Tropiques

lieux et liens

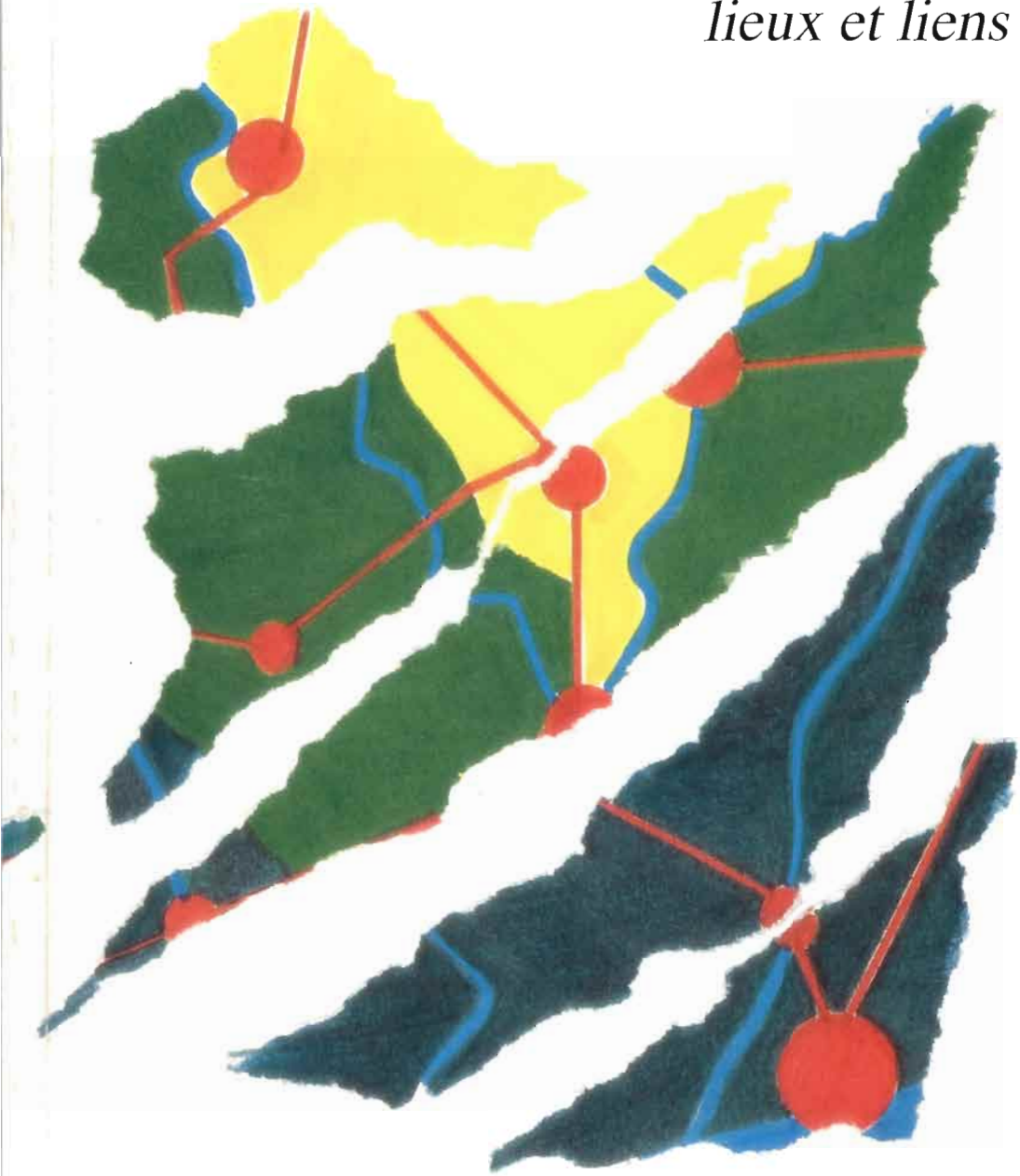

Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères

Tropiques

lieux et liens

Tropiques

lieux et liens

Florilège offert à Paul PELISSIER et Gilles SAUTTER

Editeurs scientifiques

Benoît ANTHEAUME, Chantal BLANC-PAMARD,
Jean-Louis CHALEARD, Alain DUBRESSON,
Véronique LASSAILLY-JACOB, Jean-Yves MARCHAL,
Anne-Marie PILLET -SCHWARTZ, Roland POURTIER,
Jean-Pierre RAISON, Olivier SEVIN.

Coordination de l'édition scientifique

Florence PINTON

ORSTOM et Laboratoire de Sociologie et de Géographie africaines: UA 94 (CNRS-EHESS-PARIS V).

Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères

Collection Didactiques

PARIS - 1989

Fabrication-coordination : Catherine RICHARD
Maquette de couverture : Elisabeth ANTHEAUME

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. »

© ORSTOM 1989
ISBN 2-7099-0936-7
ISSN 1142-2580

Sommaire

Présentation - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

Avant-propos - P. GOUROU

Liens - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS, H. ATTIA

Campagnes en devenir - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN, L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDOY, C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB, B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C. CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD, M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B. TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

Autour des villes - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G. SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P. PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO, J. CHAMPAUD.

Compositions d'espaces - A. SECK, M.-C. AQUARONE, R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON, M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL, J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLIYA, G. SAVONNET, E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PEPIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

Liste des auteurs

Table des matières

Paul PELISSIER

Né le 24 décembre 1921 à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), Paul PELISSIER a fait ses études supérieures à la Faculté des Lettres de Bordeaux. D'abord attiré par l'histoire, il devient géographe sous l'influence de l'enseignement de ses Maîtres, Pierre GOUROU et Louis PAPY. Agrégé de géographie en 1947, il enseigne aux lycées de Mont-de-Marsan puis de Bordeaux, guettant l'occasion de partir pour l'Afrique. Celle-ci s'offre en 1950 avec un poste à l'Institut français de l'Afrique noire où il demeure jusqu'en 1953, date à laquelle il est appelé à créer le département de géographie de l'Institut des hautes études de Dakar qui deviendra en 1957 l'université de Dakar. Lorsqu'il revient en France, en 1961, il prend en charge, avec Henri ELHAI, l'enseignement de la géographie au centre universitaire de Rouen et participe ainsi à la fondation, en 1964, de l'université de Haute-Normandie. En 1967, il répond à la proposition qui lui est faite d'ouvrir un enseignement de géographie tropicale à la nouvelle Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre, devenue en 1970 l'université de Paris X dont il est aujourd'hui professeur émérite.

C'est durant son séjour à Dakar que Paul PELISSIER élabore sa thèse d'Etat *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance,* tout en faisant des missions dans l'Ouest africain, soit pour y guider les mémoires de ses premiers étudiants africains, soit dans le cadre d'opérations d'aménagement. Depuis son retour en France, plusieurs missions annuelles en Afrique ou à Madagascar lui ont permis d'élargir son expérience dans le cadre d'une triple activité.

En qualité d'universitaire, il assure d'Abidjan à Tananarive des missions d'enseignement dans la quasi-totalité des universités africaines francophones. Il y dirige aussi plusieurs des premières thèses réalisées par les géographes nationaux, en particulier en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Cameroun.

Sa seconde activité prend place au sein d'organismes de recherche, tout particulièrement à l'ORSTOM : membre du Comité technique de géographie dès 1964, il succède à Gilles SAUTTER, de 1973 à 1982, à la présidence de ce comité dont les activités concernent alors non seulement l'Afrique, mais l'Indonésie, le Pacifique Sud, l'Equateur. C'est en particulier dans ces fonctions qu'il anime des entreprises de recherche collective, illustrées par exemple, par la réalisation, avec Gilles SAUTTER, de l'Atlas des Structures agraires au sud du Sahara, ou la responsabilité du

colloque de Ouagadougou : *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale.*

Le troisième champ d'activités de Paul PELISSIER concerne des engagements plus précis sur le plan du développement. Reconnu dans le monde des responsables du développement rural, il effectue études et missions d'évaluation au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Bénin, à Madagascar, tout récemment en Guinée, soit à la demande des autorités nationales, soit à l'initiative de la Caisse centrale de coopération économique ou du ministère de la Coopération.

Le souci d'une géographie au service du développement imprègne son itinéraire : il est partagé par la plupart de ceux qu'il a marqués de son enseignement et dont beaucoup lui rendent aujourd'hui hommage dans *Tropiques. Lieux et Liens.*

Gilles SAUTTER

Né le 2 mars 1920 à Mulhouse, Gilles SAUTTER a fait ses études d'histoire et de géographie à la Sorbonne. A Montpellier, pendant la guerre, il rencontre Pierre GOUROU, dont l'amitié et la pensée n'ont cessé depuis de l'accompagner. Agrégé de géographie en 1945, il est professeur aux lycées de Laon puis Claude-Bernard à Paris jusqu'en 1948. Détaché à l'ORSTOM de 1948 à 1953, il effectue un long séjour à Brazzaville (Congo) où il réunit les matériaux d'une thèse de doctorat ès lettres *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement*. Ce travail lui vaudra une distinction du CNRS et de la Société de Géographie. Successivement attaché de recherches au CNRS (1953-1954), puis chargé d'enseignement à l'université de Strasbourg (1954-1961), il est nommé directeur d'études à plein temps à l'Ecole pratique des hautes études (6e section) en 1961 puis professeur à la Sorbonne (aujourd'hui Paris I) en 1967. C'est alors qu'avec l'appui de Pierre MONBEIG, il est de ceux qui créent le Laboratoire d'études africaines du CNRS. Il est aujourd'hui professeur émérite à l'université de Paris I et vient de recevoir la médaille d'argent du CNRS.

Parallèlement à ses activités d'enseignant et de directeur de recherches, individuelles et collectives, par lesquelles il acquiert rapidement une large audience en France comme à l'étranger, Gilles SAUTTER prend des responsabilités dans les instances scientifiques et universitaires. Membre du Comité technique de géographie de l'ORSTOM à partir de 1963, il en assure la présidence jusqu'en 1973. Elu au Conseil supérieur des corps universitaires en 1975, il fut aussi membre élu à la commission de géographie du CNRS de 1976 à 1979 puis de 1983 à 1986.

Ces tâches ne l'ont cependant pas détourné du terrain et Gilles SAUTTER tient aujourd'hui une place éminente dans la géographie des pays tropicaux. Il préside, de 1972 à 1977, à une recherche interdisciplinaire sur les migrations en Haute-Volta. De 1963 à 1988, il partage avec Paul PELISSIER la responsabilité d'un programme d'étude des petits espaces agraires au sud du Sahara et à Madagascar, dont résulte une collection qui compte actuellement plus de vingt volumes. Il coordonne de 1976 à 1981 l'Atlas de Nouvelle-Calédonie et prend part à la conception des Atlas de Côte d'Ivoire et de Guyane. Son profond attachement à la géographie et à ce qu'elle représente a été de pair avec le refus décidé de tout enfermement dans la discipline.

Son action scientifique a pris la forme d'une présence active dans diverses commissions d'appel d'offres de recherche, et de nombreux

ouvrages et articles. Son œuvre a marqué non seulement l'africanisme mais aussi tout un courant de la géographie française. Tout au long de sa carrière de chercheur, il n'a cessé de se sentir impliqué comme géographe dans les problèmes d'aménagement de l'espace et de développement rural. A ce titre, il a participé à de multiples enquêtes et tâches d'évaluation.

Très apprécié pour ses interventions et ses jugements, que ce soit comme expert à l'UNESCO, comme enseignant à l'université, ou comme animateur et responsable de colloques et de séminaires, Gilles SAUTTER a su passionner son entourage, déterminant de nombreuses vocations d'enseignants et de chercheurs. Beaucoup de ceux qui lui sont proches lui rendent aujourd'hui hommage dans *Tropiques. Lieux et liens.*

Bibliographie de Paul PELISSIER

1949 — Le Fouta-Djalon. *Cahiers d'Outre-Mer* 5 : 63-73.

1949 — La chaîne du froid au Maroc. *Cahiers d'Outre-Mer* 5 : 88-89.

1949 — L'avenir des forêts tropicales : l'exemple de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. *Cahiers d'Outre-Mer* 7 : 267-270.

1950 — Le rôle des voies ferrées dans le paysage de Bordeaux-Bastide. *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest* XXI, 4 : 221-233.

1951 — Sur la désertification des territoires septentrionaux de l'Afrique-Occidentale française. *Cahiers d'Outre-Mer* 13 : 1-6.

1951 — Renseignements statistiques sur la population du Soudan. *Bulletin de l'IFAN*, XIII, 1 : 257-260.

1951 — La géologie de l'ouest sénégalais, d'après F. TESSIER. *Bulletin de l'IFAN*, XIII, 3 : 894-897.

1951 — L'arachide au Sénégal. Rationalisation et modernisation de sa culture. *Cahiers d'Outre-Mer* 15 : 204-236.

— Publié également dans *Problèmes agricoles au Sénégal*, 1952, Saint-Louis, IFAN : 49-80.

1952 — Quelques notes sur Fernando Po. *Cahiers d'Outre-Mer* 18 : 175-178.

1952 — Note de présentation. *Cartes ethno-démographiques de l'Ouest africain*. Feuilles n° 1 préparées par J. RICHARD-MOLARD. Dakar, IFAN, 4 p.

1953 — L'occupation du sol par les Balantes de moyenne Casamance. *Compte rendu. 5e Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest* : 97-99.

1953 — Les paysans sérères : essai sur la formation d'un terroir au Sénégal. *Cahiers d'Outre-Mer* 22 : 106-127.

1953 — Problèmes morphologiques dans le bassin de Siguiri (Haut-Niger). En collaboration avec G. ROUGERIE. *Bulletin de l'IFAN*, XV, 1 : 1-47.

1953 — Les plans de développement en Afrique occidentale. *Programmes et plans de relèvement rural en pays tropicaux. Compte rendu de la XVIIe Session de l'Institut international des Civilisations différentes tenue à La Haye en septembre 1953*. Bruxelles, IICD

1954 — Un problème de l'éducation de base : l'enquête. Dakar, *Education Africaine*, 2, *Série Education de base*, 24 p.

1958 — *Les Diola, étude sur l'habitat des riziculteurs de Basse-Casamance.* Dakar, Travaux du département de géographie 6, Faculté des lettres et sciences humaines de Dakar, 65 p.

— Publié également dans *Cahiers d'Outre-Mer* 44 : 334-388.

1960 — Villes et régionalisation au Sénégal. *Résumé publié in XIXe Congrès international de Géographie,* Stockholm.

1960 — Un point de vocabulaire relatif à la morphologie tropicale. *L'Information géographique* : 113-114.

1960 — Recherche scientifique et Civilisations traditionnelles d'Afrique noire. Numéro spécial de l'*Expansion de la Recherche scientifique* : 332-335.

1963 — *Les pays du Bas-Ouémé. Une région témoin du Dahomey méridional.* Dakar, Travaux du département de géographie, 10, Faculté des lettres et sciences humaines de Dakar, 173 p.

1964 — Types et genèse des paysages de parc élaborés par l'agriculture africaine. *Abstracts of the XXth Geographical International Congress,* Londres, Nelson, p. 161.

1965 — Un essai sur l'emploi de « modèles » en géographie rurale, *Tiers-Monde* 22, avril-juin : 294-298.

1966 — Les paysages ruraux des pays tropicaux : les paysages ruraux des civilisations traditionnelles. Paris, NRF, *Encyclopédie de la Pléïade,* XX-I, *Géographie générale* : 1281-1295.

1966 — *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance.* Saint-Yrieix, Fabrègue, 974 p.

1967 — Une civilisation ouest-africaine : les Diola de la Basse-Casamance. *Acta Geographica,* LXVII : 3-6.

1968 — Quelques réflexions sur la géographie et son enseignement. *Historiens et géographes, Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public,* 218 : 809-812.

1970 — *Les effets de l'opération arachide-mil dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack.* Dakar, 40 p.

1971 — *Leçons de géographie tropicale* (P. GOUROU). Avant-propos de J. DELVERT, P. PELISSIER et G. SAUTTER, Paris-La Haye, Mouton : 323 p.

1972 — Effets du régime foncier sur la migration, la mobilité de la main-d'œuvre et l'emploi en Afrique Occidentale. *Communication au colloque « Les aspects du régime foncier »,* Université d'Ibadan, Nigeria, 24-28 juillet, 14 p. *multigr.*

1972 — Recherche géographique et développement rural. *Techniques et développement* 1 : 2-4.

1972 — Réflexions sur une entreprise de développement par la vulgarisation agricole. *Etudes de géographie tropicale offertes à Pierre GOUROU,* Paris-La Haye, Mouton : 397-405.

1974 — Agricultures et développement, l'exemple de la Côte d'Ivoire. *Bulletin de l'Association de Géographes français,* LI-415-416 : 81-85.

1974 — *Contribution à la définition d'un enseignement consacré à « l'étude du Milieu et la technologie » dans les classes du second degré de Côte d'Ivoire.* Abidjan. Mission UNESCO, 16 p. *multigr.*

1974 — Evolution et formes modernes de l'élevage dans les zones arides et tropicales. En collaboration avec E. BERNUS et J. BOUTRAIS, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* XI, 2 : 115-118.

1976 — Les tâches de la science géographique dans les conditions actuelles de la révolution scientifique et technique. En collaboration avec A. JOURNAUX, J.-P. RAISON, F. VERGER, Communication au XXIIIe Congrès international de Géographie. Moscou, *Geoforum*, 7, 5-6 : 335-342.

1976 — Les riziculteurs des Hautes Terres malgaches et l'innovation technique. *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, XIII, 1 : 41-56.

1977 — *Atlas national du Sénégal.* Direction scientifique en coll. avec J. DRESCH, V. MARTIN, A. SAMB, R. VAN-CHI-BONNARDEL, 65 planches, 147 p. — Pl. 36 — Les cultures vivrières ; pl. 63 — Synthèse régionale : la Casamance ; pl. 64 (avec A. LERICOLLAIS) — Synthèse régionale : le bassin arachidier.

1977 — *L'agriculture en Côte d'Ivoire* (A. SAWADOGO). Préface de P. PELISSIER, Paris, PUF, 367 p.

1977 — *Développement des régions arides et semi-arides : obstacles et perspectives.* En coll. avec A. DUBRESSON et J.-P. CHARVET, Note technique du MAB 6, Albert SASSON (éd.), Paris, UNESCO, 46 p.

1977 — Competition and Integration of Agriculture and Cattle Raising in sahelian and Sudano-sahelian Africa. *Proceedings of an International Symposium on Rainfed Agriculture in Semi-Arid Regions,* University of California, Riverside, USA, april 17-22 : 72-86.

1978 — Formations superficielles et utilisation du sol. *Colloque « Estudo e Cartografia de Formações superficiais e suas aplicações en regiões tropicais »*, São Paulo, Vol. 1 : 365-376.

1978 — L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique noire. *Etudes géographiques offertes à Louis PAPY,* Bordeaux, MSHA : 27-32.

1978 — Cadre de vie et sociétés africaines. *Industrie Santé*, supplément du n° 33, juin : 10-12.

1978 — Stratégies traditionnelles, prises de décisions modernes et aménagement des ressources naturelles en Afrique Soudanienne. *Aménagement des ressources naturelles en Afrique : stratégies traditionnelles et prise de décision moderne.* En collaboration avec S. DIARRA, Note technique du MAB 9, Paris, UNESCO : 35-37.

1979 — Madagascar la rouge. *Afrique, continent méconnu,* Reader's Digest : 54-55.

1979 — Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face à face. *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale,* Paris, ORSTOM, Mémoire n° 89 : 1-8.

1980 — L'homme responsable ou victime du désert ? *Le Courrier, Afrique - Caraïbes - Pacifique - Communauté européenne,* n° 47, janv.-fév. : 42-43.

1980 — *Atlas du Sénégal.* Sous la direction de P. PELISSIER. Paris, Jeune Afrique, 72 p.

1980 — L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique noire. *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* XVII, 3-4 : 131-136.

1980 — L'arbre en Afrique tropicale. La fonction et le signe. Sous la direction de P. PELISSIER, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines* XVII, 3-4 : 127-321.

1980 — La géographie à l'ORSTOM de 1973 à 1979. En collaboration avec J.-Y. MARCHAL et M. PORTAIS. *Recherches géographiques en France*, Paris, Comité national français de Géographie, Tokyo, XXIVe Congrès de Géographie : 207-210.

1980 — *Rapport sur la réorganisation de la SODEVA (Société de Développement et de Vulgarisation agricoles).* République du Sénégal, ministère du Développement rural. Dakar, 23 p. *multigr.*

1981 — *Le dynamisme Bamiléké* (J.-L. DONGMO). Préface de P. PELISSIER. Yaoundé, 2 vol., 424 p. et 293 p.

1982 — Besoins et activités de formation sur les problèmes de gestion des terres arides. *Compte rendu du séminaire sur la gestion des terres arides en Afrique de l'Ouest,* Ouagadougou, J. GALLAIS (éd.), Université des Nations Unies, Tokyo.

1982 — Le milieu naturel et les hommes. Débat animé par Paul PELISSIER, avec R. WAAST, J. MOUCHET, D. ALEXANDRE, E. BERNUS, Ph. HUGON, *Notre librairie* 66-67 : 7-19.

1982 — Pour une géographie de la grande ville africaine. *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie,* XVI, 1-2 : 231-237.

1983 — Les politiques d'aménagement en Afrique noire et leurs conséquences écologiques, FUJIWARA (ed.), *Environments and man's control of them/Les environnements et leur maîtrise humaine,* University of Hiroshima, Research and sources Unit for Regional Geography, Special Publications, 14 : 145-153.

1984 — Questions sur le Sahel. *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie,* XVIII, 3-4 : 117-124.

1984 — Transformations récentes de l'économie agricole et des sociétés rurales dans les pays en développement. En collaboration avec D. NIR. Paris, *Actes du XXVe Congrès international de Géographie* : 44-48.

1985 — Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire. *Des labours de Cluny à la révolution verte,* Paris, PUF : 201-222.

1985 — Systèmes côtiers africains : exploitation traditionnelle et habitat côtier. Séminaire *« Connaissance et gestion traditionnelle des systèmes côtiers en Afrique »,* UNESCO et Association internationale pour l'Océanographie biologique, Cotonou, nov. 85, 19 p.

1987 — Réponses paysannes à la croissance urbaine en Côte d'Ivoire septentrionale. En collaboration avec J.-L. CHALEARD et L. FEKOUA, *Communication au Colloque « Dynamique des systèmes agraires »,* Paris, ministère de la Recherche, ministère de la Coopération.

1988 — Réflexions sur l'occupation des littoraux ouest-africains. *Volume d'hommage offert au Professeur Guy LASSERRE, Pauvreté et développement dans les pays tropicaux,* Bordeaux-Talence, CENADOM : 123-134.

Sous presse — Sécheresse, sociétés et développement. *Nordeste brésilien-Sahel africain.* Sous la coordination de Bernard BRET, Travaux et Mémoires de l'Institut des hautes études d'Amérique latine, nº 42, sous presse.

Bibliographie de Gilles SAUTTER

1944 — Le Fouta-Djalon. Étude sur sa structure et son relief. *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie,* XV, 1 : 3-76.

1944 — Les agrumes du Fouta-Djalon. *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie,* XV, 2 : 110-151.

1950 — La population en Afrique-Equatoriale française. Paris, *Encyclopédie Coloniale et Maritime, Volume Afrique Equatoriale Française* : 95-104.

1950 — Le cacao dans l'économie rurale du Woleu-N'Tem. *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines,* 1 : 9-24.

1950 — *L'exode vers les grands centres en Afrique-Equatoriale française.* Brazzaville, Institut d'études centrafricaines, 87 p. *multigr.*

1951 — Voyage au plateau de Jos (Nigeria). *Annales de Géographie,* 320 : 220-224.

1951 — Les paysans noirs du Gabon septentrional. Essai sur le peuplement et l'habitat au Woleu-N'Tem. *Cahiers d'Outre-Mer* 14 : 119-159.

1951 — L'économie du pays Bacongo. Paris, *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle,* I, 9 : 124-126.

1951 — Une économie indigène progressive : les Bacongo du district de Boko (Moyen-Congo). *Bulletin de l'Association de Géographes français,* 216-217 mars-avril : 64-72.

1951 — Note sur l'érosion en cirque des sables au nord de Brazzaville. *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines* 2 : 49-61.

1951 — Aperçu sur les villes « africaines » du Moyen-Congo. *L'Afrique et l'Asie* 14, 34-53.

1952 — *L'eau sur les plateaux batéké.* Brazzaville, Institut d'études centrafricaines, 10 p. *multigr.*

1953 — *Les villages batéké et le problème de l'eau.* Brazzaville, Institut d'études centrafricaines, 17 p. *multigr.*

1953 — Les programmes de développement rural en Afrique-Equatoriale française. *Programmes et plans de relèvement rural en pays tropicaux. Compte rendu de la XVIIe Session de l'Institut international des Civilisations différentes tenue à La Haye en septembre 1953,* Bruxelles, IICD : 82-89.

1954 — L'utilisation des documents administratifs pour l'étude numérique de la population au Moyen-Congo et au Gabon. *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines* 7-8 : 23-32.

1954 — Esquisse d'une géographie régionale du Moyen-Congo. *Cahiers de l'Information géographique,* 1 : 33-44.

1954 — Le régime des terres et ses modifications récentes aux environs de Brazzaville et au Woleu-N'Tem. *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines,* 7-8 : 201-209.

1955 — Note sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari. *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines,* 9 : 67-105.

1956 — De l'économie de subsistance à l'économie de marché. *France-Outre-mer :* 28-34.

1957 — Terroirs tropicaux. *Structures agraires et paysages ruraux.* Nancy, Annales de l'Est, Mémoire 17 : 119-161.

1958 — Les pêcheurs du Stanley Pool. *Geographia,* 83 : 21-28.

1958 — *Le chemin de fer Bangui-Tchad dans son contexte économique régional. Etude géographique de l'économie des transports au Tchad et dans le nord de l'Oubangui-Chari.* Bangui, SCECFBT, 325 p.

1959 — Les liaisons entre le Tchad et la mer : essai d'analyse géographique d'une situation de concurrence dans le domaine des transports. *Bulletin de l'Association de Géographes français,* 286-287 : 9-17.

1959 — L'Afrique-Orientale britannique. Paris, *Géographie universelle Larousse,* Tome II : 181-190.

1959 — L'Afrique Equatoriale. Paris, *Géographie universelle Larousse,* Tome II : 145-161.

1959 — Le Nyasaland. Paris, *Géographie universelle Larousse,* Tome II : 200-201.

1960 — Le plateau congolais de Mbé. *Cahiers d'Etudes africaines,* 2 : 5-48.

1961 — Pression démographique et système foncier tiv. *Cahiers d'Etudes africaines,* 6 : 326-332.

1961 — L'étude régionale : réflexions sur la formule monographique en géographie humaine. *L'Homme,* I, 1, janv.-avril : 77-89.

1962 — *La cuvette congolaise : monographie régionale des bassins de la Likouala Mossaka, de l'Alima et de la Nkéni.* Paris, ministère de la Coopération, 70 p. *multigr.*

1962 — Géographie physique de l'Afrique Centrale. *Afrique centrale,* Paris, Les Guides Bleus, Hachette : XXVI-LI.

1962 — Densité de population et développement économique en Afrique tropicale. *L'Europe et l'Afrique noire.* Strasbourg, Centre universitaire des hautes études européennes : 7-20.

1962 — A propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale. Essai comparatif. *Etudes Rurales,* 4 : 24-86.

1962 — La géographie et l'organisation des transports. *Colloque national de géographie appliquée,* Paris, CNRS : 91-107.

1963 — Mission M. Cartry-G. Rémy en Haute-Volta (1962). En collaboration avec G. BALANDIER, Extraits de rapports des Directeurs d'Etudes. *Cahiers d'Etudes africaines,* 11 : 435-442.

1966 — *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement. République du Congo, République gabonaise.* Paris-La Haye, Mouton, 2 tomes, 1102 p.

1967 — Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan. Paris, *Cahiers d'Etudes africaines,* 26 : 219-299.

1968 — *Les structures agraires en Afrique tropicale.* Paris, CDU, 267 p.

1968 — *Section de géographie ORSTOM. Rapport de conjoncture.* Paris, ORSTOM, 20 p. *multigr.*

1968 — Les thèses françaises récentes de géographie des pays tropicaux. *Annales de Géographie,* LXXVII, 424 : 728-734.

1968 — Le Congo-Brazzaville. En collaboration avec Ph. DECRAENE, Paris, *Encyclopedia Universalis,* vol. 4 : 889-893.

1968 — La région traditionnelle en Afrique tropicale. *Régionalisation et développement.* Paris, CNRS : 65-107.

1969 — *Essai sur les formes d'érosion « en cirques » dans la région de Brazzaville (République du Congo).* Paris, Centre de recherches et documentation cartographiques et géographiques, Mémoires et documents, nouvelle série, 9, CNRS, 170 p.

1970 — L'Afrique au sud du Sahara : cadres géographiques et milieux naturels. *Histoire générale de l'Afrique,* Tome 1, Paris, PUF, H. DESCHAMPS (éd.) : 15-37.

1971 — *Leçons de géographie tropicale* (P. GOUROU). Avant-propos de J. DELVERT, P. PELISSIER et G. SAUTTER, Paris-La Haye, Mouton : 323 p.

1971 — L'Afrique change... Cameroun et Côte d'Ivoire. *Acta Geographica,* 7 : 148-150.

1971 — *Mise au point sur le fonctionnement, les activités et les orientations de la géographie à l'ORSTOM.* Paris, ORSTOM, 37 p. *multigr.*

1971 — *Les rapports agriculteurs-éleveurs en Amérique latine et en Afrique tropicale.* En collaboration avec J. GALLAIS *et al.*, Paris, Document ORSTOM-Institut des Hautes Etudes d'Amérique latine, 58 p., *multigr.*

1971 — *Hodogway (Cameroun nord)* (A. HALLAIRE). Préface de G. SAUTTER. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 6, Paris, ORSTOM, EPHE, 84 p.

1972 — Systèmes agraires africains. Présentation. *Cahiers d'Etudes africaines,* 47 : 333-335.

1972 — Les ruraux dans les villes. Genèse et différenciation des sociétés urbaines. *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar,* Paris, Coll. internationaux du CNRS, n° 539 : 77-91.

1972 — Présentation de l'Atlas national en Côte d'Ivoire. *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* IX, 2 : 251-255.

1973 — Recherches en cours sur les villes d'Afrique Noire : thèmes et problèmes. Point de vue d'un géographe. *Cahiers d'Etudes africaines,* 51 : 405-416.

1974 — Crise ou renouveau de la géographie ? *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims,* 20 : 101-108.

1975 — Le système géographique de Pierre GOUROU. *L'Espace géographique,* IV, 3 : 153-164.

1975 — Une enquête exemplaire : l'emploi du temps agricole en pays zande. *Etudes rurales,* 60 : 73-88.

1975 — The discipline and its setting. Some thoughts on geography in 1975. *Int. Soc. Sci. J.*, XXVII, 2 : 231-249.

1975 — La discipline et son contexte. Quelques réflexions sur la géographie en 1975. *Revue internationale des Sciences sociales,* XXVII, 2 : 245-263.

1976 — On a recent book : the geographical system of Pierre GOUROU. *Social Science Information,* XV, 2-3 : 527-547.

1976 — *Tsarahonenana. Des riziculteurs de montagne dans l'Ankaratra* (J. BONNEMAISON). Préface de G. SAUTTER. Atlas des structures agraires à Madagascar, 3, Paris, ORSTOM, EPHE, 97 p.

1976 — *Les Birifor de Diepla et sa région, insulaires du rameau Lobi (Haute-Volta)* (G. SAVONNET). Préface de G. SAUTTER. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 12, Paris, ORSTOM, EPHE, 178 p.

1977 — *Recension des diverses approches « écologiques » des systèmes géographiques et des sociétés* (C. BLANC-PAMARD). Préface de G. SAUTTER, Paris, CNRS-MSH : 1-VII, 100 p.

1977 — Marc VERNIERE. *L'Espace géographique* VI, 1 : 23-24.

1977 — Volontarisme d'Etat et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du Tiers-monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises. Le cas de Dagoudane Pikine. *Dakar et son double* (M. VERNIERE). Préface de G. SAUTTER. Paris, Bibliothèque Nationale, 278 p.

1978 — L'aménagement pour qui ? Pour quoi ? « Dirigisme opérationnel » et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé. *L'Espace Géographique,* VII, 4 : 233-243.

1978 — Stratégies traditionnelles, prises de décisions modernes et aménagement des ressources naturelles en zone forestière et préforestière. *Aménagement des ressources naturelles en Afrique : stratégies traditionnelles et prise de décision moderne.* En collaboration avec A. MONDJANNAGNI. Notes techniques du MAB 9, UNESCO : 59-80.

1979 — *Les paysages tropicaux.* Introduction, La Documentation française, p. 12.

1979 — La dégradation de la nature tropicale. *Les paysages tropicaux,* La Documentation française : 22-23.

1979 — Le paysage comme connivence. *Hérodote,* 16 : 40-67.

1979 — Some thoughts about human ecology. *Social Science Information,* XVIII, 6 : 991-998.

1979 — Populations, civilisations et sociétés humaines. Première partie : Les densités de population, *Ecosystèmes forestiers tropicaux,* Paris, UNESCO : 447-471.

1979 — Analyse du rapport à l'espace : hommes, environnement, écologie. En collaboration avec C. BLANC-PAMARD, *Rapport du CNRS. Sciences humaines* 1978-1979, 15 p.

1979 — Société d'ici, société d'ailleurs. Rapports de force et stratégies dans un espace à économie rétrécie, les Baronnies. En collaboration avec R. BONNAIN, *Etudes Rurales,* 74 : 23-49.

1979 — *Un jeu écologique différentiel : les communautés rurales du contact forêt-savane au fond du « V Baoulé » (Côte d'Ivoire)* (C. BLANC-PAMARD). Préface de G. SAUTTER. Paris, ORSTOM, 313 p.

1980 — Migrations, société et développement en pays Mossi. *Cahiers d'Etudes africaines,* 79 : 215-253.

1980 — Société, nature, espace dans l'Ouest malgache. *Changements sociaux dans l'Ouest malgache,* Paris, ORSTOM, Mémoires 90 : 5-33.

1980 — *Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte d'Ivoire)* (V. LASSAILLY). Préface de G. SAUTTER. Mémoires et Documents de Géographie, Paris, CNRS, 210 p.

1981 — Ambiguïté des temps qualifiés dans les agricultures de subsistance et de transition. *Temps Libre*, 4 : 27-38.

1981 — La géographie en question. *Recherche, Pédagogie et Culture*, 51, fév.-mars : 3-7.

— Publié également dans *l'Espace géographique*, XIV, 1 : 59-64.

1981 — *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*. Introduction en collaboration avec A. HUETZ de LEMPS et M. LEGRAND, Paris, ORSTOM.

1982 — Réflexions sur les petites villes en voie de développement. Séminaire indo-français sur les *problèmes de croissance urbaine dans le monde tropical*. Bordeaux, Travaux et Documents du CEGET, 45 : 393-420.

1982 — Quelques réflexions sur les frontières africaines. *Pluriel*, 30 : 41-50.

1982 — Introduction à « Les grandes villes africaines ». *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, XVI, 1-2 : 7-17.

1982 — *Aghien un terroir ébrié. Quinze ans de « technostructure » en Côte d'Ivoire* (A.-M. PILLET-SCHWARTZ). Préface de G. SAUTTER. Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 17, Paris, ORSTOM, 161 p.

1983 — Problèmes rencontrés en Afrique noire et à Madagascar pour « intégrer » la connaissance locale des milieux naturels et de l'utilisation du sol. FUJIWARA (ed.), *Environments and man's control of them/Les environnements et leur maîtrise humaine*, University of Hiroshima, Research and sources Unit for Regional Geography, Special Publications, 14 : 27-43.

1984 — Espace et société dans les pays en voie de développement. *La Recherche Géographique Française*, Paris, Comité national français de géographie, XXVe Congrès international de Géographie : 149-171.

1984 — Le Huron et les forestiers. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. LV, 2 : 117-124.

1984 — Géographie tropicale et géographie du Tiers-Monde. En collaboration avec A. DURAND-LASSERVE, J.-P. DOUMENGE, F. DURAND-DASTES, T. LANGLET-QUACH, J. BONNEMAISON. *L'Espace géographique*, XIII, 4 : 338-352.

1984 — La géographie tropicale de Pierre GOUROU et le développement. En collaboration avec C. TAILLARD, G. COURADE, F. DURAND-DASTES, A. DURAND-LASSERVE, M. BRUNEAU. *L'Espace géographique*, XIII, 4 : 329-337.

1984 — *Le surpeuplement en question. Organisation spatiale et écologie des migrations au Rwanda* (L. CAMBREZY). Préface de G. SAUTTER. Paris, ORSTOM, 292 p.

1985 — Le point de vue du géographe : libres réflexions sur le développement rural. *Les politiques de l'eau en Afrique. Développement agricole et participation paysanne*, Paris, Economica : 150-157.

1985 — Urbanisation et types de peuplement dans l'espace régional. *Séminaire franco-indien Urbanisation et organisation régionale*. Les systèmes urbains dans l'organisation économique régionale. L'expérience indienne et française. Bordeaux, Travaux et Documents du CEGET, 53 : 377-389.

1985 — Paysagismes. *A travers champs. Agronomes et géographes.* Paris, ORSTOM : 289-297.

1985 — La géographie comme idéologie ? *Cahiers de Géographie du Québec,* numéro spécial « Idées, idéologies et débats en géographie », XXIX, 77 : 193-203.

1985 — Terres de bonne espérance, le monde tropical. Compte rendu de l'ouvrage de Pierre GOUROU. *Annales de Géographie,* 523 : 298-310.

1986 — La géographie rurale en crise ? *Etudes Rurales,* 103-104 : 259-274.

1986 — Libres réflexions sur les aménagements ayant pour objet la maîtrise de l'eau par ou pour les agriculteurs. *Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production, Actes du IIIe séminaire.* Département Systèmes Agraires du CIRAD, Montpellier, Tome I : 13-23.

1986 — Le développement rural côté cour : le poids des articulations locales. *Développement rural en Afrique tropicale : stratégies et pratiques.* Actes du Colloque organisé à Neuchâtel les 14 et 15 nov. 1986, *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie* : 101-126.

1987 — Croissance urbaine et importations alimentaires. Pas si simple que cela ! Réflexions sur les subsistances en Afrique noire. *L'Information géographique,* 51, 1 : 20-26.

1987 — Léonard de Vinci, théoricien du paysage. *Hérodote,* 44 : 106-125.

1988 — Le temps des méthodes. *AMIRA, brochure n° 56,* Paris, 21 p.

Bibliographie commune

1964 — Pour un atlas des terroirs africains : structure-type d'une étude de terroir. *L'Homme,* IV, 1 : 56-72.

1967 — *Yobri. Étude géographique du terroir d'un village gourmantché de Haute-Volta.* (G. REMY). Préface, Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 1, Paris, EPHE, 99 p.

1969 — *Les petits espaces ruraux. Journées consacrées à l'étude des terroirs.* Paris, ORSTOM, IDT 19, 178 p.

1970 — Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches 1962-1969. *Etudes Rurales,* 37-38-39 : 7-45.

1981 — *Boua, village de Koudé. Un terroir Kabyé (Togo septentrional)* (C. SAUVAGET). Préface, Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 16, Paris, ORSTOM, 78 p.

1984 — La géographie comme « divertissement ». Entretien de P. GOUROU avec J. MALAURIE, P. PELISSIER, G. SAUTTER et Y. LACOSTE. *Hérodote* 33-34 : 50-72.

1984 — *Le développement rural en questions.* Préface. ORSTOM et L.A. 94 (CNRS/EHESS), Paris, ORSTOM, Mémoires 106 : IX-XIV.

1987 — *Kumtaabo. Une collectivité rurale mossi et son rapport à l'espace* (F. IMBS). Préface, Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 21, Paris, ORSTOM, 270 p.

Deux géographes
Paul PELISSIER, Gilles SAUTTER

« Le monde, école d'inquisition »
(MONTAIGNE)

Heureux hasards ! Il fallut en effet un assez remarquable concours de circonstances pour que me fût donnée la chance de rencontrer Gilles SAUTTER et Paul PELISSIER, et pour que se nouent des amitiés qui n'ont pas faibli depuis cinquante ans. Le premier contact s'établit avec SAUTTER en 1941, à Montpellier, parmi les décombres du désastre, dans une atmosphère de désespoir et d'exaspération. Le hasard, — encore lui —, fit que la chaire de géographie de la Faculté des Lettres de Montpellier se trouva vacante et qu'on me demanda de m'en charger temporairement. Je prenais ainsi la succession de Jules SION ; cet éminent géographe, prématurément disparu en 1940, s'était fait connaître par les très remarquables publications qu'il avait consacrées à la France, à l'Asie des moussons et à la géographie humaine générale.

Désireux de reprendre ses études, SAUTTER suivit mes cours montpelliérains et, — nouveau hasard —, je pus obtenir pour lui une mission de recherche en Guinée-Conakry. Ce fut un succès : SAUTTER rapporta de son séjour en Guinée de solides études sur le Fouta-Djalon et sur la production paysanne d'essence d'orange. Il manifestait d'emblée un très vif intérêt pour les divers aspects géographiques de l'Afrique noire ; est-il interdit de penser que ce premier séjour confirma ou peut-être fit naître chez Gilles SAUTTER une vocation africaniste qui le conduisit à son actuel statut de chef d'école ? Nos relations ne furent pas rompues par les tribulations auxquelles nous fûmes tous deux soumis ; je me rappelle avec délectation nos rencontres à Florensac et à Lussan : nous fîmes à partir de cette forteresse sauttérienne une prodigieuse promenade à travers les garrigues qui conduisent à la résurgence de Goudargues.

Mes liens avec Paul PELISSIER naquirent d'un autre hasard ; appelé à la chaire de géographie de l'université de Bordeaux, j'eus la chance d'y pouvoir établir dès le premier contact des relations confiantes avec une nombreuse cohorte d'étudiants fortement motivés et vigoureusement allergiques à l'atmosphère de l'occupation. Un groupe, déjà bien avancé dans la carrière universitaire, se vouait spécialement à la géographie : tels étaient Paul PELISSIER et ses compagnons Pierre BARRERE, Jean

BORDE, Guy LASSERRE. Dès l'abord, je fus frappé par la vigueur de la vocation géographique de Paul PELISSIER, par la qualité de ses exposés, où se manifestait déjà son aptitude à l'approfondissement et à la clarté de l'expression. Ces vertus se déployèrent largement dès que PELISSIER eut trouvé à l'IFAN d'abord, puis à l'université de Dakar, un cadre favorable à leur expansion. Il me serait très agréable de croire que l'orientation nettement tropicaliste que je donnais à mes cours de Bordeaux aurait pu exercer quelque influence sur la vocation africaine de PELISSIER. De même qu'il est très flatteur pour moi de nourrir l'illusion que les merveilleux *Paysans du Sénégal* ne seraient pas sans quelque lien de parenté avec une thèse sur *Les paysans du delta tonkinois*.

Gilles SAUTTER a confirmé ses dons de géographe africaniste en se colletant avec un sujet captivant mais immense et difficile : les vastitudes faiblement peuplées qui s'étendent entre l'Atlantique et le Congo moyen. Il a sillonné cet énorme territoire, dans des conditions peu propices, du fait de la pauvreté des moyens de communication et de la pauvreté plus grave encore de la documentation de base. Il eut la bonté de me conduire sur quelques-unes de ses aires de recherche, plateaux téké, vallée du Niari : je pus ainsi apprécier son inlassable obstination de chercheur et son efficace esprit d'organisation. Bien qu'il ait payé son tribut à l'insalubrité tropicale, SAUTTER ne se laissa pas abattre et parvint à couronner ses recherches par la publication d'une thèse monumentale, honneur de notre géographie africaniste, *De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-peuplement*. Une immense information, une analyse rigoureuse permettent au lecteur de cerner très précisément les données d'un très grand problème : pourquoi donc une contrée qui, à première vue, n'apparaît pas si mal douée, compte-t-elle si peu d'habitants ? SAUTTER a eu l'élégance d'ajouter à ce chef-d'œuvre de géographie régionale une analyse précise d'un fait de morphologie : les grands cirques d'érosion qui s'ouvrent dans les formations sableuses de l'Afrique équatoriale.

PELISSIER a réservé l'essentiel de son activité scientifique à l'Afrique occidentale ; ses premières publications, réalisées dans le cadre de l'IFAN, révèlent tout de suite le très grand sérieux de l'information, l'acuité de l'observation, la sympathie pour les populations étudiées. Ses premiers travaux sur le Sahel ou le problème de la désertification n'ont pas pris une ride. J'ai déjà fait allusion à la thèse de PELISSIER consacrée aux *Paysans du Sénégal* ; mais il me faut revenir avec quelque détail sur ce fleuron de la géographie régionale française. Tout est excellent dans cette œuvre achevée ; on se contentera de rappeler avec gratitude les inoubliables chapitres consacrés au pays serer, à l'*Acacia albida*, au pays diola, à ses rizières et à ses maisons. Mais combien d'autres travaux de PELISSIER mériteraient d'être cités, comme son étude du pays de l'Ouémé (Bénin) ou ses vues très éclairantes sur la répartition ancienne de la population en Afrique noire. Directeur des études géographiques à l'ORSTOM, Paul PELISSIER a dû donner une partie de son temps à la très importante équipe des géographes orstomiens.

Il n'est pas facile de différencier les effets scientifiques des enseignements de Gilles SAUTTER à la Sorbonne et de Paul PELISSIER à Nanterre, car depuis bien longtemps ces deux géographes entretiennent sans discontinuer des relations d'amitié comme de collaboration africaniste. Cette émouvante constance n'interdit pas, bien entendu, les particularités personnelles ; SAUTTER est plus facilement attiré par des thèmes moins régionalistes (telle, par exemple, une récente étude sur le paysage chez Léonard de Vinci) ; PELISSIER reste plus strictement africaniste (ce qui ne l'a pas empêché, de concert avec SAUTTER, de patronner des recherches sur l'Amérique tropicale et la Mélanésie). Cela dit, si la

remarquable enquête de l'ORSTOM sur les « terroirs » d'Afrique occidentale a été initiée par SAUTTER, elle a reçu d'autre part bien des encouragements de PELISSIER. De cette très réconfortante « inter-intelligence » que vivent SAUTTER et PELISSIER j'ai tiré un grand bénéfice, qu'il y aurait de ma part ingratitude à ne pas signaler ici : avec la collaboration de Jean DELVERT, PELISSIER et SAUTTER ont établi, en 1971, une revue d'ensemble de mes cours au Collège de France : ces « Leçons de géographie tropicale » sont telles, par l'ingéniosité et la clarté de leur disposition, que j'aurais été bien incapable de les composer moi-même.

Il me semble que SAUTTER et PELISSIER ont offert à leurs disciples une géographie très ouverte, tant vers les données physiques et biologiques (les négliger exposerait à céder aux déterminismes physiques toujours rampants) que vers les apports des disciplines sociales et économiques (auxquelles en revanche une géographie bien équilibrée peut éviter des interprétations erronées des conditions physiques). PELISSIER et SAUTTER ont fait voir à leurs élèves toute l'importance des facteurs de civilisation, de ces techniques de production et d'encadrement qui contrôlent aussi bien les paysages ruraux (tels les « terroirs » déjà signalés) que les expansions urbaines. Ils ont su donner de larges assises à la géographie « tropicale », sans aucunement penser que la géographie tropicale soit une « autre » géographie singularisée par les particularités du climat tropical ; il leur paraît simplement qu'il est avantageux et instructif de mettre en comparaison les domaines tropicaux d'Asie, d'Amérique, d'Océanie et d'Afrique. C'est à cette préoccupation que nous devons par exemple le très bel atlas de la Nouvelle-Calédonie établi à l'initiative de SAUTTER.

La communauté de pensée qu'ont su maintenir PELISSIER et SAUTTER est profondément ressentie par leurs disciples qui ont tenu à réunir les noms de leurs maîtres dans un seul livre d'hommage. Ce rare exemple de fidélité duelle n'est-il pas significatif et touchant ? Une bonne cinquantaine de géographes et paragéographes ont ainsi tenu à exprimer leur attachement à des maîtres qui leur ont tant donné. On trouvera dans ce florilège un trésor d'informations sur la géographie tropicale et aussi maintes interrogations sur les problèmes de « développement ». Et, en effet, une donnée générale du monde tropical est bien que ses populations pâtissent toutes d'un bien faible niveau d'abondance. Observer et mesurer cela fait partie des préoccupations du géographe, qui rend un service capital aux peuples tropicaux en faisant apparaître que leur pauvreté n'est pas le produit d'une fatalité physique mais résulte de facteurs de civilisation qui sont héritages historiques et non pas effets imparables de contraintes naturelles.

Bruxelles, avril 1988
Pierre GOUROU

Liens

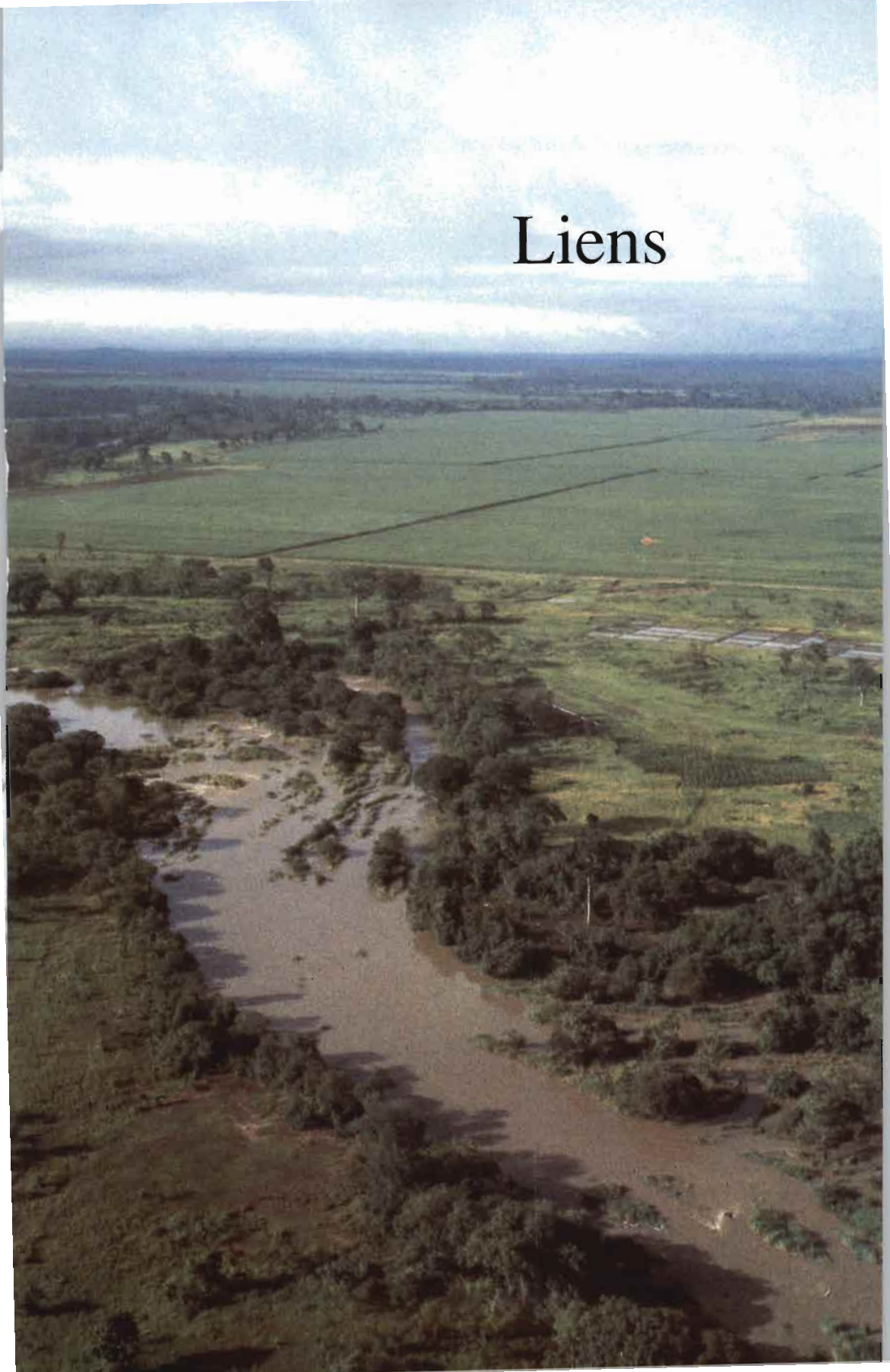

PAUL
B
PELISSIER
C
E
D
A
GILLES
R
SAUTTER

Chantal BLANC-PAMARD, André LERICOLLAIS

Cet ABÉCÉDAIRE introduit à des citations tirées des œuvres de Paul PELISSIER et Gilles SAUTTER.

Ce collage, en territoire libre, ne saurait fournir *la clé qui rend possible et accessible les textes et les savoirs* (Michel LEIRIS). Il n'a pas non plus la fantaisie et la magie des livres d'enfants composés avec *le parti d'instruire en amusant...* Ce qui n'est pas moins ambitieux !

L'ordre alphabétique s'avère hasardeux, sauf que le A initial donne la première place à Afrique. Les lettres déroulent et enregistrent des mots ayant valeur de notion ou de concept significatifs, d'enseignes et de lieux exemplaires.

Les morceaux choisis suggèrent des itinéraires. Pour les évoquer il aurait fallu, pour le moins, rappeler les enseignements donnés et les cheminements personnels, mais la biographie hagiographique est un genre compromettant !

Pour opérer nos découpages et nos assemblages nous avons eu l'embarras du choix... Si nous avons choisi tel passage plutôt que tel autre, c'est avec l'idée d'éviter l'emprunt tronqué qui assène la formule et fige la norme... Pour chaque citation nous renvoyons à l'ouvrage dont la date de publication constitue un repère.

Solliciter nos mémoires, se reconnaître dans ces itinéraires, y retrouver l'origine de communes références qui attestent de notre appartenance à un groupe scientifique est, en la circonstance, la manière de marquer notre déférence.

Libre à chacun d'adhérer ou de réagir... *La connaissance cohérente est un produit, non pas de la raison architectonique mais de la raison polémique* (Gaston BACHELARD).

L'essentiel n'est-il pas que Paul PÉLISSIER et Gilles SAUTTER aient su désigner les lieux et inventer les termes du débat, en l'enrichissant sans cesse ?

EN TOUTES LETTRES

A Afrique
Atlas
Arachide

B Bamiléké
Bakongo

C Communications

D Densité
Développement rural

E Échelles
Espace
Érosion
Ethnie/Etat
Ethnie/Région

F Frontières
Forestiers

G Géographie
Gourou Pierre

H Histoire
Habitat

I Intensif/Extensif
Islam
Idéologie
Image

J Jachère
Jardin de case

K Kad/Karité
Koukouya/Mbé

L Limousin/Lussan

M Manioc
Migrations

N Nanterre/Rue Saint-Jacques

O Outil du géographe
Outil du paysan

P Paysan
Paysage

Q Qualitatif/Quantitatif

R Région
Rationalité

S Systèmes agraires

T Terroir
Terrain
Théorie
Thèse

U Urbain

V Volontaire
Vide

W Wolof
Woleu-N'Tem

X X

Y Y

Z Zébu
Zande/Zaïre

A

AFRIQUE

Si l'auteur de ce texte a pu paraître privilégier le continent africain, et telle ou telle façon de voir les choses, c'est qu'il est lui-même et malgré lui partie prenante de cette division du monde. Du moins l'Afrique noire, avec sa variété extraordinaire de milieux naturels, de sociétés, de systèmes de production et d'encadrements, n'est-elle sans doute pas un mauvais observatoire.

G.S. La recherche géographique française, 1984, p. 171

ATLAS

L'idée même d'un « atlas » implique un travail basé sur la représentation graphique des faits liés à l'exploitation du sol. Autrement dit : un jeu de plans *exprimant les relations entre un groupe humain et l'espace qu'il occupe, et schématisant le paysage qui en résulte à l'intérieur du terroir ou de son équivalent approché.*

G.S. et P.P. Pour un atlas des terroirs africains, 1964, p. 60.

Tout atlas constitue, pour le lecteur attentif, une invitation permanente à comparer les cartes entre elles, c'est-à-dire à rechercher dans quelle mesure les configurations spatiales relatives aux différents ordres de faits entrent ou non en coïncidence. Il s'agit en somme, en mettant à profit le pouvoir d'intégration considérable de l'œil, de chercher des corrélations dans l'espace, susceptibles de révéler les liens de causalité ou d'interdépendance entre les éléments cartographiés : par exemple entre une tache de forte densité de population et des sols de meilleure qualité qu'ailleurs. Ou encore entre tel ou tel groupe culturel et telle ou telle forme d'exploitation du milieu. Plus encore que les correspondances, ce sont les écarts dans la distribution des faits supposés liés qui ont de l'intérêt. Car ils appellent une explication qui ne va pas de soi, amènent à formuler des hypothèses, ouvrent de nouvelles voies de recherche.

G.S. Présentation de l'Atlas national en Côte d'Ivoire, 1972, p. 254.

ARACHIDE

Conditions naturelles favorables, facilités des communications, proximité des ports exportateurs, demande sans cesse plus exigeante du marché extérieur firent ainsi du Sénégal, en une cinquantaine d'années, le premier producteur d'arachide des territoires français ; à vrai dire, sa spécialisation lui procure une exclusivité à peu près totale puisque, pour une bonne année (1947), sa production atteint près de 600 000 tonnes alors que celle de l'A.-O.F. tout entière se chiffre à 725 000 tonnes environ et que celle de l'Union française ne s'élève pas à un total de 800 000.

Mais de tels chiffres masquent une douloureuse réalité ; pour les atteindre, la production des cultures vivrières fut dangereusement négligée, les sols furent exploités sans ménagement, les surfaces ensemencées étendues au maximum, les jachères rac-

courcies sans qu'aucune compensation fût apportée à la terre. En se souciant seulement de la production d'une denrée vouée à l'exportation et que le paysan échangeait contre des tissus et de la pacotille, l'économie de traite provoqua une dangereuse désertification du territoire, car elle ne lui apporta aucun équipement technique et n'y réalisa aucun investissement sérieux.

P.P. L'arachide au Sénégal, 1951, pp. 204 et 205.

B

BAMILÉKÉ

Cette population a constitué sur les plateaux du sud-ouest du Cameroun un foyer démographique d'une exceptionnelle densité (de 50 à 300 hab./km²)...

À l'organisation politique, judiciaire et militaire réalisée par la chefferie, s'ajoutait un encadrement social caractérisé d'une part par une vie associative particulièrement exigeante, d'autre part par un système familial pratiquant l'indivision de l'héritage au bénéfice d'un seul fils et par conséquent l'éclatement des familles à chaque génération, chaque fils non héritier étant placé dans l'obligation d'assurer les charges d'un fondateur de lignage. D'où un essaimage continuel et la formation périodique de nouvelles chefferies regroupant les patrilignages récemment fondés, à la fois rivaux et solidaires. Aujourd'hui les Bamiléké sont d'extraordinaires entrepreneurs. Dans le seul domaine agricole (et ce n'est qu'un aspect de leur activité) ils ont réussi d'une part à faire de leur ancienne polyculture de subsistance une agriculture spéculative, d'autre part à coloniser une série de régions périphériques pour en faire des foyers agricoles florissants, fondés sur une gamme extrêmement variée de productions, depuis les cultures maraîchères du pays bamoun jusqu'aux plantations du Moungo. La plus surprenante réussite des Bamiléké est sans doute d'avoir fait de leurs terroirs apparemment surpeuplés et des régions voisines un centre d'exportation des produits vivriers...

De même l'extraordinaire solidarité financière des Bamiléké, qui leur permet notamment de contrôler circuits commerciaux et moyens de transport jusqu'au cœur de la forêt gabonaise, est directement fondée sur la pratique des loung, *associations d'entraide traditionnelles transformées aujourd'hui en organismes d'épargne et de crédit et qui, sans rien perdre de leurs fonctions ancestrales, jouent le rôle d'un véritable système bancaire. Ici encore, maîtrise de l'appareil commercial et conquête des débouchés fouettent l'ardeur des producteurs et rendent compte de la prospérité et de l'extraordinaire capacité de renouvellement de l'agriculture bamiléké, justifiant au plan économique l'adoption d'innovations techniques (l'engrais minéral par exemple) que le repli sur soi et l'autosubsistance n'eussent jamais rentabilisée et par conséquent permise.*

P.P. Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire, 1985, pp. 219-221.

BAKONGO

C'est donc aux hommes avant tout que nous aurons à prêter attention, aux conditions historiques et sociales de leur mise en place, dont l'étude préludera à celle de l'environnement naturel. Ces hommes, des Bacongo, des Balali, des Bassoundi, appartiennent à la grande famille des Congolais du sud, des Kongo au sens le plus large du terme, dont ils sont, dans les territoires gouvernés par Brazzaville, la fraction la moins marginale et la plus fidèle à l'héritage commun du groupe. Nous aurons à préciser pourquoi ils se sont installés et comment ils se sont multipliés, non seulement à Boko, mais aussi dans les circonscriptions voisines. Et à débrouiller, par la suite, à moins qu'il s'agisse d'une simple coïncidence, le jeu d'affinités et d'adaptations au terme duquel les trois ethnies se révèlent sur la carte pratiquement coextensives avec le milieu.

G.S. De l'Atlantique au fleuve Congo, 1966, p. 470.

C

COMMUNICATIONS

La route, instrument par excellence du contrôle politique de l'espace, apparaît immédiatement comme l'outil du développement d'une agriculture qui trouve en elle-même les techniques de son progrès et dont la stagnation était d'abord le fruit de l'isolement.

P.P. Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire, 1985, p. 219.

Avec le chemin de fer Bangui-Tchad, considéré comme voie de communication intérieure de l'A.-E.F., on se retrouve en plein accord avec les données géographiques : d'une part la voie fédérale, prolongée jusqu'au Chari, a le tracé exact qui lui permet d'assurer dans les meilleures conditions un trafic « interzonal » (zone sèche — zone humide), c'est-à-dire de mettre en relation directe deux blocs à vocation complémentaire ; d'autre part elle relie les régions proches de la mer et bien dotées de ressources énergétiques, douées par conséquent pour l'industrialisation, mais mal peuplées et manquant de vivres, à l'intérieur du continent, consommateur de produits fabriqués, réserve d'hommes et producteur d'excédents agricoles.

G.S. Le chemin de fer Bangui-Tchad dans son contexte économique régional, 1958, p. 296.

D

DENSITÉ DE POPULATION

La densité de la population constitue un élément capital, le plus simple et le plus synthétique à la fois, parmi ceux qui permettent d'appréhender la nature des relations entre un espace et un ensemble d'hommes solidaires dans l'utilisation de cet espace. La densité de population constitue à chaque instant un fait contraignant pour le fonctionnement et l'évolution du système de production, et plus largement du système social du ou des groupes humains considérés.

G.S. Écosystèmes forestiers tropicaux, 1979, p. 448.

Dans un continent largement sous-peuplé, de fortes densités ne pouvaient naître que des deux situations contraires que nous avons schématisées, à savoir l'organisation de peuplements régionalement étoffés par un pouvoir politique capable de leur assurer encadrement et protection, ou bien l'entassement dans des aires de refuge et la capitalisation sur place des effectifs de sociétés impuissantes à répondre à la croissance démographique par l'expansion spatiale...

Le facteur primordial des transformations techniques n'est plus la pression démographique : l'irruption de l'économie marchande et l'explosion urbaine lui ont substitué l'intérêt monétaire de la production. Les crises agricoles contemporaines résultent de ces transformations et non de l'infériorité des techniques de production qui se révèlent au contraire d'une surprenante flexibilité.

P.P. Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique Noire, 1985, pp. 204 et 205.

DÉVELOPPEMENT RURAL

L'expérience sénégalaise ne conduit-elle pas à une révision d'une certaine conception du développement, trop souvent assimilé, par l'aide internationale comme par les responsables politiques, à l'adoption de modèles techniques étrangers destinés avant tout à la croissance de la production exportable ? Cette même expérience ne rappelle-t-elle pas avec force qu'au nom du seul souci de l'efficacité, la pédagogie comme le

contenu de toute opération de développement doivent tenir compte de la spécificité sociale et culturelle de chaque civilisation, de la signification de son patrimoine technique, et renoncer au véritable impérialisme intellectuel, au terme duquel tout paysan du tiers-monde n'est qu'un « producteur » anonyme et « sous-développé » ?

P.P. Réflexion sur une entreprise de développement par la vulgarisation agricole, 1972, p. 405.

Aucun refus, donc aucune réticence de ma part vis-à-vis d'un « développement rural » aussi nécessaire qu'inévitable, mais dont les modalités et l'adéquation des formules au milieu font souvent problème. Pas plus qu'à des paysanneries qui resteraient miraculeusement préservées de toute « contamination » par l'englobant, c'est-à-dire les contraintes liées à l'État et au marché, je ne crois pas d'autre part à un développement en vase clos, à l'échelle du continent africain, qui divergerait fondamentalement des évolutions qu'a connues, et que connaît encore le monde rural européen. Les paysanneries d'Afrique pourront-elles éviter le sort de leurs homologues des latitudes tempérées ? On sait ce qui se passe du côté des agriculteurs français, singulièrement depuis le début des années 60 : réduction drastique du nombre des exploitations ; marginalisation ou élimination pure et simple de celles qui n'arrivent pas à suivre l'évolution technique et économique ; course à l'agrandissement de la minorité qui surnage, assortie d'un endettement fort lourd, et d'une dépendance croissante vis-à-vis des acteurs économiques placés à l'amont et à l'aval (y compris les grandes organisations coopératives issues du milieu paysan) ; émergence d'une classe paysanne professionnellement organisée pour la défense de ses intérêts sectoriels, et donc de fait de moins en moins paysanne : développement de la double et de la multi-activité au sein d'un milieu rural dont les vrais agriculteurs ne sont plus qu'une composante, souvent minoritaire, etc. Certains signes peuvent donner à penser que quelque chose de ce genre se profile à l'horizon des agricultures africaines les plus engagées dans le marché, et le plus solidement encadrées par la puissance publique. Il n'est plus permis en tout cas, aujourd'hui, de raisonner sur l'avenir des paysans africains dans les termes du XVIIIe siècle anglais ou du XIXe siècle européen : campagnes agricoles et villes-réceptacles à dominante industrielle, reliées selon le principe des vases communicants. La vraie question est celle du passage de campagnes paysannes à des campagnes socialement et économiquement diversifiées, donc capables d'accueillir une partie des exclus du processus de concentration et d'intégration marchande de l'agriculture.

G.S. Libres réflexions sur le développement rural, 1985, pp. 156 et 157.

E

ÉCHELLES

Il est tentant de coupler la notion des échelles géographiques à celle de société englobante/société englobée. L'État, la grande ville, considérés dans leur fonctionnement global, ressortissent à l'englobant, le monde rural et les petites villes à l'englobé. Soit deux sociétés, deux modes d'organisation, deux ensembles de valeurs, chacun dominant à son niveau. Le problème est dans la manière dont les deux niveaux s'articulent au long de la filière qui mène de la terre au producteur, et du producteur au consommateur (éventuellement confondus). Il existe trois cas de figure. Le premier est celui où toute la chaîne opère dans les limites de la société rurale, et, le cas échéant, de ses prolongements urbains (quand le commerce des produits vivriers est assuré par les cultivateurs eux-mêmes, ou des intermédiaires directement issus du monde paysan et opérant selon ses normes). La cohérence, en pareil cas, est assurée. Elle l'est tout autant, mais autrement, lorsque la production revêt la forme d'enclaves techniques à forte densité de capital, projetées directement au sein de l'espace rural depuis le monde de l'État ou des sociétés internationales. Sous la forme de « grandes plantations » ou d'autres implantations agro-industrielles, ces tentacules fonctionnent, à la main-d'œuvre près, en circuit fermé, et sont directement reliées aux étages supérieurs de l'État et

du marché, à travers des circuits performants. Des subventions, des protections assurent au besoin la rentabilité.

G.S. Libres réflexions sur le développement rural, 1985, p. 154.

ESPACE

L'espace-champ et l'espace organisateur.

Si l'on va au fond des choses, ce qui fait le plus problème dans la géographie de cette fin de siècle, c'est probablement l'idée même qu'elle se fait de l'espace, placé comme on l'a vu au centre de ses préoccupations. L'accord que semble recouvrir le mot est purement apparent. Tout le problème est de savoir si l'espace jouit ou non de propriétés propres qui, manifestant leurs effets de façon cumulative sur une variété de phénomènes, aboutiraient à des formes et des structures répétitives, relevant de véritables lois de composition. Auquel cas le repérage de ces structures et la détermination de ces lois constituent l'objet ultime de la géographie. La position opposée revient à dire que, s'il existe bien dans l'espace des agencements caractéristiques, l'articulation de ces derniers procède de forces extérieures à l'espace, ou dont le jeu, tout en intégrant des paramètres spatiaux (distance, échelle), ne se détermine pas essentiellement sur ce plan. L'existence même de systèmes et de sous-systèmes spatiaux, intégrant la totalité des phénomènes dont la surface terrestre est le siège, est fortement mise en doute : sauf rencontre localisée et fortuite, l'organisation de l'espace, selon ces vues, est toujours plurale. Espaces et sous-espaces renvoient à des catégories de phénomènes et de relations, voire, à l'intérieur de chaque catégorie, à des systèmes en compétition (deux sociétés, par exemple, installées côte à côte, et dont chacune organise l'espace à sa manière). La logique de ces positions respectives autorise les uns à conférer aux espaces individualisés une valeur objective et une signification en quelque sorte absolue ; les autres ont tendance à n'y voir que des espaces de commodité, délimités pour l'action ou comme cadre de recherches, ou au mieux comme des espaces « perçus », ce qui ne fait que repousser la subjectivité du niveau du chercheur à celui du consensus social.

G.S. Quelques réflexions sur la géographie en 1975, 1975, p. 250.

ÉROSION (DÉSERTIFICATION)

Les travaux des agronomes et des pédologues du Centre de Recherches de Bambey et surtout le rapport synthétique établi en 1952 par R. PORTÈRES, ont bien mis en lumière que les cultures répétées opérées sans restitutions systématiques ni véritables assolements sur des sols très sablonneux privés de leur projection arborée par les défrichements, faisaient perdre à la terre arable sa structure en facilitant l'entraînement en profondeur de l'argile, du limon et des sables fins et en réduisant sa teneur en matière organique dont le renouvellement est enrayé...

Ils ont établi que cette évolution aboutissait à l'augmentation de la proportion du sable grossier en surface et préparait ainsi le travail de l'érosion — érosion éolienne commune à tout le Sahel en saison sèche, mais aussi érosion pluviale rendue particulièrement efficace pour une plante exigeant d'être aussi soigneusement sarclée que l'arachide...

Sans doute l'arachide a-t-elle incontestablement provoqué depuis un demi-siècle la savanisation du Cayor et entraîné une grave dégradation de ses sols liée au déboisement. Mais rien ne prouve qu'il s'agit là d'un phénomène de « désertification », tandis que cent observations démontrent que la végétation forestière peut se réinstaller d'elle-même dès qu'on lui en laisse le temps et refaire des terres arables...

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, pp. 177 et 181.

ÉROSION (CIRQUES)

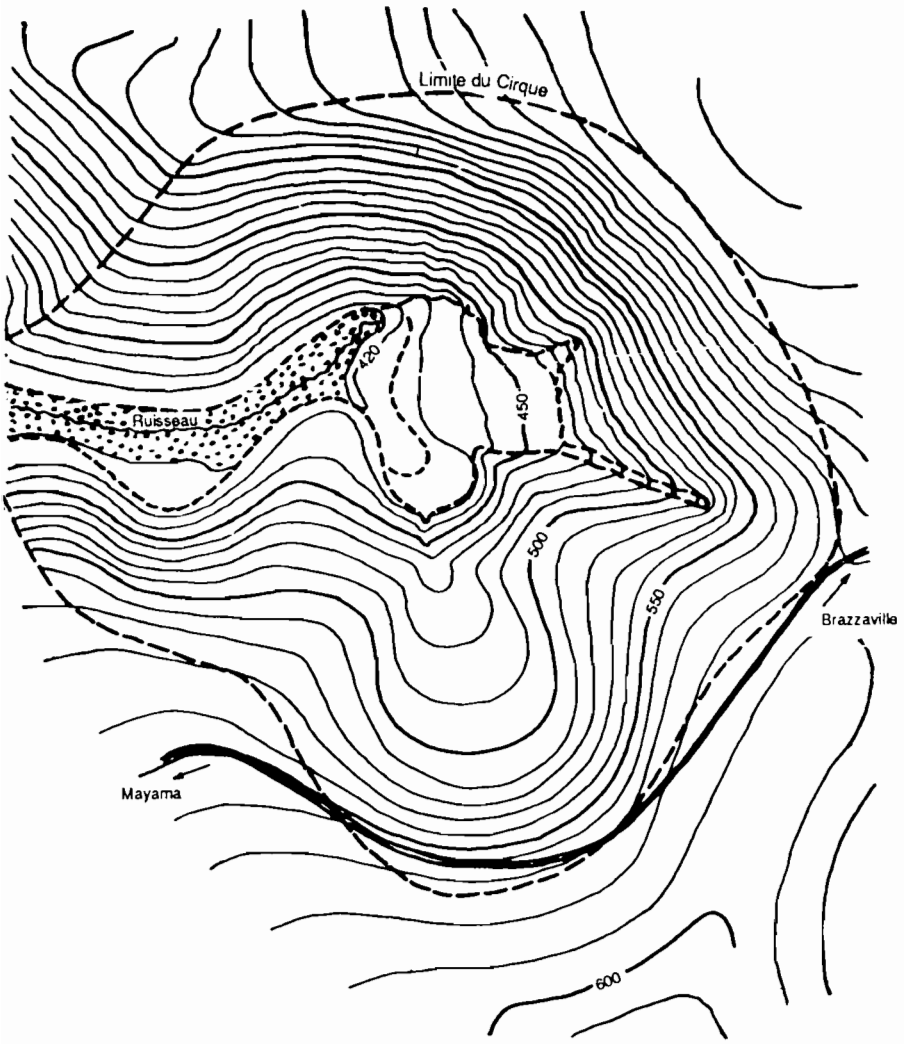

Cirque visible de la route Brazzaville-Mayama, à l'endroit où s'amorce la descente vers le Djoué
Échelle légèrement inférieure à 1/10 000e
Équidistance: 10 m — Levé de l'auteur

G.S. Note sur l'érosion en cirque des sables au nord de Brazzaville, 1951, p. 53.

ETHNIE/ÉTAT

En créant des États aux limites linéaires, les frontières politiques ont surimposé à l'occupation traditionnelle du sol une grille territoriale dont la rigidité va s'affirmant et qui a pour double effet d'une part de délimiter le champ de politiques différenciées et parfois opposées, d'autre part de créer des déséquilibres souvent profonds au sein d'espaces marqués, au plan agricole au moins, par une rare homogénéité naturelle. Le caractère pluriethnique des pays africains signifie que le passage de l'ethnie à l'État

induit d'abord un changement d'échelle du contrôle territorial. Changement d'échelle qui tend à rendre plus homogène l'espace contrôlé par une même structure politique mais qui est à son tour porteur de graves déséquilibres liés aux profondes inégalités spatiales et démographiques entre États voisins.

P.P. Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire, 1985, p. 210.

ETHNIE/RÉGION

Sans vouloir pousser l'analyse, il est facile de reconnaître, dans la notion d'ethnie (ou de groupe ethnique, les deux termes seront employés indifféremment), un principe de communication et un principe d'identité. D'un côté, l'ethnie se manifeste comme un niveau des relations sociales. Peu importe que celles-ci s'agencent ou non en une politique. Le trait constant, à l'intérieur du champ ethnique, réside dans une certaine facilité et une certaine intensité des communications entre les hommes. Il se constate même en l'absence de toute institution formelle reliant les unités de résidence ou les groupes de parenté, mais se conçoit difficilement sans le véhicule d'une langue commune. Le concept ethnique apparaît, d'autre part, difficilement séparable d'une certaine homogénéité, d'un minimum de fidélité à soi dans l'espace et dans le temps. Que, parmi toutes les distinctions possibles sur une base « objective », certaines seulement soient retenues et valorisées par la conscience de groupe, ne change rien à l'affaire, l'ethnie réduite, sur ce plan, à une pure représentation, privée de tout support réel, n'est sans doute qu'un cas-limite, rarement atteint.

Même si l'on est en droit de s'interroger sur leur signification, les entités reconnues par l'usage courant ne se laissent donc pas ravaler au rang de catégories plus ou moins formelles. Leurs noms ne sont pas de simples étiquettes : ils isolent un champ privilégié de relations, signalent un ensemble de traits, fort inégalement sélectifs quand on les prend un à un, mais dont la combinaison apparaît spécifique.

G.S. De l'Atlantique au fleuve Congo, 1966, p. 164.

F

FRONTIÈRES

Quand on examine les conditions faites aux activités productrices à travers l'Afrique noire contemporaine, on est frappé par la brutalité et la rapidité avec lesquelles s'exerce l'influence des frontières, des inégalités et des déséquilibres qu'elles entraînent, et combien interviennent peu, en comparaison, sinon de manière seconde voire secondaire, les changements de l'appareil technique de production.

P.P. Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire, 1985, p. 211.

Le contenant ne doit pas masquer le contenu. Le contenant, ce sont les frontières, le contenu c'est le territoire qu'elles enferment. Pour l'idée nationale, le contenu est plus important que le contenant. Et la valeur, la pertinence ou la non-pertinence d'une frontière se juge au moins autant en fonction de l'espace qu'elle circonscrit que de celui qu'elle traverse.

G.S. Quelques réflexions sur les frontières africaines, 1982, p. 46.

FORESTIERS

Les innombrables entreprises de reboisement illustrent, mieux que n'importe quel autre domaine, la conception désarticulée de l'environnement qui préside aux opérations contemporaines d'aménagement. Qu'il s'agisse de parer à l'érosion des sols, de ralentir le ruissellement, d'enrayer la marche des dunes, ou bien de pallier les effets de la déforestation consécutive aux défrichements ou à la recherche de bois de feu ou de construction, et l'on charge le spécialiste des forêts d'élaborer un programme de reboisement. Or, pour le forestier, il s'agit de réaliser les conditions les plus favorables à la

production en isolant et en spécialisant des périmètres affectés exclusivement à la forêt et en sélectionnant les espèces à croissance aussi rapide que possible. Conception diamétralement opposée à celle du paysan pour qui l'arbre est un élément intégré à l'environnement, associé au champ et au pâturage, non seulement fournisseur de bois mais agent de fertilisation du sol en même temps que producteur de fruits comestibles ou de provende pour le bétail. Toutes les actions de reboisement visent donc à marginaliser la forêt, à en faire des enclaves spécialisées dans la production du bois, alors que, dans le même temps, le développement agricole élimine l'arbre de l'espace rural. On ne saurait concevoir politique plus diamétralement opposée aux équilibres séculaires patiemment élaborés par la paysannerie...

Ainsi, par exemple, de la diffusion de l'Eucalyptus dans tout le domaine sahélo-soudanien, notamment dans les reboisements destinés à approvisionner en bois de cuisine villageois mais surtout citadins. Or, s'il fournit rapidement perches et fagots, l'Eucalyptus ne s'intègre pas davantage à l'environnement qu'à l'économie rurale. Outre que son feuillage est aussi inassimilable par la matière organique qu'il est inconsommable par le bétail, l'arbre empoisonne le sol en même temps qu'il épuise ses réserves en eau dans un milieu dont le caractère dominant est la sécheresse ! Ainsi se trouve paradoxalement transformé en adversaire d'un environnement particulièrement fragile le corps de spécialistes voués à la « conservation » des eaux et forêts...

P.P. Les politiques d'aménagement en Afrique noire et leurs conséquences écologiques, 1983, pp. 151 et 152.

G

GÉOGRAPHIE

Si le travail du géographe implique le recensement de toutes les données qu'apportent sur son terrain les spécialistes appliqués à l'étude de l'environnement naturel et des sociétés qui l'exploitent, son rôle spécifique ne commence qu'à partir du moment où il analyse l'empreinte de l'homme sur le milieu et s'efforce d'en comprendre les mécanismes.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, Avant-propos.

La lecture à laquelle nous nous essayons de l'ensemble des contributions réunies serait incomplète si nous ne nous efforcions pas de dire en quoi elle exprime la sensibilité fondamentale de la discipline « géographique ». Elle le fait, à notre sens, de trois manières. D'abord, en accordant un sens particulier à l'analyse de situations localisées : espaces socialement fonctionnels, ou entités sociales dotées d'une assise spatiale : terroirs, ethnies ou fractions d'ethnies, régions, unités administratives... quelles qu'en soient la définition ou l'échelle, le principe est toujours le même : restituer les cohérences qu'implique la proximité des hommes et des faits. Soit en amont du temps : des groupes dotés d'une histoire commune « traitent » l'espace de façon homogène. Soit en aval : la proximité suscite des liens entre des groupes sociaux ou individus accidentellement rapprochés. Cohérences ne veut pas nécessairement dire harmonie, les jeux conflictuels sont tout aussi intéressants. La deuxième manière d'être géographe vis-à-vis des problèmes du développement rural consiste à privilégier le regard des acteurs les plus directement impliqués, à voir l'espace rural, le développement, les initiatives extérieures avec les yeux des ruraux. Mais aussi, et c'est là un troisième aspect qui sous-tend la démarche géographique, restituer cette vision, la relier à d'autres plus distanciées, replacer le tout dans une problématique au niveau le plus général, par le truchement et la mise en jeu d'échelles emboîtées, que l'on resserre ou que l'on déploie selon les nécessités de l'explication. Autrement dit : considérer chaque élément, chaque variable, chaque facteur, chaque conséquence au niveau spatial et dans l'espace qui est le sien, et chaque fois en combinaison, en interférence ou en opposition avec les autres données propres à ce niveau.

P.P. et G.S., Le développement rural en questions, 1984, Préface.

Une part capitale de la géographie la plus authentique ne se rattache plus aux paysages que de façon indirecte ou ténue. Cette géographie essentiellement inapparente est celle des flux de toute nature : flux migratoires, flux de marchandises et de produits, flux d'information. Quelques-uns des thèmes aujourd'hui les plus fréquents de la discipline concernent les rapports de ces flux à l'espace, et particulièrement la façon dont l'espace se trouve organisé par eux. Entre dans cette catégorie l'étude des « rapports villes-campagnes », de la « colonisation des terres neuves » (où le paysage n'est qu'à l'aboutissement), de l'armature urbaine à différentes échelles, de la régionalisation spontanée ou volontaire dans un cadre national, des effets géographiques de la carte politique, du rayonnement spatial des ensembles industriels et des métropoles, des systèmes de relations liées à l'inégal développement. Dans tous les cas, la place qu'occupent au sol une infrastructure même lourde, une usine même gigantesque, une ville même est sans commune mesure avec le poids d'investissements, le rôle fonctionnel et le pouvoir organisateur sur le plan géographique des faits considérés.

G.S. Quelques réflexions sur la géographie en 1975, 1975, p. 255.

GOUROU (PIERRE)

À travers l'ensemble de l'œuvre de monsieur Gourou, en quelque sorte à petite échelle, il y a un certain nombre de grands principes, de grands modes de raisonnement. À une autre échelle, monsieur Gourou tient à mettre l'accent sur ce qu'il appelle l'immense variété des situations locales. Et c'est le rôle de la géographie de mettre en cause l'existence de loi, en raison de cette immense variété des situations locales.

P.P. La géographie comme « divertissement » ?, 1984, p. 56.

Il n'est pas possible de parler de géographie tropicale sans évoquer le plus grand des géographes français actifs : Pierre Gourou, dont toute la vie et la pensée sont ancrées au monde tropical. C'est lui qui a donné, en France, à la géographie tropicale, les principes rappelés plus haut, et une sorte de statut non écrit, à la fois intellectuel et moral. Son influence se fait profondément sentir à travers ses élèves et ses « descendants » dans la géographie d'aujourd'hui.

G.S. La recherche géographique française, 1984, p. 152.

H

HISTOIRE (TEMPS)

L'histoire que nous avons dû faire a pour fin la compréhension du présent ; elle part des faits enregistrés sur le terrain pour remonter à l'explication ancienne lorsqu'elle peut être atteinte. À ce propos nous ne nous dissimulons pas que certains jugeront parfois excessive la place que nous avons faite à la reconstitution du passé et à l'analyse des structures anciennes ; elle correspond aussi exactement que possible au poids de l'histoire dans l'interprétation des situations actuelles.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, Avant-propos.

Mais voici ce qui met vraiment la géographie dans une position singulière vis-à-vis des autres sciences de l'homme : le passé, pour elle, n'est pas une simple histoire intériorisée, il se matérialise en objets concrets, ceux-là même qui constituent le paysage dans toutes ses parties héritées.

G.S. Quelques réflexions sur la géographie en 1975, 1975, p. 249.

HABITAT DIOLA (HANK)

Grande ferme dont tous les éléments sont soudés les uns aux autres et disposés autour d'une cour centrale constituant le « Hank » et qui, selon sa forme, peut avoir de 15 à 30 mètres de côté ou de diamètre.

Le plan d'ensemble des bâtiments est généralement à peu près rectangulaire, mais il est parfois triangulaire, dans d'autres cas, ovale. Une seule porte donne accès au Hank, véritable cour de ferme où le bétail passe la nuit ; lorsque le soir, la porte du Hank est clôturée, la concession familiale est une véritable forteresse capable de défier les voleurs de bœufs et même de soutenir de véritables sièges.

P.P. Les Diola. Étude sur l'habitat des riziculteurs de Basse-Casamance, 1958, p. 31.

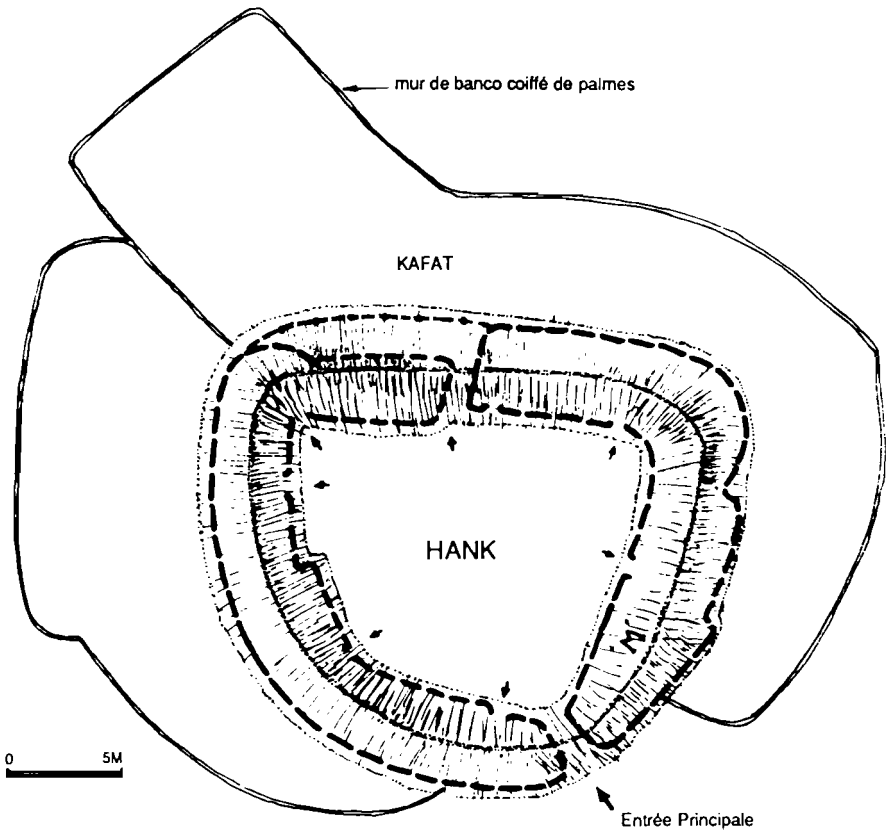

Type de hank à cour fermée

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, p. 865.

HABITAT FAN (ABÊGNE)

Les abêgnes — ou anciens « corps de garde » — demeurent un élément essentiel du paysage villageois. Mais leur destination a changé : il n'est plus question de défense armée ; elles servent à présent de cases à palabres, d'abris où travaillent les artisans et où se reposent les voyageurs. On y confectionne les filets et les nasses, les nattes, divers objets de bois, on y assemble en « têtes » les feuilles de tabac ; on y joue du balafon. C'est là que les hommes se rassemblent par familles (au sens large) pour bavarder, passer le temps et palabrer, et que les femmes leur apportent à manger. Car chaque

famille a en principe une abêgne et une seule — sauf exceptions, à vrai dire de plus en plus nombreuses — qui reste assez strictement réservée aux hommes.

Au point de vue architectural, les abêgnes ont perdu, avec leur fonction militaire, cette allure de fortin qui avait frappé les premières missions. Il en reste parfois des sortes de lucarnes, plus souvent des ouvertures en forme de fente allongée, qui font pénétrer le jour de côté, et sont un discret rappel des meurtrières d'autrefois.

On trouve souvent des abêgnes construites avec soin, sur un plan et suivant une technique inspirée de la case d'autrefois : plan rectangulaire allongé, toit à deux pans, murs d'écorce et pailles.

G.S. Les paysans noirs du Gabon septentrional. Essai sur le peuplement et l'habitat du Woleu-N'Tem, 1951, p. 151

I

INTENSIF/EXTENSIF.

Partout la logique paysanne sait ainsi que l'intensif nourrit et l'extensif rapporte, partout elle enseigne que la maîtrise technique de l'espace est synonyme de survie et de reproduction de la société alors que l'accès à l'espace, lorsqu'on dispose des moyens de le contrôler, est synonyme de croissance économique...

Naguère, le ressort profond du changement, du passage de l'intensif à l'extensif et vice versa, c'était la pression démographique sur l'espace. Aujourd'hui, il faut enregistrer avec réalisme que le premier ressort du changement est partout devenu l'intérêt monétaire.

P.P. Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, 1979, pp. 5 et 8.

ISLAM

L'Islam noir offre la double particularité de susciter chez ses cadres des vocations d'ermites exaltant leur mysticisme dans l'ascèse et la solitude, et d'imposer à la masse de ses fidèles des pratiques collectives synonymes d'un contrôle social rigoureux. C'est au sein d'entreprises agricoles que s'opère la symbiose de ces deux voies contradictoires. Insoupçonné est le nombre de marabouts pionniers ayant ouvert en pleine brousse écoles coraniques et défrichements et sous l'égide de qui viennent se placer des centaines, voire des milliers, de fidèles. Dans ces fondations, pouvoir théocratique et autorité temporelle confondus règnent sur des communautés acharnées à trouver dans la prière collective et le travail solidaire les voies du dépassement et du salut.

P.P. Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire, 1985, pp. 209 et 210.

IDÉOLOGIE

J'ai essayé de montrer en quoi consiste l'idéologie géographique de base ; une certaine façon de conceptualiser l'espace, et de s'en servir, dans tous les sens du mot. Il y a bien des facettes, parfois contradictoires ou divergentes, dans cette « vision » de l'espace. On a affaire, cependant, à un tout relativement cohérent. Les fondements en sont divers : d'abord, certaines attitudes primordiales de l'esprit humain, devant la nécessité d'apprivoiser, de désamorcer l'espace, en reculant et si possible en bornant l'au-delà toujours inquiétant ; puis, au moins dans certains pays, la contamination par le système de pensée liée à la pratique de l'État occidental ; enfin, toutes les inflexions qui procèdent d'un désir individuel de pouvoir, à l'aide des moyens propres à la discipline, et dont la rationalité camouflée contribue à « idéologiser » la pensée.

G.S. La géographie comme idéologie ?, 1985, p. 202.

IMAGE

Ces jouissances mêlées et un peu suspectes, en marge du plaisir franc de voir, n'altèrent-elles pas quelque peu l'image studieuse et innocente du géographe lancé dans la télédétection et la photo-interprétation ? Une sorte de miracle s'est produit au lendemain de la dernière guerre avec les « missions » aériennes et les mosaïques photographiques : le miracle s'est répété et amplifié quand les images, réelles ou potentielles, prises de l'espace par des satellites, sont devenues accessibles au public. Le miracle consistait dans la brusque matérialisation de l'image idéale du paysage que les géographes avaient en tête (et dont les premiers voyages par air, les premières photographies obliques ou verticales ne donnaient encore, à la génération précédente, qu'un aperçu furtif ou fragmentaire). Les non-géographes, les professionnels de l'aménagement sortis des écoles d'ingénieurs, les vulgarisateurs de tout poil ont eu alors une véritable « révélation » de l'espace. Un espace qu'ils découvraient littéralement, sans en avoir fait l'apprentissage au sol, ou simplement par le travail sur les cartes. Il en est résulté des textes délirants...

À se demander s'il existait des atlas ! Je regrette de dire que d'authentiques géographes ont participé à ce délire. Mais je m'empresse d'ajouter que la majorité ont gardé la tête parfaitement froide : tout en faisant un immense effort pour maîtriser la technique nouvelle d'acquisition et de manipulation des images, ils ne voient en elle qu'un outil plus perfectionné mis à leur disposition.

G.S. La géographie comme idéologie ?, 1985, p. 201.

J

JACHÈRE (EN PAYS SÉRÈR)

La répartition de l'espace consacré aux cultures de plein champ en trois soles de surface comparable, a pour premier effet d'assurer à la terre une année complète de repos tous les trois ans. L'efficacité de cette jachère, qui entraîne un recrû vigoureux de la végétation spontanée est considérablement renforcée par la présence du troupeau et la répartition méthodique de sa fumure. C'est donc non pas de sols forestiers mais de terres fortement enrichies en matières organiques d'origine végétale et animale (et, par voie de conséquence, en éléments minéraux) que les Sérèr disposent lorsque, l'année suivante, les jachères sont remises en culture...

Compte tenu de la sévérité des conditions physiques qui règnent sur l'ensemble du bassin de l'arachide, une simple rotation des cultures, même assortie d'une année de repos sur trois, serait incapable d'assurer non seulement la continuité de l'exploitation mais surtout des rendements assez estimables pour avoir fait du pays sérèr le centre de gravité démographique de tout le territoire du Sénégal situé au nord de la Gambie.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, pp. 250 et 251.

JACHÈRE (EN PAYS BAKONGO)

Comme tous leurs voisins, les Bakongo restent cependant prisonniers d'un système agricole encore rudimentaire dans son principe, où le renouvellement de la fertilité est confié, presqu'exclusivement, à la jachère.

En forêt, le sol est remis en culture à des intervalles extrêmement variables. Parfois la jachère est écourtée sous la pression de la nécessité, ou par simple commodité. Il arrive aussi qu'elle se prolonge en attendant le retour de l'ayant droit absent, ou la réattribution d'un terrain tombé en déshérence. Ou qu'un interdit retarde plus ou moins longtemps le défrichage d'un bout de forêt. Dans l'ensemble, néanmoins, les périodes de repos sont relativement courtes, elles durent le plus souvent de huit à quinze ans. Les Bakongo ne calculent pas, c'est de façon toute empirique qu'ils déter-

minent le moment où un ancien champ redevient cultivable. Sur les sols rouges, ils se fient à la consistance de la terre superficielle : le pied doit s'y enfoncer légèrement. L'aspect du boisement, la densité de la strate inférieure leur fournissent un critère beaucoup plus général.

G.S. De l'Atlantique au fleuve Congo, 1966, p. 507.

JARDIN DE CASE

Contigus aux habitations, proches d'elles en tout cas, ces jardins bénéficient d'une fumure presque automatique, qui leur assure une certaine permanence. La longue utilisation du sol par les cultures jardinées s'oppose de la sorte à l'itinérance de cultures en plein champ. Il en va ainsi notamment, dans de larges secteurs du continent africain. Les « jardins de case » n'y ont le plus souvent que peu d'importance : un fouillis de plantes, en taches discontinues, de quelques mètres carrés, mal délimités. Parfois, cependant, ils se rejoignent, s'ordonnent en une ceinture concentrique à la ferme et au village.

G.S. À propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale, 1962, p. 25.

JARDIN DE CASE DIOLA (KAHAT)

Jardin soigneusement enclos qui s'étend à l'arrière de la maison et où chaque ménage établit ses pépinières et des plantations : manioc, patates, bananiers, parfois colatiers et agrumes, jadis coton.

P.P. Les Diola. Étude sur l'habitat des riziculteurs de Basse-Casamance, 1958, p. 26.

K

KAD/KARITÉ

Le parc à karité est le fruit d'une stratégie délibérée d'hommes privés de bétail, c'est-à-dire de lait et par conséquent de matières grasses d'origine animale...

*Partout, du pays Sérer sénégalais aux rives Massa du Logone, de la lisière des polders de la Côte des Rivières du Sud aux massifs Podo-Kwo du Nord-Cameroun, des terroirs Ninisi de l'ouest Mossi aux campagnes Haoussa de Zinder (mais nous pourrions poursuivre l'inventaire jusqu'en Erythrée ou jusqu'en Angola), le parc d'*Acacia albida *révèle un type de civilisation agraire d'une étonnante identité : partout il est l'œuvre de paysanneries sédentaires, pratiquant avec une égale passion la céréaliculture sous pluie et l'élevage, partout il est lié à la pression démographique, c'est-à-dire à la nécessité d'une exploitation continue du sol, partout il est associé à des sociétés relevant d'un modèle commun, historiquement fondé sur le refus de toute structure sociale ou politique contraignante (et notamment d'un pouvoir d'État), l'organisation lignagère et l'arbitrage concerté, l'égalitarisme et la passion de la liberté. Valeurs synonymes d'encadrement défaillant et de techniques agricoles raffinées, et dont la traduction géographique la plus courante réside dans la combinaison du parc, de la haute densité et, généralement, d'un habitat dispersé en fermes familiales...*

*Frontières absolument linéaires entre parcs d'*Acacia albida *d'une remarquable pureté et boisements soudaniens à Karité d'une fort belle venue : d'une part, la campagne Massa, de l'autre la brousse Moussey, d'un côté des paysans, de l'autre des conquérants, chez les premiers le parc créé par une civilisation de la vache et du mil, chez les seconds la forêt sèche à Karité associée à une civilisation du cheval. Derrière le contraste des paysages végétaux, l'opposition de deux sociétés et de deux arts de vivre.*

P.P. L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique noire, 1980, pp. 132, 135 et 136.

KOUKOUYA/MBÉ

Le plateau Koukouya et le plateau de Mbé montrent donc l'exemple typique d'une fâcheuse répartition de la population. Le plateau bien situé, à proximité des débouchés, est mal peuplé ; le plateau bien peuplé est mal situé. Malheureusement, les situations de ce genre, loin d'être l'exception, sont plutôt la règle en Afrique centrale. Elles offrent l'image, en petit, de ce que l'A.-E.F. elle-même était en grand, avec le Tchad bien peuplé et le Gabon vide.

G.S. Le plateau congolais de Mbé, 1960, p. 48.

L

LIMOUSIN, LUSSAN (« RÉSIDENCES UXORI-LOCALES »)

Le géographe est toujours l'homme d'un lieu ; celui qu'il habite, celui de son enfance (où s'est forgée son expérience propre de l'espace), celui où il se trouve, où le mène sa recherche. Sans doute pourrait-on en dire autant de n'importe qui. Mais tout le monde ne devient pas géographe. Je fais l'hypothèse que cette vocation particulière dérive, au moins pour une part, d'une expérience des lieux plus forte, ou plus précoce, à vigoureuse coloration, affective, génératrice de plaisir.

G.S. La géographie comme idéologie ? 1985, p. 200.

M

MANIOC

Nul n'a appris aux paysans africains ni les techniques de culture du manioc, ni les exigences pédologiques et climatiques de ses différentes variétés, ni les innombrables formes d'utilisation de cette plante d'origine américaine. Au contraire, agronomes et nutritionnistes l'ont souvent condamnée. Or aujourd'hui le manioc est la plante la plus unanimement cultivée des rives du Sahel au cœur de la forêt et c'est largement grâce à lui que l'Afrique noire règle ses problèmes alimentaires.

P.P. Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire, 1985, p. 222.

Mais le manioc, de son côté, n'a-t-il pas été injustement décrié ? C'est bien un aliment pauvre, mais on oublie un peu facilement la sécurité qu'apportent, sur le plan quantitatif, sa rusticité et son rendement. Ses inconvénients ne se manifestent pour de bon que là où il constitue une nourriture presque exclusive, ce qui est rarement le cas dans les régions dont nous nous occupons. Enfin, le remède est partout à côté du mal, sous la forme des feuilles de manioc, aussi riches en protides que les racines en sont pauvres, et dont une très large consommation est effectivement faite. Producteurs et gros consommateurs de manioc, les Congolais du sud, avec leur démographie le plus souvent vigoureuse, et une appréciable densité de population, suffiraient, au demeurant, à ruiner l'argument.

G.S. De l'Atlantique au fleuve Congo, 1966, p. 980.

MIGRATIONS

Sous leur forme ancienne de Völkerwanderungen, *les migrations africaines, qui avaient tellement frappé les premiers voyageurs venus d'Europe ou d'Amérique, ont vécu. Le peu qui en subsiste fait figure de curiosité géographique. Mais la mobilité n'a pas disparu. Elle resurgit en force, depuis plusieurs dizaines d'années, sous d'autres formes. Le mouvement généralisé vers les villes, suivi dans bien des cas d'un va-et-vient entre les centres urbains et les campagnes de leur « région migratoire », en est*

une. Les migrations de type « rural-rural », comme disent les anglophones, vers les terres vacantes ou simplement mieux situées par rapport au marché, en sont une autre. Sous cette rubrique se trouvent rangés aussi bien des mouvements du type push, *à caractère de décompression, en provenance de secteurs fortement peuplés, que des mouvements de la catégorie* pull, *à fondements proprement économiques. Entre ces deux sortes de mobilité, le départ n'est d'ailleurs pas facile à faire. Les deux facteurs se combinent toujours plus ou moins. Les migrations de type purement rural, à caractère de « colonisation des terres neuves », sont également susceptibles d'interférer avec le mouvement vers les villes. Soit qu'il existe une alternative entre deux types de réponse à une situation ressentie comme difficile dans la « zone de départ ». Soit qu'un passage s'opère, avec le temps, de l'une vers l'autre : une partie des « colons » quitte les lieux d'arrivée ruraux pour aller grossir la population citadine.*

G.S. Migrations, société et développement en pays Mossi, 1980, p. 215.

N

NANTERRE/RUE SAINT-JACQUES

Nanterre : Université Paris X, créée avant 1968...

Rue Saint-Jacques (191) : Institut de Géographie de la Sorbonne, la mémoire et la patine de la géographie française...

O

OUTIL DU GÉOGRAPHE, LA CARTE

On peut réfléchir sur les cartes d'un atlas ; on peut aussi rêver, et ces rêveries, c'est-à-dire la libre évocation de toutes les associations d'idées qui naissent du regard posé sur les documents ont leur importance aussi. À travers elles s'organisent en profondeur le regroupement et l'intégration de notions éparses dans le subconscient de celui qui examine un atlas. En cela réside peut-être l'avantage majeur de l'outil cartographique, dont chacun peut se servir à son gré, avec ses points de vue et son tempérament propres, sans être contraint par la logique rigoureuse et souvent biaisée d'un texte écrit.

G.S. Présentation de l'Atlas national en Côte d'Ivoire, 1972, p. 254.

OUTIL DU PAYSAN

Le kayendo comporte essentiellement deux parties : d'une part, un très long manche, rectiligne, parfaitement arrondi dont l'extrémité est fréquemment décorée de quelques cannelures, d'autre part, une sorte de longue pelle oblongue, tranchante à son extrémité, légèrement concave dans le sens longitudinal et dont la largeur et la coupe transversale varient selon la nature du terrain auquel on la destine. Faite de « bois de fer » ou de caïlcédrat, la pelle du kayendo, que chaque paysan met son point d'honneur à tailler et profiler lui-même, est d'autant plus large et aplatie que les sols à labourer sont légers et sablonneux, d'autant plus étroite et incurvée de part et d'autre d'une arête centrale, que les sols pour lesquels elle est prévue sont lourds et collants. L'extrémité inférieure de cette pelle était autrefois durcie au feu ; elle est aujourd'hui renforcée et protégée par un véritable soc, une pièce de métal, en forme de fer à cheval, plate et coupante, fabriquée par les forgerons des villages. À l'autre extrémité, cette pelle se termine par un mancheron court et trapu qui prend naissance sous sa face inférieure et qui dessine une gorge où vient se loger une grande perche que l'on fixe solidement par des attaches de lianes ou de fibres de roniers.

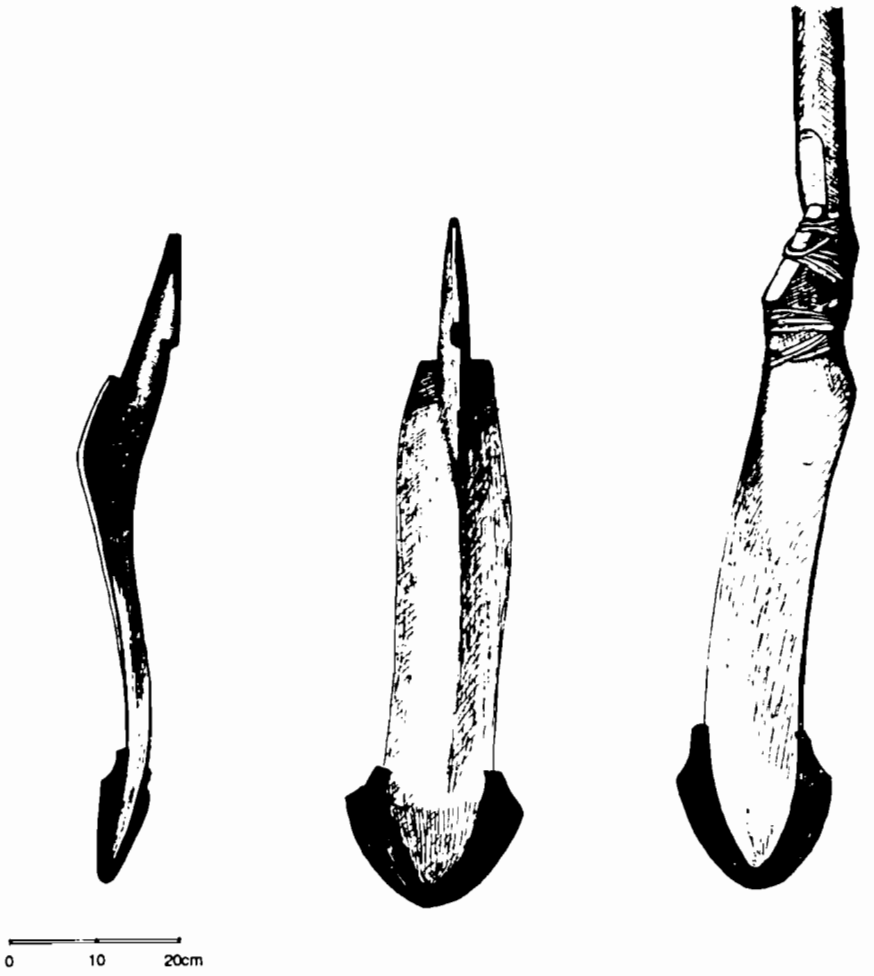

Socs de kayendo

... Le maniement du kayendo exige force et adresse. On laboure en le lançant en avant et en découpant une motte de terre de la taille de la pelle ; le genou gauche légèrement plié et porté en avant du corps sert de point d'appui au manche, lorsque le laboureur se redresse soulevant d'un coup sec la motte de terre qu'il fait basculer sur le billon en retournant la pelle.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, p. 738.

P

PAYSAN

Païen et paysan sont aussi synonymes en africain qu'en latin : la fin des religions du terroir trace la voie de celle des paysanneries et, par là même, du droit foncier traditionnel...

Nous autres paysans, nous savons qu'il faut faire du temps son allié ; du temps qu'il fait bien sûr et d'abord, mais aussi du temps qui passe...

P.P. Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, 1979, pp. 7 et 8.

PAYSAGE

Tout à fait à part, et un peu propre aux géographes, ce multiplicateur de plaisir que constitue la satisfaction de comprendre un paysage, ses ressorts cachés et sa signification propre.

G.S. Paysagismes, 1985, p. 295.

Un paysage vu, lu, saisi dans la familiarité des lieux et de leurs occupants, véhicule bien davantage d'un ensemble social à un autre, même très éloignés : tout un contenu de sympathie, d'attention : une vigoureuse sollicitation à entrer par l'esprit dans ce que sont ailleurs la vie, les bonheurs, les souffrances et toutes les attitudes qu'ils déterminent. Placer le paysage en position de sujet grammatical ne revient aucunement à le personnaliser ou le « fétichiser ». C'est seulement une manière de spécifier et de globaliser la part d'elle-même qu'une société y investit, et où elle se reconnaît. Ces interrogations sur la connivence et ses limites me paraissent importantes.

G.S. Le paysage comme connivence, 1979, p. 63.

Dire « j'étudie le paysage » à quelqu'un qui cherche à comprendre ce que vous faites n'est pas sérieux, et expose à se faire traiter de « peintre paysagiste ». Se servir du paysage pour appréhender les relations inscrites dans l'espace, ou voir en lui un relais et souvent une force d'inertie à travers laquelle le passé agit sur le présent et même l'avenir : voilà des choses qu'il est possible de faire entendre même à un technicien trop sûr de lui.

G.S. Journée des géographes de l'ORSTOM, 1971, p. 19.

Q

QUALITATIF/QUANTITATIF

À une époque où chacun se croit autorisé à établir des statistiques, nous avons touché du doigt le faux-semblant des chiffres dont fourmillent maints documents, en particulier ceux qui intéressent l'économie agricole...

Non point que nous sous-estimions l'intérêt des données quantitatives. Mais pour les établir il eût fallu travailler à une échelle infiniment plus grande et procéder par sondages monographiques. Trop extensive, notre recherche n'est qu'une opération de défrichement permettant de dégrossir les problèmes et de localiser en connaissance de cause des travaux plus précis. La prochaine étape de la connaissance de nos paysanneries pourrait être celle de l'analyse des structures agraires proprement dites, conduite à partir d'une cartographie très fine et permettant l'élaboration de chiffres sur les surfaces cultivées, les rendements, etc.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, Avant-propos.

Le constat : l'insécurité des chiffres.

Les statistiques ou les chiffres globaux concernant la production alimentaire et le degré de couverture quantitative et qualitative des besoins sont élaborés, dans la plupart des États, d'une façon qui n'autorise que rarement à se fonder sur eux. Ou il s'agit de données exactes, mais très localisées, ou il s'agit de simples évaluations plus ou moins déduites des difficultés ou de l'absence de difficultés sur les lieux de production et en ville. Ni dans un cas ni dans l'autre, on n'est correctement renseigné sur la situation réelle à l'échelle de l'Afrique.

G.S. Croissance urbaine et importations alimentaires, 1987, p. 20.

R

RÉGION

Dans le périmètre ainsi délimité, le Bas-Ouémé a le mérite de présenter l'exemple d'une authentique région, c'est-à-dire d'une construction humaine, dotée d'une vie propre sur le double plan social et économique, et constituée de zones complémentaires empruntées aux trois éléments constitutifs du Dahomey méridional, lagune, vallée et plateau.

P.P. Les pays du Bas-Ouémé, 1963, p. 9.

En résumé, dans la mesure où des régions traditionnelles se laissent reconnaître sans trop d'ambiguïté, çà et là sur la carte d'Afrique, c'est essentiellement comme des espaces au moins relativement bien peuplés (ou centrés sur des noyaux peuplés) qu'elles se détachent. Mais ce trait est constamment associé, soit à un cadre ou un milieu naturel bien caractérisé, soit à la présence d'une population dotée d'une personnalité ethnique et géographique accusée, soit aux deux à la fois, comme on vient de le voir à propos du plateau bamiléké, les Dogon fournissant un autre excellent exemple. De telles rencontres ne sauraient être fortuites. Elles sont partout le fruit d'un lent processus d'ajustement dans le temps et dans l'espace : en un mot, d'une histoire, incarnée ou non dans une constitution politique apte à se perpétuer durant une longue période.

G.S. La région traditionnelle en Afrique tropicale, 1968, pp. 94 et 95.

RATIONALITÉ

Le plus irrationnel des deux n'est pas celui qu'on pense...

Aux retards, aux échecs, aux dérives que subissent les actions programmées, les explications sont régulièrement données dans des termes impliquant, de la part du vis-à-vis, incompréhension, inertie, traditionnalisme routinier, résistance à l'innovation, opposition gratuite, comportements irrationnels. Pourtant il est clair que, derrière ce verbalisme, le retrait, la passivité, l'illogisme apparent, voire l'hostilité des « aménagés » renvoient à des déterminations complexes et souvent raisonnées. La prudence, le « wait and see » y ont leur part, et parfois aussi une appréciation plus saine que celle des auteurs de projets à l'égard des possibilités et des limites du milieu écologique. Mais, surtout, les sociétés rurales excellent à découvrir ou deviner, dans ce qui leur est proposé, les menaces latentes contre leur propre cohésion.

Symétriquement, il est permis de se demander si la rationalité technique et financière des aménageurs ne masque pas elle-même une certaine forme d'irrationalité. Car, après tout, derrière les parcellaires au cordeau tracés dans les périmètres aménagés, quelle est la part des habitudes mentales, la référence inconsciente aux schémas produits sur d'autres continents par une autre histoire ? Dans le cas des « lotissements agricoles », et plus généralement de toute formule comportant l'attribution du sol sous la forme d'unités identiques, n'y a-t-il pas de l'illogisme à vouloir créer des îlots égalitaires au sein de campagnes livrées par ailleurs, dans beaucoup de pays, à la compétition pour les terres, la force de travail et l'argent ?

G.S. « Dirigisme opérationnel » et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé, 1978, pp. 242 et 243.

S

SYSTÈMES AGRAIRES

Il y a beau temps qu'en géographie l'on parle de systèmes agraires. Puis le vocabulaire a évolué : « combinaisons », « complexes »... On en revient à présent au mot système, mais avec une connotation plus théorique, ou plus spécialisée : les « géosystè-

mes », les « agrosystèmes ». Le risque serait d'isoler les systèmes locaux et régionaux, de les étudier pour eux-mêmes, de tomber dans la monographie au sens péjoratif du mot. Ce risque est inexistant dès lors qu'on veut bien se persuader qu'un système local est toujours un système « ouvert », latéralement et surtout vers le haut, c'est-à-dire les échelles plus petites et les déterminants plus généraux.

G.S. Libres réflexions sur le développement rural, 1985, p. 151.

Pour une population donnée d'agriculteurs, tous les choix dont procède la vie agricole sont interdépendants. Ensemble, ils réalisent un ajustement à deux contraintes fondamentales : le temps limité disponible pour chaque opération du cycle de production ; l'espace limité accessible sans perte de temps rédhibitoire depuis la ferme ou le village. L'équilibre et la tension qui en résultent donnent à chaque « système agraire » son individualité. Car il s'agit bien de systèmes, dotés comme tels de cohérence, manifestant une certaine unité sur un certain espace, ainsi qu'une certaine résistance au changement, quand celui-ci ne s'inscrit pas dans la ligne d'évolution propre à chacun d'eux.

G.S. Systèmes agraires africains, 1972, p. 333.

T

TERROIR

... Portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence.

G.S. et P.P. Pour un atlas des terroirs africains, 1964, p. 57.

...Aucun terme, et surtout pas celui de « finage », ne peut être substitué à « terroir » dans l'usage que nous continuons à en faire et dont on voit mal comment se passer.

P.P. et G.S. Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches 1962-1969, 1970, p. 9.

Paul Pélissier et moi avons cherché à développer ce type de recherches, en le proposant comme méthode il y a bientôt quinze ans.

Nous n'avons jamais conçu les études de terroirs comme une méthode exclusive, ce qui aurait été absurde. Il s'agissait seulement d'une approche considérée comme utile. Notre idée de départ était de donner à l'Afrique ses archives agraires et, en même temps, de plonger de jeunes chercheurs dans le « vécu » des sociétés rurales, en somme de les sensibiliser à la « logique paysanne ». À mesure que les années passaient, notre surprise a été de constater à quel point ce genre de travaux pouvait se révéler utile au développement. Ceci, d'une part, en révélant le détail des connexions entre système agricole, système social et complexe naturel ; d'autre part, en offrant un cadre idéal aux enquêtes d'évaluation. C'est tout autre chose d'implanter des carrés de sondages plusieurs années de suite dans un milieu local dont tous les paramètres sont connus et mis en relation, que de les distribuer au hasard géographique d'un sondage aléatoire. Les études de terroirs n'excluent en aucune façon l'approche des problèmes ruraux à d'autres échelles. Bien au contraire, la tendance actuelle est à jouer simultanément de différentes échelles, et d'organiser le dialogue entre elles, en vue d'une réponse globale. Il n'y a pas davantage contradiction entre approche locale et approche sectorielle.

G.S. Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, 1979, p. 210.

TERRAIN

Rendre compte de l'aménagement de l'espace, c'est-à-dire faire la physiologie des paysages transformés ou construits par l'homme, est une tâche accessible dans la mesure où le géographe se soumet aux rudes exigences de la recherche sur le terrain.

Ce n'est qu'après s'être fait Sérèr chez les Sérèr, Manding chez les Manding ou Diola chez les Diola, qu'il peut espérer connaître de l'intérieur les caractères et les problèmes spécifiques de chacune de ces sociétés et savoir quelles pistes il doit prendre pour interpréter sa situation. Pas plus que nous ne reconnaissons droit de cité à une recherche faite à travers les dossiers administratifs, les rapports des techniciens et les annuaires de statistiques, pas davantage nous ne qualifions de géographiques les documents élaborés à travers l'écran de fiches stéréotypées confiées à une armée d'enquêteurs incontrôlables.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, Avant-Propos.

TERRAIN/THÉORIE

Priorité à la théorie ou au terrain ? D'une façon beaucoup plus insidieuse, une double spécialisation du travail, contre-nature, est en train de diviser les géographes : d'un côté, ceux qui se coltinent avec les faits, les hommes, le « terrain », de l'autre, ceux qui « pensent », en exploitant le matériel d'autrui, c'est-à-dire soit les travaux de base, soit les séries statistiques ou documentaires. Les penseurs ont tendance à dire aux autres : voilà ce qu'il faut faire, et ne s'en privent pas dans de nombreux articles. On aimerait voir les rôles un peu plus souvent alterner, chez le même individu. Que tout géographe de terrain s'impose de prendre le temps et le recul voulus pour poser lui-même les problèmes et tirer les conclusions théoriques qu'impliquent les matériaux qu'il a réunis. Et que toute proposition de nouvelle-façon-de-faire-la-géographie ne soit recevable qu'accompagnée d'une recherche en vraie grandeur, assortie de résultats. Sans quoi, on risque de voir une aristocratie de géographes-théoriciens, d'un côté, un menu peuple de géographes besogneux, travaillant au ras du sol, de l'autre. Vision un peu caricaturale, certainement. Mais pas entièrement dépourvue de fondement.

G.S. Crise ou renouveau de la géographie, 1974, p. 105.

THÈSE

La thèse, comme stimulant de la recherche, est la meilleure des choses.

G.S. La géographie en question, 1985, p. 64.

Paul PÉLISSIER *— Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. 1966, 974 pages.*

Gilles SAUTTER *— De l'Atlantique au fleuve Congo. une géographie du sous-peuplement. 1966, 1102 pages.*

U

URBAIN

Il apparaît que les petites villes, en tant que telles, se situent à la charnière de deux organisations de l'espace : l'organisation verticale et hiérarchisée des systèmes et réseaux urbains, d'une part ; l'organisation horizontale, simplement maillée, de l'espace et des sociétés rurales, d'autre part. La première organisation est l'expression géographique du monde de l'État, de la technique et du marché. Elle est très largement unifiée, et les influx s'y propagent de haut en bas. La deuxième organisation marque au contraire les petites villes de toute la diversité et du cloisonnement caractéristiques du monde rural. En tant que « terminal » du système urbain, la petite ville présente le caractère d'un lieu anonyme, interchangeable ; elle est le simple point de passage de messages transitant depuis le haut ou le bas ; les agents de la puissance publique ou des grands acteurs économiques s'y succèdent sans laisser beaucoup de traces. Comme point d'émergence de la société rurale, la petite ville est au contraire fortement personnalisée ; elle est le « raccourci » du milieu rural environnant ; les rôles sociaux sont tenus, comme sur une scène, par des personnes qui se connaissent entre elles.

G.S. Réflexions sur les petites villes dans les pays en voie de développement, 1981, p. 395.

À lire la convergence des opinions sur l'importance de la nature, de la qualité et de la densité des relations entre le milieu rural et la ville, bref sur l'influence de l'urbanisation dans les campagnes, une question s'impose à notre réflexion : la dichotomie habituelle de nos études entre milieux urbains et milieux ruraux demeure-t-elle un cadre pertinent à nos recherches et au renouvellement de nos thèmes et de nos méthodes ? On conviendra sans doute, qu'à tout le moins, elle doit être dépassée...

P.P. Transformations récentes de l'économie agricole et des sociétés rurales dans les pays en développement, 1984, p. 48.

V

VOLONTAIRE (GÉOGRAPHIE VOLONTAIRE),

... Suggérer la mise en œuvre d'une géographie volontaire dont l'instrument pourrait être une politique d'aménagement régional, ce tremplin éminemment géographique du développement.

Organiser l'espace et tirer spécifiquement parti des virtualités d'un immense territoire implique d'abord une soumission concertée aux indications du milieu naturel et notamment de celles sur lesquelles les hommes ne peuvent agir, celles du climat. Un tel dessein répond directement au souci, dicté par la situation économique héritée du succès unilatéral de l'arachide, de provoquer la diversification des cultures, et dans certains cas, une véritable spécialisation régionale de la production. À sa réalisation, une recherche agronomique qui ne soit plus exclusivement préoccupée par l'arachide, pourrait apporter un concours décisif. Est-il besoin d'ajouter qu'exploiter le potentiel spécifique de chaque domaine climatique et tirer en même temps parti de l'arsenal technique de chaque population, constitue le premier moyen de construire une nation solidaire et d'assurer son indépendance économique ? Et qu'une politique d'aménagement conçue pour valoriser les réalités naturelles et humaines et susciter la complémentarité économique des différents membres de la nation est étrangère à tout régionalisme folklorique et ne peut au plan de l'État, que renforcer une unité qui n'est en rien synonyme d'uniformité ?

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, p. 904.

Passer d'une géographie du laisser-faire à une géographie volontaire exige partout qu'un rôle prioritaire soit assigné aux techniques d'encadrement, quel que soit le système politique et le projet de société.

P.P. Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, 1979, p. 8.

VIDE (GÉOGRAPHIE DU VIDE)

Que près de la moitié de la population rurale se concentre dans un petit nombre d'espaces bien délimités, alors que d'autres, totalisant un bon tiers de la surface totale, se révèlent pratiquement vides, voilà qui donne à réfléchir. Cette situation, tout d'abord, exige d'être expliquée. Impossible de regarder les noyaux de peuplement qui se détachent si nettement sur la carte comme des agrégats fortuits. Ils sont forcément l'expression d'un milieu naturel ou humain ; le résultat d'enchaînements historiques, à l'intérieur d'un cadre spatial ; ou encore l'aboutissement de processus cumulatifs, favorisant l'augmentation du nombre des hommes. Autrement dit : de toutes les formes que prend en géographie la causalité, l'anti-hasard. Le moment venu, en présence de cas concrets, ces idées trouveront leur illustration. Le problème se pose en termes un peu différents pour les secteurs les plus mal peuplés. Il faudra décider s'ils représentent le simple négatif des aires bien pourvues d'habitants, ou des portions d'espace acti-

vement répulsives, voire destructives de la population. La remarque faite plus haut au sujet des cœfficients de massiveté, moindres en moyenne que pour les aires peuplées, donne du poids à la première hypothèse. Elle incite à considérer les espaces vides comme des sortes d'angles morts du peuplement : coincé entre plusieurs noyaux aux bords convexes, le domaine interstitiel tend à prendre une forme contournée, faite de saillants aigus et de rentrants arrondis. Des densités aussi tranchées et si bien cantonnées posent un problème, indissociable de l'étude générale du sous-peuplement dans cette partie de l'Afrique. Mais, par leur netteté même, les contrastes et les localisations que révèlent nos cartes se prêtent particulièrement bien à une confrontation avec les articulations naturelles. Dans cette voie, que nous allons suivre, se trouve peut-être l'amorce d'une interprétation.

G.S. De l'Atlantique au fleuve Congo, 1966, pp. 109 et 110.

Les inégalités de peuplement, nous le savons, se manifestent à toutes les échelles. Les vides du peuplement, qui existent dans presque tous les États, même de taille modeste, ne créent pas seulement, quand les conditions précédentes se trouvent remplies et qu'ils couvrent une étendue suffisante, un appel à la mobilité pionnière. Ils font facilement figure, par leur vacuité même, d'espaces à aménager : les « aménageurs », au départ, y trouvent une liberté d'intervention que ne contrarient ni populations en place, ni droits acquis. Ce sont donc les lieux privilégiés d'une géographie volontaire de l'espace, où naturellement, les villes ont leur place. La formule comporte en général, comme pièces maîtresses, un grand équipement, une armature urbaine et une option précise en matière d'utilisation du sol. Le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, angle mort du peuplement et des communications, a été littéralement construit comme espace, depuis 1965, autour d'un port artificiel en eau profonde.

G.S. Urbanisation et types de peuplement dans l'espace régional, 1985, p. 386.

W

WOLOF

Le pays wolof traditionnel est remarquable par la richesse de son histoire politico-militaire et la pauvreté de ses traditions agraires ; il est, à ce titre, exactement antithétique des civilisations rurales dites paléo-nigritiques dont nous rencontrerons un remarquable exemple chez les riziculteurs diola de Basse-Casamance, et, dans une certaine mesure, chez les paysans sérèr.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, p. 101.

WOLEU-N'TEM

Administrativement, le Woleu-N'Tem se définit comme l'une des régions du Gabon. Il est situé au Nord de l'Ogooué, dans l'angle droit que font les frontières de la Guinée espagnole et du Cameroun. Physiquement, c'est la prolongation du plateau forestier du Sud-Cameroun. Au sud et au sud-ouest, on tombe au contraire assez brutalement sur l'arrière-pays côtier et la vallée de l'Ogooué, en franchissant une zone accidentée, toute en crêtes, pitons et vallées, obstacle aux communications. À l'Est, le Woleu-N'Tem est bordé par un vaste no man's land, jadis peuplé, aujourd'hui complètement désert, qui le sépare du bassin marécageux de l'Ivindo, à la fois légèrement moins élevé et beaucoup plus plat que le Woleu-N'Tem. Celui-ci prolonge également le Cameroun par sa forte densité de population, densité qui diminue progressivement vers le Sud, et par son peuplement fan : il est vrai que les Fan ont largement débordé le Woleu-N'Tem, puisqu'ils atteignent à l'ouest la côte de l'estuaire du Gabon, à l'est l'Ivindo, et dépassent au sud l'Ogooué.

G.S. Le cacao dans l'économie rurale du Woleu-N'Tem, 1950, p. 7.

X

X : CROISEMENT D'ITINÉRAIRES

... Nous avons tellement travaillé et réfléchi ensemble, Paul Pélissier et moi, que je ne sais plus très bien, à vrai dire, ce qui lui revient et ce qui me revient, dans ce que je vais exposer.

G.S. Libres réflexions sur le développement rural, 1985, p. 150.

Y

Ils Y ont séjourné : au Sénégal, en Guinée, au Soudan, au Congo, au Gabon, au Dahomey, en Haute-Volta, au Cameroun, à Madagascar, en Côte d'Ivoire, au Togo...

Z

ZÉBU (COMPÉTITION CULTIVATEURS-ÉLEVEURS)

La conquête du Ferlo occidental par les agriculteurs s'est opérée au détriment de terrains de parcours traditionnels des pasteurs, précisément des groupements éleveurs de zébus dont le tracé du chemin de fer Kaolack-Tambacounda marque à peu près exactement, pour des raisons sanitaires, la limite méridionale de l'aire de transhumance...

... Dès le départ, d'inévitables frictions se sont produites autour des points d'eau d'autant plus sévères que la disposition des puits et des séane était plus vitale.

Comme nous l'avons vu par l'exemple de Darou-Mousti, l'organisation des agriculteurs, surtout lorsqu'ils étaient mourid, ne pouvaient qu'aboutir à l'éviction des pasteurs. Parallèlement, l'expansion des défrichements signifiait la suppression des pâturages ou du moins leur réduction à de maigres jachères accessibles seulement en saison sèche. Cette évolution s'est produite au moment même où le développement des centres urbains et des escales établies le long du chemin de fer offrait aux éleveurs la possibilité de commercialiser le lait de leurs troupeaux et les incitait à restreindre, dans toute la mesure du possible, la durée de leurs mouvements de transhumance d'hivernage vers le cœur du Ferlo...

Il semble qu'en raison de leur émiettement, les Peul n'aient pris qu'assez tardivement conscience de leur progressive éviction.

P.P. Les paysans du Sénégal, 1966, pp. 358 et 359.

ZANDE, ZAÏRE

De nombreuses études sur l'emploi du temps des cultivateurs...

... La plus remarquable concerne les Zande dans le nord du Zaïre. Elle montre quel outil efficace peut offrir à l'analyse d'une société rurale et de ses rapports avec l'environnement l'observation des usages du temps, de leur durée, de leur répartition sociale, de leur distribution dans l'année.

G.S. Ambiguïté des temps qualifiés dans les agricultures de subsistance et de transition, 1981, p. 34.

POUR CONCLURE...

L'exploration systématique, ou le bilan, sont évidemment hors de propos. Qui songerait à apposer des scellés sur ce qui s'accomplit ? Au jeu de la mémoire vivante nous avons puisé dans les textes rédigés au diapason, mais aussi dans les écrits individuels afin de restituer la différence.

Aux débuts de la géographie africaniste (1950-1960)
Paul PELISSIER

Jean GALLAIS

Ces quelques pages sont d'abord dédiées à Paul PELISSIER avec toute l'amitié de souvenirs personnels qui, de l'extérieur, paraîtront simplement anecdotiques. C'est aussi une tentative pour rappeler brièvement les préoccupations scientifiques et l'atmosphère des débuts de la géographie africaniste dans les années cinquante dans ce qui était à l'époque l'A.O.F., débuts que Paul PELISSIER a tant contribué à promouvoir.

Le point de départ a été incontestablement l'ouverture que Théodore MONOD a offert à la géographie dans le cadre de l'Institut français de l'Afrique noire (IFAN). Que plusieurs centres IFAN, Ouagadougou, Bamako, Conakry, aient démarré sous la responsabilité de géographes montre le rôle qu'accordait le grand savant africaniste à notre discipline. Au premier rang, à Dakar, était RICHARD-MOLARD que MONOD considérait comme son probable successeur. Le retour en métrople de RICHARD-MOLARD, puis son accident mortel au Mont Nimba en 1951, plaçait son remplaçant Paul PELISSIER au premier rôle.

C'est dans le cadre si agréable mais déjà très étroit du vieux bâtiment colonial du Plateau que je rencontrai celui-ci pour la première fois. La cordialité et la simplicité de l'accueil, l'enrichissement des idées furent pour le jeune soldat que j'étais, hier étudiant, à la fois une sympathie encourageante et un stimulant intellectuel précieux. Un peu plus loin Georges SAVONNET travaillait sur Thiès. Se fabriquaient également les cartes ethno-démographiques de l'Afrique occidentale dont les premières feuilles devaient sortir en 1952 dotées d'un commentaire de Paul PELISSIER posant les problèmes essentiels de l'identité ethnique.

Paul PELISSIER avait déjà écrit des notes substantielles sur des problèmes d'environnement africain : compte rendu de l'ouvrage d'AUBREVILLE sur les forêts (*Cahiers d'Outre-Mer,* 1949), revue critique des idées de CHEVALIER sur la désertification du Sahel (*Cahiers d'Outre-Mer,* 1951). Entre les thèmes centraux particuliers à chaque auteur, le dessèchement climatique pour le dernier, l'action anthropique spécialement les feux pour le premier, Paul PELISSIER constatait l'incontestable responsabilité humaine. C'est en termes des plus actuels qu'il définit la désertification comme « le témoignage du bouleversement d'un monde rural dont la sagesse nous a d'abord échappé et qui gagné par notre goût de l'argent participe avec frénésie à sa propre ruine ». Toute l'œuvre de Paul PELISSIER est déjà orientée et justifiée en ces quelques lignes. Ressortait ainsi l'influence profonde qu'avait laissée l'enseignement

de Pierre GOUROU sur ses élèves bordelais et que la première édition de son ouvrage « *Les Pays tropicaux* » venait en 1947 d'étayer.

Le questionnaire à la rédaction duquel Paul PELISSIER a contribué « Enquête sur le dessèchement en A.O.F. » (*Bulletin IFAN*, tome XII, n° 4) montre combien, dès cette époque, géographes et naturalistes avaient une compréhension globale du processus et la vanité des querelles soulevées vingt-cinq ans plus tard par certains spécialistes des sciences humaines « redécouvrant » le rôle des rapports sociaux et politiques

Mais la « carrière » intellectuelle originale de Paul PELISSIER a commencé réellement avec ses deux articles publiés dans les *Cahiers d'Outre-Mer* de 1951 « L'arachide au Sénégal » et de 1953 « Les paysans Sérères ». Ayant pris l'habitude de venir régulièrement à l'IFAN discuter du choix d'un sujet de recherche pour le diplôme d'études supérieures, je trouvai Paul PELISSIER par un chaud après-midi de mars 1951 au retour d'une de ses premières missions dans l'intérieur sénégalais. Avec une modestie qui me remplit de confusion il me demanda mon avis sur le plan de l'article qu'il écrivait sur l'arachide et me parla pour la première fois du rôle du mouridisme. Le spectacle des défricheurs mourides en avant-garde du front de l'arachide, et celui de la caravane automobile luxueuse du Grand Mouride l'avait profondément ébranlé. De nombreuses questions d'avenir et toujours actuelles sont évoquées dans cet article. Que faire des « casiers » du delta du Sénégal et plus tard de ceux de la vallée ? La mécanisation qui peut « affirmer la puissance de telle catégorie sociale » ? La poussée arachidière jusqu'aux confins sub-guinéens ? En bref apparaissaient déjà les préoccupations d'une géographie établie sur le vouloir et le pouvoir des hommes en société, et l'analyse des actions de développement.

Paul PELISSIER mit au service de ces préoccupations une cadence de missions de terrain que j'enviais. Je lis dans cette lettre du début 1952 « trois semaines en avril, deux mois vers juin-juillet... Basse-Casamance où m'attirent les riziculteurs diola, puis front pionnier de Linguère à Kaffrine... D'ici là je compte bien pousser quelques visites aux Sérères de M'Bour, Fatick... ». Chaque géographe africaniste reconnaîtra au passage dans ces projets le point de départ des articles qui allaient suivre dans les deux à trois années suivantes.

Grâce aux discussions avec Paul PELISSIER mon intérêt personnel s'orientait vers la situation des paysans et des pêcheurs des villages péri-urbains, domaine plus prometteur que celui des sujets que m'avait proposé mon directeur de diplôme Charles ROBEQUAIN, bon connaisseur de l'Asie mais ayant peu d'expérience africaine : « L'évolution du port de Dakar depuis 1945 », « La base aérienne de Dakar ». Nous étions bien à la charnière de deux générations de géographes pour ne pas dire à l'ouverture d'une véritable géographie africaniste.

Je relis avec amusement dans mon journal mes notations, me replaçant sans peine dans le climat lyrique de nos discussions : « il a cette flamme d'attention inquiète, d'observation toujours en éveil et qui s'angoisse souvent au choc d'un problème humain. Paul PELISSIER me disait combien il avait été souvent déçu par ces instituteurs noirs qui pourraient être l'âme du pays et qui trop souvent ne veulent pas se souvenir du détail concret, de la vie quotidienne et matérielle de leur peuple... ». Il y avait cependant des exceptions et mon propre travail sur les villages de la presqu'île commença par des discussions intéressantes avec les instituteurs de Ouakam, Yoff, Cambérène...

Je peux dire sans hésitation que les travaux de Paul PELISSIER étaient à cette époque fortement marqués par la préoccupation des déséquilibres irrémédiables pour l'avenir. En ce qui concernait plus modestement les miens, je comprenais l'observation géographique comme un moyen pour mieux comprendre une certaine culture africaine. Cependant en ce qui me concernait, l'ambiguïté ethno-centriste résistait puisque je lis à la suite d'une visite faite chez les maraîchers de Tiaroye : « j'ai discuté avec un moniteur agricole indigène qui m'a parlé avec amour de ses efforts pour développer parmi ses compatriotes un esprit paysan fait d'attachement au sol, de soins attentifs et continuels. Lorsqu'ils en viendront à discuter des espèces,

à travailler heure après heure sur le même sol, à se libérer de la tutelle de la grande famille, ils auront acquis la précieuse mentalité d'un paysan européen. »

Mais enfin quel avenir préparait-on pour l'Afrique noire ? Les élections du 16 juin 1951 dissipèrent quelques idées frileuses. A la suite de graves incidents l'armée fut mise en état d'alerte et nous passâmes la journée en attente autour de l'Hôtel de Ville de Dakar. « Me voici donc condamné à maintenir un ordre, à le défendre. Me suis-je demandé s'il le méritait ? » Une discussion de plus avec Paul PELISSIER, dégagea pour moi les leçons du triomphe de SENGHOR, nouveau venu sur le plan politique, sur Lamine GUEYE, vieux politicien roublard de la SFIO. Ainsi un Sérère, chrétien de surcroît, triomphait d'un Saintlouisien si établi dans le sérail politique ! A ce test l'évolution rapide des esprits se manifestait.

Quelques mois après je revenais en France puis repartais en Algérie. Une correspondance irrégulière mais ininterrompue avec Paul PELISSIER continuait à entretenir mon désir de revenir en Afrique noire pour un long travail de recherche. Relisant les lettres encourageantes et les conseils que Paul PELISSIER m'envoyait à propos de l'insignifiant article tiré de mon diplôme et que les *Cahiers d'Outre-Mer* publièrent, m'apparaît clairement la bienveillante efficacité avec laquelle celui-ci suscita et oriente encore la recherche de plusieurs générations de géographes africanistes.

Avec quelle ouverture aussi Paul PELISSIER accueillait mes réactions d'Algérois de 1953 : « Je comprends vos réactions devant les misères sociales que vous côtoyez à Alger. Ce qui m'inquiète c'est que vous avez déjà l'expérience des médinas noires et que, par comparaison, la situation que vous observez vous semble beaucoup plus pénible. »

A cette époque Paul PELISSIER avait choisi le cadre géographique de son analyse rurale, le Sénégal « pays démesuré... dont je n'ai pas fait encore le tour ». Mais il n'avait pas encore clairement pris en charge la notion si riche mais si exigeante « des civilisations agraires » que par la suite il allait développer de façon si convaincante et utiliser comme sous-titre de son ouvrage. « Les paysans du Sénégal ». Il m'écrivait en février 1953 . « Je pense y faire une thèse sur les types d'occupation du sol. »

Un brusque coup d'accélérateur à la recherche géographique en Afrique de l'Ouest allait être donné quand à partir de 1955 Paul PELISSIER réussit à faire de Pierre MERLIN, Directeur du Service de l'Hydraulique de l'A.-O.F., un actif et puissant partisan de notre discipline. L'ambition de réaliser de grands aménagements fluviaux était dans « l'air du temps ». Elle semblait avant tout être un produit de l'inquiétude sur le dessèchement qui avait marqué la fin des années quarante. Elle était encouragée par la progression des résultats de l'Office du Niger. Elle était enfin motivée par la nécessité de trouver une base rizicole de remplacement à l'Indochine dont la France se déprenait dramatiquement en 1954. L'intérêt immédiat se portant sur l'aménagement du Sénégal, Paul PELISSIER put décider Pierre MERLIN à organiser de nombreuses études de villages de la « Vallée » dont les résultats de plusieurs furent publiés dans les *Cahiers d'Outre-Mer* et quelques travaux sur la vallée du Konkouré en Guinée où un important barrage était prévu.

Une vallée d'avenir prometteur semblait être celle du Sourou, tour à tour affluent et défluent de la Volta, dont les rives quasi désertes pourraient accueillir les migrants originaires des régions surpeuplées du Pays Dogon et du Pays Mossi. Mise en valeur hydraulique et colonisation devaient être pour la décennie 1955-1965 un thème essentiel dont les géographes à côté des agronomes et des hydrauliciens allaient être les investigateurs. Au début 1956 s'implantait autour du projet Sourou un géographe en Pays Dogon. Un géographe était prévu dans la Vallée ; il restait le gros morceau, le Pays Mossi que Paul PELISSIER me conviait à étudier. Mais quelques mois après, un nouveau projet d'envergure se découvrait : des études de géographie humaine dans la vallée du Niger — dans un premier temps du Delta intérieur à Tombouctou — sous la direction de Pierre GOUROU. Paul PELISSIER me conseillait d'opter pour ce dernier projet, compte tenu de la richesse géographique de la région et de l'intérêt scientifique d'être dirigé par l'éminent auteur des *Pays tropicaux*.

C'est ainsi qu'en novembre 1956 je retrouvais Dakar pour une courte escale en route pour le delta intérieur du Niger. Au sortir de Yoff je constatais combien « mes » villages Lébou en cinq années avaient été investis par la grande ville. Mais l'actualité politique était encore plus pressante et significative. Le jour même de mon arrivée se mettait en place dans un grand apparat le Grand Conseil de l'A.-O.F. alors que la loi-cadre décidée récemment devait aboutir dans les mois suivants à la mise en place de Conseils de gouvernement pour chaque colonie, à l'autonomie interne pour le moins, à l'indépendance probablement. Dans quel cadre l'évolution politique allait-elle alors rapidement se développer ? Les grandes questions des années 1956-1960 devaient bien être fédération, confédération, balkanisation... ? A Dakar, et particulièrement à l'université, Paul PELISSIER était bien placé pour observer les discussions, les conflits, les rivalités dressant les grandes politiques de l'époque. Les marécages du delta intérieur dans lesquels je partais patauger pour plus de trois années étaient éloignés du tourbillon des idées et des événements, mais j'en ressentais très pratiquement les conséquences dans les querelles exacerbées de villages se traduisant, assez souvent et de façon bien africaine, par des disputes... pour l'honneur de nous accueillir !

Mes brefs séjours à Dakar étaient l'occasion de discussions bien utiles pour moi. Assane SECK, assistant de géographie et leader politique très en vue, y participait le cas échéant. Les cadres géopolitiques de l'avenir de cet immense pays se définissaient à vive allure et avec quelques brusques virages dont la Fédération du Mali fut le plus déconcertant. De façon générale l'optimisme régnait en ce qui concernait le développement. Je me souviens d'une discussion à propos des chances comparées de la Côte d'Ivoire et de la Guinée. Les potentialités de cette dernière nous semblèrent en définitive plus prometteuses. On sait que les choix politiques et économiques de leurs présidents respectifs devaient aboutir à des résultats inverses !

Dans les années 1959-1960 Paul PELISSIER était particulièrement préoccupé de la division de l'A.-O.F. en Etats indépendants ne fournissant pas le cadre géographique suffisant à une politique de développement. Qu'allaient devenir par exemple les projets d'aménagement des grands fleuves, Sénégal, Niger, Volta, dont divers Etats se partageaient le bassin-versant ? Ses craintes n'étaient pas vaines et on connaît les difficultés qui ont retardé de plus de vingt ans des débuts de réalisation fort éloignés encore de l'aménagement intégral. Paul PELISSIER présentait à ses étudiants indépendantistes l'alternative pour la suite de l'A.-O.F. : Brésil ou éclatement de l'Amérique espagnole ? Leur réponse était « indépendance d'abord, la Fédération suivra automatiquement » ! ! !

Les préoccupations de Paul PELISSIER se portaient avant tout sur l'avenir de l'université de Dakar confrontée à la balkanisation de l'Afrique occidentale. En 1960 il n'hésita pas à se faire auprès du président SENGHOR l'avocat d'un statut interétatique qui aurait doté l'Afrique d'une grande université aux moyens suffisants et de grand rayonnement international. On sait que le choix retenu fut différent.

Quand Paul PELISSIER quitta son poste dakarois en 1961 je le trouvai pessimiste sur l'avenir de l'Afrique occidentale, non pas bien évidemment pour des raisons de potentialités naturelles, mais pour les insuffisances et l'inadéquation de l'encadrement politique développé à l'indépendance. Une de ces inadéquations résultait de l'ignorance des paysanneries et des civilisations agraires, chez les « décideurs », qu'il s'agisse des hommes politiques africains ou de beaucoup de techniciens du développement. La publication de sa thèse sur *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, l'orientation et l'organisation scientifique avec Gilles SAUTTER des études de terroirs dans l'admirable collection de l'Atlas des structures agraires au sud du Sahara ont été des tentatives pour substituer à cette ignorance une connaissance et une prise en compte de la richesse et de la variété des sociétés rurales africaines.

Au-delà du contenu circonstantiel précis dont ce rapide parcours retrace sommairement l'ambiance dans la décennie 1950-1960, je souhaite exprimer un sentiment personnel. Paul PELISSIER a enrichi sa propre pratique géographique et celle de ceux qui ont eu la grande faveur de le côtoyer, d'une constante inquiétude. Si je

ne connaissais pas sa répulsion pour les grands mots je risquerais « une géographie de l'inquiétude ». Laissons la formule, mais il n'en reste pas moins que Paul PELISSIER nous a inspiré le devoir d'une certaine insatisfaction. Insatisfaction créatrice parce qu'elle ne découle pas d'une philosophie décourageante ou d'une idéologie à système, mais qu'elle repose sur l'observation amicale et attentive de la condition et de l'effort des hommes.

Gilles SAUTTER, qui êtes-vous ?

Habib ATTIA

Gilles SAUTTER aurait pu ne jamais exister pour moi autrement qu'en tant que géographe, prestigieux certes, mais jamais rencontré comme tant d'autres.

Rencontre

Ma chance est qu'il en fût autrement. C'était au printemps 1975, je vivais à cette époque un moment exceptionnel de ma vie fait de solitude et d'angoisse mais aussi de plaisir et de jouissance intense... j'étais en pleine rédaction de ma thèse.

C'était donc lors de l'une de ces matinées d'enfermement et de concentration totale sur ma thèse en gestation que le téléphone sonna :

« Allo ! ATTIA Habib ? Je suis Gilles SAUTTER géographe... je suis venu en Tunisie pour un travail pour l'UNESCO et on m'a dit que je *dois* vous rencontrer. »

L'irritation extrême provoquée par la sonnerie du téléphone... se transforma en un sentiment de fierté mêlé de vanité... j'étais tellement convaincu des idées géniales que je développais dans ma thèse que je trouvais évident que tout géographe s'intéressant à la Tunisie « *doit* » me rencontrer...

J'avais reçu de nombreux géographes français ; ils se présentaient généralement en tenue d'excursion... avec les inévitables chaussures de terrain, l'abord est jovial, sonore... on respire le terrain... l'explorateur...

L'apparition de l'homme SAUTTER fut une surprise, finesse, élégance, timidité ou réserve... c'était l'anti-portrait de l'*homo-geographicus*... L'homme me rappelait par sa discrétion et sa distinction Jean PAPY mais il y avait aussi du « major » de sa majesté la Reine d'Angleterre.

Je n'entendais même pas les bribes de mots... j'étais fasciné par les deux petits yeux enfouis dans les replis des paupières qui me transperçaient littéralement et me fouillaient dans toutes mes profondeurs... le visage éclairé par un sourire à demi-

esquissé... bridé par l'attente hésitante devant un inconnu auquel on sourit pour susciter en lui de la sympathie ou du moins pour conjurer toute agressivité éventuelle. Monique, ma femme apparut douce et rassurante : « Soyez le bienvenu à Carthage... ». Le sourire s'épanouit ruisselant de chaleur communicative... Sans s'être parlé, on était déjà des amis.

On discuta géographie pendant le couscous, géographie encore au cours d'une sortie sur le terrain. Je le questionnais sur son monde africain, lui sur mes steppes, sur les campagnes et les villages que nous traversions. Ses questions étaient plutôt des explications et des commentaires de ce qu'il voyait, formulés sous forme interrogative... je confirmais, développais et complétais éventuellement mais le « cœur » des réalités évoquées était déjà inclus dans les questions posées. C'était plus que de l'intuition... c'était une communion physique, une complicité charnelle avec tous les paysages qu'il observait pour la première fois. J'étais réduit à un simple rôle de guide alors que je jouissais d'avance à l'idée de lui montrer ma science... J'étais agacé, frustré et simultanément, je sentais en moi une profonde connivence avec ce géographe qui sentait, lisait et communiquait avec mes paysages avec autant de familiarité que moi-même. J'avais le sentiment étrange que l'homme se prouvait son existence et son intelligence à travers le « voir » et le « découvrir » ; je devinai en lui cette pulsion profonde qui procède d'une quête ininterrompue de soi à travers les différences des autres.

Après deux jours , l'homme parti, je me retrouvai de nouveau avec ma thèse, je ressentais moins ma solitude... moins d'angoisse... Les petits yeux et le sourire inquiet de la première rencontre s'interposaient de temps en temps entre moi et ma page blanche et me faisaient sourire... Rencontre éphémère, amitié de circonstance, c'était méconnaître Gilles SAUTTER... L'an 1979, à la demande de la direction du CNRS, j'étais à Paris en quête d'un laboratoire d'accueil. Les portes étaient « affectueusement » closes, encore un « cerveau » à nourrir alors que les crédits devenaient impalpables... c'était le désert humain alors que je croyais être au milieu d'une forêt dense d'amitiés.

Seul, Gilles SAUTTER, en accord avec Georges BALANDIER, me proposa spontanément et chaleureusement d'être intégré au laboratoire de Sociologie et de Géographie africaines. Je ne m'y attendais pas... j'hésitais... « Le Maghreb, c'est l'Afrique » m'encouragea Gilles. Depuis me voilà immergé dans ce monde accueillant, chaleureux et généreux des africanistes... L'Afrique y est certainement pour quelque chose...

De ce fait, j'ai été amené à participer à des séminaires et des enseignements communs avec Gilles SAUTTER, à le côtoyer, à l'écouter, à le lire et à discuter, à mieux connaître l'homme et sa géographie.

L'homme a parlé lui-même de sa géographie[1], je voudrais évoquer quelques réflexions concernant l'homme à travers sa géographie.

L'homme

L'image renvoyée par ceux de ses anciennes et anciens élèves qui l'ont connu plus et mieux que moi, révèle respect, estime, affection unanime pour l'homme et son œuvre. La vision de Gilles SAUTTER par ses anciens élèves et disciples est dominée par quelques adjectifs « homme d'ouverture... sensible à l'écoute des autres... curieux... un humaniste qui a su échapper à l'emprise pesante des systèmes... un homme de partage et d'aventure... ». Il a consacré sa vie au service de centaines de jeunes chercheurs aujourd'hui géographes confirmés.

1. « Journal d'un curieux », Séminaire « Autrement dit... Regards sur les espaces et les sociétés tropicales », séance du 21 novembre 1987, EHESS / UA 94, 131 bd Saint-Michel, 75005 Paris.

Il est évident que Gilles SAUTTER et Paul PELISSIER, à la suite de Pierre GOUROU, ont donné à la géographie tropicale sa véritable dimension géographique qui est universelle ; ils ont aussi créé une grande et brillante école de géographes africanistes.

Oui, Gilles SAUTTER est tout cela... mais tout cela serait à la limite normal pour ne pas dire banal. Les géographes que je connais sont dans leur majorité humanistes... ouverts... curieux... sensibles... sans cela peut-il exister une géographie authentique ?

A l'image de mon maître J. DRESCH, mais à partir d'idéologies différentes, Gilles SAUTTER est un missionnaire authentique, un militant, un « Don Quichotte » à la recherche permanente de liberté, de dignité, de beauté et de vérité... et en premier lieu de sa propre vérité. Il « papillonne », comme il se plaît à le dire, à la recherche de lui-même à travers les autres dans leurs différences multiples, leurs misères et leurs richesses exubérantes.

Cette curiosité insatiable... pathologique à la limite... est une quête existentielle, physique et métaphysique de soi-même, de son être, de son identité, non pas nationale, mais *humaine* ; elle répond à un besoin inné de *cohérence*... L'unicité de Dieu, c'est l'unicité de l'humain. Les différences de cultures et de couleurs sont porteuses de diversités, de joie, de richesses, de fêtes, de beautés multiples, de dialogues ou d'échanges, de sensualité et d'amour. L'homme a horreur de tout ce qui est monotone ; une humanité standardisée... aurait été une humanité lugubre, ennuyeuse, pétrifiée, morte-née. Elle aurait été à-géographique parce que la géographie est lecture et dialogue avec la vie dans ses différences multiples.

La découverte de ce miracle de l'unité humaine dans sa diversité, dans le foisonnement des richesses physiques et culturelles par le jeune SAUTTER, à travers les récits des missionnaires protestants en Afrique, la visite à l'exposition coloniale, ont été les révélateurs de son humanisme. Son humanisme n'est pas idéologique, ce n'est pas une option intellectuelle, il est physique, charnel, c'est un besoin de vie et de survie... il est *dans sa nature* et non dans sa culture.

Sa culture protestante a nourri et façonné son humanisme spontané ; mieux qu'une morale, elle en a fait une *éthique* intérieure. La vie et les comportements de Gilles SAUTTER ne sont pas des réponses à des impératifs catégoriques mais une pulsion interne, une *norme centrale* qui est l'exaltation et le respect de l'être humain, de sa dignité, de son élan créateur, de ses capacités illimitées de dépassement et d'imagination donc de sa *liberté*.

Aussi, ce qui m'a frappé le plus chez Gilles SAUTTER, c'est son rigorisme, son intransigeance et sa profonde violence par rapport à tout ce qui est atteinte à la dignité de l'être humain, en premier lieu à sa liberté.

A la différence de son maître Pierre GOUROU que tout engagement révulse, Gilles SAUTTER est un *géographe militant* ; son engagement répond avant tout à une pulsion interne, physique... il procède d'une éthique à l'exclusion de tout système idéologique. Peut-être par réaction à ce qu'il a vécu dans cette Alsace disputée, l'exclusivisme et le chauvinisme sont des monstres incompréhensibles pour le jeune SAUTTER.

C'est tout naturellement qu'il s'insurge contre l'absurdité de la domination et l'oppression coloniale... déjà vers les années 46, jeune professeur, il fait des conférences en faveur de l'indépendance de l'Indochine... première infidélité à son maître Pierre GOUROU qui s'abstient.

Par rapport au grand débat qui déchire actuellement les sociétés développées, l'élargissement d'un racisme frileux mais agressif au nom de la préservation de l'identité nationale, Gilles SAUTTER a déjà répondu en 1967 en soulignant cette « vérité fondamentale » que « L'identité se fonde sur la contiguïté qui permet aux hommes de communiquer et finit par les rendre *semblables*... »[2]

2. Régionalisation et développement — Colloque international du CNRS, Strasbourg, 1967, éd. CNRS, Paris 1978, p. 76.

Le géographe

La norme centrale de sa vie est aussi celle de sa géographie, l'homme et le géographe ne font qu'un... *insécable*.

Son besoin physique de liberté, de dignité, de justice, de beauté, de contacts, d'échanges intellectuels et charnels innerve toute sa géographie.

Toute sa géographie est une croisade permanente contre tout ce qui écrase, efface, uniformise et détruit. Toute sa géographie est une plaidoirie chaleureuse et convaincante pour le respect des différences culturelles, contre les préjugés et l'ethnocentrisme. Le sectarisme des idéologies le hérisse.

Il n'a cessé de dénoncer la tyrannie des modèles de modernisations « négatrices de cultures, agissant de haut en bas dans le sens de l'uniformisation, de l'homogénéisation, de la délocalisation... où l'argent reste seul à arbitrer... »[3].

Il reste le défenseur convaincu et convaincant des paysanneries africaines qui sont menacées par un véritable génocide culturel. Sous prétexte de les moderniser, l'objectif est de mieux les encadrer et d'en faire des exécutants impersonnels et dociles, d'une agriculture dite moderne, imposée d'en haut dont la finalité est « de produire, acquérir, accumuler, consommer et au besoin dilapider un maximum de biens »[4]. Gilles SAUTTER analyse d'une façon fascinante et irrécusable cette « formule totalitaire de l'aménagement... qui impose une chape de silence sur les échecs et les manipulations... qui gonflent les résultats attendus... pour maximiser les coûts »[5] et en profiter.

Il oppose à cette logique déductive, « descendante » du haut, la logique paysanne inductive « qui part des lieux et du présent concrètement vécu... qui opère en situation et non dans l'abstrait... (et dont)... l'objectif de reproduction et d'expansion n'est en rien incompatible avec le progrès agricole, ni la compétition pour l'argent et les biens »[6].

Cette démystification des modèles de « modernisation — développement », centralisés, technocratiques et manipulés n'est en rien particulière à l'Afrique, elle est valable à des degrés divers pour tous les pays du tiers-monde et même ailleurs...

Africaine par son champ de recherche, la pensée géographique de Gilles SAUTTER est universelle. « Je me suis toujours efforcé d'articuler et de mettre en perspective un petit nombre d'idées. » déclare Gilles SAUTTER et il ajoute... « Le pire reproche qui puisse être fait à un géographe, c'est de n'être pas donneur de sens... Le spatial pour retenir l'intérêt doit s'appuyer sur une théorisation poussée... ou être éclairé à la lumière du social, du culturel ou du naturel. J'ai choisi la seconde voie. »[7]

Modestie de la part de Gilles SAUTTER car toute sa pensée géographique développe et fonde la base d'une théorie « des problématiques intermédiaires entre les théories du sommet et les recherches *in vivo* ».

De fait, Gilles SAUTTER ne s'est pas limité à développer son « éthique » géographique *in vivo*, il a consacré et consacre encore la plus grande partie de sa vie à la communiquer dans ses enseignements multiples, à susciter, animer et orienter des travaux de thèses — ce qui lui permet de s'enrichir et d'enrichir. Enseignant, chercheur, promoteur, animateur de plusieurs dizaines de thèses... Gilles SAUTTER est aussi un défenseur lucide et convaincu de la géographie car « la géographie est nécessaire à l'équilibre du monde parce qu'elle affirme la légitimité d'une vision multicentrée du monde »[8].

3. « Dirigisme opérationnel » et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé, *L'Espace géographique*, n° 4, 1978, pp. 233-243.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*
7. « Journal d'un curieux ».
8. La géographie comme idéologie ? *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, n° 17, sept. 1985, p. 200.

La défense obsessionnelle de la diversité des logiques locales contre l'homogénéisation descendante d'en haut est tout simplement l'expression géographique de cette exigence fondamentale chez Gilles SAUTTER de liberté et de beauté... d'éthique et d'esthétique.

A cet égard, son article consacré au paysage comme connivence en est une merveilleuse illustration. « Le premier objectif de cet article est justement de montrer en quoi regarder un paysage c'est jusqu'à un certain point... se regarder soi-même. »[9], nous voilà prévenus. Gilles SAUTTER se reproche d'avoir papillonné, en fait il a papillonné comme tout jeune géographe pour repérer ses fleurs préférées... parmi celles qu'il préfère butiner, c'est le paysage... le paysage esthétique de l'espace.

Dans son article *Journal d'un curieux*, Gilles SAUTTER nous confie que « plus que le faire-valoir, cependant, c'est le voir, le paysage qui aura été constamment présent tout au long de ma vie scientifique, *de ma vie tout court...* ».

Le paysage comme connivence n'est pas un article de géographie classique, c'est un feu d'artifice où tout éclate, tout s'exprime. Par la magie de l'immense culture de l'auteur, la peinture, la psychanalyse, la littérature, l'histoire, l'anatomie et même... la « pub » ont été mises à contribution avec humour, fantaisie et tendresse... « Ce paysage comme connivence » est un chef-d'œuvre de ce que peut être une géographie séduisante et séductrice.

Mais au-delà de la science et de la séduction Gilles SAUTTER nous fait une double confession. La première révèle sa peur de l'enfermement, de la monotonie et de la routine quotidienne et médiocre : « Que l'environnement proche soit si souvent pensé comme lieu clos, confinement et le paysage comme extérieur, nature et liberté... *ouverture dans la fermeture...* Les paysages donnent matière à s'évader et prétexte à fantasmer : ils affranchissent des contraintes, des lieux et de l'instant. »

La seconde confession est plutôt un aveu, surprenant chez cet homme si discret : « Le plaisir du paysage peut être à un haut degré, dans un registre différent celui de l'inconnu, de la découverte, de *l'attente chargée de promesses...* » oui, il nous a déjà prévenu que « ... le regard exprime le manque... le désir ».

Sa géographie est séduisante, l'homme est un séducteur... donnons-lui la parole.

Paroles de géographes

Habib Attia — Vous affirmez que la géographie est nécessaire à l'équilibre du monde. Quel a été votre apport à la géographie ? A l'équilibre du monde ?

Gilles Sautter — *Si j'ai apporté quelque chose, je ne le vois qu'à travers l'esprit de contradiction, par principe, parce que je suis alsacien... y compris non à ce que je dis moi-même, d'où mon incapacité à écrire deux fois la même chose... mon incapacité à accepter une situation irrémédiable.*

H.A. — C'est plus que de l'esprit de contradiction...

G.S. — *Oui, c'est ma tension vers l'équilibre, la correction des exagérations... cela dépasse la géographie... c'est ce que je ressens comme pulsion de base : rendre droit aux idées écrasées. Je crois que la science avance par des contradictions, c'est normal ; je crois à la dialectique... mais mon rôle est de rechercher les différences.*

H.A. — Pourquoi cette quête obsessionnelle des différences ? Les similitudes sont aussi porteuses de richesses et de découvertes.

G.S. — *La recherche des différences, c'est une recherche permanente vers l'équilibre et l'harmonie. Je ne crois pas à une statique... L'harmonie, c'est le sentiment*

9. Le paysage comme connivence, *Hérodote*, n° 16, 4e trim., 1979, pp. 40-67.

d'une recherche esthétique. C'est une recherche vers l'équilibre et l'harmonie de moi en face des choses...
Je sais que les choses sont violentes ; ce qui est très fort, je me sens le porte-parole de l'explication à venir... le délégué des personnalités... des tempéraments... le tribunal de la science géographique.

H.A. — Je croyais que dans la pensée chrétienne, l'orgueil est un péché... personnellement, j'apprécie qu'on s'assume. En tant que « tribunal » que reprochez-vous principalement à la géographie ?

G.S. — *La géographie n'est pas une science cumulative, c'est une science contingente, une science de mode, elle ne peut réfléchir ni progresser isolément.*
Or, aujourd'hui, notre géographie est pulvérisée, pourtant quand je suis en réunion avec les autres sciences humaines... ce qui les fascine, ce ne sont pas mes chiffres... mes graphiques, mes modèles, tout cela ils savent le faire mieux que moi. Ce qui les fascine, c'est la magie des combinaisons, les interrelations non pas entre les faits mais entre la hiérarchie des faits...
Du fait du dessèchement culturel, des rétrécissements du savoir vertical, le fait géographique est réduit à sa solitude objective. Nous assistons à une véritable hystérie suicidaire. C'est toute la géographie qui est mise en cause dans son aptitude à transmettre le vécu vrai des sociétés... Ceux qui s'entêtent produisent une géographie résiduelle.

H.A. — Ce que vous appréhendez, c'est l'« atrophie » de la géographie et non l'ouverture à de nouvelles méthodes enrichissantes.

G.S. — *Ce que j'appréhende, c'est le « rétrécissement » et non l'enrichissement de la géographie. J'ai toujours été intéressé, curieux et heureux de participer à la direction de thèses novatrices par leurs méthodes et dans leurs orientations. Au contraire, je n'ai jamais compris et ne peux jamais comprendre que cette ouverture enrichissante puisse lever des objections de principe.*
Ce que je tiens à dire, c'est qu'il y a place pour toutes les sensibilités, toutes les approches en géographie à condition de rester géographe et de ne pas renier ou dénier une approche plus sensible que poétique.

H.A. — La géographie comme poésie du réel ?

G.S. — *En géographie pour faire passer un certain message, il faut un certain talent. La valeur ajoutée tient à la qualité d'esprit et de style d'une recherche. Pour moi, une recherche en sciences humaines se distingue d'une recherche physique par sa finalité sociale, dont il est très important que ce qui est écrit entre en résonance avec ceux qui sont appelés à le comprendre, à le lire. Une recherche en sciences humaines instruit et informe une société de ce dont elle a besoin ; un texte « juste » mais lourd et ennuyeux ne passera pas. La géographie a besoin d'une langue de qualité même graphiquement... La géographie a besoin de séduction.*

H.A. — Cela paraît évident dans la mesure où l'élégance ne cherche pas à masquer un néant scientifique.

G.S. — *Non, pas toujours, pour certains toute forme de sensibilité est contraire à la pensée voulue scientifique. On tombe sous le couperet : « ce n'est pas de la géographie » ou encore on se fait accuser d'« idéalisme ». De plus noires accusations sont portées. Il y aurait camouflage, détournement d'attentions de dures réalités socio-économiques vers de suspectes « beautés de paysage », une prise de position destinée à embrouiller les cartes.*
Cet esprit sectaire dénie à la description géographique littéraire sa capacité de garder un accrochage scientifique du réel...

H.A. — Géographie séduction... poésie du réel... d'accord, mais quel est le problème majeur de la géographie aujourd'hui ?

G.S. — *Pour moi le problème de la géographie, c'est le rapport du local au central. Nous sommes dans un monde qui se mondialise. Des forces puissantes agissent de haut en bas dans le sens de l'uniformisation, de l'homogénéisation, de la délocalisation... or les espaces et les sociétés résistent et refusent cette uniformisation. Les géographes sont moins attentifs au local dans la mesure où les différences*

sont niées... or les différences se recréent, resurgissent... négliger les différences serait suicidaire.

H.A. — Vous proposez là une lecture géographique des conflits régionaux qui déchirent l'Afrique et qu'on a interprété exclusivement par des choix idéologiques exogènes aux populations concernées... oui, les différences se recréent. L'actualité des revendications territoriales et religieuses en Union soviétique témoigne en faveur de vos préoccupations. Je voudrais vous poser une dernière question. Vous avez proposé plusieurs définitions de la géographie : l'universel qui éclaire la lecture des différences régionales... une science occultée se penchant sur un monde occulte... son aptitude à transmettre le vécu vrai des sociétés... une esthétique de l'espace.

De tout cela qu'est ce qui vous fait aimer le plus intimement la géographie ?

G.S. — *Ce que j'aime le plus, c'est la géographie comme méditation chaleureuse. Cette possibilité de donner un contenu intellectuel à une sensibilité des gens... des paysages... à donner de la chair...*

H.A. — Je ne pensais pas que votre passion pour la géographie vous menait jusqu'aux lisières de l'anthropophagie... de la vie.

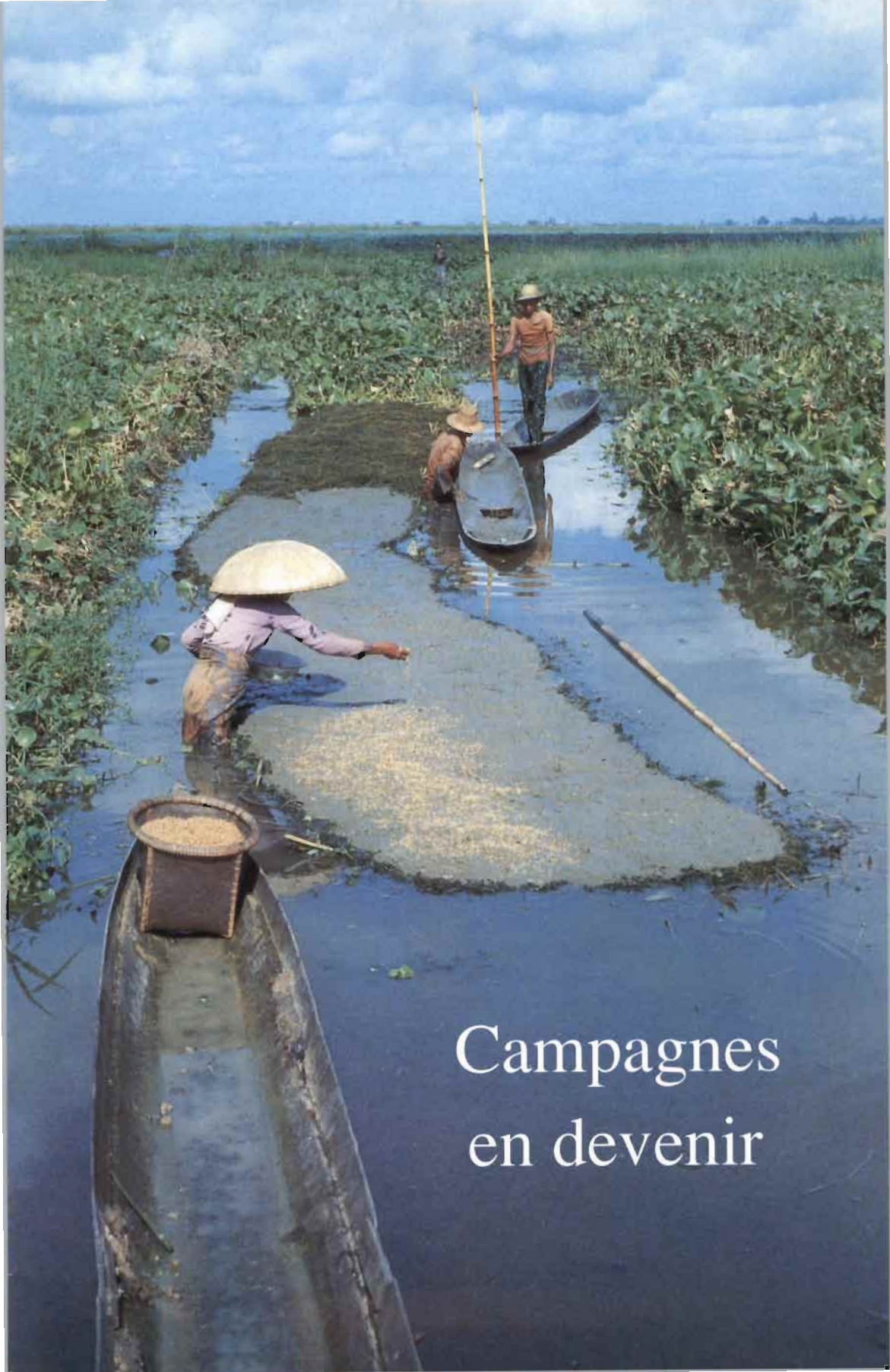

Campagnes en devenir

APPROCHES

Au Mexique, anomalies d'une réforme agraire et paysages trompeurs : la recherche d'un espace fonctionnel

Jean-Yves MARCHAL, Odile HOFFMANN

Pour la zone tropicale, G. SAUTTER et P. PELISSIER (1964, 1970) ont défini le terroir comme une portion de territoire approprié, aménagé et utilisé par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence. Les travaux réalisés dans leur mouvance ont enrichi et nuancé cette approche mais, dans tous les cas étudiés, l'accent a été mis sur la reconnaissance d'un espace villageois, continu ou discontinu, englobant un groupe d'habitations, où l'on peut identifier des rapports spécifiques entre les habitants et la terre.

Les études menées sur les milieux ruraux d'Europe occidentale, et particulièrement en France, ont également souligné cette correspondance entre groupes sociaux et espaces aménagés. Même si la problématique est parfois différente, l'accent étant mis de préférence sur la vie sociale des groupes étudiés, il est partout question de territoire villageois présenté sous l'angle d'un patrimoine foncier ; ce qui implique, d'une part, la longue durée et, d'autre part, la référence à une appropriation des terres que celle-ci soit collective ou individuelle. Par exemple, dans un numéro de la revue *Etudes Rurales* (1976), qui présente une grande variété d'observations portant sur des régions aussi différentes que la Provence, la région de Strasbourg ou encore le Pays basque, avec des références historiques qui vont du Moyen Age à nos jours, nous relevons les propos suivants : « Chaque communauté rurale s'est lentement constituée, inventant ou adaptant, à partir de milieux différenciés, le système de recettes empiriques et les règles d'économie agraire qui assuraient sa survie, défendant contre les voisins le territoire exploité. » Plus loin, il est question « d'espace où la grille du parcellaire de propriété et d'exploitation imprime l'histoire du groupe qui s'y est perpétué » et de territoire communal considéré comme « espace à fonctions synchroniques multiples découlant de son modèle d'occupation : pour les paysans, il est à la fois lieu de travail, lieu de résidence, moyen de production et bien économique » (cf. CHIVA et PINGAUD, *ibid.*).

Configurations sociales et territoriales mouvantes

Si l'on se réfère aux définitions ci-dessus, l'espace rural est donc appréhendé comme un tissu de communautés ayant une histoire marquée par l'ancienneté de

leur installation dans un espace donné. Pourtant, le Mexique présente une conformation bien différente. Nombreux sont les paysans sans terre, les ruraux vivant de l'agriculture mais sans pouvoir de décision sur le mode d'exploitation de leur espace productif, nombreux aussi les paysans qui, une partie de l'année, désertent leur village à la recherche d'un emploi qui puisse permettre la survie de la famille. Tout ceci rend difficile la reconnaissance d'une relation durable avec l'espace, que celle-ci soit mythique, foncière ou simplement économique. Cependant, cela n'empêche pas qu'il y ait des villages. Alors, ces villages sans espace concomitant sont-ils des villages sans terroir ?

Comme nous ne pouvons pas embrasser l'exemple mexicain dans sa généralité, nous porterons notre attention sur le centre de l'Etat de Veracruz qui borde le golfe du Mexique, et chercherons à comprendre de quelle manière, dans un Etat moderne ayant réalisé sa réforme agraire, les relations s'instaurent entre les groupes d'habitants et leur territoire. Nous nous attacherons à la période post-1910, après qu'eut lieu la première révolution des temps contemporains, porteuse d'un mot d'ordre combien idéaliste et, de ce fait, détourné par la suite : « la liberté et la terre ».

Il y eut pour commencer l'occupation espagnole qui, à compter de la seconde moitié du XVIe siècle, affecta directement le mode de répartition des terres indiennes, ce qui fut le cas dans les aires habitées de la *Sierra Madre Oriental* qui nous intéresse, à quelque cent kilomètres du lieu où débarqua CORTEZ. Dans la région de Xalapa, traversée par la voie royale joignant le port de Veracruz à Mexico, le système de l'*encomienda* se développa très tôt. Il s'agissait, pour remercier les *conquistadores,* de leur accorder des terres ainsi qu'une masse de main-d'œuvre suffisante pour mettre ces terres en valeur. Puis, au XVIIe siècle, les *réducciones,* ou *congregaciones,* obligèrent les indiens à se regrouper dans des paroisses, modifiant ainsi les lieux de leur habitat et laissant, de ce fait, des terres « vacantes ». Enfin, deuxième moitié du XVIIe et XVIIIe siècles, se développèrent autour de Xalapa, comme partout ailleurs au Mexique, les *haciendas.* Celles-ci durèrent jusqu'à la révolution de 1910 et l'on sait qu'à cette date sept *haciendas,* aux origines remontant parfois au XVIIe siècle, occupaient plus de cinq mille hectares au sud de la ville de Xalapa (capitale depuis longtemps de l'Etat de Veracruz), sans compter les *ranchos,* de superficies plus réduites et de création plus récente. Ceci fait qu'au début du présent siècle on pouvait estimer à 80 % la proportion de paysans sans terre, obligés peu ou prou à travailler dans les *haciendas* ou *ranchos.*

Survint la révolution puis le partage des terres. L'une et l'autre ne résolvèrent pas tout comme en témoigne le tableau I qui présente la structure foncière de la région de Xalapa, selon les catégories officiellement reconnues sur tout le territoire de la République fédérale mexicaine (MARCHAL ; PALMA, 1985).

Les grands propriétaires n'ont plus le rôle d'organisateurs de la production qu'ils avaient autrefois mais ils n'ont pas disparu pour autant. En 1980, 1 % des personnes ayant un statut foncier reconnu contrôlait 15 % de la superficie en propriétés de plus de 50 ha et, parmi eux, 0,3 % avait à son actif le contrôle de propriétés dépassant 100 ha. De l'autre bord, apparaissent les petits propriétaires, parfois très petits, possédant moins de 5 ha et appelés *minifundistas* (38 % des tenanciers). Parmi eux, plus de 20 % ne possèdent pas un hectare et sont des gens qui s'apparentent à des paysans sans terre, ceux qui sont classés dans les recensements comme ouvriers agricoles et journaliers. Tout cela signifie qu'une grosse partie de la population rurale autour de Xalapa ne vit pas ou ne vit que très peu de la production de ses terres.

Tout différents sont les *ejidatarios,* les gens des *ejidos* : produits de la révolution et de la réforme agraire qui s'ensuivit. Eux représentent 52 % des tenanciers et 56 % des terres recensées. Nous allons en reparler.

Ces trois catégories (grands propriétaires, petits propriétaires et *éjidatarios*) sont constamment recensées dans le cadre des *municipios* qui sont les unités politi-

TABLEAU I
Structure foncière de la région de Xalapa (1970)
MARCHAL, PALMA, 1985

	SUPERFICIE (ha)	NBRE D'UNITES FONCIERES
Propriété privée		
inférieure à 5 ha	4 901 (8%)	3 570 (38%)
de 5 à 50 ha	13 084 (21%)	865 (9%)
plus de 50 ha	9 142 (15%)	99 (1%)
sous-total	27 127 (44%)	4 534 (48%)
Ejidos	35 200 (56%)	4 882 (52%)
Total	62 327 (100%)	9 416 (100%)

ques et administratives fondamentales au Mexique comme dans bon nombre d'autres Etats de l'Amérique latine.

Voici donnés les éléments permettant de suivre notre démarche. Elle va intéresser spécifiquement les *ejidos* et leurs habitants : les *ejidatarios* ; soit, la moitié des superficies enregistrées et la moitié de la population recensée. Plus particulièrement, dans le cadre d'un même *municipio,* nous proposons l'analyse de deux *ejidos* situés dans deux contextes écologiques différents et, sur cette base, cherchons à comprendre, d'une part, si la diversité écologique joue un rôle dans l'attribution de fonctions spécifiques affectées à des portions d'espace et, d'autre part, quelles attaches réelles lient les occupants à leur territoire.

L'ejido dans la réforme agraire

Produit de la révolution de 1910, la réforme agraire eut, dans les premiers temps, des ambitions restreintes : distribuer un minimum de terres en créant des *ejidos,* minimum qui permette l'autosuffisance alimentaire familiale ou, sans aller jusqu'à ce terme, qui puisse assurer un complément au travail salarié agricole, le paysan continuant donc à travailler chez les petits et grands propriétaires (HERZOG, 1964). Ce n'est que vingt-cinq ans plus tard, sous la présidence de CARDENAS (1936-40), que l'*ejido* fut défini sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui : « *une source de vie qui libère les habitants du travail salarié journalier* » (CEPAL, 1980). Cette fois, la distribution de terres, support d'un développement rural basé sur l'exploitation collective ou individuelle, devait permettre aux gens des campagnes de devenir de réels producteurs susceptibles d'accumuler des surplus et d'alimenter les villes. Mais la politique agraire n'a jamais été nette ; elle se cherche toujours, semble-t-il, au gré des présidences. C'est ainsi que des périodes marquées par des dotations de terre importantes (1936-40, 1970-76) alternent avec des « mises en veilleuse » de la réforme (1920-30, 1940-50) et années post-1976.

Quoi qu'il en soit, il y eut dans tout le pays des dotations de terres sous forme de création d'*ejidos,* ce qui, chaque fois, a correspondu au schéma suivant : donner à un groupe minimal de vingt chefs de famille une portion de terre retirée soit à une grande propriété, soit au domaine de l'Etat, à condition que ce groupe soit organisé autour d'un « comité agraire » ayant choisi ses représentants. Généralement, l'*ejido*

a été fractionné en parcelles, chaque *ejidatario* (bénéficiaire) recevant sa part en usufruit, c'est-à-dire qu'il ne peut ni la diviser par héritage, ni la louer, ni la vendre. Une fois l'*ejido* constitué, le groupe doit répondre devant les autorités de tutelle (ministère de la Réforme agraire) de son bon fonctionnement par l'entremise d'un « commissariat » constitué de trois membres, sorte de comité habilité à négocier et discuter avec les autorités correspondantes de tout sujet d'intérêt commun : équipement, crédits, assistance technique. Tout *ejido* possède également son conseil de vigilance chargé, comme son nom l'indique, d'assurer le contrôle de la collectivité sur le commissariat. Pour ces deux instances, théoriquement une rotation obligatoire (tous les trois ans) des représentants élus en assemblée assure une mobilité porteuse de démocratie, tous les courants internes au groupe pouvant, un jour ou l'autre, s'exprimer à un poste de responsabilité. En fait, que ce soit par pressions sur les votants ou par falsifications des élections, de petites dynasties familiales *(cacicazco ejidal)* sont apparues, n'ayant plus pour objectif que de préserver leurs propres intérêts. Une stabilité de l'encadrement des *ejidos* a pu ainsi être assurée, profitant à l'appareil administratif, politique et économique.

En effet, l'*ejido* est à la base d'une structure complexe, multi-pyramidale, chaque instance étant intégrée à un niveau supérieur et ce tant dans le domaine administratif (du commissariat ejidal au Comité régional agraire, puis au ministère de la Réforme agraire), que politique (de la Délégation agraire de l'Etat à la Ligue des Communautés agraires, puis à la Confédération nationale paysanne [CNC] et économique, via les institutions chargées du développement agricole (délégation régionale du Secrétariat à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques : SARH ou Institut national mexicain du Café : INMECAFE). Le centralisme accentué de tout le système mexicain et la confusion des genres apparaissant comme un moyen de domination, toutes ces instances dépendent, sous une forme ou sous une autre, du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) lequel, au niveau du pays (le Mexique est une fédération d'Etats) structure toute activité politique.

Dans la région de Xalapa, par exemple, on peut dire que la moitié de la population agricole est, de ce fait, « prise » dans une structure qui, partant de l'*ejido*, passe par les commissions régionales puis s'étoffent des différentes institutions de l'Etat de Veracruz. Pour prendre un autre exemple simple, le crédit nécessaire à la culture du café parviendra d'autant plus rapidement à un *ejido* que celui-ci est contrôlé par un commissaire bien intégré dans les structures énoncées ci-dessus.

Dans tous les cas de figure, et ils sont nombreux, l'*ejido* apparaît donc davantage comme une structure d'encadrement économique et politique qu'une structure spatiale de production. C'est l'encadrement du groupe d'habitants qui prime et non la gestion de l'espace dont le groupe a été doté. Bien des nuances seraient à introduire mais, dans le cadre imparti à cet article, nous insistons volontairement sur les caractères dominants (CORDILLO, 1986 ; PRECIADO, 1986) et schématisons comme suit : l'*ejido* est plus une matrice sociale qu'une forme de tenure.

Le projet spatial dont l'*ejido* aurait pu être porteur est d'autant moins pris en compte qu'une fois la terre distribuée, la gestion de l'espace est rarement collective ou, si elle l'a été dans les premières années suivant immédiatement la constitution du groupe, elle ne l'est plus. Il n'existe pas d'instance de décisions venant coiffer, en matière de gestion agricole de l'espace, les strictes décisions de chaque *ejidatario*[1].

Ajoutons que la communauté d'intérêts que représente un groupe d'*ejidatarios* est parfois fragile du fait que ses membres proviennent d'horizons divers, tant géographiques que sociaux. Souvent, ils ne se trouvent réunis en un lieu que par le hasard d'une décision provenant du ministère de la Réforme agraire. Les différences et divergences initiales entre *ejidatarios* d'origines urbaine ou rurale, autochtone ou immigrée, ont tourné parfois à l'affrontement (MEYER, 1976) et, d'une manière générale, ont empêché ou freiné la formation de véritables communautés.

1. Le cas des *ejidos* collectifs, impulsés sous les présidences de CARDENAS (1936-40) et de ETCHEVERRIA (années 70), serait à considérer à part. Il ne se rencontre pas à Xalapa.

Résumons-nous. De par l'origine même de l'*ejido* : création institutionnelle, il ne peut y avoir d'investissement collectif de l'espace. Son territoire est la somme de parcelles éjidatariales et non l'espace approprié par une collectivité. Il y a dysfonction entre l'unité sociale et l'espace qu'elle utilise, entre le groupe fonctionnant comme tel dans la sphère socio-politique et les individus exploitant leurs parcelles. Comme si l'on n'avait fait qu'ajouter une dimension territoriale à une structure par essence politique et économique, comme si la situation s'était inversée par rapport à l'ordre des priorités affichées qui fut : premièrement, donner la terre et deuxièmement, donner consistance au groupe créé.

Face à l'*ejido*, nous sommes loin des communautés rurales « classiques », où le groupe entretient avec son espace des relations complexes, à la fois d'ordre économique et social (voire religieux), aux niveaux individuel, familial et collectif, relations forgées par une histoire et des pratiques spatiales communes. C'est sur quoi nous voulons insister avant d'analyser deux exemples d'*ejidos* situés dans le *municipio* de Xico, proche de Xalapa. Ce *municipio* est disposé le long du versant oriental du *Cofre de Perote* (qui culmine à 4 200 m) et offre de ce fait toutes les possibilités d'exploitation d'une séquence altitudinale. Dans les « hauts » de Xico, c'est la forêt de pins, les pommes de terre et le maïs ; dans les « bas », le café. Entre ces deux positions : un élevage bovin laitier (fig. 1).

Un peu plus de 14 500 hab. sont recensés à Xico : 5 000 ruraux répartis en une trentaine de petites localités et 9 500 habitants vivant dans le bourg mais ayant pour

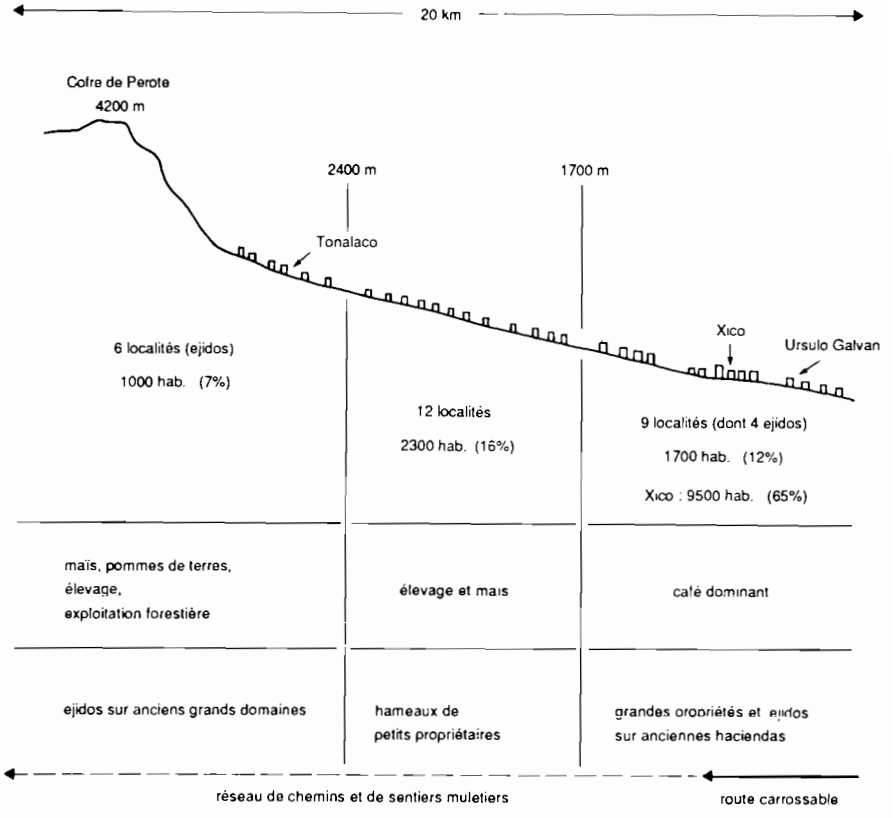

FIG 1. — Le municipio de Xico

la majorité d'entre eux des occupations rurales. Il y a à Xico 570 propriétaires (grands et petits) et 780 *ejidatarios* dispersés en dix *ejidos* qui font partie de la trentaine de localités mentionnées. Les uns et les autres se partagent à peu près à parts égales les terres du *municipio* mais moins de 1 % des propriétaires possèdent chacun plus de cent hectares et détiennent ainsi près de 20 % du capital foncier.

Ursulo Galvan : le morcellement dans un paysage caféier homogène

Situé dans l'étage caféier, à 1 200 m d'altitude, l'*ejido* de U. Galvan a été fondé en 1936 par 104 *ejidatarios*. A cette date, la plupart des bénéficiaires étaient ouvriers agricoles et résidaient au bourg de Xico, tout proche. Quelques-uns, cependant, vinrent de beaucoup plus loin, soit du nord de l'Etat de Veracruz, soit des villages côtiers, attirés par les rumeurs faisant état de distributions de terre en ces lieux proches de la capitale de l'Etat. A chacun d'eux fut remis 4 ha : 416 ha au total prélevés sur les terres de deux *haciendas* démantelées. Un village était fondé ; la localité compte aujourd'hui quelque 600 hab.

A la répartition initiale des lots, théoriquement égalitaire, a succédé une période de réaccommodement des forces, où les mieux placés politiquement s'attribuèrent plusieurs parcelles (le lot pouvant atteindre jusqu'à 20 ha) aux dépens de la majorité qui ne conserva dès lors que des portions congrues (parcelles atteignant dans certains cas moins de 1 ha).

Aujourd'hui, l'organisation du groupe (le comité et les assemblées) fonctionne pour l'attribution des crédits nécessaires à chaque campagne de café (achats d'engrais, frais de récolte) et met à épreuve sa compétence chaque fois qu'il faut négocier avec les autorités locales à propos des équipements. Etre *ejidatario* c'est donc bien avoir une existence légale, c'est être reconnu dans le dispositif régional, lui-même emboîté dans une structure plus large, comme nous l'avons montré. L'existence du groupe se manifeste surtout dans l'aménagement de l'espace loti (réfection des rues, construction d'une école, pose d'adductions d'eau) qui fait l'objet de réunions où l'assiduité de tous est requise. Mais qu'en est-il de l'aménagement de l'espace agricole ?

Aux premiers temps de l'*ejido*, avec la poursuite de la culture de la canne à sucre, héritée des anciennes *haciendas*, et le travail de défrichement précédant la mise en culture de parcelles de maïs, pour l'autoconsommation, l'exploitation présentait des caractères collectifs : les travaux lourds imposaient l'entraide à charge de réciprocité et l'on pouvait assister à des prêts de matériel. Ce système a duré le temps que se terminent les défrichements les plus importants et qu'apparaissent les premières tensions. A la suite de quoi, le chacun-pour-soi se généralisa, aidé en cela par l'extension prise par l'arboriculture : entendons le café, et l'abandon de la canne.

La culture du café, généralisée à la fin du XIXe siècle autour de Xalapa, est apparue en petits lots dispersés dès la fondation de l'*ejido*, puis les surfaces en café se sont étendues jusqu'à occuper la quasi-totalité de l'espace dans les années 1970, à la suite d'une forte élévation des cours sur le marché international et à la mise en place de l'encadrement de l'INMECAFE (introduit à Ursula Galvan à la même époque). Le café représente actuellement, dans la région, la production la plus rentable à l'hectare, devant la canne à sucre et l'élevage laitier et ce malgré des rendements moyens annuels de 15 quintaux/ha (ALCANTARA, BERNARD, 1984 ; DAVIRON, 1985)[2]. Un développement du café dans de telles assurances fait que tous les *ejidata-*

2. Un *quintal* correspond à 250 kg de café-cerise et à 48 kg de café-grain.

rios le cultivent aujourd'hui, souvent sur la totalité de leurs dotations, converties de la sorte en *fincas* (parcelles de café).

Le territoire d'Ursulo Galvan est donc une mosaïque de parcelles, chacune représentant généralement l'unique capital foncier de son bénéficiaire. L'exploitation s'organise autour de la *finca* et d'elle seule, avec une conduite individuelle des pratiques diffusées par l'INMECAFE et appliquées selon le bon vouloir, le capital et la force de travail de l'*ejidatario*. Le paysage est laniéré selon le découpage initial en lots et, dans ce paysage, on peut lire directement la gestion « individualiste » d'un territoire sensé être commun. Aucune complémentarité n'est mise à profit à l'intérieur du bloc formé par les 416 ha, que cette complémentarité soit de nature écologique (variation de la qualité des sols, exposition le long des versants) ou économique (accessibilité aux parcelles, distance par rapport au village), pour compartimenter l'espace de manière sélective. Rien ne laisse apparaître un schéma organisateur qui serait de nouveau supérieur à celui de la parcelle. Le café couvre l'ensemble à perte de vue, des fonds de vallée aux lignes de crêtes parce que chacun des exploitants y joue l'atout café avec ses propres moyens. Si le paysage varie c'est dans l'infini détail d'un lot à l'autre, détail lié aux pratiques culturales (BLANC-PAMARD, 1986). L'homogénéité du paysage caféier est donc le produit de stratégies individuelles entretenues par un même consensus économique. Il serait vain d'y chercher des terroirs.

Tonalaco : apparemment un terroir mais des paysans absents

Dans le même *municipio*, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'U. Galvan, l'*ejido* de Tonalaco présente de tout autres caractéristiques. A 3 000 m d'altitude, les conditions écologiques ne permettent qu'une culture annuelle de maïs, haricots et pommes de terre à rendements faibles et très irréguliers. L'exploitation forestière, qui apportait le plus gros des revenus avec la vente de bois de pin et de chêne, y a été interdite depuis 1952. Un petit élevage d'ovins et de caprins subsiste néanmoins dans les clairières apportant un léger complément à une situation économique précaire.

Ici, la dotation s'est faite en 1937. Elle attribua 536 ha, dont un tiers en forêt sur relief accentué, à 44 bénéficiaires. Ces derniers connaissaient déjà les lieux car, originaires de petites localités voisines, ils logeaient à l'époque dans un campement où séjournaient les travailleurs d'un *rancho* sylvo-pastoral qui s'étendait sur plus de 2 000 ha. Une relative communauté de genres de vie, dans un espace montagnard rude et difficile d'accès, aux traditions indiennes encore maintenues, réunissait donc, au départ, les *ejidatarios*.

Dès que fut fondé l'*ejido*, la culture du maïs et du haricot, base de l'alimentation, se développa au moyen des techniques habituelles : culture sur brûlis avec rotation de parcelles. L'espace ne manquait pas. Et, pour que ces habitudes puissent se perpétuer, la dotation ne fut pas accompagnée d'une parcellisation définitive, comme ce fut le cas à U. Galvan, mais il fut convenu que les parcelles de culture seraient établies dans les secteurs les moins défavorables, c'est-à-dire sur les pentes faibles alors que les pentes raides et les ravins étaient réservés au parcours du petit bétail et à l'exploitation forestière (devenue clandestine).

Ici, donc, le paysage révèle au premier coup d'œil une organisation spatiale de la production, qui reproduit sur la dotation de terres les pratiques ancestrales de la Sierra et de l'*Altiplano* froid. On est à deux doigts de reconnaître un terroir puisque l'attribution différenciée de fonctions aux différentes parties de la dotation apparaît comme le fruit d'une perception, d'une connaissance et d'une utilisation de l'espace par le groupe qui l'exploite. En une cinquantaine d'années, ce groupe aurait donc, d'une part, réussi son intégration, favorisée par les origines communes de ses membres, et, d'autre part, organisé l'aménagement de son espace.

Cependant, malgré la relative étendue de ce « terroir », ses habitants ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins vivriers primordiaux du fait d'un climat local relativement sec et froid qui fait que, par exemple, le maïs (céréale de base) produit moins d'une tonne à l'hectare, une année sur trois. Comme l'exploitation de la forêt est aujourd'hui discrète, du fait des interdictions, et que parallèlement de nouveaux règlements entravent le libre parcours du petit cheptel (accusé de nuire à la régénération naturelle et de détruire les nouvelles plantations) on voit mal comment les *ejidatarios* de Tonalaco, pourtant suffisamment dotés en terre[3], pourraient se maintenir sur place. L'*ejido* a cessé d'être un support économique viable et seul le travail salarié, hors de l'*ejido,* permet aux familles, non de vivre, mais de survivre, comme dans l'ancien temps.

Les départs sont donc fréquents vers les zones d'emploi que sont, soit les « bas » du *municipio* (récolte du café et récolte des mangues et de la canne à sucre), soit beaucoup plus loin, sur l'*altiplano,* autour de Mexico (dans les secteurs de grande production de céréales et de viande). L'absence des hommes est manifeste six à neuf mois de l'année et, de la fin décembre à la fin février, le village est quasi vide car, cette fois, ce sont des familles entières qui le quittent pour la récolte de café en zone basse. La vie de village n'est réelle, tout le monde étant présent, qu'en février (semis de maïs et de haricots ; plantation de pommes de terre) et en novembre-décembre (récolte de ces mêmes produits). Le retour à Tonalaco reste cependant systématique pour des gens qui n'ont d'autres ancrages que leur *ejido.*

De bien curieux mélanges, ces *ejidos* où, chaque fois, le paysage est trompeur. Mettez le paysage en accusation, a écrit P. GOUROU. Ici, un paysage homogène, foisonnant de végétation arborée, riche de son café et façonné par un agrégat d'exploitants conduisant leurs parcelles de manière autonome. Là, une petite communauté, en milieu rude, montagnard, qui organise et gère collectivement un espace non rentable. Et, dans un cas comme dans l'autre, une structure : l'*ejido*, qui perdure parce qu'elle donne un statut social, une identité dans le jeu (l'enjeu ?) politique et économique moderne. Et l'on s'y accroche.

Alors, reprenons du champ ; regardons le paysage de plus haut et reposons-nous la question : qu'est-ce qui, dans ce milieu fondamentalement rural où tout s'enchevêtre, structure l'espace ? Quelle est l'unité où s'organisent définitivement les relations entre habitants et territoire ? Ne quittons pas le *municipio* de Xico et regardons-le, posé dans ce décor de la Sierra Madre Oriental, en nous aidant de la figure 1.

Les gens des hauts et les gens des bas ; une même collectivité

C'est d'abord un versant de volcan, celui-là même où HUMBOLDT fonda ses réflexions sur les étages de végétation : « C'est là, qu'à chaque pas, on voit changer la physionomie du pays, l'aspect du ciel, le port des plants (...), les mœurs des habitants et le genre de culture auquel ils se livrent » (Ed. Maspero, 1980). Aujourd'hui, l'aire caféière occupe les « bas », là où se situe Ursulo Galvan, naguère étage des forêts de *liquidambars*. Les « hauts », où Tonalaco a été fondé, sont toujours brumes et froids, lieux où s'entremêlent pins et chênes, jusqu'aux plaines élevées de Perote : l'*altiplano.*

C'est entre les « hauts » et les « bas » que la vie s'organise, que les échanges de produits et de main-d'œuvre s'opèrent et, ce, à l'intérieur même des limites

3. A la dotation initiale de 536 ha (1937) a succédé une « ampliation » de 420 ha, en 1975, pour quatre-vingt nouveaux *ejidatarios*. Ceci n'a pas contrarié l'évolution décrite.

du *municipio* qui sont connues, fixées et maintenues depuis plus de quatre siècles (HOFFMANN, 1984). Bien entendu, la vie moderne oblige à déborder ces limites. On trouve un emploi près de Mexico, un salaire saisonnier sur les champs de canne de la côte mais, chaque jour, les mouvements s'opèrent sur les sentiers qui mènent au bourg. On descend avec du bois et on remonte le soir, une fois faits les achats. La récolte du café, dans les « bas », appelle les familles des « hauts ». Tout un réseau de relations anciennes, tissé sur un même espace, ancré de lieux en lieux.

La fondation des *ejidos,* six dans les « hauts » où, auparavant, il n'existait pas d'habitat fixe, et quatre dans les « bas », lieux de prospérité grâce au café, de même que l'existence ancienne, à mi-pente, de hameaux où viennent dormir, plutôt que vivre, les *minifundistas* travaillant dans les *fincas* ou les ranchos d'élevage voisins, n'ont rien changé à la configuration de l'ensemble reconnu depuis l'indépendance (1821) comme *municipio* de Xico. C'est que ce *municipio,* beaucoup plus qu'une simple circonscription administrative d'un Etat moderne, est aussi une unité culturelle et historique, ressentie comme telle par ceux qui y résident, tant par les riches « urbanisés » des « bas » que par les pauvres aux baraquements sommaires des « hauts », tant *minifundistas* que petits, moyens, gros propriétaires, ou encore *ejidatarios.*

Après avoir mis le paysage entourant chaque localité en accusation, que cette localité soit le centre d'un *ejido* ou l'habitat de paysans sans terre, après avoir suivi les sentiers muletiers et parlé avec ceux qui les empruntent au quotidien, nous nous apercevons que, des chapelles aux croix marquant les chemins jusqu'à l'église du bourg, nous sommes en présence d'une même communauté (MEYER, 1976) proclamant, par-delà les différences (une fois de plus, ce n'est pas l'économique qui prime), son identité de *xiquena* (de Xico) et vivant de la complémentarité offerte par un même espace aux limites fixées depuis 1542. Il s'agit des limites du territoire de la communauté indienne qui accueillit CORTEZ en 1520 et qui devinrent, par la suite, limites de paroisse. Nous voilà bien loin de la tenure foncière actuelle. Celle-ci est plaquée sur un espace historique complexe qui se maintient, génération après génération.

C'est à l'échelle du *municipio* que l'on saisirait enfin, dans la région de Xalapa, l'unité rurale fonctionnelle, là où « la diversité offre des chances d'exploitation, de colonisations multiples, en autorisant des terroirs complexes, étagés : de bas-versant, de collines, de plaines, de cultures aux exigences diverses » (REVEL-MOUROZ, 1971).Mais nous ne présageons pas qu'il en soit ainsi dans tout le Mexique.

BIBLIOGRAPHIE

ALCANTARA (A.), BERNARD (C.) 1984 — *Emergence et développement de la production de café dans le bassin sucrier de Coatepec,* Paris, INAPG, *multigr.*

BLANC-PAMARD (C.), 1986 — *Paysages du café dans le municipio de Xico,* Paris, UA-94, CNRS, *multigr.*

CEPAL, 1980 — *Economia campesina y agricutura empresaual,* Mexico, *multigr.*

CHIVA (I.), PINGAUD (M.-C.), 1976 — Pouvoirs et monde rural : présentation de recherches. *Pouvoir et patrimoine au village, Etudes Rurales,* n° 63 : 5-13.

CORDILLO (G.), 1986 — La alianza del movimiento campesino con el estado. *Ejido, Estado y movimiento campesino,* Mexico, Univ. de Chapingo : 14-46.

DAVIRON (B.), 1984 — *Chronologie du marché international du café : 1929-84,* Montpellier, INRA-IAMM, *multigr.*

HERZOG (S.-J.), 1964 — *El agrarismo mexicano y la reforma agraria,* Mexico, FCE.

HOFFMANN (O.), 1984 — *Géographie d'un espace diversifié des hautes terres du Veracruz : le municipio de Xico,* Paris, ORSTOM, *multigr.*

HUMBOLDT (A. de), 1804 — *Voyages dans l'Amérique équinoxiale, Itinéraire,* Ed. Maspero, La découverte, 1980.

MARCHAL (J.-Y.), PALMA (R.-G.), 1985 — *Analisis grafico de un espacio régional : Veracruz*, INIREB-ORSTOM, Xalapa.

MEYER (J.), 1976 — Division administrative dans le Mexique indépendant. *L'espace mexicain, questions d'actualité*, Travaux et Documents de l'IHEAL n° 29, T. 2 : 3-8.

PRECIADO (J.), 1986 — *Pouvoir local, municipe et territoire dans l'Etat du Jalisco*, Paris, IHEAL, *multigr.*

REVEL-MOUROZ (J.), 1971 — *Mexique, aménagement et colonisation du Tropique Humide*, Paris, Travaux et Documents de l'IHEAL n° 27.

SAUTTER (G.), PELISSIER (P.), 1964 — Pour un atlas des terroirs africains : structure-type d'une étude de terroir. *L'Homme*, vol. IV, fasc. 1 : 56-72.

SAUTTER (G.), PELISSIER (P.), 1970 — Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches. *Etudes Rurales*, vol. n° 37-39 : 7-45.

WOMACK (J.), 1976 — *Emiliano zapata et la révolution mexicaine*, Paris, Maspero Ed., Cahiers libres : 314-316.

Le temps comme catégorie géographique

Lidia MESCHY

« Un mot encore : nous autres paysans nous savons qu'il faut faire du temps son allié ; du temps qu'il fait, bien sûr et d'abord, mais aussi du temps qui passe. Pour nous, l'heure de l'intensification dictée par la rationalité technique est loin d'être arrivée partout. Pour vous, il faut la préparer et apprendre à l'entendre quand elle sonne. »

Paul PELISSIER
« Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face à face » (1979 : 8)

« Les systèmes agraires subissent, dans leur fonction productive, deux ordres de contraintes physiques, liées à l'espace disponible et accessible d'une part, au temps utilisable pour les travaux agricoles, de l'autre. La géographie s'est surtout attachée aux premières. »

Gilles SAUTTER
« Une enquête exemplaire : l'emploi du temps agricole en pays Zande » (1975 : 73)

Soit le rapport triangulaire espace-temps-homme : l'homme peut être défini comme médiateur qui socialise l'espace et le temps, ou comme créateur de l'un et de l'autre. L'enchevêtrement des apparences contraint d'aborder la réalité de plusieurs façons : si certaines activités de l'homme se manifestent dans l'espace, toutes ne le font pas durablement, plusieurs ne s'y matérialisent même pas, et par ailleurs les déterminations humaines sur l'environnement ne proviennent pas uniquement du travail au sens économique du terme. Certes, les hommes cultivent et bâtissent, mais c'est le temps qui œuvre au paysage.

Pour les sociétés agraires, le temps qu'il fait détermine largement le temps de faire, et la technologie, aussi perfectionnée soit-elle, n'est pas encore parvenue à libérer les agriculteurs de ce rapport temporel astreignant leur production, partant leur niveau de vie. La mécanisation et le génie biologique s'efforcent, entre autres, d'accélérer le rythme de la production afin de l'affranchir au maximum des aléas météorologiques. Cette libération est recherchée par toutes les sociétés rurales et sa réussite dépend de nombreux facteurs : rendement, coût, implications historiques, perspectives d'avenir, satisfaction des hommes, impact sur le milieu physique... En outre, l'analyse géographique elle-même est imprégnée de la conjoncture de son

époque : les voyageurs du temps des sabliers et des voiliers décrivaient le climat et les plantes cultivées sur la terre africaine ; ceux du temps de l'avion étudient le rendement du maïs selon des besoins théoriques, estimés en calories par homme et par jour. Le changement fondamental des valeurs attribuées au temps, — du temps, bien abondant, qu'il convient d'employer pour produire au temps, bien rare, qu'il faut ménager et condenser — influe-t-il notre perception du temps des « autres » ?

La revue des travaux consacrés au temps en Afrique révèle la progression de l'intérêt porté au sujet et l'évolution des méthodes de recherche. En 1968, l'ORSTOM édite un cahier spécial intitulé « Le temps et le développement » (M. AUGE *et al.*, 1968), qui, tout en dénonçant les visions tendancieuses et utilitaristes, reflète bien la mutation entre *le temps des Africains vu par les Européens pour les Européens* et la recherche d'un temps spécifique à une société étrangère, désormais totalisée de l'intérieur. La réflexion sur le temps n'a plus pour seul but d'accroître le rendement du travail dans les plantations et les mines, et les chercheurs évitent le piège des comparaisons fondées sur le jugement de valeur.

Au début des années soixante, des enquêtes menées au Cameroun (J. GUILLARD, 1965), au Zaïre (Cl. HUYSECOM-WOLTER, R.E. de SMET, 1972), et en Centrafrique (M. GEORGES, M. GOUET, 1961), complètent le travail de P. de SCHLIPPE (1956), pionnier de recherches sur les aspects temporels et sociaux des activités agricoles. D'une qualité inégalée, ces études apportent des renseignements à foison, dont certains, concernant notamment le travail féminin, sont depuis peu compris par un large public. C'était la période d'enthousiasme, où les informations, même à l'état brut, étaient des découvertes !

Si les retombées de ces travaux furent importantes du point de vue scientifique, leur influence sur le plan pratique est restée, somme toute, assez limitée. Il semble, avec le recul, que l'organisation du temps ait été négligée le plus souvent pour éviter... « la perte de temps » aux responsables des programmes d'aide au développement. Comme l'a souligné J.-P. RAISON, lors du colloque de Ouagadougou (1979), dans la plupart des cas, le temps imparti à la mise en œuvre des projets était une denrée plus rare que l'argent.

Aussi bien en agriculture qu'en élevage, les objectifs productivistes primaient sur l'intérêt des hommes et ce malentendu devenait flagrant dès l'exécution des projets, trop souvent conçus comme s'il s'agissait d'aménager une terre neuve, ou dans le meilleur des cas, prévoyant tout sauf « le grain de sable ». L'idée de la conversion des paysans en entrepreneurs modernes était d'autant plus omniprésente, que les systèmes agraires vus sous le seul angle de *la misère technologique,* paraissaient élémentaires et, de ce fait, facilement modifiables. Pourtant, les études des terroirs montraient bien déjà que les techniques, rudimentaires sur le plan de l'équipement, s'accompagnaient d'une grande complexité d'organisation destinée à maîtriser des contraintes biologiques. Si l'outil cassé se répare, le jour propice aux semailles est unique : cette dimension biologique est bien chrono-dépendante, mais peu visible pour ceux qui jugent le degré de mécanisation. Ainsi en agriculture, c'est moins la quantité des précipitations qui compte que leurs durées et leur répartition dans le temps : ces valeurs, extrêmement variables, confèrent aux activités des paysans un caractère à la fois aléatoire et impérieux.

Dans les mêmes années, parallèlement à la découverte géographique de temps propres à l'Afrique, l'importation des montres progresse sur tout le continent. Ces montres mécaniques, ambassadrices du règne de la machine en Europe, pénètrent les campagnes africaines pendant que les pays industrialisés préparent le lancement des montres à quartz, prémices d'une nouvelle époque dont l'enjeu ne sera plus le temps de travail, mais celui des loisirs. Le cadran avec les aiguilles permettant de suivre la marche du temps est remplacé par un affichage numérique, symbole d'une culture « post-industrielle » ; à peine effleurée par l'ère des machines, l'Afrique affronte celle des codes.

S'il est encore prématuré d'établir un pronostic quant à l'étude des temporalités dans la recherche géographique actuelle, elle semble discrète, comme si après avoir livré ses secrets dans les années précédentes, la catégorie du temps ne soit qu'impar-

faitement située entre le quantitatif et le qualitatif (G. SAUTTER, 1981). Les chercheurs n'enquêtent plus sur son emploi sans courir le risque d'aboutir à un résultat de « déjà vu », d'autant plus que la méthodologie, bien rodée, peut s'appliquer à tous les cas relevant d'un besoin pratique. L'estimation de la productivité selon le temps de travail, pour intéressante qu'elle puisse être localement, demeure peu opérationnelle dans les études comparées, lorsque d'autres facteurs ne sont pas répertoriés et mesurés. De même, le temps passé aux champs et les rendements à l'hectare ne sont pas proportionnels. Les socio-économistes tentent de pallier ces imprécisions en calculant l'indice de productivité sur la base de calories nécessaires à l'homme et de celles contenues dans ses récoltes (Ph. BERNARDET, 1978), mais cette méthode, utile pour déterminer les zones à production excédentaire ou déficitaire, ne remplace nullement l'étude de l'organisation du temps. En effet, seul l'emploi du temps indique la disponibilité d'entreprendre de nouvelles activités, les goulots d'étranglement conditionnant parfois le niveau de vie, le partage social des occupations, et les points faibles d'un système de production. La décongestion des périodes surchargées ou la compression des activités absorbantes peuvent s'obtenir par des améliorations diverses. Contrairement aux périodes précédentes, la recherche agronomique est capable d'apporter la réponse à la plupart des problèmes d'ordre technique, mais la méconnaissance des acquis propres des ruraux et les défaillances de transmission du savoir-faire restent la pierre d'achoppement des interventions dans les campagnes.

Est-il légitime de supposer que leurs effets auraient été meilleurs si, au-delà des arguments économiques, ces actions avaient assuré aux paysans un bien auquel ils semblent tenir autant que nous depuis peu, c'est-à-dire, davantage de temps ?

Difficile de répondre sans savoir quelle valeur les Africains accordent au temps, et quelle est leur faculté d'en disposer en fonction de divers types d'activités. A défaut d'évaluations précises, les avis restent partagés : temps-denrée rare, ou au contraire, le plus grand gisement insuffisamment valorisé ? La confusion est grande, car d'une part, toute généralisation paraît hasardeuse, tant il est vrai que les situations varient au niveau même d'un village, et d'autre part, la divergence d'opinions est confortée par le rythme saisonnier des travaux allant du sur-emploi au sous-emploi. En arrière-plan de cette opposition se dessine l'héritage de la perception européenne du temps, acquise au cours de deux époques historiques. D'abord, sur le constat de la faible rentabilité de l'heure de travail dans les entreprises coloniales, on juge les Africains inaptes à fournir un effort soutenu (les clichés importés par ceux qui n'ont pas vu les paysans dans les champs — arbre à palabre, marchande de menus légumes — ont-ils quelque responsabilité dans cette vision partiale ?). Ensuite, lorsque la connaissance du milieu rural progresse, on s'aperçoit que les paysans exécutent un travail important, et il n'est plus question que des surcharges, du surménage, des heures de puisage ; en somme, le temps devient un bien rare, et les nuances s'estompent dans l'ardeur du combat des erreurs passées.

Cependant, s'il est vrai que le temps est aujourd'hui singulièrement valorisé, ce n'est pas uniquement la conjoncture intellectuelle qui donne raison aux partisans du temps rare : la balance actuelle entre adultes actifs et jeunes inactifs penche du côté de ces derniers sur tout le continent, et ce nouveau rapport diminue progressivement le potentiel du temps productif. Mais nous en savons encore trop peu pour rendre obsolète la réflexion faite en 1965 par J. GUILLARD (1965 : 326) : « Rien en effet ne semble plus variable, moins soumis à une loi précise que l'activité du paysan africain. », et par voie de conséquence, traiter le temps à l'échelle du continent paraît une gageure. Pourtant, peut-on déclarer une question « hors la loi », tout en sachant que son caractère anarchique n'est qu'une apparence, qui s'appelle autrement variabilité ? Contraignante pour un chercheur, cette variabilité signifie peut-être, que le temps est capable de compenser les défaillances de facteurs moins souples, moins contrôlables, tels espace ou climat. Traduisant la subordination de l'homme à la nature, l'organisation du temps révèle aussi sa capacité de maîtriser les différentes étapes de la production. Faut-il réviser l'habitude d'utiliser les résultats d'investigation sur le temps, en premier lieu comme moyen d'analyse d'un système, et non comme facteur inhérent et agissant qui a sa propre place dans le processus de pro-

duction ? Le simple fait qu'une activité annule l'accomplissement d'une autre signifie à terme que la stratégie de la production est liée à la tactique de l'utilisation du temps. C'est à ce niveau qu'intervient la difficile articulation entre le temps absolu et le temps individuel ; quatre heures dont dispose une personne n'ont pas la même valeur économique que deux heures disponibles chez deux personnes. Le problème, déjà complexe à l'échelle des unités, devient insoluble lorsqu'il s'agit de multitude.

Espace-temps-élevage : consommation ou valorisation ?

Les ruraux vivant dans le cycle régulier des saisons modifient leur organisation du temps, le plus souvent lorsque celui-ci est perturbé de façon durable. Les sociétés touchées par les sécheresses dans le Sahel en sont la preuve la plus frappante : l'élevage peul du Sénégal a subi ainsi une transformation profonde en moins de dix ans. Les nombreux pasteurs ont un nouvel emploi, leurs femmes cultivent, et l'encadrement lui-même délaisse la production animale pour rationaliser l'agriculture. Dans l'ouest du Ferlo, les sécheresses de 1983-1984 furent moins catastrophiques que les précédentes, du fait que les éleveurs ont su organiser rapidement la transhumance du bétail vers le sud. O. TOURE (O. TOURE, J. ARPAILLANGE, 1986 : 58) parle d'un « véritable exode » et des campements totalement déserts. Déjà en 1972-1973, les Peuls qui réussirent à disperser à temps les animaux sur des parcours différents, en sont sortis indemnes, par contre les troupeaux des petites familles accrochées à leurs pâturages habituels ont subi des pertes (C. SANTOIR, 1976). Cet exemple illustre l'importance vitale de la disponibilité et de l'organisation du temps pour l'élevage, mais en outre, il conduit à réfuter l'emploi du terme « espace à haut risque » pour des zones pastorales, car il attire par trop exclusivement l'attention sur le milieu, pendant que la notion de risque s'apparente davantage aux activités que l'homme choisit et assume. Le milieu ne présente aucun péril, tant que l'homme ne s'y implique pas, par contre l'élevage et l'agriculture sont risqués, et ceci partout (les éleveurs français et américains, pourtant bien encadrés, sont néanmoins lourdement touchés par les avatars climatiques). Lorsque de telles activités sont menées par des sociétés fortement dépendantes du milieu naturel, le temps disponible est aussi un facteur de sécurité. Cela est surtout vrai pour des éleveurs exploitant, grâce à leur mobilité dans le temps et dans l'espace, des régions qui sans eux, et en absence des capitaux, ne seraient pas utilisées. L'élevage limité dans ses mouvements en raison de l'insuffisance de main-d'œuvre, ou perturbé dans ses parcours suite à l'incursion des agriculteurs, est en effet, souvent responsable de la dégradation de la couverture végétale. Mais il faut aussi reconnaître qu'il est le seul moyen de valoriser ces contrées déshéritées, par l'intermédiaire des animaux, capables de transformer l'herbe inutile pour l'homme en protéines parfaitement assimilables.

Parfois le temps devient un véritable atout économique, comme en témoigne le commerce caravanier, qui défie sur de grandes distances la rentabilité du trafic moderne. N'ayant d'autres frais que ceux de la vie courante, les caravaniers profitent de la différence des prix entre les céréales et le sel dans le nord et le sud, grâce au troupeau qui s'autoreproduit et dont l'entretien — à condition de trouver quelques pâturages — ne coûte que peu.

Le temps disponible n'a pas, dans l'absolu, un grand intérêt pour les éleveurs qui doivent compter sur le nombre de bras actifs. Le besoin de main-d'œuvre a souvent un effet retardateur sur la fondation des foyers, bien que ce fait traduise parfois l'incapacité d'assurer aux enfants un fonds matériel — terre ou bétail — indispensable à leur émancipation. Si l'émancipation tardive des enfants est fréquente chez les éleveurs et grands planteurs, une famille nombreuse, établie sur une petite parcelle, accepte mal par contre, la présence prolongée des aînés à la maison.

Dans l'effondrement des systèmes d'élevage du Sahel, la rupture entre le passé et le présent est brutale, mais les sociétés rurales ne se modifient pas uni-

quement dans une situation de crise aiguë. Avant que les sécheresses aboutissant à créer des véritables spasmes sociaux polarisent l'attention des africanistes sur les stratégies d'urgence, leur intérêt allait souvent vers des régions densément peuplées, où le rapport tendu entre l'homme et l'espace menace l'équilibre économique et écologique. Le temps condensé par accélération des événements sous la pression de la croissance démographique y était considéré comme un allié, laissant saisir le cours de l'évolution et analyser les phénomènes qui échappent dans d'autres circonstances à l'observateur.

L'agriculture : relation ambiguë de l'espace rétréci et du temps dilaté

L'Afrique interlacustre est densément peuplée de longue date, mais si les hommes y vivent autrement depuis qu'ils sont plus nombreux, cette évolution n'est ni spectaculaire, ni facile à comprendre. L'existence de données chiffrées comble imparfaitement cette lacune car, bien que leur comparaison reflète le changement, il reste encore à déduire comment il est advenu. Cette tâche est particulièrement ardue, du fait que l'organisation du temps se prête mal aux recherches rétrospectives. La méconnaissance du passé infirme la projection dans l'avenir, et la prévision logique, fondée sur les seules données conjuguées au présent, ne se vérifie que partiellement.

Par exemple, on suppose dans le cas d'une déficience spatiale — lorsque les terres manquent et peu de solutions viennent de l'extérieur — que les modifications survenant se répercutent sur l'emploi du temps. S'il est difficile d'ordonner les événements chronologiquement, on s'attend à l'épuisement de toutes les réserves foncières, à la transformation de la physionomie des champs et à l'accélération de leur exploitation. Les tentatives de multiplication de l'espace sont complétées par des améliorations qualitatives des travaux agricoles, et parfois, l'effort pour gagner un peu du temps propice à la culture se porte sur le choix d'espèces végétales à cycle de vie court. Ainsi, pour répondre aux besoins croissants, les agriculteurs amortissent la chute de production résultant d'une baisse de la superficie cultivée par tête d'habitant, en agissant simultanément sur l'espace et le temps : ces tentatives se traduisent globalement par une augmentation des heures passées aux champs. L'intensification du travail par l'unité de surface se fait aux dépens des autres activités, mais certaines étant incompressibles, on arrive à un seuil critique où l'insuffisance de terre s'accompagne d'une réorganisation du temps, qui commence, lui aussi à manquer.

Au Rwanda, où il est possible de cultiver toute l'année depuis la mise en valeur des vallées marécageuses, on pourrait s'attendre à une progression des occupations inversement proportionnelle à la taille de l'exploitation, et ceci jusqu'à la saturation du temps de travail. Il s'agit d'une société peu touchée par l'urbanisation, ce qui la rend peut-être non représentative d'autres régions, mais intéressante par l'absence des éléments altérant les phénomènes purement ruraux. Avec une densité agricole de 650 habitants au km^2, une colline-terroir est occupée en permanence par des cultures diversifiées et associées : les récoltes et les semis se chevauchent, les labours s'étalent sur onze mois de l'année, et les sarclages se multiplient. Dans ces conditions, les familles débordées de travail devraient, en principe, être nombreuses. En réalité, parmi celles que j'ai pu étudier en 1970 aucune n'atteignait le plein emploi journalier. Pour compenser l'aspect conventionnel du critère du plein emploi, il fallut faire appel à une autre référence, par exemple, l'idée que ce groupe a, lui-même, de l'évolution de ses activités. En admettant qu'ils consacrent de plus en plus de temps aux labours et sarclages soignés des champs, les paysans évoquent cependant de nombreuses corvées qu'ils accomplissaient jadis en plus de leurs tâches habituelles. C'est à se demander, si les paysans rwandais — toute intensification agricole bien considérée — ne travaillent pas moins !

Dans l'impossibilité de distinguer la part des impressions et des faits, et sans pouvoir reconstituer l'emploi du temps passé, la seule méthode, aujourd'hui possible, consiste à vérifier si l'emploi du temps varie selon la taille des exploitations, en comparant les familles cultivant entre 40 et 60 ares sur la colline densément peuplée, et les familles établies sur deux hectares dans un paysannat étudié par V. SILVESTRE (1974). On constate avec surprise, que les « grandes » exploitations, organisées dans le but d'améliorer le niveau de vie par l'agriculture intensive, laissent aux hommes autant de loisirs que les petites. Cela ne nous aide guère à déterminer le type d'exploitation davantage affectée par la saturation du temps !

En poursuivant la recherche du temps saturé, on découvre que les techniques agricoles sont, elles aussi, identiques dans les deux cas. Par contre, le revenu annuel dans le paysannat est environ deux fois plus élevé. Cette différence substantielle est liée davantage à la culture obligatoire du café, qu'à l'exploitation de superficies plus vastes, la fertilité des sols étant meilleure sur la colline densément peuplée. Et c'est justement le café — ou plus exactement, le goulot d'étranglement provoqué par sa récolte — qui nous met en présence d'un fait atténuant quelque peu le paradoxe du sous-emploi sur les parcelles-vitrines d'intensification planifiée : la main-d'œuvre salariée y est systématiquement employée, pour le café, mais aussi pour les labours et les semis. La situation n'est pas pour autant plus simple, un paradoxe en chassant un autre : pourquoi les paysans, sous-employés onze mois par an, déboursent de l'argent, qui leur est précieux, pour payer des ouvriers ? V. SILVESTRE (1974 : 277) montre que cette opération est économiquement rentable, et que en réalité les paysans n'ont pas d'autres solutions à défaut de techniques permettant d'économiser le temps, ou tout au moins, de mieux l'aménager. La décongestion de la surcharge ponctuelle relève d'un choix politique : pour un pays à forte population, la création de l'emploi, et il s'agit bien de cela pour les ouvriers agricoles, est une solution tout aussi acceptable que l'introduction d'outils performants.

Pour revenir aux petites exploitations, leur comparaison avec le paysannat, où l'on pourrait s'attendre à une certaine « extensification » du système, vu la liberté d'initiative laissée aux paysans, n'a pas confirmé, par la preuve du contraire, que l'intensification agricole est strictement dépendante de la superficie cultivée. Par contre, le sous-emploi et la faible demande de la main-d'œuvre sont à mettre en parallèle avec la diminution d'espace libre, restreint au point de limiter la diversification des activités. Au début des années soixante-dix, le terroir étudié était marqué par le désœuvrement des hommes, évoquant un stade « post-saturé » de l'organisation du temps. C'est seulement plus tard, lorsqu'il m'a été possible de situer quelques petits incidents observés sur le terrain dans un contexte plus vaste, que j'ai pu nuancer le rôle du blocage spatial par les effets du blocage social. Le fait que les tentatives spontanées de planter quelques légumes, inconnus des voisins, se terminaient invariablement par les arrachages nocturnes et anonymes, perd son aspect accidentel lorsqu'on voit ces tomates, oignons et choux, naguère traités avec si peu de respect, sur tous les marchés du pays. Loin d'être une simple affaire des malfaiteurs, il s'agissait, en effet, d'un conflit entre conservateurs et innovateurs.

Lors de mon séjour au Rwanda, le souci majeur dans le paysannat était l'argent, alors que sur la colline densément peuplée les familles se plaignaient de n'avoir ni argent, ni assez de terre à cultiver, mais personne ne disait que le temps lui manquait. Il me fallut chercher loin l'exemple d'une société se déclarant elle-même bloquée par le temps.

Du champ au jardin, de la vache à la chèvre, la miniaturisation est « chronophage »

En Haïti, où les densités agricoles égalent celles du Rwanda, les minuscules jardins portent en permanence plusieurs dizaines d'espèces cultivées ; leur aspect, rap-

pelant la forêt tropicale, cache le fait que rien n'est ici laissé au hasard. Leur entretien est si absorbant, que les paysans valorisent peu les champs situés à l'écart de la maison ; ils leur consacrent les « chutes » du temps voué aux parcelles nourricières. Dans l'île à superficie restreinte, la terre de ces champs peu et mal cultivés s'en va à la mer : « les pierres y poussent » disent les paysans. En l'absence d'un emploi du temps précis, seuls les faits que toute l'année le jour du travail dure de 6 à 18 heures, et que 50 % des enfants de 10 à 14 ans sont actifs, font penser qu'il s'agit peut-être là d'une réelle saturation du temps (Y. GUIAVARCIH, 1978). Dans la misère généralisée, ce sont encore ces petits jardins qui permettent le plus sûrement d'échapper à la sous-nutrition, et leur situation, peu optimiste, n'est pourtant pas tragique, car les moyens de l'améliorer sont simples du point de vue technique. P. GOUROU en parle dans son livre « Terres de bonne espérance, le monde tropical » (1983 : 377-379) : « le paysan haïtien n'a d'ailleurs pas d'autre instrument de travail que la machette ; les houes sont rares ; la fumure est exceptionnelle ; les Haïtiens donnent à leur système agricole le nom évocateur de « grappillage » (*ibid.* : 378), cependant : « le niveau de consommation de ses habitants s'améliorerait sensiblement si les techniques d'encadrement étaient plus efficaces et les aides extérieures mieux employées » (*ibid.* : 377).

Sahel, Rwanda, Haïti, exemples différents, mais dans chacun le temps joue un rôle capital et demeure porteur d'espoir. Le but de cette réflexion sommaire se résume en un appel tout aussi bref : et si nous parlions du temps... Ni tout à fait présent ni totalement absent dans les travaux des géographes, le temps est-il réellement insaisissable, ou est-ce seulement un sujet fastidieux et résistant ? Un seul constat paraît irréfutable : lorsque l'espace est dégradé, restreint ou pauvre, le temps parvient à le compenser — reste à savoir où, quand, et comment ? Après avoir tant et si bien travaillé sur l'aménagement de l'espace, ne laissons pas en friche l'aménagement du temps.

BIBLIOGRAPHIE

AUGE (M.), BOUTILLIER (J.-P.), ETIENNE (P.), LE PAPE (M.), SCHWARTZ (A.), 1968 — Temps et développement : quatre sociétés en Côte d'Ivoire. *Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. Hum.*, Vol. V., n° 3, Paris, 90 p.

BERNARDET (Ph.), 1978 — *Analyse quantitative et qualitative du produit de la production agricole en Afrique noire traditionnelle.* CNRS, Convention n° 6280, Rap. d'activité, Paris, 92 p., *multigr.*

GEORGES (M.), GOUET (M.), 1961 — *Emploi du temps du paysan dans une zone de l'Oubangi Central*, 1959-1960, B.D.P.A., Paris, 108 p.

GOUROU (P.), 1983 — *Terres de bonne espérance, le monde tropical.* Plon, coll. Terre Humaine, Paris, 455 p.

GUIAVARC'H (Y.), 1978 — *Le jardin traditionnel du paysan haïtien, base du développement agricole.* Mémoire de fin d'études. I.N.P.S.A., Dijon, 115 p., 22 annexes, *multigr.*

GUILLARD (J.), 1965 — *Golonpui. Analyse des conditions de modernisation d'un village du Nord-Cameroum.* Mouton, Paris, La Haye, 502 p.

HUYSECOM-WOLTER (Cl.), DE SMET (R.-E.), 1972 — *Enquête de Fuladu 1959 : L'emploi du temps paysan dans un village Zande du nord-est du Zaïre.* C.E.M.U.B.A.C., Bruxelles, 369 p.

PELISSIER (P.), 1979 — Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face-à-face, *in : Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale.* Actes du colloque de Ouagadougou (4-8 déc. 1978), *Mémoires, ORSTOM*, n° 89, Paris : 1-8.

RAISON (J.-P.), 1979 — Les modèles d'intervention et leurs objectifs. Rapport. Réf. *idem* : PELISSIER : 281-286.

SANTOIR (C.), 1976 - *Les sociétés pastorales du Sénégal face à la sécheresse* (1972-73). *Réactions à la crise et degré de rétablissement deux ans après. Le cas des Peul du Galodijina.* ORSTOM, Dakar, 48 p. *multigr.*

SAUTTER (G.), 1975 — Une enquête exemplaire : l'emploi du temps agricole en pays Zande. *Etudes Rurales*, n° 60, EHESS, Paris : 73-88.

SAUTTER (G.), 1981 — Ambiguïté des temps qualifiés dans les agricultures de subsistance et de transition. *in : Temps libre*, 4, hiver. Association Temps Libre, Paris : 27-38.

SCHLIPPE (P. de), 1956 - *Shifting cultivation in Africa*. Routledge and Kegan Paul, London, 304 p.

SILVESTRE (V.), 1974 — *Masaka au Rwanda ; contribution à l'étude de la colonisation planifiée des terres neuves en Afrique*. Thèse de 3e cycle, EHESS, CNRS, Paris, 604 p., *multigr.*

TOURE (O.), ARPAILLANGE (J.), 1986 — Peul du Ferlo. Impr. Jacques London, Paris, 77 p.

Retour à Ambohiboanjo (plaine d'Antananarivo)

Jacqueline PELTRE-WURTZ

L'étude méthodique des terroirs africains et malgaches fut mise en œuvre par G. SAUTTER et P. PELISSIER, en 1964. Leur article « Pour un atlas des terroirs africains » est considéré comme une charte par tous les chercheurs qui s'appliquèrent à approfondir la connaissance du milieu rural, immergés dans la complexité d'une société locale et de son terroir dont il s'agissait de mettre à jour la logique, sans perdre de vue le rôle de ce groupe humain et la place de ce terroir dans l'ensemble régional où ils s'inscrivaient.

Vingt ans plus tard, un projet de recherche intitulé « Evolution des sociétés rurales, terrains anciens, approche renouvelée » élargissait les perspectives des anciennes études ponctuelles, en se fondant sur la conviction qu'elles constituaient une mine de connaissances pour la compréhension des sociétés rurales actuelles, si on les utilisait comme références historiques pour de nouvelles enquêtes plus légères.

Je participai à ce projet et l'article relate l'itinéraire que j'ai suivi, pour retrouver, en octobre 1984, le terroir d'Ambohiboanjo, près d'Antananarivo, que j'avais bien connu seize ans plus tôt et qui fit l'objet en 1970, d'une contribution au numéro d'*Etudes Rurales*, que P. PELISSIER et G. SAUTTER consacrèrent aux terroirs africains et malgaches. Deux aspects de cette expérience m'ont paru importants : d'une part, la modification nécessaire de l'objectif de la recherche à réaliser sur un terroir connu, en fonction des conclusions de la première étude, des événements socio-économiques récents concernant la région et des moyens de recherche dont on dispose, d'autre part, le rapport entre le coût de l'enquête et ses résultats, l'un des objectifs de la méthode consistant à rentabiliser une enquête légère, grâce à l'acquit d'une minutieuse première étude.

Je ne présenterai l'évolution récente du terroir d'Ambohiboanjo et de la plaine d'Antananarivo que pour souligner l'intérêt et les limites de la méthode et des techniques choisies. Une analyse régionale sera publiée plus tard, en y intégrant les résultats d'une autre enquête, effectuée en 1984, sur un deuxième terroir, étudié lui aussi en 1968.

Les modifications nécessaires de l'objectif de recherche

La mise au point d'une première problématique

La relation rapide du parcours suivi en 1966-68, sous la direction de G. SAUTTER, éclaire les choix de 1983-84. Ce parcours débuta avec une pre-

mière étude de la plaine d'Antananarivo commandée par le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération), suivie d'une seconde étude répondant à ce qui me semblait une question-clé pour la région.

En 1966-67, je participai donc à une enquête statistique régionale, dans le cadre d'un projet intéressant plusieurs bureaux d'études et l'ORSTOM. L'objectif de cette opération était de mieux connaître la plaine d'Antananarivo, avant de mettre en place de nouveaux systèmes agraires, liés à de futurs aménagements hydro-agricoles. Toutes les études furent réalisées et restèrent dans leurs cartons[1]. Néanmoins, les enquêtes démographiques, foncières et agricoles me firent découvrir l'originalité des problèmes d'une région centrée sur une haute plaine rizicole de 2 000 km², regroupant 300 000 habitants en 1968. Cette plaine avait été mise en valeur, dès le XVIIe siècle, par les rois merina qui édifièrent, sur sa bordure orientale, la ville d'Antananarivo devenue capitale malgache et comptant 320 000 habitants en 1968. Le rapport final (M. BIED-CHARRETON, J. WURTZ, J.-L. LEBRAS, 1967) chiffrait la situation économique de la région, mais ne donnait pas la clé de ce qui, pour moi, bloquait fondamentalement le développement de l'agriculture régionale, à savoir les structures foncières. Je pressentais que l'histoire des communautés rurales jouait un rôle décisif dans les causes des inégalités foncières observées.

J'entrepris alors l'étude des relations entre l'organisation sociale et les structures foncières, avec l'idée d'élaborer une typologie de l'évolution de ces relations à l'intérieur des communautés rurales qui constituaient les cellules humaines fondamentales de la région (J. WURTZ, 1973). Chaque individu s'identifiait en effet, par son rattachement à une communauté ou foko, c'est-à-dire à un clan, parfois à un lignage de type patriarcal et patrilocal, réunissant sur un même territoire ou fokontany, les descendants d'un même ancêtre (définition de G. CONDOMINAS, 1960). Compte tenu de l'ampleur des enquêtes à réaliser, je me limitai à l'étude de deux foko, mais en les choisissant pour leurs histoires radicalement opposées. Je comptais aussi sur les résultats de travaux menés, à la même époque, dans d'autres foko de la région, avec d'autres préoccupations que les miennes, par quatre sociologues et géographe : R. CABANES (1967), M. MARCHAL (1969), J. RAZAFINDRATOVO (1969), R. WAAST (1965, 1967). Enfin, la précédente enquête statistique devait fournir certaines données chiffrées nécessaires à toute régionalisation.

Le premier foko choisi fut celui d'Ambohiboanjo, situé à vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau de la capitale, à l'amont du seuil rocheux qui ferme, au nord-ouest, la plaine d'Antananarivo, drainée principalement par l'Ikopa. Ce foko avait été créé au début du XIXe siècle par des colons merina, des Hova (hommes libres), envoyés par le roi Andrianampoinimerina sur ce qui constituait les marches occidentales du royaume, encore réduit à la plaine d'Antananarivo. Les Hova étaient accompagnés d'Andevo (des serviteurs), qui n'eurent officiellement accès à la terre qu'à partir de l'abolition de l'esclavage, proclamé en 1896, lorsque Madagascar devint colonie française. En 1968, le terroir d'Ambohiboanjo (255 ha) s'étendait à l'ouest sur des collines entaillées par trois vallées rejoignant la plaine, il était limité à l'est par l'Ikopa. Les cinq hameaux du foko, où vivaient 276 personnes, étaient bâtis sur des collines peu exploitées (24,5 ha de bois, 24 ha de cultures sèches), en revanche, les 54,5 ha de vallées et de plaine étaient soigneusement aménagées en rizières permanentes. Les résultats des enquêtes foncières de 1967 m'avaient laissé pressentir que de nombreux descendants d'Andevo de ce foko avaient acquis des terres, tout au long du XXe siècle.

Le deuxième foko choisi, celui de Beravina, situé à cinq kilomètres à vol d'oiseau au sud de la capitale, représentait un cas très complexe de relations sociales. Au XVIIIe siècle, ce foko regroupait des Andriana, membres de la famille du roi merina Andrianasinavalona, des Hova et des Andevo liés à chacun des deux premiers grou-

1. En 1984, la SCET (Société Centrale d'Equipement du Territoire) et la DINIKA, bureau détudes malgache, reprenaient certains des projets d'hydraulique agricole de 1968, sur financement de la Banque Mondiale.

pes. Par ailleurs, depuis le début du XXe siècle, de nombreux immigrés d'origine Andevo s'étaient installés à Beravina, auprès des originaires. Sur ce terroir, les inégalités foncières paraissaient particulièrement importantes.

Ces quelques éléments historiques suggéraient que les clés des inégalités foncières seraient d'autant plus difficiles à saisir qu'elles risquaient de révéler un passé moins effacé que ne le laissait supposer l'abolition de l'esclavage. Cette recherche pouvait donc blesser ceux qui n'avaient pu modifier, au moins dans leur rapport avec la terre, le statut inférieur de leurs ancêtres, d'autant plus que l'idéologie développée depuis l'indépendance prônait l'égalité de tous les Malgaches. Effectivement, la mise à jour du décalage existant entre le vécu et l'idéologie en cours rendit difficile la réalisation de ces enquêtes[2].

Je ne décrirai pas les techniques employées, très classiques : relevé des généalogies et du parcellaire, enquêtes démographiques, foncières et agricoles. La problématique choisie me conduisit néanmoins à privilégier l'étude des rapports sociaux et fonciers et je n'ai analysé les techniques agricoles, les sources de revenus, l'alimentation par exemple, qu'en fonction de cette préoccupation.

Les résultats obtenus à Ambohiboanjo en 1968

Le terroir d'Ambohiboanjo fut le théâtre d'une progression spectaculaire de la propriété du groupe des descendants d'Andevo. Alors que, de par son statut, ce groupe ne possédait presque rien au début du siècle, il avait acquis en 1968, le tiers des champs de cultures sèches, la moitié des bois et près de la moitié des rizières qui constituaient la partie la plus précieuse du terroir économiquement et culturellement. Plus précisément, si l'on ne tenait compte que de la propriété rizicole des habitants du foko (41,1 ha), en négligeant celle des émigrés, on enregistrait un score presque égal des deux groupes sociaux en présence : 13 ares de rizières en moyenne sur le terroir pour chacun des 151 descendants d'Andevo et 17 ares pour chacun des 125 descendants de Hova. Aucune progression de cette ampleur ne fut observée dans la demi-douzaine d'autres foko étudiés dans la région où vivaient des descendants d'Andevo et à l'opposé, les structures foncières relevées à Beravina en 1968, reproduisaient pratiquement celles du début du siècle.

Ces différences m'apparurent liées à des pressions foncières variables, pas nécessairement dépendantes des densités démographiques observées sur les terroirs en 1968, car les propriétaires pouvaient vivre sur place ou avoir émigré.

Lorsque les mouvements d'émigration s'expliquaient essentiellement par des mariages dans les foko voisins, c'était le cas à Ambohiboanjo, les émigrés vendaient souvent une partie de leurs terres à des parents et choisissaient pour héritiers des neveux restés sur place. Leur propriété n'était pas négligeable néanmoins, puisque par exemple un quart des rizières d'Ambohiboanjo leur appartenait en 1968, mais cette propriété revenait aux habitants du foko à chaque génération. Cette attitude passive des émigrés rendit maîtres du jeu foncier les habitants propriétaires du sol. L'absence de relations avec le monde non rural, donc l'impossibilité de s'y procurer des revenus, jointe à une situation foncière confortable conduisirent alors certains habitants, descendants de Hova, à vendre des terres, pour obtenir des revenus supplémentaires. Certes, dans la mesure du possible, les terres restaient dans la famille, mais elles étaient vendues à un descendant d'Andevo vivant dans le foko plutôt qu'à un habitant d'un foko voisin.

Les transactions devinrent plus rares au fil des années, un certaine tension foncière était donc apparue à Ambohiboanjo. Ailleurs, cette tension avait marqué l'histoire des foko depuis le début du siècle. L'émigration concerna d'abord le centre de

2. En 1984, ce thème me parut encore plus brûlant, puisqu'il n'était même plus question de prononcer les noms d'Andriana, de Hova, encore moins d'Andevo, sans bien connaître son interlocuteur.

la plaine, elle intéressait, notamment, des membres souvent instruits de la monarchie merina et des descendants de Hova ; bon nombre d'entre eux trouvèrent un emploi dans l'administration coloniale et dans le commerce. L'attitude des émigrés citadins face à la terre fut tout autre que celle décrite plus haut : ces émigrés conservèrent leurs propriétés pour maintenir leurs racines paysannes et assurer leur alimentation, ils les transmirent à leurs enfants. Les propriétaires ruraux, qu'il s'agisse de ceux restés au foko ou de ceux partis se marier dans les foko voisins, réagirent à cette réduction de leur capital foncier par une raréfaction des transactions foncières. Ainsi en 1968, sur le terroir rizicole de Beravina, un tiers des terres appartenait à des émigrés nés dans le foko et un autre tiers à des émigrés de la deuxième ou de la troisième génération. Pour 85 % des habitants du foko dont les ancêtres ne possédaient rien sur le terroir au début du siècle, ce gel de la propriété fut catastrophique, puisque à chacune de ces personnes ne revenaient, en moyenne, que 4 ares de rizières en 1968, tandis que les habitants descendants d'Andriana et de Hova, très minoritaires, possédaient chacun 20 ares en moyenne. Quant au jeu du métayage, il renforçait encore ces inégalités, puisque les propriétaires émigrés choisissaient de préférence pour métayers, des parents restés au foko.

Ainsi, l'émigration citadine faisait diminuer la pression démographique mais n'allégeait pas la pression foncière[3]. En 1968, à Ambohiboanjo, elle concernait 13 des 65 adultes émigrés, qui se comportaient comme les citadins émigrés de Beravina : ils n'avaient en effet vendu que 1,5 % de leurs terres aux habitants du foko, alors que ce pourcentage était de 14 % chez les autres émigrés restés paysans. On pouvait donc s'attendre à ce que leur héritage soit aussi transmis à leurs enfants.

Le choix d'une nouvelle problématique

Les débuts d'une émigration citadine avec pour corollaire une diminution des terres appropriées par les habitants, un croît naturel de la population exigeant un partage des propriétés familiales entre un plus grand nombre d'héritiers laissaient présager des difficultés foncières accrues sur un terroir inégalement réparti entre ses habitants, même si cette inégalité n'était plus celle de l'organisation merina. L'écart était bien réel, en effet, entre les 21 familles (29,7 % de la population) qui, en 1968, pouvaient vendre une partie de leur production rizicole, une fois mis de côté ce qui était nécessaire aux semences et à l'alimentation et les 14 familles (29,7 % de la population), dont les rizières fournissaient à chacun moins de 1 000 calories par jour, sur les 2 500 qui sont nécessaires ; entre ces deux groupes vivotaient 19 familles (40,6 % de la population) qui pouvaient plus ou moins espérer de leurs rizières, les 1 500 calories quotidiennes jugées indispensables, en plus des 1 000 calories issues d'autres nourritures[4].

3. Si toutes les rizières des terroirs d'Ambohiboanjo et de Beravina avaient appartenu à leurs habitants en 1968, ceux du premier foko auraient pu compter, en moyenne, sur 20 ares de rizières par personne et ceux du second sur 18 ares. Les pressions démographiques étaient donc voisines, mais la pression foncière observée à Beravina était bien plus élevée, à cause des propriétaires émigrés à la ville.

4. Dans le groupe des 19 familles, je compte celles qui ont obtenu de leurs rizières, entre 1 000 et 2 000 calories par jour et par personne. Pour effectuer ces calculs, j'estime le rendement moyen des rizières d'Ambohiboanjo à 2 t/ha, mesure voisine du rendement moyen des rizières malgaches (1,9 t/ha en 1969-71, 1,8 t/ha en 1984, selon les annuaires de la FAO), je tiens compte d'un prélèvement sur les récoltes de 175 kg de semences par hectare (mesures effectuées sur le terroir en 1984) et quand c'est le cas, du partage des récoltes entre propriétaires et métayers (un tiers des récoltes pour les propriétaires en théorie, moins dans la pratique), je note enfin qu'environ 1,6 kg de paddy pilé donnent 1 kg de riz et que 100 g de riz fournissent 350 calories. La consommation de 1 500 calories de riz par jour (environ 430 g) est considérée comme normale par les Malgaches. Elle n'est pas loin de ce que peuvent fournir en théorie les rizières du pays : 200 kg de paddy par personne en 1984, soit 1 200 calories par jour, une fois les semences prélevées (annuaire FAO).

En 1974, de profonds changements s'imposèrent à Madagascar et en particulier la commercialisation du riz, jusqu'alors privée, fut prise en charge par une société d'état : la SINPA (J. PELTRE-WURTZ, 1985). Cette politique engendra une diminution des achats de paddy malgache et une augmentation des importations de riz. En 1983-84, sous la pression du FMI (Fonds Monétaire International), le commerce privé était réintroduit et les importations réduites sévèrement, ce qui entraînait de graves perturbations pour les citadins, en particulier ceux d'Antananarivo. C'est pour étudier cette histoire récente que je revins deux mois à Madagascar en 1984 ; les enquêtes concernèrent Antananarivo et sa région proche, déjà déficitaire en riz en 1968 (J.-P. RAISON, 1984, t. 2, p. 332) ; mes anciennes analyses, en particulier celles des foko d'Ambohiboanjo et de Beravina prirent alors un nouvel intérêt.

J'optai pour une problématique qui intégrait les changements économiques récents, déterminants pour la région. J'espérais que l'analyse des rapports entre la production et l'alimentation serait le meilleur révélateur de l'évolution d'Ambohiboanjo et que je pourrais y tester les hypothèses, formulées seize ans plus tôt, concernant l'accroissement des difficultés foncières et la nécessité d'intensifier la riziculture (et) ou d'imaginer de nouvelles orientations agricoles, en particulier, une meilleure utilisation des collines.

Ce retour à Ambohiboanjo ne concerna qu'une géographe et l'enquête dura quatre semaines. La démarche choisie n'était donc pas tout à fait celle imaginée par l'équipe du projet « Evolution des sociétés rurales, terrains anciens, approche renouvelée », qui préconisait une approche pluridisciplinaire et un retour de quelques mois sur les terrains anciens. Ma démarche ne procéda pas d'un refus de cette méthode, mais plus simplement de la volonté de saisir une opportunité de retour à Ambohiboanjo, dans les délais très courts.

L'enquête légère : les méthodes utilisées, leurs résultats

Les moyens de travail et le calendrier d'enquête

La possibilité de retrouver des assistants qui connaissaient leur métier constitue l'un des avantages d'une enquête réalisée en pays connu. R. RAKOTOMANDIMBY et B. RAMARORAZANA, qui avaient auparavant travaillé avec des collègues ou moi-même, préparèrent les habitants d'Ambohiboanjo à mon retour et donnèrent la parole à ceux dont la position sociale, centrale ou marginale, les qualités techniques ou la personnalité pouvaient m'aider à cerner la diversité des évolutions enregistrées dans le foko. Les entretiens sur des sujets-clés, la mise en forme d'un questionnaire limité mais ouvert, afin de ne pas négliger de nouvelles pistes ou des points de vue originaux, les recoupements d'informations, les visites dans les hameaux et sur les champs nous occupèrent une douzaine de jours. Une fois le programme de travail mis au point et bien avancé, R. RAKOTOMANDIMBY et B. RAMARORAZANA prolongèrent leur séjour à Ambohiboanjo d'une quinzaine de jours pour terminer, seuls, les entretiens avec les familles.

La période choisie pour effectuer cette enquête comportait des avantages : au début d'octobre, commençaient les premières pluies et avec elles la préparation des champs, mais les habitants avaient encore le temps de nous recevoir ; par ailleurs la récolte du riz du mois d'avril, qui rythme la vie du foko, était suffisamment proche pour que les quantités récoltées, achetées, vendues ou consommées depuis six mois soient encore dans les mémoires. En revanche, les habitants ne pouvaient fournir que des prévisions pour la gestion du riz des six prochains mois et les budgets familiaux annuels, qui portaient sur les douze derniers mois, ne permettaient pas de vérifier la validité de la gestion prévue. Une enquête effectuée en mars aurait autorisé un bilan économique plus précis, mais les premières récoltes de riz auraient détourné les habitants de notre enquête.

Les champs d'investigation

Je possédais deux documents de base établis en 1968 : d'une part, une généalogie des membres du foko d'Ambohiboanjo et un répertoire des émigrés et des habitants regroupés en familles ; d'autre part, un cadastre dressé à partir de photos aériennes, révisé sur le terrain et un répertoire des 1 828 champs du terroir, avec l'histoire foncière de chacun d'eux et les cultures qu'ils portaient en 1968. Par ailleurs, en annexe de l'ouvrage (J. WURTZ, 1973), les habitants et les émigrés de plus de quinze ans étaient situés à l'intérieur de la généalogie du foko et mis en relation avec les champs qu'ils possédaient et (ou) exploitaient en 1968.

Le plus urgent consistait à établir un nouveau répertoire des émigrés et des habitants regroupés en familles, en enregistrant les naissances, les décès et les mouvements migratoires et matrimoniaux du foko, de 1968 à 1984. Cette enquête avait l'avantage d'être rapide et de ne pas toucher à des questions brûlantes, si ce n'est l'origine sociale de chacun, connue depuis 1968 pour les natifs, obtenue auprès d'informateurs choisis, pour les immigrés[5]. Je repris contact de cette façon avec les familles déjà constituées en 1968, je situai socialement et géographiquement les nouvelles familles et localisai les trois nouveaux hameaux, bâtis sur les collines, entre les cinq plus anciens. Cette enquête ne contenait pas de difficultés méthodologiques, si ce n'est le recensement des enfants nés et décédés entre 1968 et 1984, qui fut abandonné parce qu'il aurait exigé un entretien avec chaque femme : les informations attendues ne me parurent pas suffisamment utiles pour que j'entreprenne ce travail.

J'abordai la partie centrale de l'enquête, c'est-à-dire l'entretien d'une durée de trois heures en moyenne, avec chacune des 68 familles vivant à Ambohiboanjo, tout en suscitant des réunions avec ceux qui paraissaient les mieux informés sur trois thèmes : le premier thème s'attachait à l'organisation de la vie collective du village, liée à deux partis politiques, il visait à saisir les relations de ces partis avec les deux groupes sociaux établis à Ambohiboanjo et avec le protestantisme qui dominait la vie religieuse du foko ; le deuxième thème concernait les rapports que les villageois avaient établis avec la SINPA, la société d'état chargée de la collecte du paddy et de la distribution du riz, dont le rôle fut positif ici, de 1976 à 1980 ; enfin le troisième thème portait sur l'évolution de l'agriculture et de l'élevage, sur ses difficultés et sur les récentes expérimentations locales.

Les entretiens familiaux regroupaient deux séries de questions : celles qui analysaient la production, la consommation, les ventes et les achats de riz de l'année et celles qui cernaient les moyens de travail et les autres sources d'alimentation et de revenus. Je tenais à chiffrer la première série d'informations parce que le riz était culturellement et matériellement essentiel. En revanche, je ne pouvais avoir les mêmes ambitions pour la deuxième série d'informations, beaucoup plus variées ; néanmoins les familles furent classées en fonction de leurs moyens de production, de l'orientation de leur élevage, de leurs types de revenus et je pus mesurer approximativement les surfaces des champs portant d'autres cultures que le riz.

Les questions de mesure

C'est un des problèmes cruciaux des enquêtes légères. Certaines informations n'étaient pas mesurables en quelques semaines, par exemple les temps de travaux ou les quantités de bois, légumes et fruits, récoltées et consommées au jour le jour et (ou) vendues, en plusieurs fois, à des voisins, à des collecteurs venus à Ambohiboanjo ou sur des marchés ; d'autres informations étaient mesurables avec les unités utilisées par les paysans, comme le nombre de jours de travail pour repiquer une rizière ou pour labourer un champ à l'angady (longue bêche malgache), ces mesures pouvaient être ensuite traduites en unités de surface, à l'aide de paramètres liés aux

5. Cf. note infra 2.

conditions de travail ; d'autres informations encore étaient directement ou presque directement fournies en mesures universelles, ainsi les recettes et les dépenses étaient déclarées en francs malgaches (1 FF = 64,91 FMG en septembre 1984), les quantités de riz ou de paddy en kapoaka (la boîte de lait concentré contenant 285 g de riz), en zinga (la mesure d'un demi-décalitre contenant environ 3,5 kg de paddy), en sacs (environ 20 zinga de paddy), en charretées (300 gerbes de riz ou 6 sacs de paddy). On obtenait ainsi des mesures utilisables lorsqu'elles pouvaient être comparées avec celles enregistrées en 1968 ou recoupées avec d'autres déclarations.

A titre d'exemple, j'indique ici la méthode utilisée pour mesurer les surfaces rizicoles. Le temps manquait pour refaire un parcours cadastral et réviser le parcellaire établi en 1968 ; j'ai donc dû me contenter d'une déclaration des surfaces, en ares ou le plus souvent en journées de repiquage (en fonction des possibilités de tallage, les plants sont repiqués plus ou moins serrés et exigent entre une et quatre journées de travail pour un are, les rizières les plus basses étant généralement les plus rapidement repiquées), ce détour exigeait de situer la rizière et éventuellement de la comparer à une rizière voisine dont la surface en ares était connue. Pour éliminer les déclarations les plus incohérentes, j'élaborai deux documents : d'abord la liste des individus décédés ou émigrés depuis seize ans et de leurs biens fonciers mesurés en 1968, afin de recenser les éventuels héritiers des premiers et les éventuels métayers des seconds, ensuite la liste des individus, chefs de famille depuis 1968 et de leurs anciens patrimoines fonciers, afin de donner des bases solides aux entretiens qui les concernaient. Les déclarations touchant à l'histoire récente de la propriété et de l'exploitation rizicole de chaque famille furent ensuite confrontées à ces deux documents et aux déclarations des familles avec lesquelles avaient été établies des relations foncières, entre 1968 et 1984. Cette méthode nécessitait lors du dépouillement certains ajustements, sans conséquences me semble-t-il, lorsque la surface d'une rizière était évaluée, par divers interlocuteurs, avec des différences de moins de 10 %. Suivie avec minutie, elle n'aurait pas dû permettre de plus grands écarts, ce ne fut pas toujours le cas et lors du dépouillement, je dus modifier, sans débat avec les intéressés, seize déclarations, omettant l'exploitation de rizières (2 cas), sous-estimant (11 cas) ou surestimant (3 cas), de plus de 10 %, les surfaces de celles-ci par rapport à d'autres informations plus cohérentes. Cet accroc à la rigueur scientifique concerna 5,5 ha sur un total de 49,8 ha de rizières exploitées et entraîna une modification, a posteriori, de la production rizicole de sept exploitations. Par ailleurs, je ne pus identifier les actuels propriétaires de 3,6 ha de rizières ayant appartenu, en 1968, à des émigrés entretemps décédés et de 0,5 ha vendu par un habitant ; inversement 2,7 ha de rizières acquises par les habitants, entre 1968 et 1984, avaient appartenu à des membres du foko non identifiés, en partie probablement des émigrés décédés ; enfin, il est possible que certaines transactions intéressant des membres du foko et des étrangers n'aient pas été déclarées. Ces imprécisions semblaient difficiles à réduire davantage, dans le cadre d'une enquête aussi rapide.

Les principaux résultats obtenus en 1984

A Ambohiboanjo, où ces dernières années, chaque femme donnait naissance à une moyenne de huit enfants vivants, les membres du foko devaient émigrer ou accepter de vivre, beaucoup plus nombreux qu'en 1968, de la mise en valeur d'un terroir limité.

L'attraction exercée seize ans plus tôt par Antananarivo ne se développa pas, le dramatique chômage urbain n'y étant certainement pas étranger. Ainsi, le taux des natifs du foko devenus citadins resta égal à 4,4 % et les habitants demeurèrent maîtres de leur terroir (encore faut-il noter que contrairement à ce qui se passait en 1968, tous les émigrés n'avaient pas rejoint la capitale et qu'une petite partie d'entre eux vivait dans des villes secondaires). Faute d'ouverture en ville peut-être, apparut un mouvement d'émigration rurale inconnu en 1968 et une fois décomptés les échanges matrimoniaux avec les foko voisins, on enregistrait, en 1984, une fuite vers la

campagne de 4,5 % des natifs du foko, au lieu de 0,5 % en 1968. Cette émigration réduisait à 3 % la croissance démographique annuelle sur le terroir d'Ambohiboanjo où l'on recensait 452 personnes en 1984 au lieu de 276 en 1968. Le terroir rizicole n'avait pratiquement pas changé : 43,4 ha étaient appropriés par les habitants au lieu de 41,1 ha en 1968, 49,8 ha étaient exploités au lieu de 50 ha. La part revenant à chacun fut inévitablement réduite, la propriété rizicole moyenne par individu passa de 13 ares en 1968 à 8 ares en 1984 chez les 273 descendants d'Andevo, de 17 à 12 ares chez les 179 descendants de Hova. Le premier groupe avait pourtant fait preuve d'un plus grand dynamisme foncier en acquérant 2,2 ha de rizières supplémentaires en seize ans, tandis que le second n'en obtenait que 0,1 ha, mais sa croissance démographique annuelle bien supérieure (3,8 % au lieu de 2,3 %) mettait en échec cet effort foncier[6].

La raréfaction des rizières ne modifia guère leurs modes d'exploitation : comme en 1968, environ 70 % du domaine exploité par les habitants étaient cultivés par les propriétaires, le reste étant pris en métayage, loué, pris en gage ou plus rarement emprunté. Par ailleurs, les achats n'étaient pas si rares puisque 13 % des rizières appartenant aux habitants du foko en 1984 avaient été achetées, ces seize dernières années, le plus souvent comme dans le passé, à des parents contraints à ces transactions par des raisons financières.

Dans la mesure où les techniques rizicoles ne s'étaient pas améliorées pour faire face à l'augmentation de la pression démographique (manque de fumier, engrais coûteux et surtout protection contre les inondations, hors de portée actuelle des ressources de l'État malgache), la production individuelle moyenne diminua fortement. Ainsi, pour un rendement moyen de 2 t/ha et semences prélevées[7], les rizières du terroir fournissaient 318 kg de paddy par habitant en 1968, soit 1 910 calories par jour et seulement 195 kg en 1984, soit 1 175 calories par jour. Comme les inondations abîmèrent les récoltes cette année-là, les rizières ne produisirent en fait que 151 kg de paddy par habitant, soit 905 calories par jour. En 1984, les familles aisées dont les rizières fournissaient plus de 2 000 calories quotidiennes par personne et celles dont les rizières permettaient de vivre en autosuffisance, selon les critères malgaches (entre 1 000 et 2 000 calories), ne regroupaient plus respectivement que 8,8 et 30,1 % de la population, tandis que les familles démunies (moins de 1 000 calories par jour et par personne fournies par les rizières) réunissaient 61,1 % de la population.

L'enquête effectuée sur l'activité de la SINPA à Ambohiboanjo, de 1976 à 1980, me laisse penser que, depuis 1976 au moins les rizières ne fournissaient plus qu'à peine 1 000 calories quotidiennes de riz par habitant en moyenne et que le surplus était vendu : pendant cinq ans en effet, à une époque où le foko comptait entre 360 et 400 habitants, environ 36 tonnes de paddy furent vendues chaque année à la SINPA, sauf une fois où des inondations réduisirent ces ventes à 15 tonnes. La consommation de riz n'était pas limitée pour autant à la production des rizières, amputée des quantités réservées aux semences ou vendues, des achats complétaient ce régime. Ainsi, le foko acheta chaque année une tonne de riz à la SINPA, de 1976 à 1980. Ces achats étaient effectués, lors de la période de soudure, par des familles dont certaines avaient vendu du paddy à la SINPA, après la récolte, pour faire face à des remboursements ou à des dépenses indispensables. En 1984, la mauvaise récolte réduisit à 3,5 tonnes les ventes de paddy, au village et sur les marchés, elle entraîna une forte augmentation des achats qui s'élevèrent à 15,9 tonnes au cours des six mois qui suivirent la récolte. Faut-il tenir compte des projets d'achat de 20,8 tonnes de paddy à effectuer les six mois suivants pour permettre à chacun de consommer en moyenne 1 275 calories de riz par jour ? Ces projets me semblent

6. Un peu plus d'enfants par femme, de mariages féconds avec des femmes descendantes de Hova (l'inverse n'ayant pas encore eu lieu), un taux d'émigration plus réduit rendaient compte du taux de croissance plus élevé du groupe des descendants d'Andevo.
7. Cf. note infra 4.

davantage exprimer le désir de se rapprocher du régime idéal malgache que rendre compte des possibilités financières de nombreuses familles.

Le blocage foncier ne concernait que le domaine rizicole, les collines et les bas de pente prirent donc de l'importance. A côté des plantations d'eucalyptus difficilement mesurables à cause de la densité très variable des arbres, les champs occupaient 34,5 ha en 1984 (mesures approximatives) au lieu de 24 ha en 1968 ; rarement permanents par manque de fumier, ces champs étaient cultivés par leurs propriétaires ou parfois empruntés. Sur les pentes, on rencontrait essentiellement du manioc (30 ha en association avec des haricots, les six premiers mois de culture) et un peu d'arachide. On trouvait du manioc, des haricots, du taro, de la canne à sucre, des pommes de terre sur le bourrelet de berge de l'Ikopa (3,5 ha) trop souvent inondé et ensablé pour être davantage utilisé, des tomates, des concombres, des haricots verts et des brèdes sur quelques rizières proches du canal principal (2 ha), en saison sèche, après que le riz avait été récolté. Enfin, l'ensemble de ces cultures se retrouvait sur les petits champs de bas de pente, le plus souvent permanents, utilisés toute l'année (voir la pratique de l'espace rural par les paysans de la région, dans C. BLANC-PAMARD, 1986).

Les cultures étaient en partie commercialisées et le produit de leur vente contribuait à faire face aux achats de paddy, si importants en 1984. Nous avons calculé en effet que le paddy acheté entre avril et octobre 1984 avait coûté environ 1 500 000 FMG. Pour ces dépenses et celles nécessaires à l'exploitation et au ménage, les habitants d'Ambohiboanjo comptaient sur cinq grandes sources de revenus en 1984 :

1. Les salaires agricoles étaient obtenus sur le terroir, dans la zone centrale de la plaine d'Antananarivo où la récolte du riz a lieu trois mois plus tôt et sur le grand centre rizicole du lac Alaotra (à 300 km au nord-est) ; les salariés appartenaient à 47 des 68 familles du foko et perçurent 3 000 000 FMG.
2. L'élevage des porcs intéressait 47 familles (19 sur 54 en 1968) et le bénéfice s'éleva à 2 000 000 FMG, malgré les nombreux décès de porcs.
3. Les produits de basse-cour étaient vendus par 41 familles (15 en 1968) qui gagnèrent 900 000 FMG.
4. La vente du manioc rapporta 1 200 000 FMG à 30 familles (6 en 1968).
5. Enfin la vente des légumes concernait 31 familles (19 en 1968) qui gagnèrent 750 000 FMG.

Les propriétaires d'un attelage complet (bœufs dressés, charrue, charrette) ou incomplet étaient plus nombreux qu'en 1968, puisque les deux tiers des familles, au lieu de la moitié en 1968, possédaient au moins un bœuf dressé. Il s'agissait-là d'une des rares améliorations techniques observées à Ambohiboanjo. Pourtant, les habitants étaient conscients du fait que seules ces améliorations permettaient de lutter contre l'explosion démographique qu'ils subissaient : aussi se plaignaient-ils du prix du fumier et de l'engrais, du manque de soins vétérinaires pour les bovins, les porcs et la volaille, de l'absence d'insecticides pour le riz et les tomates ; ils espéraient la réfection de la route menant à la capitale, coupée depuis plusieurs années, ou tout au moins des liaisons régulières pour écouler leurs produits sur les marchés voisins ; enfin ils savaient que seuls des travaux d'hydraulique importants réduiraient les risques d'inondations des rizières.

Sur place, je n'observai pas de luttes réelles entre les deux partis politiques en présence, comme c'était le cas à Beravina la même année, peut-être parce que les inégalités économiques entre les deux groupes sociaux ne jouaient pas un rôle déterminant. A Ambohiboanjo, les plus démunis se plaignaient de ne pas consommer suffisamment de riz, mais le manioc, considéré comme le plat du pauvre, complétait le régime alimentaire. A Beravina, on redoutait les voleurs de manioc et dans la capitale les habitants modestes affirmaient que le souci du prochain repas était permanent. Ce rappel des problèmes alimentaires de la capitale et du centre de la plaine relativisait les réelles difficultés techniques que connaissait Ambohiboanjo, il soulignait aussi l'isolement de ce foko qui ne pouvait pas espérer de la capitale une amélioration de sa situation.

Conclusion : L'intérêt et les limites de la méthode

L'expérience montre que quatre semaines d'enquête, dont une douzaine de jours avec la présence du chercheur, permettent de réunir, sur un terroir de 452 habitants étudiés seize ans plus tôt, une documentation relativement complète dans des domaines jugés importants ; la rigueur scientifique aurait gagné néanmoins à l'allongement du séjour du chercheur pour recouper les informations, avec encore plus de soin.

Qu'apportaient les deux séjours successifs à Ambohiboanjo ? La progression foncière des descendants d'Andevo avait été une étape réussie au cours de la première moitié du siècle, je l'avais observée en 1968 ; les changements alimentaires, liés à un prévisible blocage foncier du domaine rizicole, avaient pu être mesurés en 1984, l'élevage et les cultures sèches s'étaient développés, mais leur intensification n'avait pas progressé, alors que l'avenir du foko en dépendait. Avec du recul, il m'apparut que lors de ce dernier séjour, le souci d'obtenir des informations exhaustives et de ne négliger aucune piste de recherche m'avait rendue insuffisamment disponible à l'analyse méthodique des blocages techniques. Faut-il en conclure qu'une enquête légère exige pour être rentable, un double passage, le premier pour tester les hypothèses d'une précédente étude et pour réunir un fond documentaire relativement exhaustif, le second pour centrer l'analyse sur ce qui est apparu vital pour l'avenir de la communauté étudiée, ou faut-il plutôt opter pour des visites décennales par exemple, chacune étant l'occasion de reprendre les interrogations antérieures et d'observer les changements ?

Cette enquête ponctuelle légère eut un autre intérêt, celui d'apporter des informations sur l'évolution de l'espace régional. Ainsi l'isolement d'Ambohiboanjo, plus sensible en 1984 qu'en 1968, à cause de l'interruption de la route carossable menant à la capitale et du manque d'efficacité et de moyens des services agricoles, donnait la mesure de l'affaiblissement économique de la région. Quant à la baisse du taux d'émigration vers la capitale, à vérifier dans d'autres foko, elle signifiait que les paysans n'espéraient plus, d'un départ vers la capitale, une amélioration de leurs conditions de vie.

BIBLIOGRAPHIE

BIED-CHARRETON (M.), WURTZ (J.), LEBRAS (J.-L.) 1967 — *Plaine de Tananarive. Démographie. Structures foncières. Structures des exploitations.* SCET-ORSTOM, Tananarive, *multigr.*, vol. 1 : 73 p., vol. 2 : 190 p., vol. 3 : 384 p., vol. 4 : Cartographie.

BLANC-PAMARD (C.) 1986 — Dialogue avec les paysans ou comment l'espace est vu et pratiqué par les communautés rurales des hautes terres malgaches. *In* : CHATELIN (Y.), RIOU (G.) : *Milieux et paysages.* Masson, Paris : 17-34.

CABANES (R.) 1967 — *Etude du village de Namehana. Plaine de Tananarive.* ORSTOM, Tananarive, 156 p., *multigr.*

CABANES (R.) 1967 — *Etude d'une commune rurale. Plaine de Tananarive.* ORSTOM, Tananarive, 84 p., *multigr.*

CONDOMINAS (G.) 1960 — *Fokonolona et collectivités rurales en Imerina.* Berger-Levrault, Paris, 235 p.

COUTY (P.) *et al.*, 1984 — *Evolution des sociétés rurales, terrains anciens, approche renouvelée. Projet de recherche proposé à l'initiative des chercheurs de l'ORSTOM.* ORSTOM, Paris, 2 p., *multigr.*

FAO, 1982 — *Annuaire FAO de la production 1981,* vol. 35. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 306 p.

FAO, 1986 — *Annuaire FAO de la production 1985*, vol. 39. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 330 p.

MARCHAL (M.), 1969 — *Iavombony. Diplôme d'Etudes Supérieures de Géographie de l'Université de Madagascar*, Tananarive, 156 p., *multigr.*

PELTRE-WURTZ (J.), 1985 — Le ravitaillement en riz à Madagascar de 1974 à 1984. Le cas d'Antananarivo. *In : Nourrir les villes en Afrique sub-saharienne*. L'Harmattan, Paris, 209-246.

RAISON (J.-P.) 1984 — *Les hautes terres de Madagascar*. ORSTOM-KARTHALA, Paris, tome 1 : 647 p., tome 2 : 605 p.

RAZAFINDRATOVO (J.), 1969 — Etude du village d'Ilafy. *Annales de l'Université de Madagascar. Série Lettres et Sciences Humaines*, Tananarive, n° 8 : 3-15, n° 9 : 47-71, n° 10 : 51-74.

SAUTTER (G.), PELISSIER (P.), 1964 — Pour un atlas des terroirs africains. Structure-type d'une étude de terroir. *L'Homme*, Paris, t. IV, n° 1 : 56-72.

WAAST (R.), 1965 — *Rapport d'enquête sur le village de Mahabo (hauts plateaux malgaches)*. ORSTOM, Tananarive, 115 p., *multigr.*

WAAST (R.), 1967 — *Plaine de Tananarive. La parenté*. SCET-ORSTOM, Tananarive, 125 p., + 25 p., *multigr.*

WAAST (R.), 1967 — *Plaine de Tananarive. Synthèse sociologique*. ORSTOM, Tananarive, 35 p., *multigr.*

WURTZ (J.), 1970 — Evolution des structures foncières entre 1900 à 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar). *Etudes Rurales*, Paris, n° 37-38-39 : 449-479.

WURTZ (J.), 1973 — *Structures foncières et rapports sociaux dans la plaine de Tananarive*. Thèse de doctorat de 3e cycle, ORSTOM-Université de Paris I, vol. 1 : 281 p., vol. 2 : 91 p., annexes et cartes, *multigr.*

Le travail agricole dans trois ethnies du Nord-Cameroun : Moundang, Toupouri et Massa

Jean BOULET

A partir de trois échantillons de six exploitations choisies dans trois villages ethniquement homogènes, Lara en pays Moundang, Doubane en pays Toupouri et Bagara en pays Massa, nous allons analyser et comparer les quantités de travail effectué par les hommes et les femmes, les différentes formes de ce travail (entraide, salariat, appoint familial) sa répartition dans le temps, entre les différentes plantes cultivées et les diverses façons culturales.

Méthodologie de l'enquête

Elle a été la même dans les trois villages et s'est déroulée pendant l'année agricole 1975-1976. On a choisi une partie du terroir villageois et recherché ensuite six paysans qui l'exploitaient. Deux raisons de procéder ainsi :

— avoir des champs contigus où la comparaison ne soit pas biaisée par des différences de qualité de sols,

— faciliter le travail d'observation et d'enregistrement de l'enquêteur.

Cette sélection faite, on a noté jour par jour tous les travaux effectués sur les champs, par qui et pendant combien de temps. Une méthode simple et précise qui a l'inconvénient d'être longue et astreignante.

On appellera *actif,* toute personne vivant en permanence dans l'exploitation et y exerçant son activité principale.

— *Appoint familial :* toute personne vivant en permanence dans l'exploitation mais ayant une activité principale extérieure à celle-ci (écolier, lycéen, commerçant, etc...) ou celles vivant habituellement ailleurs mais y résidant temporairement et apportant leur contribution à l'activité de celle-ci (filles ou belles-filles venues un temps vivre chez leurs parents par exemple).

— *Entraide :* toute aide reçue ou donnée gratuitement, de façon individuelle ou collective comme le « sourga » du Toupouri.

— *Salariat :* tout travail rémunéré, donné ou reçu.

La base de sondage

TABLEAU I

VILLAGE	ACTIFS HOMMES	ACTIFS FEMMES	APPOINT FAMILIAL		INACTIFS	TOTAL
			HOMMES	FEMMES		
Lara	6	11	0	1	10	28
Bagara	14	19	8	4	34	79
Doubane	6	17	1	1	32	57
Total	26	47	9	6	76	164

A Lara en pays Moundang les exploitants sont dans l'ensemble âgés, il y a peu d'enfants et le seul appoint familial viendra d'une jeune fille qui se mariera en juin et quittera l'exploitation familiale. A Bagara, l'appoint familial est important, les enfants scolarisés n'ont qu'une activité agricole réduite, d'autres sont commerçants sur le marché tout proche de Yagoua. La moitié des exploitations sont dirigées par des paysans très âgés (plus de 70 ans).

A Doubane l'appoint familial est représenté par un garçonnet et une fillette de la même famille qui ont en charge la garde du troupeau familial. Les paysans sont jeunes ou dans la force de l'âge.

Temps de travaux et forme de travail

TABLEAU II

VILLAGE	SEXE	NBRE D'HEURES TOTAL	APPOINT FAMILIAL	AIDE DONNEE	AIDE RECUE	NBRE D'HEURES DES ACTIFS
Lara						
	Hommes	7991h10	--	158h55	1408h05	6583h05
	Femmes	8473h25	86h20	274h50	529h10	7657h55
Bagara						
	Hommes	14271h40	2313h45	496h20	1742h35	10215h20
	Femmes	18901h30	1354h50	582h	865h30	16681h10
Doubane						
	Hommes	14345h30	--	941h30	9310h30	5044h
	Femmes	14813h	--	1140h	782h30	14030h

Le nombre d'heures des actifs est égal au nombre d'heures total diminué de l'aide reçue. Si l'on constate que les femmes des exploitations fournissent une quantité de travail supérieure à celle des hommes, il faut se rappeler qu'elles sont 47 contre 26 hommes seulement. Voyons, qui travaille, en moyenne, davantage des paysans ou des paysannes.

Le travail des hommes et des femmes

Pour l'ensemble des trois villages les moyennes s'élèvent à 840 heures pour les hommes et 820 h 40 pour les femmes. Les valeurs médianes calculées à partir des

TABLEAU III

VILLAGE	MOYENNE EN HEURES DES HOMMES	MOYENNE EN HEURES DES FEMMES
Lara	1097h	714h20
Bagara	729h40	878h
Doubane	840h40	825h20

temps de travaux de ces mêmes 73 actifs sont de 819 h pour les hommes et 867 h pour les femmes.

La première observation, c'est le volume de travail très voisin des hommes et des femmes. Certes les femmes qui doivent assurer en plus des tâches ménagères consentent globalement un travail plus important mais en ce qui concerne le travail agricole leur part n'est pas en moyenne supérieure à celle des hommes. Le tableau II montre que, même globalement, la part des hommes (46,5 %) tend à rejoindre celle des femmes, pourtant plus nombreuses, par le biais de l'entraide et du salariat. Il y a donc un partage assez équitable du travail agricole entre les sexes. L'âge des paysans ne semble pas jouer un rôle déterminant dans l'ampleur de la prestation puisque c'est à Lara où les paysans sont âgés que le travail fourni est le plus important et à Bagara qui offre des caractéristiques démographiques très voisines où il est le plus faible. Par contre il y a une sorte d'équilibre qui s'établit ; là où les hommes travaillent le plus, les femmes travaillent le moins et inversement. Cet équilibre apparaît encore plus nettement si l'on compare la moyenne générale des actifs (hommes + femmes) à cette même moyenne village par village. On obtient les résultats suivants :

— moyenne générale des actifs : 827 h 30,
— moyenne des actifs de Lara : 849 h 30,
— moyenne des actifs de Bagara : 815 h,
— moyenne des actifs de Doubane : 829 h 30.

On voit que dans trois ethnies différentes, pratiquant une agriculture assez différente, le volume de travail fourni par les paysans est sensiblement le même.

Comment ce volume de travail est-il réparti tout au long du cycle agricole ? Y-a-t-il un partage des tâches entres les sexes, autrement dit certaines cultures et certaines façons culturales sont-elles plutôt du ressort d'un sexe que de l'autre ? Ce sont ces aspects du travail paysan que nous allons maintenant examiner.

Répartition mensuelle du travail

La saison agricole a commencé en mai dans les trois villages, en même temps que la saison des pluies qui s'est terminée début octobre. Voyons comment se répartit le travail des échantillons de paysans dans chacun des trois villages de référence.

L'examen des trois histogrammes suivants fait apparaître un certain nombre de choses :

— la longueur de la saison agricole qui atteint dix mois à Lara et couvre toute l'année à Bagara et Doubane.

— La répartition très différente des profils d'activités entre Bagara d'une part, Lara et Doubane d'autre part et à un degré moindre mais de façon très significative entre ces deux derniers villages. A Bagara on relève deux périodes d'activité intense, une en mai-juin-juillet, l'autre de décembre à mars inclus, séparées par un creux atteignant son maximum en septembre. A Doubane, l'activité croît régulièrement de mai à juin, est maximum en juillet-août-septembre-octobre puis décroît ensuite régulièrement jusqu'en janvier où elle est presque inexistante pour reprendre modestement pendant les trois mois suivants. Lara présente un profil voisin de celui de

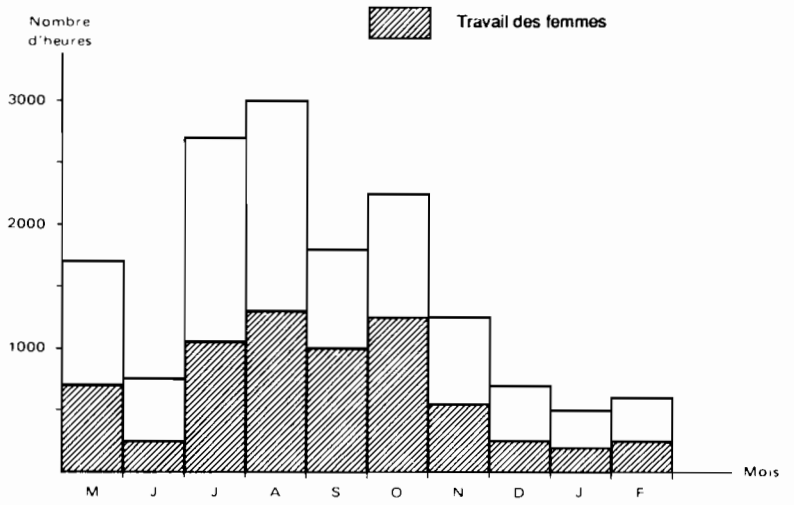

FIG 1. — Répartition mensuelle du travail à Lara

Doubane mais plus chaotique, le mois de mai connaît une activité assez importante qui chute brutalement en juin pour reprendre à un haut niveau en juillet et août, faiblir en septembre puis reprendre en octobre avant de décroître régulièrement jusqu'en février avec un creux en janvier.

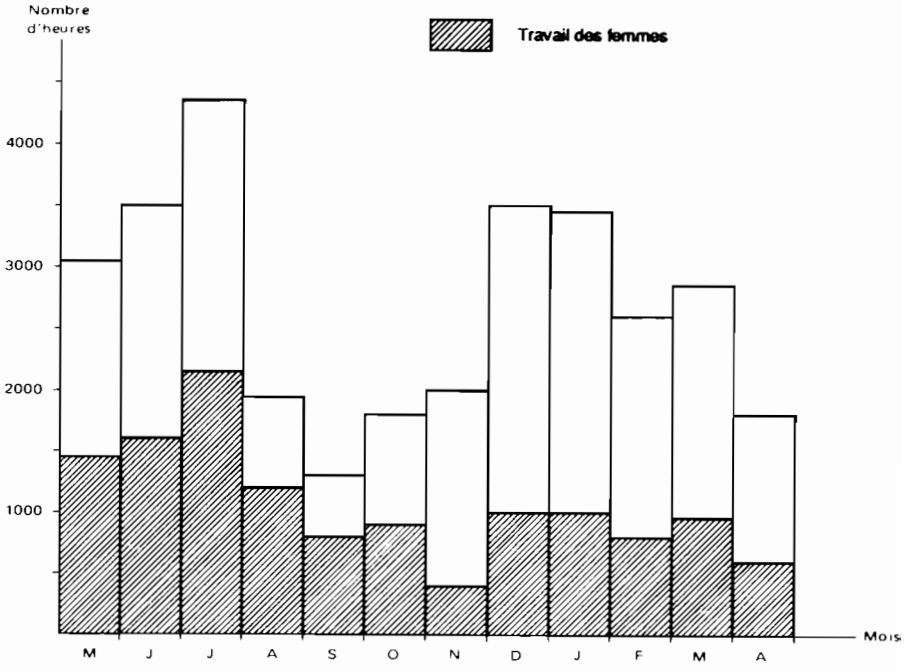

FIG 2. — Répartition mensuelle du travail à Bagara

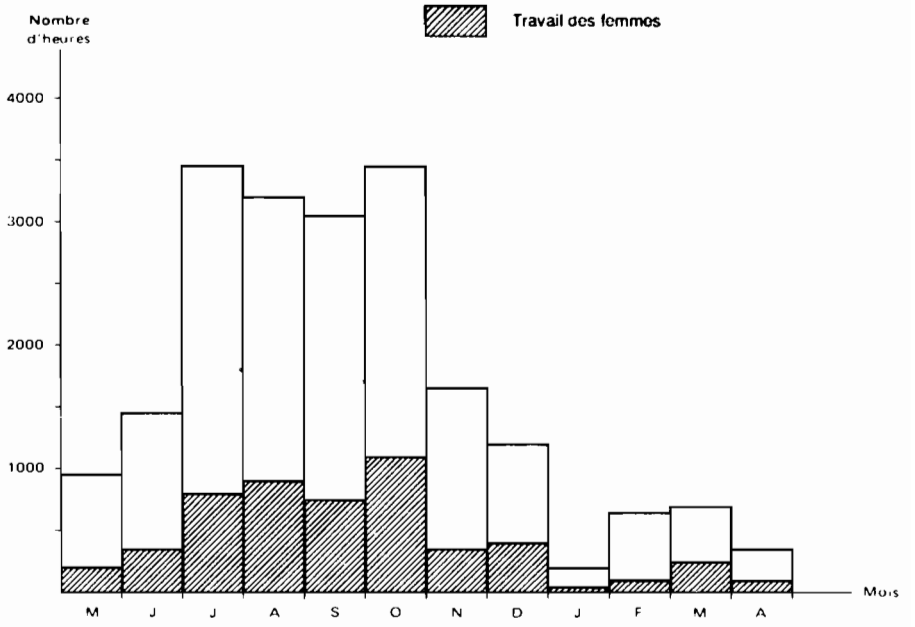

FIG. 3. — Répartition mensuelle du travail à Doubane

Le graphique suivant (fig. 4) facilite la comparaison entre les trois villages et montre bien les similitudes entre Lara et Doubane d'une part et la répartition totale-

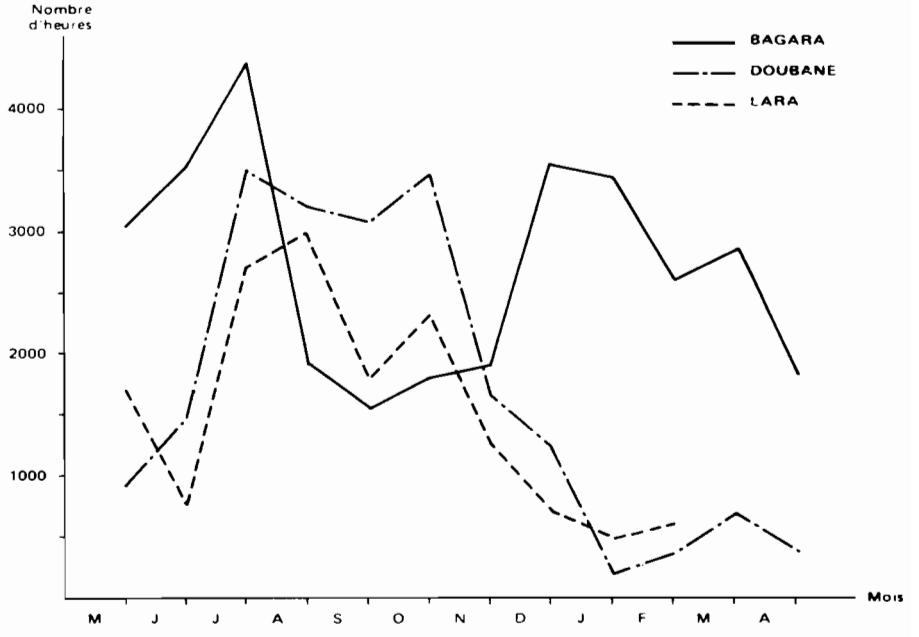

FIG. 4. — Temps de travaux

ment différente de Bagara d'autre part, puisque c'est presque exactement pendant les mois les plus actifs des deux précédents villages que s'inscrit le creux d'activité de celui-ci, creux qui coïncide pour trois mois sur quatre avec la saison des pluies. Nous allons voir dans les paragraphes suivants comment s'expliquent ces différences de comportement.

Répartition du travail par culture

TABLEAU IV

CULTURES	SUPERFICIES EN ARES	% DE LA SUPERFICIE TOTALE	% DU TEMPS DE TRAVAIL TOTAL
Sorgho mouskouari	835,6	35,7	23,9
Sorgho sous pluie	724,4	30,9	26,3
Arachide	402,64	17,2	25,6
Coton	359,52	15,4	20,6
Autres cultures	18,4	0,8	3,6

L'ensemble des six exploitations de Lara cultivent 2 340,56 ares. Voyons quelle est la part de chacune des cultures et celle du temps qui leur est consacré[1].

Le sorgho repiqué (mouşkouari) vient en tête pour les superficies mais n'entre que pour moins d'un quart dans le volume de travail. C'est cette culture qui explique le haut niveau d'activité en octobre et son maintien en novembre (repiquage). L'activité de décembre et janvier est due aux récoltes d'arachide et de coton et celle de février à celle du mouskouari.

Le sorgho sous pluie, l'arachide et le coton occupent les cinq premiers mois du cycle agricole, coïncidant avec la saison des pluies. Les maxima de juillet et août correspondent aux sarclages de ces différentes cultures. Le faible niveau de rémunération du coton explique sa régression et le retour de l'arachide. Ces deux cultures sont très exigeantes en travail comme le montre le tableau IV.

Quelles sont les parts respectives des hommes et des femmes dans les différentes cultures ?

TABLEAU V

CULTURES	% DE TRAVAIL DES HOMMES	% DE TRAVAIL DES FEMMES
Sorgho Mouskouari	69,6	30,4
Sorgho sous pluie	47,7	52,3
Arachide	17,7	82,3
Coton	64,0	36,0

1. C'est-à-dire le temps des actifs augmenté de l'appoint familial, de l'aide reçue et diminué de l'aide donnée.

L'arachide est essentiellement une culture de femmes à Lara, le sorgho repiqué et le coton sont plutôt du ressort des hommes et le sorgho sous pluie une activité commune.

A Bagara

TABLEAU VI

CULTURES	SUPERFICIES EN ARES	% DE LA SUPERFICIE TOTALE	% DU TEMPS DE TRAVAIL TOTAL
Sorgho sous pluie	3463,6	69,0	36,4
Arachide	866,2	17,2	6,4
Tabac	347,8	6,9	32,7
Riz	210,0	4,2	12,6
Cultures maraîchères	68,6	1,4	8,0
Divers dont plantes à sauce	66,6	1,3	3,9

A Bagara les exploitations sont beaucoup plus grandes qu'à Lara, la superficie totale cultivée par les six exploitations de l'échantillon est de 5 022,80 ares. Quelles sont les plantes cultivées, leurs parts respectives dans la superficie générale et dans le volume global d'activité ?

La gamme des plantes cultivées est plus vaste qu'à Lara et très différente. A noter l'absence du coton et du sorgho repiqué, bien que des paysans aient fait un essai de ce « mil du diable » comme l'appelle les Massa. Les tentatives se sont soldées par un échec complet puisqu'il n'y eut même pas de récolte. On remarque l'apparition du riz et surtout l'importance du tabac et des cultures légumières avec en tête la carotte suivie de la tomate et de la salade. Les plantes à sauce (oseille de Guinée, gombo, sésame) occupent une place plus importante qu'habituellement. La proximité de la ville de Yagoua et la possibilité de vente des surplus en est l'explication.

Le tabac est par contre vendu aux Toupouri qui, bien que gros consommateurs, ne sont pas producteurs. Le riz n'est cultivé que dans une exploitation, sous le contrôle de la SEMRY. On constate que le sorgho et l'arachide avec plus de 85 % des superficies n'absorbent qu'un peu plus de 40 % du temps des paysans. C'est assez étonnant dans le cas de l'arachide qui normalement est grosse consommatrice de main-d'œuvre. Tabac et maraîchage sont des cultures de décrue et leur importance explique le profil bi-modal de la distribution mensuelle du travail (cf. fig. 2).

Voyons maintenant les parts respectives des hommes et des femmes dans ces différentes cultures.

Le riz et les cultures maraîchères sont l'affaire des hommes, le tabac celui des femmes. Ces cultures sont exigeantes en travail, nécessitant un long et pénible arrosage quotidien. Le sorgho est une culture que font en commun hommes et femmes, de même que l'arachide où la part des hommes est supérieure à celle des femmes. Bagara se caractérise à ce niveau comme à celui des plantes cultivées par une originalité certaine.

A Doubane

Comme à Bagara la superficie totale cultivée par l'échantillon approche les 50 hectares (4 930,40 ares). La gamme des plantes cultivées est sensiblement

TABLEAU VII

CULTURES	% DE TRAVAIL DES HOMMES	% DE TRAVAIL DES FEMMES
Sorgho sous pluie	45,2	54,8
Arachide	55,0	45,0
Tabac	15,0	85,0
Riz	79,6	20,4
Cultures maraîchères	65,9	34,1
Divers	72,4	27,6

TABLEAU VIII

CULTURES	SUPERFICIES EN ARES	% DE LA SUPERFICIE TOTALE	% DU TEMPS DE TRAVAIL TOTAL
Coton	1605,00	32,6	34,2
Sorgho sous pluie	1581,80	32,2	23,5
Sorgho repiqué	1389,80	28,2	35,2
Voandzou	187,40	3,8	2,7
Arachide	157,40	3,2	4,4

la même qu'à Lara mais l'attention portée aux cultures s'exprime différemment.

Le coton est la culture dominante, pratiquement à égalité avec le sorgho sous pluie qui absorbe beaucoup moins de temps. Le mouskouari (sorgho repiqué) très fortement représenté lui aussi est la culture à laquelle est consacré le plus de temps. C'est curieux car cette culture a la réputation d'être peu exigeante en temps. On constate que ce n'est pas le cas ici. Les Toupouri sont d'excellents spécialistes de cette culture, une partie du sorgho sous pluie est lui aussi repiqué. Ils y apportent un grand soin, obtenant de bons rendements (800 kg/ha en moyenne). L'arachide s'apparente ici à une culture de case ainsi que le voandzou.

Quelles sont les parts respectives des hommes et des femmes dans ces cultures ? C'est ce que nous allons voir maintenant.

Les cultures secondaires, arachide et voandzou, sont essentiellement ou exclusivement des cultures de femmes. Il est plus étonnant que le sorgho sous pluie soit aussi

TABLEAU IX

CULTURES	% DE TRAVAIL DES HOMMES	% DE TRAVAIL DES FEMMES
Coton	62,8	37,2
Sorgho sous pluie	25,0	75,00
Sorgho repiqué	60,4	36,6
Voandzou	--	100,0
Arachide	13,2	86,8

surtout du domaine des femmes, alors que coton et sorgho repiqué de saison sèche (mouskouari) sont plus des cultures faites par les hommes. L'importance des cultures de mouskouari explique la longueur du cycle agricole.

On constate une certaine spécificité des cultures pratiquées par les hommes et les femmes dans chaque village mais ce qui est le plus surprenant c'est que ce ne sont pas toujours les mêmes cultures qui sont prises en charge par un sexe ou l'autre. A Lara et Doubane l'arachide est une culture de femme, à Bagara c'est plus une culture pratiquée par les hommes. Reste que le coton et le mouskouari sont avec le riz du domaine des hommes.

Voyons si la division du travail au niveau des façons culturales est plus significative.

Façons culturales et division du travail

On s'en tiendra à six rubriques ; la préparation des champs comprenant le débroussaillage, les labours à la charrue et le houage manuel et tout autre opération précédant les semis. On regroupera dans un même ensemble les semis sous toutes leurs formes, le repiquage et les opérations de pépinières. Sarclages, binages et buttages sont comptabilisés ensemble. La rubrique récolte comprend également le battage et le vannage. Des opérations moins systématiques comme l'épandage d'engrais, la clôture des champs et jardins de décrue font l'essentiel de la rubrique « divers » ; ultime rubrique, l'arrosage dans le cas précis de Bagara.

Voyons tout d'abord quelle est la part respective (en %) de chacune de ces façons culturales pour l'ensemble des 77 874 heures 15 minutes de travail fournies par les échantillons des trois villages étudiés, puis village par village.

TABLEAU X

	PREPARATION DES CHAMPS	SEMIS REPI-QUAGE	SARCLAGES BINAGES	RECOLTE BATTAGE VANNAGE	DIVERS	ARROSAGE
Total	17,6	21,1	30,5	17,0	0,9	12,9
Lara	13,4	23,1	44,3	18,2	1,0	--
Bagara	15,1	19,7	20,2	13,1	1,5	30,4
Doubane	22,2	21,0	33,3	23,4	0,1	--

La préparation des champs tout comme la récolte occupent 15 à 20 % du temps travail des paysans, les semis un peu plus de 20 % et les sarclages en moyenne un tiers de ce temps, les activités annexes sont presque insignifiantes et l'arrosage est le plus gros travail à Bagara. A noter que dans trois villages la préparation des champs pour les cultures de décrue, que ce soit le mouskouari à Lara et Doubane, le tabac et le maraîchage à Bagara représente 40 à 60 % du temps total consacré à cette activité. En ce qui concerne la récolte, c'est celle du coton qui nécessite le plus d'heures de travail. Dans tous les cas les sarclages sont la façon culturale la plus exigeante.

Division du travail entre hommes et femmes dans ces façons culturales

A l'évidence au niveau des trois villages, la préparation des champs et les activités annexes sont surtout l'affaire des hommes et l'arrosage celle des femmes.

TABLEAU XI

	PREPARATION DES CHAMPS	SEMIS REPI-QUAGE	SARCLAGES BINAGES	RECOLTE BATTAGE	DIVERS	ARROSAGE
Hommes	60,9	44,1	45,2	46,9	89	25,4
Femmes	39,1	55,9	55,8	53,1	11	74,6

Toutes les autres façons culturales se répartissent entre les sexes dans la proportion de 45 % pour les hommes et 55 % pour les femmes. Ces proportions varient sensiblement d'un village à l'autre mais la répartition entre sexes reste en gros la même comme le tableau suivant le confirme.

Part des hommes dans les différentes façons culturales (en %)

TABLEAU XII

VILLAGE	PREPARATION DES CHAMPS	SEMIS REPIQUAGE	SARCLAGES BINAGES	RECOLTE BATTAGE	ARROSAGE
Lara	88,4	40,0	45,0	9,0	--
Doubane	60,4	38,0	42,0	60,0	--
Bagara	49,0	52,6	49,6	46,8	25,4

A Lara, la préparation des champs est presque exclusivement un travail d'homme et la récolte de femme. A Doubane, préparation des champs et récolte sont à dominante masculine, semis et sarclages à dominante féminine.

Bagara est là aussi différent des autres villages, toutes les façons culturales sont pratiquement équitablement partagées entre les sexes à l'exception de l'arrosage où la participation féminine est de loin plus importante (75 %).

Examinons avant de conclure l'importance et les modalités des aides données et reçues.

Entraide et salariat agricole

TABLEAU XIII

VILLAGE	AIDE DONNEE				AIDE RECUE			
	HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES	
	GRATUITE	SALARIEE	GRATUITE	SALARIEE	GRATUITE	SALARIEE	GRATUITE	SALARIEE
Lara	158h35	--	274h50	--	979h55	428h10	510h20	18h50
Bagara	110h20	386h	106h40	475h20	400h35	1342h	769h30	69h
Doubane	844h	97h30	1140h	--	8553h30	748h	737h	45h30
Total	1112h55	483h30	1521h30	475h20	9934h	2518h10	2016h50	133h30

L'aide reçue est considérablement plus importante que l'aide donnée. Le salariat est très réduit à Lara, limité au paiement de labours à la charrue pour trois des six paysans et à un recours important à cette forme de travail d'un paysan souvent absent (quatre mois) car notable du chef de canton. L'entraide reste la règle dans ce

village. A Bagara, le salariat est relativement plus développé que dans les deux autres villages, probablement à cause de la proximité de la ville de Yagoua dont le village est en fait une banlieue proche, de la présence d'une culture industrielle, le riz, et d'une usine de conditionnement, nécessitant ponctuellement une main-d'œuvre abondante. A noter que les femmes y louent volontiers leur force de travail, notamment au moment du repiquage du riz. A Doubane, le salariat est réduit comparé à l'entraide qui se fait essentiellement sous une forme collective « le sourga ». On fait appel à un nombre important de personnes (30 à 60) pendant un temps limité (1 journée) pour effectuer une tâche déterminée. Dans ce cas l'organisateur du « sourga » ne doit, aux personnes venues l'aider, que la bière de mil à la fin de la journée. Trois exploitants sur dix ont fait appel à ce type d'entraide.

Conclusion

— Dans les trois villages choisis, le volume moyen de travail par actif est de l'ordre de 830 heures et il est sensiblement le même pour les deux sexes.

— La saison agricole s'étend sur dix à douze mois, c'est-à-dire au-delà de la saison des pluies (mai à début octobre).

— Il y a une certaine spécialisation entre les hommes et les femmes au niveau de certaines cultures comme à celui des façons culturales.

— La répartition du travail au cours de l'année est très différente chez les uns et les autres. Ainsi chez les Massa la période de moindre activité correspond presque exactement avec celle de plus forte activité des Moundang et surtout des Toupouri.

— Les cultures de décrue, sorgho repiqué, tabac et maraîchage tiennent une place importante (Lara), ou déterminante (Doubane et Bagara) tant dans les superficies cultivées que dans le volume de travail nécessaire.

— L'entraide et le salariat sont des recours nécessaires, là où les superficies cultivées sont les plus importantes (Bagara et Doubane). Faute d'une mécanisation adaptée, notamment aux sarclages, toute extension agricole implique l'appel à une main-d'œuvre extérieure, de plus en plus salariée à Bagara, de type traditionnelle à Doubane.

Quand on sait que le salariat représente 30 % de la force de travail consacrée aux cultures dans les environs de Maroua, on peut dire que les structures traditionnelles des villages étudiés sont restées très solides.

Du terroir au système d'information géographique ou de l'enrichissement de la « boîte à outils » du géographe

Gérard DANDOY

Un des apports majeurs de G. SAUTTER et P. PELISSIER à la discipline géographique se situe sur le plan du renouvellement des méthodes et des outils. Dès 1964, en lançant dans un article de la revue *L'homme*[1] le projet d'une étude systématique des structures agraires africaines et en définissant le cadre conceptuel et la méthodologie des monographies de terroir, ils ont également proposé les outils nécessaires à ce type d'étude. Le levé détaillé de terroir et l'interprétation des photographies aériennes, moyens jusqu'alors peu utilisés par les géographes en dehors de l'IGN, se trouvent en effet à la base de la démarche proposée et conditionnent la réalisation des cartes sur lesquelles reposent les analyses des structures agraires. Les stages d'initiation à ces techniques que de nombreux géographes ou sociologues ont pu suivre, à leur initiative, ont représenté un des plus importants bagages techniques que les chercheurs africanistes, en formation à cette époque, aient pu acquérir.

A travers l'itinéraire d'un géographe qui, partant sur les chemins ouverts par MM. SAUTTER et PELISSIER, a progressivement évolué vers des travaux à échelle moyenne ou petite en utilisant de nouvelles méthodes et d'autres outils, nous voudrions montrer :

— d'une part la continuité, en quelque sorte la filiation, qui relie ces études monographiques aux travaux actuels aux petites échelles,

— d'autre part la complémentarité, pas toujours évidente mais nécessaire cependant, entre ces diverses approches et les outils qu'elles mobilisent.

Les réflexions fondées sur des exemples propres mais aussi sur certains résultats acquis et publiés par d'autres vont nous conduire à insister sur l'intérêt et les limites des nouveaux outils du géographe ainsi que sur les implications de leur mise en œuvre et de leur bon usage tant sur les plans de la formation (acquisition de nouveaux concepts, acquisition d'un certain savoir-faire...) et enfin sur celui des moyens matériels à réunir pour accéder à ces nouveaux instruments.

En 25 ans, notre « boîte à outils » conceptuelle, méthodologique et instrumentale s'est donc considérablement enrichie. Mais, malgré les modes, l'ordinateur ou l'imagerie satellitaire ne remplacent en rien le carnet et le crayon du géographe sur

1. La bibliographie est renvoyée en fin d'article.

le terrain ; encore faut-il connaître et maîtriser suffisamment ces outils pour les intégrer et profiter au mieux des champs qu'ils nous ouvrent comme les géographes africanistes et autres ont pu profiter et mettre en valeur les ouvertures offertes par G. SAUTTER et P. PELISSIER.

Les prolongements de l'utilisation de la photographie aérienne

Débordant le cadre des monographies de terroir, la photographie aérienne a été utilisée sur d'autres domaines, avec d'autres objectifs et selon d'autres modalités. Parmi les applications les plus novatrices, on peut citer les travaux de M. VERNIERES sur la morphologie urbaine considérée comme indicateur des caractéristiques démographiques et socio-économiques des habitants de Dakar-Pikine.

Dans le domaine rural, d'autres ont utilisé les couvertures aériennes pour élargir leurs analyses au niveau régional, voire même national. C'est le cas de J.-P. GILG qui propose une méthode d'analyse rapide pour inventorier et cartographier les faits agraires sur l'ensemble du Tchad oriental et dresser ainsi une typologie de l'occupation agricole du sol. Abordant un espace encore plus vaste, la Haute-Volta dans son ensemble, couverte par 12 000 clichés aériens, M. MARCHAL conduit de manière très systématique une « photo-analyse » des unités physionomiques agraires, des unités de modelés et de végétation dont la combinaison définit les paysages agraires. Cette démarche débouche non seulement sur une typologie des espaces mais également sur une étude des facteurs d'organisation aux diverses échelles et des remarques sur l'évolution des paysages agraires.

Dans une perspective beaucoup plus finalisée et sur 80 000 km^2 des Andes équatoriennes, P. GONDARD avait à produire un inventaire de l'utilisation actuelle des sols et des formations végétales. Dans ce cas, les clichés aériens ont servi à définir le contenant, c'est-à-dire les limites d'espaces homogènes au regard des critères choisis, les vérifications et identifications se faisant ensuite, sur le terrain, par l'estimation en pourcentage de chacun des types d'utilisation du sol.

Autre exemple enfin, celui de la photographie aérienne comme moyen de vérification par sondage des caractéristiques des unités physiques préalablement définies. Deux géomorphologues, J. BONVALLOT et P. PELTRE, ont donc procédé, sur une base de sondage raisonné, à des mesures de surface et de pente pour obtenir une évaluation statistique des surfaces effectivement utilisables en complément de la carte des conditions géographiques de la mise en valeur agricole de Madagascar.

Les quelques exemples évoqués, dans des domaines variés, avec des perspectives et dans des contextes très différents montrent la richesse des solutions possibles et représentent des avancées méthodologiques certaines.

Cependant, même si les exemples de réussites ne manquent pas, il faut reconnaître que les obstacles à l'utilisation des photographies aériennes sont nombreux et les limites rapidement atteintes. On constate en effet que les missions aériennes sont généralement des documents rares dans les pays du Tiers-Monde surtout. Quand elles existent, on se heurte parfois à des difficultés d'accès (sur le plan juridique en particulier, ces documents étant considérés comme stratégiques). Leur qualité est souvent irrégulière et leurs caractéristiques techniques manquent d'homogénéité (quant aux échelles, aux dates de prise de vue, aux paramètres du vol, etc.). Fréquemment, les photographies disponibles sont anciennes et l'on manque presque toujours de répétitivité des prises de vue. Si en outre on considère le coût des missions aériennes, le temps requis pour l'exploitation des clichés et des difficultés de restitution cartographique particulièrement en zone montagneuse, on peut deviner tous les espoirs, parfois irréalistes, qu'a pu susciter l'émergence d'une nouvelle gamme d'outils comme les données satellitaires.

« De l'espace à l'espace » ou l'ouverture de la télédétection spatiale

Offrant une vision verticale de toute la surface terrestre, systématique, homogène et répétitive, les satellites d'observation de la terre, et particulièrement Landsat depuis 1972, ouvraient de nouvelles dimensions aux recherches géographiques. Ces données multispectrales, régulièrement enregistrées, transcrites directement sur support magnétique permettent d'envisager des travaux sur de vastes espaces et d'intégrer la dimension diachronique, tout en utilisant les possibilités d'automatisation qu'offre l'informatique.

Certes, toutes ces promesses, bientôt 15 ans après les premiers enregistrements de Landsat, ne se sont pas entièrement concrétisées. Les défaillances techniques des satellites et des radiomètres embarqués, celles des réseaux de télétransmission expliquent une répétitivité bien moins bonne que celle annoncée (sur l'Afrique par exemple). Par ailleurs, l'utilisation des données acquises s'est révélée sensiblement plus difficile et moins riche que ce que l'on pouvait espérer. Les travaux de mise au point de méthodes d'exploitation des données satellitaires sont encore loin d'aboutir à des résultats totalement fiables et généralisables et doivent se poursuivre d'autant plus qu'arrive une nouvelle génération de satellites (Thematic-Mapper et SPOT par exemple) aux caractéristiques radiométriques et géométriques améliorées.

Les résultats acquis, même si on se limite à quelques exemples publiés par des géographes africanistes, montrent la variété des thèmes abordés, sur une gamme d'échelles très large et avec des méthodes très différentes. Ainsi J. BOUTRAIS aborde l'analyse du suivi de la culture du blé sur quelques parcelles du périmètre de Wassande au Cameroun. Dans une perspective de géo-archéologie et sur le vaste ensemble de la vallée de l'Azawagh, au Niger, Y. PONCET y exploite l'imagerie Landsat pour réaliser une analyse des paysages sahéliens. D'autres, tels G. DANDOY, B. LORTIC et J.-Y. MARCHAL proposent, exemple à l'appui, un zonage agro-écologique du Nordeste brésilien reposant sur l'interprétation de plusieurs dizaines de scènes Landsat. Enfin, à l'échelle continentale cette fois et à partir des données de météosat, J. CITEAU, B. GUILLOT, J.-P. LAHUEC *et al.* mettent en place une veille climatique satellitaire à des fins de prévision climatique sur l'Afrique de l'Ouest.

Les expériences accumulées dans le domaine de l'exploitation des données satellitaires ont donc donné des résultats forts appréciables. Il faut cependant remarquer que bien souvent ces travaux de télédétection souffrent d'un « défaut de jeunesse » pourrait-on dire, qui consiste à prendre l'outil lui-même comme objet d'investigation ou pour le moins de privilégier la recherche instrumentale. Si l'on convient qu'il fallait d'abord s'approprier l'outil afin de le maîtriser un minimum, on peut espérer que la télédétection atteindra bientôt « l'âge adulte », qu'elle sortira du relatif isolement dans lequel elle se trouve pour se banaliser en tant qu'outil de recherche parmi d'autres et en combinaison avec d'autres. Par ailleurs, avec l'amélioration très sensible des résolutions au sol et donc l'accroissement des possibilités d'identification des objets, ne peut-on pas prévoir une remise à l'ordre du jour des méthodes de la photo-interprétation au moins pour certains usages ?

Traitement des données spatialisées et système d'information géographique

Presque parallèlement au développement de la télédétection spatiale s'effectuait celui de la « géographie quantitative ». Lancées par les géographes anglo-saxons, ces méthodes se sont largement diffusées en relation étroite d'ailleurs avec l'expansion de l'informatique. Cette diffusion des techniques statistiques et de l'analyse des données se trouve aujourd'hui considérablement aidée par les progrès de

l'informatique graphique qui permettent l'automatisation de la cartographie. On peut en effet considérer que le traitement des statistiques spatialisées et la restitution cartographique des résultats sont actuellement des techniques en voie de banalisation, au bon sens du terme. Le GIP Reclus et la maison de la géographie de Montpellier se sont d'ailleurs fait une spécialité dans ce type de production en utilisant des logiciels très fonctionnels disponibles sur le marché, tel le système d'analyse statistique (SAS) que présente Ph. WANIEZ dans son ouvrage d'initiation au traitement informatique des données spatialisées.

En résumé, il s'agit de procédures de traitement statistique et d'analyse multivariée à partir de matrices d'information spatiale mettant en correspondance des individus, en l'occurrence des unités territoriales, avec des attributs géographiques. Il faut noter que, dans ce cas, les traitements portent sur les attributs et non sur les unités spatiales dont le découpage est fixe et nécessairement unique ou emboîté. Ce type de logiciel convient donc tout particulièrement à l'étude des séries statistiques administratives qui se rapportent à un découpage géographique unique ou hiérarchisé. Or si l'on voit bien tout l'intérêt qu'offrent de telles méthodes, on en devine aussi les limites comme, en particulier, celles qui empêchent l'insertion de données qui ne se réfèrent pas au découpage géographique de base.

Avec les systèmes d'information géographique, apparus dans les années 70, on assiste à la mise au point d'outils permettant d'intégrer dans un même ensemble des informations de formes et de sources variées (statistiques ou graphiques...). Il ne s'agit plus seulement de données statistiques associées à des unités territoriales mais également de cartes thématiques et de données de télédétection spatiale, à partir des années 80. S'intégrant dans un schéma de base de données relationnelles, la localisation devient une information au même titre que les autres.

Comme le souligne M. SOURIS, on peut « considérer les données géographiques localisées comme des collections d'éléments décrits par un certain nombre de paramètres dont la localisation est un entre tous. C'est, en quelque sorte, remettre la carte à sa place comme l'expression d'un paramètre, comme la visualisation d'un attribut au même titre qu'une liste de valeurs numériques sur une imprimante ». C'est à notre sens, l'originalité essentielle du système Tiger que développe M. SOURIS.

Les travaux de recherche méthodologique de F. DUREAU sur la ville de Marseille illustrent les possibilités de ce système qui intègre des données aussi différentes que :

— le découpage INSEE en districts de recensement ;
— le zonage morphologique réalisé sur photographies aériennes ;
— l'image Thématic Mapper ;
— certaines données du recensement de la population ;
— les éléments descriptifs de la morphologie urbaine.

Selon les propres termes de l'auteur, en maintenant la localisation « au centre du système » celui-ci permet de « mettre en relation et traiter des informations localisées conservées chacune dans son propre mode d'implantation spatiale ». On peut donc aisément deviner la puissance et les apports d'un tel outil dans le domaine des synthèses géographiques régionales ou des travaux de géographie urbaine, par exemple. F. DUREAU y est d'ailleurs tellement sensible qu'elle conclut son article par ces termes : « gageons que ceux-ci (les géographes) n'y verront pas qu'un outil sophistiqué, mais intégreront dans leur pratique scientifique les implications méthodologiques qu'il engendre, et en feront un facteur de renouvellement et d'avancée de leur discipline ».

Implications et limites de ce renouvellement des outils de la géographie

A travers quelques exemples nous avons pu montrer combien la mise en œuvre de certains moyens d'information d'une part (photographie aérienne et télédétection

spatiale) et de certains instruments de traitement de l'information de l'autre (le traitement informatique des données spatialisées et les systèmes d'information géographique) avait pu ouvrir de nouvelles dimensions à la recherche géographique. Mais de telles ouvertures font appel à des connaissances et des techniques nouvelles qui n'étaient pas abordées dans les cycles de formation des géographes, il y a seulement quelques années. La première implication que nous voyons est donc bien celle de la nécessaire initiation à ces méthodes, à ces nouveaux savoir-faire d'autant plus que les jeunes générations de géographes peuvent y accéder plus facilement.

Cet effort de formation n'exclut pas mais, au contraire, favorise le travail en équipe. La multiplicité et la complexité croissante des outils font qu'un seul individu ne peut prétendre les maîtriser à fond. Par contre, suffisamment formé à certaines techniques, il pourra dialoguer de manière profitable avec les spécialistes de la télédétection, de l'informatique, de l'analyse des données.

Cet impératif du travail en équipe, de la conjugaison des savoir-faire nous paraît d'autant plus fondé qu'il y a une double tendance à la concentration des moyens de la recherche dans certains laboratoires de quelques grands organismes[2] et à l'accroissement des coûts de la recherche. La constitution d'équipes pluridisciplinaires nous paraît être une condition pour accéder à certains équipements lourds et les valoriser au mieux.

Ces considérations nous amènent également à insister sur le nécessaire décloisonnement des méthodes, sur la complémentarité des outils. De même que la télédétection spatiale n'est pas venue remplacer mais compléter la photographie aérienne, de même une analyse statistique si raffinée soit-elle ne peut se substituer à une bonne observation de terrain sur des faits qui ne sont pas toujours visibles ni même d'ordre géographique.

Enfin, il nous paraît nécessaire de faire preuve de prudence, voire de modestie par rapport à des méthodes qui ne peuvent pas « tout dire » et dont l'emploi ne peut fonder une « nouvelle légitimité » comme le soulignent Y. DIALLO et A. LERICOLLAIS à propos de l'inventaire régional sur la vallée du Sénégal.

Faisant en quelque sorte un retour en arrière sur l'évolution des outils du géographe, on a pu constater la richesse de cette évolution, en mesurer les apports mais aussi les limites et implications. Reste que le problème des rapports entre science et technique dans le domaine de la géographie nous paraît fort mal posé. Classiquement, on a tendance à reproduire sans cesse la fameuse dichotomie entre science et technique alors qu'il faut bien reconnaître que l'imbrication va croissant entre la connaissance et les outils de la connaissance et que les frontières entre une science reconnue et une technique sont de plus en plus floues. L'informatique est-elle une science ou un outil ? On pourrait se poser la même question pour la télédétection. En réalité, il n'y a pas de réponse unique et simple à ces interrogations ; elle est fonction fondamentalement du point de vue dans lequel on se place. Pour le géographe, il est clair qu'il s'agit d'outils utiles et parfois nécessaires pour une démarche scientifique moderne. Mais ils sont aussi objets de recherche à divers titres sur le plan instrumental pourrait-on dire ou méthodologique (comme par exemple utilisation de la reconnaissance automatique des formes ou la morphologie mathématique dans le domaine du traitement d'images spatiales). La question n'est pas de savoir si l'on fait de la géographie en essayant de s'approprier l'outil télédétection (elle a pourtant été posée et la réponse était négative pour beaucoup de géographes !) mais plutôt de savoir jusqu'où peut-on et doit-on aller dans le processus de maîtrise d'un instrument tout en évitant de confondre la technique avec l'objectif de la recherche qui demeure d'abord la connaissance de l'espace et de son évolution.

2. La diffusion et la « démocratisation » de la micro-informatique vont tempérer cette observation sans pour autant la contredire.

BIBLIOGRAPHIE

BIED-CHARRETON (M.), BONVALLOT (J.), DANDOY (G.) *et al.*, 1981 — Cartes des conditions géographiques de la mise en valeur agricole de Madagascar. Tome 1. Potentiel des unités physiques à 1 000 000 et notice n° 87.187 p. ORSTOM.

BOUTRAIS (J.), en coll. avec B. LORTIC, 1983 — Géographie par télédétection d'un complexe céréalier tropical (Nord-Cameroun). Traitement photochimique d'imagerie Landsat. *Cah. ORSTOM. sér. Sci. Hum.*, vol. XIX n° 2 : 141-166.

CITEAU (J.), GUILLOT (B.), LAHUEC (J.-P.), THEPENIER (R.-M.), 1984 — Application des données du satellite météosat à une prévision climatique en Afrique de l'Ouest. *Le développement rural en questions*. Mémoire ORSTOM n° 106 : 15-28.

DANDOY (G.), LORTIC (B.), MARCHAL (J.-Y.), 1982 — *Pour un zonage agro-écologique du T.S.A., essai de délimitation d'unités physiographiques sur 4 scènes Landsat*. 13 p., *multigr.* Communication au premier symposium brésilien des Tropiques semi-arides. Récife, août 82.

DIALLO (Y.), LERICOLLAIS (A.), 1986 — L'inventaire régional « assisté par ordinateur », une nouvelle légitimité ? *Traitement de données localisées, l'infographie à l'ORSTOM*. Textes réunis par G. DANDOY. Colloques et séminaires de l'ORSTOM : 139-151.

DUREAU (F.), 1986 — A propos du traitement informatique des données spatialisées, une expérience en cours : télédétection et observation des populations urbaines. *Traitement de données localisées, l'infographie à l'ORSTOM*. Textes réunies par G. DANDOY. Colloques et séminaires de l'ORSTOM : 263-285.

GILG (J.-P.), 1972 — Inventaire et cartographie des faits agraires du Tchad oriental : note de méthode. *Cahiers d'Etudes Africaines*. LXII (47) : 369-441.

GONDARD (P.), 1985 — Du paysage à la planification : inventaire de l'utilisation actuelle du sol et des formations végétales dans les Andes équatoriennes. *A travers champs. Agronomes et géographes*. Colloques et séminaires de l'ORSTOM : 265-288.

GUILLOT (B.) *et al.* — Bulletin « Veille climatique satellitaire ». Ed. Antenne Orstom, Centre de météorologie spatiale de Lannion.

MARCHAL (M.), 1983 — *Les paysages agraires de Haute-Volta. Analyse structurale par la méthode graphique*. Atlas des structures agraires au sud du Sahara n° 18. Ed. ORSTOM. 115 p.

PONCET (Y.), 1986 — *Images spatiales et paysages sahéliens. Une étude régionale des milieux naturels par télédétection*. Azawagh, république du Niger. Travaux et documents ORSTOM n° 2.

SAUTTER (G.), PELISSIER (P.), 1964 — Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir. *L'homme* IV. Janv.-avril 1964 : 56-72.

SOURIS (M.), 1986 — Systèmes d'information géographique et bases de données. *Traitement de données localisées, l'infographie à l'ORSTOM*. Textes réunis par G. DANDOY. Colloques et séminaires de l'ORSTOM : 29-87.

VERNIERE (M.), 1978 — *Méthode d'analyse quantitative de la croissance urbaine dans l'espace et le temps. Exemple d'une banlieue de Dakar* (Sénégal). Photo-interprétation n° 1 : 34-55.

Du bon usage des « mythes » par le géographe

Christian SEIGNOBOS

Les géographes sont souvent rebutés, dans leurs enquêtes, par des récits et des « dires » à la rationalité douteuse, où les références symboliques leur semblent masquer l'événement.

Les clefs de ces récits codés, généralement à plusieurs niveaux de compréhension, étant rarement livrées par les informateurs, le géographe les laisse souvent pour compte et les abandonne volontiers à d'autres disciplines. C'est malheureusement se couper d'une source de données qu'anthropologues, sociologues, voire historiens ne prendront pas souvent en charge.

Les « mythes », des données a priori suspectes

Nous ne voulons pas ici reprendre une typologie des différents genres de la tradition orale et celle de leurs formes particulières dans le bassin du lac Tchad. Nous engloberons volontairement l'ensemble sous le terme de « mythes ». Il s'agira, en fait, de « dires » oscillant entre mythe proprement dit, pris dans un sens relativement restrictif, et récit étiologique.

Ils répondent aux questions sur l'origine et sur l'installation ou parfois la dislocation d'un groupe ethnique, une fraction ou un ensemble de pseudo-lignages. Ces mythes évoquent ainsi une genèse qui définira l'ordre social en vigueur ou, au-delà, l'ordre des choses. Leur finalité est généralement de se présenter comme des chartes de comportement ou de cohabitation entre plusieurs unités composant une ethnie.

Ces récits ne sont donc pas au service de l'histoire, mais plutôt à celui du présent car ils y situent le rôle et les prérogatives de chacun des protagonistes. L'information que livre un mythe intéresse essentiellement les rapports sociaux et, plus précisément, le partage du ou des pouvoirs, ceux concernant les hommes, la terre, certains cultes... L'expression passe par un canal de références à la fois symboliques et économiques. Ces dernières retiendront naturellement notre attention.

La suspicion qui touche aux récits mythiques tient souvent au fait que l'on veut y trouver ce qui justement n'est pas représenté. On veut y voir matière historique alors que le mythe ne rapporte pas d'événement, même si sa structure suit le récit de pseudo-événements. Le même mythe est parfois au service de groupes différents. L'ossature du récit y sera identique et la morale semblable. Toutefois les protagonis-

tes changent et chaque ethnie ou fraction l'habillera d'une symbolique propre et/ou d'éléments économiques distinctifs.

Le mythe est généralement, par nature, gigogne. Il sera repris sur plusieurs générations et parfois sur une grande profondeur de temps. « L'habillage » peut alors s'adapter aux différentes évolutions de l'histoire, aux recouvrements successifs de peuplement ou simplement à l'agrégat progressif de groupes qui reconnaissent partager le même territoire ethnique.

L'événement ainsi filtré par le mythe devient dans cette reprise successive de plus en plus incertain.

Le mythe, charte de cohabitation ou expression de l'éthique du groupe, demeure au service de la fraction qui détient l'autorité. Les conquérants font leur énoncé de la charte, précédemment établie, ne remaniant l'habillage que s'il y a lieu. La justification de ce récit « explicatif » des rapports entre les différents éléments constitutifs d'une même ethnie est précisément d'enrayer toute polémique et d'empêcher tout recours à l'histoire. Il peut être comparé à un discours propagandiste, mais qui doit satisfaire les principaux clans contractants. Dans cette perspective, on peut donc le définir comme un non-événement[1].

Pourtant le mythe prend soin de se parer de toutes les vraisemblances d'un événement. Il en est ainsi, par exemple, dans le bassin du lac Tchad, du mythe du cavalier englouti.

On peut le résumer ainsi. Deux cités se font la guerre ; à un moment du combat, le chef du parti en train de perdre s'élance dans le cours du fleuve, ou plutôt dans un diverticule situé entre les deux armées. Il disparaît alors aux yeux de tous, sur sa monture, et il ne sera jamais retrouvé. Son sacrifice scellera l'alliance des deux protagonistes et le site deviendra un lieu de culte.

Ce récit, rapporté par certains auteurs fut présenté comme une tradition orale historique. Or, sa répétition — avec des variantes, car il existe plusieurs familles de ce mythe[2] — en fait l'expression stéréotypée d'une prise de pouvoir d'un groupe sur un autre, d'une cité sur sa voisine. Le parti vaincu, récupérant le pouvoir religieux, officie sur le lieu du sacrifice du « chef à cheval », promu culte de fécondité de la terre et de l'eau...

Cette fécondation de la terre par le chef monté influencera à son tour la relation de certains vêtements. Ce sera une figure reprise pour l'histoire du Bagirmi, dans laquelle des « mbang » disparaissent sur leurs chevaux dans un marigot fangeux, au cours de batailles... à des moments-clefs de l'histoire du royaume.

Le mythe peut se bâtir sur un événement historique irréfutable, rendu toutefois aléatoire par sa répétition, non plus dans l'espace, mais dans le temps.

Ce sera le cas du mythe de l'assèchement consécutif à un mauvais jugement, qui est répandu chez les groupes des plaines du Diamaré. Le voici, exprimé dans une version courte et, de plus, résumée. Elle intervient après la prise du pouvoir par les Zumaya sur les bords du mayo Bula, au détriment des populations amutko et gerleng, antérieurement établies.

Les Gerleng et les Amutko se livraient à une grande pêche collective dans un bief du mayo Bula quand ils attrapèrent un énorme silure. Gerleng et Amutko se le disputèrent et durent s'en remettre au jugement du chef zumaya. Celui-ci se prononça en faveur des Amutko et leur fit donner le poisson. Les Gerleng, qui « commandaient » le fleuve, en prirent ombrage et s'enfuirent vers le sud. Depuis lors le mayo tarit complètement durant chaque saison sèche.

Le mythe situe le rôle de chacun des protagonistes composant le peuplement

1. Le non-événement transparaît même parfois dans l'étymologie du nom du héros civilisateur. Rigaza, chez les Masa, veut dire « mélange ». Siler, chez les Mafa, se traduit par « la nouveauté », « l'aire nouvelle »...
2. On le retrouve à Makari (Kotoko), Dulo (Mandara), Masenya et Buso (Bagirmi), Gisey (Masa), Mayo Bula (Zumaya)... La distance entre les différents relevés laisse présager l'existence d'un corpus plus vaste encore.

zumaya avant la conquête peul du début du XIXe siècle. Les Zumaya ont pris le « commandement des hommes », ils ont confié alors le domaine du religieux et le fleuve aux Amutko. Les Gerleng ont été dépossédés puisqu'ils étaient les récipiendaires des sacrifices du fleuve lorsque les Amutko fournissaient le chef, c'est-à-dire avant l'arrivée des Zumaya.

La prise d'un silure, espèce piscicole qui se maintient dans les cours d'eau sporadiques, n'est pas signifiante. C'est un poisson généralement réservé au repas rituel du maître du fleuve.

Quant à l'assèchement de la plaine du Diamaré où coule le mayo Bula, serait-il contemporain de la prise du pouvoir par les Zumaya à la charnière du XVIIe et du XVIIIe ? Rien n'est moins sûr.

D'autres versions, faisant intervenir des protagonistes antérieurs, ont dû exister, comme sembleraient le prouver des fragments de mythe où Zeleng et Gerleng se retrouvent dans des situations comparables. L'assèchement de la région fut sans nul doute sensible, mais marqué de paliers, et la référence historique, si elle existe, n'est plus discernable.

Le mythe est, dans sa structure, un discours trompeur et il convient de rechercher ailleurs l'information historique événementielle.

Des indices plus que des enseignements

La reconnaissance de la même structure mythique dans la fondation ou l'installation de plusieurs ethnies ou plutôt de leurs clans leaders, permet de conforter certaines hypothèses de « mise en place de peuplement » et autorise ainsi le suivi d'une séquence migratoire.

Toutefois, au-delà de la structure, les « habillages » du mythe par des éléments économiques peuvent illustrer ou renforcer les résultats d'enquêtes obtenus de façon plus directive. Ils peuvent aussi jouer comme indices révélateurs de l'existence d'anciens agrosystèmes, dont l'héritage sera alors mis en évidence à travers certains comportements économiques actuels ou par la composition de parcs d'arbres sélectionnés...

Ces traits économiques expriment des références ethniques confinant parfois à une véritable identification. Ils peuvent être le moteur de l'agrosystème, voire du système économique lui-même : bovin, cheval ou poney, poissons... ou une composante importante : batraciens, cucurbites, certaines variétés de sorghos, pois de terre, arachide...

Ce peut être aussi une activité comme la forge, manifestée par un outil, ou la chasse illustrée par une arme, ou encore une production (sel, vêtement...)[3].

Les traits économiques, exprimés comme signaux ethniques, sont évidents lorsque le mythe se calque sur un récit étiologique. C'est le cas chez les Masa où les héros fondateurs suivent un parcours émaillé de « gestes » économiques qui sont, actuellement encore, leur spécificité : élevage du bovin, cure de lait, refus de la forge...

Le mythe ainsi exprimé permet alors de souligner l'imprégnation quasi idéologique des pratiques économiques chez les Masa[4].

Les « habillages » économiques sont parfois plus allusifs, mais ils ne perdent rien de leur pertinence.

3. Les groupes païens des massifs de bordure (monts Mandara) qui, peu ou prou, basculèrent dans l'obédience du Wandala ou qui reçurent une dernière vague de peuplement issu du Wandala (Mboku, Mokong...) signalent que les nouveaux venus séduisirent les autochtones par deux productions étrangères à leur massif : le sel noir et les gandura teintes...
4. *Les Mbara et leur langue (Tchad)*, H. Tourneux, C. Seignobos et F. Lafarche. Paris, SELAF, 1986.

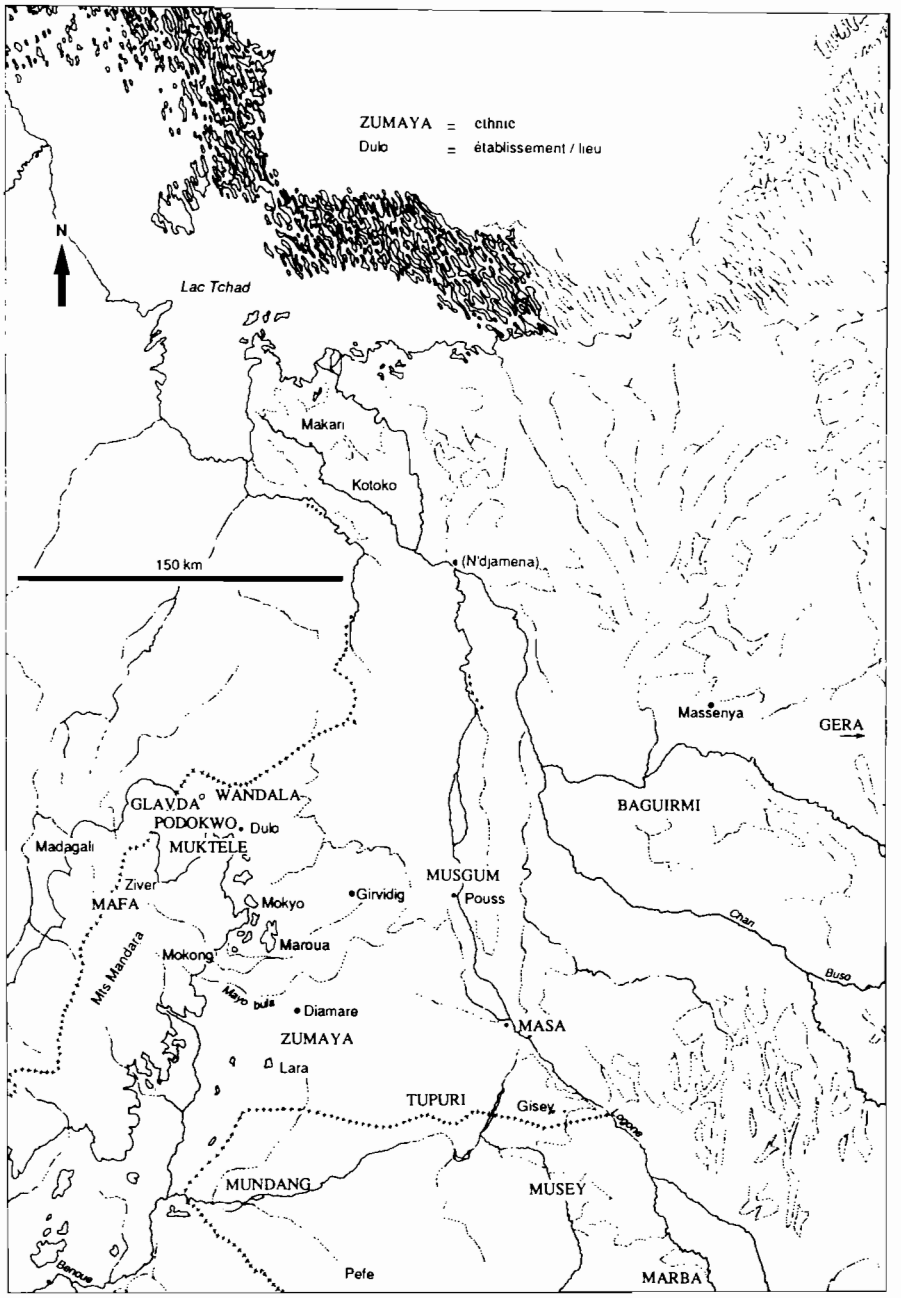

Carte des noms cités

Nous signalerons des exemples prélevés sur la même grande composante migratoire nord-est/sud-ouest dans une séquence longitudinale comprise entre le Logone, base de départ, et les monts Mandara, butoir d'arrivée.

Il ne nous est malheureusement pas possible de citer les mythes dans leur version complète, suivie de leur translitération et traduction, aussi les démonstrations s'en trouveront-elles sensiblement amoindries.

Au niveau de la latitude de Mora, l'élément souvent pris en considération est l'arbre, comme si les groupes partis des rives du Logone et des grands yaéré — zones dépourvues de ligneux — avaient été frappés par leur abondance aux abords des monts Mandara. Des mythes signalent, sous une forme laconique, que la multiplication de telle essence est à l'origine de l'anéantissement et de la fuite des autochtones. Ainsi, pour les Muktele de Malika, les paléo-Glavda qui les avaient précédés sur leur massif auraient été tués par la surabondance des *Acacia albida* trouvés sur place à leur arrivée. Outre la fiction de cette fuite, qui masque un refoulement des autochtones et désamorce tout esprit de revanche de leur part, c'est un indice qui marque une occupation assez ancienne par des agro-pasteurs, les liens entre élevage sédentaire de bovins et *Acacia albida* étant bien connus[5].

Le groupe mandara suit le même schéma pour exprimer le refoulement des populations maya après la prise de Dulo, leur capitale (première partie du XVIe siècle). Les Maya auraient été décimés par les *Parkia biglobosa,* alors en surnombre. Du reste, le néré se dit, en langue mandata : « aja maya » (la mort du Maya). Des arbres d'accompagnement « classique » du néré, comme *Vitellaria paradoxa* ou *Khaya senegalensis,* portent aussi des surnoms péjorés : « arbre du démon ». La même application touche aussi d'autres végétaux comme *Nympheae micrantha* : « zawa setene » : ficelle du diable, dont les rhizomes sont également réputés être « la » nourriture des Maya...

Les Mandara, d'origine septentrionale, ne pratiquaient pas une discipline agraire favorable à l'arbre et ces parcs furent peu à peu détruits au cours des XVIe et XVIIe siècles. Les parcs de néré et de karité présents à cette latitude faisaient alors pendant à ceux, toujours attestés, sur les piémonts occidentaux des monts Mandara, jusqu'à Madagali[6].

Aussi cette dissymétrie des parcs arborés de part et d'autre des monts Mandara — le néré n'intervenant de façon significative qu'au sud de Lara — serait moins redevable à l'infléchissement très sensible des isohyètes vers le sud, sur la partie orientale des monts Mandara, qu'à une action anthropique.

Dans ce même écheveau migratoire, mais sur une composante sensiblement plus méridionale, ce sont les cucurbitacées qui servent partiellement à l'habillage : on suit une tige de calebasse (certaines fractions podokwo et muktele), un conflit éclate à propos du partage d'un type précis de courge... Mais la cucurbite recouvre en fait une réalité économique plus importante, celle de la forge, véritable genre de vie, qui est rarement évoquée dans les mythes.

La répétition de la querelle au sujet de la courge est, de Pouss[7] à Maroua et sur les massifs-îles des monts Mandara, un remarquable jalon migratoire. Les Murgur, groupe forgeron, partis de la région de Pouss vers les massifs de Mawalt, Mboku, Mokyo... en sont la meilleure illustration.

La cucurbitacée est donc brandie par une série de populations comme élément commun dans leur blason, réfléchissant ainsi une même vague de peuplement. A l'intérieur, chacun s'identifie avec une variété précise : calebasse, courge à chair sucrée, courge oléifère... Toujours présentée en début de figure du mythe, les propos sur la courge sont suivis par d'autres, plus divers, qui définissent ainsi des sous-ensembles et il s'agit alors de fragments de mythes originaux ou empruntés à d'autres.

5. Les Glavda au Nigeria et sur la frontière camerounaise sont restés des agro-pasteurs. Quant aux massifs muktele, ils sont encore porteurs de beaux parcs d'*Acacia albida.*
6. D'autres mythes d'installation (groupes venus du sud) dans le Diamaré signalent que le choix s'est fait en fonction de l'abondance de karités (aujourd'hui disparus), comme à Kaya.
7. Dans certaines cités munjuk, sur les bords du Logone (région de Mala), les mythes font état de guerres déclenchées entre les cités ou avec le Bagirmi, par le refus de l'une d'elles de partager sa production de courges lors d'une famine.

Les courges ont dû, à une certaine époque, représenter une part importante dans l'agrosystème, sur les terroirs réduits des cités des bords du Logone. Actuellement encore, l'éventail de curcurbites est large, avec des variétés cultivées près des habitations, soutenues par des paniers accrochés aux toits. Toutefois leur importance passée renvoie à des agrosystèmes où les courges entraient en rotation avec d'autres cultures et fournissaient une base oléifère, comme dans les monts Mandara centraux.

Prenant le relais de cette première famille de mythes, une seconde, plus au sud, a choisi comme animal emblème le batracien, chaque sous-groupe s'individualisant avec une espèce de grenouilles. Il s'agit notamment des différentes strates de peuplement zumaya et de clans méridionaux qui en sont issus, en pays mundang en particulier.

Un mythe concernant la chute du royaume zumaya face à l'envahisseur peul permet, par sa concision, de le relater dans son entier.

« On vint annoncer à Bi Dagum — dernier chef zumaya — occupé à rendre la justice, que les Fulbe étaient en train de défricher un karal à Matfay afin d'y repiquer leur sorgho muskwari. Bi Dagum ne réagissant pas, les notables le pressent et lui disent : « si les Fulbe défrichent le karal de Matfay, comment nos enfants se procureront-ils des « gidigidiiji » (variété de grenouille) et où trouveront-ils leur nourriture ? Bi Dagum leur répondit alors : « Ama nayta ! » (que m'importe !). C'est à cause de cette parole qu'il perdit sa force et que les Fulbe occupèrent ses terres ».

L'identification Fulbe/muskwari est parfaitement reconnue dans le Nord-Cameroun. Les Fulbe passent pour être, sinon les introducteurs du muskwari, du moins ses vulgarisateurs[8]. Mais les karal (terre hydromorphe, vertisol à teneur élevée d'argile), véritables terres d'élection des muskwari, sont aussi les zones où, durant la saison des pluies, on ramasse des grenouilles. Le Diamaré, avec ses innombrables mares et karal, était très propice aux batraciens. Aussi cette indication fait-elle référence à une réalité économique de l'époque zumaya : la consommation et surtout l'extraction de graisse des batraciens — principale source de matière grasse — conservée dans de vastes jarres...

Le batracien, par sa graisse et par la pellicule de substance poisseuse qui lui couvre le corps, servait aussi à fabriquer un onguent. Nous entrevoyons ici la difficulté d'exploitation du mythe. Cet onguent était utilisé dans l'initiation des « rois forgerons » que subissait le chef zumaya. Grâce à cette pellicule protectrice, il pouvait se saisir d'un fer incandescent et subir l'épreuve du feu. Ces moments essentiels du rituel d'intronisation étaient entre les mains d'un parti de notables qui exerçait une prééminence sur ce que, pour simplifier, nous appellerons, « le religieux ».

On voit donc maintenant pourquoi le pouvoir zumaya s'est effondré. En laissant les Peul s'attaquer au karal, Bi Dagum les a laissé s'attaquer aux grenouilles qui l'habitent, et en laissant compromettre la survie des batraciens, il se privait potentiellement de l'onguent royal nécessaire à la perpétuation du pouvoir.

La fonction économique se trouve ainsi étroitement associée à l'expression symbolique.

Certains mythes peuvent être très diserts et multiplier les signaux.

Le mythe de Siler, héros civilisateur mafa des massifs de Magumaz et de Ziver, demeure porteur de toute l'éthique des Mafa actuels. Siler apparaît portant dans son carquois un sorgho des lithosols *(Short Kaura)*[9] qui séduira l'anti-Siler qu'est Madambrom. Madambrom « l'autochtone » possède quant à lui de l'éleusine et des petits mils. Siler est rituellement lavé de son passé de forgeron, en même temps que les forgerons de Madambrom sont décimés par une maladie du petit mil... c'est l'ap-

8. Matafay fut longtemps le plus important karal du Diamaré. Il défraya la chronique par suite de querelles à son sujet entre lamidats de Mindif et de Maroua.
9. L'origine de Siler, Sakwan (Sukur), porte d'entrée prestigieuse, sur les monts Mandara occidentaux, pourrait être un « indice » pour signifier la provenance de la famille de sorghos *Short Kaura* vers le plateau Bauchi, plutôt que sur la façade orientale des monts Mandara.

parition de la société mafa avec sa « caste » de forgerons fossoyeurs. Siler use de l'arc et les Madambrom du couteau de jet...

Des mythes comme celui de Siler opèrent sur une région restreinte alors que d'autres, en revanche, peuvent occuper une aire très vaste. Nous avons ainsi relevé un mythe qui jalonne tout un parcours de peuplements qui se sont repoussés les uns les autres et dont la composante nord-est/sud-ouest va des monts du Gera (Tchad) à la vallée de la Vina (Cameroun).

Il s'énonce ainsi : « La famine sévissait depuis plusieurs années. Pour y faire face, on alla chercher ailleurs (dans une direction toujours précisée), des pois de terre ou des arachides, cultures alors inconnues dans la région. On les sema. Mais lorsque ces plantes arrivèrent à maturité, la famine était encore présente et l'on crut les plantes stériles car leurs fruits, en terre, demeuraient invisibles.

Une partie de la population proposa de fuir vers le sud, alors qu'une autre refusa de les suivre. Une dispute s'ensuivit. Ceux qui décidèrent de quitter les lieux montèrent sur leurs chevaux. En partant au galop, leurs montures déterrèrent avec leurs sabots les pois de terre. Le groupe resté en place se précipite en leur criant de revenir, que la nourriture était là ! mais, trop tard, ils étaient loin... ».

La structure du mythe, ou plutôt le déroulement de l'action, comprend quatre phases : famine/plante de famine/dispute/fuite.

Les « habillages » sont le cheval, le pois de terre ou l'arachide, auxquels il faut ajouter un élément immatériel, la direction dans laquelle on est allé chercher les semences, voire la région d'origine. La famine, comme événement cyclique non pertinent — car la cause n'en n'est pas spécifiée — est reléguée plutôt à un rôle d'infrastructure. Le cheval, qui est en fait un poney ou un métis stabilisé de poney et de cheval barbe, est en situation non paradoxale. Les flots de population, qui se sont peu à peu repoussés vers le sud, élevaient le poney et, dans bien des cas, l'animal focalisait toute la société (cf. Musey, Marba, Lélé, Gabri, Laka...). Son rôle en tant qu'équidé semble parfois pertinent, d'autres fois pas, et il n'est alors qu'un auxiliaire destiné à faire apparaître arachide ou pois de terre.

Chez les Mbum de la Vina, le poney est absent ; il est question d'une dispute au sujet d'une réserve de pois de terre déposée en terre, génératrice de dispersion. Le poney était encore élevé au début du siècle chez les Laka voisins ; avait-il disparu chez les Mbum ? Ou, au contraire, à l'époque de la gestation du mythe, n'était-il plus discriminant du fait de son abondance ?

Plus intéressante est l'opposition arachide/pois de terre. Le corpus de mythes rassemblé par nos soins et ceux de quelques auteurs touche le Gera, la région des pays miltu, tumak, lele, laka et mbum. Il tend à indiquer que l'arachide a une origine septentrionale, via les grands empires soudano-sahéliens (Bagirmi), alors que pour les pois de terre, la provenance est méridionale. Dans ce dernier cas, cela pourrait renforcer l'idée d'un foyer de dispersion ancien, depuis l'Adamawa et ses abords, région qui est donnée dans l'état actuel des recherches comme seule porteuse de variétés sauvages[10].

Ainsi, dans le faisceau d'hypothèses à partir duquel s'extrait l'histoire basée sur l'oralité, l'habillage du mythe tient lieu d'indice.

Quelques principes de décodage appliqués aux mythes ou les écueils de l'interprétation

Les données des mythes sont exploitables à condition de les faire passer par une série de cribles.

10. Cf. « Remarques sur l'origine de la géocarpie du *Voandzeia subterranea* thou (Pap). H. JACQUES-FELIX. *in : Bull. Soc. Bot. France*, T. 93, 1946 : 360-362.

Le mythe est sujet à diffusion. Son emprunt peut être total ou ne s'être opéré que sur un « fragment »[11], les mythes sont en effet décomposables en figures ou en actes qui peuvent connaître une diffusion propre.

Il existe des mythes de contact, associant les figures d'ensembles ethniques séparés. Ils opèrent une sorte de synthèse et témoignent souvent, en effet, du rôle intermédiaire du peuplement qui l'énonce. Certains, particulièrement composites, sont de véritables patchworks.

La structure ou le canevas du récit demeure au service d'une charte de cohabitation. Elle exprime des rapports inter-claniques ou inter-ethniques. L'habillage de cette structure fait appel à des éléments identificateurs du groupe (activités ou productions spécifiques) et, par là, joue le rôle d'emblème pour ce groupe. Il ne se réfère pas obligatoirement à un point clef de l'agrosystème. Il peut se limiter, et c'est souvent le cas, à un élément économique de différenciation.

Tel groupe conquérant, empruntant les traits du héros civilisateur, apporte quelque chose qui séduit le groupe autochtone. A l'inverse, le vaincu disparaît avec l'élément qui le particularisait, son propre blason, qui peut être le poney, le batracien, la forge...

Lorsque le trait économique (poney, bovin, sorgho, cucurbite...) dans son aspect civilisateur, deviendra commun avec un nouveau groupe de rencontre, on retiendra alors un élément de différenciation secondaire, mais qui assumera la valeur démarcative. Cette notion s'exprimera également au niveau des ingrédients sacrificiels. Les Tupuri, par exemple, sont formés de deux ensembles principaux de peuplement qui revendiquent l'un une origine méridionale (Pefe), l'autre septentrionale (le pays masa). Ils se distinguent fondamentalement par une divergence voulue et entretenue sur l'ingrédient sacrificiel, un mucilage à base d'*Hibiscus esculentus* pour ceux du nord et l'aubier *Grewia spp.* pour ceux du sud ; ce qui, dans les deux cas, correspond à une réalité culinaire passée et à une orientation probable de diffusion (plante ou recette).

La difficulté d'interprétation tient souvent au fait que le trait économique est devenu pur symbole ou qu'il joue à la fois sur les deux registres de l'économie et du symbolisme. Nous l'avons vu dans le cas du mythe sur la chute du pays zumaya.

De la même façon que les « nourritures sacrificielles » accusent toujours une antériorité par rapport aux productions contemporaines, elles sont réservées aux ancêtres (celle des éleusines dans le Nord-Cameroun est, à ce propos, particulièrement pertinente), traits économiques et traits symboliques entretiendraient ensemble la même distance.

La référence aux arbres ou à certains animaux renvoie à une forme ancienne de pseudo-totémisme, pour l'arbre[12] au Bagirmi, et pour les animaux, dans les régions du Diamaré et du Mayo Kebi[13].

Le départ d'un groupe à partir d'un arbre, son arrivée sous une essence donnée ou les fruits emportés sont, bien sûr, des indices. Prendre au départ des noix de rônier pour les semer à l'arrivée est significatif de la création systématique de rôneraies. La rôneraie renforce généralement l'existence de terroirs exigus pour les groupes sur la défensive (interfluve Chari-Logone).

Toutefois, hormis pour certaines essences comme *Balanites aegyptiaca,* arbre des forgerons, pourvoyeur de charbon de bois, les essences se différencient plus sur des bases non économiques. *Ficus platyphylla,* l'arbre du mbang du Bagirmi, apparaît au détour de chaque « chanson de geste » de l'histoire du Bagirmi, au cœur de Masenya, la capitale, là où le mbang attache son cheval avant chaque victoire. Tout le rituel entourant cet arbre — qui ne saurait être abattu — ressortit à la symbolique pure.

11. E. ORTIGUES. « Le mythe fragmentaire » Colloque de l'Arbresles, 1971.
12. « Le roi pêcheur et le roi pêcheur ». V. PAQUES, Strasbourg, T.I.A.S., 1977.
13. « *La mort est le masque du roi, la royauté sacrée des Moundang du Tchad* ». A. ADLER, Paris, Payot, 1982.

Il existe également un jeu de correspondances qui ne facilite pas la tâche de l'analyste. Par exemple, un certain nombre de groupes cavaliers, à leur arrivée sur les piémonts des monts Mandara et plus précisément sur les massifs-îles (Dugur, Mogodi, Mboku...) expriment leur installation sur ces piémonts ou leur mutation ethnique — ils deviennent montagnards — par l'enterrement d'un poney sous un jiddere (amoncellement de terre symbole du pouvoir). Mais par ailleurs, il s'agit de l'enterrement ou du dépôt de regalia d'un ou de plusieurs couteaux de jet, que l'on ressortait ensuite une fois l'an. Couteau de jet et poney sont en fait synonymes, c'est l'arme des peuples éleveurs de poneys par opposition à l'arc des montagnards, et tous deux connotent la même expression de l'abandon d'un ancien genre de vie chasseur-guerrier de plaine.

Ces correspondances symboliques, économiques et poliorcétiques recouvrent des « dires » à résonance historique, mais aussi bien d'autres formes de la littérature orale. Le mythe s'inscrit dans un corpus de récits qui s'éclairent les uns les autres. Son commentaire réclame alors un certain recul sur l'ensemble de l'expression orale de l'ethnie concernée. La complexité est souvent démultipliée par la cohabitation en son sein de plusieurs symboliques. Une série de symboles émaille des « dires » qui sont propriété d'une couche de la population et demeurent étrangers aux autres.

Un mythe peut être, enfin, victime de sa réussite et d'une trop vaste diffusion, émoussant ainsi son intérêt. Dans le bassin du lac Tchad, c'est celui du taureau que le clan suit et qui trouve l'eau d'une mare, d'un bief de fleuve, auprès de laquelle il s'installera. Des dizaines, voire des centaines de groupes y font référence. Cet ensemble de mythes se subdivise alors par des détails. Le taureau reviendra avec de l'eau contenue dans une calebasse accrochée au cou, ou avec de petits poissons à nageoire dorsale qui se seront plantés dans ses pattes...[14].

La structure de récits appartenant à la famille des mythes ne traduit que de pseudo-événements. Ils ont pu revenir de façon cyclique : conflit/sécheresse/famine, ou n'être que les lointains avatars d'événements historiques difficilement datables.

Les « habillages » ne témoignent pas davantage pour l'histoire, ce n'est pas non plus leur rôle. Ils existent comme éléments héraldiques, symbolisant les groupes en présence.

Toutefois, ils s'appuient sur une réalité économique vécue, actuelle ou passée. Les mythes distillent des signaux utilisables, mais il ne fonctionnent qu'au deuxième degré. Leur juste appréciation peut alors mettre en éveil le chercheur et l'orienter plus précisément. En bref, le mythe n'est exploitable que placé dans un faisceau de démarches convergentes[15].

Au vu de l'indigence des données de l'histoire économique de certaines régions d'Afrique et des difficultés d'analyse des successions d'agrosystèmes, ces fils conducteurs ou ces simples indices ne doivent pas être négligés.

14. Le mythe de l'homme qui suit un mouton dans les monts Mandara est un témoignage plus précis. Le mouton est venu plus tardivement de plaine. Il fut l'objet, selon les massifs, de blocages ou de diffusion rapide.
15. Par exemple, l'utilisation des mythes pour le suivi de la diffusion de plantes cultivées ne saurait faire l'économie d'une investigation classique sur les agrosystèmes auxquels elles participent ou ont participé, ni se passer de l'appui de la linguistique. Elle inclut aussi des préoccupations des nutritionnistes ou celles des entomologistes avec le paramètre des insectes ravageurs comme facteurs de blocage... sans compter les données, malheureusement trop peu abondantes, de l'archéologie.

Quantifier la production villageoise de café ou la lecture dans le marc... L'exemple de Béna (centre-ouest du Togo)

Benoît ANTHEAUME

Généralités...

En Afrique tropicale humide, l'essentiel de la production agricole s'effectue dans le cadre de petites exploitations villageoises : cette production est schématiquement répartie en deux composantes : les cultures vivrières et les cultures arbustives de rente, café et cacao surtout. Cultures vivrières et cultures de rente sont souvent décrites en termes de compétition pour utiliser l'espace agricole disponible. Dans les faits, il s'avère que les unes et les autres occupent des espaces écologiques complémentaires plus particulièrement dans les zones de contact caractérisées par un paysage de mosaïques forêt-savane. Les stratégies des exploitants agricoles jouent sur cette complémentarité qui s'exprime à travers les parts respectives en temps de travail et en superficie qui sont affectées aux unes et aux autres... en fonction des revenus qui sont escomptés.

Décrire les cultures vivrières et les cultures de rente n'est pas une tâche très difficile : même lorsque les premières prennent la forme d'associations culturales complexes, leur description commence par l'énumération la plus précise possible des différentes plantes alimentaires observées sur le terroir pour aboutir à l'explication de leurs distribution, interrelation et combinaison tant dans l'espace des différentes parcelles que dans le temps du calendrier agricole.

Quantifier les productions de ces mêmes cultures vivrières présente, en revanche, bien des difficultés sauf à mettre en place un appareillage d'enquêtes lourdes et coûteuses, ce qui a parfois été tenté... et réussi (LERICOLLAIS, 1972). Bien souvent dévolues à la consommation locale, ces cultures, surtout lorsqu'elles sont fondées sur les racines et les tubercules, plus que sur les céréales, ne sont récoltées qu'au fur et à mesure des besoins et rendent aléatoires toute appréciation des récoltes et des rendements.

On tient le discours inverse lorsqu'on aborde le problème des cultures arbustives de rente, café et cacao notamment. Destinées à alimenter un marché extérieur, perçu comme celui du négoce et de la rationalité, les productions des cultures de rente sont supposées connues avec exactitude, et parfois au kilogramme près ! Cet a priori se fonde sur l'image que donnent des acheteurs villageois de produit (café,

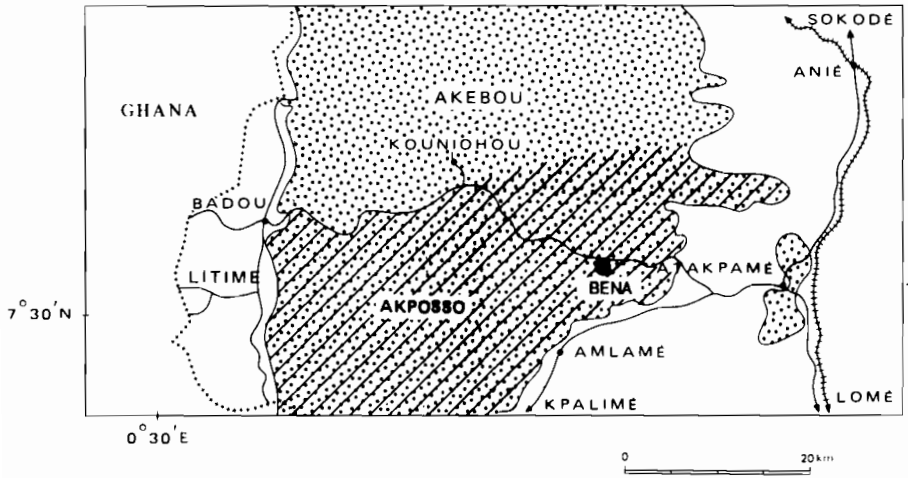

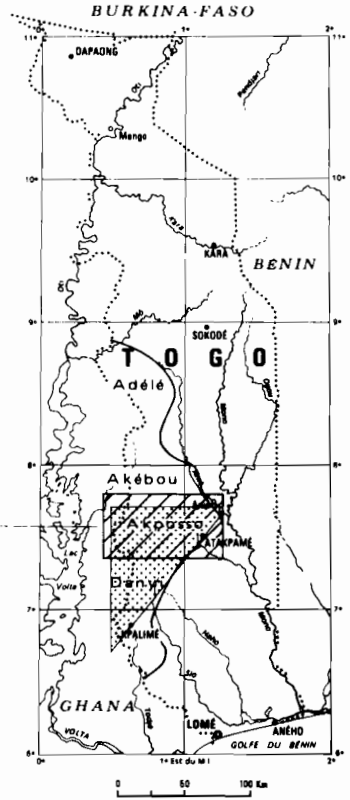

Plateaux et buttes

Plateau akposso

Routes bitumées

Voie ferrée

Adélé : nom de plateau

Limite topographique approximative des plateaux togolais

Zone des plantations

FIG. 1. — Carte de situation

cacao, palmistes), maîtres de l'écriture et grand ordonnateurs des livres de compte et de registres, intermédiaires des maisons de commerce ou des organismes para-étatiques de régulation des prix. Ils représentent le point de passage obligé du petit exploitant-planteur qui vient, pieds et poings liés, lui livrer sa récolte dont l'importance peut donc être établie avec toute la clarté et la rigueur convenues.

Dans les deux cas évoqués, les présupposés forgés dans les discours (incertitude concernant les cultures vivrières contre exactitude concernant les cultures de rente) n'apparaissent pas toujours fondés en raison d'un effet de « frontière », moins nette qu'on ne le pense généralement entre les deux composantes de la production agricole villageoise :

— d'une part, on sait que, de plus en plus, les cultures vivrières sont commercialisées sur les marchés urbains, proches ou lointains, non sans avoir été auparavant stockées fort opportunément, en attendant des cours rémunérateurs (ANTHEAUME, 1982 ; PELISSIER, 1985). Il devrait donc être possible, lorsqu'on a acquis la confiance de ses informateurs, de mieux appréhender, notamment au niveau des greniers, l'importance de certains stocks vivriers ;

— d'autre part, les productions de café et de cacao deviennent de plus en plus difficiles à appréhender et cela même à l'échelle du pays de production. Tous les chiffres disponibles subissent en effet des manipulations, ou du moins des altérations dues à plusieurs facteurs dont la perméabilité des frontières internationales est le premier. Celle-ci paraît d'autant plus grande que des Etats à monnaie forte — s'appuyant sur des devises européennes (comme le franc CFA) — en jouxtent d'autres à monnaie faible — ou dont les cours restent à la merci des performances économiques nationales. De ce fait, les premiers drainent parfois, avec les complications diplomatiques que cela suppose, des productions importantes qui n'ont jamais été produites à l'intérieur de l'espace national et qui, en toute logique, ne devraient pas leur revenir.

Les accords limités auxquels aboutissent parfois les négociateurs des forums internationaux (Organisation internationale du Café et du Cacao) ne parviennent pas toujours à assurer des prix garantis aux pays signataires, mais ils permettent parfois une répartition des parts de marché attribuées à chacun d'eux (DEUSS, 1987). Ce faisant, de telles dispositions enclenchent des mécanismes aux effets pervers et il est même arrivé que des pays aient été tentés de pallier une faiblesse passagère de leur production nationale, due à des aléas climatiques, en faisant du chiffre, c'est-à-dire en « fabriquant » artificiellement les quotas alloués par tous les moyens à leur disposition, y compris par achat des quantités manquantes sur les marchés à terme des capitales européennes. D'autres pays auraient profité des cours garantis qu'offrent les mécanismes du Stabex (accords de Lomé) pour étoffer leur production nationale par achat sur le marché libre... Toutes ces rumeurs restent évidemment difficiles à vérifier. Si les ordres de grandeur des productions des principaux produits reflètent approximativement les réalités nationales, signalons cependant que certains chiffres, notamment pour les petits pays, ne sont pas toutefois à l'abri d'ajustements artificiels.

Si les productions nationales des diverses cultures de rente sont difficiles à vérifier, on se perd franchement en conjectures lorsqu'on débouche sur une échelle plus fine régionale, préfectorale, voire villageoise... A ce dernier stade, ce sont précisément les difficultés de tous ordres, liées aux stratégies des acteurs économiques en présence (d'un côté, les producteurs de café, de l'autre les acheteurs de produit) qui sont en cause et fournissent matière à cet article.

Celui-ci s'appuie sur la connaissance intime que nous avons pu avoir — dans l'espace et dans le temps — du village de Béna (région des Plateaux, centre-ouest du Togo) choisi pour une recherche fine conduite selon la méthode « terroir » (SAUTTER et PELISSIER, 1964). Les données de première main ont été collectées entre 1972 et 1976, puis réactualisées pour certaines d'entre elles en 1981 et 1987.

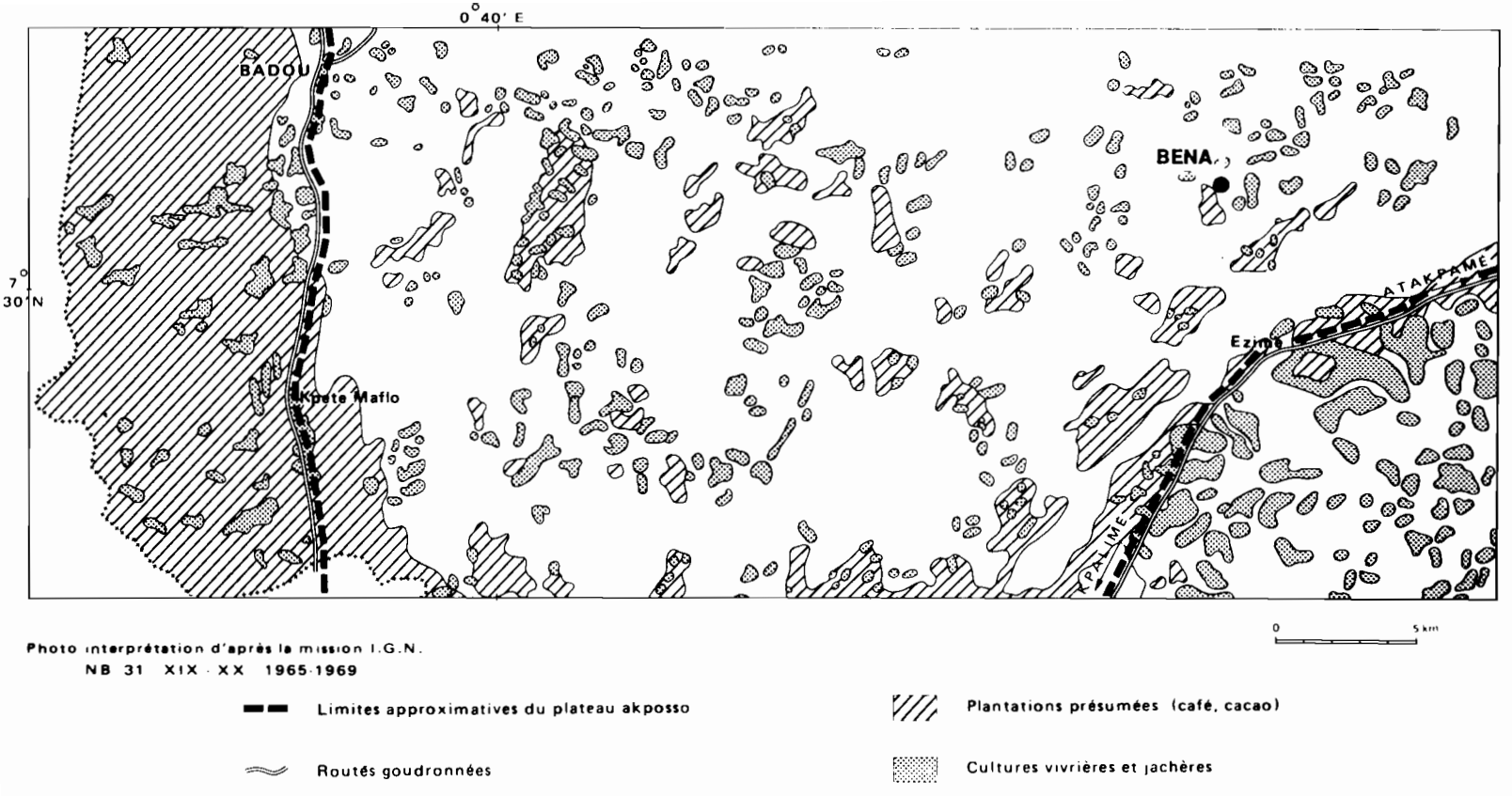

FIG. 2. — L'utilisation agricole du sol sur le plateau akposso

Le terroir villageois : un modèle dual cultures vivrières-cultures de rente ; une échelle modeste

En 1981, le village de Béna situé à 700 mètres d'altitude sur le plateau akposso, compte 861 habitants (et près de 300 actifs agricoles) dont les trois quarts sont regroupés dans un village-centre (où se localise l'essentiel de l'ethnie dominante akposso, première arrivante) et le quart restant dans des écarts périphériques, appelés pompeusement « fermes » dans le jargon local. Ces fermes sont peuplées de colons-métayers, en général d'ethnie kabyè et originaires des montagnes du Nord-Togo. Certains d'entre eux, à force de travail et de patience, sont devenus propriétaires fonciers à l'issue d'un contrat de partage de terres avec les représentants de l'ethnie dominante.

L'économie villageoise fonctionne sur un modèle dual relativement équilibré entre productions vivrières et productions de rente arbustives (café-cacao), dans le cadre d'exploitations agricoles multi-secteurs, aux parcelles largement dispersées dans un rayon dépassant 80 kilomètres du village-centre, montrant bien que le terroir n'est ni contenu dans d'étroites limites spatiales ni réductible à celles-ci.

Les cultures vivrières sont localisées à proximité du village tandis que les plantations de café relèvent elles-mêmes de plusieurs types :

— les plantations situées à proximité du village ou « centrales » (82 hectares), au matériel végétal bien souvent sénile et aux règles d'appropriation ou d'usufruit coutumières les plus rigides ;

— les plantations périphériques, situées dans les fermes ; elles sont trois fois plus étendues (257 hectares) et beaucoup plus jeunes. Les pratiques foncières y sont plus individualistes ;

— les plantations rénovées (41 hectares) qui ont d'abord jouxté les plantations centrales puis se sont progressivement substituées à celles-ci au fur et à mesure des résultats obtenus et du succès qu'elles rencontraient auprès des exploitants.

Pour mémoire, il faut également rappeler l'existence de plantations de cacao (une cinquantaine d'hectares), toutes situées à plusieurs dizaines de kilomètres du village-centre, dans la région du Litimé, voire au Ghana proche.

Un premier rappel concerne la modestie de la production de café villageoise. Dans les mauvaises années, il était difficile d'escompter des productions supérieures à 15 tonnes ; un millésime moyen pouvait conduire à des récoltes comprises entre 20 et 25 tonnes soit l'équivalent de cinq à sept camions de faible tonnage ce qui fixe bien la limite des chiffres évoqués ici...

Les très bonnes années permettaient de dépasser les 35 tonnes, en particulier depuis que plusieurs dizaines d'hectares ont été replantés en café *Robusta* sous l'égide de la Société pour la rénovation de la caféière et cacaoyère togolaises (SRCC). En 1980, les replantations ayant connu un certain succès, la récolte de café villageoise dépassait peut-être les 40 tonnes.

Pour rendre crédibles ces évaluations de la production villageoise, il était nécessaire de collecter contradictoirement des données auprès de deux sources :

— en s'adressant d'abord directement aux producteurs recensés, lors d'enquêtes individuelles détaillées, pour connaître les quantités récoltées sur chacune des caféières levées dont le propriétaire et/ou l'exploitant était clairement identifié comme tel sur la matrice cadastrale ; cette opération une fois effectuée, il fallait additionner les chiffres recueillis pour situer le producteur par rapport à ses pairs et pour apprécier l'ensemble de la production villageoise,

— en interrogeant ensuite les acheteurs patentés résidant soit dans le village-centre ou plus rarement dans les « fermes » et en totalisant l'ensemble de ces achats par campagne, pour apprécier l'ensemble du café commercialisé sur l'espace du terroir.

En empruntant ces deux voies, nous avons tenté de comparer les chiffres obtenus : ils ne coïncident pas toujours. Il n'y a pas lieu de s'en étonner puisqu'on se heurte à un certain nombre de handicaps liés d'une part aux modalités de cueillette

et de préparation du café marchand et d'autre part aux vicissitudes inhérentes aux pratiques des différentes catégories d'acheteurs.

Les producteurs villageois

La récolte de café prend place durant la grande saison sèche ; elle débute et finit avec elle, s'étalant de novembre à mars environ. Mais ce qu'on appelle, la « campagne » ou saison de traite relève en fait d'une décision administrative qui en fixe tant l'ouverture (en général mi-décembre) que la fermeture (fin juillet) lorsque s'achève la commercialisation des sous-produits, tels que brisures et déchets de triage. La durée de la campagne s'étale donc sur près de sept mois, un temps relativement long justifié par la nécessité de récolter le café, petit à petit, et au fur et à mesure de la maturité des cerises du caféier.

La cueillette du café qui doit s'opérer par passages multiples et répétés, montre la difficulté qu'il y a d'apprécier avec exactitude — y compris pour les producteurs — la valeur de la récolte d'une parcelle ou d'une plantation donnée l'année de l'enquête (et *a fortiori* les années antérieures). Possédant souvent plusieurs caféières, l'exploitant accomplit en pratique un passage à périodicité variable sur chacune d'entre elles : les récoltes effectuées à chacun de ces passages sont en général mémorisées, tandis que la production individualisée, parcelle par parcelle, ne peut faire, en revanche, que l'objet d'estimations assez grossières.

Le ramassage des « cerises » ou des drupes mûres du caféier n'est en fait que le début d'un très long cheminement : l'exploitant doit faire sécher ces cerises, les trier, les décortiquer à la main, mais plus souvent encore les porter au gérant du décortiqueur mécanique, autant d'étapes indispensables avant de pouvoir vendre son produit sous une forme marchande, en quantité plus ou moins importante, à l'acheteur. La longueur et la relative complexité d'un tel processus expliquent pourquoi entre la cueillette, le décortiquage et la vente, on recense bien des pertes.

Les producteurs ont bien du mal à comptabiliser leur récolte totale, surtout si elle s'échelonne en 4, 5, 6 voire 10 ou 12 livraisons (voir *infra*). Ils sont également méfiants, comme partout dans le monde rural et manifestent une fâcheuse propension à sous-évaluer l'importance de leur récolte. Celle-ci est parfois estimée en volume, parfois en poids à l'aide d'instruments de mesure qui rendent perplexe le meilleur des observateurs.

Même l'utilisation d'une unité aussi simple que le sac laisse planer l'ambiguïté ; parle-t-on du sac d'un quintal de café marchand pesé sur la bascule de l'acheteur pour faciliter les comptes de ce dernier, ou bien de celui de 80 kilogrammes seulement qui, une fois cousu, sert de norme pour la livraison aux camionneurs qui effectuent le ramassage pour le compte des maisons de commerce ? Dans certaines circonstances, plus fréquemment pour le cacao que pour le café il est vrai, on utilise la charge de 30 à 32 kilogrammes, une mesure empruntée aux exploitants du Ghana. Elle correspond à la norme qu'un manœuvre doit porter sur la tête pour évacuer le produit de la plantation vers la route la plus proche.

En fait, l'unité de mesure privilégiée qu'on retrouve dans toutes les enquêtes, reste incontestablement l'estagnon, récipient en fer étamé déjà remarqué dans le commerce de l'huile de palme (ANTHEAUME, 1972). Il s'agit d'un bidon d'une contenance de vingt litres qui, lorsque le couvercle supérieur est ôté à la façon d'une boîte de conserve, peut contenir à ras bord, entre 16 et 17 kilogrammes de café. L'exploitant évoque parfois des sous-multiples : le quart, la moitié, les trois quarts de l'estagnon. Quant aux mesures plus précises, elles nécessitent toute une série de gamelles et de bidons à l'étalonnage parfois difficile à établir : le seau contient généralement une dizaine de kilogrammes, l'assiette... selon la taille, de 2 à 3 kilogrammes.

C'est donc muni de cette véritable trousse à instruments de mesure, composites et disparates, que des estimations de la production villageoise de café ont été tentées

auprès des producteurs : les conditions souvent aléatoires de l'enquête, la variété des instruments de mesure expliquent sans doute le caractère quelque peu approximatif des résultats obtenus : nous avons pourtant tenté de les faire coïncider avec les chiffres que pouvaient nous fournir les acheteurs.

Les acheteurs de produit

De ce côté également, bien des difficultés guettent l'observateur : en premier lieu, tous les acheteurs ne tiennent pas leurs registres avec une grande minutie et il faut souvent aider à trier papiers épars et documents divers pour reconstituer quelques semblants de série. La bonne tenue des registres n'offre d'ailleurs pas une bonne garantie de conservation et certains feuillets disparaissent, utilisés à d'autres fins ou mangés par les insectes. Enfin, la qualité des informations répertoriées dans les registres varie d'un informateur à l'autre puisque certains poussent le raffinement en notant non seulement les dates et les quantités achetées, mais aussi le prix total, l'ethnie du vendeur, son statut en tant que producteur (patron-propriétaire ou exploitant-métayer), la variété du café livré (*Niaouli* ou *Robusta*), etc...

En fait, l'obstacle le plus important réside dans la qualité et le rang social occupé par les différents acheteurs villageois ; on remarque en effet un « noyau dur » de gros acheteurs (du moins à l'échelle du village) autour duquel gravite une poignée de petits acheteurs occasionnels, sans cesse renouvelés, car déçus par l'expérience tentée et la faiblesse des gains que leur laissent tant les maisons de commerce que les commerçants locaux pour le compte desquels ils achètent ; leur marge ne dépasse pas 1 % du prix payé au producteur dont ils doivent soustraire le coût de location de la bascule (2 800 FCFA pour la campagne en 1981).

Les producteurs ne se souviennent plus toujours du nom de l'acheteur auquel ils ont vendu leur production 3, 4 ou 5 années auparavant. Sur une période relativement brève d'une décennie, il devient même très difficile de retrouver la trace de tous ceux qui, à un moment ou à un autre, ont participé à la traite des produits.

Plus récemment, à côté des gros et petits intermédiaires villageois, s'est de surcroît développée une concurrence « sauvage » mais restée marginale d'acheteurs « volants », grapillant, de-ci de-là, les parts déjà maigres des acheteurs sédentaires en sillonnant les régions de production en taxi, la bascule dépassant du coffre arrière du véhicule. Jusqu'ici, leurs parts de marché sont restées minimes.

Ces différentes précisions sur le statut des acheteurs sont, en fait, indépendantes des quantités achetées qui sont soumises tant à des aléas externes (faillites des commanditaires) qu'internes puisque certains acheteurs voient leur « cote » personnelle croître auprès des villageois, tandis que d'autres subissent un effet d'érosion inverse (E. a acheté en 1971/72, 16,4 tonnes, en 72/73, 10,9 tonnes, en 73/74, 5,8 tonnes, et 1,1 tonne seulement en 74/75...). Certains acheteurs sont localisés dans le centre du village à proximité des plus vieilles plantations de café qui sont les moins productives, tandis que d'autres ont préféré s'installer sur la périphérie du terroir afin de bénéficier des productions plus importantes que permettent les nouvelles variétés de café. Il faut retenir que la notoriété d'un acheteur est proportionnelle aux liquidités disponibles et au montant de la caisse d'avance dont la maison de commerce pour le compte de laquelle il achète l'aura pourvu. Malheur à l'acheteur non prévoyant dont la trésorerie se verrait prématurément « asséchée » car il serait immédiatement délaissé au profit de la concurrence.

Nous avons pu voir, de nos propres yeux, des producteurs de café qui, se heurtant à un manque de trésorerie de l'acheteur, ne pouvaient attendre quelques jours et n'hésitaient pas un instant à dévaler le plateau akposso — leur charge de 20 ou 30 kilogrammes posée en équilibre sur la tête — pour vendre leur production au premier acheteur solvable sis à proximité d'un marché de la plaine du Togo central. Faut-il préciser également que les producteurs ne manifestent pas une particulière

fidélité à l'égard des différents acheteurs villageois toujours soupçonnés, de par leur position d'intermédiaires permanents ou temporaires, de s'enrichir à leurs dépens ?

Planteurs et acheteurs entretiennent en fait des relations particulièrement ambiguës, parfois même fondées sur le chantage. Un certain nombre de pratiques dont les effets cumulés s'annulent ont été signalées à notre attention : ainsi, l'achat de récoltes sur pied à des taux usuraires par les uns compense souvent la grivèlerie des autres qui empochent les avances de trésorerie sans toujours se soucier ensuite de livrer la production escomptée... des attitudes fréquentes et souvent dénoncées dans ce type de transactions.

D'autres pratiques doivent également être signalées : par exemple, lorsqu'il y a litige sur l'appropriation d'une plantation ou subtilisation de récoltes résultant de sourds conflits conjuguaux, celui des deux conjoints qui aura mis le premier la main sur la récolte, va en général vendre le plus loin possible du village, le fruit de sa rapine.

TABLEAU I

La production villageoise de café selon deux sources (acheteurs et/ou producteurs)

CAMPAGNE	ACHETEURS	PRODUCTEURS	SUPERFICIES
1970/71	-	23,976t.	261 ha (1)
1971/72	22,608t.	{24,701t. (hyp. haute) {22,489t. (hyp. basse)	261 ha (1)
1972/73	19,506t.	{21,839t. (hyp. haute) {20,109t. (hyp. basse)	261 ha (1)
1973/74	35,617t.	-	335 ha (2)
1974/75	12,550t.	-	335 ha (2)
1975/76	28,221t.	-	335 ha (2)
---	---	---	---
---	---	---	---
1979/80	38,195t.	-	376 ha (3)
1980/81	32,154t.(4)	-	376 ha (3)

1. Enquêtes portant sur producteurs et acheteurs résidant dans le village-centre.
2. Enquêtes portant sur les acheteurs du village-centre et des « fermes ».
3. Enquêtes portant sur les acheteurs du village-centre et des « fermes » et intégrant les achats de café provenant des nouvelles plantations régénérées par la SRCC.
4. Résultats partiels.

La concordance des lieux entre zones de production, emplacement du concasseur et achat des produits permettent une honnête connaissance des productions villageoises ; il n'empêche que les éléments décrits ci-dessus peuvent parfois se conjuguer ou seulement s'entremêler pour rendre plus difficile toute évaluation et cela même si les différents manque-à-gagner liés aux flux évoqués plus haut sont parfois compensés par des mouvements en sens inverse liés à des productions vendues au village mais d'origine extérieure.

Modalités et rythme de la récolte de café

Quelle que soit la source (producteurs ou acheteurs) des chiffres disponibles, nous ne pouvons faire état que de données disparates. Nous avons suivi avec préci-

sion trois campagnes successives auprès des producteurs résidant dans le village-centre. Les chiffres recueillis concernent les campagnes 70/71, 71/72 et 72/73, les deux premières ayant fait l'objet d'une enquête rétrospective basée sur les souvenirs que les intéressés en conservaient. Si les chiffres disponibles auprès des acheteurs apparaissent quelque peu disparates pour les motifs déjà évoqués, la qualité des séries se modifie considérablement d'une année sur l'autre. Elle va du meilleur au pire. Des ruptures dans les séries peuvent exprimer soit une insuffisance caractéristique dans la tenue des registres d'un gros acheteur, soit des aléas climatiques, notamment des sécheresses particulièrement sévères (campagne 1974/75).

Le tableau I tente donc de mettre en parallèle les chiffres obtenus auprès de deux sources contradictoires ; là où des comparaisons sont susceptibles d'être établies, les chiffres ne semblent pas présenter de distorsions trop marquées.

TABLEAU II

Pourcentage de la récolte de café villageoise livrée, décade par décade, lors de la campagne 1975/76

DECADE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
1-10	-	2,1%	14,9%	12,8%	4,2%	2,3%
11-20	0,4%	12,7%	10,3%	1,2%	0,8%	1,2%
21-30	1,6%	17,7%	9,7%	5,7%	2%	0,4%

Source : enquêtes conduites auprès des acheteurs de produit.

L'observation détaillée des chiffres de la campagne 74/75 conduit à faire plusieurs remarques susceptibles d'être généralisées à l'ensemble des campagnes. Le premier trimestre a rassemblé 87,1 % du volume total des livraisons de la campagne. Plus précisément, ce sont les soixante jours séparant le 10 janvier du 10 mars (soulignés dans le tableau II) qui voient affluer 78 % du volume de toutes les livraisons. Durant cette brève période, c'est au rythme de dix personnes par jour que se pressent autour de la bascule des différents acheteurs tous les producteurs du village ou presque.

Les décades ainsi mises en valeur ne sont pas les seuls indices remarquables ; la fréquence des livraisons des différents producteurs, notamment lors de deux campagnes répertoriées (79/80 et 80/81) a également fait l'objet de relevés méticuleux qui ont contredit l'image du producteur livrant en une seule fois la totalité de sa production. Celle-ci est en fait livrée au compte-goutte au fur et à mesure du mûrissement de la récolte, toujours soumis à de nombreux aléas.
Quelques exemples viennent illustrer cette situation :

> M..., propriétaire-exploitant d'origine kabyè, a livré 538 kilogrammes de café en quatorze livraisons distinctes d'importance variable (dans l'ordre : 6, 125, 43, 34, 28, 2, 100, 38, 39, 3, 74, 36, 5 et encore 5 kilogrammes). G..., métayer, également d'origine kabyè a vendu 386 kilogrammes de café en onze livraisons successives de 60, 39, 35, 29, 62, 33, 29, 4, 5, 14 et 76 kilogrammes. Un troisième n'est pas venu moins de seize fois (un véritable record...) pour vendre un total de 779 kilogrammes de café tandis qu'un quatrième aura vendu (mais en treize livraisons seulement) 1 022 kilogrammes, nonobstant les 164 kilogrammes de déchets et brisures de triage vendus en deux fois.

D'une part, des livraisons de quelques kilogrammes et d'autres dépassant le quintal se côtoient dans le plus grand désordre. D'autre part, la multiplicité de ces

livraisons et leur échelonnement dans le temps sont difficiles à contrôler d'autant plus que, comme il l'a déjà été signalé, il n'est pas certain que les producteurs s'adressent à un unique acheteur.

Il faut également noter que le lieu de résidence de l'acheteur, village-centre à proximité des vieilles caféières, ou « fermes » non loin des caféières rénovées, influe sur les quantités livrées. Le premier acheteur mentionné, localisé dans le centre du village totalise, en fin de campagne 79/80, un achat de 12,406 tonnes représentant la somme cumulée de 408 livraisons (dont 136 inférieures à 10 kg et 18 supérieures au quintal) tandis que le second, avec un nombre de livraisons quasiment identique (433) totalise un achat de 22,704 tonnes ; le décompte fait apparaître des différences significatives puisque 55 livraisons dépassent le quintal (trois fois plus que dans le cas précédent). Ces chiffres pour partiels qu'ils soient, reflètent bien les différences structurelles entre plantations de café vieillies, sises dans la proximité même du village et jeunes plantations vigoureuses de la périphérie, nettement plus productives.

Un dernier point doit être souligné ; il était possible, lors de ces comptages de connaître le statut (propriétaires ou métayers) des différents exploitants agricoles. Paradoxalement, les propriétaires communément appelés « patrons », d'origine akposso, n'apparaissent pas, sur le critère de la production, comme de gros producteurs. Ce sont, en fait, les Kabyè, originellement métayers, puis devenus propriétaires fonciers à l'issue d'un contrat évolutif de métayage *(Dibi-ma-dibi)*, du type de celui qui avait fait la fortune de la région cacaoyère du Litimé (ANTHEAUME, 1981-1982) et qui leur a permis de s'affranchir de la tutelle initiale de ceux qui les avaient accueillis qui tiennent désormais le haut du pavé en matière de production de café.

En reprenant une série cohérente de chiffres (ceux d'un acheteur ayant collecté 22,704 t. réparties en 433 livraisons lors de la campagne 79/80), il s'avère que 102 personnes au total ont contribué à ces livraisons ; elles étaient toutes exploitantes, à l'exception du gérant du décortiqueur à café, rémunéré en nature par les producteurs, d'enfants ramassant les grains épars pour se constituer un petit pécule, et de quelques femmes utilisées comme manœuvres pour la cueillette (et payées directement en café). Quatorze personnes avaient livré plus de cinq quintaux chacune. Elles se répartissaient entre un ressortissant akposso et 13 producteurs kabyé, lesquels comptaient 5 métayers et déjà 8 propriétaires... encore ne faut-il pas s'arrêter de façon trop stricte à ces statuts puisqu'on rencontre des exploitants qui sont à la fois l'un et l'autre. Devenus propriétaires de certaines de leurs terres acquises par contrat, ils peuvent être simultanément métayers sur d'autres terres dont le contrat de partage n'est pas encore arrivé à terme.

Conclusion

En reprenant une série cohérente de chiffres (ceux d'un acheteur ayant collecté 22,704 tonnes réparties en 433 livraisons lors de la campagne 79/80), il s'avère que que la tâche était aisée. Les productions de café sont en fait très variables d'une campagne sur l'autre pour des raisons qui ne tiennent pas seulement, nous l'avons vu, aux conditions pluviométriques, à l'âge ou à la variété des plantations. Doivent surtout être prises en considération les conditions dans lesquelles s'effectuent la récolte et la vente aux acheteurs, dont on a souligné l'extrême diversité et la grande volatilité. Quelles que soient les précautions dont l'observateur peut s'entourer, l'incertitude pèse en fait sur les chiffres ainsi collectés et les résultats obtenus relèvent toujours de l'approximation assez grossière, voire parfois de la lecture dans le marc.

Si, contrairement aux cultures vivrières, les prix du café sont fixés réglementairement par l'Etat et ne fluctuent pas au cours d'une même campagne mais d'une campagne sur l'autre seulement, les pratiques affichées des producteurs, la façon de nettoyer leurs plantations, de récolter le produit, enfin de le vendre à l'acheteur par petite quantité au fur et à mesure de la récolte montrent en fait une certaine simili-

tude avec les pratiques culturales traditionnelles observées lorsqu'il s'agit des champs vivriers. La dichotomie si souvent soulignée entre cultures vivrières et cultures de rente apparaît de plus en plus comme une fiction dans l'esprit même des producteurs qui gèrent de façon intégrée leurs deux patrimoines vivrier et de rente. Sans manifester un goût particulier pour le paradoxe, on remarque que si la dimension mercantile est désormais bien ancrée dans la gestion des cultures vivrières, laquelle est parfois commanditée par le marché (ANTHEAUME, 1982), c'est la dimension traditionnelle qui prévaut souvent dans la gestion des cultures de rente.

BIBLIOGRAPHIE

ANTHEAUME (B.), 1972. — La palmeraie du Mono, approche géographique, *Cahiers d'Etudes Africaines*, XII, 47 : 458-484.

ANTHEAUME (B.), 1981-82. — Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le centre-ouest du Togo. *Cah. ORSTOM, sér. Sci.Hum.*, Vol. XVIII, n° 1 : 47-62.

ANTHEAUME (B.), 1982. — Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café, *Economie rurale*, janv. : 120-122.

DEUSS (J.), 1987. — Les projets de développement de la caféiculture au Togo... : 47-70 *in : « Comprendre pour agir »*, Colloques et séminaires, ORSTOM, Paris, 344 p.

LERICOLLAIS (A.), 1972. — *Sob, étude géographique d'un terroir sérèr (Sénégal)*, Atlas des structures agraires au sud du Sahara n° 7, ORSTOM, Paris, 110 p.

PELISSIER (P.), 1985. — Techniques d'encadrement et transformation de l'agriculture en Afrique noire : 201-222, *in : « Des labours de Cluny à la révolution verte »*, P.U.F., Paris, 258 p.

SAUTTER (G.) & PELISSIER (P.), 1964. — Pour un atlas des terroirs africains au sud du Sahara, *l'Homme*, IV, n° 1 : 56-72.

Aménagements hydrauliques et droits fonciers Le cas des « déguerpis » de Kossou (Côte d'Ivoire)

Véronique LASSAILLY-JACOB

> « Ce qui compte pour le paysan, c'est moins la terre en tant que propriété en soi, que la liberté d'en disposer et d'en user pour garantir sa subsistance quotidienne. Loin d'être un moyen d'enrichissement, elle est surtout la condition d'une activité agricole indispensable en tant que seule possibilité, pour l'individu, de s'assurer les ressources nécessaires à sa survie et, pour la société, les conditions de sa reproduction. La terre est donc la source même de la vie ».
> (E.-Y. GU-KONU, 1983, p. 429).

Si les grands aménagements hydrauliques comme les barrages hydro-électriques contribuent largement à l'essor économique national, ils peuvent en revanche perturber gravement le milieu à l'échelle régionale lorsqu'ils s'accompagnent en amont de la formation de vastes réservoirs. Les populations qui vivent sur l'emplacement de la future retenue, constituées parfois de milliers de personnes, sont contraintes à l'évacuation et les gouvernements sont tenus de réinstaller ces « déguerpis ». Ceux-ci sont le plus souvent des agriculteurs et les pouvoirs publics doivent se préoccuper de leur acquérir de nouvelles terres arables.

On distingue deux grandes politiques de transfert de populations dont les implications foncières et sociologiques sont souvent opposées.

La première tient compte des vœux de la population pour l'emplacement de ses sites d'accueil ; celle-ci désire toujours se réinstaller le plus près possible de son lieu d'origine, dans un environnement familier c'est-à-dire à la périphérie du réservoir. Si ce mode de transfert atténue le traumatisme de l'évacuation et s'il favorise une bonne réinsertion de la population dans son nouveau milieu, il peut faire surgir en revanche des difficultés foncières liées soit à une trop forte densification d'un espace d'accueil déjà occupé, soit à la colonisation de sols de plateaux aux potentialités agricoles moindres que celles des terres alluviales de la vallée désormais engloutie.

La seconde est celle des déplacements autoritaires et sur de longues distances qui conduisent peut-être à des situations foncières meilleures mais qui sont toujours très impopulaires, donnent lieu parfois à de fortes résistances et connaissent souvent l'échec.

Toutefois, que le choix de la zone de transfert soit décidé avec ou sans l'accord des populations concernées, on remarque le plus souvent que les sociétés d'aména-

gement ne se préoccupent de mettre à la disposition des communautés transférées que des terres sélectionnées destinées exclusivement à la mise en valeur agricole. Elles ne voient en ces recasés que des producteurs et non pas des agriculteurs à part entière qui tirent leur subsistance de la terre arable mais aussi des ressources de la végétation spontanée (cueillette) ou encore d'activités pastorales ou cynégétiques nécessitant la présence d'un véritable « terroir » ; cette négligence entraîne toujours un appauvrissement tant économique que culturel chez ces populations.

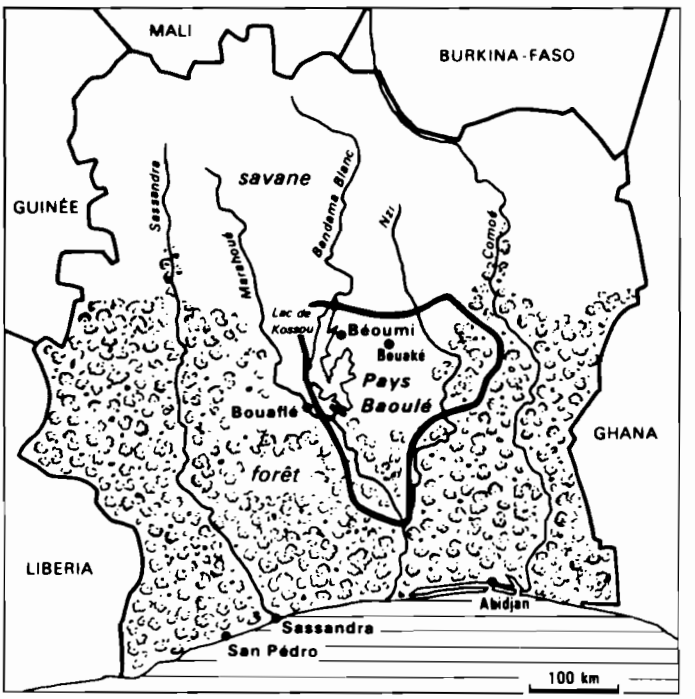

Le lac de Kossou au centre de la Côte d'Ivoire

L'opération « Kossou » en Côte d'Ivoire appartient au premier type de transfert avec toutes les difficultés foncières qui en découlent et n'échappe pas à la règle générale du désintérêt des autorités pour l'échelle « terroir » dans leurs acquisitions foncières. Cet article retrace l'histoire foncière de cette importante réinstallation de populations liée à la construction du barrage de Kossou sur le fleuve Bandama, au centre de la Côte d'Ivoire.

Le barrage, construit en 1970, fit naître en amont un vaste réservoir d'environ 1 500 km^2 qui entraîna l'évacuation de 75 000 personnes d'ethnie baoulé, réparties dans quelque 200 villages et campements. Le président de la République s'engagea publiquement (« discours de Yamoussoukro » du 6 juillet 1969) à reloger la population dans un habitat moderne, à lui permettre de se réinstaller là où elle le désirerait et à l'indemniser pour toutes les plantations caféières et cacaoyères qui seraient inondées.

Les autorités proposèrent à la population deux grandes régions d'accueil en insistant plus particulièrement, mais sans succès, sur celle du sud-ouest forestier peu peuplé où une grande opération d'aménagement avait lieu, centrée sur la création du port de San Pedro. L'autre région d'accueil, choisie massivement par

la population, fut la périphérie du lac déjà densément occupée par le même groupe ethnique baoulé.

L'AVB ou Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama, société d'Etat chargée de réinstaller les sinistrés autour du lac[1] eut pour mission d'acquérir un capital foncier pour permettre à cette population d'agriculteurs de reconstituer son potentiel de production. Dans quel contexte juridique et coutumier, la société allait-elle œuvrer ?

Contexte foncier juridique et coutumier de l'opération Kossou

Pour acquérir des terres légalement, l'AVB ne pouvait s'appuyer que sur un décret datant de 1935, ordonnant que toutes les terres vacantes, c'est-à-dire non mises en valeur depuis plus de 10 ans, appartiendraient à l'Etat, à charge pour lui de les rétrocéder. En effet, il n'y eut aucune réforme foncière depuis l'Indépendance malgré une tentative en 1963 qui échoua ; cette année-là, les juristes élaborèrent un code domanial qui fut voté par l'Assemblée nationale. Ce code préconisait l'obligation de l'immatriculation de tout le territoire national soit au nom de celui qui avait mis une terre en valeur, soit au nom de l'Etat pour les terres jugées « vacantes ». Mais ce texte souleva un tollé général dans le monde paysan et le président Houphouet-Boigny usa de son droit de véto jugeant que ce texte était inapplicable[2].

Par la suite, une simple circulaire ministérielle déclara que toutes les terres non immatriculées étaient propriété de l'Etat ce qui signifiait pour l'ensemble des régions de savane que le nouveau chef de la terre était le chef de l'Etat.

Actuellement, comme le souligne A. SCHWARTZ (1982, p. 295) « La position de l'Etat ivoirien face au foncier est plus jurisprudentielle ou doctrinale (discours en particulier du président de la République) que législative. »

Or, dans son discours de Yamoussoukro le 6 juillet 1969, devant l'assemblée des notables baoulé, le président Houphouet-Boigny ne mentionna pas clairement le nouveau statut foncier des « recasés ». Faisant appel aux traditions de l'hospitalité baoulé, il demanda seulement aux détenteurs coutumiers du sol d'accueillir généreusement sur leurs terres leurs frères sinistrés.

Le chef de l'Etat remettait donc le sort des « déguerpis » entre les mains de la législation foncière coutumière baoulé.

Or, cette législation ne reconnaît à la terre qu'un caractère sacré et inaliénable ; celle-ci est fille du Dieu créateur « Nyamien », demeure des génies et des mânes des ancêtres.

Le droit foncier coutumier est conçu en termes d'alliance et non d'appropriation ; les hommes entrent en relation avec la terre par l'intermédiaire d'un « maître de la terre », chef de quartier ou de village, héritier du fondateur qui, le premier, a noué des liens d'alliance avec une portion de terre. Ce maître de la terre jouit du pouvoir de renouveler périodiquement l'alliance avec celle-ci par des sacrifices, des libations et l'offrande de prémices ; il détient également le contrôle social et écono-

1. La périphérie du lac accueillit 71 000 sinistrés qui furent réinstallés dans 54 nouveaux villages, 32 en zone forestière et 22 en zone de savane.
2. « Les paysans ont appris qu'une commission domaniale devait venir dans chaque village et délimiter les terrains mis en valeur et ceux non mis en valeur. Le paysan, qui est plus juriste que n'importe quel juriste, a vite compris et a voulu montrer à cette commission domaniale que tout était mis en valeur et que par conséquent l'Etat ne pouvait rien prendre. Comme les paysans ne pouvaient pas réaliser les mises en valeur rapidement, ils ont fait des mises en valeur superficielles et ont mis le feu. La moitié de la Côte d'Ivoire était en feu et le Président a demandé d'où cela venait. On lui a répondu que c'était à cause du code domanial. Il a alors demandé que l'on supprime ce code domanial. » (A. LEY, 1982, p. 138).

mique de cet espace puisqu'il est chargé d'attribuer des lopins aux exploitants de son quartier et aux étrangers demandeurs et qu'il a droit à une partie de l'usufruit (produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette, en particulier du vin de palme extrait des palmiers) ; il dispose enfin d'une autorité judiciaire puisqu'il a le pouvoir de trancher les litiges fonciers au sein de son groupe.

Dans ce contexte coutumier, la population transférée ne pouvait bénéficier que de l'un ou l'autre de ces statuts :

— soit elle devenait l'hôte de la population d'accueil, ce qui obligeait chaque exploitant à demander l'autorisation de cultiver, même si, dans la tradition, cette autorisation est régulièrement accordée[3] ;

— soit elle obtenait des droits de possession sur des espaces délimités ce qui signifiait que les maîtres de la terre des villages d'accueil acceptaient de remettre à ceux des villages accueillis les instruments de l'alliance avec la terre c'est-à-dire l'arbre et le caillou « Asye ».

Si cette transmission se produit d'ordinaire lors de la création d'un campement permanent issu de l'essaimage d'un village, elle demandait, dans ce cas très particulier, une pression des pouvoirs publics auprès des maîtres de la terre des villages d'accueil et une prise en charge par l'AVB du coût des sacrifices rituels (bœufs, moutons, vin) liés à cette cérémonie.

Ainsi, en l'absence d'un code foncier national récent et d'une prise de position claire du chef de l'Etat, l'AVB se retrouva seule en face des détenteurs fonciers coutumiers pour négocier les cessions de terre pour les nouveaux venus. Ces transactions ne pouvaient être qu'extrêmement longues et difficiles surtout dans les secteurs où la pression sur la terre était devenue forte.

Détermination des sites d'accueil et acquisition des terres

La société AVB procéda à une vaste prospection agro-pédologique, associée à une enquête démographique sur toute la périphérie du lac afin d'identifier les secteurs potentiels d'accueil. Ces secteurs devaient pouvoir accueillir des agglomérations d'environ 1 200 personnes, normes retenues en raison de la pression foncière déjà existante dans la région. Cette prospection fut bien menée et permit de déterminer un nombre suffisant de sites d'accueil pour l'ensemble de la population « déguerpie ». Toutefois, la société se heurta à deux difficultés qui remirent en cause sa planification : le piège des espaces litigieux et le rôle des médiateurs villageois.

Parmi les secteurs d'accueil qu'elle avait identifiés, l'AVB avait cherché à tirer parti en priorité des « espaces-frontières », « no man's land » et « zones litigieuses » qui existaient entre les différentes unités territoriales déjà en place (cantons, tribus, villages).

Toutefois, ces sites peu occupés, se révélèrent bien souvent les moins accueillants de la région. Contestés entre plusieurs juridictions coutumières, ils devenaient au moment de leur colonisation, l'objet de droits fonciers exacerbés, auxquels vont se heurter les « recasés ».

Ces secteurs potentiels d'accueil retenus par l'AVB étaient ensuite proposés aux villageois « déguerpis », libres de leur décision. Plusieurs sites furent refusés ce

3. Dans le système traditionnel baoulé, « l'autorisation de cultiver régulièrement accordée, n'oblige l'exploitant à aucune redevance. Du vin de palme, tiré des arbres préservés à l'emplacement du nouveau champ, est remis chaque année au chef de terre ; ce n'est pas là un paiement mais la simple reconnaissance, par un tribut symbolique, de l'autorité foncière. Par ailleurs, l'octroi d'une terre à cultiver ne comporte aucune limitation de surface et les parcelles défrichées ne font pas l'objet d'un bornage. Ainsi, la parcelle peut-elle s'agrandir, au fil des ans, selon les besoins du titulaire » (J. Wurtz, 1971, p. 27).

qui obligea l'AVB à faire de nouvelles propositions. Il faut signaler ici le rôle important que jouèrent les médiateurs villageois dans les décisions au sujet des sites de réinstallation ou de la taille des nouvelles agglomérations. Ces médiateurs, généralement représentés par l'élite intellectuelle et politique des villages, cherchèrent bien souvent quel parti ils pourraient tirer personnellement de cette réinstallation sans se préoccuper des intérêts de la population agricole qu'ils représentaient et sans tenir compte des mises en garde de l'AVB. Cela aboutit à la création de quelques grosses agglomérations de 3 000 à 4 000 habitants dont les besoins élémentaires en terre arable n'ont jamais pu être satisfaits.

Lorsqu'un site proposé était accepté, l'AVB organisait une rencontre officielle entre les représentants des villages d'accueil et des villages accueillis en présence des autorités administratives, coutumières et politiques de la région. Cette rencontre permettait l'officialisation du site du futur village. Un sacrifice rituel était alors offert sur son emplacement pour acquérir auprès des ancêtres des actuels maîtres de la terre, le droit d'habiter sur cette terre, la cultiver et y prospérer.

Mais cette cérémonie ne se limitait qu'au site du nouveau village : « cette officialisation porte avec précision sur l'emplacement du nouveau village et est accompagnée d'une reconnaissance provisoire des terres cultivables du terroir agricole, les limites réelles du terroir devant être définies dans une étape ultérieure quand sera établi le plan d'aménagement et de développement final du terroir » (A. JOURDANNE ; C. MOUCHEZ, 1973, p. 9).

Or, pour de nombreux villages, cette étape ultérieure n'eut jamais lieu. La société d'aménagement ne négocia avec les villages d'accueil que la cession des terres dont elle avait besoin pour mettre en place ses programmes agricoles : blocs caféiers et cacaoyers en région forestière, blocs pour des cultures annuelles semi-mécanisées en région de savane.

L'obtention de véritables « terroirs »[4] pour ces nouvelles communautés aurait exigé une intervention énergique à la fois de leurs représentants (intellectuels, responsables coutumiers et politiques) et de l'AVB auprès des maîtres de la terre des villages d'accueil. Or, ces communautés furent souvent mal défendues[5] et les responsables négligèrent d'intervenir dans la négociation de terres supplémentaires à celles nécessaires à leur programme cultural.

Diversité des situations foncières des nouvelles communautés

En l'absence d'une intervention de l'AVB pour leur acquérir des « terroirs », les nouvelles communautés connurent des situations foncières très diverses liées essentiellement à leur lieu de réinstallation.

Les plus favorisées furent celles qui purent s'établir dans des forêts déclassées. En effet, l'AVB disposa de plusieurs milliers d'hectares de forêts domaniales qui furent déclassées par le ministère de l'Agriculture pour l'installation des sinistrés : les forêts des Tos (région de Bouaflé), de la Nonoua (région de San Pedro) et de Bocabo (région de Yamoussoukro) accueillirent respectivement 8, 4 et 2 communautés. Même si parfois ces forêts classées étaient déjà « grignotées » par des plantations clandestines, les nouveaux venus purent bénéficier de l'usage de véritables ter-

4. « Terroir est considéré ici comme « ... l'espace dont une communauté agricole, définie par des liens de résidence, tire l'essentiel de sa subsistance » (G. SAUTTER, 1962, p. 24), ou encore comme une « portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence (P. PELISSIER, G. SAUTTER, 1970 , p. 22).
5. « Le contraste entre le désert en personnalités traditionnelles historiques du Nord et la richesse du Sud signifiait une formidable différence quant à la capacité des populations de faire valoir leurs doléances. » (P. DEBOUVRY, 1986, p. 20).

roirs que l'AVB leur délimita et les aida à mettre en valeur. Ils font figure de « chanceux » de l'opération Kossou.

Toujours avantagées, furent celles qui purent rester sur leur propre terroir qui ne devait être que partiellement inondé et sur lequel fut construit un nouveau village. Ce fut le cas de la plupart des ressortissants du sous-groupe Akoué de la région de Yamoussoukro. Ils perdirent toutefois leurs terres forestières proches des bas-fonds, celles qui contenaient leurs plantations cacaoyères, et durent mettre en valeur des réserves de savane au potentiel agricole moindre.

Les moins favorisées furent celles qui se réinstallèrent sur les terres d'autres communautés. Dépourvues de droits de possession sur les espaces environnant le nouveau site, elles devinrent dépendantes des villages d'accueil pour l'accès aux ressources tirées de ces espaces.

Leurs maîtres de la terre perdirent lors du transfert toutes les prérogatives liées à leur statut désormais périmé : pouvoir religieux, contrôle social et prélèvements sur l'usufruit d'une portion d'espace, disparurent sur le nouveau site, affaiblissant considérablement leur rôle au sein de leur communauté.

Leurs exploitants et en particulier ceux qui n'avaient pas accès à la mise en valeur des blocs agricoles, furent contraints de demander, moyennant redevance, aux maîtres de la terre des communautés d'accueil le droit d'usage des lopins nécessaires à leurs cultures vivrières.

Enfin, tous les membres de ces communautés transplantées furent privés de la jouissance de l'usufruit d'un terroir, c'est-à-dire toutes les ressources économiques et de valeur symbolique qu'il comporte (vin et graines de palme, noix de kola, fruits, etc.).

Toutefois, ces communautés déracinées connaissent des situations foncières plus ou moins critiques.

Les villages, déplacés à proximité de leur lieu d'origine et réinstallés sur les terres de la même tribu, ne souffrent pas trop de leur situation foncière. Bien souvent, ces exploitants peuvent retourner mettre en valeur une partie de leur ancien terroir encore exondé, le lac n'étant pas monté aussi haut que prévu et les alliances entre villages d'une même tribu sont suffisamment solides pour que les prêts de terre aient lieu aisément.

En revanche, les villages déplacés à plusieurs dizaines de kilomètres de leurs terres ancestrales, sur le sol d'une autre tribu ou d'un autre sous-groupe ethnique, sont les plus malchanceux. Leurs relations foncières avec les villages d'accueil sont liées à la pression déjà existante sur la terre ; quant au recours éventuel à l'ancien terroir, il est freiné par la distance.

Enfin, qu'il se retrouve très éloigné ou à proximité de son site d'origine, le village réinstallé en zone forestière est plus avantagé que celui transféré en région de savane. Si les « recasés » de la forêt bénéficièrent chacun de la propriété d'un hectare de caféiers ou cacaoyers, ceux de la savane se retrouvèrent quasiment sans terre, à l'exception d'une minorité de privilégiés, les volontaires, qui purent avoir accès aux blocs culturaux.

Situation des communautés réinstallées en savane

Dans les secteurs de savane déjà densément occupés de la rive gauche du lac[6], les nouveaux venus ne bénéficièrent que de la propriété de la mince bande de terre

6. La principale région d'accueil en savane se situa à l'est du lac. En effet, la rive droite du lac bien que faiblement occupée, fut délaissée au profit de la rive gauche, plus densément peuplée, les populations ayant désiré se réinstaller à proximité de leurs sous-préfectures d'origine (Bodokro, Béoumi, Sakassou, Tiébissou).

défrichée par le bulldozer autour de la plate-forme villageoise et du droit d'usage d'une ou deux savanes octroyées généreusement par les villages d'accueil.

Chaque nouvelle communauté reçut également en fonction de sa taille un ou deux blocs culturaux de 150 ha, intégralement défrichés et mis à la disposition de quelques exploitants sélectionnés parmi des volontaires.

Chacun de ces blocs culturaux de 150 ha ne pouvait recevoir que 30 familles puisque les exploitations-types semi-mécanisées s'étendaient sur 5 ha, associant cultures annuelles pluviales à un élevage d'embouche.

Deux types d'exploitants se côtoyaient donc dans ces villages : une minorité apparemment favorisée sur le plan foncier puisqu'elle avait accès aux terres des blocs et une majorité démunie qui devait solliciter le droit de cultiver sur les terres des villages d'accueil.

Toutefois, les volontaires ne bénéficiaient que d'un droit d'usage révocable de ces blocs dont la terre ne leur était attribuée qu'en usufruit. De plus, ils ne disposaient pas d'une exploitation délimitée à l'intérieur du bloc mais se voyaient confier chaque année par tirage au sort une nouvelle parcelle de chaque sole sans aucune certitude sur la pérennité de cette jouissance. En effet, le volontaire qui ne respectait pas le « cahier des charges » imposé par les encadreurs était vite exclu. Enfin, en 1980, lorsque l'AVB fut dissoute et que l'ensemble des blocs retournèrent à la jachère, tous ces volontaires se retrouvèrent simples exploitants sans terre au même titre que les autres.

Ces blocs culturaux, constitués des meilleures terres agricoles, représentaient une ressource rare ayant bénéficié d'un investissement important. La question du statut foncier de ces terres se posa donc avec la disparition de l'organisme de tutelle. Les blocs qui avaient été défrichés pour les communautés réinstallées et qui étaient donc situés sur les terroirs des villages d'accueil ne furent généralement pas revendiqués par ces villages. La « machine » qui avait détruit sur son passage les palmiers à huile, les kolatiers ou encore les caféiers, symboles des droits fonciers coutumiers, semblait avoir fait disparaître toute prétention à la reprise de ces terres.

Mais ces espaces ne paraissaient pas non plus être devenus la propriété des populations réinstallées. Ces dernières considéraient ces blocs comme du domaine de l'Etat et n'osaient pas les remettre en valeur de leur propre initiative, craignant une nouvelle intervention extérieure qui les chasserait à nouveau. Pendant plusieurs années, la plus grande partie de ces terres de bloc furent livrées à la jachère et surtout aux feux de brousse annuels allumés pour la chasse aux rats et aux agoutis. Ces feux de brousse ont retardé la repousse des arbustes et entretenu la propreté de ces blocs qui sont actuellement partiellement remis en valeur par deux sociétés de développement, la CIDT (Compagnie ivoirienne pour le Développement des Textiles) et le CIMA (Centre ivoirien du Machinisme agricole). Il est étonnant de constater que les adeptes de ces nouvelles sociétés sont en majorité d'anciens volontaires AVB et l'on peut s'interroger sur les motivations de leur obstination à vouloir participer à tous ces programmes agricoles qui se succèdent. Ne serait-ce pas entre autre un moyen pour eux d'accéder aux terres des blocs même s'ils savent que cette jouissance n'est que temporaire ?

L'avenir du statut foncier de ces blocs culturaux est incertain. Une grande partie d'entre eux est restée en jachère depuis 1980 et ces blocs n'ont pas été officiellement cadastrés ; les années passent et la végétation repousse même si son évolution est retardée par les feux de brousse. Que se passera-t-il lorsque les limites de la défriche auront disparu et que palmiers, kolatiers ou espèces forestières auront repoussé ? Les détenteurs coutumiers ne vont-ils pas revendiquer leurs droits sur des espaces redevenus comme avant le passage de la machine ?

Quant aux autres familles non volontaires, soit la majorité de la population villageoise, elles furent livrées à elles-mêmes pour survivre et connurent, dès la réinstallation, une nouvelle et grave incertitude quant à la disponibilité d'un facteur essentiel de leur production et de leur reproduction c'est-à-dire la terre. Ces agriculteurs furent contraints de « mendier » de la terre c'est-à-dire solliciter l'autorisation de cultiver auprès des détenteurs des droits fonciers coutumiers. Si cette per-

mission est régulièrement accordée et renouvelée de façon tacite dans un contexte démographique peu dense (cf. note 3), son obtention est plus incertaine lorsque la pression foncière se fait sentir. C'est ainsi que les demandes des nouveaux venus, lorsqu'elles sont agréées, doivent être renouvelées chaque année et sont toujours accompagnées de redevances précises : canaris de vin de palme, bouteilles de vin rouge ou bien prestations diverses comme une aide agricole sur les parcelles du propriétaire. La pression foncière même provoquée par des « frères » fait naître des droits fonciers exacerbés qui prennent parfois l'aspect d'une véritable rente foncière. La survie de ces familles « déguerpies » ne dépend donc que du bon vouloir des paysans qui les accueillent.

Or, les villages d'accueil, exclus dans un premier temps du moins de tous les programmes de modernisation réservés exclusivement aux « déguerpis », développèrent rapidement des sentiments de rancœur, qui se traduisirent par une hostilité grandissante vis-à-vis des nouveaux venus qu'ils jugeaient injustement favorisés (villages en dur, blocs culturaux mécanisés). Cette hostilité se manifesta à l'occasion des demandes de prêts de terre qui ne furent pas toujours agréées ; des « fétiches » d'interdiction de cultiver furent fréquemment posés par des propriétaires, sous des prétextes parfois futiles, sur des parcelles déjà prêtées. Il suffit par exemple qu'une querelle éclate entre un nouveau venu et un membre d'une communauté d'accueil pour que celle-ci refuse en bloc d'accorder l'autorisation de cultiver à toutes les demandes du village accueilli et reprenne ses droits sur les concessions déjà prêtées en posant des « fétiches ». Le refus d'obtempérer de certains conduit à de multiples procès-verbaux qui enveniment d'autant plus les relations entre les communautés.

La situation devint si conflictuelle ces dernières années que le sous-préfet de Béoumi en 1984 dut interdire la pratique des « fétiches » visant à l'interdiction de cultiver.

Face à l'hostilité des villages d'accueil envers elles, les nouvelles communautés ont découvert un moyen de représailles qui est la mise à feu de la brousse. Pour des motifs aussi futiles que la chasse au rat ou à l'agouti, la savane s'embrase en janvier-février autour des villages reconstruits. Ces feux courants, difficilement maîtrisables en pleine saison sèche, dévastent les terres des accueillants, brûlant leurs cimetières, leurs palmiers, leurs plantations caféières et menaçant parfois leurs villages. Les accueillis, eux, n'ont rien à perdre dans ces mises à feu qui attisent les hostilités. Mais les demandeurs sont de plus en plus nombreux à vivre dans l'incertitude qui renaît chaque année de ne pouvoir obtenir un prêt de terre ou une portion de taille suffisante pour assurer la subsistance de leur famille. Certains tentent de parer à ce risque foncier en adoptant ou en ravivant diverses stratégies.

Réponses paysannes au risque foncier

Certains exploitants réussissent à se libérer de l'incertitude foncière dans laquelle ils se trouvent en contractant des alliances matrimoniales dans les villages d'accueil : ils ont dès lors accès aux terres de leur beau-père ; d'autres, établissent de solides liens d'amitié avec des propriétaires fonciers, obtenant alors un prêt durable d'une ou plusieurs portions de terre. Chaque portion correspond à l'équivalent de 5 ou 6 parcelles d'igname que l'exploitant peut mettre tour à tour en valeur, le droit de cultiver lui étant renouvelé chaque année de façon tacite. Toutefois, ce prêt n'engendre encore qu'un droit d'usage de la terre. L'exploitant ne peut ni planter ni exploiter les palmiers à huile et s'il veut extraire la sève de ceux qui se trouvent sur sa portion, il doit en demander l'autorisation au propriétaire et lui présenter l'argent qu'il aura tiré de la vente du vin. Le propriétaire procèdera lui-même au partage du revenu.

Ces liens d'amitié permettent parfois à l'exploitant d'avoir accès aux terres forestières de son propriétaire (en effet, les terres concédées sont en majorité situées

dans des savanes aux potentialités agricoles médiocres). L'exploitant propose son savoir-faire pour pratiquer un recépage progressif des plantations caféières et en échange de cette prestation, il obtient le droit de planter des cultures vivrières intercalaires pendant 2 ou 3 ans au fur et à mesure de l'avancée du recépage.

Les abords des nouveaux villages ont été cédés de façon tacite aux populations réinstallées. Cette bande de terre périphérique d'une centaine de mètres de largeur fait l'objet d'une intense mise en valeur ; les exploitants s'arrachent le droit d'y cultiver. Dès le mois de décembre, on observe à proximité des villages, des touffes d'herbe qui ont été nouées à intervalle régulier le long de sentiers : ce sont là des signes de réservation des portions de brousse attenantes pour les futurs champs d'igname. Ces symboles de réservation foncière n'apparaissent que rarement ou plus tardivement sur un terroir traditionnel.

Les parcelles d'igname viennent se coller aux cases périphériques des villages et des cultures de manioc, de patate douce et de pois de terre pénètrent même à l'intérieur des agglomérations colonisant les terrains vides attenants aux cours. Cette contiguïté et cette imbrication des espaces cultivés et habités, autorisées en partie à cause de l'absence d'un petit élevage vagabondant, sont un phénomène tout à fait nouveau dans le paysage familier de la région.

Enfin, des agricultrices sont allées mettre en valeur des andains situés à l'intérieur de certains blocs. Ces bandes de végétation de cinq mètres de largeur, parallèles aux courbes de niveau et espacées d'une cinquantaine de mètres, avaient été conservées au sein des blocs, pour leur rôle anti-érosif et étaient dépourvues de statut foncier. Les femmes y cultivent de petits champs d'igname complantés de légumes ou de manioc.

La mise en valeur de ces espaces, qui d'ordinaire n'ont pas de vocation agricole, est un des révélateurs de la crise foncière que traversent ces populations.

D'autres signes de la précarité foncière sont visibles dans le paysage cultivé comme par exemple les formes très irrégulières des parcelles mises en valeur par les exploitants « déguerpis ». Ces formes contrastent avec celles quasiment géométriques, des parcelles des agriculteurs « au large » sur leur terroir. Contournant un rocher ou un épais fourré ou encore épousant la limite sinueuse d'une dalle latéritique, l'exploitant accueilli ne veut pas perdre un seul pouce du terrain cultivable qui lui a été parcimonieusement concédé.

En outre, la densité des buttes d'igname atteint fréquemment 13 000 à 14 000 buttes à l'ha alors que là où il n'y a pas de pression foncière, la densité moyenne est de 10 000 buttes. Les exploitants s'efforcent ainsi d'intensifier leur production d'igname, base de leur alimentation.

Ils tentent egalement de tirer le meilleur parti des plus petites facettes des écosystèmes qui leur sont offerts en pratiquant des combinaisons minutieuses et de savantes associations de culture. Les lisières sont exploitées en priorité en raison de la richesse des associations culturales qu'elles permettent. L'exemple, fréquemment rencontré, des cultures d'une parcelle chevauchant deux milieux écologiques, savane de bas de pente et forêt-galerie est présenté dans le tableau 1.

Mais la stratégie la plus adoptée est la fuite ou l'exode rural, pratique couramment utilisée dans la région. Nombreux sont les exploitants qui préfèrent s'exiler soit vers les régions forestières du sud du pays soit vers leurs anciens terroirs lorsque ceux-ci sont encore exondés.

En effet, le lac de Kossou ne s'est jamais rempli jusqu'au niveau escompté, laissant à découvert de nombreuses terres qui avaient été évacuées. Leurs anciens occupants n'ont pas hésité à retourner clandestinement les remettre en valeur. Là-bas, ils peuvent cultiver de vastes superficies de terres de forêt comme de savane, profiter de tous les avantages offerts par la présence d'un terroir (chasse, récolte du vin de palme, cueillette de noix de kola, de régimes de palme, de fruits, adoration des fétiches, etc.) et associer à leur agriculture des activités piscicoles.

Si ces traditions migratoires sont bien ancrées dans la société baoulé, elles revêtent deux caractères particuliers dans les communautés touchées par les effets du barrage : celui de l'exode de chefs de famille d'âge mûr et de notables malgré

TABLEAU I

ANNEE	EN SAVANE	EN FORET
PREMIERE	IGNAME PRECOCE	IGNAME TARDIVE
DEUXIEME 1er cycle 2ème cycle	 Ouré-Ouré [7] Manioc	 Arachide Riz
TROISIEME	Manioc	Igname tardive
QUATRIEME	Manioc	Manioc

leurs responsabilités sociales au sein de la communauté villageoise et celui de la forte proportion de très jeunes migrants. Ces deux caractères semblent significatifs de la crise foncière traversée par ces villages.

Toutes ces parades en réponse au risque foncier sont identifiables à des tentatives de survie. Malgré les trésors d'ingéniosité dont les exploitants font preuve, la plupart de ceux qui ont choisi de rester sur les nouveaux sites n'arrivent à mettre en valeur chaque année qu'une superficie tout juste suffisante pour subvenir à leurs besoins de première nécessité. L'incertitude foncière place ces populations dans une situation si précaire qu'elles seraient quasiment réduites à un état de survie alimentaire si elles ne dépendaient que des seules ressources présentes sur le nouveau site.

Conclusion

En acceptant de tenir compte des vœux des populations sinistrées pour leur région d'accueil, les pouvoirs publics s'étaient engagés à les réinstaller le plus près possible de leur lieu d'origine ; cela signifiait la périphérie déjà densément peuplée du lac artificiel.

Les autorités estimèrent avoir reconstitué le potentiel de production de ces populations en ne mettant à leur disposition que des terres destinées à des programmes agricoles précis. Les espaces supplémentaires nécessaires surtout à la satisfaction des besoins vivriers, durent être négociés directement entre population accueillie et population d'accueil selon les modalités du droit foncier coutumier en vigueur dans cette région.

Dans ce contexte de forte pression démographique, laisser le champ libre à la législation coutumière pour les cessions de terre, c'était prendre le risque de transformer les nouveaux venus en éternels débiteurs des communautés qui les accueillaient.

Dès lors que la pression foncière dépasse un certain seuil, les traditions d'hospitalité d'une population s'estompent quand bien même les « hôtes » sont des frères sinistrés du même groupe ethnique.

On aurait pu penser que des solutions collectives à l'échelle d'un quartier, d'un ancien village ou de l'ensemble d'une nouvelle communauté seraient recherchées par les nouveaux venus face à une situation que l'on peut qualifier dans certains secteurs de la savane, de crise foncière. Il n'en est rien : négociations de terres et « parades de survie » sont toujours individuelles ; c'est le règne du « chacun pour soi »,

7. Le ouré-ouré est une cucurbitacée rampante ayant la forme d'un gros melon dont les graines oléagineuses servent à la préparation d'une sauce très appréciée.

entraînant l'apparition de tout un éventail de réponses originales et ingénieuses pour faire face à ce nouveau risque foncier.

BIBLIOGRAPHIE

DEBOUVRY (P.), 1984 — *Contribution à la définition d'une méthodologie de transfert de populations paysannes : le cas du groupe Baoulé-Ayaou dans l'opération Kossou en république de Côte d'Ivoire*, Master of Science, IAM, Montpellier, *multigr.* 2 t. t. 1, 126 p., t. 2, 56 doc.

DEBOUVRY (P.), 1986 — Le cas de l'Autorité pour l'Aménagement de la vallée du Bandama-AVB, Note documentaire CINAM, Montpellier, 26 p. *multigr.*

ETIENNE (P.), 1965 — Etude de villages dans la région de Bouaké, *Bulletin S.H.*, ORSTOM, n° 2, juillet, 11 p.

ETIENNE (P.) et (M.), 1965 — L'organisation sociale des Baoulé, *in* : Côte d'Ivoire. ministère du Plan, Etude Régionale de Bouaké. Tome I. *Le peuplement, Abidjan :* 60-82.

GU-KONU (E.-Y.), 1983 — *Tradition et modernité : La « modernisation » agricole face à la mutation rurale en Afrique noire, l'exemple du Togo*, Thèse multigr., Paris I, 3 tomes.

JOURDANNE (A.), MOUCHEZ (C.), 1973 — Le barrage de Kossou, *Etudes scientifiques*, sept. 1973 : 2-26.

LASSAILLY (V.), 1980 — *Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte d'Ivoire)*, CNRS, collection Mémoires et Documents de Géographie, 210 p.

LASSAILLY-JACOB (V.), 1983 — Grands barrages africains et prise en compte des populations locales, *L'Espace Géographique*, n° 1 : 46-58.

LE BAY (S.), 1984 — *Le développement de la pêche sur les rives du lac de Kossou : L'exemple d'Assandré (s/p de Sakassou — Côte d'Ivoire)*, Mémoire de maîtrise, Université de Rouen, 287 p. et annexes.

LEY (A.), 1982 — La logique foncière : l'expérience ivoirienne, *in : Enjeux fonciers en Afrique noire*, ORSTOM-KARTHALA : 135-141.

PELISSIER (P.), SAUTTER (G.), 1970 — Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969), *Etudes Rurales* n° 37-38-39 : 7-45.

PILLET-SCHWARTZ (A.-M.), 1979 — Terroir officiel et terroir parallèle : Boignykro, un village imaginé par l'aménageur (Côte d'Ivoire), *in : Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale, Actes du colloque de Ouagadougou*, ORSTOM : 329-334.

SAUTTER (G.), 1962 — A propos de quelques terroirs d'Afrique Occidentale : Essai comparatif, *Etudes Rurales*, janvier-mars : 24-86.

SAUTTER (G.), MONDJANNAGNI (A.), 1978 — Stratégies traditionnelles, prise de décision moderne et aménagement des ressources naturelles en zone forestière et préforestière d'Afrique, *in : Aménagement des ressources naturelles en Afrique : stratégies traditionnelles et prise de décision moderne*, Notes techniques du MAB 9, UNESCO : 59-80.

SCHWARTZ (A.), 1982 — Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire : L'exemple de l'opération San Pedro, *in : Enjeux fonciers en Afrique noire*, ORSTOM-KARTHALA : 293-300.

WURTZ (J.), 1971 — *Adiamprikofikro-Douakankro. Etude géographique d'un terroir Baoulé de Côte d'Ivoire*, Atlas des structures agraires au sud du Sahara » 5, Paris-La Haye, Mouton, 68 p.

Les exploitations agricoles dans le nord-ouest du Rwanda L'organisation territoriale

Bernard CHARLERY de la MASSELIERE

Si le temps est clair sur les hauteurs de Shyorongi, entre Kigali et Ruhengeri, l'ampleur des paysages et la profondeur du champ esthétique, ouvert à ces hautes altitudes par la magie de plusieurs surfaces d'érosion, procurent au voyageur un plaisir intense, aussi prenant que fugace. Cela tourne au sublime, dirait P. GOUROU, quand, franchissant la barre du Ndiza au col de Kivurunga, on découvre pour la première fois l'ondulation harmonieuse des collines du bassin de la Mukungwa que veillent, tels d'immenses gardiens, les six volcans de la chaîne des Virunga. Pour le géographe élevé à un si haut point de vue, ce peut être aussi la satisfaction immédiate de pouvoir dominer son sujet.

Le lecteur pourrait se demander si l'emphase de ces lieux communs sur le Rwanda n'est pas déplacée. Il le ferait à juste titre car il s'agit bien d'un « déplacement » que je souhaite opérer, de cette saisie directe du paysage global vers des champs plus réduits et d'approche plus laborieuse. Non que les vastes espaces soient exclus de l'analyse[1] mais, si le paysage rwandais se laisse si facilement voir, il reste d'accès difficile. Ainsi, on passe brutalement du « macro » au « micro », de l'espace aéré voire aérien de certains sites privilégiés aux entrelacs, au sol, des champs, des haies, des pistes... que crée un peuplement entièrement dispersé.

Le risque est grand alors de se perdre ou de s'éparpiller parmi ces bribes d'espace où s'enchevêtrent les formes élémentaires du paysage agraire. Espace pulvérisé, sans aucun doute, mais qui jamais ne laisse à l'observateur une impression d'anarchie. Néanmoins, si ordonnance ou organisation ou logique spatiale il y a, sa structure ne s'inscrit pas en évidence : à cette échelle moyenne, même sur les photos aériennes, elle garde dans la plupart des cas son mystère et les analyses globales sont inopérantes ; il faut procéder à une reconstruction patiente du paysage depuis le niveau élémentaire[2].

Dans un espace fortement individualisé à l'échelon de la famille restreinte, l'analyse des exploitations agricoles familiales est déterminante car, là, joue l'articu-

1. Paysages et systèmes agraires dans le nord-ouest du Rwanda : les grandes unités morphologiques, *Etudes rwandaises*, avril-juin 1988 (à paraître).
2. Cf. notre article « Paysages et systèmes agraires dans le nord-ouest du Rwanda : note de méthode », *Etudes Rwandaises*, vol. 1, n° 2, janv.-mars 1987 : 190-206.

lation entre les nécessités sociales et les contraintes du milieu. Cette analyse n'est pas sans poser de grandes difficultés à la fois théorique et technique[3]. Je voudrais ici en proposer une première approche à partir des résultats de l'enquête nationale agricole[4]. J'aurai l'occasion de montrer pourquoi cet essai reste insuffisant : malgré ses imperfections, les hypothèses qu'il autorise peuvent être particulièrement fécondes pour une étude plus poussée.

Cet exposé s'intègre dans un travail plus général sur les paysages et systèmes agraires dans le nord-ouest du Rwanda. Les limites de la zone d'étude sont en partie arbitraires puisqu'elles suivent le découpage de l'ancienne carte (en trois feuilles) du Service de volcanologie belge au 1/50 000e[5], en ne retenant que les terres du socle ancien[6].

L'exploitation agricole familiale

Problèmes de définition

Il m'a paru logique de partir ici de la définition des unités statistiques, telle que l'enquête nationale la propose. Les critiques qui, à cet égard, pourront être émises ne mettent absolument pas en cause la rigueur et le sérieux de l'entreprise ; elles poseront peut-être des limites à l'interprétation de certains résultats. Elles montreront surtout la complexité du problème, incompatible parfois avec les exigences et les contraintes d'une saisie statistique de l'information.

Le premier concept défini par l'enquête nationale[7] est celui de ménage agricole qui est « un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent sur une *exploitation agricole* (et) reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé *chef de ménage* » (p. 16, souligné par l'auteur). Nous sommes donc renvoyés à la définition de l'*exploitation agricole* comme étant « une unité technico-économique de production agricole, comprenant (...) toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole et qui est soumise à une direction unique du *chef de ménage* (ou *exploitant agricole*) » (p. 16). Cette définition apparaît également comme dépendante de celle du *chef de ménage* et *exploitant agricole* qui « est la personne reconnue comme responsable du ménage, de la marche de l'exploitation agricole et des grandes décisions concernant l'utilisation des ressources disponibles » (p. 16). Renvoyé aux deux concepts précédents, on a en fait l'impression de tourner en rond autour d'une réalité insaisissable. Fort heureusement des précisions invitant à « manipuler la notion de chef de ménage avec prudence » (p. 24) essaient de cerner le problème d'un peu plus près. « Tout individu ayant la responsabilité de l'exploitation d'au moins un champ et ayant son propre *rugo*[8], est à traiter comme chef de ménage. » (p. 24).

3. J'ai entrepris des enquêtes d'exploitations sur une vingtaine de secteurs administratifs échantillonnés, qui, pour des raisons justement techniques, ne sont encore ni terminées ni dépouillées.
4. J'ai dépouillé les fiches « superficies » et « champs échantillonnés » (au passage de décembre 1983). A partir de ces données, j'ai construit les deux tableaux qui ont servi de base à cette étude : l'un sur les blocs de cultures, l'autre sur les champs.
5. L'IGNB et le service de cartographie du Rwanda sont en train de publier une nouvelle carte au 1/50 000e. Sur notre zone, la feuille de KIRAMBO (marais de la RUGEZI) est achevée.
6. Les terres de lave relèvent, à mon avis, d'une procédure spéciale (cf. « Note de méthode »).
7. Toutes les citations qui suivent font référence à : *Résultats de l'enquête nationale agricole 1984*, vol. I, rapport 1, République rwandaise, ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, KIGALI, septembre 1985, 425 p.
8. Le *rugo* est l'enclos familial ; un champ est « une portion homogène de terres faisant partie d'un bloc (ou formant l'entièreté du bloc). Un champ peut porter zéro, ou une ou plusieurs cultures (...) » (p. 17).

Cette définition plus pragmatique serait acceptable si le doute pouvait être levé sur la notion de « responsabilité » et si quelques précisions de « frontières statistiques » ne venaient la contredire. Ainsi, « un fils marié habitant dans l'enclos de ses parents (en conséquence, n'ayant pas son propre *rugo*) mais dont le *partage des terres* a été effectué, a été considéré comme chef de ménage » (p. 24, je souligne « partage des terres », notion fondamentale qui pose d'autres problèmes). Je relèverai enfin la situation des femmes de polygames qui, « vivant dans des *ingo* séparés (à l'exception de la femme du *rugo* que le mari fréquente le plus souvent) (sic) sont d'office chefs de ménage (...) sauf s'il n'y a pas séparation visible de champs » (p. 24). Je me demande comment sur le terrain l'enquêteur a pu faire les distinctions nécessaires.

Mon objectif n'est pas directement d'évaluer les procédures de l'enquête nationale bien que, utilisant ses résultats, je sois obligé de m'interroger sur la validité des concepts utilisés. Ce qui m'importe plus ici, ce sont les questions que soulèvent les hésitations du statisticien. On peut en relever deux principales et j'en ajouterai une troisième née d'autres observations.

A partir de quand y a-t-il constitution d'une exploitation ?

Selon la règle générale[9], un homme devient exploitant agricole quand, au moment de son mariage, il reçoit en avance d'hoirie une part des champs de l'exploitation paternelle.

C'est donc le droit d'héritage qui, dans la pratique, fonde l'exploitation agricole ; il en est à l'origine. Il se peut que, ne disposant pas suffisamment de terres mais ayant quelques moyens, un paysan soit contraint d'acheter des champs pour doter son fils[10] ; de même, certains dons de proches parents peuvent compléter le lot initial. Cela ne change pas le principe de base, fondé sur le partage.

La question se résout — ou se cherche — de plus en plus au niveau de la famille restreinte. Le rôle que pouvait jouer le lignage dans un système foncier communautaire, tel celui de l'*ubukonde* dans le nord-ouest, tend à disparaître sous l'effet conjugué de la pression démographique et de la pénurie de terres. Le rapport entre le ménage et l'exploitation s'exprime par la gestion et l'organisation autonome de la production et des systèmes culturaux pour les besoins du groupe constitué, au départ, du mari et de la femme.

Cela ne dit rien de l'évolution future de l'exploitation. J'y reviendrai. On peut remarquer que, selon l'ENA, 64 % des champs échantillonnés[11] ont été acquis par héritage. Les achats (14 %) et les dons (14 %) pourraient témoigner d'autres alternatives si l'on avait connaissance des conditions réelles de la transaction. D'après le mémoire déjà cité sur Gitarama, les achats entreraient de plus en plus fréquemment dans la constitution initiale de l'exploitation[12]. Ce phénomène mériterait une attention spéciale. A cette occasion, je peux regretter que cette étude-ci n'intègre pas les données sur l'âge des exploitants[13], lacune qu'il faudra combler.

9. Il y a des situations marginales comme les paysannats où le mode d'attribution des terres relève d'autres procédures.
10. Cf. Munyabagisha (V.), *L'utilisation de l'espace et les problèmes fonciers dans un milieu rural — cas du secteur Butare, commune Kigoma, préfecture Gitarama*, Ruhengeri : Faculté des Lettres, juin 1986, 175 p., *multigr.*
11. Il a été procédé à une sélection d'un maximum de 5 champs échantillonnés par exploitation dont 4 champs (au maximum) appartenaient à la catégorie « cultivé, jachère ou autre » tandis que le cinquième champ faisait partie de la catégorie « champ non cultivé » (ENA, *op. cit.* p. 9) ; on peut ajouter qu'à l'intérieur des sous-ensembles, le tirage s'est fait au hasard.
12. Cf. Munyabagisha, *op. cit.*, p. 133.
13. Pour des raisons techniques, le dépouillement de la fiche « ménage » n'a pu se faire qu'après les traitements informatiques.

Il faut noter également qu'il y a presque adéquation entre l'exploitation et la propriété foncière. A peine 8 % des champs sont travaillés en location. Si l'on compare cette situation avec les écarts importants que j'aurai l'occasion de relever dans les superficies des exploitations, on peut en déduire une cristallisation des rapports fonciers, marquée par un manque de souplesse dans le mouvement des terres. L'existence et l'expansion de l'exploitation restent liées aux seules possibilités d'hériter et d'acheter.

Qui est chef d'exploitation ?

La question nous intéresse uniquement dans le cas des ménages polygames[14], bien que, dans une autre perspective, la détermination du partage des tâches et des responsabilités au sein de l'exploitation ne soit pas inutile — ne serait-ce que pour savoir à qui doit s'adresser telle phase d'un projet de développement agricole. Ce qui importe ici, c'est de reconnaître dans l'espace les unités de gestion et d'organisation autonomes de la production.

L'ENA considère que les femmes de polygames sont chefs de ménage — et il n'y a pas de raison *a priori* d'exclure la femme du *rugo* que le mari fréquente le plus souvent, si tant est que l'on puisse établir ce genre de comptabilité. Il faut relever ici une première ambiguïté que l'ENA maintient sans cesse entre la notion de chef de ménage et celle d'exploitant agricole. Si un mari polygame ayant installé ses femmes dans des *ingo* séparés ne perd pas forcément sa qualité de chef de ménage, il cède à mon avis celle d'exploitant, « s'il y a une séparation visible des champs », précise l'ENA Cette dernière condition est mal exprimée. Elle fait référence au fait que, en général, un polygame partage ses terres en *x* unités autonomes les unes par rapport aux autres, dont il confie la gestion à chacune de ses épouses. Ces unités sont à considérer comme des exploitations. Leur fondement en est toujours le partage et le droit d'héritage, car les fils ne peuvent hériter que de la part exploitée par leur mère. Le statut de la femme est alors celui d'usufruitière de l'héritage de ses fils.

Vouloir lier, comme je le fais ici, l'exploitation agricole au mode de partage des terres, n'est pas un choix arbitraire. Outre le fait que, sans conteste, l'« autonomisation » de l'exploitation et ses conséquences dans l'espace dépendent des conditions de l'héritage paternel, l'avenir des exploitations s'inscrit, par-delà les améliorations techniques, dans la logique implacable de la réduction et du morcellement des superficies cultivées, conséquences du mode de partage des terres.

Les exploitations sont-elles comparables ?

Le processus de division des terres a des incidences directes sur les procédures d'enquête et d'interprétation des résultats. Dans la suite de cet article, on va être amené à comparer les données concernant les exploitations suivies par l'ENA. Les chiffres seront à manier avec prudence. Les informations utilisées ont été relevées vers la fin du mois de décembre 1983. Elles témoignent de l'état des exploitations à une date fixe ; or il ne s'agit-là que d'une image tronquée de leur réalité.

Sans parler des transformations conjoncturelles, les études — encore trop rares[15] — sur la dynamique des exploitations, montrent qu'elles se constituent et se défont progressivement sur un cycle moyen d'environ trente ans, avec un seuil d'expansion maximale avant la vingtième année. Ce cycle est inhérent au mode de partage.

14. Situations beaucoup moins rares qu'on veut bien l'admettre, surtout sur la crête Zaïre-Nil.
15. Les tentatives faites à la faculté des lettres de l'université nationale du Rwanda sont prometteuses, mais se sont heurtées à une sensibilité paysanne exacerbée, peu propice à la vérité des enquêtes.

Je l'ai déjà dit, le fils reçoit une première part au moment de son mariage. Etant donné la réduction des superficies, cette part peut être dérisoire (< 0,2 ha). C'est là qu'il installera son *rugo*, dont le bloc de cultures attenant présentera une organisation particulière. A la mort du père — date évidemment variable, en moyenne dans les premiers vingt ans — il héritera de l'intégrité de sa part. On peut cependant noter qu'une redistribution partielle du patrimoine déjà cédé peut être alors décidée ; à cette incertitude peut se rajouter celle d'ayant droit émigré venant réclamer sa part exploitée jusque-là par un autre. Autant d'entraves à une gestion rationnelle des terres.

Les premières cessions se font également dès la vingtième année. Un paysan peut ainsi être contraint de doter son fils avant d'avoir lui-même reçu la totalité de son héritage, accentuant ainsi un morcellement des propriétés déjà important.

L'exploitation, fortement individualisée, est donc « évolutive ». Ces mouvements assez complexes sont assez difficiles à saisir dans l'espace. Sans mésestimer les mérites d'une typologie plus ou moins statique, je pense que seule la prise en compte de ce caractère dynamique permet de mesurer à court et moyen terme les urgences du problème paysan. Cela peut se faire en comparant le profil de « généalogies foncières » sur deux ou trois générations, tout en notant les solutions culturales apportées à chaque démembrement d'une propriété initiale.

Au Rwanda, l'exploitation agricole est *a priori* une entité facile à appréhender puisqu'elle dépend dans la plupart des cas d'un ménage élémentaire. Les fortes densités rurales, la croissance démographique et le mode de partage des terres rendent sur le terrain la situation beaucoup plus complexe.

L'objectif de l'ENA était de dresser un bilan de l'agriculture rwandaise. Les pages suivantes vont traiter essentiellement de l'organisation spatiale des exploitations sans tenir compte de la dynamique évoquée plus haut. Par certains biais, on pourra cependant poser quelques hypothèses à ce sujet.

Inégalités et morcellement

Je viens d'évoquer la méprise que pourrait entraîner la comparaison des données brutes sur les exploitations, en particulier de celles qui dépendent plus ou moins du mode de partage. Aussi on prendra la notion d'inégalité, avancée ici, comme une hypothèse.

L'exploitation est morcelée en plusieurs blocs, « ensemble de terres contiguës et exploitées par un même exploitant agricole ». Le bloc constitue l'unité statistique de base utilisée à ce niveau d'analyse. Il peut être subdivisé en champs portant une seule culture ou association de cultures.

• *La superficie des exploitations* est en moyenne sur la région de 0,89 ha. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale (1,2 ha). On sait que le nord-ouest porte les densités humaines les plus élevées du pays (> 600 hab/km^2 dans plusieurs secteurs) ; pour cette raison, les terres granitiques de la Crête Zaïre/Nil ont été depuis longtemps des zones d'émigration vers les terres neuves de l'est du Rwanda.

Cette moyenne cache des écarts importants, attestés par la forme de la courbe de concentration (fig. 1). La plus petite exploitation a 0,08 ha : c'est en fait un « jardin » qu'une vieille paysanne a conservé après avoir doté ses fils. La plus grande a 3,8 ha et se situe dans le paysannat du Mutara-Karago créé en 1967 sur les premières pentes du Karisimbi. Il s'agit donc d'une situation exceptionnelle.

Même si, pour les raisons évoquées, on peut difficilement interpréter les écarts, on peut affirmer que le mode de partage est générateur d'inégalités. L'histoire foncière des lignages[16] montrerait que ces inégalités s'enracinent antérieurement dans

16. Cf. MESCHY (L.), 1974 - Evolution des structures foncières au Rwanda, le cas du lignage Hutu, *Cah. d'Etudes Africaines*, n° 53 : 39-51.

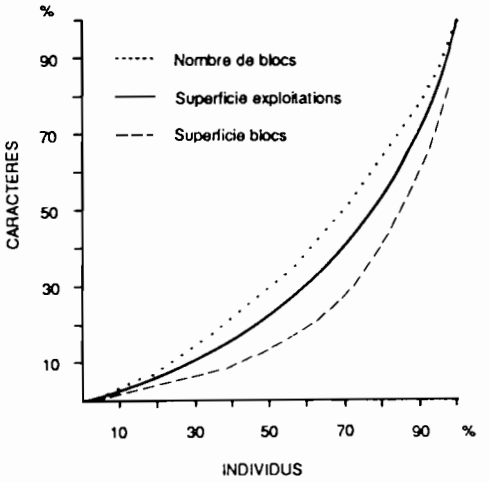

FIG. 1. — Courbes de concentration des blocs et des exploitations

les formes de clientélisme et les modes de contrôle et de réservation des terres. L'individualisme et la pression démographique ont toutefois contribué à niveler les situations : trois quarts des exploitations sont en dessous de la moyenne nationale ; l'autre quart mobilise à lui seul la moitié des superficies couvertes par l'enquête. En l'absence d'alternative au travail paysan, l'avenir des exploitations dépend essentiellement de la descendance masculine. Le fait que 50 % des exploitations aient moins de 0,66 ha montre l'acuité du problème.

• *Le morcellement* est surtout fonction du *nombre de blocs* et *de leur superficie.* La moyenne est ici de 6,5 blocs par exploitation, avec des écarts allant de 1 à 18 blocs. La superficie moyenne est de 13,6 ares et les écarts vont de 1 are à 3,7 ha. Ce dernier chiffre est toutefois exceptionnel, car il correspond au découpage du paysannat en lots d'environ 4 ha. Les trois quarts des blocs ont moins que la moyenne et la médiane est à 6,5 ares.

Ces chiffres suffisent à faire état de la question. Ils montrent avant tout la désagrégation des exploitations. La courbe de concentration des blocs dans l'exploitation (fig. 1) apparaît plus proche de la diagonale que la précédente. La courbe de leur superficie est par contre plus accentuée. Ces indices sont minimes, mais si l'on se réfère à d'autres études, on remarque que le taux de morcellement par hectare exploité est fonction inverse de la taille de l'exploitation : plus l'exploitation est petite, plus elle est divisée, ce qui est dans la logique du mode de partage.

Si l'on prend l'unité élémentaire de production qu'est le champ, la superficie moyenne tombe à 6,8 ares et la médiane à 4 ares. Il faudrait encore considérer les distances qui séparent les blocs d'une même exploitation pour laisser supposer que l'espace rural est ici à la limite de la désintégration.

Et pourtant, si le paysage rwandais est fragmentaire, il donne une impression d'ordre apparent que souligne la géométrie des systèmes anti-érosifs. En regard du problème foncier, cette maîtrise du paysage est tout à fait étonnante. Elle témoigne d'une certaine organisation territoriale de l'exploitation à partir du bloc de cultures où se trouve l'enclos familial.

Pour comprendre cela, il faut déjà, dans l'information traitée précédemment, isoler les chiffres concernant les blocs où se trouve le *rugo*. La superficie médiane « monte » alors à 17 ares. L'exploitation se concentre pour un quart autour de l'enclos familial. La comparaison des courbes de fréquences cumulées des superficies (fig. 2) des blocs avec *rugo* et des autres montre que le paysan tente, autant que faire

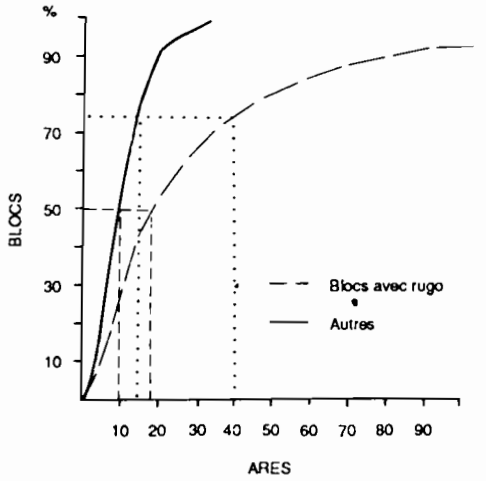

FIG. 2. — Courbes de fréquences cumulées de la superficie des blocs

se peut, de réduire les effets pervers du morcellement par une gestion rationnelle de la dispersion — dont nous aurons d'autres indices par la suite.

Sur ce bloc central, le nombre de champs est également supérieur à celui des autres blocs. La majorité (62 %) de ces derniers ne porte qu'une seule culture ou association de culture ; 90 % n'ont pas plus de deux champs. Par contre, autour de l'enclos, l'espace de culture est divisé en moyenne en quatre champs (fig. 3). Il est évident que, dans ce pays accidenté, la fonction « distance » règle l'organisation du travail. Le nombre de champs témoigne de la diversité des cultures : les terres les plus proches assurent la couverture élémentaire des besoins familiaux.

• *La distribution des cultures* à l'intérieur des blocs confirme cette fonction centrale du bloc mitoyen de l'enclos. Le tableau de la figure 4 est issu d'une classifica-

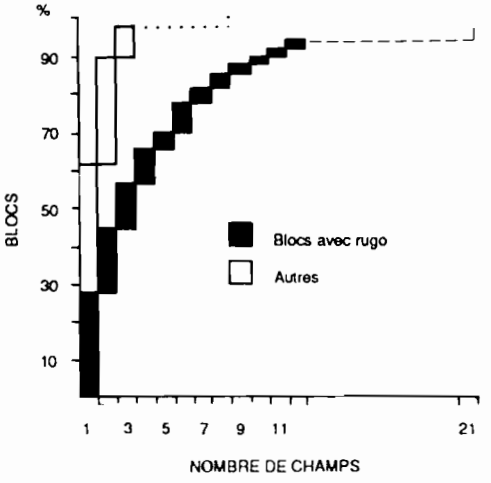

FIG 3. —Distribution des champs par bloc

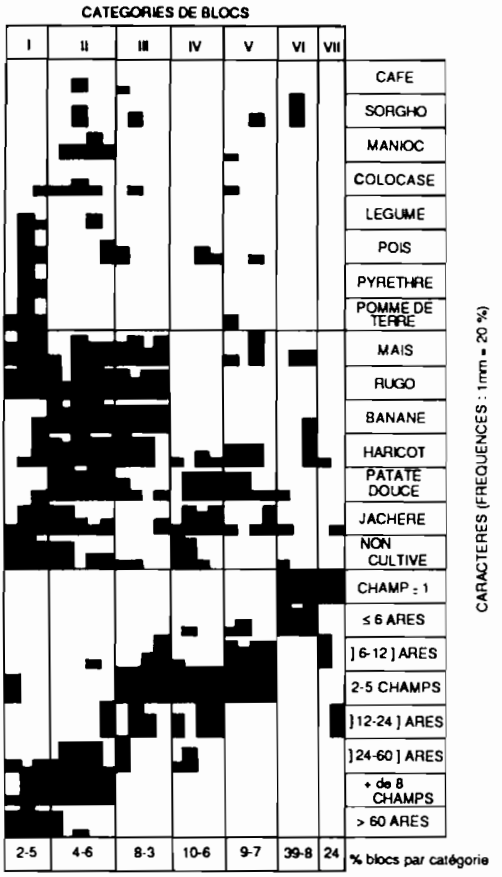

FIG. 4. — Distribution des cultures à l'intérieur des blocs

tion automatique de 1 433 blocs en 25 classes, selon la distribution d'un certain nombre de caractères dont on a retenu les plus significatifs[17].

La corrélation entre la superficie des blocs et le nombre de champs est exprimée par la bonne diagonalisation de la partie basse de la matrice. La partie haute se divise en deux sous-ensembles isolant les « blocs avec *rugo* » des autres. On remarquera que les premiers (catégories I, II et III) sont beaucoup plus riches en caractères : ne constituant que 15 % de la totalité des blocs, ils expliquent 50 % de la classification et sont en conséquence beaucoup plus divers que les autres blocs. Ils portent certaines cultures spécifiques, telles la bananeraie, plantée presque systématiquement en contrebas du *rugo*, et dans une moindre mesure le maïs et le haricot qui peut être en haute altitude remplacé par le petit pois ou la pomme de terre. On y trouve également avec une fréquence plus importante des cultures marginales comme le colocase, les légumes, le manioc. Les autres blocs n'ont pas de cultures

17. Pour chaque classe, nous avons calculé la fréquence de chaque caractère, en éliminant ceux qui n'étaient pas représentés à plus de 25 %. Le tableau de ces distributions a été ensuite traité graphiquement selon les principes définis par J. BERTIN dans *Sémiologie graphique*, Paris/La Haye : Mouton/Gauthier-Villars, 1967 : 223-231.

privilégiées hormis la patate douce (sur 25 % des blocs) qui montre-là la place qu'elle joue, à côté du haricot, dans l'alimentation et le revenu paysans.

Si on étudie séparément la diagonale des deux types de blocs, on remarque que boisements, pâturages (non cultivé) et jachères (< 2 ans) se trouvent sur les blocs dont la superficie est la plus élevée (+ 60 ares pour blocs avec *rugo*, entre 12 et 24 ares pour les autres). Un quart des blocs portent encore des jachères, mais nous verrons que leur distribution géographique est très irrégulière.

Ces formes d'organisation du territoire des exploitations, qui vont déterminer une certaine hiérarchie des sites, ne doivent pas cacher que l'éparpillement des terres et des cultures reste la règle. La majorité des blocs (64 %) sont contenus dans la catégorie VI du tableau : un seul champ, une superficie comprise entre 6 et 24 ares et aucune culture ou type d'occupation dominant.

Approches des systèmes agraires

Arriver à saisir les systèmes à partir de quelques chiffres n'est sans doute pas très fiable. En fait, de l'information que nous avons tirée de l'ENA, il est possible d'apprécier l'importance des associations de cultures, et la distribution de certains éléments constitutifs des systèmes (cultural, foncier...) en fonction du site des parcelles sur le versant.

Il est certain que, dans un espace social et physique aussi contraignant, le travail paysan conserve sa logique de rentabilité ; et son emprise sur les formes du paysage a la redoutable efficacité du jardinage. Même si les corrélations entre les différents caractères ne s'imposent pas avec l'évidence statistique à laquelle les spécialistes sont habitués — pour la bonne raison qu'il s'agit plutôt d'interactions — cette logique s'inscrit dans la diagonale de la figure 5 qui servira de support au commentaire.

• *Les associations de culture* répondent à une double nécessité : il s'agit de pallier le manque de terres tout en maintenant la diversité des cultures, et d'assurer ainsi la sécurité alimentaire avec, éventuellement, le dégagement d'un surplus commercialisable. Par ailleurs, les études techniques montrent que les rendements sont en général meilleurs que dans le cas où ces mêmes cultures seraient pratiquées séparément.

L'ENA nous permet d'estimer l'importance du phénomène[18]. En fait, le terme « association » est à utiliser avec nuance : la diversité des cycles végétatifs complique complique sérieusement les systèmes culturaux ; de plus, dans le nord-ouest où la pluviométrie permet de cultiver sans véritable césure de septembre à juillet, les cultures secondaires s'intercalent entre celles qui dominent le calendrier agricole, les chevauchant plus que s'y associant.

Deux légumineuses et deux céréales rythment les saisons agricoles que l'on a l'habitude de distinguer (octobre et mars) : sorgho, maïs, haricot, petit pois. Hormis la patate douce cultivée à part, les tubercules se cultivent un peu n'importe quand, selon les disponibilités en terres et le cycle des grandes cultures.

Le haricot semble être au cœur du système d'association : 80 % des parcelles de haricot portent une autre culture et, hormis le sorgho auquel il s'oppose d'une saison à l'autre, on le trouve en tête de l'association avec la bananeraie (49 % des champs de bananiers), le maïs (53 %) et le pois (33,8 %). Par ailleurs 70 % de la bananeraie est menée en association, 87 % du maïs, 61 % du sorgho (à cette saison où sa surface est réduite, il est associé au maïs dans les fonds de vallée) et 46,5 % du petit pois : il s'agit bien d'une pratique dominante. Seule la patate douce fait

18. Pour déterminer les types d'association à partir des chiffres de l'enquête nationale, j'ai cherché quelles étaient les cultures pratiquées quand le bloc n'avait qu'un seul champ ; cela équivaut à un sondage au tiers sur les blocs.

« bande à part » (15 %), confirmant par là la place originale qu'elle tient dans les paysages et sa fonction alimentaire et commerciale de principale culture d'appoint.

• *La distribution des champs* dans l'espace constitué par le versant[19] est analysée ici à partir du fichier « champs sélectionnés » de l'ENA[20] dont on a tiré le tableau de la figure 5[21].

De prime abord, on peut essayer de dresser le profil moyen d'un versant ou du moins noter les corrélations ou interactions majeures.

La moitié des champs échantillonnés se situe au milieu du versant. On pourrait s'en étonner puisque, le tirage étant fait au hasard et l'espace étant entièrement occupé, l'ensemble du versant découpé en cinq parties devrait être représenté à même fréquence. Il faut se rappeler ici que, dans l'exploitation, le bloc entourant le *rugo* contient en moyenne le tiers des champs (33 % des champs échantillonnés font effectivement partie de ce bloc) : il est donc surreprésenté et pèse en conséquence sur certaines distributions. D'où on peut affirmer que le site privilégié du *rugo* est le milieu de versant, sur une pente inférieure à 25°, juste en amont ou en aval de la rupture du profil transversal. Les champs du bloc y sont petits (< 3 ares) : c'est un « bloc-jardin » ; le sol est de qualité moyenne, mais régulièrement paillé ou fumé ; banane et haricot y sont les cultures privilégiées.

Au-delà, à moins de trente minutes de marche, à même hauteur du versant, sur des pentes moyennes, bordés de haies et de talus anti-érosifs, on trouvera les champs de patate douce ou de jachère courte ou de haricot selon l'importance de l'exploitation. Les superficies sont supérieures à 12 ares : le champ occupe tout le bloc.

S'il y a du blé, son domaine est le sommet du versant. Sur versant concave, les premières pentes sont accusées, le sol est pauvre : boisement et pâturage en seront les témoins. De même en bas des versants convexes, le haut étant alors réservé au pois.

Les fonds de vallée sont, en certains endroits, habités : thé, maïs et sorgho occupent ces terres dont on sait que la libération foncière est récente. Elles sont en général louées gratis ou non à la commune, ou même achetées. Dans la même logique, on peut remarquer que les « dons » sont plutôt corrélés avec « sol pauvre ».

Ce profil moyen a bien sûr les défauts de toute moyenne. On peut le nuancer à partir de la figure 5.

• Ia correspond aux meilleures terres de fond de vallée.

• Ib est le profil moyen de blocs avec *rugo*.

• IIa présente le même profil, mais soit la surface des champs y est supérieure (de 3 à 12 ares, voire plus), soit les pentes dépassent 25°, haies et talus protecteurs bordant les blocs.

• IIb sont les parcelles proches du bloc central (< 15 mn) mais n'en faisant pas partie : patate douce ou jachère sur sol moyen, haies et talus à partir de 25°.

• III contient des champs plus distants, au sommet et en haut des versants ou en fond de vallée, sans culture privilégiée ; on peut noter les « pommes de terre » sur sol bon, en général forestier ou post-forestier.

• en IV, les haies ont disparu, malgré des pentes inférieures à 25° les sols sont pauvres. Certains blocs avec *rugo* sont inclus dans cette classe : ce sont des installations nouvelles, la densification se faisant ici par colonisation des versants à forte pente.

Nous ne sommes en possession ici que de quelques indices. Toute conclusion serait hâtive. Cependant, je pense que ce petit travail statistique n'est pas vain, malgré ses imperfections. D'une part, ces données font partie d'un sondage systématique, le premier du genre, sur les exploitations agricoles au Rwanda : en étendant ce type de traitement à l'ensemble du pays et aux deux saisons[22], les conclusions

19. Pour la fonction territoriale du versant, cf. notre article sur les grandes unités morphologiques.
20. Cf. note 11.
21. Cf. note 17.
22. Cela compléterait les moyennes par préfecture, région agricole... que donne le document de l'ENA

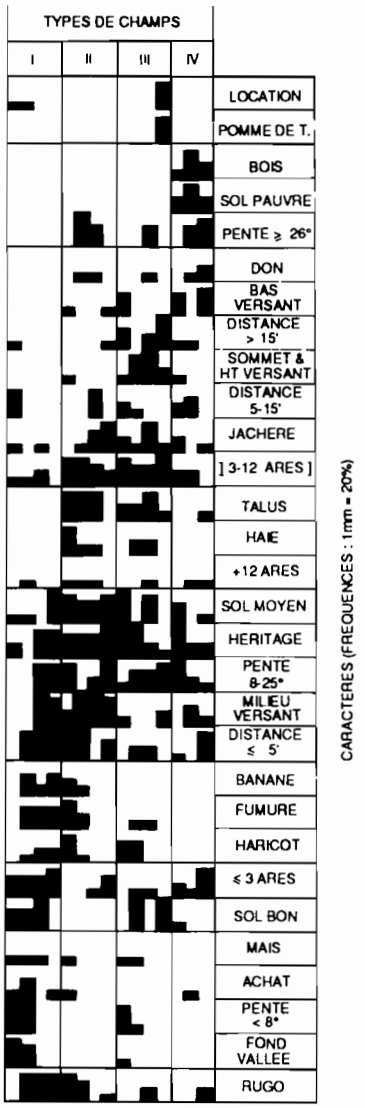

FIG. 5. — Typologie des champs

seraient plus solides. D'autre part, la question paysanne ne se satisfait plus d'incantations générales inefficientes. Notre connaissance du milieu doit se préciser sur la base d'analyses fines, voire pointillistes, au niveau élémentaire : le chiffre a le mérite d'éviter les dérapages ou les digressions abusives, et si la reconstruction des systèmes reste fragmentaire, c'est que leur complexité ne se laisse pas si facilement démonter. L'image que les chiffres donnent ici de la pratique paysanne est, je le répète, tronquée. On peut cependant, comme hypothèse, y voir ce qui pourrait être le nœud du problème et la clef d'une problématique de développement rural : devant un territoire qu'on appellera social (pour intégrer l'inscription spatiale de la croissance démographique, du mode de partage des terres et du phénomène d'individualisation des ménages), territoire qui lui échappe par désintégration, le paysan assure (par son

savoir, sa longue familiarité avec le milieu, sa technique) à condition que l'on y fasse droit, l'avenir de l'agriculture rwandaise. S'il existe des solutions intermédiaires entre le laisser-faire et l'irréalisme de certaines propositions radicales, elles passent par la reconnaissance de ce qui prend, à mon avis, l'allure d'un défi.

Il faut encore souligner que, à partir du schéma moyen de l'exploitation agricole, les contraintes imposées par la topographie, l'altitude, les sols et l'histoire du peuplement vont introduire des écarts régionaux non négligeables.

Peut être alors serait-ce le moment de reprendre le parcours initial au point de détour, et de suivre l'instruction paysagique. Abandonnant nos émotions esthétiques au col de Kivurunga, et descendant vers la Mukungwa...

Le zébu et le vétérinaire
Un siècle d'histoire de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre

Jean BOUTRAIS

Activité débouchant sur des ressources alimentaires mais également des possibilités de revenus monétaires, l'élevage bovin défie les classifications économiques habituelles. Certes, selon leur appartenance ethnique et leur situation sociale, les éleveurs privilégient l'objectif alimentaire ou le débouché commercial. De plus, le commerce de bétail a pris récemment de l'ampleur, insérant les éleveurs dans la maille de réseaux commerciaux de plus en plus serrés et puissants. De la même façon que les cultivateurs, les éleveurs deviennent attentifs aux prix de leurs produits sur les marchés. L'élevage n'est plus une fin en soi.

A vrai dire, aucun éleveur n'a probablement jamais réussi à subsister des seuls produits de ses animaux. L'élevage n'assure pas l'autonomie vivrière ; l'alimentation des éleveurs dépend d'apports extérieurs. Autrefois, beaucoup d'entre eux trouvaient une solution simple à cette infirmité : le recours aux armes et l'assujettissement de cultivateurs, soumis à des prélèvements forcés de récoltes. Aujourd'hui, les uns se mettent à cultiver tandis que les autres participent à diverses formes d'échanges. L'élevage se prolonge, en « aval », par des circuits commerciaux. Au Mali et au Tchad, la vente du bétail représentait, récemment, plus de 15 % du produit national.

Tout en étant largement intégré dans un commerce international, l'élevage bovin reste une activité mal connue. La documentation statistique, en particulier, fait largement défaut ou s'avère peu fiable. De ce point de vue, l'élevage s'oppose à d'autres productions de rente : coton, arachide ou cultures de plantations. Celles-ci font l'objet de statistiques officielles précises et répétées, dressées par des organismes spécialisés. Au contraire, non seulement la production mais également le commerce du bétail demeurent largement dans l'ombre. Cette obscurité s'apparente à celle entourant d'autres productions qui, tout en se prolongeant par un commerce actif, échappent à une appréhension statistique, par exemple la noix de cola et le poisson.

Les filières de ces produits présentent quelques caractéristiques communes : lieux de production relativement circonscrits, « circulation » et diffusion par des réseaux commerciaux complexes et hiérarchisés. De plus, leurs production et commercialisation doivent peu à une intervention extérieure. Seul, l'élevage bovin est assisté et encadré par un service technique. Mais, dans quelle mesure le service d'Elevage s'est-il vraiment montré capable de développer et surtout, d'infléchir les

effectifs de cheptel ? Cette question n'appelle pas de réponse univoque ; elle conduit, presqu'inévitablement, à une approche diachronique.

L'élevage précolonial : des hypothèses

Il est difficile de préciser l'importance des effectifs bovins à l'époque précoloniale. Contrairement à une idée largement admise, il est probable que le cheptel était important. Des auteurs anglais estiment qu'au Nigeria, le nombre d'animaux équivalait, en 1886, au cheptel d'aujourd'hui. Mais, soudain, la peste bovine éclate. Cette maladie foudroyante s'étend à presque toutes les régions d'élevage. Ses ravages prennent une ampleur catastrophique lors des années 1890, 91 et 92 en Afrique de l'Ouest. Les pertes sont considérables : la grande majorité du cheptel bovin disparaît, non seulement en Afrique de l'Ouest mais également de l'Est. Des estimations récentes évaluent les pertes à 80-90 % des animaux au Nigeria et autant en Tanzanie. Les années suivantes, la maladie récidive localement.

Il ne semble pas qu'auparavant, les troupeaux aient souffert de cette maladie. Ainsi, un cheptel important autrefois aurait été durablement amoindri, à la fin du XIXe et au début du XXe siècles, par des coupes sombres. C'est seulement une fois la peste bovine à peu près maîtrisée que les troupeaux auraient recouvré leurs effectifs du siècle précédent. L'élevage, tout comme certaines productions agricoles, aurait été plus prospère à l'ère précoloniale.

D'autres points de vue contredisent cependant l'hypothèse d'un élevage florissant au XIXe siècle. Durant ce siècle, les guerres se multiplient et, avec elles, les atteintes aux troupeaux : soulèvements religieux de sectes islamiques, expéditions contre des populations dites « païennes », affrontements entre puissances coloniales et empires soudanais.

Les terribles guerres suscitées par la secte Tidjaniya réduisent le cheptel bovin entre les fleuves Niger et Sénégal, contraignant des Peul du Macina à cultiver pour survivre. De même, la longue guerre entre Samory et les Français dévaste les cheptels du Soudan méridional. A la fin du XIXe siècle, l'ancien paysage humanisé des savanes est bouleversé, non seulement par suite des massacres et déportations de groupes humains, mais également de l'anéantissement du cheptel.

Certes, les états peul théocratiques du Fouta Djalon, du Macina et de Sokoto instituent un nouvel ordre, insèrent les éleveurs au sein de structures étatiques, voire organisent et codifient l'utilisation pastorale de l'espace. Mais, inversement, la sédentarisation des Peul, leur accès à des fonctions de commandement, leur assimilation progressive aux citadins les détachent des intérêts pastoraux. Les Peul de Sokoto se dissocient entre Foulani-Haoussa et Mbororo, les seuls qui restent attachés à l'élevage. Le renouveau de la foi islamique va de pair avec une désaffection d'une partie des Peul à l'égard de l'élevage, l'accaparement par les tâches pastorales étant considéré, à la limite, comme incompatible avec une vie religieuse parfaitement conforme à l'Islam.

D'un autre côté, de nombreux indices donnent à penser que les paysanneries ont subi, au cours du XIXe siècle, une véritable « décapitalisation » en cheptel bovin. La persistance de l'état de guerre a fini par contraindre les sociétés paysannes à renforcer leur cohésion politique autour de chefs puissants, sauf lorsqu'elles trouvaient refuge en quelque réduit protecteur. La centralisation politique autour de chefferies s'est accompagnée d'un monopole de la possession de bovins. Le gros bétail est devenu le privilège des détenteurs du pouvoir, à la suite d'une dépossession de la masse paysanne.

Une fois le bétail concentré entre les mains de quelques-uns, son devenir est devenu fragile. Il représente alors un butin de guerre, relativement facile à capturer et à massacrer. La soumission de populations paysannes par les Peul de Sokoto et de l'Adamaoua s'accompagne ainsi de l'extermination de leur cheptel bovin.

De façon plus pacifique, la finalité politique des cheptels « royaux » compromet leur essor. L'abattage d'animaux fait partie des distributions auxquelles le chef consent périodiquement, en faveur de ses gens. C'est une sorte de compensation à l'accumulation de biens entraînée par l'institution d'un pouvoir centralisé. Lorsque la menace de guerres se relâche, que l'ascendant des chefs s'impose avec moins de nécessité à la population, ils utilisent cet instrument politique (avec l'allocation de terres, de femmes ou d'esclaves) pour maintenir leurs privilèges. Comme la masse de la population ne possède plus de bovins, elle n'est pas intéressée par le devenir de ce cheptel. Toutes les occasions sont bonnes pour réclamer l'abattage de bétail. Mais ces abattages intempestifs nuisent à la capacité de renouvellement des troupeaux attachés aux chefferies. Des cheptels taurins, d'abord nombreux, diminuent puis disparaissent ainsi, surexploités à des fins politiques.

Les années difficiles de l'époque coloniale : 1880-1930

Le cheptel bovin est durement éprouvé lors des premières années de l'époque coloniale. Les dévastations des guerres de conquête ne laissent, par endroits, que des effectifs clairsemés. Surtout, la peste bovine de 1891 s'est traduite par des hécatombes. Les rares vétérinaires militaires qui se trouvaient alors sur place n'ont pu endiguer une maladie qui balaie tout le continent.

Comme en Afrique du Nord, ces vétérinaires sont entrés en Afrique de l'Ouest avec les armées françaises. Leurs efforts se concentrent d'abord sur le cheval d'armes. Lors de la conquête du Sénégal, et même après 1891, tous les chevaux des armées françaises proviennent exclusivement d'Algérie. Le rôle des vétérinaires consiste à les maintenir en état mais les pertes sont nombreuses.

A partir de 1905, les corps militaires décident de se remonter sur place, ce qui implique un gros effort de création de dépôts d'étalons, jumenteries, haras. Il accapare l'action du « Service zootechnique et des Epizooties » créé à Dakar en 1904. Cette orientation prévaut également chez les Allemands au nord du Cameroun.

L'assistance vétérinaire au cheptel bovin est négligée. Les troupes coloniales se déplacent à cheval et le portage se fait à tête d'homme. Le bœuf n'est pas utilisé pour constituer des attelages, alors que les transports de marchandises et même la poste recourent à des bœufs de trait ou à des bœufs porteurs en Afrique de l'Est et du Sud.

Une autre raison explique le désintérêt des premières autorités coloniales à l'égard des bovins. Dès leur pénétration au Soudan, les vétérinaires se rendent compte que les troupeaux comportent de beaux produits, bien adaptés aux conditions locales. Ils posent en principe qu'il serait vain de tenter de les améliorer par l'introduction de nouvelles races. De plus, ils n'envisagent pas d'intervenir en force pour donner un grand développement à l'élevage. Il suffira d'en accroître la production « de façon à en faire un modificateur des conditions de vie de l'européen »[1]. C'est ce qu'entreprennent les Allemands sur les versants du mont Cameroun. A l'élevage traditionnel, fonctionnant de lui-même, il suffit d'en adjoindre un autre, pour satisfaire aux besoins de consommation de la minorité européenne.

L'attentisme des premiers responsables coloniaux en matière d'élevage bovin contraste avec les initiatives courageuses des éleveurs. Alors qu'en Afrique de l'Est, l'hécatombe de bétail lors des années 1890 vide d'anciennes régions d'élevage, cela ne semble pas être le cas en Afrique de l'Ouest. Ici, les pasteurs entreprennent aussitôt de reconstituer leur cheptel. Les uns se mettent à cultiver, les autres s'engagent dans le commerce de vêtements. Ceux qui conservent quelques animaux s'efforcent d'en renouveler la race par des croisements avec des taurins qui ont mieux résisté à

1. PIERRE (C.), 1906 — *L'élevage en A.-O.F.*, Paris, A. Challamel, p. 125.

l'épizootie[2]. Dès qu'ils ont rassemblé une épargne, les anciens éleveurs se procurent des animaux au loin, en régions indemnes de peste bovine, par exemple en Adamaoua.

Après les calamités, l'énergie déployée pour reconstruire les troupeaux est étonnante. Plusieurs auteurs signalent avec admiration cette volonté, commune à des populations pastorales éloignées, par exemple au nord du Nigeria et dans l'actuel Mali où les Peul « tendent, de toutes leurs forces, à reconstituer leurs troupeaux »[3]. Alors que les pertes de 1891-92 se sont élevées à plusieurs millions de têtes, il est probable qu'elles sont réparées dès la première décennie de ce siècle. Un autre vétérinaire affirme qu'en 1912, le cheptel de l'A.-O.F. présente « une prospérité qu'il n'avait jamais connue probablement »[4]. D'après cet auteur, les pays sous administration française comptent alors 5 800 000 bovins.

A cette période faste succèdent, à nouveau, les fléaux. Dès 1912, c'est la péripneumonie bovine contagieuse, une maladie qui, elle aussi, semblait jusque-là inconnue. En 1913-14, survient une grande sécheresse, aggravée d'un retour de la peste bovine. Elle sévit au Nigeria et en A.-O.F. où les victimes sont estimées à 2 millions de têtes[4]. En 1917, la maladie se propage dans les troupeaux du Sénégal, du Soudan et de la Guinée.

Cette fois, l'administration s'émeut de la situation. Elle se résoud à prélever des vétérinaires parmi les troupes engagées dans la Première Guerre mondiale. En 1918, 1919 et 1920, l'épizootie sévit encore au nord du Cameroun et au Nigeria. Dans ce dernier pays, la mortalité est estimée à 60 % du cheptel[5]. Au Cameroun, l'année 1918 est la plus meurtrière pour le cheptel bovin au nord de Maroua[6]. En 1920, elle est aggravée par la péripneumonie. Partout, ces années marquent une réduction sensible des effectifs, accentuée par les conséquences des opérations militaires contre les colonies allemandes.

La peste bovine sévit alors à l'état latent dans toutes les régions d'élevage, sauf celles relativement isolées, par exemple l'Adamaoua du Cameroun. Les quelques vétérinaires militaires tentent de restreindre l'extension des foyers par des mesures sanitaires (incinération des cadavres) et par sérothérapie : inoculation de sang virulent et injection simultanée de sérum à des animaux qui contractent une peste bovine bénigne et acquièrent une immunité durant quelques années. De même, la péripneumonie est traitée par des prélèvements opérés sur les poumons d'une bête malade, injectés aux animaux sains. Cette méthode de prévention était déjà pratiquée spontanément par les Peul.

Il est probable que le cheptel sahélien, constamment soumis à une contamination de peste bovine, ait acquis avec le temps une certaine immunité. A partir de 1920, les foyers, bien que fréquents, ne provoquent plus des dégâts catastrophiques. Il en est différemment des régions d'élevage isolées et jusque-là préservées.

Ainsi, en 1927-28, une flambée de maladie se déclare au Cameroun. Les pertes sont alors moins graves dans l'extrême nord du pays qu'en Adamaoua où 200 000 têtes succombent, sur un total évalué à 300 000 zébus. En 1933, la peste bovine s'étend même au cheptel des Mbororo de Bouar, le plus isolé de l'Afrique centrale. En 1928, la peste bovine gagne également les réduits pastoraux au sud du Sénégal, par exemple le Fouladou, anéantissant le tiers de ses bovins[7].

Les premières années de l'époque coloniale sont donc marquées par une succession d'essors puis de réductions dramatiques des effectifs bovins. Mais, dans l'ensemble, il est probable que le cheptel, lors des années 1920, est devenu moins nom-

2. St Croix (F.-W. de), 1945 — *The Fulani of Northern Nigeria*, p. 13.
3. Pierre (C.), 1906, p. 96.
4. Doutressoulle (G.), 1947 — *L'élevage en A.O.F.*, Paris, Larose, p. 107 et 108.
5. ILCA, 1986 — *Livestock systems research in Nigeria's subhumid zone*, p. 170.
6. Blanc (R.), 1947 — La lutte contre la peste bovine au Cameroun, *Rev. élev. méd. vét. Pays trop.*, t. 1, n° 2.
7. Benoit (M.), 1987 — *L'âge d'or du Fouladou (Sénégal) : 1903-1930*, manuscrit.

breux qu'au XIXe siècle. La paix coloniale favorise les déplacements des éleveurs. De grands rassemblements saisonniers concentrent les troupeaux aux pâturages les plus propices, accélérant la transmission des épizooties. Au contraire, l'insécurité de la période pré-coloniale enfermait les cheptels en des espaces cloisonnés, freinant la propagation des maladies. Les conditions qui se prêtent à une aggravation des foyers de trypanosomiase humaine en Afrique centrale, favorisent également une diffusion générale des grandes maladies du bétail. Pour l'élevage, la paix coloniale n'apporte pas que des bienfaits.

La priorité à l'assistance vétérinaire : 1930-1950

La dégradation de la situation sanitaire et notamment, la répétition des grandes épizooties contraignent l'administration coloniale à réagir. Il est significatif que la création des services d'Elevage, surtout en Afrique centrale si faiblement équipée, succède fréquemment à une épizootie meurtrière de peste bovine.

Aussi bien en Afrique de l'Ouest que du Centre, la défense sanitaire des bovins ne devient efficace qu'à partir des années 1930. L'administration recrute des vétérinaires qui relèvent, dès lors, du cadre civil. Encore peu nombreux, ils multiplient pourtant les tournées et gagnent la confiance des éleveurs auprès desquels certains deviennent des figures célèbres. Bientôt, des équipes mobiles les remplacent et procèdent à des vaccinations régulières. Celles-ci se développent rapidement quand les éleveurs se rendent compte de leur efficacité : 800 000 vaccinations contre la peste bovine en 1939 et 4 800 000 et 1953 en Afrique de l'Ouest[8].

L'utilisation de vaccin antipestique formolé permet d'enrayer les grandes épizooties ravageuses d'autrefois. La peste sévit toujours (par exemple, en 1938-39, en Oubangui-Chari) mais, si les éleveurs cèdent encore à la panique, ils ne subissent plus des hécatombes de bétail. A partir de 1945, le vaccin formolé préparé à partir de veaux est remplacé par du vaccin capripestique, plus économique et conférant une immunité plus longue[9]. La peste bovine est presque jugulée.

L'action persévérante des vétérinaires contre les grandes maladies du bétail se traduit par une augmentation générale des effectifs. En 1940, l'Afrique de l'Ouest compte officiellement 7 millions de bovins (4 millions dans les colonies françaises et 3 au Nigeria), soit encore moins qu'en 1912. En 1955, ce cheptel a progressé à 17 millions de têtes (9,5 dans les pays francophones et 7,5 au Nigeria). Au nord du Cameroun, le cheptel s'agrandit également, de 360 000 unités en 1936 à 480 000 en 1945.

Certes, les recensements du bétail, grâce aux campagnes de vaccination, cernent de mieux en mieux les effectifs réels. Mais l'essor du cheptel est inconstestable lors de cette seconde période coloniale. Le phénomène n'est pas propre à l'Afrique de l'Ouest ; la partie orientale du continent bénéficie de la même tendance favorable.

Cet accroissement régulier des troupeaux introduit des perturbations dans l'utilisation de l'espace et dans les rapports entre les populations. Des éleveurs, fixés lors des décennies précédentes, quand les troupeaux étaient périodiquement décimés, partent à la recherche de nouveaux pâturages pour répondre à des animaux plus nombreux. Le recours à la mobilité concerne presque toutes les catégories sociales de pasteurs. Ceux qui furent autrefois appauvris et réduits à s'adonner à des cultu-

8. FEUNTEUN (L.-M.), 1955 — L'élevage en A.-O.F., *Rev. élev. méd. vét. Pays trop.*, t. 8, n° 2-3.
9. Les vétérinaires découvrent qu'une souche affaiblie de virus de la peste adapté à la chèvre peut conférer une immunité aux bovins. Dès lors, des chèvres sont inoculées et servent de réservoirs pour l'obtention de vaccins destinés au gros bétail.

res, reconstituent des troupeaux puis négligent l'activité agricole et se remettent à transhumer. Il se produit une « repastoralisation », aussi bien parmi les Peul du Nord-Nigeria et du Soudan français que chez les Masaï du Kenya. Le changement est si rapide que des administrateurs croient, de bonne foi, lors des années 50, que ces groupes ont toujours été des pasteurs.

Malgré l'étalement des aires d'élevage, certains pâturages commencent à présenter des signes de surcharge. L'administration anglaise prend nettement conscience de ce risque dès les années 40. Elle décide courageusement de limiter d'autorité les effectifs de cheptel en quelques régions particulièrement menacées du Nigeria : plateaux de Jos, Mambila, Bamenda. Cette politique pastorale de conservation du milieu est difficile à faire admettre par les Peul.

Au contraire, l'administration française agit dans le sens d'une augmentation constante du bétail. Pour cela, elle mise surtout sur une protection sanitaire permanente des animaux. Il ne sert à rien d'améliorer les performances des bovins si ceux-ci risquent, du jour au lendemain, d'être anéantis[10].

Bien que les pertes par peste bovine soient réduites, les responsables restent sur leur garde. Des récurrences, par exemple en 1946 près du lac Tchad, rappellent que la maîtrise de la maladie n'est pas définitivement acquise. L'évolution de la situation sanitaire échappe encore au contrôle des vétérinaires. Ils bénéficient peut-être d'une simple atténuation du virus et craignent qu'en cas d'aggravation de sa virulence, les pertes redeviennent catastrophiques.

La priorité reste donc à la couverture sanitaire. C'est seulement dans les secteurs relativement protégés, comme l'Adamaoua, qu'une amélioration de la race locale est entreprise par l'importation d'animaux de race Montbéliard. Mais les produits issus de ce croisement se révèlent trop fragiles. La tentative est abandonnée en 1951.

La plupart des premières introductions de races bovines échouent en savanes humides. Tel est le sort des essais initiaux d'implantation d'élevage bovin en Afrique centrale. De 1935 à 1949, des zébus foulbé et mbororo de l'Adamaoua sont transportés, sans succès, au Congo, pour y créer des noyaux d'élevage. Un seul succès, mais d'ampleur limitée : le transfert de Mbororo à Bambari, dans l'est de l'Oubangui-Chari.

Ensuite, les choix s'avèrent plus perspicaces, en portant uniquement sur des taurins trypanotolérants, surtout des N'Dama. L'exemple venait de l'ancien Congo belge, où les premières introductions de N'Dama remontaient à 1915. Au Congo et en Oubagui-Chari, les importations de taurins se multiplient, à partir de 1950. Ils sont à l'origine d'un cheptel créé de toutes pièces en Afrique centrale. Ces initiatives dénotent déjà un élargissement des activités des services techniques, dépassant de loin les seuls soins vétérinaires.

La diversification des interventions en élevage : 1950-1970

A partir de 1950, les services d'Elevage peuvent se prévaloir des succès déjà obtenus pour en tirer argument dans le sens d'un renforcement de leur action, en réclamant des moyens budgétaires plus substantiels. Ils les obtiennent largement, grâce aux fonds spéciaux du FIDES (Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social), institué dès 1946 mais dont les effets ne commencent à se faire sentir qu'à partir de 1950. Les services d'Elevage s'émancipent de ceux d'Agri-

10. C'est ce qui ressort d'une « Conférence consultative sur l'Elevage » réunie à Dakar en 1936 : le développement de l'élevage dépend étroitement de sa bonne situation sanitaire ; le rôle du vétérinaire est affirmé comme primordial.

culture dans tous les pays et élargissent leurs attributions. Celui de l'A.-O.F. devient ainsi, en 1950, un « Service de l'Elevage et des Industries animales ». Sa compétence couvre donc toute la filière de la production bovine.

Dans tous les pays francophones, l'action de ce service porte sur des objectifs comparables qui mobilisent des moyens financiers importants. Il s'agit d'abord de la construction d'infrastructures : laboratoires et stations d'élevage. Chaque pays est équipé au moins d'une grande station d'élevage chargée d'étudier les races bovines locales et de les améliorer.

D'autre part, l'amélioration des pâturages est conçue par le biais de grands travaux d'hydraulique pastorale, essentiellement des forages profonds. Alors que l'administration anglaise s'efforce de freiner la dégradation des pâturages par une limitation forcée des effectifs, les responsables français l'entreprennent par l'ouverture de nouvelles aires pastorales. Certes, l'opposition entre les deux conceptions tient, en partie, au fait que le Nigeria se trouve au sud du Sahel, tandis que les pays francophones « éleveurs » s'étendent au nord, où l'espace ne manque pas. Mais elle marque également deux approches fondamentalement différentes.

Les Anglais, soucieux avant tout de la conservation du milieu, n'hésitent pas à recourir à une solution malthusienne. Les Français, peut-être plus sensibles aux aspirations des pasteurs, adoptent un point de vue plus « inflationniste » : le cheptel bovin peut encore augmenter, il suffit de lui offrir l'accès à des ressources jusque-là inexploitées.

Enfin, les services d'Elevage s'efforcent d'appliquer une « politique de la viande », en aval de la production bovine. Cela se manifeste par la création de marchés et l'aménagement de pistes à bétail, la construction d'abattoirs dans les villes.

Le bilan de cette action multiforme apparaît positif pour le cheptel bovin. En A.-O.F., à partir des statistiques officielles de 9,5 millions de bovins en 1955, un auteur estime que l'objectif de 17 millions peut être atteint en 1985[11]. En fait, d'autres statistiques, établies à partir de campagnes de vaccination antipestique, aboutissent à ce résultat dès 1958[12]. L'accroissement réel du cheptel à l'époque coloniale a donc été beaucoup plus rapide que ne le laissent supposer la plupart des documents officiels.

Contrairement aux pays anglophones, où l'administration s'oppose sur le fond aux populations pastorales, il n'existe pas de tension comparable en Afrique francophone. Ici, presque toutes les initiatives du service d'Elevage servent un objectif d'augmentation du cheptel et, dans cette mesure, elles reçoivent l'assentiment des éleveurs. Seules, les stations d'élevage fonctionnent en dehors du milieu pastoral qui n'accepte guère les animaux croisés proposés ni les modèles d'exploitation des pâturages. Mais les deux principaux partenaires : services d'Elevage et éleveurs, ne tiennent un discours vraiment différent qu'en matière de commercialisation du bétail. Les responsables accusent les éleveurs de ne pas gérer de façon rationnelle leurs troupeaux, en pratiquant des rétentions excessives d'animaux. Mais, par expérience, les éleveurs tiennent à s'assurer une marge de sécurité, de façon à pouvoir reconstituer le troupeau en cas de retour d'épizootie.

Les services d'Elevage ne jouissent pas seulement d'une grande autorité auprès des éleveurs mais également vis-à-vis de l'administration coloniale. Ils conçoivent toute la législation relative aux affaires pastorales, inspirant même les autorités dans la réglementation de questions controversées, par exemple celle des feux de brousse. Les vétérinaires en pays anglophones, uniquement attachés aux problèmes sanitaires, sont loin de détenir de telles attributions. La protection du milieu pastoral relève d'autres spécialistes.

La prospérité de l'élevage bovin à la fin de l'époque coloniale comporte cependant des ombres. D'abord, l'action vétérinaire privilégie les bovins. De ce fait, elle

11. FEUNTEUN (L.-M.), 1955.
12. *Marchés Tropicaux*, 1958 — L'élevage en Afrique noire francophone.

encourage les éleveurs à capitaliser en gros bétail. Or, plus tard, avec la dégradation de l'environnement, ce type de cheptel se révélera fragile, exposant ses détenteurs à l'appauvrissement et même, à la ruine. Le petit cheptel, ovins et surtout caprins, n'a pas bénéficié d'une attention comparable. Beaucoup de responsables européens partagent une hostilité, pas toujours justifiée, à l'égard des chèvres.

L'action vétérinaire ne s'est pas accompagnée, en Afrique francophone, d'un effort parallèle en faveur des pâturages. Les stations fourragères sont créées tardivement. Elles réussissent à sélectionner des plantes fourragères mais échouent dans leur diffusion au milieu des pâturages.

Quant à l'utilisation pour des forages profonds des crédits FIDES qui relèvent des chapitres « améliorations du milieu », elle équivaut à une faute d'interprétation. On s'en aperçoit vite : loin d'améliorer les pâturages, ces grands équipements, en concentrant d'énormes effectifs d'animaux, contribuent à les dégrader. Cependant, et malgré des mises en garde précoces, les forages se poursuivent, du Sénégal au Niger. Finalement, les choix de l'administration française satisfont peut-être tous les intérêts à court terme, mais ils n'offrent pas une vraie solution au problème des pâturages. Ils l'occultent plutôt par une sorte de « fuite en avant ».

Enfin, l'intervention publique en faveur de l'élevage n'est pas relayée par des élevages privés modernes, offrant une alternative concrète à l'élevage traditionnel. Tous ces efforts procèdent des initiatives d'une administration assez étrangère aux contraintes de la production animale. Les grands investissements ne peuvent être supportés par les budgets locaux, à partir de la seule taxe sur le bétail. Ils nécessitent le recours à l'aide de la métropole. D'autre part, les Européens ne créent pas d'élevages modernes, si ce n'est une exception au Cameroun. Ils s'engagent dans le commerce du bétail, rémunérateur à court terme, davantage que dans une activité de production animale.

C'est une autre différence de politique pastorale entre Anglais d'Afrique de l'Est et Français d'Afrique de l'Ouest. Certes, les derniers font ainsi l'économie d'un problème politique à l'heure de l'Indépendance. Mais l'absence d'élevage moderne prive les pasteurs de tout exemple concret de la possibilité d'autres techniques. Les immenses stations d'élevage étatiques ne remplissent pas ce rôle. La fidélité des pasteurs aux méthodes d'élevage traditionnelles ne tient-elle pas à ce qu'aucune alternative acceptable ne leur est proposée ?

La crise du pastoralisme : 1970-...

Comme pour les productions agricoles, la véritable coupure dans l'histoire du cheptel bovin ne coïncide pas avec les bouleversements politiques de 1960. Elle est reportée dix ans plus tard, au début des années 70. Pendant les années 60, tout se passe comme si la période précédente se prolongeait : accroissement du cheptel, encadrement vétérinaire, étalement de l'aire d'élevage. Ensuite, survient la période des remises en cause.

Avant 1960, les responsables français estimaient que les pâturages n'avaient pas encore « fait le plein » de cheptel. Les effectifs pouvaient augmenter, sans excéder les disponibilités en pâture et en eau. Les premiers responsables africains reprennent à leur compte cette attitude optimiste. Plus tard, il apparaîtra qu'elle tenait comme élément permanent un contexte climatique jugé, *a posteriori,* comme momentanément très favorable à l'élevage.

Bien que les statistiques officielles soient sujettes à caution, elles présentent l'intérêt de montrer un accroissement continu du cheptel au cours de ces années. De 1955 à 1970, les animaux en Afrique de l'Ouest francophone passent ainsi de 9,5 à 18 millions de têtes. En Afrique centrale, ils évoluent de 6,2 à 7,7 millions de bovins entre les mêmes dates. En pays sahéliens, le cheptel a presque partout doublé en 15 ans. En savanes, l'essor reste encore peu rapide.

L'élevage bovin « monte » vers le nord, atteignant des latitudes inhabituelles. La situation économique apparaît favorable à l'échelle du continent africain, d'après la comparaison entre l'évolution de la population humaine et celle du cheptel bovin. Le dernier augmente plus vite que la première, donc les disponibilités moyennes en viande et en lait par habitant s'améliorent[13].

Cependant, la prospérité du cheptel en 1970 apparaîtra vite comme exceptionnelle et sans lendemain. Dès 1967, les pluies deviennent chaque année inférieures à la moyenne au Sahel. Les pâturages se détériorent. De plus, leur étendue se restreint, par suite de l'étalement des cultures vers le nord. Les cultivateurs d'arachide essaient de compenser la baisse du prix d'achat de ce produit en élargissant leurs parcelles, aux dépens des pâturages. Le cheptel tend à s'accroître tandis que les ressources fourragères se réduisent. Une telle divergence d'évolution ne peut se poursuivre indéfiniment.

La sécheresse de 1973 révèle ce déséquilibre de façon dramatique : de 22 millions de têtes, le cheptel des pays sahéliens chute à 14 millions. C'est la première fois, depuis le début du siècle, qu'une régression survient de façon aussi globale et brutale. Alors qu'autrefois, l'obstacle principal relevait de la pathologie, il ressort maintenant de l'alimentation du bétail. Il est bien connu qu'en 1973, les animaux sont morts de faim et non de soif ou de maladie.

Cette crise remet en cause l'orientation pastorale « française » axée sur une assistance vétérinaire avec, comme corollaire, un essor continu des effectifs. La protection et l'amélioration des pâturages deviennent, désormais, les mots d'ordre des programmes de développement. Ce changement est d'autant plus net qu'à l'ancienne métropole se substituent des agences internationales d'aide au développement. Or, en matière d'élevage, celles-ci véhiculent les conceptions « anglaises » de stricte régulation des effectifs sur les possibilités des pâturages.

Pour atteindre cet objectif difficile, les instances internationales proposent une formule toute prête, celle du ranching. Les responsables africains, désireux d'instaurer un élevage moderne et de diversifier les solutions techniques, sont prêts à souscrire à cette nouvelle formule. Les dernières années 70 sont donc marquées, dans tous les pays, par la mise en clôture de milliers d'hectares, soustraits aux éleveurs pour leur montrer comment il convient d'exploiter les pâturages.

Ces grandes opérations absorbent l'énergie et les ressources financières destinées à l'élevage, malgré des aides internationales massives. Surtout, elles sont conduites sans la participation des sociétés pastorales. D'une façon générale, les bons rapports antérieurs entre pasteurs et services d'Elevage tendent à se détériorer. Les nouveaux cadres vétérinaires, issus souvent de milieux de cultivateurs, ne manifestent plus l'attitude bienveillante de leurs prédécesseurs. Empreints de modernisme, ils accusent les pasteurs d'être à l'origine de tous les malheurs du cheptel et de pratiquer un élevage « dépassé ». De leur côté, ceux-ci se méfient des initiatives de mise en clôture des pâturages et se tiennent à l'écart. De plus, ils regrettent que les vaccinations se relâchent.

La reconstitution du cheptel bovin, à la fin des années 70, est spectaculaire et inattendue. Les pays sahéliens possèdent à nouveau 18 millions de têtes en 1980[14]. Cette « re-capitalisation » en cheptel rappelle un peu les réparations rapides que les éleveurs réussissaient, autrefois, après chaque ravage de peste bovine.

Mais tous les pays n'ont pas recouvré leur cheptel d'avant la sécheresse. A certains pays qui l'ont presque réussi, grâce à des aides de l'Etat (Mali, Niger) s'opposent d'autres pour lesquels le cheptel bovin semble durablement amoindri (Mauritanie, Sénégal). Ici, le petit bétail s'est substitué, en partie, aux bovins. Les éleveurs ont redécouvert les meilleures aptitudes des ovins et caprins à supporter les aléas climatiques et leur rôle pour recouvrer, progressivement, un cheptel bovin.

13. CIPEA, 1982 — *Rapport annuel.*
14. CIPEA, 1982.

Enfin, le nouveau cheptel bovin n'appartient plus toujours aux mêmes personnes qu'avant 1970. D'anciens pasteurs se retrouvent bergers de troupeaux relevant de citadins qui ont investi dans l'élevage et su profiter des aides officielles.

Si le cheptel bovin sahélien tend à se rétablir, les aléas qui pesaient sur son avenir ne sont pas écartés. On le voit bien en 1984, quand une nouvelle accentuation de sécheresse sème la panique. Inversement, les troupeaux en savanes, autrefois minoritaires et stables, progressent maintenant plus vite qu'au nord.

En ne tenant compte que de trois pays francophones au sud du Sahel (Côte d'Ivoire, Cameroun, Centrafrique), leurs cheptels comptent 1,9 million de têtes en 1955, puis 3,3 en 1970 et 5,2 en 1980. L'élevage bovin, l'un des plus fragiles, tend à se décaler vers le sud : adaptation provisoire à un cycle d'années sèches ou tendance irréversible ? Il est encore bien difficile de répondre à cette interrogation.

Dernière péripétie : l'ennemie la plus terrible du cheptel, la peste bovine, refait son apparition en Afrique centrale et au Nigeria, en 1983. Tout le monde l'avait un peu oubliée ; les anciens en parlaient bien en évoquant les malheurs du passé, mais la plupart des éleveurs l'ignoraient. Conséquence de l'abandon de la surveillance sanitaire du bétail au Soudan et au Tchad, la maladie s'est propagée comme une traînée de poudre. Les grandes peurs d'autrefois se sont emparées, à nouveau, des pasteurs. Certains cheptels n'ont évité que de justesse la catastrophe, grâce à une mobilisation générale des services d'Elevage. D'autres, par exemple au Nigeria, ont essuyé de lourdes pertes avant de recevoir une vaccination. L'alarme démontre que l'élevage bovin n'est pas encore affranchi de ses fléaux les plus graves.

Alors que les éleveurs sont à la recherche d'un nouvel équilibre entre cheptel et resssources fourragères, la formule proposée à l'élevage africain, à la fin des années 1970, se révèle déjà décevante[15]. Certes, les pâturages à l'intérieur des clôtures présentent un meilleur aspect qu'en dehors mais c'est surtout au prix d'un abaissement brutal de charge. Quant au cheptel en ranching, sa production s'avère médiocre à plusieurs points de vue : taux de vélage, mortalité des veaux, âge des animaux à la maturité, taux de croissance. Le ranch à l'américaine ou à l'australienne n'apparaît déjà plus comme la panacée en Afrique. D'autre part, il suppose, implicitement, la disparition de presque toutes les sociétés pastorales.

Entre-temps, l'aide américaine a proposé aux pays africains une nouvelle race hautement performante pour créer, de toutes pièces, un élevage laitier intensif. Des vaches Holstein, introduites simultanément en beaucoup de pays, accaparent aujourd'hui les efforts des stations d'élevage pour leur faire produire du lait ou, plus simplement, pour les maintenir sur pied. Dernier avatar d'une tentation de développement de l'élevage africain en se passant de son cheptel.

Depuis les premières arrivées d'animaux Allgauer au Cameroun, en passant par les Montbéliard et les Salers, jusqu'aux Holstein d'aujourd'hui, une constante se manifeste. Le pays qui exerce une domination, détient une tutelle ou octroie simplement une aide tend à imposer sa race de bétail. Elle est parée de prestige et d'une capacité à rendre plus « performant » l'élevage africain. En ce sens, l'élevage bovin participe toujours du pouvoir. Rien n'est tout à fait changé depuis le XIXe siècle.

Conclusion

L'histoire du cheptel africain présente quelques analogies avec celle des productions agricoles : mythe de l'âge d'or précolonial ; concentration de l'effort sur la croissance à l'époque coloniale (augmentation du cheptel, extension des cultures) mais sans amélioration décisive des techniques de production et en entraînant un

15. JAHNKE (H.-E.), 1982 — *Livestock production systems and livestock development in Tropical Africa*, p. 190-196.

gaspillage des ressources naturelles ; incertitudes et remises en cause depuis la sécheresse de 1973. Le pari de l'élevage en ranch, tout comme celui de la grande agriculture, laissent déjà entrevoir des déconvenues.

Aujourd'hui, l'élevage bovin semble enfermé dans une contradiction sans issue. D'un côté, la population s'accroît dorénavant plus vite que le cheptel[16]. Bientôt celui-ci ne pourra plus satisfaire la demande en viande (c'est déjà le cas pour plusieurs pays). D'un autre côté, la tentation d'accroître au maximum les effectifs de cheptel pour résorber cet écart risque de répéter l'erreur d'avant 1970 et finalement, de précipiter une ruine irrémédiable de l'élevage sahélien.

Comment le cheptel bovin peut-il satisfaire l'alimentation d'une population humaine en croissance rapide, sans compromettre les pâturages ? Tel est le problème crucial de développement que pose, aujourd'hui, l'élevage bovin en Afrique de l'Ouest et du Centre.

16. CIPEA. 1982.

Les espaces halieutiques dans les terroirs de la Casamance Modes de gestion et adaptations aux modifications de l'environnement

Marie-Christine CORMIER-SALEM

Les approches géographiques de la pêche sont variées : certaines privilégient le milieu physique comme la géologie et la géomorphologie des littoraux et des fonds sous-marins ; d'autres les conditions naturelles de la pêche comme l'océanographie « à la surface, dans et sur le fond de la mer » (GUILCHER, 1983) ; d'autres encore la ressource et les formes d'exploitation et tentent d'individualiser des « complexes biogéographiques de pêche » (RASS et CARRE, 1980) ; d'autres enfin ont une approche systémique de la pêche, considérant l'espace halieutique comme une structure spatiale engendrée par un système halieutique (CORLAY, 1979).

Dans les milieux lagunaires, estuariens et fluviaux, la pêche est étroitement associée à l'agriculture ; les espaces halieutiques, espaces exploités pour la pêche ou la cueillette des produits aquatiques, font partie du terroir, que ce soit en Côte d'Ivoire, au Mali, au Bénin, au Ghana ou au Sénégal, en nous limitant à des exemples en Afrique de l'Ouest. Les eaux intérieures ont très tôt fait l'objet d'exploitation, d'aménagement et de partage entre les villages (PLIYA, 1985). Leurs rives sont comptées parmi les plus anciens sites de peuplement (PETREQUIN, 1984). Encore actuellement, la plupart des populations pratiquent la pêche en association, dominante ou secondaire, avec l'agriculture.

La mer, par contre, est un espace ouvert, non maîtrisé, resté longtemps ignoré des populations terriennes de l'Afrique de l'Ouest : au Sénégal, le peuplement de la côte ne remonte guère au-delà du XVIIe siècle[1]. Pendant des siècles, seuls la navigation, le commerce et l'exploitation du sel ont attiré les populations sur le littoral. Le développement de la pêche maritime ne date véritablement que du XIXe siècle[2].

1. Les amas coquilliers sur la Petite-Côte et dans le Saloum témoignent cependant de noyaux de peuplements anciens.
2. Les principaux éléments du dispositif actuel — type de pirogue et gréement, migration des pêcheurs, circuits commerciaux du poisson frais et transformé — se mettent en place au XIXe siècle au Sénégal, ce qui n'empêche qu'il existait des formes de pêche en mer et de navigation très anciennes (CHAUVEAU (J.-P.), 1982).

Ces caractéristiques originales de la pêche en Afrique de l'Ouest conduisent à adopter une approche sensiblement différente de celles définies plus haut. Il ne semble pas possible d'isoler le « système pêche » sans étudier le système agricole ; plus que l'unité de pêche, identifiée facilement par la pirogue en ce qui concerne la pêche artisanale en Afrique, l'unité d'observation élémentaire est la concession, le carré ou le ménage, unité d'exploitation de base des ressources aquatiques et terrestres.

Aussi, nous proposons-nous d'étudier la place des espaces halieutiques dans les terroirs de la Casamance, en décrivant leur gestion traditionnelle. Le concept de gestion est pris dans son acception la plus large, comprenant aussi bien les aspects proprement géographiques d'aménagement des pêcheries que les aspects juridiques, culturels, économiques et sociaux. Les espaces aquatiques peuvent être exploités à des fins halieutiques et/ou agricoles ; il en est ainsi des lits des marigots appelés *bolon*, des berges du fleuve Casamance, et plus généralement de tous les espaces soumis au jeu des marées ; nous limiterons cette étude aux espaces proprement halieutiques, beaucoup moins étudiés que les espaces aquatiques rizicoles, en mettant l'accent cependant sur leurs interrelations.

Nous aborderons d'abord la place des espaces halieutiques dans les terroirs de la Casamance, en insistant sur les modes de contrôle et d'appropriation traditionnels. Puis nous décrirons deux techniques d'aménagement de l'espace halieutique et leurs modes de gestion. La Casamance connaît depuis quinze ans de profondes modifications de l'environnement et des changements sociaux et économiques. Nous nous interrogerons sur leurs répercussions et leurs traductions sur la gestion de l'espace halieutique.

Les espaces halieutiques comme élément du terroir

Les espaces halieutiques ont une plus grande extension et importance dans les terroirs de la Basse-Casamance que dans les terroirs de la Moyenne Casamance. La pêche paysanne, c'est-à-dire la petite pêche pratiquée dans les limites du terroir pendant les temps morts agricoles, est plus développée dans la première région que dans la seconde. Les raisons en sont géographiques et historiques. Avant d'analyser les modes de contrôle et d'appropriation des espaces halieutiques, nous présenterons rapidement leur place dans les terroirs.

Comparaison entre les espaces halieutiques villageois de la Basse et la Moyenne Casamance

Les contrastes de paysages et de populations entre la Basse et la Moyenne Casamance ont déjà été décrits dans le détail (PELISSIER, 1966). Nous en retiendrons surtout, pour notre sujet, la disparition de la mangrove en amont du Soungrougrou, affluent de rive droite de la Casamance (fig. 1). Cette association végétale caractéristique des milieux salés ou saumâtres des estuaires tropicaux, laisse progressivement la place aux roselières, au-delà de la limite atteinte par les ondes de marées. La mangrove est un élément charnière des espaces halieutiques villageois : elle fournit divers produits de cueillette, tels les huîtres ; ses racines constituent un milieu très riche pour les poissons et jouent le rôle de frayères. Défrichée, endiguée, elle offre de vastes étendues pour l'élevage des poissons.

Le terroir type de la Basse-Casamance associe, de l'amont à l'aval, les cultures pluviales — essentiellement le riz — sur les bas plateaux du Continental terminal, les palmeraies sur les rebords de plateaux, les tapades et diverses plantations d'arbres fruitiers autour des concessions dispersées, les rizières de pente puis de bas-fonds sur le lit majeur des *bolon*, les bassins piscicoles sur lit mineur, la cueillette

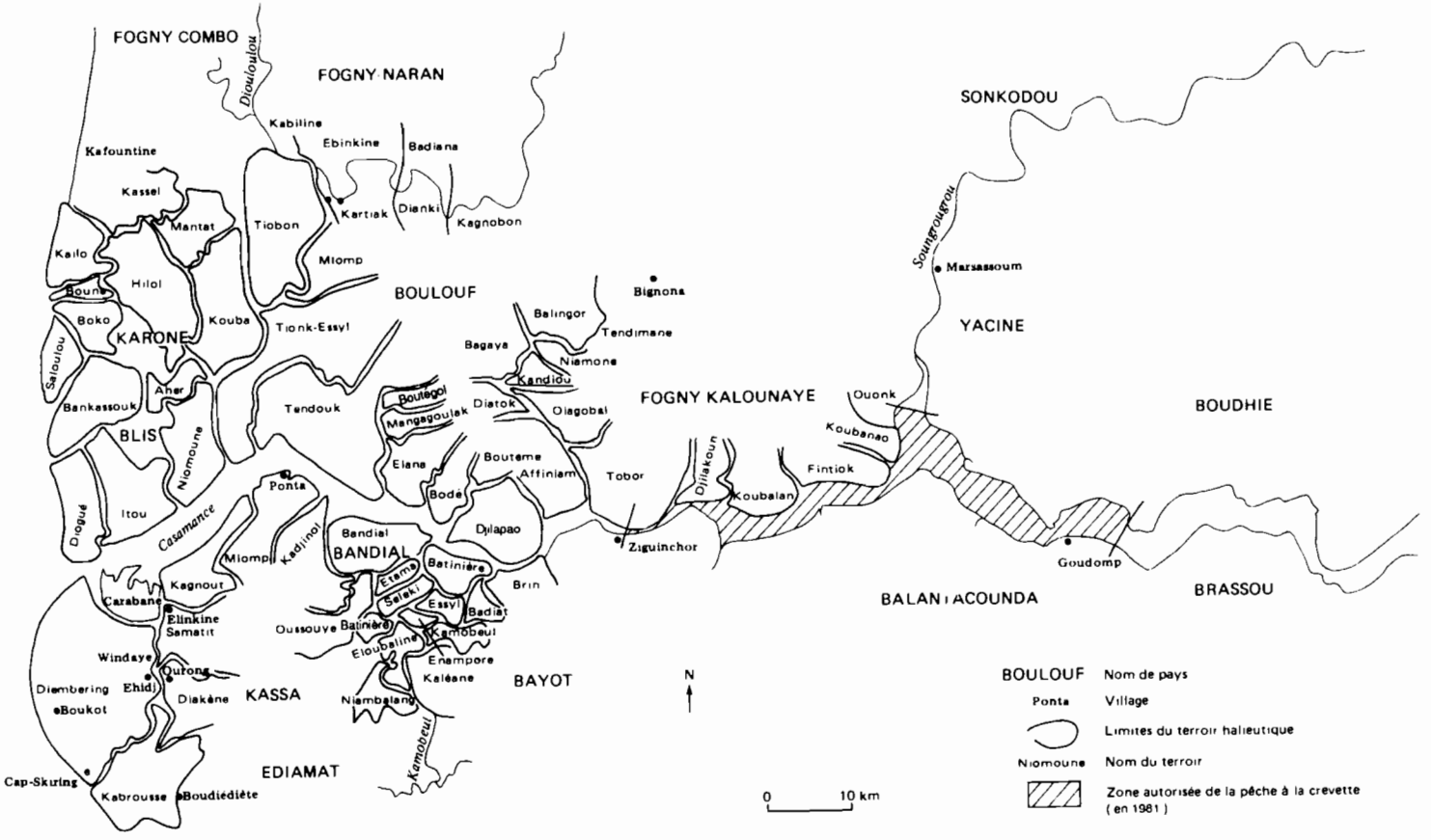

FIG. 1. — Gestion de l'espace halieutique en Casamance (CORMIER-SALEM, 1986)

dans la mangrove et enfin la pêche dans le *bolon* (fig. 2 : Coupe transversale des usages des différents milieux dans un village de Basse-Casamance).

La diversité des engins de pêche — on compte plus de dix sortes de nasses — et des techniques de pêche traduisent l'ancienneté de cette activité. A partir de la fouille des amas coquilliers, O. LINARES de SAPIR a montré que, dès 200-300 B.C., la riziculture inondée intensive gagnée sur la mangrove était associée à la pêche (LINARES, 1971). Le développement des aménagements hydrauliques et l'augmentation de la consommation des produits halieutiques correspondraient à un déplacement des zones d'habitation et à une intensification des systèmes de production rendue possible grâce à l'acquisition du *kadiendou,* instrument de labour *diola* (MARZOUK-SCHMITZ, 1984).

Le peuplement est beaucoup plus tardif en Moyenne Casamance. Les populations originaires de l'est migrent par vagues successives à partir du XIVe siècle ; les *manding* constituent le peuplement dominant. Cultivateurs ou commerçants, ils ne s'intéressent guère à la pêche, du moins jusqu'à une date récente. Leur terroir se compose du plateau, domaine des cultures sèches, surtout de l'arachide, exploitées par les hommes, et des rizières, dans les dépressions, exploitées par les femmes.

Les populations *diola* de Basse-Casamance, comme les diverses populations de Moyenne Casamance, sont fondamentalement terriennes ; elles ignorent la pêche maritime. Mêmes les villages côtiers tournent le dos à la mer. Longtemps inconnu, tardivement exploité, ce milieu est considéré comme dangereux et ne fait donc pas partie du terroir.

Le fleuve Casamance tient à la fois du milieu maritime et du milieu continental : sa largeur, sa profondeur le rendent aussi dangereux que la mer, sans compter les fortes houles, les courants de marée, ou même les crocodiles encore très nombreux jusqu'aux années 1950 !... Au niveau de l'estuaire, on relève les mêmes espèces qu'en mer. Aussi, seules les rives du fleuve Casamance sont-elles comprises dans le terroir ; le chenal par contre, est assimilé à la mer.

La perception et l'usage des espaces halieutiques diffèrent en fonction de l'environnement et de l'histoire du peuplement. Alors qu'officiellement, l'accès aux ressources halieutiques est libre et que les espaces halieutiques ne peuvent faire l'objet d'une appropriation, dans les faits, les villages ont des droits sur les eaux intérieures, comme ils en ont sur les terres.

Contrôle coutumier des eaux intérieures

Le territoire, appelé *mof*, regroupe plusieurs terroirs. Chaque terroir comprend les terres et les eaux exploitées par une communauté villageoise. Le chef du village en est le garant. Les limites villageoises des espaces halieutiques ne sont pas matérialisées par des bornes ; pourtant, ces limites n'en sont pas moins établies, reconnues, transmises dans la mémoire collective.

Chaque village dispose ainsi de zones de pêche bien délimitées : leur extension ne dépasse pas la distance qu'une pirogue peut parcourir en une journée ; elles comprennent les *bolon* qui donnent accès au village ; les confluences avec d'autres *bolon* servent de limites entre les zones villageoises ; elles comprennent aussi les îles couvertes de mangrove ou de *tann*, étendues sursalées ; les sites les plus favorables à la cueillette des huîtres ou à la pêche reçoivent un toponyme ; les noms des lieux de pêche et de campement font référence à leur richesse spécifique *« là où s'arrêtent les capitaines »*, « là où l'on pêche beaucoup de carpes », à une particularité de leur site *« la plage », « là où l'eau est peu profonde »* ou encore à l'histoire de leur découverte (fig. 1).

L'aire effective de pêche et de cueillette des ressources aquatiques n'est cependant pas limitée à ces zones coutumières. Les campagnes, de quelques mois, en saison sèche, à l'extérieur du terroir, sont une pratique courante chez les *Diola*. A ces migrations intrarégionales, se sont ajoutées, depuis la fin du XIXe siècle, les migrations de pêcheurs originaires du nord du Sénégal — *Wolof* du Gandiole et de Guet

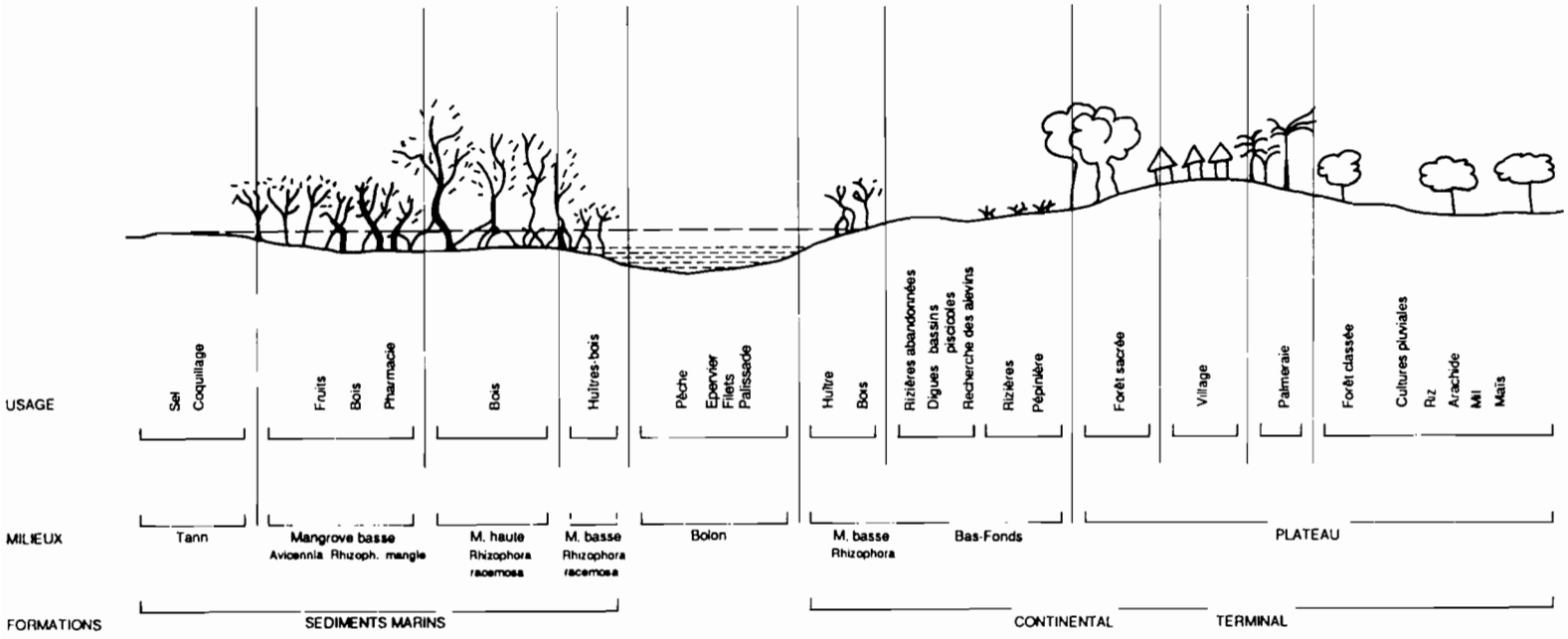

FIG. 2. — Coupe des usages des différents milieux d'un terroir de Basse-Casamance (CORMIER-SALEM, 1986)

N'Dar, *Lebu* et *Serer* de la Petite-Côte, *Nyominka* des îles du Saloum — et même des pays proches — *Somono* du Mali —. Tous ces déplacements posent la question du droit d'accès aux ressources aquatiques.

Appropriation de la ressource et droit d'accès aux espaces halieutiques

Il semble paradoxal de s'approprier une ressource halieutique, alors même que le poisson n'est pas encore pêché. Le poisson, pourtant, peut être considéré comme un moyen de production, au même titre que les engins de pêche ou la terre (VERDEAUX, 1981) ; il représente un stock disponible ; en fait, les modalités d'acquisition de la ressource diffèrent selon l'interprétation coutumière qui est faite du statut des eaux.

La mer est considérée, on l'a vu, comme un espace ouvert, non approprié. L'accès à ses ressources est libre. Comment pourrait-il en être autrement, compte tenu de la migration des espèces ? De plus, en Casamance, jusqu'au milieu du XXe siècle, les plages sont inoccupées. Les villageois accueillent les pêcheurs migrants originaires du nord car ils ne sont par perçus comme des concurrents ; au contraire, ils leurs fournissent du poisson de mer en abondance et les forment à la pêche maritime, en les prenant comme apprentis sur leurs pirogues. Ils sont logés au village chez un tuteur comme à Kafountine ou campent sur la plage comme à Cap Skirring (fig. 1).

Si le moyen de production, en tant que tel, n'est pas approprié, par contre, les pêcheurs se répartissent entre eux les fonds. Les sites les plus propices à la pose des filets dormants, riches en langoustes ou en soles, sont repérés, reçoivent un toponyme, qui est souvent celui de l'aîné du lignage, responsable de l'unité de pêche ou de celui qui a découvert le site ; ils deviennent la chasse-gardée et, dans les faits, la propriété de l'unité de pêche.

Pour les eaux intérieures, les modalités d'accès à la ressource et d'appropriation varient selon les parties prenantes et les formes d'exploitation.

Un pêcheur étranger au village peut installer son campement dans la zone villageoise et exploiter les *bolon* de cette zone à condition d'en avoir demandé l'autorisation au chef du village. Il ne lui est demandé aucune rétribution mais traditionnellement le pêcheur fait don de poissons ; les campagnes s'effectuent le plus souvent à l'intérieur des aires d'échanges traditionnels entre villages qui appartiennent au même territoire, les *mof*, ou qui ont des activités complémentaires.

L'aire de pêche de Bandial s'étend largement de part et d'autre du fleuve Casamance. Le village de Bandial est situé sur une île de la rive gauche et ne dispose pas de plateau ; ses habitants vivent de la pêche et de la riziculture de bas-fonds ; les pêcheurs de Bandial échangent ainsi leurs poissons contre le bétail et les légumes des villages du Boulouf où la pêche est moins développée.

L'aire de pêche de Tionk-Essyl s'étend aussi bien au-delà de la zone de pêche de ce village ; les pêcheurs musulmans vont camper dans les îles Blis-Karone et le Kassa, tandis que les villageois de ce pays, animistes et catholiques, font des campagnes de cueillette du vin de palme dans leur brousse.

Les zones non aménagées du terroir villageois sont appropriées collectivement ; les villageois ont l'usufruit des ressources ; la protection du milieu est assurée par la coutume ; un code de règlements plus moral que légal en garantit le respect (CORMIER-SALEM, 1986). Une mise en défens est faite des lieux reconnus propices à la reproduction : telle frayère est ainsi considérée comme un lieu de pêche hanté (DEMBO, 1945) ; ou encore, des saisons de pêche sont établies : ainsi, il est interdit de cueillir les huîtres à partir du moment où les villageois s'occupent des rizières, ce qui revient à limiter la cueillette à la saison sèche et protège le mollusque durant sa phase de croissance en hivernage.

La gestion des zones aménagées, de façon permanente ou intermittente, est plus complexe, variant dans l'espace et dans le temps. Nous nous arrêterons sur deux formes d'aménagement.

L'exploitation traditionnelle des espaces halieutiques : la pêche paysanne

Outre les multiples nasses, paniers, pièges utilisés dans les marigots ou les eaux peu profondes, essentiellement par les femmes (fig. 3), on relève deux formes de pêche autochtones[3] et qui ont une grande ampleur en Casamance : les enceintes, palissades et barrages, et les digues qui enferment les bassins piscicoles. Ces types d'aménagements dépendent du cycle des marées et des crues et décrues et se rencontrent dans toutes les grandes zones d'épandage de l'intérieur de l'Afrique intertropicale (SAUTTER, 1966 : 430-432).

Les pêcheries : enceintes et barrages

Deux types de pêcheries sont relevés en Casamance[4] : les barrages proprement dits[5] sont posés en travers d'un petit bolon ; de petite dimension[6], ils sont constitués de claies amovibles en fibres de palmier rônier. Le pêcheur les enroule pour les transporter sur sa pirogue et les plante au moyen de piquets sur les fonds des marigots. Les claies sont disposées en V ouvert dans le sens du courant et, à leur jonction, est placée une chambre de capture. Avec la marée, les poissons remontent le couloir formé par l'une ou l'autre des branches du V et se piègent dans la chambre.

Les palissades sont de véritables enceintes-pièges, plus ou moins fixes, ouvertes vers l'amont, de telle sorte que le poisson s'y laisse enfermer à marée descendante[7]. Elles sont formées par des tiges de palmier tressées de fibres de rônier. Les piquets

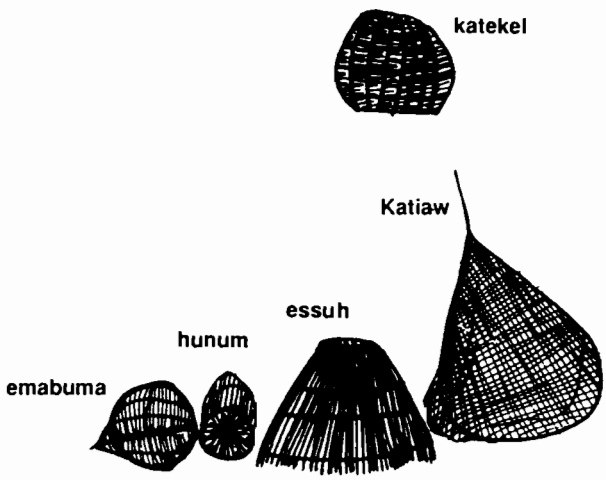

FIG. 3. — Nasses et paniers de pêche en Casamance (CORMIER-SALEM, juin 1985)

3. Ou du moins acquises de longues dates, d'après les premières descriptions des Portugais au XVe siècle.
4. DIAW (M.-C.), 1985.
5. Appelés *japang, épang, bufeh, eguehen* selon les parlers *diola*.
6. Ils ont en moyenne 2-3 m de large.
7. Selon les parlers *diola*, elles sont appelées *Buyil, bupang, fugham, uguiden*.

sont en bois de palétuvier. Ces palissades sont fichées sur les fonds sablo-vaseux, perpendiculairement à la rive. Le dispositif est proche du précédent mais a un plus grand développement (fig. 4). Aux angles formés par la jonction de deux palissades, sont placées des chambres-pièges ; le poisson peut y rester 3-4 jours avant d'être recueilli par le pêcheur ou les pêcheurs au moyen d'un panier.

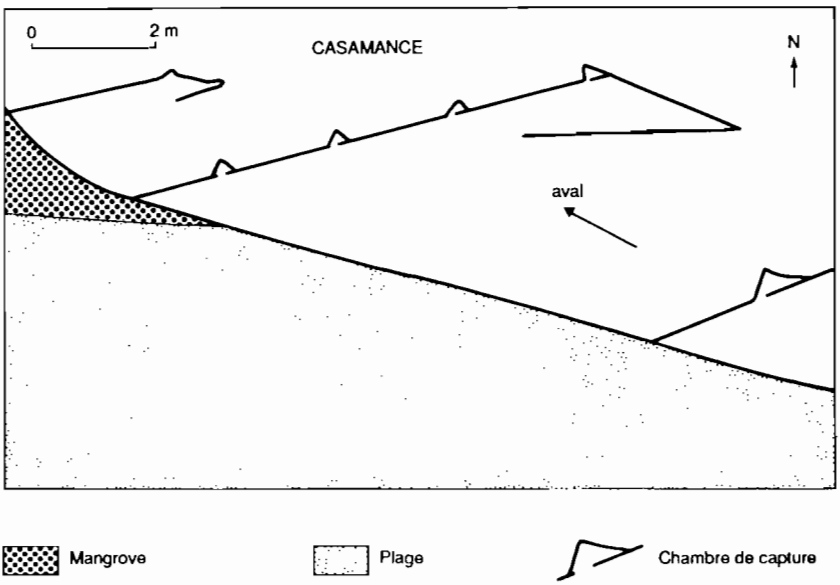

FIG. 4. — Barrages-palissades
(d'après une photo de M.-C. CORMIER-SALEM, 1986)

Ces pêcheries sont caractéristiques de l'estuaire casamançais entre le *bolon* du Diouloulou et celui d'Affiniam (fig. 1). Leur exploitation est une des principales activités des hommes du Bandial, qui font des campagnes de quelques mois en saison sèche. Ce sont les spécialistes des grandes palissades avec les populations du Kassa, tandis que les petits barrages se rencontrent dans tous les villages riverains du *bolon*.

Le poisson capturé appartient au fabricant et propriétaire de la palissade ; par extension, le fond de pêche sur lequel est fixé la palissade lui appartient aussi, alors qu'il n'en avait au départ, comme on l'a vu plus haut, que l'usufruit. La parcelle d'eau, une fois découverte, exploitée et occupée de façon plus ou moins permanente, devient la propriété privée du pêcheur ou de son lignage ; elle acquiert un statut équivalent à celui d'une rizière.

Les bassins piscicoles

Les bassins piscicoles sont des aménagements hydrauliques gagnés sur la mangrove, situés en aval des rizières. On ne les rencontre qu'en Basse-Casamance, où s'étendent les rizières inondées (PELISSIER, 1966). Ils sont constitués de digues munies de drains qui permettent de maîtriser la pénétration de la marée et la vidange du bassin. On distingue deux types de bassins, différents par les formes d'aménagement, d'exploitation et de gestion (fig. 5).

Les petits bassins forment une zone tampon entre les rizières et l'eau salée des grands bassins et des *bolon*. Ils couvrent une petite superficie d'une vingtaine d'ares en moyenne ; ils sont enclos de digues, larges de 50 cm à 1 m. Des troncs de rônier

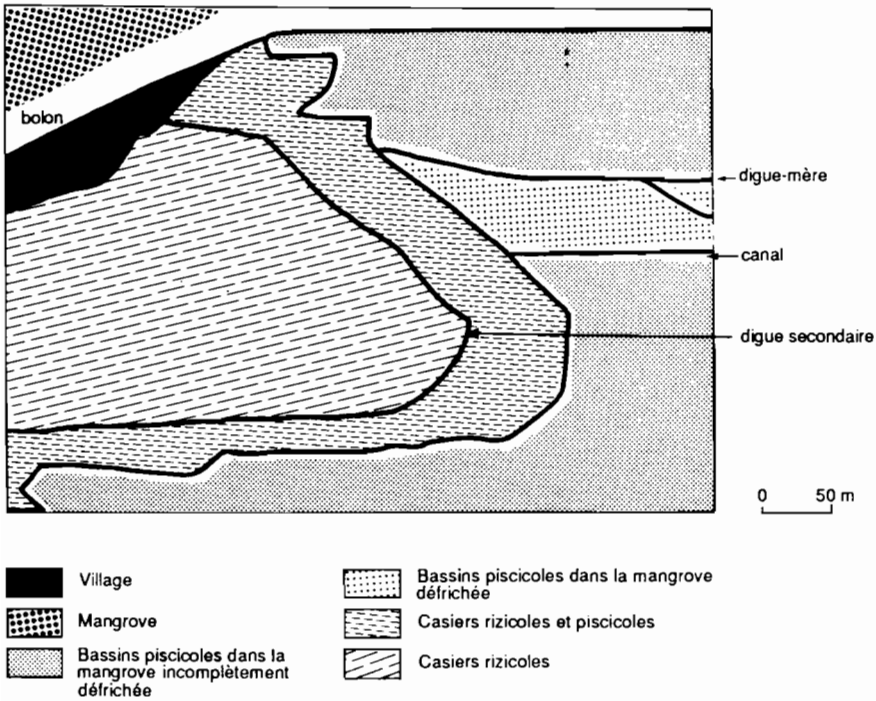

FIG. 5. — Aménagement de l'espace aquatique de Niomoune (d'après une photo de M.-C. CORMIER-SALEM, nov. 1984)

évidés posés en travers de digues servent de drains ; le paysan les ouvre et les ferme au gré des marées. Ces bassins sont destinés à la culture du riz et à la pêche ; en leur centre, on trouve une planche surélevée, qui porte du riz, quand le sol est suffisamment dessalé par les pluies et selon la disponibilité en main-d'œuvre. La pêche se pratique toute l'année au moyen de nasses-pièges ou de palissades posées à l'emplacement des drains, au moyen de paniers-cloches ou d'haveneaux qu'utilisent les femmes en pénétrant dans l'eau. Ces dernières construisent aussi de petites digues dans la vase pour piéger les alevins[8].

Ces bassins appartiennent aux propriétaires des rizières qu'elles protègent, juste en amont ; le chef de famille et ses femmes et enfants y ont seuls accès librement. Le poisson est destiné à la consommation familiale. Les autres villageois peuvent y pêcher avec l'accord du propriétaire et, dans tous les cas, ne peuvent modifier le niveau de l'eau.

Actuellement, dans la plupart des villages, ces bassins sont à l'état d'abandon comme beaucoup de rizières inondées, faute de jeunes pour entretenir les digues et par suite du manque de pluies.

Les grands bassins sont situés à l'aval des petits bassins, dans la mangrove incomplètement défrichée, qui sert ainsi de frayères au poisson. Ce sont de vastes carrés de plus de 1 ha séparés les uns des autres par des digues secondaires semblables aux précédentes. Une digue-mère les isole des *bolon* et barre les chenaux de marée ; elle a des dizaines de kilomètres de développement. Parallèlement à la

8. Selon les parlers *diola*, les petits bassins sont appelés *biit*, *jifip* ou *bubutj* ; les digues *kalinga* ou *elinga* ; les planches cultivées avec du riz *kayelay* ou *gaal*.

digue, court un canal large de 5 à 10 m, profond de 1 à 3 m, dans lequel pullulent les carpes et mulets, capturés à l'épervier[9].

Exclusivement destinés à la pêche, ces bassins sont exploités plus ou moins intensivement : les bassins peuvent être ouverts et fermés plusieurs fois dans l'année en fonction de la marée. Le poisson est alors simplement piégé. Les bassins peuvent aussi donner lieu à un élevage extensif : les poissons sont piégés à marée montante juste avant l'hivernage ; ils sont retenus quelques mois dans les bassins pour qu'ils grossissent puis le bassin est vidangé en septembre-octobre au moment d'une forte décrue.

Dans les deux cas, on utilise des nasses-pièges et des barrages pour capturer le poisson au moment de la vidange puis les femmes raclent le fond du bassin avec des paniers. La pêche d'un bassin dure 3-4 jours. Dans la plupart des cas, l'appropriation des bassins est collective au niveau du village, du quartier, du sous-quartier ou de la concession. En fait, dans les villages *diola*, cela correspond le plus souvent à un lignage. L'aîné du lignage est le responsable de la gestion du bassin : c'est lui qui invite les hommes adultes à reconstruire la digue ; il décide des dates d'ouverture et de fermeture des drains ; il règle le niveau de l'eau au moyen d'une nasse très allongée, le *kalakan*, fermée par un bouchon de paille ou de feuilles ; il dirige les opérations de pêche[10] et procède au partage des poissons.

Les bassins de chaque lignage sont, la plupart du temps, ouverts à intervalles réguliers selon les cycles de marées et les lignages s'invitent à tour de rôle. Le poisson est pêché en plusieurs temps : le lignage propriétaire pose ses *fulan* à la sortie des drains. Une partie des prises des *fulan* est partagée égalitairement entre chaque famille qui compose le lignage ; le reste est vendu[11] ; l'argent est versé dans une caisse commune sous la responsabilité de l'aîné ; cette caisse sert d'assurance maladie et permet de financer les gros travaux. Lorsque le bassin est presque vidangé, les autres lignages peuvent recueillir le poisson resté dans la vase avec divers paniers ; le poisson appartient alors à celui qui le capture.

Comme on le voit, ces aménagements requièrent un travail énorme, concevable uniquement dans une société fortement encadrée. Ils ont tendance à reculer là où les structures de la société sont remises en question par l'exode rural, la volonté d'indépendance financière des jeunes, l'individualisme et le développement d'activités plus lucratives.

Ces modes de gestion traditionnelle sont-ils adaptés aux nouvelles conditions du milieu physique et humain ?

Contrôle de l'espace halieutique : enjeux et conflits

A l'heure actuelle, en Casamance, on assiste à un éclatement du terroir et à une inversion des rapports entre la pêche et l'agriculture. L'augmentation de l'effort de pêche[12] et la dégradation des conditions de l'environnement tendent à remettre en cause les prérogatives des villages sur leurs espaces halieutiques, tandis que la colonisation puis l'indépendance ont surimposé des nouveaux cadres à la structure existante. Après avoir décrit les principaux facteurs de changement, nous analyserons leurs répercussions sur la gestion des terroirs.

9. Selon les parlers *diola*, les grands bassins sont appelés *futumb, hukanga, buwoi* ; les digues secondaires *elinga* ; la digue-mère *hukink* ou *fukaen* ; le canal *kaguil, gajilen, kagoy*.
10. Le jour de la pêche, le *kalakan* est remplacé par le *fulan* ou *hunum*, grande nasse-piège munie à une extrêmité d'un cône rentrant (fig. 2).
11. Avant les années 1950, le poisson était échangé.
12. L'augmentation de l'effort de pêche est due à la fois à l'augmentation du nombre de pêcheurs et au développement de nouvelles techniques de pêche plus performantes.

Les facteurs de changement

Les facteurs sont d'abord climatiques et environnementaux. La sécheresse de ces vingt-cinq dernières années n'a pas épargné la Casamance ; la diminution des précipitations[13] et la contraction de la saison des pluies sur trois mois au lieu de cinq ou même six mois sont à l'origine d'une profonde modification des écosystèmes : le recul de la mangrove, l'extension des *tann*, la dégradation de la palmeraie, la disparition ou la raréfaction de l'ichtyofaune continentale et estuarienne témoignent de la rapide sursalure des eaux de surface comme des nappes phréatiques.

Les facteurs de changement sont aussi humains, démographiques, économiques, techniques et sociaux. Les migrations sont anciennes en Casamance : elles étaient alors essentiellement masculines, rurales et de saison sèche ; à partir des années cinquante, elle laissent la place à des migrations massives, saisonnières puis progressivement définitives, vers les villes[14], de jeunes, de sexe féminin et masculin ; cet exode rural a de nos jours complètement vidé de leur population active, certains villages, où ne résident plus que les aînés et les enfants en bas-âge.

Dans le même temps, la Casamance, longtemps restée difficile d'accès, s'est ouverte grâce à la construction de routes et de ponts dans les années cinquante[15]. La pénétration de l'économie monétaire, la recherche d'activités lucratives expliquent le développement des cultures de rente et des activités non agricoles telles que le tourisme et la pêche. C'est dans ce contexte qu'il faut restituer l'essor spectaculaire de la pêcherie de crevette avec l'ouverture des usines de crevettes à Ziguinchor et l'arrivée des pêcheurs *toucouleur* en Moyenne Casamance.

Outre les pêcheurs *toucouleur*, les migrations de pêcheurs du nord en Casamance ont concouru au développement de la pêche chez les populations autochtones par l'introduction de nouveaux engins de pêche plus performants et l'initiation à ces nouvelles techniques (épervier, filet maillant dérivant de fond ou de surface, filet dormant, senne de plage...).

Par ailleurs, la scolarisation, les migrations urbaines et, avec elles, la multiplication des contacts extérieurs, l'émancipation des jeunes, le développement de l'individualisme contribuent à une remise en question des modalités de gestion traditionnelle du milieu en Casamance.

Modifications de la gestion des espaces halieutiques

La combinaison de tous ces facteurs a pour principal effet la modification des systèmes de production et, notamment le développement de l'exploitation des espaces halieutiques. Nous montrerons d'abord les relations ambivalentes de la pêche et de l'agriculture ; puis, nous décrirons les conflits dont le contrôle de l'espace halieutique est l'enjeu, en nous appuyant sur des exemples précis, où la législation traditionnelle est remise en cause par la législation officielle.

Les rapports entre la pêche et l'agriculture – Le recul de l'agriculture, particulièrement de la riziculture de bas-fonds, et le développement de la pêche sont concomitants ; pourtant, l'un n'explique pas l'autre.

Une combinaison de facteurs rend compte de l'abandon progressif de rizières salées ; leur recul est sensible dès les années cinquante (PELISSIER, 1966) avec la pénétration de l'économie de marché et l'exode rural. La sécheresse ne fait qu'accé-

13. La moyenne des précipitations à Ziguinchor est tombée de 1500 mm, à moins de 1000 mm. depuis 1968.
14. Ziguinchor et surtout Dakar.
15. Au nombre des premières réalisations, on compte la route *Transgambienne* et le pont *Emile Badiane* au niveau de Ziguinchor. Très importants aussi sont les ponts sur le *Diouloulou* et sur le *Katakolouss*, le premier rendant accessible la côte nord et le second la côte sud.

lérer ce processus à partir des années soixante-dix ; l'acidification et la salinisation des sols (MARIUS, 1985) sont des facteurs limitants majeurs ; l'attrait des activités lucratives n'intervient que postérieurement.

La pêche est une activité concurrente à l'agriculture dans la mesure où elle est pratiquée à plein temps. Désormais les pêcheurs autochtones, à l'exemple des pêcheurs « professionnels », ne se contentent pas d'exploiter les *bolon* de leur terroir mais quittent plusieurs mois leur village d'origine pour pêcher en mer ; certains prolongent leurs campagnes de pêche pendant l'hivernage ; d'autres regagnent le village pour les travaux rizicoles et pratiquent la pêche le soir et la nuit ou bien deux jours sur trois ; mêmes ces derniers tendent à repartir en campagne, si les pluies se font attendre.

En fait, l'analyse du recrutement des pêcheurs permet de nuancer ces propos : les « nouveaux » pêcheurs se recrutent essentiellement parmi les jeunes qui ne disposent pas encore de biens fonciers et qui trouvent dans cette activité le moyen de gagner leur autonomie financière.

Ce sont ces mêmes jeunes qui, de préférence aux travaux agricoles, jugés trop pénibles pour le profit qu'ils en retirent, se lancent dans l'« aventure urbaine ». Dans cette optique, la pêche est un des moyens de freiner l'exode rural et contribue donc à l'équilibre des structures traditionnelles villageoises. Dans le même ordre d'idée, la pêche dans les bassins piscicoles concourt à l'entretien des digues et donc à la protection des rizières contre la marée.

Les conflits internes à la pêche – Les villageois tendent à réaffirmer leur droit coutumier et à se réserver l'usage exclusif de leur terroir, à partir du moment où ces ressources sont limitées et où les usagers potentiels sont plus nombreux. La législation officielle se surimpose à la législation traditionnelle, sans résoudre les conflits entre les pêcheurs. Nous décrirons deux types de conflit à l'échelle des villages et à l'échelle de la Casamance.

En 1862, on relève dans les archives[16], un des premiers conflits où les villageois font appel aux représentants de la colonie pour faire respecter la coutume : les gens de Mlomp se plaignent que des habitants de la Pointe Saint-Georges « ont pris du poisson dans leurs pêcheries ». Les villageois n'hésitaient pas à recourir aux armes pour défendre une rizière ou une pêcherie. Actuellement encore, des conflits éclatent entre villages qui font ressurgir ces vieilles inimitiés : depuis trois ans, le village de Niomoune refuse aux pêcheurs de Thionk-Essyl de camper et de pêcher dans leur zone car eux-mêmes ne peuvent plus aller cueillir le vin de palme dans la brousse de Thionk-Essyl ; la sécheresse et l'ampleur prise par les campagnes de pêche sont à l'origine de l'interprétation restrictive des droits coutumiers sur les terroirs ; ce qui était un droit d'usage prioritaire, devient un droit de propriété.

En Moyenne Casamance, deux systèmes de pêche se concurrencent ; les pêcheurs autochtones *Balant, Diola, Manding* capturent le poisson au moyen de filets traînants ou au moyen de sennes de plage ; les pêcheurs *toucouleur,* originaires de la vallée du fleuve, utilisent des engins fixes pour capturer les crevettes et approvisionnent les usines de congélation de Ziguinchor. Les tenants de ce conflit sont complexes, à la fois techniques, sociaux, économiques et ethniques[17]. Les mouillages des filets à crevettes arrachent les autres engins ; les pêcheurs de crevettes peuvent être considérés comme des travailleurs saisonniers, très dépendants des usines et des circuits d'exportation ; les populations autochtones sont davantage des paysans-pêcheurs et le poisson reste dans les circuits de la petite production marchande ; enfin, les populations autochtones ne se sont mises à la pêche que tardivement, sur l'exemple des étrangers ; elles revendiquent désormais le droit du premier occupant et veulent interdire aux étrangers l'accès aux espaces halieutiques qui dépendent de

16. ANS 13 G 366.
17. JONGUE (Klass de), 1980 ; LE RESTEL (L.), 1983.

leur terroir. Les tensions latentes ont été exacerbées avec les modifications de l'écosystème : la législation officielle interdit la pêche à la crevette en dehors d'une zone comprise entre Ziguinchor et Tambacounda, à un kilomètre en amont de Goudomp (fig. 1). Cette zone avait été délimitée pour tenir compte des contraintes écologiques et humaines ; jusqu'en 1983, la niche écologique des crevettes adultes se trouve en amont de Ziguinchor ; la pêche à la crevette est interdite en amont de Tambacounda, non pour protéger les juvéniles mais pour respecter la pêcherie de poisson. A partir de 1984, la salinité de la Casamance est, en tous les points, supérieure à celle de la mer (34,5 ‰), dépassant le seuil optimum pour la croissance des crevettes (31,13 ‰) et atteignant en amont jusqu'à 170 ‰ ! Les plus grosses crevettes ne se trouvent plus dans la zone de pêche autorisée mais beaucoup plus en aval, où les conditions de salinité sont plus favorables à leur croissance.

Ainsi, pour des raisons de rentabilité économique évidente, les pêcheurs recherchent les crevettes dans la zone réservée en principe aux pêcheurs de poisson, entrant directement en concurrence avec ces derniers. Dans cet exemple, la législation officielle est inefficiente car les moyens n'ont pas été mis en place pour l'adapter, avec souplesse, aux modifications de l'environnement. Quant à la législation traditionnelle, elle n'est pas reconnue par les autorités et les pêcheurs étrangers...

Conclusion

Depuis plus de quinze ans, la mise en valeur traditionnelle des terroirs en Casamance est éprouvée par les modifications de l'écosystème et l'ampleur des mouvements de population. La valorisation des espaces aquatiques est non seulement une réponse à la sécheresse et au recul de la riziculture mais aussi une stratégie économique familiale. Tandis que les aînés tendent à assurer les activités de subsistance, les plus jeunes recherchent des activités lucratives ; le développement de nouvelles formes de pêche fait éclater le terroir, suscite des conflits pour le contrôle de la ressource mais est aussi, paradoxalement, un des moyens de préserver la gestion traditionnelle du milieu, en freinant l'exode rural.

Outre ces nouvelles stratégies paysannes, les espaces aquatiques sont de plus en plus l'objet d'interventions extérieures visant à aménager des barrages anti-sel, à développer la pisciculture, l'ostréiculture etc. La plupart de ces projets méconnaissent la gestion traditionnelle de ces espaces qui, au même titre que les terres de bas-fonds ou de plateau, font partie du terroir.

Compte tenu de tous ces enjeux suscités par la pêche, il semble urgent de décrire les rapports originaux que les sociétés entretiennent avec les espaces halieutiques, objet d'étude éminemment géographique !

BIBLIOGRAPHIE

CHAUVEAU (J.-P.), 1982 — La navigation et la pêche dans l'histoire du littoral sénégambien, *Doc. Scient., CRODT*, n° 84 : 25-36.

CORLAY (J.-P.), 1979 — La notion d'espace de production halieutique : Proposition méthodologique d'étude à partir de l'exemple danois, *Norois*, n° 104, oct-déc. 1979 : 449-466.

CORMIER-SALEM (M.-C.), 1986 — La gestion de l'espace aquatique en Casamance, 181-202, *in :* LE RESTEL (L.), FONTANA (A.), SAMBA (A.) (eds), 1986, *L'estuaire de la Casamance : Environnement, pêche, socio-économie*, ISRA/CRODT, Dakar : 328 p.

DEMBO (Coly), 1945 — Lieux de pêche hantés sur la Casamance, *Notes Africaines* : 10.

DIAW (M.-C.), 1985 — Formes d'exploitation du milieu, communautés humaines et rapports de production : première approche dans l'étude des systèmes de production et de distribution dans le secteur de la pêche en Casamance, *Doc. Scient., CRODT-ISRA*, n° 104, 167 p.

GUILCHER (A.), 1983 — *Géographie de la mer.* GODARD (A.), VANNEY (J.-R.), VERGER (F.), (eds). Paradigme Terre et Sociétés, librairie Minard, Paris, 530 p.

JONGE (Klass de), 1980 — Une étude d'une lutte de classe en Casamance (Sud-Sénégal), *Working Papers,* n° 2, African Studies Center, Leiden, Netherlands.

LINARES de SAPIR (O.), 1971 — Shell middens of lower Casamance and problems of Diola protohistory, *West African Journal of Archeology,* Nigeria, vol. 1, janv. 1971 : 23-54.

Le RESTE (L.), 1983 — Propositions pour de nouvelles réglementations dans la pêcherie de crevettes en Casamance, *Doc. interne CRODT.,* 2 p.

MARIUS (C.), 1985 — *Mangroves du Sénégal et de la Gambie,* Travaux et Documents ORSTOM, n° 193, 357 p.

MARZOUK-SCHMITZ (Y.), 1984 — Instruments aratoires, systèmes de cultures et différenciations intra-ethniques, *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.,* vol. XX, n° 3-4, 1984 : 399-425.

PELISSIER (P.), 1966 — *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance,* thèse de doctorat, Saint-Yriex, imp. Fabrège, 939 p.

PETREQUIN (P.), 1984 — *Gens de l'eau. Gens de la terre. Ethno-archéologie des communautés lacustres,* Hachette, coll. « Mémoire du temps » dirigée par J. Guilaine, 1984, 345 p.

PLIYA (J.), 1985 — *Protection du milieu et législation traditionnelle de protection en Afrique de l'Ouest,* communication au colloque de Cotonou, déc. 1985, 10 p.

RASS (T.) et CARRE (F.), 1980 — Les pêches maritimes : complexes biogéographiques de production et provinces halieutiques (1950-77). *Revue des Travaux de l'Institut des Pêches Maritimes,* Paris.

SAUTTER (G.), 1966 — *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement,* Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris et Mouton, La Haye, 582 p.

VERDEAUX (F.), 1981 — *L'Aïzi pluriel (chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire),* thèse de troisième cycle, ORSTOM, Abidjan.

CRISES

La mort des arbres à Sob, en pays Sereer (Sénégal)

André LERICOLLAIS

Tambagar, le grand fromager tutélaire du village de Sob, est mort après la sécheresse de 1984. L'arbre d'origine mythique se tenait à l'orée du village depuis des temps immémoriaux. Dans la brume de saison sèche sa gigantesque silhouette se dressait dépouillée. Il bourgeonnait en mai. Son immense feuillage bruissait en ondes puissantes dans les tornades de l'hivernage. Il signifiait la puissance du végétal, dominant la campagne et le village, mais les champs et les maisons se tenaient à l'écart de son ombre épaisse et maléfique. Là se réunissaient à l'initiative du vieux devin les villageois inquiets de la pluie. En ce lieu résonne encore le tam-tam des cérémonies incantatoires et prémonitoires.

L'immense squelette de l'arbre foudroyé s'est longtemps dressé au-dessus de l'amoncellement de bois morts. Tambagar enfin s'est effondré. Les paysans évitent la tombe fantastique où seules s'aventurent quelques chèvres furtives. Les génies qui peuplaient les frondaisons rôdent désemparés.

Plus qu'un épisode marquant de l'histoire du village, la mort de l'arbre sacré, précipitée par les sécheresses, pourrait signifier à Sob la fin d'un ordre agraire où les arbres tenaient une place essentielle.

La dégradation du parc arboré sereer

En pays sereer les arbres tiennent une place essentielle dans l'aménagement agraire, et ont des fonctions importantes à tous égards.

Sur l'étendue du terroir de Sob — 550 hectares —, une soixantaine d'espèces ont été décomptées en 1965. *Acacia albida* est dominant, puis il y a une douzaine d'espèces principales avec des arbres présents partout, en densité continue ou regroupés en bosquets, dont l'implantation résulte d'une pratique paysanne de l'aménagement. Il y a, dispersées dans ces peuplements dominants, un grand nombre d'espèces représentées par quelques individus, probablement sélectionnées dans les formations végétales qui existaient avant le défrichement. La campagne arborée ainsi construite recouvre l'ensemble des terroirs à l'exception des quelques hec-

tares de bas-fonds non cultivés où se trouvent des boisements résiduels très dégradés.

Parmi les espèces courantes nommées en sereer, plus de quarante figurent ici. Si l'on exclut les espèces spécifiques des milieux littoraux et quelques-unes très peu représentées, les arbres les plus communs du pays sereer sont présents. Ce qui n'implique pas que le parc arboré du terroir de Sob soit représentatif par sa densité et sa composition des campagnes sereer.

Acacia albida est dominant à Sob mais moins que sur les terroirs situés quelques dizaines de kilomètres plus au nord, par contre certaines espèces seulement présentes ici sont plus répandues vers le sud du Sine.

La répartition des arbres dans les champs et dans les habitations n'est pas fortuite. A l'échelle du terroir villageois la densité et la composition du parc varient en fonction des conditions édaphiques et de l'ancienneté de la mise en exploitation des terres. On trouve le contraste habituel entre l'aire d'emprise de l'habitat et la campagne-parc alentour. Les villages, les hameaux concentrent les baobabs, les fromagers, les ficus, les tamariniers, et maintenant les nims, tandis que les bosquets de vieux baobabs désignent à coup sûr les anciens lieux habités. Sur le terroir, à la périphérie du village domine *Acacia albida* avec des densités notables de *Cordyla pinnata, Anogeissus leiocarpus, Diospyros mespiliformis, Acacia nilotica, Celtis integrifolia, Tamarindus indica.* Le bocage esquissé par les haies qui bordent certains champs et qui encadrent les chemins est fait de divers acacias buissonnants, d'euphorbes, de bauhinia et de combrétacées. Les boisements des bas-fonds se réduisent souvent à des buissons plus ou moins clairsemés d'où émergent quelques vieux arbres préservés.

Les changements intervenus au cours des dernières décennies dans la composition du couvert arboré et arbustif à l'échelle du terroir de Sob sont importants.

La nette régression du couvert arboré est à relier à l'évolution du système de production dans son ensemble. Faisons d'abord la part des fonctions passées et actuelles dévolues aux diverses espèces et à leurs productions. Les contraintes écologiques aggravées apparaîtront sans doute moins déterminantes, et les pratiques agro-pastorales nouvelles plus compréhensibles sinon mieux fondées.

Les espèces et leurs fonctions

En pays sereer, comme dans d'autres sociétés agraires de la zone sahélo-soudanienne il ne suffit pas de dénombrer les espèces et d'en énumérer les divers usages pour restituer la place de l'arbre dans l'environnement du paysan. Cela étant, l'arbre a de multiples fonctions ; par ses feuilles, ses fleurs, ses fruits, ses écorces, ses racines et son bois, mais aussi par la place qu'il tient dans le paysage agraire et son action sur le milieu.

La mise en place de ce parc diversifié s'est étalée sur de nombreuses décennies ; les différentes espèces y sont inégalement présentes et différemment réparties. Le tableau III nous en restitue les fonctions principales actuelles. L'intérêt de certaines espèces, souligné par toutes les flores, n'apparaît pas ici parce que les effectifs en sont très faibles (tabl. II). D'autres ont perdu leurs fonctions d'antan et demeurent néanmoins très présentes sur le terroir. Pour les espèces les plus nombreuses les fonctions sont faciles à établir près des habitants.

Le parc contribue à l'alimentation humaine. Pour cette utilisation il y a ce qui est jugé comestible, ce qui entre normalement dans la composition des repas, ce qui est consommé directement sous l'arbre, ce qui est consommé en cas de pénurie, enfin ce qui est ramassé pour être vendu. La qualité nutritive de ces aliments que soulignent les tables de composition des aliments, notamment celles de l'ORANA, doit être confrontée à la consommation réelle de la population et au potentiel de production du terroir. D'emblée les espèces importantes se réduisent à *Adansonia digitata, Cordyla pinnata, Diospyros mespiliformis, Tamarindus indica* et *Ziziphus*

TABLEAU I
Arbres et arbustes sur le terroir de Sob

FAMILLES	ESPECES	NOMS SEREER
anacardiacée	*Anacardium accidentale*	daf-durubab
	Lannea acida	nduguc
	Mangnifera Indica	mangaru
	Scieracarya birrea	aric
	Spondias mombin	yoga
asclépiadacée	*Calotropis procera*	mbodafod
bignonacée	*Spathodea campanulata*	mamb
bombacacée	*Adansania digitata*	bak
	Bombax costatum	ndondol
	Celba pentandra	mbuday
borraginacée	*Cordia senegalensis*	sub
césalpinée	*Bauhinia rufescens*	njambayargin
	Cassia sieberiana	selumg
	Cordyla pinnata	nar
	Detarium microcarpum	ndang
	Detarium senegalensis	ndooy
	Pillastigma reticulata	ngayox
	Tamarindus Indica	sob
combretacée	*Anageissus leiocarpus*	ngojil
	Combretum aculeatum	nalafun
	Combretum glutinosum	yay
	Combretum micranthum	ndag
	Guiera senegalensis	ngud
ébénacée	*Diospyros mespiliformis*	nen
euphorbiacée	*Euphorbia balsamifera*	ndamol
	Jatropho curcas	lit-rog
méliacée	*Azadirachta indica*	nim
	Khaya senegulensis	ngarin
mimosée	*Acacia albida* (adulte)	sas
	Acacia olbida (jeune)	njas
	Acacia ataxacantha	ngol
	Acacia macrostachya	sim
	Acacio nilotica	nenef
	Acacia senegal	dongar-ngawoc
	Acacia seyal	ndomb
	Acacia sieberiana	sul
	Dischrostachys cinerea	sus
	Entada africana	mbacar
	Parkia biglobosa	sew
	Prosopis africana	somb
moracée	*Ficus iteophylia*	mbelen
	Ficus gnafalocarpa	ndun
	Ficus platyphylia	mbadat
	Ficus thonningil	ndubale
	Morus mesozigia	sand
moringacée	*Moringa oleifera*	nebeday
myrthacée	*Eucalyptus camuldulensis*	eucalyptus
palmée	*Barassus aethiopum*	ndof
papilionacée	*Indigofera tinctoria*	nonan
	Pterocarpus erinaceus	ban
rhamnacée	*Ziziphus mauritiana*	ngic
rosacée	*Parinari macrophilia*	daf
rubiacée	*Gardenia ternifolia*	mbos
	Mitragyna inermis	ngaul
simarubacée	*Balanites aegyptiaca*	model
sapindacée	*Aphania senegalensis*	mbuc
tiliacée	*Grewia bicolor*	ngel
ulmacée	*Celtis integripholia*	ngan
verbénacée	*Vitex doniana*	njoob

(Le soulignement indique qu'il y avait en 1965 ou en 1985 plus de cinquante arbres de l'espèce sur le terroir)

TABLEAU II
Evolution du parc à Sob de 1965 à 1985

ESPECES	NOMS SEREER	EFFECTIFS		
		1965	1985	
Acacia albida, (adulte)	sas	2946	2466	
Acacia albida, (jeune)	njas	0851	0034	
Total :		3797	2500	- 34 %
Acacia nilotica	nenef	0133	0090	
Adansonia digitata	bak	0610	0507	
Anogeissus leiocarpus	ngojil	0181	0144	
Bauhinia rufescens	njambayargin	0062	0073	
Celtis integripholia	ngan	0113	0134	
Cordyla pinnata	nar	0248	0262	
Diospyros mespilifarmis	nen	0150	0115	
Gardenia ternifolia	mbos	0060	0050	
Scierocarya birrea	aric	0067	0078	
Tamarindus indica	sob	0081	0064	
Ziziphus mauritiana	ngic	0074	0081	
Total :	11 esp.	1779	1598	- 10 %
nim	esp. implant.	0003	0247	
Autres	45 espèces	0302	0199	- 33 %
TOTAL :	58 ESP.	5881	4544	- 23 %

mauritania ; chacune de ces espèces ayant plus de 50 arbres sur le terroir. On peut ajouter les quelques rôniers, manguiers et ficus. L'enquête conduite récemment dans la région sereer de Diaganiao, (S. CHEVASSUS-AGNES, 1987) proche de la zone de Niakhar à tous égards, montre que le baobab est l'arbre le plus utilisé ; les feuilles réduites à l'état de poudre, et la pulpe des fruits (les pains de singe) entrent régulièrement dans la composition des repas, mais en petites quantités. A Sob, avec presque un baobab par habitant, la production potentielle de pulpe est de plusieurs dizaines de kg, par habitant, par an. Le ramassage pour la cuisine, la consommation sur place par les enfants et la vente ne prélèvent qu'une partie des fruits ; le reste est abandonné. La consommation et la vente des feuilles de baobab et celles des gousses de tamarinier n'épuisent pas non plus le potentiel. Ces arbres cependant sont maintenant appropriés à cause des ressources monétaires qu'ils fournissent. Les fruits des autres arbres, produits en petites quantités, pendant une brève période, n'apparaissent pas dans la préparation des repas. Ils sont consommés par les enfants. A la rubrique des fonctions disparues il y avait la récolte des fruits de *Sclerocarya birrea* utilisés pour faire une boisson alcoolisée. Cette pratique s'est maintenue dans certaines maisons du village voisin de Diohine. A Sob elle est abandonnée depuis plusieurs décennies mais l'arbre demeure présent sur le terroir à plusieurs dizaines d'exemplaires. Les apports du parc arboré sereer pour l'alimentation humaine ne présentent plus guère d'originalité par rapport aux régions voisines. Leur importance n'est pas décisive, qu'il s'agisse de la production consommée ou vendue. Sans doute la collecte des feuilles et des fruits devient-elle plus systématique les années de crise alimentaire suite à la sécheresse, mais alors, la production végétale accuse elle-même d'importants déficits.

La production fourragère a certainement une plus grande importance. Les feuilles et les fruits des épineux — des divers *Acacia, Bauhinia, Balanites, Ziziphus, Prosopis* — sont surtout mangés par les petits ruminants. Les bovins consomment les feuilles de *Celtis integrifolia,* celles des baobabs fourragers (les feuilles de certains baobabs sont impropres à l'alimentation humaine) et le feuillage des émondes d'*Acacia albida.* Le bétail se nourrit faute de mieux des feuilles et des fruits des *Ficus* et des autres espèces signalées comme fourragères. Les espèces aux effectifs les plus

TABLEAU III
Fonctions et utilisations

	ESPECES	NOMS SEREER	AH	FB	MA	SM	ED	AM
1	*Acacia albida, (adulte)*	sas	- -	F U	- T -	- E - P	F	A - C
2	*Acacia albida , (jeune)*	njas	- -	F -	- - -	- E F -	F	- - -
3	*Acacia ataxacantha*	ngol	- -	F U	- T -	R - F -	N	- B -
4	*Acacia macrostachya*	sim	- -	F -	- - -	R E F -	O	- B -
5	*Acacia nilotica*	nenef	- -	F U	C P T	E R F P	X	A - -
6	*Acacia senegal*	dongar-ngawoc	- -	F -	- - G	- E - -	O	- - -
7	*Acacia seyal*	ndomb	- -	F U	- P G	R E - -	O	- - -
8	*Acacia sieberiana*	sul	- -	F -	- P -	- - - -	O	- - -
9	*Adansonia digitata*	bak	F U	F -	C - -	R E F P	O	- - C
10	*Anacardium accidentale*	daf-durubab	- U	F -	- - -	- - F -	O	- - -
11	*Anogeissus leiocarpus*	ngojil	- -	F -	- T T	R - F P	F	- - -
12	*Aphania senegalensis*	mbuc	- U	- -	- - -	R - - -	O	- - -
13	*Azadirachta indica*	nim	- -	- -	- T -	- - F -	N	- - -
14	*Balanites aegyptiaca*	model	- U	F U	- P -	R E F P	O	- - -
15	*Bauhinia rufescens*	njambayargin	- -	F U	C P -	R E F -	O	- B -
16	*Bombax castatum*	ndondol	- -	- -	- P -	R E F -	F	- - -
17	*Borassus aethiopum*	ndof	- U	- -	V T -	R - F -	O	- - -
18	*Calotropis procera*	mbodafod	- -	- -	- - -	R E F P	O	- - -
19	*Cassia sieberiana*	selumg	- -	F -	- P -	R E F -	O	- - -
20	*Ceiba pentandra*	mbuday	- -	F -	- T -	- - F -	N	- - -
21	*Celtis integrifolia*	ngan	- -	F -	- - -	R - - -	F	- - -
22	*Combretum aculeatum*	nalafun	- -	F -	- P -	R - - P	N	- - -
23	*Combretum glutinosum*	yay	F -	- -	- P -	R E F -	F	- - -
24	*Combretum micranthum*	ndag	F -	- -	- P -	R E F -	F	- B -
25	*Cordia senegalensis*	sub	F -	F U	- T -	R - F P	F	- - -
26	*Cordyla pinnata*	nar	- U	- -	- T -	- E - -	M	- - -
27	*Detarium microcarpum*	ndang	- U	- -	- - -	- E - -	M	- - -
28	*Detarium senegalensis*	ndooy	- U	- -	- - -	- E F -	M	- - -
29	*Dichrostachys cinerea*	sus	- -	F -	- T -	- E - -	M	- - -
30	*Diospyros mespiliformis*	nen	- U	- -	- T -	R E F -	M	- - -
31	*Entada africana*	mbacar	- -	- -	- - -	R E F -	O	- - -
32	*Eucalyptus camuldulensis*	eucalyptus	- -	- -	- - -	- - F -	N	- - -
33	*Euphorbia balsamifera*	ndamol	F -	- -	- - -	- E F P	O	- B -
34	*Ficus ilegophylla*	mbelen	F U	F -	- P -	R E F -	M	- - -
35	*Ficus gnafalocarpa*	ndun	F U	F -	- P -	R E - P	M	- - -
36	*Ficus platyphylla*	mbadat	F U	F -	- P -	- - F P	M	- - -
37	*Ficus thonningii*	ndubale	F U	F -	- P -	R E - -	M	- - -
38	*Gardenia ternifolia*	mbos	- -	- -	- U T	R E F -	F	- - -
39	*Grewia bicolor*	ngel	- -	F -	- U -	- E - -	F	- - -
40	*Gulera senegalensis*	ngud	- -	F -	- P -	- - F P	F	- B -
41	*Indigofera tinctoria*	nonan	- -	- -	- - T	R - - -	O	- - -
42	*Jatropha curcas*	lit-rog	- -	- -	- - -	- - F -	O	- B -
43	*Khaya senegalensis*	ngarin	- -	F -	- T -	R E F -	F	- - -
44	*Lannea acida*	nduguc	- -	F -	- - -	R - F -	O	- - -
45	*Manguifera indica*	mangaru	- U	- -	- - T	- - F -	M	- - -
46	*Mitragyna inermis*	ngaul	- -	F -	- T -	R E F -	M	- - -
47	*Moringa oleifera*	nebeday	- -	- -	- - -	R E - -	O	- - -
48	*Morus mesozigia*	sand	- U	- -	- - -	R E - -	M	- - -
49	*Parinari macrophilla*	daf	- U	F -	- - -	- E - -	M	- - -
50	*Parkia biglobosa*	sew	- U	- -	- - -	- E F -	M	- - -
51	*Piliostigma reticulata*	ngayox	- -	F U	C P -	- E F P	M	- - -
52	*Prosopis africana*	somb	- -	F U	- T -	R E F -	M	- - -
53	*Pterocarpus erinaceus*	ban	- -	F -	- T -	R E F -	M	- - -
54	*Scierocarya birrea*	aric	- U	F -	- T -	R E F P	X	- - -
55	*Spathodea campanulata*	mamb	- -	- -	- - -	- - F P	O	- B -
56	*Spondias mombin*	yoga	- U	- -	- - -	- - - -	M	- - -
57	*Tamarindus indica*	sob	F U	F -	- T -	R E F P	X	- - -
58	*Vitex doniana*	njoob	- -	- -	- - -	- - - -	M	- - -
59	*Ziziphus mauritiana*	ngic	- U	F -	- T -	R E F P	F	- B -

Les fonctions principales
se classent en plusieurs rubriques :
AH : alimentation humaine
— feuilles (F)
— fruits et graines (U)
FB : fourrages pour le bétail
— feuilles (F)
— fruits et graines (U)
MA : matériaux pour l'artisanat
— écorces et feuillage ; cordage (C) et vannerie (V)
— tiges, bois ; palissade (P), charpente (C), ustensiles (U), usages divers (T)
— sève, tanin, cendre ; teinture (T), gommes (G)

SM : substances médicinales
— racines (R)
— écorces (E),
— feuilles et graines (F)
— pouvoir de protection (P)
ED : énergie domestique
— fourniture régulière de bois de feu (F), utilisé maintenant (N), usages ou utilisateurs particuliers (X), seul le bois mort est prélevé (M), pas d'utilisation pour le feu (O)
AM : fonction dans le milieu
— amélioration du sol (A)
— composante du bocage (B)
— non-compétition avec cultures (C)

importants sont fourragères à l'exception de *Cordyla pinnata, Diospyros mespiliformis* et *Gardenia ternifolia.* La production fourragère de l'espèce dominante, *Acacia albida,* avec des densités d'arbres de l'ordre de celles que nous avions à Sob en 1965 dépassait celle d'une culture d'arachide. La situation s'est considérablement dégradée, vu l'émondage extrême qui se pratique et la réduction du nombre des arbres. L'évolution du parc fourrager présente de grandes disparités ; *Celtis integrifolia,* l'espèce sans doute la mieux appétée par les bovins, compte quelques arbres de plus, de même pour *Bauhinia rufescens.* A l'inverse *Acacia albida* et *Acacia nilotica* disparaissaient en grand nombre, sans que des jeunes soient sélectionnés pour renouveler le peuplement. A l'échelle du terroir le potentiel fourrager de la strate arborée, toutes espèces confondues, a considérablement diminué. La régression ne peut que continuer dans le proche avenir vu l'absence de jeunes arbres et l'émondage extrême pratiqué depuis plusieurs années qui tend à supprimer tout couvert végétal. Alors que l'on constate cette régression l'exploitation se porte sur la strate herbacée qui est maintenant l'objet d'une véritable fenaison. Dans les petites parcelles en jachère et dans la plupart des champs de mil où l'on a laissé pousser l'herbe en fin de cycle, tout le couvert herbacé est arraché à l'iler ou à la souleveuse. Le foin est ensuite transporté en charrette et entassé dans un enclos près de la maison. Il sera donné en priorité aux animaux de trait et au bétail sorti du troupeau pour l'embouche, en complément des fanes d'arachide et de haricot. La fenaison a lieu après les récoltes, avant le retour des troupeaux. Elle demande relativement moins de travail que l'élagage des arbres. Elle marque un progrès significatif de l'appropriation de la ressource végétale.

La fourniture du bois de feu pour la cuisine ne posait pas de problème jusqu'à ces dernières décennies. La récupération des émondes sous les arbres fourragers et la coupe des repousses arbustives dans les jachères fournissaient l'essentiel. En outre les femmes prélevaient quelques fagots dans les buissons des bas-fonds. Enfin elles utilisaient les tiges de mil pour les cuissons légères. A présent les repousses sont rares et il y a de moins en moins de bois émondé vu l'état des arbres fourragers. Par contre il y a tous ces arbres morts qui jonchent les champs. Les femmes outillées du seul coupe-coupe ne prélèvent que le petit branchage, elles ne parviennent pas à débiter les troncs et les grosses branches, durcis en séchant. Il faut attendre qu'ils se décomposent sur place. Déjà le bois manque, l'on recourt davantage à des combustibles médiocres ; certaines essences de bois jusque-là négligées sont maintenant employées. Les enfants dérobent des bouses sèches dans les parcelles qui viennent d'être fumées, malgré l'interdiction des exploitants.

Certaines espèces donnent le bois d'œuvre pour les charpentes, les outils et les ustensiles. Les bois les plus recherchés résistent aux termites et atteignent une taille suffisante pour être travaillés. Les paysans font leurs charpentes, préparent des manches. A défaut de *Anageisus leiocarpus* et de *Borassus aethiopum* on se contente du bois des nims. Les artisans boisseliers fabriquent comme par le passé les mortiers les pilons et divers récipients avec *Acacia albida, Khaya senegalensis.* La concurrence des cuvettes émaillées, déjà ancienne, n'a pas totalement ruiné ce secteur artisanal. Notons que l'utilisation des tanins n'a pas non plus totalement disparu. Bien que fortement concurrencée par les teintures chimiques, la teinture bleue est encore extraite de *Indigofera tinctoria,* la jaune de *Anageisus leiocarpus.*

Il était de tradition d'enclore le terroir en hivernage. Pour y circuler il fallait suivre les chemins, ouvrir et refermer des barrières, emprunter des passages. A portée des villages existaient autrefois de véritables petits enclos fortifiés où les gens se dissimulaient en cas de menace. La population pénétrait par une entrée discrète et disparaissait sous un énorme buisson circulaire de *Acacia ataxacantha* aménagé à cet effet. A l'échelle du terroir les haies vives relayées par des clôtures délimitaient les pâtures et protégeaient les cultures pendant l'hivernage. Pour tout enclore, il fallait planter des piquets, rassembler et enchevêtrer des branches d'épineux, tresser les palissades. Là encore la strate des repousses arbustives et les émondes d'épineux devaient fournir les bois et les branches nécessaires. Les chemins et les haies ne sont plus guère entretenus. Circonstance aggravante, au cours de la dernière période, les

haies vives ont dépéri ou se sont éclaircies, seules ont pu être maintenues des haies d'euphorbes — *Euphorbia balsamifera* et *Jatropha curcas* — résistantes à la sécheresse et peu appétées par le bétail. L'armature bocagère, caractéristique des terroirs sereer, est en voie de disparition. Cette transformation du paysage agraire accompagne celle des pratiques d'élevage. La disparition de la jachère oblige les troupeaux bovins à transhumer hors du terroir pendant les trois quarts de l'année. Quant au bétail maintenu au village il pâture attaché au piquet. L'alternative à l'utilisation massive de la végétation pour dresser les clôtures existe, ce sont les clôtures artificielles, les grillages, les fils de fer. Ces solutions onéreuses paraissent hors de portée, vu l'état des ressources, et dans une certaine mesure sans objet.

Les haies et les arbres disséminés dans les champs sont une protection efficace contre toutes les formes d'érosion. Plus remarquable est l'action sur le sol reconnue à certains de ces arbres, particulièrement à *Acacia albida,* l'espèce dominante qui contribue à son amélioration. Inutile d'insister sur les processus de cette amélioration foncière. L'ombrage de l'arbre en feuille pendant la saison sèche, la litière azotée qu'il dépose juste avant l'hivernage se traduisent par une amélioration en profondeur de toutes les variables de la fertilité (C. CHARREAU, 1970). A Sob en 1965, sur l'aire très anciennement exploitée du terroir, *Acacia albida* couvrait environ 20 % des champs. Maintenant la couverture par cet arbre n'atteint pas 5 % de la surface, à cause de la réduction des effectifs et plus encore de l'émondage. L'amélioration du milieu n'étant sensible que sous les arbres adultes il faudra du temps pour retrouver les effets de l'arbre sur une proportion importante des superficies cultivées.

Un grand nombre d'espèces fournit des substances médicinales. Racines, écorces, feuilles, graines entrent dans la composition de tisanes et de décoctions, voire de talismans. Ces substances médicamenteuses figurent en grand nombre sur les étals des marchés. Cette utilisation de l'arbre relève de la cueillette plus que de la récolte. Elle est le fait de quelques thérapeutes traditionnels. Pour cette collecte, il suffit de quelques arbres des espèces intéressantes, à l'échelle du terroir. Ces arbres quand ils n'ont que cette fonction font souvent partie de la strate résiduelle, vestiges de la végétation d'origine.

Certains arbres sont considérés pour leurs pouvoirs bienfaisants ou maléfiques, leur proximité comme leur ombrage pouvant protéger ou nuir. Certains sont des lieux ou des objets de cultes, nommément désignés et historiographiés. Les feuilles et les fruits de ces arbres ne sont pas consommés. Le bois en est laissé à l'abandon.

Les multiples intérêts que présente le parc arboré en pays sereer demeurent, même si les fonctions qu'il remplit n'ont plus la même signification qu'autrefois, quand la population du village se devait d'assurer son autosuffisance — pas seulement alimentaire —, dans le cadre de son territoire. Néanmoins nous constatons la forte régression de ses productions, à l'image de ses densités et de sa vitalité. L'amélioration foncière ne touche plus que de faibles superficies. La production fourragère essentielle à l'articulation des systèmes de culture et d'élevage est atteinte. L'énergie domestique déjà manque.

Les causes de la dégradation du parc

A l'échelle régionale ou zonale les sécheresses qui ont marqué les deux dernières décennies se traduisent par une forte baisse des moyennes pluviométriques. Le Sine illustre parfaitement cette évolution puisqu'à Niakhar la moyenne des pluies est de l'ordre de 400 mm pour les vingt dernières années alors qu'elle était d'environ 600 mm pour les cinquante années précédentes. Un phénomène de cette ampleur sur une telle durée agit nécessairement sur la croissance et la régénération du végétal. L'évolution du parc sereer, pendant ces deux dernières décennies, illustre cette sahélisation qui atteint les campagnes et les paysages des régions soudaniennes ou sahélo-soudaniennes. L'évolution du parc varie en fonction du site et de l'espèce.

L'abaissement des nappes est à relier à ces déficits pluviométriques. Nous manquons de mesures systématiques. Les seules indications dont nous pouvons faire état concernent les puits de Sob. En 1965 l'eau dans le puits central du village se trouvait à 6 m de profondeur. Les habitants y puisaient régulièrement de l'eau pour abreuver les animaux. L'eau était trop salée pour être bue. L'eau à boire était puisée, avec parcimonie, dans les trous creusés à faible profondeur — *séanes* — dans les endroits les plus argileux des environs du village, mais ces petites nappes phréatiques douces s'épuisaient au cours de la saison sèche obligeant à creuser davantage jusqu'à rencontrer la nappe salée. L'eau dans le même puits se trouve à présent à 14 m de profondeur et personne ne la puise puisqu'elle est devenue tellement salée que les animaux refusent de la boire. Quant aux *séanes* des lentilles argileuses, elles sont complétement asséchées. Ces simples observations, pour insuffisantes qu'elles soient, laissent présager de fortes perturbations dans l'alimentation hydrique des arbres. Les botanistes nous renseignent sur les pluviométries qui conviendraient à chaque espèce (von MAYDELL) mais la question du fonctionnement et de la structure de l'appareil racinaire confrontés à l'abaissement et à l'oscillation des nappes, ou celle de la sensibilité relative de l'arbre à la salinité demeurent en suspens pour la plupart des espèces. Sur les 58 espèces répertoriées, environ une quinzaine (la plupart parmi les moindres) ont besoin d'une pluviométrie annuelle supérieure à 400 mm, quelques-unes exigent plus de 600 mm. Effectivement ces arbres-là ont disparu ou les effectifs ont régressé à quelques exceptions près, dont celle notable de *Celtis integrifolia. Acacia albida* peut supporter des pluviométries bien inférieures mais cet arbre est réputé fragile. La conjonction de conditions écologiques plus rigoureuses avec un émondage excessif et répété, pourrait expliquer la mortalité que nous constatons, qui s'est accrue ces dernières années, et qui peut conduire à la disparition de l'espèce dans ce secteur du Sine au cours des prochaines décennies.

En l'absence de toute régénération par la sélection et la protection de jeunes pousses, les différences dans la mortalité des arbres s'expliquent au moins en partie, naturellement, par les différences de durée de vie des espèces. Les baobabs, les fromagers, les tamariniers sont réputés vivre très vieux, ce qui est aisé à vérifier, par contre la croissance des *Acacia albida,* des *Cordyla pinnata* semble rapide dans les conditions du parc sereer, et les très vieux arbres de ces espèces y seraient rares. A l'évidence on ne peut discuter du dépérissement et de la régénération de la strate arborée dans les paysages sahéliens sans se référer aux spécificités biologiques des diverses espèces notamment leur longévité, à supposer qu'elles croissent et vivent dans un environnement climatique, édaphique et arboré qui leur soit également favorable. Les botanistes ne fournissent guère de précisions sur ce point.

Autre évidence, la régénération du parc ne peut avoir lieu sans techniques qui autorisent et favorisent la reproduction de l'espèce et protègent la croissance des jeunes plants.

La germination et toutes les autres formes de reproduction ont lieu pendant la saison végétative. La jachère, même annuelle, suffisait à faire émerger toute une strate de repousses arbustives. Pendant la saison sèche suivante les troupeaux en vaine pâture disposaient de nourritures plus accessibles et plus fournies que le maigre feuillage des arbustes, les bergers intervenant le cas échéant pour le protéger. Au moment de la préparation du champ les pousses les mieux venues et situées dans un espace dégagé étaient préservées et élaguées. Le semis et les sarclages quand ils se faisaient à la main les évitaient aisément. Seules quelques espèces, telle le manguier, le fromager, le baobab étaient ré-implantées et protégées dans des enclos ou dans les habitations.

A présent, dans les champs cultivés et bien sarclés, la terre est nue en fin d'hivernage. La disparition des jachères, le semis en ligne mécanique et le sarclage dans les interlignes calibrés, à la machine, en culture attelée ne laissent aucune chance de survie aux nouvelles pousses durant l'hivernage.

Etant donné l'évolution du terroir et de ses modes d'exploitation, la régénération du parc exige la mise en œuvre de nouvelles techniques.

Quel aménagement rural ?

Tous les points de vue s'accordent pour trouver de multiples avantages à cet aménagement, et déplorer le délaissement dont il souffre à présent. Même si les variations et la subjectivité dans les appréciations demeurent.

L'intérêt et les fonctions du parc sont immanquablement valorisés dans le contexte de la civilisation agraire ancienne, mais le maintien voire l'amélioration de tels aménagements dans le cadre ou la perspective d'une modernisation de l'agriculture rencontrent encore des objections qui ne sont pas étrangères à la dégradation présente et à l'absence de toute intervention efficace pour les réhabiliter.

Là se pose la question de l'intérêt porté à ce parc par la recherche agronomique et forestière depuis le début du siècle, des propositions faites pour le maintenir et l'améliorer, la place qu'il occupe dans les thèmes techniques qui ont été diffusés et dans les moyens mis en œuvre.

Les arbres dans les champs sont généralement considérés comme une gêne pour la mise en place de systèmes de culture intensifs et productifs. Le processus d'amélioration foncière commence par le dessouchage et l'élimination de toute repousse arbustive et la création d'un parcellaire géométrique. L'homogénéisation de la parcelle est le préalable à son exploitation en culture pure. Pour s'en convaincre il suffit de rappeler les opérations d'aménagement qui ont eu lieu depuis 50 ans, en commençant par les terres du Centre de recherches agronomiques de Bambey, en allant à Boubel sur les terres aménagées après 1936 sur le front pionnier arachidier, à Sefa en Moyenne Casamance, sur les points d'expérimentation de l'IRAT, dans les villages remodelés par l'IRHO à Louga, sur les défrichements initiés par la Société des terres neuves en 1973 à Koumpentoum.

Quant au travail considérable fait dans les années soixante, par les Sociétés de développement — par la SATEC et continué par la SODEVA —, pour définir un ensemble cohérent de thèmes techniques et le faire accepter à l'échelle de l'ensemble du bassin arachidier, au mieux il ignore l'arbre dans le champ.

Avec les sécheresses et les processus de désertification à l'œuvre depuis deux décennies on ne cesse de parler de reforestation. Les campagnes de sensibilisation en faveur de la protection et de la plantation des arbres sont incessantes. Certains agronomes, après avoir montré le rôle positif de certaines essences sur le sol, plaident pour que ces espèces, non concurrentes des cultures, trouvent place dans l'aménagement agraire (C. CHARREAU, 1979).

Mais sur le terrain nous assistons à la diffusion d'espèces nouvelles très rustiques comme le nim, implantées le long des routes, dans les cours et à proximité des habitations, en lisière de blocs de culture, à la création de périmètres forestiers et de petits bois villageois, à des mises en défens. Ailleurs l'espace rural est abandonné aux rigueurs du climat et au traitement que lui prodiguent ou lui font subir les cultivateurs et les éleveurs.

Notons cependant les actions d'agents forestiers qui depuis quelques années tentent d'endiguer la régression de ces parcs arborés en œuvrant avec les paysans à réimplanter et à protéger les espèces locales, dans les champs. L'effort mérite d'être signalé mais paraît dérisoire jusqu'à présent, vu l'ampleur du problème.

L'élimination des repousses arbustives des champs, et à terme des arbres, implicitement voulue par la plupart des actions de développement rural est-elle justifiée ?

Une fois de plus la réponse dépend des systèmes de culture en place et des perspectives de changement technique à moyen terme.

Dans la perspective d'une généralisation rapide des labours profonds, de l'entretien des cultures et de la récolte à la machine, la présence d'arbres nombreux, disséminés au hasard, dotés de racines affleurantes et portant des branchages bas serait effectivement très gênante ; mais dans l'état actuel des techniques, les arbres sont aisément contournés par les attelages qui s'accommodent par ailleurs de la taille réduite des champs, du dessin contourné des limites, des termitières. Vus les modes de tenure et d'utilisation des terroirs il faut bien envisager qu'au cours des prochai-

nes décennies les techniques de culture ne pourront subir de tels changements. A présent, la restructuration des exploitations agricoles et des parcellaires qui justifierait l'adoption de la culture motorisée, et de thèmes « lourds » tels que le labour profond, l'épandage à forte dose d'engrais minéraux ne progresse nulle part, à l'échelle du bassin arachidier. Le pays sereer réunit les contraintes foncières les plus fortes, qui s'opposent à une telle mutation. Les changements que l'on constate dans les pratiques — non figées pour autant — des cultures et de l'élevage, ne mettent pas en cause la répartition des arbres ni les fonctions principales que nous avons identifiées ; bien au contraire, ils réclameraient une densification et une meilleure gestion du parc.

Perspectives

La vision optimiste consisterait à considérer que nous sortons d'une séquence sèche d'une durée exceptionnelle mais que le retour « à la normale » s'opère. Autrement dit en période de sécheresse le parc s'éclaircit et vieillit, puis il se reconstitue dès que les pluies redeviennent abondantes. La reproduction de cette armature agraire enregistrerait et répercuterait les fluctuations climatiques.

Mais il s'agit d'un parc anthropique, dont la régénération dépend de l'action paysanne. Les contraintes écologiques aggravées, en accélérant le processus de dégradation, révèleraient le moindre intérêt que les paysans portent dorénavant à ce parc arboré, patiemment élaboré par plusieurs générations quand il fallait être « autosuffisant » dans l'espace clos des terroirs. Dorénavant les habitants des villages du Sine échappent à cette totale sujétion par l'émigration et les liens entretenus avec l'extérieur. D'où le relatif délaissement du terroir.

On ne peut cependant minimiser à ce point la place tenue par les productions du terroir, ni l'aménagement qui en améliore les potentialités. dès à présent le terroir apparaît fortement dégradé et son potentiel de production nettement atteint. En l'absence d'un reboisement systématique — conçu avec les paysans et réalisé par eux —, les ressources et les productions, principalement au plan fourrager et énergétique, vont continuer à chuter. Les arbres des espèces principales, déjà très vieux et clairsemés, inéluctablement disparaissent.

Déjà les terres sablonneuses complètement nues gagnent sur les campagnes arborées du Sine et du Dieghem. C'est pour le moins le signe d'une évolution vers « l'extensif » du système agraire sereer, alors que la population rurale continue à croître.

BIBLIOGRAPHIE

BECKER (C.), d'après CRETOIS (L.), 1983 — *Le vocabulaire sereer de la flore*. Dakar, CLAD, 127 p. *multigr.*

BERGERET (A.), 1986 — *Rôle alimentaire des arbres et des arbustes et de quelques plantes herbacées. Communauté Rurale de Sali (Sénégal)*, Paris, Lab. d'Ethnobotanique, Muséum National d'Histoire Naturelle, 15 p. et annexes *multigr.*

BERHAUT (J.), 1971-1979 — *Flore du Sénégal*. Dakar, Clairafrique, 7 tomes.

BUSSON (F.), 1965 — *Plantes alimentaires de l'Ouest africain, étude botanique, biologique et chimique*. Marseille, M. Leconte Ed., 568 p.

CHARREAU (C.), 1970 — *L'amélioration du profil cultural dans les sols sableux et sablo-argileux de la zone tropicale sèche ouest-africaine et ses incidences agronomiques*. Bambey, CNRA, 2 tomes, *multigr.*

CHARREAU (C.), 1979 — Le rôle des arbres dans le systèmes agraires des régions semi-arides tropicales d'Afrique de l'Ouest. *Dakar, Colloque « Le rôle des arbres au Sahel »* : 33-36.

CHEVASSUS-AGNES (S.), 1987 — *Enquête nutritionnelle à Diaganiao.* Dakar, ORSTOM, Notes provisoires.

DUPRIEZ (H.) et DE LEENER (P.), 1987 — *Jardins et vergers d'Afrique.* Bruxelles, Terre et vie, 380 p.

FONTANEL (P.), 1986 — *Etats des végétations de parcours dans la communauté rurale de Kaymor (Sud Saloum, Sénégal).* Montpellier, IRAT-, DSP, 38 p., *multigr.*

GIFFARD (P.-L.), 1974 — *L'arbre dans le paysage sénégalais. Sylviculture en zone tropicale sèche.* Dakar, CTFT, 431 p.

KERHARO (J.) et ADAM (J.-G.), 1974 — *La pharmacopée sénégalaise traditionnelle.* Paris, Vigot frères, 1011 p.

LERICOLLAIS (A.), 1972 — *Sob. Etude géographique d'un terroir sérèr (Sénégal).* Paris, ORSTOM, Atlas des Structures Agraires au Sud du Sahara n° 7, 107 p.

MAYDELL (H.-J. von), 1983 — *Arbres et arbustes du Sahel. Leurs caractéristiques et leurs utilisations.* Eschborn, GTZ, n° 147, 531 p.

ORSTOM, 1980 — L'arbre en Afrique tropicale. La fonction et le signe. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. 97m., vol. XVII. nos 3-4 :* 127-320.

PELISSIER (P.), 1966 — *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance.* Saint-Yrieix, Imp. Fabrègue, 939 p.

PELTRE-WURTZ (J.), 1984 — La charrue, le travail et l'arbre. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XX, nos 3-4 :* 633-646.

POULAIN (J.-F.), et DANCETTE (C.), 1968 — *Influence de l'Acacia albida sur les facteurs pédoclimatiques et les rendements des cultures.* Bambey, CNRA, *multigr.*

RAISON (J.-P.), 1987 — *Les « parcs » en Afrique. Etat des connaissances et perspectives de recherches.* Paris, Encyclopédie des Techniques agricoles en Afrique tropicale. 67 p. *multigr.*

RAYNAUT (C.), 1980 — Collecte du combustible et équilibre des relations avec le milieu naturel dans les communautés villageoises du Département de Maradi (Niger). *Colloque « L'énergie dans les communautés rurales des pays du Tiers-Monde »,* Bordeaux, CEGET, 17 p. *multigr.*

SAUTTER (G.), 1968 — *Les structures agraires en milieu tropical.* Paris, CDU, 267 p. *multigr.*

TOURY (J.) *et al.*, s.d. — *Aliments de l'Ouest africain, tables de composition.* Dakar, ORANA, 62 p. *multigr.*

Au voleur !
Economie de crise et tactiques paysannes
Le cas du manioc sur les Hautes Terres malgaches

Chantal BLANC-PAMARD

« Les vols chez nous sont monnaie courante. Il ne se passe pas un jour sans qu'une famille ne s'en plaigne. Tout est bon : cochons, volailles, bœufs et nos cultures sur pied. Les voleurs ont l'air d'apprécier particulièrement le manioc. Ils les déterrent et remettent les plants comme si de rien n'était. On s'en aperçoit le lendemain lorsque les feuilles se fânent bizarrement. On surveille les champs mais on travaille dur dans la journée et, la nuit on doit aussi veiller. On contrôle les allées et venues, les *soubika* (paniers) des passants pour savoir s'ils possèdent une autorisation pour leurs produits. Mais les voleurs opèrent la nuit. Il arrive qu'on attrape quelques voleurs...! »

Telles sont les plaintes enregistrées sur les Hautes Terres centrales de Madagascar, plus particulièrement dans les campagnes proches de Tananarive où la cohésion sociale est moins forte que dans d'autres régions des Hautes Terres. Ces problèmes se posent avec acuité dans les villages des environs de Mahitsy, à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de la capitale. De culture sûre, le manioc est devenu une culture à risque à cause des vols répétés. La presse nationale se fait l'écho d'une telle situation (fig. 1).

Les paysans merina ont mis au point des tactiques qui concilient la très grande flexibilité du calendrier cultural du manioc et les contraintes qu'engendre le maraudage. Ils inventent des parades, ils innovent, ils adaptent ou abandonnent des pratiques. Le manioc reste une culture privilégiée sur les *tanety* (collines) mais se présente (aux sens propre et figuré) comme une plante « perturbée ».

Madagascar connaît depuis une quinzaine d'années des temps difficiles. La production rizicole est déficitaire, les disponibilités alimentaires diminuent, l'insécurité règne, les infrastructures sont en très mauvais état. La production de riz piétine, la population augmente[1]. Les villes sont au centre des difficultés. Les rendements moyens en paddy restent stables autour de 1,8 t/ha alors que les besoins ont très largement progressé. En 1970 la disponibilité en riz local était de 149 kg/habitant contre

1. Le taux de croissance annuel de la production rizicole est de 4,26 % de 1960 à 1970, de 1,23 % de 1970 à 1980 et de 1,04 % de 1980 à 1985. L'accroissement annuel de la population est de 2,5 % ; la population urbaine représente 18 % de la population totale.

Pris en flagrant délit au pied du manioc...

LAKROA n'i madagasikara · 8.3.86

FIG. 1

120 kg/habitant en 1985. La crise de subsistance rizicole qui éprouve actuellement l'île n'est pas la première ; les difficultés passées étaient conjoncturelles, le plus souvent liées à une production insuffisante, et trouvaient une solution rapide. Les cultures de *tanety*, le manioc principalement, complétaient l'alimentation en période de soudure ; l'argent procuré par le cumul d'activités permettait d'acheter du riz (BLANC-PAMARD, 1985). Pendant ces quinze dernières années, on est passé d'un système à dominante privé à un système étatisé en 1973 qui n'a cessé de se détériorer à partir de 1978 et a créé un frein au développement de la production rizicole. En 1983, a été mise en œuvre une politique libérale qui s'accompagne d'une diminution des importations. 356 000 tonnes de riz ont été importées en 1982 ; depuis 1983, la moyenne annuelle s'élève à 128 000 tonnes.

L'insécurité qui sévit dans les campagnes contribue depuis 1982 à la détérioration d'une situation économique grave. Le maraudage ou vol de produits de la terre avant la récolte prend tout à coup les proportions d'un véritable fléau[2]. Les paysans affrontent quotidiennement cette crise et cette insécurité. Ils se savent en difficulté et ils l'expriment par trois mots qui reviennent sans cesse. Le maraudage (*hala-botry*, vol-petit tas) et le manque de nourriture (*tsy ampy sakafo*) caractérisent une situation très précaire dans laquelle le *fanjakana* (le pouvoir) n'assure pas le ravitaillement et est impuissant face aux vols nombreux.

Le tout est assorti de commentaires : « c'est vraiment désolant », « rien ne va plus », « on s'essoufle », « on se décourage ». Les termes *taloha* (avant) et *izao* (aujourd'hui) précisent bien que les choses ont changé. La survie quotidienne est le souci des ruraux ; elle est encore plus dramatique pendant la soudure. Traditionnellement la soudure ou *maitso ahitra* (herbe verte) est la période où tout est encore

2. E. LE ROY LADURIE analyse l'ensemble des facteurs qui peuvent expliquer la crise des années 1520 dans le Languedoc : « L'expansion silencieuse de la démographie ne trouve pas sa contre-partie dans une augmentation du produit global ; elle tarit les capacités d'exportation frumentaire du Languedoc ; elle oblige les paysans à se mal nourrir, sur les lopins décroissants, sur la peau de chagrin des propriétés parcellaires ; elle favorise la paupérisation salariale, bien marquée, après 1525, quand la hausse des prix jusque-là feutrée, part tout à coup à vive allure. Et c'est tout cela qui concentre le pouvoir d'achat des masses sur les grains, et qui met parfois, en cas de disette, le minimum frumentaire hors de portée des plus pauvres, qui jette sur les routes les vagabonds agressifs, dénués de terre et de salaire ». *(Les paysans de Languedoc,* 1966).

vert dans les rizières avant la moisson. La soudure est marquée par une rupture dans l'alimentation. D'autres ressources végétales, le manioc principalement, complètent et remplacent parfois les rations de riz du repas de la mi-journée. Un passage d'un discours d'Andrianampoinimerina, à la fin du XVIIIe siècle, montre l'importance que le roi accorde au manioc :

> « Que les Merina se rappellent ceci, qu'ils verront. Je considérerai comme ayant rendu des services les hommes qui récolteront beaucoup de riz, beaucoup de manioc et tous les aliments noirs *(hani-mainty)* en plus des blancs (riz), car les *hani-mainty* sont le complément du riz, et, si l'on a beaucoup de riz sans avoir d'*hani-mainty,* c'est comme si l'on manquait d'aliments. Ceux qui auront beaucoup de tout cela, qui produiront des récoltes et fertiliseront la terre, auront mes faveurs, car je suis, moi, un souverain qui sait récompenser les services rendus... » (HR.IV. p. 506, *in* : ABE, 1984, p. 102).

La soudure, de plus en plus longue, de septembre-octobre à mars-avril, correspond à une véritable disette *(tsy ampy sakafo)*. Celle-ci est provoquée par le manque de riz des paysans dont les superficies nè suffisent pas, bien souvent, à les nourrir et qui ont, pour survivre, engagé leur récolte à venir ou vendu des grandes quantités de riz dès la moisson. « Le *fanjakana* (pouvoir) croit que le paysan a du surplus, mais ce n'est pas le surplus que celui-ci vend, c'est ce dont il a besoin pour se nourrir. »

Ainsi s'expliquent les paysans. Le vol des cultures qui sont censées remplacer ou compléter le riz fait de la soudure un véritable désastre. Les prix de vente au consommateur flambent, ceux du riz comme ceux des autres denrées alimentaires. La *kapaoka*[3] de riz a atteint jusqu'à 250 FMG[4] en période de soudure, ces deux dernières années ; ce qui met le kilogramme de riz à 875 FMG.

Acheter du riz mais avec quel argent ? « Avant on vendait pour manger (du riz acheté). » répondent les paysans. « Aujourd'hui on mange et, ensuite, si on peut, on vend. Avec le vol, il manque de la nourriture pour la famille alors qu'on compte dessus. On travaille plus et on mange moins. » Cette pénurie oblige les paysans à se mal nourrir et, même, à changer de régime alimentaire. Le riz est consommé sous forme de *vary sosoa*, c'est-à-dire cuit avec beaucoup d'eau, car cette préparation nécessite une quantité moindre de riz. Manioc, patate douce, taro ou maïs se substituent selon les possibilités au riz.

L'ensemble du système de production et de consommation est perturbé et désorganisé par ces vols répétés ; ceci amène les paysans mais aussi l'Etat à trouver des parades. L'insécurité entraîne la désorganisation de l'appareil de production. L'Etat a engagé depuis dix ans une véritable « bataille du riz » ; le discours politique ne cesse de mettre en avant la priorité rizicole.

Aujourd'hui, l'objectif de production reste le même mais concerne tous les produits (riz, manioc, pomme de terre, taro). A la formule « Produire, produire, produire toujours. » (sous-entendu plus de riz) a succédé, en 1985, « Produire autre chose que du riz. » qui s'accompagne du slogan « Manger autre chose que du riz. »

Une mesure a été prise à l'échelle du *Faritany*[5] de Tamatave en 1984, et s'est généralisée les années suivantes à l'échelle du *fokontany*[5] dans certaines régions de

3. La *kapaoka* est l'unité de mesure que représente une boite de lait Nestlé. 1 kilogramme égale 3 *kapaoka* et demi.

4. 1 FF ≃ 110 FMG en 1986.

5. Ce sont les « collectivités décentralisées » mises en place depuis 1973 aux différents niveaux de l'ancienne administration. La structuration du monde rural en vue de la maîtrise populaire du développement comprend quatre paliers qui sont les *fokonolona*, le *firaisana*, le *fivondranana* et le *faritany*. Le *fokonolona* est une ou plusieurs communautés de personnes vivant dans une portion de territoire national appelé *fokontany*. Le *fokontany* constitue l'unité administrative et économique de base à l'intérieur de laquelle le *fokonolona* exerce ses pouvoirs et ses prérogatives.

l'île. Une « carte de production » vise à réduire le vol et, par conséquent, à augmenter la production en répertoriant dans chaque *fokontany* les producteurs. Tout agriculteur de plus de 18 ans doit posséder cette carte qui indique ses cultures ; dans le cas où celui-ci n'a pas de champ, il s'engage à cultiver au moins dix ares de cultures pluviales sur les *tanety*. Cette mesure permet également de déceler les irrégularités et de contrôler au marché les vendeurs afin de repérer ceux qui n'ont pas cette pièce justificative. Ceci n'empêche pas que certains, munis de la carte, font semblant de produire et se ravitaillent avec la récolte des autres.

La maraude amène les paysans à mettre au point de véritables tactiques de survie. On parlera de tactiques plutôt que de stratégies car il s'agit de réponses que les agriculteurs inventent au fur et à mesure des contraintes. Ils renouent avec des pratiques, ils les adaptent ou les ajustent, enfin ils innovent. Ce sont des initiatives individuelles, le plus souvent, dont chacun apprécie les résultats et en tire les conclusions. Ces diverses parades modifient l'utilisation de l'espace, la place accordée aux différentes cultures[6] et aux nombreuses activités, le rôle des productions vivrières ou monétaires, et les modes d'exploitation de la terre. On assiste, depuis 1982, à un changement des structures agraires. Mais la dégradation de la situation agraire n'engage pas encore le paysage.

Le paysage semble immobile et immuable, formé de deux grandes unités, les *tanety,* domaine de l'élevage et des cultures pluviales, et les bas-fonds où se concentrent les rizières. Les villages aux maisons espacées se trouvent au contact entre la partie haute des interfluves et les premières pentes dominant les rizières. Seule une connivence avec ce paysage permet de déceler des modifications. Il faut ajouter que l'insécurité semble renforcer la diversité aussi aucun des changements ne peut se généraliser à l'ensemble des terroirs ou des villages. Certaines maisons et leurs dépendances s'abritent derrière les murs de terre d'un *tamboho*. Quand l'enceinte existait, le mur a pu être rehaussé d'un tiers par une rangée de blocs de terre. Souvent une seule ouverture dans ce mur ou un portail de tôle ondulée permet de pénétrer dans la cour de la maison. Les maisons ont de plus en plus l'allure de « fermes à cour fermée ». Dans celle-ci, l'étable[7], la porcherie, les poulaillers sont autant de nouveautés. L'enclos devient aussi le lieu d'une culture intensive, celle du manioc, sur la terre apportée. Les épineux, notamment les *songosongo, Euphorbia splendens,* défendent, autour des villages, l'accès des parcelles et des maisons ; ils étaient autrefois plantés en haies pour protéger les cultures contre les divagations des bœufs. Sur les *tanety*, la culture se rétracte ; les champs isolés et éloignés du village sont le plus souvent abandonnés. Les villages s'entourent d'une auréole de lopins jointifs. Les champs se regroupent aussi en blocs de culture quand ils peuvent être « sous surveillance » sur les flancs des *tanety* qui sont situés en vis-à-vis des habitations. Ce damier de champs est hérissé d'ananas ; ce fruit a connu un développement important car « il assure le quotidien ». Sa vente permet d'acheter l'huile, le savon et le sel. De-ci de-là, des essais : du soja, du riz occupent des petites surfaces.

La physionomie des champs de manioc est pour le moins étrange. On voit peu de beaux champs. Ceux-ci, de six ares en moyenne, sont reconnaissables au large fossé qui les ceinture, à une épaisseur de mottes de terre retournées dont la surface présente un aspect lisse, aux plants vigoureux, au feuillage abondant. La majorité des parcelles sont actuellement plus petites, autour de 2-3 ares et très disparates, d'un aspect souvent inachevé. Dans certaines, les boutures grêles sont agitées par le vent, dans d'autres, les tiges ont été coupées à quelques centimètres du sol et la surface du champ est jonchée des extrémités feuillues des tiges ; dans d'autres encore,

6. Cette modification du rôle des différentes unités existait sur les plateaux centraux avant le XIXe siècle. « Tour à tour, *tanety* et vallées furent au gré des situations politiques les terroirs agricoles dominants. » (RAISON, 1972).

7. Les constructions d'étable que les vulgarisateurs du service de l'Elevage avaient préconisé dans les années 60 n'avaient pas rencontré à l'époque d'interlocuteurs attentifs. Aujourd'hui, l'insécurité est la principale raison qui fait construire les étables.

les plants ont un aspect chétif. Le manioc est parfois associé à des plantes, maïs et riz, dont il n'est pas le compagnon habituel. L'association manioc-haricot, autrefois la plus courante, est rare. Dans les bas-fonds, la tache verte des rizières est à sa place ; elle tapisse les plaines et les vallées et remonte dans les vallons. On reste toujours séduit par la belle ordonnance des rizières. La riziculture n'a, semble t-il, pas changé, mais un examen des différentes opérations culturales qui se déroulent d'octobre à mai permet de repérer des modifications.

Le vol concerne toutes les productions mais les produits ont des qualités différentes pour les maraudeurs. Le manioc est la cible privilégiée car il est prêt à la consommation comme à la vente. L'arrachage des tubercules est aisé, ce qui permet de voler en peu de temps une quantité élevée ; par contre, il faut déterrer les racines de taro ou cueillir les maïs, tomates, haricots, ou ananas qui sont à des stades de maturité différents dans un même champ. Les voleurs avouent n'avoir trouvé que ce moyen pour survivre ; nombreux sont ceux qui consomment directement les produits de leur vol, d'autres vendent au marché ou font vendre en passant par des intermédiaires.

Les qualités spécifiques du manioc sont bien connues dans toutes les régions du monde où il est cultivé (BENNISON, 1987). Introduit avant la fin du XVIIIe siècle dans l'île (RAISON, 1972), le manioc a su se faire apprécier par ses caractéristiques agronomiques sur lesquelles spéculent les paysans victimes des vols. Le manioc est une culture peu exigeante, à faibles risques et au calendrier cultural très souple. La plante a une grande aptitude à mobiliser les réserves des sols pauvres et les besoins en eau sont faibles, sauf en début de cycle. Sa grande tolérance aux conditions contraires se caractérise par un maintien de la production. Les tubercules parvenus à maturité se conservent plusieurs mois en terre qui fait office de grenier et offrent une bonne résistance aux micro-organismes ainsi qu'aux insectes prédateurs. Enfin le manioc se reproduit par bouturage sans nécessiter aucun prélèvement sur la récolte. Le mode de plantation et de reproduction est associé à l'idée de continuité ; le vol rompt le cycle. C'est toute l'ingéniosité paysanne mise en œuvre pour sauver et préserver cette culture complémentaire du riz dans le temps et dans l'espace que les pages suivantes développent. Les agriculteurs en sont contraints à perturber la culture et à mutiler la plante.

Le manioc est, sur les *tanety,* la culture principale. Il a plusieurs utilisations, tubercules pour les animaux et les hommes, feuilles pour confectionner le *ravitoto* (feuilles pilées) et vente. On trouvait jusqu'à ces dernières années les variétés *gasy* et *mena laingo.* Le manioc dit *gasy,* variété locale, était le plus cultivé ; sa culture nécessite trois saisons des pluies soit dix-huit mois environ pour parvenir à maturité. Les tubercules, une fois séchés et la fine pellicule de peau ôtée, se conservent longtemps. C'est, de plus, une variété au goût excellent. Mais les agriculteurs ont adopté un manioc à cycle plus court (deux saisons des pluies), le manioc *madarasy* qui doit se manger frais car il n'a pas les propriétés de conservation du manioc *gasy*. Aussi, aujourd'hui, les paysans voudraient-ils revenir à cette variété qu'ils la trouveraient difficilement car ils l'ont abandonnée. De plus, les boutures se raréfient à cause des vols. Avant il arrivait qu'un champ soit réservé au bétail avec la variété *mena laingo* de préférence ; cette spécialisation a été abandonnée.

Le manioc constituait — l'imparfait est de rigueur — une réserve alimentaire, « un garde-manger permanent en terre » qui n'était pas toujours utilisé. Le manioc, en outre, procurait de l'argent directement ou indirectement par l'élevage car « cultiver pour alimenter du bétail est parfaitement familier aux cultivateurs des Hautes Terres dès lors que leur sécurité alimentaire est assurée ». (PELISSIER, 1976, p. 53).

Les paysans avaient adopté sur leurs terroirs une répartition des parcelles en fonction des variétés. Sur les champs les plus éloignés, et de superficie souvent plus grande, on cultivait la variété *gasy*. La récolte était effectuée en une seule fois, déjà, semble-t-il, par crainte du chapardage. Les tubercules, pelés et séchés, étaient gardés à la maison et étaient vendus. Sur les champs proches du village, et de taille plus

réduite, le manioc de variété *madarasy* ou *mena laingo* était récolté selon les besoins des hommes et des animaux. Ces parcelles étaient l'objet d'une attention plus particulière que celles qui étaient éloignées. Le manioc jouait alors pour le villageois le double rôle de réserve alimentaire et financière. Il faut préciser que le manioc était cultivé sur plusieurs parcelles afin de couvrir chaque année la production nécessaire. Bouturages et récoltes alternaient et les champs portaient en permanence du manioc d'âge différent. Le vol a également désorganisé cette succession des surfaces cultivées. L'incertitude fait que les exploitants choisissent de n'avoir qu'un seul lopin à surveiller. Un champ « *takona tsy taza maso* » (caché, non visible) est abandonné. La valeur d'usage d'un champ tient à sa situation « à vue d'œil », depuis l'habitation[8]. Il arrive quelquefois que les eucalyptus fassent écran et dérobent un champ proche aux regards villageois. Les champs se concentrent et se resserrent autour du village. Les pieds de manioc s'insinuent aussi dans la cour des maisons sur de petites parcelles construites avec de la terre apportée. De plus en plus les cultures se font en vue du village. Ceci a entraîné une valorisation des terres qui sont proches des maisons. Des contrats de métayage sont passés avec les propriétaires qui ne les cultivent pas. Le métayage qui concernait seulement les rizières apparaît sur les *tanety*. Le contrat à 1/3 reproduit celui de la rizière. Cet autre agencement des champs de manioc traduit la faculté d'adaptation des paysans. D'autres parades qui concernent les pratiques agricoles visent à faire traverser, sans vol, la période de soudure. Souvent arrachés à la moitié ou même au quart de leur développement quelques mois après la mise en terre, les tubercules ne sont « pas plus gros que la phalange ». Ces larcins ont une triple conséquence. C'est la privation d'une récolte escomptée, la perte des tiges qui doivent fournir les boutures ; c'est enfin la cause d'un retard dans la plantation car les exploitants démunis doivent récupérer des boutures qui se raréfient. Mutilé par les voleurs qui arrachent les jeunes racines, le manioc l'est également par le dispositif de sécurité paysan.

Le maraudage a désorganisé le calendrier cultural (fig. 2). Les dates de plantation peu impératives du manioc avaient permis aux exploitants de procéder au bouturage, à la fin de la saison des pluies, après les travaux de la rizière. « Pendant les labours et le repiquage, le paysan ne sort pas de ses rizières. » On sait également que le manioc a besoin d'eau en début de cycle. La plantation s'effectuait en février-mars pour profiter de l'état d'humidité du sol et d'un sol meuble plus facile à travailler. A une autre période, en août et, pour les mêmes raisons, est planté le manioc, *voly mangahazo ririnina*. Aujourd'hui la date de plantation dépend de la période de soudure et a été avancée au mois de novembre qui marque le début du *fahavaratra* (saison des pluies) et des travaux agricoles. Ceci permet d'anticiper la récolte des tubercules, de taille réduite, en mars. La plantation d'août a toujours lieu car elle permet une récolte prématurée au bout de sept mois. On notera également que la plantation de février-mars utilisait sur une autre parcelle les boutures obtenues à la récolte du champ qui, au terme d'un cycle complet, donnait de gros tubercules et des boutures vigoureuses. La seule exigence du manioc concerne les boutures qui doivent être préparées à partir de tiges bien lignifiées (3 ou 4 boutures par tige) mais les boutures, une ou deux, issues de trop jeunes tiges donnent néanmoins des tubercules mais en quantité moindre. Le paysan est alors assuré d'une mauvaise récolte. La désorganisation du calendrier agricole qui concerne la date de plantation et la durée du cycle est traduite par le schéma (fig. 2) qui compare les cycles normaux et accélérés de deux variétés de manioc. Il faut trois saisons des pluies pour obtenir « une récolte complète ». Outre une production moindre, la récolte précoce fait que « la terre perd de sa fertilité si elle n'est pas cultivée assez longtemps ».

8. « Une série d'exemples voltaïques montre que l'insécurité politique et les razzias du XIXe siècle, ont déterminé, à cette époque, une large extension des auréoles de champs permanents. Les habitants consentaient à un effort accru de manière à pouvoir cultiver sous la protection et en vue du village. » (SAUTTER, 1968).

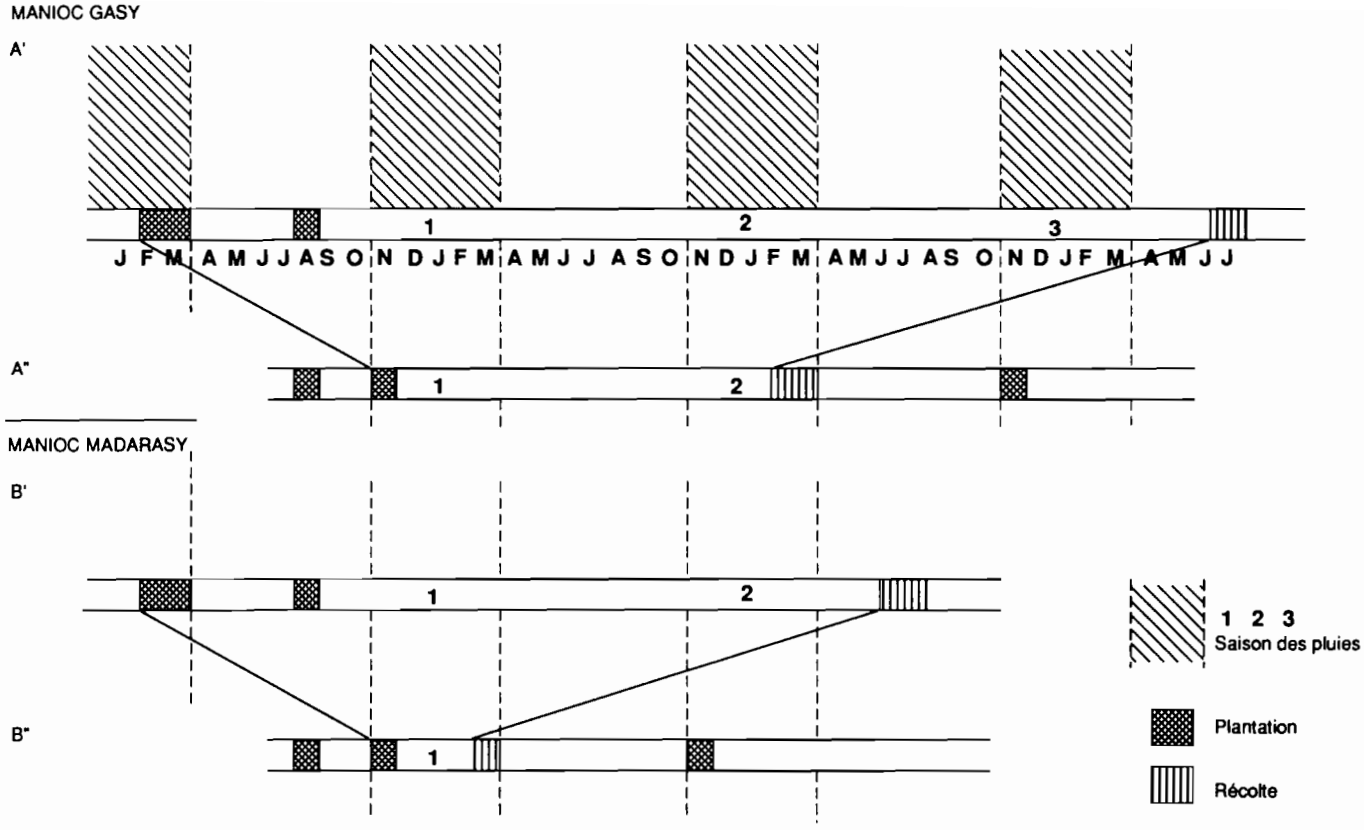

FIG. 2 — La comparaison des calendriers culturaux de deux variétés de manioc.
A' et B' : Les calendriers normaux
A" et B" : Les calendriers décalés et écourtés

Au cours des deux premières saisons des pluies, c'est la tubérisation, période pendant laquelle les tubercules prennent forme ; la troisième saison, s'effectue la maturation de ceux-ci, et, à ce stade, la plante n'entame pas les réserves nutritives du sol. En itinéraire cultural dans des conditions normales, la culture dure pendant trois saisons des pluies. Une période de repos suit la récolte. La parcelle peut être cultivée à la fin de la quatrième saison des pluies. Aujourd'hui la même variété reste en terre pendant deux saisons des pluies ; la culture reprend après la récolte à la fin de la deuxième saison des pluies pour profiter de celle-ci. Les sols sont très sollicités et le sont différemment puisque la plantation succède à la récolte après un temps de culture qui n'a pas permis à la plante d'arriver à maturité, ce qui a pompé le sol et ses réserves nutritives en permanence. La désorganisation totale du calendrier survient quand, après un larcin, le cultivateur dépouillé n'a plus de boutures, doit en chercher et retarder d'autant la plantation. Les façons culturales sont fonction des possibilités des exploitants. La distance du champ au village est également un critère. Dans des conditions normales, le fumier est épandu sur toute la parcelle au moment du labour et un sarclage a lieu deux mois après la plantation. L'insécurité renforce la diversité. Certaines parcelles ne reçoivent aucune fumure car l'exploitant n'a plus de bovins pour cause de vol ou vente pour argent frais. Sur d'autres, les façons culturales sont escamotées en raison d'un calendrier des travaux trop chargé car en concurrence avec celui du riz. Il reste que certaines parcelles sont cultivées avec soin. Elles sont proches du village et quelquefois au seuil des maisons. Le manioc est fumé dans le trou de chaque bouture et la parcelle fait l'objet de deux sarclages. Sur certains de ces champs, le bouturage a lieu en avril et les jeunes plants sont arrosés deux fois par semaine. La récolte est effectuée dès le mois de février de l'année suivante.

On passe d'un manioc connu pour être peu exigeant en soins et en ponctualité à un manioc jardiné. Avec le manioc fumé au trou, les paysans renouent avec une pratique ancienne qui date du règne d'Andrianampoinimerina. La tradition rapporte que la production était si importante qu'il fallait deux hommes pour porter jusqu'au palais royal, le produit d'une seule bouture. Un travail particulier du sol en billons parallèles à la pente et de faible amplitude témoigne également d'une culture soignée ; les rayures sont destinées à récupérer l'humidité afin de hâter le développement des racines. Le manioc tend à devenir exclusif de toute autre production. L'association manioc-haricot se fait plus rare, l'abandon de la culture du haricot s'explique car l'arrachage des tubercules par les voleurs abîme les plants de haricots très fragiles au moment de la floraison vers la mi-janvier. Les vols répétés ont entraîné le réaménagement du calendrier agricole ainsi que la réduction des superficies cultivées et leur rapprochement en vue du village.

Les paysans ont également développé des tactiques qui permettent d'éviter qu'en période de soudure les voleurs ne passent avant le propriétaire pour récolter. Pour garder en terre les tiges de manioc à ce moment crucial, les paysans ont imaginé une solution de camouflage (fig. 3) du manioc qu'ils effectuent, en février ou mars sur les plants jeunes, mis en terre depuis 5 à 7 mois. Pour échafauder cette parade, les agriculteurs se sont inspirés de la façon de faire des voleurs. En voici la reconstitution. Les voleurs, hommes ou femmes, opèrent les nuits sans lune, par temps de pluie plus particulièrement. Ils se rendent sur les champs qu'ils ont repérés et, à tâtons, saisissent les tiges qu'ils arrachent à la main, d'autant plus facilement qu'ils s'attaquent aux jeunes maniocs. Ils séparent les tubercules de la souche et les mettent dans un sac. Ils laissent les tiges sur le sol ou les fichent en terre pour masquer leur forfait. Le larcin correspond à ce que le voleur peut emporter ; il arrive qu'il récidive et le champ est pillé en deux ou trois fois. Toute l'astuce consiste à empêcher que le visiteur nocturne ne s'empare des tiges pour les arracher. C'est pourquoi celles-ci sont coupées à moins de cinq centimètres du sol. La partie centrale est récupérée comme future bouture. L'extrémité supérieure où se trouvent les feuilles est disposée à terre. Le feuillage tapisse le sol à la fois pour cacher et protéger les tiges sectionnées mais aussi pour gêner la pousse des adventices. Pour un champ de 3 ares, ceci correspond à une demi-journée de travail supplémentaire pour une perte de ren-

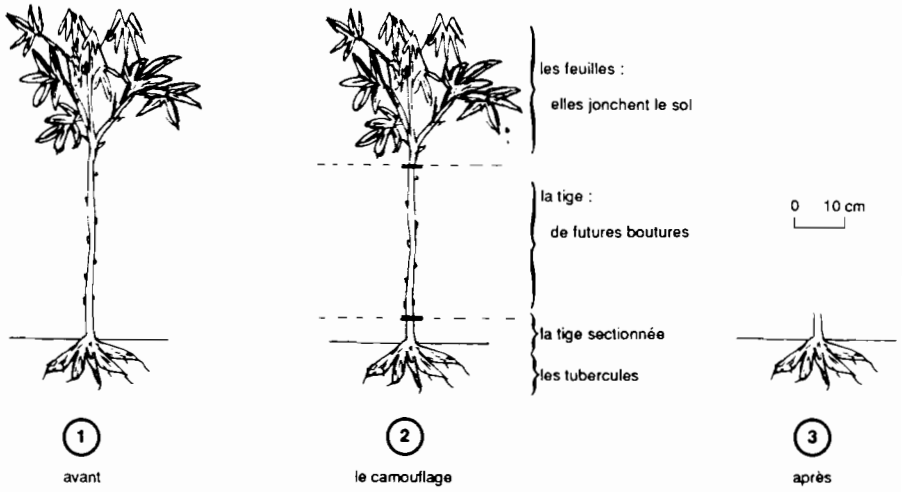

FIG. 3 — Sur un manioc de 5 à 7 mois, la pratique du camouflage par le sectionnement du plant à la base de la tige.

dement assurée. Une autre technique de camouflage consiste, après avoir dégagé la base, à couper à fleur de sol les tiges au couteau, à les dissimuler avec de la terre et à les recouvrir avec les feuilles de manioc. Cette pratique demande plus de travail et est plus efficace contre les maraudeurs : ceux-ci ont du mal à déceler les maniocs et doivent utiliser l'*angady* (sorte de bêche) pour déterrer les tubercules. Cet autre camouflage est le fait des paysans qui ont des animaux (bœufs et porcs) dont ils comptent compléter l'alimentation avec du manioc[9].

Le maquillage des champs de manioc s'inspire de pratiques anciennes, plus ou moins en usage. La première concerne la culture ; un exploitant qui manque de boutures pour un nouveau champ peut sectionner les tiges de la même manière qu'il est décrit plus haut sans attendre la complète maturité des plants. Il a deux champs dont les productions vont s'échelonner. La seconde pratique est liée à la consommation du manioc : couper en fin de cycle cultural la tige pour arrêter la montée de la sève donne un meilleur goût aux tubercules et leur permet de devenir plus gros. Ainsi l'antivol mis au point par les paysans vient se greffer sur des pratiques traditionnelles. Les agriculteurs n'ont pas tous recours à ce procédé ; certains espèrent que la surveillance nocturne des champs, individuelle ou collective, permettra d'éviter le vol. Des parcelles voisines ont ainsi des physionomies diverses. De plus, une même parcelle dont une partie a été volée est également hétérogène car l'exploitant replante immédiatement en utilisant les boutures à partir des tiges arrachées. L'arythmie est aujourd'hui une caractéristique du cycle cultural du manioc.

Le recours à la magie élargit la panoplie des réponses paysannes. Certains cultivateurs protègent leurs maniocs en leur jetant un sort, *misy kalo*. Toute personne autre que celles qui sont habilitées à la récolte peut être victime du *kalo*. C'est ainsi

9. A l'inverse, une pratique culturale peut se greffer sur une parade mise en œuvre contre le vol. Ainsi la bouillie bordelaise, liquide à base de sulfate de cuivre, a d'abord été utilisée contre le chapardage du raisin : elle était répandue sur les pieds de vigne les plus exposés en bordure des chemins. Les plants ainsi traités se sont révélés plus résistants aux maladies, au mildiou principalement, et le traitement a été généralisé (communication personnelle de Jean-Pierre DEFFONTAINES).

que les tubercules ne trouvent plus preneur au marché, les ménagères craignant un ensorcellement en achetant du manioc volé.

Certains villageois ont inventé une astuce pour se procurer du manioc sans en cultiver ; c'est la culture bâclée (*fambolena zara faha-vita,* culture faite précipitamment). Elle constitue une réponse à la carte de production qui vise à recenser les producteurs et la nature de leur production. Le propriétaire d'un champ bâclé feint de cultiver du manioc, obtient une autorisation, ce qui lui permet de transporter des tubercules et d'en vendre. De tels champs se repèrent à certains signes : le manioc est la seule culture, les boutures jeunes et grêles sont très espacées, les adventices couvrent le sol, le fossé de pourtour n'a pas été aménagé. Ainsi certains paysans font semblant de produire et se ravitaillent avec la récolte des autres champs. La carte permet aux voleurs de vendre le manioc qu'ils ont dérobé. On notera toute l'ingéniosité à détourner une mesure gouvernementale qui veut réprimer le maraudage.

L'insécurité donne sa cohérence au nouveau système agricole. L'innovation coexiste avec les pratiques « traditionnelles ». La pluralité des réponses, caractérisée par une individualisation technique, est la stratégie des paysans malgaches pour résister au maraudage du manioc.

Pour survivre, les agriculteurs malgaches doivent se montrer inventifs. Dépouillés par les voleurs, ils ne sont pas dénués d'imagination. Culture restée en marge de la modernisation et délaissée par les agronomes au bénéfice de la riziculture, le manioc révèle, dans une conjoncture difficile, toutes ses potentialités et la capacité paysanne à les valoriser. De culture sûre, ce tubercule est devenu une culture à risque mais reste sur les *tanety* une plante privilégiée que le système de défense perturbe. Les paysans parce qu'ils connaissent très bien cette plante d'un point de vue agronomique et technique savent en exploiter la grande souplesse. Une observation attentive de la dure condition de la société merina des campagnes proches de Tananarive ne peut laisser indifférent ; elle est cause d'une inquiétude mêlée d'espérance. En effet, devant ce témoignage du bouleversement du monde rural, comment ne pas être inquiet des efforts quotidiens que doivent accomplir les paysans pour affronter une crise sociale et économique ? Mais, en revanche, les tactiques paysannes mises en œuvre pour sauvegarder la culture du manioc permettent d'envisager la situation avec un certain optimisme ; ces diverses parades montrent la très grande faculté d'adaptation et d'innovation des agriculteurs malgaches.

Tout ceci est riche d'enseignement et ne constitue pas un exemple isolé dans les agricultures africaines et malgaches. On connaît l'aptitude des sociétés à se montrer inventives quand elles sont confrontées à des situations difficiles ou placées dans des nouvelles conditions par les aménagements. Ainsi la razzia qui représenta, au XIXe siècle et sur une grande partie de la zone soudano-sahélienne de l'Afrique, un des risques majeurs en agriculture a entraîné les cultivateurs à mettre au point des parades en période d'insécurité politique. Il en est de même face aux invasions acridiennes et aux aléas climatiques ; les deux sécheresses des quinze dernières années en ont donné des exemples. Enfin les opérations de développement qui se sont multipliées depuis une quarantaine d'années mettent également en évidence les stratégies paysannes ; les populations ont « aménagé l'aménagement » et ont fait « la preuve de leur aptitude à évoluer, à faire place à la nouveauté, à développer des initiatives, y compris dans le domaine des techniques culturales » (SAUTTER, 1978, p. 238).

BIBLIOGRAPHIE

ABE (Y.), 1984 — *Le riz et la riziculture à Madagascar. Une étude sur le complexe rizicole d'Imerina.* Paris, CNRS, 232 p.

BENNISON (H.), 1987 — Le manioc, son importance croissante. *Le Courrier Afrique — Caraïbes — Pacifique — Communautés Européennes,* n° 101 : 69-71.

BLANC-PAMARD (C.), 1985 — Du paddy pour les porcs. Dérives d'une société rizicole. L'exemple des Hautes Terres centrales de Madagascar. *Etudes Rurales,* n° 99-100 : 327-345.

CALLET (F.), 1908 — *Tantaran'ny Andriana.* Traduction française de G.-S. CHAPUS et E. RATSIMBA, *Histoire des rois.* Tananarive, Académie malgache. Collection de documents concernant Madagascar et les pays voisins. T. 1 (1953) : 688 p. ; T.2 (1956) : 689-824 ; T.3 (1958) : 340 p. ; T.4 (1958) : 341-910.

LE ROY LADURIE (E.), 1966 — *Les paysans de Languedoc.* EPHE — SEVPEN, Paris, 745 p.

PELISSIER (P.), 1976 — Les riziculteurs des Hautes Terres malgaches et l'innovation technique. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.,* vol. XIII, n° 1 : 41-56.

PELISSIER (P.), 1985 — Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire. *in : Des labours de Cluny à la révolution verte,* Paris, PUF, 258 p.

RAISON (J.-P.), 1972 — L'introduction du manioc à Madagascar : un problème non résolu. Tananarive. *Terre malgache* n° 13 : 223-228.

RAISON (J.-P.), 1972 — Utilisation du sol et organisation de l'espace en Imerina ancienne. *in : Etudes de Géographie tropicale* offertes à P. GOUROU, Paris, La Haye, Mouton : 407-425.

SAUTTER (G.), 1968 — *Les structures agraires en Afrique tropicale.* Paris, C D U, 267 p.

SAUTTER (G.), 1978 — « Dirigisme opérationnel » et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé. *L'Espace géographique,* n° 4 : 233-243.

SAUTTER (G.), 1987 — Croissance urbaine et importations alimentaires. Pas si simple que cela ! Réflexions sur les subsistances en Afrique noire, *L'Information géographique,* 51 : 20-26.

Tonguia ou le terroir des gourmands

Michel BENOIT

Il était une fois, en Haute-Casamance, un terroir « en bouquet ». Nous savons qu'il y a des terroirs de toutes sortes, en arêtes de poisson, en nébuleuse, en auréole ou en fleur. A Tonguia du Pakane, c'est le bouquet ! De fleurs périssables...

Chacun a voulu sa rizière dans le bas-fond et ses champs de mil ou d'arachide sur le plateau. Puis le coton est venu à cause de « l'argent que veut ton fils, l'argent que veut ta femme ». Puis « chaque femme, chaque jeune a voulu cultiver du coton ». Bref, on s'est approché du point Oméga et personne aujourd'hui n'est content. Ah ! c'est gai Tonguia aujourd'hui qui gémit sur sa mise en malheur !

Avant, la vie des Badiarankés c'était boire, chasser, honorer ses Dieux et donner quelques coups de bâtons aux sorciers mangeurs d'âmes... L'idéal. La brousse était leur paix et leur tranquillité loin des agités du Fouta Djallon mais ils ont « mangé la brousse ». Le bas-fond de la chasse et de la pêche est devenu le morne marigot de la culture du riz avant de s'assécher. Puis, sur le plateau, ce fut la course : « ils ne restaient jamais tranquilles en saison sèche. C'est le brûlis qui dominait. Ils défrichaient à des kilomètres ! Une vraie catastrophe ! ».

Autour du village aujourd'hui, tout est détruit par la hache et le feu. L'endroit est pauvre désormais : plus d'abeilles et plus de miel. Plus de grands arbres. Le gibier a fui ou été tué. Les arbres rabougris sont desséchés par la chaleur torride. Tout est sec et brûlé. Il n'y a plus d'eau dans le bas-fond qui bruissait de clapotis et de chants d'oiseaux. Les sols s'amenuisent. « Triste ceinture ! Ceinture qui fut prospère et utile ! Elle a nourri Tonguia ! L'eau ruisselait et Tonguia était accueillant (...). N'ont-ils pas détruit leur trésor ? Il se fait tard pour redresser cette situation ! Il n'y a même plus d'eau dans le puits. »

Plus d'eau dans le puits ni dans le bas-fond, plus de gibier, plus guère de sols à défricher, plus grand-chose de la vie d'avant mais une autre existence, quelque chose d'un peu fétide, une sorte d'ennui qui a mis Tonguia au rythme de la frustration du nombre.

Si les farouches Bassaris furent pendant des siècles pourchassés par les guerriers et les marchands d'esclaves des Etats du Gabou et du Fouta Djallon, si les vaillants Coniaguis surent résister au même danger, les gentils Badiarankés restèrent longtemps amis de tous. Partisan de l'art de vivre caché, hostile à cette aliénation étatique que les civilisations du péché appellent *la* civilisation, ce petit peuple tranquille, animiste, casanier, travailleur, buveur, démocrate, paysan et chasseur — très civilisé en somme —, avait traversé des siècles de violence, caché sur un plateau rocheux, à l'ombre de la Grande Pierre de Marou.

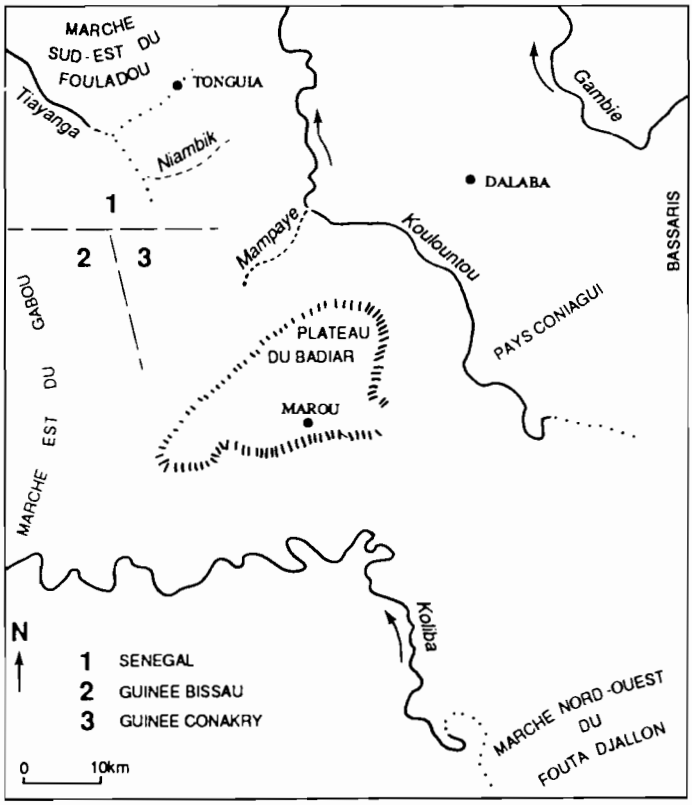

FIG. 1. — Localisation de Tonguia

En 1902, la vie s'écoulait à peu près tranquille sur le Badiar qui domine la plaine de Koliba, face au Fouta Djallon. Les villages — indépendants les uns des autres — vivaient en bons termes. A cette époque, les Badiarankés souhaitent « naturellement l'indépendance complète », c'est le capitaine Bouchez chargé de les administrer depuis peu qui le dit. Se rendant compte que l'autorité française est inévitable, ils ont payé l'impôt en 1901 et leur plus cher désir est que, moyennant ce paiement « l'on ne s'occupât pas d'eux ». Naturellement. A cette époque, ce vœu est à peu près exaucé mais le pouvoir des Blancs s'installe en s'appuyant sur les chefs du Fouta, donnant à ceux-ci — momentanément — un pouvoir qu'ils n'avaient jamais eu sur le Badiar.

Après quelques péripéties, les Badiarankés ont été placés sous l'autorité d'Alpha Yaya, roi du Labé. Ils acceptent sans grand enthousiasme « résignés à l'autorité française inéluctable, disposés même à la reconnaître avec plus ou moins de satisfaction, ils ont jugé que c'en était assez sans qu'une autorité indigène qu'ils considèrent comme superflue et tout à fait étrangère, vienne s'intercaler en imposant ses obligations propres » (BOUCHEZ, 1903)[1].

D'ailleurs, certains Badiarankés voulaient changer de pays, « se glisser dans la forêt » et — bien sûr — Yaya voulait « garder ses gens stables ». Comme tous les chefs. Naturellement.

1. Notion sur le Labbé, *Revue coloniale*, janv.-févr. 1908.

Les espaces inter-étatiques, majoritaires à l'époque en Afrique, s'amenuisaient insidieusement. Le pouvoir devenait moins violent mais personne ne pourrait désormais se cacher au fond des grandes brousses. Le filet se refermait sur les Badiarankés.

Chez eux, la vie villageoise avait ses petits problèmes. On raconte que Wali, homme influent, souhaitait contrôler les affaires, être un notable, un chef de terre mais il fut gêné dans ses projets. Humilié, il décida de s'exiler avec ses partisans et « le pays de Marou se cassa en deux sans se fâcher ».

Fort et grand, de teint très noir, la démarche souple et agile, Wali marchait presque en courant, armé de couteaux, de coupe-coupe et de fusils lors des grands voyages. Il était le défenseur de son peuple, son guide aimé et respecté. Un incident entre des envoyés d'Alpha Yaya et ses gens à propos d'une histoire de fonio réquisitionné avait précipité le départ.

L'homme possédait les qualités nécessaires pour aborder des lieux inconnus. Descendant du plateau par le nord, plusieurs familles mécontentes disparurent derrière lui, horde farouche, dans la forêt.

Première étape : Boundou Fourdou, la source à l'eau boueuse, où on stationna un mois environ, cherchant des sites intéressants dans les environs. Puis on continua vers le nord jusqu'au bas-fond de Mampaye où les augures indiquèrent qu'un village fondé là tomberait sous la coupe des Peul Foulacoundas, ce que personne ne souhaitait. On piqua alors vers Dalaba, dans l'actuel parc national du Niokolo Koba, après avoir difficilement traversé la rivière Koulountou puis, revenant vers le bas-fond de Niambik, les Badiarankés rencontrèrent de graves difficultés, pensant même rentrer au pays. Les Génies et la maladie les y attendaient pour frapper cruellement.

Un Peul du Fouta, Thierno Lassarari, sage et sorcier, guidait la marche. Il communiquait avec les Génies. C'est le grand esprit de Samsoul Mari qui a choisi le site de Tonguia. Wali prospectait les sites possibles et choisissait les lieux d'étape et le Thierno entrait en contact avec les Forces qui commandent la brousse.

Le site de Tonguia était un daaka, un lieu de campement pour la grande chasse : on fonda le village en 1905 au milieu des éléphants, des lions, des buffles, des antilopes et des crocodiles, au bord d'un bas-fond où l'eau coulait sous la forêt. Le Thierno avait ordonné des sacrifices et des coutumes que Tonguia respecta scrupuleusement jusqu'à ces dernières années.

Une vie nouvelle commençait. Les Badiarankés avaient été bien accueillis par Maoundé Ba, chef du Pakane, qui « voulait que son pays devienne une terre d'accueil, un lieu de rendez-vous de toutes les ethnies ». Depuis deux ans, Maoundé Ba ne parlait plus au nom de Moussa Molo, roi du Fouladou, dont il avait été le guerrier fidèle mais au nom des Blancs qui venaient de le confirmer comme chef de canton. Le contact fut facile car les grandes « guerres ethniques étaient finies ». Les Badiarankés avaient envoyé une délégation auprès de Maoundé Ba pour lui dire que leur seul but était de procréer et non d'exercer le pouvoir. Ils étaient venus chercher la paix. Maoundé Ba voulait leur déléguer son autorité sur le pays entre la rivière Tiayanga et le Badiar mais eux n'en voulaient pas.

Au début, les activités de Tonguia avaient été la cueillette, la pêche à la Koulountou, la récolte du miel, la culture du mil mais surtout la chasse.

Les essarts furent d'abord mobiles et parfois très éloignés. Beaucoup de villages de la région sont d'anciens essarts de Tonguia. On défricha les meilleurs sites puis la culture du riz se développa dans le bas-fond. Les hommes défrichaient le plateau pour le mil et chassaient, tandis que les femmes cultivaient le bas-fond.

On consomma le meilleur, le gibier et les bons sols et tout alla à peu près bien jusque dans les années soixante puis, les choses changèrent.

Observons l'espace défriché par Tonguia en 1970. L'abandon relatif du bas-fond se confirme depuis quelque temps par raréfaction de l'eau et défrichement accéléré des plateaux pour le mil et l'arachide puis, surtout, le coton. La carte est l'aspect visible d'un rapport à l'environnement qui se modifie car la vie change : goût de l'argent inconnu jusqu'alors, diminution du rôle des femmes dans la production au profit des hommes qui déboisent le plateau délaissant la chasse faute de gibier,

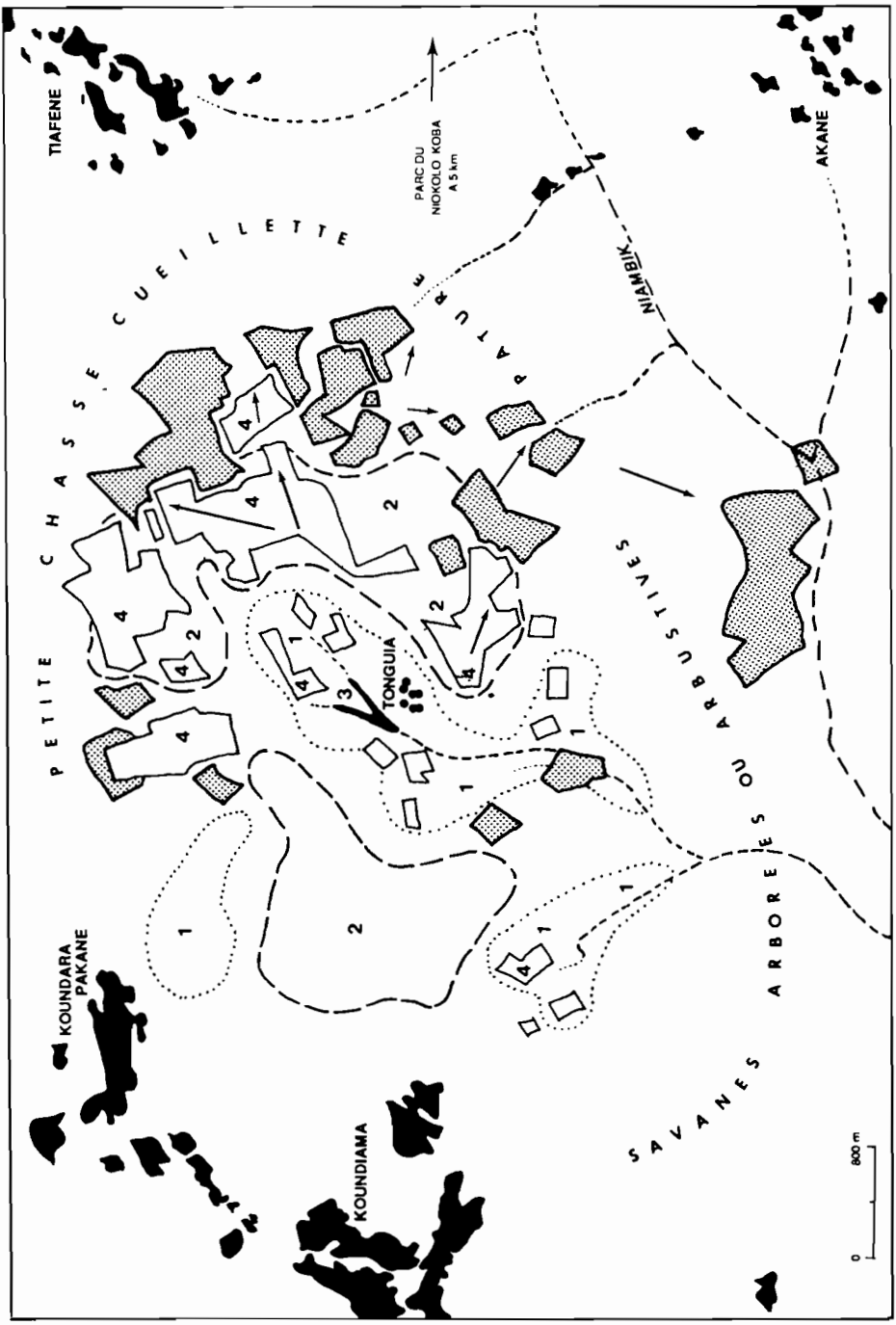

FIG. 2. — Le terroir

1 — Champs abandonnés en vallées et dépressions. **2** — Champs abandonnés sur plateau. **3** — Rizières et jardins. **4** — Essarts sur plateaux (céréales, arachide, coton) en 1970.
La planimétrie est très approximative (montage de photos aériennes non redressées et non mises à l'échelle).

morcellement des exploitations, apparition de la culture attelée qui permet l'augmentation des superficies cultivées sur les sols légers : « *ils* nous ont tellement martelé pour cette histoire de culture attelée ! Et dire qu'au début nous mangions les vaches qu'*ils* nous distribuaient ! »

La brousse environnante et les champs abandonnés sont de plus en plus sollicités par un troupeau qui apparaît en quelques années (150 bovins aujourd'hui), gardés par deux étrangers car les Badiarankés ont peur de leurs vaches.

Voilà comment une brousse de l'abondance est devenue un terroir de déçus...

L'anéantissement des ressources gérées dans la nature est toujours la fin de la liberté. Ce qu'on avait voulu fuir a rattrapé Tonguia : « Presque tout le monde est musulman maintenant. On peut compter les autres sur le bout des doigts. Les sacrifices sur les autels, les danses des circoncis et des excisées sont supprimées ainsi que les fêtes de fin de récolte. La religion musulmane estime que ce sont des dépenses inutiles ! Les femmes regrettent la disparition des danses d'excision mais ne pouvant élever la voix, elles se taisent. Les enfants sont intenables. Ils n'ont pas connu l'éducation de la circoncision. Le maître de la circoncision a perdu son pouvoir au profit du marabout. Parmi les coutumes anciennes seule subsiste celle des cent calebasses. Les danses des morts ont disparu aussi . L'animation de Tonguia aujourd'hui, c'est quelques cris de femmes et le bruit des radios-cassettes. »

Le Fouta a rattrapé Tonguia : « Moi, je prie depuis cinq ans. Mon père a bu jusqu'à sa mort. J'aurais bien voulu boire jusqu'à ma mort. Mais si d'autres sont plus forts que toi, comment faire ? » L'argent des Blancs et la frustration du Fouta ont rattrapé Tonguia... Un bien curieux mélange.

Le terroir de Tonguia en 1970, c'est l'image des Badiarankés en train de manger leur capital au prix d'une fuite et d'une sorte de reniement. « Maintenant, ils partent en ville ou chez les Mandingues. Ils se disent alors Mandingues. Leurs enfants seront Mandingues. »

L'argent vient (par le coton) mais rien ne va. L'argent n'est pas la vraie richesse. C'est le droit d'acheter au prix de la vraie richesse. C'est la dépendance et une sorte d'échec du projet badiaranké.

Le vrai terroir de Tonguia c'était la brousse du Pakane. C'est d'elle que la « communauté villageoise tirait sa subsistance ». Le « terroir » de Tonguia — si beau sur la carte — n'est pas une « portion d'espace aménagé dont la communauté villageoise tire l'essentiel de ses ressources ». C'est la trace éphémère, l'indice désolant d'une brousse belle et riche détruite par une communauté villageoise précaire. La portion d'espace dont la communauté voulait tirer ses ressources et sa liberté, c'était les forêts et les savanes du Pakane, son bois, ses eaux, ses fibres, ses poutres, son gibier, ses racines, son poisson, ses sols — un peu — et son miel... Ça a duré deux générations, le temps que le monde devienne tout petit.

Le « terroir » de Tonguia aujourd'hui, c'est ce qui reste quand les Badiarankés ont été trop gourmands.

Le paysan encadré ? Les pays Merina et Betsileo au cœur des Hautes Terres malgaches

Hervé RAKOTO-RAMIARANTSOA

Au cœur des Hautes Terres malgaches, les pays *merina* et *betsileo* sont de vieux pays de peuplement, au ruralisme bien constitué, dont certains aspects étaient déjà signalés, dans le dernier quart du XVIIIe siècle, par un observateur étranger (MAYEUR, 1913). L'« Histoire des rois » (CALLET, 1908) rapporte que ce ruralisme relevait de structures d'encadrement très fortement centralisées, surtout à l'époque des royaumes, caractéristique qu'a maintenue l'action de l'administration coloniale.

La volonté actuelle[1] de maîtrise populaire du développement se concrétise par une politique de décentralisation des pouvoirs, avec une structure permettant la représentation, à différents niveaux, du citoyen (donc du paysan) et du pouvoir central. Notre réflexion part du constat de cette volonté de décentralisation dans une société qui, pendant plus de deux siècles, a été très centralisée, et cherche à analyser les conséquences que ces deux types d'aménagement peuvent avoir dans une société qui a toujours été soucieuse de production agricole. Il s'agit surtout du riz, denrée stratégique, car cette céréale est la base de l'alimentation. Le roi Andrianampoinimerina (1787-1810) déjà disait : « le riz et moi ne faisons qu'un ». Les contraintes de la riziculture inondée, la plus pratiquée sur les Hautes Terres, exigent une structure qui assure la gestion et la police de l'eau, commande les dates de travaux,..., ce que mit en place ce roi pour terminer l'aménagement des plaines de la *Betsimitatatra* (Tananarive).

L'encadrement de l'Etat assure-t-il le développement de la production du paysan ? Cette interrogation est d'autant plus importante que, d'une part, l'économie paysanne des Hautes Terres malgaches est ouverte sur l'échange (ce qui pose des problèmes de marché, de prix...) et que, d'autre part, l'insularité de Madagascar fait que seul l'Etat peut contacter les marchés étrangers.

1. Nous rappelons les dates-charnières : 1960-1972, première République malgache, avec le régime du président Tsiranana ; depuis 1972, deuxième République malgache, avec de 1972 à 1975, le gouvernement transitoire du général Ramanantsoa et, à partir de 1975 — année de la Charte de la Révolution socialiste malgache — le président Ratsiraka.

De l'Etat au clan : structures englobant-englobé, ou structures sans solution de continuité ?

Le développement rural des pays *merina* et *betsileo* (fig. 1) est étroitement lié à l'encadrement de l'Etat moderne ; nous en prendrons quelques exemples. Dans ces pays où une riziculture de vallées, dans quelques cas de bassins, marque fortement le paysage, avec une technique traditionnelle de repiquage en foule, l'introduction de la culture en ligne a été le fait de l'Etat. Une opération lourde menée dans les années soixante, le GOPR[2], a recherché une augmentation de la production rizicole par des pratiques culturales et de fertilisation améliorées. Cette initiative se situait

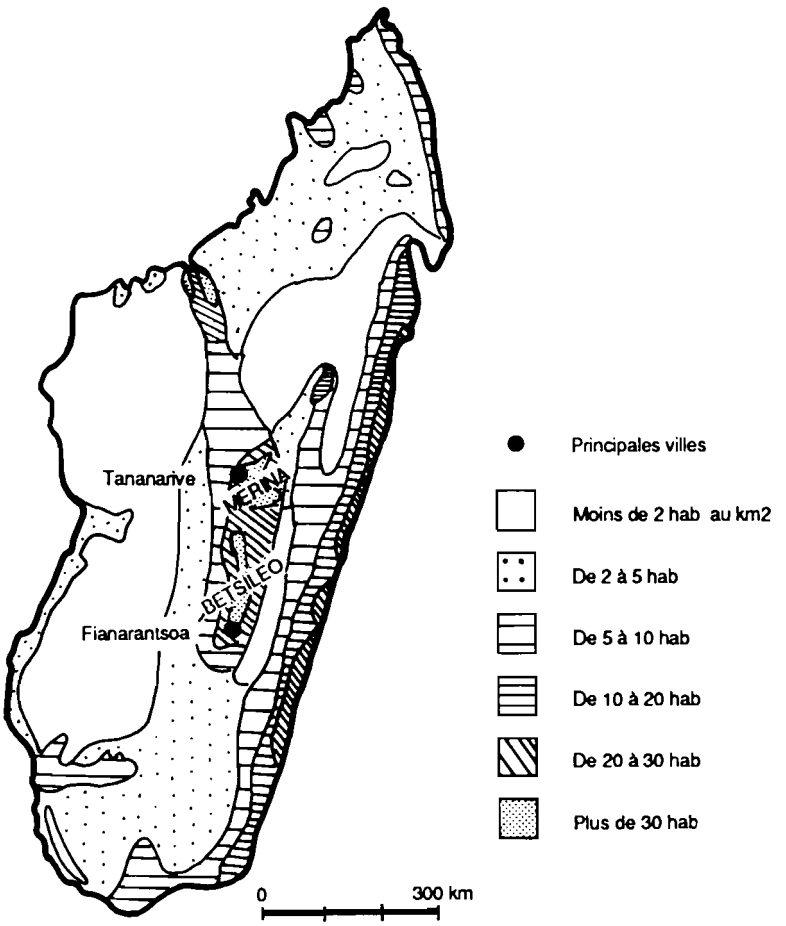

FIG. 1. — Les pays merina et betsileo sur les Hautes Terres de Madagascar (en partie d'après GOUROU : *Les pays tropicaux*)

2. GOPR : Groupement opération pour la productivité rizicole, opération qui a été effective après 1965.

dans l'optique du 1er Plan quinquennal malgache en 1964, qui s'orientait vers une « politique de production à haut rendement, répondant à des impératifs économiques d'ordre national ». Sans l'encadrement mis en place — crédit, équipement, vulgarisation — cette innovation technique serait restée inconnue des paysans.

Un autre fait significatif a concerné la région du Moyen-Ouest (fig. 2), où il ne s'agissait pas seulement de produire plus de riz, mais d'une action plus globale, par la réalisation d'opérations et l'ouverture vers la capitale[3]. Ceci s'est traduit par la

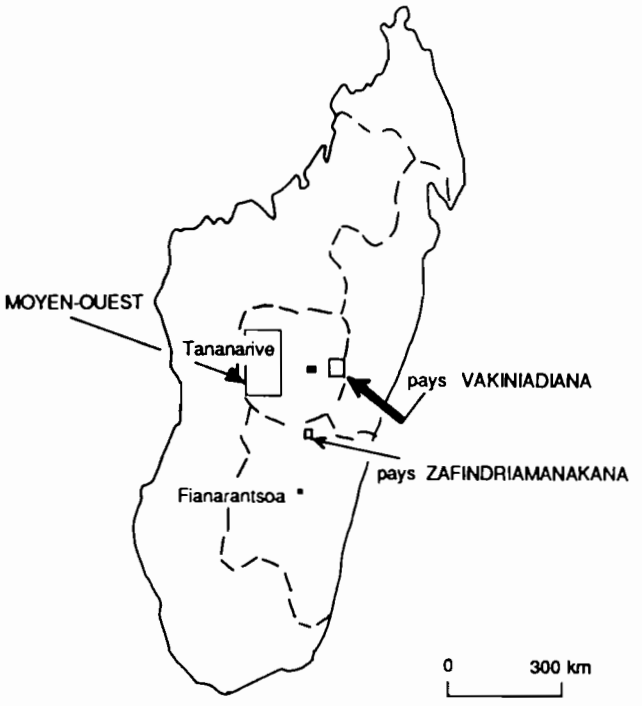

FIG. 2. — Localisation du Moyen-Ouest et des pays Vakiniadiana et Zafindriamanakana sur les Hautes Terres malgaches

construction de routes goudronnées, par l'installation d'infrastructures (provenderie, laiterie) et la pratique d'activités bien intégrées au système de production paysan : élevage de vaches laitières, de porcs, production de maïs, de manioc... Tout cela a généré chez les producteurs des initiatives commerciales qu'ils pouvaient mener directement avec le marché de Tananarive. Au niveau de la région, le nouveau tracé de la route a modifié le réseau villageois[4] : Tsinjoarivo (fig. 3) a récupéré, avec la route, de nombreux services (centre Odemo, maternité) au détriment de Fanjakamandroso et est actuellement le principal village, derrière Babetville. Le recul de certaines activités est tout aussi typique du caractère directement dépendant de l'Etat : quand la laiterie de Babetville a fermé ses portes, en 1978, les paysans ont été contraints d'arrêter leur livraison de lait, qui était pour eux une source monétaire

3. Les principales opérations malgaches ont été effectuées par la SOMASAK (Société mixte d'aménagement de la Sakay, créée à la fin de 1959) et l'ODEMO (Opération de développement du Moyen-Ouest, à partir de 1971).
4. Voir note 3.

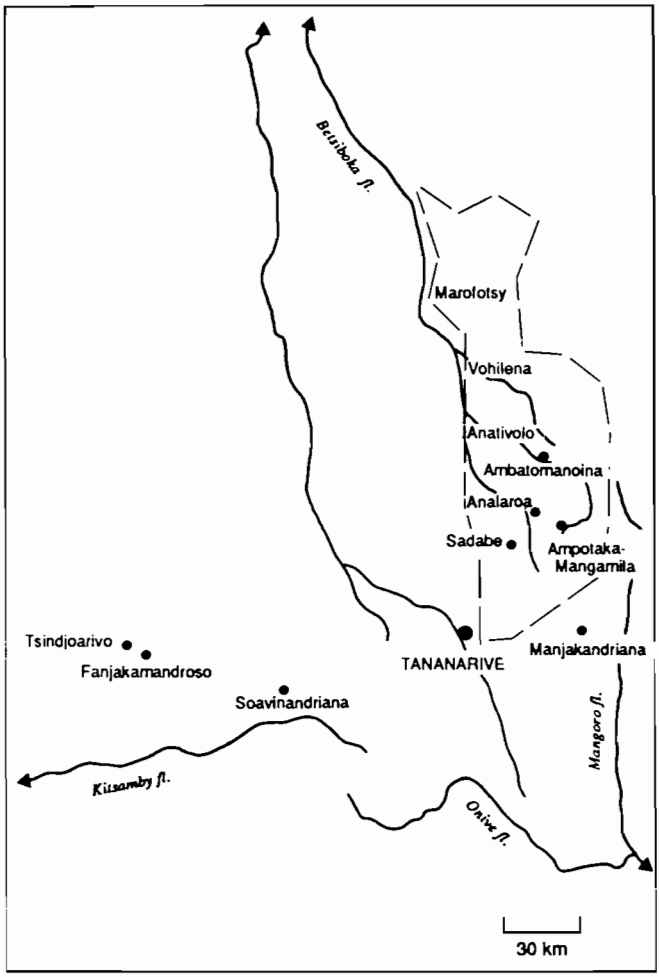

Limite de l'ancien territoire de l'Avaradrano

Réseau hydrographique

Localité

FIG. 3. — Localisation dans le nord et l'ouest de l'Imerina

régulière. Lorsque, au début des années quatre-vingts, les *dahalo*[5] ont fait régner l'insécurité, sans que ni l'Etat ni les villageois n'aient pu réagir, la production agricole a très nettement décliné. De même, quand à la suite de l'augmentation du prix du riz en 1985, les prix du maïs et du manioc augmentent alors que le prix de la

5. Groupes d'individus qui, par la terreur, volent et pillent les campagnes.

viande de porc stagne, le paysan préfère vendre directement sur le marché son maïs et son manioc, au détriment de la provenderie (qui se retrouve au chômage technique), sacrifiant par là même son élevage de porc. Enfin, l'échec des récents projets de l'ODEMO de vulgariser des thèmes pour une modernisation de l'agriculture est dû à l'inexistence d'une politique de crédit pour le paysan qui, vu la faiblesse de ses disponibilités financières, opte pour tout ce qui a une exigence moindre en investissements. Ces quelques exemples illustrent le thème classique du rôle de l'Etat et montre comment le producteur, par le biais du marché, des prix, des infrastructures d'évacuation..., en est directement dépendant : dans les cas de déclin ou d'échec que nous avons rapportés, aucun échelon intermédiaire n'a pu empêcher ces faits. Pourtant, la mise en place des collectivités décentralisées[6] était effective depuis 1975 : structures mises en place à différents niveaux pour une maîtrise populaire du développement, elles découlent du principe du centralisme démocratique et sont, de ce fait, représentations à la fois des citoyens et de l'Etat. Expression de la volonté de décentralisation des pouvoirs, elles peuvent prendre des décisions applicables, à leur échelle d'intervention. Cette structure aurait pu diminuer la dépendance aussi directe du producteur vis-à-vis du pouvoir central, en maintenant des prix, ou encore en gérant la sécurité du territoire.

Dans d'autres régions, cependant, la déficience de l'encadrement du pouvoir central est compensée par l'organisation propre des paysans, liée à une occupation de l'espace restée très homogène : il s'agit de terroirs villageois où une exploitation clanique domine, comme dans le nord de *l'Imerina* qui s'étend (fig. 3) sur toute la partie septentrionale du territoire historique de l'*Avaradrano* jusqu'au pays du *Vohilena*. Cette partie de l'*Imerina*, à population peu dense, répondait à deux objectifs : d'une part elle servait de pâturages royaux, les pays de *Vohilena* et de l'*Anativolo* étaient bien connus pour ce rôle ; d'autre part, zone de marge, elle devait être densifiée par une occupation humaine, pour faire tampon avec les *Sakalava* au nord et les *Sihanaka* au nord-est, les *Bezanozano* à l'est. La création d'un tel territoire aurait ainsi constitué une protection supplémentaire pour le cœur du pays, le « *Kibon Imerina* » (« ventre de l'Imerina », centré autour des plaines du *Betsimitatatra*). Les avantages liés à l'établissement de toute personne arrivant au pays *Marofotsy*[7] vont dans le sens de ce souci de densification ; l'attribution de terres à des groupes de gens confirme aussi cela. Des nobles du groupe *Andriamasinavalona* se sont ainsi installés dans la région de Sadabe et d'Analaroa (fig. 3) ; des soldats-colons *(voanjo)*, venant pour la plupart du *Mandiavato*[8] ont été envoyés par les souverains (CALLET, 1908). L'existence de quelques *hadivory*[9] confirme ce souci défensif. Le petit nombre de villages anciens abandonnés montre que cette zone a été occupée récemment ; les migrations ont commencé au début du siècle, et étaient de deux types. C'était d'une part, le fait d'anciens esclaves libérés, dont le récit généalogique, très

6. Les différents niveaux des collectivités décentralisées sont :
   a) *Fokontany :* niveau de base, où se fait une élection au suffrage universel. Regroupement de quelques villages (équivalent : commune).
   b) *Firaisam-pokontany :* regroupement de plusieurs *fokontany* (équivalent : district).
   c) *Fivondronam-pokontany :* regroupement de plusieurs *firaisam-pokontany* (équivalent : sous-préfecture).
   d) *Faritany :* regroupement de plusieurs *fivondronam-pokontany* (équivalent : province).
7. Le pays *Marofotsy* se localise au nord du pays de *Vohilena*. *Marofotsy* signifie littéralement « là où se trouvent de nombreux blancs », blancs à entendre au sens libre de toute contrainte ; un esclave qui s'échappait et y arrivait, n'était plus redevable de qui que ce soit, et y avait une liberté de fait (appropriation de terres, construction de tombeaux,...) qui aboutissait à une liberté de droit.
8. *Mandiavato :* terme désignant un des quatre groupes territoriaux de l'*Avaradrano ;* par extension, le terme en désigne aussi les hommes.
9. *Hadivory :* site fortifié en position topographique dominante, avec un système de fossés circulaires.

fort du côté maternel (matrilinéaire), indique qu'ils sont venus chez un parent déjà en place, grâce auquel ils ont pu acquérir, peu à peu, leurs biens actuels. Les *Hova,* d'autre part, descendants de l'ancien groupe des hommes libres, se sont installés soit parce qu'ils sont venus à la suite des nobles et ont pris souche ; soit, plus généralement, parce qu'ils avaient déjà, sur place, des parents, en l'occurrence des soldats-colons envoyés par les rois. Cela a été à l'origine d'un type d'occupation de l'espace dans cette partie nord de l'*Imerina,* en fonction du lieu d'origine — et donc, du groupe statutaire — de ces soldats-colons. Des villages constitués par une population de même origine, à forte cohésion, sont ainsi nombreux, ce qui est d'autant plus remarquable que des ethnies non-*merina* (*Sihanaka, Bezanozano*) sont présentes dans cette région de marge. Plus récemment, vers 1950, sont arrivés des *Betsileo* issus d'une même région, formant à eux seuls le village de *Mahatsinjo.*

Ces mouvements se ressemblent par la communauté d'origine des migrants, venus grâce à la présence sur place d'un des leurs, et cela a abouti à une occupation de type clanique, du moins lignagère, du territoire. La place de la structure traditionnelle dans la vie des paysans est très importante dans de tels cas, ce que traduit le rôle actuel du *kazabe :* doyen vivant du groupe villageois, il en est un des premiers responsables, dans le cadre de l'organisation du *Fokonolona iray kibon omby*[10], très présente dans la vie des paysans. Il s'agit d'une structure qui a ses règles, ses attributions et dont les prérogatives restent bien différenciées de celles de l'Etat, bien qu'elles touchent à des aspects essentiels de la vie rurale : décision de mise en valeur de nouvelles terres, dates de semis, curage des canaux, tribunal des eaux,... Les collectivités décentralisées récemment créées apparaissent ainsi plaquées sur cette organisation (des plaintes officielles ne sont, par exemple, déposées que si l'organisation n'a pu régler, à son niveau, les problèmes entre les paysans) et ne jouent pas le rôle qui a été à la base de leur création. La force de cette structure traditionnelle vient de ce qu'elle pallie cette déficience d'encadrement de l'Etat : au village d'Ampotaka (fig. 3), les tours de garde nocturne, acceptés pour tous car imposés par cette structure, empêchent plus ou moins totalement les maraudages, qui constituent le fléau de la zone. On peut observer, sur les colluvions de bas de pente, de beaux et rigoureux plants de manioc, dont les tubercules, au bout de 8 mois, peuvent atteindre en moyenne soixante centimètres de long, sur cinq à huit de large (variété *madarasy*) ; pour la même variété, le paysan pratique les méthodes qu'il sait les plus performantes — par exemple attendre la défeuillaison du mois d'août pour couper les tiges à planter, ce qui permet un vigoureux développement de la bouture et des tubercules — alors que dans les villages environnants, les stratégies anti-vol ont été mises au point et perturbent la culture. Dans le village d'Ambohimiarina-Ambatomanoina, cette structure assure les mêmes conditions de production : depuis l'instauration de gardes très strictes par le *Fokonolona,* les vols ont pratiquement disparu. Les habitants peuvent fournir aux nouveaux arrivants les boutures de manioc qui font défaut dans cette région à cause des vols. La cohésion des villageois se traduit également dans l'occupation de l'espace : les vallons du terroir, généralement délaissés en raison de leur éloignement et des risques de vol, mais aussi en raison de l'attrait des espaces libres des *tanety*[11] ou des *baiboho*[12] alluviaux, sont ici cultivés de façon intensive. Dans un contexte général de crise, de soudure, d'insécurité des campagnes de ces régions, la structure traditionnelle a permis, par la cohésion qu'elle engendrait

10. *Fokonolona iray Kibon omby* signifie littéralement : « communauté de personnes issues du ventre d'une même vache » (le terme *fokonolona* désigne une communauté de personnes) ; expression imaginée désignant l'ensemble des personnes de souche commune, intégrant aussi ceux qui ont pris une résidence définitive sur l'espace de vie de la communauté.
11. *Tanety :* colline.
12. *Baiboho :* dans cette région ce terme désigne la vallée au sens large, comprenant la plaine d'inondation.

sur un même territoire, l'organisation de la production. Nous sommes loin, dans ce cas, d'un *fokonolona* divisé entre paysans riches et pauvres, rapporté par G. ROY (ROY, 1986), qui a probablement travaillé à la périphérie des villes. Le dynamisme lié à ces structures peut cependant être bloqué à partir d'une certaine envergure de l'encadrement à assurer. Les paysans d'Ampotaka ont construit leur propre pont de plus d'une vingtaine de mètres de long pour assurer l'évacuation des produits de leur terroir. Par contre, les paysans *betsileo* de Mahatsinjo sont limités par l'éloignement de l'axe principal d'évacuation et doivent payer, par sacs de produits (en mars 1986, 750 FMG le sac)[13] le transport par pirogues jusqu'à la route. Cette déficience d'un encadrement plus englobant peut, dans d'autres cas, avoir des conséquences tout à fait opposées à celles qu'on attendrait, dans une économie où l'incitation officielle à la production agricole est très forte : c'est l'exemple observé dans le Nord-*Betsileo*, en pays *Zafindriamanakana*[14] (RANDRIANASOLO, 1985).

Région d'occupation clanique[15] à forte densité (plus de 80 habitants au km^2 en 1984), ce pays avait une organisation spatiale fonctionnelle, basée sur une occupation lignagère du territoire, lui-même divisé en portions centrées sur les vallées ; cette organisation spatiale, à la différence de ce qui a été le cas dans l'Imerina, montre un encadrement de la population moins centralisé, à l'initiative des dirigeants, issus des castes nobles et détenant, avec les hommes libres, la propriété de la terre. La plupart du temps, les terres non mises en valeur (vallées secondaires, vallées d'altitude, secteurs amonts des vallons qui servaient en même temps de pâturages des troupeaux) ont été attribuées aux esclaves. Les nobles et hommes libres s'installaient dans les vallées plus larges, de pente faible en aval, comme en bordure du fleuve Mania (fig. 4).

L'exploitation de ces vallées a cependant toujours fonctionné suivant la discipline du groupe : le curage, l'entretien des réseaux hydro-agricoles se faisaient collectivement ; la distribution des eaux, déterminant les dates de travaux (semis, repiquage...) était commandée par les descendants des chefs. Les canaux d'irrigation, longs de plusieurs kilomètres, suivant les flancs de *tanety* pour alimenter des rizières en escaliers, façonnaient un paysage caractéristique d'un tel type d'occupation de l'espace et créaient des unités fonctionnelles d'amont en aval.

C'est à partir de la mise en place des collectivités décentralisées, en 1975, que les structures de décision, et donc le fonctionnement de ces vallées, vont changer : les terroirs rizicoles d'Ambositrakely (amont) — Lempombe (aval) sont un exemple de la désorganisation qui va en résulter (fig. 4). Les canaux amenant l'eau d'irrigation des rizières de *Lempombe*, où résident des descendants des anciens nobles, sont alimentés par des sources se trouvant dans le terroir rizicole d'Ambositrakely. Depuis 1975, date à laquelle ce dernier village — les habitants sont des descendants d'anciens serviteurs — a eu un statut autonome de *Fokontany*, les rizières de *Lempombe* ont des problèmes d'alimentation en eau. En effet, l'augmentation de la pression démographique à Ambositrakely a fait que les habitants utilisent plus d'eau qu'auparavant pour cultiver de plus nombreuses rizières. A cela s'ajoute le fait que, satisfaits en besoins d'eau agricole, ils ne se soucient plus de l'entretien des canaux amenant l'eau plus en aval : le bassin qui recueillait les eaux alimentant le secteur aval est en voie d'envasement, le canal lui-même n'est pas entretenu, coupé en quelques endroits ; les riziculteurs de Lempombe pâtissent du fractionnement de l'ancienne unité fonctionnelle. Le fait n'est pas spécifique de ce vallon ; on peut observer dans les terroirs voisins d'anciens escaliers de rizières abandonnés, ou transformés en champs de cultures pluviales (manioc, haricot...) en raison de l'insuffisance

13. 112 FMG = 1 FF en novembre 1986 ; sac de 60 kg, en moyenne.
14. Constitué de 3 lignages : les *Zafindrarasamy*, les *Zafindrenikobe*, les *Zafindrenitezaone*, ce clan comportait nobles, hommes libres et esclaves.
15. En 1985, aucun étranger (non affilié parentalement ou maritalement au clan) n'y avait propriété de terres.

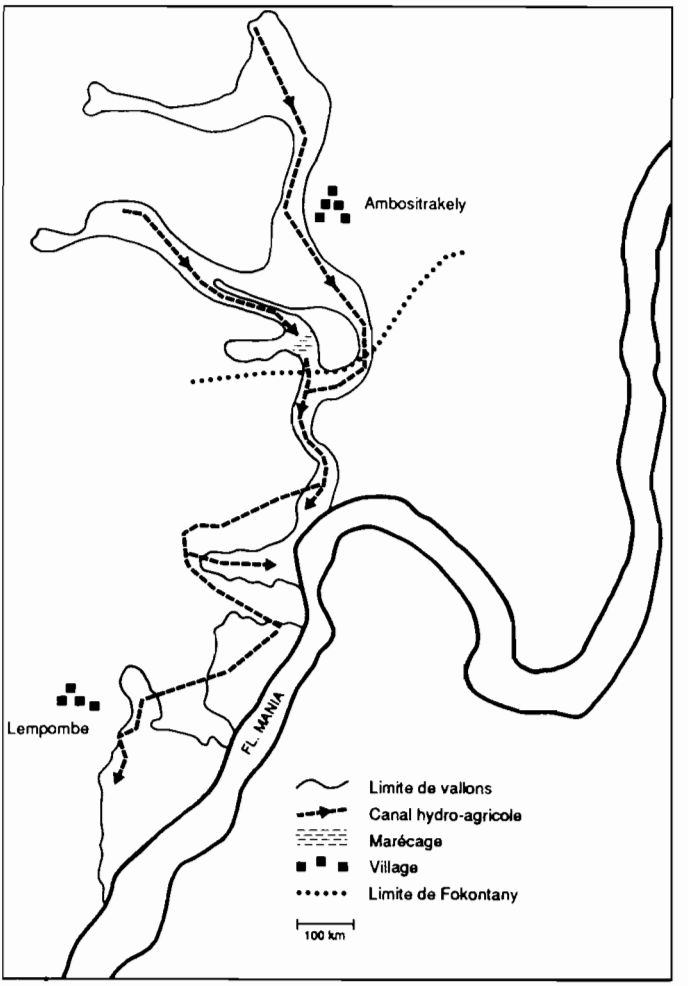

FIG. 4. — Les canaux hydro-agricoles d'Ambositrakely à Lempombe (d'après E. RAVORIANASOLO)

de l'irrigation, liée à la dégradation du fonctionnement des canaux. Une diminution de la superficie et de la production rizicole en résulte en grande partie ; le *firaisampokontany* de Sandrandahy, qui produisait 9 040 t sur 2 750 ha en 1973 n'en produisait plus que 2 893 t sur 1 613 ha en 1984.

L'absence d'un encadrement fort et englobant, qui aurait pu remettre en bonne marche le système fonctionnel, fait que dans une telle situation de crise le paysan en est réduit à des réactions individuelles. Il multiplie les activités : le salariat, sur place ou à l'extérieur, la rizipisciculture, la fruiticulture, les travaux d'artisanat procurent des revenus monétaires. On rejoint les observations de C. BLANC-PAMARD (1985) dans la région de Mahitsy (Tananarive) : si le paysage est encore fortement rizicole, il y a une désaffection pour le riz ; le paysan gagne de l'argent en faisant autre chose.

Ces trois séries d'exemples qui présentent trois échelles d'encadrement du paysan : l'Etat, au niveau central, l'Etat encore, au niveau du *Fokontany*, collectivité de base, enfin le clan, se situant entre ces deux niveaux, semblent indiquer qu'il n'y

a pas réellement de relation englobant-englobé, ces différents niveaux pouvant même s'opposer par leurs décisions. Cette structure d'encadrement est cependant encore plus floue dans un autre domaine, celui de la terre.

Le flou foncier

La terre est un pivot de la vie sociale dans les campagnes des Hautes Terres centrales. « *Ny tany no vadiben-Janahary.* »[16] est une expression indiquant la valeur plus que matérielle, voire sacrée, de sa possession ; le « *Tanindrazana* »[17] est un bien transmis de génération en génération, lien avec l'au-delà, par rapport auquel les hommes se définissent (le statut inférieur des anciens esclaves était d'ailleurs marqué par leur impossibilité d'accéder à la possession de la terre). Cette philosophie de la terre, malgré une évolution liée à l'accession à une économie d'échange, est encore fortement présente dans l'esprit des paysans des Hautes Terres. La terre est également le moyen de production par excellence du paysan aux prises avec une économie en crise, aggravée par la pression démographique. La possession de la terre apparaît essentielle actuellement : dans l'exemple du terroir d'Ambohiboanjo au nord-ouest des plaines de Tananarive (J. WURTZ, 1970), les descendants des serviteurs sont les éléments dynamiques du village ; leur investissement s'est fait dans l'acquisition des terres des *Hova* — le village présentait cette hétérogénéité sociale — moins entreprenants. Dans le même secteur, le métayage s'applique, depuis trois ans, sur les terres des *tanety* dont l'exploitation s'est toujours faite librement. Tout cela est significatif de la valeur croissance de la possession de la terre. Il n'existe pas de structure d'encadrement à la mesure de l'importance de ce facteur de production. La législation foncière en vigueur est claire dans ses grandes lignes, mais les niveaux de responsabilité des intervenants s'enchevêtrent, en rendant l'application très floue, ce que révèlent un système de « sous-traitance » des terres, ou l'apparition de nombreux conflits fonciers.

Après l'époque des royaumes *merina,* où l'attribution des terres était directement dépendante du roi, les principaux textes relatifs au régime foncier sur les régions centrales malgaches, ont eu trait surtout à la procédure d'immatriculation des terres (1897), définissant plusieurs régimes : le statut indigène, le code civil français... Une modification a été apportée par le décret du 25/8/1929, relatif à la constatation et à la constitution de la propriété indigène (cadastre). Les domaines de l'Etat, terres vacantes et sans maître, ont été définis, ainsi que la délimitation des terres des *Fokonolona,* à l'intérieur du domaine de l'Etat.

En 1960, année de l'Indépendance, un titre déclaratif de propriété (bornage) a été institué pour toute occupation effective et paisible d'un terrain depuis au moins dix ans. Enfin, après l'instauration des *Fokontany* s'est accentué le thème de « terre à ceux qui la cultivent », avec des efforts de mise en place de coopératives, en particulier pour les terres abandonnées par les colons.

Les deux groupes d'exemples que nous rapportons ici vont nous permettre de constater l'insuffisance d'encadrement de ces mesures, face aux situations foncières. Le premier exemple concerne le village de Sambaina-Manjakandriana, à moins de 40 km à l'est de Tananarive, sur la route de Tamatave (RAKOTOBE, 1985). Toutes les terres y sont cadastrées, ce qui, avec la densité démographique (plus de 80 habitants au km^2 en 1984) est caractéristique des zones d'occupation ancienne. Deux types de propriétés coexistent : d'une part les propriétés individuelles, soit celles du paysan moyen, essentiellement des rizières de quelques ares[18], qui ont été acquises

16. Traduction littérale : la terre est la première femme du Créateur.
17. Traduction littérale : la terre des ancêtres.
18. La taille moyenne des parcelles de rizières est de 60 ares par ménage dans cette région.

par héritage ou par achat ; soit la propriété « Les Pêchers » (80 ha), qui a été attribuée en 1903 à un colon européen, et dont ont hérité ses enfants. D'autre part, les propriétés collectives, et, à ce niveau, la complexité est grande. La première concerne la propriété *Sambaikomasina* qui s'étend sur 20 ha. Elle est officiellement inscrite au nom de six propriétaires (jugement de 1907), nobles descendants du groupe *Andriamasinavalona*[19]. Le métayage, pratique officiellement illégale, a droit de fait, car la terre est cultivée par les descendants des anciens serviteurs, qui donnent le tiers de la production aux héritiers de ces propriétaires inscrits. On voit que ces anciennes relations sociales peuvent se perpétuer, dans le processus de production économique, par cette inadéquation entre structure de propriété et exploitation effective de la terre. La deuxième, la propriété « *Soampokonolona* » de 170 ha, touche la majorité des habitants du village. Il s'agitd'une immatriculation des terres du *Fokonolona* au nom de douze personnes, tous hommes libres ou anciens esclaves (l'initiative serait venue de la crainte de ne pas avoir légalement de terres, face à l'existence des propriétés « *Sambaikomasina* » et « Les Pêchers »), en qualité de « propriétaires indivis et par parts égales » — jugement du 19/01/1907. En liaison avec cette procédure officielle, les membres du *Fokonolona* s'étaient accordés sur un *dina*[20] relatif à ces terres, placé sous les règles du *fihavanana*[21] : le travail de la terre *(« tany masam-pangady »)*[22] en rend propriétaire, le droit d'enclos des parcelles mises en valeur, la mutation sur la deuxième lignée directe des douze... Ces douze personnes se sont présentées, ultérieurement comme les véritables propriétaires terriens : les groupes familiaux descendants qui ont réussi à mettre en valeur les grandes superficies demandent une procédure de redistribution des terres en fonction des superficies qu'ils ont récupérées illégalement aux yeux de la loi, légalement si l'on se réfère au *dina*. D'autres héritiers, qui n'ont pu mettre en valeur leur part, ou qui ont été victimes d'hypothèques de prêts usuraires, se retrouvent pratiquement sans terres, et constituent plus ou moins la main-d'œuvre de leurs propres cohéritiers. Sur les 119 ménages présents au village, 100 sont concernés, copropriétaires et héritiers directs de *soam-fokonolona*. Cela entraîne qu'un tiers des terres du village est cultivé en métayage. De plus, certaines exploitations sont composées uniquement de parcelles en métayage, qui peuvent changer d'une année à l'autre, suivant la décision des cohéritiers. On le voit, dans une région où les techniques de production ne sont pas en cause, la structure d'encadrément constitue un blocage. Le problème est différent dans les régions d'occupation plus récente, mais les conséquences tendent vers les mêmes aspects.

Le caractère essentiel en est le conflit entre ceux qui exploitent une terre défrichée par leurs ancêtres[23] et se considèrent comme propriétaires légitimes — sentiment conforté par le paiement de redevances sur la déclaration des surfaces mises en valeur — et les tenants des titres fonciers de ces terres. Dans la région de Soavinandriana, ces conflits sont assez fréquents, prenant même une dimension opposant les natifs (*Tompontany,* descendants des premiers arrivés[24], qui ont les titres fonciers, mais qui ont déjà des activités autres qu'agricoles) aux migrants (ceux qui sont arrivés plus tard, avec une occupation essentiellement agricole). En 1986, un litige foncier porté devant le tribunal a opposé un propriétaire, titulaire du titre foncier par achat, à un groupe de paysans exploitants et de ce fait se considérant comme pro-

19. Il s'agit d'une attribution royale de terres, sous forme de *menakely* (une sorte de fief) à ce groupe nobiliaire ; les héritiers ont fait immatriculer, suivant la nouvelle législation.
20. *Dina* : pacte.
21. *Fihavanana* : philosophie d'une harmonie des relations sociales, qui fait allusion aux liens de parenté.
22. Traduction littérale : la terre mûrie par la bêche, expression qui indique une appropriation par l'usage.
23. « *tany solam-pangadin 'ny razam-be* » : littéralement, « la terre sur laquelle les ancêtres ont usé leurs bêches ».
24. L'occupation agricole de cette région a commencé à être effective au début de ce siècle.

priétaire ; l'affaire a concerné plusieurs dizaines d'hectares et plus d'une centaine de paysans. Les *fokontany* sont souvent impliqués dans ces conflits et leur position se conforme à l'idéologie de « la terre à ceux qui la cultivent ». Dans un autre cas, le *fokontany* — et avec lui la communauté des gens du territoire — atteste l'authenticité du caractère *Tompon-Tany*[25] de migrants qui ont construit leurs tombeaux sur la terre contestée. En fait, les paysans qui se sont appuyés sur cette idéologie ont été abusés, puisque le détenteur du titre foncier a eu gain de cause.

Titre foncier, occupation des terres, intervention des *fokontany,* ces trois aspects dénotent l'absence d'une autorité centrale hiérarchisant les niveaux, et aboutissent au métayage et aux conflits observés.

Dans le nord de l'*Imerina,* le problème se pose à peu près dans les mêmes termes, sauf quand il s'agit d'une occupation homogène, de type clanique, du territoire : Amboanemba, village où tous les habitants sont *Zanakandriambe*[26], ne connaît pas de problème foncier ; tout est réglé par les responsables du groupe. Par contre, le « flou foncier » réapparaît dans les régions où des groupes différents ont cohabité : l'exploitant peut à tout moment, et plus précisément en cette période de crise, se voir contester la terre héritée de ses ancêtres, qui l'ont mise en valeur, par les descendants des nobles, qui ont les titres fonciers. Il s'agirait, semble-t-il, d'anciens *menakely*[27] cadastrés après le décret de 1929 par les héritiers des nobles attributaires. Une structure globale, incapable de régler cette question, montre ici encore sa déficience.

Cette incertitude autour de la terre constitue un frein à l'amélioration de la production, autant par le métayage que par la non-assurance de la propriété. Le paysan n'est pas maître de cette situation qui, en fin de compte, ne bénéficie qu'au propriétaire des titres, malgré le soutien des collectivités ; celles-ci tiennent là un rôle qui va à l'encontre de leur statut de représentant du pouvoir central. Cela est significatif des lacunes d'une structure de référence claire, au point que les collectivités peuvent exercer une autorité parallèle à l'autorité administrative en avalisant des activités qui, pour cette dernière, sont illégales : nous verrons, pour illustrer cela, l'exemple de la forge dans le pays *vakiniadiana* (fig. 2).

La forge, une activité « illégale »

Dans l'est de l'*Imerina,* l'activité de la forge, connue de longue date, a reçu l'impulsion la plus importante de Jean Laborde, bien connu pour la part qu'il prit dans le développement des produits artisanaux et industriels du Royaume *Merina* au XIXe siècle. Cette activité était alors centrée sur le secteur de Mantasoa, à la bordure orientale du pays *vakiniadiana.* C'est au cours du XXe siècle que cet artisanat s'est déplacé vers l'Ouest, faisant la renommée de la région, particulièrement du *firaisana* d'Alarobia (RANDRIANARY, 1985).

Quelque 1 585 personnes, 13,25 % de la population du *firaisana,* vivent plus ou moins directement de la forge, les forgerons étant d'abord paysans. Une des manifestations les plus concrètes est le déplacement hebdomadaire vers la capitale : en moyenne 80 forgerons, 4 000 bêches, 3 700 couteaux. La vente de ces produits procure à chaque paysan une somme de 34 000 à 40 000 francs malgaches, dont une partie est dépensée en ville par l'achat des matières premières (ferraille de récupération, outils...) et de produits de première nécessité. Pris dans l'ensemble, un flux hebdo-

25. *Tompon-Tany* signifie littéralement propriétaire du sol et indique le caractère de natif, d'originaire de la région, de celui qui est ainsi appelé.
26. Il s'agit d'un des groupes de soldats-colons envoyés au XIXe siècle, des territoires, des villages sont encore actuellement occupés presque uniquement par leurs descendants.
27. Voir note 19.

madaire de 1,5 à 2 millions de francs malgaches va vers les villages du *firaisana*. Dans ce contexte, les familles de paysans-forgerons sont moins sensibles à la période de soudure que les familles de paysans, car elles peuvent se ravitailler régulièrement en ville. Pratiquer la forge apparaît aussi plus productif que le seul travail de la terre : en une heure de travail se fait la finition d'une bêche, qui sera vendue à 1 050 FMG, alors qu'une journée de salariat agricole rapporte 500 FMG.

Et pourtant, il y a une déficience flagrante de toute forme d'encadrement officiel. Pour la loi relative à l'artisanat (n° 62.013 du 20/6/62), cette activité est illégale si deux critères ne sont pas satisfaits : le premier est que, pour exercer, il faut être titulaire d'un diplôme lié à un examen de capacité. Le second critère est l'obligation d'être déclaré aux contributions. L'autorisation de vente est subordonnée à la satisfaction de ces deux points. Cette loi oblige la masse des artisans, illégaux, à requérir les services des forgerons légaux, ou des intermédiaires, pour l'écoulement de leurs produits. La surveillance du pouvoir administratif s'effectue par les agents de police qui contrôlent, le jour du marché, les voitures amenant hommes et produits (carte professionnelle à l'appui) du *firaisana* d'Alarobia. Dans ces cas, le forgeron est souvent porteur d'une attestation du président du *fokontany,* qui certifie que tel forgeron de tel village transporte tant de produits pour le marché ; en couvrant ainsi un « illégal », le président, représentant du pouvoir central, n'en applique pas les lois. Par ailleurs, l'encadrement technique et une formation à la gestion font défaut : le CENAM[28] ne peut organiser de stages techniques bloquant, à Tananarive, les paysans-artisans. Ils risqueraient de perdre des clients, donc des revenus, alors que dans le même temps ils devraient s'approvisionner pour leur séjour en ville. Les CRT[29] ne peuvent être multipliés, faute de crédits. Textes officiels, écoulement des produits et formation des artisans sont les trois points où cette activité ne peut être prise en compte par l'organisation de l'Etat. La pratique de la forge n'en demeure pas moins une importante source monétaire du système de production du paysan, qui s'est bien adapté au circuit : sa technique de production est bien acquise, le marché de Tananarive est accessible...

La non-considération officielle de cette activité peut cependant, à terme, être néfaste au paysan-forgeron, car la maîtrise de plusieurs facteurs de production : existence des matières premières, prix de vente des produits,... ne dépend pas que de lui. Le rôle d'un encadrement qui maîtriserait ces différents problèmes de la production apparaît encore plus nécessaire.

Conclusion

Cette réflexion, qui se limite à quelques exemples, met en jeu des échelles d'encadrement qui ont une histoire et une territorialité différentes. Les interventions des collectivités décentralisées sont équivoques : elles peuvent se mettre du côté des occupants de la terre, contre les propriétaires fonciers, ou constituer des entités autonomes désorganisant des solidarités fonctionnelles. Elles devraient aussi être des représentants du pouvoir central. Leur rôle ambigu est à l'origine de l'attitude du paysan qui, pris dans les mailles de ce réseau, ne sait pas trop sur qui compter. Le paysan en pâtit, et par là même la production, que l'Etat ne cesse de vouloir améliorer. « Produire, continuer à produire, toujours produire. » est le mot d'ordre actuel. Le problème central est la déficience d'un encadrement englobant, qui permettrait d'intégrer la force de travail de l'englobé, son savoir-faire, dans un processus de production où la complémentarité serait effective à différents niveaux.

28. CENAM : Centre national de l'artisanat malgache, créé en 1978.
29. CRT : Centre rural de technologie (1980), pour vulgariser une technologie adaptée, en milieu rural ; leur présence dans les campagnes permettrait une formation continue des artisans.

BIBLIOGRAPHIE

BLANC-PAMARD (C.), 1985 — « Du paddy pour les porcs. Dérives d'une société rizicole : l'exemple des Hautes Terres centrales de Madagascar ». Paris, *Etudes Rurales*, n° 99-100 : 327-345.

CALLET (F.), 1908 — *Tantaran' ny Andriana eto Madagasikara*. Tananarive, Académie Malgache, 2 t., 1243 p. Traduction française par CHAPUS, G.S. et RATSIMA, E. : *Histoire des rois d'Imerina*. Tananarive, Académie Malgache, t. 1, 1953, 668 p. ; t. II, 1956 : 691-824 ; t. III, 1958, 340 p. ; t. IV, 1958, 910 p. ; t. V, 1978, 222 p.

CONDOMINAS (G.), 1960 — *Fokonolona et collectivités rurales en Imerina*. Paris, Berger-Levrault, 236 p.

MAYEUR (N.), 1913 — « Voyage au pays d'Ancove, 1785 », rédaction de M. Dumaine. Tananarive, *Bulletin de l'Académie Malgache*, XX-2 : 13-42.

PELISSIER (P.), 1976 — « Les riziculteurs des Hautes Terres malgaches et l'innovation technique », Paris, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, XIII-1 : 41-56.

RAISON (J.-P.), 1984 — *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux*. Paris, ORSTOM, Karthala, 2 t., 651 et 605 p.

RAKOTOBE (B.), 1985 — *Activités économiques et phénomène foncier dans la région de Sambaina-Manjakandiana*. Université de Madagascar, Mémoire de CAPEN, 130 p. + annexes.

RANDRIANARY (R.), 1985 — *L'artisanat de la forge dans le Vakiniadiana*. Université de Madagascar, Mémoire de CAPEN, 134 p.

RANDRIANASOLO (E.), 1985 — *Le pays Zafindriamanakana-Sandradahy, approche géographique*. Université de Madagascar, Mémoire de CAPEN, 106 p. + annexes.

ROY (G.), 1986 — « Développement communautaire et mythe de la communauté ; mythe de la communauté et mythe de l'anthropologie. L'exemple de la politique communautaire malgache du Fokonolona de 1973 ». Paris, *Terrains et Perspectives*, Bulletin de liaison n°5, 8 p.

WURTZ (J.), 1970 — « Evolution des structures foncières entre 1900 et 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar) ». Paris, *Etudes Rurales*, n° 37 à 39 : 449-479.

Banjar et Néerlandais : les vicissitudes d'un polder (Kalimantan, Indonésie)

Olivier SEVIN

Le sud-est de Kalimantan, partie indonésienne de l'île de Bornéo présente des caractères si particuliers que le voyageur fraîchement débarqué ne reconnaît plus l'île, la jungle, le flou et l'indécision de ses paysages ; il ne reconnaît plus les immenses étendues marécageuses et désertes de la plaine côtière, sillonnées de fleuves puissants et parsemées de bras morts. C'est aux Pays-Bas qu'il pense atterrir : les polders géométriques, le camaïeu des verts, les canaux rectilignes, les digues et les villages alignés ; tout révèle un paysage construit, humanisé, voire européanisé.

C'est la rencontre fortuite, autour de Banjarmasin, de son port et de son sultanat, de deux civilisations hydrauliciennes qui explique l'existence de ce paysage réglé. Le colonisateur néerlandais, rapidement séduit par un milieu amphibie qui lui paraissait familier, l'a profondément façonné grâce à l'aide que lui ont apportée les populations banjar confrontées depuis des siècles à la maîtrise de l'eau.

Pourtant, les polders maltraités connaissent de nombreux malheurs dans l'Indonésie contemporaine. Le départ des Néerlandais et quelques défaillances techniques dans l'entretien des périmètres ne peuvent tout expliquer. Des divergences culturelles profondes entre les techniciens de l'Europe du Nord et les agriculteurs du sud de Bornéo ont eu raison de cette tentative originale de symbiose culturelle dont on va suivre les vicissitudes à travers l'exemple du polder d'Alabio.

Une civilisation née de la confrontation des hommes et de l'eau

Le sud de Bornéo est un milieu intermédiaire entre la terre et la mer, gigantesque plaine amphibie aux contours mouvants née de l'alluvionnement de trois grands fleuves descendus des monts Schwaner (1700, 3000 m d'altitude). Avec les monts Meratus, ceux-ci forment un vaste amphithéâtre qui enserre une dépression qui n'est autre qu'un golfe marin progressivement comblé par les sédiments charriés par les fleuves Kahayan, Kapuas et surtout Barito. La côte, orientée selon une direction nord-nord ouest/sud-sud est, constitue la limite méridionale à hauteur du troisième

parallèle sud de cette plaine, de construction récente, qui a progressé de près de 275 km depuis le début de notre ère.

La basse plaine se scinde en trois sous-ensembles : les marais maritimes qui s'étendent sur une profondeur de 30 à 50 km à partir de la côte de part et d'autre des fleuves jusqu'à 5 km, la plaine marécageuse proprement dite de Marabahan à Negara, recouverte d'une épaisseur de tourbe qui peut atteindre cinq mètres et, enfin, la région des lacs de Negara à Kelua dans laquelle est situé le polder d'Alabio.

Les altitudes varient de deux à trois mètres, les rivières, à peine incisées, coulent entre deux levées tandis que les défluviations fréquentes donnent naissance à des lacs dont le niveau et la configuration sont fonction des précipitations sur le haut pays (fig. 1).

L'extrême irrégularité de ces précipitations rend les risques de sécheresse élevés, pour paradoxal que cela puisse paraître dans ce monde amphibie : à Alabio, la moyenne pluviométrique annuelle est élevée (2 499 mm) avec un maximum de décembre à mars et un minimum de juin à septembre. En fréquence, près de 80 % des mois d'août reçoivent moins de 100 mm et 66 % moins de 50 mm ; ils sont donc secs d'un point de vue agricole ($p < ETP$, de 100 à 120 mm mensuels).

• L'histoire du peuplement se confond avec l'évolution morphologique. A l'origine du peuple banjar se trouve un noyau de populations malaises venues de l'ouest de l'archipel au premier millénaire de notre ère. Ces premiers arrivants s'installent dans la région de Tabalong aux pieds des monts Meratus, bordés à l'époque par une mer peu profonde. Progressivement, les Malais se mêlent aux populations dyakk Maanyan et Bukit pour former un premier ensemble banjar. C'est dans ce contexte qu'est fondé le royaume de Tanjung Pura dans les environs de l'actuelle Tanjung. C'est un port à la confluence de deux rivières mais c'est surtout le nom d'un promontoire.

Beaucoup plus tard, d'autres groupes s'agrègent à ce premier noyau ; des Arabes, des Chinois, des navigateurs bugis venus des Célèbes, des Soundanais et surtout des Javanais de Modjopahit. Le golfe marin qui se comble pertube la vie économique et ébranle régulièrement le pouvoir politique qui s'épuise à vouloir contrôler la circulation maritime et fluviale. Les soubresauts politiques et la migration toujours plus au sud des différents royaumes qui se succèdent dans le Sud-Bornéo ne s'expliquent que dans ce contexte d'ensablement généralisé. Le choix de Banjarmasin, ou plus exactement de Kuin, comme port puis comme capitale est ainsi l'aboutissement tardif d'un long processus. C'est en 1526, alors que l'arrivée des Portugais dans les mers de l'archipel menace le commerce islamique en Asie, que le Pangeran Samudra après avoir embrassé la foi musulmane et adopté le nom de Sultan Suriansyah pour obtenir l'aide de Demak, transforme Banjarmasin en ville de de garnison et convainc les commerçants de Marabahan (le port ensablé) de glisser jusqu'à la côte. Il transforme ainsi le triangle Banten, Demak, Banjarmasin en zone dangereuse pour le commerce chrétien.

Progressivement tout se met donc en place. L'avancée du delta, le regroupement de populations désireuses de commercer facilement et de s'unir contre l'étranger, obligent les Banjar à inventer des techniques de mise en valeur originales afin d'utiliser des terrains faiblement consolidés et sans cesse ravitaillés par de nouveaux apports.

• Outre les techniques de billonnage et l'utilisation du mascaret, les Banjar disposent de méthodes de culture du riz adaptées aux milieux deltaïques et aux brusques variations du plan d'eau. Ils sélectionnent des variétés de paddy dont l'élongation de la tige peut dépasser 2 m ; ils inventent une technique de multiples transplantations et créent des pépinières flottantes.

Les crues brutales des fleuves, la faible hauteur des bourrelets alluviaux ainsi que l'immensité de la plaine d'inondation font que les rizières sont souvent recouvertes d'un mètre d'eau, voire de plusieurs. Les terres émergées sont rares et réservées aux habitations. Les Banjar vivent alors en barque et guettent chaque signe de

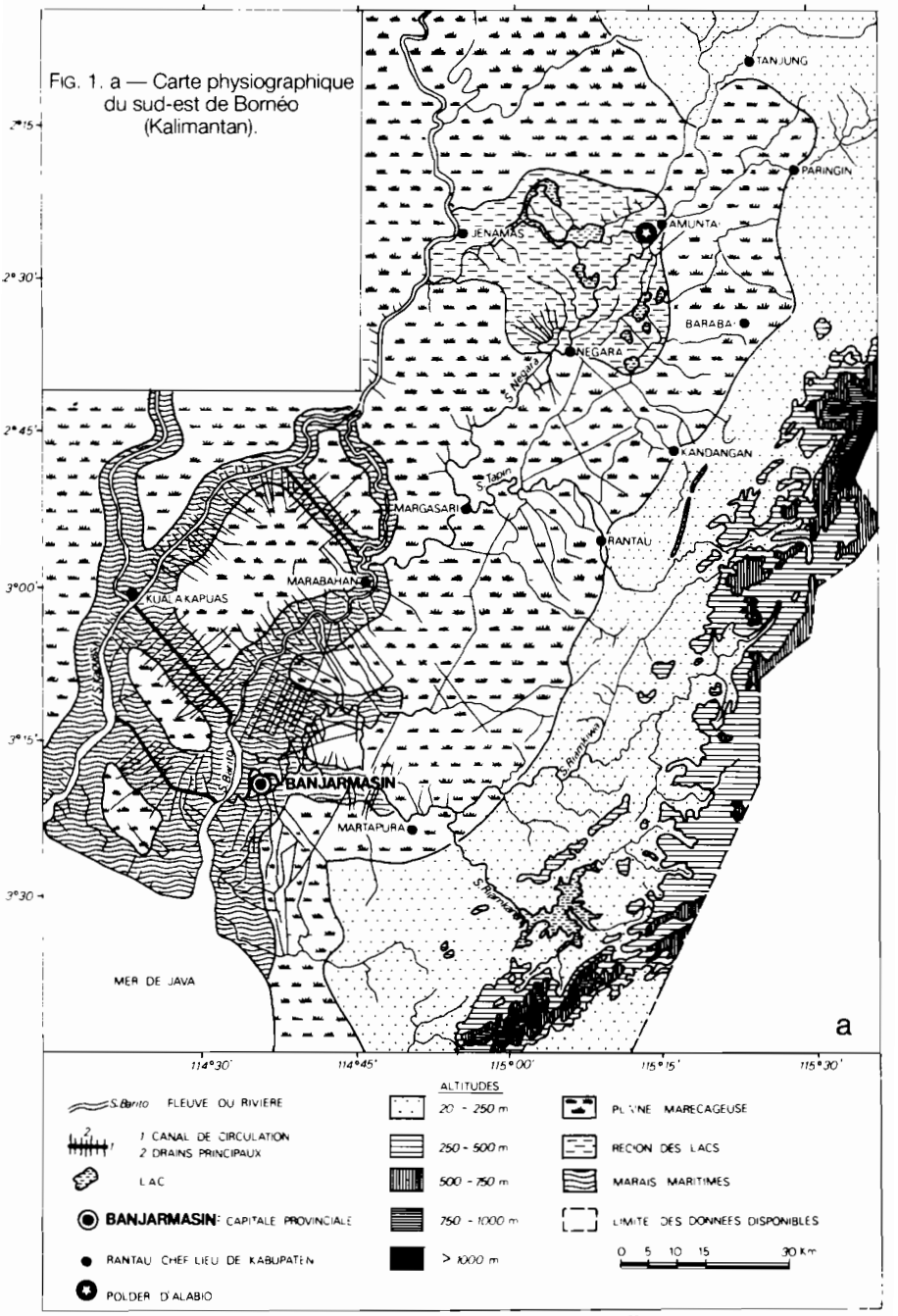

FIG. 1. a — Carte physiographique du sud-est de Bornéo (Kalimantan).

SOURCE : PETA TOPOGRAFI SKALA 1 50 000 DAERAH PENGALIRAN S. BARITO DI KALIMANTAN SELATAN DEPARTEMEN PEKERJAAN UMUM OTCA TOKYO 1974

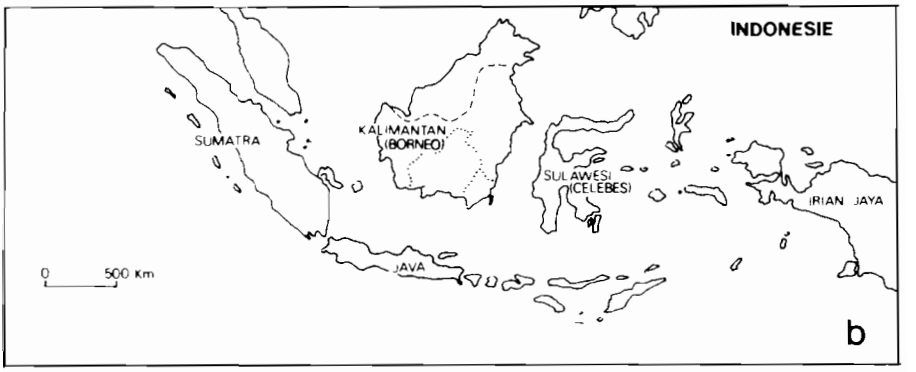

b — Croquis de localisation

décrue. Pour être prêts lorsque l'eau se retire et valoriser au mieux le laps de temps durant lequel les rizières sont exondées, ils construisent des pépinières flottantes qui évoluent au gré des variations de niveau de l'eau, appelées *kotongan*. Quelques lotus sacrés réunis de manière à former un radeau sont recouverts d'une couche de boue très fine sur laquelle sont disposées des semences de paddy préalablement mises à germer. Le tout est recouvert de feuilles de Cornifle nageant *(Ceratophyllum demersum)* ; au bout d'une vingtaine de jours, les plants sont prêts.

La première transplantation appelée *ampakan* a lieu dès qu'une portion de la rizière est hors d'eau. Les Banjar passent une faucille dans la couche de boue sous les plants de paddy de manière à cisailler une partie des racines. Ils obtiennent de la sorte des mottes de 70 à 80 plants qui sont simplement disposées à même le sol boueux pour une trentaine de jours, le temps que les racines repartent.

Vient alors la seconde transplantation ou *lacakan*. Une plus grande partie de la rizière est à ce moment hors d'eau ; les plants sont arrachés, les talles sont séparées, une partie du système foliaire est sectionnée de manière à compenser la réduction du système racinaire, puis le tout est redisposé à même la boue sur un espace beaucoup plus étendu que lors de la transplantation précédente.

C'est seulement 30 à 50 jours plus tard qu'il est possible de repiquer à l'aide d'un semoir d'une trentaine de centimètres de long sur la totalité de la superficie de la rizière cette fois. Le repiquage s'effectue en ligne, l'espacement des pieds est de l'ordre de 25 à 30 cm, deux ou trois plants sont repiqués à chaque opération.

D'un point de vue banjar les multiples transplantations avant repiquage offrent un bon nombre d'avantages. Outre la possibilité d'utiliser la rizière au fur et à mesure qu'elle s'exonde, les riziculteurs obtiennent de la sorte une étroite corrélation entre la croissance du paddy et le niveau de l'eau. Lorsque l'eau se retire brutalement, l'étape du *lacakan* est omise, tandis qu'au contraire lorsqu'elle tarde à s'écouler, il est toujours possible de retarder la croissance du riz en allongeant la durée de l'une ou de l'autre transplantation.

Les conséquences de l'allongement du cycle végétal sont en outre loin d'être néfastes. Les paysans repiquent des plants âgés, donc plus résistants, capables éventuellement de supporter une hausse impromptue du niveau de la nappe d'eau. D'ailleurs ce ne sont plus des brins maîtres mais des talles qui sont repiquées, ce qui constitue une économie de semences d'autant plus appréciable que les pépinières flottantes restent de dimensions très modestes.

C'est ainsi qu'il existe dans le Sud-Bornéo une civilisation agricole évoluée prête à assimiler de nouveaux apports lorsque surviennent les Néerlandais.

La mise en valeur d'un « plat-pays » qui, d'un point de vue néerlandais ne pouvait qu'être polderisé

• Au-delà de la boutade, il faut rappeler que les Néerlandais se sont toujours sentis chez eux dans le Sud-Bornéo. Ils ont profondément modelé un paysage qui, dès l'arrivée, leur a paru familier. Les Hollandais ont noué leurs premières relations commerciales avec l'Etat de Banjarmasin en passant avec le sultan un contrat pour le commerce du poivre en 1664, leur monopole est assuré en 1747 et, en 1787, ils reçoivent la suzeraineté du sultanat. La présence européenne se limite, cependant, à quelques factoreries et à quelques missions jusqu'à la première moitié du XIXe siècle.

C'est la guerre de Banjarmasin en 1859 et le massacre des Européens qui s'ensuit qui marque un tournant dans la politique des Pays-Bas. Le sultan accusé d'avoir fomenté des troubles est déposé et l'ensemble du Sud-Bornéo passe sous l'administration coloniale directe. L'orientation de la politique coloniale change dès lors fondamentalement ; les Néerlandais ne se contentent plus du commerce des épices et des diamants mais décident de se lancer dans une politique de grands travaux qui ne sera interrompue que par l'arrivée des Japonais en 1942.

C'est dans les années 1880-1890 qu'est entreprise la construction des premiers canaux pour relier le Barito et la Kapuas. Le canal Serapat qui permet d'atteindre Kuala Kapuas à partir de Banjarmasin sans passer par la mer en reliant deux bras du delta est ainsi creusé à la main sur 28 km en 1889. L'objectif est, à l'époque, de favoriser la pénétration de l'intérieur de l'île et c'est la fonction circulation qui est privilégiée. Au total, 5 canaux importants sont creusés en cette fin du XIXe siècle.

La mise en valeur de la côte méridionale de Bornéo ne reçoit cependant d'impulsion décisive qu'au début du XXe siècle, lorsque, prenant conscience du déficit croissant en riz de Java, le gouvernement de Batavia décide de lancer une politique de grands travaux dans les « Provinces extérieures ». Aux canaux de circulation sont alors adjoints une multitude de drains qui permettent de « bonifier » les terres tourbeuses du delta. Les Banjar plantent avec plus ou moins de bonheur des hévéas sur des billons tout en s'adonnant à la riziculture dans les fossés. En 1930 les terrains ainsi conquis ne représentent cependant guère plus que quelques centaines d'hectares. L'ouverture en 1922 d'une nouvelle route qui relie Banjarmasin à Martapura puis à l'Hulu Sungai[1] constitue un utile complément mais la fièvre de colonisation est sévèrement ralentie par la grande dépression durement ressentie dans les Indes néerlandaises.

Il faut attendre la défaite japonaise et le retour des Néerlandais dans leur ancienne colonie pour que, malgré les troubles, un projet ambitieux soit de nouveau lancé, un « polder-plan » de 840 000 ha destiné à jeter les bases d'un développement régional de la basse vallée du Barito et de ses affluents. Dans le cadre de ce projet réalisé en partie après l'Indépendance, sont creusés trois nouveaux canaux, le canal Basarang (24,7 km de long), le canal Sakapalembang (16 km) et le canal Palengkau (9 km) ; leur construction s'échelonne de 1951 à 1963. Lorsqu'en 1958, le polder-plan cède la place à un projet d'aménagement beaucoup plus sommaire[2] ; un unique polder est achevé à Alabio, au sud d'Amuntai suivi, quelques années plus tard, d'un second à Mantaren sur les rives de la Kahayan ; tandis que d'autres existent à l'état d'esquisses (fig. 2).

1. Hulu Sungai ; littéralement « l'amont du fleuve », désigne la région située en amont de Marabahan et drainée par la rivière Negara et ses affluents.
2. Le « polder-plan » trop coûteux et sans doute trop marqué culturellement est remplacé par un projet appelé « *pasang-surut* » qui au lieu de pompes utilise la force marémotrice pour drainer et irriguer et s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de transmigration.

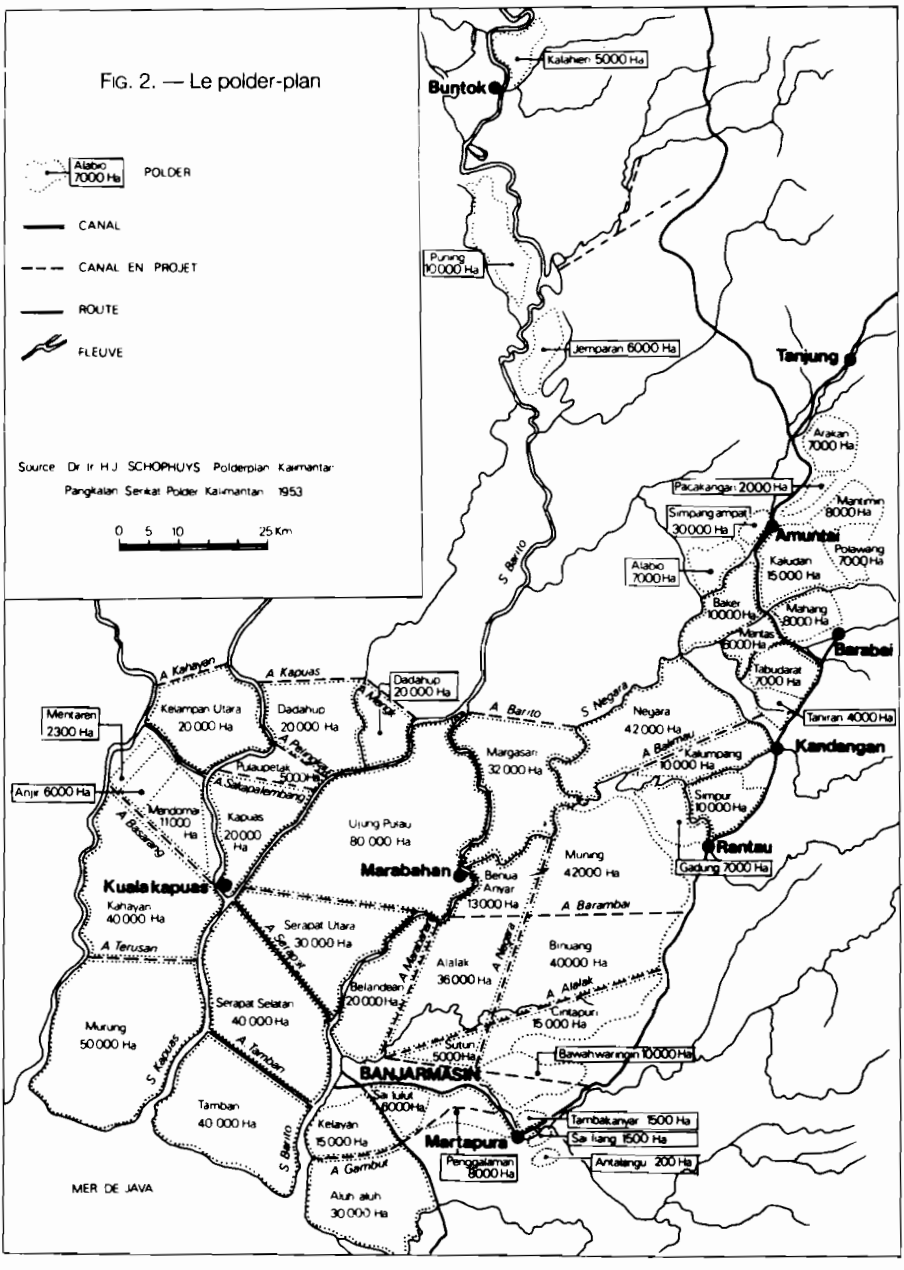

FIG. 2. — Le polder-plan

Alabio ou les mésaventures d'un polder en pays banjar

• Le polder d'Alabio est construit au milieu de la région des lacs et de marécages à 150 km de la mer et à 6 km au sud de la ville d'Amuntai qui, à une altitude moyenne de 3,25 m, n'est autre que le lit d'inondation des rivières Negara, Alabio et

Tabalong. Seul périmètre totalement achevé, il est bordé, au nord, par le polder Simpang Ampat dont la ceinture de digues est terminée et, au sud-est, par un polder embryonnaire, le polder Baker, dont seule la digue nord a été construite. On s'explique ainsi que la rivière Negara d'Alabio au nord, à Babirik au sud, soit entièrement canalisée ; elle coule entre les digues de deux polders !

Le polder d'Alabio est composé d'une digue de 43,6 km de long et de 5 m de hauteur ; il couvre un périmètre de 6 350 ha. C'est en 1929 que le projet est élaboré ; les travaux commencent par une simple digue circulaire destinée à préserver les périmètres rizicoles des crues de la rivière Negara. Puis de 1933 à 1936, grâce à une taxe sur les plantations paysannes et sur la vente du caoutchouc, la digue est surélevée et des vannes en bois de fer sont installées sur des supports de béton. La Seconde Guerre mondiale provoque l'arrêt des travaux mais, dès 1948, ils reprennent à la demande du nouveau gouvernement. Une station de pompage composée de 5 pompes de 200 CV d'une capacité de 150 m^3/minute destinée à abaisser le niveau de l'eau en période de crue est installée à Babirik en 1963, suivie en 1965 d'une station d'irrigation d'une capacité de 58 m^3/minute au nord du périmètre. Ainsi les eaux fluviales infiltrées sont, elles, collectées par 56 km de drains qui les acheminent vers le point le plus bas du polder où elles sont évacuées par les pompes, cependant que ces mêmes fossés sont surplombés par 47 km de canaux d'irrigation.

Le paysage évoque les Pays-Bas. Les habitations sont regroupées sur la digue de part et d'autre d'une rue qui fait le tour du polder, des bacs sont installés pour traverser la rivière Negara en direction du polder Baker ainsi qu'au nord, un pont suspendu, dont l'architecture métallique évoque les constructions européennes du début du siècle, permet de joindre la petite ville d'Alabio. Là s'arrête, cependant, la comparaison avec les Pays-Bas tant les résultats économiques sont décevants.

• Rien n'aura été épargné à ce pauvre polder perdu au fin fond de Bornéo dont l'essentiel des malheurs réside dans cette amère constatation : conçu pour intensifier la riziculture, il n'autorise qu'une unique et maigre récolte de paddy par an et, grâce au savoir-faire traditionnel des populations, sans rien emprunter aux techniques de l'agriculture moderne.

La maîtrise de l'eau est si aléatoire qu'une ébauche de contrôle de l'eau ne peut se concevoir qu'en saison sèche de juin à octobre. En l'absence de toute intervention humaine, la hauteur de la nappe d'eau à l'intérieur du polder oscille de 1,8 à 1,5 m de janvier à mai pour décroître progressivement à partir de juin et atteindre son plus bas niveau (0,35 à 0,40 m) en octobre, avant de remonter en novembre. Or la station de Babirik permet seulement d'abaisser le plan d'eau de 2 cm par jour. Ainsi, l'intervention des pompes offre-t-elle la possibilité de hâter la décrue, de la mi-mars à la mi-juin, sans pour autant permettre d'assécher le polder en saison des pluies (fig. 3).

C'est la rencontre des méthodes de contrôle de l'inondation banjar et de l'hydraulique néerlandaise qui permet de dégager une saison culturale de 7 mois. En effet, il est impossible de procéder au repiquage du riz tant que la nappe d'eau dépasse 10 à 15 cm de hauteur, niveau qui n'est atteint grâce au pompage que début juin. Ensuite il ne se pose plus de grave problème ni de submersion ni de sécheresse car les pompes peuvent répondre à la demande paysanne. Les techniques de culture banjar peuvent ainsi être utilisées tout en étant simplifiées et réinterprétées.

Les pépinières flottantes, qui n'utilisent que des variétés locales de paddy, sont fabriquées au début d'avril alors que les paysans ont de l'eau jusqu'à la ceinture, tandis qu'en mai une unique transplantation intermédiaire avant repiquage *(ampakan)* est nécessaire. Une seconde transplantation *(lacakan)* pour favoriser la résistance des plants et l'élongation de la tige devient sans objet. Le niveau de la nappe d'eau est stabilisé et une sécheresse éventuelle pourrait être contrebalancée par des apports d'eau complémentaires le cas échéant en juillet-août.

Malgré cette symbiose culturelle, les rendements restent très décevants. Les paysans ne pratiquent aucun labour avant repiquage et n'utilisent que très rarement engrais minéraux et pesticides. En 1983 près de 50 % des parcelles n'ont produit

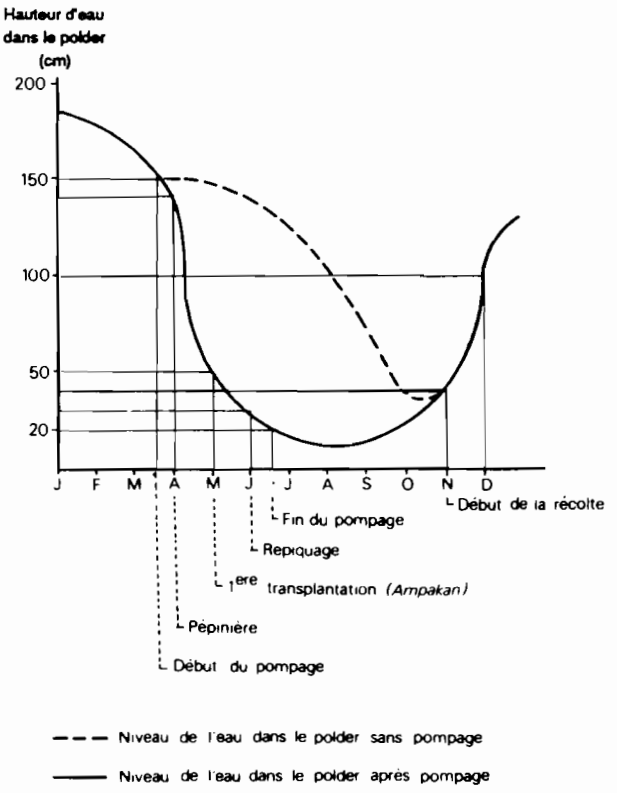

FIG. 3. — Calendrier agricole et maîtrise de l'eau

qu'entre 0,5 et 1,5 t de paddy à l'hectare, ce qui est un résultat moindre que celui obtenu par les Banjar de la périphérie de Banjarmasin grâce à de simples aménagements traditionnels. La situation est d'autant plus médiocre que 17 % des parcelles n'ont donné aucune récolte ; ces rizières ont été submergées après de fortes pluies et un ruissellement important ; les pompes sont entrées en action aussitôt mais après une submersion de plusieurs jours, la récolte fut irrémédiablement perdue.

Enfin seulement un peu plus de la moitié de la superficie du polder (57 %) est effectivement rizicole. Les terres exondées qui comprennent les villages et quelques petites plantations d'arbres fruitiers et de sagoutiers totalisent un peu plus de 8 % de la superficie tandis que les 35 % restants se partagent entre l'eau libre et la végétation flottante (fig. 4).

• Sur le plan technique les malheurs du polder se résument pour l'essentiel à un mauvais aménagement topographique. La topographie du périmètre n'est pas plane loin s'en faut. Aucune mise à niveau n'a été effectuée lors du découpage des lots ; le résultat étant que le polder se présente comme un ensemble de cuvettes et de bourrelets disposés de manière anarchique.

Dans ces conditions, le jeu des pompes conduit à assécher certaines rizières lorsque d'autres sont encore noyées et, vice-versa, à submerger des parcelles pour en irriguer d'autres. C'est là une source de conflits permanents entre riziculteurs.

A cela s'ajoute l'inclinaison majeure du polder qui est une inclinaison nord-sud. Au nord, à Telung Betung, l'altitude moyenne varie de 3,25 à 3,50 m tandis qu'à

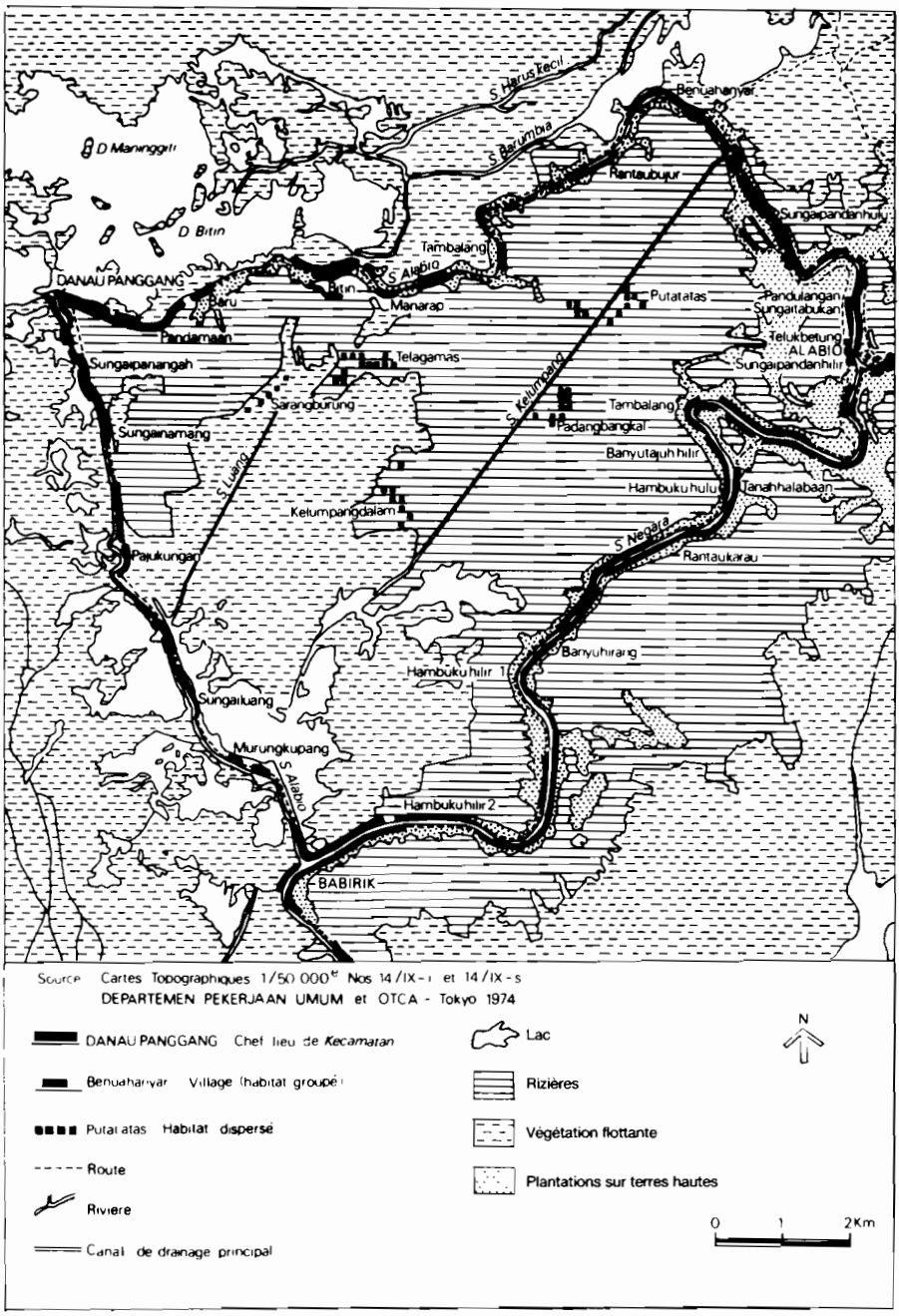

FIG. 4. — L'occupation du sol dans le polder d'Alabio

Babirik au sud, elle n'est plus que de 3 m. Une légère déclinaison était prévue dans le projet initial pour favoriser la circulation de l'eau, mais, de légère, la pente générale est devenue telle que toute la partie méridionale du polder s'est transformée en

lac. Non seulement les pompes sont incapables d'assécher le périmètre, mais en outre elles concourent à aggraver le phénomène.

En effet, le canal de drainage principal du polder est long de 11,5 km tandis que le cours de la rivière Negara d'Alabio à Babirik est de 16 km. Progressivement le pompage détourne le flot de la Negara, en modifie le profil en long, accroît la vitesse du courant ainsi que le pouvoir érosif du cours d'eau. Le niveau moyen de la partie méridionale du polder s'abaisse, tandis que les rivières qui serpentent à l'extérieur des digues s'envasent, se colmatent et s'exhaussent. C'est dorénavant devenu un cercle vicieux, plus l'eau s'accumule à Babirik, plus il faut pomper ; plus on actionne les pompes, plus le niveau du polder s'abaisse et plus le lac méridional se creuse. A la limite, le canal de drainage central est devenu le cours principal de la rivière Negara tandis que son ancien lit ne sert plus que de chenal de défluviation : la différence de niveau entre la rivière exhaussée et le sommet de la digue est par endroit si faible qu'à terme une forte crue finira par tout emporter.

• C'est cependant la méconnaissance du vécu des populations qui porte les coups les plus sévères au polder. La perception que chacun d'elles a du paysage est tellement différente que l'utilisation du polder ne peut qu'être incohérente. Se partagent ainsi le périmètre des riziculteurs, des pêcheurs et des commerçants itinérants. Les intérêts des uns et des autres sont rarement convergents et les conflits sont fréquents.

Seul le nord du polder est aux mains de riziculteurs minutieux qui ont compris ce qu'est un polder et recherchent le maximum de profit à l'unité de surface. Dans les villages de Teluk Betung et de Tambalang, les paysans exploitent en faire-valoir direct des parcelles si étroites[3] qu'ils n'ont d'autre ressource que d'intensifier leur riziculture au fur et à mesure que la charge démographique s'accroît. L'utilisation d'engrais est répandue, les parcelles sont entourées de films plastiques pour les protéger des prédateurs et diverses tentatives pour obtenir deux récoltes de riz annuelles ont été lancées sur de petits périmètres totalisant une dizaine d'hectares. Ces agriculteurs, très attachés à la maîtrise de l'eau, exigent que leurs parcelles soient irriguées lors de la saison sèche et partent en guerre contre tous ceux qui ne respectent pas un minimum de discipline dans la gestion de l'eau sans comprendre que nombre de leurs malheurs viennent de la désorganisation du réseau de circulation, causée par le polder lui-même.

Traditionnellement et jusque vers le début des années cinquante, la circulation fluviale depuis Tanjung et le nord de la région d'Hulu Sungai s'effectuait en direction du Barito selon deux itinéraires principaux. Le premier, l'itinéraire méridional consistait à rejoindre Banjarmasin au sud en empruntant à Amuntai la rivière Negara pour atteindre Marabahan et le Barito via Babirik, Negara et Margasari. Le second, ou itinéraire occidental, empruntait à Amuntai la rivière Alabio puis traversait le Danau Panggang avant de filer plein ouest via la rivière Utar, vers la Paminggir et enfin le Barito en aval de Jenamas. Cet itinéraire offrait l'avantage de permettre soit de remonter au plus court le Barito vers Muara Teweh, soit de rejoindre Marabahan, soit encore de bifurquer à l'ouest pour atteindre Kuala Kapuas en empruntant la rivière Pulaupetak. A partir de Kuala Kapuas, il était possible d'atteindre les fleuves Kapuas et Kahayan donc de remonter en pays dayak jusqu'à Palangkaraya, Kuala Kurun, Tewah via Pulang Pisau et le canal Basarang.

La construction du polder a eu deux effets dont les conséquences sont fondamentales pour la circulation. Premièrement le cours principal de la rivière Negara s'est déplacé vers l'ouest dans la mesure où le canal de drainage avec ses deux stations de pompage l'a capté, et deuxièmement, la construction des digues et les modifications apportées à l'écoulement ont provoqué l'envasement et le colmatage de la

3. Au village de Teluk Betung 67 % des exploitations n'excèdent pas le demi-hectare, 77 % à Galagah, 58 % à Tambalang. En moyenne 77 % des rizières ont une superficie inférieure à 0,25 ha !

rivière Alabio qui serpente au nord et à l'ouest du périmètre. L'itinéraire occidental via Danau Panggang est devenu de plus en plus difficile à emprunter notamment en saison sèche et l'itinéraire méridional a été privilégié. Pour rejoindre Muara Teweh en partant de Tanjung en saison sèche il faut dorénavant passer par Marabahan (fig. 5).

Les commerçants qui depuis des décennies se livrent au commerce de traite et remontent sans cesse plus haut en pays dayak ne connaissent que le fleuve ; ils sont désormais contraints d'emprunter la rivière Kalumpang, donc de franchir les digues. Ils ne voient pas alors dans le polder un moyen d'intensifier la riziculture mais bien plutôt une entrave à la circulation, un octroi supplémentaire, et n'ont aucune commisération pour les agriculteurs. Les vannes des deux stations de Sei Mahar et Sei

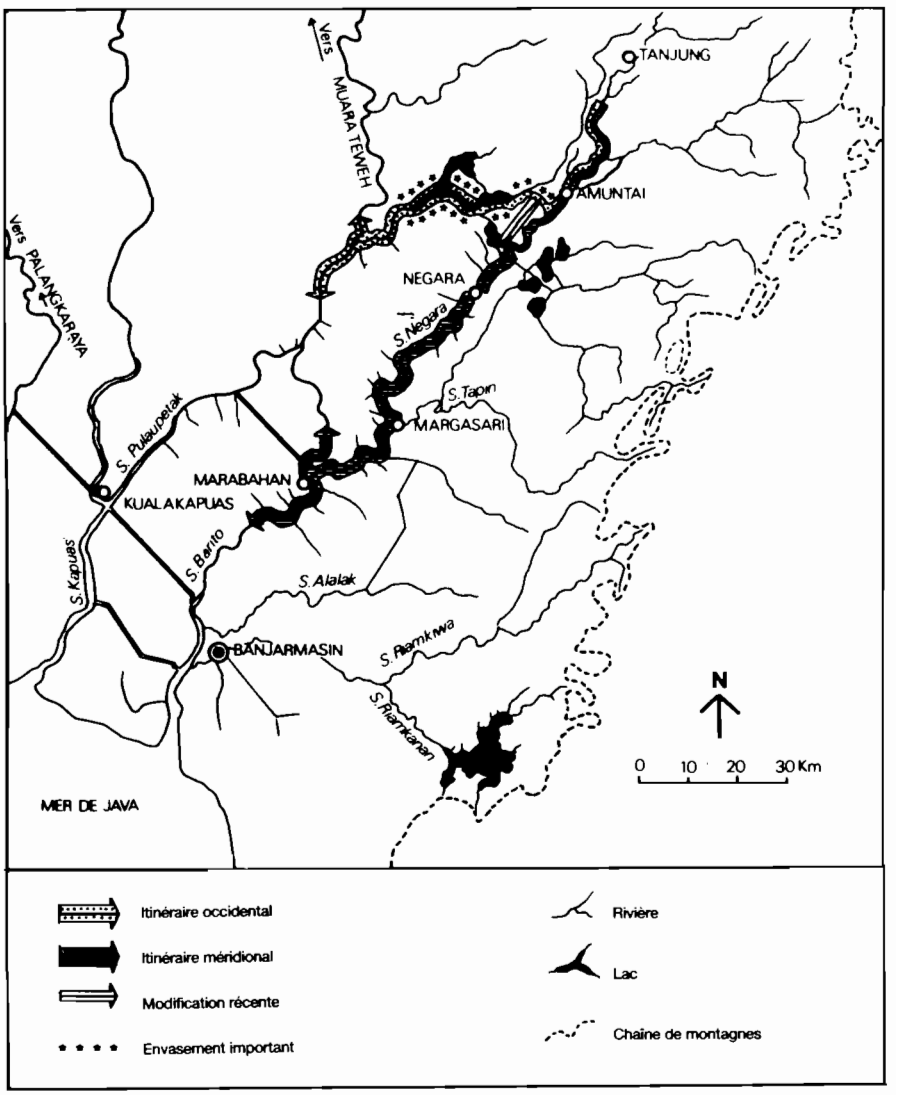

FIG. 5. — Les modifications apportées au réseau de circulation par le polder

Kalumpang sont constamment sollicitées, ouvertes et fermées non plus à la demande des riziculteurs mais en fonction du passage des commerçants itinérants !

Cependant, bien plus que la concurrence entre diverses activités, c'est l'insuffisante prise en compte des données culturelles qui sonne le glas du polder. On a vu que le peuple banjar est né de la fusion de divers groupes humains, il en résulte une hétérogénéité particulièrement sensible dans cette région d'Hulu Sungai où le fond dayak reste dominant. Au XVIIIe siècle, les Dayak apparentés au groupe Maanyan peuplaient cette région, les Banjar venus cultiver le poivre en ont refoulé certains, notamment autour de Tamiang Layang, non sans en avoir assimilé beaucoup. C'est donc un peuple « intermédiaire » mi-Banjar mi-Dayak, qui a mis en valeur l'Hulu Sungai. Cette colonisation a été le fait de petits groupes d'individus qui n'ont jamais créé de véritable structure étatique à l'instar des sultanats côtiers et dont la tradition d'individualisme héritée de la culture dayak, a toujours été fortement marquée.

On comprend mieux ainsi le manque de cohésion de la communauté paysanne qui, lorsqu'une décision aussi vitale pour la riziculture que la décision d'irriguer doit être prise ou bien lorsqu'une digue doit être réparée, est incapable de faire respecter une volonté et éventuellement de punir les contrevenants. D'ailleurs, de manière générale, la gestion de l'eau lui échappe. Elle revient exclusivement aux services des Travaux publics qui font fonctionner et entretiennent les stations de pompage, contrôlent l'ouverture et la fermeture des vannes. Les demandes paysannes transitent par l'intermédiaire d'associations peu structurées, les HIPPA[4], qui sont loin de regrouper l'ensemble des riziculteurs.

Plus grave encore, une partie de la population qui se dit banjar mais est en réalité dayak de souche, fait une lecture du paysage qui n'a rien de commun avec celle qu'en ont fait les Néerlandais. Depuis le début des années soixante-dix, 5 villages sont apparus au milieu du polder. Des immigrants récents dont l'origine dayak ne fait guère de doute, ont installé leurs habitations sur des hauts pilotis, le long du canal de drainage principal. Ils n'ont absolument pas conscience d'être au centre d'un polder ; le canal de drainage reste à jamais pour eux, la rivière Kalumpang le long de laquelle ils se sont fixés comme le long de n'importe quel fleuve de Bornéo. Ils circulent en barque en ignorant superbement digues et diguettes, barrent les canaux par des filets ou des nassēs et saccagent d'autant plus volontiers les casiers qu'il n'y a rien de plus poissonneux qu'une rizière submergée !

Il ne faudrait pas pour autant conclure hâtivement qu'il ne reste rien de l'action des Néerlandais, 40 ans après leur départ. Certes le polder-plan a été abandonné en 1958. Les digues, les vannes et, en règle générale, les divers aménagements souffrent d'un évident manque d'entretien, mais les Néerlandais ont cependant laissé derrière eux une véritable école d'hydraulique qui a su prendre en charge l'aménagement et la « bonification » des basses plaines malariennes faiblement consolidées du pourtour de la mer de Java. Le lancement d'un vaste programme de Transmigration dès le début des années soixante-dix a été l'occasion de mettre en pratique un savoir-faire hérité de la période coloniale dont la réussite en matière de drainage et de circulation est incontestable. Aujourd'hui encore, les « nouveaux paysages » nés de l'agriculture pionnière conservent le souvenir de l'ancienne métropole ; la voie d'eau et le chaland, les villages alignés le long de canaux sont les témoins de trois siècles et demi de présence hollandaise.

4. *Himpunan Petani Pemakai Air* = Association des paysans utilisateurs de l'eau.

BIBLIOGRAPHIE

CAPELLEN (T. Van), 1846 — Notice historique du royaume de Banjarmasin (Bornéo). *Le Moniteur des Indes Orientales et Occidentales.* nº 8 : 164-169. La Haye — Paris — London — Leipsik.

RAS (J.-J.), 1968 — *Hikajat Eandjar. A study in Malay Historiography.* Bibliotheca Indonesia. Martinus Nijhoff, The Hague.

SCHOPHUYS (H.-J.), 1953 — Polderplan Kalimantan. *Pangkalan Serikat Polder Kalimantan.*

SEVIN (C.), 1985 — Migrations et mise en valeur d'une basse plaine marécageuse : l'exemple des cocoteraies de la basse Mentaya (Kalimantan — Indonésie). *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, Vol XXI, nº 4 : 481-496.

Connaître les exploitations agricoles : un outil pour les politiques de développement rural au Burkina Faso

Bernard TALLET

Aborder l'étude du milieu rural africain, à l'échelle des exploitations agricoles familiales, c'est prendre un double risque :

— apparaître en position de franc-tireur par rapport à toutes les études rurales initiées par Paul PELISSIER et Gilles SAUTTER se référant à l'espace du terroir villageois ;

— céder à la facilité du transfert d'une terminologie d'origine européenne en l'appliquant à des systèmes agraires différents.

Seule l'observation attentive du fonctionnement des sociétés rurales et des mécanismes de la production agricole permet de vérifier la pertinence de l'analyse du milieu rural à l'échelle des exploitations agricoles familiales. L'adaptation du terme d'exploitation agricole aux sociétés rurales africaines impose un travail de réflexion sur les unités de production agricole : où fixer les limites avec des unités sociales plus larges ou plus restreintes ? Les difficultés de délimitation se rencontrent dans la plupart des opérations de développement rural qui essaient d'identifier l'unité socio-économique la plus efficace pour leur intervention. Notre expérience de recherches géographiques conduites au Burkina Faso a montré qu'il était à la fois nécessaire et difficile pour les services agricoles d'appréhender les acteurs réels de la production.

L'articulation des échelles

Attirer l'attention sur la place des exploitations agricoles dans les processus productifs ne revient pas à nier l'existence d'autres niveaux de fonctionnement et de décision. Au contraire, il s'agit de correctement identifier tous les éléments du système agraire pour en démontrer la dynamique. Ce fut déjà l'ambition des études rurales à l'échelle des terroirs villageois :

« Privilégier l'unité terroir, c'est-à-dire une unité qui englobe l'exploitation c'est tenir compte :

— du fait que la multiplicité des niveaux de décision fonctionnant simultané-

ment dans l'exploitation agricole rend souvent difficile la délimitation et le repérage de cette unité ;

— du fait que dans un système encore partiellement itinérant, l'exploitation agricole peut être assimilée, au point de vue foncier, à un prélèvement temporaire sur le stock collectif des terres disponibles ; l'étendue de ce prélèvement peut varier à chaque campagne, en raison notamment de la force de travail disponible...

Ainsi pourra-t-on établir, pour l'ensemble des exploitations et à l'échelle du terroir tout entier, des proportions qui traduisent l'état du système de production et signalent ses possibilités de renouvellement. Ce genre de recherche ne dit pas tout ce qui devrait être dit sur les transformations rurales, mais en fixe le champ, les limites, les potentialités avec une rigueur singulièrement féconde. » (Ph. COUTY et A. HALLAIRE, 1980).

Dans un bilan sur le contenu des études agraires au sud du Sahara, Ph. COUTY et A. HALLAIRE indiquent ainsi certaines raisons du choix du terroir comme unité de référence pour les travaux de géographie rurale en Afrique noire. Ce choix a largement prouvé sa pertinence et sa fécondité ; il est difficile d'accepter pour autant la marginalisation d'une réflexion à l'échelle des exploitations agricoles sous le prétexte de la difficulté de leur identification sociale et spatiale, ou de l'abolition de leurs différences à l'échelle du terroir. Ainsi dès 1970, Paul PELISSIER et Gilles SAUTTER attiraient-ils l'attention sur le nécessaire jeu des échelles. Ils rappelaient que « de tous les niveaux géographiques auxquels peut être étudié l'espace rural depuis le champ jusqu'au domaine couvert par une civilisation agraire, (le terroir) est le premier qui englobe une réalité suffisamment riche, complexe et autonome pour donner une image valable de situations qui se répètent, de proche en proche ou ailleurs, jusqu'à englober un grand nombre d'hommes et de kilomètres-carré... » (P. PELISSIER et G. SAUTTER, 1970). Mais ils précisaient immédiatement après : « l'utilisation de l'espace et du milieu ne peut être pleinement appréciée, en termes d'efficacité, qu'à condition de ne pas s'en tenir à la communauté ou au village, pris comme un tout. C'est seulement au niveau des exploitations agricoles que le rapport des hommes à la terre prend sa pleine signification. Les cartes foncières constituent à cet égard l'outil de travail par excellence, révélateur des déséquilibres éventuels ou d'anomalies dans la structure spatiale des exploitations » (P. PELISSIER, G. SAUTTER, 1970).

L'insertion des exploitations agricoles dans un cadre multidimensionnel

Avant de définir les caractéristiques des exploitations agricoles familiales, il importe de souligner l'environnement dans lequel elles s'inscrivent. L'analyse de leur fonctionnement ne peut être, sans arbitraire, isolée de paramètres économiques et sociaux qui relèvent d'ordres de grandeur différents.

Mentionnons quelques-unes des échelles supérieures. D'abord les exploitations agricoles sont insérées profondément dans les réalités villageoises, au point que leur repérage est souvent difficile dans le tissu des relations intra-lignagères ou inter-lignagères. Ces liens sont manifestés par l'échange de prestations en travail, par les prêts de terres... La connaissance des structures villageoises, de l'organisation du terroir est essentielle pour appréhender le régime foncier : nature des règles foncières coutumières, répartition des droits fonciers entre lignages, niveau de la disponibilité en terres...

Le fonctionnement et la mise en place d'exploitations agricoles ne peuvent se faire en dehors de cette insertion dans le cadre villageois, lui-même marqué par l'environnement régional. Ainsi l'appartenance ethnique fournit un certain nombre de règles qui influencent la production agricole : degré de participation des femmes et des hommes aux divers travaux agricoles, ce qui modifie la notion d'actifs agricoles, influence des systèmes d'organisation socio-économique sur les possibilités d'adaptation aux changements... L'information régionale renseigne sur le degré de pression démographique, et donc sur les possibilités d'évolution régionale : blocage foncier

et recours à l'émigration, vide humain et colonisation agricole... Enfin les politiques de modernisation entraînent l'influence croissante de l'échelle nationale ou même internationale : amélioration — ou dégradation — des circuits de commercialisation, politique des prix agricoles, évolution des subventions aux facteurs de production...

Tous ces éléments exercent une influence sur la production agricole et sur le fonctionnement des exploitations agricoles. La connaissance de celles-ci passe aussi par l'analyse d'échelles inférieures, au niveau des parcelles : utilisation de la gamme des sols, degré d'accessibilité aux terres les plus recherchées.

La combinaison de tous ces éléments perceptibles à des échelles différentes se retrouve, à des degrés divers, dans les décisions des paysans producteurs : la production agricole apparaît comme la mise en œuvre de toutes ces considérations. Ainsi l'approche à l'échelle de l'exploitation agricole, si elle est correctement menée, doit-elle montrer l'évolution, l'éclatement des systèmes traditionnels de production, et l'apparition de nouveaux systèmes de régulations sociale et économique.

Les exploitations agricoles familiales, lieu d'ancrage de la production agricole

De tous les cadres socio-économiques identifiables en milieu rural africain, l'exploitation agricole est celui où s'articulent tous les processus qui conduisent à la création d'une production agricole. Ce terme est entendu au sens défini par l'agronome Pierre CAMPAGNE. « Le fonctionnement de base de la production d'une unité de production paysanne repose... sur plusieurs éléments :

— la combinaison des trois grands facteurs de production (terre, moyens de production, main-d'œuvre) permet, au terme du cycle productif, de faire émerger une production ;

— cette production va être de fait répartie, économiquement parlant, en deux éléments : la production nécessaire et le surplus ;

— la production nécessaire est constituée par la partie de la production que l'on doit réinsérer dans le processus de production de l'année suivante, pour que celui-ci puisse se reproduire. Il s'agit essentiellement :

- de la production auto-consommée ;
- de la part de la production agricole... nécessaire à la satisfaction de besoins essentiels des travailleurs agricoles et de leur famille d'une part, et à reproduire les moyens de production d'autre part (outils, défrichements pour remplacer les jachères, inputs, etc.) ;

— le surplus représente la production excédentaire par rapport à la production nécessaire. Il va être divisé en deux parties : celle qui sera mobilisée sur l'unité de production sous forme de thésaurisation, de consommations sociales ou d'accumulation ; celle qui est prélevée (notamment par le système des prix) par l'Etat, les circuits financiers et les agents économiques amont et aval. » (P. CAMPAGNE, 1982).

Cette définition de la production agricole révèle les dimensions des exploitations agricoles familiales :

— lieu de la production ; espace où sont mobilisées un certain nombre de techniques et opérés des choix culturaux ; espace de travail pour la main-d'œuvre familiale qui en reçoit ses moyens de vivre ;

— lieu de la consommation ; espace où les membres de la famille reçoivent les moyens de leur survie physique mais aussi les moyens de satisfaire leurs besoins sociaux.

Ainsi la perception des unités de production agricole rejoint-elle les interrogations sur les transformations des systèmes de production : quels changements techniques proposer ? Comment améliorer le niveau de consommation ? Une meilleure connaissance des unités économiques de base est nécessaire aux interventions en milieu rural.

L'identification des exploitations agricoles, un outil au service du développement rural

Si l'intérêt du repérage des exploitations agricoles familiales est évident, leur identification ne l'est pas ! La difficulté est liée, en grande partie, au fait que l'agriculture fonctionne comme une forme familiale de production, et ceci dans un univers social où les structures familiales restent complexes. La règle de l'unité familiale comme unité économique n'est pas le ménage simple, composé d'un couple marié avec sa descendance. Souvent il s'agit d'unités familiales regroupant des familles élargies ou des ménages multiples : ces structures familiales ont des répercussions sur la production agricole dans la mesure où, à côté du chef d'exploitation se trouvent d'autres adultes qui ont un statut de dépendants économiques. L'insertion des unités économiques dans le tissu des relations familiales et sociales complique leur fonctionnement et leur identification.

Difficultés du repérage

Pour illustrer ces difficultés, l'exemple du pays mossi est très éclairant. L'exploitation agricole est ainsi définie par J.-L. BOUTILLIER : « L'unité de résidence ne correspond pas forcément toujours à une unité de production, c'est-à-dire à un groupement d'hommes et de femmes ayant l'habitude de travailler et de consommer ensemble, la culture d'un « grand champ » de mil — sorgho — *pukasinga* — semblant le critère le plus sûr de l'existence de l'exploitation. » (J.-L. BOUTILLIER, 1975) L'exploitation agricole s'organise autour du champ vivrier ; mais identifier en pays mossi une exploitation agricole avec l'existence d'un champ collectif, c'est négliger la part de travail et la production qui sont accomplies sur des champs personnels cultivés par certains membres de l'unité familiale. Inversement, une observation trop rapide peut conduire à prendre des champs personnels, surtout s'ils ont une certaine taille, pour des noyaux d'exploitations agricoles alors qu'ils ne sont que des éléments satellites.

Pour cerner les mécanismes réels de la production, il faut chercher les centres de décision : qui prend l'initiative des opérations culturales (semis, stockage...), qui répartit le travail quotidien ? C'est par le rôle majeur qu'ils jouent dans les processus de la production agricole que se distinguent les chefs d'exploitation. Quotidiennement, en saison des pluies du moins, ils assurent la mobilisation de la main-d'œuvre familiale afin de répondre aux exigences de la production. Ils sont chargés de répondre à la satisfaction des besoins, notamment alimentaires, de tous leurs dépendants : ils ont donc la responsabilité des champs collectifs où devront être récoltées les cultures vivrières nécessaires à une année.

Dans un univers où les conditions naturelles restreignent la durée de la saison agricole, où les moyens techniques sont réduits, la mobilisation de la force de travail est un facteur essentiel de la réussite agricole et un impératif majeur pour tout chef d'unité.

Le désir de contrôle social doit s'accommoder des désirs d'autonomie des dépendants économiques : d'où l'existence de parcelles attribuées à des individus, mais concédées sur le patrimoine foncier contrôlé par le chef d'unité. L'unité de production devient alors une entité complexe constituée de plusieurs sous-ensembles. C'est l'origine de beaucoup d'approches ambiguës de l'exploitation agricole en milieu rural africain.

Le repérage de l'unité de consommation permet de lever certaines ambiguïtés et de préciser les limites de l'exploitation agricole : existe-t-il une correspondance entre groupe de consommation et groupe de production ? La communauté de consommation, noyau de la solidarité socio-économique (le groupe de personnes qui chaque jour prennent ensemble leurs repas), permet de mesurer l'autonomie des possesseurs de champs personnels, et donc de les inclure dans une même exploita-

tion ou au contraire de les exclure. Cette vérification est possible dans la mesure où la solidarité alimentaire mobilise une part considérable des flux de produits.

Mais la solidarité alimentaire ne résume pas toutes les formes de consommation. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que des besoins nouveaux se font sentir et exigent des ressources monétaires : comment les différents membres d'une exploitation agricole arrivent-ils à satisfaire des besoins croissants ? Ceux-ci ont une double nature : apparition de besoins en équipements (produits phyto-sanitaires engrais, matériel de culture attelée) et essor des besoins de consommation (vêtements, transistors, bicyclettes...). La finalité de la production agricole est ici en cause, du fait de la nécessité de dégager des excédents, des surplus : la pression des nouveaux besoins est-elle compatible avec la nécessité de l'accumulation en prévision de l'avenir ?

Ces questions attirent l'attention sur la problématique même des exploitations agricoles : comment s'adaptent-elles aux pressions de la modernité ? Comment restent-elles viables pour l'avenir ?

Dimension familiale de la production agricole

L'analyse des mécanismes de consommation et d'accumulation montre comment la logique de fonctionnement du système de production exige d'être en permanence au-delà du seuil permettant l'accumulation, le dégagement de surplus importants. En cas d'insuffisance le risque majeur est l'apparition de tensions très vives entre les différents producteurs tiraillés entre la nécessité d'assurer la production à un niveau indispensable et la frustration face à des besoins non satisfaits. L'approche de ces tensions passe par l'étude du contrôle économique sur les surplus : qui en a la responsabilité ? Est-ce le chef d'exploitation ? Quelle est la part de responsabilité économique des dépendants ?

Ces interrogations éclairent également la dimension familiale des rapports sociaux dans l'agriculture. Comme l'unité de production agricole est une cellule familiale, les relations internes, même pour le travail, se vivent en tant qu'événements familiaux : les travailleurs sont des époux, des parents, et dans les familles étendues, ils peuvent être des oncles, des neveux, des cousins... Les groupes domestiques ne se constituent pas dans une perspective seulement économique mais en cohérence avec un univers social dominé par les relations familiales.

Les relations de travail obéissent aux codes qui règlent les rapports dans la famille, entre l'homme, et la ou les femmes, entre les parents et les enfants... La finalité est d'assurer une cohésion suffisante pour ne pas compromettre le bon déroulement des événements et en particulier un niveau de production satisfaisant les besoins du groupe familial. Cette logique privilégie dans les rapports sociaux le besoin d'unité par rapport aux forces potentiellement centrifuges. Cet objectif est difficile à atteindre car les relations de travail et les relations entre les catégories d'âge et de sexe interfèrent sans cesse. Ces deux niveaux sont étroitement imbriqués en agriculture, et impossibles à dissocier quand il s'agit de comprendre les évolutions, surtout si elles sont conflictuelles. La sociologue Alice BARTHEZ fait des remarques semblables à propos de l'agriculture familiale française: « Il ne faut pas réduire les conflits de l'exploitation familiale, soit à des conflits de travail, soit à des conflits familiaux, ou encore analyser les uns séparément des autres sans rechercher l'unicité de la relation conflictuelle. En agriculture, les travailleurs entretiennent entre eux des rapports d'alliance et de parenté et les rapports de travail sont en même temps rapports entre les sexes et les catégories d'âge. Inversement, un conflit entre parents et enfants, ou entre époux retentit sur les relations de travail puisqu'époux, parents et enfants produisent ensemble au sein d'une même unité de production. » (A. BARTHEZ, 1982). L'attention à la primauté des relations familiales dans l'organisation sociale du travail agricole est tout à fait pertinente pour le cadre du Burkina : des faits aussi massifs que l'émigration hors du pays mossi, le mouve-

ment de colonisation agricole au sud-ouest sont marqués par une telle réalité. Ces mouvements témoignent de décisions prises, au départ, au sein des unités familiales.

Mais en dehors des situations de crise, la dimension familiale de la production agricole a des effets. Les modifications démographiques des unités familiales ont une influence à tous les niveaux du système de production agricole. En voici quelques uns : nombre de bouches à nourrir, effectifs de la force de travail disponible, capacité de production, gestion du patrimoine foncier en cas de séparation familiale... Le fonctionnement même de l'agriculture comme forme familiale de production rend difficile l'étude — du moins à une échelle fine d'analyse — des systèmes de production en dehors des structures familiales. C'est pour cette raison que les organismes responsables du développement rural cherchent à mieux cerner la notion même d'exploitation agricole familiale.

Un concept opératoire pour le développement rural

Les services agricoles ont besoin de connaître les structures de production avec lesquelles ils doivent travailler. Dans de nombreux cas, cette connaissance n'est que très approximative, faute d'informations sur le fonctionnement des exploitations agricoles.

Connaissance de la dynamique des changements économiques et sociaux

Le Burkina, comme tant d'autres pays africains, a connu de profondes mutations sociales qui ont affecté les unités de production agricole. De larges espaces d'autonomie ont été ouverts dans les formes traditionnelles de contrôle social. Les influences novatrices ont joué sur les formes de la production : émiettement des unités familiales de production, atomisation des centres de décision.

Dans des systèmes de production qui font encore presque exclusivement appel au travail humain, le degré de disponibilité en main-d'œuvre est un facteur essentiel. Cette dépendance des capacités de production par rapport à la main-d'œuvre donne un caractère d'instabilité dans le temps aux unités de production : l'évolution dans le temps est fonction des fluctuations de la force de travail. Dans de vastes unités de production, l'évolution numérique touchant quelques individus (décès, départ...) n'avait pas de répercussion majeure sur la production. Avec l'essor d'unités souvent réduites au ménage ou à la famille restreinte, un mouvement cyclique s'ébauche dans les disponibilités en main-d'œuvre. Quand les enfants du chef d'exploitation sont en bas âge, la main-d'œuvre familiale est réduite aux seuls adultes ; peu à peu les enfants fournissent une aide dans le travail et leur apport en travail est maximal avec leur mariage. Les possibilités de mobilisation de la force de travail sont portées à leur maximum : c'est la période du meilleur équilibre alimentaire de l'exploitation. Mais cet état de sécurité est menacé par la possibilité de scission des enfants mariés : l'effectif numérique se réduit alors à nouveau. Ces rythmes de fluctuations dans la composition numérique donnent aux exploitations familiales un caractère hétérogène et mouvant.

Cette caractéristique commune à de nombreuses exploitations rend aléatoires les prévisions à long terme, la capacité d'accumulation et d'investissement. Ces difficultés liées à « l'atomisation des exploitations » ont été soulignées par Jean-Yves MARCHAL dans son étude du Yatenga, région nord du Burkina. « Les tensions et rivalités qui ont abouti à l'atomisation des exploitations ont également eu pour effet de désorganiser la structure de production. Une fois divisée, la force de travail est affaiblie. Les décisions prises collectivement ou autoritairement par les chefs de groupes n'ont plus cours ou bien sont devenues très rares, ce qui rend impossible une bonne coordination des tâches : choix des cultures, rotations, mise en œuvre des

forces disponibles. Une saine gestion de l'espace devient difficile, voire illusoire. » (J.-Y. MARCHAL, 1977).

Les perspectives d'avenir pour la plupart des exploitations semblent au mieux le maintien d'une économie de survie. Mais ce qui est vrai dans une région démographiquement saturée et climatiquement difficile n'est pas vérifiable à l'échelle nationale. C'est du moins ce que semblent montrer les régions de colonisation agricole du sud-ouest du Burkina (B. TALLET, 1985).

La culture cotonnière, avec l'encadrement important de la SOFITEX (Société des fibres textiles) est devenue le moteur des changements économiques et sociaux. La modernisation agricole semble en cours : hausse de la production vivrière et commerciale, capacité d'investissement visible par l'adoption de la culture attelée, par l'usage des intrants agricoles,... Si les transformations sont importantes, perceptibles dans l'aménagement des paysages, il est impossible d'en apprécier la réalité, faute de statistiques cohérentes et d'une connaissance précise de l'évolution des exploitations agricoles.

Tout semble indiquer l'apparition de disparités croissantes (différences dans le niveau d'équipement technique, les superficies cultivées, le degré de maîtrise des innovations...), mais il est impossible de les mesurer et de les analyser avec précision. Faute d'une connaissance des mécanismes responsables de l'évolution divergente des exploitations agricoles, les interventions de l'Etat courent le risque d'aboutir à des résultats imprévus et non maîtrisés. La cohérence d'une politique agricole — à l'échelle nationale ou régionale — nécessite la connaissance des structures de production.

Orientations politiques et fonctionnement local

Sauf à demeurer dans la sphère du discours, les politiques agricoles manifestent leurs effets à l'échelle locale, en jouant — positivement ou négativement — sur les structures de production.

L'examen de la politique de crédit agricole menée au Burkina illustre ces liens. La CNCA (Caisse nationale de crédit agricole) créée en 1980 a pour but d'apporter son concours financier et technique au développement rural. Une partie de ses activités consiste à octroyer des prêts aux paysans, notamment des crédits d'équipement en culture attelée remboursables en cinq annuités. Les conditions même d'octroi de ces crédits (fixation d'un seuil minimum pour l'effectif des exploitations, pour les superficies cultivées ; existence de possibilités d'extension des exploitations) entraînent une sélection des exploitations agricoles bénéficiaires, et renforcent les disparités internes à la société rurale. Dans cet exemple, une logique strictement financière — garantir au mieux les perspectives de remboursement — a des implications socio-économiques qui n'ont pas été prévues par les autorités.

Certes, cet encadrement sélectif par le crédit a favorisé l'émergence d'exploitations capables de dégager des surplus commercialisables importants ; mais le nombre d'exploitations économiquement marginalisées n'a cessé d'augmenter. Ce modèle d'évolutions divergentes était-il inévitable ?

Derrière ce constat se dessinent des interrogations majeures sur le développement rural : quelles actions de développement ? Avec quels acteurs ? Pour quelle finalité ? Dans *La question paysanne*, G. BELLONCLE répond au livre de A. MEISTER *La participation pour le développement* : « Ce qu'il faut pour accélérer la modernisation de l'Afrique, c'est, dit MEISTER, favoriser l'émergence d'entrepreneurs. »... « Le postulat de MEISTER est qu'il ne peut y avoir de développement... que sur la base de l'entreprise individuelle, entreprise individuelle radicalement impossible dans le cadre d'une société traditionnelle du fait du contrôle social s'exerçant sur chacun des membres du groupe... Les vulgarisateurs agricoles n'ont qu'une idée : susciter la naissance d'exploitations agricoles modernes (les fameux paysans-pilotes) qui ne peuvent bien sûr qu'être individuelles. » (G. BELLONCLE, 1982). Ce débat largement idéologique retentit sur l'organisation du mouvement coopératif,

encouragé par les autorités actuelles du Burkina. Pour éviter le risque d'échec d'une politique voulue par le haut (ainsi l'obligation de constituer un groupement villageois pour accéder au crédit agricole) mais inadaptée aux réalités paysannes, il est important de connaître les mécanismes de la production agricole. Il en est de même pour la politique de réforme foncière : comment agir avec discernement sur des structures dont on connaît très mal le fonctionnement et les évolutions récentes ?

Seules les enquêtes menées à l'échelle locale, couvrant l'éventail des diversités régionales peuvent contrebalancer l'inconsistance des statistiques agricoles, et fournir une image assez proche de la réalité de l'agriculture nationale.

Ainsi, l'échelle des exploitations agricoles familiales révèle-t-elle sa pertinence en éclairant des mécanismes essentiels au fonctionnement de la production agricole : évolution de la composition sociale des unités de production, degré d'équipement, niveau de production, changements dans la gestion foncière... L'approche à l'échelle des terroirs villageois permet de dégager les traits principaux de l'organisation des paysages agraires, la juxtaposition de terroirs semblables donnant naissance, à l'échelle régionale, à des unités paysagiques uniformes. Ainsi, malgré des changements économiques importants à l'intérieur du pays mossi, les traits de similitude l'emportent largement sur les éléments de disparité, alors que, dans le même temps, les différences entre terroirs mossi, terroirs lobi ou terroirs bwa restent toujours aussi nettes. Mais à l'intérieur de chaque terroir, l'analyse des unités économiques de base éclaire les changements en cours, préparant les paysages agraires et la société rurale de demain. Elle met en lumière les forces d'innovation ou de régression qui sont en œuvre à l'intérieur du tissu socio-économique. Les exploitations agricoles familiales sont le lieu où s'articulent à l'espace en le modifiant, des décisions politiques, techniques ou économiques d'ordres de grandeur différents.

BIBLIOGRAPHIE

BARTHEZ (A.), 1982 — *Famille, Travail, Agriculture.* Economica. Paris, 192 p.

BELLONCLE (G.), 1982 — *La question paysanne en Afrique noire.* Karthala. Paris 112 p.

BOUTILLIER (J.-L.), 1975 — Les migrations de travail mossi. *In : Enquêtes sur les mouvements de population à partir du pays mossi.* T 2 fasc. 1. Ministère du Travail et de la fonction publique. Ouagadougou, 57 p., *multigr.*

CAMPAGNE (P.), 1982 — Etat et paysans : la contradiction entre deux systèmes de reproduction. 8 p. *In :* Economie rurale, Changements techniques et développement rural dans le Tiers-Monde. *Economie rurale* n° 147-148. Paris, 140 p.

COUTY (Ph.) et HALLAIRE (A.), 1980 — De la carte aux systèmes, vingt ans d'études agraires au sud du Sahara (ORSTOM, 1960-1980). *AMIRA* n° 29. Paris, 124 p.

MARCHAL (J.-Y.), 1977 — Système agraire et évolution de l'occupation de l'espace au Yatenga. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. hum.*, vol. XIV, n° 2 : 141-149.

PELISSIER (P.) et SAUTTER (G.), 1970 — Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). *Etudes rurales,* n° 37-38-39, janv.-sept. 1970.

TALLET (B.), 1985 — Espaces ethniques et migrations : Comment gérer le mouvement ? *In : Politique africaine* n° 20, le Burkina Faso.

Densités de population : obstacle ou contribution au développement ?

Yveline DEVERIN

C'est aujourd'hui un lieu commun que d'évoquer les problèmes liés à la surpopulation dans les pays en voie de développement. Depuis des lustres, inlassablement, les scientifiques tentent d'expliquer qu'il ne peut y avoir de développement sans maîtrise de la démographie. Pourtant, lorsqu'on s'attarde sur la question, il semble que le poids de la densité de population soit très relatif. Comment comparer les 1 500 hab./km² de certaines régions de Java, les 320 hab./km² du Sud-Rwanda, et le surpeuplement qui commence au-delà de 40 hab./km² à Ziombli (Côte d'Ivoire) et de 2,6 hab./km² chez les Lala du plateau Serenge en Zambie ? Milieu naturel et sociétés humaines ont en effet un rôle déterminant.

Les scientifiques anglo-saxons, puis français ont défini « la capacité de charge et le seuil critique de densité de population comme le nombre maximum de personnes que peut faire vivre un certain espace en fonction d'un système agricole donné et sans qu'il se produise de dégradation dans cet espace ».

La densité de population apparaît toujours comme un facteur limitant les possibilités de développement rural.

Densité de population : un obstacle au développement

Les monographies villageoises, les enquêtes de terrain sont autant d'exemples inquiétants montrant par quel processus un accroissement de la population peut aboutir à la ruine des terres et des hommes. Ainsi au pays Ibo, dans le sud-est du Nigeria, on pratique une agriculture traditionnelle dans une savane à palmier à huile, sous climat tropical. Ce type d'agriculture nécessite une jachère longue pour permettre la reconstitution des sols. La pression démographique conduit à modifier la durée de la jachère :

— densité inférieure à 100 hab./km² : jachère de 7 ans ;

— densité de 100 à 200 hab./km² : jachère de 5 ans ;

— densité supérieure à 300 hab./km² : jachère de 3 ans entraînant un début de dégradation des sols.

Le cas n'est pas isolé : R. DUMONT cite la contribution du département de Tahoua, à la conférence nationale sur la désertification qui s'est tenue en mai 1984 à Maradi, au Niger :

> « La pression démographique sur les meilleures terres a entraîné la réduction des superficies par exploitant ; les terres disponibles, surexploitées (disparition de la jachère) s'appauvrissent ; la culture remonte trop au nord, en zone pastorale ; on cultive en plein plateau latéritique une multitude de petites parcelles avec trop peu de terres pour la culture... Le défrichement fait disparaître le couvert végétatif ; le dessouchage empêche toute régénération végétale arborée ; le brûlis désorganise la structure des sols, plus exposés à l'érosion ; surtout avec le labour à sec des terres de sables dunaires, ainsi exposées aux vents forts qui accélèrent la perte des éléments fertilisants ; on brûle faute de bois trop de résidus de récolte qui manqueront aux sols. »

Ainsi, le poids démographique renforce la pression sur le milieu naturel le rendant ainsi écologiquement plus fragile et économiquement moins productif ; et ceci d'autant plus que les zones sont plus sensibles écologiquement et menacées de désertification (chaque année, 200 000 km^2 deviennent stériles et 80 millions d'hommes sont menacés de famine ou d'émigration). Des densités excessives pèsent aussi directement sur les hommes : elles créent une offre de main-d'œuvre telle que l'agriculture et les activités rurales traditionnelles ne peuvent l'absorber.

Cette situation est un véritable obstacle au développement dans le cadre de sociétés traditionnelles. Lorsqu'elle devient critique, les réponses de la population peuvent être de trois sortes :

— passive, on laisse la situation empirer ; une forte croissance de la mortalité par famine, malnutrition et plus grande sensibilité aux endémies se charge alors de ramener la pression démographique à des taux plus raisonnables ;

— la baisse de la natalité réclamée depuis 1962 par R. DUMONT est la solution la plus rarement mise en œuvre. Si certains Etats ont pris des mesures radicales pour faire baisser la natalité (Chine, Inde), cette baisse est rarement le fruit d'une évolution spontanée (qui peut cependant apparaître, mais dans les populations citadines qui sont les moins dramatiquement touchées). Cette situation a peu de chances d'évoluer sans intervention coercitive de l'Etat. Nous sommes en effet en Afrique, dans des sociétés très différentes les unes des autres, mais qui ont ceci en commun que l'individu en tant que tel n'est rien, qu'il n'existe qu'en fonction du groupe (clan, famille, lignage) auquel il appartient. Dans ces conditions, avoir des enfants est le seul moyen d'être reconnu. Aussi les enfants sont-ils un critère de valeur ; ils sont aussi un moyen de se perpétuer dans le temps. La barrière culturelle sera dure à franchir : nous avons encore en mémoire cette conversation avec un jeune professeur burkinabé pourtant conscient des difficultés de son pays, et qui espérait avoir six enfants parce que « les enfants, c'est le bonheur »... Quant à envisager une prise de conscience des paysans qui les conduirait à limiter la natalité, ceci nous paraît de la pure utopie : comment oublier que pour le paysan, l'enfant c'est aussi la « Sécurité sociale » et « l'assurance-vieillesse » (d'autant que l'espérance de vie s'est considérablement accrue) ? Quand il ne pourra plus subvenir à ses propres besoins, qui y pourvoira si ses enfants sont trop peu nombreux ou sont morts ? Qui peut oublier ces vieilles mendiantes qui errent dans les rues de Ouagadougou et qui doivent leur condition au fait qu'elles n'ont plus d'enfants ou de famille ? Elles sont un encouragement vivant à la natalité.

— Aussi la solution la plus courante est-elle l'émigration. Elle prend différentes formes : interne ou externe (locale/régionale ou vers un pays étranger), provisoire ou définitive (on rentre régulièrement, on reste en contact régulier, on ne garde qu'un contact occasionnel, on perd tout contact). Un des exemples les plus classiques reste le pays mossi. Tous les types de migrations sont représentés depuis celui qui part vers la capitale pour quelques mois, jusqu'à Sawadogo, l'ancien ministre de l'agriculture de la Côte d'Ivoire, dont la famille s'est donc parfaitement bien intégrée

au pays d'accueil. Dans tous les cas, l'émigration apparaît comme un facteur de relâchement des pressions démographiques sur les zones rurales : elle diminue les taux de croissance, mais permet rarement de renverser totalement les effet de la fécondité. Elle diminue le nombre de bouches à nourrir, le nombre de procréateurs, de mariages et fait donc baisser la fécondité. Tout ceci pourrait paraître positif et donner l'impression que la solution a été trouvée. Cependant, il faut tenir compte du fait qu'elle est sélective : les partants sont de jeunes gens dynamiques, les premiers à partir étant ceux qui ont le plus d'initiative. Ce sont aussi ceux qui sont en pleine force de travail : la communauté les a formés, élevés, et ils partent au moment où ils deviendraient productifs, c'est donc un investissement perdu (au moins psychologiquement, si les mandats sont abondants). Ceux qui restent, en revanche, sont les moins entreprenants, les femmes, les petits enfants, les vieux, autrement dit, ceux qui seront le moins tentés par l'innovation ou la modernisation qui permettraient à la terre une plus grande capacité en charge.

La première conséquence de cette émigration est donc la paralysie de toute innovation. On peut noter quelques exceptions remarquables comme le développement local entrepris par les travailleurs soninké de Bakel, mais ici, l'initiative revient à ceux qui sont partis et qui veulent développer leur région. La plupart du temps, au contraire, certains travaux ne peuvent être réalisés. Il y a 80 % de femmes et d'enfants à Diawara (Sénégal oriental). Les terres sont mal mises en valeur (le travail des champs était socialement et sexuellement très précisément réparti). Parce que les champs ne donnaient pas assez, ils ne donnent plus. Il n'y a plus guère de paysage rural au-delà des cultures de case des femmes. Les villageois vivent alors des mandats envoyés par les hommes. Aux paysages purement ruraux se substituent des paysages d'abandon et des migrations d'argent et de produits à acheter. Même sans parler de répartition du travail, certains travaux ne peuvent plus être faits. J.-Y. MARCHAL analyse la situation au Yatenga :

> « Dans la conjoncture nouvelle, l'application de techniques culturales soignées, intensives, réclamant la participation d'un nombre important d'hommes et de femmes comme cela se faisait naguère n'est plus réalisable... : une équipe de travail de taille réduite à 5-6 personnes ne peut faire face aux travaux soignés qui demandent un investissement en temps élevé par unité de surface ; le rythme des averses le lui interdit puisqu'elle doit profiter au mieux, en divers sites et dans le même temps des effets des *pluies utiles*. »

Ainsi, l'extensif entraîne l'extensif. L'éclatement généralisé des structures familiales, l'atomisation des champs rend les nouvelles unités plus fragiles. De la disparition des groupes d'entraide dans les travaux des champs et dans la constitution des greniers, il résulte une grande faiblesse des stocks vivriers face aux accidents climatiques. « En 1970-73 les envois d'argent des migrants, plus intensifs ces années-là, n'ont pu combler le manque qu'à la longue leur absence avait créé. » (J.-L. BOUTILLIER, A. QUESNEL, J. VAUGELADE, 1977). La surpopulation a cru trouver un exutoire dans les migrations qui ont entraîné à la fois sur et sous-population : peut-être pourrions-nous parler de mal-population ? Pourtant, il y a eu baisse des densités, mais ici, elle entraîne une péjoration de la situation.

La densité de la population : un facteur de développement ?

Pour certains pays ou régions, le sous-développement s'explique en partie par un sous-peuplement paralysant. G. GOSSELIN cite le cas du pays Sukuma en Tanzanie : le district Maswa est dépeuplé quand d'autres croulent sous le poids des hommes. Un transfert spontané de population a eu lieu depuis 1903 (on s'éloigne de la

route construite par les Anglais). Ce district avait déjà débouché par une famine en 1900. En 1914, une brusque prolifération des glossines, vecteurs de la trypanosomiase dans les régions les moins peuplées et faiblement aménagées, entraîne une dépopulation de ces zones et une migration vers les zones déjà peuplées. Or il semble qu'une densité de l'ordre de 200 à 400 hab./km² soit nécessaire pour empêcher tout retour des glossines en maintenant des zones entièrement cultivées d'où toute nature sauvage (habitat des glossines) ait été bannie. L'exemple le plus classique de cette faiblesse des densités comme obstacle au développement reste le Gabon, étudié par G. SAUTTER. La densité actuelle avoisine les 2 hab./km². Le sujet rend le gouvernement tellement sensible que lorsque le recensement de 1970 annonce 515 000 hab., c'est par décret qu'on en annonce un million. Cette faiblesse de la population oblige le pays à chercher de la main-d'œuvre étrangère, et contraint à une mécanisation coûteuse. L'obstacle majeur induit par cette situation est la faiblesse des moyens de transport. Les faibles densités entraînent un réseau routier longtemps déficient, qui implique le transport par portage, ce qui ne favorise guère la production ; de plus, « pour qu'une région soit reliée dans de bonnes conditions économiques aux marchés dont elle est tributaire, la densité en aval importe autant que la densité sur-place. En matière de commercialisation, ce dernier facteur devient déterminant. » Ceci explique les difficultés des tentatives de cultures marchandes dans les exploitations familiales. En revanche, en pays Boko (qui bénéficie d'une densité correcte), « chaque voie tracée apporte la promesse de camions venant prendre à domicile (ce) qu'il fallait jusque-là porter pour pouvoir les vendre. Ainsi, la condition nécessaire d'une densité de population appréciable se trouvant remplie, un processus d'entraînement économique a pu se déclencher. »

Ainsi, il apparaît clairement qu'aucun développement ne saurait être envisagé tant que les densités de population ne sont pas suffisantes : l'homme y est indispensable, tant comme facteur de production (dans les plantations) que comme acteur de développement (pour les infrastructures) (cf. R. POURTIER).

Des densités importantes sont nécessaires à tous les grands travaux qui permettent un bon développement rural. Au-delà de la simple mise en valeur, comme au Gabon ou au Yatenga, ces grands travaux, particulièrement représentés en Asie ne peuvent se concevoir sans forte densité : le delta du fleuve Rouge supporte 1 500 hab./km² alors que la « nature » n'est pas « favorable » à l'établissement humain (brutalité du fleuve). Il a donc fallu construire des digues, organiser le travail des paysans, ce qui permet d'avoir une double récolte de paddy et de rendre le milieu hostile aux anophèles. Les travaux agricoles sont particulièrement intensifs dans cette civilisation du végétal : sarclages répétés, insectes enlevés à la main, repiquages, fumure abondante. Les industries rurales (7 % de la population active) répondent aux besoins des paysans (tissus, filets, vannerie, poterie, etc.). Tout ceci se pratique dans le cadre d'une grande division du travail : les villages fabriquant des chapeaux de feuilles de latanier utilisent le cœur de la feuille et revendent la pointe aux villages fabriquant les manteaux de pluie. Cette organisation se retrouve dans l'agriculture où les villages producteurs de plants vendent aux villages « repiqueurs ». Cette division du travail, envisageable uniquement dans les cas de fortes densités, permet, par la spécialisation, le perfectionnement et la rentabilité maximum du travail investi. Ce type de mise en valeur suppose aussi des sociétés fortes et bien encadrées : P. GOUROU évoque des « techniques de production et d'encadrement aux vertus peuplantes » : les hommes sont nécessaires et peuvent y vivre.

On peut enfin se demander dans quelle mesure ces techniques ne sont pas nées d'une forte pression démographique, et non simplement permises par celle-ci. Dans le delta du fleuve Rouge, il semble que ce soit l'influence chinoise qui ait permis ces aménagements ; il reste que les Vietnamiens ont conservé ces apports culturels. Comment expliquer alors ces performances chinoises ? Le rôle de l'organisation sociale est alors majeur : une organisation forte permet une paix locale qui entraîne une stabilisation et un développement démographique. Ceci suppose la nécessité de progresser en même temps que les moyens de le faire (Etat fort et organisateur, capacité à mobiliser et à confronter, pour les améliorer, les techniques des différen-

tes régions). Les progrès techniques en induisent ensuite d'autres : si on arrive à augmenter la production de riz, il faudra ensuite perfectionner le traitement du riz et les méthodes de labours entre deux récoltes. Ce processus d'innovation en entraînant d'autres n'a rien d'original : les historiens l'ont largement mis en valeur à propos de la révolution industrielle en Occident (travaux de F. CARON sur les chemins de fer).

Le développement technique est d'autant plus vif qu'il est nécessaire. Les exemples sont nombreux de sociétés occupant des zones refuges particulièrement hostiles et qui arrivent cependant à intensifier remarquablement leur agriculture : Dogons de Bandiagara, Bamilékés, populations des montagnes refuges du Nord-Cameroun, tels les Hodogway des monts Mandara : ici, l'intensification s'est produite après l'abandon du système foncier communautaire qui la paralysait (ceci montre bien l'appartenance du système foncier au groupe des techniques de production). Toujours au Cameroun, les Ukarais ont instauré un système de terrasses minutieuses, sans jachère, fumées par les bovins de case. Dès que l'insécurité disparaît, ils reviennent à l'agriculture extensive s'ils trouvent des terres inoccupées. On retrouve la même « politique » chez les Dogons qui pratiquent une des agricultures les plus intensives d'Afrique de l'Ouest tant qu'ils sont sur le plateau. Les Sérères des Terres neuves abandonnent tout assolement pour l'agriculture extensive tant qu'ils en ont la possibilité. En pays sénoufo, l'agriculture n'est intensive que dans les régions de forte densité. Il semble donc permis de penser à ce que les mathématiciens appellent « la règle du retard » et que nous pourrions adapter à notre propos sous la forme : une société n'innove que si elle y est obligée. Si la contrainte est temporaire, les études de cas semblent montrer un retour à la situation précédente dès que cela est possible.

Dynamique des systèmes et modèle mathématique

Au fond, se demander si ce sont les densités (fortes ou faibles) qui influent sur le développement ou si c'est le contraire qui se produit relève en fait du problème de l'œuf et de la poule. Les exemples nous montrent tout autant des civilisations brillantes qui se sont effondrées à la suite d'une baisse de la population (la civilisation khmère a déserté Angkor avant que la forêt ne reprenne ses droits. Certains avancent aujourd'hui l'idée d'une légère baisse démographique qui aurait entraîné un mauvais entretien des canaux où les anophèles se seraient développés) que des régions de culture intensive s'effondrant parfois irrémédiablement sous le poids du peulement (on commence à assister à une détérioration des sols dans le bassin arachidier sénégalais). W. ALLAN a ainsi pu définir le « seuil critique de densité de population » (fig. 1 : α et β). Mais il nous semble nécessaire de définir aussi un seuil critique inférieur (α' et β'), nombre minimum de personnes nécessaires à la mise en valeur d'un certain espace selon un système de production donné — ici, A pour α' et B pour β' — et sans qu'il se produise de dégradation dans ce système. Ces deux seuils définissent un espace de stabilité du système considéré. Si la population augmente de trop ou trop vite, il y a crise, entraînant une baisse de la population qui permet alors au système de fonctionner à nouveau, tant qu'on ne descend pas en dessous du seuil minimum (dans ce dernier cas, on serait amené à changer de système). Si on franchit le seuil supérieur, deux solutions sont à envisager :

— crise de mortalité ;

— innovation permettant de modifier le système.

La crise de mortalité permet de retourner à la situation précédente, mais l'espace de crise peut également conduire à élaborer un système (B) plus efficace qui entrera à nouveau dans une phase de stabilité, avec des densités plus fortes. On peut donc raisonnablement se demander si la stabilité d'un système traduit un équilibre ou une stagnation. Les réactions de la population dans l'espace de crise sont largement dépendantes de leur capacité d'innovation au moment considéré et de la rapidité de la croissance démographique.

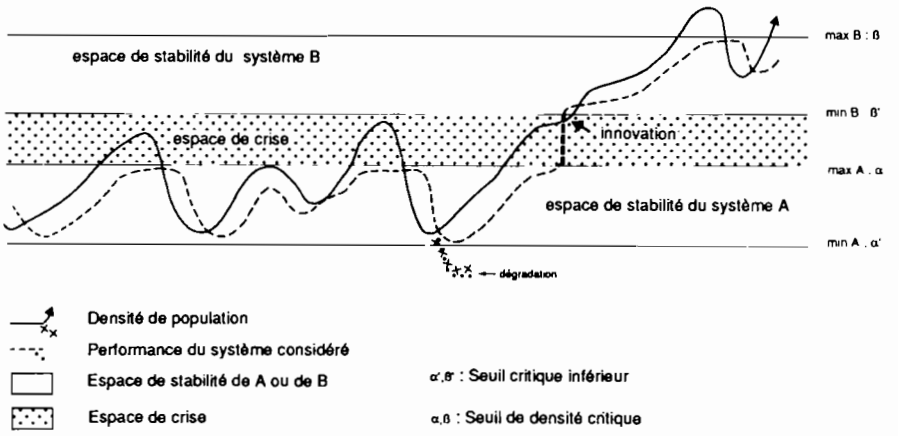

FIG. 1. — Schéma de l'évolution d'un système A en système B en fonction des densités de population

Les rapports entre ces deux éléments peuvent être traduits sous la forme du schéma de la « fronce » de la théorie des catastrophes. Ce schéma est qualitatif et non quantitatif ; il n'a pas d'autre ambition que celle de servir de support à la nécessaire imagination scientifique. (cf. R. THOM, 1983).

Conclusion

« L'événement » qui oblige une société à innover est la baisse importante et récente de la mortalité qui fait que dans les pays où la transition démographique n'est pas achevée, la croissance de la population est trop rapide par rapport à ce que peut supporter le système de production. Réduire le dynamisme démographique et par là même les densités permettrait sans aucun doute d'attendre un changement inéluctable du système de production. Mais alors, cela ne risque-t-il pas de ralentir l'appel à l'innovation en en différant l'urgence ?

Schéma en fronce entre l'évolution des densités et le développement. (fig. 2 et 3)

A : surface de réponse ;
B : espace de commande ou espace de paramètres ;
C : espace des états ou espaces des variables internes ;
D : pli (espace de crise de la figure 1).

L'espace de commande – A chaque situation correspondent deux variables (densité de population et capacité d'innovation). Chaque situation se définit par un point sur l'espace de commande en fonction de ces deux variables et d'une troisième (rapidité d'évolution) qui est dans l'espace des états perpendiculaire à l'espace de commande.

Pour chaque point correspondant à une situation précise dans un système donné, il n'existe qu'une seule réponse dans la surface de réponse.

Pour un système en situation b, la réponse est b'; si l'accroissement de la densité est beaucoup plus rapide que la capacité d'innovation, il y a disette et surexploitation des sols. De même, pour a, la réponse est a' ; si la capacité d'innovation est impor-

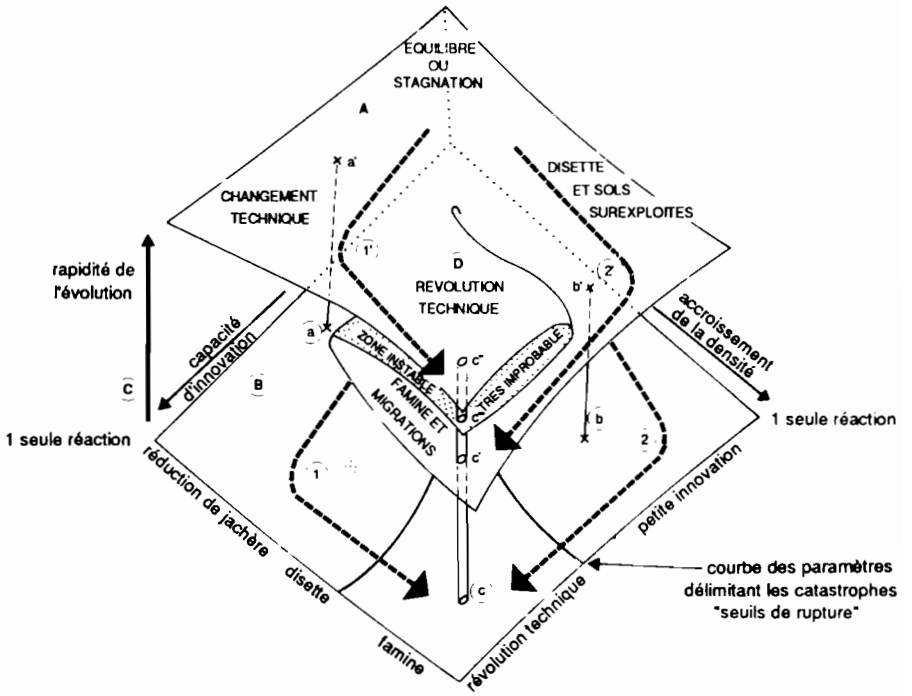

FIG. 2. — Schéma en fronce des rapports densité/développement dans un système de production donné

tante, mais la densité faible, on obtient de petites innovations (Robinson Crusoé). La réaction est unique, sauf quand il y a à la fois une trop forte densité et une très grande capacité d'innovation.

Une exception : le pli – Trois réponses sont possibles :
– révolution technique (industrielle ou agricole) ;
– grande famine et migrations massives ;
– réaction neutre.

Si les deux variables sont présentes, la réponse est déterminée par l'ordre dans lequel elles apparaissent :

– cas 1 : changement technique et accroissement de la population ; révolution technique c'' ;

– cas 2 : accroissement rapide de la population et révolution technique ; grande famine c' ;

– cas 3 : équilibre instable, réaction neutre ; très rare, point c.

On appelle une « catastrophe » un changement brusque de réaction en passant d'une partie du pli à l'autre ; elle peut être positive ou négative (fig. 3).

– négative : en x'', la courbe 3'x chute brusquement en x' (passage de la révolution technique à la grande famine à la suite d'une forte augmentation des densités sans accroissement notable des capacités d'innovation) ;

– positive : en y''', la courbe 3'y qui évolue dans le sens inverse de 3'x, traverse le pli brutalement et arrive en y'' (passage de la grande famine à la révolution technique à la suite d'une baisse importante des densités). Le pli traduit la règle des retards. La société n'innove que si elle y est obligée. Le retard, c'est la distance y'' x'' ou x' y'''.

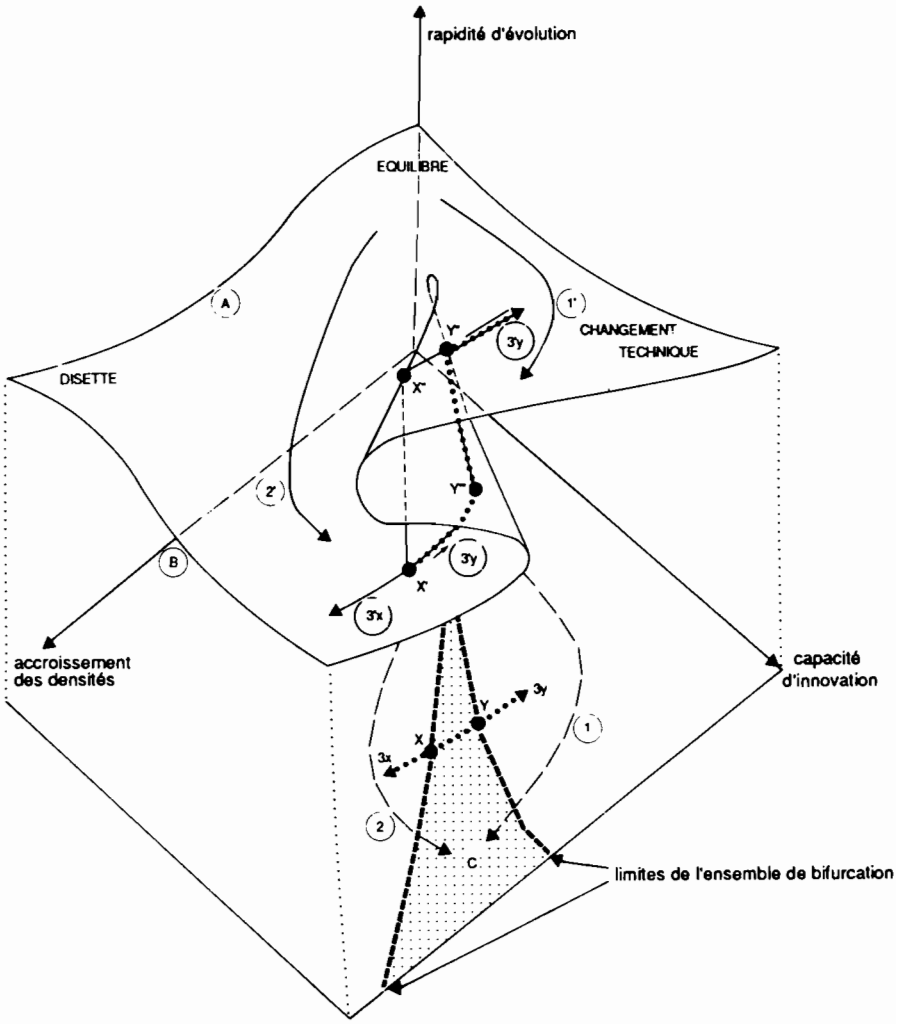

FIG. 3. — Schéma en fronce des catastrophes positives (3y) et négative (3x)

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages collectifs

Etudes rurales, 1970 — « Terroirs Africains et Malgaches » janvier-septembre 1970, n° 37-38-39, 555 p.

Profession : Géographe. Pratique de la recherche tropicale. 1983 — ORSTOM/L.A. 94 CNRS-EHESS, 159 p.

Paysages agraires et sociétés, 1984 — sous la direction de BEAUJEU-GARNIER (J.). Dossiers des Images Economiques du Monde, Paris SEDES, 380 p.

Le développement rural en questions, 1984 — Mémoires ORSTOM n° 106, ORSTOM/L.A. 94 CNRS-EHESS, 505 p.

A travers champs, agronomes et géographes, 1985 — Colloques et séminaires, Dynamique des systèmes agraires, ORSTOM/L.A. 94 CNRS-EHESS-PARIS V, 297 p.

L'exercice du développement, 1986 — Colloques et séminaires, Dynamique des systèmes agraires, ORSTOM/L.A. 94 CNRS-EHESS-PARIS V, 355 p.

Ouvrages d'auteurs

ARNAUD (J.-C.), 1978 — Agriculture traditionnelle et problèmes de développement dans la région d'Odienné (Côte d'Ivoire), *Information Géographique*, nov. déc. 1978.

BERNARD (F.-E.), THOM (D.-J.), 1981 — Population pressure and human carrying capacity in selected locations of Machacos and Kitui Districts, *The Journal of Developping Areas* vol. 15, n° 3 April : 381-406.

BLANADET (R.), 1984 — *Les fronts pionniers en Asie du Sud-Est*. Paris, Harmattan, 749 p.

BOUTILLIER (J.-L.), QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), 1977 — Système économique Mossi et migrations, *Cahiers, ORSTOM série Sciences Humaines* n° 4 : 361-182.

BRUSH (S.-B.), 1975 — The concept of carrying capacity for systems of shifting cultivation, *American Anthropologist*, vol. 77, n° 4, 779-811.

CAMPAGNE (P.), 1982 — Etat et paysans : la contradiction entre deux systèmes de reproduction, *Economie rurale* n° 147-148, janvier-mars 1982 : 37-44.

DUMONT (R.), 1986 — *Pour l'Afrique, j'accuse*. Plon, 458 p.

GALLAIS (J.), 1967 — *Le delta intérieur du Niger, étude de Géographie Régionale*. Dakar, 2 vol.

GOSSELIN (G.), 1973 — *Formations et stratégie de transition en Afrique tropicale*. Lille, 2 vol., 928 p.

GOUROU (P.), 1982 — *Terres de bonne espérance*. Paris, Plon, 456 p.

GOUROU (P.), 1984 — *Riz et civilisation*. Paris, Fayard, 299 p.

HAUT de SIGY (G.), 1969 — Analyse économique des possibilités de culture intensive sur les collines du Vakinankaratra, *Terre Malgache* n° 5 : 133-175.

LACOSTE (Y.), 1980 — Unité et diversité du tiers monde. 1 — Des représentations planétaires aux stratégies sur le terrain. 205 p. 2 — Vallées désertes — Deltas surpeuplés Afrique et Asie tropicales. 194 p. coll. FM/Hérodote Maspéro, 3 vol.

LASSAILLY (V.), 1980 — Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte d'Ivoire), *Mémoires et documents de Géographie*, CNRS, 210 p.

LE BRIS (E.), QUESNEL (A.), VIMARD (P.), 1977 — Essai d'enquête spécifique dans une région à forte pression démographique, *Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines*, vol. XIV, n° 4 : 383-408.

LELE UMA, 1975 — *Le Développement Rural : L'expérience africaine*, Banque Mondiale / Economica, 341 p.

MARCHAL (J.-Y.), 1977 — Système agraire et évolution de l'occupation de l'espace au Yatenga (Haute Volta), *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XIV, n° 2 : 141-149.

MARCHAL (J.-Y.), 1982 — L'option pour l'« extensif », l'évolution de l'agriculture mossi (Haute Volta), *Economie rurale* n° 147-148, janv. mars : 63-67.

NIANE (D.-T.), 1960 — *Soundjata ou l'épopée mandingue*. Présence Africaine. Paris/Dakar, 153 p.

PELISSIER (P.), 1966 — *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Imprimerie Fabrègue, Saint-Yrieix, 939 p.

RAISON (J.-P.), 1984 — *Les Hautes Terres de Madagascar*. Karthala. ORSTOM. 2 vol. 650 p., 605 p.

SAUTTER (G.), 1966 — *De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-peuplement*. Paris, Mouton/EHESS, 1102 p.

SIRVEN (P.), GOTANEGRE (J.-F.), PRIOUL (C.), 1974 — *Géographie du Rwanda*. Editions Rwandaises/A. de Boeck, 174 p.

THUMERELLE (J.-P.), 1986 — *Peuples en mouvements, la mobilité spatiale des populations*. Dossiers des Images Economiques du Monde. SEDES, 326 p.

Ouvrages mathématiques

EKELAND (I.), 1984 — *Le calcul, l'imprévu. Les figures du temps de Kepler à Thom.* Coll. sciences ouvertes, Seuil, 166 p.

STEWART (I.), 1982 — *Oh ! Catastrophe.* Belin, 70 p.

THOM (R.), 1983 — *Paraboles et catastrophes, entretiens sur les mathématiques, la science et la philosophie.* Milan, 1980, Paris, Flammarion 1983, 189 p.

Perdre sa terre et espérer la retrouver
A Madagascar, l'aménagement de rizières dans la plaine de l'Onive

Joselyne RAMAMONJISOA

« Dans le cas des lotissements agricoles, et plus généralement de toute formule comportant l'attribution du sol sous la forme d'unités identiques, n'y a-t-il pas de l'illogisme à vouloir créer des îlots égalitaires au sein de campagnes livrées, par ailleurs, à la compétition pour les terres, la force de travail et l'argent ? » (SAUTTER, 1978). Cette réflexion paraît tout à fait appropriée à l'« Opération 1 000 ha de rizières de l'Onive aval ». Telle est l'appellation donnée à un aménagement hydro-agricole localisé dans le Vakinankaratra, sur les Hautes Terres centrales de Madagascar, aménagement qui a fait l'objet d'une étude de 1981 à 1986.

Pour répondre à la demande de plusieurs *fokontany* de la région[1] qui souhaitaient l'amélioration des pratiques culturales sur leur terroir, et dans le cadre de la coopération entre la République démocratique populaire de Corée et la République démocratique malgache, une première phase d'aménagements s'est achevée en 1983. On s'est alors aperçu que l'horizon humifère de surface avait été décapé au cours des travaux d'aplanissement et qu'en préalable à toute reprise de l'activité agricole il convenait que les conditions édaphiques initiales se soient régénérées. D'où la conséquence non prévue de ces aménagements : certains habitants ne peuvent retourner cultiver leurs parcelles et, en attendant, vivent d'expédients, pendant que d'autres, mieux lotis, ne partagent pas l'expérience des premiers. Du fait de cette inégalité des chances, aucune revendication collective ne peut s'exprimer à l'endroit des responsables techniques d'une opération prévue pour améliorer les conditions de vie d'un ensemble d'habitants.

Une inondation dans un écosystème tropical d'altitude

Nous sommes entre 19 et 20 degrés de latitude sud, 46°30 et 47°30 de longitude est, dans une vaste étendue relativement plane, où se sont accumulés des sédiments.

1. La dénomination des subdivisions territoriales a été changée en 1977. *Faritany* correspond à l'ancienne province ; *fivondronana* à la sous-préfecture et *fokontany* à l'ancien canton.

A l'ouest, les sommets de l'Ankaratra culminent à plus de 2 500 m. Vers l'est, des basses collines se succèdent, façonnées dans les gneiss et les basaltes, entre 1 000 m et 1 650 m d'altitude. Et, en contrebas de ces reliefs qui ferment l'horizon, des étendues plus planes, formées d'alluvions anciennes, constituent la plaine de l'Onive. Elles dominent le lit d'inondation de cette rivière de 10 à 15 m. Enfin, dans ce lit, des alluvions récentes, souvent tourbeuses et régulièrement inondées, sont utilisées par les habitants qui s'évertuent à les transformer en rizières bien que les résultats agricoles soient des plus aléatoires.

Car l'Onive, qui reçoit sur sa rive gauche l'Ilempona puis de nombreux autres affluents descendants de l'Ankaratra, est emprisonnée dans un secteur marécageux, où elle décrit de nombreux méandres. A chaque saison pluvieuse, son débit augmente, ses eaux gonflent et la rivière déborde submergeant les cultures pour une durée de quinze jours à un mois. Seuls les bourrelets de berge restent hors eau, parfois provisoirement.

Cette inondation a lieu d'octobre à avril, au moment de la saison chaude et pluvieuse. Ensuite, de mai à septembre, succèdent fraîcheur et sécheresse relative que viennent tempérer brumes, crachins et rosées matinales. D'octobre à avril, 1 400 mm de pluies sont enregistrés à Ambatolampy (moyennes relevées sur cinquante années d'observation), pendant que les températures ne varient guère : entre 24°3 et 25°. De mai à septembre, il en va autrement : les températures baissent légèrement, jusqu'à 19°, mais des minima de 6° sont courants en juillet et août, tandis que la moyenne pluviométrique n'est plus que de 128 mm pour ces cinq mois.

En cours de la saison pluvieuse, précipitations et chaleur permettent aux plantes de croître mais, par la suite, l'irrigation est nécessaire ; au moins est-elle la bienvenue. Et, outre l'humidité précaire, il faut noter, du fait de l'altitude, un climat saisonnier globalement frais et parfois des gelées qui viennent brûler les cultures. Tout cela fait qu'aménager la plaine de l'Onive apparaissait utile à la majorité de ses riverains.

Une mise en valeur ancienne au mieux des possibilités

C'est un fait connu que l'économie des campagnes malgaches est entrée depuis longtemps dans le circuit des échanges, quoique la riziculture soit restée, pour une part, du domaine de l'autosubsistance. Toutefois, dans ce contexte, le Vakinankaratra dont dépend la plaine de l'Onive, présente des caractères particuliers. D'une part, les cultures pluviales sont plus développées que les rizières et, d'autre part, les agriculteurs profitent de cet éventail de produits pour vendre et accroître leurs revenus.

Du fait de la difficulté de cultiver aux abords immédiats de l'Onive, les cultivateurs ont depuis longtemps aménagé leur terroir de la façon suivante :

— pour ce qui concerne la riziculture, les pépinières sont, soit localisées sur les bourrelets de berge humides, mais alors placées sous la menace de la montée des eaux, soit situées en des lieux plus élevés mais, dans ce cas, ne pouvant compter que sur les pluies. Cela fait que cette seconde possibilité n'est pas généralisée. Les rizières, elles, sont aménagées dans les parties plus ou moins inondables mais, de préférence, hors des atteintes des crues. Les parcelles sont labourées, fumées et, dès que les pluies sont établies, sont repiquées avec les plants provenant des pépinières. On peut donc parler d'une culture de riz pluvial, en insistant sur ce qualificatif. La rizière traditionnelle de la plaine de l'Onive n'est pas une rizière irriguée. Elle dépend majoritairement de l'apport des précipitations saisonnières ;

— pour ce qui relève des cultures pluviales ou de contre-saison, le milieu est utilisé au mieux de ses potentialités : terres hautes ou terres basses. Là, sont cultivés maïs, taro, haricot, tabac et plantes maraîchères.

— et puis il y a l'élevage sur les collines. Ce sont d'abord les bovins (pour la traction attelée), puis les porcins pour la vente. Ensuite viennent les volailles (vendues elles aussi) et enfin les chevaux : élevage de prestige dans la région d'Ambatolampy, pour les courses.

Ainsi fait, les habitants sont parvenus à vivre décemment. Et quelques-uns, au prix d'un dur labeur, ont pu acquérir certaines richesses (chevaux et voitures). De plus, l'émigration, comme dans d'autres régions, a amené des apports d'argent facilement reconnaissables au niveau de l'habillement, de l'habitat, et, pour certains, de la mécanisation agricole de leur exploitation. Ajoutons, pour clore, quelques activités annexes : orpaillage, salariat agricole et artisanat.

Cependant, pour l'ensemble des habitants et quel que soit leur niveau de vie, l'irrigation d'une partie de la plaine a paru indispensable. C'est pourquoi, dès 1975, les *fokontany* ont demandé la construction d'un barrage sur l'Onive. Il y eut, il est vrai, des divergences entre le *fokontany* appelé n° 1 (voir suite), lequel était mieux situé par rapport à la route menant à Antananarivo et ayant, de ce fait, déjà bien diversifié ses productions et les deux autres, plus enclavés. Ces derniers, ayant pris l'initiative de la construction d'un barrage, ont apporté sur place sable et moellons et entrepris le creusement d'un canal de huit kilomètres de long, branché sur le cours de l'Onive.

C'est dans cette situation qu'est intervenue l'opération dites des « 1 000 ha de l'Onive aval ».

L'aménagement de la plaine

Dans le *fivondronana* d'Ambatolampy et le *firaisana* d'Ambohimpihaonana, trois *fokontany* étaient (et sont de fait) concernés par l'opération d'aménagement hydro-agricole : n° 1 le *fokontany* de Lovainjafy, n° 2 celui de Mananjarasoa-Andakana et, n° 3, le *fokontany* de Tsarahonenana.

Sous la responsabilité technique de la coopération coréenne, les travaux ont débuté en 1979 et se sont achevés en 1983. A cette date, était construite une station de pompage (de préférence à un barrage), creusé un réseau de canaux et détruit l'horizon de surface des sols. Beau début pour un projet qui devait améliorer les conditions de la culture le long de l'Onive !

Passons sur la technique des bassins d'aspiration, des pompes et des turbines actionnées par un groupe électrogène, en attendant le branchement sur le réseau électrique national. Passons encore sur l'édification d'un réseau de canaux primaires, secondaires et tertiaires qui aboutit à ce que des parcelles soient situées au dessus du niveau des canaux secondaires, ce qui nécessite aujourd'hui de nouveaux travaux d'aplanissement. Arrêtons-nous surtout au fait qu'une première tranche de travaux, portant sur plus de 500 ha, ait amené au constat d'essais culturaux forts décevants parce que les profils pédologiques avaient été perturbés. En conséquence, un programme de redressement de la fertilité des sols a été entrepris et pris en charge par l'Etat malgache.

Il consiste en la plantation de cultures dites « améliorantes » et produisant une grande quantité de biomasse, tels les engrais verts, le soja, le maïs, mais aussi le riz (pluvial et irrigué). Par exemple, au cours de la campagne 1985-86, 309 ha ont été cultivés en riz pluvial et en soja. Toutefois, malgré l'apport d'engrais adéquats, le traitement des semences et la protection phytosanitaire, de pair avec une irrigation bien contrôlée, la récolte n'a pas été jugée satisfaisante. Dans le pire des cas, la récolte a été enfouie ; celle du maïs ayant été (est-ce un hasard ?) l'objet de cueillette des épis mûrs avant que les parcelles soient fauchées.

La campagne 1985-86, qui avait pour objectif de redresser la fertilité des sols, a aussi montré la nécessité du respect d'un calendrier agricole strict dès lors que les

parcelles étaient irriguées. Elle a permis également de constater l'hétérogénéité pédologique à l'intérieur du périmètre. Certaines mailles du réseau aménagé sont aptes dans l'immédiat à la riziculture pendant que d'autres nécessitent un apport d'engrais vert pendant deux ou trois ans. Il arrive aussi qu'à l'intérieur d'une même parcelle, une partie donne une bonne récolte tandis que l'autre, avec des sols ferrugineux, soit stérile. Il apparaît, enfin, que certaines parcelles puissent être correctement irriguées pendant que les voisines sont constamment inondées. Tout cela peut être corrigé, évidemment, mais suppose qu'ici, des buses soient remplacées, que là des brêches soient ouvertes et qu'au bout du compte, le coût de l'aménagement soit beaucoup plus élevé que prévu. Il importe aussi que les habitants des trois *fokontany* intéressés demeurent patients. Alors, en attendant que les améliorations soient faites, que font les paysans dépouillés de leur terre ?

L'inégalité des chances

Du fait de la situation décrite, la rétrocession des terres à leurs détenteurs peut devenir un « casse-tête » foncier si elle n'est pas menée avec prudence. Car les agriculteurs savent ce que vaut une parcelle et reconnaissent parfaitement si tel casier du nouvel aménagement, situé sur leur ancien patrimoine, est apte ou non à être remis en culture, quelles que soient les affirmations des techniciens en hydraulique. Le problème se complique du fait que le nombre de « déguerpis » varie d'un *fokontany* à l'autre. Selon les lieux, il s'avère que 20 % de l'ancien terroir du *fokontany* n° 1 n'ont pas été restitués, 60 % du n° 2 et 20 % du n° 3. Dans le détail, à quoi cela correspond-il ?

Dans le *fokontany* n° 1, les habitants de trois hameaux n'ont plus de terre. Dans le premier cas (il s'agit de dix familles), les paysans vivotent en cultivant, sur des champs éloignés du nouveau périmètre hydro-agricole, des citrouilles et du maïs. Ne pouvant vivre décemment de ces seules productions, ils reçoivent, de manière irrégulière, une aide alimentaire du Service des migrations. L'Etat leur vient donc en aide.

Dans le second cas, toutes les terres ont été intégrées à l'intérieur du périmètre depuis 1981. Les relations avec les aménageurs ont été plutôt rudes mais les familles concernées (68 personnes) ont dû s'incliner devant les bulldozers. Comment survivre dans ce cas précis sinon en achetant des parcelles dans le voisinage, pour les plus riches, ou en louant des terres ou, encore, en se louant soi-même comme salarié, pour les moins pourvus ?

Dans le troisième cas, les habitants ont opté en majorité pour l'émigration temporaire, en attendant que leur patrimoine leur soit restitué.

Dans le *fokontany* n° 2, formé de quatre hameaux, deux ont été directement affectés par l'aménagement. L'un a vu ses terres complètement remaniées par les bulldozers pendant qu'un second garde provisoirement son patrimoine avant que la deuxième phase de travaux ne débute. Les habitants des deux autres hameaux sont, pour le moment, épargnés.

Dans le troisième *fokontany*, situé en limite de l'opération des « 1 000 ha », seul un hameau a vu sa superficie agricole diminuer.

Dans les *fokontany* n° 2 et 3, les réactions ont été diverses car ils avaient demandé que la plaine de l'Onive soit aménagée. Seuls quelques grands propriétaires de plus de 15 ha avaient manifesté leur opposition. Au cours de l'enquête préalable, faite pour déterminer les propriétés existantes et proposer une redistribution future des casiers, la communauté (le *fokonolona* : membres du groupe âgés de plus de 18 ans) avait voté pour le changement. Ceci étant, des membres de ces deux *fokontany* ont été recrutés pour les travaux de nivellement, la préparation des ter-

rains (coupes des arbres et broussailles), puis comme main-d'œuvre lors des essais culturaux. Etant salariés, les habitants de ces deux unités ont connu moins de problèmes que le premier pour subvenir à leurs besoins.

Toutefois, en attendant que les aménagements soient prêts, la situation de l'ensemble des agriculteurs riverains et maîtres du patrimoine foncier reste précaire. En 1986, il était admis que seulement 265 ha étaient nouvellement aptes à une riziculture irriguée, à condition que toutes les mesures d'accompagnement soient respectées. Pour le reste, il fallait attendre deux à trois ans, le temps que les sols remaniés par les travaux soient de nouveaux propres à la culture.

L'incertitude des lendemains

Dans l'état actuel de fonctionnement des casiers rizicoles, il est difficile de songer à une restitution du patrimoine foncier sous la forme d'attribution de lots. L'expérience du lac Alaotra, aménagé dans les années 1960 a notamment montré qu'une redistribution égalitaire en unité de cinq hectares par chef d'exploitation entraînait des litiges sans fin entre les propriétaires dont les parcelles avaient été remembrées. De plus, dans le cas de l'Onive, l'ensemble des parcelles n'est pas prêt à une mise en culture immédiate. Loin s'en faut.

Il a alors été imaginé, pour éviter des occupations illicites (dues à l'impatience de certains riverains) et commencer à amortir les frais d'investissement, différentes solutions :

— mettre à la disposition des paysans les parcelles aménagées, sous contrat annuel, moyennant de leur part une contribution pour la fourniture de l'eau. Même si ces parcelles ne sont pas propices à la riziculture, cela permettrait au moins une régénération des sols par la mise en culture en contre-saison : pomme de terre, blé, avoine, orge et haricot ;

— faire un appel d'offres, avec les risques que cela comporte, pour l'exploitation du périmètre dans son état actuel, moyennant location forfaitaire des terres et contribution aux frais de pompage.

La combinaison de ces deux possibilités serait possible sur environ 77 % du périmètre actuellement aménagé, obligation étant faite aux utilisateurs d'enfouir les résidus de récolte en fin de chaque campagne agricole pour répondre à l'objectif fixé de régénération des sols.

C'est plus tard que la redistribution foncière pourrait s'accomplir, une fois l'encadrement technique assuré (vulgarisateurs et techniciens hydro-agricoles en place), le fonctionnement de la station de pompage mis au point et le coût de l'irrigation correctement calculé. Encore faudrait-il ne pas réitérer à l'Onive les erreurs commises ailleurs dans l'affectation des parcelles. Pour cela il conviendrait d'approfondir la connaissance que les aménageurs ont déjà des critères socio-économiques des futurs exploitants : identifier avec précision les superficies préalablement détenues en propriété, s'entendre sur la grandeur des lots à attribuer aux familles selon leur nombre d'actifs, répartir les terres en fonction du lieu de résidence des bénéficiaires, créer un comité de gestion de l'eau responsable d'un cahier des charges, etc.

Actuellement, les conditions optimales pour faire de l'« Opération Onive » une belle réalisation hydro-agricole sont bien loin d'être réunies. Les responsables du projet s'accordent, en conséquence, un temps de réflexion avant d'entamer la seconde phase des travaux. En prévision de celle-ci, une enquête foncière a eu lieu. Les terres intéressées par la première tranche de travaux n'ont pas bénéficié d'autant d'égards.

L'enquête concerne quatre nouveaux *fokontany*, rassemblant les habitants de 14 hameaux, et s'appuie sur un levé parcellaire précis des terres actuellement cultivées. On sait déjà que 558 ha seront intéressés par les futurs travaux, soit près de 1 000 parcelles relevant de 346 propriétaires.

Les erreurs commises seront-elles évitées cette fois-ci ? Et les exploitants recouvriront-ils leur patrimoine foncier plus rapidement que leurs voisins inscrits dans la première phase des travaux ?

BIBLIOGRAPHIE

BLANC-PAMARD (C.), FUNEL (J.-M.), FONTANEL (P.) et RAYMOND (C.), 1984 — *La Somalac à Madagascar : Production, organisation et économie du riz*, Paris, ministère des Relations extérieures, Coopération et Développement.

CONAC (G.) et SAVONNET-GUYOT (C.), 1985 — *Les politiques de l'eau en Afrique, Développement agricole et participation paysanne*, Paris, Economica.

LE BOURDIEC (F.), 1978 — *Hommes et paysages du riz à Madagascar*, Tananarive, Imprimerie du Foiben-Taotsarintanin'i Madagasikara.

MAMOKATRA, 1986 — Rapport sur la campagne agricole 1985-86 de l'Onive Aval. Tananarive, *multigr.*

Ministère de la Production et de la Réforme agraire, 1986 — Rapport de mission Onive Aval : deuxième tranche (1984-85), Tananarive, *multigr.*

MOTTET (G.), 1980 — *L'Ankaratra et ses bordures (Madagascar)*, Lyon, Recherches de Géomorphologie volcanique.

RAISON (J.-P.), 1984 — *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux*, Paris, Karthala.

RAMAMONJISOA (J.), 1980 — Le fokontany à Madagascar, approche géographique, Tananarive, *Revue de Géographie*, n° 37.

SAUTTER (G.), 1978 — Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé, *L'Espace Géographique* n° 4 : 233-243.

Le budget peut-il créer un monde ?

Lucile DUBOURDIEU

« Archimède promettait tout si on lui laissait poser le bout de son levier ; j'en eusse fait autant partout où l'on m'eût laissé poser mon énergie, ma persévérance et mes budgets... »

Comte de LAS CASES : *Le mémorial de Sainte-Hélène*
(Dimanche 4 août 1816) — Flammarion 1983, t. II, p. 120.

A l'initiative de nombreux bailleurs de fonds, au premier rang desquels figure la Banque mondiale, une série de réformes visant au désengagement de l'Etat du financement de la gestion des périmètres hydro-agricoles sont aujourd'hui amorcées. Par des changements profonds dans l'organisation socio-économique de ces ensembles, elles se proposent de tranformer « l'exploitant ou les groupements d'exploitants en de véritables acteurs responsables en leur fournissant les moyens de décision technique et financier »[1]. L'ambition n'est pas nouvelle : de multiples tentatives faites pour associer les usagers ont eu le même objectif. Leur échec a souvent été imputé à la difficulté de transférer un modèle extérieur. Les expériences tentées à Madagascar, depuis la Révolution de 1972, pour se dégager de ce modèle hégémonique offrent, à cet égard, un terrain d'autant plus riche à l'observation que l'interrogation sur les rapports entre le local et l'Etat, donnés comme la clef des impasses dans lesquelles s'est fourvoyée la Première République, ne paraît obéir qu'à des nécessités endogènes, les réponses proposées étant censées échapper à la contamination étrangère en empruntant à une véritable ontologie de « l'être malgache » les éléments d'un modèle communautaire, le *fokonolona,* jugé seul capable d'entraîner le corps social dans un processus de croissance et de libération.

A son tour l'échec de cette démarche est imputé aux dérives d'une économie « administrée », ignorante des lois du marché. L'éternel malentendu qui semble caractériser les relations de ces périmètres avec leurs usagers invite à s'interroger sur la vitalité de ces « mondes » créés par les « budgets » et, plus encore, sur les chances de leur pérennité sans le secours de ces mêmes budgets.

Les périmètres hydro-agricoles doivent en effet leur existence aux politiques économiques mises en œuvre par les Etats indépendants, qui confirment l'élargissement du domaine de compétence traditionnel de la puissance publique à celui

1. Alain ZOLTY, 1986.

du développement économique ; à Madagascar cet élargissement est repérable dès 1950 avec la création des premières collectivités publiques à caractère économique : les CAR et les CRAM. Ces politiques ne feront qu'élargir, avec un déploiement de crédits à la mesure de la coopération internationale, les politiques de « croissance de la production » inspirées par le modèle keynésien et par les réalisations du plan Marschall.

L'investissement public, orienté par les plans de développement, en est l'opérateur principal : « aujourd'hui — proclame le chef de province de Majunga, en 1952[2] — on considère dans tous les pays du monde que les finances publiques doivent être l'instrument d'une politique, le levier de commande de l'économie, le moyen d'atteindre un but social. Le budget a perdu son caractère de neutralité, de pur appareil financier, il est le procédé par excellence pour réaliser un programme tracé d'avance ».

En adoptant ce mode opératoire, l'Etat engage avec les sociétés locales un nouveau « contrat de progrès » dans une temporalité à cycle court qui caractérise celle des budgets ou des calendriers de financement. Pour un espace donné, l'espace concerné par une intervention, cette temporalité va désormais contenir toutes les pratiques de la production et de la reproduction sociale alors qu'elle ne coïncide avec aucune des expériences du temps qui étaient jusque-là familières : celle du cycle végétal et celle de la reproduction généalogique.

Modelé en une succession de séquences lisibles dans les échéanciers financiers, l'espace aménagé est le support de dynamismes différentiels qui l'arrachent à son environnement régional et l'articulent à un espace abstrait, le « marché national », pour lequel il produit désormais. Dans cette absence d'entendement réside sans doute une grande part des difficultés qu'éprouvent les sociétés concernées à prendre en charge ce qui leur est imposé. Une très large attention a été portée à ces « résistances » par les chercheurs et les techniciens du développement. Ce que dévoile l'expérience des *fokonolona,* et qui nous paraît mériter attention, tient moins à des attitudes de refus qu'à l'extrême ambivalence des liens que ces espaces et ces sociétés ont tissés avec l'Etat et avec le marché.

Le cas de la FIFABE, chargée de la gestion des plaines rizicoles de Marovoay et de Madirovalo dans le nord-ouest de l'île, par lequel nous voulons éclairer notre propos, peut apparaître, sous certains aspects, comme le contre-exemple de ces opérations auxquelles il est reproché — pour ne s'en tenir qu'à certains aspects financiers — le coût trop élevé de leurs investissements et la lourdeur exagérée d'appareils de gestion, d'encadrement et de maintenance, confiés à des étrangers auxquels les usagers sont peu associés. La société de développement régional — le COMEMA, créé en 1964 — dont la FIFABE a pris la succession en 1973, est elle-même héritière d'aménagements bien antérieurs aux années cinquante et, pour des raisons politiques très particulières, les sociétés d'intervention européennes n'y tinrent aucun rôle ; plus original encore, sur ces domaines propres, le COMEMA autofinançait son activité par ses recettes d'exploitation. Malgré de tels antécédents, la FIFABE se trouve aujourd'hui dans une situation en tous points comparable à celle des autres périmètres. En dépit de la réhabilitation du réseau entamée en 1984, elle a collecté 7 000 tonnes de paddy en 1985 alors que le COMEMA en collectait 35 000, sur un périmètre sensiblement inférieur, en 1971. L'effondrement de la production et plus encore celui de la commercialisation ont coïncidé avec la mise en place de la réforme évoquée plus haut, fondée sur la délégation aux « collectivités de base » de tous les pouvoirs de l'administration technique ainsi que ceux de l'administration territoriale.

Outre la gestion civile de la cellule villageoise, il revient aux « élus » d'organiser la distribution des terres, l'entretien des canaux, la gestion de l'eau, la commercialisation des intrants, la collecte et la commercialisation du paddy. Les circonstances ont voulu que la mise en place de ces réformes précédât de peu le dérèglement de l'environnement international, de sorte qu'une double dérive entraîne la restruc-

2. Discours d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée provinciale de Majunga, le 24 oct. 1952 DAOM (Aix), dossier non classé.

turation des sociétés locales hors de son projet initial : l'une, imposée par le contexte international et des options budgétaires défavorables à l'agriculture, qui ne reçoit plus que 7 % du budget national ; l'autre, liée à des facteurs internes qui seront seuls considérés ici.

Le modèle qui inspire cette restructuration, modèle dont la réalisation historique est d'ailleurs incertaine, est emprunté à l'organisation qui caractérise les sociétés de l'Imerina jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; l'autonomie relative de la cellule résidentielle vis-à-vis du pouvoir royal est fondée sur des valeurs consensuelles liées à la parenté, à l'entraide et à de faibles différenciations sociales, qui font de tous les hommes libres des acteurs responsables du destin de la cité. Visiblement, dans la pensée des réformateurs, l'Etat est conçu comme une somme de « *fokontany* » — l'assise territoriale des *fokonolona* — agrégés à plusieurs niveaux, correspondant approximativement aux anciennes partitions administratives, et les dispositions relatives à la gestion de ces unités réfléchissent l'image d'un espace national compact, continu, peu différencié, peu hiérarchisé, un espace maîtrisé à l'image de celui de l'utopie sociale dont on s'inspire.

Nous n'insisterons pas sur le rôle de l'Etat dans la modification de l'écosystème : c'est l'objet même de la création des périmètres hydro-agricoles. Mais cette création n'est jamais définitivement acquise ; elle requiert, de la part de spécialistes hautement qualifiés, un traitement d'ensemble coûteux et continu qui représente une énergie très supérieure à la somme des moyens dont disposent les sociétés locales. Particulièrement en milieu deltaïque, ce traitement regarde l'ensemble des bassins versants et dépasse très largement la conscience que les usagers ont de leur « terroir ». De l'avis des techniciens, les dommages créés aux plaines de la Basse Betsiboka par la déforestation intensive de l'Ankarafantsika sont irréparables et, à la vitesse actuelle, l'ensablement de ces plaines pourrait se réaliser en moins de vingt ans. De ce point de vue le démantèlement de l'administration technique augure mal de l'avenir. La responsabilité des usagers ne peut, dans le meilleur des cas, s'engager qu'à une certaine échelle de l'espace au-delà de laquelle l'Etat doit prendre le relais. Toute la crédibilité de structures d'autogestion repose sur la définition pertinente de cette échelle.

Or, la façon dont s'est formée la société qui occupe aujourd'hui les plaines de la Basse Betsiboka n'a laissé que peu de chances à la création d'espaces homogènes, susceptibles de pratiques concertées, tels que pouvaient les entendre G. SAUTTER et P. PELISSIER en définissant les terroirs. Depuis le XVIIe siècle, cette société s'est lentement formée à partir de la conquête Sakalava qui soumit les groupes autochtones de pêcheurs-riziculteurs occupant les sites lacustres. Cantonnée à la périphérie du système de production sakalava, dans lequel l'élevage constitue le principe structurant de la société et le bœuf son code symbolique fondamental, la riziculture, encore largement itinérante dans la société qui se constitue alors, est associée à la traite et réservée au travail servile. Les formes d'entraide, présentées dans le discours paysan contemporain comme caractéristiques de la riziculture « traditionnelle », pratiquée par les « ancêtres » dans une société peu différenciée ne connaissant ni la rente foncière ni le salariat, ne sont pas, en fait, antérieures au début de la période coloniale.

En associant sous diverses formes anciens maîtres et anciens esclaves, aînés et dépendants, le principal objectif de ces formes d'entraide était d'occuper de façon permanente une aire foncière qui pouvait être ainsi disputée à l'emprise coloniale. Elles permettaient du même coup d'instituer des communautés « autochtones » dont le mode de fonctionnement était emprunté au modèle lignager bien que celui-ci n'ait peut-être pas joué, dans cette région, le rôle principal dans l'organisation du travail rizicole : les sociétés pré-Sakalava de la Basse Betsiboka associèrent leurs propres esclaves à ceux des Antalaotse[3] pour produire en « régie directe »[4] d'importantes

3. *Antalaotse* : migrants d'origine « arabe », installés dans les villes-comptoirs de la côte nord-ouest depuis le XVe siècle.
4. R. WAAST, 1980.

quantités de riz destinées à la traite dans les comptoirs du littoral. Cependant, les communautés autochtones ainsi formées pouvaient opposer aux migrants, introduits par la colonisation, une légitimité foncière qui leur permettait de partager avec cette dernière, à son insu sans doute, une partie de la rente foncière.

La société allogène sut également détourner une part de cette rente au profit des vieux migrants qui, sous le discours idéal de l'entraide familiale, cédaient en métayage aux jeunes immigrants les terres dont ils avaient acquis l'usage ou la propriété. Dominés par la colonisation marchande, migrants et autochtones n'ont cessé de rivaliser, pendant toute cette période, pour la conquête d'une part de la rente foncière, car, en assurant, grâce à l'aménagement de la plaine, la prééminence, au détriment de l'élevage, d'un système de culture basé sur deux récoltes de riz, la colonisation attire dans la plaine à partir de 1912, un flot continu de migrants en quête de terres. Les itinéraires se ferment, les résidences se fixent, l'espace est parcellisé, la terre et l'eau deviennent des biens rares et la lutte pour leur appropriation commence.

A la veille de l'Indépendance, de profondes mutations techniques secouent les rapports de production : la généralisation du piétinage mécanique, la sélection et la diffusion de variétés à haut rendement, le changement du calendrier cultural et l'irrigation par pompage se sont imposés. L'Etat, par l'intermédiaire du COMEMA, prend en charge l'héritage. Parce qu'il attend son développement d'une croissance de la production, il tente de mettre fin aux archaïsmes de la rente en distribuant sous forme de location-vente la terre aux anciens métayers et en structurant la production par le crédit ; à chaque stade de la production, sur la base d'un fichier individuel, une avance est fournie à chacun des « planteurs » pour financer sa campagne. L'ensemble de ces avances est remboursé au moment de la commercialisation dont le COMEMA a le monopole.

Ce mode d'intervention est beaucoup plus décisif pour les structures sociales que la pédagogie technique diffusée par la vulgarisation agricole. Il permet d'échapper dans une large mesure à toutes les obligations de voisinage ou de parenté en recourant au service d'engins mécaniques et au salariat. Métayers, cadets, dépendants de tous ordres ont accès aux moyens de production réaffectés par l'Etat dans des conditions qui favorisent la promotion individuelle. A la faveur de cette organisation, tous les rapports sociaux sont polarisés par la société d'intervention. Elle arbitre tous les conflits, assure la maintenance de l'appareil de production et contient, dans des limites acceptables, les phénomènes de rente impossibles à contrôler. Dans l'incapacité de maintenir leur prééminence par la simple référence à l'autochtonie, tant que des parcelles sont à attribuer, les notables originaires, qui ont constitué leur assise économique au contact de la colonisation, détournent à leur profit, pour en tirer des bénéfices de statut, des formes cérémonielles et des rôles propres aux cultes monarchiques. Ainsi, ils enracinent dans le sacré les acquis de la compétition foncière tout en légitimant sa pratique.

C'est cependant autour des rapports complexes qui entourent la rente[5] que vont s'ouvrir les premières fissures du système. Le mécanisme juridique, qui permettait au COMEMA de rétrocéder son domaine — réseau non compris — à ses métayers, était le suivant : en tant que propriétaire le COMEMA prélevait, sur chaque planteur, le quart de sa récolte. Sur ce quart il retenait une partie des frais de gestion du

5. Le sens du terme « rente » utilisé dans ce texte est strictement empirique. Il est pris pour rendre compte de l'aspect le plus important dans le calcul du bailleur, qui est d'obtenir de sa terre le maximum de produit, au coût minimum, sans avoir à fournir le moindre travail direct. Les contrats entre preneurs et bailleurs varient en fonction de la qualité des terres et de l'alimentation en eau. En principe, pour un partage à moitié de la récolte, le bailleur fournit la terre, les semences, les bœufs pour le piétinage. Mais ce dernier usage se raréfie et, depuis que le parc de tracteurs est lui-même insuffisant, l'essence est à la charge du preneur. Le cas le plus fréquent est l'abandon de toute préparation des sols. Ajoutons enfin que le métayage entre parents et enfants est très répandu, à des conditions léonines pour ces derniers et qu'il constitue un des facteurs les plus importants de l'émigration vers la ville après l'échec scolaire.

domaine portés à la charge des paysans. Le reste était inscrit sur un compte dit « d'accès à la propriété », tenu pour chaque planteur, et clos dès que le montant cumulé des sommes portées à ce crédit était égal au prix de la surface occupée. En se privant de son monopole foncier, le COMEMA se privait donc d'un prélèvement correspondant au « quart » de la production de ses domaines, redevance qui compensait non seulement le transfert de son capital propre aux planteurs, mais également, une part de ses dépenses d'exploitation. Les grands planteurs, au terme du contrat de transfert prévu pour une durée de dix ans, se refuseront à toute prise en charge des frais de gestion. Ecoutons-les s'adresser au chef de l'Etat en 1983 : « En 1974 les problèmes de taxe de litrage et de curage des canaux se sont posés : ils s'ajoutent à la question du titre foncier définitif et individuel réclamé par les paysans. En effet ce sont les paysans eux-mêmes qui font les travaux de curage des canaux et l'eau provient d'une source, l'Andranomandevy. La FIFABE n'en continue pas moins à percevoir 900 FMG par an et par hectare comme taxe de litrage. »[6] Pour ces « propriétaires », la maintenance de la capacité de production de l'espace agraire n'a pas de coût ; s'il en a un, il ne doit en rien diminuer leur part de rente. Par exemple, en 1984, alors que la participation aux collectifs d'entretien des canaux est devenue si faible que le tiers des parcelles n'est plus irrigable, la FIFABE décide d'attribuer 15 kg de semences gratuites à chaque « prestataire ». Seuls les métayers ont participé à ces trois journées de travail obligatoire, mais ce sont les bailleurs qui ont reçu les semences parce qu'aux termes du contrat de métayage, ce sont eux qui les fournissent. Brusquement, la Révolution « offre » à ces planteurs une issue à la lutte qui les oppose à l'Etat dans la compétition pour la rente foncière. Tous les ressorts que recèle la promotion de légitimités précoloniales, dont ils se sont institués les représentants, sont mobilisés pour démanteler un système d'encadrement qui, après avoir solidifié leurs acquis, limite désormais leurs ambitions.

Immédiatement détournés à leur profit par les notables « elus », les pouvoirs de médiation que leur transfère l'Etat — tout particulièrement ceux qui concernent la gestion des crédits à la production — mettent fin aux conditions de sécurité et de relative équité que le système présentait jusque-là. L'usure[7], substituée au crédit, semble avoir amplifié un processus de différenciation sociale et économique marqué par une accumulation foncière qu'aucune instance ne vient tempérer. Dans ce contexte, en définissant un cadre « d'autogestion » qui disqualifie les sociétés d'encadrement, la réforme *fokonolona* est perçue comme une victoire par les notables ruraux et constitue la base de leur contrat d'alliance avec le nouveau régime, auquel sont impérativement demandés les titres fonciers. Accusant les rapports de force et les différenciations hiérarchiques au sein de collectivités instables, composées à la fortune des migrations sur un mode clientéliste, occupant un espace qui n'a de compact que l'apparence mais dont les unités foncières éparpillent leurs hommes et leurs parcelles sur plusieurs mailles, voire sur plusieurs *fokontany,* ces nouvelles structures se sont révélées tout à fait inaptes à susciter les formes de coopération élargie indispensables à leur nouvelle vocation, tout particulièrement celle qui regarde la gestion et l'entretien du réseau. Des phénomènes de même nature ont pu être observés sur la SOMALAC par C. BLANC-PAMARD[8] en 1983 de même que par G. BELLONCLE qui remarque « l'extraordinaire dispersion des membres de chacune des organisations paysannes entre plusieurs unités résidentielles ».

Dans le temps même où l'Etat impose ces réformes, la haute administration prend en charge l'héritage de l'économie de traite et, en particulier, le contrôle des flux financiers avec l'extérieur ainsi que celui des circuits de collecte jusque-là domi-

6. Texte collecté à Manaratsandry en juillet 1984.
7. Il importe de comprendre cependant que ni l'usure ni le métayage — dont les effets économiques sont indiscutables — ne sont vécus comme « un rapport d'exploitation ». Ceux « qui en ont » ont l'obligation morale d'aider ceux « qui n'en ont pas ». L'usure est considérée comme un service, elle est désignée par le verbe *mamonjy* qui signifie sauver quelqu'un.
8. Chantal BLANC-PAMARD et coll., 1984.

nés par les Indiens avec une efficacité exemplaire ; ce faisant, elle perd le bénéfice des capitaux publics fournis par l'ancienne métropole. Tenue de recourir aux circuits financiers privés pour soutenir la nouvelle politique industrielle, elle y retrouve — premiers intéressés — les circuits externes de la traite également dominés par les Indiens[9]. A la base, dans un contexte de pénurie alimentaire, de rareté des crédits et de paralysie des échanges, les notables jouent un rôle essentiel dans le développement du marché usuraire des capitaux qui s'appuie en partie lui aussi sur les Indiens[10]. L'ouverture de l'appareil technique et administratif à de très larges contingents politiques participe à l'édification d'une sociabilité de réseaux économiquement spécifiés — à l'image des réseaux de collecte — qui innervent l'Etat du sommet à la base et ne laissent aucune chance à la définition d'une échelle d'autonomie pour les sociétés locales. Ils n'en laissent pas davantage, malgré les réhabilitations en cours, à la restauration de la capacité d'intervention des sociétés de développement. A la FIFABE, la très courtisée « Direction des activités rentables » — chargée de la collecte et de la commercialisation du riz — a bénéficié presque exclusivement de l'effort du rééquipement mobile prévu par le programme de réhabilitation, alors que le secteur « production » — chargé de la vulgarisation et de l'encadrement paysan — est abandonné à son indigence habituelle. Paradoxalement, c'est sous l'influence de tels réseaux que l'on assiste à l'ancrage des périmètres hydro-agricoles dans le tissu régional auquel ils étaient jusque-là faiblement articulés, mais la promotion de la région, réalisée parallèlement à la promotion de groupes fondés sur le clientélisme politique et familial, contribue à doter le nouveau régime d'un faciès d'apparence « tribaliste » redoutable par les surcharges sémantiques dont, à Madagascar, l'histoire a doté ce concept.

L'échec des collectivités de base dans la gestion de l'activité économique n'est plus discuté : « Le problème du type de structures à mettre en place pour assurer une gestion efficace et la pérennisation des aménagements réhabilités est un problème qui est aujourd'hui au centre des préoccupations de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des autorités malgaches ou des sources de financement internationales. » Ainsi ouvert par Guy BELLONCLE, le débat nous paraît esquiver un aspect essentiel de la nouvelle problématique de la gestion des périmètres hydro-agricoles qui tient au changement de nature des capitaux qui financent désormais le développement : ce sont des capitaux financiers privés qui se sont substitués à l'aide publique bilatérale, considérablement réduite. La circulation de ces capitaux n'emprunte plus la voie du secteur public mais des voies privées. La gestion du développement n'est plus l'objet du service public mais celui du secteur bancaire et l'interlocuteur des paysans n'est plus le technicien mais le représentant de la BTM, la banque chargée de l'encadrement du crédit en milieu paysan. S'il y a production d'un service « public », celui-ci ne tire plus ses ressources financières de l'impôt mais de profits financiers. La gestion doit donc être « rentable ». C'est le secret du « désengagement de l'Etat » et sans doute aussi celui du dépérissement de la puissance publique au profit des réseaux évoqués plus haut. De sorte que l'on peut se demander si la nouvelle législation concernant la gestion des réseaux hydro-agricoles[11], censée redé-

9. Ph. HUGON.
10. L'extraordinaire adaptation à la situation de crise manifestée par le groupe indien s'explique par une familiarité séculaire — se gardant de toute assimilation — avec les sociétés rurales ; dans des conditions d'isolement inacceptables pour d'autres groupes, certains de leurs membres assurent nombre de fonctions indispensables à ces sociétés : fourniture de biens manufacturés, commercialisation de surplus, et, surtout, réponse quasi instantanée à toute demande de crédit « en cas de malheur ». Il va de soi que cette activité n'est pas désintéressée mais son irremplaçable efficacité repose sur le contrat verbal qui la fait préférer à n'importe quelle intervention publique, fût-elle plus avantageuse.
La dérégulation générale et l'insécurité du marché n'ont fait qu'accentuer « l'utilité » du marché indien et ont sans doute précipité les événements récents (incendies et pillages) qui ont acablé cette communauté.
11. Décret n° 82-353 du 13 août 1982 et Ordonnance n° 85-020 du 27 déc. 1985.

finir les bases de « l'autonomie et de la responsabilité paysannes », prend réellement en compte les faits sociaux ou si elle se détermine en fonction d'un modèle idéal, ainsi qu'en son temps la réforme *fokonolona*.

Concrètement c'est ce décret qui dispose les modalités pratiques du désengagement de l'Etat ; sur les périmètres le cycle de la production-commercialisation sera encadré par deux « associations paysannes » :

— L'association des usagers, chargée de la gestion, de l'entretien et de la police des eaux ; dotée de la responsabilité morale et de l'autonomie financière, elle est gérée par un organe exécutif élu — le Comité de gestion de l'eau — chargé de fixer les montants de la redevance qui sera recouvrée par le régisseur et versée au Trésor. Avec ces ressources, l'association finance l'entretien du réseau ;

— L'association pour le crédit et la collecte : elle est chargée de la vulgarisation, des approvisionnements, du crédit et de la commercialisation. Le personnage central de cette association est le « peseur-secrétaire-comptable ».

Conseillé et assisté par G. BELLONCLE, un vaste programme de formation de conseillers ruraux est aujourd'hui engagé à la SOMALAC ; ces conseillers sont chargés de promouvoir des associations paysannes capables de maîtriser une comptabilité et une gestion équilibrée. A terme, l'objectif est d'aboutir à « une structuration complète donnant la possibilité à tous les attributaires à la fois de participer à la maintenance des réseaux réhabilités et d'avoir accès à l'ensemble des services qui rendront l'intensification possible ». Mieux pensées et mieux préparées, ces dispositions ne nous paraissent cependant pas comporter de différence de « nature » avec l'ancienne organisation de la commission économique des *fokonolona* dans laquelle la gestion du réseau et la collecte se partageaient entre les sous-commissions des VAFA et des VAVA. Aucun texte officiel n'a d'ailleurs mis un terme à leur mission et leur activité peut s'exercer en concurrence avec celles des nouvelles associations. Celles-ci posent les mêmes problèmes d'assise territoriale et de « prise de parole » par leurs membres au sein d'assemblées groupant des individus en situation de dépendance les uns par rapport aux autres.

La sociabilité de dépendance, corollaire de la sociabilité de réseau, née des hésitations de l'Etat en matière de politique foncière depuis 1973 et de la désorganisation du crédit à la production, est aujourd'hui un fait acquis, un fait qui structure paysages et rapports sociaux : ainsi, dans la région du lac Alaotra, « les Sihanaka pratiquent une très forte politique d'agrandissement des superficies rizicoles, c'est-à-dire de leur territoire, pour prévenir toute extension de la SOMALAC et pour se défendre contre l'introduction de nouveaux migrants. Les Sihanaka sont en position de force : ils tiennent le pouvoir local traditionnel au niveau des collectivités mais disposent au niveau national d'une force suffisante, certains étant des représentants de l'Etat. Ils jouent sur ces différents niveaux et restent les bénéficiaires d'une SOMALAC dont ils attendent, à leur profit, l'extension des surfaces cultivables en rizières et dont ils détournent aussi à leur profit des actions qui visent l'ensemble des paysans. »[12]

A notre connaissance cet effort de formation, pour donner vie et chances de succès à des structures d'autogestion, n'est engagé qu'à la SOMALAC. S'agit-il d'un sursis accordé à la coopération française — dont la SOMALAC fut le joyau — pour qu'elle y teste, une fois encore, un modèle de société pour les ruraux, celui, moderne, d'une petite paysannerie d'entrepreneurs, organisée en collectifs chargés de la maîtrise de l'espace et de celle du marché ? Au pupitre, orchestrant le vieux rêve de ce monde nouveau que l'on voulait créer, on retrouve le module pédagogique — adapté certes — mais il est à craindre qu'en situation de pénurie et de dépendance, le savoir génère plus de différences que de moyens de les combattre. Ailleurs, tous les systèmes d'encadrement assistés sont abandonnés.

Sur le périmètre de la Samangoky, périmètre voué au coton et au riz occupant

12. Chantal BLANC-PAMARD, *op. cit.*, p. 100.

10 000 hectares aménagés sur le delta du Mangoky dans le sud-ouest de Madagascar, la situation n'a cessé de se dégrader depuis les cyclones de 1977, au point qu'en 1982 le taux d'occupation des surfaces aménagées était inférieur à 50 % et qu'en 1983 la société ne fut pas en mesure d'ouvrir la campagne de collecte ni de payer son personnel pendant six mois. Sous la pression de la Banque mondiale, la Samangoky a vendu au secteur privé la part de ses actifs constituant sa capacité d'aménagement et limite son intervention à une activité de services à la production, payés au comptant. Elle tend à abandonner le système des « Cultivateurs associés » auquel elle avait recours jusque-là : pour un partage à moitié de la récolte[13] la société assurait la fourniture de l'eau en continu et l'entretien des canaux, la préparation des sols, la fourniture des intrants, les traitements par avion et la commercialisation. Soumises à un assolement et à des traitements par mailles, les parcelles étaient redistribuées tous les ans entre les attributaires. La substitution des traitements manuels aux traitements par avion permet de fixer les cultivateurs à leurs parcelles et de réorienter le système du paysannat vers le contrat de fermage individuel dans lequel toutes les prestations de la société sont facturées au coût réel et la redevance fixe payée d'avance. Sous réserve d'un apport personnel de 36 000 FMG pour un hectare de riz (en mai 1986), le contrat de fermage et les crédits de campagne sont négociés par les fermiers avec la BTM, sur la base d'un compte prévisionnel conseillé par la Samangoky et les crédits sont débloqués par tranches en fonction des façons culturales. Plus de la moitié des anciens cultivateurs associés ont abandonné le périmètre. Les terres vacantes sont affermées en fonction du seul critère de la solvabilité et la terre est progressivement investie pour le capital local, alors que les anciens attributaires sont désormais voués au salariat.

La reconversion de la rente foncière en capitalisme agraire est également engagée dans la plaine de Marovoay. Alors que la FIFABE ne joue pratiquement plus aucun rôle dans l'encadrement de la production et que, du fait de la liberté du marché, elle ne parvient plus à s'imposer dans la collecte, la BTM poursuit une politique de coopération avec les notables élus pour sélectionner les exploitants auxquels elle va accorder les crédits de campagne. Elle favorise ainsi une accumulation foncière à partir de laquelle vont pouvoir se développer de petites entreprises de travaux agricoles. Pour équiper ces entreprises, elle dispose de crédits non limitatifs fournis par la Banque africaine de développement (BAD). La seule condition pour emprunter est de présenter un « profil dynamique » et de disposer de 30 % du crédit demandé. Les conditions techniques dans lesquelles sont engagés les contrats prennent en compte la réalité : en l'absence de tout fondement juridique de la propriété foncière, le prêt ne s'appuie sur aucune garantie « solide » et la confiance du banquier se fonde sur le caractère « visible » de l'aptitude de son client à maximiser ses profits. Le portrait de l'un d'entre eux nous semble mériter d'illustrer ce propos. Le contractant de l'emprunt est une femme, Madame C. Elle vient de la côte orientale où elle a vendu une plantation de café pour installer une petite épicerie à Ampijoroa, sur la rive gauche de la Betsiboka, au début de la période du « risoriso », le marché noir. En 1980 elle a acheté les dix hectares de rizières qu'elle louait jusque-là ainsi qu'un tracteur neuf de 45 CV ; en 1984 elle était devenue propriétaire de 25 hectares. Elle pratique le piétinage à façon chez les planteurs du voisinage et loue son engin à la FIFABE qui en manque, pour 15 000 FMG l'heure. En 1986 l'équipement de son entreprise était constitué par deux tracteurs et deux remorques achetés sur sa trésorerie propre et d'une décortiquerie. Elle engageait alors un nouvel emprunt pour l'achat d'un tracteur de 60 CV.

En réalité Madame C. est l'épouse d'un ancien maire, notable élu en 1973, qui dispose sur la plaine de trois autres épouses et de 23 enfants. Chacune de ces épouses gère, à son propre nom, un débit de boisson-épicerie. Lui-même s'est imposé dans

13. Avec le dérapage des prix, le partage était passé au tiers de la récolte pour les C.A. et aux deux tiers pour la Samangoky.

le trafic fluvial à partir de 1982. Ses propres fils sont mariniers, gardiens de bœufs, ouvriers de la décortiquerie qu'il a installée à Maroala et métayers à moitié sur les terres qu'il possède un peu partout. C'est évidemment à la capacité d'entreprise de cet homme que la BTM fait confiance. Si l'on imagine en effet sans peine la multiplication des petites entreprises de labour, on imagine mal la prise en charge par ces mêmes entrepreneurs de la maintenance du réseau, même s'ils parviennent à étendre considérablement leur emprise foncière. L'entretien global du périmètre suppose une intervention cohérente, c'est-à-dire une direction qui transcende et coordonne toutes les initiatives individuelles. Fin 1986, la FIFABE après une campagne détestable ne paraissait plus en mesure de pouvoir assumer cette mission. L'Etat peut-il se soustraire à son rôle ?

La hausse des prix aux producteurs et la restauration de la liberté des échanges conseillées par le FMI pour ramener les paysans vers le crédit bancaire, casser les rentes et faire jouer les mécanismes de concurrence sont autant de mesures qui, en l'absence de tout pouvoir d'arbitrage de l'Etat, ont renforcé tous les comportements spéculatifs et prolétarisé non seulement les villes mais les campagnes. Il est évident que des comportements culturels favorisent de tels détours, et la discussion mériterait d'être ouverte, mais sauf à conclure que les émeutes de la faim sont plus faciles à gérer politiquement — et moins coûteuses — qu'une assistance concertée, véritablement engagée dans un transfert viable des structures de production aux usagers, on peut se demander si le désengagement de l'Etat est une option réaliste du point de vue de ses propres objectifs, ceux de la pérennisation des aménagements hydro-agricoles. Napoléon concevait-il de poser ses budgets sans énergie et sans persévérance ?

BIBLIOGRAPHIE

Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production, Actes du IIIe Séminaire du DSA, Montpellier, CIRAD, 16-19 décembre 1986, 2 tomes, 633 p.

ARDITI (Cl.), 1985 — Quelques réflexions socio-économiques sur la riziculture irriguée dans le Nord-Cameroun, *Bulletin de l'A.F.A.*, 20, juin 1985.

BELLONCLE (G.), 1985 — *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles,* Paris, Karthala, 336 p.

BLANC-PAMARD (Ch.) (en collaboration avec P. FONTANEL, J.-M. FUNEL, G. LAUCOIN et C. RAYMOND, 1984 — *La Somalac à Madagascar. Production, organisation et économie du riz,* Paris, ministère des Relations extérieures, Coopération et développement, Collection Evaluations, 315 p. *multigr.*

CHARMES (J.), 1973 — De la rente foncière au capitalisme agraire : transformation des structures sociales sur les périmètres de l'Anony et de Sahamaloto, Tananarive, *Terre Malgache,* 15 : 1-23.

CONDOMINAS (G.), 1960 — *Fokonolona et collectivités rurales en Imerina,* Paris, Berger-Levrault, 223 p.

DUBOURDIEU (L.), 1985 — *Gens du riz dans la vallée de la Basse Betsiboka : sociétés sans espace ou espace sans cadres ?*, Paris, ORSTOM, 1985, 87 p. *multigr.*

GUILLOU (Y.), 1974 — Samangoky-Andapa. Deux exemples d'aménagements hydro-agricoles à Madagascar : Bas Mangoky et Andapa, Tananarive, *Terre Malgache,* 16 : 1-80.

HOERNER (J.-M.), 1986 — *Géographie régionale du sud-ouest de Madagascar,* Tananarive, AGM, 186 p.

HUGON (Ph.), 1986 — *Les déterminants socio-économiques et historiques des déséquilibres économiques à Madagascar,* Paris X — Nanterre, CERED/LAREA, 194 p.

WAAST (R.), 1980 — Développement des sociétés occidentales malgaches au XXe siècle. Le cas de la transition coloniale au Capital dans le Nord-Est malgache, *in : Changements sociaux dans l'Ouest malgache.* Mémoire ORSTOM, n° 90, Paris : 35-80.

ZOLTY (A.), 1986 — La riziculture : un souffle de réformes sur les grands périmètres, *Marchés tropicaux,* 11 juillet 1986 : 1826-1832.

Autour des villes

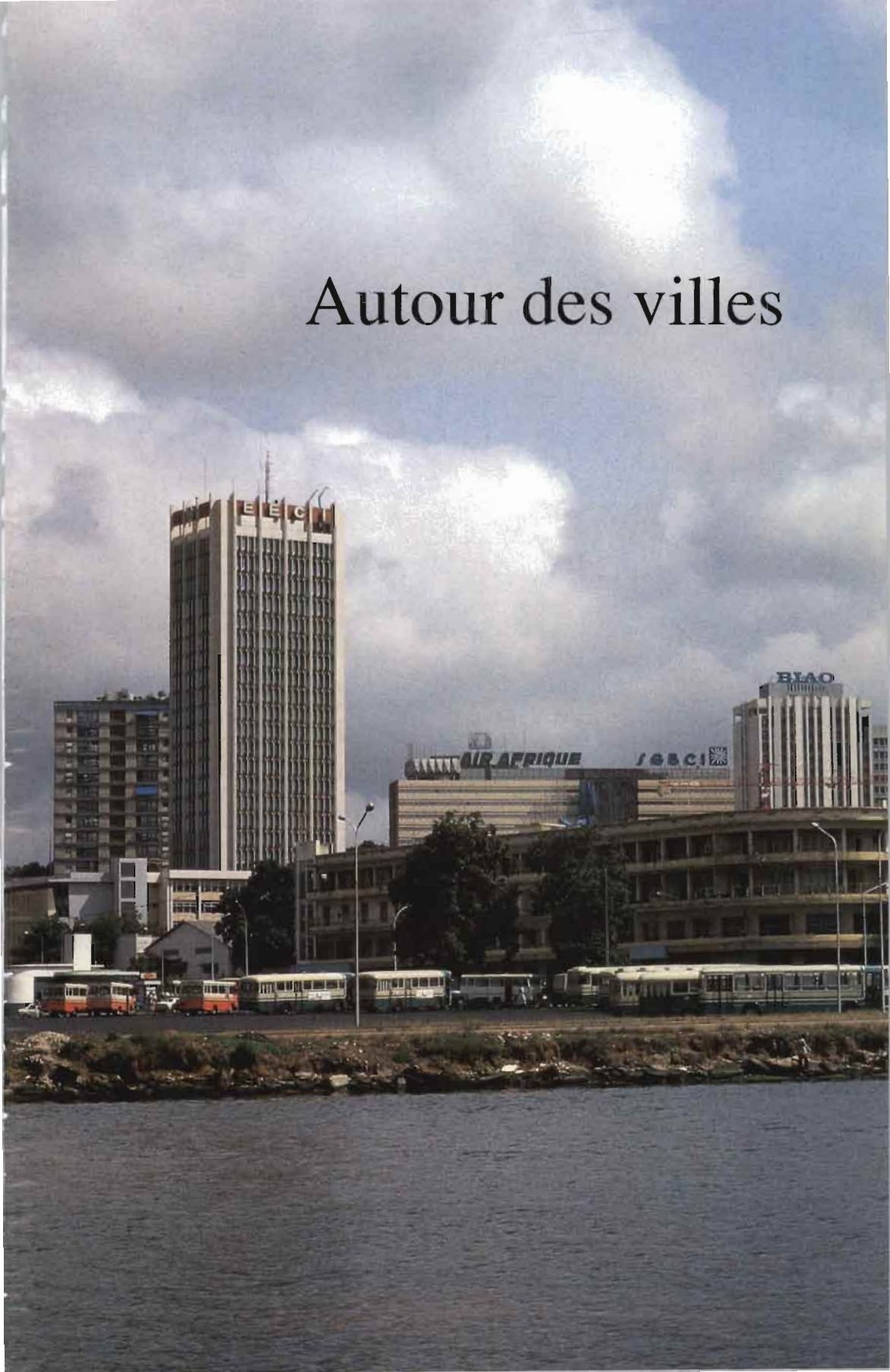

Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire

Jean-Louis CHALEARD, Alain DUBRESSON

Longtemps sous-urbanisée, la Côte d'Ivoire, qui ne comptait que 3 % de citadins en 1940, participe depuis l'après-guerre à l'accélération du processus d'urbanisation en Afrique de l'Ouest, dont ont surtout bénéficié les Etats côtiers. Mais ce qui singularise le pays par rapport aux autres, c'est la vitesse de l'urbanisation : entre 1960 et 1975, le nombre de villes de plus de 10 000 habitants y a quadruplé alors qu'il doublait dans les pays ouest africains francophones, et le pourcentage de citadins est passé de 15,4 % en 1958 à 32 % en 1975. La croissance urbaine se poursuit à un rythme élevé, au point qu'en 1987, un habitant sur deux est un citadin, et qu'à l'horizon 2000 plus de 60 % de la population vivront en ville : un changement d'échelle, fondamental pour le devenir du pays, est en cours.

Nourri par d'amples et complexes migrations, le processus d'urbanisation n'est nullement réductible à la simple mise en mouvement de populations drainées autour des emplois salariés ; sauf à Abidjan, ces derniers demeurent relativement peu nombreux et les plus fortes croissances urbaines ne sont pas mesurées là où ces emplois ont été créés. En revanche, leur localisation montre clairement que les principaux dynamismes urbains et ruraux sont corrélés dans l'espace ivoirien et que les interactions sont permanentes entre les uns et les autres. Dès lors ces rapports réciproques constituent un objet d'investigation privilégié : maîtriser le changement d'échelle suppose que soient connus les processus qui y conduisent et identifiées les modalités de son déroulement ; comprendre la transformation qui affecte actuellement la répartition des hommes comme l'utilisation de l'espace ivoirien implique que les chercheurs et les praticiens portent le regard à la fois sur les réceptacles urbains et sur les aires villageoises dans un pays où la mobilité des hommes est extrême, en dépassant les habituels champs clos de réflexion pour rechercher les types d'articulations entre les villes et les villages et les situer dans la durée.

Ces types d'articulations ont le plus souvent été présentés en termes manichéens, l'urbanisation procédant d'une rupture profonde conduisant d'une part au déracinement de populations rurales brutalement agglomérées dans des villes où leur subsistance est précaire, d'autre part à la stérilisation d'un espace rural vidé de ses forces vives. Sans nier l'existence des formes de précarité urbaine comme l'ampleur des difficultés consécutives à la mobilité des ruraux, il nous paraît indispensable, pour comprendre la réalité ivoirienne, d'aller au-delà des termes réducteurs de ce discours dominant. En effet, des continuités anciennes perdurent sous de nouvel-

les formes tandis que des innovations sont suscitées par l'irruption du fait urbain. Alors que la brutalité de ce dernier aurait pu engendrer des ruptures particulièrement tranchées, il semble au contraire que non seulement les liens n'aient pas été rompus mais que des dynamismes nouveaux soient apparus. C'est à la mise en évidence de ces liens et de ces dynamismes que nous entendons contribuer, en partant successivement des villes puis des campagnes.

Une urbanisation rapide, mais des citadins qui n'ont pas rompu avec les villages

En travestissant quelque peu la nature et la distribution des formations végétales, les statisticiens comme les planificateurs ont pris la fâcheuse habitude de distinguer une Côte d'Ivoire « forestière » d'une Côte d'Ivoire « des savanes », grossièrement séparées par le 8e parallèle. Pour être contestable, cette coupure arbitraire permet néanmoins les comparaisons temporelles. A l'échelle nationale, la disparité de charge démographique entre le nord et le sud du pays s'est accrue depuis 1965, à tel point qu'en 1980 les aires dites forestières regroupaient près des trois quarts de la population contre moins des deux tiers en 1965. Cette discontinuité majeure de peuplement est certes étroitement corrélée à l'organisation de l'économie de plantation, elle-même chevillée à un puissant dynamisme démographique, mais elle procède également d'une accentuation du mouvement de concentration des hommes dans les villes.

La Côte d'Ivoire est en effet entrée, depuis les années cinquante, dans un processus d'urbanisation caractérisé par son ampleur et son extrême rapidité. Les critères de définition retenus pour classer les agglomérations dans la catégorie dite « urbaine » ont certes varié et leur pertinence n'est pas toujours démontrée, mais quels que soient les seuils numériques et les définitions adoptés, l'explosion urbaine est un constat unanime : c'est un changement d'échelle radical qui affecte l'urbanisation du pays. Le taux d'accroissement moyen annuel de la population urbaine a dépassé +8,2 % durant la décennie 1965-1975, (fig. 1), et s'il a légèrement régressé depuis (+8,1 % entre 1975 et 1980, +8,0 % estimés entre 1980 et 1985, +7,5 % projeté entre 1985 et 1990), les masses de population concernées deviennent considérables. A l'Indépendance, on dénombrait 10 villes de plus de 10 000 habitants : il y en avait 20 en 1965, 44 en 1975 et aux rythmes actuels de croissance connus ou estimés, il y en aura probablement 200 à la fin du siècle. En l'an 2000, 11 villes auront dépassé la centaine de milliers d'habitants, Bouaké sera presque millionnaire, et la métropole abidjanaise devrait compter, selon les diverses hypothèses, entre 4 et 6,6 millions d'habitants. Quelques perspectives futuristes attribuent 17,5 à 26 millions de citadins à la Côte d'Ivoire en 2010, soit 70 à 80 % de la population du pays. Cette révolution urbaine n'est pas sans liens avec la grande discontinuité de peuplement Nord-Sud. La distribution de l'armature urbaine en 1975 montre à nouveau une césure franche entre les aires septentionales et méridionales du pays, où sont localisées 2 villes sur 3 ainsi que les plus forts taux de croissance.

F. DUREAU a finement analysé les étapes constitutives de l'armature urbaine, en montrant comment fut opéré le renversement historique au détriment de l'ancien semis urbain nordiste : mise en place de centres administratifs et commerciaux le long du littoral, développement de nouveaux centres intérieurs mais peu dynamiques en terme démographique, explosion dans les années cinquante et formation d'un réseau hiérarchisé selon la taille des agglomérations (F. DUREAU, 1985). La poussée urbaine est sans précédent depuis 1950, et la vitesse à laquelle se produit le mouvement d'urbanisation est une spécificité ivoirienne au sein de l'Ouest africain francophone. Le processus d'émergence de l'armature urbaine est caractérisé par deux mouvements synchrones, l'augmentation de la taille des villes existantes et l'ap-

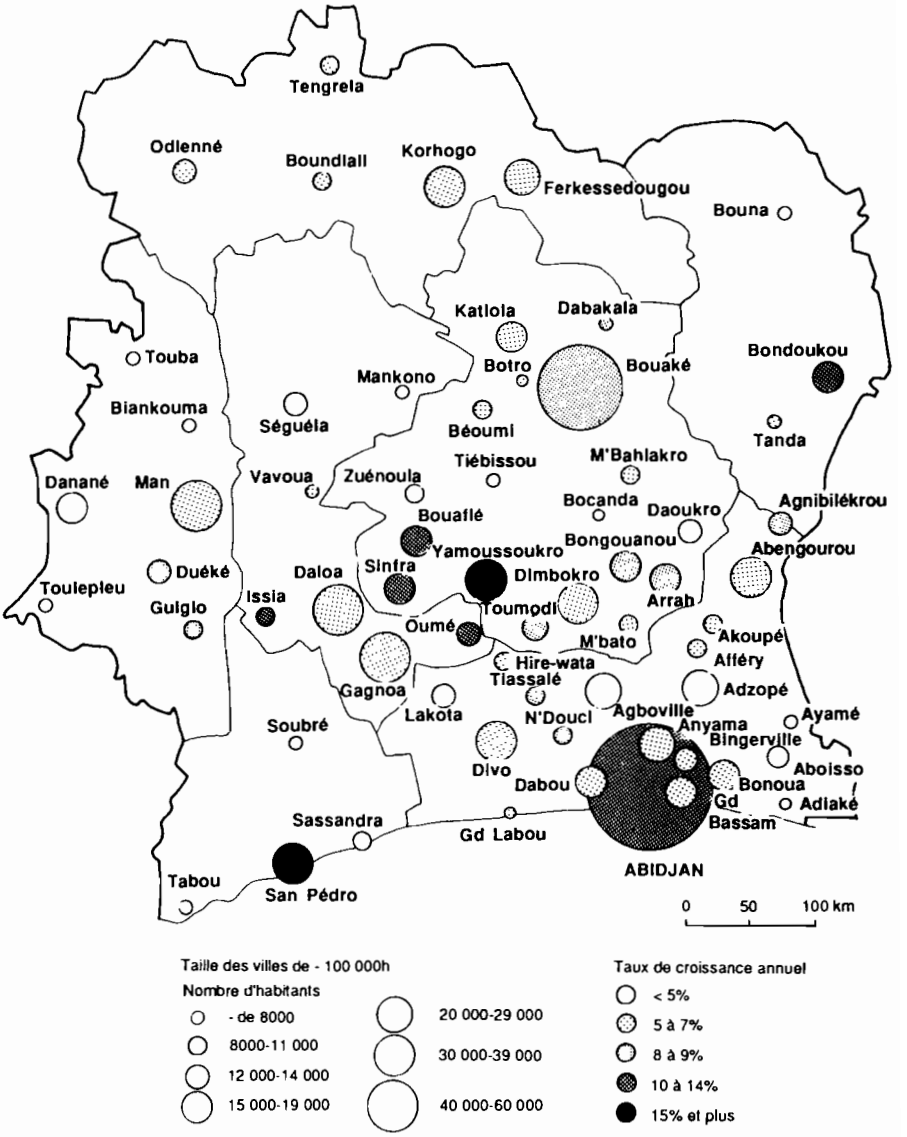

Fig. 1. — Répartition des rythmes de croissance urbaine entre 1965 et 1975
Source : Direction de la Statistique, 1984

parition de nouvelles cités, contribuant respectivement pour 2/3 et 1/3 à l'accroissement total de population urbaine, avec un maximum d'intensité de diffusion du modèle de peuplement concentré entre 1955 et 1965. La distribution spatiale de l'évolution indique clairement que les principaux dynamismes se manifestent dans l'aire forestière méridionale, selon un schéma vérifié à l'est comme à l'ouest du Bandama : croissance rapide de quelques villes moyennes, diffusion du peuplement concentré en petites villes au détriment des centres précédents, ralentissement et uniformisation des rythmes.

Deux faits saillants sont à mettre en exergue. D'abord, c'est « en forêt » que se manifestent les plus vigoureuses croissances urbaines. Non seulement le nombre de villes y a été rapidement multiplié, mais c'est là qu'ont été enregistrés entre 1965 et 1975 les plus forts taux de croissance qui caractérisent non seulement la métropole et les nouvelles villes, Yamoussoukro et San Pedro, mais également des centres de moindre envergure comme Oumé, Sinfra, Issia, dont la population s'est accrue de plus de 10 % par an. Il y a donc une nette corrélation entre les dynamismes agricoles et urbains, tant du point de vue de la concentration de la population que de la production des richesses. Entre 1955 et 1975, les nouvelles localités urbaines sont presque toutes situées dans des départements ayant connu un fort mouvement de concentration de population rurale ou ayant déjà de fortes densités rurales. Le dynamisme démographique et économique du milieu rural forestier bénéficie plus aux villes petites et moyennes qu'aux grands centres urbains, avec toutefois de fortes disparités internes à l'aire forestière : ralentissement et uniformisation des rythmes annuels de croissance au sud-est (Aboisso ou Adzopé ont des taux inférieurs à 5 %), accélération brutale au centre-ouest (Sinfra et Oumé croissent à plus de 11 %). Sans disposer d'étude globale sur la distribution spatiale des revenus procurés par l'économie de plantation, l'on perçoit bien que l'un des ressorts de l'urbanisation ivoirienne est l'osmose entre les dynamismes ruraux et urbains. Ainsi, en 1975 les activités agricoles représentaient-elles 36 % des revenus totaux des « urbains forestiers » (DDR, 1978). En 1978, 20,3 % des actifs des villes dites « de l'intérieur » travaillaient dans le secteur primaire (EBC, 1980). Deuxième constat, primatie n'est pas macrocéphalie. Si l'on admet les seuils et critères d'investigation proposés par F. DUREAU (toute agglomération de plus de 5 000 habitants équipée d'un marché, de boutiques modernes, d'un centre de santé et d'une maternité est « urbaine »), il apparait que le poids relatif d'Abidjan, soit environ 40 %, est remarquablement stable dans la population citadine. L'écart de taille entre la métropole bimillionnaire et les autres villes importantes s'est accru, mais la croissance abidjanaise n'a nullement empêché la maturation d'un réseau évoluant essentiellement en faveur des villes petites et moyennes. Autrement dit, Abidjan a longtemps continué à croître plus vite que les autres grandes villes[1] sans pour autant que le dynamisme soit bloqué, ce qui renvoie à des facteurs d'évolution d'ordres différents entre la métropole et le reste de l'armature. Cette remise en question de la macrocéphalie abidjanaise est nouvelle et sera sans doute controversée : il n'empêche que la logique macrocéphalique ne peut rendre compte de la vitalité des petites villes de Côte d'Ivoire.

De même, les référents théoriques classiques sont inopérants. L'application des schémas basiques[2] dérivés de la théorie des pôles ne rend pas compte des réalités ivoiriennes. Certes, la vie de relations contemporaine procède d'une division du travail engendrant des flux dont les pivots sont les villes : faut-il pour autant balayer les anciens modes de différentiation de l'espace et réduire l'ossature urbaine actuelle au résultat du déploiement de structures productives dont les moteurs sont des unités basiques ? Ce serait faire bien peu de cas de l'histoire de l'organisation de l'espace ivoirien et des anciens réseaux d'échange, dont rien ne dit qu'il n'en subsiste aucune forme de reproduction masquée sous les apparats de la modernité, tels les télex des commerçants dioula. Ce serait surtout négliger les dynamismes différentiels des sociétés qui, pour être quelquefois liés à l'implantation d'unités basiques (usines, complexes agro-industriels) n'y sont pas tous chevillés, loin de là. Le recours aux analyses fonctionnalistes n'est pas plus probant. Exposés clairement dans les travaux d'A.M. COTTEN et Y. MARGUERAT, le postulat de base des études consacrées à l'armature urbaine ivoirienne est simple : la ville est un centre administratif et commercial. Pourtant, l'examen des biographies administratives montre que si la fonction a

1. D'après les résultats du recensement électoral (1984), la croissance d'Abidjan est devenue plus faible que celle des autres villes ivoiriennes depuis 1979.

2. Dans la théorie dite de la « base », ce sont les établissements exportateurs de biens et de services hors de la ville qui fondent son dynamisme.

bien joué un rôle fondamental dans l'émergence de l'armature urbaine (« la sous-préfecture crée la ville »), son poids varie dans le temps et dans l'espace. L'administration demeure certes un facteur essentiel, mais pas unique, de l'urbanisation du nord, mais ses effets ont diminué au sud où l'érection en sous-préfecture ne constitue plus un discriminant explicatif du peuplement des petites localités. Par ailleurs, dans un contexte d'intense mobilité des hommes (d'après l'EPR 1978-1979, plus d'un tiers de la population totale a migré en un an), les villes ivoiriennes connaissent d'importants mouvements de population qui ne sont pas réductibles à un simple transfert du monde rural : en 1979, sur 100 immigrants urbains (Abidjan exclue) en savane et en forêt, on en comptait respectivement 56 et 49 en provenance d'autres villes ; sur 100 émigrants urbains, 65 en savane et 57 en forêt partaient à destination de localités urbaines. Ce grand brassage de population est-il directement dépendant de la localisation des fonctions urbaines ? Répondre à une telle question suppose résolue celle du contenu de la notion de « fonction » urbaine et saisies les corrélations entre fonction et peuplement. Or, les activités urbaines demeurent mal connues : dans les villes « de l'intérieur », les actifs sont en grande majorité des indépendants, aides familiaux et apprentis (65 % selon l'enquête EBC de 1978), et plus de la moitié des emplois sont fournis par des établissements artisanaux, sédentaires ou non ; Abidjan est la seule ville où les salariés étaient majoritaires parmi les actifs en 1978, mais le retournement de conjoncture entre 1981 et 1989 a sans doute modifié leur poids relatif. Par sa genèse comme par ses modes de financement et de fonctionnement, l'artisanat arbitrairement qualifié d'« informel » est en osmose permanente avec le monde rural (F. DUREAU, 1985 ; A. DUBRESSON, B. LOOTVOET, 1985 ; X. OUDIN, 1985) au point que sa dynamique est incompréhensible sans intégrer la composante citadine dans les stratégies globales de reproduction des sociétés œuvrant sur le territoire national.

Ces stratégies, entendues comme un ensemble de pratiques finalisées, sont étroitement liées à la mobilité géographique, et l'urbanisation est indissociable des dynamismes migratoires qui en constituent l'élément moteur : en 1978-79, moins du tiers des citadins étaient nés dans leur ville de résidence, contre 35 % en 1958. Or, les mouvements de population sont fort complexes non seulement à saisir statistiquement, mais surtout à analyser du fait de la conjonction de mouvements internes et internationaux, les étrangers représentant 25,2 % de la population totale en 1980 (30,6 % dans les projections prévues pour 1990). Cette conjonction aboutit à un mode de peuplement particulier, caractérisé par d'inégales substitutions compensatoires : les migrations internationales se conjuguent aux mouvements internes pour accroître la population urbaine (sur 100 immigrants étrangers, 60 arrivent en ville), elles compensent l'exode rural dans les aires forestières mais non dans celles de savane dont le solde migratoire est négatif. Ces mouvements enchevêtrés, fondamentaux pour comprendre la question de la disponibilité de la force de travail, avantagent globalement les villes : les trois strates urbaines définies dans l'EPR (Abidjan, forêt urbaine, savane urbaine) ont des soldes migratoires positifs (fig. 2), et les immigrants ruraux étrangers, en participant à l'extension de l'économie de plantation, favorisent indirectement l'urbanisation.

Les villes sont ainsi au cœur des mouvements de population : 71 % des déplacements internes au pays concernent une agglomération urbaine, à l'arrivée ou au départ du déplacement, mais ces mouvements, complexes, ne sont pas réductibles à un simple transfert du rural vers l'urbain. Les citadins sont extrêmement mobiles et les pourcentages d'émigrants et d'immigrants urbains sont bien supérieurs à ceux des ruraux[3], surtout dans les aires forestières où les brassages de population sont intenses et beaucoup plus fréquents qu'au nord. Des tableaux croisés origine-destination des migrants[4] ressortent plusieurs spécificités. Les villes de forêt et de savane ne

3. 18,5 % à 24 % d'émigrants selon les strates contre 11,5 % à 12,1% en milieu rural.

4. EPR 1978-1979.

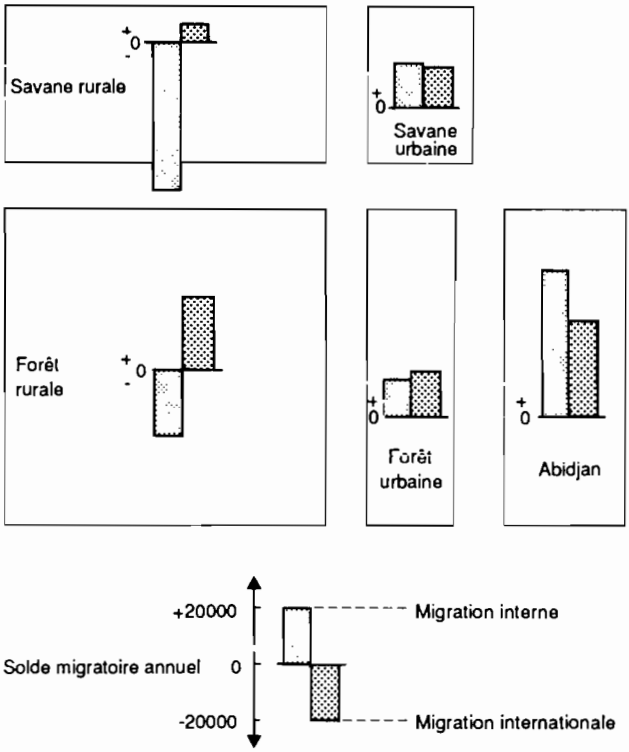

La surface des strates est proportionnelle à leur population au deuxième passage de l'EPR (1 cm2 = 100000 habitants)

Fig. 2. — Soldes migratoires annuels par strate, EPR 1978
Source : Direction de la statistique, 1984

connaissent pas seulement un rythme d'immigration différent, mais le contenu des arrivées diffère : les immigrants urbains en savane proviennent de toutes les strates du pays, ceux de forêt proviennent surtout de la même aire et attirent plus de ruraux nordistes que les cités de la savane. La métropole abidjanaise reçoit proportionnellement plus de migrants d'origine citadine que rurale.

A ces éléments de clarification au sein d'une circulation aux allures browniennes s'ajoutent trois constats. Parmi les immigrants ivoiriens, on ne dénombre que 61 % d'actifs, occupés ou non, contre plus de 90 % chez les immigrés étrangers : les migrations de travail l'emportent donc, mais la scolarisation est un facteur explicatif de première grandeur pour rendre compte de la mobilité géographique des Ivoiriens, le tiers des immigrants urbains nationaux étant constitué d'élèves. Le contenu des flux dirigés vers Abidjan diffère quelque peu de ceux destinés aux autres villes : moins d'élèves, plus d'actifs non occupés, tout se passe comme s'il existait une certaine sélectivité des migrations urbaines, l'image d'Abidjan générant des mouvements d'adultes en quête d'emploi, les villes de l'intérieur recevant une majorité d'individus déjà conscients que la création de leur propre emploi était la condition de leur insertion urbaine. Enfin, l'ivoirisation générale des migrations urbaines[5] se

5. 47,3 % des urbains étaient des migrants ivoiriens en 1978-79 contre 37,6 % en 1958.

traduit par une différentiation croissante de la composition par sexe et par âge des flux : les immigrés internationaux demeurent majoritairement de jeunes adultes masculins[6], alors que les nouveaux venus nationaux comptent une importante proportion d'adolescents et de femmes[7].

Tout cela ne simplifie pas l'appréhension de la question urbaine, ni celle de la citadinisation. Souligner que l'arrivée en ville est liée à la recherche d'un meilleur revenu dans un système de plus en plus monétarisé est un truisme. Dans une économie marchande où l'accès à l'argent est une nécessité vitale, les villes constituent des lieux spécifiques de drainage des populations en quête de numéraire[8]. Mais les migrants, en particulier ivoiriens, ne lient pas nécessairement leur devenir en ville au gain monétaire. La perception et le vécu de la condition citadine sont infiniment plus complexes que le seul rapport à l'emploi et au revenu. Pour beaucoup, la ville, et en particulier Abidjan, est un lieu du possible et de l'espoir permettant d'échapper aux contraintes villageoises et à la régulation sociale contrôlée par les anciens. C'est aussi le lieu où peuvent être déployées toutes les stratégies visant à conforter ou au contraire à subvertir l'ordre villageois. De ce point de vue, l'agglomération abidjanaise est à la fois un refuge spécifique, où se manifestent diverses formes d'indépendance dont l'un des meilleurs exemples est celui des femmes baoulé, et une base d'actions contradictoires initiées par des individus et des groupes de migrants pour lesquels les véritables enjeux sont localisés dans la région d'origine. Que ce déploiement passe par l'accès au système de production et de distribution des richesses est une évidence, mais croire qu'il peut être réduit aux seules modalités d'accès au travail urbain conduirait à occulter des pratiques de la ville qu'il est indispensable de connaître pour comprendre le processus d'urbanisation. De fait, le contenu massivement migratoire de la croissance démographique et les modalités du peuplement des villes rendent nécessaire la prise en compte des rapports avec les villages, sans lesquels on ne peut comprendre les comportements et les stratégies de « citadins » dont les pratiques, le vécu et l'imaginaire réfèrent en permanence à la ville et au village. Cette permanence est d'abord attestée par les multiples réseaux de sociabilité urbains, véritables canaux par lesquels transitent les nouveaux arrivés et passent bon nombre d'échanges avec les lieux d'origine. Elle est ensuite confirmée par la taille et la composition des familles résidant en ville, les ménages regroupant en 1985 respectivement 7 et 8,5 individus à Abidjan et dans les autres villes. Elle est enfin vérifiée par la circulation des biens et des personnes entre les collectifs d'origine et ceux qui sont localisés dans les cités : la présence d'une main-d'œuvre domestique constituée de jeunes filles en provenance des villages, l'accueil de scolarisés à Abidjan ou au contraire leur envoi hors de la métropole en temps de crise, les flux d'approvisionnement des familles urbaines en produits alimentaires témoignent de l'existence d'importants circuits d'échanges. Toutefois, il serait abusif d'assimiler les structures familiales et les réseaux de sociabilité urbains à une reproduction à l'identique de ceux du monde rural. Certes, les familles « élargies » l'emportent, mais leur composition n'est pas celle qui prévaut dans les villages, même si des formes de prestation perdurent comme dans certaines unités bété d'Abidjan où la présence des parents de l'épouse (jeunes frères et sœurs par exemple) correspond à un service rendu à la belle-famille dans le cadre d'une prestation échelonnée de la dot (J.M. GIBBAL, 1974). Les associations de solidarité urbaine, dont beaucoup ont pour principal objectif de faire face à l'importante question des funérailles (C. VIDAL, 1986) ne sont

6. Rapport de masculinité en 1978-1979 = 154,5.

7. Rapport de masculinité : 94,4 ; un tiers des migrants ont moins de 15 ans ; âge moyen = 18,8 ans.

8. En 1978, la rémunération moyenne mensuelle par actif était de 39 999 FCFA à Abidjan, 6 700 FCFA dans les zones rurales. Les actifs réellement rémunérés percevaient 44 470 FCFA/mois à Abidjan et 43 510 FCFA/mois dans les secteurs non agricoles des villes de l'intérieur.

pas non plus réductibles à une projection simple des organisations rurales, même si elles constituent des instruments sur lesquels s'appuient certains efforts collectifs tournés vers les villages, construction d'écoles, de maternités, achats de matériel agricole par exemple. D'ailleurs, faire référence aux villages ne signifie pas pour autant que les visites à la famille et la redistribution d'une partie du revenu perdurent immuablement, et nombreux sont les chefs de ménage urbains qui écourtent leurs séjours au village d'origine. Ceux qui ont peu de moyens ne tiennent pas à faire constater leur médiocre capacité redistributive ; ceux qui ont mieux réussi et ont pu accéder à un système de consommation en biens manufacturés vérifient le plus souvent que le maintien d'une importante redistribution est contradictoire avec l'individualisation croissante des dépenses urbaines. La gestion d'une telle contradiction est difficile et les formes de rappel à l'ordre sont nombreuses et quelquefois menaçantes. Les compromis sont donc d'autant plus nombreux que les sollicitations en provenance des villages sont quasi permanentes. Quelles que soient les situations sociales, il est clair que les citadins qui vont moins souvent au village constatent qu'en revanche le village vient maintes fois à eux. Beaucoup d'entre eux y font construire pour concrétiser leur attachement et édifier une demeure pour les vieux jours. Pour les plus fortunés, cette maison n'est qu'un élément d'un vaste dispositif territorial incluant des superficies forestières, des plantations, voire même un patrimoine urbain locatif. Mais pour la plupart des citadins, ceux du « haut » comme ceux du « bas », le pied dans la ville a toujours un pendant, volontaire, supporté ou subi, au village.

Du dynamisme urbain au dynamisme rural

Contrairement à ce qui est trop souvent écrit, l'intense urbanisation de la Côte d'Ivoire n'a pas eu pour corrolaire un appauvrissement des campagnes, mais elle a plutôt permis à de nouveaux dynamismes de se faire jour. Pour le comprendre, il faut savoir que le monde rural est imprégné de la ville tout comme la ville est imprégnée des campagnes. La plupart des ruraux connaissent la cité. Beaucoup y font des séjours fréquents, de courte durée, pour affaires ou pour visiter des parents. Certains, en nombre croissant aujourd'hui, y ont travaillé et sont revenus ensuite au village. Ainsi, tel planteur abé a-t-il été chauffeur de taxi à Agboville, chef-lieu du département ; tel autre a été salarié dans une scierie ; les plus nombreux ont été embauchés comme manœuvres, ouvriers ou employés à Abidjan. Les statistiques en témoignent : 19,5 % des villageois de Côte d'Ivoire, en 1985, résidaient auparavant dans une grande ville, et 26,7 % dans une petite ville (EPAM 1985). Ces relations complexes entre agglomérations urbaines et campagnes modifient les comportements aussi bien que l'imaginaire et peuvent aboutir à la production de véritables mythes, comme celui d'un « double » urbain au village, créé par les habitants de Dobé (J.P. DOZON, 1983).

Le développement de l'économie de plantation villageoise, s'il a servi de support à la croissance urbaine, s'est nourri d'elle également. L'agriculture d'exportation a besoin d'un certain nombre d'infrastructures, de relais commerciaux, qui ne se trouvent qu'en ville : marchands dioula ou libanais... En même temps, la cité fournit au paysan les produits dont il a besoin ou qu'il désire, notamment les produits de consommation, et que ses gains dans l'agriculture lui permettent d'acquérir, soit directement en se rendant en ville, soit par l'intermédiaire de colporteurs qui parcourent la campagne au moment de la traite.

L'ampleur de l'urbanisation en Côte d'Ivoire a surtout suscité l'essor de nouvelles spéculations, notamment des cultures vivrières qui deviennent de véritable cultures commerciales destinées au ravitaillement des villes. Ce développement repose sur une connaissance de la demande urbaine de la part des agriculteurs, il suppose des liens assez étroits entre le monde rural et celui des cités, mais il ne signifie pas

subordination de la campagne à la ville. En effet, l'agriculteur ne répond à la demande que pour autant qu'il y trouve avantage, sinon il s'oriente vers les productions d'exportation ou refuse de vendre sa marchandise. La réponse paysanne à la demande urbaine croissante se traduit par le développement dans le nord de systèmes de production fondés sur la culture de l'igname précoce, particulièrement rémunératrice, et dans le sud par l'association des vivriers au café-cacao, qui permet à la fois au cultivateur d'assurer la subsistance de la cellule familiale, de produire les denrées les plus rentables (les produits d'exportation) et d'augmenter son revenu en nourrissant les villes.

L'apparition et l'extension de ces cultures proviennent aussi bien d'un milieu que de l'autre. Ce sont parfois les marchands dioula qui suscitent la production des denrées qu'ils achètent et dont ils assurent la commercialisation, comme dans le cas de l'igname de la région de Korhogo (P. PELISSIER, 1985). Plus fréquemment l'initiative revient aux agriculteurs eux-mêmes, particulièrement à la périphérie des villes où se développent des spéculations à haute valeur à l'hectare comme les cultures maraîchères, ou des productions pondéreuses difficilement transportables comme le manioc. Ici, la production est stimulée par les contacts fréquents des villageois avec la ville : des salariés urbains vivent parfois au village (ouvriers du textile à Bouaké), préférant se loger à moindre frais dans leur milieu d'origine ; les femmes vont faire leur marché en ville...

Souvent aussi, des citadins, petits artisans, commerçants, ou agriculteurs à temps complet ont l'initiative de ces nouvelles cultures marchandes. Ici, la production est tout autant commercialisée par les villageois que par des négociants : ainsi, sur le marché central de Bouaké, environ la moitié des vendeuses de manioc sont des productrices qui habitent en général à moins de 15 km du centre de la cité. Ailleurs, les liens sont plus complexes. La petite ville, où le commerçant vient acheter sur le marché local les produits qu'apportent les agriculteurs, joue un rôle décisif de relais entre le milieu rural et la grande agglomération urbaine ; c'est le cas dans le nord du pays baoulé, où de nombreux centres secondaires comme Brobo, Botro, Diabo, Djébonoua, centralisent la production des campagnes avant qu'elle ne soit expédiée sur Bouaké. L'efficacité dioula est fondée sur cette étroite interpénétration de la ville et de la campagne. Dans le nord-est, des négociants et courtiers, parfois paysans, en relation avec les maisons de commerce et les grands marchands de Bouna ou Bondoukou, sillonnent la campagne ou résident dans les petits bourgs ruraux pour acheter les produits que les agriculteurs apportent les jours de marchés. Grâce à leurs réseaux d'alliance et de parenté, ils connaissent aussi bien les prix de la ville locale que ceux d'Abidjan, au jour près. La réussite commerciale des paysans repose également sur une stratégie qui suppose un déploiement urbain. Ainsi les agriculteurs lobi qui commercialisent leur igname directement sur Abidjan : en général, ils regroupent leur production dans de gros camions et chargent l'un des leurs, qui connaît la ville, parle et lit le français, d'aller contacter le transporteur, puis de conduire et de vendre la production à Abidjan. Stratégie rurale où le paysan scolarisé qui a vécu en ville tient une position clef.

Au contact du monde des cités, la société rurale s'est transformée et a adopté des comportements nouveaux. Cette mutation a été facilitée par la croissance des revenus : de 1960 à 1983, le revenu monétaire agricole par tête a augmenté, en francs constants, de 17 %. Il en va de même pour le revenu agricole total (y compris l'autoconsommation) qui a augmenté, toujours en francs constants, de 28 % pendant la même période (SEDES, 1984).

La diffusion des modèles et des modes de vie urbains se traduit d'abord par l'évolution des comportements alimentaires : la consommation de pain, de bière, de vin etc. augmente, même si elle reste encore faible (pour le pain, le quart de la consommation abidjanaise par tête, d'après l'EBC, 1979).Elle se manifeste aussi par le développement des achats de produits manufacturés : pas seulement des cuvettes en plastique ou en inox, mais surtout des postes de radio (2 ménages ruraux sur 5 possèdent une radio-cassette), des mobylettes (20,6 % des ménages ruraux en ont une), voire des postes de télévision (qui existent dans 7,5 % des ménages ruraux)

(EPAM 85). C'est certainement en ce qui concerne l'habitat que la mutation est la plus visible dans le paysage. Beaucoup de paysans, surtout dans les aires forestières où les disponibilités monétaires sont importantes et où les liens avec la ville sont intenses, cherchent à posséder leur maison en dur : murs crépis de ciment, toit en tôle ondulée, plan de villa avec plusieurs pièces pour le chef d'exploitation, voire pour les plus riches, maison à étage. La multiplication des lotissements, notamment en régions de plantations, créés à l'initiative des paysans avec l'aide de l'Etat, donne aux villages un aspect extérieur radicalement nouveau, né de modèles urbains : plan en damier qui rompt avec la structure traditionnelle, maisons en dur, électrification bien souvent.

Par ailleurs, on assiste à un début d'investissement des agriculteurs en ville, mais il est encore très timide, et touche essentiellement les riches planteurs de la zone forestière. On ne connaît pas l'importance de l'épargne rurale placée en ville ; pendant longtemps, elle a été très faible. Pourtant, par l'intermédiaire des Groupements à vocation coopérative, une partie des revenus est capitalisée. L'investissement foncier est sans doute le plus important et le plus visible. Depuis longtemps, les planteurs-commerçants dioula ont l'habitude d'avoir un pied sur leur plantation et un pied en ville où ils ont construit une demeure, voire plusieurs, pour les louer. Dans les petites villes, les agriculteurs font quelquefois construire des maisons qu'ils louent ou qu'ils habitent le dimanche ou lors des périodes de moindre travaux. C'est le cas des planteurs baoulé dans le sud-ouest qui s'intéressent en priorité à leur village mais commencent à investir dans les cités de la zone pionnière, note M. LESOURD (1982). C'est le cas également, par exemple, de planteurs abé qui possèdent des maisons dans les sous-préfectures d'Azaguié et Rubino.

L'école représente l'un des investissements les plus importants et l'une des principales sources de dépense des agriculteurs (jusqu'à 20-25 % des sorties budgétaires dans certains cas). Actuellement, 47 % des garçons et 43 % des filles de 6-11 ans, dans les villages, sont inscrits à l'école ; la proportion monte à 57 % pour les garçons de 12-15 ans (EPAM 1985). Ces pourcentages, au-delà de fortes inégalités régionales, témoignent de l'engouement paysan pour l'école. Les explications en sont connues : on désire que les enfants obtiennent un emploi en ville dont les revenus sont plus élevés et surtout plus réguliers que ceux procurés par le travail agricole. Mais la scolarisation entre elle-même dans les stratégies rurales. En effet, les paysans savent bien que la ville est centre de décision. Face à la raréfaction de la terre, les luttes foncières se font plus âpres. Lors des déclassements de forêts, ce sont les citadins qui sont avantagés. De même, les fonctionnaires ou les salariés bénéficient plus aisément de prêts que les agriculteurs. Dès lors, la scolarisation, passage obligé pour devenir fonctionnaire, n'a pas seulement pour objectif d'assurer un revenu supérieur et régulier, elle permet d'avoir quelqu'un « dans la place », qui pourra servir de caution pour un prêt, ou demander une terre pour un parent, comme on l'a vu lors des déclassements de forêts dans le sud-est pendant les années 1970. Bien sûr, les paysans espèrent toucher les dividentes de leur investissement scolaire. De ce point de vue les résultats sont souvent contradictoires, parfois décevants.

En majorité les habitants des villes gardent des relations avec la campagne, et d'abord sur le plan foncier. La propriété urbaine est présente surtout dans le sud, où de nombreux citadins possèdent des plantations. En l'absence d'études d'ensemble, il n'est pas possible de donner des chiffres. Certes, les citadins-planteurs n'ont pas l'importance de leurs homologues de Koumassi au Ghana et la Côte d'Ivoire est loin de connaître une situation foncière comparable à celle de l'Amérique latine. Mais le groupe des possédants n'est pas négligeable. En général, les planteurs urbains sont assimilés aux grands propriétaires absentéistes. Ceux-ci ont effectivement une certaine importance dans le sud-est (AFFOU YAPI, 1981). Mais il existe également un grand nombre de petits planteurs, détenant quelques ares ou quelques hectares, et qui sont disséminés dans toute la Côte d'Ivoire forestière. Ce sont soit des habitants de petites villes qui possèdent des terres à proximité, soit des abidjanais qui ont des plantations dans leur région d'origine, parfois fort loin. Cet absentéisme est rendu possible par le système de production en vigueur dans l'agriculture de plantation

ivoirienne : le travail est confié à un « métayer » qui s'occupe d'une parcelle et en échange reçoit le tiers (contrat abou-san) ou la moitié (contrat abounyan) de la récolte. Il suffit de contrôler périodiquement le travail du manœuvre. Cela peut être fait le week-end pour ceux dont les plantations ne sont pas trop éloignées de la ville (cas des abidjanais planteurs dans le sud-est, ou des habitants des petites villes) ; dans les autres cas, le propriétaire charge un parent de surveiller l'exploitation en son absence.

L'accès au foncier rural est la plupart du temps inséparable des liens qu'a gardés le migrant avec son milieu d'origine. Souvent le planteur urbain possèdait sa plantation avant de migrer ; quelquefois, il en a hérité ; d'autres fois, il l'a créée après son départ, investissant une partie de son salaire dans l'établissement du verger et la rémunération des manœuvres. Dans tous ces cas, c'est parce qu'il était du village qu'il a obtenu gratuitement la terre ou les arbustes qu'il possède. L'achat de plantation est plus rare : il est le fait de Dioula qui ont acquis de l'argent dans le commerce, ou des grands propriétaires absentéistes. Historiquement d'ailleurs, un certain nombre de très grands planteurs ivoiriens, leaders du RDA dans les années 1940-50, ont créé leur plantations grâce à l'argent qu'ils avaient pu gagner en ville : ainsi, par exemple, ceux du département d'Agboville (J.L. CHALEARD, 1979). Enfin, beaucoup de fonctionnaires et notamment de hauts fonctionnaires ont acquis des terres lors de déclassements de forêts.

Les commerçants et les grands propriétaires absentéistes prélèvent bien une rente foncière sur les campagnes. Mais dans la majorité des cas, les plantations d'origine familiale sont plutôt le signe de la vitalité des relations qui peuvent encore exister entre le migrant et son milieu d'origine. Ce comportement est d'ailleurs entretenu par l'idéologie dominante en Côte d'Ivoire, largement diffusée par les médias, glorifiant « le planteur » source de la richesse nationale et dont le modèle est le président de la République, « le premier des paysans ivoiriens ».

Ces liens se traduisent enfin par une redistribution des revenus de la ville vers la campagne. Certes, le citadin qui vient au village en repart avec des provisions : riz local bien plus prisé que le riz d'importation vendu en ville, igname, banane plantain etc. Mais c'est surtout le citadin qui doit venir au secours des ruraux car ceux-ci attendent du frère ou des enfants qui ont « réussi » aide et assistance. Au-delà de quelques exemples illustres de soutien au milieu d'origine (ainsi, la promotion du « village » du Président, Yamoussoukro, au rang de capitale nationale), chacun est pris dans un réseau de relations qui le conduisent ou le contraignent à s'occuper des siens restés à la campagne.

La construction d'une maison en dur, pour lui ou ses parents, est la matérialisation de la réussite urbaine de l'émigré, autant que de l'intérêt porté à la famille et de la fidélité à ses origines. L'envoi d'argent, dont l'importance pour le village dépend de la prospérité des enfants partis, mais aussi de leur nombre, est moins spectaculaire mais peut-être plus répandu. Les sommes ainsi versées sont très variables. Dans les régions d'agriculture faiblement commerciale et où l'émigration est forte (comme la région de Touba par exemple), elles peuvent dépasser, chez certains exploitants, les revenus agricoles.

Parfois, des citadins profitent de leur relative richesse financière pour asseoir leur prestige dans la société rurale. Le moment privilégié en est les funérailles. Il est de rigueur que les parents vivant en ville assistent et participent à ces cérémonies. Celles-ci sont l'occasion de dépenses ostentatoires où rivalisent les notables villageois et les plus riches agriculteurs. Pour les citadins, c'est le moyen d'acquérir du prestige (voire du pouvoir) dans l'univers d'origine en dépassant les ruraux dans le faste et la générosité.

Mais de plus en plus les habitants des villes se montrent réticents devant les perpétuelles demandes des villageois ; ce sont alors les ruraux qui se rendent en ville pour quémander l'aide du parent récalcitrant, voire le rappeler à l'ordre. Sans compter qu'un grand nombre de citadins qui n'ont pas réussi ne retournent pas au village par honte, ou faute de moyens.

Les relations entre les villageois et les citadins sont donc complexes voire contradictoires et non exemptes de calculs réciproques. Y-a-t-il pour autant opposition entre le rural et l'urbain ? Ce qui reste de rural dans le comportement des citadins n'est pas purement assimilable à du « traditionnel » : leur pouvoir et leur prestige dans le monde rural sont liés à leur richesse monétaire et à l'importance de leur fonction urbaine. L'urbanisation des campagnes, le développement des villes, ne signifient pas nécessairement dépendance du monde rural. Les relations villes-campagnes doivent le plus souvent être resituées dans le cadre de relations familiales, les unes pouvant appuyer les autres.

Enfin, le poids des villes, l'intensité des relations, ne sont pas les mêmes selon les régions. Le sud forestier constitue l'ensemble le plus urbanisé, celui où les campagnes ont les relations les plus étroites avec les villes, et certainement celui qui a le plus bénéficié de la croissance urbaine, par la diffusion et l'accessibilité des services, par les taux de scolarisation élevés, par la proximité et l'importance des marchés ouverts aux produits agricoles. En revanche, dans le nord, où l'urbanisation est moins forte, les routes, instrument par excellence de l'ouverture des campagnes, moins nombreuses et en moins bon état, ces phénomènes restent plus faibles. Partout, cependant, les périphéries urbaines constituent un champ privilégié de transformation et de modernisation du monde rural, parce que c'est là que les relations avec les villes sont les plus fréquentes, et les possibilités de jouer sur les deux tableaux les plus faciles. L'intensité de ces relations varie bien sûr avec le poids de l'agglomération : autour d'Abidjan on assiste à une véritable « urbanisation » des campagnes avec l'essor d'une agriculture liée à la demande du marché métropolitain, une modernisation générale de l'habitat, des déplacements fréquents villes-campagnes (H. BERRON, 1980). Ailleurs, même autour de Bouaké, les relations sont moins intenses.

Il convient donc de relativiser l'ampleur géographique du phénomène. Néanmoins, nulle part le paysan n'est véritablement coupé de la ville et nul citadin n'est sans rapport avec la campagne : les deux mondes s'interpénètrent, certes différemment, aussi bien dans les comportements que dans l'imaginaire et dans les stratégies des acteurs sociaux.

Au-delà du rural et de l'urbain

L'intense circulation des personnes et des biens entre les villes et les campagnes ivoiriennes, qu'illustre l'essor des transports routiers, ne témoigne pas seulement de la spectaculaire extension des rapports marchands. La mobilité des hommes et des richesses révèle aussi l'existence de stratégies dont les assises spatiales sont multiples. Essentiellement peuplées de migrants, les villes agglomèrent des individus et des groupes qui poursuivent souvent des objectifs dont les enjeux sont localisés dans le monde rural : constitution de la dot, scolarisation des enfants et entrisme dans l'administration pour accroître ultérieurement les patrimoines fonciers, recherche de compléments monétaires saisonniers, il y a bien une composante citadine de diverses stratégies rurales. Cela ne signifie pas que tous les migrants parviennent à leurs fins, et nombreux sont les citadins qui ne dégagent aucun surplus et ne financent aucune épargne. Toutefois, il est clair qu'existent aussi des composantes rurales aux stratégies citadines : les « grands » qui sont dans la mouvance du pouvoir d'Etat, les cadres et les catégories assimilables aux classes moyennes (A. MANOU *et al.*, 1985) mais aussi des artisans et des petits commerçants ont les uns accumulé des patrimoines fonciers ruraux à partir de l'enrichissement urbain, les autres conservé des terres et des liens leur permettant de supporter la précarité citadine. Pour les plus fortunés comme pour ceux du « bas », les composantes rurales et citadines se nourrissent les unes des autres, de sorte que les espaces de vie comme leurs représentations sont à la fois dissociés et indissociables.

Ce constat vaut pour une Côte d'Ivoire peuplée de 10 millions d'habitants, distribués, à part égale, entre les villes et les villages, en un moment où, pour avoir été sérieusement ébranlée durant la « conjoncture », l'économie ivoirienne ne s'est pas pour autant effondrée. Cela ne dispense pas de s'inquiéter des conditions de la reproduction du « complexe politico-économique » (Y.A. FAURE, J.F. MEDARD, 1982), et de s'interroger sur ce que deviendront les rapports entre les composantes urbaines et rurales lorsque le pays comptera 80 % de citadins au milieu du XXIe siècle.

Dans la mesure où la situation actuelle est considérée comme liée à l'équilibre démographique entre villes et campagnes, elle ne saurait être que passagère. Toutefois, la rapidité et l'ampleur du processus d'urbanisation ont marqué les mentalités et les consciences et créé des types de relations entre villes et campagnes, certes susceptibles d'évolutions, mais qui ne peuvent disparaître totalement. En Côte d'Ivoire la ville est un point d'ancrage indispensable d'une société civile qui se définit avant tout comme une société de planteurs ; la composante citadine s'est créée en référence à une dynamique rurale. Chacun à leur manière, agriculteurs et citadins ivoiriens se réfèrent à l'image du planteur ; les premiers intériorisent leur condition à partir de cette image que leur renvoie la ville, les seconds, quelles que soient leurs situations, s'affirment planteurs ou manifestent le désir de le devenir.

Ce type d'osmose entre villes et campagnes est une spécificité de la Côte d'Ivoire, notamment par rapport aux pays africains dont le taux d'urbanisation est voisin. La croissance urbaine n'a pas stérilisé les campagnes comme dans certains pays peu peuplés (Gabon), ni engendré des déséquilibres parfois dramatiques, tels ceux observés au Nigéria. Les dynamismes ivoiriens ne sont pas identifiables à ceux du Cameroun, auxquels ils sont pourtant souvent comparés. L'urbanisation n'est pas caractérisée par l'influence prédominante d'un groupe, et ni les Baoulé ni les Dioula ne sont assimilables aux Bamiléké. A la différence du Nord-Cameroun, la Côte d'Ivoire septentrionale, où l'économie de plantation villageoise fondée sur le binôme café-cacao ne s'est pas développée, est néanmoins chevillée aux dynamismes de cette dernière (migrations de travail, redistribution de revenus, contrôle dioula sur les circuits commerciaux), de sorte que ses habitants se reconnaissent dans les mêmes valeurs symboliques que ceux du sud. Ainsi, quelle que soit leur évolution, les liens présents entre villes et campagnes auront contribué à une processus d'émergence d'une nation ivoirienne irréductible à ceux des autres sociétés civiles africaines.

BIBLIOGRAPHIE

AFFOU YAPI (S.), 1979. — *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social*, centre ORSTOM de Petit-Bassam, 371 p., *multigr.*

BERRON (H.), 1980. — *Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte d'Ivoire (Ivoiriens et étrangers)*, Gap, Ophrys, 386 p.

CHALEARD (J.L.), 1979. — *Structures agraires et économie de plantation en pays abé — département d'Agboville (Côte d'Ivoire)*, thèse de IIIe cycle, Université Paris X — Nanterre, 529p.

COTTEN (A.M.), MARGUERAT (Y.), 1976. — Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire, *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 116 : 348-385 et n° 117 : 348-382.

DOZON (J.P.), 1983. — Les métamorphoses urbaines d'un « double » villageois, *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXI, 1-3, 389-403.

DUBRESSON (A.), LOOTVOET (B.), 1985. — *L'usine et la ville II. Complexes textiles et dynamiques économiques à Agboville, Dimbokro et Bouaké*. ORSTOM — D. de la prévision et de la planification, Abidjan, 165 p. et ann.

DUREAU (F.), 1985. — *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte d'Ivoire*, thèse de IIIe cycle, Université Paris I, 561 p.

FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.), 1982. — *Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 273 p.

GIBBAL (J.M.), 1974. — *Citadins et villageois dans la ville africaine,* Maspéro, Paris, 398 p.

JUILLARD (E.), 1973. — Urbanisation des campagnes. *Etudes rurales,* n° 49-50 : 5-9.

LESOURD (M.), 1982. — *L'émigration baoulé vers le sud-ouest de la Côte d'Ivoire,* thèse de IIIe cycle, Université de Rouen, 2 tomes, 526 p. + ann..

MANOU (A.), DUBRESSON (A.), YAPI DIAHOU (A.), ANTOINE (Ph.), 1985. — Classes moyennes et urbanisation à Abidjan, *Tiers Monde,* n° 101, pp. 55-68.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. D. du Développement régional, 1978 — *Schéma national d'Aménagement du Territoire,* Tome I, diagnostic, Abidjan, 195 p.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, D. de la Statistique, 1980 — *Enquête budget-consommation — Principaux résultats de la pré-enquête en milieu africain urbain et rural, Abidjan.*

Ministère de l'Economie, et des Finances, D. de la Statistique, 1985, — *Enquête permanente auprès des ménages* (EPAM). Résultats provisoires, 1985.

OUDIN (X.), 1985. — *Les activités non structurées et l'emploi en Côte d'Ivoire, définition et mesure,* thèse de IIIe cycle, Université de Rennes, 174 p.

PELISSIER (P.), 1985. — Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique Noire, *in : Des labours de Cluny à la révolution verte,* Paris, PUF : 201-222.

SEDES, 1984. — *Evolution et répartition des revenus en Côte d'Ivoire,* 167p.

VIDAL (C.), 1986. — Funérailles et conflit social en Côte d'Ivoire, *Politique africaine,* 24 : 9-19.

Géographe : ne dire que ce qui se voit ou donner à voir ?

Gérard SALEM

Selon P. ELUARD, la poésie doit « Donner à voir » par la puissance d'évocation du mot et de l'image, les jours insoupçonnés des choses. Il rejoint en cela nombre de théoriciens de l'histoire de l'art qui, tel MALRAUX, souligne le don de métarmorphose des objets.

Cette fonction artistique n'est peut-être pas lointaine des pratiques scientifiques des géographes : si aucun objet scientifique ne lui appartient en propre, le discours qu'il tient sur les choses l'identifie rapidement. Spatiologue, il met au jour la dimension spatiale de pans de société, cartographe il en dessine les structures et les limites.

Donner à voir

Deux idées réductrices feraient volontiers de la géographie un exercice de cartographie ou/et une description des formes physiques et sociales de la planète. La première approche ferait des géographes des techniciens/artistes qui produiraient des documents supposés neutres, la seconde habillerait le géographe de l'habit et de la loupe des naturalistes.

Ces propositions méritent qu'on s'y arrête : les géographes ne s'attachent-ils pas surtout à dire et à traduire cartographiquement ce qui se voit ? Si c'était le cas, on pourrait s'interroger sur la capacité de la discipline à répondre aux ambitions définies pour elle par P. GOUROU (étudier les techniques d'encadrement), P. PELISSIER (analyser les formes du contrôle territorial) et G. SAUTTER (assurer la dialectique société spatialisée/espace socialisé).

Les démarches convergentes de ces trois géographes incitent clairement à articuler « la leçon de choses » des paysages à la dimension spatiale des faits de société :

1. Pour mettre en évidence l'éventuelle dimension spatiale des jeux et stratégies des groupes sociaux : la présence ou l'absence d'une telle dimension éclaire les formes de contrôle territorial dans ses relations avec le contrôle social. La carte peut alors révéler les dimensions cachées d'une organisation sociale et/ou répondre à certaines des questions posées par les paysages.

De même, étudier la dimension spatiale de phénomènes qui ne sont pas de son seul ressort, contraint le géographe à réviser les limites/frontières données aux espaces et sous-espaces étudiés et ainsi à donner un sens à la localisation des faits observés.

2. Pour superposer les cartes « du visible et du non visible » qui définissent le produit spatial fini : l'architectonique (BACHELARD) d'un lieu.

Nous voudrions illustrer cette démarche par quelques exemples tirés d'une recherche en cours sur les relations entre urbanisation et santé à Pikine (Sénégal).

Faire mentir les paysages

M. VERNIERE a bien montré comment les autorités sénégalaises ont perdu le contrôle de l'expansion spatiale de la ville de Pikine au lendemain des Indépendances. Le mouvement observé n'a fait que s'amplifier et l'agglomération pikinoise est, en 1987, occupée pour moitié par des quartiers irréguliers (fig. 1.). Cette irrégularité

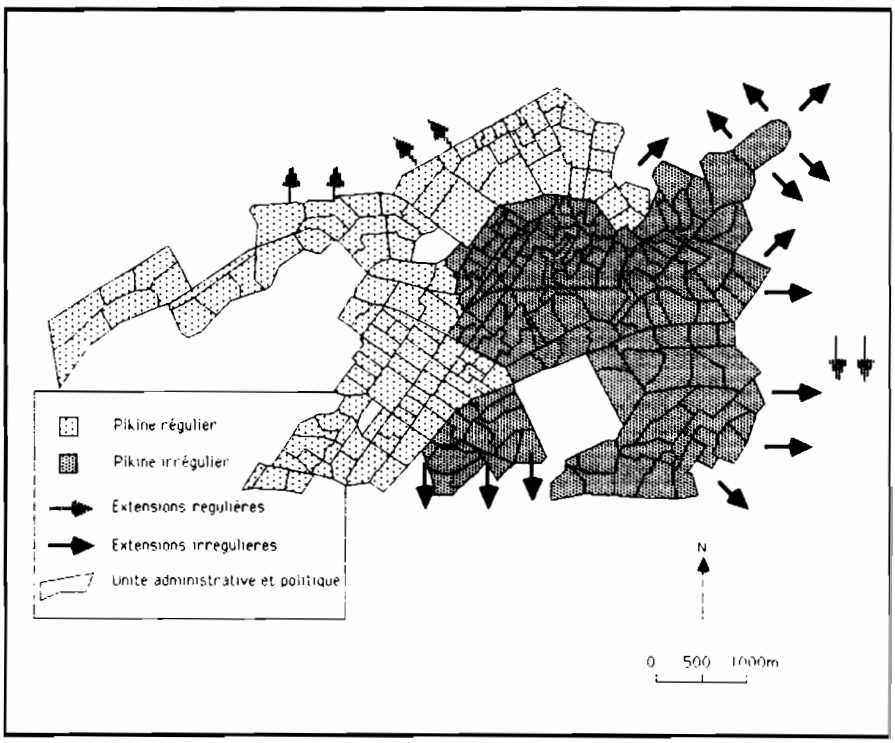

FIG. 1.— Pikine 1986 : les villes régulières et irrégulières (Relevés de mai 1986, G.SALEM, avec la collaboration de A. SOW et P. NDIAYE. Infographie : L. ARREGHINI, G. SALEM, P.WANIEZ)

se traduit nettement dans les paysages : voirie anarchique, absence d'assainissement, habitat homogène en matériaux durables etc., il apparait clairement que les autorités ont perdu le contrôle technique de la ville.

Ce constat fait, le risque pour le géographe n'est-il pas de donner pour explication ce qu'il devrait expliquer ? L'urbanisation incontrôlée serait due au non-respect des règles d'urbanisme ou encore au hiatus entre l'offre et la demande de logements. A ce risque de positivisme (évoquant des dysfonctionnements) s'ajoute celui de présupposés idéologiques : ces dissidents de l'urbanisme ne seraient-ils pas également des dissidents de l'Etat, des marginaux, des laissés pour compte, etc.

Si ce pas était fait, on ferait mentir les paysages. Le problème de la présence de la zone irrégulière ne peut se régler de façon implicite. La question est de savoir pourquoi cette zone existe et se développe : les autorités ne disposeraient-elles pas des moyens ou de la volonté de contrôler le développement de la ville ? Mais si ces quartiers abritent maintenant près de la moitié de la population de Pikine, n'est-ce pas aussi parce que fonctionne bien « quelque part », un système ?

Le système en question n'est ni plus ni moins que le système politique en place. Le parti socialiste au pouvoir opère un quadrillage systématique de la ville par des comités du parti. La superposition de l'organigramme politique à celui de l'administration (hommes et niveaux des différentes instances), désigne naturellement à l'administration l'un des responsables politiques comme chef de quartier. Ce chef de quartier assurera le lien entre l'administration et les administrés pour toutes les affaires touchant le quartier et parfois les problèmes personnels. C'est de la légitimité politique que vient la légitimité administrative, quel que soit le statut d'occupation des dits quartiers. On comprend quel parti peuvent tirer des illégaux d'une telle possibilité de reconnaissance. La carte des découpages politico-administratifs montre l'extraordinaire quadrillage opéré et... les vocations politiques suscitées. Cela est particulièrement marqué dans les zones dites irrégulières, la reconnaissance de fait s'accompagnant selon le mérite et le zèle de chacun de l'équipement des quartiers (bornes fontaines, électricité, écoles, postes de santé...).

Pendant de ce clientélisme, les hommes et les groupes politiques tirent leur poids, dans l'appareil du parti, de leur implantation locale ; c'est dire que le système politico-administratif encourage le développement de la ville irrégulière, faisant de ces espaces le produit et l'enjeu de cette logique.

L'analyse de la composante spatiale de ces stratégies de contrôle territorial provient d'une démarche géographique et révèle l'articulation et les jeux entre l'Etat, dépassé par la croissance de sa banlieue, et des populations en quête de légitimité. Sans ce détour politico-géographique, il serait difficile d'expliquer l'étonnante paix sociale qui règne dans une ville *a priori* condamnée à être un ghetto et un foyer de délinquance. Aux conditions difficiles d'implantation de Pikine (déguerpissements et recasements mal préparés, sous-équipement, crise du logement, tissu social à créer etc.) les autorités et des populations on su mettre en place un système corrigeant ici les ratés d'un énorme projet, détournant là des règlements inadaptés (le premier contesté étant la loi sur le Domaine national ou plus récemment la volonté de ne plus installer de borne fontaines).

La définition et la hiérarchisation d'unités territoriales en constituaient le préalable, celles-ci n'apparaissent pas dans le paysage.

Cerner des espaces sans frontières

Mais ce système particulièrement efficace quand la ville se crée, est miné par ses propres contradictions quand les communautés s'enracinent ; on passe à terme d'une logique spatiale à une logique de réseaux sociaux.

Il est rare en effet qu'un quartier ne devienne le théâtre d'affrontements politiques dont les enjeux se raccrochent aux luttes pour le contrôle de la section (une quinzaine de comités/quartiers) et de la coordination (5 à 6 sections). La procédure est chaque fois la même : après constitution d'un comité politique réunissant une cinquantaine de militants le soutenant, un responsable politique de haut niveau, concurrent des élus du moment, nomme pour un quartier ou groupe de quartiers déjà constitués son représentant auprès de l'administration. La coexistence en un même lieu de clientèles politiques concurrentes rend obsolètes les frontières définies : un surcontrôle spatial mine le quadrillage rationnel de l'espace mais renforce le contrôle social général par la multiplication de réseaux sociaux.

L'étude des stratégies d'implantation des confréries religieuses révèle la même logique. Il se dessine une géographie des écoles arabisantes — particulièrement dans les quartiers dépourvus d'établissements publics — parce qu'un tel prosélytisme passe par un maillage de l'espace. Mais de façon générale, les marabouts et leurs fidèles *(taalibé)* ne s'embarrassent pas en milieu urbain de frontières géographiques pour définir leurs liens : les réseaux mis en place sur des affinités socio-religieuses constituent le ciment de communautés dispersées et ne nuit nullement à l'entregent de marabouts susceptibles d'intervenir pour des problèmes personnels ou collectifs, comme le maintien sur place d'un quartier irrégulier.

La prise en compte de la dimension spatiale des jeux des acteurs sociaux éclaire donc la géographie de la ville mais contribue également à définir la nature et les enjeux des stratégies développées. Faire de la géographie, c'est dans ce cas de figure, montrer qu'on ne peut pas en faire.

Donner des limites aux espaces

Spatiologue puis cartographe, le géographe a la dangereuse habitude de couper, morceller des espaces. La définition d'une limite est bien pourtant de séparer deux espaces, deux populations contiguës. Un seul découpage ne saurait être *a priori* pertinent pour toutes les données spatialisées : les exemples donnés plus avant montrent que la ville des urbanistes n'est pas celle des politiciens, ni celle des religieux.

Ainsi avons-nous pu observer dans le cadre d'une étude sur la couverture vaccinale, les recours thérapeutiques et l'état nutritionnel des enfants de Pikine que la généralisation d'enquêtes domiciliaires ponctuelles à des zones plus larges posait un problème spécifiquement géographique.

Les données sanitaires individuelles sur une population sont classiquement traitées par regroupement de caractères communs (âge, sexe, ethnie, habitat...). Elles peuvent également l'être dans une perspective géographique pour définir le profil sanitaire des sous-zones d'un ensemble. Il s'agit donc d'établir un découpage de l'espace en fonction des variables explicatives de l'état nutritionnel, de la couverture vaccinale... retenues par la statistique et non sur des espaces préalablement définis.

Les unités spatiales retenues dans notre étude pour caractériser l'environnement urbain se sont révélées arbitraires quand il s'est agi de définir d'éventuelles zones à risques : les facteurs de risques étant davantage sociaux et culturels, c'est donc à une géographie sociale et culturelle d'opérer sa dissection.

A cartographier des données sur une matrice préétablie, on risque de faire des « géographismes », en faussant et perdant le sens à donner à la localisation des phénomènes étudiés.

Paysages mystificateurs, espaces sans frontières, limites arbitraires... les exemples donnés sur Pikine n'inclineraient-ils pas à penser que la géographie a perdu son objet en milieu urbain ? De fait, les catégories traditionnelles du géographe, limites/distance/frontière, méritent particulièrement d'être discutées dans un lieu aussi confiné que la ville, alors même que l'espace s'impose aux différentes disciplines comme une dimension importante à prendre en compte.

Cette convergence et ce paradoxe invitent surtout à une plus grande rigueur épistémologique dans l'interdisciplinarité. Le chaos apparent des paysages urbains ne surprend pas l'habitué des villes sahéliennes, le morcellement des unités territoriales et la mise en place d'une logique de réseaux sociaux reproduisent les mécanismes observés par les spécialistes de la vallée du fleuve Sénégal, l'omniprésence des Toucouleur dans les jeux politiques et le refus du pouvoir des Serer ou des Diola dans le Cap Vert s'inscrit dans un long terme historique.

Il nous apparaît que si la mise en perspective historique contribue à donner des bases à l'interdisciplinarité et des limites à chaque discipline, la contribution de la géographie à tout projet scientifique passe par l'approfondissement de sa démarche propre.

En faisant la part dans les paysages urbains de ce qui ressort de la gestion de l'environnement par les sociétés (ce qui renvoie au temps long de l'organisation sociale) de la dynamique et de l'inertie propre des tissus urbains des villes africaines (qui sont l'expression d'un temps court), en décomposant la ville selon les facteurs déterminant le phénomène dont on veut étudier la dimension spatiale, on détermine des strates, des espaces spécifiques qui loin de faire perdre son objet à la géographie renforce son unicité et lui donne une place de choix dans le concert des disciplines.

Récits d'espaces
Les premiers faubourgs d'Abidjan

Marc LE PAPE

Comment décrire historiquement l'aménagement d'Abidjan ? Si un tel projet privilégiait les causalités géographiques, quels éléments risqueraient d'être minimisés ? Assurément, il existe des géographies, mais je pense que certains phénomènes — ceux que je rechercherai ici, soit : des « circonstances », des événements, les rôles des individus — auraient probablement, dans une analyse géographique, une présence de second plan ou passeraient pour des détails. Un détour par la durée favorise la connaissance de ces phénomènes : au lieu de considérer les résultats spatiaux d'une politique, enquêter sur la durée entre le moment des intentions et la fin où quelque chose est réalisé, rechercher les facteurs qui commandent la chronologie d'un programme et en particulier les facteurs involontaires, imprévisibles qui provoquent une discordance entre les résolutions et l'échelonnement effectif, ou entraînent des modifications de ce qui était envisagé. Ainsi, les différences entre la temporalité voulue d'une politique d'aménagement et la temporalité pratiquée me paraissent une question efficace pour décomposer l'évolution d'un paysage urbain, ressaisir l'historicité de l'espace abidjanais.

La volonté d'anticiper l'organisation d'Abidjan est visible dès l'origine de la ville. Le premier dispositif date de 1903, il est étudié par l'ingénieur des Travaux publics Michel, il comporte une carte des aménagements au 1/2 000 ; ce document prévoit une utilisation du site entièrement dégagée des villages existants dont le déplacement n'est pas, alors, un problème. Ceci est le discours originaire des techniciens, il s'attribue une maîtrise complète du développement, comme si tout se décidait à partir d'une représentation argumentée. « Dès le commencement des travaux [du chemin de fer] [...], on a repris l'étude de l'organisation d'ensemble d'Abidjan pour en arrêter définitivement tous les détails. »[1] Cette volonté de maîtriser « tous les détails », cette manifestation d'une puissance abstraite (en l'occurrence sur l'espace) est caractéristique de l'attitude technicienne, elle n'est pas le propre de cet ingénieur des Travaux publics, ni des officiers du génie, ni d'un comportement colonial daté. On retrouvera, tout au long de l'histoire d'Abidjan, des représentants de cette attitude : elle s'est appliquée à l'ensemble du domaine urbain, à tous les quar-

1. Service des voies de pénétration de la Côte d'Ivoire, Installations générales définitives d'Abidjan-ville, 23 août 1909, Archives nationales / Section Outre-Mer (*infra* : ANSOM), TP 546, dossier 2.

tiers et pas seulement à la zone européenne. Bien sûr, au cours du temps, il y a des variations : la nature et l'amplitude des « détails » étudiés se modifie, car, très vite (au commencement des années vingt), les manières passées d'occuper l'espace doivent être traitées comme des contraintes et des obstacles quasi naturels.

La création des faubourgs

Dès les débuts, le calendrier est « bousculé » : l'épidémie de fièvre jaune à Grand Bassam précipite le lotissement. En témoignent ces dépêches télégraphiques : « Fièvre jaune déclarée Grand Bassam [...]. J'invite par câble Gouverneur Côte d'Ivoire à presser plan lotissement Petit Bassam et Abidjean *(sic)* en vue de permettre aux maisons de Grand Bassam qui le demanderont leur transfert en ces points. » (27 mai 1903) ; « Lotissements Abidjean et Petit Bassam seront terminés fin courant. Commerçants déjà avisés. » (17 juin 1903). Parmi les données imprévues qui perturbent soudainement la chronologie administrative, le facteur épidémique a été influent jusque dans les années quarante, soit que les cas de fièvre jaune et les

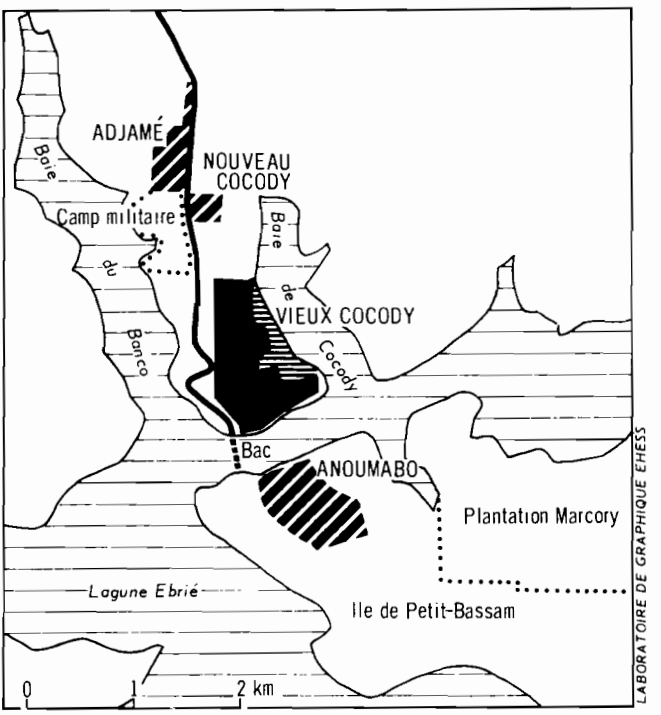

Plateau loti — Chemin de fer

Cités indigènes

Abidjan en 1930

décès augmentent — comme en 1927, 1931, 1934, 1938-1939[2] —, soit que la crainte du risque contagieux serve à accentuer des discriminations. Cependant, une fois passés les moments à risque, les arguments médicaux d'urgence perdent de leur efficacité et le parti hygiéniste dans l'Administration n'a plus le pouvoir d'influencer les rythmes.

A propos de la création d'une « ville indigène » sur l'île de Petit Bassam, on observera les déterminants d'un calendrier. En 1912, l'idée est défendue par le Service du chemin de fer et converge avec les vues de la CFAO qui, la même année, demande une concession sur l'île « pour y loger son monde »[3]. Un projet de lotissement est établi en 1913 par le chemin de fer, approuvé en février 1923. Entre-temps, l'Administration avait, en 1919, fait débroussailler, pour le « village indigène », un emplacement dit du « Nouveau Cocody », au nord du Plateau, sur la route de Dabou. La chambre de commerce s'élève avec véhémence, en septembre 1922, contre cet emplacement qu'elle juge trop éloigné du terre-plein commercial et auquel elle préfère Anoumabo, sur l'île. Quelles sont les politiques de l'espace et les contraintes du site qui influent sur ce débat concernant les éloignements, les bonnes et les mauvaises proximités, les délais ?

Jusqu'en 1923, il n'est pas assuré qu'on construira un wharf maritime face au village de Petit Bassam et une communication permanente entre ce wharf et le Plateau. Début 1924, ce programme est confirmé, mais le choix n'est pas immédiatement fait d'une liaison avec Abidjan par des ouvrages d'art ; la nécessité d'un pont sera admise, après des hésitations, en 1925, l'Administration ne passe un marché qu'en 1928, l'inauguration a lieu le 9 juillet 1931[4]. Il aura donc fallu dix-neuf ans pour que, d'un programme d'ensemble conçu en 1912 par le chef de bataillon Thomasset, directeur des Voies de pénétration de la Côte d'Ivoire, on parvienne, en 1931, à des solutions dont le principe est conforme à ce qui était prévu dès 1912.

C'est au cours de la réflexion sur le lien ferroviaire entre Vridi et Abidjan que se forment des projets sur les fonctions de l'île : en fait, à l'origine (soit en 1912), son aménagement est surtout un argument supplémentaire pour justifier la construction d'un pont tandis que l'idée d'y établir un « quartier indigène » n'est pas alors bien ferme : « On pourra installer là toutes les annexes des maisons de commerce, probablement une ville indigène, et y donner des terrains à usage industriel. [...] Déjà des concessions provisoires y sont données. »[5] C'est dans ce texte, semble-t-il, que la notion de « faubourg » apparaît pour désigner le futur quartier hors du Plateau.

Une note manuscrite de 1924 du Bureau des domaines indique que les intentions de Thomasset se réalisèrent à peu près :

> « Le lotissement de l'île de Petit Bassam fait en 1914 a été annulé par (?) *(sic)* et remplacé par un lotissement d'Anoumabo approuvé en 1923. Le village indigène d'Anoumabo n'existe que depuis une quinzaine d'années. Il est formé par les cases d'Ebriés qui habitaient auparavant dans la presqu'île d'Abidjan et qu'on a fait partir en leur imposant une résidence nouvelle dans l'île de Petit Bassam, ce qu'ils ont accepté sans enthou-

2. Ces dépêches du 27 mai et du 17 juin sont adressées par le Gouverneur général de l'A-OF au ministre des Colonies, ANSOM, Côte d'Ivoire XI, 12. La statistique des cas de fièvre jaune provient de Danielle Domergue Cloarec, *Politique coloniale française et réalités coloniales : l'exemple de la santé en Côte d'Ivoire, 1905-1958*, Université de Poitiers, thèse pour le doctorat d'Etat es lettres et sciences humaines, 1984.

3. Poste d'Abidjan, Rapport politique mensuel, juillet 1912, Archives nationales de la Côte d'Ivoire (*infra* : ANCI), 1 EE 119 (2).

4. « Inauguration du pont lagunaire d'Abidjan », *Journal officiel de la Côte d'Ivoire* (*infra* : JOCI), 1931 : 489-492.

5. Directeur des voies de pénétration de la Côte d'Ivoire, Observations susceptibles d'influer sur le choix d'une solution pour l'accès maritime du Chemin de fer de la Côte d'Ivoire, 17 octobre 1912, ANSOM, TP 35.

siasme. Or le plan de lotissement approuvé l'année dernière ne tient aucun compte de l'existence de ce village indigène. »[6]

Si l'on se reporte aux rares éléments d'information accessibles sur les années 1912-1914, on repère une pression des intérêts privés pour occuper l'île et y obtenir des terrains. Trois demandes de concession sont signalées en mai 1913, elles proviennent de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains, de la Compagnie commerciale de la côte d'Afrique, de la CFAO. Thomasset envisagea alors un « projet d'allotissement » : « Il faut s'attendre en effet à ce que d'autres demandes de concessions se produisent. »[7] En août, les bureaux du Gouvernement signalent un « nombre toujours croissant de demandes » — à usage industriel ou commercial — ; Thomasset transmet, le 15 novembre 1913, « un projet de rapport en Conseil d'Administration, relatif au lotissement d'une partie de l'île de Petit Bassam, sur laquelle des concessions ont été demandées. » Il ajoute :

> « Le lotissement n'est qu'amorcé ; il comprend pourtant assez de lots pour donner satisfaction aux demandes les plus immédiates qui pourraient se produire.
>
> Pour le compléter, il faudrait pousser vers l'Est, le long de la lagune, le tracé des lots, mais au préalable, l'évacuation des terrains délimités par la partie du village d'Abidjan-Anoumabo qui l'occupe devra être envisagée. Il ne semble pas d'ailleurs que ceci présente des difficultés bien sérieuses, les cases du village qui sont clairsemées pouvant être resserrées vers l'Est. »[8]

Cet afflux soudain de demandes est en rapport avec la décision de créer un port en eau profonde à Abidjan, décision prévisible dès l'enquête Renaud de décembre 1912 et adoptée par le Ministre en août 1913 : il y avait dès lors avantage pour les maisons de commerce à se réserver des terrains proches de la future zone portuaire qui devait être située sur l'île. Ainsi, ce premier mouvement vers Petit Bassam — après le déguerpissement d'Anoumabo, forcé de quitter la presqu'île, au début du siècle, maintenant menacé par les ateliers et dépôts de matériaux — est d'ordre économique, voire spéculatif : il est induit par le programme portuaire, projet dont le calendrier sera bouleversé par la guerre puis par une révision complète décidée entre 1923 et 1925. On revient alors à la conception de Thomasset — « c'est encore la solution envisagée aujourd'hui » (Rapport Coste, 12 avril 1925)[9] —, c'est à dire à la construction d'un wharf en mer, à Vridi. Ce qui n'entraîne pas « mécaniquement » la nécessité d'un pont entre l'île et la gare d'Abidjan-Lagune : on a d'abord pensé à un ferry-boat lagunaire (solution plus économique), jusqu'à ce que le Gouverneur général Carde se déclare en faveur de « la liaison par voie ferrée continue » (mai 1925).

L'administration locale n'avait pas attendu que le processus de décision dépendant de Dakar et Paris parvienne à un résultat — la construction du pont — sans agir sur les voies de communication : le 1er juillet 1923, la route Bassam-Abidjan par le cordon littoral est ouverte à la circulation. Il fallut construire « une jetée de 400 mètres de longueur et de 6 mètres de largeur sur la lagune » au niveau de Koumassi, tandis que la traversée de la lagune pour arriver à Abidjan est assurée par un bac à moteur. Un arrêté était signé le 29 octobre 1923 « réglementant les transports sur le bac municipal d'Abidjan-Anoumabo » — celui-ci avait une capacité « réglementaire » de « 4 voitures automobiles de tourisme et 40 passagers » ou bien d'« un groupe

6. « Lotissement village indigène Nouveau Cocody, Abidjan et vieux Cocody », note manuscrite, décembre 1924, ANCI, 1142.

7. Thomasset, directeur du Service des voies de pénétration, à lieutenant-gouverneur, 1913, ANCI, 1142.

8. *Ibid.*, 15 novembre 1913, ANCI, 1142.

9. Mission Picanon, Rapport fait par M. Coste concernant le prolongement du chemin de fer, 12 avril 1925, ANSOM, TP 7, dossier 43.

de 70 personnes », il était en service « tous les jours de 6 h à 19 h 30 », le prix du passage pour un piéton était fixé à 0,25 F[10]. Ce bac devenait un atout important en faveur du développement d'un faubourg à Anoumabo, d'autant plus que l'occupation de l'île comme zone d'habitation devançait, par son rythme, la prévision administrative et les travaux publics.

La fin de Vieux Cocody

Si l'expansion d'un quartier à Anoumabo est imbriquée dans les projets et le développement de communications, relever cette imbrication ne suffit pas à restituer le sens du mouvement vers l'île et, en particulier, les motifs de ceux qui s'y déplacèrent pour y habiter. L'impulsion forcée vient de l'administration : elle avait créé, en 1903, sur la partie est de la presqu'île, au bord de la lagune, un « village indigène » appelé Cocody. En 1924, le Service des domaines rédige une note sur le déguerpissement de ce « vieux village de Cocody » :

> « Les habitants du Vieux Cocody restent depuis plus de cinq ans qu'ils doivent évacuer l'ancien village (*sic*) pour aller s'installer au nouveau. L'emplacement de celui-ci a été débroussaillé en 1919. Depuis lors, presque tous les anciens habitants sont allés s'installer au nouveau village, sans soulever aucune protestation (au contraire).
> Seuls, quelques habitants des vieilles cases situées aux alentours des bâtiments en voie d'achèvement destinés au Service des travaux publics sont restés et font des difficultés pour s'en aller — à l'instigation de certains « amis » de l'administration locale. »[11]

De fait, à partir de 1920, quand fut retenu le principe de transférer à Abidjan le chef-lieu de la Côte d'Ivoire, il fallut trouver des emplacements pour les futurs bâtiments administratifs : dès lors, le quartier de Vieux Cocody était condamné — il y fut interdit, par l'arrêté local du 25 novembre 1920, de réparer les cases et d'édifier de nouvelles constructions : ce quartier devait disparaître pour laisser place au regroupement des services aministratifs. Cependant l'évacuation ne se fit ni rapidement, ni dans la seule direction du nord que l'administration avait choisie, sans doute sous l'influence des patrons du chemin de fer, comme le suggère aimablement un responsable de la chambre de commerce : « Le chemin de fer veut certainement avoir ses hommes auprès de lui, mais cela n'empêche nullement de faire un autre village. [...]. »[12] L'évacuation n'était toujours pas complète en 1929.

Nous ne connaissons pas de façon précise l'identité sociale des personnes qui résistèrent au déplacement vers le Nouveau Cocody d'Adjamé. Néanmoins, les éléments que l'on peut réunir contredisent l'observation faite par les services du Gouvernement : il n'est pas exact que seuls « quelques habitants » soient restés au vieux village. Une source documentaire en témoigne, il s'agit des procès du tribunal de premier degré d'Abidjan pour les années 1924-1932. Parmi les inculpés et les témoins, nombre de personnes, entre 1924 et 1929, déclarent résider à Vieux Cocody — ce sont des traitants (originaires de Sierra-Leone, du Sénégal et du Dahomey), des employés des maisons de commerce, des domestiques, des artisans, des petits commerçants et colporteurs, des manœuvres. En 1930, le nombre de déclarations de

10. Arrêté municipal réglementant les transports sur le bac municipal d'Abidjan-Anoumabo, Abidjan, 29 octobre 1923, *JOCI* 1923.

11. « Lotissement village indigène Nouveau Cocody, Abidjan et vieux Cocody », note manuscrite, octobre 1924, ANCI, 1142.

12. Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire, séance de 15 septembre 1922, *Bulletin de la Chambre de Commerce*.

résidence dans ce quartier est très réduit, il n'y en a plus aucune en 1931, ni en 1932 : cela ne signifie pas qu'aucun Africain ne réside plus au Plateau, mais qu'il n'y a plus d'agglomération légale — la suppression du vieux village de 1903, engagée en 1920, est achevée, elle aura duré dix ans.

Ce déguerpissement devient définitif à partir d'une convergence de causalités et d'intérêts : d'une part, le système urbain du Plateau ne supporte plus, à cet état de son évolution, une agglomération d'employés et de commis, de domestiques, de commerçants africains, d'autre part, le fonctionnement de la ville tolère une mise à distance des Africains compensée par des dérogations individuelles et le développement des communications. La construction du pont flottant a commencé en 1929, année où un nouvel élan est donné à l'aménagement d'Abidjan avec la création d'une « Commission du transfert » qui se réunit pour la première fois en juin. L'avant-programme du transfert constate le succès d'Anoumabo au détriment de Nouveau Cocody :

> « L'ancien Cocody devant disparaître et le nouveau Cocody semblant ne pas prendre un développement très important, c'est Anoumabo qui deviendra le gros centre de population indigène d'Abidjan surtout dès la construction du pont. »[13]

Ce programme, on le voit, suit les événements autant qu'il les organise : son rythme est régulé par l'opportunisme mais en fonction d'objectifs généraux qui demeurent, pour l'essentiel, constants entre 1919 et 1931. Une courte modification cependant, entre octobre 1924 et juin 1926 ; elle est due à la nomination d'un gouverneur de gauche, Richard Brunot : celui-ci a souhaité maintenir un quartier africain au Plateau[14]. Ses successeurs, Lapalud et Reste, se prononcèrent en faveur de l'« évacuation complète ». Ainsi, la possibilité qu'une politique évolue selon plusieurs vitesses reste essentielle pour maintenir la viabilité du système urbain tout en le modifiant : l'accélération ne se produit, en 1929, que lorsqu'elle ne dérange plus, ou moins. Quoi qu'il en soit, il y aura, jusqu'à la fin des années trente, un débat sur la présence des Africains « en ville » : entre, d'un côté, l'administration (et en particulier les médecins), de l'autre, les particuliers, le commerce et tous les intérêts privés, ce dernier parti voulant toujours garder du personnel sur les lieux de travail et de résidence.

Le succès d'Anoumabo

A partir de 1930, le succès d'Anoumabo est complet ; en témoigne l'intensité des demandes de lots. Il est vrai qu'Adjamé présente des inconvénients : en particulier, la distance au centre commercial (l'actuelle rue du Commerce), le manque d'eau et le voisinage du camp militaire — plusieurs descentes groupées de tirailleurs sur Adjamé sont suffisamment mouvementées pour faire l'objet d'enquêtes en 1926, 1928, 1929 et 1939 : entre autres, le 30 novembre 1929, « 400 ou 500 tirailleurs se ruèrent sur Adjamé [...]. Ils saccagèrent le marché, rouant de coups ceux qui ne fuyaient pas assez vite devant eux. »[15] Outre ces épisodes, les « petits » incidents avec la population civile sont incessants, tels qu'attaques d'individus isolés, vols

13. « Avant-Programme pour la Commision du Transfert », ANCI, 4429.

14. Cf. M. Le Pape, « De l'espace et des races à Abidjan entre 1903 et 1934 », *Cahiers d'Etudes africaines*, XXV (3), 99.

15. « Rapport sur les incidents provoqués par les tirailleurs le dimanche 17 novembre 1929 au village d'Adjamé' », Administrateur-maire d'Abidjan à lieutenant-gouverneur, 30 nov. 1929, ANCI, 3503.

d'ignames et de marchandises, bagarres (« presque tous les dimanches »). Cette ambiance nuit évidemment à la réputation du quartier.

L'administration est incitée, sous la pression d'un choix collectif, à privilégier Anoumabo. Ainsi, lorsqu'il s'agit de reloger les agents du gouvernement transférés de Bingerville, le Service des travaux publics pense d'abord à Blokosso. Les agents protestent, écrivent, le 21 janvier 1931, au Gouverneur. Une « catastrophe angoissante » vient de se produire ; le 18 décembre 1930, le bac d'Abidjan a chaviré, il y a 39 victimes, « tous indigènes »[16] ; or, l'emplacement de Blokosso nécessite des traversées par bac pour se rendre au Plateau. Pourquoi choisir ce site angoissant, alors que « le pont flottant [...] supprimera sous peu la traversée en bac à Anoumabo »[17] ? La réponse du Gouverneur est rapide, elle est en date du 23 janvier : « J'ai examiné la question sur place et je me suis rendu compte du bien-fondé de votre réclamation : aucune suite ne sera donnée au projet de construire des bâtiments à Blockauss. »[18] La « Cité des commis » sera donc édifiée à Anoumabo ; ses habitants et les autres la surnommeront Comikro (village des commis).

Cette dernière affaire manifeste, une fois encore, combien la notion de « choix d'aménagement » est en fait un raccourci, ou, si l'on veut, un résumé d'histoires partielles, un condensé de causalités et combien il vaut mieux ne pas lui conférer une trop grande réalité. Bien sûr, les contraintes de viabilité agissent, mais une géographie objectiviste risque de ne pas saisir à quel point ces causes sont elles-mêmes influencées. L'étude du calendrier des prises de décision et des durées de leur application permet de retrouver les connexions de l'aménagement avec des événements (l'accident du bac, les personnalités des Gouverneurs), avec des opinions et des comportements collectifs (motion de la chambre de commerce en faveur d'Anoumabo dès 1922, lettre de l'« Association générale professionnelle des agents indigènes du gouvernement de la Côte d'Ivoire » contre Blokosso), avec des convictions et des savoirs (l'ensemble des connaissances médicales et des préjugés sur les épidémies, ensemble qui fournit en arguments le débat sur la séparation et les communications entre quartiers blancs et africains), avec les cycles de l'économie et de l'histoire politique.

Qu'une multiplicité de médiations interviennent est un fait admis, de même qu'il paraît irréalisable de les totaliser : l'usage est de choisir un principe d'ordre qui entraîne à hiérarchiser les médiations. Une autre attitude est concevable : elle consiste à faire tenir ensemble le maximum de réalités et à les réunir sans les soumettre à quelques déterminants plus autoritaires, plus décisifs que les autres. Ce dernier genre d'intention me paraît un meilleur stimulant de recherche que l'idée d'un ordre hiérarchisé des causes.

16. Dépêche télégraphique, Gouverneur général de l'A-OF à ministre des Colonies, 23 décembre 1930, ANSOM, TP 568, dossier 32.

17. Association générale professionnelle des agents indigènes du Gouvernement de la Côte d'Ivoire à lieutenant-gouverneur, 21 janvier 1931, ANCI, 6493.

18. Lieutenant-gouverneur à Président AGPAI, 23 janvier 1931, ANCI, 6493

Abidjan des années trente : landscapes

Claudine VIDAL

Les Archives nationales de Côte d'Ivoire conservent un fonds d'affaires correctionnelles traitées, du temps de la colonisation, par le tribunal du Premier degré d'Abidjan. Bien qu'incomplète, cette collection de registres recèle une masse d'informations sur l'existence populaire africaine, informations sans équivalent car, au fil de centaines d'affaires, toutes sortes de pratiques quotidiennes sont détaillées en même temps que sont consignés systématiquement divers renseignements d'identification concernant les personnes, les valeurs et les provenances des marchandises volées, les prix des services, les circonstances qui furent à l'origine des plaintes et des contraventions. Le dépouillement de ce matériau, profus, restitue l'effet, au jour le jour, sur les modes de vie des déterminations « lourdes », politiques et économiques, personnalise des acteurs sociaux, suggère une ambiance. Bref, un document irremplaçable pour qui, travaillant à connaître les actuels rapports sociaux des Abidjanais, compare des conditions citadines d'avant et de maintenant. Des rapports sociaux ? Une sociologie, donc. Une sociologie qui, cependant, s'entraîne à ne pas considérer systématiquement les déterminations sociales comme uniques causalités, s'efforce d'aborder les thèmes inhabituels à la discipline. Sans réticence car, disposant d'un matériau aussi riche que celui-là, s'interdire de penser en géographe, en démographe, en anthropologue, en économiste, serait pratiquer une bien morne ascèse. Pourquoi, en effet, ne pas vouloir diversifier l'approche sociologique par confrontation avec d'autres façons de construire une objectivité ?

Quand la ville était à la campagne

Soit le thème des « relations ville-campagne », leitmotiv des études africanistes durant la décennie qui suivit les décolonisations. L'étude de telles relations est également essentielle à comprendre les sociabilités urbaines lorsque la capitale était encore une petite ville coloniale. En 1929, Abidjan comptait presque 9 000 habitants (dont un millier d'Européens), un peu plus de 15 000 en 1934 et, en 1936, 23 862 dont 1 273 Européens. Centre politique, administratif, économique, fractionné en trois espaces : sur le Plateau, la cité européenne, que jouxtaient deux quartiers africains, Adjamé, au nord et, au sud, sur l'île de Petit Bassam, Anoumabo qui devien-

dra Treichville en 1934[1]. L'ensemble est enserré par les plantations conquises sur les terroirs des autochtones, situation originale d'ailleurs car ce n'est pas le bâti urbain qui phagocyte l'étendue rurale mais une autre agriculture, importatrice de main-d'œuvre immigrée ; les plantations cependant n'occupent pas tout, les villageois conservent des terrains de culture qu'ils défendent avec plus ou moins de succès contre l'expansionnisme des concessionnaires (ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux des enquêtes menées par l'administration pour déterminer si les villageois exploitent réellement les superficies qu'ils déclarent indispensables à leur existence) ; des « campements » également sont établis aux bords mêmes des lotissements urbains, enfin, un peu partout, persiste la brousse. Or, l'analyse classique considère surtout les rapports des citadins avec leur région d'origine. Reste que si l'on pense aussi en termes d'espace, s'impose le fait, qu'entre 1920 et 1940, la campagne est si proche que les citadins peuvent s'y rendre aisément à pied. Cette donnée ouvre une perspective différente : le milieu rural n'est plus considéré principalement comme celui des parents des migrants, mais comme un milieu social qui entretient avec la ville des rapports que n'explique pas la parenté. Et l'enquête historique regroupe des comportements qui indiquent l'existence de collectifs bien distincts, parfois opposés, certains, ruraux, les autres, citadins, mais en relations de proximité sur le même espace. Sans la perspective spatiale, l'analyse manquerait peut-être l'histoire sociale propre à ce mixte de ville et de campagne qui est l'échelle où se façonnent les strates spécifiques à la société abidjanaise d'alors.

L'archive dépouillée, c'est inévitable, ne donne à voir que des intentions illicites aux déplacements des citadins vers la périphérie rurale. Il ne faudrait pas, pour autant, penser comme nécessairement antagoniques les relations des Abidjanais avec leur voisinage. On sait par ailleurs que toutes sortes d'échanges se produisaient sans incidents, ceux notamment qui avaient trait au commerce, ainsi du colportage qui introduisait dans les villages proches des consommations nouvelles, ainsi, dans l'autre sens, des allées et venues régulières de pêcheurs, d'agriculteurs, de femmes en direction du marché. Des affaires de vol surtout motivent les plaintes des ruraux : vols dans leurs cases, vols dans leurs champs, fréquents au point qu'ils s'organisent pour prendre leurs visiteurs sur le fait : des chapardeurs isolés, des petites bandes également.

Ainsi cette affaire jugée le 13 août 1935 (n° 151 — 3495)[2] « A Abodo-Doumé, le 7 août 1935, le nommé Yao a surpris trois inculpés en train de voler du manioc dans son champ. Ils n'ont pas eu le temps d'emporter les trois paniers car Yao a appelé ses gens qui ont arrêté les voleurs et les ont conduits devant le président du Tribunal qui les a mis sous mandat de dépôt. » Les charges de manioc ont été immédiatement restituées et les trois inculpés (deux sont originaires de Boundiali, un de Bouaké) condamnés à un mois de prison.

Il arrive que les cultivateurs se fassent justice eux-mêmes lorsqu'ils surprennent leurs voleurs ; il arrive aussi qu'ils agressent systématiquement qui n'a pas à se trouver dans leurs parages, ce qui leur vaut des condamnations pour coups et blessures, sans circonstances atténuantes.

Amani, un cultivateur baoulé, installé à Anoumabo, devra débourser 30 francs d'amende et 40 francs de dommages-intérêts — sentence prononcée le 15 mars 1932 (n° 58 — 3354) : « Une femme qui cherchait du bois, dans la brousse, à Anoumabo, entre dans sa concession. Il lui dit de sortir, il parlemente, il la frappe. Elle l'accuse de viol, il dit seulement qu'il voulait l'expulser. Le mari de la plaignante était venu la secourir, prévenu par sa jeune parente qui accompagnait la femme. » Brutalités

1. Pour l'histoire et la création d'Anoumabo, voir dans ce même recueil Marc Le Pape : « Récits d'espaces. Les premiers faubourgs d'Abidjan »

2. Toutes les affaires référencées dans ce texte proviennent d'un fonds des Archives nationales de la Côte d'Ivoire ; le numéro à 4 chiffres est celui du carton contenant le registre utilisé, nous indiquons également la date et le numéro d'ordre du jugement.

punies : elle n'avait rien pris. On remarquera au passage que l'accusation de tentative de viol n'a pas été retenue ; elle était quasi habituelle lorsqu'il y avait palabre entre homme et femme. Lorsque de telles accusations sont cependant prises au sérieux par le tribunal, elles donnent lieu à des enquêtes minutieuses, car normalement, les femmes craignant ce risque bien réel ne circulaient pas seules. Toujours est-il que les citadins plaident volontiers la distraction ou l'ignorance des « limites » entre la brousse et la concession ou le champ, comme si eux-mêmes n'avaient jamais vécu « au village ».

Un certain Moussa Camara, qui exploite des champs dans l'île de Petit Bassam, réussit à pincer un voleur. L'affaire fut jugée le 3 février 1926 (n° 6 — 5294). « Je fais des cultures près d'Anoumabo et j'élève des poules pour les vendre à Abidjan. Ayant constaté la disparition d'une vingtaine de mes poules, j'ai trouvé des lacets tendus dans mes plantations. Je me suis embusqué la nuit avec mes boys [...]. Nous avons arrêté Boka Kali (Croumen), dans les plantations vers deux heures du matin et il n'a pu nous expliquer ce qu'il venait y faire. J'ai prévenu Niémene, chef Croumen. » L'inculpé justifie sa sortie nocturne par le besoin de prendre un lavement, dans l'obscurité il a confondu fourré et champ. Le chef ne le soutient pas ; Boka Kali serait un fainéant notoire. Il récolte quinze jours de prison et devra verser 100 francs de dommages-intérêts.

Histoire courante que celle de ces manœuvres, venus de toutes les régions de Côte d'Ivoire, sans moyens d'existence bien définis et qui tentent de vivre aux dépens des autres. On notera que le plaignant, dans cette affaire comme dans la précédente, n'appartient pas à l'ethnie autochtone (les Ebrié), ils n'étaient pas rares en fait ces agriculteurs (souvent des Baoulé), ayant quitté leur propre village pour créer un campement non loin du centre urbain. L'industrie de citadins, désargentés ou indélicats, ne s'exerce pas seulement à braconner les poules ou les ignames. L'extraction clandestine du bangui, suite à l'abattage discret des palmiers d'autrui a beaucoup d'amateurs : pour leur consommation personnelle, pour le revendre car c'était un commerce d'autant plus profitable qu'il était prohibé. Tout un chacun s'y voit compromis, un jour ou l'autre, les voleurs bien entendu, mais aussi les agriculteurs et les revendeurs (bien souvent des vendeuses) car l'administration coloniale interdit le transport et la vente du bangui. Le commerce en était néanmoins florissant, aux dires des témoins.

Kouadio Kouakou, planteur baoulé d'Anoumabo, dénonce les contrevenants : « Nous avons trouvé le nommé Gali Driboué, abattant des palmiers et récoltant le bangui, près d'Anoumabo. » Gali Driboué, un manœuvre bambara, dit qu'il obéissait aux ordres de son surveillant de travaux, un Wobé, Jean Guéi qui, lui, déclare ne pas boire de bangui et s'être contenté de transmettre l'ordre reçu par Gorin N'Diaye, un Sérère du Sénégal, maçon de son état qui admet tout. En fait, le patron, le contremaître et le manœuvre travaillaient à l'extraction du bangui comme dans le bâtiment : hiérarchiquement. Le juge ne tint pas compte de leur différence de statut et distribua un mois de prison ferme à chacun... en toute égalité.

Les trois dernières affaires se passaient à Anoumabo. Ce nom était celui d'un village ébrié, situé sur le Plateau, à l'exact emplacement de l'actuelle rue du Commerce ; dès 1903, la CFAO y avait installé deux Européens. Anoumabo, le village, fut déplacé de l'autre côté de la lagune, mais en même temps que l'administration délimitait un terroir aux Ebrié, elle lotissait un quartier pour les habitants africains du Plateau, quartier que l'on appelait également Anoumabo, et créait, pour les concessions commerciales, un emplacement formant une première « zone industrielle ». Vivaient donc à Anoumabo, outre les autochtones ébrié, des immigrants, employés, ouvriers ou domestiques, et aussi des cultivateurs. Cet espace était devenu, somme toute, une banlieue mi-citadine, mi-rurale. Certains de ses habitants, employés ou artisans, circulant à bicyclette, tombaient dans les contrôles de la police. Le 1er mars 1932 (3354), quatre contrevenants au règlement en matière d'éclairage et de plaque de contrôle, devaient régler 30 francs d'amende : deux d'entre eux — un ajusteur de la CICA, un tailleur installé devant la Compagnie Kong — allaient vers la « zone industrielle » d'Anoumabo, les deux autres — un boy, un facteur prin-

cipal de chemin de fer — devaient passer le pont flottant pour se rendre à Abidjan (dans les textes de cette époque, Abidjan signifie Plateau). Migrations quotidiennes de 2 à 4 kilomètres, les gens de la capitale avaient encore peu de distances à parcourir pour relier les divers lieux de leur existence.

Que l'on s'éloigne quelque peu du « centre » (la gare d'Abidjan marque le point 0) et c'est la brousse. Ainsi, Port-Bouët, qui communiquait par train et par route avec Abidjan : un wharf et ses magasins, un « camp » de manœuvres, un village de pêcheurs. Jugée le 28 juillet 1936 (n°166, 3344), une affaire montre que, très près de la ville, la chasse pouvait être une activité de rapport. Le 18 juillet, Sery Emile chassait pour Abdoulaye Silla (dioula d'Odienné), un garde de cercle, habitant à Port-Bouët. Il fut tué au kilomètre 9, à 300 mètres de la route, par Jean Dally, qui chassait, lui aussi, mais pour le compte de Jean Koudou (un Bété de Gagnoa), infirmier titulaire de 1ère classe, habitant également à Port-Bouët. Les deux patrons vendaient, en toute illégalité, aux « indigènes » (sic) la viande rapportée par leurs chasseurs. Ils sont condamnés à de lourdes amendes pour infraction au régime des armes, à des dommages-intérêts, leurs fusils sont confisqués, tandis que Jean Dally, convaincu d'homicide par imprudence, est condamné à huit mois de prison. En 1936, un infirmier, un garde de cercle, faisaient partie de la moyenne bourgeoisie africaine ; un accident les a fait figurer sur ces registres ; sans doute apparaissent-ils également dans les archives foncières du cercle d'Abidjan en tant que concessionnaires des terrains ruraux comme l'étaient nombre de leurs homologues, employés de l'administration coloniale.

Quelques affaires donc, suggérant la diversité des acteurs sociaux et de leurs pratiques : ces agissements illégaux laissent percevoir que diverses fractions urbaines avaient des intérêts sur la périphérie rurale d'Abidjan, intérêts suscitant des entreprises autorisées, quant à elles. Toujours sur le thème des « relations ville-campagne », bien des incidents suggèrent des voies de recherche hors des archives pénales : ainsi, les plaintes pour détournements de campagnardes par des séducteurs de la ville attirent l'attention sur le rôle très important joué par les femmes en matière d'innovation sociale ; les filouteries montées dans les villages par de vrais ou faux agents de l'administration (exiger des vivres, de l'argent) ou les « grèves » paysannes (refus d'entretien des plantations) illustrent l'ambivalence villageoise (entre soumission et résistance) face aux autorités centrales ; les plaintes des autochtones contre les immigrants (par exemple en matière de pêche) révèlent des tensions qui ne sont pas uniquement urbaines, etc. Bref, ce matériau met en évidence la multiplicité et la diversification des rapports entre Abidjan et son immédiat hinterland durant les années vingt et trente : leur analyse ouvre une perspective géographique tout autant que sociologique sur un processus d'urbanisation[3].

L'arrêté local n° 40 A du 17 janvier 1916 et la « bangui connection »

L'arrêté local n° 40 A du 17 janvier 1916 interdisait purement et simplement la fabrication et la vente du vin de palme, il eut le même résultat que la Prohibition : des filières clandestines d'extraction, de vente et de dégustation se mirent en place, policiers honnêtes et corrompus se livrèrent bataille...

L'extraction d'abord : seuls des citadins se font prendre. On se souvient d'une petite équipe (le patron, le contremaître, le manœuvre) dénoncée par un agriculteur (*infra* : 4) ; une autre équipe n'a pas eu plus de chance (28 août 1928, n° 37, 3367) :

3. Sur l'avenir des relations entre Abidjan et son hinterland (dans les années soixante-dix) voir l'excellent travail de Henri BERRON : *Tradition et modernisation en Côte d'Ivoire*, (Ivoiriens et étrangers), Editions Ophrys, Gap, 1980, 386 p.

un menuisier et deux manœuvres, travaillant en toute légalité au chantier de la voie ferrée, avaient beaucoup moins légalement fait tomber huit palmiers « pour permettre le passage » ; le menuisier et le premier manœuvre, logés dans un campement situé sur le terroir d'Attiécoubé, où le délit avait été commis, sont condamnés chacun à quinze jours de prison, le second manœuvre, vivant à Petit Bassam et sans doute, de ce fait, non suspect de préméditation, reconnaît avoir extrait le bangui des arbres abattus et ne fera que cinq jours. Les villageois, en somme, surveillent leurs palmiers et se défendent contre la concurrence ; quant à eux, il s'organisent si bien qu'ils évitent la correctionnelle.

Le plus délicat semble le transport : une « tine » de bangui ne passe pas facilement inaperçue ; c'est juste à la livraison que tombe Bakary Traoré, « Bambara du Soudan » et colporteur. Le 2 septembre 1926, « Le garde Oulé Diédagoné surprenait Bakary alors qu'il apportait du vin de palme dans la case d'une femme indigène à Nouveau Cocody. Il mord le garde de cercle. » Amende, six jours de prison (3 septembre 1926, n° 17, 3351). Il ne faudrait pas imaginer une coïncidence : le garde serait passé juste au moment du délit. La dénonciation permet ces hasards heureux pour la police ainsi que le révèlent d'autres affaires mieux détaillées, dénonciations qui ont tous les mobiles — vengeances amoureuses, règlements de compte entre voisins, jalousies entre concurrents, etc. — excepté la défense désintéressée de la tempérance ! Plus fréquentes dans les archives, les arrestations dues à un coup de filet systématique : les gardes se postaient en des lieux de passage connus et raflaient. Le 12 avril 1938 (n° 141, 3343) par exemple, six femmes (dont cinq Baoulé et une Abouré) comparaissaient pour trafic de vin de palme, étaient condamnées chacune à cinq jours de prison et à 5 francs d'amende. Il s'agit de femmes : de fait, durant les années trente, les femmes sont spécialisées dans le portage et la vente du bangui, en particulier les Baoulé ressortissantes du cercle de Toumodi.

Le bangui de contrebande était souvent détaillé à la bouteille par des revendeuses chez qui s'installaient les consommateurs : déjà des « maquis », comme le montre cette affaire du 7 mai 1929 (n° 46, 3347) faisant suite à la plainte de Kouakou Amana, une ménagère baoulé, née à Toumodi, logeant à Vieux Cocody, de même que les deux inculpés, un boulanger gagou, un blanchisseur bété. « Le 1er mai 1929, dans la cour de ma maison, à Vieux Cocody, les deux prévenus saisirent et burent deux bouteilles de bangui en disant que le commissaire de police interdisait l'achat du bangui. Le lendemain les mêmes hommes revinrent et prirent une bouteille de bangui. Je protestai en disant que si le commissaire ordonnait de saisir le bangui, eux ne devaient pas le boire. Ces hommes m'insultèrent et j'appelai un garde de police. Kouassi Gogué s'enfuit et Baiou Prosper se laissa appréhender. Je bois du bangui pour me fortifier parce que je suis enceinte. » Kouassi Gogué choisit une défense absurde : « J'ai pris une bouteille sur l'embarcadère à un homme qui vendait du bangui et la femme Kouakou dit que c'était à elle : je lui offrai un franc qu'elle ne voulut pas... » Plus astucieux sont les aveux de son complice, Baiou Prosper. « J'ai fait comme les Bétés et les Gagous qui créent du désordre et dérobent les bouteilles de bangui à ceux qui viennent les acheter en disant que le commissaire de police défend cela. C'est Kouassi Gogué qui prit les bouteilles et j'en bus ma part, d'ailleurs, je ne me suis pas sauvé quand le garde vint. » Prosper allègue une nature ethnique trublionne... il est vrai que la « race », comme l'on disait à l'époque, des Bété, venus des régions ouest, eut plus souvent que d'autres, maille à partir avec la police : joueurs, bagarreurs, et surtout habitués du délit de vagabondage, les statistiques les montrent comme gibier de correctionnelle. Reste à comprendre comment venaient ces migrants et pourquoi ils s'intégraient mal à la vie urbaine. Toujours est-il que la franchise de Baiou Prosper lui vaut quelque indulgence puisqu'il n'est condamné qu'à un mois de prison contre quatre pour son camarade. Le motif de la condamnation est la grivèlerie, ce qui ne laisse pas d'être surprenant puisqu'il s'agissait d'un commerce illégal. Il reste que la tenancière du débit clandestin n'évite pas une amende de 5 francs pour infraction à l'arrêté du 17 janvier 1916. Après quoi elle a sans doute repris son commerce.

Des Abidjanais, relatant leur souvenir d'avant-guerre, disent que le commerce du bangui était une activité féminine courante et il semble bien que sa distribution se soit effectuée à grande échelle. L'administration préférait-elle surveiller d'autres pratiques, surtout après 1935 ? On peut le penser car ne passent plus en correctionnelle les simples infractions à l'arrêté du 17.01.1916 ; il faut que le trafic ait suscité des agissements intolérables par ailleurs pour que le Tribunal soit saisi. Par exemple, le 21 mai 1935 (n° 105, 3344), trois hommes, qui, se faisant passer pour des agents de police, confisquaient le bangui vendu sur la route de Port-Bouët, étaient condamnés chacun à six mois de prison pour port illégal d'uniforme. Finalement, la consommation clandestine du bangui allait de soi au point que la répression paraissait se déclencher par à-coups, peut-être lorsque le trafic, protégé par des policiers prélevant une dîme, devenait par trop voyant.

Un registre de 1938 détaille une affaire (17 avril 1938, n° 143, 3343) qui donne quelque idée de la manière dont était alors pratiqué le commerce de vin de palme. Le chef gouro d'Adjamé avait dénoncé un agent de police baoulé, Kouakou Pokou, qui « usant de son influence auprès des femmes indigènes qui se livrent habituellement au trafic de vin de palme, opérait la saisie de ce vin qu'il revendait ensuite, pour son compte personnel, par l'intermédiaire de sa femme, Kouassi Amanan ». Un samedi, le chef avait été incité par le commissaire de police à rappeler à ses compatriotes gouro que le trafic de bangui était interdit : aussitôt fait. Or, le lendemain même, il voit deux hommes chargés de tines de bangui, passer paisiblement devant sa porte. Il leur demande de prendre un autre trajet. Le lendemain, ils repassent à nouveau, escortés de deux femmes, elles-mêmes, porteuses de bangui. Il se fâche et les menace de détruire le bangui s'ils persistent. Ils vont se plaindre à l'agent de police Pokou. « Vers neuf heures, tandis que je me trouvais au village (*sic*) (il s'agit d'Adjamé), Pokou m'aborda et me dit que je n'avais pas à embêter les gens du village et que je ferais mieux de mettre mon titre dans ma poche, que d'ailleurs si je persistais, il me traduirait devant le tribunal. » Le chef va trouver le commissaire : enquêtes diverses. « Nul ne l'ignore au village, ce trafic dure depuis huit mois environ [...]. » Un certain N'Golibué N'Guessan s'occupe de l'abattage des arbres et les femmes s'occupent de la vente. On découvre soixante bouteilles de bangui dans la concession de Pokou, l'enquêteur apprend même que celui-ci avait renvoyé sa première femme pour en épouser une autre de race baoulé qui est une vendeuse notoire de bangui ! L'accusé se défend en relatant une affaire de femmes, extrêmement compliquée, et qui expliquerait la rancune des deux principaux témoins à son égard. Quant aux faits qui lui sont reprochés, il jure de son innocence. Il ne convainc pas le juge, est condamné pour trafic d'influence à 28 jours de prison ; le Tribunal d'appel prononce contre lui l'incapacité d'exercer à jamais aucun emploi public.

Ce fait divers de 1938 matérialise des types sociaux et des pratiques toujours observables dans les années soixante-dix et quatre-vingts. Au lieu du bangui (qui n'est plus clandestin mais, aux dires des connaisseurs, très trafiqué...) la « viande de brousse » interdite de chasse et donc de vente : elle fait néanmoins l'ordinaire des maquis. Tout un réseau existe donc, des chasseurs aux revendeuses à domicile, sur le marché et dans les restaurants, protégé et rançonné par les agents de la force publique (gardes forestiers, contrôleurs de marché, policiers), comportant des filières plus ou moins artisanales. De temps à autre, une charge de viande interceptée, un procès, une amende ; autour de ces accrocs, les mêmes palabres qu'il y a une quarantaine d'années : la corruption, des dénonciations, des vengeances amoureuses, des rancunes de village... Non que rien n'ait changé à Abidjan depuis plus de quarante ans ! Mais certains champs d'activités demeurent propres aux mêmes fractions sociales, ainsi les femmes ivoiriennes continuent-elles d'exercer un rôle important dans la distribution du vivrier (licite et illicite) à Abidjan. On retrouve aussi les mêmes sociabilités de la part des actuelles patronnes de maquis : animatrices d'espaces urbains « traditionnels » où sont mises en scène les manières les plus modernes de manifester les distances sociales... Fin des années soixante-dix, un maquis d'Abidjan était surnommé « Abidjan est grand » : et pour cause, on y buvait surtout du champagne, il avait la réputation d'être fréquenté par les « grands types » et leurs

maîtresses... Sa patronne avait peut-être été élevée dans une cour de Treichville par une « tantie » qui vendait chez elle du bangui et d'autres boissons interdites, quand Abidjan était encore petit, au point que les victimes d'un vol enquêtaient elles-mêmes jusqu'à ce qu'elles retrouvent le vêtement, le bijou, la bicyclette ou tout autre objet utilisé par le voleur ou par celui à qui le voleur avait vendu sa prise[4].

A côté de certaines permanences qui concernent surtout la population féminine, cette archive manifeste des transformations fondamentales. La plus massive, la plus totale est sans conteste le changement des rôles masculins dans la société abidjanaise. Avant la Seconde Guerre mondiale, on trouve toutes sortes de petits métiers pratiqués par des hommes ivoiriens et qui sont, maintenant, exclusivement exercés par des migrants étrangers. Cette division moderne du travail paraît naturelle, voire très ancienne à nombre d'Abidjanais si bien que, malgré la crise, ils n'envisagent guère (surtout les jeunes chômeurs plus ou moins scolarisés) des professions disqualifiées alors que les femmes, peu bénéficiaires du « miracle ivoirien » continuent, elles, dans les mêmes métiers que naguère.

4. On sait combien, en trois décennies, l'allongement des distances deviendra une donnée fondamentale de la civilisation quotidienne abidjanaise. J'ai tenté de préciser comment un comportement social — la conduite automobile — actualise un rapport espace/temps propre aux années quatre-vingts. Claudine VIDAL : La mort automobile à Abidjan. Espaces abidjanais : sociographies de la mobilité. *L'Espace géographique*, 3,1986.

Eléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain : réflexions sur le cas ivoirien

Annie MANOU-SAVINA

La cour commune urbaine est souvent définie comme un habitat reproduisant l'organisation de l'espace villageois : le bâti organisé autour d'une cour centrale où se déroulent la plus grande partie des activités de la vie quotidienne. Pour cette raison, elle est ainsi dénommée ou classée dans l'habitat dit traditionnel. Pour les décideurs, la cour urbaine est appelée habitat traditionnel par rapport au modèle urbain qui prône un habitat moderne, calqué sur les normes occidentales, et qui s'oppose à un habitat sous-équipé, le plus souvent surpeuplé et intégrant des pratiques communautaires ou collectives rappelant l'organisation au sein de la cour villageoise. Beaucoup plus qu'un rapprochement avec une réalité villageoise qui elle-même évolue, le développement de la cour commune urbaine nous semble s'expliquer en faisant référence à un contexte urbain ou domine une logique spéculative portant à la fois sur la densités et l'appropriation de rentes urbaines ainsi que sur la réalisation de systèmes d'alliances variant selon l'évolution du projet urbain.

L'organisation de l'espace des cours communes ne se rapproche pas que des concessions villageoises ; on retrouve une organisation similaire avec les caravansérails des pays musulmans d'Asie. Le Journal officiel de Côte d'Ivoire indique la création d'un caravansérail en 1912 à Aboisso puis en 1915 à Tabou et en 1916 à Abidjan et Grand Bassam. Institués à une époque où s'érigent les villes coloniales selon des politiques d'aménagement hygiéniste qui engendrent le plus souvent une séparation des deux communautés noires et blanches, les premiers caravansérails sont destinés à servir d'abri aux caravaniers venus du nord ; les premiers sont implantés à l'extrême sud des grandes pistes commerciales de l'Afrique de l'Ouest. A partir de 1916, le terme de caravaniers est élargi à celui « d'indigènes de passage » pour les villes d'Abidjan et de Grand Bassam. Les grands travaux à Abidjan (construction du chemin de fer) mais aussi à Grand Bassam, qui à cette époque rivalise encore avec Abidjan pour le titre de capitale (Grand Bassam reste le premier port de Côte d'Ivoire jusqu'en 1928), drainent vers ces villes une main-d'œuvre importante. Les délibérations du conseil municipal d'Abidjan et de Grand Bassam approuvent ainsi la création des caravansérails, abris sommaires, contrôlables par l'administration et tendant à limiter dans l'espace des implantations des premières vagues de migrants. Le projet urbain reste celui de la ville européenne dont il faut assurer la sécurité sanitaire et politique.

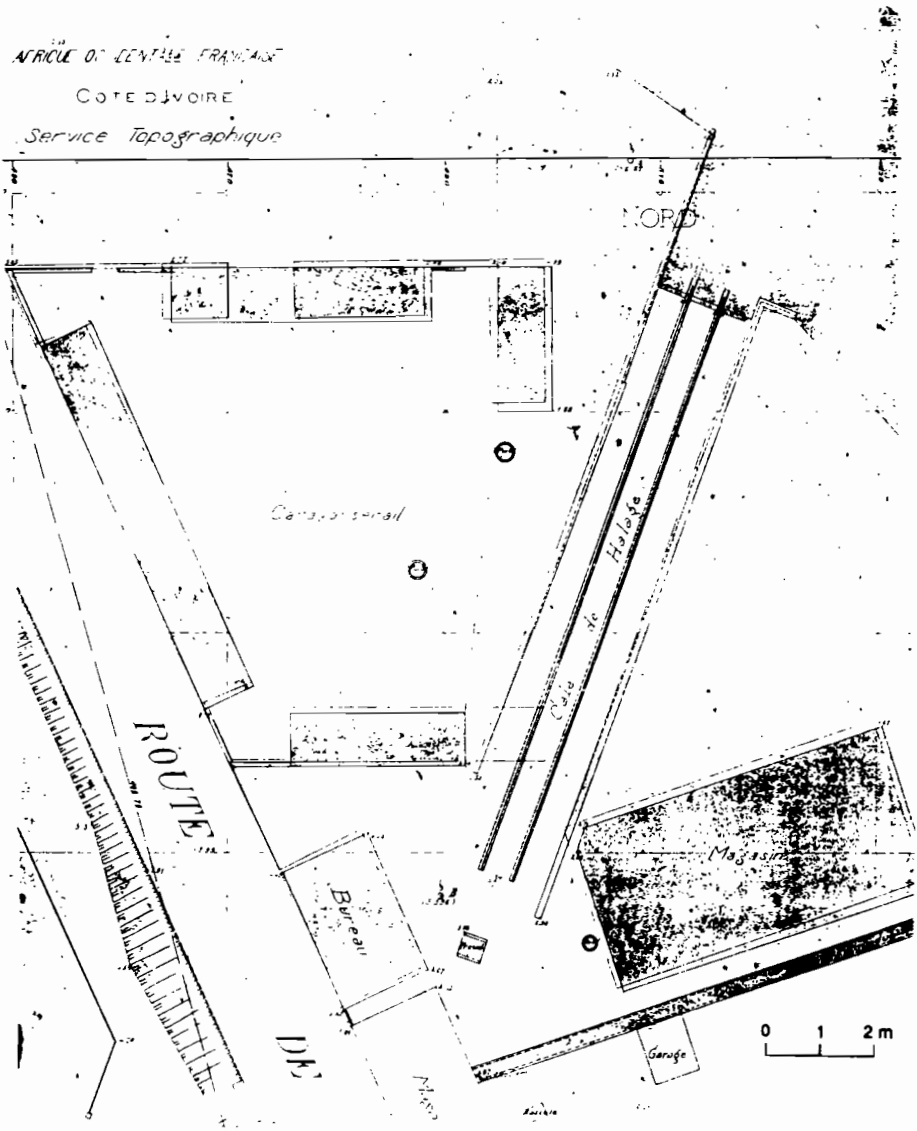

FIG. 1. — Situation du caravansérail d'Abidjan à l'extrême nord-ouest de la baie de Cocody, en bordure de la route de Bingerville.
(Source : Service topographique de Côte d'Ivoire, Abidjan 1931)

Nous avons pu retrouver le plan du caravansérail d'Abidjan au Service topographique de Côte d'Ivoire[1] (cf. fig.1). L'organisation spatiale reprend celle que décrit le Grand Larousse pour les caravansérails d'Asie : *une grande cour où l'on pénètre par une seule entrée et sur laquelle s'ouvre une succession de chambres acco-*

1. AOF/Service topographique/CI, Magasins des TP, échelle 1/200, Abidjan 6 mars 1931, cote 94 et A76.

lées, vides, plus ou moins spacieuses. Cette organisation n'est pas sans rappeler celle de cours communes d'aujourd'hui : elle est différente de celle de la cour villageoise où il existe le plus souvent une unité d'habitation indépendante pour chaque membre adulte et où les maisons, bien qu'ouvrant sur la cour qu'elles ceignent, sont isolées les unes des autres laissant ainsi des espaces privés préservant une relative autonomie, en même temps qu'une sécurité (risques d'incendie par exemple). La disposition des bâtiments dans la cour villageoise, de même que la situation de celle-ci au sein du quartier font référence à une organisation sociale. Le village, le quartier, la cour sont des entités physiques et sociales.

Le mode de fonctionnement défini pour les caravansérails d'Aboisso et de Tabou et précisé en ce qui concerne ceux d'Abidjan et de Grand Bassam, préfigure ce que va devenir l'habitat du plus grand nombre dans lequel chaque porte correspont à un ménage qui n'a pas de lien géographique et familial avec le ménage de la porte voisine. Le caravansérail est destiné à loger « les indigènes » de passage (article 1), l'heure d'ouverture est fixée à 5 h. 30 et l'heure de fermeture à 22 h. (article 2). Le caravansérail possède des chambres communes ou des chambres individuelles (article 3), la location peut se faire au mois ou à la journée et il peut y avoir des abonnés (article 4). Un gardien est chargé de prendre le loyer et de reverser la somme au profit de la commune mixte (article 10). L'entretien est assuré par les locataires qui sont responsables des détériorations (articles 11 et 12), la cour doit être journellement balayée[2]. Le gardien employé par la commune mixte est remplacé aujourd'hui par l'attributaire de la parcelle ou son représentant. La cour commune semble ainsi plus proche de la cour-caravansérail que de la cour villageoise. Le terme de caravansérail est employé en France pendant la période haussmanienne. Dans ce cas, les abris sommaires prennent la forme d'hôtels luxueux comme l'Hôtel du Louvre à Paris sur le prolongement de la rue de Rivoli. L'hôtel caravansérail a place dans le projet urbain haussmanien ; il est construit pour loger la population flottante, non pas celle des deshérités, mais celle des étrangers, riches commerçants ou industriels. Aussi les spéculateurs accordent-ils une importance particulière dans leurs opérations immobilières aux hôtels. Le caravansérail permet d'enrichir l'échange et la ville[3]. La politique urbaine ivoirienne mise en route à l'époque coloniale reprend l'idée de caravansérail toujours associée à l'habitat pour les Africains puis, après l'Indépendance, à l'habitat pour le plus grand nombre.

La cour-caravansérail : une tentative pour résoudre le problème de l'habitat africain

Après la Seconde Guerre mondiale, la migration vers les villes s'accentue, en particulier vers Abidjan ; à la fois point de départ du chemin de fer Abidjan-Niger depuis 1904, capitale administrative depuis 1934 et port depuis 1950, date de l'ouverture du canal de Vridi, la ville a un taux de croissance annuel de 14 % entre 1948 et 1955, ce qui représente un record pour l'Afrique Occidentale[4]. Face à l'importance de la croissance démographique, dont l'ampleur reste toujours largement sous-estimée en 1950, l'Etat colonial est confronté au problème de l'habitat pour les Africains. Cette préoccupation s'intègre dans la nouvelle politique économique dont l'objectif est de produire mieux et plus : le développement économique est associé

2. JOCI n° 16 du 3 août 1912, JOCI n° 17 du 15 septembre 1916.
3. *Histoire de la France urbaine.*
4. Urbanisme et Habitat en Afrique noire francophone avant 1960, ACA, ministère de l'Urbanisme et du Logement, Mission de la Recherche urbaine, avril 1984.

au développement social dans le sens où l'amélioration de la production passe par l'amélioration des conditions de vie. Une politique d'habitat social est mise en route. Compte tenu des faibles ressources des populations, le logement subventionné apparaît comme la solution pour fournir aux Africains des logements salubres. En 1949, un décret crée dans chaque territoire de la Fédération une section de L'OHE (Office des habitations économiques créé en 1926 et qui avait essentiellement fonctionné à Dakar). La SIHCI (Société immobilière d'habitations de Côte d'Ivoire) est créée en 1952. Elle a pour but le développement de l'habitat urbain et rural. Les constructions doivent prévoir « des habitations à bon marché spécialement conçues et étudiées pour satisfaire aux besoins de la population africaine laborieuse et de la classe moyenne. »[5] La SIHCI construit sur les extensions des quartiers d'Adjamé et de Treichville et trois types de produits sont mis sur le marché :

— le caravansérail, en location,

— la maison ou le pavillon individuel, en location-vente,

— l'immeuble, en accession à la propriété « destiné à une catégorie très européanisée, voire même des européens »[6]. Le premier type de logement se rapporte à notre sujet. Les caravansérails de la SIHCI reprennent la disposition en chambres accolées sans communication entre elles. La cour devient une allée centrale délimitée par les alignements parallèles des bâtiments d'habitation, et les sanitaires et cuisines collectifs sont situés dans des bâtiments annexes extérieurs au logement. Ce type d'habitation est destiné, selon les textes, aux manœuvres et travailleurs saisonniers « instables », à la population flottante. Il est aussi dénommé sous le terme de « caravansérails mossis » faisant référence à l'origine de la principale source non ivoirienne de main-d'œuvre et qui a participé de longue date à l'édification du pays. L'organisation du bâti s'explique par la nécessité de trouver une solution au problème du logement africain ; il s'agit avec des investissements minimums de loger un maximum de personnes et ce type d'organisation spécule sur les densités. Il semble difficile de parler d'une spéculation sur les revenus provenant de la location. En effet à la fin des années 1950 les logements caravansérails construits par la SIHCI sont loués 1 700 F par mois alors que la chambre à Treichville ou Adjamé (construction privée sur lotissement contrôlé par l'Etat) se loue déjà de 2 000 à 3 000 F par mois[7]. Les loyers des logements caravansérails indiquent le souci d'abaisser le seuil de solvabilité mais le problème de l'habitat africain n'en est pas résolu pour autant. Si ces logements sont conçus comme des logements à bon marché, ils sont cependant, par leurs matériaux de construction et leur niveau d'équipement, d'un standing bien supérieur à la majorité des habitations où logent les populations africaines autour des années 1955. Les conditions pour en être attributaire, ainsi que les charges d'équipement (eau, électricité) qui s'ajoutent au prix du loyer, les rendent inaccessibles à la plus grande partie de la population à laquelle ils sont destinés et ce type de logement profite d'abord à une catégorie sociale essentiellement composée de fonctionnaires. De plus, autour des années 1950, la vie politique évolue vers une plus large autonomie puis vers l'Indépendance. Dans ce contexte, la satisfaction et l'intégration dans le projet urbain des « évolués » sont prioritaires pour opérer un changement sans rupture majeure ; aussi le type de logement caravansérail n'a-t-il pas été le produit le plus construit et il a vite été abandonné au profit de la maison individuelle plus spacieuse et beaucoup plus chère, qui avec l'accession à l'Indépendance va représenter le sommet de l'échelle de la modernisation.

5. Cité dans la revue *Urbanisme* n° 111-112, 1969, p.95.

6. Commentaire sur la politique de l'habitat dans un rapport du Service de l'habitat, créé en 1958. Source : Service de la documentation du ministère de l'Information.

7. E. Bernus, 1962.

La cour-caravansérail : une solution pour le logement du plus grand nombre ou un moyen pour l'appropriation de rentes urbaines ?

L'afflux continu de migrants crée une forte demande de logements que l'offre publique (SIHCI puis SUCCI)[8] ne satisfait que très partiellement. Les propriétaires de Treichville et d'Adjamé construisent à la hâte des pièces d'habitation supplémentaires sur leur parcelle en vue de la location. Avec l'accession à l'Indépendance, le modèle urbain prône la réalisation d'un urbanisme moderne qui conserve des normes élevées calquées sur le modèle occidental. Malgré un effort très important dans la production d'un parc public de logement (5 900 logements économiques sont achevés par an en moyenne sur la période 1971-1975) l'importance des fonds accaparés par le projet urbain de modernisation de l'habitat ne suffit pas à répondre à la croissance démographique : en 1963, 74 % de la population d'Abidjan[9] vit dans un habitat de type cour et en 1984 ce pourcentage est de 71 %[10]. Le lotissement contrôlé (lotissements sommaires DUA et DUH[11] puis plate-forme d'accueil) et le laisser-faire devant l'extension des lotissements non contrôlés (lotissement des terrains agricoles par des promoteurs privés, souvent propriétaires coutumiers du sol) ou des secteurs d'habitat non lotis, permet de trouver une solution immédiate au problème du logement à la fois pour les populations défavorisées qui n'ont pas accès au projet urbain et pour l'Etat, qui n'a pas les moyens de construire des logements modernes pour tous. Dans le cas d'Abidjan, de petits promoteurs privés prennent le relais de l'Etat et financent l'achat du terrain (si les prix des parcelles des lotissements contrôlés sont relativement faibles, par contre, les prix des parcelles des lotissements privés peuvent être beaucoup plus élevés et atteindre 1 million de FCFA ou plus pour des superficies d'environ 500 m^2) et la construction de logements. Les individus les mieux introduits auprès de l'appareil d'Etat, les chefs coutumiers, ceux pouvant investir plus que d'autres construisent pour louer quel que soit le mode d'accès à la terre urbaine, légal ou illégal. Au départ ces attributaires ou acheteurs de parcelle n'ont pas toujours des moyens importants et le plan simplifié du caravansérail permet la multiplication rapide d'un patrimoine locatif sommaire : succession de pièces accolées, entrée-coucher (1 pièce) ou chambre-salon (2 pièces) sans équipement, excepté les sanitaires en nombre très insuffisant et utilisés collectivement. L'eau et l'électricité sont aussi revendues à partir des installations existantes dans la cour ou dans une cour voisine (cf. fig.2).

La cour-caravansérail permet ici encore la spéculation sur les densités car elle loge un maximum de personnes. Abidjan a en effet un taux d'accroissement moyen annuel élevé, autour de 10 % jusqu'en 1979. La cour-caravansérail est une forme très adaptée à l'économie marchande ; dans un contexte de pénurie chronique de logements, leur construction demande un investissement minimum et procure une rémunération élevée avec la perception des revenus locatifs, l'amortissement des constructions se faisant en général sur une période de 5 ou 6 années[12]. Ces constructions sommaires, pouvant être réalisées dans des délais rapides, renforcent la spéculation sur les terrains agricoles, « vendus » comme terrains à bâtir par les lotisseurs privés à la périphérie urbaine. La cour-caravansérail n'est pas conforme au projet urbain étatique. Les formes d'illégalité sont multiples et se développent aussi bien à

8. SUCCI : Société d'urbanisme et de construction de la Côte d'Ivoire.
9. Enquête SEMA 1963.
10. Recensement administratif 1984-1985, Direction de la statistique, Abidjan.
11. DUA : Direction de l'urbanisme et de l'architecture. DUH : Direction de l'urbanisme et de l'habitat.
12. Coût de construction d'une cour commune et revenus locatifs annuels (résultats d'enquêtes menées en 1982) : voir tableau p. 315.

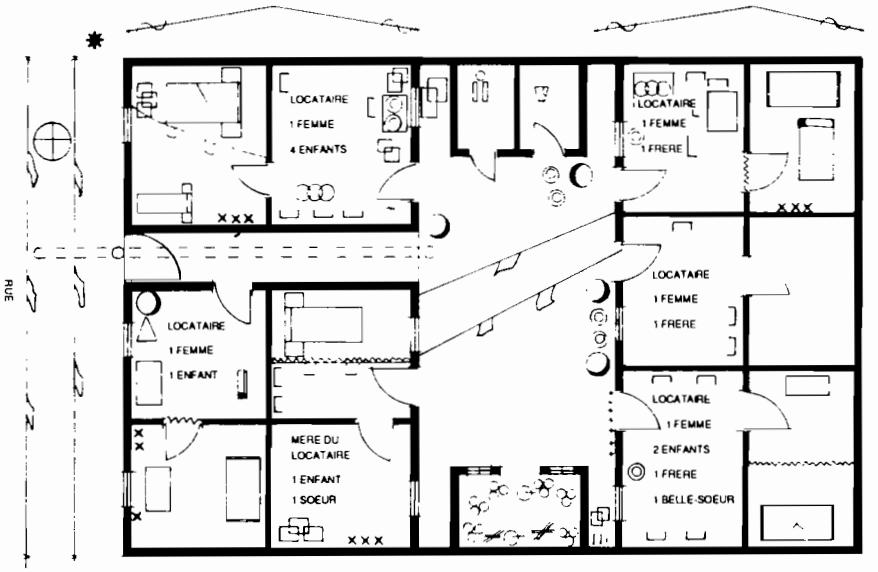

FIG. 2. — La cour commune urbaine.

Cour commune à Port Bouet II (Yopougon) construite sur 150 m², occupée par 5 ménages locataires.

Le propriétaire réside dans une autre cour dont il est aussi propriétaire, dans le même quartier.

Sous la pression spéculative le maximum de logements sont construits, chambre-salon (de 16 à 20 m²) sur le devant et au fond de la parcelle ; la surface cour est réduite (27 m²).

L'eau est achetée dans le quartier et stockée dans des fûts devant la porte d'entrée des logements. Il y a un compteur électrique dans la cour auquel sont raccordés quatre logements. Un W.C., une douchière et une pièce-cuisine pour vingt-quatre habitants. Le revenu locatif de la parcelle était de 18 000 F en 1978 et de 34 000 F par mois'en 1982.

partir d'un processus légal d'accès à la terre (lotissement contrôlé par l'Etat) que d'un processus illégal. Les normes de construction, très élevées selon la définition du projet urbain, ne sont pas respectées ; le permis de construire même s'il est demandé ne garantit pas nécessairement que la construction réalisée sera conforme au plan déposé, la procédure d'acquisition du titre foncier est rarement entreprise, la possession d'un terrain illégal n'empêche pas la construction spéculative et la perception de loyers élevés par le constructeur des logements. Le laisser-faire (sur une période de temps plus ou moins longue) de l'Etat a pour fonction d'assurer la formation d'une catégorie sociale, celle des petits propriétaires urbains, qui, exclus du projet étatique, n'en constituent pas moins une force d'appui du pouvoir politique en

QUARTIERS	REVENUS LOCATIFS MOYENS ANNUELS	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION
Port Bouët II	258 660 F	1 440 000 F
Abobo	734 580 F	4 800 000 F
Adjamé		
- cour en rez-de-chaussée	1 103 760 F	4 800 000 F
- cour avec étages	2 542 350 F	12 000 000 F

Les sommes sont indiquées en FCFA.

ayant la possibilité de percevoir une rente urbaine importante sans rapport avec les constructions réalisées[13]. Le montant des revenus locatifs complète de façon non négligeable le revenu de l'activité professionnelle et dépasse souvent la rémunération de celle-ci. Il reste à évaluer l'importance de la concentration de la propriété foncière ; en effet des attributaires se définissent comme concessionnaires, c'est-à-dire attributaires de concessions, et dont l'activité consiste à percevoir les loyers. Certains, souvent abidjanais de longue date[14], axent délibérément leur stratégie en dehors du projet urbain étatique. Les logements type sociétés immobilières en location-vente, la villa des quartiers résidentiels, demandent au départ un investissement beaucoup plus important qu'une cour-caravansérail et passer par le système bancaire demande des garanties que ces attributaires n'ont souvent pas. Enfin, les aléas de la conjoncture peuvent entraîner des baisses de loyers importantes dans ces types de logement (comme par exemple la baisse des loyers après la suppression des baux administratifs). De petits promoteurs privés, encouragés par le laisser-faire de l'Etat, ont finalement repris sur une grande échelle ce que les Communes mixtes de Grand Bassam et d'Abidjan, puis les premières sociétés immobilières, avaient tenté de promouvoir. En période de diminution des ressources, où l'Etat n'a plus les moyens d'assurer, ne serait-ce qu'en partie la réalisation de son projet urbain, le problème devient : comment freiner l'avance des cours-caravansérails dans leur forme locative sommaire et sous-équipée ? En effet, les revenus qu'elles procurent ne sont jamais utilisés pour améliorer l'habitat locatif, le propriétaire préférant, selon ses moyens, réinvestir dans de nouvelles constructions de cours-caravansérails. Dans les lotissements contrôlés, l'Etat ivoirien a entrepris depuis 1977 des opérations visant à augmenter le niveau de service des quartiers. Si le principe de la récupération d'une partie du coût des investissements publics est admis, il reste à le faire appliquer, l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers servant beaucoup plus de prétexte à l'augmentation des loyers sans entraîner d'améliorations correspondantes sur les parcelles.

BIBLIOGRAPHIE

BERNUS (E.), 1962. — Note sur l'agglomération d'Abidjan et sa population, *Bulletin de l'IFAN*, XXIV B, n° 1-2 : 54-85.

Collectif, 1984. — *Urbanisme et Habitat en Afrique noire francophone avant 1960. Inventaire de l'expérience française sur les problèmes d'aménagement d'habitat, de techniques du bâtiment dans les pays en voie de développement avant 1960.* ACA/ministère de l'Urbanisme et du Logement. Mission de la Recherche urbaine, avril 1984.

COQUERY (M.), 1982. — La notion de « mode de composition urbaine » Un outil opératoire en urbanisme, le cas de l'Afrique noire. *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Tome 16, Fascicule 1-2.

HESSELING (G.), MATTHIEU (P.), 1986. — *Stratégies de l'Etat et des populations par rapport à l'espace, in Espaces disputés en Afrique noire,* Karthala : 309 à 319.

Histoire de la France urbaine, 1983. — IV, La ville de l'âge industriel, sous la direction de G. DUBY, Le Seuil, 665 p.

LE BRIS (E.), MARIE (A.), OSMONT (A.), SINOU (A.), 1985. — Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines, *Annales de la Recherche urbaine* n° 25, janvier 1985 : 13 à 30.

13. Voir sur ce point M. COQUERY : La notion de ce mode de composition urbaine. Un outil opératoire en urbanisme (le cas de l'Afrique noire), *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Tome 16, Fascicule 1-2, Montpellier 1982.

14. Des enquêtes récentes nous font aussi penser que de gros planteurs résidant à l'intérieur du pays ont peut-être aussi investi dans la cour urbaine abidjanaise. Les stratégies d'investissement peuvent dépasser le cadre régional pour les plus riches. L'hypothèse et l'ampleur du phénomène restent à vérifier.

MANOU-SAVINA (A.), 1985. — *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, thèse de 3e cycle, Université de Paris I, 445 pages.

SEMA, s.d. — Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan, Rapport n° 4, *l'Habitat en 1963*.

TRIBILLON (J.F.), 1982. — *Le tiers-habitat : l'habitat populaire africain*, texte diffusé dans le cadre du réseau PFI/PVD, janvier 1982, 6p.

Les accidents du drainage urbain à travers la presse : Quito (Equateur)1900-1986

Pierre PELTRE

La ville de Quito subit depuis toujours des accidents d'origine à la fois climatique et géomorphologique liés aux écoulements de surface perturbés par l'urbanisation : inondations, coulées de boue, éboulements et effondrements. Les archives espagnoles font fréquemment état de ces problèmes dès la fondation de la ville, en 1534, et rares sont encore actuellement les années où aucun accident n'a lieu.

Il a donc semblé intéressant d'étudier le passé de ces phénomènes à la manière des études menées par les sismologues sur les tremblements de terre historiques. En domaine urbain où la modification radicale du milieu rural interfère nécessairement avec les causes climatiques et celles liées à la nature des formations superficielles, l'approche purement géomorphologique permet difficilement d'aboutir à des conclusions utilisables en termes de gestion du milieu urbain, et c'est la connaissance fine du passé qui fournit les meilleurs informations.

L'approche historique a été conduite à partir des journaux — seul matériau ayant conservé la mémoire de ces phénomènes — pour tenter leur analyse de fréquence et leur cartographie. Le dépouillement du principal quotidien équatorien[1] depuis 1900 fait apparaître 295 événements climatiques ayant causé suffisamment de dégâts pour être pris en compte par les journaux. Une partie de ces événements ont affecté plusieurs lieux dans la ville, et ce sont en réalité 390 accidents morphoclimatiques urbains qui ont été enregistrés en 87 années, soit plus de quatre par an, qui n'ont pas tous la même ampleur ni la même gravité.

Ces accidents ont souvent des effets dévastateurs à l'échelle du quartier, et leur coût matériel et social est loin d'être négligeable dans un tissu urbain qui s'est considérablement développé au cours des quatre dernières décennies. Il est permis de supposer que les méthodes de construction de la ville, puis celles de la gestion du milieu aménagé, influent puissamment sur la sensibilité du milieu urbain aux excès, mêmes légers, du climat. C'est ce que nous avons essayé de préciser à travers l'étude des accidents du passé, dont nous espérons qu'elle permettra de mieux adapter la gestion d'un milieu urbain aux contraintes de la montagne équatoriale qui sont les siennes. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, et nous ne présentons ici que les premiers résultats d'un travail qui mérite d'être encore approfondi.

1. *El Comercio*, paru sans interruption depuis 1904, a pris le relais de *La Patria*, que l'on a analysé à partir de 1900.

Urbanisation et problèmes du drainage

Le site urbain

La ville de Quito est située à 2 800 mètres d'altitude, pratiquement sous l'équateur (0 degré 10' de latitude sud), au pied du volcan actif Pichincha (alt. 4 794 m.). La ville occupe au flanc du volcan un gradin tectonique qui domine de 300 mètres environ le sillon interandin, vallée nord-sud séparant les Cordillières orientales et occidentales. Ceci donne au site l'aspect d'une gouttière étroite de trente kilomètres sur trois à cinq, d'orientation N-S, dont le fond est constitué par les sédiments fluvio-lacustres d'un ancien lac, encore partiellement marécageux à la fin du siècle dernier.

Les versants du Pichincha et le revers de la « pseudo-cuesta » du gradin tectonique sont principalement constitués de laves, de tufs faiblement indurés et de cendres volcaniques, affectés de plusieurs failles importantes ; l'ensemble du site est presque uniformément recouvert de cendres volcaniques limoneuses d'origine éolienne — la « cangahua » — qui moulent la topographie ancienne d'une couche de dix à vingt mètres d'épaisseur. Ces formations présentent la particularité d'opposer peu de résistance à l'érosion fluviatile et de s'indurer légèrement lorsqu'elles sont exposées à l'air, ce qui leur a permis de conserver remarquablement fraîches les vigoureuses incisions de la dernière déglaciation, qui constituent un réseau dense de ravins (les *quebradas*) traversant tout le site urbain.

Le climat de la ville est de type équatorial d'altitude, avec une température moyenne annuelle de 13,5 degrés C et des amplitudes thermiques diurnes très supérieures à l'amplitude annuelle[2]. Le régime pluviométrique est distribué en deux saisons des pluies, d'octobre à novembre et de février à mai (cf. fig. 3) :

La pluviométrie est affectée d'un fort gradient du nord de la ville (800 mm) au sud (plus de 1 400 mm) sur un distance d'environ 35 km, dû pour l'essentiel au volcan Pichincha qui abrite le nord de la ville des vents humides de sud-est. L'intensité des précipitations, facteur essentiel pour ce qui nous occupe, est élevée, conformément aux caractères équatoriaux du climat ; elle peut être résumée comme suit[3], exprimée en millimètres par heure :

FREQUENCE / TEMPS	MEDIANE I(mm/h)	DECENNALE I(mm/h)	CENTENNALE I(mm/h)
5 minutes	100,0	126,4	150,1
15 minutes	65,0	83,7	100,6
30 minutes	46,3	58,5	69,2
60 minutes	27,4	35,1	42,3

Ces quelques éléments révèlent un climat à pluviométrie très contrastée, qui s'exerce de plus sur un relief particulièrement vigoureux aux abords immédiats de la ville et soulignent l'importance de son système de drainage.

Drainage et croissance urbaine : les quebradas

La croissance démographique de Quito s'effectue depuis une trentaine d'années au rythme très soutenu de plus de 4 % par an, la population atteignant actuelle-

2. La température varie en effet couramment entre 9 et 22 degrés C dans la journée, alors que l'écart entre les moyennes mensuelles extrêmes au cours de l'année ne dépasse pas un demi-degré C.

3. Station de Quito Observatoire. Cf. ALULEMA, DJEDA, NOUVELOT, POURRUT, 1985.

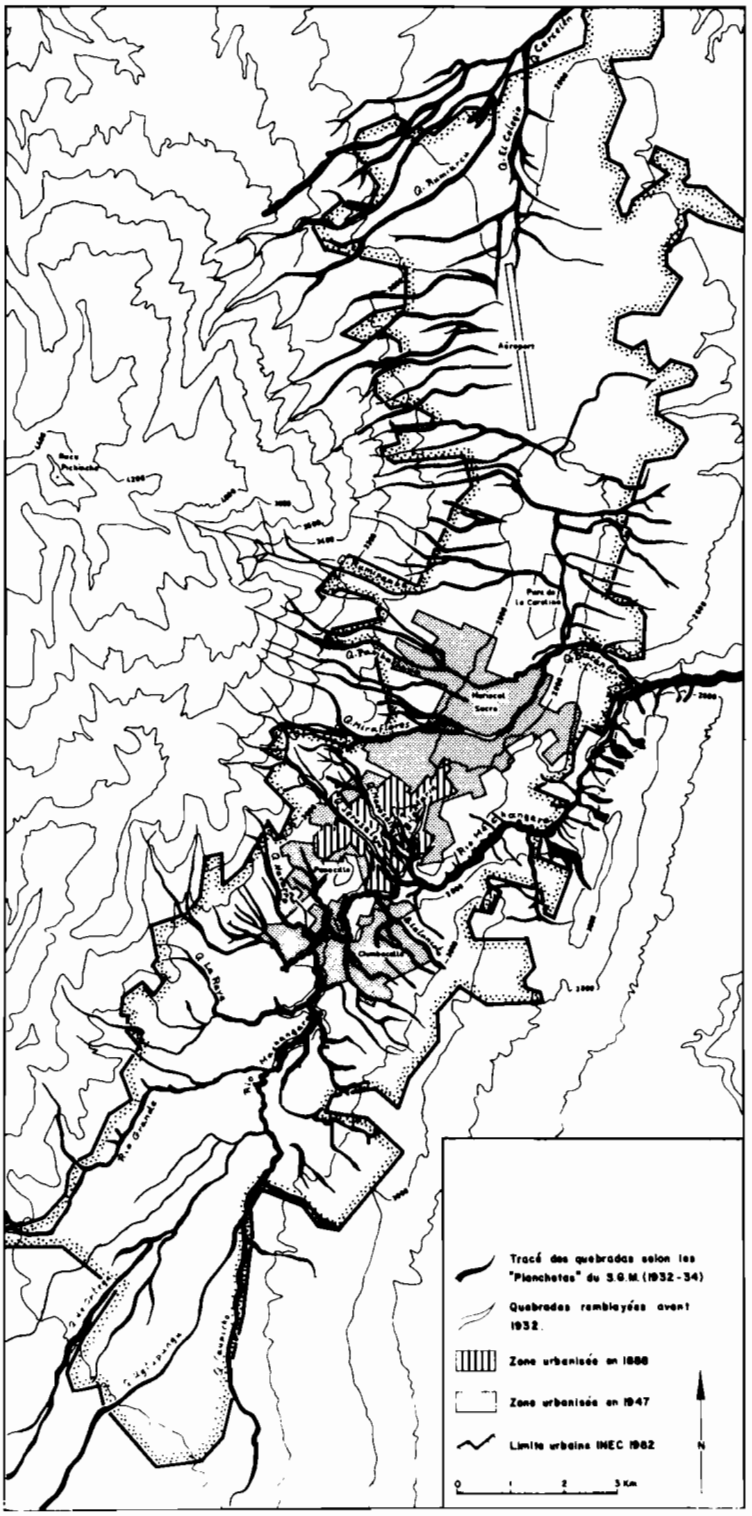

FIG. 1. — Drainage et croissance urbaine — Quito 1900-1986.
CEDIG-ORSTOM, P. PELTRE

ment 900 000 habitants. La ville a accru sa superficie de près de 40 fois entre 1880 et 1980, et l'examen des plans successifs montre que trois étapes peuvent être distinguées dans la progression du domaine urbain[4] (fig. 1).

— Depuis la fondation du Quito colonial en 1534 jusqu'au début du XXe siècle la croissance est lente et se réalise selon un schéma radial, autour du centre colonial : en 1902 la ville n'occupe encore que 200 hectares.

— Durant la première moitié du XXe siècle la progression est plus rapide, sous forme de fines tentacules le long des voies de communications vers le nord et vers le sud. En 1950 la superficie urbanisée atteint 1 300 hectares, chiffre encore modeste comparé à l'actuel.

— C'est à partir de cette époque que l'urbanisation s'accélère dans des proportions considérables pour atteindre 12 500 hectares ; le remblaiement des *quebradas*, pratiqué dès l'époque coloniale, s'accélère également, et les drainages naturels sont pratiquement partout remplacés par des égouts.

Les *quebradas* désignent dans la région de Quito des ravins à bords vifs atteignant fréquemment 15 à 20 mètres de profondeur. Ce sont des torrents de montagne à pente forte, au régime d'oued, qui ne coulent que quelques jours par an en crues brutales et violentes lors des précipitations les plus intenses ; seuls les plus importants ont un écoulement permanent.

Sur les pentes du Pichincha (20 à 30 degrés) et sur celles du revers du gradin tectonique (15 degrés) à l'est de la ville, les *quebradas* sont incisées de dix à vingt mètres ; dans le fond de la gouttière, les plus importantes conservaient encore une profondeur de deux à trois mètres au siècle dernier, mais les plus actives en termes de sédimentation n'étaient pas marquées topographiquement, noyées dans leurs propres épandages. Elles constituent encore maintenant un réseau de drainage dense des pentes qui dominent la ville, puisque 105 *quebradas* ont été dénombrées lors de l'établissement d'une carte de l'ancien réseau de drainage naturel (fig. 1)[5] et d'un fichier des noms[6] ; elles se rassemblent toutes, dans les limites mêmes du périmètre urbain actuel, en trois exutoires seulement : le Rio Machangara, et les *quebradas* El Batan à l'est et Carcelén (ou El Colegio) au nord. Le cours inférieur de toutes ces *quebradas* a été remblayé lors de l'urbanisation, et remplacé par le réseau d'égouts qui assure maintenant non seulement l'évacuation des eaux usées, mais également celle des eaux pluviales du volcan Pichincha, système montagneux d'un volume considérable dans la tranche d'altitude de 2 800 à 4 700 mètres au-dessus de la ville.

Les premiers remblaiements dans le centre historique datent de l'époque coloniale : ce sont les cours inférieurs des *quebradas* Manosalvas et La Marin qui disparaissent en premier. Puis au début du siècle la *quebrada* Jerusalem (ou La Cantera) est recouverte et devient l'Avenida 24 de Mayo, dont l'égout doit évacuer des débits de pointe considérables. Elle posera de nombreux problèmes tout au long de ce siècle, et l'ancien égout, érodé par le véritable torrent qu'il évacue, montre des marmites de géant de trente mètres de profondeur ; devenu complètement impraticable à l'entretien, il est en cours de reconstruction selon un tracé parallèle à l'ancien, jugé irrécupérable.

Dans les années 1930, l'extension de la ville fait remblayer les *quebradas* qui traversent les nouveaux quartiers : la Mariscal Sucre au nord, La Magdalena et Chimbacalle au sud du Panecillo. Puis à partir des années cinquante ce sont les gran-

4. Cf. CARRERA, 1984, DE NONI, FERNANDEZ de CASTRO, PELTRE, 1986.

5. Cf. DE NONI, FERNANDEZ de CASTRO, PELTRE, 1986.

6. Sur l'ensemble du site, les *quebradas* changent en effet très fréquemment de nom le long de leur cours ; de plus les noms anciens quichua ont souvent été remplacés par un ou plusieurs noms espagnols, ceux des *haciendas* traversées. L'établissement d'un fichier de correspondance des noms entre cinq documents cartographiques différents devenait donc indispensable pour identifier clairement les *quebradas* mises en cause dans les relations d'accidents par les journaux.

des *quebradas* qui descendent du Pichincha dans les secteurs de La Carolina et de l'aéroport au nord qui seront progressivement remblayées. Notons que l'extension de la ville s'est souvent faite par sauts successifs dans l'espace, d'une *quebrada* — transversale à l'axe d'expansion — à la suivante[7]. Actuellement la tendance au remblaiement se poursuit activement tant au nord de la ville (*quebradas* El Colegio et Rumiurcu) qu'au sud (*quebrada* La Raya, de Los Chochos et projet de couverture du Rio Machangara).

Au total la topographie particulière du site a imposé à la ville une croissance en longueur (3 km sur 25), l'occupation de versants raides à l'est et à l'ouest, responsable de la multiplication des éboulements, et le remblaiement du réseau naturel de drainage, pour gagner de l'espace et construire une continuité urbaine, principale cause des inondations, des crues boueuses et des effondrements.

Le réseau d'égouts ainsi constitué est localement insuffisant pour évacuer les débits de pointe ; l'estimation comparée de la capacité d'évacuation des égouts et des débits maxima de fréquence décennale des *quebradas* du Pichincha qu'ils sont chargés d'évacuer est éloquente, puisque sur 19 *quebradas* étudiées, 12 présentent un déficit d'évacuation parfois considérable dont voici les plus importants[8] :

QUEBRADA	RUMIURCU	ATUCUCHU	PULIDA CHICO	RUMIPAMBA	MANZANACHUPA	CAICEDO
Debit décennal (m^3/s)	38,8	11,3	11,7	24,9	4,5	5,7
Capacite d'égout (m^3/s)	13,6	3,4	4,0	8,5	3,2	4,5

L'EMAP-Quito cherche à contrôler cette situation en aménageant des retenues-tampon autour de certaines des prises d'égout les plus sensibles, permettant de stocker la crête de crue durant 20 à 30 minutes, délai en principe suffisant pour étaler les averses très intenses[9]. Ces aménagements étant pour la plupart récents, il est encore très difficile de juger de leur efficacité.

Lorsque les débits de fréquence décennale sont approchés ou dépassés, les eaux et la boue passent alors par les rues, provoquant inondations et crues boueuses. De ce fait le réseau d'égouts subit en permanence un alluvionnement important, qui réduit encore sa capacité théorique d'évacuation, et nécessite un nettoyage permanent par une équipe de 140 égoutiers (les *sifoneros*). Enfin les têtes du réseau sont toutes en pente forte, ce qui conduit à de fortes mises en charge des canalisations et aboutit parfois à leur rupture, induisant alors des phénomènes d'érosion souterraine qui provoquent à l'occasion des effondrements de chaussée.

Pour compléter cette brève présentation du risque géomorphologique analysé ici, ajoutons que la ville est également menacée par deux risques majeurs, sismique et volcanique, de fréquence faible mais de gravité incomparablement supérieure ; l'analyse de ces risques relève de spécialités très précises et nous ne ferons que les évoquer à titre de comparaison.

Au plan historique les séismes n'ont jamais fait de dégâts très importants à Quito, mais des villes éloignées d'une centaine de kilomètres seulement ont été complètement détruites comme Riobamba (1797), Ibarra (1868) ou Ambato (1949). Le récent tremblement de terre du 5 mars 1987 (7,5 degrés sur l'échelle de Mercalli), qui ne fit que des dégâts légers dans la ville, mais frôla les destructions plus sévères, rappelle que la capitale est bâtie pratiquement à la verticale de la zone de subduction de la plaque océanique Nazca sous la plaque continentale, et que le risque sismique y est très sérieux.

7. Information orale O. LEMAIRE.

8. Cf. DE NONI, FERNANDEZ de CASTRO, PELTRE, 1886 et CMD, 1977, chap. 14.

9. EMAP : Empresa Municipal de Alcantarillas y Agua Potable, agence municipale chargée de la gestion des égouts et de l'approvisionnement en eau. Pour une description de certains de ces aménagements, cf. DE NONI, F. de CASTRO, PELTRE, 1986.

Quant au risque volcanique, le Pichincha a eu plusieurs éruptions depuis la fondation de la ville espagnole, dont la plus connue, en 1660, ne fit d'autres dégâts que des chutes de cendres sur la ville (tout de même jusqu'à 40 cm d'épaisseur...). Il présente actuellement une faible activité géothermique permanente, mais les géologues estiment qu'il s'agit d'un volcanisme de type péléen, explosif, qui rejette surtout des cendres et des nuées ardentes, et consitue donc un danger très important pour la ville en cas d'éruption violente, peu prévisible encore dans l'état actuel de l'art.

Ceci relativise l'ampleur du risque dû au drainage, qui reste limité à des dégâts localisés par quartier et de gravité moyenne. Les décès dus à des coulées de boue ou à des effondrements n'ont pourtant pas été rares, et surtout il s'agit d'un risque très fréquent, dont on sait qu'il affectera nécessairement plusieurs quartiers de la ville à l'échéance d'une, ou à coup sûr de quelques années ; enfin c'est un risque beaucoup plus accessible à la prévention par l'aménagement de la ville et par la gestion de sa croissance.

Les accidents morphoclimatiques urbains dans la presse

Le traitement de l'information

Le dépouillement du principal et plus ancien quotidien, *El Comercio,* a permis de constituer un fichier de 295 résumés d'articles relatant un ou plusieurs accidents morphoclimatiques survenus dans la ville ou à ses environs immédiats, au cours d'une seule journée en règle générale[10]. Chacune des fiches correspond donc à un événement, forte précipitation ayant provoqué des accidents en différents endroits de la ville, ou plus fréquemment accident proprement dit en une seule localisation. Un second fichier de 390 accidents au sens strict, correspondant chacun à une localisation, a donc été dérivé du premier.

Ce travail d'identification géographique des accidents, réalisé sur les fiches-résumé, présente des difficultés : les localisations indiquées par le journaliste sont souvent peu précises, constituées de quelques noms de rue, ou de celui d'un ou deux quartiers plus ou moins bien identifiés par ses habitants, à défaut de l'être sur les plans ; mais aussi il est parfois difficile de déterminer si une zone assez ample, affectée par l'excès d'eau, consitue un seul ou plusieurs foyers d'accidents, et la part d'appréciation reste grande dans cet exercice.

Il est en outre probable que les journaux n'aient pas toujours rendu compte de façon homogène de ces accidents morphoclimatiques au cours du temps : par exemple la couverture de l'information internationale au cours de la Seconde Guerre mondiale semble assez complète, suffisamment en tous cas pour que l'on puisse s'interroger sur la concurrence qu'aurait pu faire cette actualité brûlante aux comptes rendus des faits divers urbains de l'époque, si du moins ils restaient de dimensions modestes. D'une façon plus générale on peut soupçonner les journaux du début du siècle, plus faiblement intégrés que maintenant aux réseaux mondiaux des agences d'information, d'avoir rendu compte de nouvelles locales plus minces que celles qui retiennent aujourd'hui l'attention des journalistes.

Ainsi l'instrument d'observation utilisé est sans doute fort imparfait ; c'est cependant le seul disponible, et il n'est guère de moyens d'apprécier sa fiabilité de détail, du moins en termes de localisation précise et de seuil de gravité à partir duquel les accidents ont été relatés. S'il est sûr que tous les accidents importants ont été rapportés, le problème réside plutôt dans une probable irrégularité de traitement

10. Le fichier a été saisi et traité sur Macintosh, sous Jazz et Excel, pour faciliter les tris sur critères multiples, comptages et graphiques de fréquence. Le dépouillement des journaux et la rédaction des résumés ont été réalisés par J. SARRADE.

des accidents de faible gravité, dont on peut raisonnablement supposer qu'il ne biaisent l'analyse que dans le détail et non dans ses grandes lignes. Cette imprécision nous a cependant incité à ne constituer que des groupes géographiques ou chronologiques suffisamment importants pour conserver une signification.

Le fichier ainsi constitué permet d'identifier divers noms pour qualifier les divers types d'accidents, avec fréquemment un certain flottement sémantique quant à l'identification précise du type de phénomène. *Inundación* ne requiert pas de traduction particulière, *aluvión* désigne une crue boueuse et un coulée de boue, sans qu'il soit guère possible de les distinguer, et *alud* signifie au sens strict avalanche de neige, utilisé au sens de glissement de terrain ou de coulée de boue importants. Autre terme prêtant à confusion, *deslave*, qui signifie au sens strict éboulement par affouillement, est fréquemment utilisé au sens de coulée de boue ainsi que de glissement de terrain, mais également au sens d'éboulement ; pour simplifier les tris nous n'avons conservé le terme dans le fichier que dans ce dernier sens, en ajustant le mot-clé en fonction de la teneur du résumé. Les *derrumbes* correspondent à des éboulements de talus bien localisés et les *hundimientos* sont les affaissements ou effondrements de chaussée dans le matériau de remblaiement des *quebradas*, dus aux égouts défectueux. Enfin le terme *daños* qui signifie simplement dommages ou dégâts est parfois utilisé pour toute description, lorsque l'accident est peu important ; il faut alors chercher entre les lignes pour identifier sa nature précise.

Compte tenu de l'imprécision sémantique souvent insurmontable, et là encore pour éviter de morceler le fichier, nous avons regroupé les accidents relevés en quatre catégories simples :

— ceux liés à un simple excès d'eau (*inundaciones*) ;
— les crues boueuses ou coulées de boue (*aluviones* et *aludes*) ;
— les éboulements et glissements de terrain (*derrumbes* et *deslaves*) ;
— les effondrements de chaussée (*hundimientos*).

Faute de temps nous avons évité de prendre en compte le degré de gravité de ces accidents, bien évidemment variable. Les fiches-résumé ne suffisent pas en effet pour apprécier une échelle de critères, et il faudra pour cela revenir à la masse d'information originale, qu'il était impossible d'étalonner avant de l'avoir dépouillée. L'analyse présentée ici s'en tiendra donc, après avoir en fait une brève description, aux quatre types simples et à leurs fréquences d'apparition dans le temps et par rapport à la croissance urbaine.

Les types d'accidents

Les inondations – Elles traduisent très directement l'insuffisance chronique du réseau de drainage lors des fortes précipitations qui sont de règle en climat équatorial d'altitude. Les averses étant d'autant plus localisées qu'elles sont intenses, ces inondations n'ont en règle générale qu'une extension limitée dans l'espace et ne durent guère plus de deux à quatre heures, et n'ont donc rien à voir avec celles que produisent les crues de rivières ou fleuves importants dans leur lit majeur, où le débordement dure plusieurs jours. Elles sont fréquemment liées au tracé des anciennes *quebradas* : la cartographie en cours des fréquences d'accidents semble indiquer — malgré son état encore très provisoire — qu'environ la moitié des inondations répertoriées correspondent directement à l'insuffisante capacité d'évacuation des débits de pointe des *quebradas* qui dominent la ville. Dans les autres cas c'est la capacité d'évacuation du seul ruissellement urbain qui est en cause.

Qu'elles proviennent des débits de crue ou du seul ruissellement urbain, les eaux excédant la capacité des égouts empruntent les rues en pente et s'accumulent quelque temps dans les rues transversales et dans les zones basses ; elles atteignent couramment 30 à 60 cm de hauteur, et ne dépassent guère un mètre ou un mètre cinquante lors des inondations les plus importantes. L'extension varie de quelques *manzanas* (les pâtés de maisons) au quartier tout entier sur les pentes moyennes, mais l'inondation peut affecter des secteurs plus vastes, dans les zones planes de la

« plaine de Quito ». Ce sont alors les secteurs de la Carolina — ancien marécage au nord du Panecillo — et des quartiers de Chimbacalle, Villa Flora et La Magdalena au sud qui sont les plus affectés. Rappelons en outre qu'un même épisode pluvieux provoque fréquemment plusieurs foyers d'inondation dans la ville.

Si ces inondations ne provoquent ordinairement que des dégâts relativement peu importants : inondation des rez-de-chaussées, quelques maisons précaires abîmées ou parfois détruites, et usure accélérée des chaussées, surtout dans les quartiers périphériques où elles ne sont pas revêtues, elles paralysent dans tous les cas la circulation dans la ville, sur des superficies très supérieures à celles identifiées comme inondées par le journaliste. Elles sont surtout très fréquentes et constituent environ la moitié des accidents relevés : le fichier compte 150 événements pluviométriques depuis 1900, qui ont occasionné 226 inondations proprement dites dans toute la ville, soit près de trois par an en moyenne.

Les crues boueuses – Répertoriées par les journalistes comme des *aluviones, aludes* et parfois *deslaves*, ces accidents sont moins fréquents mais nettement plus destructeurs que les inondations. Il s'agit soit de coulées de boue, relativement peu liquides, soit plus fréquemment de crues à forte charge solide, allant dans les cas les plus graves jusqu'à charrier des pierres et des blocs. Au plan géomorphologique la coulée de boue correspond au dépassement de la limite de liquidité dans le sol, induisant une loupe d'arrachement et une coulée en aval, généralement assez courte, alors que la crue boueuse résulte de la mobilisation par le torrent de matériaux arrachés à ses berges, ou antérieurement mobilisés par un éboulement ou une coulée de boue dans la partie amont du bassin-versant ; elle affecte des distances beaucoup plus importantes, et a tendance à s'étaler lorsque la pente diminue comme c'est le cas à la base de tous les versants qui dominent la ville.

Ce sont des accidents de la périphérie de la ville, bien que les plus graves y pénètrent profondément du fait de son allongement, exclusivement liés au tracé des actuelles *quebradas*, qu'il est presque toujours possible d'identifier même lorsque le journaliste n'en parle pas. L'analyse des comptes rendus indique qu'à leur entrée dans la ville, les flux correspondent dans presque tous les cas à des crues boueuses, fréquemment attribuées à des embâcles naturels en amont.

L'existence de ces embâcles reste cependant douteuse : mentionnée par les journaux dans le cas récent de l'*aluvión* de la *quebrada* La Raya, que nous avons pu étudier « à chaud » [11], ni l'observation de terrain, ni l'enquête auprès des habitants du voisinage n'a pu confirmer un tel mécanisme, et la cause directe de la crue doit être attribuée au caractère exceptionnel de la précipitation, estimée d'une intensité de 60 à 80 millimètres par heure en 30 minutes et d'une fréquence de retour décennale, ou plus rare selon les hypothèses prises en compte pour le calcul[12].

Dans un autre cas ayant fait l'objet d'un compte rendu scientifique, l'accident de l'Avenida La Gasca du 25 février 1975 — l'un des plus graves répertoriés — les journaux ont également fait état d'un embâcle, non confirmé par l'étude réalisée[13]. Cette dernière attribue l'origine de la très importante charge solide — estimée à 52 000 m^3 — à un seul et brutal épisode d'érosion du lit même de la *quebrada* Pambachupa. Ces deux exemples indiquent qu'en matière d'explication des accidents la fiabilité des journaux est faible, l'information ne reposant en général que sur l'interview rapide des habitants du voisinage ; il n'y a malheureusement dans la plupart

11. Cf. De Noni, Fernandez de Castro, Peltre, 1986.

12. Notons que dans ce cas précis les relevés pluviométriques de deux stations proches, à un et deux kilomètres du lieu de l'accident, n'ont enregistré que des valeurs très faible. La pluie est restée localisée au versant, et c'est l'enregistrement de la crue exceptionnelle du Rio Machangara — intégrant l'ensemble du bassin-versant — qui a permis l'estimation (réalisée par P. Pourrut).

13. Cf. Feininger 1975.

des cas aucun moyen de préciser le mécanisme d'accidents dont la seule mémoire — descriptive et peu détaillée — reste celle de la presse.

Heureusement plus rares que les inondations — 53 accidents de ce type ont été recensés en 43 événements — les crues boueuses sont beaucoup plus graves et destructrices : outre la boue déposée sur 30 à 60 cm d'épaisseur, toujours présente, des pierres, blocs et troncs d'arbres sont également entraînés par le flux dans les cas les plus graves. L'extension varie de quelques centaines de mètres de longueur à 3, voire 4 kilomètres sur 100 à 400 mètres de largeur. Les dégâts peuvent être importants, avec destruction partielle de maisons, de voitures et d'équipement de voierie, colmatage du réseau d'égouts sur des superficies importantes, et même parfois pertes de vies humaines, comme dans l'accident de la Gasca où il y eut deux morts.

Au total les *aluviones* sont de même nature que les inondations, du moins celles liées au débit des *quebradas*, dont ils constituent le terme le plus grave dans la mesure où la violence de la crue est capable de mobiliser une charge solide importante. Au dépouillement, les deux types d'accidents ne sont pas toujours faciles à distinguer, compte tenu de l'imprécision de vocabulaire que nous avons évoquée plus haut ; dans la pratique nous avons classé comme crue boueuse les accidents décrits comme inondation où était mentionné un dépôt de boue important.

Les éboulements – Répertoriés sous les termes de *derrumbe* et parfois *deslave*, mais aussi de *deslizamiento* (glissement de terrain), ce sont des accidents beaucoup plus ponctuels qui affectent les quartiers construits sur des pentes fortes.

Il s'agit de morceaux de talus hauts de quelques mètres, d'un volume limité, qui s'éboulent, emportant quelques maisons ou enterrant celles qui se trouvent en aval. Ces accidents arrivent surtout en saison des pluies, et sont liés à l'affaiblissement de la cohérence des cendres volcaniques par l'humidité en bordure des talus mal ou pas étayés, et mal drainés ; il ne s'agit pas de boue, mais de masses de terre humide qui ne parcourent que de petites distances.

Ce sont des accidents assez fréquents, avec 82 *derrumbes* répertoriés au fichier, en 73 événements. Pour être très localisés, ils n'en sont pas moins graves puisqu'ils affectent des talus de 5 à 10 mètres de haut, et que les destructions de maisons et les pertes en vies humaines sont fréquentes. Hormis le Panecillo, touché dès son urbanisation au début du siècle, ce sont également des accidents de la périphérie de la ville, là où cette dernière a conquis les versants.

Les effondrements – Nous avons déjà évoqué les *hundimientos*, effondrements de chaussée dus aux égouts défectueux dans le matériau de remblaiement des anciennes *quebradas*, accidents plus rares que les précédents puisque 29 d'entre eux ont été répertoriés depuis 1900. Ils sont cependant spectaculaires et frappent l'imagination lorsqu'un véhicule disparaît dans un trou qui s'ouvre subitement sous les roues, comme c'est arrivé le 3 mai 1978 dans l'Avenida America.

Leur mécanisme est lié à l'érosion souterraine dans des conditions assez particulières : la rupture d'un collecteur d'égout, lors d'une forte précipitation et sous l'effet de la mise en charge des eaux dans ses secteurs pentus, induit un écoulement parallèle au collecteur dans les matériaux peu compacts de remblaiement d'une *quebrada*. Cet écoulement poursuit un lent travail d'évacuation des sables et limons, et creuse progressivement une cavité sous la chaussée ; pendant un certain temps cette dernière résiste grâce au compactage des couches superficielles, et le phénomène passe complètement inaperçu. La voute cède brusquement, parfois sous le poids d'un véhicule, lorsque la cavité s'est suffisamment agrandie[14].

Il arrive aussi qu'un édifice soit affecté par de tels affaissements, mais beaucoup plus rarement dans la mesure où l'on a évité de construire sur les superficies rem-

14. Pour une description fine d'un « hundimiento », cf. RYDER et WINCKELL, 1984, seule étude existant à notre connaissance de ce type de phénomène, encore que celui-ci soit atypique puisque lié à d'anciennes carrières de sable.

blayées, habituellement réservées aux avenues et à des espaces de loisirs. Certains *hundimientos* atteignent des proportions spectaculaires, tel celui du 1er février 1984 dans l'Avenida de Los Libertadores où la *quebrada* Navarro a repris son cours naturel, ouvrant l'avenue sur 200 mètres de long, 30 de large et 20 de profondeur.

Ces accidents sont également directement liés aux déficiences du drainage urbain. On ignore tout cependant du temps de latence entre la cause de l'accident — la précipitation qui induit la rupture de canalisation — et l'événement lui-même. Les deux derniers affaissements de grandes dimensions datent du début 1984, au cours d'une saison des pluies jugée assez forte, mais les deux précédentes avaient été exceptionnelles ; on peut donc subodorer un délai de préparation des accidents entre quelques mois et deux ans, sans pouvoir préciser plus.

L'incidence du phénomène géomorphologique sur la voierie est du reste beaucoup plus élevée que ne le laisse apparaître le compte des accidents : en effet un très grand nombre de petits affaissements progressifs, non catastrophiques, affecte les rues et avenues, qui ne sont pas rapportés par les journaux mais constituent des problèmes d'entretien répétés pour les services de voirie.

Les quatre types d'accidents que nous venons de décrire dépendent tous des conditions d'évacuation des eaux de ruissellement dans la ville : inondations et crues boueuses sont très directement liées aux précipitations les plus intenses ; les effondrements le sont également, mais avec le retard dû à l'évolution géomorphologique souterraine. Enfin les éboulements dépendent de l'infiltration et de la dynamique de l'eau dans les sols des versants raides, et de leurs propriétés structurales sous certaines conditions de saturation. Au total ce sont tous des accidents du drainage urbain.

Fréquence des accidents et croissance urbaine

Précipitations et fréquence des accidents

A partir du fichier des accidents — rappelons que, localisés, ils sont plus nombreux (390) que les événements (295) qui constituent le fichier de base des résumés d'articles — un histogramme de la fréquence annuelle pour les quatre types de phénomènes relevés a été dressé (fig. 2), rapporté aux précipitations annuelles[15].

Sept années de pointe apparaissent, avec 10 accidents ou plus : 1916, 1921, 1928, 1950, 1958, 1961 et 1983 ; 19 années n'en ont enregistré aucun sur les 87 prises en compte, et deux périodes relativement « creuses » se situent, l'une entre 1901 et 1910, l'autre entre 1931 et 1947, qui encadrent un premier mode d'une vingtaine d'années centré sur 1920 ; à partir de 1950 on observe quatre modes successifs, à peine séparés par une année d'interruption, à l'exception des trois années 1979-81 qui constituent une interruption un peu plus longue.

La courbe des précipitations annuelles n'indique qu'une corrélation très faible avec le nombre des accidents, contrairement à ce que l'on attendrait en matière de problèmes liés au drainage. Seules les années 1928, 1950 et 1975 ont un nombre élevé d'accidents correspondant à une pluviométrie dépassant 1 500 millimètres, et un seul creux très marqué n'en a causé aucun. Tous les autres pics de pluviométrie correspondent par contre à des années tout à fait moyennes de ce point de vue, comme 1927 (aucune inondation) ou 1953 (deux inondations seulement), voire sans accident comme 1908 et 1934.

Si l'on ne peut guère parler de mode pour les effondrements (*hundimientos*) qui sont trop peu nombreux et se dispersent, les périodes de pointe des éboulements se distinguent par contre de celles des inondations et crues boueuses, et ce sont peut-

15. Totaux annuels à la station de Quito Observatoire pour la période 1900-1986. Données communiquées par P. Pourrut, hydrologue ORSTOM.

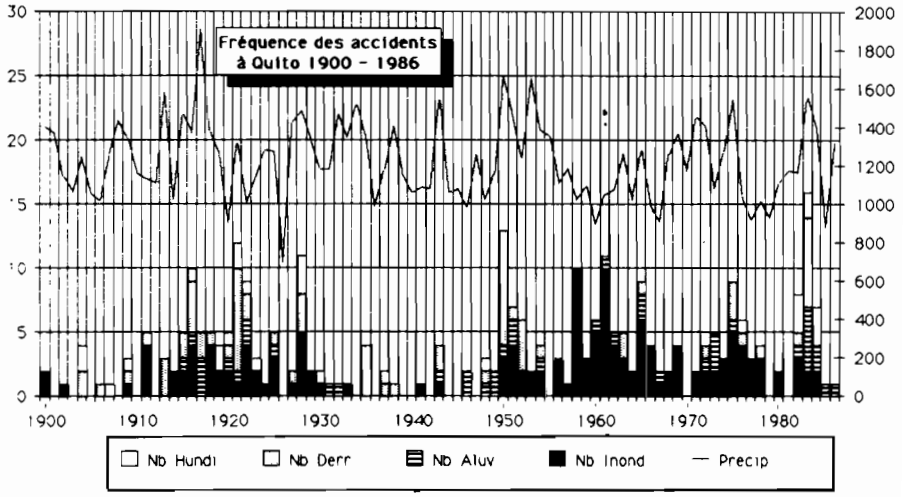

FIG. 2.

être ces derniers qui montrent une certaine relation aux années pluvieuses dépassant 1 400 millimètres. Dans l'ensemble cinq modes apparaissent nettement dans la fréquence globale des accidents, qui ne reflètent pas l'allure globale de la courbe des précipitations.

Deux raisons peuvent être invoquées à cette faible corrélation. D'une part une très forte majorité des accidents — 279 inondations et crues boueuses — est directement liée aux fortes intensités beaucoup plus qu'aux totaux annuels, et il faudrait pouvoir comparer avec les relevés horaires ou au moins journaliers pour obtenir une relation graphique claire. D'autre part les stations pluviométriques sont localisées dans la « plaine de Quito », alors que l'on sait par expérience que les pluies les plus intenses sont très localisées, et tombent sur les versants qui dominent la ville ; nous avons pu constater lors de l'étude de l'*aluvión* de la *quebrada* La Raya[16], qu'une précipitation très intense, attestée par le limnigramme de crue du Rio Machangara, n'avait pratiquement pas été enregistrée par deux pluviographes proches, qui n'avaient vu passer que la frange de l'orage.

Même en utilisant les relevés horaires — masse de données considérable : 87 600 chiffres pour dix ans, à supposer qu'ils existent sous cette forme — il reste donc très aléatoire de chercher à rapporter le nombre et la gravité des accidents à la pluviométrie, phénomène mal mesuré de ce point de vue parce que très localisé pour ses fréquences rares, qui sont précisément celles qui importent ici. Les enregistrements hydrologiques des crues aux trois exutoires de la cuvette de Quito devraient permettre une meilleure approximation, encore que, pour intégrer les précipitations sur l'ensemble d'un bassin-versant, ils minimisent d'autant l'importance d'une pluie qu'elle est plus localisée.

Si la corrélation avec les totaux annuels est mauvaise, celle de la fréquence mensuelle des accidents sur l'ensemble de la période, rapportée à la moyenne mensuelle des précipitations sur 89 années[17] est en revanche très bonne, rapprochant deux fréquences statistiquement comparables (fig. 3). Ceci confirme que ce sont bien à des accidents du drainage du site urbain que l'on a affaire, dont les modes suivent étroitement ceux des précipitations mensuelles moyennes.

16. Cf. DE NONI, FERNANDEZ de CASTRO, PELTRE, 1986.

17. 1891 à 1980 à Quito Observatoire. Cf. ALULEMA, OJEDA, NOUVELOT, POURRUT, 1985.

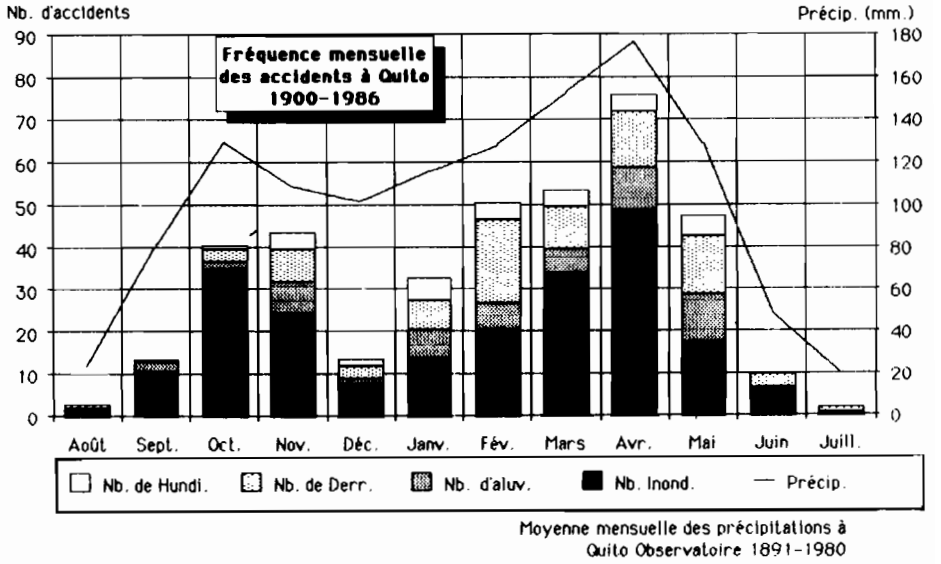

FIG. 3.

Les inondations se calquent très précisément sur la courbe des précipitations, comme cela semble naturel, et culminent en avril, mois le plus pluvieux avec près de 180 mm. Les crues boueuses semblent par contre apparaître avec un mois de retard sur le maximum d'octobre, pour se développer complètement de février à mai ; or ce développement semble lié à celui des *derrumbes*, et l'on peut supposer que, statistiquement parlant, les *aluviones* sont directement alimentés en charge solide par des éboulements dans l'amont du bassin-versant des *quebradas*, ou tout au moins par des conditions d'affaiblissement de la structure de leur berges dues à l'humectation des sols en profondeur, conditions voisines de celles qui provoquent les éboulements. Le temps nécessaire pour réaliser cette humectation expliquerait le décalage que l'on observe par rapport aux maxima pluviométriques, ce décalage étant plus net pour octobre, début brutal de la saison des pluies, que pour avril, où cette dernière est déjà installée depuis plusieurs mois.

Les effondrements de voierie semblent suivre une distribution voisine de celle des crues boueuses et des éboulements, sans différences très marquées au cours de la seconde saison des pluies, de février à mai. Le fait qu'ils soient liés aux précipitations en termes de fréquences mensuelles permet cependant d'en conclure que l'effondrement est directement lié à un ruissellement souterrain en phase d'activité. Par contre l'hypothèse que le délai d'évolution entre la rupture de canalisation et l'affaissement de la cavité puisse ne pas excéder un à six mois est plus hasardeuse, dans la mesure où une rupture amorcée au cours d'une saison des pluies peut très bien ne provoquer le *hundimiento* qu'à la saison suivante, voire deux ans plus tard, au moment de l'année où l'écoulement souterrain est actif.

Mais ces analyses globales par type d'accident portent sur une ville statique, dont nous avons vu que la croissance en superficie s'est multipliée par 40 en un siècle. Aussi faut-il non seulement analyser les fréquences d'accidents dans le temps, mais aussi par rapport aux grandes étapes de progression du domaine urbain.

Progression des accidents et croissance urbaine

La notion de l'augmentation du nombre des accidents avec la croissance en superficie de la ville est intuitive, d'autant plus que l'on sait que cette dernière

s'étend en direction des versants, tout en multipliant le kilométrage de drainage construit en remplacement des exutoires naturels. On a donc cherché à visualiser le phénomène, en décomposant les fréquences annuelles des accidents selon trois zones successives de croissance urbaine : le noyau historique existant en 1900, les zones construites au nord et au sud de ce noyau entre 1900 et 1947, et enfin celles apparues entre 1947 et 1983[18] (cf. fig. 1).

Les plans successifs disponibles auraient permis une ventilation plus fine des auréoles de croissance, mais nous avons voulu éviter de disperser les échantillons, et les zones retenues correspondent aux grandes étapes de progression de la ville.

Trois histogrammes ont été construits pour les fréquences annuelles des accidents survenus dans chacune des zones, quelle que soit leur date (fig. 4). Lorsque des accidents figurent dans une zone avant la période où celle-ci s'est en principe urbanisée, il s'agit alors d'accidents des faubourgs ruraux de la ville : villages, routes et ponts le plus souvent ; si des accidents de ce type se sont produits dans les champs et les prés, ils n'ont en général pas été relatés : ne gênant pas suffisamment ils ne constituaient pas matière à fait divers dans les journaux de la ville.

Le nombre des accidents enregistrés par type et par zone s'exprime comme suit :

ZONE	AVANT 1900	DE 1900 A 1947	DE 1947 A 1986	TOTAL
Inondation	81	76	69	226
Crue boueuse	15	16	22	53
Eboulements	29	19	34	82
Effondrements	19	3	7	29
TOTAL	144	114	132	390

Les trois histogrammes montrent un déplacement dans le temps des fréquences élevées d'accidents, de la zone bâtie la plus ancienne à la plus récente, conforme à ce que l'on peut attendre : peu d'accidents dans la première moitié du siècle pour les deux auréoles de croissance, et mode principal en 1983, dans la zone la plus récemment urbanisée.

Ce glissement dans les fortes fréquences annuelles globales s'accompagne d'un déplacement des modes dans la fréquence des éboulements et crues boueuses, dont nous avons vu qu'ils étaient liés : nombreux dans le centre colonial jusqu'en 1930, ils se raréfient ensuite et disparaissent presque après 1963, alors qu'ils sont fréquents dans la zone 1900-1947, et qu'ils constituent le maximum dans celle la plus récemment urbanisée.

La raréfaction des accidents liés à d'importantes mobilisations de terre dans le centre historique doit être mise en relation avec la complète urbanisation de son environnement : les talus, d'autant mieux étayés que l'urbanisation est ancienne, sont plus stables et s'éboulent moins, et les *aluviones* se produisent plus haut en amont sur le cours de *quebradas*, là où commence le remblaiement. C'est maintenant la périphérie qui subit ces accidents, caractéristiques de la frange où les bassins-versant voient leur dynamique perturbée par l'urbanisation ; certaines parties de la

18. Les limites de plans utilisées ont été rassemblées par O. LEMAIRE. Elles correspondent à :
— Plano de Quito con plano de todas las casas, 1/3 000e, 1988,
— Plano de Quito, Servicio Geografico Militar, 1/10 000e, 1947,
— Limite urbaine INEC, 1982 (Document de travail du projet Atlas informatisé de Quito).
On a considéré que l'extension urbaine de 1888 à 1900 était négligeable, compte tenu du faible dynamisme de la croissance urbaine du début du siècle.

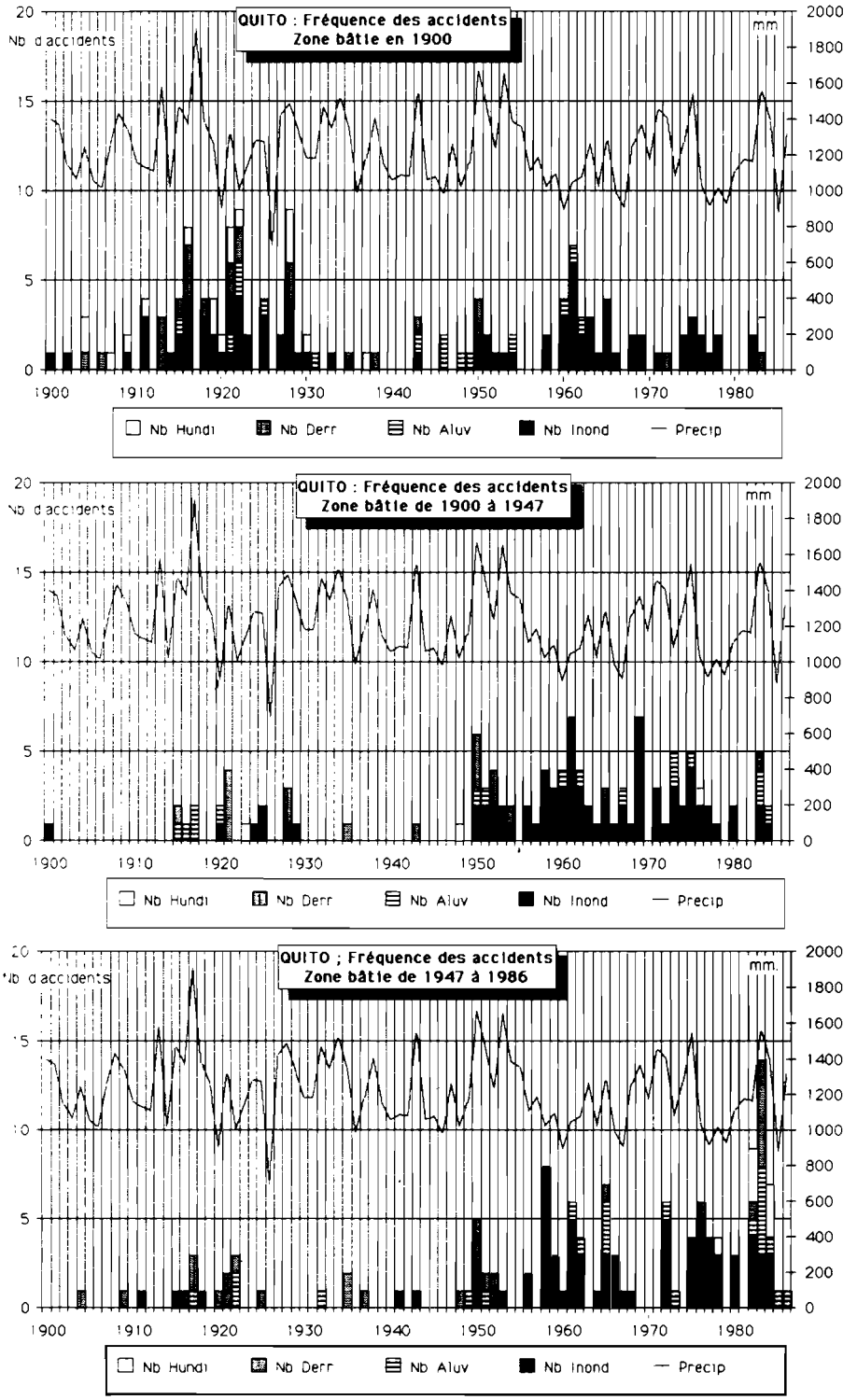
QUITO : Fréquence des accidents
Zone bâtie en 1900
Nb d'accidents
mm
Nb Hundi
Nb Derr
Nb Aluv
Nb Inond
Precip
QUITO : Fréquence des accidents
Zone bâtie de 1900 à 1947
Nb d'accidents
mm
Nb Hundi
Nb Derr
Nb Aluv
Nb Inond
Precip
QUITO ; Fréquence des accidents
Zone bâtie de 1947 à 1986
Nb d'accidents
mm.
Nb Hundi
Nb Derr
Nb Aluv
Nb Inond
Precip

FIG. 4.

vieille ville ont fait partie de cette frange jusqu'en 1963, mais semblent maintenant à l'abri de ces problèmes.

De plus, même la fréquence des inondations semble régresser dans le centre depuis 1961, dernière pointe enregistrée ; dans la mesure où les deux autres zones ont subi en 1982-1984 un nombre important d'inondations et de crues boueuses, il faut sans doute en conclure que l'appareil de drainage du vieux centre a été progressivement amélioré.

La partie de la ville urbanisée entre 1900 et 1947 bénéficie, comme la vieille ville, du calme relatif entre 1930 et 1949, mais connaît ensuite trois décades difficiles. Durant cette période, ce sont surtout des zones plates qui ont été colonisées : ancienne zone marécageuse de la Mariscal Sucre et replat des anciens quartiers du sud (Chiryacu, Villa Flora et La Magdalena). Ceci explique la nette prédominance des inondations et des crues boueuses, le faible nombre d'effondrements, les *quebradas* remblayées dans cette partie de la ville étant peu profondes, ainsi que celui des éboulements, absents des terrains plats.

La zone la plus récemment urbanisée attire l'attention par la forte proportion des *aluviones* et *derrumbes* par rapport à un nombre d'inondations qui reste comparable à celui subi dans les deux autres parties de la ville durant la même période. A cet égard les années 1982 à 84 battent tous les records sur l'ensemble de la période ; s'il est vrai que l'année 1983 correspond à un phénomène de *Niño* très accusé et à des inondations catastrophiques dans la région côtière[19], la zone 1900-1947 n'a subi qu'un nombre très moyen d'accidents pour cette période, et le centre colonial en est sorti presque indemne.

Cette forte proportion d'accidents traduit la colonisation récente de nombreux versants en pente forte, et l'accélération considérable des travaux de remblaiement des *quebradas* : le début des années quatre-vingts voit la construction de l'Avenida Occidental, boulevard périphérique qui contourne la ville par le pied des pentes du Pichincha en coupant 68 de ses *quebradas*, et subit depuis cinq ans une crue boueuse chaque année. Dans le sud de la ville se développent actuellement de nombreux lotissements neufs qui remontent sur les bords de la cuvette, et fournissent également une part appréciable des accidents des dernières années. C'est donc dans la partie la plus récemment urbanisée que le déplacement de la zone sensible du centre vers la périphérie de la ville est le plus net.

Bien que l'on ne sache rien encore de la distribution des paroxysmes pluviométriques au cours de la période considérée, l'analyse de la fréquence des accidents morphoclimatiques en fonction de la croissance urbaine suggère que le facteur essentiel dans leur déclenchement est avant tout constitué par le processus d'urbanisation lui-même, sur ses franges pionnières essentiellement. Il est en effet très concevable que les travaux de construction et de génie civil nécessaires à l'extension de la ville déstabilisent un milieu de montagne qui, par nature, a vocation à l'érosion et n'échappe à celle-ci que grâce à une couverture végétale bien couvrante en milieu rural. Dans ces conditions, toute excavation, tout terrain défriché, tout tas de terre laissé en souffrance contribue à accélérer le déclenchement du ruissellement, et fournit les matériaux qui viendront perturber la ville un peu plus bas.

Mais cette analyse du passé de la morphodynamique urbaine fournit aussi un motif d'espoir pour les gestionnaires de la capitale : loin d'augmenter proportionnellement à la croissance des superficies (qui sont passées de 200 à 12 500 hectares), le nombre des accidents aurait plutôt tendance à diminuer. Il diminue incontestablement en valeur absolue dans la vieille ville, et augmente beaucoup moins qu'en proportion des superficies conquises dans la ville nouvelle. On peut ainsi espérer

19. *El Niño* correspond à un phénomène océanique sur les côtes du Pérou et de l'Equateur, qui entraîne, les années où il se produit, des précipitations fortes sur le continent. Sensible dans la Sierra équatorienne de janvier à juin 1983, il a entraîné une hausse du total annuel et une plus forte irrégularité des précipitations, sans toutefois affecter de façon significative l'intensité des averses ni augmenter les totaux journaliers (cf. NOUVELOT et POURRUT, 1986).

que la stabilisation des nouveaux quartiers et l'amélioration des équipements de drainage amorceront à terme la même évolution dans le Quito moderne que dans la vieille ville.

Conclusion : Croissance urbaine et gestion du milieu

Sous des dehors tranquilles, la ville de Quito compte ainsi un nombre considérable d'accidents qui, après dénombrement, étonne même les vieux Quiténiens. Certains de ces événements ont marqué la mémoire collective, tel l'*aluvión* de l'avenue La Gasca en février 1975, qui fut l'un des plus graves enregistrés, ou cet effondrement de la chaussée en mai 1978 dans l'avenue América, qui engloutit une Volkswagen à deux heures du matin sous les yeux ébahis du chauffeur du bus qui la croisait. L'hiver 1982-83 a également laissé un vif souvenir, mais des années noires comme 1950, 1958 ou 1961 qui furent presque aussi graves semblent avoir disparu de la mémoire collective, et il faut les exhumer des archives de presse pour en mesurer l'ampleur.

Les problèmes majeurs du site urbain sont directement liés au remplacement du système naturel de drainage des *quebradas* par un réseau d'égouts, lequel ne peut être techniquement dimensionné pour évacuer les crues brutales et violentes de ces torrents lors des précipitations les plus intenses d'un climat équatorial de montagne. Au seul point de vue géomorphologique, prétendre évacuer les débits de pointe des *quebradas* du Pichincha et la charge solide qui leur est nécessairement associée par le seul réseau des égouts urbains constitue une gageure. Il est clair que la solution la plus sage aurait été d'aménager à travers la ville des écoulements à ciel ouvert, en assurant la circulation par des ponts ; mais l'urbanisation s'est faite — suivant une tradition très ancienne — en remblayant les drains, et la situation est maintenant irréversible, sauf à envisager un utopique remodelage de la ville, politiquement impensable.

Des solutions techniques par l'amont, plus difficiles, existent pourtant pour maîtriser ces accidents, ou tout au moins en diminuer la fréquence : l'EMAP a réalisé des retenues-tampon, permettant d'écréter les crues, ou la dérivation d'une *quebrada* dans une autre, pourvue d'une meilleure évacuation. Il s'agit donc d'un problème de gestion du nouveau milieu urbain dans des conditions climatiques et géomorphologiques difficiles : la question dans ce domaine est de choisir pour quelle période de retour des événements climatiques de fréquence rare il convient de dimensionner les ouvrages, en comparant le coût croissant des investissements qui permettent d'améliorer la protection avec celui des dégâts provoqués par les accidents, ainsi qu'avec leur coût social. Elle est également de pouvoir contrôler les lieux où s'exerce la croissance urbaine, et d'éviter que ne soient bâtis les sites les plus dangereux.

Nous avons vu cependant que la vieille ville connaît depuis bientôt dix ans une certaine stabilisation, due peut-être à des travaux d'amélioration du drainage, et plus certainement à la meilleure protection que lui offrent maintenant les nouveaux quartiers développés à sa périphérie. Ce sont ces quartiers des auréoles récentes de la croissance urbaine qui paient actuellement le plus lourd tribut en accidents du drainage proprement dit, ainsi qu'en éboulements dans les zones pentues. Les accidents qui affectent Quito depuis le début du siècle constituent ainsi plus un problème de croissance urbaine mal maîtrisée, en termes d'aménagement et de gestion du milieu, que des accidents d'origine morphoclimatique proprement dits. Ce qui fait problème, c'est moins la dynamique érosive et l'alluvionnement d'un milieu de montagne, qui gênait peu un environnement rural, que la présence même de la ville sur le lieux où s'exerce cette dynamique, ainsi que la façon de la contrôler.

BIBLIOGRAPHIE

ALULEMA (R.), OJEDA (F.), NOUVELOT (J.F.), POURRUT (P.), 1985 — *Proyecto acuifero de Quito Informe final 1981-1985*. EMAP-Q, PRONAREG, INERHI, ORSTOM ; Quito, *multigr*.

CARRERA (B.), 1984. — Mapa de distribución de la población de la ciudad de Quito. « Quito, Aspectos de su dinamismo geográfico » *Documentos de Investigación nº 5, 1984, 87 p., ; CEDIG, Quito : 7-15.*

CDM, 1977. — (Camp Dresser & Mc Kee Inc. y Consult. Ass. Ecuatorianos). — Planes maestros y Estudios de Factibilidad de los sistemas de Agua potable y de Alcantarillado. USAID, Quito, 500 p., *multigr*., 17 chap.

DE NONI (B.), et (G.), FERNANDEZ (M.A.), PELTRE (P.), 1986 — Accidentes climáticos y gestión de las quebradas de Quito. Analisis del « aluvión » de la Raya del 23 de Enero de 1986, *in* : *Paisajes geográficos* (Revista del CEPEIGE) nº 17, Quito, Julio 1986 : 25-44.

DE NONI (B.), et (G.), FERNANDEZ (M.A.), PELTRE (P.), 1988 — Drainage urbain et accidents climatiques à Quito (Equateur). Analyse d'un cas récent de crue boueuse, *in* : *Cah. Sci. Hum. 24 (2)* : 225-249.

FEININGER (T.), 1976 — El flujo de escombros en La Gasca. Un informe científico. *in* : *Boletín de la Sección Nacional del Ecuador* ; *IPGH*, nº 5-6, Quito, Enero-Junio 1976.

FERNANDEZ de CASTRO (M.A.), 1987. — El medio físico de Quito : sus limitaciones y su incidencia en la adaptación del hombre. *A paraître* dans *Documentos de Investigación* nº 8, CEDIG, Quito.

GOMEZ (N.), 1984. — La Mena II, un barrio de Quito con una lesión congenital, *in* : « Quito Aspectos de su dinamismo geográfico » *Documentos de Investigación* nº 5, 1984, 87 p. : CEDIG, Quito : 75-81.

NOUVELOT (J.F.) POURRUT (P.), 1985. — El Niño. Phénomène océanique et atmosphérique. Importance en 1982-83 et impact sur le littoral équatorien, *in* : *Cah. ORSTOM sér. Hydrol.*, vol. XXI, nº 1, Paris, 1984-85 : 39-65.

NOVOA (J.E.), MEZA (M.), MORENO (I.), SANCHEZ (F.), SERRANO (C.), 1987. — Analisis morfodinámico aplicado al diagnóstico de riesgos naturales en los sistemas La Gasca y San Carlos, *in* : *Paisajes geográficos* nº 18, Quito, CEPEIGE, marzo 1987 : 5-27.

RYDER (R.), 1984 — Segundo informe técnico « La Mena. II ». Enero 1984, *in* : « Quito aspectos de su dinamismo geográfico » *Documentos de Investigación* nº 5, 1984, 87 p. ; CEDIG, Quito : 84-87.

WINCKELL (A.), 1984. — Primer informe técnico « La Mena II ». Enero 1983, *in* : « Quito Aspectos de su dinamismo geográfico » *Documentos de Investigación* nº 5, 1984, 87 p. ; CEDIG, Quito : 82-83.

Douala : flux ethniques, création urbaine et dynamisme régional

Guy MAINET

Le fait ethnique — que le pouvoir politique s'était efforcé, pendant de longues années, de minimiser dans les textes et documents officiels, avec l'intention évidente de faire taire toute affirmation tribaliste ou par trop régionaliste — est indéniablement une donnée géographique de première importance. Il permet d'expliquer à Douala style de croissance et modes de fonctionnement de la grande ville camerounaise.

Pourtant, depuis quelques mois, c'est un facteur qui semble être à nouveau pris en considération. Lors de la préparation des élections d'avril 1986 au sein du parti unique (le RDPC), une distribution des rôles, tenant compte à la fois des pesanteurs du passé et de l'actuelle importance numérique des groupes en présence, avait été admise sur les bases suivantes : un Duala comme président de la section départementale (le Wouri englobe toute l'agglomération doualaise), un Bamiléké comme premier vice-président, un Bassa au poste de trésorier départemental ; et par ailleurs la présidence départementale des Femmes du Parti devait revenir à une Bamiléké et celle des Jeunes à une Bassa...

Un conglomérat d'ethnies à croissance différentielle

Devant l'ampleur de l'explosion démographique, — avec une population multipliée par 20 ou 25 depuis 1946, soit en moins de deux générations —, les modifications de la composition ethnique prennent une signification particulière (voir tableau page suivante).

Dans la réalité des faits, les autochtones (des Duala surtout, mais aussi des Bassa) ne représentaient plus guère en 1968 déjà qu'un dixième de la population totale de l'agglomération. Les autres citadins sont des migrants plus ou moins anciennement installés en ville, soit des allogènes (Bamiléké, Bassa, etc.), soit des étrangers africains ou expatriés européens.

L'évolution récente confirme le poids sans cesse accru du groupe Bamiléké, désormais majoritaire à lui seul (contre environ 10 % vers 1950). L'ensemble « reste du Cameroun » a varié du point de vue qualitatif au cours de la période. Les « forestiers » (Ewondo, Bulu, gens de l'Est) assez nombreux avant l'Indépendance ont été supplantés par le groupe des « Mbamois » et par les anglophones de l'ancien Came-

ANNEES	1937	1947	1955	1967	1976	1986
POPULATION TOTALE (EN MILLIERS)	42	60	120	230	458	1 500
GROUPES ETHNIQUES (EN %)						
- Duala	50	38	20	17	10	7
- Bassa	15	16	18	23	20	18
- Bamiléké	5	8	26	37	45	53
(total des 3)	(70)	(62)	(64)	(77)	(75)	(78)
- reste Cameroun	16	24	24	14	14	16
- Etrangers africains	12	10	6	4	8	4
- Européens	2	4	6	5	3	2

La population doualaise : les changements de la composition ethnique (estimations)

roun occidental. Une constante existe : les ressortissants des provinces septentrionales demeurent toujours assez peu représentés. Autrefois les étrangers africains furent surtout des originaires des colonies anglaises et françaises de l'Afrique de l'Ouest (Dahoméens, Togolais, Ghanéens, Sierraléonais). Ils furent relayés par les « Biafrais » à un moment de l'histoire récente. Les citoyens des pays membres de l'UDEAC sont quasiment absents. Les Européens ou assimilés se maintiennent en valeur absolue avec une trentaine de milliers d'individus.

Au total il nous faut souligner l'ampleur des apports migratoires provenant d'un espace « régional » relativement peu éloigné de Douala. Trois groupes principaux ont rassemblé et continuent de regrouper encore à eux seuls une proportion assez constante de migrants, compris entre 62 et 78 %. Ils constituent les trois pôles majeurs autour desquels s'articule et se modèle la mosaïque ethnique de la ville africaine doualaise.

Les étapes de la croissance de Douala

La mise en place des grands groupes ethniques ne s'est pas effectuée de manière indifférente au cours des années de la colonisation et de l'Indépendance ensuite. Douala a toujours été constituée d'ensembles sociaux et spatiaux bien individualisés : ville blanche coloniale, ville autochtone Duala, ville des « étrangers » (= Africains non camerounais, mais aussi Camerounais non Duala se jouxtant tout en conservant leur spécificité d'origine). Réduire la ville africaine à la seule présence des « Indigènes » (terme de l'époque) serait d'une trop grande simplification.

A l'origine, avant 1884, *Cameroon Town* était la ville autochtone Duala, celle des chefferies Bell, Akwa, Deido et Bonabéri. Sous la colonisation allemande, *Kamerunstadt* devenue *Duala* (1901) juxtaposait quartiers européens (administratif, portuaire) et quartiers indigènes distincts selon les clans Duala et accueillant en leur sein des étrangers non Duala disséminés. Durant la période française, la ville coloniale était double ou triple, car elle réunissait la ville blanche, la ville des autochtones Duala et New Bell grand secteur populaire où on avait regroupé les « Etrangers » (lequel fut suivant les moments et au gré des décisions administratives consi-

déré comme *extra-* ou *intra-muros*). Mais en soi-même New Bell est un véritable conglomérat de pièces innombrables et homogènes à la fois : si les ressortissants de certaines « nationalités » sont relativement éparpillés sur toute l'étendue de New Bell (Congo, Sénégal, Sebendjongo pour les « Nordistes » et les non-Camerounais), d'autres au contraire sont très regroupés territorialement comme les Ewondo (Nkololoun, Nkolmintag, Mbam-Ewondo), les Bamiléké (Bangangté, Bafang, Ngangue, Kassalafam) et les Bassa (New Bell-Bassa ou « Frounkel », Nkongmondo, Babylone ou Yabassi).

Après l'Indépendance et depuis quinze ou vingt ans surtout, une auréole externe de quartiers spontanés a ceinturé la ville coloniale d'avant 1960. L'appartenance éthnique détermine le choix de telle ou telle de ces nouvelles « zones » (ou d'un de leurs sous-quartiers). Dans la Zone Nylon, les Bassa sont nombreux à Nylon et Tergal, alors que les Bamiléké sont omniprésents à Madagascar, à Brazzaville (souvent rebaptisé « Bafoussam »). Dans d'autres zones (Bépanda ou Maképé), les Bamiléké dominent à Yoyong, Fédéral ou Voirie, à Maképé-Petit Pays ; les Bassa sont souverains à Cacao-Barry, Ndoghem, km 8-Kondi.

Ces quartiers d'habitat spontané de la périphérie constituent de véritables « coulées urbaines » déversant des citadins provenant surtout du grand quartier d'accueil de New Bell. Les migrations intra-urbaines sont donc conditionnées et orientées très largement par les solidarités et affinités ethniques. Le front d'urbanisation est le fait des groupes ethniques pléthoriques et dynamiques (Bamiléké et Bassa allogènes). Parmi tous les Bamiléké, ceux de la Mifi ou du Ndé se distinguent par des comportements socio-professionnels spécifiques ou par des activités « réservées » (exemple, les bouchers de la Mifi, ou encore le taximen du Haut-Nkam). La venue en ville des ressortissants de l'Ouest a été plus ou moins précoce selon le département d'origine dans la province : certains secteurs ont été désenclavés tardivement ; d'autres ont des sols non volcaniques moins riches. Il ne faut pas oublier non plus le cas des Bamiléké appartenant déjà à la diaspora (ceux du Moungo et des différents centres urbains camerounais). Les gens de la Mifi et du Ndé se sont retrouvés groupés à New Bell et dans la Zone Nylon, les ressortissants des trois autres départements Bamiléké préfèrent trouver à se loger à New Bell ou à New Deido, à Bépanda ou à Maképé.

Appartenance ethnique et comportements socio-économiques

Les grands clivages liés à la mosaïque ethnique sont observables à travers quelques thèmes d'analyse : question foncière et immobilière, statut professionnel, répartition des revenus, construction et utilisation du logement, etc.

Il est évident que le *partage du sol* à Douala s'appuie sur un substratum ethnique incontournable. Les autochtones Duala ou Bassa défendent d'arrache-pied leurs prérogatives foncières découlant de leurs droits coutumiers traditionnels. Ils ont dû composer avec l'administration qui pratiqua des expropriations d'intérêt public. Par préférence, les Duala tentés par la spéculation passèrent de multiples contrats avec les Européens, individus ou sociétés. Par contre, ils furent toujours réticents quand il s'agissait de transactions à effectuer directement avec des allogènes, Bamiléké surtout. Dans les secteurs où s'est développée une urbanisation irrégulière, les autochtones Bassa se sont bornés à la simple délivrance d'un permis d'occuper précaire et en principe révocable, accordé pour des constructions provisoires en bois. Mais ils sont rapidement débordés par l'ampleur de l'occupation des lieux, qui précède l'acte officiel tant attendu de l'immatriculation.

La médiocrité généralisée de l'habitat est un état de fait. C'est le règne de la « carabotte » (planche éclatée). Dans bien des cas, les chefs de famille pourraient faire mieux, si les bases et règles du marché foncier étaient clarifiées, normalisées et rendues efficientes pour tout un chacun.

Dans le même ordre d'idées, il convient d'évoquer *la situation socio-économique* globale de l'agglomération doualaise. Des différences tenant à l'appartenance ethnique se font jour à propos des stratégies familiales ou des stratégies urbaines au niveau des quartiers. De manière générale, nous avons pu découvrir des comportements ethniques spécifiques dans le secteur du monde du travail. De façon significative, les citadins non bamiléké sont en quête d'un travail rémunéré régulièrement et donc attirés par toutes les formes du salariat. Au contraire, les Bamiléké tournent leur préférence vers le travail autonome ou indépendant. Ils sont aptes à utiliser techniques de survie et « débrouilles » multiformes... avec efficacité. Les exemples de réussites financières sont légion parmi les ressortissants de l'Ouest, d'ailleurs les originaires de la Mifi, de la Menoua et du Haut-Nkam semblent statistiquement plus « doués en affaires » que d'autres.

Le fait ethnique est particulièrement bien illustré par *la dynamique du logement* à Douala. La ville est un chantier en perpétuelle évolution. Mais les mentalités et les pratiques touchant à l'acquisition du logement sont loin d'être uniformes sur toute l'agglomération. Le « mode d'habiter » des différents groupes tire ses références de tout un système socio-culturel, en relation étroite avec la provenance géographique des individus.

Le cas des autochtones est évidemment à part, car ici peut jouer l'accumulation des années pour expliquer l'existence d'un logement relativement convenable. Mais dans certains sous-quartiers, là où demeurent les classes d'âge avancé, avec beaucoup de veuves, subsistent des logements très médiocres qu'il faut considérer parfois comme la résultante d'une mauvaise entente au niveau des héritiers ou comme la conséquence d'une indivision des parcelles.

Les allogènes adoptent quant à eux des attitudes variées. Bien des néo-citadins maintiennent des relations suivies avec le village d'origine, créant une « plantation » ou édifiant une case au village, qui peut prendre les allures d'une vraie villa moderne.

Les Bassa allogènes en général s'implantent en ville pour plus longtemps que les Bamiléké. La construction du logement et l'aménagement de la concession se renforcent et s'améliorent au fil des années, au rythme de l'accroissement du cercle familial et des rentrées d'argent attendues d'un emploi salarié. Et si les hommes arrivent à repartir à la campagne, les femmes bassa refusent de rentrer, après un veuvage ou un divorce, car elles estiment que les conditions d'accueil au village ne pourraient que leur être défavorables sur le plan matériel ou non. Pour le financement de la construction du logement, les Bassa sont nettement individualistes ; ils édifient leur maison grâce à leur épargne personnelle. L'aide matérielle de la grande famille est faible et l'esprit de solidarité ethnique n'est pas très développé.

Il en va différemment chez les Bamiléké. Avec eux s'exprime un « dynamisme » sans cesse renaissant et prolongé. D'abord on peut dire que les Bamiléké, même lorsqu'ils sont installés depuis plusieurs décennies, doivent être considérés comme étant « de passage » à Douala. L'habitation du village est prioritaire à leurs yeux. La case en carabottes de la périphérie doualaise ne peut être que provisoire, elle constitue le point de chute momentané d'un itinéraire fractionné en multiples séquences. Le Bamiléké « moyen » a toujours plusieurs fers... au feu : case au village ou à la ville voisine du lieu d'origine, case dans l'un des centres urbains du Cameroun ou d'un pays voisin, case à New Bell, à Nylon, chacune de ces cases ponctuant autant d'activités réelles ou passées de leur fondateur.

L'entraide familiale est maximale. L'esprit de solidarité et le sens des affaires de ce groupe ethnique n'est plus à démondrer. Pour le cas précis de la construction d'une habitation, la participation à une tontine fournit le coup de pouce financier nécessaire au départ pour l'achat des matériaux. Et puis un certain jour, on se réunit tous ensemble sur la concession. La case en carabottes est édifiée en quelques heures dans une ambiance de fête. Pour la villa en dur, plusieurs fins de semaine suffiront... L'organisation communautaire est donc ici la base de tout. Les structures familiales et sociales du groupe sont très complexes et solides. Une femme bamiléké ne reste jamais « veuve » : sitôt son mari disparu, elle est prise en charge par l'un des mem-

bres de sa belle-famille. Et son retour au village (du mari) est considéré comme allant de soi.

Le dynamisme régional

La fonction régionale de Douala s'appuie pour une large part sur des spécificités ethniques très marquées. Les interférences entre Douala et son arrière-pays sont renforcées par l'existence du *fait Bamiléké*.

Autant Douala a pu sembler naguère capter des flux puissants de populations au seul profit de sa simple croissance démographique, autant de plus en plus il importe de signaler que se produit un déversement inverse de citadins doualais, reflux urbain résultant d'un échec individuel pour une faible part, mais surtout participant à l'essor réel de la plupart des centres secondaires de la région doualaise. Beaucoup de Bamiléké délaissent Douala vers 35 ans, à l'âge du mariage ; ils emportent avec eux un pécule et un « savoir-faire urbain ». Les anciens citadins ont laissé à leur place des frères plus jeunes dans leurs activités, dans leur logement. Ils quittent Douala, mais ne l'abandonnent pas. Ils portent en eux une force d'animation considérable.

Ainsi le contenu ethnique qui transparaît dans le dynamisme régional est évident. Prenons l'exemple du département du *Moungo*. L'ancienne colonisation agricole européenne, qui subsiste en plusieurs points, a été reconduite par des élites locales riches et actives comme planteurs ou commerçants. L'« urbanisation » des campagnes est très avancée. Nombre de planteurs bamiléké du Moungo ont des « pied-à-terre » à Douala et des activités complémentaires qui peuvent devenir rapidement principales, dans les transports (taxis, camions), dans le commerce (hôtels, magasins), mais aussi dans la spéculation foncière et immobilière. Certains chefs de famille sont véritablement « à mi-temps » des citadins de Douala et des planteurs du Moungo. On peut vivre en dédoublant sa famille, grâce à la polygamie, en partageant et son temps et son activité à chaque extrémité du circuit. Une recherche d'efficacité concilie la scolarisation des enfants, les soins hospitaliers à la grande ville avec le maintien en état de la plantation d'origine pour un ravitaillement familial régulier, ce qui n'exclut pas la production de surplus pour la vente. Les temps de parcours en automobile sont réduits à une heure ou deux au maximum.

Les migrants citadins bamiléké sont le moteur de toute l'ethnie. Ils parviennent à entraîner *le pays bamiléké* dans la vie moderne et les preuves d'un commencement d'urbanisation des campagnes dans les hautes terres de l'Ouest ne sont pas rares. Les « retours au pays » sont fréquents et normaux : les migrations font partie du « système » bamiléké. On a quitté provisoirement sa communauté d'origine pour aller chercher ailleurs les moyens de mieux s'élever socialement dans le cadre coutumier traditionnel, quitte à résider dans la ville la plus proche de la « chefferie » au moment du retour.

Douala est depuis longtemps la première ville bamiléké du pays. Avec plus de 500 000 « montagnards » de l'Ouest, elle compte plus d'habitants bamiléké que l'ensemble des villes du pays bamiléké. Les échanges de biens et de personnes sont permanents. Les relations sociales sont intenses. Le groupe apparaît comme une « chaîne d'interdépendances » continue. Nul Bamiléké ne sera enterré à Douala. Les dépouilles reprennent obligatoirement le chemin des hautes terres. Des tontines spécifiques existent à cet effet parmi les originaires de chaque chefferie.

L'espace bamiléké se prolonge jusque dans les quartiers de Douala. Par leur nombre, par leur capacité de financement ou tout simplement leur aptitude à entreprendre, ils sont parvenus à investir l'espace urbain. Ils finissent par le posséder, par l'aménager (tontines, investissement humain, esprit communautaire), même si le plus souvent il leur a fallu contourner des résistances locales de la part des autochtones ou transgresser les règles administratives de l'urbanisme (habitat spontané).

Longtemps qualifiés de « bourgeoisie d'illettrés », mais arrivant à s'élever en véritables « self made men », les Bamiléké les mieux nantis constituent désormais une vraie bourgeoisie d'affaires tournée vers un large éventail d'activités : commerce, camionnage, bâtiment, collèges privés, cliniques, hôtels, cinémas, imprimeries, boulangeries. Mais aussi dans l'industrie, on compte des chefs d'entreprise bamiléké dans tous les secteurs : brasseries, textiles, chimie et plastiques, emballages divers, articles métalliques, électro-ménager, etc... Certaines de ces entreprises manipulent des chiffres d'affaires supérieur à un milliard de francs CFA et donnent du travail à des centaines de salariés chacune.

Les Bamiléké se sont emparés de Douala par le nombre et par leur esprit de compétition. Douala est une ville vivante à cause de leur dynamisme. Néanmoins son train de vie n'est pas celui d'Abidjan par exemple. Car les Bamiléké n'aiment pas les dépenses de prestige (sinon par rapport à un concurrent bamiléké !). Ils vivent facilement au-dessous de leurs moyens réels. Ils préfèrent inciter leurs enfants à des études longues et porteuses d'avenir. Ces derniers commencent à conquérir les domaines du tertiaire supérieur ; ils occupent des places intéressantes dans l'administration.

Mais également — ce n'est pas le moins intéressant à souligner —, les Bamiléké ont tenu à occuper le « créneau » des petits métiers habituellement dévolus à des migrants venus d'ailleurs, à l'instar des « Sahéliens » rencontrés à Abidjan. La *noria* des Bamiléké permet un renouvellement continu en jeunes gens. Ceux-ci ne laissent guère de place aux jeunes nordistes camerounais (dockers, boys-cuisiniers, gardiens de concession ou d'usine). A ce propos il faut constater que le Cameroun n'a pas à l'intérieur de ses frontières un secteur de Sahel considérable. Les islamisés du Nord sont largement attirés par le nord du Nigeria (Yola, Maïduguri). Les animistes des montagnes ou des plaines, quand ils sont venus travailler dans le sud, ce fut davantage pour des activités agricoles salariées (plantations d'hévéa, tabac, cacao). Ils ne répondent pas encore à l'appel de la grande ville. Mais peut-être suffit-il d'attendre, car les villes du Nord-Cameroun (Maroua, Garoua et d'autres encore) soutiennent des taux de croissance élevés chaque année... Dans une ou deux décennies, la « descente » à Douala constituera-t-elle pour eux la plus belle des aventures ?

BIBLIOGRAPHIE

CHAMPAUD (J.), 1984. — *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*, ORSTOM, Paris.

DONGMO (J.L.), 1981. — *Le dynamisme Bamiléké. Accumulation humaine, expansion spatiale et réussite économique d'un peuple de l'Ouest-Cameroun*, CEPER, Yaoundé.

FRANQUEVILLE (A.), 1983. — *Une Afrique entre le village et la ville. Les migrations dans le Sud du Cameroun*, Paris.

MAINET (F.), 1986. — *Douala. Croissance et servitudes*, L'Harmattan, Paris, (Collection « Villes et entreprises »), 616 pages, (préface de Guy LASSERRE).

PELISSIER (P.), 1982. — Pour une géographie de la grande ville africaine, *in* : *Bull. de la Soc. languedocienne de géographie*, Montpellier, janv.-juin 1982, tome 16, fasc. 1-2 : 231-237.

SAUTTER (G.), 1973. — Point de vue d'un géographe (sur les villes africaines), *in* : *Cah. Et. afric.*, Paris, n° 51 : 405-416.

Dynamique sociale et dynamique spatiale d'une capitale africaine : Lomé

Yves MARGUERAT

La croissance des grandes villes d'Afrique depuis deux ou trois décennies est spectaculaire, mais elle est loin de présenter partout les mêmes caractères. Ces différences, légères ou marquées, ne peuvent se comprendre que par les traits particuliers d'une histoire plus longue, de l'ordre du siècle dans la plupart des cas. De ce rôle de l'Histoire pour comprendre les réalités d'aujourd'hui, Lomé est un exemple remarquable, car sa dynamique spatiale est sous l'influence directe d'une évolution sociale originale. On peut dire, schématiquement, que Lomé n'est pas une « ville coloniale », créée de toutes pièces par une administration omnipotente (comme la plupart des capitales africaines), et qu'elle n'est pas non plus une « ville traditionnelle », née d'un noyau villageois lentement mûri. La capitale du Togo est une « *ville africaine* non autochtone » : c'est de là que découlent les singularités de son mode de développement urbain, qui sont le produit de son premier demi-siècle d'existence.

Les origines légendaires

Selon la tradition la plus répandue — mais pas unique —, l'un des petits groupes éwé qui s'étaient éparpillés après avoir quitté Notsé vint, au XVIIe siècle, s'installer sur le cordon littoral où se dresse aujourd'hui la ville de Lomé (fig. 1). C'est la présence d'arbustes appelés en éwé « alo »[1] qui aurait fait baptiser le lieu « Alomé » (« parmi les alo »). Qui fut le fondateur : Djitri ? Konou ? Les récits divergent et les connexions généalogiques sont loin d'être évidentes.

Par la suite, un incident entraîna l'abandon du site : on aurait empoisonné l'unique puits du village. Les Ewé allèrent se réfugier à quelques kilomètres plus à l'est, à Bé — « la cachette », fondée par « Adéla » (« le chasseur ») —, à l'abri d'une forêt épaisse qui les dissimulait aux regards d'éventuels agresseurs. Ont-ils vraiment créé Bé ou y trouvèrent-ils des autochtones pla, comme ceux qui, un peu plus à

1. Probablement *Sorindeia warneckei* (une anacardiacée aux fruits comestibles). Peter A. SCHAEFER, botaniste à l'Université de Lomé (information orale).

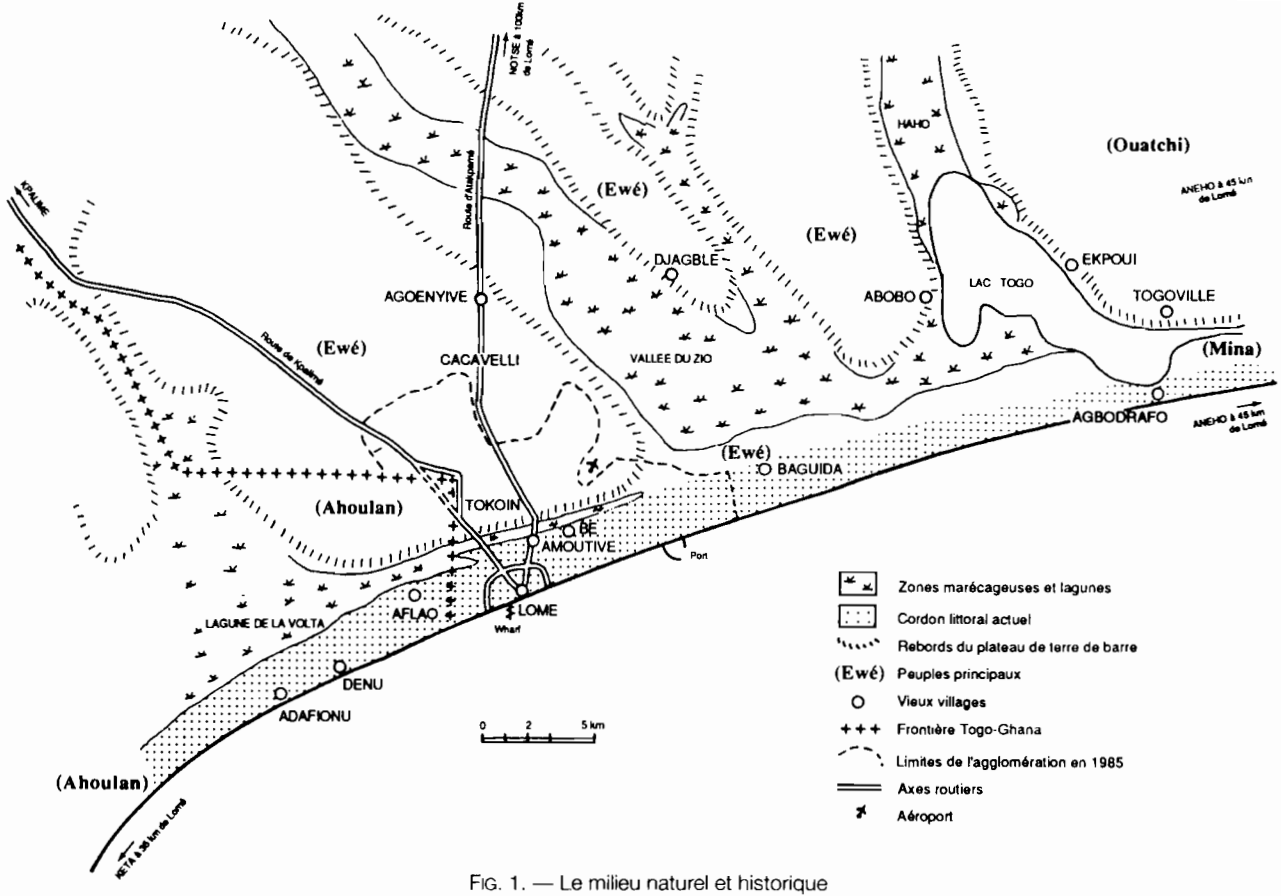

FIG. 1. — Le milieu naturel et historique

l'ouest, peuplaient le vieux village d'Aflao[2] ? Y furent-ils précédés ou suivis par un autre groupe éwé (ou adja) venu de l'est, porteur de la divinité « Nyigblin », qui aurait cheminé en longeant les lagunes et fondé Togoville ? Là encore, on ne sait.

2. Aujourd'hui du côté ghanéen de la frontière, mais formant de fait un faubourg de Lomé.

Ces bribes de mémoire sont l'héritage d'une histoire très compliquée et très violente : aux XVIIe et XVIIIe siècles, les peuples de la région vont et viennent, se désagrègent et se recomposent... Il est d'autant plus difficile d'être affirmatif en ce domaine que la définition des préséances d'installation est ce qui fonde la légitimité du pouvoir des autorités « traditionnelles » que les autorités coloniales instaurèrent chefs de cantons d'Amoutivé et de Bé, et donc celle de leur mainmise (selon le droit moderne, avec des titres fonciers personnels) sur les terres jusqu'alors — vraisemblablement — collectives ; celles-ci forment aujourd'hui une bonne partie de l'espace urbain, à forte valeur marchande. Remettre en question la tradition officialisée à l'époque coloniale est donc remettre en jeu des intérêts matériels considérables, ce qui ne prédispose certes pas les informateurs à l'objectivité scientifique...

La seule chose sûre est qu'il y a eu *rupture dans le peuplement de Lomé :* la ville d'aujourd'hui, commerçante, ouverte sur la mer, ne dérive pas du vieux village de Bé, paysan, tourné vers la lagune. Bé était aussi (et reste de nos jours) un important centre religieux, dont les prêtres de la forêt sacrée recevaient leur initiation dans celle de Togoville. Bé, Agoényivé et les villages voisins formaient une sorte de communauté politique paisible, unie par le culte de Nyigblin, sous l'autorité morale de Togoville. Les activités des villageois étaient la pêche en lagune et surtout, au-delà de celle-ci, l'agriculture sur les sols fertiles du plateau, où se multipliaient les hameaux. Vers le milieu du XIXe siècle, des groupes essaimèrent vers l'ouest, fondant en particulier Amoutivé (« les deux arbres poussant dans l'eau »). Tous ces villages tournaient le dos à l'Océan, dont les séparait d'ailleurs une brousse opaque. Ce fragment du littoral, entre Kéta, à l'ouest, et les actives cités « mina »[3], à l'est, autour d'Aného, était donc à l'écart de toute activité maritime, hormis quelques pêcheurs ahoulan[4], qui implantaient leurs campements de plus en plus à l'est.

La naissance d'un pôle commercial majeur

Tout fut déclenché par la création, en 1874, de la colonie de *Gold Coast* par les Britanniques : pratiquement tout le littoral aujourd'hui ghanéen y était englobé, y compris le pays ahoulan, annexé contre sa volonté. Après l'avoir rachetée aux Danois en 1850, les Anglais avaient évacué cette côte en 1855. Il s'y était alors développé des bourgades qui commerçaient librement avec les navires européens. Une classe de marchands entreprenants s'était constituée, dont l'évolution avait été accélérée par la présence des missionnaires de la Mission de Brême aux environs de Kéta à partir de 1853.

Bien plus encore que la tutelle politique, ce que ces marchands rejetaient était les lourdes taxes douanières que l'Angleterre avait instaurées sur toute la côte. La réponse fut de glisser vers l'est, vers des côtes encore exemptes d'autorité coloniale, où germèrent de nouveaux points de commerce, qui concurrencèrent rapidement les anciens sites désormais soumis aux Britanniques. Ceux-ci réagirent en débordant à leur tour vers l'est : ce fut, d'abord en 1878, l'annexion de l'actif centre de contrebande de Denu (à quelques kilomètres de Lomé) et surtout, en décembre 1879, celle du village d'Aflao, sur le littoral duquel s'était développé un pôle commercial dont le nom de « New Sierra Leone » indique bien quels étaient les promoteurs[5].

3. Expression peu précise mais commode pour désigner le groupe de négociants d'origine diverses (y compris, depuis les années 1835-1850, les rapatriés du Brésil) qui animait le commerce dans la région d'Aného.

4. Ou Anlo : Ewé maritimes, pêcheurs et commerçants, de la région de Kéta.

5. Les Sierra-leonais, esclaves libérés en haute mer par la flotte anglaise et déposés à Freetown, étaient devenus de très actifs intermédiaires commerciaux sur toute la côte.

C'est de cette annexion de 1879, qui installa la frontière là où elle est encore aujourd'hui, qu'est *véritablement née Lomé* [6], ou, comme l'on disait alors, « Beh Beach ». Dans les années 1880-81, les commerçants ahoulan et sierra-leonais affluent, que rejoignent bientôt leurs homologues Mina de l'est, puis des Haoussa descendant du nord. Dès 1882, des compagnies européennes s'implantent à leur tour, une anglaise et surtout des allemandes : les villes de Brême et de Hambourg ont commencé une expansion commerciale outre-mer dynamique, mais qui ne bénéficiait encore d'aucun soutien politique, car Bismarck trouvait la colonisation coûteuse et inutile.

Cet essor commercial de Lomé se faisait essentiellement en fonction d'un nouvel axe terrestre qui s'était créé : Lomé — Kpalimé — vallée de la Volta, pour donner à l'empire ashanti et à ses anciens vassaux du nord un accès à la mer qui échappât à la mainmise anglaise. Les autorités coloniales de Kéta, qui voyaient leur échapper un trafic d'importation de plus en plus important, en étaient exaspérées, et, en juin 1884, se firent vraiment menaçantes pour exiger des gens du littoral encore indépendant l'expulsion des commerçants allemands.

Mais Bismarck venait de changer de politique : pour maintenir l'équilibre européen, il lui fallait prévenir les querelles coloniales. Il entreprit donc d'organiser, sous son arbitrage, une conférence à Berlin, prévue pour l'hiver 1884-85. Pour parler décemment de colonies, il fallait en avoir : l'explorateur Gustav Nachtigal fut dépêché en Afrique pour signer quelques traités sur la côte. Le littoral togolais ne figurait pas à son programme, mais, lorsqu'il y passa, les commerçants allemands et leurs associés africains vinrent le supplier de leur accorder la protection du Reich contre les menaces britanniques. Le traité signé à Baguida le 5 juillet 1884 (renouvelé le lendemain à Lomé) proclama donc le « protectorat » allemand sur le Togo[7]. Un commerçant allemand de Lomé fut proclamé consul impérial provisoire.

L'année suivante, un début d'administration coloniale s'installa à Baguida. En 1887, elle s'était un peu étoffée et se transféra à Aného, ville alors nettement plus importante, que les Français avaient abandonnée aux Allemands à la fin de 1885.

Alors que les autres sites commerciaux de la côte (Baguida, Agbodrafo, Aného, Grand-Popo...) font, dans ces années-là, un commerce où les exploitations (huile de palme, coprah, coton...) l'emportent nettement sur les importations (tissus, alcools, tabacs, armes et poudres...), Lomé reçoit, en valeur, deux fois plus qu'elle n'exporte : c'est donc avant tout un centre d'importation en gros des marchandises européennes pour leur redistribution dans l'intérieur du continent.

Cette *fonction de redistribution* qui est à son origine, Lomé ne l'a, jusqu'à nos jours, jamais perdue. Les armes ont disparu, mais pour les tissus ou l'alcool, la capitale du Togo reste un centre de gros d'envergure continentale. Sans avoir officiellement le statut de port franc, Lomé a toujours tiré une grande partie de sa prospérité d'être, discrètement mais efficacement, l'une des grandes plaques tournantes du commerce africain.

Capitale politique et capitale économique

En 1897, l'administration coloniale allemande vint s'implanter à Lomé. Elle cherchait probablement à s'éloigner du voisinage des traditionnels adversaires français, et certainement à profiter d'un pôle en pleine expansion. Peut-être espérait-elle aussi obtenir par la suite le territoire ahoulan sous domination anglaise en l'échangeant contre quelques lointains archipels du Pacifique ; mais cela ne se fit pas :

6. Un document — aujourd'hui perdu — mentionne une cession de terrain à un commerçant ahoulan dès 1877.

7. C'est-à-dire le territoire situé sous l'autorité théorique de « Togoville ».

Lomé resta bloquée contre la frontière de la colonie voisine, avec une population qui y avait une bonne partie de ses attaches familiales comme de ses intérêts commerciaux.

Avant de s'installer, l'administration fit, en 1896, lever un cadastre de la ville, qui comptait alors 2 084 habitants (« dont 31 Blancs »). On y voit figurer presque toutes les rues de l'actuel centre commercial et surtout les deux axes principaux : la route de Kpalimé et celle d'Amoutivé, le long desquels la croissance de la ville s'étire vers l'intérieur du pays.

Ce cadastre dénombre environ 170 parcelles. Une vingtaine sont la propriété de compagnies allemandes, qui en louent une demi-douzaine d'autres[8]. L'essentiel de la ville est donc approprié par ces marchands ahoulan qui ont fondé Lomé quinze ans plus tôt. On note aussi des parcelles appartenant à des Mina et à quelques familles éwé d'Amoutivé. A la différence de la plupart des capitales africaines, où l'Etat colonial a accaparé — plus ou moins violemment — le sol urbain (quitte à le redistribuer en « concessions »), à Lomé la *propriété privée du sol* est donc reconnue dès le départ, officialisée par l'administration et ses cadastres successifs. Pour des gens venus d'ailleurs, le sol est dénué des valeurs religieuses et affectives qui, ailleurs, peuvent en interdire la vente. Eux sont venus à Lomé pour y faire fortune ; les terrains urbains sont une marchandise comme une autre, qu'on achète et qu'on revend pour faire le maximum de bénéfices : en ces temps d'essor urbain, on ne s'en prive pas ; et la spéculation bat son plein pendant toute la période allemande.

L'administration coloniale va donc respecter la ville des marchands (noirs et blancs) et s'installer à côté, dans l'actuel Quartier administratif, dont les 150 hectares de terrain domanial ont suffi jusqu'à nos jours aux besoins de l'Etat. Dès 1897, le gouverneur Koehler y fait construire son palais, avec tourelles et créneaux, d'où rayonnent les avenues reliant la ville des fonctionnaires à la ville des marchands. Progressivement, les bâtiments administratifs et les logements de fonction se multiplient. Beaucoup de ces constructions subsistent de nos jours, plus ou moins défigurées par les facilités de la climatisation.

Outre la fonction politique, les Allemands donnèrent aussi à Lomé, au début du siècle, un avantage économique décisif. Dès 1900, un premier wharf est construit. Sur cette côte rectiligne, où la barre est un obstacle dangereux, il attire immédiatement le trafic maritime : dès 1905 la dernière rade foraine, celle d'Aného, est fermée. Lomé a désormais *le monopole des échanges maritimes*, et donc de toutes les activités qui en découlent.

A partir de ce wharf, les Allemands allongent les voies ferrées : en 1905, le rail atteint Aného, en 1907 Kpalimé, en 1911 Atakpamé. Tout le « Togo utile » de l'époque est ainsi drainé comme par un entonnoir, que renforcent le réseau routier et les lignes télégraphiques. Les activités commerciales se concentrent désormais à Lomé et les marchands d'Aného délaissent rapidement leur vieille cité pour y transplanter leurs activités.

Capitale économique en même temps que capitale politique Lomé va désormais distancer irrésistiblement toutes ses rivales : la « *macrocéphalie* » — l'écart démesuré entre la plus grande ville et les suivantes — du Togo actuel trouve là son origine.

La population s'accroît : 1 500 habitants en 1891 (3 000 à Amoutivé et Bé), 2 000 en 1896, 3 000 en 1900, 4 000 en 1904, 6 000 en 1906, 8 000 en 1911... C'est un peuplement très composite : aux Ahoulan, Mina et Haoussa, s'ajoutent divers ressortissants des territoires anglais et français, et des Libériens [9]... Aux commerçants se sont joints les missionnaires : catholiques dès 1892, protestants en 1895. Des écoles primaires, privées et publiques, ont surgi, ainsi que des centres de formation professionnelle qui initient les premiers artisans aux techniques modernes. Des ateliers

8. Encore une tradition qui ne s'est pas perdue : le commerce étranger (européen ou surtout libanais) est plus volontiers locataire que propriétaire.

9. « Krumen », qui forment les équipages des navires et des baleinières franchissant la barre.

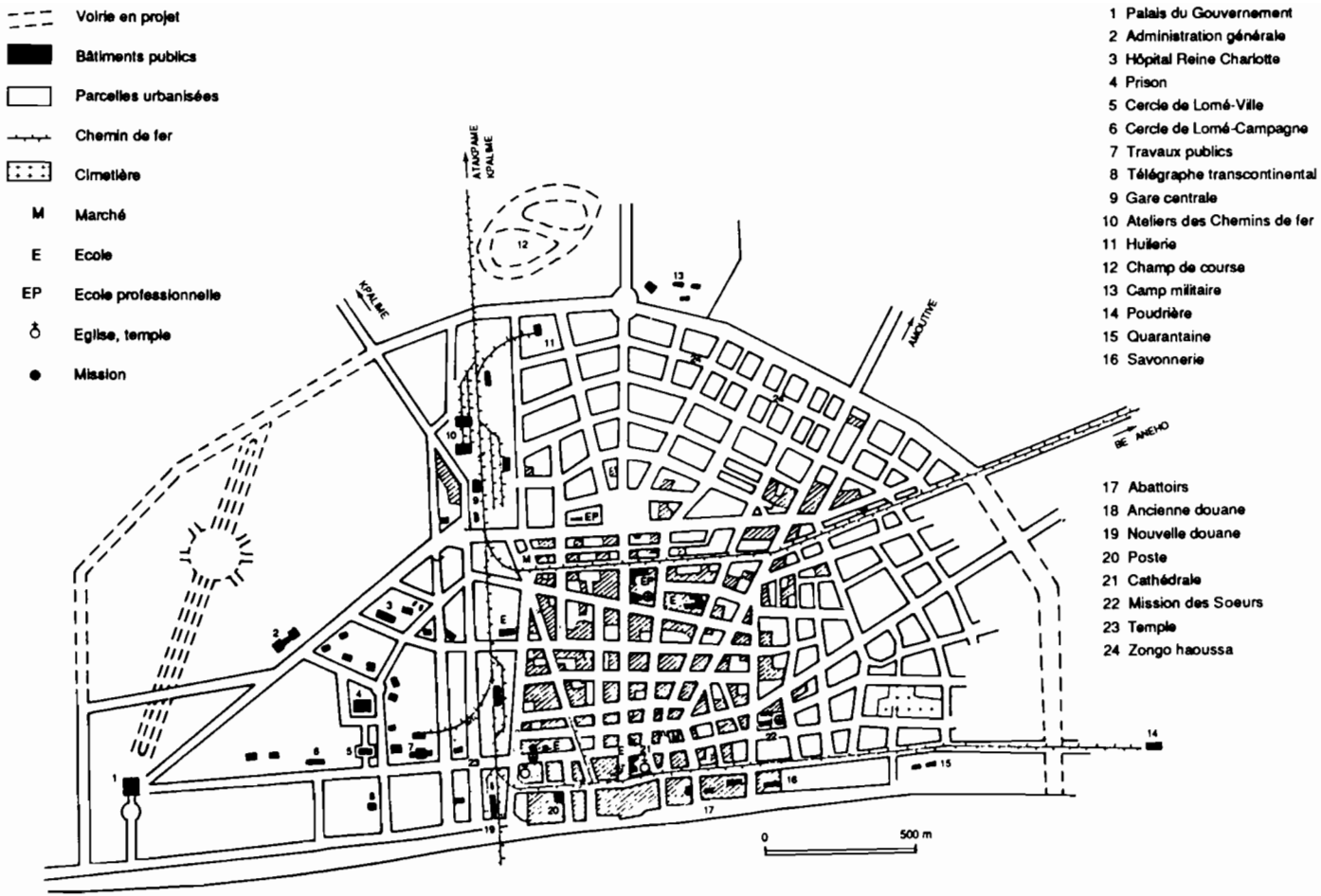

FIG. 2. — Lomé en 1913

apparaissent ; il y a une imprimerie, une usine d'huile de palme, une savonnerie, une banque, un hôtel... : tout l'équipement d'une vraie capitale (fig. 2).

Quand éclate la Première Guerre mondiale, le Togo, colonie pacifique, est à peine armé : les Allemands doivent capituler le 26 août 1914, et les vainqueurs se partagent le territoire occupé. Lomé avait été occupée sans résistance par les Britanniques dès le 7 août. Ceux-ci conservent la ville pendant six ans, jusqu'à ce qu'un nouveau partage du Togo attribue les deux-tiers du territoire à la France (avec Lomé et Kpalimé), sous forme d'un « mandat » de la SDN.

De ces six années anglaises, bien peu de traces matérielles : les occupants gérèrent les affaires courantes au plus juste, sans même assurer l'entretien minimal des infrastructures. Le retour à une scolarisation en anglais[10] a cependant renforcé les liens avec l'Eweland britannique : longtemps encore, les bonnes familles de Lomé enverront leurs enfants finir leur scolarité en *Gold Coast,* qui reste le modèle alternatif au système allemand. Les Français — malgré les beaux discours — n'auront peut-être jamais été vraiment admis, à Lomé, comme des colonisateurs sérieux, ni définitifs.

Le 1er octobre 1920, Lomé passe sous administration française. Celle-ci, pendant une douzaine d'années, sera très dynamique : elle doit imposer sa marque pour effacer celle de ses devanciers. La législation est rapidement alignée sur les pratiques de l'A.-O.F. : ainsi dès 1922 décide-t-on d'appliquer le décret de 1906 qui régit le statut des terres et le régime de la concession. En fait, cela reviendra a entériner l'appropriation du sol urbain de l'époque allemande. La procédure de la concession — l'attribution d'un lot par l'Etat de façon quasi gratuite, mais conditionnée par sa mise en valeur — ne sera appliquée à Lomé que dans un seul quartier, cent vingt lots attribués aux petits fonctionnaires à partir de 1928. On vend aux enchères, en 1924, les biens allemands saisis, que rachètent des compagnies françaises, mais aussi des Togolais. On change le nom des rues ; on achève progressivement le Boulevard circulaire ; on bâtit de nouveaux édifices publics : on électrifie (1926) ; on lance, en 1926-28, un nouveau wharf, deux fois plus important que l'ancien...

Lomé atteint les 12 000 habitants dans les années 1930. Les quartiers de l'époque allemande se transforment peu, hormis les nouveaux bâtiments administratifs. Par contre, l'espace compris entre cette vieille ville et le Boulevard circulaire se peuple rapidement. C'est l'épanouissement de l'architecture typiquement loméenne : maisons quadrangulaires de briques (cuites ou crues), à un ou deux niveaux, toits à quatre pentes, mur d'enceinte percé d'un porche monumental, le tout de couleur ocre, bois de rose ou sable... C'est dans ces quartiers que l'on retrouve le mieux cette homogénéité de formes et de couleurs qui fait le charme du vieux Lomé.

Le modèle de croissance urbaine de Lomé

Les principales mutations de la période française sont d'*ordre social* et *politique* : c'est essentiellement l'affirmation des fondateurs de la ville, trois ou quatre décennies plus tôt — ou de leurs héritiers — comme un groupe social cohérent, dominant, ayant vocation à représenter toute la population autochtone.

Dès 1922, l'administration française a multiplié les organes consultatifs, en particulier le *conseil des notables* de la ville, composé de membres nommés, puis, à partir de 1925, élus par les chefs de famille. D'une fonction à l'autre, on retrouve toujours les mêmes personnages, à la fois commerçants, planteurs[11], entrepreneurs en

10. Les Allemands n'avaient interdit l'usage de l'anglais — langue du commerce — dans les écoles de mission qu'en 1906.

11. Les cocoteraies couvrent tout l'espace autour de la ville, entre la lagune, les vieux villages et la mer.

transport, et surtout propriétaires des terrains urbains et péri-urbains.

C'est ce groupe social — aux origines diverses (Ahoulan, Mina, « Brésiliens », Métis, Ewé...) mais unifié par les mêmes pratiques économiques et sociales[12], et surtout par l'enracinement dans la ville qu'ils ont fondée — qui va marquer le plus Lomé. Il semble bien, en effet, que l'*obsession de la maison particulière*, du « chez » (soi), qui caractérise si nettement Lomé par rapport aux autres capitales africaines, tire de là son origine. Ce sont ces notables, à l'origine commerçants aventureux venus là pour chercher fortune et qui l'y ont trouvée, maintenant riches et considérés, maîtres du jeu foncier et reconnus comme interlocuteurs indispensables par la puissance coloniale, qui incarnèrent leur réussite dans la maison familiale, reprenant là (mais portant à l'extrême) une tradition culturelle de la région : l'identification du chef de famille et de sa maison. Le sol ne porte pas de valeur sociale propre, puisque les habitants de Lomé ne sont pas des autochtones : c'est la maison qui cristallise la charge symbolique de la famille, qui exprime son succès et sa pérennité. C'est là que doivent se faire les funérailles du patriarche, là où se réunissent les héritiers — qui la conservent en indivision —, là où se réfugient les solitaires, les veuves, les divorcées[13] ; tandis que les hommes atteignant la maturité doivent partir, à leur tour, fonder une nouvelle maison de famille à la périphérie. C'est cette *logique de l'« essaimage »* qui explique le mécanisme de la croissance spatiale de Lomé.

Cette fixation psychologique des Loméens sur la maison familiale — qu'on ne peut en aucun cas revendre — est la cause de l'extraordinaire *stabilité foncière* de la ville : il n'y a que 9 % des terrains urbains a avoir connu une revente[14] ; tout le reste a été hérité ou acheté directement à l'ancien détenteur rural. On a d'ailleurs surtout revendu des terrains nus : 98 % des maisons de la ville ont été bâties par leur actuel propriétaire ou ses ascendants. A Lomé, « on n'habite pas chez quelqu'un d'autre ! » Le modèle est si puissant — et les maisons locatives abordables si rares[15] — que les immigrants du reste du pays (un tiers des Loméens vient du centre ou du nord) sont obligés de faire comme les autres, et d'édifier à Lomé la maison qui marque leur promotion sociale.[16]

On observe aussi que la plupart des achats de lots à bâtir se font à un prix standard (bien souvent 250 000 FCFA entre 1955 et 1980), alors que la surface peut varier, parfois du simple au double... C'est que le prix d'achat ne correspond pas à une quantité mesurable, à un nombre de mètres carrés éventuellement renégociables, mais à une *valeur d'usage* : la possibilité de bâtir sa maison de famille.

Il y a donc *très peu de spéculation foncière*, même au centre-ville, où 86 % des parcelles sont détenues par un propriétaire (individuel ou collectif) qui ne possède qu'un seul lot. Les mouvements fonciers en plein « Central Business District », où la plupart des entreprises sont locataires, sont très faibles : 12 % seulement des lots ont changé de mains de 1960 à nos jours. Car c'est plutôt l'offre — une famille qui se débarrasse d'un terrain pour liquider les conflits internes qu'il engendre — que la demande — les compagnies locataires ont des baux très favorables — qui anime le marché : ce qui fait que, en francs constants, les prix des années 1970 ne sont pas supérieurs à ceux des années 1920...

12. Ce qui n'empêche pas le maintien de subtiles hiérarchies entre ces strates, que sépare une cascade d'envies et de mépris, d'où la rareté des inter-mariages. On peut même se demander si cette société, faite au départ d'individualistes aventureux, a jamais eu de véritable cohésion sociale ; ce qui expliquerait l'originalité de la marginalité juvénile à Lomé, où ce sont les enfants de ces « bonnes familles » que l'on retrouve à l'abandon dans la rue.

13. D'où le déséquilibre très fort des taux de masculinité dans le centre-ville.

14. Enquête ORSTOM sur 1/10e des parcelles de la ville (1982-84).

15. Mis à part les quelques centaines de villas de luxe pour expatriés, statistiquement marginales même si elles représentent un potentiel économique non négligeable.

16. Dont une partie peut être louée, par chambre ou paire de chambres, à des « jeunes », encore incapables d'édifier leur propre maison.

A la périphérie de la ville, les terrains sont restés abondants, du moins jusqu'au début des années 1980[17]. Dès que les prix montaient, il suffisait donc aux candidats propriétaires de s'éloigner un peu plus pour retrouver des lots à bas prix, d'où la *croissance spatiale très rapide* de Lomé, qui a triplé sa surface entre 1970 et 1980, pendant que sa population ne faisait « que » doubler. Ce qui induit évidemment aujourd'hui de lourds problèmes d'urbanisme pour desservir et équiper ces vastes banlieues à très faible densité...

Autre conséquence spectaculaire du bas prix des terrains : les riches et les pauvres ont pu acheter côte à côte. C'est la qualité (et la rapidité) de la construction qui assure ensuite la distinction sociale. Ce n'est pas l'un des aspects les moins originaux de Lomé que cette *absence de ségrégation sociale* par quartier, dans cette ville où, jusqu'aux années 1980, les hommes arrivés à l'âge de la maturité[18] ont pu, pour la plupart, devenir propriétaire, selon le modèle social directement sécrété par la genèse de la ville.

17. La distance raréfie maintenant les terrains accessibles, mais la crise économique ralentit la demande et freine donc l'inflation.

18. En moyenne 35 ans (37 dans les années 1960-65, 33 dans les années 1975-80, signe de la prospérité de la ville dans les deux premières décennies de l'Indépendance).

L'approvisionnement de Yaoundé en viande de bœuf

Jean-Louis DONGMO

La viande de bœuf constitue la principale source de protéines animales à Yaoundé. Pourtant cette ville, située dans la forêt camerounaise, se trouve en dehors et loin des régions d'élevage bovin du pays, comme on peut le voir sur la figure 1. La demande à satisfaire est importante et croissante puisqu'elle émane d'une population qui, ayant plus que triplé au cours des quinze dernières années, dépasse aujourd'hui 500 000 habitants, et qui aspire à une alimentation de haut niveau.

L'étude de l'approvisionnement de Yaoundé en viande de bœuf fournit une illustration intéressante des multiples relations d'interdépendance que la capitale camerounaise s'efforce de nouer avec les différentes parties du territoire national en vue de l'intégration de ce dernier. Les statistiques officielles que nous avons consultées comportent souvent des lacunes et ne saisissent pas toujours la totalité de l'effectif ; nous les avons quand même utilisées parce qu'il n'y a rien d'autre et parce que nous pensons qu'elles portent sur la plus grande partie de l'effectif de sorte qu'elles peuvent donner une image satisfaisante de la réalité. Nous avons en outre mené pendant plus de deux ans des enquêtes à Yaoundé, au marché à bétail d'Etoudi, à l'abattoir, sur les différents marchés et dans les boucheries modernes.

L'acheminement des bêtes de boucherie à partir des régions d'élevage

L'essentiel de la viande de bœuf commercialisée à Yaoundé provient du territoire national et arrive sous forme de bétail vif que l'on abat sur place et consomme immédiatement. Cela se comprend aisément car, pays en voie de développement, le Cameroun n'a pas les moyens que nécessiteraient la mise en place d'une importante chaîne de froid et un transport massif de la viande.

Origine et effectifs

Les bêtes de boucherie que reçoit Yaoundé proviennent de l'Adamaoua et des savanes de l'Est qui rassemblent 47,25 % du cheptel bovin du Cameroun, les hautes

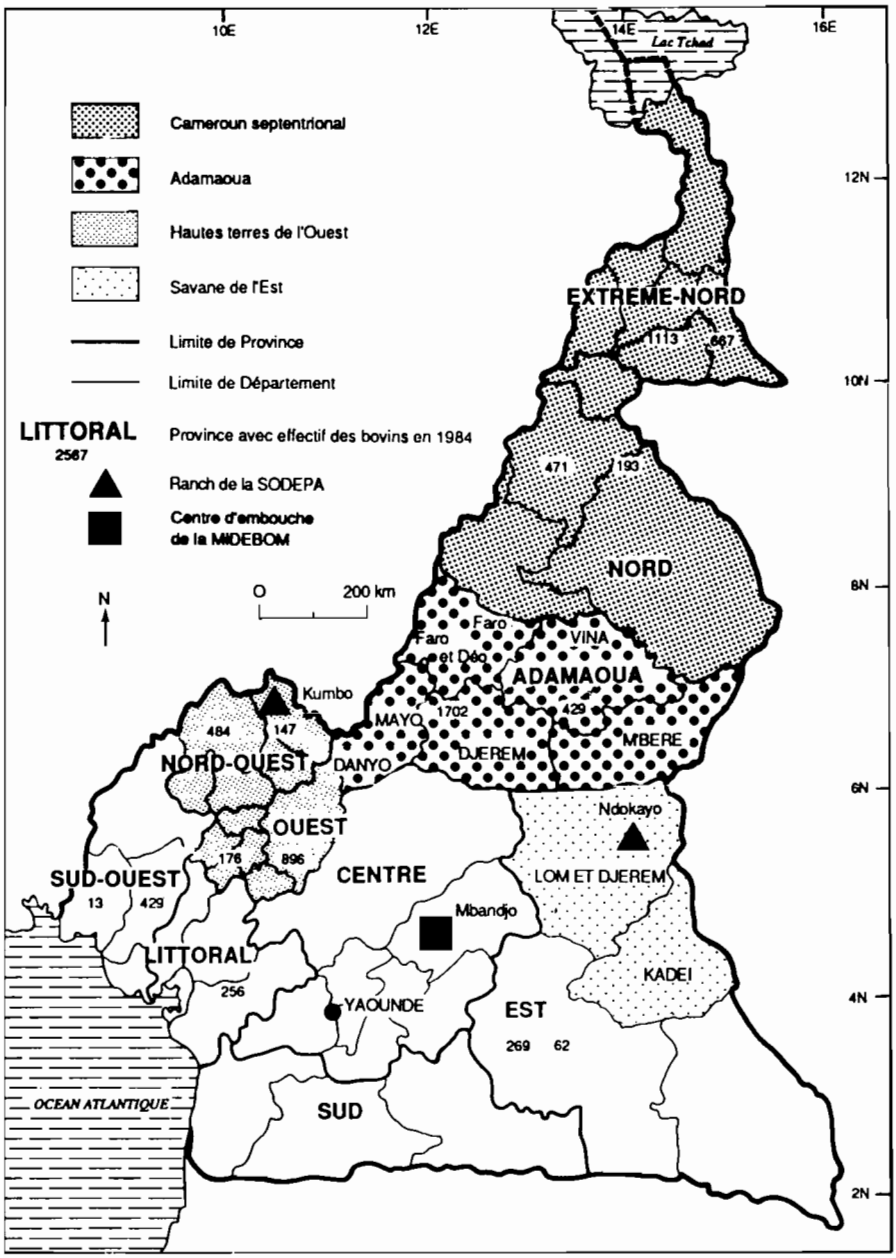

FIG. 1. — Région d'élevage bovin au Cameroun

terres de l'Ouest étant exclusivement tournées vers le marché des provinces du Littoral et du Sud-Ouest, tandis que le Cameroun septentrional n'exporte rien vers le sud à cause d'une vieille « barrière sanitaire ».

D'après les statistiques trouvées dans les rapports annuels des Délégations provinciales de l'élevage pour l'Adamaoua, le Centre et l'Est, les effectifs ont évolué comme suit entre 1975-1985.

TABLEAU I

ANNEES	EN PROVENANCE DE L'ADAMAOUA	EN PROVENANCE DE l'EST	TOUTES ORIGINES
1975-1976	53 800	3 145	56 945
1976-1977	57 500	3 776	61 276
1978-1979	57 102	9 838	66 940
1980-1981	36 696	?	?
1984-1985	50 407	25 204	75 611

L'effectif global est important et croît régulièrement, mais la tendance a été différente dans les deux régions pourvoyeuses. La part de l'Adamaoua a sensiblement baissé en 1980-1981 et la remontée qui a suivi n'a pas encore permis d'atteindre le niveau de 1978-1979. Au contraire celle de l'Est a considérablement augmenté, passant de 5,5 % en 1975-1976 à 14,69 % en 1978-1979 puis à 33,3 % en 1984-1985.

On a plus de précision sur cette évolution en considérant la répartition des effectifs par département d'origine (voir tableau II pour cette répartition et figure 1 pour la localisation des départements). Malgré les lacunes de ce tableau, il laisse apparaître un net glissement de l'Ouest vers l'Est. En effet, les 3 premières places sont passées de Vina, Mbéré, Faro et Déo respectivement à Mbéré, Lom et Djérem, Kadéi. Cela s'explique probablement par un renforcement de l'attraction du Littoral et du Sud-Ouest sur l'Adamaoua occidentale au détriment de celle de Yaoundé et par l'accroissement simultané des effectifs dans l'Adamaoua orientale et dans l'Est grâce à la descente des troupeaux fuyant la sécheresse et à l'entrée clandestine du bétail des nomades provenant de la RCA.

TABLEAU II

Répartition par département d'origine des bêtes de boucherie reçues par Yaoundé

ANNEES / DEPARTEMENTS	1978-1979	1980-1981	1984-1985
PROVINCE : ADAMAOUA			
Faro et Déo	10 310	520	?
Vina	21 890	3 705	?
Djérem	7 766	5 371	?
Mbéré	17 136	27 088	?
Mayo-Banyo	2	12	?
PROVINCE : EST			
Lom et Djérem	6 223	?	16 745
Kadéi	3 615	?	8 459

Sources : Rapports annuels des Délégations provinciales d'élevage pour l'Adamaoua, le Centre et l'Est

La figure 2 présente le rythme mensuel des arrivages au marché à bétail d'Etoudi pour l'année 1978-1979. On y voit apparaître nettement deux séquences où les effectifs vont globalement croissant. La première, la plus importante, va de juillet à janvier, la seconde va de février à juin. Elles correspondent approximativement l'une à la saison des pluies (donc de l'abondance de l'herbe et de l'eau) dans l'Adamaoua, l'autre à la saison sèche (donc de pénurie d'herbe et d'eau).

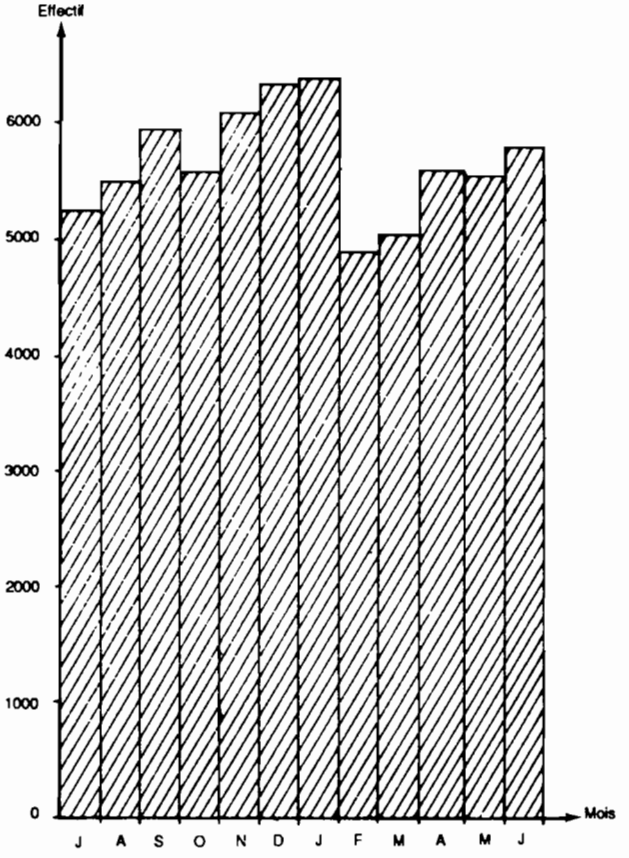

Source : Rapport annuel de la délégation d'élevage du centre pour 1978-1979

FIG. 2. — Rythme mensuel de l'approvisionnement du marché à bétail d'Etoudi en bêtes de boucherie

Les modes de déplacement

Les bêtes de boucheries sont acheminées à partir des régions d'élevage suivant trois modes de déplacement : à pied, par camion et par train. L'Est n'utilise que les deux premiers, l'Adamaoua tous les trois.

L'acheminement à pied est le mode de déplacement le plus ancien. Les convois de bêtes partent de l'Adamaoua munis d'un « laisser-passer sanitaire », délivré à la suite d'une inspection sanitaire et d'une vaccination aux postes de contrôle vétérinaire. Le déplacement à pied emprunte deux itinéraires à partir de l'Adamaoua, l'un dit de l'Est, le second du Centre (cf. fig. 3). Le premier part de Ngaoundéré et passe par

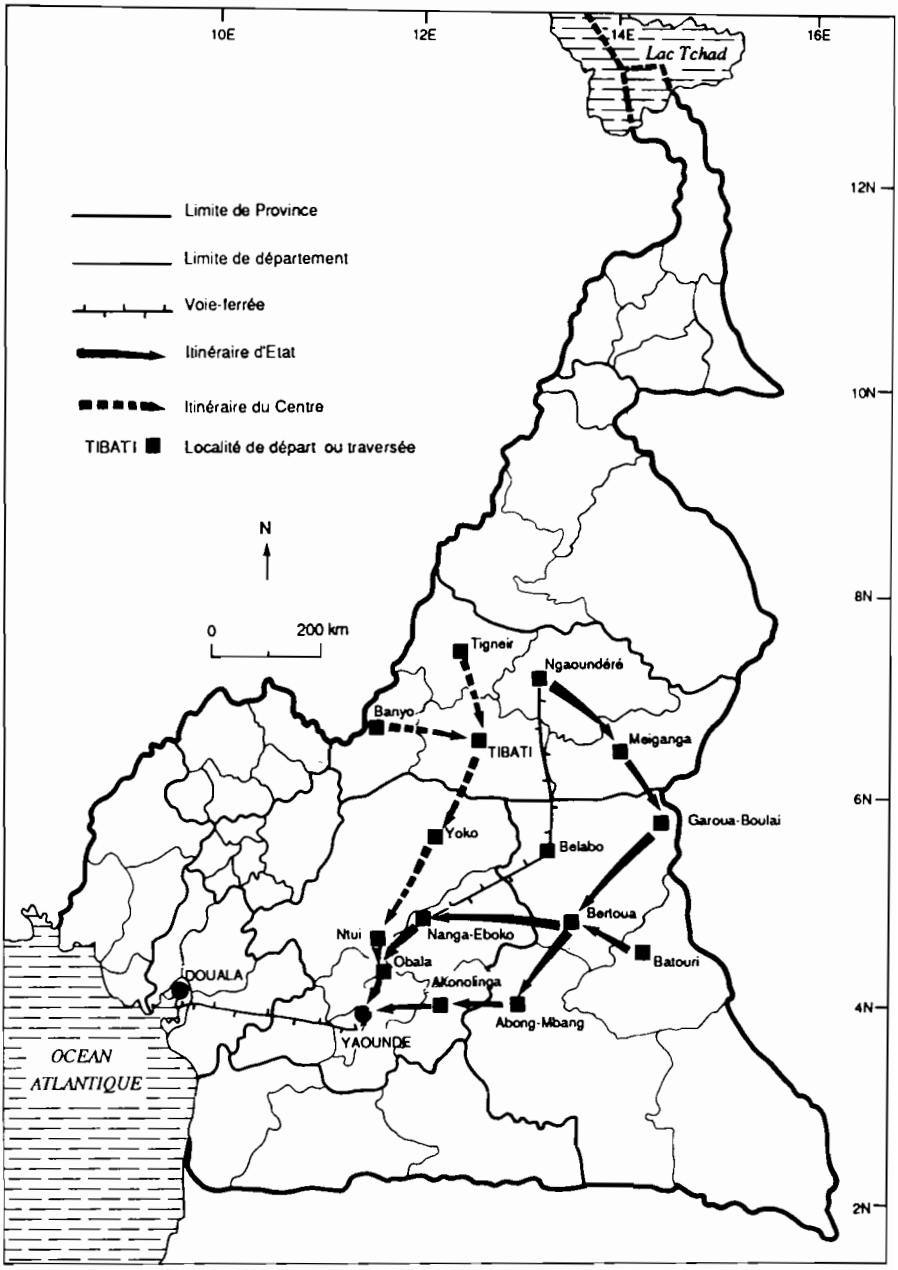

FIG. 3. — Voies empruntées par les bêtes de boucherie pour se rendre des régions d'élevage à Yaoundé

Méiganga, Garoua-Boulaï, Bertoua, puis soit par Abong-Mbang, Akonolinga, soit par Nanga-Eboko et Obala. Il mesure environ 900 km et demande une durée de 45 jours au moins. Le second part de Tignère, et passe par Ngaoundéré, Tibati, Yoko,

Ntui et Obala. Il mesure 700 km environ et demande environ 30 jours. Chaque convoi compte en moyenne 30 bêtes pouvant appartenir à plus d'un marchand. Il est conduit par des bergers recrutés sur les marchés à bétail et payés au voyage. Du fait de sa longue durée, l'acheminement à pied présente deux inconvénients majeurs : pertes numériques (par décès ou par détournement) et pertes de poids à cause de l'insuffisance de l'alimentation en route.

Du fait de leur rapidité, le transport par camion et celui par train permettent d'atténuer ces inconvénients. Le premier remonte à l'époque coloniale, le second à 1974, date de l'arrivée du chemin de fer Transcamerounais à Ngaoundéré. Le transport par camion dure environ deux jours en saison sèche, mais peut dépasser une semaine en saison de pluies, à cause du mauvais état de routes qui ne sont pas bitumées et surtout à cause des nombreuses barrières de pluie[1] qui jalonnent le parcours. Malgré les avantages de ces deux modes de transport, l'insuffisance des camions et des wagons oblige encore les marchands de bestiaux à continuer à recourir largement à l'acheminement à pied. Ainsi, sur les 36 696 bêtes de boucherie arrivées à Yaoundé en 1978-1979 en provenance de l'Adamaoua, 13 762 sont venues à pied, soit 37,5 %, 6 953 par camion, soit 19 % et 15 981 par train, soit 43,5 %. Quant aux 25 204 arrivées de la province de l'Est en 1984-1985, 9 720 sont venues à pied, soit 38,5 % et 15 484 par camion, soit 61,5 %. Or en 1978-1979 la part de l'acheminement à pied sur l'ensemble des bêtes arrivées à Yaoundé s'élevait à 48,9 %, celle du camion à 33,3 % et celle du train à 17,8 %. La part de l'acheminement à pied est donc en train de diminuer au profit de celles du camion et du train.

Le marché à bétail d'Etoudi

Toutes les bêtes de boucherie reçues par Yaoundé arrivent au marché à bétail d'Etoudi, situé à la sortie Nord de la capitale. Il a remplacé en 1974 le marché de Tsinga qui, situé à l'origine à la périphérie s'est trouvé au cœur de la ville, suite à la croissance urbaine. Il s'agit d'une simple place entourée de piquets et mesurant environ 100 m de long sur 60 de large. Cette aire clôturée s'avère trop petite, de sorte que la plupart des transactions se déroulent à l'extérieur. Dès 7 heures du matin, les bêtes qui sont parties l'après-midi de la veille brouter dans les environs arrivent au marché par groupes. Vers 9 heures arrivent les bouchers et les transactions commencent pour ne diminuer d'intensité qu'après 13 heures. Le vendredi elles s'arrêtent avant midi pour permettre aux commerçants et aux bouchers, presque tous musulmans, de se rendre à la mosquée pour la prière. Les bêtes sont vendues non pas à la pesée (il n'existe pas de bascule sur ce marché) mais à l'estimé. Les acheteurs sont soit des intermédiaires qui vont les revendre sur place pour encaisser le bénéfice, soit des bouchers qui vont les faire abattre et faire détailler la viande dans les marchés de la ville.

Dans tout le Sud-Cameroun il existe deux grands marchés à bétail, celui de Nyabang à 20 km au nord de Nkongsamba, qui ravitaille Douala et les provinces du Littoral et du Sud-Ouest, le marché d'Etoudi dans la périphérie nord de Yaoundé. Ce dernier ravitaille les provinces du Centre et du Sud ainsi que les pays voisins (Gabon et Guinée Equatoriale). A titre d'exemple, voici pour le mois de mars 1980 les expéditions à partir de Yaoundé en direction de quelques villes :

Douala	: 260	Ebolowa	: 60
Edéa	: 124	Ambam	: 186
		Sangmélima	: 25

On constatera qu'on vient même de Douala s'approvisionner à Yaoundé, malgré la proximité du marché de Nyabang ; cela confirme l'importance du marché à

1. La barrière de pluie a pour but d'obliger les camions à s'arrêter en cas de pluie pour ne repartir qu'au moins 2 heures après la fin de celle-ci.

bétail d'Etoudi. On remarquera aussi la taille anormale de l'effectif envoyé à la petite ville d'Ambam. Cette dernière est située non loin du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Certains commerçants fraudeurs demandent des autorisations d'achat pour cette petite ville frontalière pour ensuite exporter clandestinement des bêtes vers les pays voisins. En effet, les exportations vers l'extérieur sont contingentées. Il faut une autorisation spéciale du ministère de l'Elevage. Le nombre des bêtes autorisées à « sortir » varie suivant l'intensité de la demande à Yaoundé. A titre d'exemple, les effectifs exportés de décembre 1979 à mars 1980 au Gabon s'élèvent à 1 100 répartis de la manière ci-après :

- décembre 1979	: 300	- février 1980	: 300
- janvier 1980	: 210	- mars 1980	: 290

L'apport de la MIDEBOM et de la SODEPA

Fournies par l'élevage traditionnel, les bêtes de boucherie commercialisées au marché d'Etoudi ne constituent pas l'unique source de viande de bœuf pour Yaoundé. Il s'y en ajoute d'autres, certes en nombre très réduit, mais très importantes parce que de qualité supérieure, étant fournies par l'élevage moderne. Elles proviennent de la MIDEBOM et de la SODEPA, deux entreprises parapubliques chargées d'exécuter le Plan de viande, l'une des pièces maîtresses de l'autosuffisance alimentaire du Cameroun.

La MIDEBOM (Mission de développement de l'embouche bovine de Mbandjock) créée en 1975, fonctionne depuis 1980 à une centaine de kilomètres de Yaoundé, entre les deux complexes sucriers de la SOSUCAM et de la CAMSUCO. Elle est chargée de l'expérimentation de l'embouche bovine à l'aide de la mélasse de canne à sucre. Elle achète des bœufs maigres dans l'Adamaoua et s'efforce d'élever leur poids pendant une durée allant de 60 à 180 jours selon l'âge de départ. La MIDEBOM fait abattre chaque semaine 20 bœufs provenant de son élevage et dont elle commercialise elle-même la viande (soit en gros à des consommateurs, soit en détail dans ses propres boucheries).

La SODEPA (Société de développement et d'exploitation des productions animales) a été créée en 1974. Son rôle se résume dans la promotion de la production animale. Elle possède 3 ranches d'élevage : Dumbo dans la province du Nord-Ouest, Faro dans celle de l'Adamaoua et Ndokayo dans celle de l'Est, qui servent à la fois à l'expérimentation, à la démonstration et à la production. Ils rassemblent actuellement 26 500 têtes de bovins. Elle livre à l'abattage environ 70 bêtes par mois.

Une intervention de la SODEPA a consisté en la création de deux abattoirs modernes, l'un à Douala et l'autre à Yaoundé.

L'abattage des bovins et la commercialisation de la viande de bœuf à Yaoundé

L'abattage

Il existe à Yaoundé un seul abattoir qui appartient à la SODEPA. Il est situé à Etoudi à l'entrée nord de la ville, non loin du marché à bétail. Entré en fonction en avril 1984, il a remplacé l'abattoir municipal devenu insuffisant et dont la localisation à l'entrée sud obligeait les bêtes achetées au marché d'Etoudi à traverser la ville, perturbant la circulation, pour aller se faire abattre.

Les bouchers de Yaoundé font abattre les bêtes qu'ils viennent d'acheter au

marché d'Etoudi en payant 4 800 FCFA par tête. Sur cette somme 500 F iront au ministère des Finances, 300 F au Malam qui tue et 4 000 F à la SODEPA.

Le tableau III montre le rythme journalier des abattages à travers le cas de février 1980 pour l'ancien abattoir et ceux d'avril et mai 1985 pour le nouveau. Les abattages ont toujours eu lieu à Yaoundé tous les jours de la semaine sauf deux, vendredi et dimanche pour l'ancien abattoir, jeudi et samedi pour l'actuel. Les abattages se déroulent essentiellement la nuit. On distingue actuellement dans la semaine deux grands jours d'abattage, le mercredi et le vendredi, où le travail commence à 14 h 30, et trois petits jours d'abattage, le dimanche, le lundi et le mardi, où le travail commence à 17 h. Les effectifs vont souvent du simple au double. On remarquera que les deux grands jours d'abattage précèdent les jours de repos, de sorte que leurs gros effectifs représentent en réalité la viande pour 2 jours. Le record est détenu par le 17 mai, proche de la fête nationale le 20 mai.

La figure 4 donne le rythme mensuel des abattages à travers l'exemple de la période allant de juin 1984 à mai 1985. Sur ce graphique on peut distinguer deux

TABLEAU III

Rythme journalier des abattages de bœuf de Yaoundé

JOURS DE LA SEMAINE	FEVRIER 1980		AVRIL 1985		MAI 1985	
	DATE	EFFECTIFS	DATE	EFFECTIFS	DATE	EFFECTIFS
Lundi			1	186		
Mardi			2	117		
Mercredi			3	243	1	313
Jeudi			4	0	2	0
Vendredi	1	0	5	411	3	374
Samedi	2	?	6	0	4	0
Dimanche	3	0	7	171	5	181
Lundi	4	265	8	155	6	187
Mardi	5	164	9	118	7	147
Mercredi	6	82	10	198	8	308
Jeudi	7	110	11	0	9	0
Vendredi	8	0	12	291	10	358
Samedi	9	172	13	0	11	0
Dimanche	10	0	14	219	12	226
Lundi	11	135	15	160	13	184
Mardi	12	72	16	152	14	147
Mercredi	13	104	17	258	15	317
Jeudi	14	154	18	0	16	0
Vendredi	15	0	19	376	17	473
Samedi	16	220	20	0	18	0
Dimanche	17	0	21	209	19	120
Lundi	18	128	22	126	20	184
Mardi	19	74	23	152	21	191
Mercredi	20	114	24	292	22	305
Jeudi	21	144	25	0	23	0
Vendredi	22	0	26	349	24	404
Samedi	23	210	27	0	25	date du relevé
Dimanche	24	0	28	190		
Lundi	25	210	29	153		
Mardi	26	142	30	156		
Mercredi	27	83				
Jeudi	28	97				

Sources : Statistiques de l'abattoir municipal pour février 1980 et statistiques de l'abattoir SODEPA pour avril et mai 1985.

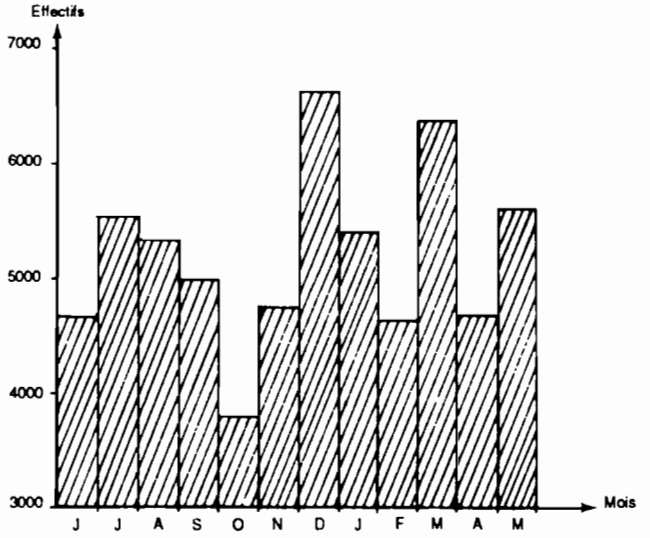

Source : Statistiques de l'abattoir SODEPA

FIG. 4. — Rythme mensuel des abattages de bœufs à Yaoundé (année 1984-1985)

grandes périodes, l'une allant de juin à novembre 1984, l'autre de décembre 1984 à mai 1985, les effectifs mensuels de la seconde étant plus élevés que ceux de la première. Le record est détenu par décembre, mois des fêtes de fin d'année où tout le monde fait bombance. La position en saillie des mois de mars, mai et juillet est difficile à expliquer. De même on ne comprend pas pourquoi les deux périodes du graphique d'abattage (fig. 4) sont diamétralement opposées à celles du graphique des arrivages des bêtes (fig.2).

Les effectifs abattus à Yaoundé sont allés croissants :

23 622 en 1969-1970
31 213 en 1974-1975
38 239 en 1977-1978
62 797 en 1984-1985.

La viande de bœuf sortie de l'abattoir SODEPA est commercialisée suivant deux circuits principaux, très différents et d'importance très inégale. Le premier s'adresse aux masses populaires et s'appuie sur les marchés, le second vise la minorité aisée, notamment les Européens, et se déroule dans les boucheries modernes et les supermarchés du centre-ville. La commercialisation par la MIDEBOM et la SODEPA occupe une position intermédiaire entre les deux.

Le circuit « africain » ou populaire de commercialisation de la viande de bœuf

Ce circuit est animé par deux catégories d'intervenants, les « bouchers » et les revendeurs dont la plupart sont des « aide-bouchers ». C'est à dessein que nous mettons des guillemets à ces mots car ils ont à Yaoundé des significations spéciales. Le boucher ici c'est un commerçant qui a acheté une patente pour abattre les animaux et qui dispose d'un local au marché pour vendre la viande. Le montant de la patente est directement proportionnel au nombre de têtes à abattre par an. Il achète des bœufs au marché à bétail d'Etoudi et les fait abattre par l'abattoir SODEPA, puis il vend les carcasses soit sur place à des revendeurs indépendants, soit au marché à ses

« aides-bouchers ». Ces derniers ont un statut assez original intermédiaire entre le gérant et le détaillant autonome. Chaque boucher en utilise trois ou quatre pour exploiter le local de vente que lui a loué la municipalité ou qu'il a construit lui-même dans un marché de la ville. Le boucher met à la disposition de ces détaillants son local : en contrepartie ils ne doivent y vendre que de la viande provenant de lui. Chaque matin, les bouchers transportent dans leurs « Toyota bâchées » ou leurs « 404 bâchées » des carcasses qu'ils distribuent à leurs « aides ». Ces derniers ne paient la marchandise qu'après la vente, mais les bouchers ne sont pas responsables des invendus. Les bénéfices tirés de la vente constituent la rémunération des « aides-bouchers ».

Les locaux de vente sont de deux catégories : les « comptoirs » et les « boutiques ». Les « comptoirs » ne se rencontrent qu'au Marché central et au Marché Mokolo (voir fig. 5). Ce sont des compartiments d'immeubles loués par la municipalité. Il s'agit de pièces exiguës ayant pour unique meuble un comptoir revêtu de faïences. Les « boutiques » sont construites par les « bouchers » eux-mêmes en matériaux provisoires. Ici, le comptoir est en bois. Aucun de ces deux types de locaux ne possédant de chambres froides, les détaillants sont obligés de louer les installations des Brasseries du Cameroun pour entreposer leurs invendus. De même aucun d'eux n'a l'eau courante. La commercialisation de la viande se fait donc dans des conditions d'hygiène assez pauvres. On parle rarement de morceaux standards. On distingue essentiellement deux catégories de viande, l'une sans os, l'autre avec os, la première coûtant plus cher que la seconde. La vente des abats et des os se fait à part (cinquième quartier).

La commercialisation de la viande est fortement dominée par les originaires du Cameroun du Nord, la principale région d'élevage bovin. Les bouchers forment une classe de gens aisés, roulant en Mercédès. La commercialisation de la viande n'est d'ailleurs ni leur seule ni même leur principale activité. Ils font

TABLEAU IV

Vente au détail de la viande de bœuf dans les marchés de Yaoundé

	VIANDE		ABATS ET OS	
	Comptoirs ou boutiques	Quantité vendue par jour (en kg)	Comptoirs ou boutiques	Quantité vendue par jour (en kg)
Marché central (vivre)	10[2]	828		
Marché Central (marchandise)	12	2 880	33	1 770
Mokolo	14	1 680	15	750
Mvog Mbi	22	2 828,6	4	312,8
Mvog Ada	15	900	2	171,4
Essos	14	990	2	128,5
Mélen	8	822,8		
Nkol Etou	3 + 12	423		
Elig Edjoa	4 + 11	525		
Briqueterie	2 + 8	822,8		

Source : Enquête directe menée en 1985.

2. Les nombres soulignés portent sur les comptoirs et les boutiques appartenant à des « bouchers », les autres étant détenus par des détaillants autonomes.

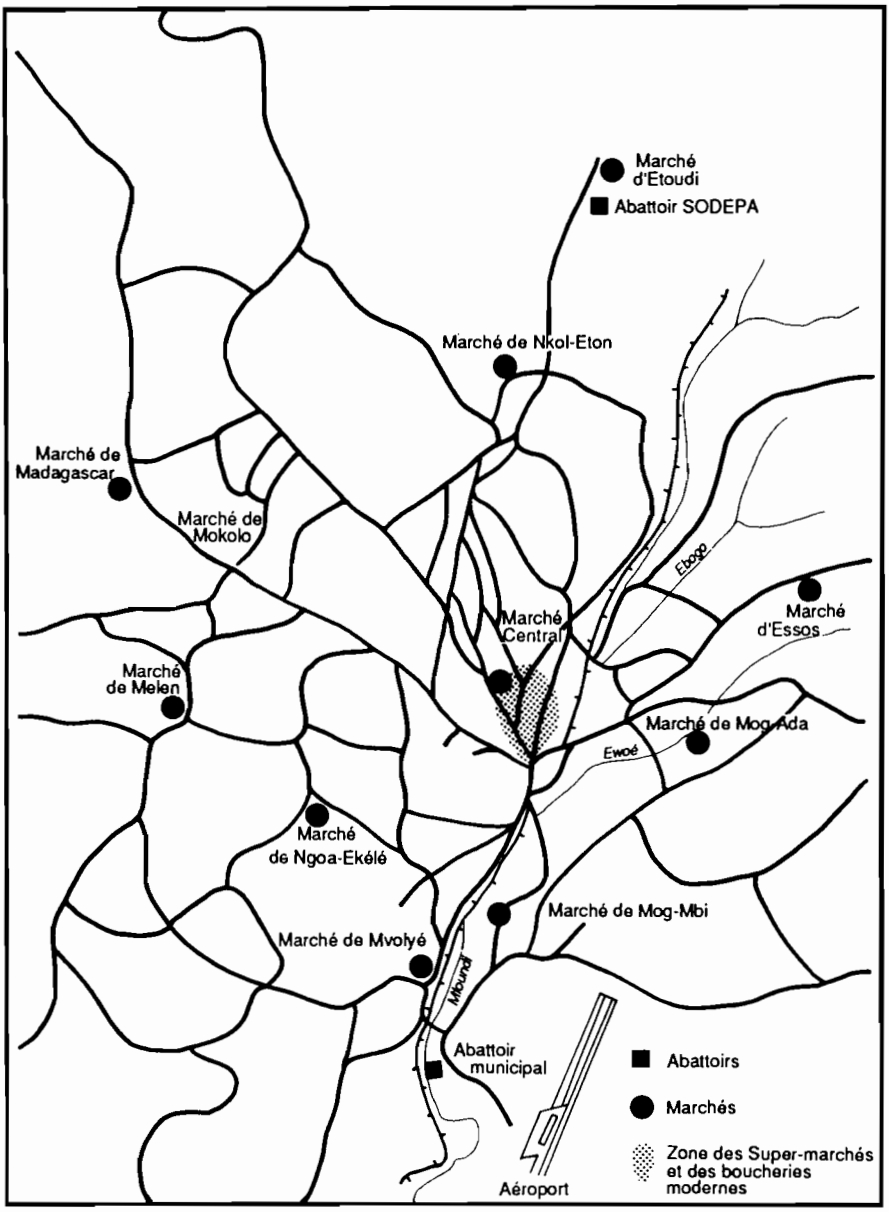

FIG. 5. — Localisation des structures de commercialisation de la viande de bœuf à Yaoundé

aussi le transport et le commerce d'import-export. Quant aux revendeurs, dont les « aides-bouchers », ils ont des revenus dépassant largement le salaire des fonctionnaires de catégorie C (niveau BEPC), ce qui est une situation enviable pour les gens n'ayant pas le CEPE.

Le circuit « européen » de commercialisation de la viande de bœuf

Les boucheries modernes et les supermarchés disposent d'installations frigorifiques et vendent des morceaux standards et des tripes nobles tels que le cœur et la langue. Les prix sont deux à trois fois plus élevés que sur les marchés, et ne peuvent être supportés que par la minorité aisée de la ville constituée surtout par les Européens.

Les boucheries modernes et les supermarchés achètent en gros à la SODEPA auprès des bouchers. La boucherie PETIT-HOMME reçoit 2 « cuisses » par jour (140 kg environ), DESPOTAKI une « cuisse » et un « bras » (120 kg) par semaine, le supermarché SCORE 1 000 kg par semaine, le Prisunic T. BELLA 1 000 kg par semaine. A cette viande abattue sur place s'ajoutent les carcasses reçues par avion de Maroua (envoyés par deux Camerounais et constitués surtout de veaux) et de Ngaoundéré (envoyés par la Compagnie pastorale africaine (une entreprise d'élevage appartenant à un Européen) ainsi que la viande importée de France. La part de ces arrivages aériens est allée en diminuant :

– 1970-1971 : 115 400 kg	– 1972-1973 : 43 481 kg
– 1971-1972 : 71 481 kg	– 1977-1978 : 32 455 kg

Pour les neuf premiers mois de l'année 1985-1986, les arrivages de viande fraîche s'élèvent à 1 332 kg, soit environ 1 500 pour toute l'année ; pour les six premiers mois de la même année la viande congelée s'élève à 16 218 kg, soit environ 30 000 kg pour toute l'année. Au total, de juillet 1985 à juin 1986, Yaoundé aurait reçu par avion environ 32 000 kg de viande de bœuf, soit à peu près la même quantité que huit ans auparavant en 1977-1978. Comment s'explique cette chute spectaculaire des arrivages de carcasses par avion ? On pense d'abord à la fermeture des deux abattoirs industriels, la SOCAMCO et le NAAZ, qui fonctionnaient à Maroua. Ensuite il y a la modification de la structure des importations en provenance de France, qui s'est faite au profit des viandes que la clientèle européenne a du mal à se procurer sur place (mouton, porc, cheval). Enfin il convient de remarquer que la plupart des Européens se sont tournés vers le circuit « africain », beaucoup moins cher, et surtout vers le circuit parapublic récemment mis en place, alliant bons prix et bonnes conditions d'hygiène.

Le circuit parapublic animé par la MIDEBOM et la SODEPA

La commercialisation de la viande par la MIDEBOM et la SODEPA cumule les avantages et évite les inconvénients des deux circuits ci-dessus. En effet, comme le circuit « européen », elle se déroule dans des boucheries modernes avec chambre froide et porte sur une viande de qualité élevée. Comme le circuit « africain » elle pratique des prix faibles à la portée des masses populaires.

La MIDEBOM a ouvert trois boucheries témoins à Yaoundé, localisées dans les quartiers populaires : Mvog Mbi, Essos et Mélen. Chacune d'elles commercialise 720 kg de viande par semaine. La SODEPA possède quant à elle deux boucheries témoins localisées à Essos et à Etoudi, vendant chacune 217 kg de viande par jour. Ces entreprises vendent aussi en gros à l'abattoir, mais seulement à des consommateurs. La viande vendue par la MIDEBOM et par la SODEPA est très recherchée mais sa qualité réduite ne lui permet de satisfaire qu'une infime partie de la demande.

La demande de Yaoundé en viande de bœuf permet à cette ville d'intégrer le plateau d'Adamaoua et les savanes de la province de l'Est, deux régions pourtant éloignées. Pour satisfaire l'important et délicat marché de la capitale, des efforts constituant le Plan viande camerounais y sont en cours pour la modernisation de l'élevage. Le ravitaillement des villes en produits carnés représente en effet un volet essentiel de la bataille pour l'autosuffisance alimentaire.

A la recherche des villes moyennes...

Jacques CHAMPAUD

L'urbanisation rapide et spectaculaire que connaissent les pays africains suscite méfiance et crainte de la part de nombreux responsables, dirigeants de ces pays ou dispensateurs de l'aide internationale. Et cela a entraîné pendant longtemps une grande réserve, et un retard certain dans la mise en œuvre d'une véritable politique urbaine : à titre d'exemple, il est significatif que jusqu'en 1980, le Fonds d'aide et de coopération (français), comme la Banque mondiale ne consacraient que moins de 4 % de leurs interventions financières aux investissements proprement urbains.

Ce qui fait peur, c'est moins le taux global d'urbanisation, qui est encore modeste par rapport aux autres continents (30 % en Afrique au sud du Sahara en 1980, contre 15 % en 1960 ; on prévoit 51 % en 2010 c'est à dire le taux atteint en Amérique du Sud dès 1956) que la rapidité de la croissance (souvent supérieure à 7 % dans les métropoles) et l'apparition récente des villes importantes. Il n'y avait qu'une ville millionnaire en 1950, mais 12 en 1980 et on en prévoit 77 en 2010, dont 3 dépasseraient les 10 millions d'habitants[1]. Millionnaires ou pas, les grandes villes posent des problèmes de nature diverse :

— Difficultés de gestion communale, liées à l'étendue même de la ville : une voirie incertaine, plus facile à créer, souvent, qu'à entretenir, des réseaux souvent défectueux, notamment pour l'évacuation des eaux, pluviales ou usées, difficulté aussi pour l'enlèvement des ordures ménagères, insuffisance des systèmes de transport en commun et circulation automobile souvent engorgée.

— Des villes extraverties plus orientées vers l'extérieur que vers leur propre pays, c'est souvent le cas des villes-ports qui abritent en général l'essentiel de l'appareil industriel national. Ce sont aussi elles qui sont le plus dépendantes de l'extérieur et le lieu de l'acculturation la plus marquée.

— Le nombre même des citadins fait qu'il est parfois difficile de nourrir correctement tout le monde et la tentation est grande d'assurer l'approvisionnement par des importations alimentaires plutôt que par l'organisation du marché interne, aggravant ainsi la dépendance évoquée plus haut. L'Afrique au sud du Sahara aurait été déficitaire en 1980 de plus de 200 millions de dollars pour les produits alimentaires. Même en dehors du contexte de crise climatique, la consommation, en partie à cause de la croissance urbaine, augmente bien plus rapidement que la production.

1. Source : Une image à long terme de l'Afrique au sud du Sahara. CCE CDC janvier 1984.

— Dans la mesure, en outre, où la constitution de la ville ne s'est pas faite, comme en Europe, par l'appel de main-d'œuvre par l'industrie, la courbe de croissance des nouveaux arrivés et celle des emplois créés sont de plus en plus divergentes. Le manque d'emplois entraîne à la fois la recherche de solutions de fortune dans de nombreuses activités du secteur dit informel et surtout un sous-emploi ou un chômage déguisé important.

— Enfin dans les villes les plus peuplées apparaissent depuis quelques années des phénomènes de grande délinquance qui créent une atmosphère d'insécurité. Celle-ci, liée au mécontentement généralisé ajoute à la crainte d'une déstabilisation politique qu'éprouvent les gouvernants et qui est d'autant plus vive que la métropole est en même temps, dans la plupart des cas, la capitale politique du pays.

Le constat est un peu sombre, il ne correspond qu'à une partie de la ville, celle, précisément, que ne voient pas les étrangers de passage (car toutes les métropoles, surtout si elles sont capitales, ont des quartiers modernes qui fonctionnent bien et sont d'aspect avenant), mais il résume bien les problèmes les plus cruciaux que rencontrent les grandes villes et auxquels, tant bien que mal, on essaie de trouver des solutions[2].

Quelles villes pour l'Afrique ?

L'ampleur du problème a conduit parfois à se cacher les yeux ou à tenir des discours pessimistes sur les thèmes de la désertion des campagnes, de la paresse des jeunes désoeuvrés venus en ville (voir toute la littérature sur le parasitisme familial) ou de la délinquance. Certains estimaient même que toute amélioration de la situation des citadins n'aurait pour effet que de renforcer la propension à l'exode rural et l'aggravation d'une situation que l'on voudrait améliorer.

Un tel discours n'est plus de mise aujourd'hui, mais les solutions aux difficultés des grandes villes ne sont pas pour autant évidentes. Parmi celles qui ont été esquissées, nous en retiendrons trois qui à des moments ou en des lieux différents ont été plus ou moins pratiquées : les villes-vitrines, les villes « à la campagne » et la régionalisation.

Les villes-vitrines

Même à l'époque où régnait une certaine méfiance vis-à-vis des villes, la plupart des Etats africains ont estimé nécessaire de faire de leur capitale une vitrine de leur pays. Dans une optique là aussi très extravertie, il s'agissait de montrer au monde extérieur que le pays n'était pas aussi « sous-développé » qu'on le disait. Ce côté « exemplaire » de l'urbanisation s'est traduit par une concentration des équipements publics en un seul lieu, la capitale. La construction de ministères et d'ambassades, dans les années soixante, en a été le témoignage évident. Mais aussi de spectaculaires palais présidentiels. Des investissements importants ont suivi : bâtiments admi-

2. Une partie des éléments de cette contribution provient des résultats d'une recherche conduite par l'ORSTOM, l'ACA (Agence coopération et aménagement) et l'IIED (Londres). Le thème de cette étude, demandée par E. PISANI, alors commissaire au développement à la Commission des communautés européennes était de voir comment les villes secondaires peuvent apporter une contribution au développement plus efficace que les grandes villes. L'étude a porté sur les pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo (ORSTOM), Nigéria, Soudan, Tanzanie (IIED), Kenya (M. Foucher), Congo, Rwanda, Zaïre, Zimbabwe (ACA). Outre les rapports par pays, deux rapports de synthèse ont été publiés par l'ACA sous le titre : Les villes secondaires en Afrique, leur rôle et leurs fonctions dans le développement national et régional ; phase 1, rapport de synthèse ; phase 2, rapport de synthèse, politiques alternatives.

nistratifs, sièges de banques ou de sociétés étrangères, ou bien, paradoxe de plus, immeubles abritant les Offices de commercialisation ou les *Marketing Boards,* montrant de manière évidente et symbolique combien les ponctions opérées par l'Etat sur les matières premières agricoles devaient financer le développement de l'Etat et des villes. Parallèlement, on construisait des immeubles d'habitation « de standing » et des hôtels de luxe destinés à abriter des conférences internationales ou les « experts » de tout poil envoyés par les diverses coopérations bi- ou multilatérales.

Dans des pays où les investissements urbains étaient rares, leur concentration sur la ville-capitale a eu des résultats spectaculaires, renforcés par des mesures répressives à l'égard de l'habitat pauvre (déguerpissement, démolition, visant à l'exclusion des habitants les plus démunis) et un effort marqué pour doter les centres d'une voirie acceptable, avec, ici ou là des avenues triomphales signes et symboles de la puissance de l'Etat. Inutile de multiplier les exemples : Yaoundé ou Abidjan, Dakar ou Lomé ont des centre-villes dont l'aspect architectural souvent n'a rien à envier aux belles villes modernes à l'occidentale.

Construire les villes à la campagne

Un autre aspect de cette politique de prestige a consisté à construire, parfois de toutes pièces, des villes nouvelles à l'intérieur du pays. Dans des pays à régime autoritaire où le culte de la personnalité est bien établi, les « présidents » ont tendance à favoriser leur région d'origine et à y établir progressivement, du moins quand leur longévité politique est suffisante, une ville qui relève souvent de la catégorie évoquée plus haut. Les exemples sont nombreux en Afrique : Yamoussokro en Côte d'Ivoire, Garoua au Cameroun (à l'époque d'A. Ahidjo), Kara au Togo, Franceville au Gabon et, plus récemment Louga au Sénégal pour ne citer que quelques-unes de ces villes neuves. Le fait du prince a joué, accentué par la volonté de plaire des diverses administrations, par l'implantation d'équipements publics, et relayé parfois par la bourgeoisie locale (c'est le cas par exemple à Garoua ou à Louga qui étaient déjà des villes avant leur distinction récente).

Au même ordre appartient la création de nouvelles capitales. Avec deux objectifs, l'un qui tient à l'ordre public : créer une nouvelle capitale permet de mettre les gouvernants à l'abri de la contestation possible dans une métropole devenue ou présumée ingouvernable parce que trop peuplée. Le second est lié à des considérations d'aménagement du territoire : éloigner la capitale de la côte, du port et des industries, c'est en même temps revaloriser l'intérieur en rapprochant les contrées les plus éloignées des centres de décision politique. C'est en quelque sorte le mythe de Brasilia. Mais les pays africains n'ont ni la taille ni les ressources du Brésil et le développement économique n'a pas suivi la volonté politique de recentrage du pays autour d'une capitale nouvelle. Si Lilongwe au Malawi est bien devenue « la plus achevée et la plus fonctionnelle des nouvelles capitales africaines »[3], passant de 20 000 habitants en 1964 à 150 000 aujourd'hui, Yamoussokro n'est encore que la capitale théorique de la Côte d'Ivoire. Dans d'autres pays ayant un projet identique, les choses sont encore moins avancées. Dodoma en Tanzanie abrite certes environ 100 000 personnes, mais quatre ministères seulement s'y sont installés (dont celui qui est en charge du projet) et la Présidence ne s'y déplacera qu'en 1990, les contraintes financières ont sensiblement retardé l'exécution du projet. Il en est ainsi à Abuja, la future capitale du Nigeria (à compter de 1991 selon les projets initiaux) qui n'a que 12 000 habitants et est encore un vaste chantier. Il est vrai que transférer une capitale est une gageure, envisageable peut-être dans un contexte de croissance économique, mais beaucoup plus délicate à conduire dans un contexte de crise. Notons cependant des créations réussies comme Nouakchott en Mauritanie (mais ce pays en 1960 ne possédait pas de capitale), ou Kigali au Rwanda qui fut préférée à Butare

3. F. SOUDAN (F.), 1984 — Les nouvelles capitales. *Autrement* « Capitales de la couleur ».

jugée trop proche de la frontière avec le Burundi. Ce ne sont là au total que des cas individuels peu représentatifs alors qu'une autre tendance a consisté à multiplier les centres secondaires à l'intérieur des pays.

La régionalisation

Quelles que soient les préoccupations économiques ou urbaines des gouvernements, la multiplication des centres administratifs après les Indépendances avait un but essentiel : la construction de l'Etat national, qui passait aux yeux des responsables par un contrôle plus étroit de l'ensemble du territoire. Préoccupation d'autant plus forte que la plupart de ces pays n'avaient, il y a une vingtaine d'années, d'autre unité que celle créée par une présence coloniale de quelques décennies et que plusieurs d'entre eux connaissaient des tendances centrifuges dans telle ou telle partie de leur territoire.

Par la suite sont apparues d'autres motivations, complétant plus ou moins la première : il s'agissait entre autres d'offrir aux habitants des campagnes, en plus de la présence administrative, des « services », notamment dans les domaines scolaires et sanitaires, qui leur ôteraient de bonnes raisons de se rendre jusqu'à la grande ville. Ces centres secondaires devaient en quelque sorte faire barrage au déferlement sur la capitale de migrants ruraux. Ils s'accompagnent souvent de la création de communes comme en témoigne l'exemple de la Côte d'Ivoire qui a décidé lors du dernier congrès du PDCI (octobre 1985) de créer de nouvelles unités administratives :

> « aux 37 communes existantes — entendez de plein exercice — sont adjointes 64 communes nouvellement créées, ce qui étend assez considérablement le champ de l'autonomie locale faisant de la Côte d'Ivoire un pays pionnier de la décentralisation dans l'ensemble des Etats de colonisation et de tradition juridique française. Enfin ce ne sont pas moins de 14 nouvelles préfectures qui sont installées. Quand on sait que le découpage administratif ivoirien doit autant à l'autorité du gouvernement qu'aux revendications des populations... et que l'installation des préfectures et sous-préfectures vaut aux localités concernées des biens collectifs activement recherchés (dispensaire, maternité, adduction d'eau, électrification, école, etc.), on mesure l'ouverture sociale et économique qui pointe sous ces décisions politiques. »[4]

Plus récemment encore sont apparus des objectifs plus strictement économiques consistant à faire des centres secondaires des moteurs du développement qui devraient dynamiser les campagnes avoisinantes ; mais cette attitude, à la vérité, est davantage le fait d'experts ou de responsables des aides extérieures que des gouvernants eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit des motivations, comment se présente la décentralisation urbaine en Afrique et quels en sont les effets ?

Les armatures urbaines régionalisées

L'organisation territoriale des Etats africains : quelques exemples

Au Cameroun, une structuration régionale s'est imposée très tôt. Dès avant l'Indépendance, le nord bénéficiait d'une décentralisation administrative et un Inspecteur général de l'administration avait une relative autonomie de décision par rap-

4. FAURE (Y.A.), 1985 — Nouvelle donne en Côte d'Ivoire. Le VIIIe Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985). *Politique Africaine* n° 20, déc. 1985 : 96-109.

port à Yaoundé. Ce système fut étendu progressivement aux autres régions du pays, en commençant par l'ouest pour des raisons de maintien de l'ordre. A l'heure actuelle, et depuis la réforme apportée par le président Biya en 1983, le pays est divisé en 10 provinces, 49 départements et plus de 150 sous-préfectures, chacune de ces unités étant sous la responsabilité d'un gouverneur, préfet ou sous-préfet. La multiplication des centres administratifs n'a pas toujours créé des villes, soit que l'Etat se contentât d'un effort minimum d'investissements publics, soit que le relais ne fût pas pris par le secteur économique : arrière-pays peu dynamique, échanges faibles, absence d'une classe locale d'entrepreneurs. Pendant longtemps d'ailleurs, le Cameroun n'a pas eu de véritable politique urbaine : il est significatif que dans ce pays l'urbanisme soit resté durant plus de 10 ans (1961-1972) de la compétence des Etats fédérés, qui disposaient de peu de moyens financiers ; il releva ensuite d'une simple direction du ministère de l'Equipement préoccupé surtout par les infrastructures routières et il fallut attendre 1980 pour voir créer un ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Le Rwanda est dans une situation toute différente : petit pays de 25 600 km² et de 5 millions d'habitants en 1980, il ne dispose que d'une véritable ville. Kigali (117 749 hab. en 1978) et les trois agglomérations suivantes ont des effectifs bien inférieurs : 21 691 hab. à Butare, 16 025 à Ruhengeri, 12 436 à Gisenyi. La taille du pays ne nécessite pas de véritable régionalisation et l'organisation administrative est très centralisée. Le Rwanda est partagé en 10 préfectures dont les préfets sont assistés par un congrès et par un comité préfectoral. Une dizaine de sous-préfectures ont été instituées plus récemment pour servir d'intermédiaires entre l'échelon administratif proprement dit et ce qui constitue la structure importante du pays, les communes. Celles-ci sont au nombre de 143, dirigées par un bourgmestre nommé, assisté par un conseil municipal élu. Les communes sont la structure de base pour les actions de développement économique et social mais ce sont des organismes essentiellement ruraux.

Le Kenya est d'une autre dimension (17 millions d'hab.) et c'est aussi un Etat très centralisé marqué par un régime présidentiel et un parti unique. Il est divisé en 7 provinces, 41 districts, puis des divisions, « locations » et « sublocations ». Nairobi, la capitale, est administrée par une commission nommée. Dans les provinces, un *Provincial Commissionner* représente l'Etat et préside le *Provincial Development Committee*, regroupant les chefs des départements provinciaux des ministères et les députés. Les Districts sont dirigés par des *District Commissionner* qui président les *District Development Committee* ; ceux-ci constituent les unités de base de la planification économique et de la réalisation des programmes de développement. Cependant les grandes opérations de développement relèvent de structures de développement régional comme les Autorités de bassin qui dépendent directement de l'« *Office of the President* »[5].

Dans tous ces pays apparaît une volonté de contrôle étroit de l'Etat central. Il faut bien sûr des relais locaux au commandement, mais ces relais sont aux mains de fonctionnaires qui sont parfois assistés d'assemblées élues mais jamais contrôlés par elles.

Les villes secondaires

On a tendance à donner le nom de centres secondaires à l'ensemble des agglomérations qui ne sont pas la capitale. Appellation commode qui ne recouvre toutefois qu'une partie de la réalité et se confond le plus souvent avec les centres qui ont une fonction administrative notable, comme les préfectures. Cela correspond à la volonté politique de découpage du territoire national en unités équivalentes du point

5. FOUCHER (M.), 1984 — *Kenya. Développement urbain et développement agricole et rural. Etude de leurs relations depuis la fin des années 50.* Etude ACA/FED, 132 p. *multigr.*

de vue administratif, mais cette fonction est insuffisante pour créer des villes. Une partie seulement des centres secondaires peut mériter le nom de « villes moyennes » : ceux qui réunissent des atouts suffisants pour dynamiser une portion plus ou moins vaste de l'espace régional (c'est la liaison « horizontale » avec les campagnes, opposée, ou complémentaire à la liaison verticale avec la capitale) et constituer l'armature urbaine nationale. Mais l'autonomie par rapport à la capitale n'est que rarement réalisée. Et l'on constate même parfois des relations parfaitement mono-directionnelles : de la capitale vers les centres secondaires et de ceux-ci vers les campagnes. L'exemple du Gabon étant à cet égard assez significatif :

> « ... les villes n'ont pas jusqu'à présent stimulé le développement des campagnes. Raccrochées à un système d'organisation étranger, mal greffées sur le monde rural, elles paraissent davantage parasitaires qu'animatrices, d'autant qu'une politique de freinage des prix agricoles n'encourage pas la production, alors que les prix industriels sont entrés dans la spirale de l'inflation... Etayées par l'exploitation minière mais détachées d'un monde rural qu'elles épuisent au lieu de le vivifier, les villes du Gabon semblent être avant tout des *intégrateurs sociaux* au mode d'existence de la *société de consommation.* »[6]

Le cas est sans doute particulier, mais il faut se demander, après cette effervescence de création urbaine en Afrique depuis une vingtaine d'années, s'il est possible d'esquisser un bilan de l'utilité et de l'efficacité de ces villes moyennes sur le plan démographique et économique.

Echec ou réussite des villes moyennes ?

Le bilan global est très partagé et il varie bien entendu selon les pays et les différentes facettes que l'on peut examiner.

Les aspects démographiques

L'une des principales raisons avancées parfois en faveur de la création de centres secondaires est qu'ils peuvent être un moyen de lutter contre l'exode rural, c'est-à-dire d'empêcher l'arrivée excessive de ruraux vers les métropoles millionnaires, avec toutes les arrière-pensées, politiques ou de maintien de l'ordre que l'on sait. De ce point de vue, l'échec est assez général et dans l'ensemble les capitales continuent de croître plus vite que les villes secondaires. Quelques exemples :

Au Rwanda, la capitale, Kigali, s'est accrue en moyenne de 19 % par an entre 1971 et 1978 alors que les trois autres villes les plus peuplées n'ont augmenté que de 6,6 % (Butare), 2,8 % (Ruhengeri) et 4,3 % (Gisenyi). En Côte d'Ivoire, entre 1965 et 1975, Abidjan a cru en moyenne de 10,84 % par an, et les cinq villes suivantes de 5,3 à 7,4 %. Constat identique au Sénégal : pour la période 1961-1976, Dakar a connu une croissance moyenne annuelle de 5,55 % et les villes suivantes de 3,47 % (Thiès), 2,73 % (Kaolack) et 4,06 % (Saint-Louis). Au Togo, la population de Lomé représente 7,7 fois celle de la deuxième ville, Sokodé, contre 5,9 fois une vingtaine d'années plus tôt[7]. Dans la liste des villes ce sont souvent, de manière tout à fait logique les centres les plus récents (par exemple les nouveaux chefs-lieux administratifs) qui croissent le plus vite, mais globalement demeure la polarisation priori-

6. POURTIER (A.), 1979 — Ville et espace en Afrique noire : l'exemple du Gabon, *L'Espace géographique* n° 2 : 119-130.

7. DUPONT (V.), *et al.*, 1984 — *Les villes en Afrique : leurs rôles et leurs fonctions dans le développement national et régional. Le Togo.* ORSTOM, 97 p. *multigr.*

taire sur les villes « primatiales ». Même lorsque l'on a un ralentissement de la croissance de la capitale par rapport aux autres villes (par exemple au Kenya où les deux premières villes, Nairobi et Mombassa, n'ont augmenté que de 5,3 et 3,85 % entre 1962 et 1979, alors que les 38 autres villes de plus de 5 000 hab. ont connu un taux moyen de 5,7 % par an) la différence de poids démographique est telle que le nombre absolu de nouveaux citadins est supérieur dans les métropoles à celui des villes secondaires.

Dans l'ensemble, et malgré la multiplication des petites villes, la macrocéphalie s'est accentuée et les centres secondaires, au lieu de faire barrage sont devenus à leur tour des lieux d'émigration.

La décentralisation des services

Incontestablement au cours des deux dernières décennies, les « services » au sens large du terme se sont rapprochés des paysans. La multiplication des établissements scolaires secondaires par exemple, la création d'hôpitaux, l'installation aux chefs-lieux des diverses administrations ont évité le recours systématique aux villes plus importantes. Il reste cependant un retard et même un véritable sous-développement des campagnes par rapport aux villes et le taux de fréquentation des équipements urbains par les ruraux diminue très vite avec l'éloignement ou la mauvaise qualité des voies de communication. Notons cependant quelques expériences intéressantes comme au Cameroun, la Poste automobile rurale ou bien les guichets périodiques qu'ouvrent certaines banques lors des marchés ruraux importants. Mais au total, il s'agit bien d'une décentralisation de l'administration visant en même temps un meilleur contrôle des populations (et dans cette perspective les structures du parti, le plus souvent unique, vont dans le même sens) et non d'une véritable régionalisation. Le véritable patron à l'échelle régionale (à l'exception sans doute du Nigeria) est bien le fonctionnaire désigné par le gouvernement.

Il en va de même pour l'institution communale. Il existe en général des conseils élus mais le maire est souvent désigné par le pouvoir central et de plus, à défaut d'une maitrise de la fiscalité, les sommes allouées aux budgets communaux sont faibles et ne permettent guère autre chose que de payer le personnel communal. Dans un pays comme la Côte d'Ivoire qui a entrepris récemment une vaste réforme communale (comprenant un nouveau régime financier, une nouvelle fiscalité locale et un système d'aide) la situation n'est pas exempte d'ambiguïtés :

> « Cette *découverte* des acteurs à l'échelle locale n'intervient pas dans n'importe quel contexte financier : la diminution des ressources de l'Etat, le problème du règlement de la dette extérieure et les restrictions budgétaires plus ou moins imposées par le FMI constituent autant d'éléments explicatifs ...»[8]

L'économie

Le bilan est peut-être plus favorable sur le plan économique, mais les résultats sont inégaux. Incontestablement les campagnes sont transformées par le voisinage des villes. C'est autour des villes que l'on trouve le plus facilement des exploitations qui se détournent des cultures d'exportation pour pratiquer plutôt des cultures destinées au ravitaillement urbain, à une autre échelle et avec des techniques souvent plus élaborées que pour les traditionnelles cultures vivrières. Ces cultures peuvent à leur tour devenir des cultures de rente, comme au Sénégal où les produits maraîchers

8. DUBRESSON (A.), 1986 — Derrière la contradiction, l'Etat. Discours et pratique de l'aménagement du Territoire en Côte d'Ivoire. *Politique Africaine* n° 21 mars 1986 : 77-89.

des Niayes sont vendus non seulement à Dakar mais aussi sur les marchés européens, ou bien au Togo où l'appel du marché nigerian a conduit les paysans à se détourner du coton au profit des cultures vivrières plus rentables. D'autre part, des citadins nombreux continuent à intervenir dans l'agriculture, soit pour leur propre subsistance (et ce sont souvent les femmes qui en ont la charge) soit en organisant des exploitations de rapport dont les produits sont destinés au marché urbain ; on voit ainsi se constituer des fermes moyennes employant souvent des salariés et qui produisent selon des techniques plus modernes que les simples exploitations paysannes.

C'est sans doute à partir de ces transformations agricoles que les villes secondaires sont mieux alimentées que les métropoles, à condition toutefois que les campagnes voisines soient suffisamment peuplées et qu'elles soient bien reliées à la ville par un réseau de marchés et un système de transports efficace.

La situation n'est pas toujours aussi favorable ; et dans certaines régions où l'industrie est prédominante, les campagnes ont été vidées au profit des villes et non dynamisées. C'est le cas du Shaba, par exemple, qui souffre d'une forte dépendance extérieure pour ses approvisionnements. M. PAIN souligne que les villes de cette région « se sont développées autour des mines et de la métallurgie du cuivre dans une région faiblement peuplée. Leur approvisionnement a toujours dépendu de régions éloignées (plus de 500 km) et de l'étranger (Afrique ou Europe). » Le Kasai a servi longtemps de grenier au Shaba, mais depuis la désorganisation de l'économie zaïroise, c'est de plus en plus l'extérieur, et plus spécialement l'Afrique du Sud qui fournit une part importante de l'alimentation urbaine.

Une autre remarque peut être faite concernant l'organisation de la commercialisation des produits agricoles en liaison avec les villes.

Trois systèmes principaux fonctionnent en Afrique. Celui des « offices », institutions paraétatiques qui dans un certain nombre de pays ont la charge de collecter, conditionner et expédier les produits d'exportation. Ils sont généralement spécialisés sur un seul produit (cacao, café, coton par exemple) et sont étroitement contrôlés par l'Etat. L'exportation elle-même passe souvent par le canal d'une Caisse de stabilisation (*Marketing Board* dans les pays anglophones) qui effectue au passage une ponction destinée à financer des opérations de développement agricole et l'Etat lui-même. La spécialisation par produit d'une part, la centralisation très grande de l'autre font que de telles institutions ont peu de répercussions sur les villes elles-mêmes et contribuent plutôt au renforcement de la ville principale. Un témoignage significatif de cette politique était apporté il y a quelques années par A. SAWADOGO, alors ministre de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire :

> « La Côte d'Ivoire a choisi de structurer ses sociétés d'Etat par groupes de produits et non par provinces géographiques, cela pour deux séries de raisons, politiques et techniques : d'une part les instituts de recherche sont spécialisés par familles de spéculations, d'autre part on a craint de renforcer par des sociétés régionales de développement des régionalismes centrifuges et de mettre ainsi en danger l'existence du jeune Etat qui amorce à peine son évolution vers une Nation. »[9]

On ne saurait mieux dire que l'organisation de la production et de la commercialisation agricole doit servir aussi à consolider l'Etat centralisateur. Ce texte est déjà ancien et le pays, sans doute mieux assuré maintenant de son identité nationale, a supprimé la plupart des sociétés de développement (dont plusieurs avaient connu d'ailleurs de graves difficultés de gestion) et réorienté les autres vers des actions polyvalentes et régionalisées. Il en est de même au Cameroun où des organismes comme la SODECOTON, dans le nord, ou la SODECAO, dans le sud, ont reçu pour mission de promouvoir un développement agricole global au lieu de se consa-

9. SAWADOGO (A.), 1974 — La stratégie de développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire. *Bull. de l'Association de Géographes Français* 415-416, mars-avril, p. 95.

crer exclusivement au coton ou au cacao.

Plus intéressant pour la croissance et le dynamisme des villes moyennes est l'existence d'un système privé ou coopératif qui assure une meilleure intégration à l'activité économique régionale et urbaine. S'il s'agit des commerçants privés, la collecte des produits agricoles est complétée par d'autres activités de transformation et de conditionnement de ces produits, de transports ou de commerce. Les coopératives, là où elles sont bien gérées et efficaces, investissent également dans les villes, créent des emplois et tissent des relations multiples avec les campagnes. On connait quelques exemples de réussite en ce domaine, au Cameroun, au Rwanda, au Kenya et dans plusieurs autres pays.

Pour ces coopératives se dessine une évolution assez semblable à celle évoquée plus haut pour les sociétés de développement : la tendance est de leur donner une vocation de développement régional au lieu de les spécialiser sur un seul produit. Ainsi au Cameroun, l'Union des coopératives de café arabica de l'Ouest a-t-elle changé de nom (mais non de sigle) en devenant l'Union centrale des coopératives agricoles de l'Ouest et en recevant mission d'impulser le développement agricole dans son ensemble pour la province. Avec ses 70 000 planteurs (en 1977) et un chiffre d'affaires de 9 milliards de FCFA c'est la « première entreprise agricole du Cameroun » et souvent le premier employeur dans les villes où elle est implantée. Elle dispose, outre ses usines de toute une organisation qui lui permet de distribuer les intrants nécessaires à l'agriculture et d'assurer des actions de formation et d'encadrement. Au Rwanda, où les initiatives en ce domaine ont foisonné, on essaie de coordonner les structures existantes pour parvenir à une à trois coopératives par commune et leur donner un rôle multifonctionnel. Au Kenya existent 769 coopératives de commercialisation regroupées en 39 unions de district ; certaines unions de planteurs sont spécialisées sur le café, les produits laitiers ou l'horticulture ; la plus puissante est la *Kenya Farmers Association* (KFA) qui est le principal organisme distributeur d'inputs et de commercialisation de céréales. Le mouvement coopératif s'appuie dans ce pays sur une tradition ancienne de regroupement des fermes de taille importante qui étaient dans le passé aux mains de colons britanniques.

Les villes nourricières

Le bilan global est cependant un peu décevant. Les villes parfois doivent suppléer au manque de ressources des campagnes. Au Rwanda par exemple, autour de Butare, dans une région très peuplée où la terre devient rare, les exploitations agricoles ont du mal à assurer l'autosuffisance alimentaire familiale et

> « cette situation de pénurie oblige les ruraux à chercher une activité monétaire d'appoint à Butare par le biais du salariat ou du commerce. Ce travail en ville rapatrie de fortes sommes dans les collines. Ces revenus représentent plus de 30 % du revenu brut familial. Selon COTANEGRE, *nous sommes en présence d'une civilisation paysanne qui s'adapte lentement mais rationnellement au problème du niveau de vie. La ville de Butare est nécessaire à cette évolution donc au maintien des fortes densités.* »[10]

Il arrive aussi, dans certains cas extrêmes, on l'a vu récemment dans les pays durement éprouvés par la sécheresse, que les villes soient mieux nourries que les campagnes lorsqu'elles bénéficient d'une aide alimentaire extérieure venue de la capitale, mais qui atteint plus difficilement les villages. Dans ce cas, c'est un facteur aggravant de l'exode rural, les paysans sans ressources et sans nourriture venant en ville dans l'espoir d'être mieux nourris que chez eux.

10. Le Rwanda, rapport provisoire ACA 1985, p. 114.

Au Sénégal ou au Mali, la sécheresse de ces dernières années a conduit des paysans à chercher refuge ou travail en ville. Beaucoup d'habitants de la vallée du Sénégal n'ont survécu que grâce aux envois d'argent ou de vivres des émigrés de Dakar ou de France. Même en Casamance, pourtant moins durement touchée par la sécheresse, la petite ville de Bignona a vu sa population gonfler de manière spectaculaire parce que de nombreuses rizières ne recevaient plus les quantités d'eau douce nécessaires pour compenser les remontées d'eau salées provenant de l'Océan.

Les obstacles

En dehors même de ces cas conjoncturels, et malgré les progrès économiques qu'ont connus un certain nombre de pays africains, deux éléments essentiels empêchent les villes moyennes de jouer pleinement leur rôle d'animatrices de la vie économique régionale. Le premier est l'amélioration des liaisons routières qui rend plus faciles les relations directes avec la capitale. Le Sénégal est un bon exemple de cet état de fait : un bon réseau goudronné permet d'accéder directement à Dakar, en court-circuitant les villes moyennes comme Saint-Louis, Kaolack ou Thiès. La situation est un peu différente au Cameroun où les bonnes liaisons routières sont très récentes. S'ajoutant à la dyarchie que connaît ce pays, cela a conduit à donner une certaine autonomie à Yaoundé, Garoua, Victoria par rapport au principal centre économique que constitue Douala. Mais les dessertes routières et ferroviaires récentes modifient cette situation : Victoria (ajourd'hui Limbe) a considérablement perdu de son importance avec l'ouverture d'une bonne route goudronnée qui la met à une heure de Douala. Garoua a vu son rôle de principal nœud de communication du nord concurrencé par l'essor de Ngaoundéré devenu point de rupture de charge avec l'arrivée du transcamerounais prolongé vers le nord par une route goudronnée. Yaoundé par contre devrait moins souffrir de la création récente d'un axe routier vers Douala, dans la mesure où sa population et son rôle de capitale lui assurent de fait une certaine autonomie vis-à-vis du port.

De même on constate, à peu près partout, à cause de l'amélioration des dessertes routières, le déclin du commerce de gros, la plupart des commerçants allant s'approvisionner directement dans la capitale économique.

Le second élément est l'absence d'un réel pouvoir de décision sur le plan économique et financier. Les municipalités, on l'a vu, n'ont pas de ressources propres à consacrer au développement économique. Et les banques, si elles disposent très souvent d'un bon réseau d'agences n'ont guère la possibilité de prendre des initiatives : à peu près tous les dossiers de financement sont soumis à l'arbitrage de la maison mère. Le système de crédit agricole lui-même est trop souvent basé sur des critères de rentabilité bancaire mal adaptés à des opérations de développement agricole.

L'intégration des villes dans leur contexte régional

Outre les questions évoquées ci-dessus un facteur essentiel de la réussite des villes réside dans la symbiose qu'elles sont capables ou non d'entretenir avec leurs campagnes. Dans cet ordre d'idées apparaît nécessaire l'existence d'une société urbaine locale enracinée dans la région. Deux exemples significatifs au Cameroun : le pays bamiléké et la zone de grandes plantations (Mungo et Fako) qui connaissent une relative prospérité agricole. En pays bamiléké, les villes sont essentiellement des centres de commercialisation des produits agricoles où coopératives et commerçants privés jouent le rôle dominant. Mais chaque ville est le produit du département dont elle est le chef-lieu ; les échanges avec la campagne sont constants (les densités sont élevées et les distances faibles) et la bourgeoisie locale (mais aussi les émigrés qui ont réussi hors de leur région d'origine) prend à cœur de valoriser la ville en y réalisant entre autres des investissement immobiliers. Le café y est toujours dominant, mais la production vivrière apporte un complément de ressources important. Dans

le Mungo au contraire, la bourgeoisie locale n'est pas issue de la région et son espace de relations est beaucoup plus orienté vers Douala (pour les affaires) ou vers sa région d'origine (le pays bamiléké) que vers les villes locales où elle investit peu. D'où cette impression de villes inachevées, voire de campements provisoires, qu'elles dégagent souvent. Il en est de même dans les petites villes du Fako où la composition de la population est beaucoup plus hétérogène et où le système dominant est celui des grandes plantations (privées ou étatisées) : les villes sont pour une bonne part des camps de travailleurs que personne ne prend véritablement en charge et qui rayonnent peu sur les campagnes voisines.

L'intégration, et l'efficace interaction villes-campagnes passe aussi par un bon réseau de communications : liaisons facilès et permanentes avec les villages (de ce point de vue la route goudronnée apporte un changement qualitatif important), réseau de marchés permettant le regroupement et l'évacuation des produits de la terre. C'est une condition nécessaire pour que les paysans augmentent leur production pour ravitailler la ville. Pas suffisante toutefois s'il n'y a pas parallèlement une juste rémunération de l'effort des agriculteurs. On retrouve alors le problème de la rivalité ville-campagne et de la pression qu'exercent les citadins pour comprimer le prix des denrées : dans de nombreux pays c'est à ce prix que les gouvernants achètent la paix sociale. Il n'y a pourtant pas de croissance urbaine possible, économiquement parlant, sans revenus agricoles suffisants.

Les conditions de la réussite

Face au tableau pas très optimiste que nous avons esquissé, y a-t-il des raisons d'espérer pour les villes moyennes une croissance plus harmonieuse et un rôle économique plus efficace ?

La première remarque est la nécessité de l'aménagement du territoire : un pays ne peut vivre longtemps avec une tête trop grosse et un corps trop faible. Il n'est pas possible d'imaginer une répartition simpliste du travail consistant à encourager les investissements urbains et industriels en un seul lieu et un développement rural dans le reste. La nécessité de l'aménagement du territoire est reconnue par tous mais la pratique n'est généralement pas à la hauteur de l'urgence. Les états, qui ne disposent guère de fonds pour le développement urbain les ont consacrés, pour l'essentiel à la capitale, ou bien, préoccupés par l'encadrement administratif du pays ont saupoudré quelques miettes sur les chefs-lieux d'unités administratives. Or des investissements urbains publics ne sont utiles que s'ils opèrent sur un terrain apte à les recevoir. De ce point de vue la création administrative s'est exercée sur des centres présumés équivalents ou d'intérêt égal. Une politique raisonnée de développement des villes moyennes suppose que l'on choisisse certains centres par rapport à d'autres et que l'on discerne ceux qui seront des récepteurs efficaces. Or on s'est peu préoccupé jusqu'ici de choisir rationnellement ces lieux, sans doute pas très nombreux, sur lesquels un effort de la puissance publique peut dynamiser une croissance urbaine et un développement économique régional.

L'un des critères de la réussite est l'existence de groupes médiateurs capables d'assurer la diffusion du progrès et de relayer l'action de l'Etat. C'est bien sûr le rôle principal de la bourgeoisie d'affaires qui, pour peu qu'elle soit bien enracinée dans la ville peut être un moteur efficace. Encore faut-il que la stratégie de l'Etat soit d'encourager et non de freiner les initiatives, et que la concurrence avec les investisseurs étrangers ne soit pas trop déséquilibrée. La situation était difficile il y a une vingtaine d'années ; depuis, une redistribution des cartes s'est opérée et l'action gouvernementale s'exerce plutôt en faveur des hommes d'affaires nationaux.

Mais d'autres groupes peuvent intervenir efficacement, qui n'existent pas toujours dans ces villes moyennes. Ce sont les chambres de commerce qui peuvent cons-

tituer un groupe de pression et assurer un effet d'entrainement et de formation des entrepreneurs. Les coopératives sont aussi dans certains cas des investisseurs et des employeurs importants, mais les cas de réussites coopératives sont plutôt rares. Ce serait aussi le rôle d'organisations paysannes véritables. Or la revalorisation des revenus agricoles, nécessaire au développement urbain lui-même ne pourra être effective que s'il existe, face à la masse des citadins des grandes villes des structures paysannes capables de faire entendre la voix du monde rural et d'obtenir une juste rémunération de son travail[11].

C'est en effet par l'agriculture, dans la phase actuelle, que les villes moyennes pourront le mieux se développer. L'industrialisation ne peut d'une manière générale, être le moteur d'une croissance urbaine décentralisée ; sauf cas particuliers (ressources minières ou énergétiques ou industries alimentaires liées à la présence d'un nombre important de consommateurs), les industries suivront leur tendance naturelle à s'implanter près de sites portuaires. C'est donc la commercialisation des produits agricoles qui peut engendrer des interactions de développement.

On a déjà dit l'intérêt que représente pour le développement local l'existence de structures d'encadrement polyvalentes à vocation régionale par opposition aux structures spécialisées par produits. Mais il convient d'aller plus loin et d'intégrer le co-développement urbain-rural dans les programmes d'aménagement. Les schémas directeurs d'urbanisme, ou ce qui en tient lieu, définissent rarement des aires pour les cultures vivrières à l'intérieur des villes, et ce n'est d'ailleurs peut-être pas toujours possible ni même souhaitable. Par contre, lorsque l'on sait à la fois les difficultés d'emploi dans les villes africaines, et la nécessité pour de nombreux citadins de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture, on mesure l'intérêt que représenterait la création autour des villes, ou pas trop loin, de zones réservées aux cultures vivrières, avec les facilités d'accès et de communication que cela suppose.

Sur un autre plan, ce sont aussi les projets de développement agricole qui devraient prendre en compte l'existence des villes et contribuer à leur croissance. Lorsque des villes moyennes existent, l'intérêt commun est de les utiliser comme relais au lieu, comme cela se passe trop souvent, de rattacher directement le projet à la capitale. Un bon exemple est donné par Saint-Louis du Sénégal, vieille ville s'il en est, dotée depuis longtemps de nombreux services. L'organisme principal de développement de la vallée (la SAED) a pour objectif de développer la culture du riz irrigué :

> « La société dont le siège est à St Louis s'appuie pour pratiquer une telle politique sur ses bases locales réparties dans toutes les villes du fleuve : elles sont situées à l'écart de la ville, sans contact avec l'économie urbaine, comme de grands ensembles individuels et autonomes. Les transporteurs, les artisans, les commerçants, les banques locales ne sont pas sollicités, puisque tout crédit ou matériel, toute commercialisation suivent le circuit intégré de la société. Le paysan lui-même ne peut s'extirper de ce complexe, tant est puissant l'encadrement, tant est grand l'isolement par rapport à l'économie régionale. »[12]

On a compris récemment les défauts d'une telle formule puisque, dans le grand vent du désengagement de l'Etat qui souffle sur le pays depuis plusieurs années, et

11. Certains pays semblent avoir compris l'intérêt de cette représentation des paysans. Le rapport de la Direction de la planification du Cameroun, à propos du Ve Plan (1981-82 /1985-86) préconise les moyens suivants pour maintenir l'autosuffisance alimentaire du pays et endiguer l'exode rural :

— des investissements consacrés aux opérations de développement rural intégré.
— la création massive d'emplois dans le secteur rural,
— la création d'infrastructures de base pour desservir la population rurale,
— la fixation de prix rémunérateurs pour les produits agricoles de rente,
— la participation plus active des paysans dans les prises de décision qui les concernent.

12. CHAMPAUD (J.), LOMBARD (J.), SIVIGNON (M.), 1985 — *Villes secondaires et développement régional au Sénégal* (convention ORSTOM/ACA/CCE). ORSTOM 71 p. *multigr.*

la Nouvelle Politique agricole mise en place depuis 1984, il est prévu de diminuer massivement les interventions de cette société publique et de susciter la création d'entreprises locales de travaux publics. Il faudrait sans doute aller plus loin et faire appel pour les approvisionnements et les transports aux possibilités locales plutôt qu'à celles de Dakar. Autre exemple pris dans la même ville : on a construit à grands frais (les Sénégalais ne sont pas seuls en cause, puisque le projet a été réalisé en grande partie avec des fonds publics français) une université qui est implantée à une douzaine de kilomètres de la ville, en pleine brousse. Les bâtiments sont d'une belle architecture, mais il y a quelques mois, le campus n'était guère fréquenté que par des chèvres et le gouvernement se demandait quelle institution il serait possible d'y mettre, professeurs et étudiants se refusant à s'y installer. On ne peut manquer de rêver à un sort différent qui aurait été réservé à la ville si l'on avait profité de la création d'une université nouvelle pour revitaliser un centre dont beaucoup d'édifices (publics ou privés) tombent progressivement en ruines faute d'entretien suffisant.

Un meilleur système bancaire, plus décentralisé, est également nécessaire. Les agences locales n'ont pas de pouvoir de décision pour attribuer des crédits aux entreprises. Encore ce crédit est-il plus parcimonieusement donné lorsqu'il s'agit d'entreprises agricoles. Pourtant apparaissent ici ou là des fermes moyennes avec salariat et techniques modernes et les citadins qui y investissent ont besoin d'un crédit efficace. De même pour les simples paysans se fait jour la nécessité d'un crédit agricole adapté. Ce n'est qu'avec une réforme de tout ce système bancaire que la ville pourra remplir sa fonction d'entraînement du milieu paysan. Et qu'il sera possible aussi de créer des emplois non agricoles, le salariat local étant le plus sûr moyen d'éviter la poursuite de l'exode rural vers les plus grandes villes. On sait en effet que la recherche de revenus monétaires est la principale motivation du départ des jeunes ruraux et il y aurait sans doute à conduire une action plus volontariste pour promouvoir les petites entreprises qui, dans les villes moyennes, seraient au service à la fois des populations citadines et rurales.

Au total, on se trouve confronté à un problème essentiellement politique. Après une phase de construction de l'Etat, indispensable historiquement dans des pays qui n'étaient pas des nations, les tendances centrifuges ne sont plus, sauf exceptions, aussi vives que lors de l'Indépendance. Mais demeurent en place un système très centralisé et une vie politique animée, le plus souvent, par un parti unique. Certes il n'est pas facile de parler de libéralisation ou d'aménagement du territoire dans un pays en développement et les recettes utilisées dans les pays développés ne sont sans doute pas transposables, surtout dans un contexte de crise économique. Cependant une libéralisation de la vie politique s'impose si l'on veut un rééquilibrage de la vie nationale. Que cela passe ou non par l'abandon ou la réforme du système du parti unique n'est pas notre propos. Ce qui en tout état de cause est essentiel est : la revalorisation du revenu paysan et la représentativité du milieu agricole, l'encouragement donné aux initiatives locales, une économie plus tournée vers l'intérieur du pays que vers l'extérieur, et donc une meilleure imbrication villes-campagnes. Les « villes moyennes » ne peuvent être que la création de leurs régions et non le simple produit d'une décentralisation purement administrative. C'est bien en fin de compte une liberté supplémentaire qu'il faut donner aux villes et aux régions, bref aux « périphéries » par rapport au pouvoir central.

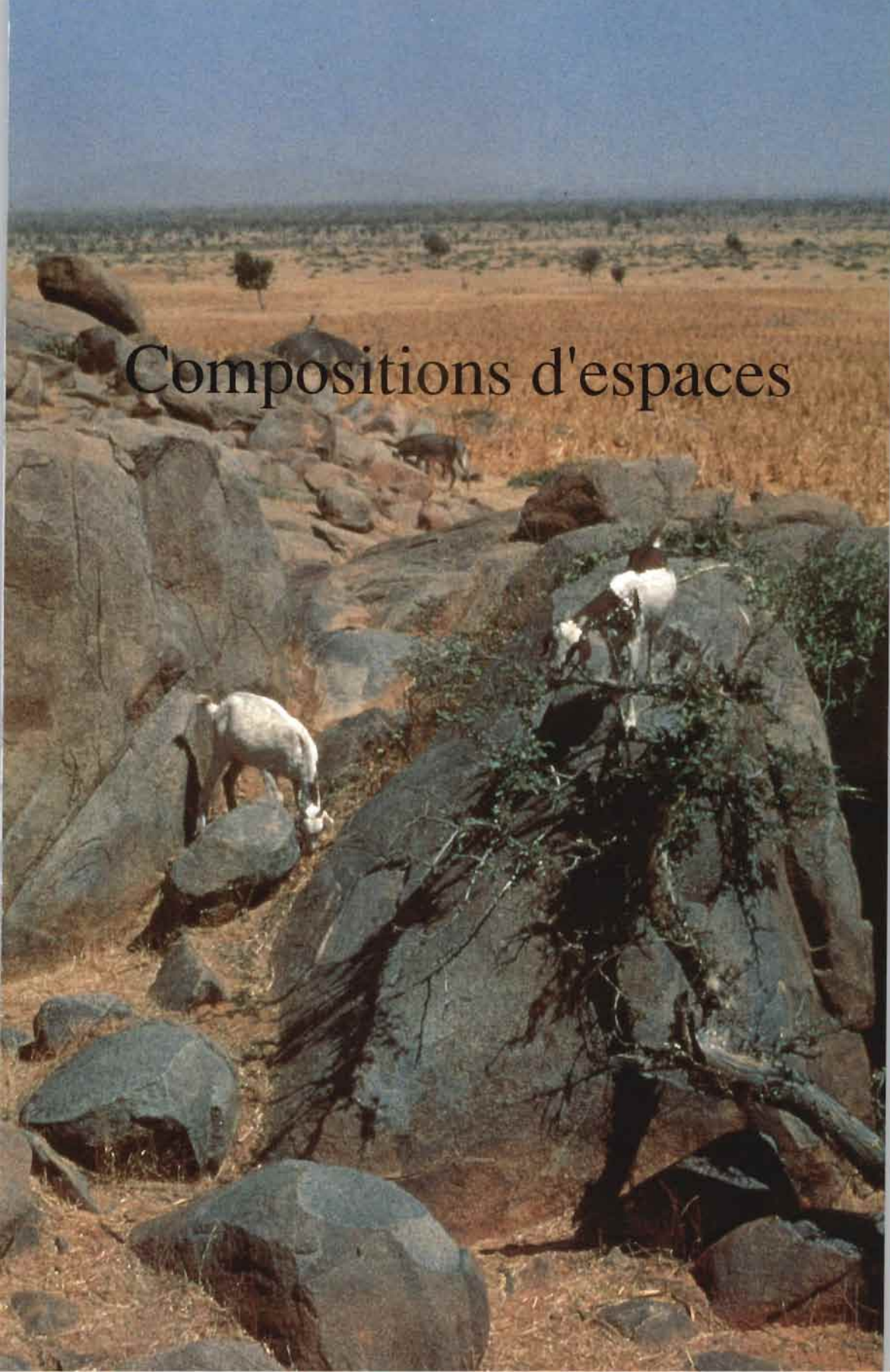

Compositions d'espaces

TERRITOIRES DE L'ETAT

Découpage territorial et mal développement en Afrique

Assane SECK

La géographie qui constate, analyse et explique les réalités contemporaines ne peut être absente là où des hommes luttent pour la survie ou le développement. Aussi trouve-t-elle matière dans la situation actuelle de l'Afrique confrontée aux difficultés d'une crise, qui est peut-être la plus grave de son histoire depuis la période de la traite négrière. Qu'elle en soit arrivée, vingt-cinq ans après les indépendances nationales des années soixante, à devoir recourir à l'aide internationale pour nourrir le quart de sa population ne peut trouver justification dans la seule désertification, l'époque coloniale ayant connu aussi des périodes de grave sécheresse qui, malgré le prélèvement colonial, n'ont pas abouti à pareilles catastrophes. Du reste, la généralisation de la crise, même loin des zones sahéliennes, sa persistance malgré la baisse du dollar et du pétrole, enfin, dans la même période, l'existence ici ou là de surplus de production agricole, etc., tout cela engage à rechercher les causes des difficultés africaines et par conséquent leurs remèdes, moins directement dans les activités productives des hommes — malgré l'importance qu'elles peuvent avoir dans la crise — que dans l'organisation et l'administration des espaces et des hommes. En effet, durant les vingt-cinq années d'indépendance, on note partout ce fait majeur : la recherche d'un développement isolé dans un cloisonnement plus ou moins rigoureux. Ce n'est pas hasard si brusquement les responsables des multiples Etats du continent, prenant conscience de l'échec des politiques isolées du développement, parlent tous de regroupements pour remédier au mal africain. Certes, c'est partout dans le monde que, pour des raisons diverses, il est question de regroupements mais c'est en Afrique, continent le plus émietté, que cette idée semble s'imposer à tous. De toute façon, rêve d'aujourd'hui ou réalité de demain, cette question ne peut laisser le géographe indifférent, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier le rapport entre découpage territorial et mal développement en Afrique.

Cinquante-deux Etats, y compris Namibie et République Sud-Africaine (quarante-sept si l'on néglige les petits îles-états) sur une trentaine de millions de kilomètres carrés, c'est un record absolu, que n'atteignent, ni ensemble, compte non tenu des petites îles, ni *a fortiori* isolément, les blocs continentaux que sont l'Asie, les deux Amériques et l'Australie, pourtant près de trois fois plus étendus que l'Afrique au total. Certes, il y a le cas de l'Europe qui, sur dix millions de kilomètres carrés, regroupe une trentaine d'Etats se situant parmi les plus avancés du monde. Mais il s'agit là de conditions particulières, nulle part ailleurs réalisées : un émiettement

physique d'où résultent de nombreux milieux permettant, sur de faibles étendues, d'heureuses associations favorables à la vie économique et à la défense, tandis qu'une longue histoire faite de confrontations, d'alliances et de coopérations bilatérales ou multilatérales, a fini par créer un équilibre où grands et petits trouvent leur place viable politiquement et économiquement. Il ne s'agit nulle part ici d'un principe de découpage semblable à celui qui a fixé les frontières des anciennes colonies, notamment du continent africain. Il convient d'ailleurs de noter que l'Europe du milieu du XXe siècle ne pouvait déjà plus se contenter d'une telle situation qui, dans les conditions économiques actuelles, aurait gravement hypothéqué son avenir. Aussi, dès les années cinquante, s'est-elle engagée dans la voie d'une intégration tendant à la transformer en un nombre limité d'espaces économiques viables et résolument tournés vers l'avenir. En effet, tandis que vingt et un pays européens, groupés dans le Conseil de l'Europe, se retrouvent en majorité dans les deux grands espaces économiques de la Communauté économique européenne, dite Marché commun (douze membres), et de l'Association européenne de libre échange (six membres), sept pays de l'Est s'organisent politiquement et économiquement dans le Conseil d'assistance économique mutuelle, dit COMECON. Ces trois organisations européennes ne laissent en dehors que quelques Etats comme la Yougoslavie, coopérant d'ailleurs avec le COMECON, l'Albanie, des petits pays, îles comme Malte et Chypre, ou des enclaves comme Monaco, Andorre, Liechtenstein, San Marin, en pratique englobés dans les espaces voisins. Voilà pour l'Europe dont l'émiettement territorial en voie de correction ne peut, en aucune façon servir de bon exemple.

La singularité de l'Afrique par rapport à tous les continents, notamment les plus grands, pose un problème qui n'est certainement pas sans rapport avec la crise, également singulière, qu'elle connaît aujourd'hui.

En effet, tous les espaces naturels ne se prêtent pas impunément à n'importe quel découpage territorial en Etats souverains. Il est clair que les continents, où des unités physiques homogènes se déroulent sur de très grandes étendues, ne sont pas favorables à un émiettement politique qui ne peut que limiter les possibilités de chaque Etat. Or c'est précisément le cas du continent africain, notamment dans sa partie intertropicale, le nord et le sud représentant des situations particulières.

Au nord du continent, en effet, interviennent deux facteurs favorables que ne connaît pas l'Afrique intertropicale : un climat méditerranéen et un relief plissé de type européen.

Au nord-est, l'Egypte et la Libye sont bien de structure typiquement africaine, avec les mêmes grands espaces. Elles présentent cependant l'avantage, sur les Etats de l'Afrique intertropicale, de posséder un liséré maritime de climat méditerranéen, créant une certaine variété dans le cadre de vie. Par ailleurs, leur superficie (un million de kilomètres carrés pour l'Egypte, et un million sept cent soixante mille kilomètres carrés pour la Libye), leur donne des chances d'englober d'autres richesses, notamment minières. Ainsi, une agriculture méditerranéenne, le Nil, le Canal de Suez, un peu de pétrole pour l'Egypte, du pétrole, une petite agriculture méditerranéenne, des métaux (non encore exploités) pour la Lybie, constituent des éléments particulièrement favorables. Mais apparaissent rapidement des limites : d'une part l'exiguïté des terres cultivables de la vallée du Nil, dont les possibilités d'extension par l'irrigation sont assez réduites, avec une eau d'ailleurs de moins en moins chargée de limon, tandis que la population s'accroît à un taux élevé ; de l'autre une ressource épuisable, le pétrole, déjà soumis à une baisse de prix inquiétante et dont la fin condamnerait l'agriculture artificielle qui se développe en Libye.

Au nord-ouest, le Maghreb est différent, de structure et de climat plus européen : des milieux de vie plus variés lui donnent, comme en Europe, la possibilité de rendre viables des Etats de dimensions modestes, comme la Tunisie (163 610 kilomètres carrés pour 7,3 millions d'habitants). Cet exemple tunisien mérite qu'on s'y arrête, parce que son bilan, pour son trentième anniversaire, est qualifié, par un numéro de « *Jeune Afrique* » de juin 1986, de globalement positif : « Trois Tunisiens sur quatre vivaient au-dessous du seuil de pauvreté en 1960, on n'en compte plus qu'un sur cinq en 1986. », et cela malgré le doublement de sa population. Cet exem-

ple montre que ce qui est déterminant pour la viabilité des Etats, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est surtout la variété des ressources englobées. C'est ce facteur qui explique qu'on se batte dans ce nord-ouest africain pour un morceau de désert, qui, presque vide d'hommes, peut cependant contenir des ressources complémentaires. Aussi est-il significatif de constater que l'Algérie dont plus de 80 % de la population sont concentrés sur moins de 20 % de la superficie totale (2 381 741 km^2) n'ait rien voulu sacrifier de son Sahara lors des négociations pour l'Indépendance en 1962. Bien lui en a pris, car les immenses étendues sahariennes sont pleines de richesses minières. Cette remarque, s'ajoutant à des considérations d'ordre géopolitique, permet en tout cas de mieux comprendre l'enjeu du Sahara occidental : sans parler des richesses minières et halieutiques, sa situation géographique est intéressante pour l'Algérie enfermée en Méditerranée ; intéressante aussi pour le Maroc cherchant à éviter coûte que coûte un semi-encerclement. L'unité régionale ou sous-régionale apporterait une solution heureuse et pacifique à ces problèmes.

Il apparaît ainsi que le monde nord-africain, sans connaître les mêmes difficultés que les Etats sud-sahariens, n'en a pas moins intérêt, pour son développement, à réaliser une certaine intégration.

Il en est de même à l'extrémité méridionale de l'Afrique. Bien qu'appartenant structuralement au socle africain, comme l'Egypte et la Libye, elle a été relativement fragmentée par la tectonique récente. De cette structure est résultée une grande diversité de reliefs et de milieux bioclimatiques. L'Etat Sud-Africain, avec une superficie assez importante (1 221 035 km^2) a l'avantage, presque unique en Afrique, d'englober des milieux de vie très différenciés en plaine, en bas et hauts plateaux : du climat méditerranéen au climat désertique en passant par des climats sahélien et tropical humide. S'y trouvent ainsi rassemblées d'importantes possibilités de développement.

Cependant, pour l'heure, l'essentiel des richesses mobilisées y provient de l'exploitation sévère d'une majorité noire par une minorité blanche qui accapare presque tout à son profit. Par ailleurs, enclavant les deux minuscules Etats du Lesotho (30 350 km^2) et du Swaziland (17 363 km^2), membres de l'Organisation de l'unité africaine, réserves de main-d'œuvre pour l'Etat raciste, l'Afrique méridionale ne peut espérer un développement continu en dehors d'une démocratisation interne ouvrant la voie à une bonne coopération sous-régionale ou régionale, et même à une intégration mutuellement bénéfique au reste du continent.

De ces situations relativement favorables réalisées au nord et au sud du continent nous pouvons déjà tirer une conclusion, à savoir l'intérêt de la diversité des milieux de vie pour la viabilité des Etats et leur développement. Il convient d'ajouter que l'étendue n'est pas sans importance, comme espace vital, puisqu'elle donne des chances supplémentaires d'englober des milieux et ressources divers.

L'importance de l'étendue devient d'ailleurs primordiale sur les grandes platitudes des vieux socles où l'usure des reliefs raréfie la diversité des milieux bioclimatiques, qui s'y présentent en immenses unités quasi uniformes. L'Afrique intertropicale entre dans cette catégorie.

Constitué d'un ensemble de vieux terrains, anciennement plissés, consolidés, puis arasés, parfois recouverts de sédiments récents mais sans jamais en perdre sa rigidité, ce bloc africain n'a réagi aux secousses tectoniques récentes qui ont plissé le nord-ouest et fragmenté le sud, que par des mouvements verticaux soulevant ou abaissant de vastes ensembles. Aussi son relief apparaît-il aujourd'hui comme d'immenses étendues de faible altitude, notamment au nord et à l'ouest (plaines ou cuvettes plus ou moins fermées, bordées de roches dures ayant résisté à l'érosion et traversées par de grands fleuves coupés de rapides à l'entrée et à la sortie de ces cuvettes), ou de hautes surfaces, notamment à l'est (hauts plateaux intercalés de lacs de fractures ou d'effondrement, avec de nombreux cônes volcaniques). Sur les platitudes africaines de l'ouest et du centre, les climats zonaux s'étendent largement et déterminent, en grande partie, la qualité des milieux de vie. Ainsi les zones désertiques (moins de 300 mm de précipitation) et les Sahels, aux limites fluctuantes tant au nord qu'au sud du continent, couvrent, si l'on inclut la Namibie et le Botswana,

plus du tiers de l'Afrique, tandis que la zone humide, avec ou sans sécheresse saisonnière, prend l'Afrique intertropicale en écharpe.

Il est clair que du découpage d'Etats souverains dans ces vastes ensembles climatiques ne peuvent résulter que des entités quasi uniformes portant toujours la marque d'une certaine absurdité, les frontières fixées, même lorsqu'elles sont dites naturelles (fleuves, plateaux, lacs, etc.), divisant bien souvent des groupes ethniques cohérents. Tels apparaissent les Etats découpés dans les zones sèches (Sénégal, Gambie, Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Fasó, Tchad, Soudan, Ethiopie, Somalie, Djibouti au nord, Botswana et Namibie au sud) : les effets stérilisants de la sécheresse y sont si puissants, si tyranniques même, que ni les bordures maritimes, ni les hauts plateaux de la Corne de l'Afrique et de Namibie, ne peuvent apporter plus que des nuances à peine sensibles. Dès lors on comprend que les difficultés y soient partout de même ordre, quelles que soient l'étendue du pays et l'importance de la population.

Ce n'est pas que les ressources fassent totalement défaut : si la sécheresse sur plus des deux tiers de l'année y soumet toujours l'arbre à rude épreuve, par contre, indépendamment de l'existence possible de richesses minières, l'herbe, les céréales, les légumineuses peuvent y prospérer. Ces zones semi-arides, qu'elles soient basses ou hautes, pourvu que l'eau n'y soit pas totalement absente, sont les domaines par excellence de l'élevage et de la culture des céréales rustiques à cycles très courts (mil, fonio, etc.).

Les difficultés, toujours présentes, proviennent de l'insuffisance ou de l'irrégularité des précipitations. L'homme peut y remédier, ponctuellement par des forages, mais plus radicalement lorsqu'existent les moyens financiers (qui dépassent souvent ceux d'un Etat) par des barrages sur les grands fleuves traversant plateaux, plaines et cuvettes, qui constituent des instruments plus efficaces que les ouvrages réalisés sur les rivières côtières salées sur une grande partie de leurs cours.

Ainsi le problème des Etats découpés dans ces zones sèches réside dans le fait que les possibilités de vie y étant dispersées sur d'immenses surfaces, l'unité peut être viable là où l'émiettement ne crée que des difficultés à tous.

Contre toute attente, tels apparaissent aussi les Etats découpés dans les zones humides de l'Afrique intertropicale. Celles-ci comme les zones sèches s'étendent, avec leurs nuances, sur d'immenses surfaces, si bien qu'il y a peu de chances pour que chacun des multiples Etats qui se les partagent puisse englober suffisamment de milieux différents pour disposer de productions rurales équilibrées (cultures vivrières et industrielles, élevage, etc.) ou de ressources énergétiques et minières importantes. Ces Etats des zones humides ont, en effet, la particularité d'avoir, non compris les îles (sauf Madagascar, semi-continent), une superficie moyenne bien plus faible qu'en zones sèches (460 000 km^2 contre 870 000 km^2, pour un nombre double d'Etats (25 Etats contre 13), et des superficies d'ensemble de même ordre de grandeur (11 900 000 km^2 contre 11 200 000 km^2 pour les zones sèches)[1]. Or, si déjà dans les zones sèches où six Etats sur treize (nord et sud de l'Equateur) dépassent le million de kilomètres carrés (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Soudan et Ethiopie), ces superficies se révèlent insuffisantes pour englober d'importantes ressources, qu'en sera-t-il dans les zones humides où deux Etats seulement (Angola et Zaïre) atteignent et dépassent ce million de kilomètres carrés ?

En somme, à peu d'exceptions près, quelle que soit la zone considérée dans cette Afrique intertropicale, les Etats qui y sont découpés affrontent la même difficulté : l'absence de diversité dans les milieux de vie et les ressources actuellement mobilisables. C'est ce qui explique que, même dans les zones humides apparemment favorisées, seuls les Etats ayant eu la chance de disposer d'importantes ressources minières, surtout énergétiques, ou ayant su poursuivre et développer l'économie

1. Les Etats sont classés dans les zones sèches ou humides en fonction de la situation de la plus grande partie de leur superficie. Les superficies indiquées ci-dessus sont calculées à partir de celles des Etats, compte non tenu des îles.

coloniale de plantation sans pour autant négliger les cultures vivrières, paraissent en meilleure position que les Etats du Sahel. Dès lors, entre les Etats d'une même zone, et même de zones différentes, une coopération étroite allant jusqu'à l'intégration s'impose comme une nécessité du développement moderne.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt d'observer ce qui se passe dans les continents aux reliefs similaires. En effet, tous les vieux socles réalisent des milieux de vie présentant certaines similitudes : terrains usés et rigides, immenses platitudes donnant plaines ou bas plateaux traversés par de grands fleuves avec parfois des reliefs résiduels, enfin milieux bioclimatiques peu nuancés et une humanisation difficile. C'est le cas de l'Union soviétique, notamment dans sa partie sibérienne, du Canada, d'une grande partie des Etats-Unis d'Amérique du Nord, du Brésil, de l'Australie, etc.

Il est évident que si chacun des blocs anciens de ces pays se partageait seulement une quinzaine ou une vingtaine d'Etats souverains qui s'ignorent pratiquement, se livrent une concurrence sauvage, se jalousant, et même se combattant, peu d'entre eux seraient viables. La puissance des Etats énumérés ci-dessus a essentiellement pour base les ressources englobées dans leurs immensités et mobilisables ou déjà en partie mobilisées, sans compter les richesses encore inconnues :

- Australie : 7 682 300 km^2
- Brésil : 8 511 965 km^2
- Canada : 9 922 330 km^2
- USA : 9 363 350 km^2
- URSS : 22 403 200 km^2

Ce dernier pays, à lui seul, s'étend, on le voit, sur une superficie du même ordre de grandeur que l'ensemble de l'Afrique intertropicale.

On comprend mieux la situation absurde de l'Afrique, balkanisée alors que reliefs et bioclimats y commandent des regroupements en vastes ensembles capables d'englober des potentialités économiques importantes et variées. L'importance des blocages résultant des frontières politiques actuelles, qui commence à apparaître clairement aux responsables africains, a été vigoureusement soulignée par P. PELISSIER.

> « En créant des Etats aux limites linéaires, les frontières politiques ont surimposé à l'occupation traditionnelle du sol une grille territoriale dont la rigidité va s'affirmant et qui a pour double effet d'une part de délimiter le champ de politiques différenciées et parfois opposées, d'autre part de créer des déséquilibres souvent profonds au sein d'espaces marqués, au plan agricole au moins, par une rare homogénéité naturelle. »

Et plus loin :

> « On est frappé par la brutalité et la rapidité avec lesquelles s'exerce l'influence des frontières, des inégalités et des déséquilibres qu'elles entraînent, et combien interviennent peu, en comparaison, sinon de manière seconde voire secondaire, les changements de l'appareil technique de production. »

Et enfin le géographe de conclure :

> « L'antidote à la pauvreté des paysanneries africaines est dans une meilleure utilisation de l'espace... Une meilleure utilisation de l'espace ? Les conditions premières en sont, de toute évidence, politiques : que les cadres, et d'abord les responsables de l'administration du territoire, assurent leurs tâches avec efficacité et sagesse, et les paysans africains se chargeront du développement. »[2]

2. PELISSIER (P.), 1985 — *Des labours de Cluny à la Révolution Verte,* Paris, PUF : 210-222.

L'intégration aux niveaux local, régional, ou continental apparaît ainsi comme une nécessité vitale pour le développement de l'Afrique. C'est elle qui, en corrigeant les aberrations nées du partage colonial, peut permettre de spécialiser les diverses zones, et même les divers terroirs locaux à l'intérieur des Etats, dans leurs vocations productives naturelles. A cet égard, il convient de noter que, même dans le domaine agricole, dont l'extrême faiblesse au plan de la production alimentaire est au centre de la crise actuelle, l'Afrique réalise, d'ores et déjà, quelques performances remarquables :

- 70 % de la production mondiale de cacao,
- 50 % de la production mondiale d'huile de palme,
- 33 % de la production mondiale de café.

L'intégration et la spécialisation agricole libéreraient les Etats de la hantise de tout produire, même dans les conditions les plus antiéconomiques. Qu'est-ce qui obligerait le Sénégal, par exemple, à s'acharner à poursuivre la production, sur des terres semi-salées, d'un sucre de qualité douteuse et beaucoup plus coûteux que sur le marché mondial, alors que la production massive de viande et de céréales (mil), où il pourrait valablement se spécialiser, fournirait d'excellents moyens d'échanges ?

Mais l'intégration permettrait aussi une valorisation optimale des grandes ressources minières et hydrauliques dont l'Afrique est si bien dotée :

- 97 % des réserves mondiales de chrome,
- 85 % des réserves mondiales de platine,
- 64 % des réserves mondiales d'uranium,
- 13 % des réserves mondiales de cuivre,
- d'importantes quantités de fer, de bauxite, de nickel, de plomb, de phosphate, etc.
- 20 % du potentiel électrique mondial,
- 20 % du pétrole commercialisé dans le monde (sans les Etats-Unis et l'Union soviétique), etc.[3]

La mise en valeur commune de ces richesses dans une Afrique intégrée permettrait la création de grandes unités industrielles, capables enfin, parce que s'appuyant sur d'importantes masses de consommateurs, de faire face, à armes égales, à la concurrence internationale, aujourd'hui toujours victorieuse et donc maléfique à l'économie africaine.

Enfin l'intégration pourrait seule permettre, compte tenu de l'explosion démographique dont la poursuite est prévisible en Afrique dans les vingt ou trente prochaines années, de rationaliser et de faciliter les migrations de populations qui seront parmi les impératifs majeurs de demain.

Alors seulement disparaîtrait un des facteurs importants du mal développement que constituent les égoïsmes nationaux actuels qui induisent en erreur ceux qui espèrent survivre aux voisins aujourd'hui moins bien pourvus. Il est en effet significatif de constater que, dans le cadre du Plan d'action de Lagos, des réserves ont été formulées par ceux qui soupçonnaient que leurs richesses, notamment en matière d'énergie, faisaient l'objet de convoitises de la part de ceux qui n'en avaient pas.

Cette nécessité de l'intégration des Etats actuels dans des espaces économiques conséquents fait, depuis quelques années, l'objet de nombreuses déclarations. Le Plan de Lagos, déjà cité, s'inscrit dans cette perspective. Mais il n'est pas certain que la méthode simplement indicative, actuellement préconisée, puisse atteindre les résultats escomptés dans les délais retenus. En tout cas il est significatif de constater que la première étape de ce plan, 1980-1985, s'est achevée sans réalisation majeure et que les difficultés de l'Afrique, loin de s'atténuer, s'aggravent plutôt.

L'intégration souhaitée devrait tendre rapidement à une certaine supranationalité qui ne paraît pas facile d'emblée au niveau continental. Aussi semble-t-il plus

3. Plan d'action de Lagos adopté par les Chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité Africaine, en 1980, Edition OUA.

réaliste de s'orienter vers les niveaux sous-régional ou régional, où de grands espoirs sont permis. Déjà, à l'ouest, même si l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) groupant Mali, Mauritanie et Sénégal et l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) avec la Gambie, les deux Guinées et le Sénégal, où pourtant les partenaires sont liés par des réalisations concrètes, constituent des espaces insuffisants, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et surtout la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui groupe les 16 Etats de l'Afrique occidentale, se sont engagées dans des expériences intéressantes, à encourager. Des groupements analogues à cette dernière tentative pourraient s'organiser, sans exclusive aucune, en Afrique centrale, en Afrique australe, à l'est et au nord de l'Afrique, une sorte de confédération de ces espaces économiques reliant l'ensemble au niveau continental. Si je peux me permettre une comparaison, je dirai que l'intégration serait une libération des énergies et des initiatives économiques et politiques à tous les niveaux, jusqu'à celui des paysans, comparable à celle qui est intervenue aux Etats-Unis d'Amérique après la guerre de Sécession.

En effet, avec la suppression des cloisonnements si favorables à la tyrannie, serait suscitée une participation consciente des masses à l'amélioration de leur propre sort, action qui ne manquerait pas de promouvoir une démocratie réelle, indispensable au développement. C'est donc dans cette direction qu'il conviendrait d'encourager la plus grande partie des investissements de la coopération multinationale et même une nouvelle forme de coopération bilatérale liant directement les espaces économiques intégrés aux partenaires étrangers. La réussite du nouveau Plan de redressement de l'économie africaine, récemment présenté aux Nations unies est, nous semble-t-il, à ce prix.

Conclusion

Il apparaît ainsi que les difficultés de l'Afrique résultent d'une interaction complexe de facteurs internes et externes qui, dès le départ, ont empêché les gouvernants, quel que soit le régime choisi, de s'orienter principalement vers la satisfaction des besoins prioritaires de leurs peuples. En effet, la transformation en Etats souverains des multiples entités administratives coloniales, souvent découpées dans une même zone naturelle homogène, a imposé à tous une option pour un développement global dont ils n'avaient pas les moyens, et qui, n'intéressant pas directement les masses dans tous ses aspects, n'a pu emporter leur adhésion enthousiaste, facteur principal d'un développement endogène. Cette option a amené les pouvoirs africains à s'engager directement, avec leurs agents, souvent compétents mais aussi souvent irresponsables, dans tous les secteurs des activités nationales, cherchant à équiper leur pays de tout, et surtout de tout ce que possède le voisin. Dès lors le « saupoudrage » a été la règle avec des résultats traduisant presque partout un mal développement manifeste. Et pourtant, à l'aube des Indépendances, un avertissement avait été donné par le slogan bien connu, alors jugé scandaleux, de René DUMONT : « l'Afrique noire est mal partie »[4]. Ce n'était pour beaucoup qu'une prophétie de malheur à laquelle rien n'obligeait à adhérer. Aujourd'hui, l'expérience nous met tous en face d'une dure réalité. Dès lors la critique, parfois systématique il est vrai, n'a pas manqué, jetant sans nuance l'anathème sur le pouvoir africain en général avec mille et un qualificatifs : dictatorial, incapable, antinational, corrompu, etc., sous-entendant peut-être par là que c'est la lie des sociétés africaines qui a partout été portée au pouvoir ou que les meilleurs Africains, dès leur accession au pouvoir, deviennent les pires traîtres à leurs peuples. S'il en était ainsi demeurerait un pro-

4. Editions du Seuil, Paris, 1962.

blème de fond à expliquer, compte tenu de la généralisation du phénomène qui n'épargne aucun régime africain. En tout cas, il n'est pas satisfaisant pour l'esprit de déclarer tout simplement que, par perversion morale, dès leur accession au pouvoir, des intellectuels théoriciens connus et admirés cessent de penser, des nationalistes ou révolutionnaires notoires, acceptés et soutenus, deviennent des tortionnaires féroces de leurs mandants, cette malédiction s'appliquant également à leurs remplaçants éventuels.

Il est certes incontestable qu'en Afrique l'exercice du pouvoir se heurte à des obstacles et à un manque de moyens qui poussent à l'autoritarisme. Pourtant ce ne sont pas les qualités et les défauts des hommes qui sont en cause mais la nature même de ce pouvoir appliqué à des Etats pénalisés dès leur naissance par cette tare congénitale qu'est l'émiettement politique. En effet leur fragmentation extrême dans un continent où la nature et les civilisations anciennes commandent, au contraire, des rassemblements pour former de grandes entités, rend les possibilités de vrai développement endogène si réduites que la pression, organisée ou non, des masses insatisfaites, place ce pouvoir entre l'enclume intérieure et le marteau du néo-colonialisme.

Aujourd'hui, face aux difficultés, l'engouement est né pour le renforcement de l'unité, tant du point de vue économique que politique, et déjà existent de nombreuses réalisations communes, notamment en matière de télécommunications, de routes, de banques de développement, etc. Mais le Plan d'urgence (1986-92) de restauration de l'économie africaine ne pourra réussir, quelle que soit l'importance des aides suscitées par la Session spéciale des Nations unies (27 mai-2 juin 1986) qu'en s'appuyant d'abord sur les fonds propres du continent, mais surtout sur une ferme volonté commune de liquider les égoïsmes locaux et même de renoncer à une partie des souverainetés nationales.

L'appel du large (A propos d'un différend entre la Guinée et la Guinée-Bissau)

Marie-Christine AQUARONE

Le partage colonial de l'Afrique au XIXe siècle a abouti à des frontières qui ont été déclarées intangibles au sommet de l'Organisation de l'unité africaine au Caire en 1964. Mais l'Etat africain d'aujourd'hui n'est pas aussi définitif qu'il y paraît : car si les frontières terrestres qui définissent chaque Etat sont maintenant bien établies (à l'exception de quelques réajustements peu importants), il reste à définir les frontières maritimes des Etats qui bordent l'océan Atlantique ou l'océan Indien.

Le « territoire maritime » peut être considéré comme une extension du territoire terrestre, puisque le plateau continental se prolonge sous la mer. Ainsi la Guinée, en revendiquant une Zone économique exclusive de 200 milles en 1980, se cherche un territoire maritime de plus d'un tiers de sa surface terrestre, estimée à 246 000 kilomètres carrés. L'espace marin et sous-marin se prête à des utilisations variées et peut être vu sous l'angle de ses ressources naturelles : la pêche, le pétrole, le gaz naturel, les phosphates et les métaux (y compris les nodules polymétalliques). Cet espace peut encore être utilisé à des fins de défense, de sécurité et de stratégie et peut être le cadre, enfin, d'opérations de protection de l'environnement, de recherche scientifique et, bien entendu, de transport et de circulation des navires.

L'évolution rapide du droit maritime moderne est un reflet de la récente « découverte » des océans et de leurs richesses. Les Articles 56 et 57 de la nouvelle convention de l'ONU sur le Droit de la mer, signée à Montego Bay le 10 décembre 1982, précisent en effet que :

> « L'Etat côtier a des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des eaux sus-jacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et l'exploitation de la zone à des fins économiques telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents. »

La convention de l'ONU sur le Droit de la mer a été signée par la majorité des Etats africains et ratifiée par certains. Elle introduit les concepts fondamentaux suivants :

— la « Mer territoriale », généralement établie à 12 milles, où l'Etat côtier est presque entièrement souverain. Elle est considérée pratiquement comme le prolongement submergé du territoire de l'Etat,

— la « Zone économique exclusive », établie à 200 milles, qui autorise l'Etat à exploiter les ressources biologiques et minérales, sans toutefois exercer de souveraineté politique,

— le cas échéant : la « Zone exclusive de pêche »,

— en plus des 200 milles de la « Zone économique exclusive », ou de la « Zone exclusive de pêche », l'Etat côtier peut revendiquer, jusqu'à 350 milles, des droits supplémentaires sur son plateau continental, à supposer que celui-ci se prolonge au-delà des 200 milles, ce qui est rarement le cas pour les Etats du continent africain[1].

— les « Eaux internationales », dont les ressources sont régies par l'Autorité internationale des fonds marins.

Les Etats maritimes africains, selon l'importance de leur plateau continental et la présence ou non d'Etats voisins susceptibles d'empiéter sur leur territoire maritime, ont revendiqué des territoires maritimes variables[2], qu'il convient de délimiter par une frontière maritime latérale. La Guinée et la Guinée-Bissau furent, en 1985, les premiers Etats d'Afrique noire à porter à La Haye, devant la Cour internationale de justice, une affaire concernant une délimitation maritime. Quatre frontières maritimes avaient prélablement été négociées : en 1960, entre la Guinée-Bissau et le Sénégal ; en 1975, entre la Gambie et le Sénégal, et entre le Kenya et la Tanzanie ; enfin, en 1980, entre l'île française de la Réunion et l'île Maurice.

La ligne délimitant les territoires maritimes de la Guinée-Bissau et du Sénégal suit une ligne loxodromique d'azimut 240 degrés. Il s'agit d'une frontière qui apparaît *grosso modo* perpendiculaire à la direction générale de la côte. Les deux frontières séparant la Gambie enclavée du Sénégal suivent des parallèles de latitude nord jusqu'aux limites vers le large des juridictions maritimes des deux pays. Le Kenya et la Tanzanie se sont mis d'accord pour choisir une frontière qui, mis à part un ajustement complexe au voisinage de la côte, suit elle aussi et sur sa plus grande longueur un parallèle de latitude. Entre la Réunion et l'île Maurice, le parcours de la frontière maritime est en six segments : solution estimée équitable par les deux parties. Il s'agit d'une ligne d'équidistance tracée à partir des côtes des deux Etats. La frontière maritime s'arrête au nord pour éviter de préjuger du problème de l'île de Tromelin, administrée à partir de la Réunion mais revendiquée par l'île Maurice.

Un exemple de différend : l'affaire de la délimitation de la frontière maritime entre la Guinée et la Guinée-Bissau

Le littoral des deux pays (fig. 1) a une orientation générale nord-ouest/sud-est et une longueur d'environ 350 milles, s'étendant du Cap Roxo, au nord de la Guinée-Bissau, jusqu'aux environs de la pointe Sallatouk en Guinée. La côte de la Guinée-Bissau est irrégulière et comporte de nombreuses îles constituant l'archipel de Bijagos. Les îles les plus lointaines sont à 37 milles de la côte, mais certaines autres sont reliées entre elles et au continent à marée basse. La Guinée-Bissau « perd » ainsi quelque 800 kilomètres carrés de superficie à marée haute. Le littoral de la Guinée est moins festonné et comporte seulement quelques îles littorales. Le thalweg de

1. La marge continentale, selon la Convention des Nations unies sur le droit de la mer « est le prolongement immergé de la masse terrestre de l'Etat côtier ; elle est constituée par les fonds marins correspondant au plateau, au talus et au glacis, ainsi que leur sous-sol » (Article 76 (3)). Les Etats africains à marge continentale importante sont : Madagascar, la Mauritanie, l'Ile Maurice, la Namibie, et la Somalie.
2. Cf. la liste alphabétique des Etats africains et de leurs revendications maritimes (Mer territoriale, Zone économique exclusive, Zone exclusive de pêche) annexée à la fin de cet article.

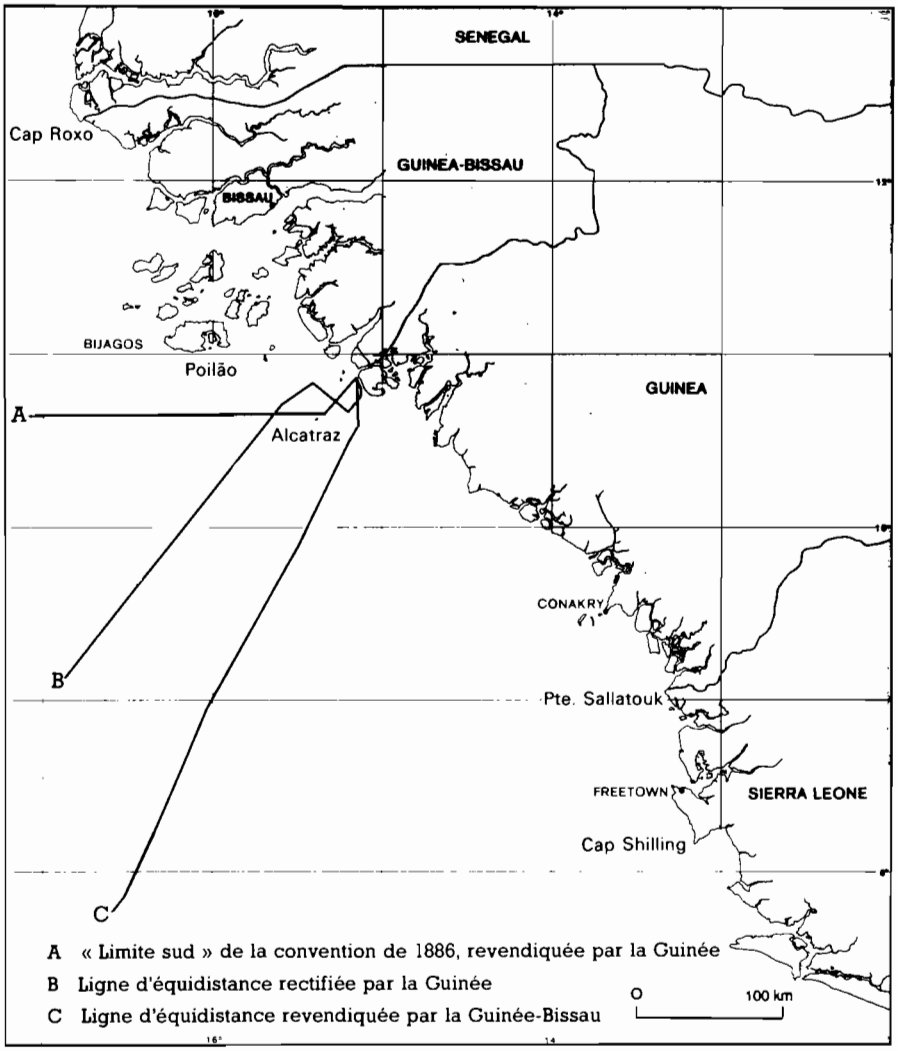

FIG. 1. — L'affaire de la délimitation de la frontière entre la Guinée et la Guinée-Bissau
D'après « Sentence arbitrale du 14 février 1985 ».

la rivière Cajet constitue la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone. Le plateau continental sous-marin prolonge naturellement le domaine terrestre jusqu'à environ 100 milles au-delà des côtes.

Comme, sans doute, pour les autres conflits, une ressource maritime fut le moteur du différend entre les deux Etats. Il s'agissait en l'occurrence du pétrole. Sa présence au large des côtes incita les deux Etats à régler leur différend dans des délais rapides.

En 1958, alors que le Portugal possédait encore sa colonie africaine de *Guiné* (*sic*), une concession pétrolière fut octroyée à Esso par les autorités portugaises au large des côtes. Mais cette concession fut ultérieurement abandonnée.

De son côté, la Guinée indépendante de Sékou Touré s'intéressa elle aussi à ses ressources pétrolières et la prospection dans les eaux de l'océan Atlantique commença en 1973. Le 26 janvier 1980, la Guinée octroyait à la compagnie pétrolière « Union Texas » un permis *offshore* pour l'exploration et l'exploitation du pétrole. La prospection commença à la fin juillet 1980.

Le 15 octobre 1980, le président Luis Cabral de Guinée-Bissau protestait, car la prospection se déroulait selon lui dans une zone maritime revendiquée par la Guinée-Bissau. La Guinée répliqua que la frontière maritime entre les deux Etats, en vertu d'un ancien traité liant la France et le Portugal en 1886, suivait le parallèle de 10 degrés 40 minutes de latitude nord. La Guinée-Bissau estimait quant à elle que ce traité du XIXe siècle n'établissait guère de frontière maritime entre les deux Etats, les deux pays indépendants héritant de rapports de force d'une époque révolue.

Au XIXe siècle, alors que la France colonisait la Guinée et concluait avec le Portugal (colonisateur de la future Guinée-Bissau voisine au nord) ce traité de 1886 sur les frontières terrestres et la répartition des îles, la mer était bien entendu déjà un enjeu important du simple fait que seuls les bateaux permettaient de relier la métropole aux colonies. Les jeunes puissances coloniales cherchaient donc à exercer leur juridiction au-delà de la mer territoriale proprement dite (3 milles pour la France, 6 pour le Portugal), afin de saisir en haute mer les bateaux suspects de commerce illicite avec les différents territoires placés sous leur juridiction.

Des négociations entre la France et le Portugal aboutirent à la conclusion d'une convention, signée à Paris le 12 mai 1886, sur la délimitation des possessions des deux pays en Afrique occidentale. La démarcation de la frontière terrestre ne posa pas de problèmes. Concernant la délimitation maritime, l'Article 1, dernier alinéa, de la Convention prévoyait que les îles situées entre la côte, le méridien du Cap Roxo et une « limite sud » constituée principalement par le parallèle de 10 degrés 40 minutes de latitude nord, appartiendraient au Portugal. Les autres îles seraient françaises.

Comment interpréter la Convention de 1886 ? Celle-ci établissait-elle entre les deux Etats une véritable frontière maritime (qui aurait été une des premières du monde) ? Ou bien la ligne décrite dans la Convention n'avait-elle qu'une fonction « démarcatrice » entre les îles appartenant au Portugal d'alors et celles relevant de la juridiction française ?

L'argumentation des deux Parties

Les Parties étaient en désaccord sur le point de savoir si le périmètre défini dans l'Article 1 de la Convention de 1886 remplissait également une autre fonction : celle d'établir une frontière maritime générale. Le désaccord principal entre les deux Etats portait sur le sens du mot « limité ». La Guinée, invoquant le traité de 1886, interpréta le terme comme une véritable « frontière » maritime. La Guinée-Bissau parvint à une conclusion différente : la « limite » en question n'avait comme fonction que de désigner les îles appartenant au Portugal. Il fallait donc tracer une nouvelle frontière.

Celle-ci, selon la Guinée-Bissau, devait être la ligne d'équidistance tracée à partir des laisses de basse mer (c'est-à-dire les points du littoral à marée basse) des côtes des deux Etats sur tout le parcours de la frontière maritime, soit une ligne loxodromique d'azimut 225 degrés (fig. 1, ligne C). La méthode de délimitation dite d'équidistance tend à être équitable lorsque le littoral est convexe. Lorsqu'il est concave, il peut y avoir un effet de distorsion, car un Etat enclavé entre deux autres ne peut projeter son territoire maritime aussi loin vers le large que ses deux voisins.

La Guinée, par contre, invoqua l'importance de la configuration et de l'orientation du littoral. Comme celui-ci tendait à avoir une forme concave, la Guinée s'opposait fermement au tracé d'une ligne d'équidistance qui lui retirerait le contrôle des

territoires maritimes situés en face ou au voisinage de ses côtes (fig. 2), et créerait un effet d'amputation, voire d'enclavement. Il lui semblait qu'un système de parallèles de latitude n'entrainerait pas ces inconvénients, les parallèles ne se rejoignant pas. La Guinée souligna que la méthode des parallèles avait déjà été appliquée entre

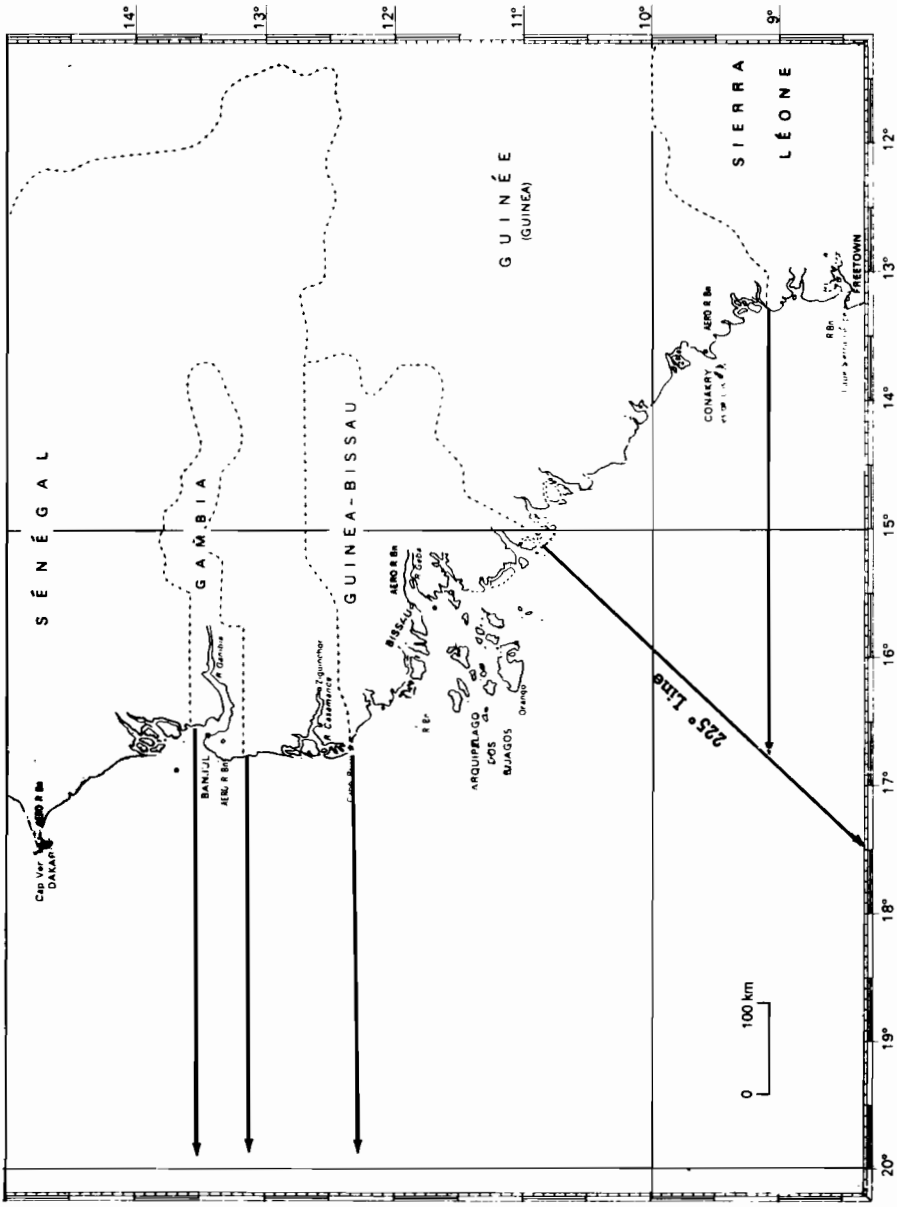

FIG. 2. — L'effet d'enclavement
D'après l'original tiré de « The Republic of Guinea and the Republic of Guinea-Bissau » — vol. II — juin 1984

la Gambie et le Sénégal, et partiellement entre le Kenya et la Tanzanie. Les parallèles de latitude tendent à être équitables comme lignes de délimitation lorsque la côte est essentiellement de direction nord/sud. Le territoire maritime attribué à chaque Etat est alors presqu'exactement proportionnel à la longueur du littoral. La Guinée estimait de surcroît que sa longueur (154 milles) était supérieure à celle de la Guinée-Bissau (128 milles, sans compter les îles Bijagos);

Les deux Etats étaient d'accord sur certains points. Ils reconnurent leur dépendance à l'égard de la mer et de ses ressources, et leur aspiration à tirer parti de ses richesses présentes ou potentielles. Mais, en ce qui concernait la méthode de délimitation à suivre, ils étaient en complète opposition. La Guinée-Bissau estimait que la configuration du littoral était convexe à partir du moment où l'on tenait compte des îles Bijagos. Elle revendiquait une zone maritime largement divergente, obtenue par l'application de la méthode de délimitation dite d'équidistance. La convexité de la côte n'autorisait pas le recours aux parallèles de latitude. A cause des îles, les côtes des deux Etats se faisaient face. En tenant compte de ces îles, le littoral de la Guinée-Bissau se trouvait considérablement allongé.

Sentence du Tribunal (14 février 1985)

Le résultat fut un compromis entre les positions respectives des deux Parties. Le Tribunal parvint à la conclusion qu'il n'était pas certain que la Convention du 12 mai 1886 entre la France et le Portugal ait déterminé une frontière maritime entre les possessions respectives de ces deux puissances en Afrique de l'Ouest. Le Tribunal, passant en revue les différentes circonstances, géographiques, géologiques ou géomorphologiques, jugées pertinentes par les deux Parties, les rejeta toutes. Dans sa recherche d'une délimitation équitable et objective, il s'attacha à assurer à chaque Etat le contrôle des territoires maritimes situés en face de ses côtes et dans leur voisinage.

Le littoral concerné était marqué par la présence de nombreuses îles. Il convenait de distinguer entre trois sortes d'îles, et de tenir compte, simplement, des îles côtières et de l'archipel des Bijagos. Les îles aidaient à déterminer la direction générale de l'ensemble du littoral, et avaient pour effet d'égaliser la longueur des côtes pour chaque Etat (154 milles environ). Le Tribunal les examina séparément et décida que la côte de la Guinée-Bissau était convexe, si l'on tenait compte des îles Bijagos, alors que celle de la Guinée était concave. Mais, en les considérant ensemble, le littoral des deux pays était concave, et cette caractéristique s'accentuait si l'on songeait à la présence de la Sierra Leone plus au sud. La méthode de l'équidistance ne pouvait être utilisée car l'Etat situé au centre, en l'occurence la Guinée, était enclavé par les deux autres et ne pouvait projeter son territoire maritime aussi loin vers le large que le lui permettait le Droit international.

Le Tribunal adopta donc un point de vue « régional » (une innovation en matière de Droit), s'orientant vers une délimitation qui puisse s'intégrer aux délimitations actuelles et futures de la région de l'Afrique de l'Ouest. Il considéra le littoral *long*, passant du littoral concave des trois Etats au littoral convexe de l'Afrique de l'Ouest. Il joignit la Pointe des Almadies (Sénégal), au Cap Shilling (Sierra Leone) et établit une frontière maritime suivant une direction *grosso modo* perpendiculaire à cette ligne, ce qui donnait une ligne droite d'azimut 236 degrés. A proximité de la côte, la ligne suivait d'abord la « limite sud » de la Convention de 1886, puis le parallèle de 10 degrés 40 minutes de latitude nord jusqu'à 12 milles à l'ouest de l'île d'Alcatraz.

Conséquences de la sentence arbitrale

L'affaire entre la Guinée et la Guinée-Bissau a créé un précédent et servira probablement de modèle à la résolution d'autres désaccords frontaliers. Les deux Etats « impliqués » dans la perspective « régionale » du Tribunal, à savoir le Sénégal et la Sierra Leone, sont directement affectés par la sentence. L'affaire fut résolue dans les délais relativement rapides, en deux ans.

Contexte général de l'Afrique

La décision obtenue à La Haye fournit un contexte légal nouveau. Il est certain qu'à l'avenir, la présence de ressources importantes (pêche, pétrole, phosphates, nodules polymétalliques...), à cheval sur le territoire maritime de plusieurs Etats, incitera les pays côtiers d'Afrique noire à négocier entre eux des accords de délimitation.

Les « lieux » de délimitation future les plus sensibles sont faciles à identifier par le géographe : en observant le littoral africain, il suffit de chercher les occasions où les côtes de deux ou de plusieurs Etats se font face ; celles où il existe un chevauchement des zones maritimes ; ou encore celles où une ressource se trouve à cheval sur une ou plusieurs frontières maritimes. La zone la plus problématique est actuellement située dans le Golfe de Guinée : cinq Etats se partagent le Golfe, le Cameroun, le Nigéria, le Gabon, Sao Tomé et Principe, et la Guinée Equatoriale. La présence d'une importante réserve de pétrole ajoute à la complexité de la situation.

Les îles proches du continent africain posent également des difficultés. En vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (Article 121), « la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive et le plateau continental d'une île sont délimités conformément aux dispositions de la Convention applicable aux autres territoires terrestres ». Ainsi, une petite île peut avoir un effet disproportionné à sa taille, en matière de délimitation maritime. On peut s'attendre à des difficultés dans le détroit de Mozambique, certaines îles faisant encore l'objet de revendications concurrentes (l'île de Tromelin, les îles Eparses).

Le rôle des Etats d'Afrique Noire dans les négociations des Nations-Unies

Il y a une tendance en Afrique noire à s'ouvrir le plus largement possible sur la mer. Les Etats africains ont été parmi les initiateurs des Zones économiques exclusives de 200 milles, et ont pour bon nombre d'entre eux étendu leur mer territoriale au-delà de la limite habituelle des 12 milles[3]. Leurs revendications très « territorialistes » dépassent ainsi le cadre strict des droits souverains des Etats. Mais les principes de droit évoluent progressivement, et sa codification tient compte de l'évolution de la coutume internationale et des tendances générales actuelles du droit de la mer.

Les nombreuses Indépendances qui datent des années 1960 et 1970 ont renforcé à l'ONU la présence des Etats dits « tiers-mondistes ». Dès 1970, sous la pression de

3. C'est vrai de la majorité des Etats côtiers d'Afrique (Etats d'Afrique du Nord et d'Afrique du Sud exclus) sauf le Cap Vert, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Guinée Equatoriale, le Kenya, l'Ile Maurice, les Iles Françaises d'Afrique, la Namibie, la Réunion, Sao Tomé et Principe, les Seychelles, le Soudan, le Zaïre et les Iles Britanniques africaines soit 15 pays sur 35.

Liste alphabétique des Etats africains (à l'exclusion de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud) et de leurs revendications maritimes
(Mer territoriale, Zone économique exclusive, Zone exclusive de pêche).

ETAT	M.T.	Z.E.E.	Z.E.P.
1. ANGOLA	20		200 (1975)
2. BENIN	200 (1976)		200
3. CAMEROUN	50		
4. CAP VERT (archipel)	12	200 (1976)	
5. COMORES	12	200 (1976)	
6. CONGO	200 (1977)		200
7. COTE D'IVOIRE	12	200 (1977)	
8. DJIBOUTI	12	200 (1979)	
9. ETHIOPIE			
10. GABON	100 (1972)		
11. GAMBIE	50		200 (1978)
12. GHANA	200		200
13. GUINEE		200 (1980)	
14. GUINEE-BISSAU		200 (1978)	
15. GUINEE EQUATORIALE	12		
16. KENYA	12	200 (1979)	
17. LIBERIA	200 (1976)		200
18. MADAGASCAR*	50 (1973)	200 (1973)	
19. MAURITANIE*	70	200 (1978)	
20. MAURICE*	12	200 (1977)	
21. MAYOTTE plus îles fr.	12	200 (1976)	
22. MOZAMBIQUE	12	200 (1976)	
23. NAMIBIE*			
24. NIGERIA	30	200 (1978)	
25. REUNION	12	200 (1976)	
26. SAO TOME et PRINCIPE	12	200 (1978)	
27. SENEGAL	100		200 (1976)
28. SEYCHELLES	12	200 (1977)	
29. SIERRA LEONE	200 (1971)		200
30. SOMALIE*	200 (1972)		200
31. SOUDAN	12		
32. TANZANIE	50 (1973)		
33. TOGO	30 (1977)	200 (1977)	
34. ZAIRE	12		
35. ILES BRITANNIQUES	3		200

* Les Etats à plateau continental étendu.

ces Etats, une déclaration de principe très importante fut adoptée par l'Assemblée générale. Le préambule de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer affirme le désir des Etats Parties à la Convention de développer :

> « les principes contenus dans la résolution 2749 (XXV) de 17 décembre 1970, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations unies a déclaré solennellement, notamment, que la zone du fond des mers et des océans, ainsi que de leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale et les ressources de cette zone sont le *patrimoine commun de l'humanité* et que l'exploration et l'exploitation de la zone se feront dans l'intérêt de l'humanité tout entière, indépendamment de la situation géographique des Etats ».

L'exploitation des richesses qui constituent le « patrimoine commun de l'humanité » tournera principalement à l'avantage des pays du Tiers-Monde. C'est sous la pression exercée par le groupe tiers-mondiste à l'ONU et en particulier par les pays d'Afrique noire que certains articles clés de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ont vu le jour. Les intérêts des Etats démunis de littoral (au nombre de 14, en Afrique noire, ce qui représente près de la moitié des états enclavés du monde) et ceux des Etats géographiquement désavantagés (« les Etats côtiers... que leur situation géographique rend tributaires... d'autres Etats... pour un approvisionnement suffisant en poisson » [Article 70.2]. Il s'agit généralement d'Etats, tels le Zaïre, dont le littoral est très réduit) semblent avoir été particulièrement bien défendus. A tel point que les Etats-Unis et d'autres Etats ont refusé jusqu'à présent de signer la Convention de 1982, craignant ces clauses ainsi que celle concernant les richesses des fonds marins. En vertu de cette dernière, les compagnies minières privées ne peuvent exploiter les ressources minières situées au-delà des Zones économiques exclusives dans les eaux internationales, que si elles paient une redevance à l'Autorité internationale des fonds marins, qui règle l'exploitation des ressources minières et décide de la répartition de ces redevances (cf. dans le texte de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer la Section 4 sur l'« Autorité », qui organise et contrôle les activités menées dans la « Zone »). En ne signant pas la convention, les Etats-Unis entendent conserver une marge de manœuvre et une plus grande liberté dans les océans.

Semblables aux frontières terrestres, les frontières maritimes séparent des espaces et délimitent des territoires. Mais alors que les frontières terrestres ont été décidées au XIXe siècle sans l'avis des Africains et même contre leur intérêt, les frontières maritimes, elles, ont été librement choisies et sont aujourd'hui revendiquées. Les Etats africains ont même fait à plusieurs reprises figure de pionniers en Droit international, les anciennes et les nouvelles puissances se contentant de suivre passivement le mouvement général, ou alors de réagir aux propositions avancées dans le forum de l'ONU. Deux grands mouvements se dessinent : celui des Etats développés, désireux avant tout de conserver leur liberté sur les océans et les avantages acquis ; celui des Etats défavorisés, qui comptent sur cette ouverture sur la mer pour mettre en valeur des ressources essentielles.

Les espaces de l'Etat

Roland POURTIER

L'intérêt porté à l'Etat par la recherche africaniste a été tardif. Cela tient non seulement à une suspicion très répandue à l'égard d'une géopolitique qui sentait le soufre, mais aussi au fait que les premières études tropicalistes se déroulèrent dans un contexte colonial qui occultait la formation d'Etats en puissance dont l'incomplétude et l'artificialité masquaient l'établissement de systèmes spatiaux et sociaux issus des modèles étatiques apportés par les colonisateurs. Les Indépendances ont par la force des choses hissé les problématiques de l'Etat au premier plan : ce mode, nouveau pour l'Afrique noire, d'organisation du territoire et d'encadrement des hommes est devenu littéralement incontournable. Cependant, l'hystérésis attachée aux processus de recherche, s'ajoutant à une certaine timidité vis-à-vis d'un domaine d'investigation traditionnellement réservé aux politologues, eut pour effet de retarder la reconnaissance de ce fait désormais bien établi : l'Etat constitue un espace de référence que les études géographiques ne peuvent se dispenser de prendre en compte.

Mon propos se limitera à mettre en évidence quelques points montrant que la référence à l'Etat est indispensable à la compréhension du fonctionnement de l'espace. D'une manière générale « l'englobé », dirait Gilles SAUTTER, répercute la dynamique de « l'englobant », quelles que soient les échelles considérées. Il ne fait aucun doute que l'Etat, consubstantiel à un territoire, représente l'espace de base en fonction duquel toutes sortes de flux pénètrent les diverses strates de la société et modifient le dispositif des lieux. Assurément les vagues porteuses de mutations socio-spatiales s'amortissent avec la distance aux centres générateurs — ou relais — du modèle étatique, mais de plus en plus rares sont les places qui échappent au regard de l'Etat et ne sont pas affectées, ne serait-ce que par des pratiques de détournement ou de fuite, par son action.

Les observations qui me serviront à étayer l'analyse sont d'autant plus démonstratives qu'elles se rapportent à des Etats créés *ex nihilo* en un temps encore proche. L'Afrique centrale forestière, caractérisée par l'absence, sauf peut-être sur ses bordures, d'Etats pré-coloniaux, constitue de ce point de vue un observatoire privilégié.

Ecologie et Etat

Une première interrogation, moins académique qu'il y pourrait paraître, concerne l'éventuelle relation causale entre l'apparition de l'Etat et le milieu. Une constatation s'impose : les Etats africains pré-coloniaux se sont développés dans des milieux ouverts de steppe ou de savane propices aux échanges et au contrôle territo-

rial, ou encore en zone forestière lorsque l'intensité des défrichements élimina, à tout le moins aéra la forêt. L'ouverture de la forêt, sans pour autant constituer une condition suffisante, semble bien nécessaire à l'émergence d'organisations de type étatique. Le massif forestier congolais, opaque, à peine égratigné par une humanité clairsemée, n'a pas connu, à la différence de ses marges ouvertes, de systèmes d'encadrement où se reconnaîtraient des caractères distinctifs de l'Etat (la même chose vaut d'ailleurs pour l'Amazonie). Forêt et Etat ne seraient-ils donc pas antinomiques ? On n'oubliera pas ici que l'étymologie de « sauvage » renvoie à la forêt : « *salvaticus* » entretient avec la sylve une parenté sémantique qui n'est pas fait de hasard mais installe en opposition forêt sauvage et civilisation.

Ce n'est pas hasard non plus si l'invention des Etats coloniaux en milieu forestier dut tenir compte de contraintes spécifiques. La maîtrise cognitive d'espaces que le regard, toujours borné, ne parvient qu'avec peine à ordonner nécessita un long travail de repérage avant que les premières trames territoriales, longtemps grossières et empreintes d'incertitudes, puissent être élaborées. Aucun noyau ethno-démographique structuré, aucune organisation politique de quelque extension ne pouvaient fournir des points d'accrétion pour la constitution d'ensembles spatiaux dotés d'une cohérence interne. C'est le réseau hydrographique qui fournit les premiers repères ; la structuration d'une étendue longtemps insaisissable se calqua sur le tracé des cours d'eau. L'espace prit forme par la cartographie des rivières, ce qui ne pouvait que conforter une vision du monde toujours en vogue dans l'Europe du XIXe siècle, celle qui reconnaissait un principe rationnel dans une division de la terre fondée sur les bassins hydrographiques. Ces théories servirent d'argumentaire lors des négociations de la Conférence de Berlin qui, en 1885, fixa les règles du jeu préludant au partage de l'Afrique congolaise. Une hydro-logique, aménagée partiellement sous l'effet des rivalités des puissances européennes en présence, présida ainsi à la revendication d'entités politiques construites sur les traces d'eau dans une parfaite indifférence envers des formations sociales peu consistantes. Fleuves, rivières, confluences, lignes de partage des eaux guidèrent l'appropriation coloniale de l'espace et la mise en place d'une grille d'encadrement destinée à enfermer les populations autochtones à l'intérieur de frontières ou de circonscriptions dont l'exercice du pouvoir allait montrer la réalité concrète.

La forêt cependant fit longtemps écran à l'établissement d'une autorité centrale efficace : maints administrateurs coloniaux devaient constater, impuissants, qu'elle s'y engloutissait. Les épais massifs forestiers opposèrent une résistance tenace à la circulation des hommes, des biens, des idées. La révolution des télécommunications, en gommant l'obstacle de l'étendue, rend instantanée la diffusion de l'information et des directives issues du centre : elle exerce aujourd'hui des effets dont on n'a pas encore mesuré toute la portée. Une contrainte toutefois demeure : la circulation au sol, en dépit des travaux entrepris depuis la fin du siècle dernier, reste difficile et incertaine par suite du coût élevé d'établissement des réseaux et de l'agressivité des agents du milieu qui exige une vigilance constante et un entretien permanent des infrastructures. Chacun sait l'extrême difficulté à maintenir en état des routes établies sur les altérites instables — surtout lorsque le corps social n'a pas assimilé la nécessité de la maintenance. Dans l'immense Zaïre la cohésion de l'Etat est affaiblie par l'incapacité à maîtriser les transports au sol ; en dehors de quelques rares axes de qualité, le contrôle effectif des pouvoirs publics se dilue rapidement dès que l'on quitte les centres urbains, spécialement en région forestière. L'outil ferroviaire, mal entretenu, n'a qu'une médiocre efficacité. Sans doute les déficiences dans l'organisation sociale en sont-elles pour une grande part responsables ; il n'en demeure pas moins que la sévérité des conditions naturelles pèse lourd. Au Gabon par exemple, moins de dix ans après son achèvement, le premier tronçon du Transgabonais doit être remis en état dans la difficile traversée des monts de Ndjolé. Le milieu équatorial est assurément peu favorable aux liaisons, la nature reprend vite ses droits quand l'attention des hommes se relâche : ce sont là des conditions susceptibles d'entraver le fonctionnement de l'Etat dans la mesure où celui-ci est sous la dépendance des relations.

L'Etat bâtisseur : l'aménagement du territoire

L'Etat se réalise concrètement, en aménageant son territoire. Les analyses à dominante institutionnelle ont souvent tendance à oublier cette vérité première : sans espace, pas d'Etat. La construction de l'Etat s'effectue dans le mouvement même par lequel il prend possession de son espace. Dans les pays neufs d'Afrique centrale, la faiblesse, voire l'inexistence de relais locaux, ou inversement la volonté de désamorcer des forces centrifuges prenant appui sur des particularismes ethniques, ont conduit à une très forte concentration du pouvoir de décision dans les instances centrales localisées dans la capitale. Le territoire national est perçu depuis ce lieu, de sorte que les politiques d'aménagement traduisent une conception indéniablement centralisatrice. D'un autre côté, l'aménagement territorial est conçu en fonction des frontières, ces lignes séparatives majeures que l'action des Etats indépendants n'a cessé de rendre plus effectives. L'espace de l'Etat prend ainsi corps entre sa capitale et ses frontières. Celles-ci jouent un rôle de butoir, d'autant plus efficace peut être qu'elles ne sont pas la résultante d'un mouvement interne d'expansion territoriale : fixées *a priori,* elles inclinent les autorités de l'Etat à orienter la prise de possession de l'espace en fonction de leur tracé. De multiples exemples montrent que le choix des infrastructures peut être d'abord dicté par la préoccupation de rassembler le territoire national, parfois de le démarquer des territoires voisins : le nationalisme est sous-jacent. Le phénomène, à vrai dire, n'est pas tout à fait nouveau : les puissances coloniales n'avaient-elles pas transposé leurs rivalités en Afrique et organisé leurs colonies dans une vision étroitement nationale avec pour effet de priver de cohérence certains grands espaces ? Les Etats-tranches du golfe de Guinée en sont l'illustration. Depuis les Indépendances l'ascension irrésistible de l'Etat-nation — contre quoi les tentatives de fédéralisme se sont montrées impuissantes — a accentué les dynamiques séparantes, à la suite, entre autres, de l'éclatement des anciennes fédérations telles que l'A-OF ou l'A-EF. Aussi les transformations géographiques portent-elles partout la marque de politiques plus ou moins ouvertement nationalisantes, quand bien même celles-ci iraient à l'encontre d'une rationalité mesurée à l'aune de l'économie. Mais qui pourrait s'étonner que le territoire, porteur d'une symbolique puissante, le territoire emblématique — le sol sacré de la patrie — ne se résolve pas dans le rationnel ?

Tout aménagement de l'espace, spécialement à l'échelle de l'Etat, intègre dans son équation économie et politique, qu'il s'agisse d'équipements à finalité structurante ou d'investissements visant à assurer une moindre dépendance de la nation. Il va de soi que l'analyse géographique ne peut éluder ce débat, surtout lorsqu'elle s'applique à des pays qui posent comme priorité la construction de leur espace dans l'intention affirmée de promouvoir l'intégration nationale par le moyen de l'intégration territoriale.

Le cas du Gabon est à cet égard exemplaire. L'Indépendance y a été bien davantage vécue comme un rejet de la tutelle de Brazzaville que comme une libération de la domination métropolitaine. La République gabonaise a ainsi entrepris de marquer ses distances, physiquement, vis-à-vis de son voisin congolais par une politique de recentrage de son espace, de récupération de flux jadis périphériques au bénéfice de la capitale. Cet état d'esprit n'a pas été étranger à la décision de construire — grâce aux revenus du pétrole — le Transgabonais en infléchissant son tracé en direction du Haut-Ogooué. Ce qui est visé c'est l'appropriation complète des ressources du sol national, le chemin de fer devant permettre de capter le transport du manganèse de Moanda jusqu'ici exporté par Pointe Noire. Le Transgabonais est opérationnel entre Libreville et Franceville depuis la fin de l'année 1987, tandis que la construction en cours du port minéralier d'Owendo achèvera le grand œuvre du président Omar Bongo. On peut discuter de l'opportunité de ce type d'infrastructure qui a englouti une part substantielle des revenus pétroliers au détriment d'un autre modèle de développement, au détriment en particulier des équipements conditionnant les progrès de l'agriculture paysanne. Mais l'édification de la nation peut-

elle se faire sans identification à de grands projets ? Quoi qu'il en soit, le discours suscité par le chemin de fer — un discours où le mythe le dispute à l'analyse économique — est éloquent dans ses métaphores : le territoire devient corps vivant de la nation, irrigué d'un sang neuf par une artère vitale, ou support d'une architecture unifiante grâce à ce ciment de l'unité nationale. Tout cela va bien au-delà d'une simple réalisation de prestige : par les grands travaux l'Etat imprime son être dans l'espace et dans les esprits.

Les exemples ne manquent pas qui montrent que l'aménagement du territoire est inséparable d'une politique d'édification de la nation conduite par des Etats pressés d'affirmer leur présence physique afin de rendre organiques des éléments initialement disparates. J'évoquerai ici la question de la « voie nationale » au Zaïre — le concept et la conception remontant à la période coloniale — qui n'est pas sans quelque similitude avec celle du Transgabonais bien que l'échelle du pays et l'environnement géopolitique la rendent plus complexe. L'enclavement du Shaba a toujours posé problème, non seulement pour l'exportation des minerais, mais aussi pour son intégration dans l'Etat zaïrois. Actuellement deux voies assurent l'essentiel des acheminements régionaux, tant à l'entrée qu'à la sortie. La voie la plus courte, celle de Lobito, est en effet fermée depuis 1975, tandis que le dysfonctionnement du chemin de fer de Tanzanie et l'engorgement du port de Dar-es-Salaam rendent peu opérante la voie de l'est. Ne restent en fait que celle qu'on appelle pudiquement la « voie du sud » par où la moitié des minerais transite en direction des ports sud-africains de Durban et East London, et la « voie nationale », entièrement en territoire zaïrois, qui relie Lubumbashi à Matadi au prix de nombreuses ruptures de charge rail-eau. La dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud crée naturellement des contraintes politiques ; d'où l'intérêt de renforcer la voie nationale afin de s'en dégager. La vétusté des installations, leur capacité insuffisante, les carences enfin des services publics chargés de leur fonctionnement et de leur entretien ne permettent malheureusement pas au Zaïre d'en tirer tout le parti escompté. Les projets de modernisation, qui exigeraient des investissements très lourds, ne manquent pas mais leur réalisation — qui renforcerait le contrôle de Kinshasa sur une lointaine et vitale périphérie — dépend largement d'un contexte politique régional et international échappant à la maîtrise du Zaïre. Dans l'immédiat, celui-ci a construit la ligne électrique « Inga-Shaba » qui transporte le courant, sur plus de 1 800 km, du Bas-Zaïre vers la province du Shaba et les installations de la Gécamines : l'infrastructure, justifiée par la surcapacité des barrages d'Inga, n'est peut-être pas sans arrière-pensée géopolitique. Elle a en effet pour conséquence de réduire l'autonomie énergétique de l'ancien Katanga dont on n'a pas oublié les tentatives de sécession. Dans l'attente d'une éventuelle amélioration de la « voie nationale », la liaison électrique contribue au rassemblement du territoire.

Les deux cas brièvement présentés sont suffisamment explicites pour dispenser de plus amples commentaires. Est-il nécessaire de dire que l'action de l'Etat s'exerce en bien d'autres domaines ? Je rappellerai simplement ceci : étant donné que la bourgeoisie nationale est encore à un stade élémentaire de développement, c'est l'Etat qui représente, aux côtés des investisseurs étrangers, le principal entrepreneur. Il dispose ainsi de moyens, proportionnés à ses ressources, d'agir dans différents secteurs économiques, mais ce faisant, et de façon sans doute inéluctable, la politique avec toutes ses contradictions prévaut souvent sur la rationalité économique.

L'Etat encadreur

L'Etat africain contemporain, on le sait, n'est pas l'aboutissement de l'évolution interne des formations sociales autochtones. Les méthodes d'encadrement, transposées ou inspirées des modèles européens, ont précédé dans leur application

les transformations socio-économiques qui en d'autres lieux et d'autres temps avaient accompagné la naissance du mode étatique d'organisation des sociétés. De ces processus initiés par la colonisation l'espace porte aujourd'hui des marques profondes : la géographie a été remodelée par l'Etat encadreur.

La politique de soumission et de contrôle des colonisés s'est précocement traduite par une redistribution des populations que l'administration s'efforça de rendre accessibles, en justifiant, ultérieurement, les regroupements par les nécessités de l'encadrement sanitaire, scolaire, agricole. Les déménagements ont été inversement proportionnels aux densités : les espaces plus ou moins vides des régions forestières, ceux où l'atomisation et la dispersion de petits groupes humains entravaient l'action administrative, ont connu les bouleversements les plus considérables. Le Gabon illustre parfaitement la mutation d'un espace grossièrement maillé en un espace linéaire, résultat d'opérations successives de regroupement sur quelques axes routiers. Mais on retrouve les mêmes processus dans toutes les régions de faible charge humaine du Sud-Cameroun, de RCA, du Congo, du Zaïre, etc. Il est à noter que le statut d'indépendance n'a modifié cette politique en aucune manière : le groupement en grands villages distribués sur un nombre limité d'axes de circulation constitue une des finalités déclarées de l'aménagement du territoire. Un réseau simplifié, voire squelettique, se substitue à des formes lâches et diffuses d'occupation de l'espace.

Parallèlement à ces transferts dc lieux, le pouvoir administratif a entrepris d'encadrer, au sens le plus littéral du terme, en découpant l'espace en autant de circonscriptions hiérarchisées qu'il semblait nécessaire pour localiser précisément les hommes, les attacher à des entités territoriales bien définies afin de les mieux situer pour les mieux contrôler. Par suite, la situation par rapport aux lieux s'est peu à peu superposée à l'ancienne situation généalogique jusqu'à s'y substituer partiellement. L'histoire complexe de la circonscription de l'espace, l'énorme travail qui paraît parfois relever d'attitudes maniaques ou surréalistes, ont abouti à un enfermement théorique des hommes dans des unités administratives que les progrès de la cartographie permirent de raffiner. Tout cela aux fins d'homogénéiser un territoire perçu comme un agrégat informel de micro-particularismes. La multiplicité des textes consacrés au partage de l'espace, à la définition de limites, témoigne d'un furieux labeur dont les résultats furent maintes fois remis sur le métier et dont les principes furent souvent hésitants : quelle place accorder aux faits ethniques, aux densités, aux configurations naturelles, aux polarisations ? L'invention de régions et de leurs subdivisions — peu importe leurs appellations qui furent changeantes — dépasse en réalité, et de beaucoup, l'organigramme abstrait : elle a fini par créer des sentiments d'appartenance lorsqu'à la contrainte d'être là fit place l'identification territoriale. Mais surtout elle est allée de pair avec la mise en place d'un réseau de chefs-lieux, mise en lieux qui a inauguré la dynamique aujourd'hui dominante de l'urbanisation.

Les villes d'Afrique centrale en effet, exception faite de quelques centres miniers, sont nées de l'Etat. Lieux centraux d'où s'exerce le pouvoir, lieux fixes durablement ancrés par leur matière dans une étendue antérieurement invertébrée, elles ont largement contribué à résorber la fluidité caractéristique des espaces forestiers autochtones. D'abord redoutées parce qu'elles abritaient les outils de la domination, elles furent recherchées pour les services qui s'y concentrèrent et représentèrent — par l'école en particulier — la voie d'accès à la modernité. Lieux de ruptures, elles sont apparues comme le séjour obligé pour participer au progrès, à un mode de vie et de consommation désirable. Que les taux d'urbanisation se situent désormais autour de 40-50 % représente un fait géographique majeur. En brûlant les étapes de la croissance, les villes, principalement les grandes agglomérations-capitales, les villes, filles de l'Etat, échappent dans une mesure plus ou moins grande à son contrôle. Elles en restent toutefois tributaires : leur fonctionnement serait incompréhensible si on ne prenait en considération les multiples canaux de redistribution de la rente étatique. Les intrants de l'économie urbaine transitent pour une part notable par les instances de l'Etat suivant des voies visibles ou invisibles. On ne doit pas perdre de vue que l'Indépendance a donné une vigoureuse impulsion à l'effet bureaucratique :

il n'est un mystère pour personne que la production foncière et immobilière entretient des liens étroits avec des systèmes politico-administratifs considérablement gonflés depuis le début des années soixante. La rente de l'Etat, quelle qu'en soit l'origine, se convertit dans une proportion non négligeable en rente foncière. Le processus aboutit sans aucun doute à stériliser une part des richesses nationales ou à les dilapider en dépenses ostentatoires ; cependant les circuits de la rente finissent par produire une accumulation relative de capitaux mobilisables qui commencent à s'investir dans des secteurs productifs. Toute la question, déterminante pour l'avenir, est de savoir quelle sera la capacité d'une bourgeoisie d'origine bureaucratique à se transformer en une bourgeoisie d'affaires.

Autre interrogation : ces villes accumulatrices, principales bénéficiaires des redistributions du revenu national — ce qui n'exclut pas, loin s'en faut, la pauvreté urbaine — sont-elles en mesure d'encadrer les campagnes, de stimuler leurs activités ? Force est de constater qu'à l'heure actuelle le monde rural reste dans la plupart des cas exclu du progrès. Les discours répétés, tant au Gabon qu'au Congo ou au Zaïre, proclamant l'agriculture « priorité des priorités », n'ont guère dépassé le stade de l'incantation et ne peuvent masquer l'échec de l'Etat en matière de développement rural. Son incapacité, trop de fois constatée, ne serait-ce qu'à entretenir un réseau de transport indispensable à la commercialisation des produits agricoles, prive nombre de villages d'une ouverture sur l'économie de marché. Les carences des pouvoirs publics, lesquels ne sont pas une abstraction mais une collection d'acteurs, ne tiennent-elles pas à ce que la préoccupation première de ceux-ci consiste à imiter le mode de vie des expatriés ? La crise rurale serait ainsi le revers d'un système dans lequel l'Etat, défaillant dans son entreprise d'encadrement des espaces voués à l'agriculture, tend à se replier sur lui-même dans l'univers des villes.

L'Etat mental

Les manifestations physiques de l'Etat, concrétisées par l'appropriation matérielle du territoire et ses transformations, n'en épuisent pas la réalité. L'espace de l'Etat, à l'instar de tout autre type d'espace, est aussi un espace mental, porteur de représentations, d'un lot d'images, d'une charge symbolique que les circonstances peuvent rendre plus ou moins émotionnelle. Or dans les régions d'Afrique noire où les Etats ont été créés de toutes pièces et sans référence à des antécédents qui leur confèreraient une légitimation, le territoire revêt une importance capitale car à défaut de profondeur historique c'est de lui que l'Etat tire sa légitimité. L'acte fondateur renvoie non pas à des héros, mais au moment où l'établissement de frontières individualisa un espace qui par la suite devint support de la nation. L'identification à cet espace s'effectue par le truchement du nom qui lui fut donné — et que certains chefs d'Etat changèrent pour se démarquer de l'épisode colonial et donner une force nouvelle au territoire national par cette naissance, ou re-naissance verbale. Les Etats ont été circonscrits et dits bien avant que leurs ressortissants n'eussent conscience d'être associés, aléatoirement, à une communauté de destin. Et pourtant, l'enfermement graphique abstrait des origines allait ébaucher des solidarités territoriales à des échelles qu'on n'aurait pu imaginer auparavant. Le territoire auquel la soumission à un pouvoir unique et la durée ont donné consistance a été lieu d'une fusion dès lors qu'il devint réalité mentale.

Que la cohabitation contrainte ait créé des tensions, qu'il y ait eu, en particulier dans les grands espaces tels que le Zaïre ou le Nigéria, des déchirements sanglants dans la période post-indépendance ne saurait surprendre. Cependant, mais sans que cela puisse préjuger d'un avenir qui laisse toujours ouverte la possibilité de recompositions territoriales, on doit constater que les Etats ont maintenu leur configuration. Certains penseront que l'acceptation des frontières, aussi aberrantes puissent-elles paraître, vaut mieux qu'une remise en cause aventureuse de l'héritage colonial ;

d'autres verront dans la préservation du *statu quo* la main des grandes puissances soupçonnées de balkaniser le continent ou de ne chercher qu'à protéger leurs intérêts et à perpétuer une domination sous des formes nouvelles. Mais qu'on abandonne le point de vue de Sirius pour celui des Etats eux-mêmes et l'on se rendra compte que la revendication du territoire légué par la colonisation est bien réelle (les contentieux frontaliers renvoient d'ailleurs à des imprécisions ou des incohérences dans les textes coloniaux mais ne remettent nullement en question le principe de la frontière). Nul doute que l'idée de l'Etat-nation identifié à un espace précisément délimité est désormais ancrée dans les esprits. Dans son élaboration le contenant a primé sur le contenu de sorte que le territoire peut être considéré comme le véritable garant de l'Etat, surtout lorsque les principes d'administration doivent composer avec des pratiques — patrimonialisme, solidarités ethniques, clientélisme — qui en biaisent le fonctionnement. La cohésion de l'Etat tient sûrement, en dernier ressort, au territoire lui-même, à sa réalité tangible et aux idées qui s'y rapportent. On comprend toute l'importance que revêt le discours qui l'exalte, celle aussi des diverses procédures de représentation, depuis la carte qui en fixe les contours jusqu'aux emblèmes du drapeau ou de l'hymne national : la force des mots et des images ne saurait être sous-estimée lorsqu'elle s'applique à entraîner l'adhésion à l'Etat-nation.

Vers l'Etat-monde ?

Peu de temps — quelques générations seulement — s'est écoulé depuis le partage de l'Afrique noire et l'implantation de l'Etat moderne. Trop peu de temps pour que celui-ci ait pu s'affirmer dans sa plénitude si bien que sa consistance peut sembler incertaine si ce n'est illusoire. Assurément le quotidien se déroule en bien des lieux dans une apparente indifférence à l'Etat, conformément aux anciens systèmes socio-spatiaux. On pense immédiatement à la distance que la société civile entretient avec les instances étatiques. Mais pas plus ici qu'ailleurs la distance ne peut abolir la pénétration de ces dernières : l'observation attentive montre qu'elles sont présentes et altèrent, plus ou moins profondément, les modes hérités de relation à l'espace, au temps, et par voie de conséquence aux autres. L'espace de l'Etat, construit sur des lignes, des limites, des plages circonscrites, des rigidités, et associé à un temps rigoureux, tend à résorber la fluidité d'espaces faits de centres et de confins, de marges, de gradiens, vécus dans une durée sans césure franche.

Une hypothèse est ici sous-jacente, à savoir que l'interprétation de l'étendue et de la durée par la civilisation occidentale a conduit à l'élaboration d'un espace-temps co-extensif à l'Etat. Si elle s'avère fondée, il en résulte que l'assimilation des canons qui régissent ce type d'espace et de temps est une condition nécessaire à la réalisation de l'Etat. J'ajouterai que la progressive construction de celui-ci est allée de pair avec le progrès des techniques : une mathématique de l'espace et du temps soutenue par des étalons universels — invention primordiale de la pensée scientifique — y présida. Les catégories spatio-temporelles associées à l'invention de l'Etat ne seraient-elles pas le fruit d'une science à vocation universelle ? Auquel cas le mouvement vers un Etat-monde peut être raisonnablement considéré comme étant irréversible, même si des forces irrationnelles, des mysticismes activistes en retardent l'avènement. Il ne s'agit pas là de rêverie futuriste, et s'il est vrai que la vie dans un village de la forêt africaine semble en effet bien éloignée de la planète-Etat, il est non moins vrai que la perception des phénomènes dans leur immédiateté risque de fermer la compréhension sur une vision passéiste quand on ne la situe pas dans une perspective d'évolution.

Cette évolution a aujourd'hui pour nom développement. Ce que le mot recouvre, par-delà les divergences d'interprétation, renvoie d'une façon ou d'une autre à la dynamique de l'Etat. Il n'est plus guère d'études, qu'elles concernent des opéra-

tions ponctuelles ou la transformation globale de l'espace et de la société, qui n'intègrent le paramètre étatique dans leurs analyses. On dispose maintenant d'un recul suffisant pour affirmer que le développement est subordonné aux capacités organisationnelles de l'Etat — lesquelles incluent infrastructures territoriales et superstructures idéologiques. Cela se résume en une formule lapidaire : pas de développement sans Etat.

Aucune entité territoriale — on peut pour un temps encore excepter quelques situations archaïques représentées par exemple par les Pygmées — ne fonctionne isolément, à l'écart des processus d'un développement qui n'est qu'une composante de l'économie-monde — et la traduction d'une universalisation des systèmes d'encadrement de l'Etat-monde. Les changements de statut de l'espace en témoignent : la terre est un nouvel enjeu. Les lois foncières, les lois relatives au domaine national, au domaine public et privé de l'Etat, l'ensemble de l'arsenal juridique destiné à codifier les droits sur le sol attestent de la propagation lente mais sûre du modèle initié par l'Europe. La terre, dès l'instant où elle est parcellisée, saisie dans une géométrie rigoureuse, bornée, transcrite sur un registre cadastral, induit des pratiques en rupture avec la tradition. Ici c'est la formation de la rente foncière urbaine, là celle de l'individualisme agraire, l'une et l'autre participant de la mutation des rapports sociaux, de la naissance de classes. Il est peu probable que le développement puisse en faire l'économie ; les tentatives d'application d'un autre modèle, dans la nébuleuse idéologique d'un socialisme africain par exemple, n'ont d'ailleurs pas été concluantes. Qu'on cherche à réduire les effets jugés pervers du développement ne doit pas conduire à l'utopie qui consiste à croire que celui-ci pourrait s'effectuer sans changements radicaux dans les systèmes socio-spatiaux. La mobilisation de surplus, l'accumulation de capital sans lesquelles le développement est vide de sens supposent l'instauration de nouveaux rapports à l'espace, à l'échelle de l'individu comme à celle de la collectivité. Les anciennes solidarités, généralement associées à des droits communautaires sur la terre, correspondaient à des situations de large autonomie à l'échelle de terroirs villageois ou de micro-territoires. Elles n'ont plus même signification avec l'ouverture sur l'économie de marché et les élargissements d'échelles consécutifs à l'aménagement du territoire national. Qu'on regrette la destruction d'un ordre ancien qu'un sentiment nostalgique a tendance à embellir au fur et à mesure qu'il s'éloigne n'arrêtera pas l'évolution : le développement s'enracine dans la mondialisation d'une culture marquée par une conception et une organisation de l'espace dont l'Etat est l'aboutissement.

Ces analyses ne contredisent pas celles qui soulignent les dysfonctionnements de l'Etat africain, les médiocres performances d'une administration dont les agents n'ont pas véritablement assimilé la notion de service public, l'existence de pratiques qui le subvertissent ou de pans de la société demeurant en marge de sa légalité. Il est certain que le fonctionnement des rouages administratifs est souvent chaotique et que les pannes qui entravent le développement économique tiennent pour une bonne part à leurs déficiences. Ce sont là les conséquences de la désynchronisation qui présida à la genèse des Etats : les cadres, les formes, en un mot le contenant, ont été mis en place avant que le contenu — les populations autochtones — ait pu accéder aux moyens de maîtriser un outil pensé et initialement contrôlé par des protagonistes étrangers. L'Etat africain fonctionne d'ailleurs encore souvent comme un relais par le canal duquel s'exercent des dominations extérieures. Cela étant il mobilise des forces de changements qui vont dans le sens d'une conformité croissante avec le modèle dont il est issu. Les espaces de l'Etat, depuis la parcelle jusqu'au territoire national, dans leur réalité physique ou leur signification symbolique, propulsent les hommes vers une modernité qui tend à uniformiser les comportements — et repousse les identités culturelles dans ces registres plus secrets que n'affecte pas l'universalisation de l'espace et du temps.

Les erreurs géographiques de l'Ujamaa tanzanienne

Jean-Pierre RAISON

Il n'est pas facile de porter aujourd'hui un jugement serein sur la Tanzanie. Ce pays a suscité des haines (bien moins cependant que ses dirigeants ne le laissent entendre) et, davantage, des méfiances plus ou moins masquées ; mais il a eu aussi ses thuriféraires, en plus grand nombre ; il a surtout suscité beaucoup d'espoirs et d'amitié. On a pu, non sans de bons motifs, se passionner pour l'expérience socialiste d'un pays dont le leader charismatique exprimait en termes simples et chaleureux des vérités premières, un pays surtout où les discours semblaient se traduire en actes, où égalité, solidarité, auto-suffisance ne paraissaient pas de vains mots. On a pu, et l'on peut encore, admirer un pays qui savait sacrifier une bonne part de ses maigres ressources pour aider les combattants du Mozambique, du Zimbabwe ou d'Afrique du Sud. Or, ce pays qui se voulait libre est aujourd'hui parmi les plus étroitement soumis aux injonctions du FMI, conduit à renier nombre de ses principes : vingt ans d'efforts réels paraissent avoir débouché sur un monumental échec. Celui-ci affecte plus que le fiasco de socialismes dont la « scientificité » n'est guère qu'arrogance intellectuelle ou complaisance diplomatique, car il est celui de nombreux hommes qui ont tenté d'analyser en termes concrets leur situation, d'y apporter des remèdes tels qu'ils assurent au plus grand nombre une vie meilleure, sans compromettre l'indépendance et l'originalité nationales. Si les analyses de J. NYERERE étaient justes, et si elles ont été appliquées, on a de bons motifs de douter des chances actuelles du socialisme en Afrique.

Car il faut, d'entrée de jeu, refuser une explication trop commode. L'expérience tanzanienne n'a pas été étranglée par un complot des puissances du « Nord ». Peu de pays ont reçu des appuis aussi nombreux et aussi variés par leur origine. La Tanzanie se place globalement, pour le montant financier des aides, au deuxième ou au troisième rang en Afrique au sud du Sahara : inquiétant paradoxe, à la limite, pour un pays qui voulait compter avant tout sur ses propres forces ! Il y a eu, certes, une période noire, entre 1965 et 1968, précisément l'époque de la déclaration d'Arusha, où, en raison de ses positions diplomatiques, la Tanzanie s'est vue privée à la fois des aides de Londres, de Bonn et de Washington, où l'on parlait de tentatives de « déstabilisation », nord-américaines notamment, mais cette phase fut de courte durée, et elle ne compte pas parmi les temps les plus durs, économiquement parlant. Par la suite, les appuis n'ont jamais fait défaut, et ils ne se sont pas limités aux social-démocraties scandinaves, et aux ONG d'inspiration chrétienne. Un des principaux

bailleurs de fonds, et des plus constants, a été la Banque mondiale, fort satisfaite, au bout du compte, de se dédouaner en appuyant un pays africain socialiste certes, mais dont la volonté d'indépendance à l'égard de l'Est était insoupçonnable. Point d'étranglement donc, mais peut-être une asphyxie provoquée plus subtilement : n'est-ce pas alors parce que les principes sur lesquels s'appuyait l'expérience tanzanienne se prêtaient à détournement et, en conséquence, contenaient en eux-mêmes les germes de l'échec ? Ou est-ce tout simplement parce que ses principes, par faiblesse interne, ou par suite d'effets pervers de l'aide, n'ont pas été respectés ? Il est plus que probable que les deux explications se combinent, et il est très délicat de faire la part entre elles ; elles ne sont d'ailleurs pas indépendantes : un mauvais diagnostic encourage le détournement d'une politique ; une bonne politique suppose que le diagnostic qui la fonde prenne en compte les risques d'un tel détournement. Ceci me conduit donc à porter l'accent d'abord sur les concepts, d'autant que, à mon sens, la Tanzanie fait partie des pays où dirigeants comme simple citoyens ont le plus fermement tenté de réduire la distance entre leurs paroles et leurs actes, et je me cantonnerai plus précisément à certains points de la politique rurale, à laquelle J. NYERERE a attaché sans nul doute le plus d'importance.

Une politique largement formulée en termes géographiques

La déclaration d'Arusha, du 29 janvier 1967, et les textes qui l'accompagnent marquent, on le sait, un tournant capital pour un pays dont la politique économique (à la différence de la diplomatie) n'avait pas jusqu'alors brillé par une particulière originalité. NYERERE en effet engage dès lors la Tanzanie dans une politique de construction du socialisme, fondée sur la *self-reliance* (que le terme « auto-suffisance » traduit mal), l'utilisation des valeurs de la société rurale africaine, épurée de ses faiblesses majeures par l'éducation et l'emploi de nouvelles techniques. Le souci de ne compter que sur ses propres forces conduit à accorder une importance primordiale aux activités du monde rural, et pour trois motifs au moins. Le premier, et le plus évident, est que la Tanzanie n'a pour l'heure d'autres ressources qu'agricoles ; son potentiel minier inventorié est minime, son industrie dans la prime enfance, et la crise diplomatique des années 1965-68 coupe toute perspective de grands investissements. La Tanzanie est alors, et restera, un des pays d'Afrique où la population urbaine est la plus faible[1]. Le second est beaucoup plus original : NYERERE est, à ma connaissance, le premier dirigeant africain à avoir attiré l'attention sur les disparités de revenus entre villes et campagnes en des termes particulièrement vigoureux : « si nous n'y prenons garde, une forme d'exploitation de l'homme par l'homme sera l'exploitation des ruraux par les citadins »[2]. Le troisième motif n'est pas avoué, mais me semble au moins plausible : à ce stade, NYERERE a sur l'organisation du monde rural des idées assez précises ; il sait beaucoup moins bien comment réformer les relations entre dirigeants et salariés dans les entreprises industrielles, voire l'administration.

Car dans les campagnes, on peut se fonder sur l'expérience ancestrale d'une société basée sur des principes justes : le respect mutuel, qui fait que chacun a une place reconnue, la propriété collective des ressources fondamentales, enfin l'obligation pour chacun de travailler selon ses capacités. Mais la société ancienne avait ses défauts : socialement, l'égalité n'était pas parfaite, les femmes étant exploitées ; les techniques de production permettaient la survie mais n'assuraient que l'égalité dans

1. Le taux d'urbanisation n'était que de 4,3 % en 1965.
2. Déclaration d'Arusha, cit. p. 27 *in* : J.-K. NYERERE, *Ujamaa, Essays on Socialism*, Dar-es-Salaam, O.U.P., 1968, 186 p.

la pauvreté. Comment donc conserver les valeurs anciennes tout en corrigeant les défauts constatés ? Et le faire avec ses propres moyens, car il n'est plus question de compter sur l'argent étranger, versatile et qui peut détourner la Tanzanie de ses objectifs ? Trois thèmes dominent dans les propositions de NYERERE : égalité, éducation et villagisation.

L'égalité est d'abord conçue en termes sociaux : corriger les erreurs anciennes (et donc notamment revaloriser la condition féminine), mais aussi éviter la constitution d'une société de classes, qui menace. La différenciation des exploitations agricoles par le recours au salariat est condamnée et attribuée pour l'essentiel à l'extension des cultures commerciales : certes, le terme *cash crops,* plus encore que son équivalent français, inclut les cultures vivrières si elles sont vendues ; il n'en reste pas moins que la suspicion est renforcée à l'égard des cultures d'exportation proprement dites, puisque NYERERE insiste sur la nécessité de fournir d'abord aux Tanzaniens de quoi manger. Dans la mesure où les cultures d'exportation intéressent un nombre limité de régions, et quoique les premiers textes généraux ne l'expriment guère, une certaine forme d'égalité géographique est également recherchée : il n'y a pas de motif pour que, à travail égal, certains Tanzaniens vivent plus mal que d'autres parce qu'ils sont moins bien situés par rapport aux villes, aux marchés et aux ports.

L'éducation, orientée largement vers des fins pratiques, est, pour NYERERE, à la base de tout progrès, car si les paysans tanzaniens sont pauvres, si les sociétés anciennes étaient imparfaites, c'est essentiellement faute d'instruction et faute de bonnes techniques de production. Certes, il n'est plus question, comme dans la phase antérieure des *Village Settlement Schemes,* de fonder l'accroissement de la production sur l'usage massif de machines et de produits importés, mais la formation doit permettre l'acquisition de nouvelles techniques économes en capital. C'est également l'éducation qui doit améliorer les techniques d'encadrement, dans un sens socialiste, en promouvant les valeurs d'égalité et de fraternité.

Le troisième thème, la villagisation, relève plus des moyens que des principes, en théorie du moins, car dans la pratique la vie en village tendra à devenir une valeur en soi, et dans l'esprit même de NYERERE elle n'en est sans doute pas éloignée. Comme Arthur YOUNG assimilait bocage et progrès agronomique, les responsables tanzaniens mettront à ce point en relation groupement de l'habitat, progrès technique et marche vers le socialisme qu'ils tendront facilement à prendre un moyen (discutable) pour un résultat. Il est vrai que, d'un point de vue pratique, dans un pays où 80 % de la population rurale vivaient alors en habitat dispersé[3], il n'était pas facile de satisfaire un certain nombre de besoins essentiels, en matière d'éducation et de santé. Mais d'autre part une assimilation assez systématique était faite entre dispersion de l'habitat et, sinon individualisme, du moins repli sur la famille, fût-elle large ; la vie en villages devait modifier les perspectives, transformer une société de parenté en société de citoyenneté, elle devait permettre le travail en commun, facteur de progrès et de socialisation. Dans le cadre du travail collectif, il serait plus facile de faire passer le progrès technique, de spécialiser chacun dans les tâches pour lesquelles il est le plus apte, il serait possible de rémunérer chacun selon son travail et donc de limiter la différenciation sociale ; il serait enfin possible d'affecter une partie des ressources à l'intérêt commun, pour la construction d'écoles et de dispensaires, les adductions d'eau, l'achat de machines, la création de boutiques collectives, etc. La villagisation apparaissait comme indispensable pour une politique de développement fondée sur le recours prioritaire aux forces de la nation : l'Etat ne devait en effet aider que ceux qui se seraient aidés eux-mêmes. Cette constitution de

3. Encore faudrait-il s'entendre sur le terme d'« habitat dispersé » : il était souvent employé en Tanzanie pour définir des groupements d'une centaine de personnes, soit au moins des hameaux. Et plus que la petite taille des groupements, il aurait fallu mettre en cause, notamment dans la région centrale, leur forte instabilité, liée à des facteurs sociaux plus encore qu'écologiques.

villages, préalable à tout progrès, devait toutefois, dans l'esprit de NYERERE, et l'on était ici aux limites de la contradiction, s'effectuer sur une base purement volontaire, à l'exemple des premières réalisations alors connues : le succès de ces entreprises provoquerait peu à peu leur généralisation, et au début même de la vie des villages une démarche progressive était nécessaire : le regroupement des habitations et des cultures familiales précèderait la création de premiers champs collectifs, et la collectivisation générale de la culture était conçue comme une étape lointaine.

Vingt ans plus tard, les paroles de J. NYERERE ont peut-être perdu un peu de leur originalité : dans les discours du moins, l'auto-suffisance alimentaire comme le développement auto-centré sont des banalités déjà éculées ; la villagisation a depuis lors sévi sous d'autres cieux, et point seulement dans des pays se réclamant du socialisme. Mais peu de chefs d'Etat d'Afrique ont abordé, fût-ce des années plus tard, les problèmes du développement rural en termes aussi nobles et aussi simples, moins encore ont essayé de mettre leurs actes en pratique à ce point et de remodeler aussi profondément la géographie de leur pays. Car la politique préconisée par NYERERE avait des implications géographiques évidentes, et de surcroît elle s'exprimait souvent en termes géographiques (formes d'habitat, relations villes-campagnes, aménagement du territoire, inégalités régionales), avec le souci de prendre en compte la diversité des conditions écologiques et géographiques : les cas des zones arides ou des montagnes très densément peuplées faisaient l'objet de développements particuliers. Peut-on pour autant dire que les principes de développement rural exprimés à Arusha se fondaient sur une solide analyse géographique de la Tanzanie ? Et quels caractères géographiques majeurs convenait-il de prendre en compte ?

Eléments de géographie pour une politique

Le premier caractère, et le plus simple, est l'immensité du pays (940 000 km^2), un des plus grands d'Afrique, dépassé seulement, si l'on exclut les régions désertiques, par le Zaïre, l'Ethiopie, l'Angola, l'Afrique du Sud, d'autant que l'obstacle de la distance est aggravé par la répartition du peuplement et par l'état des voies de communication. Le schéma d'organisation générale de la Tanzanie en 1967 a un caractère quasi caricatural (fig. 1) : des régions peuplées disposées aux quatre coins du pays (Tanga et le Kilimandjaro au nord-est, les pays sukuma et haya au nord-ouest, le Rungwe au sud-ouest, l'arrière-pays de Mtwara au sud-est) et un chemin de fer central courant à travers des régions médiocrement ou très faiblement peu-

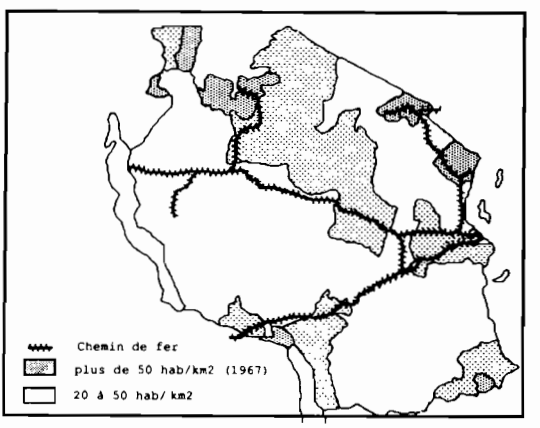

FIG. 1. — Réseau ferré et peuplement

plées. Le reste du réseau de communications ne corrigeait pas profondément le schéma : certes deux branches ferroviaires liaient à Dar-es-Salaam le nord-est et le pays sukuma, mais il n'existait rien au sud de la *Central Line ;* le réseau routier était plus pauvre encore : seul le nord-est était véritablement desservi par des routes permanentes et l'on en était à aménager en hâte, pour des raisons essentiellement géo-politiques, la « grande route du Sud » qui, par Iringa et Mbeya, dessert la Zambie, alors coupée de ses débouchés maritimes habituels par la Déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie, si bien qu'une armada de camions chargés de cuivre dans un sens, de pétrole dans l'autre, rejouait quotidiennement « Le Salaire de la Peur ». En saison des pluies, l'essentiel du pays devait vivre replié sur lui-même ; les vastes vallées du système de la Rufiji, qu'aucun pont ne franchit, accentuaient ce fractionnement, coupant pratiquement le sud-est du reste de la Tanzanie.

La variété du pays est réelle, fonction de l'écologie, de la répartition contrastée des densités, du degré d'ouverture, mais elle n'a rien d'exceptionnel pour un pays de cette dimension. Outre le degré de charge démographique, l'opposition la plus importante serait sans doute entre régions de relief contrasté, aux écologies très variées, aux potentialités largement complémentaires, et les grands ensembles plans, globalement beaucoup plus mal et moins diversement doués.

On parle pourtant, dès cette époque, d'une réelle unité tanzanienne et on oppose ce pays au Kenya, agrégat de tribus en conflit. On souligne en particulier l'absence de grands groupements tribaux, qui caractérisent au contraire le pays voisin. Ceci mérite nuance, ou du moins explication. Le catalogue des tribus est ici comme ailleurs largement création coloniale : Sukuma et Nyamwezi formeraient sans doute plus valablement un ensemble que l'agrégat de tribus qui forme le groupe luhya dans l'ouest du Kenya ; groupement du côté kényan, atomisation côté tanzanien sont pour une part l'effet de politiques différentes d'un même colonisateur. Il est vrai toutefois que dans sa très grande masse, la Tanzanie est un pays bantou, ce qui assurerait déjà au moins un certain degré d'inter-communication entre groupes, même s'il n'existait pas ce ciment particulier qu'est la langue swahili, dont NYERERE sut faire un remarquable usage. Mais sur ce point même il faut être circonspect : fruit de l'expansion commerciale de l'empire de Zanzibar, le swahili s'est étendu le long des routes de caravanes : il était dans les années soixante la langue de communication de l'ensemble de la côte ; il était ailleurs la langue des islamisés et de tous ceux qui se déplaçaient à distance, mais non encore une langue nationale universellement comprise et pratiquée[4]. Sur ce point comme sur bien d'autres l'unité nationale était possible mais elle n'était pas acquise à l'Indépendance.

Faut-il parler d'unité dans le sous-développement ? Ce qui aurait pu être la perle des colonies allemandes (à laquelle les Allemands sont toujours restés attachés) n'a été qu'une Cendrillon parmi les colonies britanniques. Dans l'Afrique de l'Est même, on lui préféra le Kenya et ses colons européens, voire l'Uganda, prestigieux par ses royaumes précoloniaux, parmi lesquels l'enfant préféré, le Buganda, éclatante démonstration de la capacité d'Africains « civilisés » à faire prospérer une agriculture marchande. Mais est-ce à dire que, privé d'industrie au bénéfice du Kenya, de vulgarisation agricole, réservée largement à l'Uganda, l'ancien Tanganyika n'était qu'une « réserve tribale » où s'étaient, du coup, conservées les vertus des sociétés « traditionnelles » ? En forçant un peu, on y verrait la pensée de NYERERE, conscient des risques de naissance de classes sociales suite aux premiers effets d'une politique de développement libérale, mais qui attachait apparemment peu d'importance à l'ancienneté et à la profondeur des premiers changements. Pourtant, dès les années vingt, sans aucun appui extérieur, les populations des massifs du nord-est (Chagga notamment) se sont lancées dans la création de plantations de café, qui s'étendent également en pays haya, à l'ouest du lac Victoria. Dans les années cinquante, les Sukuma, s'ils ont refusé le carcan des réglementations techniques, ont

4. On estime qu'en 1962 la moitié de la population connaissait (à des degrés divers) le swahili ; c'était le cas des trois quarts des Tanzaniens en 1978.

considérablement étendu la culture du coton et lancé de dynamiques fronts pionniers vers l'ouest et le sud. A l'Indépendance, les coopératives de commercialisation du Tanganyika étaient parmi les plus importantes d'Afrique par le nombre de leurs adhérents et leurs dirigeants avaient pris poids social et économique[5]. Dans le début des années soixante, de nouvelles régions ont fait montre de dynamisme commercial et ont été des foyers de différenciation sociale : des producteurs de tabac à Tabora, de maïs à Iringa, de blé à Mbulu ont paru constituer l'amorce d'une classe de « koulaks », montrant d'ailleurs que l'enrichissement pouvait se fonder sur des productions à l'usage du marché intérieur. Les enquêtes sur les revenus menées en 1969 montrent une disparité somme toute plus considérable dans les campagnes qu'à Dar-es-Salaam. Certes, il ne s'agissait encore que de cas exceptionnels ; on n'en est pas moins frappé par le dynamisme d'« entrepreneurs » ruraux, qui, dans le domaine des cultures vivrières, nous paraît à l'époque beaucoup plus sensible que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest soudanienne.

De cette évolution, NYERERE ne me semble avoir été conscient que de façon biaisée. Certes, il est très probable que l'élaboration de la déclaration d'Arusha réponde au constat d'une apparition de sensibles différenciations sociales dans le monde rural comme ailleurs[6], mais je tendrais à penser que le Mwalimu ne cherchait pas à saisir les fondements anciens de ces différenciations (très souvent liées à une participation antérieure à l'administration coloniale ou au commerce) ni, du coup, combien, par le jeu des clientèles, elles pouvaient être déjà enracinées dans les communautés rurales et admises par elles.

La différenciation sociale semblait d'autre part se combiner avec l'accentuation de contrastes régionaux. Une opposition facile tend à être opérée entre un Nord, frontalier du Kenya et de l'Uganda, déjà atteint par la petite agriculture marchande, à tous égards mieux équipé, et un Sud archaïque, pauvre, enclavé, tragiquement sous-équipé. Le tournant socialiste de la Tanzanie, l'auto-centrage, l'accent sur l'effort paysan et l'auto-subsistance auraient marqué une revanche de la Tanzanie pauvre sur la partie septentrionale, relativement aisée, extravertie et sensible aux séductions du modèle capitaliste voisin. La réalité oblige à nuancer cette vision ; il est en effet fort difficile de discerner un clivage aussi net en partant d'indices significatifs (fig. 2). Certes, si l'on considère la commercialisation des produits agricoles et, fortement corrélé à elle, l'état des voies de communication, un extrême nord se dégage de l'ensemble, mais il faut y adjoindre au moins deux régions classées dans le « sud », Morogoro et Iringa, le long des Hautes Terres méridionales. Ces critères commerciaux se conjuguent mal, d'autre part, aux autres critères d'équipement ou d'évolution sociale. L'équipement commercial lui-même n'était pas plus poussé dans le nord-est que sur les plateaux du centre-ouest, pourtant jugés particulièrement pauvres ; l'enseignement n'était pas le point fort du nord : le taux de scolarisation était certes élevé dans le nord-est (Tanga, Kilimandjaro) mais il était très sensiblement plus fort dans le sud-est ou la région de Tabora qu'en pays sukuma ; l'équipement hospitalier était étonnamment plus considérable dans le sud-est que partout ailleurs, nord-est compris. En définitive, les configurations, en 1967, étaient extrêmement différentes selon les critères choisis et seul pouvait être distingué du reste un nord-est, proche du Kenya, attiré d'ailleurs par le modèle social de celui-ci, plus franchement et plus anciennement engagé dans l'économie monétaire, comparativement très bien desservi, et où l'industrialisation était amorcée, un nord-est qui, de surcroît, payait relativement peu d'impôts. Mais il ne s'agissait même pas d'une unité homogène : rien de commun entre les planteurs de café chagga du Kilimandjaro, christianisés, homogènes culturellement, attachés à leur sol, méfiants envers le parti TANU, et le melting-pot des plantations de sisal de Tanga, où les ouvriers, dure-

5. Dès 1949, les coopératives groupaient 60 000 membres ; ils étaient 326 000 en 1960. Le mouvement coopératif, et notamment ses cadres, fut à l'origine une des bases de la TANU.
6. Des fortunes étaient aussi en train de se bâtir grâce au transport routier vers la Zambie.

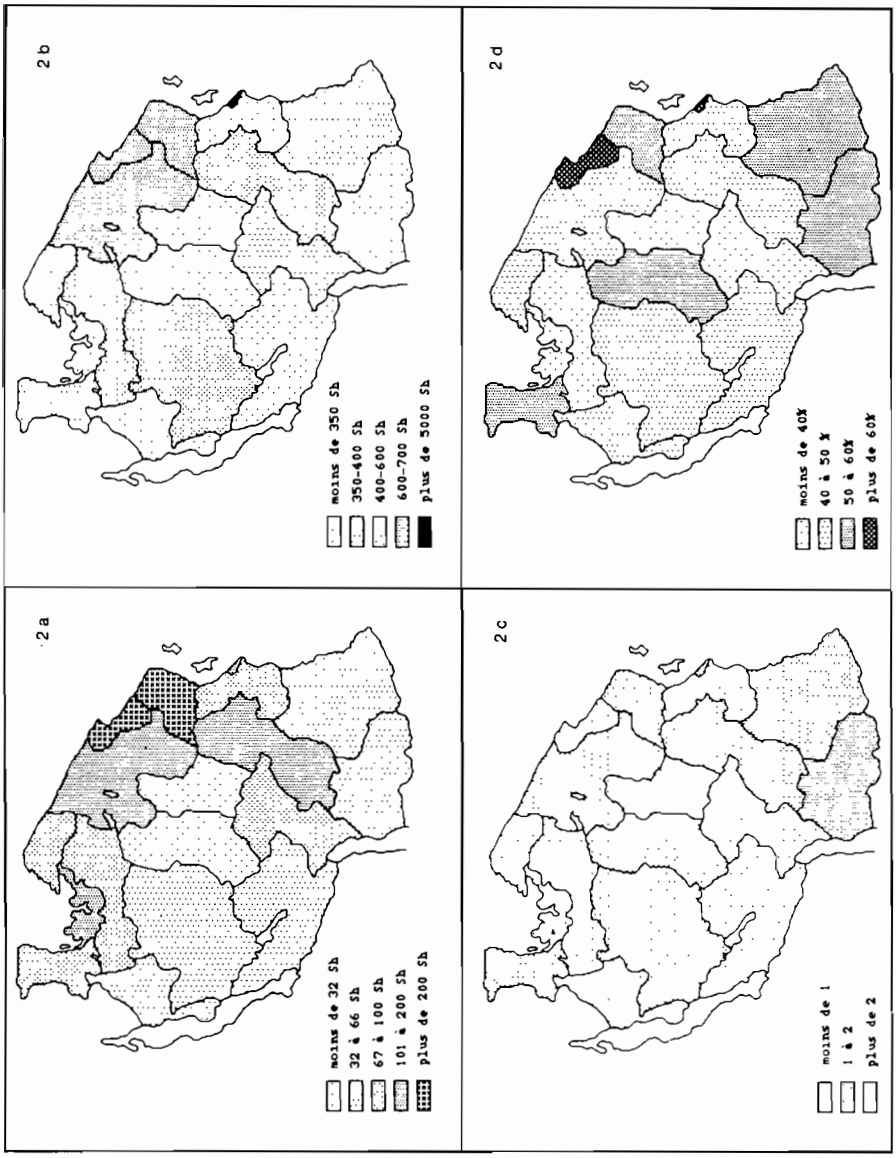

FIG. 2. — a — Production agricole commercialisée par habitant (1966)
b — Produit régional brut par habitant (1963)
c — Nombre de lits d'hôpital pour 1000 habitants (1966)
d — Scolarisation (1971-1972)

ment traités, avaient développé les luttes sociales et formaient sans doute les éléments les plus dynamiques de la TANU et des syndicats.

Certes, pas plus qu'ailleurs, la réalité géographique et sociale de la Tanzanie n'imposait quelque politique que ce soit. Mais, comme ailleurs, elle suggérait des pistes. L'une d'entre elles aurait pu sembler particulièrement nette : les dimensions et l'extrême « rugosité » de l'espace tanzanien auraient pu, sinon dû, inciter à se gar-

der de toute forme de centralisation excessive, d'autant que, sauf peut-être pour ce qui est des Chagga, aucun « tribalisme » marqué ne constituait un danger pour l'unité nationale. Il paraissait raisonnable de décentraliser nombre de responsabilités, de favoriser la naissance de marchés régionaux, tant pour l'alimentation que pour la fourniture des produits transformés essentiels. L'extrême diversité écologique à niveau local, si caractéristique des régions accidentées de l'Afrique orientale, facilitait une telle conception, le développement encore modeste de la capitale n'y faisait pas obstacle, le souci affiché de démocratie à la base aurait dû y encourager. Une politique régionale pouvait d'autre part permettre de mieux tenir compte d'une deuxième nécessité : prendre en compte une extrême diversité de situations, non seulement écologiques mais économiques et sociales ; d'une région à l'autre de la Tanzanie critères d'évolution et de retard se combinaient de façon extrêmement différenciée et la réduction des déséquilibres, l'orientation vers les besoins essentiels, l'utilisation des dynamismes locaux supposaient des approches variées. Rien ou presque dans les principes énoncés par NYERERE n'allait à l'encontre d'une telle façon de faire, et le Mwalimu lui-même n'a pas manqué, dans ses textes fondateurs, d'évoquer plusieurs cas particuliers. Mais la pratique, sur ce point, n'a pas suivi les intentions : s'il est sans doute une faute majeure du socialisme tanzanien dans sa géographie, ce fut de confondre socialisme et centralisation, égalité et uniformité. L'étude de deux points précis, politique commerciale et villagisation, en apporte, à mon sens, une bonne confirmation.

L'espace n'est pas égalitaire

La politique agricole tanzanienne a visé à constituer un espace économique homogène, gommant les disparités régionales, les effets de distance et de situation. Un prix unique fut établi sur l'essentiel des produits agricoles, non seulement, ce qui est assez général, sur les produits d'exportation, mais aussi sur les produits de consommation intérieure (maïs, riz, oléagineux, sorgho, manioc, etc.) ; on tenta de faire de même pour les produits manufacturés essentiels (ainsi, en 1974, les tissus).

Un prix uniforme est banal pour les cultures d'exportation, de tonnage relativement limité, produites quasiment par définition dans les régions les mieux desservies et sur les prix desquels les Caisses de stabilisation opèrent des prélèvements tels que les péréquations sont aisées. Il en va autrement pour les produits vivriers, plus pondéreux, de moindre valeur, beaucoup plus largement répartis sur le territoire. Certes, la fixation des prix, voire d'un prix unique, pour les produits vivriers de base est un fait courant, ne serait-ce que parce que les gouvernements sont soucieux d'assurer à bas prix le ravitaillement des villes : l'égalité se fait alors par le bas, les régions les plus mal desservies définissant le prix uniforme. Il en est allé différemment en Tanzanie dans une bonne mesure, car, au nom d'une justice sociale globale, on a voulu à la fois maintenir bas le coût urbain des subsistances et rémunérer les paysans à des niveaux qui n'étaient concevables que pour les régions les plus proches des villes. A la fin des années soixante-dix, on achetait dans la région de Kigoma (à 1 500 kilomètres de Dar-es-Salaam, mais sur le chemin de fer : il est des situations pires !) le maïs à 1 shilling le kg alors que la farine de maïs était vendue en ville 1 sh 25, ce qui ne couvrait même pas les frais d'usinage, et que le coût du transport de ce maïs jusqu'à la capitale était deux fois supérieur au coût du transport maritime entre l'Europe et Dar-es-Salaam[7]. Dans de telles conditions, même bien conduite, une commercialisation ne peut évidemment être rentable...

Pour éviter une telle quadrature du cercle plusieurs solutions étaient concevables et pouvaient être combinées. Sans doute fallait-il d'abord (et sur ce point il est

7. Exemple cité par B. JOINET *in : Tanzanie, Manger d'abord,* Paris, Karthala, 1981, 261 p.

frappant de noter que la déclaration d'Arusha n'a pas été respectée dans son esprit) relever le prix de la farine de maïs en ville. Il était ensuite concevable de faire contribuer les producteurs de cultures d'exportation à l'amélioration du sort des régions isolées ; mais la structure du système étatique de commercialisation, à raison d'un Office par produit (alors que les *Marketing Boards* britanniques étaient régionaux et polyvalents) ne préparait pas à une telle péréquation : les ponctions opérées sur les planteurs de café ou de coton furent extrêmement élevées[8] mais n'allèrent pas combler le déficit sans cesse croissant de la National Milling Corporation (2,6 milliards de shillings à la fin de 1980). Les coopératives régionales de commercialisation auraient sans doute pu aider à constituer des marchés régionaux, mais, entre les deux organismes s'établirent très vite des relations d'hostilité, mettant en opposition deux groupes de pression rivaux (notables locaux et représentants du pouvoir central), à tel point que, en 1976, les coopératives furent supprimées pour inefficacité et corruption, deux arguments sans doute fondés, mais qui auraient pu tout aussi justement être opposés à la partie adverse ! Leur rétablissement en 1981 n'a pu produire d'effets, dans un contexte de crise croissante.

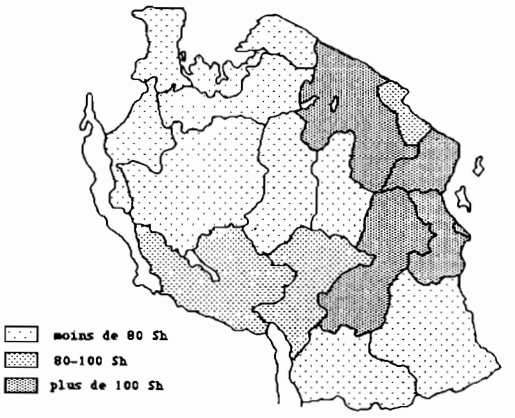

FIG. 3 — Investissements (en sh/tête) 1970-1971

On se devait aussi, sans doute, de réduire les coûts de commercialisation en améliorant les infrastructures de transport. Or force est de constater que cette faiblesse particulièrement criante de la Tanzanie n'a pas été corrigée : certes, au cours des deux premiers plans, les investissements dans les voies de communication n'ont pas été négligeables (11,7 % des investissements totaux entre 1963 et 1968, 16,4 % entre 1968 et 1973) mais une bonne part des dépenses avait un objectif différent, d'ordre géo-politique, sur lequel on reviendra, s'agissant de la construction de la route et du chemin de fer de Dar-es-Salaam à la Zambie ; de plus, le troisième plan a marqué un énorme recul, puisque les transports ne devaient plus y recevoir que 8,2 % des investissements de développement. Dans les années quatre-vingts, la Tanzanie reste un pays désespérément mal desservi.

Même dans de bonnes conditions de circulation, et *a fortiori* dans l'état actuel et passé, une autre mesure utile, sinon nécessaire, aurait été une politique systémati-

8. Les cultures d'exportation ont été moins frappées par un accroissement des taxes que par la hausse des coûts de commercialisation, ce qui, au bout du compte, s'est traduit par une très faible rémunération paysanne (entre un tiers et 40 % du prix FOB au milieu des années soixante-dix) : qu'on ait voulu au nom de l'égalité « punir » les régions de cultures commerciales, toujours suspectes de tendances capitalistes, est possible, mais le facteur essentiel est l'inefficacité des offices d'achat.

que de décentralisation, promouvant des centres secondaires et limitant le drainage des produits vivriers vers la capitale et plus globalement la côte. La politique de décentralisation n'a pas eu ces effets. Officiellement entreprise en 1972, où les compétences régionales furent accrues en matière économique et où 3 000 fonctionnaires des ministères, choisis parmi les meilleurs, furent envoyés en « brousse » pour y constituer dans les régions et les districts des équipes cohérentes de techniciens et de planificateurs, elle fut présentée comme une innovation fondamentale. Un processus complexe de planification régionale, impliquant un aller et retour entre le moindre village et la capitale fut alors élaboré[9] et le Fonds de développement régional devait permettre de financer les réalisations. Ces bonnes intentions ne débouchèrent que sur une déconcentration administrative et un renforcement du pouvoir des fonctionnaires d'autorité : en réalité, dès 1969, les Conseils de district avaient perdu l'essentiel de leurs compétences en matière économique et sociale ; avec la réforme, l'ensemble des services se trouva directement sous la coupe des représentants locaux du ministère de l'Intérieur qui, ici pas plus qu'ailleurs, ne se soucient des particularismes régionaux autrement que pour assurer le calme et le bon ordre des opérations électorales ; d'ailleurs, les ressources au mieux stagnantes du Fonds de développement régional ne permettaient pas d'actions d'envergure. Certes, dans un système politique où le parti prime en principe sur l'Etat, les tendances centralisatrices de l'administration peuvent être battues en brèche, mais encore faut-il pour cela que les responsables du parti soient eux-mêmes autre chose que des sortes de fonctionnaires le plus souvent étrangers à la région : pratiquement la dualité parti-administration n'a été qu'un facteur d'inefficacité supplémentaire au sein d'un centralisme accru.

C'est donc en définitive un marché centralisé, foncièrement orienté vers les principales villes (dans le quart nord-est du pays), coûteux et inefficace qui fut mis en place, tandis que, parallèlement, jouait de façon défavorable la nationalisation du commerce d'importation, un effet pervers imprévu de l'aide chinoise pour la construction du chemin de fer Tazara[10], qui se révéla techniquement et économiquement dramatique. Les Offices d'Etat n'avaient aucun intérêt à acheter des produits vivriers à perte, et les paysans n'avaient guère intérêt à vendre même lorsque, comme entre 1976 et 1979, les prix furent relevés, soit que (pour les produits d'exportation) ils vendissent à des prix jugés peu rémunérateurs, soit, plus généralement, parce qu'ils ne trouvaient pour ainsi dire rien à acheter en échange. Mieux valait, en tout cas, pour les paysans jouer de la rareté, et vendre au marché noir dans les circuits locaux[11] et pour les services d'Etat recourir aux importations ou chercher une issue dans la fuite en avant, par la création de fermes d'Etat, productrices de blé ou de riz pour les villes, opérations non rentables, même quand elles étaient techniquement réussies[12], et absolument contraires à l'esprit de la déclaration d'Arusha, mais à peine moins rentables que l'achat en milieu paysan, et tellement plus rassurantes pour la caste bureaucratique. Les achats de maïs aux paysans, qui avaient atteint 222 000 t en 1979, n'étaient plus que de 100 000 t en 1981, 62 000 t en 1984, années où les importations atteignaient 228 000 t. Au bout du compte, l'inadéquation du système commercial aux réalités a fait quelques heureux, surtout, et en dépit des intentions de J. NYERERE, les salariés urbains, et a par contre pénalisé l'essentiel du monde rural, non point seulement les régions spécialisées dans les cultures commerciales, mais au moins autant les régions d'agriculture incertaine, souvent isolées, ayant peu à vendre et périodiquement, en raison de l'insécurité climatique, à la

9. Pas moins de onze étapes entre le village et le Premier ministre !
10. Elle eut en effet pour motif immédiat la nécessité où la Tanzanie se trouva d'importer en contrepartie du prêt consenti des marchandises chinoises, dont les réseaux commerciaux indiens ne pouvaient ni ne voulaient assurer la vente.
11. Les produits vivriers étaient couramment plus coûteux à la campagne qu'en ville.
12. La ferme d'Etat rizicole de Mbeya (sud de la Tanzanie) n'atteignait pas le seuil de rentabilité malgré des rendements de 7 tonnes de paddy à l'hectare.

recherche de vivres que le système commercial s'est révélé inapte à leur fournir. Echec incontestable pour un gouvernement qui voulait effacer les inégalités tant à l'intérieur du monde rural qu'entre les villes et les campagnes, échec d'une idéologie étatique et centralisatrice de fait, négligeant les conditions réelles des échanges, méfiante à l'égard de tout dynamisme qui lui est extérieur. Conditions peu favorables sans nul doute à la réussite d'une politique de modernisation socialiste par la villagisation, handicapée de surcroît par des défauts propres fort similaires.

Changer le paysage n'est pas changer la société

La conception du village Ujamaa n'est pas sortie toute faite de la tête de J. NYERERE. Même si, très précocement, il a établi un lien entre progrès agricole et regroupement de la population, dans ses propositions de 1967 il tirait les leçons de l'expérience de petits groupes de militants : d'une part, dans la région de Tanga, de jeunes ouvriers des plantations de sisal, réduits au chômage par la mévente, et pour la plupart actifs militants syndicalistes, de l'autre, l'exemple le plus célèbre, la Ruvuma Development Association, dans l'extrême sud-est du pays, une région pauvre, voisine du Mozambique en guerre, marquée par l'insécurité et le militantisme des luttes de libération. Au départ, l'idée de NYERERE est celle de créations volontaires par des militants, fer de lance de la lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme, symbolisée par les grands planteurs, peu nombreux d'ailleurs, ou les nouveaux « koulaks » de l'agriculture tanzanienne. Ces militants n'avaient pas attendu que l'Etat les aide et ce sont leurs premiers succès qui, en attirant l'attention sur eux, leur avaient valu des appuis : exemples de la *self-reliance* comme fondement du développement, même si assez vite la Ruvuma Development Association accéda au vedettariat, notamment auprès des organismes d'aide des pays scandinaves et des ONG, avec les dangers que pouvait provoquer ce statut. Malgré leurs imperfections, ces entreprises étaient réellement novatrices tant sur le plan social que sur le plan technique : elles étaient des groupements de paysans pauvres qui amélioraient leur sort en se groupant et qui expérimentaient de nouvelles façons de produire, de transformer leurs produits, voire de s'instruire.

Cette base de volontariat et de lutte sociale pouvait-elle être préservée après la déclaration d'Arusha ? Que devient une entreprise volontaire et socialement « subversive » du jour où elle est prônée par un chef d'Etat ? que devient la *self-reliance* du jour où l'on sait qu'on sera aidé si l'on fait preuve de mérite ? Passé l'année 1967, où la déclaration d'Arusha provoqua d'importants remous dans l'« establishment » politique et économique, les villages Ujamaa vont être peu à peu pris dans l'étau de l'administration et des entrepreneurs paysans. Rien de plus naturel pour un chef de district ou de région soucieux de promotion que de rechercher de bons résultats en matière de villagisation ! Dès 1968, des administrateurs furent sanctionnés pour avoir contraint des paysans au regroupement, mais plus ou moins insidieusement cette pratique se maintint : on cite de nombreux cas où, dans la région de Tanga notamment, les chefs de district réservèrent l'aide alimentaire, rendue nécessaire, par une sécheresse, à ceux des paysans qui acceptaient de se grouper, cependant que les « rebelles » se voyaient obligés, pour vivre, de se salarier sur les exploitations « communautaires » des villages[13]. Dans le même temps, les associations réellement volontaires, soucieuses d'affirmer face aux représentants de l'Etat leur caractère autogestionnaire, affrontaient les foudres de l'administration : bien significative est de ce point de vue la dissolution, en septembre 1969, pour « complot contre le par-

13. Von FREYHOLD (M.), 1979 — *Ujamaa villages in Tanzania. Analysis of a social experiment*, Londres, Heinemann, 201 p.

ti », de la Ruvuma Development Association, cette matrice des villages Ujamaa. Avec ses 40 000 adhérents dans le district, ses écoles, ses tracteurs, ses ateliers, sa scierie, elle représentait une puissance face à l'Etat, et se permettait de défier, au nom de l'auto-suffisance alimentaire, un administrateur qui prétendait lui imposer la culture du tabac... Or, c'est à ce moment même que commencèrent à se généraliser les expériences de villagisation ouvertement forcée, à une époque où (fig. 4a) la population des villages Ujamaa ne représentait qu'une infime minorité de la population, un peu plus conséquente seulement sur la côte, dans la région de Mtwara, et, au nord, dans la région de Mara, le pays du président, où pourtant le mouvement ne concernait pas encore 10 % de la population[14]. La première expérience de regroupement autoritaire, intéressant 42 000 personnes, eut lieu en 1969, dans la vallée de la Rufiji, à la suite d'inondations catastrophiques ; en 1970-71, on entreprit un regroupement dans la région de Dodoma, dont on commençait déjà d'envisager de faire la capitale du pays : on n'y lésina pas sur les moyens, en s'éloignant fort de la *self-reliance* (maisons construites d'avance, nouveaux champs labourés au tracteur) et sans pouvoir pour autant regrouper plus de 150 000 personnes sur 500 000 prévues ; les opérations se poursuivirent en 1972 dans la région d'Iringa, en 1973-74 à Kigoma : dernières grandes manœuvres avant la villagisation forcée... La figure 4b permet de mesurer la situation au début de 1974, après ces premières expériences. Le taux de villagisation s'est déjà très considérablement accru (les 5 000 villages groupent plus de 2 500 000 personnes en janvier 1974) et l'on y sent l'influence des opérations menées à Dodoma et Iringa ; néanmoins, à cette époque, l'essentiel des villages est constitué de personnes plus ou moins volontaires ; elle permet aussi de constater que, même si le mouvement n'a guère eu de succès dans les régions économiquement les plus évoluées et a plutôt caractérisé des régions pauvres, il n'y a pas rencontré un succès général, si l'on en juge par les cas de Morogoro, Tabora ou Mbeya.

D'autre part, alors même que les villages Ujamaa, volontaires ou non, maintenaient cette première étape vers une agriculture socialisée qu'étaient les champs cultivés en commun, une large part du groupe des entrepreneurs ruraux se ralliait à l'entreprise[15] : après un temps d'évidente hostilité, ils y voyaient en effet à la fois un brevet de bonnes mœurs politiques, un cadre où déployer leur savoir-faire et où réaliser des profits dans des fonctions de direction (présidence du village, trésorerie, tenue de la boutique Ujamaa), un moyen d'utiliser pour eux-mêmes le matériel offert en récompense au village, dussent-ils se plier, au moins parfois et pour la forme, aux exigences du travail en commun. Cet « entrisme » des catégories les plus entreprenantes n'a pas fait réellement progresser techniquement les villages et a certainement contribué à détourner l'expérience, mais il montre d'autre part que les tensions sociales n'avaient pas atteint un point aigu au sein de la paysannerie : le respect pour les plus instruits, pour ceux qui avaient exercé ou exerçaient encore parallèlement une activité non agricole, la parenté et le clientélisme, l'ensemble de ce que G. HYDEN appelle d'un terme ambigu l'« économie d'affection » leur assuraient assez aisément le leadership dans un très grand nombre de villages[16].

En tout état de cause, au moment où se développe ce phénomène et où s'opèrent les premières villagisations systématiques, la conception même du village est profondément modifiée. On a beaucoup trop peu relevé que, à partir de 1973, le terme de village Ujamaa est abandonné pour celui de « village de développement », aujourd'hui le seul employé, un quasi-pléonasme tant, dans l'esprit de l'administra-

14. En 1969, la Tanzanie comptait 300 000 villageois Ujamaa dans 650 villages, soit une moyenne de 460 personnes par village.
15. Il faut se garder toutefois des généralisations : en 1972, le chef de la région d'Iringa fut tué par un gros exploitant de la région, hostile à la villagisation ; il est vrai que cet administrateur avait, semble-t-il, une conception du socialisme sensiblement plus exigeante que celle de beaucoup de ses collègues.
16. HYDEN (G.), 1980 — *Beyond Ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and an uncaptured peasantry*, Londres, Heinemann, 1980, 270 p.

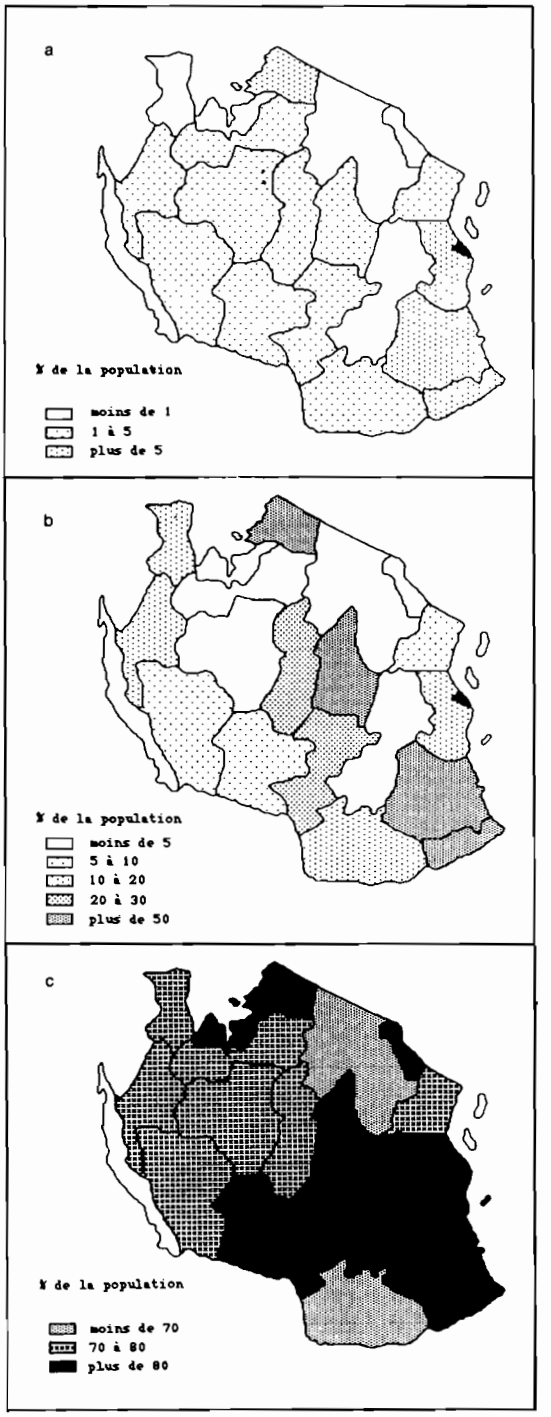

FIG. 4 — Villagisation (a : 1970, b : 1974, c : 1976)

tion tanzanienne, les deux termes sont étroitement liés. Simultanément ou presque, en décembre, les cultures en commun, considérées à l'époque d'Arusha comme essentielles, cessent d'être obligatoires et deviendront en fait l'exception.

Ce revirement important de la politique tanzanienne a été mis sur le compte des pressions exercées par la Banque mondiale (et on trouverait là une marque de cette action d'inflexion subtile opérée par les appuis officiels de la Tanzanie) ; cela est possible, mais un bilan objectif aurait sans doute conduit à une telle mesure. Les cultures en commun n'ont globalement pas été un succès ; faible participation, faibles rendements, absence d'innovation ou de perfectionnement technique ont été non la règle mais la situation la plus fréquente et il ne pouvait en être autrement. A partir du moment où la culture en commun était la condition de la reconnaissance du statut Ujamaa, qui assurait priorité dans la fourniture d'équipements (bien souvent sous forme de dons), à la volonté de progresser par un effort collectif, toujours difficile et aléatoire, ne pouvait que se substituer le plus souvent une activité de principe. Devenue un signe d'acquiescement aux vœux de l'Etat et du parti, la culture en commun pouvait être remplacée par un autre signe, plus aisé à généraliser, plus conforme aux tendances dominantes d'exploitation familiale du sol, et à la conception que les fonctionnaires se faisaient de la rationalité technique : au groupement des habitations devait désormais répondre le groupement des parcelles individuelles, sur lesquelles chacun aurait dû la même année pratiquer la même culture que ses voisins dans le cadre de successions systématiques, ce que, pour garder sans doute une façade « communautaire » on a baptisé « le champ du coude-à-coude ». Reportons-nous vingt ans en arrière. Des maisons alignées de part et d'autre d'une route, des lanières groupées en blocs et subdivisées en parcelles rectangulaires soumises à une succession obligatoire de telle façon que chaque groupe de parcelles portant une même culture, formant une grande lanière perpendiculaire au parcellaire des exploitations, puisse être labouré par un tracteur ou soumis à un même traitement insecticide : c'est la structure spatiale des paysannats du Congo belge, qui n'ont jamais passé pour des réalisations socialistes... Une certaine conception volontariste du modelage de l'espace par l'Etat s'est substituée à l'initiative de communautés paysannes volontairement constituées. Entre ces deux expériences, un point commun : l'idée que les formes d'aménagement de l'espace sont à la fois signe et facteur d'une transformation de l'agriculture et de la société rurale ; mais le « village de développement », comme le « paysannat » est évidemment signe d'une transformation « par le haut »[17] et il est la forme logique que prend le village à partir du moment où, à la fin de 1973, il devient obligatoire.

Changement radical sans nul doute et que NYERERE, à ma connaissance, n'a jamais expliqué, mais qu'il a incontestablement voulu, n'en déplaise à certains de ses thuriféraires trop zêlés[18] : il a bel et bien laissé écrire dans la presse officielle que « le regroupement en villages était dorénavant un ordre »[19]. L'opération de villagisation fut alors menée parfois littéralement *manu militari,* l'armée allant jusqu'à détruire les maisons lorsque les paysans s'opposaient au déplacement. Sans doute ne peut-on relever des excès comparables à ceux que connaît aujourd'hui l'Ethiopie, mais des abus incontestables éclairent d'un jour trop souvent masqué l'action des gestionnaires d'un pays souvent présenté comme exemplaire d'un « socialisme à visage humain ». Il n'aurait d'ailleurs sans doute pas pu en être autrement dans le cadre d'un pays pauvre qui a conduit pour l'essentiel en moins d'un an (surtout juillet

17. BOESEN (J.), STORGARD-MADSEN (B.), MOODY (T.), 1977 — *Ujamaa, Socialism from above,* Uppsala, SIAS, 1977, 186 p.
18. S. URFER qui, dans *Une Afrique Socialiste, la Tanzanie* (Paris, Editions Ouvrières, 1976) évoque l'aspect de cataclysme national que prend la villagisation, et les misérables cahutes alignées le long des routes, envisage l'hypothèse d'un « sabotage » : NYERERE absent à l'étranger, des éléments hostiles à l'Ujamaa auraient hâté l'opération pour déconsidérer le socialisme tanzanien.
19. *Daily News* du 7 novembre 1973.

à novembre 1974) et globalement en moins de trois ans un déplacement de population d'une très grande ampleur en chiffres absolus et plus encore en proportion de sa population : le nombre des habitants dans les villages est passé de 2 millions et demi en janvier 1974 à 13 millions (plus des trois quarts de la population de la Tanzanie continentale) en janvier 1977, cependant que la taille moyenne des villages passait de 500 à près de 1 700 habitants. Mais il y a plus important au bout du compte : les effets à court et à long terme de la politique de villagisation et sa signification en matière de choix de développement agricole.

A court terme, la villagisation forcée a provoqué une chute brutale de la production agricole (évaluée à 30 %), qu'on n'a pu masquer, mais qu'on a abusivement attribuée à la sécheresse : en 1974, les importations ont été de 255 000 tonnes pour le maïs, 103 000 t pour le blé, 71 000 t pour le riz et les chiffres pour 1975 sont peu différents, d'où, malgré l'aide alimentaire, des dépenses dont la Tanzanie aurait gagné à se dispenser au moment du premier choc pétrolier. Les effets à long terme sont probablement inquiétants. Si, au bout du compte, les ruraux ont rarement été déplacés sur de grandes distances[20], le choix des nouveaux sites villageois, effectué à la hâte, a été fondé sur un critère majeur, important certes pour les fonctionnaires en tournée, la position sur une piste carrossable, sans guère de considération pour la qualité des sols ; de surcroît, alors que les villages Ujamaa étaient de petites dimensions, les nouveaux villages de développement comptaient parfois plusieurs milliers d'habitants. Dès lors, le problème de la qualité des terres devient crucial et la villagisation, si l'on veut éviter une catastrophe écologique, implique un changement complet de système agricole. En habitat dispersé, et de surcroît souvent instable, le maintien de la fertilité des terres pouvait être assuré par les moyens d'une agriculture « traditionnelle », soit de longues jachères, soit, dans les régions très peuplées, une fertilisation au fumier et un travail soigneux du sol, facilité par la proximité des champs. Dans un gros village, si l'on choisit de cultiver les terres proches, quelle que soit leur qualité, chaque habitant est forcément plus éloigné de ses champs et cette distance est encore accrue si l'on pratique de longues jachères ; ceci incite à la culture permanente, mais, pratiquée sur des sols souvent très médiocres, elle a toutes chances de les ruiner. En l'absence de moyens matériels, et de capacités techniques, l'intérêt de la villagisation est alors tout sauf agronomique : politique d'une part, dans la mesure où elle facilite le contrôle par l'administration, l'encadrement par le parti, et il est évident que cela a pesé dans la décision ; social de l'autre et, du coup reconnaissons-le, indirectement important pour l'activité agricole, car le regroupement donne l'espoir de pouvoir assurer aux ruraux des services fondamentaux, essentiellement la trilogie école-dispensaire-eau potable. Encore faut-il qu'on possède pour le réaliser un minimum de moyens financiers et que, tout simplement, on dispose de ressources en eau à proximité des nouveaux villages ! Encore de tels progrès n'ont-ils pas de sens si la production vivrière s'effondre.

Deux issues seulement paraissent possibles si l'on veut stabiliser l'habitat groupé. La première, en l'absence d'intrants d'origine industrielle, consiste à éloigner les champs et à les placer sur les meilleurs sols, mais s'accroissent alors de façon dramatique les difficultés de transport, faute de remorques tractées, voire (et c'est bien fréquent) de charrettes. Il n'est pas rare que les villageois regroupés aient des champs à 8 km de leur maison : le simple transport d'une récolte (médiocre) de 2 t de maïs sur un hectare représente plus de 1 000 km de marche, dont la moitié avec une charge de 30 kg, 1 000 km à la charge de femmes que l'on entendait précisément « libérer » ; si l'on voulait fumer le sol à raison de 10 t de fumier à l'ha, si l'on en tirait 4 t de maïs, les déplacements seraient de 6 500 km, non compris ceux qui sont effectués pour le travail du sol et les sarclages. Calcul purement théorique, le temps manquant pour effectuer de tels parcours ; il rappelle au moins une vérité simple, systématiquement oubliée par les bureaucrates : le paysan est d'abord un transporteur et

20. Le déplacement moyen n'aurait pas dépassé 5 kilomètres.

le problème des transports est le premier problème auquel il faut s'attaquer. La deuxième solution est un changement radical des techniques, le recours aux engrais pour fertiliser à tout prix les nouveaux terroirs villageois et y fixer l'agriculture, l'emploi des tracteurs notamment pour accroître les superficies cultivées, fût-ce avec un rendement relativement médiocre, bref une révolution agricole importée dont le village est le signe et crée la nécessité. C'est bien, selon toute vraisemblance, l'objectif profond de l'opération de villagisation.

Car manifestement NYERERE, tout imprégné qu'il soit des valeurs sociales africaines, ne croit pas aux valeurs techniques du terroir : il n'est certes pas un adepte du tracteur, il prône le développement de la culture attelée (pour des motifs d'ailleurs essentiellement financiers) mais c'est en tout état de cause sur un schéma d'évolution technique de type européen qu'il raisonne. Ceci est assurément encore plus vrai des cadres de l'administration et du parti, paralysés par une formation récente et peu maîtrisée. Le contexte de l'époque y prêtait : on était alors au grand moment de la Révolution verte, quand on croyait que riz, blé ou maïs miracles allaient changer la face du Tiers Monde. D'ailleurs, alors que l'opération de villagisation était encore en cours, la Banque mondiale allait, à partir de la fin de 1975, financer une grande « Campagne nationale du maïs », fondée sur les principes de la Révolution verte : recours aux intrants importés, concentration de l'action sur les régions les plus propices, soit la négation même des principes qui animaient l'esprit Ujamaa de 1967. Que les Tanzaniens aient obtenu l'élargissement de l'opération à des régions plus déshéritées n'en a pas changé les principes techniques et en a sans doute accéléré l'échec car son seul élément logique (le choix pour une action précise des contextes écologiques et sociaux les plus favorables) avait été abandonné.

Au bout du compte, avec l'approfondissement de la crise économique, les paysans tanzaniens se sont trouvés de plus en plus laissés à eux-mêmes, ne devant effectivement compter que sur leurs propres forces, mais dans un cadre géographique et économique conçu pour d'autres moyens et d'autres objectifs : un divorce profond entre la géographie du pouvoir et la géographie des hommes s'est instauré, que les hommes se sont apparemment efforcés d'aménager. D'aménager économiquement, en multipliant les circuits parallèles, l'économie de la débrouillardise, en se repliant sur le petit pays ou en entretenant des circuits informels ; d'aménager spatialement, en déformant le schéma villageois : naissance de hameaux satellites, retour saisonnier à des campements de cultures semblent bien devenir des réalités courantes ; d'aménager socialement enfin : les difficultés de l'existence elle-même ont pu provoquer, lorsque les militants convaincus existaient, un regain d'intérêt pour l'activité en commun, moins sans doute à l'échelle de villages trop gros que de groupes plus limités à l'intérieur de ces villages.

Le jugement varie selon l'échelle d'analyse : en tirer des raisons d'espérer ?

Mais l'Etat n'y trouvait pas son compte : perdant ses moyens financiers, donc sa capacité à retenir sa clientèle villageoise, autant que les moyens d'entretenir la population urbaine, il ne pouvait que céder aux injonctions du FMI, même s'il ne l'a fait qu'avec résistance, pour sauver quelques principes. Le passage sous les fourches caudines des institutions internationales est une défaite de l'Etat et des villes non du monde rural. Dans un premier temps du moins, il semble bien que celui-ci ait des chances d'en bénéficier : l'établissement d'une vérité des prix lui assure de mieux vendre ses produits alors qu'il n'est en fait guère acheteur d'intrants coûteux ou n'en éprouve pas un besoin absolu ; le renchérissement des importations l'affecte bien moins qu'il ne touche le monde urbain. A ce stade, paradoxalement, c'est le FMI et non NYERERE qui lutte contre l'exploitation des campagnes par les villes. Mais il pourrait en aller autrement dans un deuxième temps, dans la mesure où une politi-

que économique libérale a toutes chances d'accroître les disparités entre régions et entre exploitants, où la masse de ceux-ci ne trouvera pas les ressources minimales pour une modernisation, ne pourra plus satisfaire ses besoins sociaux (et ceci s'est manifesté déjà avec la disparition de la gratuité de l'enseignement).

On comprend donc, et d'une certaine façon on approuve, l'opposition de NYERERE, demeuré chef du parti CCM (et donc en principe au-dessus du chef de l'Etat), à la politique d'alignement sur le FMI suivie par le gouvernement tanzanien. Mais cette opposition n'a de sens que si elle repose sur une analyse lucide des vingt années écoulées. Si l'on prend comme références les déclarations d'intention les plus souvent citées, il est difficile de ne pas parler d'échec de la politique tanzanienne dans le monde rural et plus globalement : le niveau de vie de la population a baissé[21], ce qui est grave pour un pays qui, à l'Indépendance était parmi les plus pauvres, et on peut se demander si une avancée significative vers une société socialiste a été réalisée. NYERERE a en tout cas lui-même reconnu, que piètre pronostiqueur, il n'avait pas cru obtenir si vite l'Indépendance et avancer si lentement vers le socialisme.

Pourquoi au minimum ce grand retard, au maximum cet échec ? Un premier motif est politique : si le socialisme à la tanzanienne est un processus mené par la société civile et pour elle, il n'est pas de pire manière de l'encourager que d'en faire un principe d'Etat et, à la limite, la déclaration d'Arusha et les textes qui suivent enterrent l'Ujamaa, en le soumettant aux récupérations et aux déformations d'appareils bureaucratiques dont rien ne contrebalance vraiment le poids. Mais, plus profonde qu'une erreur tactique, on peut déceler ce me semble une erreur fondamentale d'analyse : NYERERE a conçu sa stratégie sur une distinction entre valeurs sociales, à tirer dans l'ensemble du fonds africain (ou du moins d'une utopie africaine) et moyens techniques qu'il fallait extraire de la science européenne, une opposition somme toute banale mais qui conduit très généralement à l'échec. Non point seulement par faiblesse dans l'analyse des rapports sociaux ou des mécanismes économiques, mais aussi par suite d'erreurs de raisonnement géographiques. Erreur géographique que de concevoir l'espace tanzanien comme totalement plastique, erreur géographique encore que de voir dans l'organisation du peuplement un fait purement social et de minimiser ses fondements techniques : un pays qui veut compter avant tout sur ses propres ressources peut moins qu'un autre faire l'économie de la géographie, contraint qu'il est de prendre en compte la connaissance et l'utilisation de ses écologies par ses paysans.

On peut à mon sens aller plus loin dans l'analyse géographique de la politique tanzanienne et y déceler quelque incohérence dans le maniement des échelles d'intervention et le choix des moyens d'action aux différentes échelles. Comme tout chef d'Etat, mais sans doute plus que beaucoup d'autres, J. NYERERE a voulu agir à toutes les échelles, depuis le niveau local, ce que les anglophones appellent « la racine des herbes », jusqu'au niveau international. Et c'est dans une géographie à petite échelle, à vrai dire dans une géo-politique, qu'il s'est, sans conteste, le mieux accompli. Déformant sans succès évident les réalités de la grande échelle, du terroir à la région, c'est au niveau de l'Etat ou du groupe d'Etats qu'il a fait sans doute œuvre durable et positive.

En définitive, il s'était assigné deux tâches : construire une nation et bâtir une société socialiste ; il n'a pas réalisé la seconde, mais il a certainement largement mené à bien la première ce qui, au lendemain d'une indépendance acquise sans doute à son sens trop vite, n'était pas chose évidente. Pour construire la nation, il fallait, selon lui, rendre l'espace tanzanien homogène, par les structures de l'Etat et du parti, par le remodelage général de l'espace rural, par la généralisation, grâce à l'enseignement primaire, de la langue swahili, mais il fallait d'autre part définir cet espace par rapport aux espaces voisins, ce qui s'est fait tant par opposition que par

21. Sur la base 100 en 1970, le revenu par tête des paysans était de 54 en 1979, celui des fonctionnaires de 59.

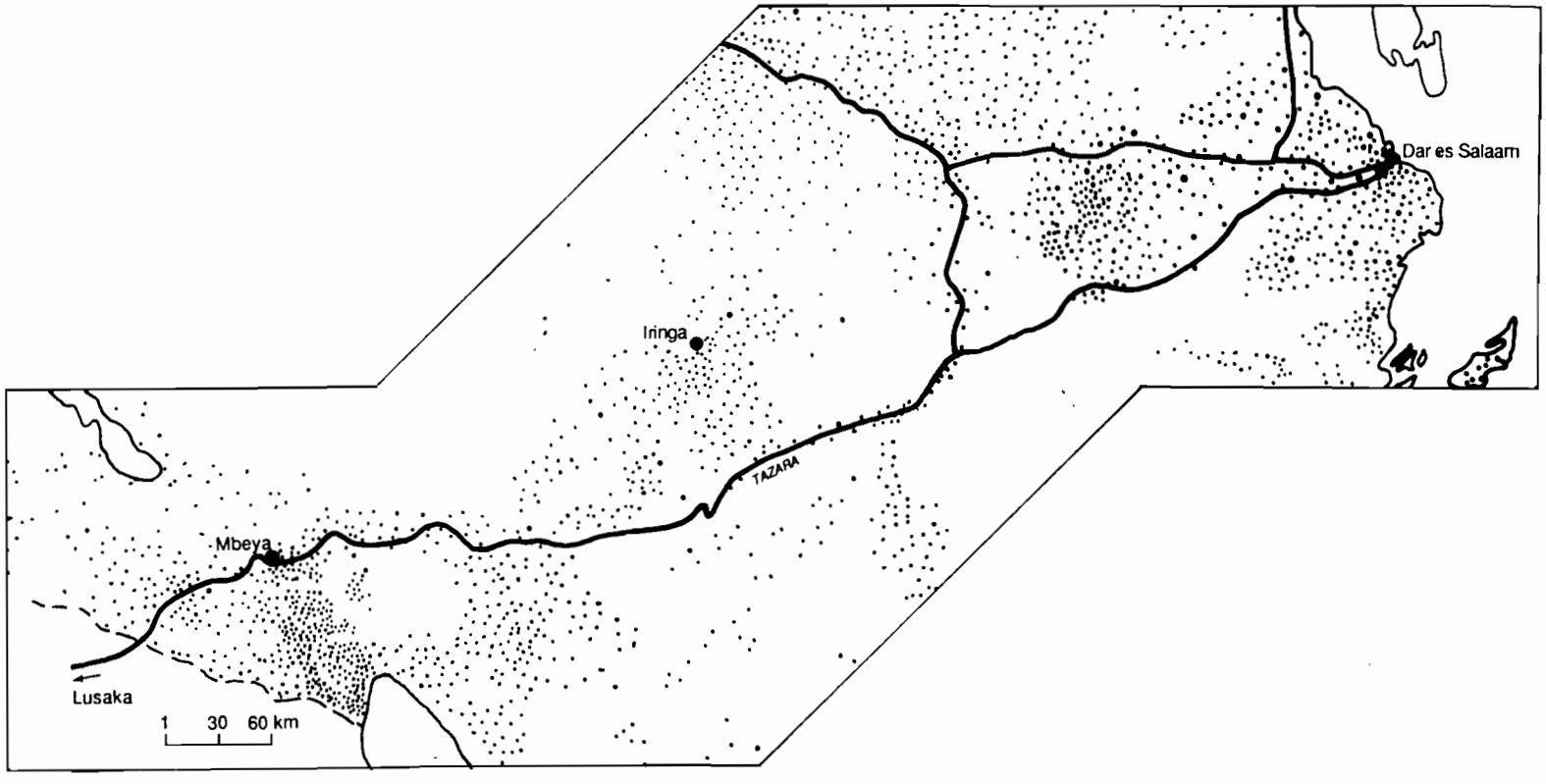

FIG. 5 — Le Tazara et la répartition du peuplement

relation. Opposition avec le Kenya, sans cesse perçu comme le contre-modèle, ce qui apparaît certes dans la politique et l'économie, mais aussi dans l'aménagement de l'espace : on peut, d'avion, voir la frontière entre les deux pays, opposant aux alignements de gros villages tanzaniens l'habitat dispersé des exploitations individuelles kényanes, avec l'exception significative des massifs densément peuplés du nord-est, un espace trop investi par l'homme pour pouvoir être remodelé à loisir et dont les planteurs ont sans doute au fond d'eux-mêmes plutôt le Kenya voisin comme référence. Relations avec d'autres pays voisins, la Zambie notamment, et à un moindre degré le Mozambique, fondées sur la solidarité dans la lutte contre l'apartheid, mais qui s'impriment dans l'espace tanzanien aux dépens même des réalités régionales : le chemin de fer Tazara, dans son tracé, semble un défi à la géographie du sud tanzanien, tant, pour courir plus vite vers la Zambie, il néglige sur une large part de son tracé les régions bien peuplées des Hautes Terres du sud (fig. 5), mais relations aussi tendant à constituer simplement une aire d'influence, comme le montre la politique à l'égard de l'Uganda.

Volontairement ou pas, cette tâche de construction de la nation a pris le pas sur l'autre ; on peut se demander dans quelle mesure cette prééminence a été voulue. Et c'est là que l'on décèle l'erreur géographique qui est de croire qu'à des échelles différentes jouent les mêmes processus et qu'avec les mêmes méthodes on peut traiter des problèmes relevant d'espaces physiques ou mentaux de dimensions différentes. Simplification commode pour des administrations routinières et imbues d'elles-mêmes, mais qui résistent particulièrement mal à l'épreuve des faits dans un pays démuni, obligé d'utiliser toutes ses capacités. Il paraît peu douteux que, en dépit de difficultés multiples, les Tanzaniens soient dans l'ensemble fiers de l'être, fiers d'être différents, et il est significatif que, jusqu'aujourd'hui aucun trouble sérieux n'ait eu lieu malgré la crise économique profonde. Mais les paysans tanzaniens ne se sentiraient-ils pas plus fiers encore, plus durablement, et pas seulement plus à leur aise, si, dans le cadre de cette unité construite, ils avaient pu par eux-mêmes, dans le cadre de leurs terroirs et de leurs régions, mettre en valeur leurs spécificités, leurs savoirs, leurs dynamismes ? Bref, des actions différenciées, aux diverses échelles, étaient-elles inconcevables ? et ne pouvait-on faire meilleur usage de multiples dévouements locaux, trop souvent réprimés, quoique jamais totalement réduits, par une bureaucratie multiforme dont on peut craindre qu'au fil des années elle n'ait réduit le concept d'unité à un alibi commode pour établir sa prééminence ?

Construction nationale et insularité en milieu sahélien : la République du Cap-Vert

Michel LESOURD

Petit état insulaire (4 033 km², neuf îles habitées, cinq îlots), la République du Cap-Vert n'a accédé à l'indépendance qu'en 1975, à la suite d'une longue lutte de libération contre le colonisateur portugais. Les dimensions modestes du territoire et ses maigres ressources naturelles n'ayant guère incité le Portugal à y développer des activités économiques importantes, le Cap-Vert se retrouvait alors dans une position économique fort inconfortable. Aux difficultés naturelles — archipel, conditions nautiques difficiles, reliefs accentués, aridité — s'ajoutaient des problèmes liés à la répartition des hommes, aux particularismes des îles, à la petite taille du marché de consommation du pays.

Depuis une décennie, le Cap-Vert s'est engagé dans un processus de développement qui, à bien des égards, peut paraître exemplaire par sa prudence et son pragmatisme, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources limitées offertes par les milieux, la diversification des activités économiques, la valorisation des ressources humaines (Rep. de Cabo Verde, 1983).

Il s'agit de montrer ici comment l'Etat capverdien, fragile parce que jeune et pauvre, utilise sa géographie pour construire l'unité nationale et accéder à une réelle indépendance.

L'Etat et ses îles : un défi à l'unité

Etat insulaire, archipel volcanique éloigné des archipels « européens », sahel maritime aux marges de l'Afrique, le Cap-Vert est un cumul de handicaps.

Un archipel, ou la géographie contre l'unité

La géographie d'un Etat-archipel est toujours une contrainte décisive. Sans être considérables, les distances entre les groupes d'îles sont suffisantes pour créer l'isolement. Certes, aucune île n'est éloignée de sa voisine de plus d'une cinquantaine de

kilomètres, mais 100 km séparent le port de Praia (île de Santiago) de l'île de São Nicolau, plus de 200 km Praia de Porto Novo, principal port de l'île de Santo Antao.

Une opposition majeure existe entre le groupe des îles Barlavento (Au vent) et Sotavento : relations de proximité et liaisons séculaires plus fortes à l'intérieur de chaque groupe : l'opposition est plus spatiale que climatique. Dans chaque ensemble, d'autres clivages existent : relations fortes entre Fogo et Brava, Santiago et Maio, Santo Antão et São Vicente, São Vicente et São Nicolau.

Les difficultés de communications inter-insulaires sont toutefois la cause majeure de l'isolement. La circulation maritime est gênée par la violence des courants, la houle, l'harmattan et son sable ainsi que les brouillards saisonniers. Brava, à moins de 10 km à l'ouest de Fogo, peut, encore aujourd'hui, rester isolée plusieurs semaines. Plus encore, la morphologie côtière, dominée par des falaises volcaniques hautes parfois de plusieurs centaines de mètres (Santo Antão, Fogo), offre peu de sites portuaires sûrs. La baie profonde de Porto Grande, à Mindelo (São Vicente) et, dans une moindre mesure, Porto Novo (Santo Antão), Porto Praia (Santiago),

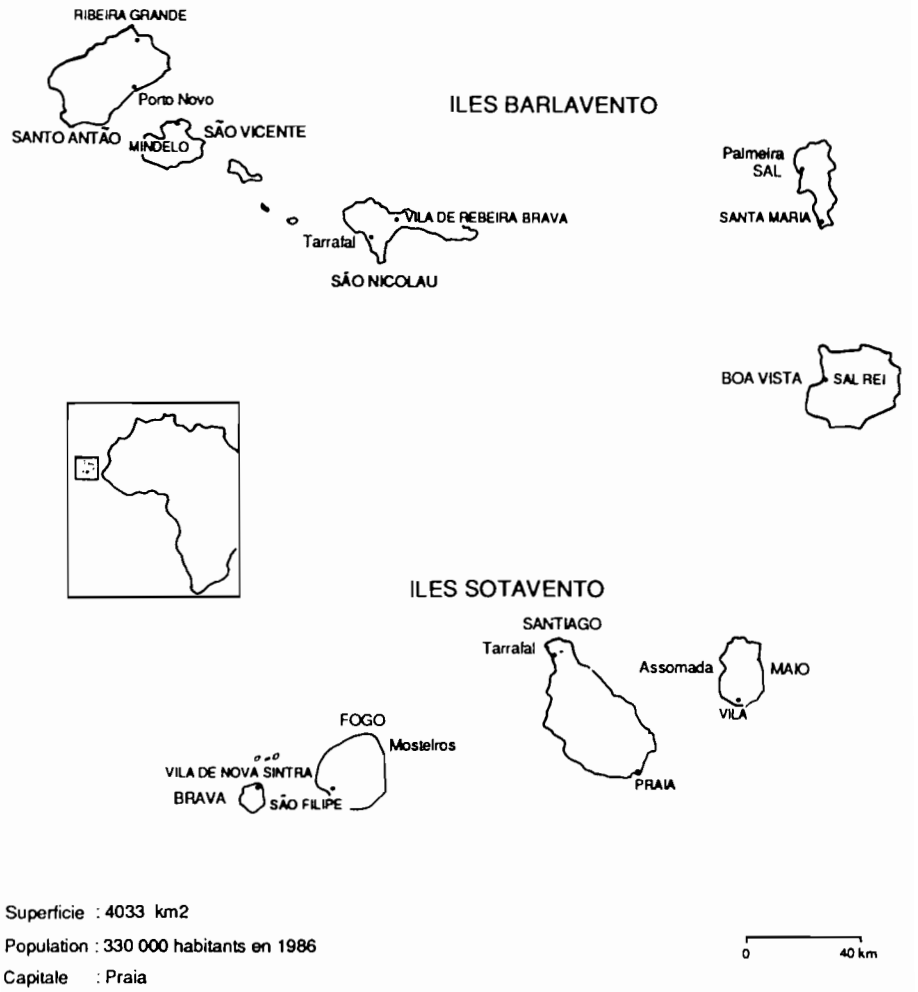

Superficie : 4033 km2

Population : 330 000 habitants en 1986

Capitale : Praia

FIG. 1. — Croquis de situation

Tarrafal (São Nicolau) sont plutôt des exceptions. Fogo n'a qu'un port médiocre. Même les îles basses et sableuses de l'est (Maio, Boa Vista, Sal) sont d'accès malaisé.

L'enclavement intra-insulaire est un autre aspect du problème des communications dans l'archipel. A l'exception des îles peu accidentées de l'est, les reliefs sont un important obstacle à la circulation terrestre et aux télécommunications. Les reliefs volcaniques austères et parfois grandioses mis en place par de violents mouvements orogéniques néogènes ont été démantelés par une érosion extrêmement vigoureuse. Le compartimentage du relief est complexe. Les *ribeiras* (vallées), profondes et étroites, faites de paliers longitudinaux successifs fermés par des verrous structuraux, sont séparées par de hautes barrières rocheuses et des cols malaisément franchissables. Malgré l'existence de bonnes routes, il est parfois plus rapide d'aller à pied, par un chemin de montagne, pour passer d'une vallée à l'autre, que d'utiliser un véhicule automobile. Certains villages côtiers, à l'ouest de Santo Antão, ne sont accessibles que par mer.

A la difficulté matérielle des pentes et des dénivellations topographiques à franchir s'ajoute celle du coût financier de réalisation des routes modernes permettant le désenclavement des *ribeiras* les plus isolées, par exemple celles de Pombas et Janela sur la côte orientale de l'île de Santo Antão.

Au total, aux multiples difficultés physiques responsables du handicap temporel (partiellement levé aujourd'hui par les communications aériennes) s'ajoute le problème des distances-coûts. Les transports terrestres sont, grâce aux services d'autobus mis en place par l'Etat et aux *aluguer*[1], très bon marché. Si les transports maritimes (São Vicente — Santo Antão, Santiago — Fogo — Brava) sont relativement peu coûteux, il n'en est pas de même pour les transports aériens. Malgré des prix très bas (la compagnie nationale est subventionnée), un passage avion d'une île à une autre peut représenter, pour un paysan et sa famille, l'équivalent d'un mois de revenu. L'obstacle financier est un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour une plus ample mobilité des habitants dans l'archipel.

Relever le défi

Le développement des relations inter-insulaires et le désenclavement des ribeiras sont une réponse à l'un des plus importants problèmes qui se posent au jeune Etat : celui de l'unité nationale et de la prise de conscience de la population de son appartenance au territoire de la République et non plus seulement à une île.

Le gouvernement capverdien s'est donc efforcé, depuis l'Indépendance, de réduire l'isolement insulaire. Pour ce faire, une compagnie aérienne (Transportes Aéreos de Cabo Verde) a été créée, et des infrastructures mises en place : des liaisons quotidiennes existent entre les principales îles de Santiago, São Vicente et Sal, où se trouve l'aéroport international Amilcar Cabral. Bien que modestes, ces aéroports jouent un rôle essentiel dans huit des neuf iles habitées. Seule Brava, à la fin de l'année 1987, n'a pas encore de liaison aérienne avec ses voisines.

Les liaisons maritimes de voyageurs, après avoir beaucoup régressé, se développent à nouveau. Aux relations São Vicente (Mindelo) — Santo Antão (Porto Novo), Fogo (Porto Vale) — Brava (Furna) s'ajoutent, depuis peu, Santiago (Praia) — Brava, et surtout, en 1987, Santiago (Praia) — São Vicente (Mindelo), cette dernière avec du matériel neuf (cargos mixtes). Les liaisons marchandises, en revanche, sont restées importantes. Elles sont assurées par la compagnie nationale Arca Verde, et plusieurs sociétés privées[2].

1. « à louer » : taxi-brousse pour 10 à 20 personnes.
2. Des sociétés capverdiennes et portugaises relient le Cap-Vert à l'Europe, la Côte africaine et l'Amérique du Nord.

L'Etat, son sahel et ses montagnes : la mobilisation générale

La géographie physique est défavorable à une mise en valeur rapide : conditions sévères d'aridité, fortes pentes et rareté des ressources hydrauliques pérennes sont les principales difficultés que doit vaincre le jeune Etat.

Un sahèl

Entièrement situé dans la zone sahélienne ouest africaine (17°12/14°48 lat. N), ce sahel océanique a, comme ses voisins, subi au cours des deux dernières décennies une crise prolongée de sécheresse. La permanence de conditions pluviométriques difficiles semble donner raison aux Capverdiens : ici, il n'y a pas « d'après-sécheresse ». L'espace capverdien est caractérisé par la rareté et l'extrême irrégularité des précipitations. Bien que les versants montagneux « au vent » des alizés relativement humides de l'est connaissent des précipitations notables, notamment latérales, la plus grande partie du territoire, composé de bas plateaux et de vallées, est aride. A Praia (île de Santiago, alt. 64 m), la moyenne annuelle est de 228 mm (période 1875-1986). Sur l'île de São Nicolau, pour la station de vila de Ribeira Brava, la moyenne est de 250 mm (1944-1982).

Comme sur le continent, l'évolution de la pluviométrie confirme une tendance séculaire à la baisse comparable à celle qu'OLIVRY observe à Banjul (Gambie) et à Saint-Louis du Sénégal pour des périodes similaires (J.-C. OLIVRY, 1983). Sans qu'il soit possible de parler de variations cycliques, de sévères crises ont marqué le dernier siècle :

1885	42,7 mm				
1903	67,9 mm				
1920-1921	36,6 mm	65,3 mm			
1947-1948	45,8 mm	64,9 mm			
1959-1960	85 mm	96,5 mm			
1970-1974	20,6 mm	13,2 mm	13,2 mm	41,5 mm	104 mm
1977-1978	21,6 mm	88,2 mm			
1981-1982	79 mm	84 mm			
1983	55,6 mm				
1985	104 mm				

Comme ailleurs dans le Sahel, les pluies « utiles » sont rares, et tombent sous forme d'orages isolés. Aussi, les probabilités pour que les précipitations d'hivernage atteignent ou dépassent certains seuils sont médiocres : à Praia, 35 % (août) et 58 % (septembre) pour 50 mm mensuels par exemple. A Trindade (Santiago, 205 m) 33 % (août), 55 % (septembre) pour 100 mm mensuels. Au-dessous de 350 m d'altitude, le risque pour le maïs, principale plante alimentaire de l'archipel, est intolérable (TRIGO DE ABREU *et al.*, 1983).

D. de BRUM FERREIRA (1986) insiste justement sur le « dilemme de la saison pluvieuse : sécheresse ou déluge », et cite l'exemple de la ribeira de Chã das Pedras (Santo Antão) où il est tombé, en septembre 1984, 550 mm de pluies en dix-sept heures, qui ont provoqué une crue importante et entraîné des dégâts considérables. Son analyse de l'ETP dans l'île de Santiago révèle les conditions de vie particulièrement difficiles de la végétation cultivée : aucune station n'a de précipitations suffisantes pour contrebalancer les pertes hydriques. Le bilan de l'eau révèle que, en aucun

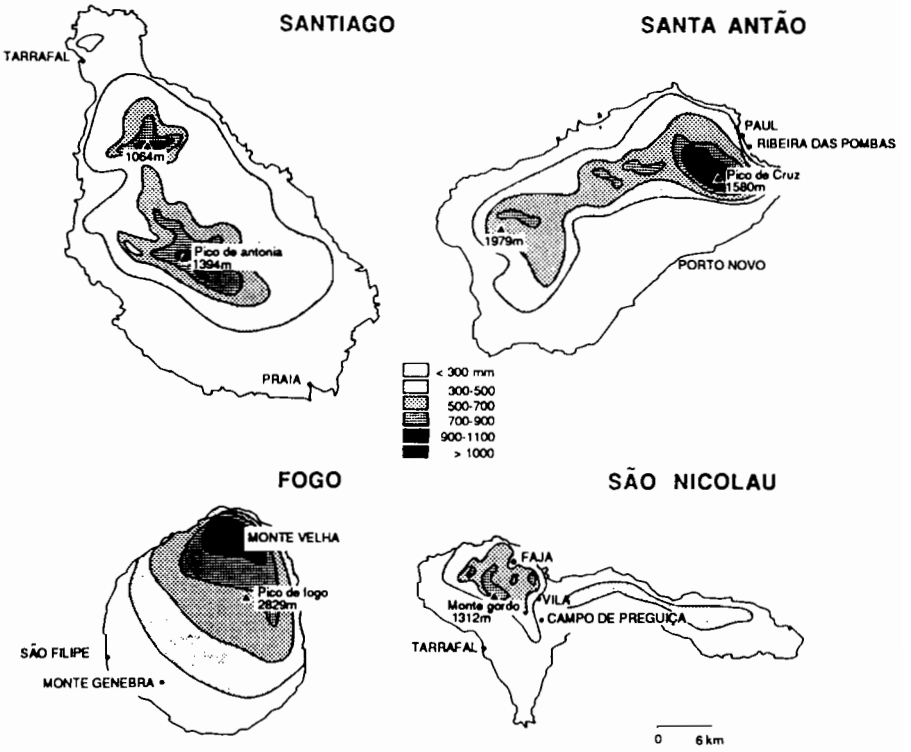

FIG. 2. — Répartition des précipitations dans les îles agricoles en République du Cap-Vert

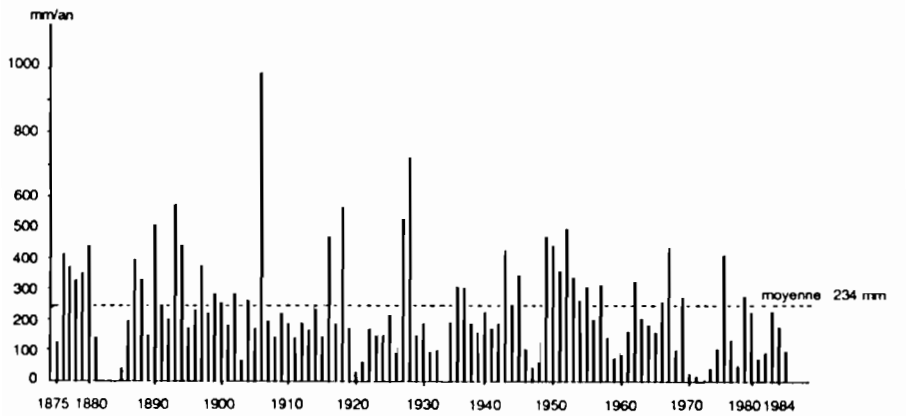

FIG. 3. — Evolution de la pluviométrie annuelle de Praia (Santiago) — 1875-1984

point de l'île, le seuil de quatre mois humides n'est dépassé : conditions typiquement sahéliennes. L'auteur conclut sur l'existence, en année pluvieuse, de conditions suffisantes, à moyenne altitude, pour la croissance de variétés précoces de maïs (ETR ≥ 1/2 ETP). Mais en année sèche, il n'existe nulle part, pas même en montagne, de saison humide continue. Ces conditions sévères rendent très médiocres, quatre années sur cinq, les récoltes de l'archipel.

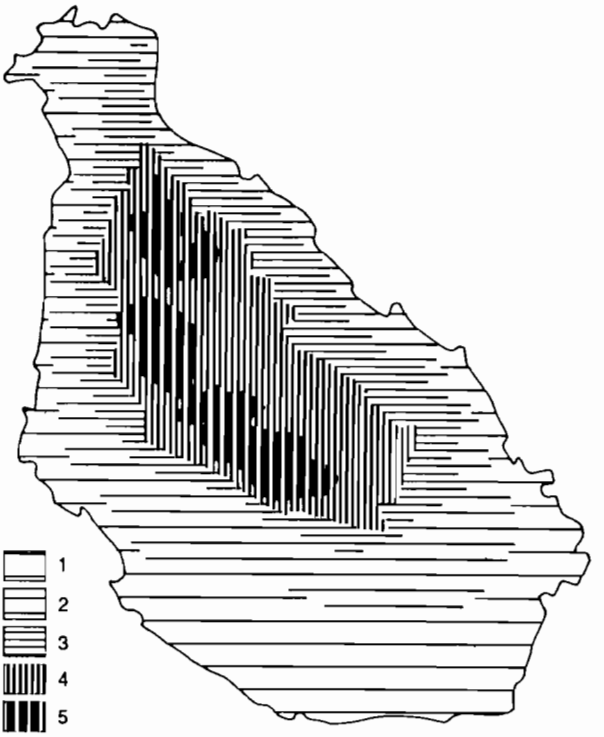

1 - ARIDE - Pmm < 200, avec coefficient de variation 600%

2 - ARIDE - Pmm > 200 une année sur deux. Pâturages possibles

3 - SEMI-ARIDE - Pmm < 400 huit années sur dix. Cultures pluviales à grands risques

4 - SUBHUMIDE - Pmm > 400 quatre années sur dix. Forte nébulosité. Cultures pluviales

5 - HUMIDE - Pmm> 400 une année sur deux. Brouillards. Cultures pluviales, pâturages d'altitude

FIG. 4. — Contraintes hydriques en République du Cap-Vert
L'étagement agro-climatique dans l'île de Santiago

Le handicap des fortes pentes

L'érosion a creusé et démantelé, avec une exceptionnelle vigueur, les grands appareils structuraux, créant un relief extrêmement compartimenté. Les *ribeiras* (vallées) des îles montagneuses sont profondes, étroites, séparées par de hautes bar-

rières rocheuses malaisément franchissables. Le système de pentes ainsi créé rend difficile la mise en valeur d'un écosystème fragile. C'est pendant les trois mois pluvieux que le risque érosif est le plus considérable, compte tenu de la médiocrité de la couverture végétale, dégradée depuis deux siècles par les chèvres, les coupes de bois, les sécheresses exceptionnelles. Les sols, minces, sont décapés par les lames d'eau dévalant les ravins, mais aussi par le vent, constant, violent. Lors des crues, les sédiments fins sont emportés. Dans les thalwegs, les pierres encombrent les lits majeurs, secteurs les plus aptes à l'irrigation, alors que les particules fertiles s'en vont à la mer. L'exiguïté des zones aménageables (1 900 ha irrigués, 1 500 irrigables)[3], en plaine et basses pentes, fait de la destruction des sols le risque naturel majeur des îles. La situation est localement aggravée par la charge de population, qui atteint, dans certaines vallées de Santiago, 500 habitants/km^2 cultivé : la mise en culture systématique des pentes sans confection de terrasses dans les îles Sotavento rend précaire le maintien des superficies agricoles utilisables.

La mobilisation générale

Différentes actions d'aménagement du milieu ont été entreprises, principalement à l'initiative de l'Etat, depuis l'Indépendance. Après onze années, le bilan est impressionnant.

La lutte contre l'érosion et le reboisement – L'aménagement des pentes et des vallées a été perçu comme le préalable à la valorisation agricole des secteurs montagneux et à l'extension des périmètres irrigués. Depuis l'Indépendance, le contrôle des eaux de ruissellement — les crues sont très dangereuses après de fortes pluies (il peut tomber plus de 200 mm d'eau en 24 h) — est mené par la multiplication des digues de pierres souvent consolidées par un grillage, coupant le lit des torrents sur des centaines de mètres de dénivellation. La terre, piégée en amont des digues, permet ensuite de réaliser quelques cultures. Plus de 15 000 digues ont été construites, manuellement, particulièrement en zone semi-aride (300-700 m). Dans les basses vallées, notamment à Santiago, des micro-barrages ont permis l'extension de la superficie irrigable. Sur le versant sud de Fogo, le *montado,* aménagé, permettra plus aisément la réalisation d'un programme ambitieux de reboisement, après amélioration de la qualité des sols. Multipliées, ces digues d'épierrement et de protection des rives de *ribeiras* jouent aussi, partiellement, le rôle de brise-vent.

Aux infrastructures de correction torrentielle s'ajoutent les travaux de mise en valeur des pentes : banquettes anti-érosives, plutôt réservées à la plantation d'arbres sur les hautes terres de périmètres de reboisement, et surtout réfection et création de terrasses de culture dans l'ensemble de l'espace cultivable, mais particulièrement dans les *ribeiras* dont les pentes basses et moyennes sont susceptibles de bénéficier d'une irrigation gravitaire ultérieure. Les aménagements les plus spectaculaires sont ceux des bassins versants des îles de Santiago (Ribeira Seca, Flamengos, São Miguel, Ribeira Grande), Santo Antão (Ribeira Grande, Paul) et Fogo (périmètre de Monte Genebra, au sud de l'île). Difficiles, coûteux en temps et en argent, ces travaux ont le double avantage de limiter l'érosion et, dans un pays où les espaces irrigables plans sont rares et exigus, d'offrir à l'agriculteur de nouvelles superficies.

Ces travaux se font désormais dans le cadre d'aménagements intégrés des bassins hydrographiques des îles, à l'exception de Boa vista, île basse et sableuse, où la lutte pour la conservation des sols passe par la fixation des dunes.

3. Documento de Apresentaçao do Plano Sectoral do Desenvolvimento Rural. MDRP, MP e Cooperaçao, Praia, nov. 1986.

Le programme de reboisement est considérable. Si le boisement des parties les plus élevées de l'archipel fut entrepris par les Portugais, on doit à la volonté politique de l'Etat capverdien l'ambitieux programme « faire reverdir le Cap-Vert ». Gravement touchées à la fin de la colonisation, les forêts capverdiennes furent très abîmées par les pillages des bois qui ont suivi l'Indépendance, et leur rôle protecteur avait beaucoup diminué. L'effort de restauration a été remarquable : plus de dix millions d'arbres ont été plantés au Cap-Vert en douze ans. Si le reboisement est lié à la protection des pentes (limitation des transports solides, de l'infiltration, recharge des nappes), il est aussi la base indispensable de combustible (70 % de la population utilise le bois comme énergie de cuisine), de bois de construction et, surtout en zone aride, d'aliments pour le bétail.

Les réalisations concernent l'ensemble des zones écologiques de l'archipel :

— En zone aride (0-300 m), notamment sur les *achadas* (planèzes) littorales de Santiago, Fogo, Maio, les essences choisies sont *Prosopis* (*juliflora* et divers), très rustique, et *Parkinsonia aculeata*, à vocation surtout fourragère. Alors que les fonds de vallées, où l'on trouve des peuplements de *Phœnix atlantica* et *Acacia nilotica* doi-

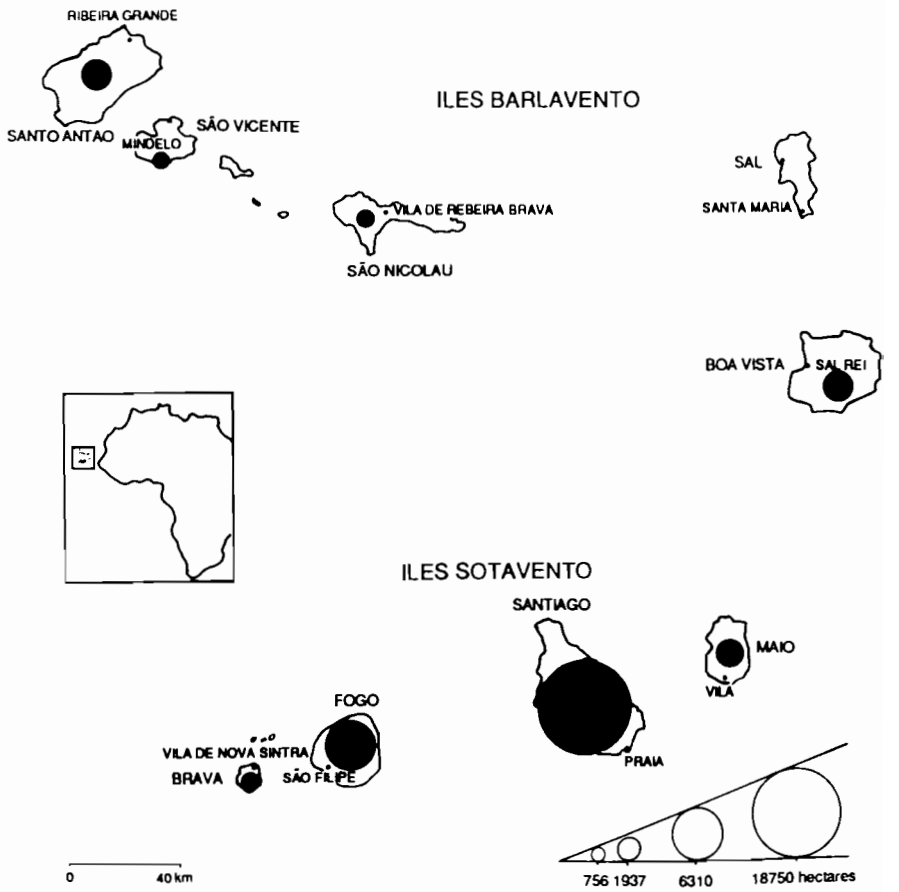

FIG. 5. — Le reboisement dans l'archipel du Cap-Vert

vent être voués à la culture, les bas plateaux du *montado* pourraient connaître une mise en valeur rationnelle avec un aménagement mixte pâturage-forêt intégrant d'autres espèces sahéliennes *(Acacia raddiana, Acacia nilotica)*.

— Dans les zones subhumides d'altitude (700-1 500 m), les reboisements ont donné de meilleurs résultats qu'en plaine où le taux de reprise n'a jamais dépassé 50 à 70 %. Les conditions pluviométriques plus favorables, l'importance des « précipitations latérales » liées à la forte nébulosité et les vents marins, l'existence de sols volcaniques épais d'excellente texture expliquent l'ampleur du renouveau forestier. Les principales essences utilisées sont des Eucalyptus (Monte Velha, Fogo), mais aussi divers Acacia et, particulièrement depuis quelques années, des Cupressus associés à des pins *(Pinus canariensis, Pinus radiata)*. Les plus beaux périmètres en résineux se trouvent aujourd'hui à Santiago (flanc sud du Pico de Antonia), Santo Antão (Cova, Pico da Cruz) et São Nicolau (Monte Gordo).

Le volontarisme des responsables du MDR et l'aide de la FAO et du Club du Sahel ont permis la réalisation de cet important volet de la lutte pour une meilleure maîtrise du milieu. Dans le cadre du Deuxième Plan quinquennal de développement (1986-1990), les opérations de reforestation représentent 14 % du montant total des programmes d'aménagement rural[4].

Recherche et valorisation des eaux – L'Etat capverdien a repris les travaux menés par les Portugais (Junte de Investigaçoes de Ultramar). Des puits, des forages, des galeries draînantes équipés de pompes et d'éoliennes ont fait venir l'eau en surface, où elle est stockée dans de petits réservoirs. Les réalisations les plus spectaculaires sont à Monte Genebra (Fogo) où une source pompée au niveau de la mer ravitaille un périmètre irrigué situé à 350 m d'altitude, et à Faja (São Nicolau), où une galerie subhorizontale de 2 180 m forée sous la montagne peut apporter en surface jusqu'à 5 000 m³/jour. Mais afin de permettre la recharge naturelle de la nappe, son débit est limité à 1 200 m³/jour, qui autorisent l'irrigation, indépendamment des ressources pluviométriques, de plus de 35 ha de terres.

Au sol, la pose de tuyaux suivant le profil en long des *ribeiras*, la réfection ou la création de rigoles cimentées *(levadas)* courant le long des versants (technique développée à l'époque coloniale), mais surtout la construction de tanks, ont permis la multiplication des petits périmètres irrigués. Ces réalisations sont nombreuses à Santo Antão, où la coopération néerlandaise a travaillé dans plusieurs *ribeiras* du nord-est de l'île et, dans une moindre mesure, à São Nicolau, grâce à la coopération française. Une des conséquences géographiques de ces travaux est la transformation des *ribeiras* montagnardes : d'ensembles relativement simples, avec une irrigation d'embouchure (nappe phréatique proche) complétée par une petite irrigation gravitaire sur les basses pentes, on passe à une organisation plus complexe où apparaissent, en fonction des facilités topographiques, des chapelets de micro-oasis étagés suivant le profil en long. Dans ce contexte, les *ribeiras* à profil transversal en amphithéâtre offrent davantage de possibilités que celles à profil en V. Une autre conséquence est la multiplication de périmètres de très petite taille en des lieux isolés, comme sur le littoral nord de l'île de São Nicolau, en zone hyperaride.

Dans le petit Cap-Vert, compte tenu des contraintes économiques et de la situation pluviométrique régulièrement déficitaire, les ressources en eau réellement disponibles pour l'agriculture ne dépassent pas 100 000 m³/ jour. Dans l'hypothèse d'une gestion très rationnelle de l'eau, ceci permettrait d'irriguer 3 000 à 3 500 ha... A l'heure actuelle, plus de 2 300 ha sont cultivés en irrigation, principalement à partir d'opérations privées anciennes, mais l'Etat s'est engagé, depuis quelques années, dans une politique d'irrigation qui concerne presque toutes les îles. 21 % des surfa-

4. Le programme de conservation des sols : 25 % ; la maîtrise des ressources hydriques : 27 %. Documento... *(op. cit.)*.

ces actuelles bénéficient d'aménagements modernes. Le Deuxième Plan national de développement (1986-1990) prévoit l'aménagement de 250 ha de nouveaux périmètres.

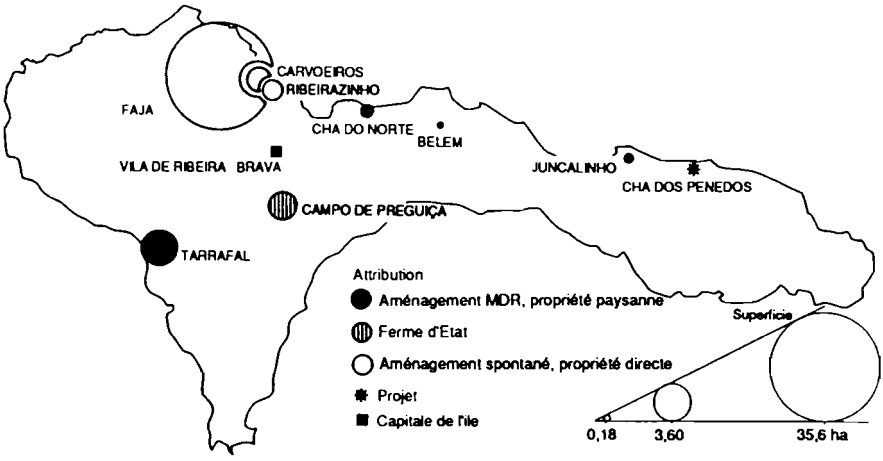

FIG. 6. — Création et développement des périmètres irrigués dans l'île de São Nicolau

L'Etat créole : chance et risque pour le Cap-Vert

C'est sur sa géographie humaine que l'Etat capverdien fonde son action constructive. La force que constitue la « capverdianité » apparaît plus importante et plus riche de potentialités qu'un milieu physique ingrat. Malgré les inévitables provincialismes insulaires, c'est sur la mobilisation des ressources de la créolité, diaspora comprise, que compte l'Etat pour assurer sa croissance et son développement économique et social.

La créolité : unité et diversité capverdienne

« O Crioulo » est la manifestation la plus éclatante de l'existence d'une nation capverdienne. Langue parlée partout et par tous, elle est le support d'une culture originale, et témoigne, au-delà des îles, chez les émigrés de la diaspora, de la « capverdianité ».

Le *crioulo* est une création multiséculaire, née de la nécessité de dialogue entre les esclaves importés dans les îles depuis la côte africaine et les maîtres portugais. Langue pratique, le crioulo s'est formé d'abord au Cap-Vert car c'est là, à Santiago et, secondairement à Fogo, que se concentraient des hommes et des femmes d'ethnies variées de la côte ouest-africaine. Baltasar LOPES, s'appuyant sur des textes anciens, souligne la diversité d'origine des esclaves : wolof, serer, bambara, lebou, toucouleur, fula, floup, balantes, groupes dominés toutefois par l'élément manding.

Contrairement aux autres parlers créoles d'Afrique, le fonds portugais est, dans le crioulo capverdien, largement dominant. L'apport africain vient surtout de langues du groupe mandé, comme le prouve l'examen des ethnonymes et toponymes les plus fréquents, surtout dans les îles Sotavento (A. CARREIRA, 1983).

Le crioulo véhicule une culture originale. Cette « capverdianité » est constituée d'une communauté culturelle, dont la langue n'est qu'un support.

La capverdianité est chrétienne, à dominante catholique, ce qui distingue le Cap-Vert de la Guinée Bissau voisine à dominante animiste et musulmane. La ferveur chrétienne est constamment exprimée, particulièrement dans les campagnes. Les édifices religieux, grands et petits, marquent les agglomérations. Les toponymes, presque tous religieux, de l'ensemble insulaire au moindre terroir, traduisent l'influence et le rôle du pouvoir catholique dans l'archipel. C'est dans l'île de Santiago, à Cidade Velha, que se trouve la plus ancienne cathédrale édifiée en Afrique. Les divisions administratives de l'archipel rendent compte de l'organisation territoriale imposée par l'Eglise : entre les concelhos (conseils) et les zonas (circonscription politico-administrative de base) se tiennent les freguesias (paroisses).

La nation capverdienne s'exprime dans une littérature et une musique spécifiques, principales activités artistiques développées, surtout depuis le XIXe siècle. La plus grande partie de la littérature est d'expression portugaise, mais les préoccupations, la sensibilité de l'écrit capverdien sont largement insulaires, même s'il est possible de les intégrer à la littérature portugaise.

La musique, au Cap-Vert, est certainement l'expression la plus populaire et celle en laquelle les capverdiens se reconnaissent le mieux. Aisée à transporter, elle rassemble ceux de la diaspora. Elle est musique nationale. Si elle révèle, dans les *mornas,* des influences du fado portugais, elle est chanson d'amour et surtout de *saudade* d'un peuple meurtri par une nature ingrate et contraint à une émigration trop

PAYS	NOMBRE	PROVENANCE
AMERIQUE	255 000	
U.S.A.	250 000	Fogo et Brava
Brésil	3 000	
Argentine	2 000	
EUROPE	82 500/ 88 000	
Portugal	50 000	Santiago
Pays-Bas	10 000	São Vicente, Santo Antão
Italie	8 000/ 10 000	São Nicolau
France	7 000/ 9 000	
Luxembourg	3 000	
Espagne	1 500/ 2 000	
Suisse	1 000/ 2 000	
Belgique	800	
Suède	700	São Vicente
R.F.A.	500	
Norvège	200	São Vicente
AFRIQUE	67 900/ 76 200	
Angola	35 000/ 40 000	
Sénégal	22 000/ 25 000	
S.Tome et Princa	3 000	Santiago
Guinée Bissau	2 000	
Mozambique	700/ 1 000	
Gabon	200	
TOTAL	405 400/419 000	

lointaine. De ses racines africaines, elle tire deux formes musicales de réjouissance, *coladera* et surtout, à Santiago, *funana*.

Dans son combat pour le renforcement de l'unité nationale, l'Etat capverdien s'appuie sur l'évocation de la dramatique communauté historique d'un peuple aux prises avec une nature peu généreuse. L'enracinement, la fidélité à un terroir, à une île, à une civilisation paysanne n'est pas remis en cause par l'émigration : la diaspora capverdienne semble, au contraire, une composante majeure de cette civilisation insulaire, et un atout pour le développement du pays.

Toutefois, l'unité n'est pas totale et, comme les Etats plus vastes et plus peuplés, le Cap-Vert a aussi ses particularismes régionaux (les îles), des tendances politiques variées jusque dans ses communautés d'émigrés, ses rivalités économiques et culturelles.

Les communautés d'émigrés capverdiens sont un écho des rivalités insulaires. 450 000 capverdiens vivent à l'étranger. (*Emigrason,* n° spécial, 1985).

Elles sont inégalement anciennes : sur la côte nord-est des Etats-Unis, les premières installations remontent à la première moitié du XIXe siècle : beaucoup de capverdiens, très américanisés, parlent un nouveau crioulo : celui de New Bedford... S'ils restent capverdiens originaires de Brava et Fogo, ils perçoivent le Cap-Vert, où la plupart n'ont jamais mis les pieds, comme un petit monde parfois inquiétant en raison de ses choix politiques officiels : parti unique, anti-impérialisme, non alignement. En Europe, les communautés sont plus récentes : installées à l'occasion des demandes en main-d'œuvre des années 1960, elles sont d'origine variée : îliens de Santo Antão et São Nicolau aux Pays-Bas, de Santiago plutôt en France et au Portugal, de São Nicolau en Italie... Souvent très individualistes, ces petites commu-

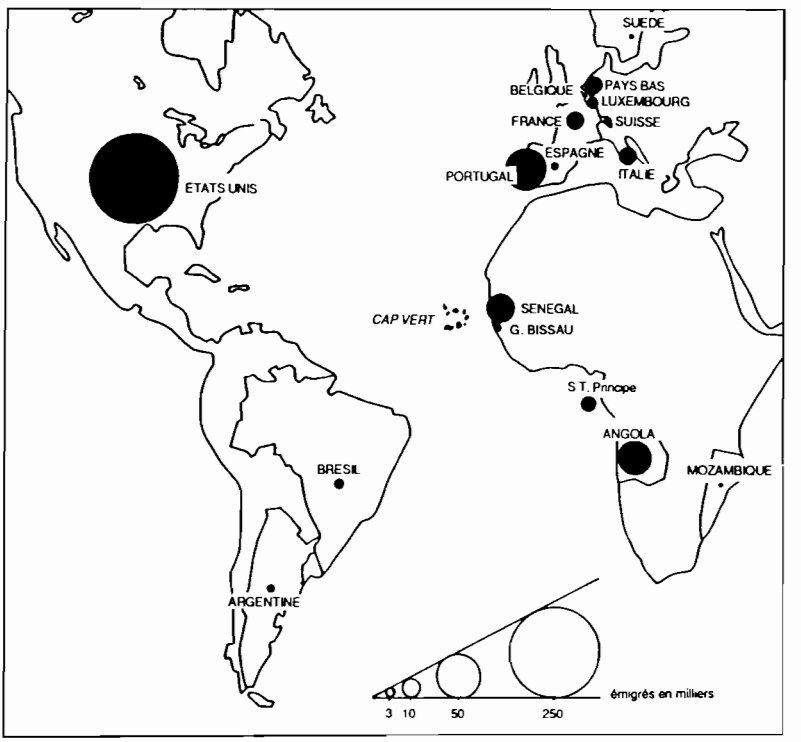

FIG. 7. — L'émigration cap-verdienne dans le monde

nautés expriment des tendances culturelles et politiques variées : elles suivent avec attention mais aussi avec esprit critique l'évolution du Cap-Vert. Elles ont accueilli, également, les opposants politiques au régime capverdien, depuis l'Indépendance.

Mobiliser les ressources de la créolité

Le fait migratoire capverdien contribue à renforcer la capverdianité :

• L'efficacité culturelle de l'émigration est importante. Les émigrés ont, à l'étranger, toujours fait preuve d'un remarquable « patriotisme culturel ». L'identité capverdienne s'affirme face aux autres cultures. Les associations de loisirs, sport, danse, les groupes de femmes et les réunions culturelles, animées par des chanteurs de *mornas* et de *coladeras* maintiennent la cohésion, même s'il y a tendance à l'éparpillement et à l'acculturation. Des journaux relient les communautés les plus dynamiques. Le Cap-Vert est très fier de voir la langue capverdienne enseignée dans les universités américaines.

• L'efficacité économique de la diaspora est considérable. Il n'est pas excessif d'affirmer qu'elle contribue à la survie du pays. En effet, aux ressources agricoles, toujours insuffisantes, beaucoup de familles ajoutent les dons financiers que leur envoient les émigrés. Cet argent permet aux familles restées au village, d'acheter de la nourriture et de subvenir à l'entretien et à l'équipement de la maison. De plus, ces ressources extérieures, qui peuvent représenter plus de la moitié du revenu familial, sont indispensables pour le maintien sur place de la population rurale. Elles ont, jusqu'à présent, évité au Cap-Vert d'être confronté au problème de l'exode rural et de l'urbanisation non maîtrisée.

L'ouverture extérieure que constitue l'émigration familiale internationale est source d'information et de capacité critique du peuple capverdien à l'égard de sa propre société. Egalement, les communautés de la diaspora, parce qu'elles sont, souvent, bien structurées et composées de membres ayant acquis des qualifications variées dans l'industrie et les services, apparaissent riches de potentialités économiques : la mobilisation de ces ressources humaines, intellectuelles et techniques pourrait permettre la croissance, au Cap-Vert, de nouvelles activités. A l'étranger, les communautés d'émigrés font figure de points d'ancrage d'une politique commerciale internationale.

Comment, pour le Cap-Vert, utiliser au mieux le ciment culturel de la créolité ? Le jeune Etat cherche depuis plusieurs années à éveiller, à développer la conscience nationale populaire en mobilisant les énergies autour de programmes de lutte contre les obstacles naturels et pour l'aménagement rural. Ainsi, du programme de lutte contre l'érosion, avec de grands travaux de barrage des thalwegs des torrents, de réalisation de banquettes sur pentes, ou du programme de reboisement ou de chantiers routiers entrepris pour désenclaver les villages les plus isolés. Les tentatives de développement de travaux coopératifs, animées par l'Institut national des coopératives, vont dans le même sens.

Mais l'Etat cherche aussi à élargir l'horizon des capverdiens en ouvrant le pays aux multiples influences étrangères, par l'intermédiaire de la diaspora bien sûr, mais aussi en exaltant les racines africaines de la créolité et en œuvrant, en politique étrangère, pour de multiples rapprochements avec les états africains.

Le fait d'être un micro-Etat peut contribuer à une meilleure connaissance des problèmes du développement. L'observation des effets d'actions variées de développement est, en raison de l'échelle d'application, peut-être plus aisée que dans les pays vastes. A cet égard, le Cap-Vert est un « laboratoire du développement ». Micro-Etat, il contribue à sensibiliser les autres pays aux problèmes spécifiques de développement des Etats ne disposant que d'une faible superficie territoriale.

La sahélité capverdienne est une permanence. Elle implique un engagement constant du peuple et de l'Etat, et à cet égard, le Cap-Vert donne l'exemple, en multipliant depuis son indépendance les initiatives constructives.

La créolité capverdienne doit être porteuse d'espérance. Les insularismes et la variété des mentalités n'effacent pas la profonde unité humaine et culturelle de l'archipel. A l'écoute des îles, l'Etat met progressivement en place des structures de fonctionnement souples. Tourné vers ses voisins africains, il tente de construire un Etat-nation associant tradition culturelle et modernité économique.

BIBLIOGRAPHIE

Afrique, Asie. Spécial Cap-Vert n° 286, 1983.

BRUM FERREIRA (D. de), 1986 — Etude sur la sécheresse dans l'île de Santiago (Cap-Vert). Relatorio n° 23. Linha de Aççao de Geografia Fisica. Centro de Estudos Geograficos I.N.I.C. Lisboa (Portugal).

Cabo Verde. Dez anos de desenvolvimento. Ed. Delroisse — Vilo (France) 1985.

Cap-Vert. Le Sahel en pleine mer. *Le Courrier* n° 65. Janv.-Fév. 1981.

Cap-Vert. Quelques données sur les problèmes de lutte contre la dégradation du milieu naturel. UNESCO. *MAB* n° 49 décembre 1981.

CARREIRA (A.), 1977 — Migraçoes nas ilhas de Cabo Verde. Ed. Universidade Nova de Lisboa, Portugal.

CARREIRA (A.), 1983 — Formaçao e extinçao de uma sociedade escravocrata. Ed. Instituto Cabo-verdeano do Livro, Praia, Cap-Vert, 550 p., 40 photos : 438-441.

Emigration, n° Especial, 10 Anos de Independencia, 1985. — Revista do Ministerio dos Negocios Estrangeiros de Cabo Verde.

FREUD (C.), PAPAZIAN (V.), RICHARD (J.), 1984 — Evaluation des interventions françaises dans l'île de São Nicolau (Cap-Vert). MRE Coopération et Développement. Août 1984.

LESOURD (M.), 1986 — Permanence de la sécheresse aux îles du Cap-Vert : l'aménagement rural ou la lutte contre l'irréversible. *Cahiers Géographiques de Rouen,* numéro spécial « Etudes Sahéliennes 1986 » RCP CNRS n° 08 0801, LEDRA, ACCT septembre 1986 : 109-128.

LESOURD (M.), 1987 — Contraintes géographiques de développement d'un P.M.A. insulaire : la République du Cap-Vert. Communication aux Journées de Géographie Tropicale de Pessac. CNRS, CEGET, février 1986, *in : Crise agricole et alimentaire dans les pays tropicaux,* CNRS, Bordeaux.

LESOURD (M.), 1987 — Le fait créole dans la formation de l'identité nationale en république du Cap-Vert. Colloque « Iles, Insularité, Insularismes » Bordeaux, octobre 1986, CNRS-CRET, Bordeaux 1987 (avec G. Reaud-Thomas).

LOPES-DA SILVA (B.) — O dialecto crioulo de Cabo Verde.

OLIVRY (J.-C.), 1983 — Le point en 1982 sur l'évolution de la sécheresse en Sénégambie et aux îles du Cap-Vert. Examen de quelques séries de longue durée (débits et précipitations). *Cah. ORSTOM, Sér. Hydrologie,* vol. XX, n° 1 : 47-69.

Rep. de Cabo Verde, 1983 — Primeiro Plano Nacional de Desenvolvimento 1982-1985. Secr. de Estado da Coop. e Planeamento, Praia, Cap-Vert.

TRIGO DE ABREU (A.), SOARES (H.) *et al.,* 1983 — Desenvolvimento e Pesquisa no longo prazo em Cabo Verde. Mesa Redonda. Nov. de 1981, Praia. Instituto Gulbenkian de Ciência (Centro de Est. de Economia Agraria), Oeiras (Portugal).

Les « bastides » d'Ethiopie
Les villes fortes de Menilek dans le sud de l'Ethiopie et l'urbanisation contemporaine

Alain GASCON

Une fleur dans un bouquet d'eucalyptus

L'arrivée par avion à Addis-Abäba (la Nouvelle Fleur) produit un choc : adossée à un piémont, encadrée par des cônes volcaniques chauves, la capitale de l'Ethiopie abrite un million et demi d'habitants sous une vaste forêt d'eucalyptus. Les touristes n'y font qu'une brève escale, le temps de prendre un DC3 de la « Route historique » qui, plein nord, rejoint Gondär, Lalibéla, Aksum, villes monumentales et témoignages de la grandeur et de l'antiquité de la civilisation éthiopienne.

Addis-Abäba, fondée il y a un siècle à peine sur ordre de Menilek II, comme beaucoup de villes de l'Ethiopie au sud du Nil Bleu, ne peut s'enorgueillir d'un passé aussi prestigieux. Des édifices verticaux ultra-modernes, des exemples du style « impérial » italien et de curieuses habitations « indiennes » aux bois ouvragés émergent d'un fouillis de maisons hétéroclites faites de torchis et couvertes de tôle. Dans les enclos, brûlent les foyers dont l'odeur âcre d'eucalyptus stagne pendant les matins « bleus » d'Addis-Abäba quand la brume s'accroche à la forêt urbaine. Des volailles, des vaches et des moutons errent dans les venelles parmi les immondices jusqu'au voisinage des artères et des bâtiments prestigieux.

Des villes qui ont fait un empire

A part Harär, cité sacrée et sainte de l'Islam, les villes de l'Ethiopie au sud du Nil Bleu sont des répliques d'Addis-Abäba : un semis de huttes et de maisons de boue, quelques vestiges italiens et menilikiens disparaissent sous les frondaisons d'eucalyptus. En effet, Menilek ordonna à ses lieutenants de construire, à son exemple, des villes-fortes, pour établir fermement le pouvoir choan dans ses nouvelles possessions.

Postes militaires, ces *kätäma* assurèrent le drainage des ressources des territoires annexés au profit du pouvoir royal et favorisèrent ainsi de nouvelles conquêtes. Ces villes ont un air de famille : elles remontent toutes à la période 1880-1910. La médiocrité de leur paysage urbain est rachetée par la grandeur du site qu'elles occu-

pent. L'une des plus étonnantes est sans conteste Goré dans l'Illubabor. En venant par avion de Ǧimma, on aperçoit de très loin à l'horizon d'un plateau ondulé et boisé, une table étroite. L'appareil s'en rapproche, puis prend de l'altitude et s'y pose parmi les habitations serrées les unes contre les autres. J'ai souvent fait étape dans ces villes dédaignées par les guides touristiques, car un malheureux siècle d'histoire est bien dérisoire pour un Etat qui se targue de « 3 000 ans d'indépendance » (*sic*).

Pour les besoins de mes recherches, j'ai compulsé de nombreux récits de voyages, surtout du siècle dernier, et invariablement, leurs auteurs mentionnent les villes-fortes, les *kätäma,* comme l'œuvre maîtresse de Menilek. Pour les auteurs éthiopiens, elles marquent un tournant décisif dans l'histoire de l'Ethiopie : avec la « re »-conquête du Sud commence vraiment l'histoire moderne du pays. Elles ont aussi imposé la *pax amharica* et favorisé l'exploration des provinces nouvelles.

Je suis, d'autre part, persuadé que l'urbanisation autoritaire et militaire du siècle dernier a profondément marqué l'Ethiopie méridionale. Elle a freiné l'exode rural vers des villes qui demeurent des enclaves sémitiques et chrétiennes où les indigènes se sentent étrangers.

Les *kätäma* évoquent des épisodes de l'histoire européenne. Comme les Espagnols refoulèrent peu à peu les Maures, comme les Autrichiens repoussèrent les Turcs ou les Allemands les Slaves, les Ethiopiens repliés sur le bastion chrétien et sémitique reprirent possession des territoires arrachés depuis le XVIIe siècle par les envahisseurs musulmans et oromo.

Les *kätäma* me paraissent plus proches des bastides du sud-ouest de la France que de la Militärgrenze du Danube et de la Saxe, car elles ont marqué la fin d'une longue période de luttes pour le pouvoir central et l'accession à l'empire de Menilek II.

Je puis suivre les villes-fortes depuis leur fondation jusqu'à la période actuelle. Les documents italiens en dressent la liste au moment de l'établissement des routes. Les recensements et les études urbaines de l'après-guerre permettent de faire un bilan : des villes-fortes ont réussi, d'autres stagnent et certaines sont retournées à la forêt.

Une tradition transformée : Menilek bâtit des villes

Les *kätäma* n'étaient le plus souvent qu'une réunion de huttes édifiées à la hâte autour du campement du chef de la troupe. Ces garnisons ne demeuraient en place que le temps d'une ou deux campagnes militaires *(zämäča)* et répondaient à la définition traditionnelle du terme *kätäma* : camp militaire. Comment d'ailleurs leurs fondateurs auraient-ils pu penser que leurs bivouacs engendreraient des villes ? Pour ces hommes venus du Nord, la référence est la cité chargée de monuments et d'histoire : Aksum, Gondär, Lalibéla... Pourtant, en amharique moderne, *kätäma* signifie ville et ces camps militaires ont greffé avec succès l'urbanisation dans des territoires sans villes.

Le roi traditionnel : un roi errant

Les souverains éthiopiens ont mené une vie de nomade : pour défendre la forteresse naturelle chrétienne et sémitique mais aussi pour mater les rébellions des dynasties locales. Le Roi des rois était un *primus inter pares* qui résidait pendant les pluies dans le *gebbi* (palais) de sa capitale, Gondär, entouré de sa famille, de ses chefs militaires et chef de l'église. La ville traditionnelle comportait sur chaque colline un enclos, *gebbi* du roi, *gebbi* des dignitaires, ou enclos des églises et des couvents. Dans les parties basses s'étendaient les quartiers commerçants peuplés d'étrangers, surtout musulmans, comme Islam-bét à Gondär.

Menilek, chef local rebelle et loyal : les débuts obscurs d'un grand règne

Le Choa (Šäwa), comme bien des provinces éthiopiennes était gouverné par une famille princière de lignée « salomonienne », donc pouvait prétendre au trône impérial. Jouant sur son isolement du reste de l'Ethiopie, la dynastie locale avait accédé à la royauté. Les souverains, toujours turbulents, avaient fondé deux capitales fortifiées Däbrä-Berhan et Ankobär, sur le rebord du plateau, afin de se garder des Oromo et aussi des armées des rois de Gondär.

L'histoire du règne de Menilek et la localisation des *kätäma* coïncident. Jusqu'en 1882, l'héritier du trône du Šäwa a combattu sur deux fronts pour exister face aux Oromo et face au pouvoir impérial. Réconcilié avec Yohannes IV, son rival heureux, il porta ses efforts au sud, dont il assura la possession avec la fondation d'Addis-Abäba en 1887 ; empereur en 1889, Menilek acheva son grand dessein de restauration de la puissance éthiopienne.

Avant l'accord de 1882, par lequel il reconnut la souveraineté de Yohannes IV, Menilek mena une vie de quasi-rebelle. Il changea six fois au moins de résidence depuis la mort de Téwodros II en 1868. Il multiplia les forteresses autour des deux capitales historiques. Elles furent assaillies par les Oromo ou, comme Léččé, furent prises et démantelées par les troupes impériales. Pour la plupart, elles disparurent quand Menilek transporta sa capitale plus au sud. De nos jours, le *gebbi* d'Ankobär n'est qu'une ruine à laquelle on accède par de grands escaliers. Le roi maintint deux *kätäma* en sentinelle : contre les Wällo, très au nord, Wärä-Yellu, donnée à sa fille Zäwditu et, plus proche d'Addis-Abäba, Fiččé confiée à Ras Dargé, son oncle.

L'auteur du Zekrä-Neger (Mémorial) nomme ces *kätäma* de première génération, « *kätäma* des millerions » (des colonels) et insiste sur la finalité exclusivement militaire de ces forteresses. Elles étaient perchées sur des sites escarpés, entre 2 700 et 3 000 m, dans les *däga*[1] froides et brumeuses ; toute vie paysanne en était exclue.

La fondation d'Addis-Abäba : un tournant dans la conception des kätäma

Avant de choisir le site de la Nouvelle Fleur (Addis-Abäba), Menilek séjourna sur les montagnes qui marquent le rebord méridional du plateau choan. Il résida à Wačäča et à Entoto, où il fit bâtir des églises. Ce n'est qu'en 1887 qu'il abandonna le nord du Šäwa et l'étage écologique de la däga, en altitude, pour les eaux thermales de Felwuha, sur le piémont de Finfini, sous l'influence de l'impératrice Taytu qui est l'origine de l'appellation Addis-Abäba.

Au début du XXe siècle, il transféra sa capitale à 60 km à l'ouest, à l'orée du Méčča, à Addis-Aläm. On voit encore de belles fresques dans l'église et un palais toujours debout. Il renonça à ce projet devant les réticences des étrangers, de la cour et des promoteurs du chemin de fer. L'eucalyptus, introduit à Addis-Abäba, apporta des ressources régulières en bois de chauffage et contribua, semble-t-il à la fixation de la capitale.

La migration du centre politique du Šäwa vers le sud s'affirma après la victoire de 1882 sur les Goğğamé du sud-ouest du Nil Bleu. En échange de sa soumission à Yohannes IV, Menilek put s'accrocher aux territoires entre Awaš et Gibé et fonder les *kätäma* du Méčča.

En même temps qu'il s'installait à Addis-Abäba, ses troupes prenaient le Harär et établissaient le contact directement avec les puissances coloniales dans les territoires éloignés du Choa. Il fallait marquer par des places-fortes la prise de possession permanente parmi les populations où les Choans étaient minoritaires. Dans son « Mémorial », Mahatämä-Sellasé Wäldä-Mäsqäl distingue ces *kätäma* du Sud des

1. Etage bio-climatique supérieur, au-dessus de 2400 m.

premiers postes militaires et les appelle « *kätäma* des frontières ». Dans le choix du site du gebbi (palais), notamment à Addis-Abäba et à Addis-Aläm, Menilek conserva des préoccupations stratégiques : il s'installa sur une éminence. Tous les documents anciens, comme mes observations personnelles dans le sud de l'Ethiopie, montrent que les soucis de sécurité n'étaient jamais absents de l'esprit des fondateurs.

Les kätäma de frontière et la ruée vers la terre

Le Roi des rois, fixé à Addis-Abäba, à l'orée des régions conquises, n'eut plus besoin de se déplacer pour écraser ses rivaux et recevoir le tribut. Le réseau de villes fortes regroupait le produit de l'exploitation des nouvelles provinces et le faisait remonter jusqu'au grand gebbi. Le réseau gardait les routes d'accès à la nouvelle capitale. Les *kätäma* de « frontière » la protégeaient des invasions des Wällo et des Goğğamé. Elles étaient très nombreuses à l'ouest du Rift sur la route du Wälläga et du Soudan et surveillaient les royaumes musulmans du Käfa et de Ğimma. A l'est, elles tenaient la route du Harär par l'Arsi et le Čér-Čér et aussi le chemin de la possession britannique du Kenya.

Les places fortes (environ 40), abritaient parfois des milliers de guerriers. Chaque soldat recevait pour son entretien des terres *gašša* (bouclier) qu'exploitaient des paysans *(gäbbar)* devenus ses tenanciers précaires à part de fruit. Les droits sur les terres conquises revenaient au souverain qui les aliénait au profit de ses serviteurs, de ses soldats, des chefs indigènes, de l'église et même d'étrangers (Lagarde, ministre de France). Il accordait aussi des exemptions fiscales comme celle qu'il octroya à Zäwditu pour sa concession de Wärä-Yellu.

Le Roi des rois acquit les subsides nécessaires à l'équipement de 300 000 soldats armés à l'européenne. Il établit un appareil d'Etat et finança les débuts d'un réseau moderne de communications : chemin de fer, routes et même télégraphe et téléphone. Dès la fin du siècle, le télégraphe joignait les *kätäma* à Addis-Abäba. A mesure que la *pax amharica* s'imposa aux peuples indigènes par le biais du régime foncier, des *kätäma* connurent un essor remarquable. Goré comptait au début du siècle cinq maisons de commerce européennes. Läqämṭé, Gobba et Fiččé devinrent des centres régionaux importants. Les sites les plus escarpés et les plus élevés furent peu à peu abandonnés pour des localisations plus basses en *wäynä-däga* [2], plus tempérées et surtout compatibles avec les exigences de l'activité commerciale. Ainsi la descente d'Entoto à Felwuha préfigurait-elle un mouvement vers le bas qui se poursuit jusqu'à la période récente.

Les kätäma et la prépondérance de la minorité amhara

Les voyageurs décrivent les *kätäma* où ils ont fait étape et insistent sur la coupure complète d'avec les campagnes indigènes. Les villes fortes formaient un semis d'enclaves linguistiques, religieuses et professionnelles. Les soldats et les prêtres venus du nord considéraient avec mépris les idiomes et les croyances des autochtones. Ils étaient les maîtres de la terre et le montraient en exigeant sans vergogne un service de tout instant de la part de « leurs » *gäbbar*. Le plus connu était le « *därgo* » où des dizaines, parfois même des centaines de paysans puisaient dans leurs maigres réserves pour ravitailler l'hôte des autorités ; ainsi, les étrangers s'extasiaient-ils sur l'hospitalité du Ras ou du Roi !

Les conquérants étant minoritaires, il n'y eut guère de peuplement au sud mais plutôt des inclusions de vétérans amhara et d'indigènes amharisés, formant la population des *kätäma*. Cette volonté de maintenir le clivage entre citadins vainqueurs,

2. Däga à vigne, littéralement, en amharique.

maîtres de la terre et ruraux indigènes vaincus devenus tenanciers, s'expliquait par le caractère minoritaire des Amhara-Tigréens.

Les *kätäma* de frontière n'étaient pas non plus fondées au hasard de la fortune des armes. Menilek prit toujours soin de consulter ses lettrés avant de fixer son choix. Entoto et Addis-Abäba sont proches des ruines d'Eqa-Mikael, une église hypogée, vestige d'une capitale médiévale de l'Ethiopie. Dans tout le sud de l'Ethiopie, on garde toujours le souvenir de sanctuaires chrétiens, souterrains le plus souvent, ou de palais qui rappellent les royaumes éthiopiens d'avant les invasions des XVIe et XVIIe siècles. Fonder une *kätäma*, pour Menilek et ses généraux, c'était plus témoigner d'une *Reconquista*, d'une restauration que d'une conquête, un acte de foi.

Les Italiens sur les traces de Menilek : les kätäma de l'Impero

Les fortifications des *kätäma* furent écrasées par les chars et les avions des armées de Mussolini.

Quoi qu'il ait été dit et écrit, les occupants ne taillèrent pas dans le neuf, même s'ils donnèrent aux villes éthiopiennes un paysage urbain européen. Pourtant, en investissant 85 % du budget de l'Afrique-Orientale italienne dans la construction d'un réseau routier en étoile, centré sur Addis-Abäba, les conquérants avaient la volonté de changer à tout jamais le visage de l'Ethiopie. Les routes suivirent les pistes caravanières qui convergeaient sur la capitale et passèrent donc par les principales *kätäma*. Les résidents, les commissaires et les soldats s'établirent dans le *gebbi* des chefs amhara surtout si ceux-ci avaient rejoint la Résistance. Les *kätäma* par lesquelles passent les routes bénéficient d'un avantage, tel Ǧimma qui supplante les autres *kätäma* du sud-ouest.

Avec la « Guida de l'A-OI », on suit le destin des villes fortes de la période menilekienne ; la moitié a disparu, surtout, au nord d'Addis-Abäba, les plus anciennes, ou, au sud, les plus inaccessibles. L'arrivée des Italiens fut l'occasion pour les indigènes de prendre leur revanche sur les Amhara qui durent s'enfuir. Les occupants européens prirent donc la place des anciens maîtres et projetèrent de vastes expropriations pour les besoins de la colonisation « démographique ». Une certaine hésitation sur la politique vis-à-vis des colonisés, continuité impériale ou réhabilitation des populations conquises, se lit dans le choix de la capitale. Les urbanistes italiens choisirent deux villes musulmanes, Ǧimma et Harär, pour faire pièce à Addis-Abäba. On les doubla d'une ville européenne aux plans grandioses. Après l'échec de la politique anti-choane et anti-amhara du maréchal Graziani, le vice-roi Amédée d'Aoste remis à l'honneur Addis-Abäba et le Choa et s'installa dans le *gebbi* tout neuf de Haylä-Sellasé. Dans les provinces, les colonisateurs avalisèrent les choix de Menilek : Gobba, Ginir, Gälämso, Bonga, Läqämṭé, prirent un nouvel essor.

Haylä-Sellasé sur les traces des italiens : des villes pour spolier les autochtones

Le négus retrouva son empire transformé par l'interrègne italien de telle façon qu'il accrut encore son pouvoir. Le réseau de communications contraria toute velléité d'indépendance dans les provinces.

L'urbanisation spontanée de l'après-guerre

Alors que la population des *kätäma* du siècle dernier a tendance à se stabiliser, de véritables villes-champignons ont poussé le long du chemin de fer et aux carrefours des routes du Rift qui mènent à Addis-Abäba.

La population de la capitale est passée de 90 000 hab. en 1938 à plus de 700 000 hab. en 1970. Elle satellise les agglomérations du chemin de fer jusqu'à Nazrét. Sur les routes qui rayonnent autour d'Addis-Abäba, à 100 km environ, une couronne de villes est un relais de son influence sur les Hautes-Terres.

Le mouvement vers le bas continua : Arbạ-Menč (les 40 sources) remplaça Čenča comme capitale du Gamo-Goffa et Awasạ se substitua à Yergalem, comme chef-lieu du Sidamo. Elles sont riveraines d'un lac, proches des plantations et pourvues d'hôtels et de villas confortables. Dans le sud-ouest, la réorientation de l'exportation du café vers Addis-Abäba au détriment du Soudan provoqua le déclin de Goré et de Bonga et l'essor de Ǧimma où arrive la route de la capitale.

Le pouvoir impérial tenta de promouvoir la « sémitisation » des noms des villes, *kétéma* ou villes-champignons, en recourant à la Bible et à la langue geez (Adama devint Nazrét ; Bišoftu, Däbrä-Zäyt ; Aramaya, Alämaya ; Ambo Hagärä-Heywät ; etc.). Comme l'usage en amharique moderne du mot *kätäma* pour désigner la ville, ces changements de noms révèlent qu'urbaniser est toujours compris dans le sens d'amhariser.

Toutes les villes deviennent kätäma : la guerre continue

En se fondant sur les résultats des études publiées en 1970, Mäsfen Wäldä-Maryam établit que toutes les villes de l'Ethiopie du sud s'individualisent par l'usage majoritaire de l'amharique et par la pratique du christianisme. Même si l'on tient compte de nombreux cas de diglossie, c'est en amharique, même au sud, qu'il faut commander l'*enǧära-wäṭṭ*[3], nourriture typiquement amhara, et c'est toujours dans cette langue que l'on doit s'adresser aux policiers, aux fonctionnaires, aux élèves, aux professeurs... Les villes, dans l'Ethiopie du sud, mêmes les plus récentes, deviennent des *kätäma* linguistiques et religieuses, alors qu'au nord, on y parle amharique chez les Amhara mais tigriñña chez les Tigréens. Les soldats ont quitté les *kätäma*, remplacés par les fonctionnaires salariés sans que la mission ait changé. Les fonctionnaires de Haylä-Sellasé demandaient leurs gašša avec autant d'avidité que les soldats de Menilek.

Toutes les observations faites à la fin de l'Ancien Régime dépeignent la crainte des paysans qui pénètrent en ville. Rien de bon ne pouvait les attendre : paiement des impôts, taxes et loyers, convocations et démarches auprès de fonctionnaires qui affectent de ne pas les comprendre. J'en ai vu attendre des heures le bon vouloir d'un officier de police ou d'un gouverneur. Ce sentiment d'avoir affaire à un milieu urbain hostile freine, semble-t-il, l'exode rural. Cette hypothèse, est aussi formulée par des sociologues suédois enquêtant au sud du Šäwa sur les migrants en ville[4].

Les familles paysannes envoient d'abord les garçons à l'école. Les écoles sont situées dans les villes et l'enseignement y est donné en amharique. Scolarisation signifie donc amharisation et par conséquent la possibilité de franchir la frontière culturelle invisible qui sépare la *kätäma* des campagnes indigènes.

Les veuves et les divorcées ne peuvent reprendre une exploitation agricole et doivent se résigner à venir en ville tenir un commerce, devenir domestique, vivre de la mendicité et de la prostitution. (La sex-ratio à l'âge adulte des villes éthiopiennes est donc très déséquilibrée). Ne peut-on parler plutôt d'expulsion de « marginaux » que d'exode rural ?

Les villes du sud, comme les *kätäma* du siècle dernier, ponctionnaient les ressources des campagnes. Elles étaient les points d'appui d'une guerre civile foncière

3. Crêpe de céréale plongée dans une sauce mijotée.
4. Communication verbale au 8e Congrès d'Etudes Ethiopiennes (Addis-Abéba) 1984.

qui voulait achever la conquête du siècle dernier en évinçant les indigènes parce que les grands-parents avaient perdus leurs droits sur les terres ancestrales où ils étaient, paradoxalement, des intrus. Les paysans payaient l'impôt de santé et d'éducation mais étaient écartés des écoles et des hôpitaux par l'obstacle de la langue et par le paiement d'un droit d'entrée.

Les rapports entre les villes et les campagnes étaient donc des rapports entre occupants et occupés et il n'est pas étonnant que la Révolution de 1974 ait été vécue dans la crainte d'une revanche des campagnes.

La Révolution construit à son tour des kätäma

Les citadins furent atteints par les deux réformes foncières de la première année de la Révolution : réforme agraire de mars 1975 et réforme du régime des terrains urbains en juillet 1975. Jusqu'à la fin des troubles (1979), les associations locales de quartier (qäbälé) prirent en charge l'administration, la distribution, la justice, la santé et l'éducation. Le pouvoir militaire central a ensuite repris en mains les cadres locaux par une épuration sévère et l'envoi des fonctionnaires pour appliquer les directives de la « Révolution verte ».

Pour hâter la collectivisation de l'agriculture traditionnelle et pour apporter aux paysans les services de santé et d'éducation et les « bienfaits » de l'administration on a imposé la villagisation. Les nouveaux villages, aux rues rectilignes, et aux maisons toutes semblables, sont tous construits selon les directives des cadres du parti autour des bâtiments officiels : magasin « coopératif », siège du parti, dispensaire, grenier collectif. Parfois, les paysans ont dû édifier ces bâtiments au moment des travaux agricoles, au risque de compromettre leurs récoltes. Cette fièvre, ce volontarisme révolutionnaire a au moins deux causes : les graves mécomptes de la politique agricole et les menaces qui pèsent sur l'unité du pays. Les nouveaux villages protègent la capitale et le sud-est (Arsi, Çér-Çér et Härar) exposé au réveil de l'irrédentisme somali. Ne serait-ce pas de nouvelles *kätäma* ?

Menilek fait la Révolution

La révolution éthiopienne a réagi devant le défi de la famine et le péril extérieur dans la tradition menilekienne : enclos, enclaves peuplées d'éléments sûrs, accrochés au terrain, manifestent la présence éthiopienne. La référence à Menilek s'impose pour un pouvoir qui a réoccupé le vieux-*gebbi* du négus. Quelle meilleure référence que ce souverain intransigeant qui repoussa l'étranger en faisant appel à l'union de tous les Ethiopiens ?

Menilek a assuré la *Reconquista* des territoires du sud perdus au XVIe siècle au moyen du réseau des *kätäma*. Ces places fortes sont aussi à l'origine des villes actuelles de l'Ethiopie méridionale dont, en premier lieu, la capitale. Certes, il y a eu des disparitions et des descentes vers des sites de piémont, mais les Italiens, puis Haylä-Sellasé restauré et enfin le régime révolutionnaire se sont appuyés sur les villes fortes fondées au siècle dernier.

Le poids de la tradition ne peut ici être invoqué pour rendre compte de pareille continuité : Menilek a en effet innové au siècle dernier en créant les *kätäma*. Si les « utilisateurs » sont différents le dessein est toujours le même : imposer des mesures aux paysans de façon arbitraire. Il leur faut faire place, sans délais, à des migrants venus du nord ou d'Europe. Ils doivent prendre sur leurs ressources et sur leur temps de travail pour construire et renforcer la structure étatique qui les opprime, les déplace, les évince...

Sans doute, avec la villagisation, les militaires sont-ils les dignes fils de Menilek : les paysans entrent même dans les *kätäma*.

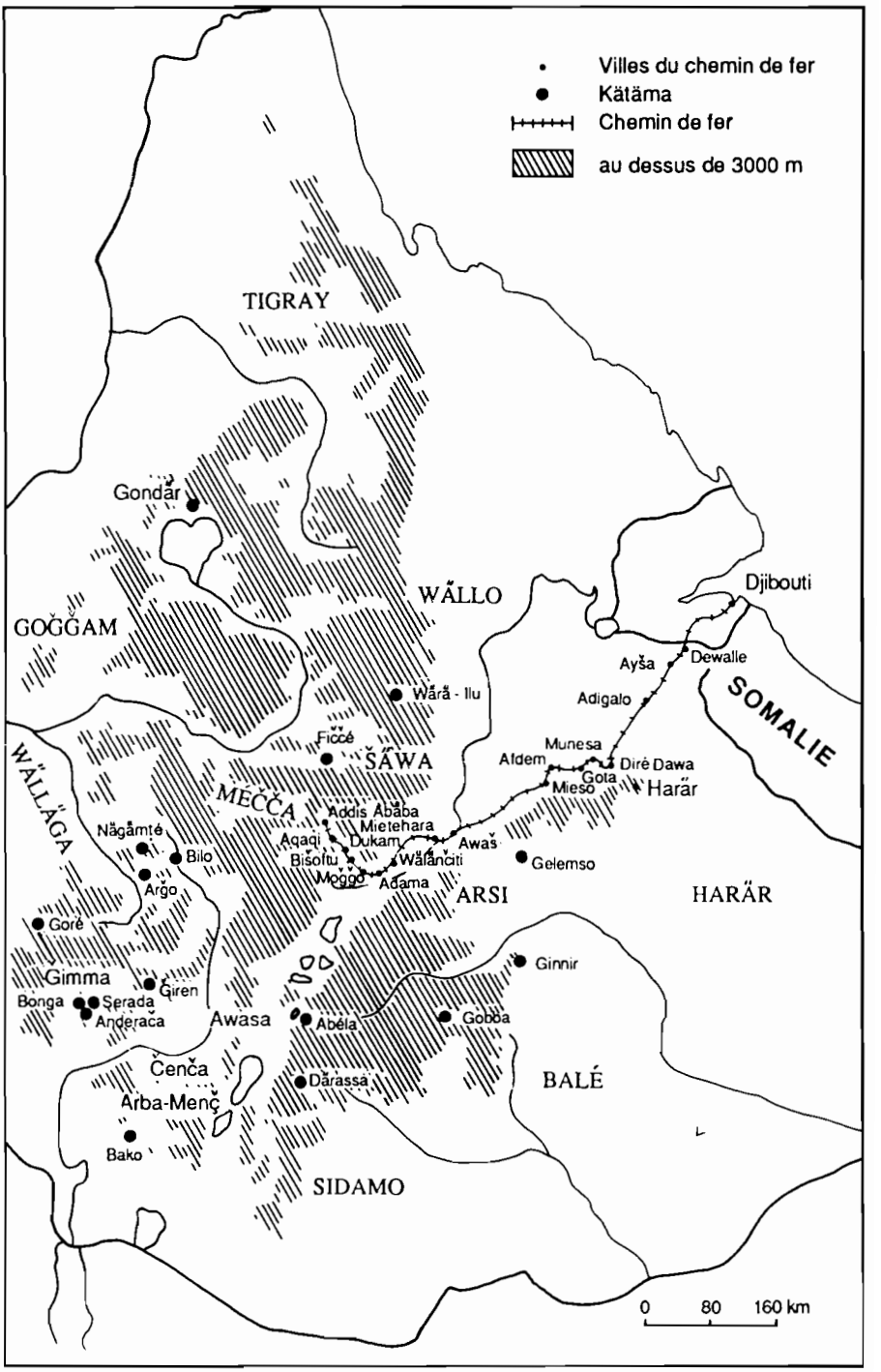

FIG. 1. — Villes du chemin de fer et kätämas d'après Akalu Wäldä Mikaél

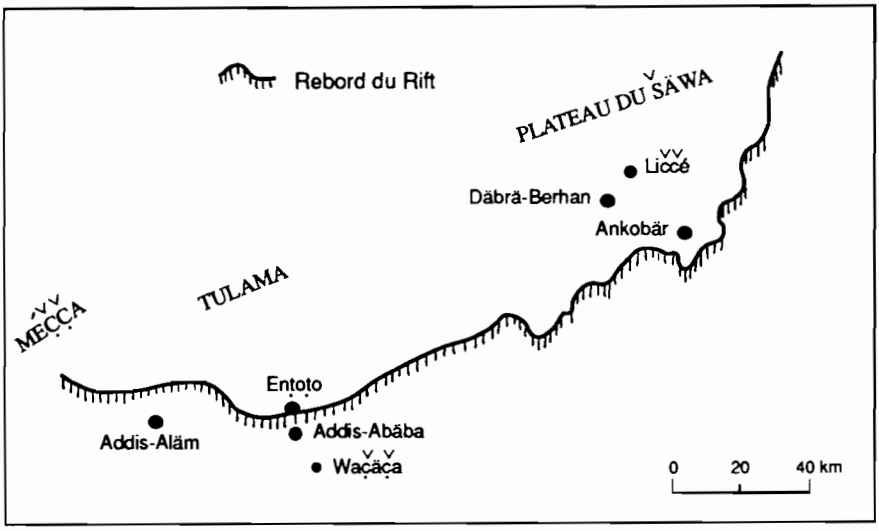

FIG. 2. — Site des capitales de Menilek d'après Akalu Wäldä Mikaél

VILLES EN 1913	ALTITUDES	POPULATION EN 1938	POPULATION EN 1970	POPULATION EN 1984
SAWA/CHOA				
Ankobär	2815 m	3 000 h	2 000 h	-
Däbrä-Berhan	2840 m	3 000 h	14 986 h	25 753 h
Wärä-Yellu	2872 m	-	3 293 h	5 184 h
Fiččé	2738 m	5 000 h	10 642 h	17 106 h
Addis-Abäba	2465 m/2370 m	90 000 h	795 900 h	1 412 575 h
Entoto	3000 m	-	-	-
Addis-Aläm	2360 m	1 000 h	5 110 h	5 928 h
Wäčäçä	3345 m	-	-	-
OUEST				
Läqämté/Näqämté	2101 m	10 000 h	16 105 h	28 824 h
Bilo	1743 m	-	-	-
Arğo	2439 m	5 000 h	2 970 h	3 930 h
Çoré	2007 m	25 000 h	8 381 h	6 642 h
Ğiren	2022 m	-	-	-
Bonga	1725 m	3 000 h	5 579 h	6 216 h
Šäradda	2560 m	-	-	-
Anderočča	1800 m	-	-	-
Dinča/Čénca	3300 m/2732 m	-	4 490 h	3 690 h
Ğimma	1750 m	15 000 h	41 848 h	60 992 h
EST				
Bako/Činka	2300m/1900 m	-	4 480 h	3 558 h
Därassa	-	-	-	-
Abéla	-	-	-	-
Gobba	3020 m/2500 m	3 000 h	11 776 h	22 963 h
Ginir	1986 m	3 500 h	4 299 h	8 594 h
Gälämso	1842 m	1 000 h	4 060 h	7 221 h
Harär	1856 m	45 000 h	43 033 h	62 160 h
Diré Dawa	1200 m	20 000 h	60 925 h	98 104 h

Les villes d'Ethiopie méridionale (population-altitude)

Ankokär : ville fondée avant le règne de Menilek (1864-1913)
Fiččé : kätäma fondée pendant le règne de Menilek
N.B. : les villes pour lesquelles il n'est indiqué aucune estimation de la population ni en 1938, ni en 1970, ni en 1984, peuvent être considérées comme des villes « mortes ».

BIBLIOGRAPHIE

AKALU WÄLDÄ-MIKAEL, 1973 — « Urban development in Ethiopia (1899-1875), early phase », *Journal of Ethiopian studies* 11 : I.

ALULA ABATE, 1974 — The growth and developemnt of small and medium-sized Ketema settlements in the Harar Highlands *IV. Congresso Internazionale di Studi Etiopici (10-15 aprile 1972 Roma : 727-744)*. Academia Nazionale dei Lincei.

BERLAN (E.), 1951 — « L'Eucalyptus à Addis-Abäba et au Choa », *Revue de Géographie Alpine :* 571-577.

DE BRUN (S.-D.) — *Voyage en Ethiopie méridionale, pays galla changalla et dankali, 1905-1906*, 93 photos et fig.

Central Statistical Office, 1974 — *Results of the National Sample Survey*, 2nd Round-Vol. I, The demography of Ethiopia, Addis-Abäba.

DEHERAIN (H.), 1931 — *Figures coloniales françaises et étrangères*. Paris, Sociétés d'éditions géographiques maritimes et coloniales, 267 p.

GASCON (A.), 1983 — *Identité culturelle et contrôle de la terre, le pays Méčča (Ethiopie du Centre Ouest) de l'Ancien Régime de la Révolution*. UA 94 CNRS/EHESS, Paris, 471 p.

Guida d'Italia della Consociazione Turistica Italiana, 1938, *Africa Orientale Italiana*, Milano, 640 p.

HOWARTH (R.-J.), 1967 — « Towns in Ethiopia » *in : Erdkunde*, Vol XII n° 1, 4251.

MÄHATAMÄ Sellasé Wälda-Mäsqäl, 1942 A.M. — *Zekrä-Neger* (Memorial), Addis-Abäba.

MÄSFEN WÄLDÄ MARYAM, 1972 — *An introductory geography of Ethiopia*, Addis-Abäba, 215 p.

MASFEN WALDA MARYAM 1974 — « The relative distribution of the major linguistic and religious groups in urban aearas » *IV Congresso Internazionale di studi Etiopici*, Roma (10-15 aprile 1972), Académia Nazionale dei Lincei : 193-201.

Office of the Population & Housing Census Commission, 1984 — *Ethiopia 1984 — Population & Housing Census primilary report*, Addis-Abäba.

La conquête inca : une étape dans l'histoire de l'espace andin équatorial

Michel PORTAIS

Ce travail se situe dans le cadre d'une recherche plus générale portant sur la transition de l'espace continu à l'espace réticulaire. Le premier de ces termes se réfère à des territoires relativement autonomes, où les échanges avec l'extérieur sont limités à quelques biens de prestige et à des informations sommaires, le second à des réseaux de flux, de nœuds, de mailles, de communications à distance, qui se superposent aux territoires et qui, au point extrême de leur développement actuel, rendent floue la notion de maîtrise de l'espace[1].

L'histoire du passage d'un état à l'autre est jalonnée d'étapes correspondant à des bouleversements politiques ou à des innovations techniques et économiques. Nous décrirons ici l'une de ces étapes, dans le cadre géographique andin, et plus précisément dans celui de l'Equateur actuel. La frontière nord de ce pays avec la Colombie correspond à l'avancée septentrionale extrême de l'influence de l'Empire inca, à la veille de la conquête espagnole. Quito fut le lieu de résidence du dernier Inca, Atahualpa, dont la capture et l'exécution par Pizarro livra le Tahuantinsuyo à la couronne d'Espagne[2].

La conquête inca, à la fin du XVe siècle, s'est réalisée par étapes sur une partie du territoire de l'actuelle République de l'Equateur, de telle sorte qu'entre le sud et l'extrême nord, l'avancée du Tahuantinsuyo dans la région andine s'est manifestée par des auréoles d'influence, entre lesquelles il est possible d'observer la mise en œuvre de nouvelles formes d'organisation de l'espace.

Comment le choc entre le système souple et autonome des chefferies et celui, très centralisé, des vainqueurs organisant des complémentarités de ressources sur de grandes distances, s'est-il traduit sur ces territoires ? Peut-on considérer cette phase de quelques dizaines d'années, comme une étape décisive dans l'histoire de l'organisation de l'espace de cette région des Andes équatoriales ?

1. Bulletin de liaison du Département H de l'ORSTOM, n° 6 consacré à l'équipe « Espace-Territoires ».
2. « Tahuantinsuyo » est le nom donné à l'empire inca.

Nous baserons notre réflexion sur les travaux originaux d'archéologues et d'historiens, F. SALOMON, S. MORENO, C. MORRIS, J. MURRA et U. UBEREM, et sur la source espagnole la plus intéressante en ce domaine, les « Relaciones Geograficas de India »[3].

Les traits essentiels du Tahuantinsuyo

Dans ses relations avec l'espace, le Tahuantinsuyo présente trois traits essentiels : il s'agit d'un organisme *montagnard, centralisé* et sans notion de *frontière* claire et matérialisée, telle que nous l'entendons aujourd'hui.

• Il s'agit d'abord d'un organisme *montagnard,* dont les structures originales sont destinées à répondre à un problème de survie dans le milieu d'origine, les « Andes de la Puna »[4], où l'homme a toujours vécu dans des conditions marginales. D'où la tendance à accepter une organisation politique forte, chargée de résoudre les problèmes d'utilisation des ressources. Cette tendance est le résultat « de la fondamentale marginalité écologique d'une partie des terres hautes, soumises à des sécheresses et autres causes de famine... Dans cette perspective, la façon la plus efficace pour les populations des terres hautes d'obtenir la nourriture qui leur était nécessaire pendant les moments de crise, était de contrôler directement la production des zones plus stables. »[5], contrairement à ce qui se passait dans des régions plus clémentes comme les Andes équatoriales, où les étages écologiques complémentaires sont proches et généralement accessibles en moins d'une journée de marche.

• Ces structures, adaptées aux conditions montagnardes plus difficiles, sont donc *centralisées,* administratives, avec de très nettes tendances totalitaires ou si l'on veut, elles tendent à établir un « Etat-providence », selon nos termes actuels. L'Etat doit en effet assurer la survie des populations et à cette fin organise des entrepôts dont la capacité semble dépasser un million de mètres cubes pour l'ensemble de l'Empire, selon les calculs de Craig Morris[6]. Il assure le ravitaillement de l'armée, des fonctionnaires en déplacement et de ses sujets occupés à construire routes et forteresses. Non seulement l'Inca les nourrissait mais il les habillait. Ainsi, autour de Huanaco Pampa, « un ensemble de 40 ateliers et de 10 édifices annexes, enclos par une muraille et donc très surveillés, était consacré à la production textile à grande échelle »[7]. La céramique, très standardisée, semble bien elle aussi avoir été produite par l'Etat, et l'uniformité architecturale des constructions incas suggère également son intervention en ce domaine. Les communautés voisines de Huanaco Pampa fournissaient une grande partie de la main-d'œuvre utilisée, ainsi que les matières premières et nourritures consommées par cette « ville ». En retour, elles n'en recevaient pas grand-chose. On ne retrouve, par exemple, de notables quantités de poteries incas que dans les villages où existaient des caciques très liés, semble-t-il, à l'Inca. Le système de « redistribution » fonctionnait donc essentiellement à sens unique, au profit du centre, avec des pratiques de clientélisme associant les caciques aux privilèges centraux.

• Enfin, à travers les signes laissés par l'expansion très rapide du Tunantinsuyo, apparaît un dernier trait important, concernant la notion de frontière. La forme même de cette expansion suggère de la part des Incas une pratique de la fron-

3. Les « Relaciones Geograficas » sont des rapports de « visites » faits généralement par des ecclésiastiques à la demande de l'administration coloniale. Celles du XVIe siècle rapportent fréquemment des situations directement héritées de la période précolombienne.
4. Les Andes de la Puna correspondent aux hauts plateaux andins du Pérou et de la Bolivie. La civilisation inca y est née.
5. MORRIS (C.), 1978, p. 946.
6. MORRIS (C.), 1978, p. 942.
7. MORRIS (C.), 1978, p. 943.

tière très différente de celle que nous concevons, surtout depuis le XIXe siècle. L'intégration au Tahuantinsuyo, même dans le cas de victoires militaires, se faisait de façon progressive, par osmose. Les conquêtes n'avaient pas pour objet d'atteindre ou de fermer une frontière, mais de protéger, de renforcer l'intégration des chefferies situées en amont, et de contrôler ainsi un ensemble complet de ressources, tout en permettant certains échanges et une diffusion des idées incas et de la langue quechua en avant des armées. La frontière n'était qu'un « limes » provisoire et perméable. Ce système explique les auréoles d'influence que l'on trouve en Equateur et qui traduisent une grande diversité de situations.

Degrés d'influence et d'intégration au système inca dans la région des andes équatoriales

La figure 1 constitue une illustration graphique du concept de frontière dans le Tahuantinsuyo : il reste impossible de tracer celle-ci et on ne peut que délimiter des espaces correspondant à différents degrés d'intégration au système inca. Si nous partons des milieux les moins touchés, nous pouvons caractériser cinq domaines :

- Le premier est constitué par les régions restées presque totalement en dehors de toute influence inca directe. Il s'agit de la région d'Esmeraldas et de l'Amazonie.
- Le second domaine a subi une influence réelle par des contacts épisodiques ; ceux-ci pouvaient prendre la forme d'expéditions militaires, d'implantations isolées fonctionnant comme les chefferies locales et surtout d'échanges, comme ceux que les Incas entretenaient avec les ports de la côte du Manabi par l'intermédiaire des marchands chinchas ou comme ceux que les populations récemment intégrées à l'Empire gardaient avec les régions voisines. Peu à peu, ces liens d'échange traditionnels étaient remplacés par l'établissement d'« îles » de colonisation plus conformes au modèle d'organisation inca.
- Le troisième domaine correspond au premier stade du contrôle direct. Il s'agit de la région interandine entre Quito et la frontière actuelle avec la Colombie, où la présence du Tahuantinsuyo fut effective durant trente à quarante ans, après une lutte sanglante contre les confédérations locales. L'influence inca s'y manifesta par un début d'intégration des chefferies traditionnelles au système pyramidal de l'Empire. Ceci se traduisit : par des infrastructures de contrôle de l'espace, le « Capac Nan » ou « Chemin de l'Inca », ses ramifications, les résidences et entrepôts qui se succédaient le long de la voie, à intervalles réguliers ; par le contrôle des populations sous forme de déplacements importants connus sous le nom de « mitimaes » ou « mitmajkuna », comme par la diffusion de la langue quechua et des « modes » incas ; par la mise en place d'un contrôle économique incluant la création d'un tribut et, dans le domaine agraire, l'installation de plantations impériales, la diffusion de l'élevage du lama et de l'utilisation de sa laine ; par le contrôle militaire, basé sur un réseau de place fortes, les « pucara »[8] ; enfin par l'implantation d'un centre à partir duquel s'organisait l'ensemble du système, Quito, « nouveau Cuzco », initialement base arrière pour la difficile conquête du nord, et dont la situation, comme marché (« tianguez »), au carrefour des voies traditionnelles d'échanges entre la Sierra et les deux versants tropicaux, côtier et amazonien, fut considérée comme favorable au contrôle des populations et à la diffusion du système de valeurs et de pratiques inca.
- Le quatrième domaine correspond à un stade d'intégration plus achevé, après quarante ou cinquante ans de présence effective. Par rapport au domaine précédent, on voit s'ajouter des pratiques administratives telles que le recensement

8. Sur la localisation des « pucara » lire l'ouvrage de P. GONDARD et F. LOPEZ (1983) et consulter la carte hors-texte.

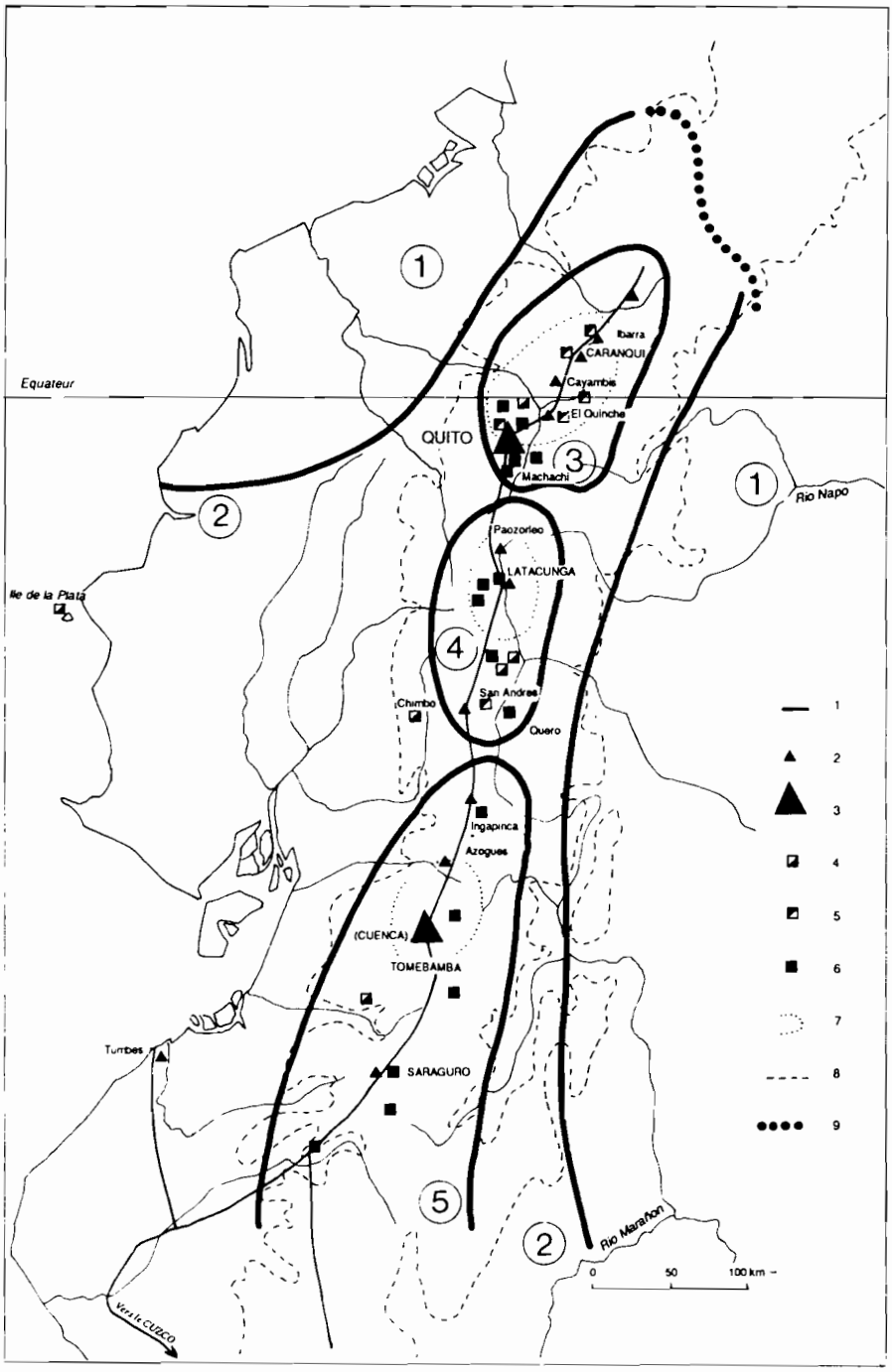

FIG. 1. — Eléments du contrôle de l'espace dans la région des Andes équatoriales
1. Capac-Nan (Chemin de l'Inca). 2. Tambo (relais) important. 3. « Autre Cuzco » (résidence de l'Inca). 4. Population déplacée (« mitmajkuna »). Groupe à caractère économique. 5. Population déplacée (« mitmajkuna »). Groupe à caractère politico-militaire. 6. Population déplacée (« mitmajkuna »). Groupe à caractère mixte. 7. Principales régions d'où furent déplacées des populations autochtones vers le centre de l'Empire. 8. Limite des Hautes Terres (courbe 2 000 m). 9. Limite nord d'intervention de l'armée inca.

décimal, l'introduction courante de la division cosmique de l'espace en deux « moitiés » — « hana » et « hurin » — toujours complémentaires : un contrôle économique plus achevé avec l'introduction de colonies (« kamayukuna ») en remplacement des systèmes traditionnels d'échanges et d'alliances avec les populations forestières voisines.

• Le dernier domaine, enfin, correspond à une implantation plus ancienne et à une intégration presque complète à l'Empire, notamment en matière politique, économique et religieuse. Son centre, Tomebamba, l'ancienne Cuenca, longtemps résidence de l'Inca Huayna Capac, possédait, semble-t-il, tous les attributs civils et religieux du Cuzco.

L'établissement d'un réseau de contrôle de l'espace

Ce qu'il faut souligner dans cette brève description des auréoles d'intégration au système inca, c'est la traduction spatiale des mécanismes de contrôle impliqués.

• Le contrôle militaire constitue l'enveloppe, perméable, qui protège le système et laisse son influence gagner les régions voisines. Il se traduit par un réseau de points fortifiés, placés notamment aux limites de la Sierra, sur les voies traditionnelles d'échange avec les régions forestières.

• Le contrôle politique intègre au système pyramidal les caciques des anciennes chefferies. Les territoires de ceux qui ont disparu dans les luttes de la conquête, deviennent « terre de l'Inca ». Les caciques contrôlant les populations proches des relais et entrepôts incas les plus importants, installés le long du Capac Nan, furent amenés à entretenir des relations privilégiées avec le nouveau pouvoir. Ces relais importants devinrent peu à peu des centres locaux de décision. Peu de temps après, les Espagnols en firent des centres d'évangélisation, de « corregidores », y confirmèrent ou installèrent les marchés (« tianguez »). Ils constituèrent donc, dès l'époque inca, l'embryon du réseau des centres qui forment, jusqu'à nos jours, le fondement de l'armature urbaine de la Sierra.

• Le contrôle économique s'étend à de nombreux secteurs. De vastes domaines, ceux des chefferies rebelles et vaincues, passent sous administration directe. Des innovations techniques y sont introduites. L'institution du tribut impérial modifie les formes de redistribution : au système d'échanges traditionnel est substitué celui des îles de colonisation. Les « Relaciones Geograficas », au XVIe siècle, en citent de nombreux cas, tel celui des indiens Paccha, de la région de l'actuelle Cuenca, établis dans une colonie sur le versant amazonien dans le but de se procurer du sel. L'archéologie a également démontré l'existence d'une colonie inca sur l'île de la Plata, au large du Manabi, destinée à approvisionner en coquillages « spondylus » les centres culturels incas[9]. Ce sont donc tous les flux les plus importants de biens qui sont modifiés et contrôlés.

• Le rôle du Chemin de l'Inca, le « Capac Nan », et de ses ramifications, dans ce contrôle des flux de biens est évident. Mais cet axe essentiel permet aussi de mieux contrôler la diffusion des informations. Il s'agit là d'un ensemble complexe incluant la diffusion de la langue quechua, celle des cultes incas — se superposant aux anciens cultes, comme on peut le voir sur le champ de fouilles d'Ingapirca — et de toute une idéologie de soumission, par le biais de réseaux rigides, à une seule autorité. L'Inca divinisé, qui homogénéise la pensée et normalise la création artistique.

• Il est enfin un dernier élément de contrôle, celui des hommes, particulièrement significatif car il se rapporte à l'ensemble des points que nous venons d'évoquer. Les transferts de population qui lui sont liés, les « mitmajkuna », apparaissent

9. MARCOS (J.-G.), NORTON (P.), 1981.

comme l'une des normes de la nouvelle autorité. C'est pourquoi nous nous attacherons un peu plus longuement à leur description[10].

Signification géographique des Mitmajkuna

Dans le système inca de contrôle de l'espace, de l'économie et de la société, les migrations forcées de population ou « mitmajkuna », consistant à transférer des groupes entiers pour créer des colonies susceptibles de contrôler les populations locales trop turbulentes ou de diffuser des pratiques nouvelles, ont une importance capitale.

Pour que la conquête soit rentable, que les armées soient nourries et que les terres annexées par l'Inca produisent, il fallait introduire de nouveaux systèmes de production à rendement plus élevé, en développant par exemple l'irrigation. Pour cela, l'Empire a eu recours à une institution qui se situe dans la ligne directe des pratiques du système inca de « l'archipel », consistant à coloniser des terres aux ressources complémentaires. Selon les auteurs[11], on peut classer les colonies mitmas en quatre catégories :

- les colons envoyés des zones pacifiées depuis longtemps dans des régions de conquête récente, afin de diffuser l'idéologie et les pratiques incas (croyances, langues, pratiques agricoles) ;
- les garnisons militaires qui, une fois le nord pacifié, ont eu tendance à s'installer sur place ;
- les colonies de « spécialistes », artisans ou agriculteurs chargés de mettre en œuvre des points précis du « programme » d'aménagement (construction de routes, de tambos, de réseaux d'irrigation, etc.) ;
- en sens inverse, les « rebelles vaincus » sont envoyés vers le centre de l'Empire pour accomplir des tâches diverses, dont les plus humbles devaient s'apparenter à certaines formes d'esclavage et les plus nobles à l'appartenance à la garde impériale.

En Equateur, les principales zones de départ, une fois les populations soumises, furent celles des Canaris, puis des Panzaleos dans la colonie multi-ethnique du Quinche et dans la garde impériale du Cuzco. Une partie des Cayambis et Caranquis, originaires de la région comprise entre Cayambe et Ibarra, rescapés du massacre de Yaguarcocha, furent envoyés au centre de l'Empire, aux abords du lac Titicaca.

Pour les trois premières catégories, les groupes mitmajkuna les plus nombreux vinrent de la région du Cuzco, des provinces Caxas et de Cajamarca, et furent implantés dans les lieux indiqués sur la figure 1.

On ne dispose que d'indications pour estimer l'importance numérique de ces migrations. Ainsi, à titre d'exemple, à partir des « Relaciones Geograficas », on a calculé que dans la vallée de Chimbo, au sud de l'actuelle Guaranda, en 1580, la population mitma, originaire principalement de Cajamarca, représentait entre 10 et 20 % de la population des différents ayllus. A l'ouest de la vallée du Chimbo (San Miguel, Asuncion), il y avait 2 018 mitmajkuna sur 5 991 habitants, soit 33 % de la population[12].

Les mitmajkuna furent également nombreux dans la région de Quito, à Pomasqui, Cotocollao, El Quinche, Zambiza, Urin Chillo, Uyumbicho, Machachi, autour de Latacunga, au nord de Riobamba (San Andrés), près d'Azogues (Cajitambo). Au

10. Mitmajkuna est le pluriel quechua de mitmaj. Les Espagnols employèrent le terme « mitimaes », encore fréquemment utilisé.
11. L'information utilisée ici provient de MORENO YANEZ (S.), 1981 ; de ESPINOSA SORIANO (W.), 1978, et des « Relaciones Geograficas ».
12. « Relacion » de Miguel de Cantos, 1580, *in* : « Relaciones Geograficas », pp. 254-260, cité par MORENO (S), p. 110.

total, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui ont été touchées par ces migrations forcées dans l'espace actuel de l'Equateur.

A côté du rôle politique et policier que jouaient ces colonies, leur fonction économique fut souvent essentielle. Ainsi à Pomasqui, au nord de Quito, ce sont des colons mitmas qui furent utilisés pour installer un réseau d'irrigation sur les terres de l'Inca. A Quero, on connaît l'existence d'un groupe d'artisans, de charpentiers en particulier, originaires du Cuzco. En outre, ces milliers de colons ont eu évidemment un rôle essentiel dans la diffusion de la langue quechua.

De l'ensemble de ces faits, on peut tirer quelques conclusions sur la signification géographique de ces déplacements de population.

Il ne s'agit pas d'un exemple unique dans l'histoire. Le Moyen-Orient fut aussi le théâtre de grandes déportations, comme en témoigne celle du peuple hébreu à Babylone. La particularité des mitmajkuna incas réside dans le naturel avec lequel un état centralisé comme le Tahuantinsuyo a pu concevoir le contrôle de l'espace à tel point qu'il se permettait des déplacements de dizaines de milliers d'individus sans la moindre apparente rebellion. Les populations venues du centre de l'Empire et déplacées vers le nord récemment conquis n'étaient ni esclaves ni prises de guerre, mais bien des colons, sinon volontaires, du moins parfaitement soumis.

Par ailleurs, cette colonisation est un rouage essentiel du système de contrôle de l'espace. Contrôle politique certes, mais aussi contrôle économique, avec un objectif de meilleure utilisation des ressources du milieu. Il s'agit donc bien, au sens moderne du terme, d'un « aménagement du territoire » portant sur de vastes espaces et concrétisé par de nombreuses infrastructures physiques dont la plus spectaculaire est sans doute le *Capac Nan*.

Cet aménagement du territoire, comme en tout Etat centralisé, fut orienté vers *l'intégration* et *l'homogénéisation* progressive de l'espace. En ce sens, les mitmajkuna sont liés au traditionnel système de relations homme-milieu, qui prévalait dans les Andes de Puna, et dont « l'archipel » décrit par J. MURRA est l'expression. La signification géographique des mitmajkuna est donc capitale ; elle résulte de la volonté d'étendre vers le nord un système de contrôle de l'espace conçu dans un milieu géographique différent.

Ce qui paraissait « normal » aux groupes sociaux vivant dans un milieu marginal comme la Puna, où chacun pouvait être conscient de bénéficier de l'« Etat-providence », pouvait-il également fonctionner dans un milieu plus clément comme celui des Andes équinoxiales ? Les populations pouvaient-elles l'accepter ? La réponse n'est pas simple.

Elle serait positive, si l'on considère qu'à l'arrivée des Espagnols et face aux possibilités d'alliance avec ceux-ci les populations se sont déterminées en fonction de leurs précédentes alliances dans de récentes guerres entre Huascar et Atahualpa et ne se sont pas placées unanimement derrière les nouveaux venus.

Elle serait négative, si l'on ajoute à l'obstacle de plus en plus évident de la distance l'opposition entre les coutumes « libérales » du nord en matière d'organisation politique, économique et spatiale, adaptées à un milieu relativement clément et la logique centralisatrice et totalitaire du sud. Cette opposition s'est concrétisée dès la mort de Huayna Capac, le conquérant du nord, dans la lutte entre deux frères, Huascar au sud, animant le parti du Cuzco, et Atahualpa né et élevé au nord, à la tête de celui de Quito. L'opposition entre deux partis fut aussi l'expression de deux mentalités. A travers deux milieux géographiques et deux traditions de rapports homme-espace, il y avait bien, en germe, deux entités politiques distinctes, et à partir de deux noyaux centraux, deux territoires qui auraient sans doute, un jour, quelques difficultés à fixer une frontière commune.

Ce qui reste, finalement, de cette tentative d'aménagement du territoire dans la région des Andes équatoriales, ce n'est pas l'homogénéisation utopique de l'espace, qui s'avéra un échec, mais c'est un ensemble de lignes de forces et de mailles, c'est-à-dire un *réseau* dont l'axe principal et la plupart des nœuds forment encore aujourd'hui l'armature d'une grande partie des flux de communication et des centres de décision de l'Equateur montagnard, la Sierra.

Le système colonial espagnol, reposant à l'origine sur quelques centaines d'étrangers aventuriers, ne pouvait en effet fonctionner qu'en se moulant sur l'armature du contrôle de l'espace mise en place par ses puissants et fragiles prédécesseurs.

Une étape essentielle du passage d'un ensemble de territoires continus et relativement autonomes à l'espace réticulaire et interdépendant, dont la construction se poursuit de nos jours, avait été franchie.

BIBLIOGRAPHIE

DELER (J.P.), 1981 – Genèse de l'espace équatorien. Essai sur le territoire et la formation de l'Etat National. Paris, ADPF, 279 p.

DELER (J.P.), GOMEZ (N.), PORTAIS (M.), 1983 – El manejo del Espacio en el Ecuador. Quito, CEDIG, IPGH-ORSTOM, 239 p.

ESPINOSA SORIANO (W.), 1978 – Los modos de producción en el imperio de los Incas. Lima, ed. Mantero, 390 p.

GONDARD (P.) et LOPEZ (F.), 1983 – Inventario arquelogico preliminar de los Andes septentrionales del Ecuador, ed. Banco central del Ecuador, Quito, 274 p.

JIMENEZ DE LA ESPADA, 1965 – Relaciones Geográficas de Indias. Madrid, BAE, 3 tomes, ed. Atlas.

MARCOS (J.G.), NORTON (P.), 1981 – Interpretación sobre la archeologia de la isla de la Plata. *Miscelánea Antropológica Ecuatoriana.* B.C. del Ecuador. Cuenca, Guayaquil, Quito : 136-154.

MORALES Y ELOY (J.), 1942 – Ecuador, atlas historico-geográfico. Min. Rel. Ext. Quito, 96 planches.

MORENO YANEZ (S.), 1981 – Pichincha – Quito. Consejo Provincial de Pichincha, 565 p.

MORRIS (C.), 1978 – L'étude archéologique de l'échange dans les Andes. *Annales E.S.C.*, sept.-déc. : 936-947.

MURRA (J.), 1975 – Formaciones economicas y politicas del mundo andino. Lima, IEP : 59-115.

MURRA (J.), 1978 – La organización económica del Estado Inca, Mexico. Siglo XXI, 270 p.

OBEREM (U.), 1981 – El acceso a recursos naturales de diferentes ecológias en la Sierra ecuatoriana en el siglo XVI - in contribución a la etnohistoria ecuatoriana. Quito, I.O.A. : 45-72.

SALOMON (F.), 1980 – Los Señorios étnicos de Quito en la epoca de los Incas. Quito I.O.A., 322 p.

« La nature propose, l'homme dispose » : spatialités différentielles et développement rural en Afrique tropicale

Emmanuel GU-KONU

A travers les politiques de développement, telles qu'elles sont formulées en Afrique tropicale depuis près d'un quart de siècle, le milieu rural apparaît souvent simplifié. Il est presque toujours réduit à la combinaison de quelques composantes courantes : climat, relief, sols, population... Et, dans le cas général, ce qu'on lui demande se limite à deux exigences essentielles : qu'il soit disponible en quantité suffisante et qu'il présente des conditions agrologiques appropriées pour une culture déterminée, celle qui entre dans les objectifs d'une politique de développement définie.

Les monographies préparées par les bureaux d'études chargés de la détermination des conditions de mise en œuvre des opérations de développement rural rendent bien compte de cette perception simplificatrice, qui ne voit dans le milieu rural tropical africain qu'un cadre physique, un paysage derrière lequel existe tout au plus quelques contraintes foncières plus ou moins fortes.

Sans doute, ces composantes prises en compte par les politiques de développement dans l'approche de l'espace rural entrent-elles dans la structure de ce dernier. Mais en Afrique tropicale, cette structure tient également beaucoup de ses traits identitaires à l'inscription spatiale des civilisations agraires des sociétés rurales africaines à travers leurs cheminements historiques respectifs, et au modelage spatial résultant de la « mise en valeur » coloniale.

Ce double processus a produit des spatialités différentielles spécifiques, lesquelles ne se révèlent qu'à travers une vision diachronique de l'espace rural. Elles pèsent plus ou moins lourdement sur la formulation des politiques de développement, et sur les pratiques dont procèdent ces politiques. A tel point que, parfois, souvent même, perçues hors de ce modelage spatial antérieur aux interventions actuelles dans le milieu, nombre de décisions ou de pratiques observées dans le champ du développement rural répondent difficilement à une explication cohérente.

Quelles sont les spatialités différentielles produites par ce modelage de l'espace tropical africain à travers l'histoire ancienne et récente de cette région ? Quelles sont les modalités de l'élaboration des unités territoriales qui forment ces spatialités, et les significations respectives de celles-ci dans la question du développement rural ? De quelles manières ce façonnement antérieur du milieu influence-t-il les choix et les décisions conduisant à la formulation des politiques de développement et à leur mise en œuvre en Afrique tropicale ?

Quelques éléments de réponse à ces questionnements pourraient permettre de cerner de plus près la question de la relation espace/développement en Afrique tropicale.

Le modelage du milieu tropical africain

> « Cette ligne pâle et brouillée, cette différence souvent imperceptible dans la forme et la consistance des débris rocheux témoignent que là où je vois aujourd'hui un terroir aride, deux océans se sont jadis succédé. »[1]

Cette remarque peut fort bien s'appliquer à l'espace rural tropical africain. Car, le milieu qui, dans cette région, sert de support à la projection spatiale des politiques de développement ne saurait être réduit à la combinaison actuelle de quelques-unes de ses composantes. Son état présent est le résultat d'une évolution plus ou moins longue qui en fait un produit de l'histoire. Parmi les processus historiques dont il procède ainsi, l'inscription des civilisations agraires différentes par des générations successives de communautés humaines tient une place déterminante. De ces empreintes cumulées résulte un véritable façonnement du milieu. Une lecture attentive des paysages ruraux permet de rendre compte de ce modelage de l'espace agraire à travers l'histoire des peuples.

De ce modelage spatial résultent des spatialités différentielles. Elles sont formées d'unités plus ou moins fortement individualisées par la nature des civilisations qui les ont élaborées, et la profondeur variable des marques de ces civilisations dans le milieu. Immédiatement visibles ou plus ou moins bien médiatisées, ces empreintes confèrent des significations aux unités ainsi individualisées. Celles-ci ne sont pas neutres au regard des formes d'intervention tendant à leur conférer des signes nouveaux. Espaces significatifs, ils s'imposent comme tels.

En tant que produits de l'histoire, les spatialités différentielles ainsi élaborées le furent à des époques différentes. Les unes sont plus récentes que les autres. Et les moins anciennes parfois se superposent aux plus anciennes. Celles-ci peuvent être totalement voilées par celles-là. Mais elles peuvent également se révéler dans le paysage, telles des surfaces d'abrasion mal oblitérées par une sédimentation nouvelle, ou des affleurements de couches anciennes dégagées par l'érosion dans des formations plus récentes, ou simplement moins résistantes.

Typologie des spatialités en Afrique tropicale

Observé dans ses grandes lignes, l'espace rural tropical africain apparaît encore bien marqué aujourd'hui par deux types de spatialités différentielles : celles issues du modelage spatial pré-colonial, et celles produites par la marque du système colonial sur le milieu.

Les spatialités différentielles pré-coloniales

Plus anciennes, elles furent élaborées au cours de la période pré-coloniale par les différentes communautés ethniques. Elles sont formées d'espaces qu'on peut ainsi qualifier d'ethniques, ce qu'on a si justement désigné sous le nom de « régions

1. Claude LEVI-STRAUSS, 1955 — *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, p. 59.

anciennes », et moins heureusement par celui de « régions traditionnelles »[2], autrement dit, des aires géonomiques marquées chacune du sceau des civilisations édifiées par différents groupes ethniques. Naturellement, la faiblesse des densités, les formes d'organisation de l'habitat et les modes d'utilisation du sol rendent ces espaces fortement discontinus, séparés les uns des autres par des vides démographiques plus ou moins étendus. Leurs tailles varient avec l'importance numérique des groupes et les niveaux d'organisation politique de ces derniers. Et leurs reliefs, par rapport aux plages de discontinuité, sont plus ou moins affirmés, en fonction de la capacité de maîtrise de l'espace agraire par les hommes.

Souvent, ces espaces ethniques ne sont du reste pas le fait d'un seul groupe. Ils sont parfois façonnés par plusieurs communautés humaines qui se sont succédé dans le temps au gré des migrations, les plus récentes ayant hérité de l'espace produit par leurs prédécesseurs, ou les ayant produits elles-mêmes en fonction du niveau d'efficacité de leurs techniques de production et d'encadrement social. Souvent également, ils sont le fait de plusieurs groupes cohabitant sur la base de rapports égalitaires, ou sous la dépendance d'une ethnie dominante.

Ces espaces formaient alors des « pays », affectés du nom des ethnies qui les ont élaborés, ou du nom du chef de clan, ou encore de celui de l'ethnie dominante qui contrôle ces espaces[3]. Dans le cas général, ces pays furent remodelés lors du façonnement colonial, et plus ou moins oblitérés par les nouvelles unités spatiales produites par ce remodelage. Même si, comme cela arrive parfois, ils subsistent sous forme de survivances, et sont alors incorporés dans la trame des nouvelles spatialités comme l'a observé SAUTTER au sujet de la province de Zaria au Nigeria[4], les espaces ethniques y perdent leurs significations et leurs rôles antérieurs, et ne sont pas pris en compte en tant que tels dans la nouvelle organisation de l'espace.

Les spatialités différentielles coloniales

A l'intérieur de chacun des territoires coloniaux, le modelage spatial colonial a produit des spatialités de deux types, différents par les modalités de leur émergence, et par leurs finalités spécifiques dans le système.

Les spatialités d'origine administrative – Les premiers types sont les spatialités modelées à travers l'organisation administrative de la colonie. Elles émergèrent progressivement, au fur et à mesure de l'implantation du système colonial. Elles sont formées de sous-unités territoriales qui furent en Afrique tropicale des « cercles » de commandement, parfois morcelés en « subdivisions » administratives. Elles se sont surimposées aux espaces ethniques antérieurs, sans en respecter les contours. Bien plus souvent au contraire, les premiers furent morcelés ou remaniés suivant les besoins du contrôle politique, et suivant l'état du rapport des forces entre l'autorité coloniale et les sociétés soumises.

Spatialités à objectif strictement politico-administratif, les sous-unités territoriales qui les constituent ne sont donc pas des « espaces de développement », mais des « espaces de commandement »[5]. Elles n'ont de signification autre que celle d'es-

2. G. SAUTTER, 1972 — La région traditionnelle en Afrique tropicale, *in* : Régionalisation et développement, Colloques internationaux du CNRS, Sciences Humaines, Strasbourg, 26-30 juin 1967, Paris, p. 65 et suivantes.
3. A titre d'exemple, l'espace haoussa est désigné en langue haoussa par les expressions « Gerin haoussa » ou « Kassan haoussa ». Au Bénin, l'actuel district rural de Kalale porte le nom autochtone de « pays Gbassi », les Gbassi étant les fondateurs de l'une des dynasties royales de cette région. (J. IGUE & S. ADAM, La hiérarchie fonctionnelle des établissements humains au nord du Bénin, août 1987).
4. G. SAUTTER, *op. cit.*, p. 84.
5. L'administrateur chargé du contrôle de ces espaces s'appelle précisément « le Commandant ».

pace d'exercice d'une fraction du pouvoir central en vue de l'assujettissement et du contrôle des populations. Leur mode de gestion a largement contribué à la dépossession des communautés rurales de leurs « *pays* », c'est-à-dire de leurs espaces de vie. Sous cet angle, elles ont souvent joué comme freins au progrès de ces communautés.

Les spatialités à objectif économique – Sur ces premiers types d'espaces se sont progressivement imprimées les spatialités élaborées à travers le procès de la « mise en valeur » agricole de la colonie. Elles sont tout aussi discontinues que les spatialités ethniques, mais moins du fait du schéma des densités ou de la distribution de l'habitat, que du caractère sélectif de cette « mise en valeur ». Perçus à travers les grilles normatives de l'économie de traite, les sous-espaces constituant ces spatialités forment ainsi des unités territoriales en relief, lesquelles baignent dans un protoplasme d'espaces inutiles. Ainsi sont-ils signifiés. Et leurs significations tiennent leur validité, non du vécu des populations autochtones, mais exclusivement des besoins d'approvisionnement du marché dominant.

Aussi, leur dénomination ne s'inspire-t-elle pas des particularités ethno-culturelles des communautés paysannes locales, ni des formes visibles de leur maîtrise de l'espace agraire. Dans le cas général, elle s'inspire des besoins du marché, suivant que ces milieux sont aptes ou non à les satisfaire. Aussi, ces sous-espaces ne forment-ils pas des « pays », mais des « zones », ou des « secteurs » ou des « régions »... de plantation ou d'émigration ou de colonisation agraire...

Ainsi signifiés exclusivement par rapport aux besoins de l'exploitation économique de la colonie, les sous-espaces constituant ces spatialités se classent alors en deux catégories : ceux qui sont positivement signifiés par les « ressources » agricoles ou minières qu'ils offrent ou peuvent offrir au marché, et ceux qui le sont négativement parce qu'ils ne présentent aucun intérêt dans cette optique. Dans la logique du marché dominant, les premiers types forment des espaces « utiles » ou des « régions riches » : ce sont les espaces élus. Les seconds sont des espaces « inutiles », des « régions pauvres ». Et ils sont laissés pour compte. Souvent, les espaces élus ne conservent d'ailleurs pas longtemps ce privilège. Ils deviennent « inutiles » dès que leurs productions perdent les faveurs du marché. Ils sont alors voués à l'anathème par le système, même s'ils offrent ou peuvent continuer à offrir aux communautés locales les moyens de leur survie ou de leur progrès.

Les espaces « inutiles » sont donc ceux qui ne servent qu'à satisfaire les besoins d'auto-subsistance des populations autochtones, et qui n'offrent ainsi aucune prise valable pour l'économie de traite. Ou encore, ce sont les milieux sans peuplement humain, d'accès difficile, mal dotés par la nature au regard du marché dominant. Ce sont aussi les milieux dont les potentialités apparaissent marginales pour la rentabilisation du capital.

Un cas de figure : le territoire togolais

Le territoire togolais offre un excellent terrain d'observation de ces spatialités différentielles, tant du point de vue de leurs modalités d'émergence que de leurs significations au regard du développement rural.

Les espaces ethniques et les politiques de développement

Le colonisateur allemand vint trouver dans cette région d'Afrique, devenue depuis lors « Le Togo », des communautés ethniques implantées dans des espaces géonomiques déterminés. Ces derniers formaient des « pays », dénommés par ces communautés elles-mêmes, sur la base de leurs propres identités ethno-culturelles.

Il en est ainsi par exemple du pays eẁe (*Eẁedome* ou *Eẁenyigba*), ou du pays bassare *(Bassare-tinki)*... Ces pays étaient plus ou moins étendus selon l'importance numérique des groupes et selon la force et la cohésion de leurs organisations sociales. Et ils étaient plus ou moins nettement individualisés, et plus ou moins bien repérables dans le paysage selon que l'implantation était ancienne ou moins ancienne, et selon l'efficacité variable de la maîtrise agraire des groupes sur le milieu naturel.

Ce modelage pré-colonial était marqué d'une forte discontinuité, résultat de la faiblesse des densités, et des modalités de la mise en place des collectivités. Les pays, c'est-à-dire les territoires appropriés, utilisés et vécus comme tels par les hommes, étaient séparés les uns des autres par des vides démographiques qui, le plus souvent — mais pas toujours —, s'identifiaient à des aires géographiques vacantes. Mais ces vides ne sont pas importants partout. Dès que les densités deviennent moyennes, ils prennent souvent l'allure d'espaces interstitiels. Et alors, même inhabités, ils sont souvent appropriés. De telle sorte que, dans un grand nombre de cas, les pays sont en fait jointifs malgré les apparences, avec une articulation des pouvoirs qui leur confère souvent l'aspect de véritables « espaces maillés » (SAUTTER, 1967). La région maritime du Togo est un cas exemplaire dans ce sens.

Les « pays » représentent les espaces de vie des différentes communautés. Celles-ci y tiraient les ressources nécessaires à leur survie, selon la nature de leurs besoins, et selon des modalités diverses d'utilisation du milieu. Elles les avaient soumis à des régimes fonciers en cohérence avec cet objectif. Elles en assuraient la défense contre les visées hégémoniques des groupes adverses. Et par diverses mesures, qui pouvaient prendre, suivant les cas, la forme d'interdits ou de rituels religieux, ou la forme d'organisation sociale du travail, elles assuraient la protection du milieu physique par une sauvegarde des écosystèmes naturels. Sous cet angle, et à l'échelle du groupe ethnique, ou même de la communauté villageoise, ces « pays » formaient à la fois des « terroirs », au sens donné à ce concept par la géographie africaniste française[6], et des « finages », même si, de ce dernier point de vue, leurs caractéristiques ne sont pas, point pour point, identiques à ce que recouvre ce terme chez les ruralistes français[7].

Naturellement, les politiques nationales de développement rural méconnaissent ces espaces ethniques, et ne les prennent donc pas en compte dans leurs processus opératoires.

Les spatialités coloniales et leur destin

Sur cette toile de fond, le modelage colonial superposa de nouvelles spatialités dont les objectifs et les finalités, les formes et les modalités d'émergence sont tout à fait différents.

Les espaces à objectifs administratifs – Ils émergèrent progressivement du découpage administratif du territoire. Leur élaboration commença sous l'administration allemande, dès la fin du siècle dernier, par la création de cercles. Après la Seconde Guerre mondiale, et dans le cadre du mandat français, de nouveaux cercles furent créés. Le quadrillage fut ensuite complété par des subdivisions de cercles, des postes administratifs, des cantons, et enfin les ressorts territoriaux de quelques chefs dont les villages furent élevés au privilège de villages indépendants.

Spatialité à objectif strictement administratif, ses unités constitutives sont des unités territoriales sans vocation au développement. Modelée en fonction des besoins du système de domination coloniale, cette structure survivra à la colonie.

6. *Etudes rurales*, janvier-septembre 1970 : 7-45.
7. BONNAMOUR (J.), 1973 — *Géographie rurale, Méthodes et perspectives*, Paris, Masson & Cie : 13-14.

L'Etat post-colonial la conserva dans ses lignes essentielles, avec des modifications mineures qui ne la remettent pas en question, ni dans son principe ni dans ses fonctions.

Les espaces à vocation économique – Le modelage administratif fut doublé d'une spatialité différentielle issue du procès de la « mise en valeur » coloniale. Motivée par des exigences différentes de celles qui avaient justifié la spatialité précédente, et poursuivant des objectifs différents, elle est tout à fait en discordance sur les premières. Son élaboration commença avec l'organisation de l'exploitation du territoire, en fonction des besoins d'approvisionnement du marché allemand et selon la logique du mythe de la « Musterkolonie ».

L'une des premières cultures promues dans cette logique fut en effet celle du cotonnier. On se mit ainsi à créer sur le territoire des *espaces-coton*. Et on le fit sans regarder à la dépense : on alla chercher aux Etats-Unis des experts en culture cotonnière pour établir les conditions de la production et repérer les *zones à vocation cotonnière*[8]. La guerre de 1914 ne permit pas à ces *espaces-coton* de s'individualiser nettement et de s'imposer par la suite comme tels dans le paysage.

Toutefois, la partie nord-ouest du pays ewe commençait à se spécialiser, dès cette époque, dans ses fonctions actuelles de production de café et de cacao. Elle devenait ainsi une *zone de plantation*, artificiellement plaquée sur les *espaces ethniques* antérieurs. Le littoral, à son tour, devint rapidement une *zone de plantation de cocotiers*, dont l'importance croissante éclipsa très vite celle des activités antérieures, lesquelles n'eurent plus ainsi aucune chance d'améliorer leurs technologies. Comme on le voit, le passéisme paysan n'épuise pas l'explication du refus apparent du cultivateur africain à s'engager dans la voie de la modernisation agricole.

La basse vallée du Mono renforça sa fonction de production d'huile de palme pour l'exportation, fonction qu'elle allait du reste perdre quelques années plus tard : elle ne parvenait pas à s'élever au niveau des nouvelles techniques de culture palmière imposées par les normes de rentabilisation du capital sur le marché dominant.

Au-delà du neuvième parallèle, le climat à saison pluvieuse unique et les difficultés d'accès rendaient onéreuse l'exploitation méthodique du milieu. Dans cette portion du territoire, les *régions utiles* furent donc figées dans des fonctions primitives de cueillette de kapok et de noix de karité. Elles devinrent des *zones de cueillette*. Ainsi s'élaborait activement, par des modalités différentes, cette nouvelle spatialité directement commandée par les besoins du marché dominant.

Le processus fut poursuivi après 1924. A partir de 1933, la nouvelle administration imposa la culture du caféier et du cacaoyer. Les régions qui avaient commencé à se spécialiser dans cette forme d'activité pendant la gestion précédente s'affirmèrent alors dans cette « vocation ».

Non sans mal, elles devinrent pour toujours des *régions caféières ou des régions cacaoyères* suivant les particularités du milieu naturel, oblitérant et banalisant ainsi les significations essentielles des espaces ethniques antérieurs. Les productions anciennes furent reléguées au second plan, ou globalement déconsidérées, surtout à partir de 1945. Dans certains milieux, elles disparurent totalement.

Le long du littoral, *l'espace-cocotier* se maintint. Mais pour un temps. La dépréciation du coprah sur le marché mondial allait bientôt lui enlever sa signification. A l'inverse, les besoins croissants du marché en huile de palme au lendemain de la guerre conférèrent une valeur nouvelle aux peuplements de « palmiers naturels » qui couvraient alors une large bande de la Région maritime. La signification antérieure de cette région résidait d'abord dans sa fonction de production de maïs associé au manioc, à divers types de haricots, au palmier oléicole et au palmier vinicole.

8. KRATZ, août-sept. 1983 — Le Togo au début de notre siècle, *Le mois en Afrique*, p. 144 & suivantes.

Dans la nouvelle spatialité commandée par le marché dominant, elle fut réduite à celle d'une *zone de palmeraie naturelle*. La construction de la féculerie de Ganavé en 1953 pour la production et l'exportation de fécules de manioc, à son tour, fit du sud-est de la région un *espace-manioc* pour lequel le Fonds français d'aide et de coopération consacra, au cours des deux premiers Plans, des crédits relativement importants pour la régénération de la terre de barre dans le cadre des interventions du BDPA, et pour l'opération-manioc.

Dans les régions septentrionales dont les conditions climatiques et les difficultés d'accès n'offraient que des possibilités marginales à l'économie de traite, les milieux densément peuplés devinrent des réserves de main-d'œuvre où on allait puiser, à bon compte, la force de travail nécessaire à « la mise en valeur » des espaces mieux dotés par la nature dans l'optique du marché dominant. Ces noyaux à forte densité devinrent ainsi des *zones d'émigration*.

Comme la mise en valeur du territoire au cours des trente années de la tutelle française était fortement sélective dans son approche spatiale, la nouvelle spatialité qui en résulta fut ainsi formée d'une série « d'espaces utiles », diversement signifiés et séparés les uns des autres par « des espaces inutiles ». Ceux-ci sont, ou bien des espaces élaborés lors de ce modelage colonial du milieu, mais qui perdirent entre-temps leurs significations du fait de l'évolution du marché métropolitain, ou bien des espaces ethniques préservés du façonnement colonial, ou enfin les vides démographiques.

Mais toutes les zones inhabitées n'eurent pas dans la nouvelle spatialité des significations négatives. Certaines d'entre elles furent prises en compte par le système en vue d'objectifs variés. Celles qui présentaient des conditions écologiques favorables à certaines cultures d'exportation, ou aux cultures vivrières nécessaires à l'approvisionnement des zones de plantation ou des centres urbains devinrent des *zones de colonisation agraire*, peuplées alors par des flux d'immigrants prélevés dans les réserves de main-d'œuvre. Le Secteur de modernisation de l'Est-Mono s'individualisa par ce processus à partir de 1936. D'autres furent signifiées, par contre, en zones de forêts classées dont l'accès était interdit aux populations. A la veille de l'Indépendance, ces forêts classées étaient au nombre d'une soixantaine et couvraient environ 8 % de la superficie du territoire.

Cette spatialité issue de l'exploitation coloniale survécut également à la colonisation, et fut prise en compte par les nouveaux pouvoirs étatiques comme cadres spatiaux normaux d'application des politiques de développement rural. Elle subit peu de retouches, sous forme d'espaces territoriaux surimposés au modelage spatial précédent. Ces nouveaux espaces sont parfois des *zones de vulgarisation agricole* plus ou moins étendues, généralement discontinues du fait du caractère sélectif des interventions, ou parfois emboîtées les unes dans les autres. Ces zones tirent leurs individualités de la nature des cultures faisant l'objet de la vulgarisation, ou alors des projets chargés de ces opérations. Parfois également, ces retouches sont des périmètres « d'opérations de développement » en cours, comme le domaine du FED-KARA, ou les zones de plantation de la SONAPH, ou des périmètres d'opérations abandonnées : l'espace PRODERMA[9] participe à cette dernière catégorie depuis 1982.

Spatialités et développement rural

La lecture de l'espace rural tropical africain, au-delà des images qu'en ont si souvent données certaines études du terroir africain, révèle ainsi d'autres types de spatialités différentielles. Successivement élaborées à travers l'histoire de cette

9. Projet de Développement rural de la Région Maritime.

région du continent, elles y compliquent singulièrement la structure du milieu rural. Et elles montrent bien qu'en Afrique tropicale comme partout ailleurs, mais bien plus qu'ailleurs, le milieu d'application des politiques de développement rural n'est pas réductible à une simple étendue physique, ni à un support neutre, qui serait alors disponible pour n'importe quel type d'intervention, ou qui serait susceptible de se laisser intégrer dans n'importe quelle logique de modernisation agricole, pourvu que soit tenu compte de ses données physiques essentielles, et que des mesures appropriées soient prises pour épurer la terre des droits fonciers autochtones. Elles l'indiquent, au contraire, comme une construction infiniment plus complexe, marquée par la diversité de ses unités constitutives, et une extraordinaire multiplicité des significations acquises par ces unités. Quelle est l'attitude la plus courante des praticiens du développement face à cette structure du milieu rural en Afrique tropicale ?

L'emprise de la spatialité coloniale

La structure profonde de l'espace rural tropical africain impose au moins deux démarches essentielles dans la problématique du développement rural.

La première démarche est une prise en compte différentielle du milieu, une démarche guidée par la nécessité d'interpréter les significations propres à chacune de ces unités spatiales structurantes, et par la volonté de tirer au mieux parti de ces significations, quelles qu'elles soient, aussi bien dans leur singularité que dans toutes les combinaisons auxquelles elles peuvent donner lieu.

Cette démarche exclut toute vision uniformisatrice du milieu, qu'elle soit fondée par les exigences de la rationalité technique ou par une logique différente. Elle exclut également toute tendance à réduire le procès d'aménagement du terroir africain à un modèle unique, sous prétexte que ce dernier aurait fait ses preuves d'efficacité ailleurs. Elle démontre l'inconsistance de toute politique de développement rural qui se formule en dehors de ces cadres spatiaux concrets, et qui descend ensuite des hautes sphères de sa conception pour tenter de s'incarner dans ces milieux.

La deuxième démarche exclut toute approche spatiale sélective, notamment celle qui fonde la sélection d'abord et souvent exclusivement sur les besoins et les normes de consommation du marché dominant. Au contraire, elle implique la prise en compte de chaque unité, sans exclusive, et un effort pour harmoniser les besoins des hommes qui les habitent avec les potentialités qu'elles offrent, et la capacité des sociétés rurales respectives à interpréter et à réaliser ces potentialités. Elle implique également un effort pour déterminer les modalités d'intervention les plus conformes à la sauvegarde des écosystèmes locaux et au respect de la liberté de choix, d'action et de la culture identitaire des sociétés rurales impliquées.

Mais les expériences de développement rural menées en Afrique tropicale depuis près d'un siècle révèlent qu'uniformisation et sélectivité sont justement les traits dominants du modèle en vigueur. Cela est particulièrement vrai pour les réalisations initiées depuis les années 1970. A lire les politiques rurales et les pratiques auxquelles elles donnent lieu, cette diversité du milieu n'existe pas. Les spatialités ethniques n'apparaissent nulle part. La formulation des politiques et les processus décisionnels ne tiennent pas compte d'elles. L'organisation du développement ne fait aucun effort pour les exhumer et les réhabiliter là où elles peuvent l'être. Elle les ignore.

Par contre, toute la démarche porte préférentiellement vers les spatialités élaborées à travers le processus colonial. Aux praticiens du développement, ces spatialités-là apparaissent comme seules à être chargées des conditions du progrès dans le monde rural tropical africain. Qu'ils soient bailleurs de fonds, représentants d'ONG, cadres nationaux ou pouvoirs publics, ces acteurs sont fortement soumis à la fascination de ces spatialités coloniales. Les sous-espaces constituant celles-ci, par leurs

significations, orientent profondément les choix lors de la définition des actions et des modalités des interventions dans le milieu. Et souvent, par la force des choses, le cultivateur africain finit lui-même par devenir, comme les autres acteurs, captif des logiques portées par ces spatialités.

Un cas exemplaire : l'action de la SRCC[10] au Togo

La politique togolaise de rénovation de la caféière et de la cacaoyère illustre bien cette emprise des spatialités coloniales sur les décisions et les pratiques en matière de développement rural en Afrique tropicale.

Le processus de la vulgarisation du caféier et du cacaoyer dans le sud-ouest montagneux du Togo avait, comme on l'a vu, bouleversé la structure antérieure de l'espace agraire régional. Après la Seconde Guerre mondiale, les plantations devinrent réellement prospères, et les petits planteurs gagnèrent beaucoup d'argent dans le cadre de la traite coloniale. La région prit alors une place importante dans la vie économique de la colonie. Le café et le cacao devinrent les deux principaux produits de rente. Le premier fournissait, en 1959, plus de 41 % de la valeur des exportations[11], assurant ainsi, avec le cacao, l'essentiel des ressources financières nécessaires à la gestion du territoire. Aussi, *la zone des plantations de café-cacao* s'imposa-t-elle, dès avant la « décolonisation », comme une donnée objectivement incontournable dans l'optique de la traite coloniale.

Mais la situation devait changer dès 1958. Devant la poussée de la revendication pour l'Indépendance, la métropole réagit en supprimant les surprix auxquels ces produits de rente étaient payés au cultivateur pour encourager l'extension de la plantation. En 1960, quand le territoire accéda à l'Indépendance, les prix au producteur tombèrent au niveau de ceux du marché : le cacao passa d'une moyenne de 100 francs CFA le kilogramme en 1958 à 90 francs, et le café, de 130 francs à moins de 60 francs. Le cultivateur n'avait plus aucun intérêt à consacrer, comme avant, l'essentiel de son temps de travail à ces cultures. La plupart des champs retournèrent à l'état de friche, et toute la spéculation tomba au rang d'une activité de cueillette. Une forte proportion de la main-d'œuvre reflua vers les villes. Le vieillissement de la plantation s'en accéléra. Les rendements chutèrent. Et la production exportable s'effondra, entraînant un manque à gagner considérable pour l'Etat.

Toutefois, du fait de la permanence des rapports de dépendance qui situaient l'Etat dans le marché dominant, l'espace ainsi produit n'en continua pas moins de garder sa signification de *zone de plantation pour l'exportation*, aussi bien dans le paysage que dans l'imaginaire des décideurs.

Mais il la garda bien plus évidemment dans le paysage rural. Car, si la durée de vie économique des arbres est de 15-30 ans, leur durée de vie physique est bien plus longue. Caféiers et cacaoyers sont donc là, même si leur productivité est devenue pratiquement nulle. Les conditions foncières de la création des plantations, l'ensemble des structures créées pour promouvoir la production, ainsi que les structures mentales induites par l'économie de traite renforcèrent, dans le paysage physique et psychologique, la permanence de cette signification rendue pourtant anachronique par les nouvelles conditions de la vie politique et économique du pays.

Dès lors, cet espace s'imposa, au lendemain de l'indépendance du territoire, comme une donnée incontournable dans la définition et la conduite des politiques de développement rural. Sous son empire, toute la politique menée par les SPAR[12] dans la région fut polarisée sur *l'action-café* et sur *l'action-cacao*. Les SORAD[13] qui

10. Société de rénovation de la caféière et de la cacaoyère.
11. Comptes économiques, Togo, 1956, 1957, 1958 ; BCEAO, Etudes économiques ouest-africaines, Paris, 1961, p. 157.
12. Sociétés publiques d'action rurale ; elles prirent la place des Sociétés indigènes de prévoyance (SIP), sans modifier l'optique spatiale de celles-ci.
13. Sociétés rurales d'aménagement et de développement.

prirent la relève des SPAR en 1965 ne purent se retenir d'aller dans le même sens. Les organismes internationaux chargés du financement agricole à partir de cette date ne procédèrent pas autrement dans leur approche spatiale. Et quand, à partir de 1973, les prix de ces denrées amorcèrent une hausse pourtant bien conjoncturelle, l'Etat s'engagea dans une politique coûteuse de rénovation de la plantation avec l'appui financier massif du FAC[14] et de la Banque mondiale[15]. Dans la logique économique et sociale où il s'est situé, l'Etat togolais pouvait-il, dans ces conditions, définir une politique alternative face à cette spatialité coloniale ?

Cet exemple ne particularise pas le Togo par rapport aux autres pays d'Afrique tropicale.

Prisonnier des spatialités différentielles coloniales, l'Etat dahoméen avait consacré une grande partie de ses énergies aux palmeraies implantées après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre des opérations du FIDES[16]. L'espace arachidier sénégalais continue de peser lourdement sur la politique agricole, et au-delà, sur la politique globale de développement du Sénégal[17]. La Côte d'Ivoire a renforcé dans des proportions extraordinaires[18], la signification de son *espace café-cacao*, comme par une sorte de fatalité, ce qui la place aujourd'hui, plus que jamais, dans l'incapacité de remettre en question la structure spatiale produite par le modelage colonial du territoire. Le développement national du Ghana dépend toujours largement des plantations cacaoyères du Pays Ashanti et celles de la « Volta Region », les unes et les autres étant le résultat du modelage colonial antérieur de l'espace.

Les spatialités élaborées à travers le procès de la « mise en valeur » coloniale prédéterminent donc les politiques de développement rural en Afrique tropicale. Comme par une fatalité inéluctable, elles tiennent prisonniers les décideurs et les poussent inexorablement dans une direction déterminée, celle imposée par le marché dominant.

Un déterminisme absolu ? Le capitalisme agraire, qui oriente les décisions en matière de développement rural en Afrique tropicale est, bien entendu, capable de bouleverser les spatialités héritées du passé, comme il procède dans certains pays d'Amérique du Sud ou d'Asie du Sud-Est. Même sur le continent africain, certaines interventions encore timides de l'agro-business au Nigeria ou au Kenya montrent bien cette capacité. Mais les enjeux du système dominant ne font pas encore de tels bouleversements une nécessité impérative en Afrique tropicale où l'espace ressort à travers ces enjeux comme une sorte de réserve. Aussi, les spatialités coloniales s'imposent-elles encore là comme des données incontournables.

Comme on le voit, si la conception vidalienne d'une humanité qui joue avec la nature[19] est séduisante, l'histoire du développement rural contemporain sur le continent africain révèle que ce principe ne se vérifie pas automatiquement dans toutes les sociétés, et dans toutes les conditions historiques. Entre les sociétés rurales de l'Afrique contemporaine et la nature s'interpose le filtre de la dépendance. En conséquence, ces sociétés n'ont guère de marge pour jouer. Si, incontestablement, la nature propose, dans ces sociétés, l'homme, lui, ne dispose pas. Une certaine

14. Fonds d'Aide et de Coopération.
15. Tout indique d'ailleurs que l'attitude de l'Etat à l'égard de cet *espace café-cacao* aurait été la même en l'absence de ce mouvement conjoncturel des prix, puisque l'un des thèmes du discours sur le développement était la nécessité de compenser la baisse des cours du café et du cacao par une élévation des rendements, donc par une intensification sans compensation du travail paysan.
16. Fonds d'Investissement et de Développement Economique et social.
17. On peut dire en effet, sans déformer les faits, que l'Etat sénégalais se trouve aujourd'hui dans ce paradoxe d'importer du riz pour continuer d'entretenir un espace arachidier qui aurait dû être remis en question.
18. La Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial de cacao et le plus important producteur africain de café.
19. Voir CLAVAL (P.), 1976 — *Essai sur l'évolution de la géographie humaine*, les Belles Lettres, Paris, p. 57.

structure de l'espace, reflet des forces et des mécanismes du marché dominant, s'impose à lui et l'empêche de mettre à profit toutes les virtualités de son milieu de vie.

Pour que ces sociétés échappent au déterminisme du modelage spatial colonial, il faut que l'espace soit préalablement déconstruit et repensé de telle manière que le concept du développement rural puisse être réinterprété dans des cadres spatiaux reconstruits dans l'optique de la repossession de l'espace et de la « conservation sur place du maximum de ressources, de forces, (et de) facteurs de multiplication du progrès »[20].

20. KAYSER (B.), 1972 — Les transformations de la structure régionale par l'économie commerciale dans les pays sous-développés, *in : Régionalisation et Développement, op. cit.*, p. 169.

ESPACES EN LIBERTÉ

Les régimes politiques passent... Les échelles d'organisation de l'espace demeurent : Essai sur l'héritage des systèmes politiques thaï au Laos

Christian TAILLARD

Dès juillet 1985 j'ai été surpris, comme bon nombre d'observateurs étrangers retrouvant le Laos après dix années de fermeture, de l'importance prise par les provinces dans la mise en œuvre de la ligne politique définie à l'échelle nationale, notamment en ce qui concerne la gestion de l'économie et l'organisation de la société. Alors que la politique de collectivisation de type maoiste, engagée pendant les quatre premières années de la République démocratique populaire lao (RDPL), avait été décidée et conduite selon les principes du centralisme démocratique, il n'en a plus été de même depuis la réforme économique mise en place lors du VIIe plénum du Comité central de novembre 1979 et confirmée par le IIIe Congrès du parti révolutionnaire lao d'avril 1982. Si la nouvelle stratégie, centrée sur le développement de la production familiale par le rétablissement du libre accès au marché de manière à remédier à la faiblesse des surplus dans une économie de subsistance, a bien évidemment été définie aux échelons supérieurs du parti, la gestion en a été confiée principalement aux provinces. Leur marge de manœuvre pour traduire cette nouvelle politique dans la réalité s'est donc considérablement accrue. Elles occupent aujourd'hui un rôle stratégique dans l'organisation de la République démocratique populaire, qui n'est pas sans rappeler le rôle des principautés dans l'organisation des anciens royaumes lao.

Cette analogie mérite de retenir l'attention, même s'il convient d'être extrêmement prudent pour interpréter la situation du Laos d'aujourd'hui. Ce pays a connu un raccourci historique peu commun, parcourant en dix ans le chemin de la collectivisation à la décollectivisation que la Chine a suivi en trente-cinq années. Force est tout de même de constater que si les régimes politiques passent, les échelles d'organisation de l'Etat et de la société demeurent, et l'on peut voir dans cette permanence un héritage propre aux systèmes politiques thaï. Telle est la thèse présentée dans cet essai où l'on montrera que ce modèle fonctionne, non sans quelques adaptations, à tous les niveaux d'organisation des pouvoirs : du pouvoir local jusqu'au pouvoir central, et aux différentes périodes de l'histoire lao.

Avant d'entreprendre cette démonstration, rappelons que la principale originalité de ces systèmes politiques thaï, pas assez soulignée à notre sens, tient à leur double dimension qui leur donne une grande faculté d'adaptation.

Ils combinent une dimension horizontale fonctionnant sur le mode de la réciprocité entre les unités sociales de même rang qui les constituent, quelle qu'en soit

l'échelle (maisonnées, villages, principautés...) suivant en cela les relations prévalant dans le cadre de la parenté, et une dimension verticale fonctionnant sur un mode hiérarchisé à l'image des relations existant entre les individus au sein de ces unités, marquées par des différences de statuts (aînés-cadets, hommes-femmes, bonzes-laïcs, nobles-paysans libres-esclaves...) La combinaison de ces deux types de relations que souligne le caractère contractuel de l'exercice du pouvoir, est de nature dialectique et prend une double forme selon le contexte. Lorsque domine la dimension horizontale du système, c'est une dialectique coopération-compétition qui prévaut entre les unités qui le constituent, illustrée par l'organisation de la société locale que nous avons étudiée dans la région de Vientiane, ou par les grandes confédérations malheureusement trop mal connues mais qui manifestent bien cette première potentialité du système. Lorsque domine la dimension verticale, pour les seigneuries et les royaumes, on doit se référer à une dialectique autonomie-dépendance, qui rend bien compte du mode de production asiatique sans grands travaux où le pouvoir central opère des prélèvements sur les communautés villageoises en échange de services rendus et d'une autonomie de gestion à l'échelle locale (M. GODELIER, 1970, p. 133).

Systèmes politiques thaï et modèle d'organisation de l'espace

Commencer la démonstration par le modèle d'organisation à l'échelle de la société locale peut surprendre, c'est pourtant de cette manière, par l'enquête de terrain, que j'ai abordé l'étude des systèmes politiques thaï (Ch. TAILLARD, 1977a). L'analyse des institutions villageoises lao a dévoilé l'existence d'un pouvoir local fortement structuré au niveau du village. Celui-ci s'est révélé être le conservatoire du modèle politique à partir duquel peut se reconstituer l'ensemble du système par rejet à partir des racines, lorsque le pouvoir central affaibli est disputé entre deux factions, comme c'était le cas au moment de la guerre entre le Gouvernement royal et le Front patriotique lao *(Pathet Lao)*.

Le pouvoir villageois, conservatoire du système politique

L'attitude des populations face aux bombardements de la plaine des Jarres opérés par les avions américains pour la vider de sa population à la fin des années soixante, a donné l'occasion de mesurer la cohésion du pouvoir villageois dans une situation dramatique. Loin de se disloquer ou d'éclater, c'est par communautés villageoises entières que ces populations ont décidé, soit de gagner les zones contrôlées par le *Pathet Lao,* soit d'être transportées par voie aérienne dans celles qui l'étaient par le Gouvernement royal. Une fois réinstallées dans la plaine de Vientiane et sur la route de Vang Vieng, ce ne sont pas seulement les communautés villageoises qui se sont reconstituées, chaque village gardant son ancien nom, mais aussi le réseau de relations qui existaient entre elles dans la plaine des Jarres. Ainsi dans les interstices du peuplement de cette région s'est insérée, par « bouturage », une société locale transplantée.

Le même processus de reconstitution du système politique à partir de la base se reproduit lorsque le pouvoir central est entièrement décapité à la suite d'une défaite imposée par un Etat voisin plus puissant comme cela s'est souvent renouvelé au cours des siècles dans la péninsule indochinoise. La population du royaume vaincu est déportée sur le territoire du vainqueur pour renforcer son potentiel humain, seule chose qui compte vraiment étant donné la faible densité du peuplement. Le territoire dévasté est alors très lentement réoccupé par des villages situés à la périphérie. A partir de ces pouvoirs villageois, se reconstituent alors progressivement,

d'abord une société locale puis l'ensemble du système politique, surtout si l'ancien vainqueur se trouve alors dans une phase de régression.

La dialectique compétition-coopération

A l'échelle du pouvoir villageois comme à celle de la société locale où un ensemble de communautés villageoises se reproduisent en relation avec la société englobante[1], le système politique repose sur une dialectique associant compétition et coopération : les exigences de la solidarité tempérant les ardeurs de la concurrence (Ch. TAILLARD, 1977b). Les maisonnées à l'intérieur du village sont par exemple engagées dans une lutte pour le prestige : mais la logique du mérite bouddhique, du don sans contrepartie matérielle, transfère la compétition sociale du plan matériel au plan spirituel. Plus le prestige est recherché, plus les biens matériels accumulés doivent être consacrés à la pagode qui en assure la redistribution par les services qu'elle rend dans les domaines religieux mais aussi de la santé et de l'éducation, et plus la solidarité villageoise s'en trouve renforcée.

Il en va de même de la compétition pour la terre, principal moyen de production et donc principale source de richesse, qui est strictement limitée par le régime foncier. La propriété éminente du sol appartenait autrefois au roi et aujourd'hui à l'Etat ; les maisonnées ne disposent donc que d'un droit d'usage, jamais définitif puisqu'il s'éteint avec l'arrêt de la mise en valeur effective, selon une prescription dont la durée varie avec le type des cultures (rizières, champs, brûlis...). Dans ces conditions, la concentration de la terre entre quelques mains est impossible puisque chaque maisonnée ne peut contrôler que la surface que sa main-d'œuvre lui permet de cultiver. Pour ne pas perdre les droits acquis, il existe un mécanisme de redistribution des terres par le biais d'une réciprocité différée dans le temps. Les maisonnées en fin de cycle, composées d'un ménage avec un ascendant vivant et disposant donc d'une faible force de travail, prêtent leur terre en excédent à des maisonnées polynucléaires apparentées, composées du ménage des parents auquel s'ajoute celui d'une fille mariée. Celles-ci, qui se trouvent en milieu de cycle, ont plus de main-d'œuvre que de terre à cultiver et peuvent, grâce à cet emprunt, investir toute leur capacité de travail. Quelques années après, lorsque les effectifs des deux maisonnées se trouvent inversés, l'échange de terre s'opère en sens inverse, et la solidarité du groupe se trouve là encore renforcée.

La même dialectique compétition-coopération, reposant sur deux types de relation qui ne sont contradictoires qu'en apparence car elles expriment la logique des rapports sociaux, se retrouve à l'échelle de la société locale. Les villages rivalisent d'abord pour disposer de la plus belle pagode, symbole de l'idéologie bouddhiste qui fonde la société, et de la plus belle école, symbole de l'idéologie nouvelle du développement. Ils se mesurent ensuite lors des concours intervillageois, organisés deux fois l'an à l'occasion de la fête des fusées et de celle des pirogues, où les villages sont représentés par leur pagode. Enfin, cette quête de prestige se mesure aussi au nombre de bonzes des villages voisins qui participent à la lecture des vies du Bouddha lors de la célébration du *boun Phavet*. Ces relations de compétition sont contrebalancées d'abord par des liens de solidarité que renforcent les alliances matrimoniales entre les différents villages, une tendance à l'endogamie se dégageant au niveau de

1. Dans une publication précédente Ch TAILLARD, (1977 b), employait le concept "d'espace social" pour désigner l'échelle pluri-villageoise. L'auteur y a renoncé par la suite car ce terme, souvent utilisé dans la littérature, ne fait pas référence à une échelle particulière et désigne aussi bien la société étatique que la société villageoise. Dans ces conditions, il n'est plus d'aucun recours pour le géographe. C'est pourquoi l'auteur lui substitue le terme de "société locale". Celle-ci est très précisément située dans le temps et dans l'espace à un niveau intermédiaire entre l'unité d'habitat et la société englobante, ethnique ou politique. Cette échelle constitue un puissant facteur d'identité, à la manière des "pays" de l'ancienne géographie régionale française (Ch TAILLARD, 1989).

la société locale. Cette solidarité se trouve ensuite fortifiée par la célébration du *boun Khatin* au cours duquel une communauté villageoise honore un bonze d'un village voisin en lui offrant l'équipement nécessaire pour la vie à la pagode. Le plus souvent un *Kathin* en sens inverse est organisé au cours des années suivantes, marquant du sceau de la réciprocité leur relation ainsi renforcée. Enfin les villages coopèrent le plus souvent pour l'exploitation en commun d'un réseau d'irrigation ou d'un lieu de pêche, ou encore pour la gestion d'un équipement d'intérêt général comme un groupe scolaire comportant les six années du primaire ou un dispensaire.

Au niveau villageois comme à celui de la société locale, la finalité de cette dialectique compétition-coopération est la même. Elle permet aux maisonnées comme aux villages de se situer les uns par rapport aux autres et, ce faisant, de se reproduire en même temps qu'est reproduit l'ensemble auquel ils appartiennent. C'est pourquoi cette compétition apparaît bien plus comme une émulation entre partenaires que comme une lutte entre adversaires qu'il conviendrait d'éliminer. Aussi la hiérarchie établie entre les unités qui entrent en compétition est toujours relative, provisoire, et peut à tout instant être remise en cause. Elle ne doit donc pas être interprétée en terme de hiérarchie, de statut, comme c'est le cas pour les relations entre individus selon les modèles binaires du type : aînés-cadets, hommes-femmes, bonzes-laïcs... Cette dialectique, lorsqu'elle fonctionne de manière satisfaisante et sans interventions extérieures, maintient entre les maisonnées comme entre les villages, une structure économique et sociale indifférenciée, à l'image du système cognatique qui fonde les rapports de parenté. Cette structure indifférenciée, non seulement laisse le plus libre cours aux stratégies de chacune des unités constituant l'ensemble, mais elle garantit aussi un réel exercice collectif du pouvoir.

L'exercice collectif du pouvoir

Le pouvoir villageois émane de la collectivité et est contrôlé par elle. Si celle-ci délègue des fonctions d'autorité à certains de ses membres, c'est toujours par consensus et sur une base contractuelle. Ainsi le chef de village, de pagode ou de barrage, le maître du rituel de l'esprit protecteur du village : *phi ban*, restent en fonction aussi longtemps qu'ils jouissent de la confiance des villageois, sans qu'il soit nécessaire d'en fixer préalablement le terme. Mais si cette confiance vient à manquer, ils démissionnent d'eux-mêmes, de manière à ne pas perdre la face en se voyant retirer les attributions qui leur ont été confiées. Par ce mode de délégation, la communauté villageoise se prémunit contre tous ceux qui seraient tentés par un exercice trop personnel du pouvoir, ou qui voudraient imposer leur autorité en faisant valoir leur richesse ou des appuis extérieurs. Lorsque par exemple le pouvoir désigné, détient rarement la réalité du pouvoir. Il ne représente alors qu'une façade, l'autorité réelle demeurant dans les mains de celui à qui les villageois ont accordé leur confiance. Aussi, à l'époque du Gouvernement royal, désignaient-ils librement le plus souvent leur candidat, qui était ensuite investi officiellement par l'administration.

L'exercice du pouvoir repose sur le principe d'unanimité. Le chef de village ne dispose pas généralement d'un pouvoir de décision par lui-même, mais d'une fonction de proposition de manière à rassembler l'unanimité. Par des discussions informelles avec l'ensemble des maisonnées, il prépare, avec les assistants qu'il s'est choisis, cette unanimité. L'assemblée villageoise n'est réunie que pour la constater et prendre formellement la décision. Le chef du village exerce alors un pouvoir exécutif pour mettre en œuvre la décision prise. Le processus, s'il peut être long dans la phase pour mettre en œuvre la décision prise. Le processus, s'il peut être long dans la phase de recherche de l'unanimité, débouche sur une exécution rapide, puisque toutes les maisonnées y ont été associées. Il est par ailleurs limité aux questions d'intérêt général à l'initiative de la communauté villageoise. Lorsque par exemple des charges lui sont imposées de l'extérieur par l'administration, le chef de village intervient pour négocier avec elle et les répartir au mieux entre les maisonnées. Enfin ce processus

de décision suppose une soupape de sécurité : l'exclusion de celui qui bloquerait trop longtemps l'unanimité, la violence apparaissant à l'horizon du consentement, pour reprendre une expression de M. GODELIER (1978). La communauté villageoise n'est donc pas sans moyens de pression pour résoudre les conflits bien que le charisme du chef de village permette en général de leur trouver une solution en temps utile.

Le modèle d'organisation spatiale en réseaux d'interrelations

Le pouvoir villageois organise l'espace en réseaux et selon un modèle où chaque unité est en relation de réciprocité généralisée avec toutes les autres qui le composent, qu'il s'agisse des maisonnées au sein du village, ou des villages au sein de la société locale. De cette interrelation dépend en effet le bon fonctionnement du système politique qui vient d'être décrit : l'équilibre durable entre relations de compétition et de coopération, et l'élaboration d'une véritable unanimité. A l'échelle du village (modèle 1) le réseau est double et dispose de centres symboliques multiples. Les relations de coopération entre les maisonnées, fonctionnant sur le modèle de la parenté, s'établissent directement sans intermédiaires et tissent une trame dépourvue de centre. Les relations de compétition pour le prestige selon la logique du mérite, fonctionnant sur le mode d'une hiérarchisation relative et provisoire centrée sur la pagode, l'esprit protecteur du village, l'école, le pouvoir villageois, constituent autant de centres symboliques qui assurent une médiation entre les maisonnées. Le double réseau d'interrelations villageois valorise donc simultanément les deux dimensions horizontale et verticale du système.

Il n'en va pas de même pour la société locale (modèle 2) car les relations de coopération et de compétition se recouvrent pour former un seul réseau d'interrelations directes. Il n'existe en effet à cette échelle aucune institution comparable à l'esprit protecteur du village, à la pagode et à l'école pour en constituer le centre, ou de fonctions comparables à celle du chef de village pour en assurer l'animation. Aussi le réseau se développe-t-il dans la seule dimension horizontale. Il est pourtant des situations exceptionnelles autour des chefs-lieux de district les plus importants et des « fiefs » politiques contrôlés par des personnalités de la capitale, où se développe, parallèlement à ce premier réseau, un second, organisé autour d'un centre unique. Celui-ci, de par les interventions du pouvoir central et de ses représentants à l'échelle de la société locale, devient largement prépondérant. Ce modèle, à deux réseaux de relation de poids inégal, représente une variante du modèle 1 villageois où les deux types de réseau s'équilibrent. Il ne s'agit pas pour autant d'une structure spatiale récente puisque l'on retrouve un modèle comparable dès l'origine des systèmes politiques thaï avec l'organisation en nébuleuse des seigneuries (modèle 3).

Du principe de réciprocité découle une contrainte évidente limitant la taille de ces réseaux. Lorsque le nombre de maisonnées dépasse quatre-vingts unités environ, le village au Laos se scinde en deux et s'organise en deux réseaux parallèles et autonomes, dotés chacun de leurs institutions politiques et de leur pagode, le village n'ayant pas hérité de la pagode ancienne s'empressant d'en construire une nouvelle. Les deux villages portent alors le même nom et sont distingués par l'adjonction d'un qualificatif faisant référence soit à leur histoire à travers l'opposition ancien-nouveau, soit à leur situation géographique à travers les couples amont-aval, plaine-berge... La même contrainte d'échelle intervient au niveau de la société locale qui se subdivise elle aussi dès que le nombre de villages qu'elle rassemble devient trop important pour que chacun puisse participer aux fêtes organisées par les autres durant les périodes de creux du calendrier agricole. Aussi, si à l'origine l'espace de la société locale pouvait se confondre avec une région naturelle, se limite-t-il aujourd'hui le plus souvent à une zone de peuplement au sein de cette unité naturelle.

La double dimension horizontale et verticale des systèmes politiques thaï se retrouve aussi dans les rapports que ces réseaux entretiennent avec la société englobante. Dans le contexte d'affaiblissement du pouvoir central de la fin des années soixante, les trois principales institutions villageoises : l'esprit protecteur du village,

la pagode et même l'école, participent à cette organisation horizontale. Les instituteurs, rares fonctionnaires affectés au niveau du village, ne peuvent s'y maintenir durablement qu'en renonçant à toute intervention autoritaire et en jouant le jeu du pouvoir villageois. Par contre, lorsque le pouvoir central est fort, ces mêmes institutions s'intègrent à une organisation verticale et hiérarchique : l'esprit protecteur du village étant placé sous l'autorité de l'esprit protecteur de la principauté, la pagode sous celle de l'église bouddhique, la *sangha,* organisée sur le modèle du pouvoir central, et l'école sous le contrôle de l'Education nationale.

Cette intégration à la société englobante ne va pas sans modifications dans le fonctionnement du pouvoir villageois comme on le constate aujourd'hui dans le nord-est de la Thaïlande. L'Etat par exemple s'oppose au processus de dédoublement des villages sous l'effet de la pression démographique, et favorise la mise en place de deux niveaux d'exercice du pouvoir local. Au niveau du quartier prévaut le mode de fonctionnement qui vient d'être décrit, sous l'impulsion notamment du chef de quartier. Au niveau du village, n'interviennent plus que les représentants de tous les quartiers. On aboutit ainsi à l'échelle du pouvoir local à un système à emboîtement. Le risque est alors grand de voir le chef de village basculer de plus en plus du côté de l'administration et d'en devenir le représentant auprès des villageois, d'autant plus que son statut se rapproche de celui de la fonction publique et que s'étend le domaine de ses interventions, notamment dans le champ de l'économie. La société locale offre par contraste moins de prise aux forces d'intégration. Ne comportant ni centre, ni institutions spécifiques, elle a pu au contraire préserver, au Laos, son organisation horizontale.

Le devenir de ce modèle à l'échelle étatique : confédérations et royaumes

Les deux dimensions horizontale et verticale des systèmes politiques thaï à l'échelle locale se retrouvent aussi dans les modèles d'organisation de l'espace à l'échelle étatique. Au modèle en réseau d'interrelations sans centre symbolique de la société locale peut être rattaché celui des confédérations. En effet dans la période d'établissement de ces systèmes politiques, les chefs thaï conquérants, apparentés entre eux, pratiquaient une politique d'alliances matrimoniales avec les filles des souverains locaux proto-indochinois, Môns ou Khmers. Ils étaient liés par des pactes pour se prémunir contre toute velléité d'indépendance de leurs alliés par mariage. Ces pactes ont parfois pris la forme de véritables confédérations rassemblant plus d'une douzaine de principautés. Ces confédérations étaient situées au nord de la péninsule indochinoise, à la périphérie des grands empires voisins qui exerçaient sur elles un contrôle distant : l'empire chinois pour le *Sip Song Panna* et l'empire vietnamien pour le *Sip Song Chau Tay* (G. CONDOMINAS, 1974 : 12-14). Bien que ces confédérations soient très mal connues, on peut émettre l'hypothèse qu'elles aient eu un mode de fonctionnement comparable à celui de la société locale (modèle 2), avec des structures légères du fait de l'absence d'institutions à l'échelon central. De ce fait, elles ne nécessitaient pas la mobilisation d'une importante base matérielle pour assurer leur reproduction.

Ces confédérations occupent donc une place importante dans l'interprétation des systèmes politiques thaï en soulignant une forme d'organisation étatique valorisant la dimension horizontale. Elles ne peuvent pas cependant faire oublier un second modèle, celui des royaumes, lorsque l'équilibre entre les principautés est rompu au profit de l'une d'entre elles qui impose son autorité aux autres. La dimension verticale du système alors l'emporte. Le pouvoir central, qui peut être décrit sous les traits du mode de production asiatique sans grands travaux, opère des prélèvements sur les communautés locales — marques de leur dépendance —, en échange de services rendus — signes du maintien d'une relation de réciprocité —, et d'une liberté accordée pour la gestion de leur affaires — témoin de l'autonomie qui leur est reconnue —.

De par leur genèse, ces royaumes sont constitués par un ensemble de principautés, organisées selon un « modèle à emboîtement », pour reprendre l'expression de G. CONDOMINAS, où la dialectique autonomie-dépendance joue à plusieurs niveaux. D'abord entre la principauté où siège le pouvoir royal et les principautés alliées sur lesquelles le roi, par l'usage combiné de la consanguinité, de l'alliance et de la force, a su établir son autorité. Ensuite entre ces principautés alliées et des principautés plus petites sur lesquelles elles ont pu, à leur tour et par les mêmes moyens, établir une relation de dépendance. Enfin à l'intérieur de chacune de ces principautés entre la capitale qui en constitue le centre et les villages qui en dépendent. A ces différents niveaux s'opère un même modèle d'organisation de l'espace que S.-J. TAMBIAH décrit par le terme « galaxie ». Ce modèle est constitué par une planète centrale, entourée par différents satellites plus ou moins autonomes mais maintenus en orbite dans la zone d'influence du centre. Cette « galaxie » étant en compétition avec les galaxies voisines, il existe une dynamique de pulsations cycliques faisant succéder des phases d'expansion à des phases de rétraction. Les satellites en effet, villages au sein d'une principauté ou principautés au sein d'un royaume, peuvent changer d'orbite et passer d'une galaxie à une autre en fonction de leur pouvoir d'attraction et donc du rapport de force existant entre elles (S.-J. TAMBIAH, 1976, p. 113).

La caractéristique principale de ce modèle est de mettre en jeu des espaces définis par leur centre, la capitale, et non pas par leur périphérie, les frontières, car le centre représente à lui seul la totalité de l'ensemble et incarne son unité. C'est pourquoi le terme *muong,* appliqué à une principauté comme à un royaume, désigne aussi bien la capitale que le territoire qui en dépend et qui s'organise à partir d'elle, en auréoles concentriques d'encadrement décroissant (modèle 4). Au centre, à l'intérieur d'une enceinte défensive qui entoure le palais, la pagode royale et le poteau *lak muong* où sont honorés les génies tutélaires de la principauté et de son territoire, sont rassemblés la famille royale, l'aristrocratie civile et militaire ainsi que les dignitaires de l'église bouddhique, accompagnés de tous ceux qui les servent. Au-delà de cette enceinte mais toujours dans l'agglomération qui constitue la capitale, on trouve des villages d'artisans et des commerçants chargés de la transformation et de la commercialisation des surplus prélevés par le souverain ainsi que les premiers villages de paysans. Au-delà encore, mais sans véritable rupture avec ces villages à activités spécialisées, l'occupation prend la forme d'un semis de villages de paysans dont les mailles s'élargissent et dont l'encadrement diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre.

Le modèle de la capitale est reproduit, dans sa forme et dans sa structure mais à une dimension réduite, par les principautés satellites qui gravitent autour d'elle (modèle 5). Il s'établit ainsi une hiérarchie entre les principautés qui permet de distinguer par exemple, à l'époque de Sukhothai : *le muong luang* la principauté mère constituée par le domaine royal et gouvernée par le roi ; les *muong luk luang* et les *muong lan luang* : les principautés filles dirigées par des fils, des petits-fils ou des neveux du roi qui coopérent étroitement avec lui ; les principautés alliées gouvernées par des princes qui, étant sur une orbite déjà plus extérieure, jouissent d'une plus grande marge d'autonomie ; enfin les principautés ou les royaumes indépendants, situés à la périphérie, qui entrent dans l'orbite du royaume par le seul paiement d'un tribut.

A l'échelle de l'Etat comme à celle de la société locale, on retrouve le même modèle politique à double dimension horizontale et verticale, caractéristique des systèmes politiques thaï. Cette configuration, permettant de privilégier l'une sans pour autant abandonner l'autre, leur confère une grande faculté d'adaptation. C'est ce qui leur a permis de marquer durablement de leur empreinte l'organisation de l'espace lao, malgré la diversité des régimes politiques qui leur ont succédé aux périodes coloniale, post-coloniale puis à celle de la République démocratique populaire.

L'héritage des systèmes politiques thaï à la période coloniale et post-coloniale (1893-1975)

Si en Thaïlande le modèle d'organisation de l'espace propre aux systèmes politiques thaï, modèle à « emboîtement » ou modèle « galaxie », a laissé la place à une autre formation politique fortement centralisée permettant d'intégrer les royaumes tributaires de la périphérie bien au-delà des frontières actuelles, il n'en a pas été de même au Laos. Le royaume du Lane Xang, après une phase d'expansion du XIVe au XVIIe siècles, est entré au début du XVIIIe dans une phase de régression. Il s'est scindé en deux puis trois royaumes se succédant du nord au sud : Louang-Phrabang, Vientiane et Champassak, amputés pour les deux derniers de la plupart des territoires de la rive droite du Mékong. Ils allaient tomber définitivement sous la domination siamoise, lorsqu'intervint la colonisation française qui les réunifia dans les frontières d'aujourd'hui. Le Laos se vit alors imposer de l'extérieur, à la période coloniale puis à celle du Gouvernement royal après l'Indépendance, une structure centralisée qui n'a pas eu, comme en Thaïlande avec le système d'encadrement *sakdina*, le moyen d'imposer dans la réalité sa logique d'organisation de l'espace. C'est pourquoi les marques des systèmes politiques thaï y demeurent vivaces en dépit des modèles de centralisation de type pyramidal importés.

L'éclatement du pouvoir central

A la période coloniale comme à celle qui suit immédiatement l'Indépendance, le Laos connaît un véritable éclatement du pouvoir central du fait de la mainmise étrangère. L'établissement du protectorat laisse en place une administration lao mais celle-ci ne joue plus qu'un rôle de courroie de transmission, la réalité du pouvoir étant détenue par l'autorité coloniale représentée par quelques centaines d'administrateurs français, assistés de leurs auxiliaires vietnamiens. Après l'Indépendance, le Gouvernement royal dispose de tous les attributs d'un Etat souverain : gouvernement, parlement, administration centrale et régionale... mais le pouvoir en fait est ailleurs, entre les mains de l'USAID, l'organisme qui gère l'aide américaine. Celui-ci, fort de 2 400 employés, double les ministères comme l'administration territoriale lao, reçoit ses ordres de l'ambassade américaine à Bangkok ou directement de Washington, et détient tous les moyens financiers. Les Etats-Unis financent en effet à eux seuls 85 % de l'aide étrangère qui représente deux fois les dépenses du budget national et plus de cinq fois ses recettes (J.-P. BARBIER, 1975, p. 334). Si l'on ajoute à cela, avec la partition longitudinale du pays, l'administration du *Neo Lao Haksat*, dominée par le parti communiste, on mesure l'état de désintégration du pouvoir central après l'Indépendance. Ce front contrôle en effet d'abord la moitié, puis les deux tiers du territoire national, représentant le tiers, puis la moitié de la population, car il s'agit des régions montagneuses, frontalières avec le Vietnam, les moins densément peuplées (carte 2).

Dans ces conditions l'exercice du pouvoir par les autorités coloniales françaises comme néo-coloniales américaines repose sur l'établissement de réseaux de clientèle permettant de contrôler l'administration lao. Mais à la différence du système d'encadrement mis en place par les royaumes siamois à partir d'Ayuthaya qui englobe tous les individus dans un seul réseau depuis la base jusqu'au sommet, les réseaux de clientèle au Laos sont multiples. Ils ne concernent que les échelons supérieurs de l'Etat : représentants de l'administration territoriale à la période coloniale auxquels s'ajoutent, après l'Indépendance, les hauts fonctionnaires de l'administration centrale et bien plus rarement les chefs de *muong* : districts, lorsque les contraintes stratégiques l'imposent. Le pouvoir colonial, pensant conforter le pouvoir traditionnel, a en fait renforcé une aristocratie mise en place au moment de la domination siamoise, devenue quasiment héréditaire, ayant conforté son assise territoriale et disposant, en plus de ses compétences politiques, des fonctions économiques lui permet-

tant de contrôler le commerce. En lui donnant accès à l'éducation occidentale, il l'a doté d'un privilège supplémentaire qui l'éloigna encore un peu plus de la population qu'elle était censée administrer. Cette minorité privilégiée s'est considérablement étendue après l'Indépendance avec la création d'une haute fonction publique civile et militaire, et l'apparition de familles de commerçants servant de prête-nom aux entreprises chinoises qui se multiplièrent avec le soudain afflux de dollars. Faute de pouvoir disposer de moyens d'agir qui lui soient propres, cette minorité cherche, en détournant à son profit une partie de l'aide américaine, à récupérer par une quête effrénée de prestige ce qu'elle avait perdu en légitimité auprès de la population. Combinant les deux modèles, occidental et traditionnel, elle investit à la fois dans la consommation ostentatoire : voiture, villa en dur, air conditionné, éducation à l'étranger pour se rapprocher par le mode de vie des détenteurs du pouvoir ; et dans le financement de grandes fêtes à la pagode comme au domicile familial pour faire reconnaître sa notoriété et ainsi servir ses ambitions politiques (Ch. TAILLARD, 1980 : 49-54).

Muong et provinces : l'enjeu des échelles intermédiaires

Le modèle d'organisation pyramidale de l'espace, mis en place pendant ces deux périodes, ne doit pas faire pour autant illusion, même si le pouvoir colonial a créé de toutes pièces un échelon supplémentaire : le *tasseng*, équivalent du canton, par simple souci de parallélisme avec l'administration française. En fait l'intégration administrative n'est qu'apparente car le pouvoir central ne contrôle vraiment que la partie supérieure de la pyramide, jusqu'à l'échelon du *muong*, équivalent du district dans le système anglo-saxon et de l'arrondissement dans le système français, en nommant directement les fonctionnaires d'autorité (schéma 7b). Au-delà, à l'échelon du canton et du village, il ne fait que reconnaître les responsables dont s'est dotée la population. Il apparaît donc au niveau du *muong* une importante brèche provenant de la rencontre de deux modèles spatiaux : celui produit par les pouvoirs locaux où prédomine la dimension horizontale des systèmes politiques thaï et celui construit par un pouvoir étatique véhiculant une centralisation tout à fait étrangère au modèle à « emboîtement ».

Au carrefour d'une administration territoriale lao le plus souvent dépourvue à ce niveau de moyens d'intervention pour affirmer son autorité, et de pouvoirs villageois qui profitent de cet affaiblissement pour accroître l'autonomie dont ils ont hérité des systèmes politiques thaï, le *muong* occupe une position stratégique dans l'organisation de l'espace. Participant au monde rural par sa structure de grosse bourgade, constituée par un ensemble de villages qui ne se distinguent de ceux de la campagne que par la présence d'un marché entouré par quelques compartiments de commerce chinois et par un nombre réduit de bâtiments publics, il participe aussi par son personnel administratif à la sphère de l'Etat. Bénéficiant donc d'un double enracinement, le *muong* s'identifie alternativement à l'un des deux pôles du pouvoir pour manipuler l'autre. Il dispose en définitive d'une marge de manœuvre par rapport aux deux, lui permettant de les articuler en dépit de leurs logiques antagonistes.

Si la contradiction entre les deux systèmes politiques juxtaposés peut être dépassée au niveau du *muong*, il n'en va pas de même à l'échelon provincial qui fait apparaître une fracture bien plus profonde entre ville et campagnes, dont le paysage bâti rend compte. Les centres urbains construits en dur, sur un modèle occidental avec une trame damier, contrastent fortement avec les habitations en bois sur pilotis des quartiers périphériques et de la campagne avoisinante. A l'époque des royaumes lao au contraire le même type d'habitat traditionnel s'étendait du centre à la périphérie de la principauté, le palais des princes ne différant des habitations des paysans que par leur taille et la qualité de leurs matériaux. La rupture provient donc de la colonisation car toutes les capitales provinciales, à l'exception de Louang Phrabang, la capitale royale, sont de création coloniale. Elles étaient presque exclusivement peuplées d'étrangers : administrateurs français, auxiliaires vietnamiens, commer-

çants chinois auxquels s'ajoutait la petite minorité lao liée au pouvoir colonial. Elles s'opposaient donc aux campagnes autant par leur peuplement que par leur architecture. Reconquises par la population lao au lendemain de l'Indépendance lorsque l'on rétablit une administration nationale, ces villes sont demeurées un monde étranger à celui des campagnes par la différence de leur niveau de vie car elles s'approprièrent alors l'essentiel des retombées de l'aide américaine.

Fortement marquées par l'emprise étrangère, le contrôle de ces capitales provinciales sur les campagnes est limité à deux auréoles concentriques. (Ch. TAILLARD, 1977c : 60-62). La première (modèle 6) est caractérisée par une intégration de nature économique qui mesure assez bien leur dynamisme comme l'extension de l'économie de marché. Elle laisse aux villages la plus grande liberté d'action car ce sont les villageois eux-mêmes qui fréquentent le marché urbain pour écouler leurs productions agricoles et s'approvisionner en biens de consommation. L'espace y est organisé en réseaux d'interrelations sans centre symbolique selon le modèle 2. La seconde procède par intégration à dominante politique, l'essentiel des relations avec la ville passant par l'intermédiaire d'organismes d'intervention à finalité stratégique comme par exemple les *cluster villages* de l'USAID, ou à finalité économique comme les périmètres irrigués, qui supposent les uns comme les autres un renforcement des structures d'encadrement à l'échelle locale. On y trouve encore de véritables « fiefs » politiques où des personnalités civiles et militaires, en manipulant les moyens dont ils disposaient dans le cadre de leurs fonctions, ont établi des réseaux de clientèle auprès de fonctionnaires et de notables locaux suffisamment puissants pour établir leur tutelle sur un *muong*. Cette seconde auréole, bien que généralement plus éloignée de la ville, est paradoxalement beaucoup plus contrôlée. Cet encadrement brise l'équilibre des relations entre les villages et provoque l'apparition d'un centre. La société locale associe alors dimensions horizontale et verticale selon l'organisation en nébuleuse autour d'un centre symbolique unique des seigneuries (modèle 3). Au-delà de ces deux auréoles, se trouve une zone beaucoup plus étendue où la présence de l'administration est surtout symbolique. Elle recouvre un *no man's land* situé entre les territoires contrôlés par le Gouvernement royal et le *Neo Lao Haksat*. Les pouvoirs villageois entretiennent alors des relations avec chacune des parties en présence de manière à faire face à tout revirement subit de situation. Ce modèle en auréole qui se reproduit tout au long du Mékong où se trouvent les principales villes, et à une échelle réduite autour des chefs-lieux de *muong* disposant d'un marché actif, rappelle, avec un pouvoir intégrateur diminué, l'organisation en auréoles d'une principauté (modèle 4).

Provinces et régions : la confrontation de deux organisations territoriales

Le modèle centré sur les capitales provinciales souligne enfin la permanence des deux échelles d'organisation territoriale héritées des systèmes politiques thaï : celle des principautés et celle des royaumes. A la veille de l'établissement du protectorat français en 1893, le royaume de Vientiane n'existait plus, ayant été entièrement détruit en 1827 et sa population déportée à la suite de la rébellion de son roi, Chao Anou, contre la tutelle siamoise. Aussi le Laos fut-il organisé d'abord en deux territoires. Le Haut-Laos, avec Louang Phrabang pour capitale, rassemblait en six provinces, en plus de son propre royaume celui de Xieng Khouang et la partie de celui de Vientiane située à l'ouest de la Nam Muone, le dernier affluent en aval de la Nam Kadinh. Le Bas-Laos, quant à lui, avec Khong comme capitale, regroupait en sept provinces la partie du royaume de Vientiane à l'est et au sud de cette rivière ainsi que le royaume de Champassak. Ces deux territoires furent réunis sous l'autorité d'un résident supérieur siégeant d'abord à Savannakhet puis, en 1899, à Vientiane qui redevint le centre de gravité de l'organisation politique lao. Dès lors, l'échelle régionale s'effaça pour laisser place à un découpage territorial en dix provinces (carte 1) puis en onze. Le pouvoir colonial a en effet amputé dans les années trente

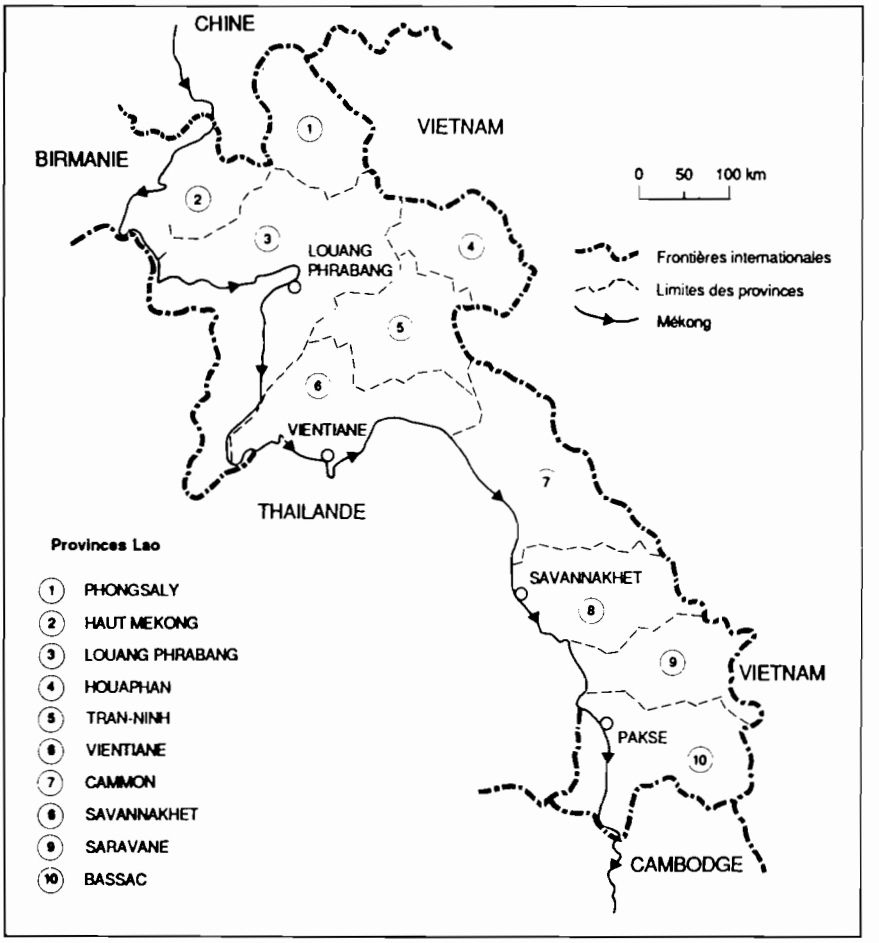

CARTE 1. — Carte administrative du Laos à la période coloniale (1946)

la province de Louang Phrabang de ses territoires de la rive droite du Mékong pour créer la province de Sayaboury, car l'ancienne province représentait le quart de la superficie du pays. Cette situation s'expliquait par le fait que le royaume de Louang Phrabang était le seul à ne pas être passé sous le contrôle direct de l'administration siamoise qui démantela les deux autres royaumes : Vientiane et Champassak.

Le Gouvernement royal, parce qu'il se sentait encore moins assuré que le pouvoir colonial, s'est encore plus méfié d'une gestion à l'échelle régionale qui risquait de reconstituer la division en trois royaumes qui avait justement scellé l'effondrement du *Lane Xang*. C'est pourquoi il s'est empressé au contraire de subdiviser en deux la province de Vientiane et de découper en cinq provinces le Sud au lieu des deux anciennes de Champassak (ou Bassac) et de Saravane. La province de Louang Phrabang, demeurée pourtant la plus grande de toutes, échappa à ce redécoupage car y résidait le roi, symbole de l'unité nationale retrouvée (carte 2). Dans le même temps, l'USAID disposait pour son compte d'une administration territoriale, privilégiant les impératifs stratégiques, en cinq régions militaires au lieu de quinze provinces. Ces régions reprenaient justement l'ancien découpage en trois royaumes si l'on tient compte du fait que celui du Sud était divisé entre les deux régions de

Savannakhet et de Paksé, et que la deuxième région correspondait à l'ancien royaume de Xieng Khouang, autrefois tributaire de celui de Vientiane, et à la province de Sam Neua qui avait été rattachée entre 1895 et 1920 au Tonkin, tous deux passés sous contrôle du *Pathet Lao*. Ces différences de stratégies dans la gestion territoriale de deux administrations parallèles, se référant donc chacune à une échelle héritée des systèmes politiques thaï — celle des principautés pour le Gouvernement royal et celle des anciens royaumes pour l'USAID — a certainement contribué à affaiblir l'intégration de l'espace national, déjà bien mise à mal par la partition longitudinale imposée par le *Neo Lao Haksat* (carte 2).

L'héritage des systèmes politiques thaï en République démocratique populaire lao

L'échec de la collectivisation du type maoïste (1975-1979)

A la suite des accords de Paris sur le Vietnam, de janvier 1973, un cessez-le-feu fut décrété au Laos en février, suivi par la création en avril du Gouvernement provisoire d'union nationale. Cependant la chute de Saïgon en 1975 et la multiplication des mouvements populaires urbains habilement orchestrés par le *Neo Lao Haksat*, notamment à Vientiane, provoqua la désintégration de la droite et permit la prise du pouvoir par le parti communiste, sous le nom de parti populaire révolutionnaire lao, qui fonda la République populaire le 2 décembre 1975. Vingt-deux ans après l'Indépendance, le pouvoir central se trouvait donc enfin réunifié mais la société comme le territoire demeuraient profondément divisés. La réunification territoriale entre les zones contrôlées par les deux anciennes parties laotiennes restait à réaliser après une aussi longue période d'évolution divergente où avaient prévalu les forces centrifuges en direction des deux puissants voisins : d'un côté vers la Thaïlande, de l'autre vers le Vietnam. Il fallait intégrer aussi au sein de la nouvelle administration les cadres *Pathet Lao* ayant conduit la lutte de libération, dépourvus le plus souvent de qualifications techniques mais sûrs politiquement, les nouveaux cadres communistes formés dans les pays socialistes mais peu expérimentés, et enfin les fonctionnaires du Gouvernement royal demeurés sur place, compétents et chevronnés, mais laissés sur la touche pour des raisons idéologiques lorsqu'il n'ont pas été envoyés en camp de « rééducation », puis en résidence surveillée dans l'ancienne zone contrôlée par le *Neo Lao Haksat*. Enfin la réinstallation dans cette zone d'un demi-million de personnes déplacées par les bombardiers américains qui y déversèrent en cinq ans deux millions de tonnes de bombes, soit plus qu'en a reçu l'ensemble du front en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, nécessitait un important travail de réhabilitation et de déminage.

Sous-estimant le poids de ces contraintes mais confiant dans son idéologie, le pouvoir communiste s'est senti suffisamment fort pour engager une collectivisation de type maoïste visant à remodeler la société en éliminant les héritages du passé (Ch. TAILLARD, 1983 : 127-131). Imposant une gestion centralisée sur le modèle du centralisme démocratique, il s'assura, dans un premier temps en 1976, du contrôle de la production agricole par l'étatisation du commerce intérieur comme extérieur. Elle eut pour effet immédiat une chute des prix payés aux paysans qui entraîna un effondrement de la production, et une rupture des relations entre villes et campagnes. Faute de pouvoir assurer par elles-mêmes une production à la hauteur de leurs besoins, les villes connurent une pénurie alimentaire qui causa le retour d'une partie des populations vers les campagnes et accéléra le départ de réfugiés vers la Thaïlande. Après les représentants de la minorité privilégiée, ce furent les classes moyennes de techniciens et d'entrepreneurs les plus coupés du milieu rural qui passèrent le Mékong. Le pouvoir institua ensuite en 1977 des impôts agricoles à un moment critique après trois années de récoltes catastrophiques à la suite de sécheresse et d'inon-

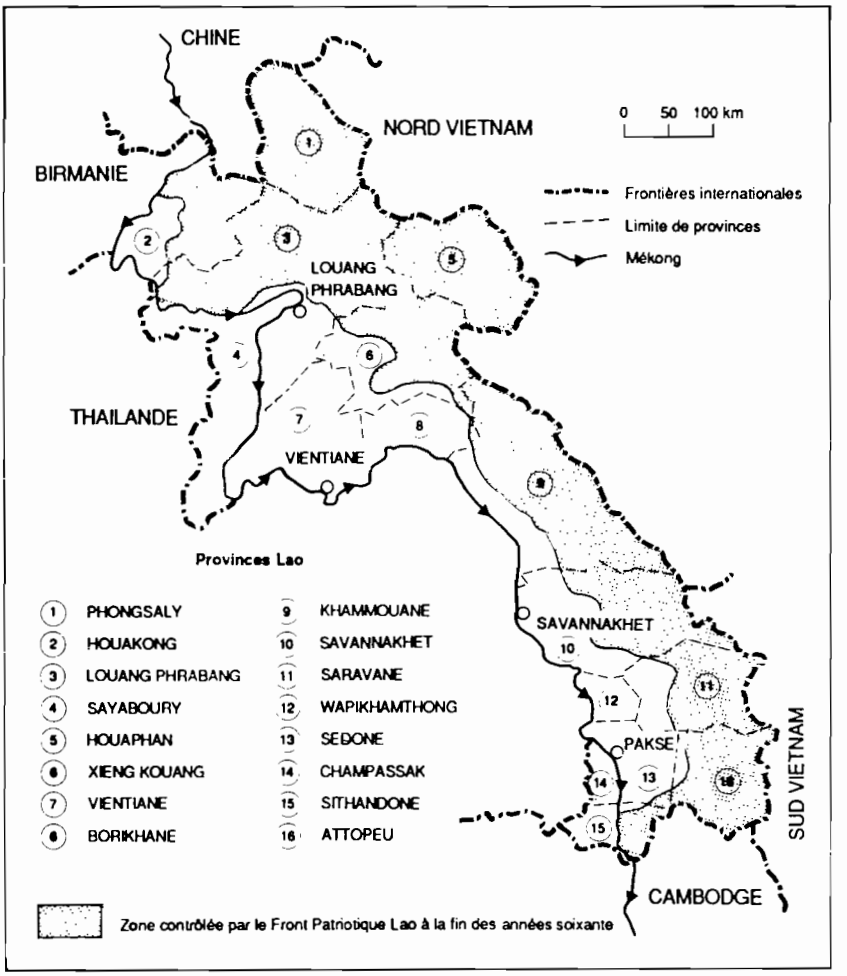

CARTE 2. — Carte administrative de Laos à la période du Gouvernement Royal (1954-1975)

dations, et selon un système de prélèvement tellement complexe qu'il se révéla incompréhensible pour les paysans comme pour les cadres chargés de l'appliquer. Il en résulta un mécontentement dans les campagnes pour un très faible rendement pour l'Etat : 2 à 4 % de la récolte prélevée en 1977. Enfin en 1978 fut accélérée la mobilisation de la main-d'œuvre par la collectivisation des terres. En un an le « mouvement des coopératives » aurait concerné 25 % des maisonnées du pays. Le mécontentement dans les campagnes s'aggrava, produisant une véritable hémorragie des forces vives du pays avec le départ cette fois de 5 % de la population paysanne.

L'échec de la tentative de la centralisation accompagnant la collectivisation

Cette gestion centralisée de l'économie a été complétée par une tentative d'encadrement plus centralisé de la population et du territoire qui n'a guère connu plus de succès. Par l'organisation du parti doublant l'administration, le pouvoir commu-

niste disposait pourtant des moyens qui firent défaut à l'époque coloniale et post-coloniale, pour imposer son contrôle depuis la base jusqu'au sommet de la pyramide. Il procéda d'abord à une réduction du nombre des provinces de quinze à treize en revenant pour l'essentiel à l'ancien découpage colonial (carte 3). Les grandes provinces de Vientiane, cœur du royaume du Centre, de Champassak et de Saravane, cœur du royaume du Sud, furent reconstituées. Par contre la province de Louang Phrabang, symbole de l'institution royale que l'on venait d'abolir et qui représentait une menace pour la jeune république, fut amputée de sa partie occidentale pour fonder la seule province nouvelle : celle d'Oudomsai. Malgré cette tendance à la concentration, le choix en faveur d'une gestion territoriale à l'échelle des anciennes principautés était donc maintenu, excluant donc toute organisation régionale supra-provinciale.

C'est au niveau de l'organisation provinciale que porta l'essentiel de la réforme territoriale afin d'éliminer la rupture qui existait depuis l'époque coloniale au niveau du *muong*, district, entre pouvoir central et pouvoirs locaux. (schéma n° 7 c). C'est

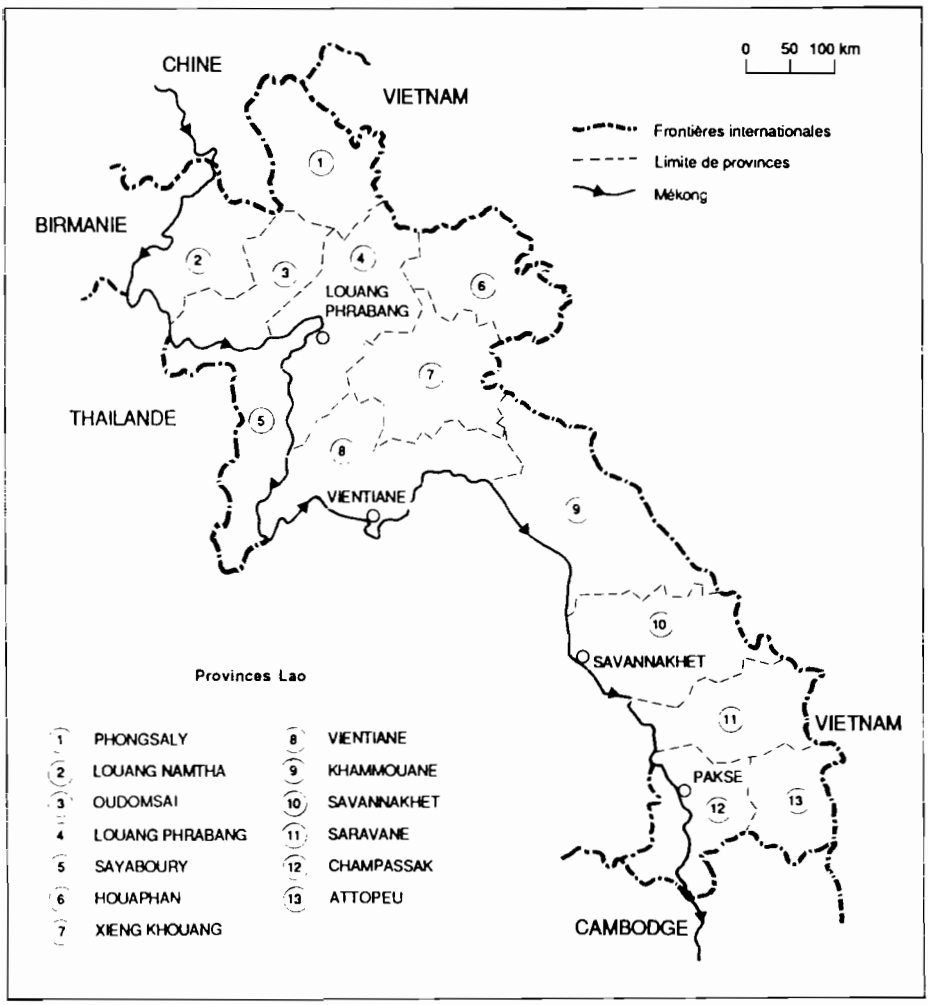

CARTE 3. — Carte administrative du Laos à la première période de la République démocratique populaire (1975-1979)

pourquoi dès le début 1976, le parti imposa une nouvelle organisation pyramidale (E. BRAUNSTEIN, 1978 : 267-270) fondée à la base sur le groupe de voisinage, *nouey*, comprenant une dizaine de maisonnées et permettant un contrôle d'autant plus étroit de la population (recensement, enregistrement des déplacements) qu'il se doublait d'une surveillance parallèle sur le lieu de travail. Venait ensuite le quartier, *Khet*, regroupant une quarantaine de maisonnées, subdivision de l'ancien village et disposant d'un représentant choisi parmi les chefs des groupes de voisinage. C'est à ce niveau qu'étaient traitées toutes les questions relatives à la vie quotidienne : organisation des travaux collectifs, des fêtes, des séminaires politiques. On y trouvait aussi les sections de base des organisations de masse : jeunes, femmes, boudhistes, milices qui, comme dans tous les régimes communistes, complétaient l'encadrement de la population. Du quartier on passait ensuite directement au *tasseng*, commune au sens vietnamien du terme et canton dans le système français, rassemblant 2 à 10 000 personnes soit 300 à 1 200 maisonnées environ. Au *tasseng*, pourtant de création coloniale et maillon faible de l'ancienne organisation administrative, était donc attribué le pouvoir local traitant des questions politiques, économiques, culturelles, sociales et religieuses. Il disposait d'un comité administratif à l'image des échelons supérieurs de la pyramide : le district, *muong* (8 000 à 20 000 personnes) puis la province, *Khoueng*, (50 à 500 000 personnes). Ainsi, faute de pouvoir prendre le pouvoir local là où il s'exerçait effectivement, c'est-à-dire au niveau du village, conservatoire du système politique thaï et de sa tradition d'autonomie pour la gestion des affaires locales, la République démocratique populaire lao a-t-elle tenté de court-circuiter ce noyau dur de la société en répartissant ses fonctions traditionnelles entre le quartier d'une part pour l'organisation de la vie quotidienne, et la commune d'autre part pour la gestion de la vie locale. En fait la manœuvre échoua et le village, de l'aveu des cadres politiques, garda ses fonctions, même s'il n'avait plus d'existence juridique. Le mouvement des coopératives, lancé en 1978 après cet échec, constitue — en plus de ses objectifs économiques — une tentative de prise de contrôle de l'organisation villageoise, en imposant, grâce à cette nouvelle structure d'encadrement, la présence de cadres du parti au niveau du village. Ce fut une raison supplémentaire de son rejet par les villageois.

La décollectivisation et la réorganisation de l'administration provinciale (à partir de 1980)

La dégradation de la situation économique et politique dans les campagnes entraînant un flux croissant de réfugiés originaires du milieu rural vers la Thaïlande, provoqua à la fin 1979 une brusque et profonde rupture avec la gestion centralisée de l'économie et de la société qui avait prévalu depuis 1975 (Ch. TAILLARD, 1983 : 133-136). Le 7e plénum du Comité central confirma « l'arrêt immédiat et absolu de la mobilisation des paysans pour la collectivisation et la création de coopératives agricoles ». On maintint seulement celles qui fonctionnaient réellement, les autres étant démantelées. Le champ d'action de celles qui subsistèrent fut considérablement restreint à la riziculture en plaine et aux cultures commerciales sur les plateaux, l'économie familiale se chargeant de toutes les autres cultures, de l'élevage et de la pisciculture. La vente de cette production familiale sur le marché libre fut rétablie — à l'exception de l'opium, du bois et du café considérés comme des produits stratégiques — de même qu'un réseau commercial privé en concurrence avec le réseau d'Etat pour le commerce intérieur comme extérieur, notamment pour le riz. Enfin on transfèra au secteur privé ou au secteur d'économie mixte, les entreprises publiques les moins performantes. Après avoir suivi une collectivisation du type maoïste, le Laos s'engageait donc sur la voie de la décollectivisation empruntée au même moment par la Chine, malgré son alignement politique sur le Vietnam dans le conflit sino-vietnamien ! L'autocritique, lors du 3e Congrès du parti en avril 1982, ne portait plus sur les modalités d'application de la ligne politique adoptée en 1975 mais sur cette ligne elle-même. Après une meilleure évaluation des contraintes et des moyens, fut adoptée une nouvelle stratégie visant à surmonter l'obstacle principal

que constituait la faiblesse des surplus disponibles dans une économie de subsistance (H.-U. LUTHER, 1983). Aussi accorda-t-on la priorité à la construction économique plutôt qu'à la recherche de la sécurité, au rétablissement du commerce pour promouvoir la production, et au recours à l'aide étrangère en proportion de la capacité d'absorption du pays. Le montant des aides est alors passé de 50 à 80 millions de dollars annuellement, soulignant bien la difficulté pour un petit pays enclavé comme le Laos de préserver, aujourd'hui comme hier, une réelle indépendance économique.

Cette nouvelle stratégie, au niveau de la gestion territoriale, est d'abord caractérisée par une simplication de l'organisation provinciale, officiellement pour lutter contre la bureaucratie mais en fait pour tirer les conséquences de l'échec du modèle imposé en 1975 (schéma 7d). Les deux échelons introduits : le quartier et le canton sont progressivement abandonnés alors que le village se trouve réhabilité dans ses anciennes fonctions. La pyramide provinciale ne comporte plus que trois niveaux : le groupe du voisinage : *nouey*, représente l'unité de base de l'encadrement ; le village : *ban*, l'unité d'exercice du pouvoir local à l'échelle de la communauté d'habitat, et le district : *muong*, l'unité d'exercice de ce même pouvoir à l'échelle de la société locale. Ces deux dernières instances disposent de comités élus par la population parmi une liste de candidats établie sous le contrôle du parti, alors qu'autrefois le personnel du *muong* était nommé directement par le pouvoir central. Si le pouvoir local est donc surveillé, il n'en jouit pas moins pour autant d'une certaine autonomie, renforcée par la disponibilité de ressources financières dont il use pour financer ses propres projets. Le village mobilise pour cela travaux collectifs et collectes en argent selon la tradition, alors que le district bénéficie depuis le rétablissement du commerce privé, de prélèvements opérés sur les étalages familiaux et sur les boutiques.

Cette simplification de l'administration provinciale s'accompagne, après le resserrement du nombre de province effectué en 1975, par une nouvelle augmentation de treize à dix-sept (carte 4). Certaines provinces sont dédoublées pour des raisons économiques : l'absence de moyens de communication efficients a conduit à reconstituer dans le nord l'ancienne province de Houey Say, sous le nom de Bokeo, orientée vers le Mékong et par suite vers la Thaïlande alors que les flux traditionnels de la région de Nam Tha le sont vers le Yunnan. De plus Houey Say constitue l'exutoire traditionnel par le Mékong des deux provinces enclavées d'Oudomsai et de Louang Phrabang. Cette dernière ne dispose pas de liaison routière directe avec le Vietnam même si elle a avec lui une frontière commune. D'autres provinces le sont pour des raisons semble-t-il ethniques et stratégiques. La partie orientale de la province de Saravane complétée par le nord de celle d'Attopeu, à peuplement majoritairement proto-indochinois, constituent la nouvelle province de Sekong située au cœur du dispositif de la piste Ho Chi Minh. D'autres enfin sont divisées pour des raisons démographiques et politiques : la province de Vientiane représentait à elle seule 20 % de la population du pays. Elle est désormais découpée en trois unités. La province de Vientiane proprement dite n'est plus composée que par le nord de la plaine de Vientiane ainsi que par les vallées, bassins et montagnes qui l'entourent, situées entre le plateau de Xieng Khouang et le Mékong, avec Phone Hong pour capitale. La province de Bolikhamsai à l'est reconstitue l'ancienne province de Borikhane ayant pour capitale Paksane, agrandie par les deux districts du nord de la province de Khammouane ce qui lui donne, comme cette dernière province ainsi que celles de Savannakhet et Saravane, une double ouverture sur la Thaïlande et sur le Vietnam. La préfecture de Vientiane enfin est composée par les quatre districts urbains auxquels s'ajoutent les quatre districts ruraux situés entre le Nam Ngum et le Mékong. Partageant les mêmes attributions que les provinces, elle a désormais les moyens de mettre en œuvre comme elles la stratégie d'autosuffisance alimentaire puisqu'elle dispose des meilleures terres de berge de la plaine. Elle constitue par ailleurs, de par sa proximité avec l'administration centrale, un champ d'expérimentation pour les ministères techniques qui, depuis l'échec de la gestion centralisée mise en place en 1975, n'ont plus d'accès direct aux provinces. Ils n'y interviennent plus désormais qu'avec l'accord explicite et sous le contrôle des autorités provinciales.

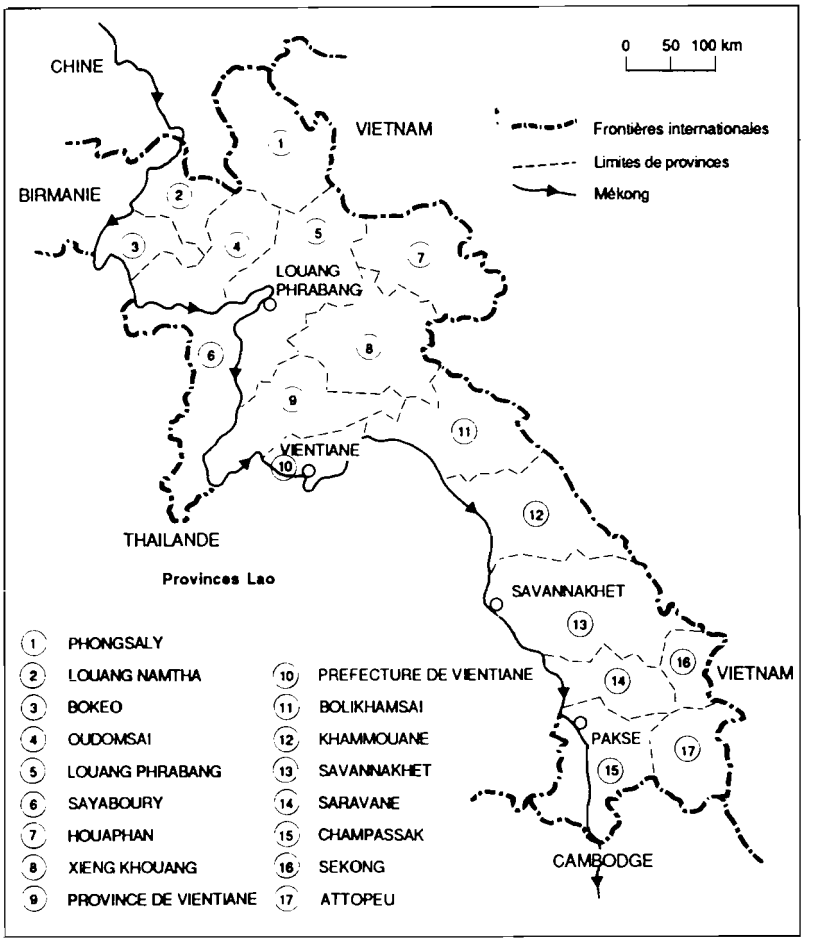

CARTE 4. — Carte administrative du Laos à la seconde période de la République démocratique populaire (depuis 1983)

La provincialisation de la gestion territoriale

Le changement essentiel durant cette seconde période provient de l'autonomie croissante reconnue aux provinces. La République démocratique populaire lao est en effet paradoxalement l'Etat socialiste le plus centralisé et en même temps celui qui laisse le plus d'autonomie aux provinces (M. STUART FOX 1986, p. 82). Douze personnes, le plus souvent membres du bureau politique et du secrétariat permanent du Comité central, définissent les grandes orientations. Celles-ci sont traduites en décisions par le Conseil du Gouvernement dont seulement six des vingt-quatre ministres ne sont pas membres du Comité central. Cette ligne politique est toutefois définie en termes suffisamment généraux pour laisser une large marge d'interprétation aux comités provinciaux du parti qui doivent les adapter au contexte local. Ce pouvoir d'interprétation dans l'exécution est hérité des trentes années de guerre pendant lesquelles le commandement sur le terrain bénéficiait d'une grande liberté d'action. Ces prérogatives ont été d'autant plus jalousement défendues depuis 1975 que

la politique d'autosuffisance alimentaire à l'échelle provinciale, adoptée à cette date, offrait opportunément une nouvelle justification à cette autonomie. L'exercice du pouvoir au niveau provincial est tout aussi centralisé qu'à l'échelle du gouvernement central puisque dans six provinces sur seize, préfecture de Vientiane non comprise, la même personne cumule les postes de secrétaire du parti et de président du Comité administratif. Dans les dix autres les présidents de ce dernier comité sont secrétaires adjoints du parti ! Pour que puisse être combiné sans trop de difficultés le centralisme démocratique et l'autonomie provinciale, dès le 3e congrès du parti, huit secrétaires provinciaux ont été élus au Comité central soit près de la moitié : quatre pour les provinces du nord, trois pour celles du sud et un pour la préfecture de Vientiane. Leur représentation devait encore progresser à la faveur du 4e congrès en novembre 1986.

Cette autonomie ne consiste pas seulement en une simple déconcentration, bien que soit amorcé un transfert des cadres supérieurs de l'administration centrale vers les provinces. Placés sous le contrôle du secrétaire du parti et du président du Comité administratif, ils viennent renforcer la capacité technique d'une administration au recrutement presque exclusivement provincial et donc fortement enracinée, capable d'identifier les projets de développement adaptés aux besoins de la population mais pas d'en faire l'étude, d'en rechercher le financement et d'en gérer la réalisation. Il s'agit donc plutôt de ce que l'on pourrait appeler une « provincialisation » de la gestion du pays, fondée sur l'autonomie économique de chacune des provinces qui ne reçoivent plus désormais un financement du budget national que dans la mesure où elles dégagent elles-mêmes des revenus. Elles bénéficient par exemple de la moitié des devises produites par leurs exportations d'opium, de bois et de café qui font l'objet d'un monopole étatique, pour leur permettre de financer les importations nécessaires à la réalisation de leurs projets de développement. La frontière entre autonomie économique et politique est cependant ténue, les provinces disposant en fait de bien des attributs du pouvoir étatique. Elles délivrent des visas de circulation pour les déplacements interprovinciaux, prélevaient jusqu'en 1987 des taxes sur les marchandises entrant et sortant de leur territoire, qu'elles soient à destination ou en provenance d'une autre province ou de l'étranger. Elles disposent de leur propre société d'import-export et fixaient elles-mêmes leur propre taux de change jusqu'à la stabilisation en 1987 du Kip, la monnaie nationale. Enfin elles concluent des accords avec les provinces limitrophes des pays voisins, officiellement lorsqu'il s'agit du jumelage d'une province laotienne avec la province vietnamienne « sœur » qui lui fait face, ou officieusement lorsqu'il s'agit d'entente avec la province thaïlandaise de l'autre rive du Mékong car la frontière n'était ouverte en droit avant 1988 qu'en deux points, à Nongkai en face de Vientiane et à Mukdahan en face de Savannakhet.

Cette provincialisation de la gestion territoriale du pays n'est pas sans dangers pour l'intégration nationale. D'une part, elle privilégie les échanges avec les pays voisins par rapport aux échanges interprovinciaux alors que le marché national avec trois millions et demi d'habitants est des plus restreints. D'autre part, elle ne facilite pas l'effacement de la partition longitudinale entre les deux anciennes zones contrôlées par chacune des parties laotiennes, car trois provinces (Khammouanne, Savannakhet et dans une moindre mesure Bolikhamsai) ont une double ouverture vers l'ouest comme vers l'est, alors que dix sont orientées quasi exclusivement vers la Thaïlande et quatre vers le Vietnam. Enfin cette provincialisation permet de fortes disparités entre les provinces sur le plan de l'encadrement économique et politique du fait des différences d'interprétation et d'application de la ligne politique. Les provinces de Champassak et de Louang Phrabang, sièges des deux anciens royaumes, connaissent la situation de loin la plus difficile alors que les provinces entourant Vientiane, vitrines de la République démocratique populaire lao, jouissent au contraire des conditions les plus favorables. Champassak est par exemple la province qui a poussé le plus loin le mouvement des coopératives en 1978 provoquant le départ vers la Thaïlande du plus grand nombre de paysans. C'est aussi la seule

province à avoir jusqu'en 1986 interdit à la population de regarder la télévision thaï qui est pourtant tolérée par toutes les autres limitrophes du Mékong (M. STUART FOX, 1986, p. 155).

Le devenir du modèle à emboîtement

La simplification de l'administration provinciale et la provincialisation de la gestion du pays ne résultent pas seulement de la géographie d'un pays étiré du nord au sud sur plus de 1 000 kilomètres et cloisonné par son relief comme par sa composition ethnique. Elles ne s'expliquent pas seulement non plus par la pauvreté des moyens de communication car il a fallu plus de dix ans après la fondation de la République pour que les ponts et le goudronnage de la route nord-sud de Louang Phrabang à Paksé, artère vitale du pays, et de la route Savannakhet-Danang, désenclavant le pays vers la mer de Chine et constituant une alternative au transit via la Thaïlande, soient achevés. Elles ne constituent pas enfin une simple adaptation aux contraintes géopolitiques, imposées hier par la guerre de libération, et aujourd'hui par la stratégie d'autosuffisance recherchée au niveau provincial. Bien que tous ces facteurs interviennent évidemment, on peut surtout y voir l'héritage des systèmes politiques thaï.

La République démocratique populaire lao renonça dès 1980 par pragmatisme à une gestion centralisée qu'elle n'avait pas le moyen de maîtriser étant donné l'affaiblissement de l'administration centrale, amputée par le départ d'un grand nombre de cadres techniques formés par le Gouvernement royal et diminuée par la sous-utilisation pour des motifs idéologiques de ceux qui étaient restés. La décentralisation s'est alors tout logiquement opérée en faveur des échelles, héritées des systèmes politiques thaï, où le pays avait toujours été effectivement administré. La cohésion nationale se fonde donc autour de trois sous-ensembles emboîtés, dotés d'une relative autonomie et reproduisant chacun le modèle en auréoles défini à partir du centre : les villages autour du chef-lieu de district, les districts autour des capitales provinciales, les provinces autour de la capitale nationale. Les provinces se différencient en fonction de leur éloignement par rapport à la capitale Vientiane, même si par ailleurs elles jouissent d'une grande autonomie et de liens politiques directs avec la capitale. Elle se distribuent sur trois orbites pour reprendre le modèle « galaxie » (Ch. TAILLARD, 1989) : une orbite proche pour les provinces entourant la préfecture de Vientiane, une orbite intermédiaire pour les provinces du nord-est et du centre, une orbite périphérique avec l'amorce de pôles secondaires autour de Louang Phrabang pour les provinces du nord et de Paksé pour celles du sud. On retrouve ainsi une permanence, dans la longue durée, de la configuration spatiale du Laos car les trois orbites rappellent, sous une forme nouvelle, la tripartition que ce pays a connu dès la fondation du Lane Xang au XIVe siècle et qui contribua à son effondrement au XVIIIe siècle lorsqu'il éclata en trois royaumes rivaux.

Ainsi, en dépit des discours des idéologues et des propagandistes annonçant la destruction des structures traditionnelles, le modèle politique et l'organisation territoriale apparaissent dans la longue durée comme une composante centrale de l'identité lao et un gage pour son avenir, dans une région pourtant disputée par les convoitises de voisins influents et par les rivalités des grandes puissances. La capacité d'adaptation de ce système à des modèles politiques aussi différents que ceux des seigneuries, confédérations, royaumes, colonisation, Etats nations de type libéral ou socialiste.... démontre l'empreinte durable qu'elle a imposé à l'organisation de l'espace et de la société. Elle souligne enfin, dans la pratique des Etats du Tiers Monde, la permanence de structures héritées du mode de production asiatique sans grands travaux qu'illustre bien ce modèle à « emboîtement » où, à chaque niveau, apparaissent des espaces d'autonomie nécessaires à la reproduction du système dans son ensemble. C'est pourquoi il faut se méfier des apparences d'organisation centralisée

hiérarchique et pyramidale, assimilée au modèle d'organisation de l'Etat moderne et, à ce titre, imposée comme critère de reconnaissance par la communauté internationale. Derrière la similitude de façade peuvent se cacher des différences de pratiques, ancrées au plus profond de la culture de ces sociétés, que révèlent le plus souvent l'étude des pouvoirs locaux et qui éclairent les stratégies des pouvoirs intermédiaires comme du pouvoir central.

BIBLIOGRAPHIE

BARBIER (J.-P.), 1975 — Objectifs et résultats de l'aide économique au Laos, une évaluation difficile. *Revue Tiers-Monde,* XVI, 62 : 333-353.

BRAUNSTEIN (E.), 1979 — *Urbanisation et transition vers le socialisme au Laos,* mémoire de 3e cycle, UPA 6, Paris, 415 p.

CONDOMINAS (G.), 1974 — Essai sur l'évolution des systèmes politiques thai. *Ethnos,* 1-4 : 7-67.

BRUNEAU (M.), 1980 — Recherches sur l'organisation de l'espace dans le nord de la Thailande, *atelier de reproduction des thèses,* Lille, 1044 p.

DORE (A.), 1987 — *Aux sources de la civilisation lao : contribution ethno-historique à la connaissance de la culture Louang-Phrabanaise.* Metz, Cercle de Culture et de Recherches laotiennes, 984 p.

GODELIER (M.), 1970 — *Sur les sociétés précapitalistes,* Editions Sociales, Paris, p. 133.

GODELIER (M.), 1978 — La part idéale du réel. *L'Homme,* XVIII, 3-4 : 189-1

LUTHER (H.-V.), 1983 — *Socialism in a Subsistence Economy : the Laotian Way.* Chulalongkorn Social Sciences Research Institute, Bangkok, 65 p.

TAILLARD (Ch.), 1977a — Le village Lao de la région de Vientiane : un pouvoir local face au pouvoir étatique. *L'Homme,* XVII, 2-3 : 71-100.

TAILLARD (Ch.), 1977b — L'espace social : quelques réflexions à partir de deux exemples au Laos, *ASEMI,* VIII-2, 81-102.

TAILLARD (Ch.), 1977c — Pouvoirs et espace au Laos : la partie de vientiane, *in* : Etat, pouvoir et espace dans le Tiers-Monde (colloque RETIMO), collection Tiers Monde : 37-74.

TAILLARD (Ch.), 1979 — Le dualisme urbain-rural au Laos et la récupération de l'idéologie traditionnelle, *in* : Idéologies de l'encadrement rural en,Asie du Sud Est et dans le Tiers-Monde, *ASEMI* X-I : 41-56.

TAILLARD (Ch.), 1983 — Les transformations récentes des politiques agricoles en Chine et dans les pays socialistes de la péninsule indochinoise (1979-1982). *Etudes rurales,* 89-91 : 111-143.

TAILLARD (Ch.), 1989 — Le Laos : stratégies d'un Etat tampon. *Gip Reclus,* Montpellier ; Documentation française, 200 p., 16 planches de cartes.

TAMBIAH (S.-J.), 1976 — *Wold Conqueror and World Renouncer : A study of Buddhism and policy in Thailand against a Historical Background »,* Cambridge University Press, 557 p.

STUARD FOX (M.), 1986 — *Laos : Politics, Economics ans Society.* Frances Pinter, Marxist Regimes Series, Londres : 220 p.

Annexes

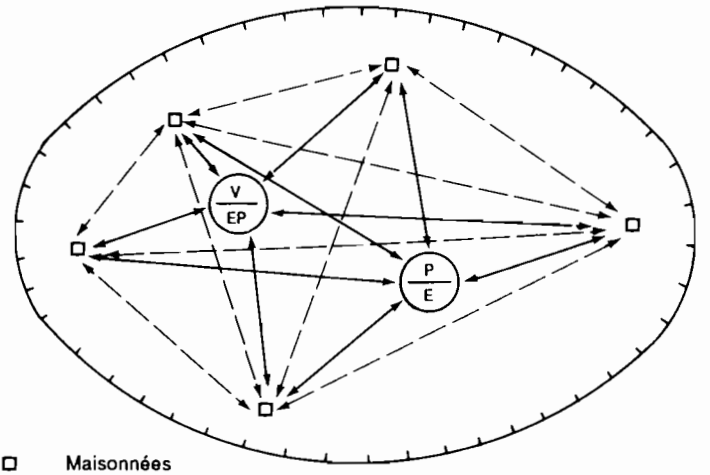

□ Maisonnées

Institutions religieuses :

V pagode
EP esprit protecteur

Institutions laïques :

P pouvoir villageois (pas de lieu symbolique)
E école

Espace habité, fermé lors du culte de l'esprit protecteur

Réseau d'interrelations à structure horizontale :
chaque maisonnée entretient avec les autres du village, des relations de réciprocité généralisée sur le modèle du don-contre-don ou de l'entraide. La coopération l'emporte alors sur la compétition bien que celle-ci ne soit pas complètement absente, notamment lors des célébrations des fêtes familiales liées au cycle de la vie.

Réseau de relations à centres symboliques et à structure verticale :
les maisonnées sont engagées dans une compétition pour le prestige passant par l'établissement de relations de réciprocité généralisée avec chacune des institutions villageoises. Comme ces institutions redistribuent par les services qu'elles rendent (religieux, sociaux ou culturels) les biens qu'elles ont reçus, cette compétition ne contrarie pas mais renforce la coopération entre les maisonnées.

N.B. Par souci de lisibilité, les quatre institutions villageoises ont été regroupées en institutions religieuses et institutions laïques, mais dans la réalité il s'agit de quatre réseaux différents.

MODELE 1
Modèle d'organisation en réseaux d'interrelations des pouvoirs locaux avec centres symboliques multiples à l'échelle du village.

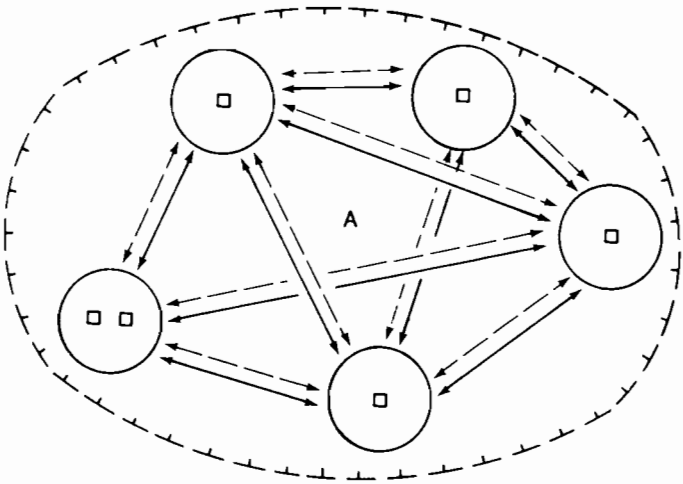

□ □ Dédoublement de 2 villages en 2 unités jumelles

□ Villages (ou principautés)

○ Espace fermé : terroirs villageois (ou territoires des principautés)

A Espace ouvert à la coopération entre les villages (ou les principautés)

Espace ouvert pouvant intégrer une nouvelle unité ou se séparer d'une ancienne

Réseau d'interrelations directes à structure horizontale
coopération entre les villages.

Réseau d'interrelations directes à structure horizontale
compétition pour le prestige entre villages : chaque village, le temps de la fête, est alternativement le centre du réseau.

MODELE 2
Modèle d'organisation en réseaux d'interrelations de pouvoirs locaux sans centre symbolique à l'échelle de la société locale
(et par extension des confédérations).

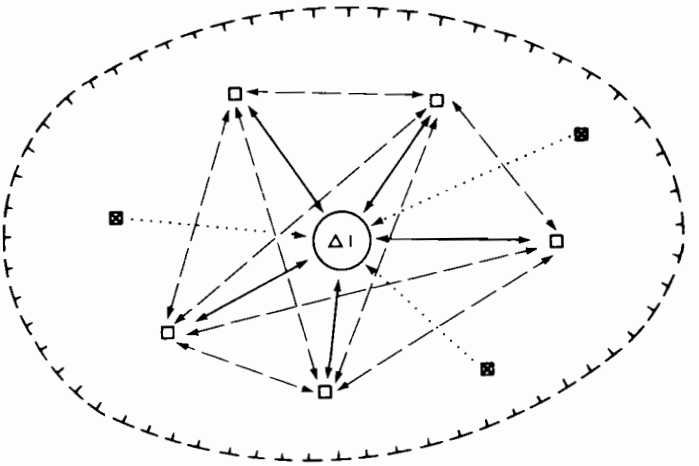

ΔI Village du Seigneur, constitué autour du génie tutélaire et du poteau de la lignée

□ Village de paysans libres

⊠ Villages serviles

Espaces ouvert dont la taille dépend du dynamisme de la Seigneurie

Réseau organisé autour du centre symbolique de la Seigneurie, fonctionnant sur le modèle de la réciprocité généralisée où les prélèvements opérés par le seigneur sont légitimés par les services qu'il rend et l'autonomie de gestion qu'il accorde aux villages de paysans libres

Réseau à structure horizontale où la coopération entre les villages de paysans libres est limitée à la préservation des liens de réciprocité qui les lient au seigneur, de manière à éviter que l'échange devienne à leurs yeux inégal.

liens de dépendance totale des villages serviles vis à vis du seigneur,

N.B. On retrouve aujourd'hui cette même structure à double réseau de poids inégal autour des chefs-lieux de district les plus importants et des "fiefs" politiques contrôlés par des personnalités de la capitale.

MODELE 3
Modèle d'organisation en nébuleuse autour d'un centre symbolique unique des seigneuries (et par extension des districts).

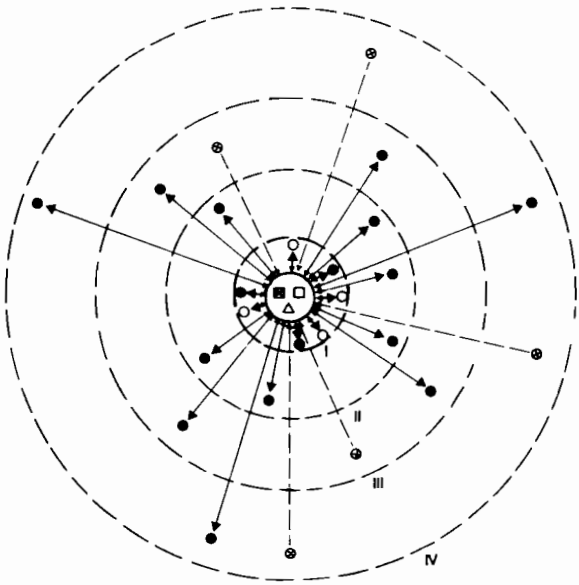

Enceinte défensive interne à une ville entourant :

- Palais
- Pagode
- Poteau tutélaire
- Limite de la ville sans rupture brusque avec les campagnes environnantes
- Villages d'artisans
- Villages de paysans
- Villages serviles
- Relation de réciprocité (dialectique autonomie-dépendance)
- Relation de dépendance des villages serviles
- I II III IV Auréoles concentriques autour du palais, de la pagode et du poteau tutélaire, d'obligation décroissante avec l'éloignement

MODELE 4
Modèle d'organisation en auréoles d'une principauté : structure élémentaire du royaume.

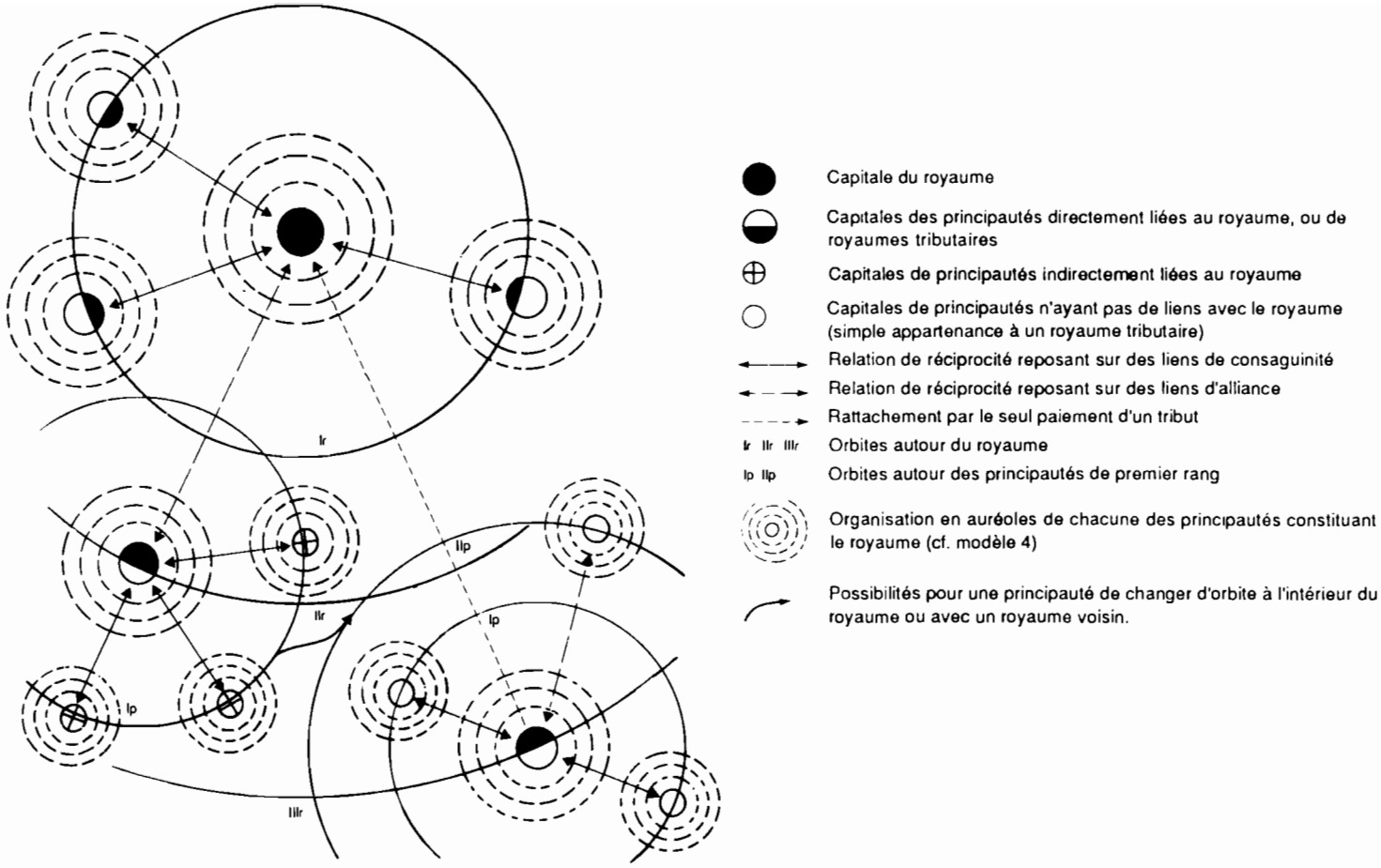

MODELE 5
Modèle d'organisation en « galaxie » d'un royaume.

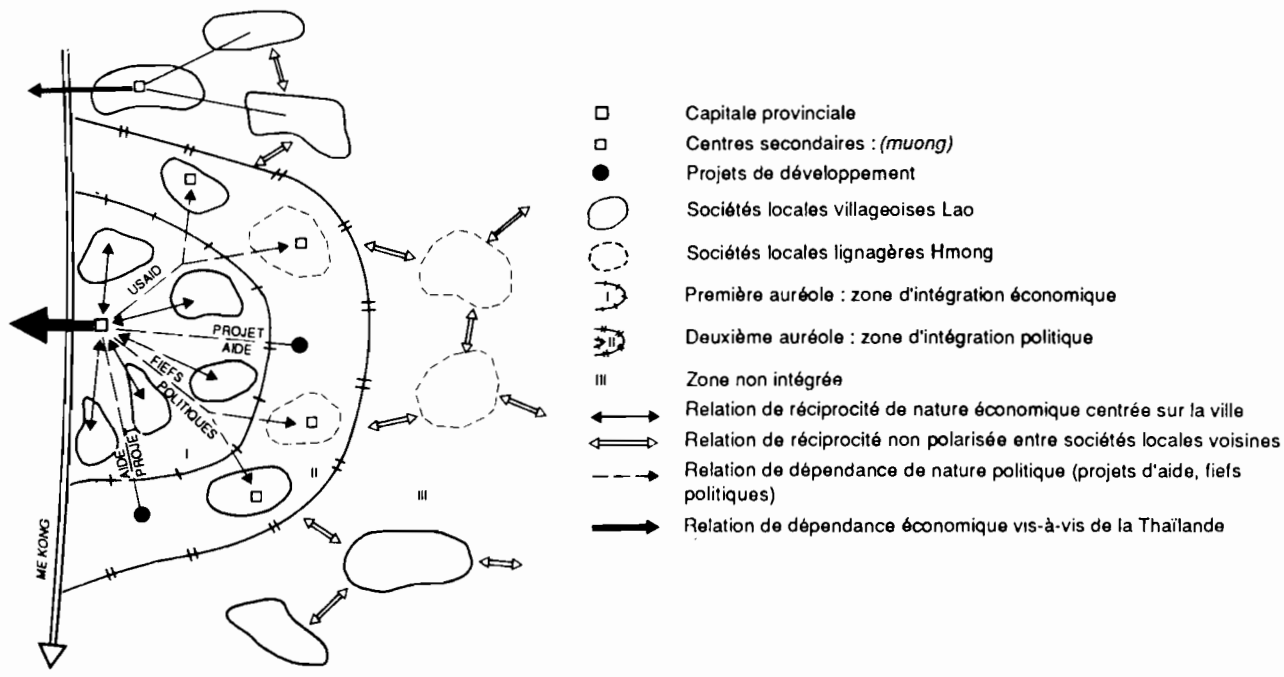

MODELE 6
Modèle d'organisation en auréoles à l'échelle provinciale
dans la zone contrôlée par la partie de Vientiane dans les années soixante.

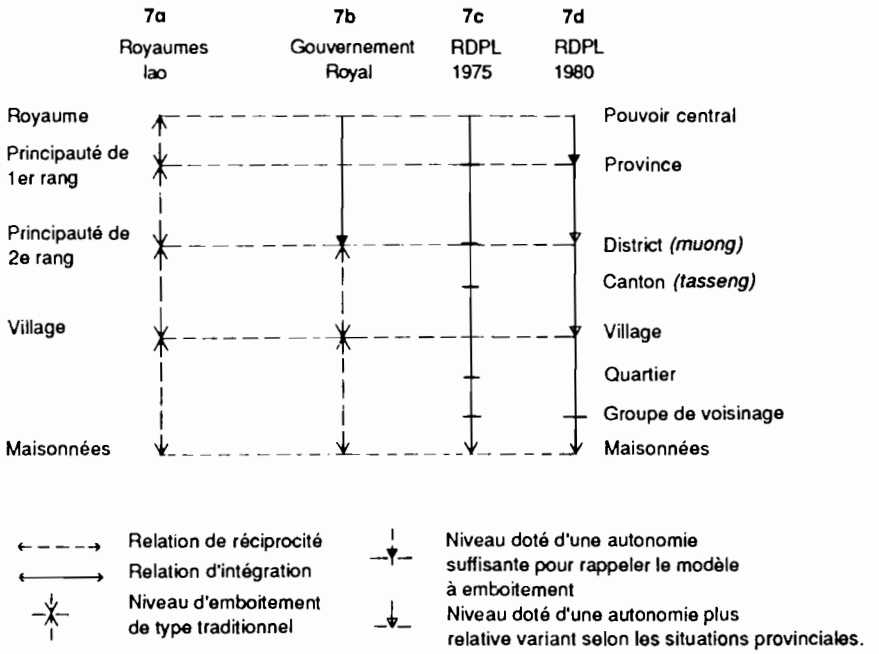

SCHEMA 7
Echelles d'organisation de l'espace :
l'articulation entre le modèle pyramidale hiérarchique
importé et le modèle à « emboîtement » traditionnel

De l'aire clanique à la terre canaque : coutume et revendication nationale en Nouvelle-Calédonie

Alain SAUSSOL

Les situations révolutionnaires se définissent par le bouleversement de l'ordre établi qu'elles impliquent. Ces ruptures brutales avec le système antérieur peuvent s'accompagner d'un rejet du passé au profit de recettes entièrement nouvelles créant les bases d'un autre ordre social. Mais le refus du présent peut s'accompagner d'une réhabilitation d'un passé plus lointain dans le cadre d'une revendication d'identité qui relie l'avenir à la tradition.

C'est ce qui s'expérimente actuellement en Nouvelle-Calédonie où la revendication politique mélanésienne retrouve un système de valeurs propres à la société précoloniale. Cet enracinement dans la tradition d'un mouvement à d'autres égards révolutionnaire lui donne sa force mobilisatrice et son originalité. Le contrôle de l'espace, fondement de la souveraineté, est au cœur de ce transfert tant la terre demeure, pour le paysan mélanésien, un double symbole de pouvoir et d'identité.

Par calcul plus que par ignorance, les Européens ont accrédité l'idée que la terre mélanésienne était sans maître ou que la propriété y était collective, ce qui simplifiait le cantonnement. Rien n'était plus faux. Les liens entre le paysan canaque et la terre de ses pères demeuraient très forts. La référence fondamentale était celle du premier occupant, de l'ancêtre défricheur toujours présent dans l'espace habité. Car, contrairement à la Mélanésie septentrionale où le séjour des morts demeure inaccessible aux vivants et se localise en des lieux tels que des îles ou des fonds marins, en Nouvelle-Calédonie il appartient à l'environnement familier. Même s'ils agissent la nuit, ils se trouvent mêlés aux vivants (M. LEENHARDT, 1930). Mieux, l'homme sort de cette terre avec laquelle il ne fait qu'un : *« A l'origine de l'homme il y a la terre. C'est la relation avec la terre, avec l'environnement, avec le pays, avec le terroir. Nous ne sommes pas des hommes d'ailleurs, nous sommes des hommes de cette terre. »* (J.-M. TJIBAOU ; Esprit, n° 57). L'espace géographique est le support de la culture canaque. Dans une civilisation agraire sans écriture, le paysage était le mémorial où s'ancrait la tradition, le livre ouvert où les lieux servaient de jalons à la mémoire collective.

Cet espace était rigoureusement organisé, superposant des aires emboîtées et des réseaux transversaux. Son analyse a fait l'objet d'approches successives qui en ont révélé la subtilité. Les récents travaux de A. BENSA et J.-C. RIVIERRE, consacrés à l'aire linguistique Cémuhi dans le nord-est de la Grande Terre, apportent une

contribution décisive à la compréhension du phénomène en proposant une explication cohérente qui résoud les apparentes contradictions auxquelles se heurtaient jusque-là les tentatives de généralisation.

La Nouvelle-Calédonie précoloniale s'agençait en une succession d'aires emboîtées allant du hameau familial et de son environnement champêtre à l'aire linguistique définissant l'ethnie, en passant par plusieurs niveaux intermédiaires. L'ensemble de la Grande Terre se trouvait partagé entre 24 langues d'emprise inégale mais sans qu'aucune ne soit dominante (J.-C. RIVIERRE, 1985).

La plus petite division de l'espace correspond au hameau familial, agglomération de plusieurs cases réunissant les membres d'une ou de plusieurs familles. Cette forme d'habitat s'ordonne dans l'espace autour d'une allée au bout de laquelle se dresse, sur son tertre, la « grande case » du chef de famille dont l'endroit porte le nom. Plus le toit conique de cette case est élevé, plus il exprime la puissance du groupe qu'elle représente. C'est elle qui polarise l'espace environnant qu'elle domine. Son tertre contient l'autel du totem et l'esprit des ancêtres. Ses abords s'ornent de végétaux symboliques : araucarias, symbole phallique, cordyline, liliacée vivace symbole de la permanence de l'homme dans la durée du clan (M. LEENHARDT, 1937).

Plus bas, de part et d'autre de l'allée, s'alignent les cases des fils, des cadets et des épouses ou d'éventuels nouveaux venus, selon un ordre rigoureusement établi, fondé sur les relations de parenté ou l'ordre d'arrivée. L'histoire du lieu se lit dans l'ordonnancement de l'habitat et l'affectation des espaces.

Plusieurs de ces hameaux se groupent en nébuleuse créant une zone d'habitat relativement dense qui constitue une entité socio-spatiale. Les Mélanésiens de parler cemuhi la désignent d'une expression (*mwo daame*) signifiant littéralement « *contenant de chef* » (A. BENSA, 1982). Les habitants de ces hameaux sont pour la plupart unis par des liens de parenté dont témoigne la référence à un tertre originel dont tous portent le nom. Pour la première fois, ici, le point de référence n'est plus un ancêtre mais un lieu géographique, le tertre d'origine du groupe. Particularité qui rend compte de la difficulté qu'il pouvait y avoir, en l'absence d'écriture, à remonter dans le temps au-delà de quelques générations et qui témoigne du rôle de mémorial joué par l'œkoumène[1].

Depuis Maurice LEENHARDT, ces groupements étaient assimilés à des clans. C'est l'acception reprise par la plupart des auteurs qui assimilaient à de « *vieux clans* » les structures exogamiques plus larges qui les englobaient. Cette intégration dans un ensemble plus vaste a conduit A. BENSA à préférer les qualifier de lignages ou fractions de clan. Ces lignages sont hiérarchisés. Leur chef est celui qui occupe la grande case dont le tertre donne son nom au groupe.

Les terres qui dépendent de ce « lignage » s'inscrivent généralement dans des limites naturelles parfaitement identifiables, crête, cours d'eau, contreforts montagneux... Au sein de ce « finage lignager », se juxtaposent divers terroirs opposant un « *hortus* » et un « *saltus* ».

Une partie de l'espace productif se trouvait aménagée selon des techniques répondant au double souci d'assurer la maîtrise du sol et de l'eau dans un environnement tropical et accidenté caractérisé par ses discontinuités topographiques et climatiques.

L'eau était l'élément fondamental de différenciation. Le paysan mélanésien opposait terroirs secs et terroirs irrigués, distinction qui reproduisait le clivage sexuel entre l'homme (sec) et la femme (humide).

Les champs secs étaient voués à la culture de l'igname, tubercule viril pour la production duquel on édifiait des billons. On raclait à la pelle de bois l'espace nécessaire et on ramenait la terre végétale de façon à constituer un ados haut de 1 mètre dont la forme variait avec le site. A flanc de versant, le billon s'incurvait en croissant soutenu par un muret de pierres. Dans les plaines ou les vallées, les billons s'allon-

1. L'œkoumène est l'espace habité, humanisé, aménagé.

geaient en longs boudins de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de mètres. La juxtaposition de plusieurs billons parallèles séparés par les creux de décapage créait un paysage impressionnant exprimant la puissance du groupe.

Arqués, rectilignes ou sinueux selon la topographie, ces billons constituaient des aménagements permanents. Même si leur mise en culture n'était pas continue, on se gardait de les détruire après les avoir utilisés. Passé un temps de repos plus ou moins long, on les réactivait. Parfois on rechargeait d'humus frais leur sommet écrêté par l'érosion ou par les récoltes antérieures. Ainsi un grand billon était-il cultivé par tronçons selon une rotation, généralement de quatre ans, faisant suivre une récolte par trois années de jachère. Mais lorsqu'apparaissaient des signes d'épuisement du sol, l'aménagement pouvait être abandonné pour un laps de temps plus long, égal à une ou plusieurs générations.

Le billon égouttait la terre, l'aérait, accroissait la couche meuble favorisant l'allongement de l'igname et le préservant du pourrissement. A cet aménagement sec s'opposaient les casiers irrigués des tarodières.

Plus que les ensembles de billons striant la plaine, les tarodières ont frappé l'imagination des premiers Européens, par leur « art », leur étendue et les paysages qu'elles créaient. Il en existait plusieurs types décrits par J. BARRAU (1956) adaptés au site dans lequel elles s'inséraient. Mais le principe restait le même. Il s'agissait de faire circuler un filet d'eau dans les casiers où croissaient les taros. On devait, pour cela, aménager un versant ou un fond de vallée en terrasses étagées, cernées de diguettes étanches et communiquant entre elles par des déversoirs. Il fallait capter l'eau en amont, par une prise sur un ruisseau, et l'amener par gravité aux casiers, avec une pente calculée pour ralentir le courant et éviter le ravinement. Une conduite à ciel ouvert pouvait ainsi courir à flanc de coteau sur plusieurs kilomètres avant de se ramifier en bout de course pour desservir les casiers. Ceux-ci s'étageaient en gradins, couvrant parfois des versants entiers créant des paysages rappelant ceux des Philippines. L'eau passait de bassin en bassin où elle zigzaguait pour ralentir le courant. En cas de tarissement du ruisseau capté, on colmatait les déversoirs de façon à exhausser le plan d'eau dans les casiers et à maintenir les taros sous immersion jusqu'à la reprise de l'écoulement. Si la sécheresse persistait, elle pouvait devenir fatale aux taros soit par assèchement du casier, soit par pourrissement du tubercule dans l'eau stagnante.

Ensembles de billons et gradins irrigués représentaient un travail que seul un groupe suffisamment nombreux et organisé pouvait accomplir. C'est dire que de tels aménagements, notamment les tarodières tributaires d'une prise d'eau parfois lointaine, ne pouvaient être réalisés au niveau du seul hameau familial. La chose devenait possible à partir du groupement lignager contrôlant un espace suffisamment vaste pour inclure des sites aménageables, un nombre de bras suffisant et une autorité permettant de la mener à bien.

Le finage lignager apparaît comme la base de l'organisation économique et sociale de l'espace précolonial. L'ampleur des aménagements imposait la sédentarisation, sinon au niveau du hameau, toujours sujet à mobilité, du moins à celui de la nébuleuse formée par l'ensemble des hameaux du lignage.

La complémentarité des terroirs conférait au finage lignager une unité économique complétée par l'affectation de lieux de pêche ou de chasse. La solidarité interne facilitait l'entraide. L'autorité du chef maintenait la cohésion indispensable à l'accomplissement des travaux.

Au-delà de cet espace individualisé par son triple contenu social, économique et politique, qui correspond le mieux au *« Séjour paisible »* dont parle Maurice LEENHARDT, s'étendait l'aire du clan (l'*« amu »* en Cemuhi) que A. BENSA définit comme *« l'unité territoriale la plus vaste à laquelle des groupes locaux puissent appartenir »*. Ce « pays » porte un nom et se trouve identifié par un site, souvent un sommet.

Enfin, la coalescence de plusieurs aires claniques de même parler définit l'aire linguistique, dont on sait qu'il en existe 24 sur la Grande Terre.

Nous avons jusqu'à présent supposé qu'au sein de ces niveaux spatiaux le peuplement était homogène, le lignage occupant le finage lignager, les membres du clan l'aire clanique. Dans la réalité, les choses étaient moins simples. La société précoloniale était marquée par la mobilité même si celle-ci n'était pas itinérance. Par essence sédentaire, enracinée dans la terre des ancêtres, la paysannerie canaque était stable. Cela n'excluait pas des migrations ni des déplacements d'habitat. Maurice LEENHARDT (1930) a noté comment de tels mouvements pouvaient intervenir à la suite d'un décès. Parlant du hameau familial il écrivait :

> *« Quant meurt le maître de cet habitat... les descendants troublés laissent le défunt dans sa case, bouchent l'entrée de celle-ci et s'en vont. Ils iront ailleurs reconstruire ou restaurer quelque ancienne installation. Dès lors le lieu de la case du mort est interdit. Les lianes et les plantes le transforment en un fourré très sacré. Les cocotiers des allées et les araucarias des autels croissent très haut et marquent dans le paysage une silhouette qui est comme une projection puissante du dessin demeuré au sol de l'ancien village... Toutefois, ces allées, ces arbres alignés représentent un acquis du passé qu'on ne peut laisser improductif à jamais. Une génération arrive qui revient et, respectant le lieu interdit, s'installe tout à côté. Elle crée un nouveau village, mais elle bénéficie des anciennes allées, son œuvre est agrandie de la grandeur du passé. »*

Ce n'est là qu'un exemple. D'autres déplacements, parfois lointains pouvaient intervenir pour des causes diverses : croissance démographique, épuisement des terres, éclatement des groupes, conflits, mauvais présages, générateurs d'exodes. Parmi les causes de départs brusqués, il peut y avoir un abus de pouvoir du chef (inceste, anthropophagie sur les siens...). Quand le chef *« refuse tout contrôle à son autorité et faillit à la norme sociale du clan, ses gens l'abandonnent et transportent ailleurs l'honneur et la sécurité du clan »* (M. LEENHARDT, 1930).

Cela montre du même coup les limites du pouvoir du chef qui n'est vraiment fort que du soutien des siens et de sa représentativité du groupe. Ces départs pouvaient se faire vers des terres inhabitées où ils engendraient des fondations pionnières qui étendaient le finage lignager ou l'aire du clan originel. Ils pouvaient s'orienter vers des espaces déjà occupés et contrôlés par d'autres groupes. Dans ce cas se posait le problème de l'insertion des migrants dans la structure socio-politique en place. Dans une telle dynamique, chaque groupe pouvait, selon le moment, être émetteur ou récepteur, participant à ce qui, sur plusieurs générations, aboutit à créer un brassage de familles, donc une hétérogénéité locale. Chaque groupe pouvait avoir des consanguins émigrés, fixés ailleurs, et des étrangers accueillis chez lui avec des statuts divers.

Cette particularité rend compte de relations transversales aux cellules spatiales, lignagères ou claniques, tissant des réseaux de solidarité géographiquement étendus. L'existence de tels réseaux a, par exemple, favorisé la diffusion des religions allogènes, catholiques ou protestantes, dont la géographie épouse d'anciennes alliances et dont les limites coïncident avec des clivages précoloniaux.

Dans ce contexte le problème fondamental, règlant les rapports entre les familles, était celui du pouvoir. Une pluralité de pouvoirs s'exerçaient au sein de la société précoloniale sur des éléments sectoriels de l'environnement ou des activités : magie, culture, pêche, guerre, pluie, dont la pratique tenait des rites propitiatoires. Mais les deux pouvoirs fondamentaux, l'économique et le politique, se trouvaient rigoureusement codifiés.

Le pouvoir économique se confond avec la propriété foncière, primordiale dans les paysanneries vivrières. Le droit fondamental est celui du premier occupant. La terre appartient à qui l'a défrichée ou ses descendants, représentés par l'aîné de la branche aînée du groupe familial ou lignager, promu *« maître de la terre »*. C'est lui qui, au nom de l'ancêtre, reçoit les éventuels nouveaux venus auxquels il peut distribuer des terres, créant ainsi des droits fonciers de seconde main dont la légitimité se fonde sur l'accord des premiers occupants. Comme l'observe A. BENSA, l'ordre d'ar-

rivée fonde une hiérarchie où les plus anciens sont les plus importants maîtres du sol. Les derniers arrivés sont, sur ce plan, les plus démunis, mais leur position sociale va différer selon qu'ils font ou non partie du clan d'accueil.

Par un étrange renversement du système hiérarchique, ce dernier venu, que nul ne redoute puisqu'il est sans pouvoir dans le groupe d'accueil, peut se voir investi des fonctions de chef à condition toutefois qu'il appartienne au même clan que ses hôtes ou qu'il soit adopté par le clan en place.

De bonne heure, les observateurs attentifs ayant circulé dans l'île avaient remarqué le caractère récent et allogène des chefferies, de surcroît pauvres en terres. D'où l'hypothèse qu'il s'agissait de conquérants ayant accaparé le pouvoir politique sans toucher au pouvoir foncier d'essence quasi religieuse. De récents travaux d'ethnologues ont montré que la réalité était plus subtile et relevait de l'équilibre des pouvoirs.

Ceci est tellement vrai que l'on se garde d'investir comme chef un étranger, membre d'un autre clan et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption ou d'une intégration au groupe d'accueil. La règle d'exogamie propre au clan fait que l'étranger devient de fait un utérin, ce qui lui assure une position sociale forte de « *donneur d'épouses* » qui suffit à l'exclure de la chefferie.

Cependant, sur plusieurs générations, la tendance était à l'intégration progressive des étrangers et ce qui se posait dans un premier temps en termes de cohabitation se résolvait en termes d'intégration plus ou moins étroite au groupe d'accueil.

Il ressort de tout ceci que, loin d'être constituée de cellules familiales cloisonnées, la société mélanésienne précoloniale intégrait l'ouverture à l'étranger, sous réserve d'acceptation par les receveurs, et d'un certain contrôle de l'étranger qui ne pouvait être réellement admis que minoritaire et ne représentant pas un danger pour le groupe d'accueil.

Avec la domination coloniale l'environnement et la société canaques se transforment. Les spoliations foncières au profit des colons, le cantonnement réduisent l'œkoumène mélanésien aux périmètres épars et réduits des « réserves ». Les fondements sociaux et fonciers de la société précoloniale sont ébranlés. L'isolement provoque la rupture des échanges traditionnels et la dislocation des réseaux. L'administration impose de nouvelles structures d'autorité en nommant de « *grands-chefs* » de district et des « *petits-chefs* » de « *tribu* », patentés et galonnés, investis de tous les pouvoirs et interlocuteurs obligés des syndics-gendarmes. Ils sont censés régenter ces agrégats hétérogènes, produits du cantonnement, que sont les « tribus » où chacun doit vivre sous le regard des autres dans la promiscuité et une cohabitation d'autant plus désagréable qu'elle réunit parfois des groupes ennemis. La transformation de l'habitat illustre ces bouleversements : aux hameaux familiaux dispersés au sein du « *Séjour paisible* » ont succédé de gros villages de regroupement.

Pourtant peu à peu, dans les réserves même, une société de substitution, transposée de l'ancienne, se met en place qui identifie la réserve à une aire clanique et les villages ou les quartiers villageois aux finages lignagers (A. BENSA). Ainsi, sur des assises foncières recréées, la tradition survit-elle au choc du refoulement évitant une déculturation totale dans l'attente de jours moins sombres.

Ceux-ci s'annoncent à partir de 1925, une génération après le grand cantonnement (1895-1903) qui a réduit l'œkoumène mélanésien sur la Grande Terre à 120 000 hectares. En trente ans, entre 1925 et 1955, le destin de la Nouvelle-Calédonie bascule. Face à une colonisation rurale déclinante, s'affirme, du côté mélanésien, un renouveau démographique, économique et politique, sanctionné par le passage de l'indigénat à la citoyenneté.

D'emblée ce basculement de pouvoir sera utilisé à reconquérir les terres perdues. Dans un premier temps, tout ce qui s'offre est bon à prendre tant est forte la pression à l'intérieur des réserves où se développent les plantations de café. C'est le sens de la politique des extensions de réserves qui de 1950 à 1975 va faire passer leur

superficie de 126 000 à 165 000 hectares à la satisfaction de la première génération politique mélanésienne.

Pendant toute cette période, qui correspond à une phase d'industrialisation et d'urbanisation sans précédent, l'administration se désintéresse de la « Brousse » rurale dont elle achète le silence en subventionnant toutes ses productions. Aux Mélanésiens sans cesse plus nombreux elle propose l'assimilation et l'acculturation présentées comme promotionnelles et qu'exprime implicitement la devise du parti majoritaire « Union calédonienne », *« Deux couleurs, un seul peuple »*.

Peu à peu la revendication mélanésienne va évoluer dans un sens culturel qui ne tardera plus à déboucher sur une revendication politique. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une affirmation d'identité dont les racines plongent dans les barricades de mai 1968 dressées sous le regard des premiers étudiants mélanésiens. Droit à la différence, exaltation de la société locale face à la puissance étatique, contestation d'un modèle de développement et d'une société de consommation jugée aliénante, autant de maîtres-mots qui vont sécréter une prise de conscience de la marginalité et de la spécificité canaques. D'où la réhabilitation du mot *« Kanak »* nanti d'une écriture plus brève, claquant comme un défi.

Confrontée par les indépendances successives des Etats insulaires océaniens qui se succèdent entre 1970 (Fidji) et 1980 (Vanuatu), cette affirmation d'identité progresse. Elle s'exprime avec force en 1975 lors du festival « Mélanésia 2 000 », tenu à Nouméa, qui fit prendre conscience, aux Européens comme aux Mélanésiens, de la réalité d'une culture canaque.

Sur cette lancée, dès 1976, la revendication foncière s'infléchit du quantitatif au qualitatif avec la réclamation des tertres et des anciens habitats qu'exprime le rapport Néoéré. Pour la première fois on cesse de se satisfaire d'attributions de terres anonymes et désordonnées au gré des disponibilités pour exprimer ouvertement la volonté de reconquérir l'œkoumène perdu. Le droit de feu hérité des pères défricheurs, support de l'ancienne géographie, ressurgit en pleine actualité au nom de la réparation des torts du cantonnement et du préjudice infligé au peuple « indigène ». Dès lors la réclamation va devenir plus politique que foncière disqualifiant rapidement le contre-feu hâtivement dressé par le Gouvernement avec la « réforme Dijoud » et sa promesse de restitution de 120 000 hectares autour des anciens habitats.

Par une extension prévisible nourrie d'une conscience de plus en plus nette de l'émergence d'un « pouvoir » mélanésien, la revendication ne tarde pas à devenir générale et à s'affirmer comme le levier de la mobilisation. L'idée n'était pas totalement neuve. Depuis 1976 un parti local de sensibilité marxiste réclamait le retour aux « Kanaks » de « *toutes* les terres de Nouvelle-Calédonie ». Cette revendication maximaliste sera reprise à l'automne de 1981 par le parti majoritaire du Front indépendantiste, l'Union calédonienne. Depuis 1977, ce même parti rejoignant encore une revendication formulée deux ans auparavant par un groupuscule d'extrême gauche (« Groupe 1878 »), réclamait l'indépendance exclusive et la reconnaissance du *« droit du premier occupant »*. Ce faisant, la contestation mélanésienne retrouvait sa hiérarchie traditionnelle fondée sur l'antériorité.

Elle retrouvait pour l'affirmer des gestes non moins traditionnels. Fait significatif, les occupations de terres qui vont se multiplier à partir de l'automne 1981 s'accompagneront de construction de cases symboliques, renouant avec une tradition précoloniale.

L'édification d'une case témoignait de l'occupation d'un terrain. Avant l'arrivée des Européens, non loin de Païta, les Ouamous avaient défié le chef Kabwa, Sorocoin, en construisant une grande case sur une éminence dominant la vallée de Port-Laguerre. Ce dernier partit en guerre contre les Ouamous et, les ayant vaincus, effaça l'insulte en venant s'établir dans la case en question (A. SAUSSOL, 1979).

Le discours mélanésien s'appuie sur une *« coutume »* réhabilitée pour opérer un transfert à la fois socio-culturel et spatial du finage lignager à l'ensemble de l'île, du clan à l'ensemble du « peuple » descendant des fondateurs qui, les premiers ont occupé et défriché la Grande Terre. La légitimité du pouvoir s'établit par filiation.

En reliant le présent au passé, elle seule donne l'identité, fonde le droit sur la terre ancestrale et l'insertion dans les réseaux de solidarité.

On retrouve ce souci d'élargissement dans le choix des noms. Au terme générique « Kanak », au nom du peuple que l'on peut assimiler, à un niveau plus large, au « *grand nom* » du clan correspond l'espace politico-culturel « Kanaky », réalité nouvelle et champ originel contenant l'ensemble des tertres d'origine.

De cette position découle le refus du principe démocratique, concept étranger reposant sur la primauté de l'individu et le pouvoir du plus grand nombre, et qui, en l'occurence donnerait le pouvoir de décider aux « allogènes » venus après coup dans le sillage de la colonisation, Européens, Asiatiques, Polynésiens, et contribuerait à déposséder le peuple Kanak de ses droits légitimes.

On pourra objecter qu'une telle démarche aboutit à un refus de l'altérité. Pour le Mélanésien il s'agit du refus d'entériner l'héritage colonial responsable de sa marginalisation dans son propre pays. S'y ajoute le sentiment diffus que cet « autre » nie sa propre identité, cherche à le dominer. On n'assume pas sans séquelles un siècle de cantonnement et de colonisation de peuplement. D'où le rejet d'une pluri-ethnicité perçue comme dirigée contre les « premiers occupants », au nom de la restauration préalable dans sa dignité, et dans ses droits historiques du peuple colonisé.

Face à ce qu'il considère comme le produit de l'agression coloniale, le peuple Kanak se veut « nation », au sens de groupe naturel, ethnique et culturel. L'Etat canaque, aujourd'hui revendiqué, se veut l'organisation politique, volontaire et structurée de cette « nation ».

Un tel projet ne va pas sans inquiéter les autres habitants de Nouvelle-Calédonie qui le ressentent comme une exclusion, et s'indignent du refus du jeu démocratique. A ceux-ci les Mélanésiens répondent en invoquant leur tradition d'accueil : les étrangers peuvent être acceptés dès lors qu'ils admettent les règles de l'antériorité et reconnaissent le droit du premier occupant. Mais l'accueil traditionnel suppose que l'étranger ne soit pas dominant et ne mette pas en péril la suprématie des hôtes, clause qui intègre mal le rapport de forces actuel. D'où l'impossible consensus.

Tel est le sens de la revendication mélanésienne actuelle en Nouvelle-Calédonie. Toutefois cette invocation permanente de la tradition ne signifie pas une attitude strictement passéiste.

Dans un premier temps, au début des années 1970, la réhabilitation de la coutume inhérente à la quête d'identité avait pris la forme d'une nostalgie d'un « âge d'or » précolonial. En réaction contre l'état industriel facteur d'aliénation, les jeunes contestataires mélanésiens cherchaient dans le modèle précolonial la société idéale à reconstruire. Cette illusion dura peu. Elle s'estompa devant un nouveau projet que résument les maîtres-mots du Front indépendantiste « *Indépendance Kanak socialiste* » inscrit sur les trois plans, politique, culturel, économique, en réaction contre l'Etat « colonial » et sa version moderniste, intégrationniste, assimilationniste et capitaliste. Cette stratégie de rupture, à bien des égards « révolutionnaire », tente néanmoins d'intégrer la « mélanitude » qui lui confère sa force et son originalité. On a vu que cette symbiose imprégnait la revendication nationale. On retrouve la même préoccupation sur le terrain dans l'action des « comités de lutte ». A. BENSA (1986) a montré comment, dans chaque commune, ces comités institués en 1984-1985 pour stimuler la lutte indépendantiste et encadrer le mouvement, fonctionnaient en s'inspirant des anciennes réunions coutumières, impliquant l'échange de dons assorti de harangues. Le rôle des anciens notables coutumiers est joué par les responsables politiques. La transposition va même plus loin, le contrôle absolu du comité sur ses délégués rappelant « l'emprise » exercée jadis sur les chefs par leurs « sujets ».

Ce constat d'une culture qui tente de survivre à travers des institutions nouvelles témoigne de la force de la tradition mélanésienne après un siècle de cantonnement et de marginalisation. Il n'exclut pas le risque d'un déplacement de pouvoir au profit d'un appareil, de conception « occidentale », fut-il vêtu des apparences de la tradition. Contre ce risque, la profonde sagesse mélanésienne et son sens intuitif de l'équilibre des pouvoirs devrait être le garant.

BIBLIOGRAPHIE

BENSA (A.) et RIVIERRE (J.-C.), 1982 — *Les chemins de l'Alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie.* SELAF : Paris, 586 p.

BENSA (A.), 1986 — L'emprise comme institution : un cas d'organisation politique canaque en Nouvelle-Calédonie. *Bulletin de Psychologie,* T. XXXIX, nº 374 ; Paris : 253-257.

BENSA (A.), 1986 — Coutume et politique : construire l'indépendance Kanak et socialiste. *Kanaky,* nº 2, Paris : 4-5.

DOUMENGE (J.-P.), 1982 — *Du terroir à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie.* Travaux et Documents de Géographie Tropicale, Bordeaux, 46, 448 p.

GUIART (J.), 1963 — *Structure de la chefferie en Mélanésie du sud.* Institut d'Ethnologie, Paris, 688 p.

LEENHARDT (M.), 1930 — *Notes d'ethnologie néo-calédonienne.* Institut d'Ethnologie, Paris, 265 p.

RIVIERRE (J.-C.), mars 1985 — La colonisation et les langues en Nouvelle-Calédonie. *Les Temps Modernes,* Paris 1688-1717.

SAUSSOL (A.) 1979 — *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie.* Société des Océanistes ; Paris, 1979, 493 p.

L'espace réticulé
Commentaires sur l'idéologie géographique

Joël BONNEMAISON

A Guillaume SALUSTE du BARTAS
(1544-1590)
Poète gascon

Ce « géographe avant la lettre » aimait, nous dit Gilles SAUTTER, à procéder « à l'ordonnance du paysage et des espaces ».

« L'idéologie géographique » moderne réduit souvent l'idée de territoire à une clôture spatiale, à un cadre dont le pouvoir de l'Etat est le Dieu, ou plutôt le « monstre froid ». Pour certains, le territoire, c'est un peu la guerre et la territorialité, perçue comme l'attache au territoire, c'est « ce qui sert d'abord à faire la guerre ». Gilles SAUTTER dans un article profond et extrêmement personnel[1] fait remonter les débuts de cette idéologie géographique à René DESCARTES : « *L'archétype mental de la saisie du monde par les géographes...* » repose, écrit-il, sur « *la valorisation de la spatialité différentielle* ». Le but profond de cette géographie consiste « *à ordonner la diversité dans l'espace en découpant et en catégorisant l'espace lui-même...* (manifestant ainsi) *une tendance irrépressible à décrire la surface terrestre en termes d'ensembles homogènes séparés par des limites* ».

Cette conception de la géographie reflète la vision d'une idéologie « occidentale » mise en forme par le pouvoir moderne plus qu'elle n'exprime l'universalité des formes de territorialité ou des représentations de l'espace : toutes les sociétés n'ont pas en effet la même « idéologie géographique » et le concept d'espace change aussi de contenu lorsque d'autres disciplines en font l'approche. Gilles SAUTTER se plaît à faire surgir cette contradiction et parle alors « d'un choc d'idéologies ». Il voit dans les nouvelles approches de l'espace vécu ou des modèles en réseau, « l'assouplissement » nécessaire de la vision de l'espace linéaire, exprimée par le « moule étatique » et les idéologies qui lui sont associées.

Je m'efforce ici de suivre un chemin parallèle en présentant une autre vision de l'espace, telle qu'elle m'est apparue au cours de ma recherche en Océanie. Le terri-

1. Gilles SAUTTER, 1985 — « La géographie comme idéologie ? » *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 29-77 : 193-203.

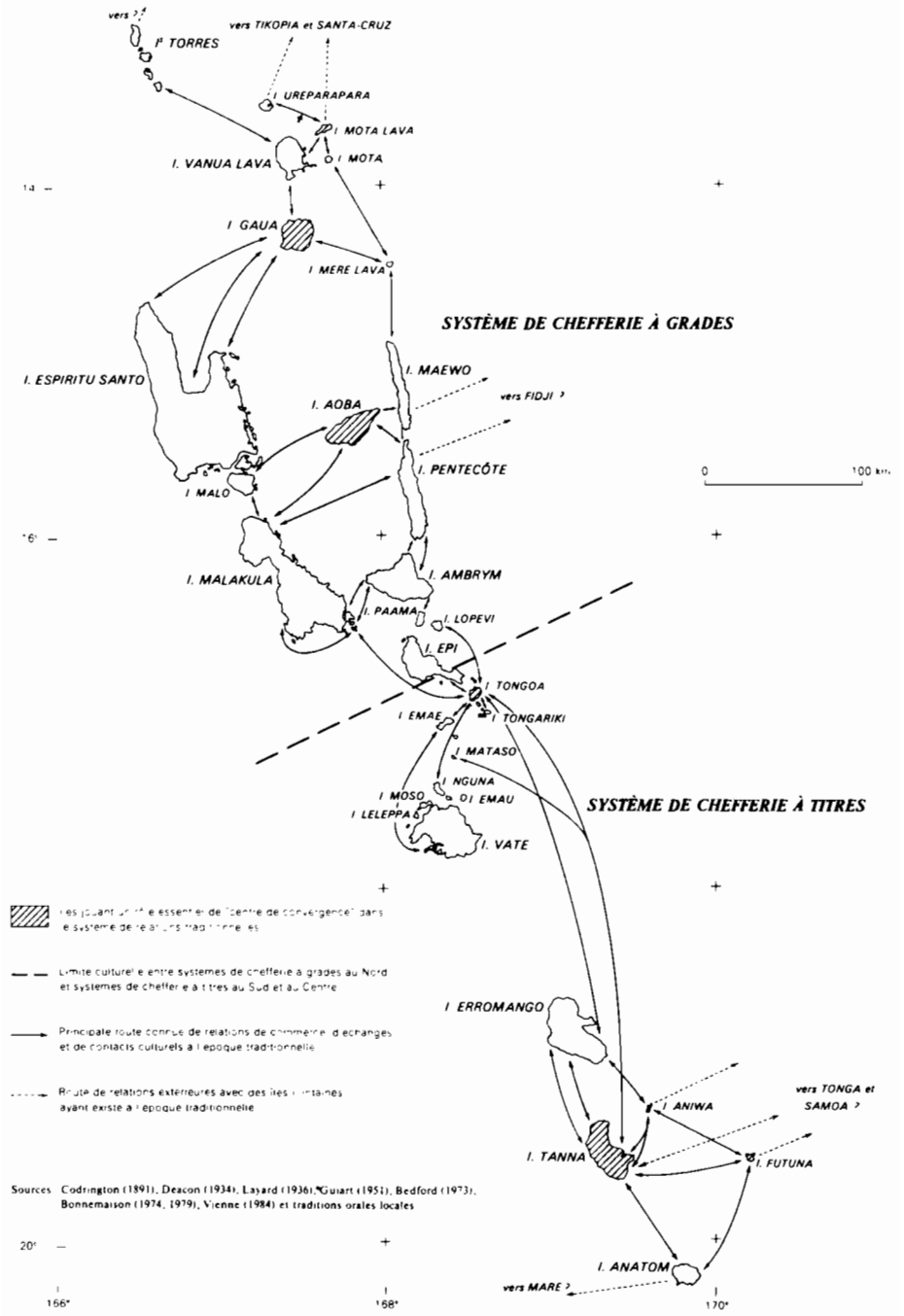

FIG. 1. — Les relations traditionnelles par mer

toire, avant d'être un lieu que l'on défend, m'a semblé être un lieu où l'on s'identifie[2] et par-là comme un lien avec ceux qui partagent cette identité ou font alliance avec elle. Dans ce sens la territorialité est aussi une convivialité fraternelle. Une autre idéologie géographique en découle.

Comme dans la plupart des terres insulaires de l'Océanie, l'organisation géographique de l'île de Tanna[3] qui nous sert ici d'exemple se comprend mal si on la pense dans les termes de l'idéologie moderne. Cette société mélanésienne s'est bâtie dans un encadrement spatial qui refuse l'idée de limites, un peu comme si l'image même de la nature insulaire — celle d'une étendue brisée, organisée selon les ruptures spatiales — lui était au fond insupportable. Le territoire correspond ici à un « cœur » ; c'est un lieu. Des réseaux le parcourent et l'animent qui le relient à d'autres cœurs, le projetant sans cesse vers de nouvelles limites.

Les groupes qui peuplent l'île sont perçus dans les termes de la pensée métaphorique mélanésienne comme des pirogues *(niko)*, soit des structures ouvertes et de parcours qui traversent les structures closes et stables auxquelles on associe généralement l'idée de territoire. Le lien plus que la frontière sert alors d'outil fondateur à cette société, ce qu'exprime parfaitement le système spatial qui lui sert de cadre.

Le mythe de la pirogue

A Tanna tout commence par le mythe et s'achève avec lui. Semo-Semo, un géant, sorte d'ogre sauvage, dévastait autrefois les îles du sud de l'archipel de Vanuatu et dévorait les hommes. A Tanna, tous étaient morts. Seule une petite fille, oubliée dans les hautes herbes par le géant, survivait. Dans l'île dévastée, elle grandissait seule, se cachant, se nourrissant sur les jardins abandonnés et pêchant les poissons et les crabes que la mer en se retirant abandonnait dans les trous du récif. Elle jouait un jour dans la mer lorsqu'une liane marine la pénétra et la féconda ; elle donna plus tard naissance à deux fils qu'elle éleva dans l'enseignement des rites de la Coutume et dans l'art de la guerre. La mère les prépara alors à l'épreuve finale et lorsqu'ils furent prêts, elle défia et insulta le géant.

Un combat épique eut lieu : la mère et ses fils avaient jalonné une route de repli de pieux aigus, plantés dans le sol. Incapables de porter en une seule fois le nombre de coups nécessaires pour abattre le géant, ils avaient ainsi astucieusement étiré le champ de bataille, de façon à jeter leurs sagaies successivement. Le géant, Semo-Semo, rendu fou par les insultes de la mère, épuisé par la course, percé de part en part par les sagaies, finit par succomber. Son cadavre fut dépecé, chacun des morceaux étant jeté en tas jusqu'à constituer une gigantesque pile.

Tous les oiseaux de l'île étaient venus assister à la scène. D'autres sortaient juste des intestins du géant qui les avait dévorés et venaient de retrouver la vie. Ils entouraient, très excités, les deux vainqueurs du combat, chantant et parlant sans cesse. Ces derniers prirent un à un les morceaux du cadavre et les jetèrent au loin. A chaque endroit où le morceau tombait, les deux frères clamaient un nom et désignaient une paire d'oiseaux pour s'y rendre. Les oiseaux partirent sur les lieux qu'on leur nommait et sur ces nouveaux territoires devinrent des hommes. Les fils du ciel se transformèrent alors en fils de la terre ; bavards, ils devinrent silencieux, jusque-là errants, ils devinrent enracinés.

2. « Les lieux de l'identité : vision du passé et identité culturelle dans les îles du Sud et du Centre de l'Archipel du Vanuatu ». *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines,* Vol. XXI, nº 1, 1985 : 151-170.
3. Cet article s'appuie sur un travail de fond publié aux Editions de l'ORSTOM : « *L'arbre et la pirogue* », 1986, Vol. I, 540 pages, 1 carte H.T. et « *Les hommes-lieux* », Vol. II, 680 pages, 3 cartes H.T. (1987). Collection Travaux et Documents nº 201.

Ce mythe, dont je donne une version très abrégée, explique la création des territoires : chaque morceau du cadavre de Semo-Semo, jeté au loin, donne naissance en tombant à un « lieu-fondateur », à une centralité, et par là à un certain espace. L'île entière symbolise dès lors le corps du géant et chaque bout d'espace correspond à un bout de son cadavre.

Chaque lieu-territoire *(ima)*, surgi du corps de Semo-Semo, donne naissance à un groupe qui est aussi une « pirogue » *(niko)*, à la fois reflet de cette pirogue plus vaste qu'est l'île tout entière et fraction organique de celle-ci. L'île est faite de quelque « 115 pirogues », qui n'en font qu'une, car ces structures locales n'ont de sens que par rapport à la structure globale qui les réunit. A la société vue comme un ensemble organique répond par conséquent un système territorial en réseau, perçu comme un ensemble de centres en relation les uns avec les autres.

La métaphore de la pirogue désigne tout à la fois le lieu et les gens ; le territoire d'un groupe local est symbolisé par un « nom » et par un morceau du cadavre de Semo-Semo. Certains territoires ont quelques dizaines d'hectares, mais ce sont parfois les plus prestigieux ; d'autres en ont plusieurs centaines. Des points sur les lits de rivière ou les lignes de crêtes, des rochers, des arbres remarquables, signalent les frontières plus qu'ils ne les délimitent. Les pirogues forment ainsi des territoires qui, partant du rivage vers les sommets, découpent les versants de l'île en longues lanières. Au centre de l'île, se concentrent les puissantes pirogues du Centre-Brousse qui, privées d'accès à la mer, ont reçu en contrepartie le cœur et le crâne du géant mort. Un sage de l'île (Willy Kuai), me décrivit un jour l'image de l'espace insulaire :

> *« La pirogue de Tanna, c'est le corps de Semo-Semo. Le Centre-Brousse en est le cœur ; le mont Melen, au sud, la tête ; le nord en représente la queue et les petits groupes qui achèvent l'île là-bas, ce sont les poils de la queue de Tanna. La pirogue avance dans la mer. La mer creuse et dessine un sillage qui la poursuit. Ce sillage dans la mer, ce sont les groupes du rivage. Ils s'appuient sur les contreforts de la pirogue, ils plongent dans la mer, ils suivent le corps de la pirogue et vivent de son mouvement... »*

L'image de la pirogue représente le système spatial. La pirogue est un lieu d'habitat tout autant que d'errance, une structure qui se tient par des lieux et par des routes, et qui invite au voyage tout autant qu'elle attache aux racines. La pirogue errante s'ancre dans un « port » ; un lieu de centralité lui sert d'attache et de fondation : la place de danse.

Un lieu-fondateur : la place de danse

Plus ou moins grandes et prestigieuses, les places de danse *(yimwayim)* parsèment l'île et ordonnent son paysage. Ce sont des sortes de clairières forestières, creusées dans le sol et parfois aplanies à la main, que de gigantesques banians ombragent, certains d'entre eux portant le nom des ancêtres-fondateurs. Chaque place représente un lieu social, en principe réservé aux hommes, et qui ne s'anime vraiment qu'au coucher du soleil, lorsque les gens du territoire et parfois leur alliés se réunissent pour boire le kava *(Peper Methysticum)*, cet étrange breuvage océanien, qui plonge dans l'ivresse et met en communication avec l'esprit des ancêtres[4]. J'ai eu l'occasion maintes fois de convier mes collègues de l'ORSTOM qui passaient à par-

4. Sur le kava, on se reportera à l'ouvrage de synthèse de V. LEBOT et P. CABALION : « *Les kavas de Vanuatu* », Collection Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 205, 1986, 234 pages, ou encore dans une autre région océanienne, au travail de R. ROSSILLE : « *Le kava à Wallis et Futuna* », Collection « Iles et Archipels », n° 6, CRET, Bordeaux, 1986, 138 pages.

tager cette convivialité, mais aussi une fois le plaisir d'y conduire Gilles SAUTTER lui-même qui apprécia l'ambiance et l'effet du kava avec un goût très sûr.

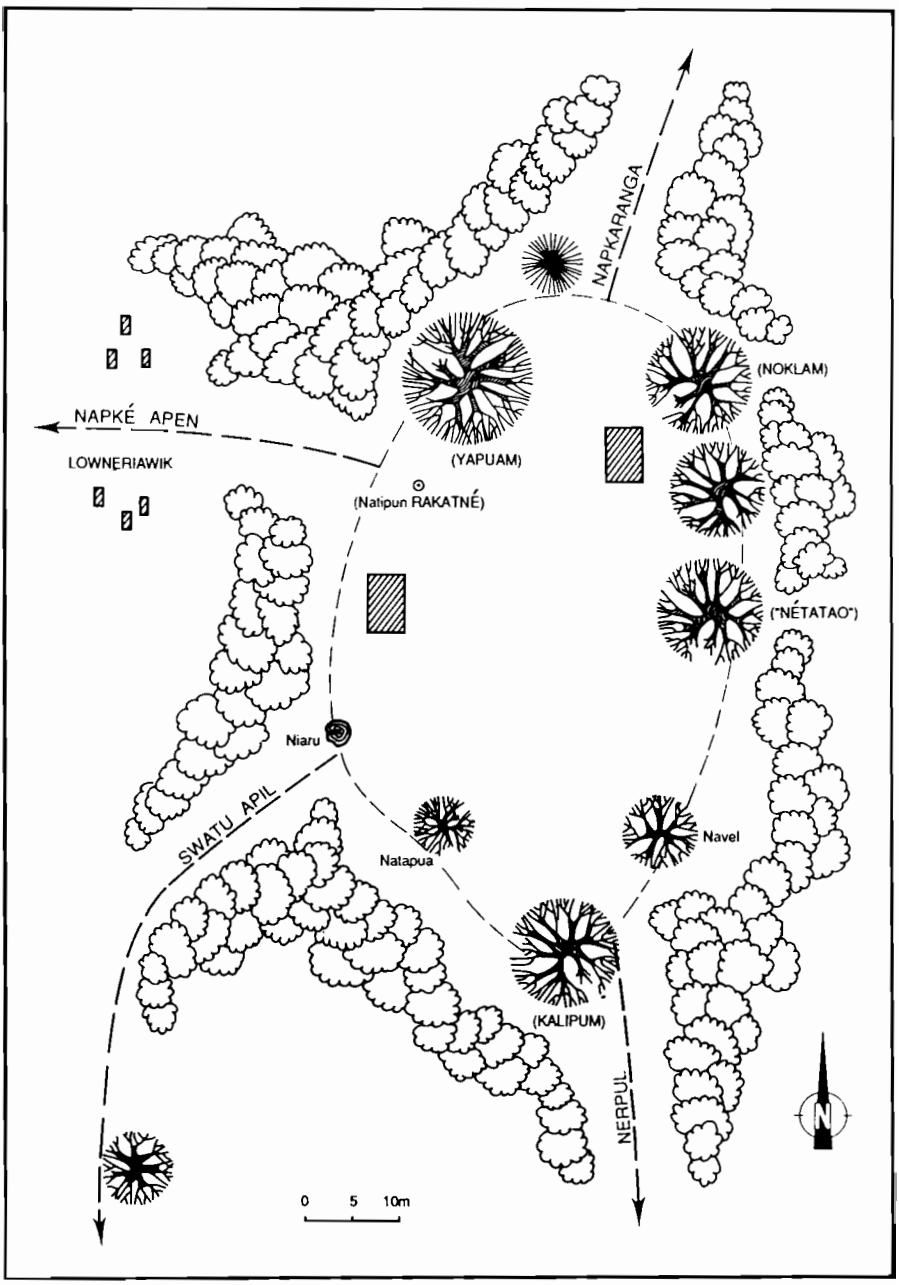

FIG. 2. — Un exemple de place de danse primordiale Lamlu — Niko Nalyahoné

La place de danse sert aux réunions, aux « meetings » ou palabres coutumiers et aux rituels, cérémonies d'échange accompagnées de chants et de danses qui, à intervalles réguliers, rythment le temps de la société traditionnelle. Chaque groupe local possède un lieu de ce type (fig. 2 : la place de danse de Lamlu, Centre-Brousse). Souvent plusieurs places de danse coexistent dans le territoire d'une même pirogue, mais elles entrent alors dans une relation hiérarchique par rapport à la plus ancienne d'entre elles, c'est-à-dire à la place de danse primordiale, le « grand lieu » où les pouvoirs magiques et politiques fondamentaux de la Coutume restent attachés.

Les « Grands Hommes », magiciens, chefs du territoire ou chefs honorifiques, doivent résider près de ce « grand lieu »; souche des significations et des pouvoirs. Les hommes de Tanna le désignent en « bislama »[5] par le nom de *stamba*[6], soit le lieu-souche à l'origine de tous les autres lieux. Le prestige et le pouvoir des grandes pirogues de Tanna ne tiennent ni à la taille de leur territoire, ni à la force numérique de leurs habitants, mais aux signes et aux symboles que la Coutume a inscrits dans ces grands lieux.

Chaque grande place de danse représente une maille dans un système de relations à centres multiples. A l'intérieur des territoires de pirogues, les places sont reliées organiquement à la place primordiale ; à l'extérieur, un réseau politique parcourt l'île entière de grande place à grande place et parfois l'ouvre vers les îles voisines (fig. 3).

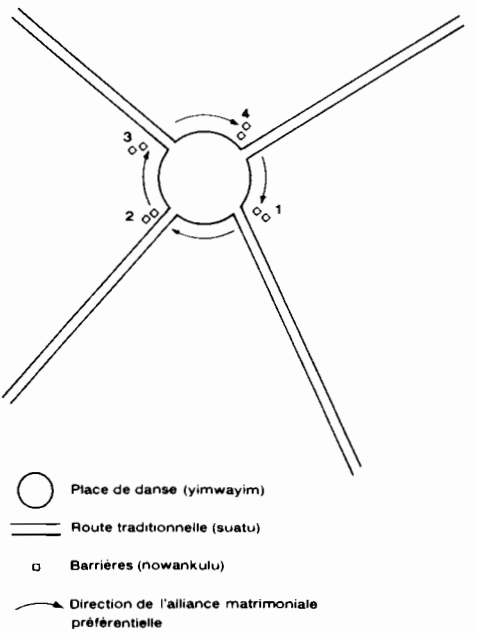

FIG. 3. — Le modèle spatial d'une place de danse

5. « Bislama » ou pidgin local est la langue imagée dont les gens de Tanna se servent pour communiquer avec les autres îles.
6. « *Stamba* » vient du mot anglais « stump », qui signifie la souche, le fondement de l'arbre.

Deux routes...

La place de danse surgit à la croisée de deux grandes routes coutumières traversant son territoire. Bien avant que Semo-Semo n'apparaisse et ne provoque le drame raconté plus haut, les mythes de Tanna ont fait surgir du sol l'espace du réseau qui a précédé celui des lieux.

Aux temps des origines, des pierres magiques *(kapiel)*, surgies des profondeurs créèrent en effet l'ordonnance de l'espace et de ses paysages. Ces pierres, regroupées en hordes errantes et querelleuses, tournaient sans cesse dans l'île. Elles vivaient sur les routes *(suatu)*, dont elles tracèrent les itinéraires et qu'elles nommèrent. Ces routes, en se croisant, firent surgir les lieux, seuls points stables dans un univers de mobilité permanente : près d'eux les pierres errantes se fixèrent progressivement et devinrent silencieuses. La tradition confère aux routes des récits mythiques propres et des pouvoirs particuliers. Le mythe de Semo-Semo vint ensuite, et avec lui, les « hommes réels », c'est-à-dire les « hommes des pirogues ».

Les routes jettent sur l'île comme un vaste filet qui se prolonge vers les îles voisines : pour acquérir ou conforter un pouvoir, il importe surtout à un Grand Homme de contrôler ce réseau, et la meilleure façon d'y parvenir est de s'assurer le contrôle d'une ou de plusieurs routes. Dominer un lieu ne suffit pas, à cela tous les hommes du commun s'emploient, mais contrôler les routes du réseau, voilà bien l'objet ultime des enjeux politiques des « Grands Hommes ».

L'espace du réseau désigne à chacun son (ou ses) lieux d'enracinement, sa (ou ses) routes d'alliance. Le réseau ancre en effet les hommes dans un lieu tout autant qu'il les projette au-delà, donnant ainsi à chaque groupe, à chaque clan, une territorialité faite de stabilité et de mobilité. Dans les termes métaphoriques où les gens de Tanna expriment leur pensée, les hommes sont tout autant des arbres, c'est-à-dire des lieux, que des pirogues, c'est-à-dire des routes. Si la pirogue sert de métaphore à l'idée du territoire, c'est parce qu'aux yeux mélanésiens, elle évoque bien cette dualité d'origine ; elle est un lieu parce que la grande pirogue océanienne est une « maison flottante »[7] qui donne la sécurité ; elle est aussi une route qui invite au parcours à l'aventure du voyage... parfois du pouvoir.

Le territoire de l'alliance

On comprend mieux en quoi l'idée de territoire dans ce type de société renvoie à un espace ouvert. Le système social en découle ; à un espace en filet, ou « réticulé », structuré non par des frontières, mais noué par des nœuds qui se joignent et forment un tissu de nexus, correspond une société organique qui se perçoit comme une substance unie.

Dans chaque territoire qu'elle traverse, la route est commandée par le groupe local qui « tient » le côté de la place de danse vers lequel la route « finit », avant de repartir dans une nouvelle direction. Ce groupe « gardien » d'un bout de route est structurellement associé par l'alliance au groupe de la place de danse voisine qui lui fait vis-à-vis et contrôle le même tronçon. Les uns pour les autres sont des *napang-niel : napang* signifiant le « trou de la terre », autrement dit la cachette où l'on peut trouver un havre, une sécurité ; *niel* signifiant la pile de présents que l'on offre lors des rituels, c'est-à-dire le don aux alliés. En d'autres termes, les groupes mis en relation par la route, même lorsqu'ils appartiennent à des « pirogues » différentes sont des « mêmes », des « frères par la route », qui viennent en complément des « frères

7. Les grandes pirogues océaniennes à double balancier étaient surmontées d'une maison, où le chef se tenait, ce qui les faisait appeler « maisons flottantes ».

du lieu » qui habitent la même place de danse. Les *napang-niel* s'échangent leur aide en cas de guerre ; en cas de bataille malheureuse, le territoire des uns sert de refuge aux autres ; ils contribuent à leurs prestations rituelles réciproques ; ils s'échangent enfin leurs frères et sœurs pour des alliances de mariage. L'alliance du sang entraîne, alors, celle de la terre, les *napang-niel* peuvent s'échanger leurs droits d'usufruit et cultiver ou résider les uns chez les autres. On le voit bien, la route qui lie, crée des solidarités aussi fortes que le lieu qui rassemble.

Quatre barrières

Autour de la place de danse, s'articulent quatre « barrières » *(nowankulu)*. Au sens propre, ce terme désigne la clôture de pieux et de roseaux qui autrefois protégeait les petits groupes de maisons basses aux murs de bambou et de roseaux éclatés qui représentaient — et souvent représentent encore — les formes de l'habitat traditionnel. Deux routes « finissent » sur la place, deux autres en repartent : à la croisée se tiennent donc quatre barrières, chacune « gardant » le bout de la route qui finit sur son côté (fig. 4).

La « barrière » est le siège de la vie domestique : les hommes qui y vivent sont des « frères » ou des « pères » qui forment un segment de lignée, soit l'agrégat de

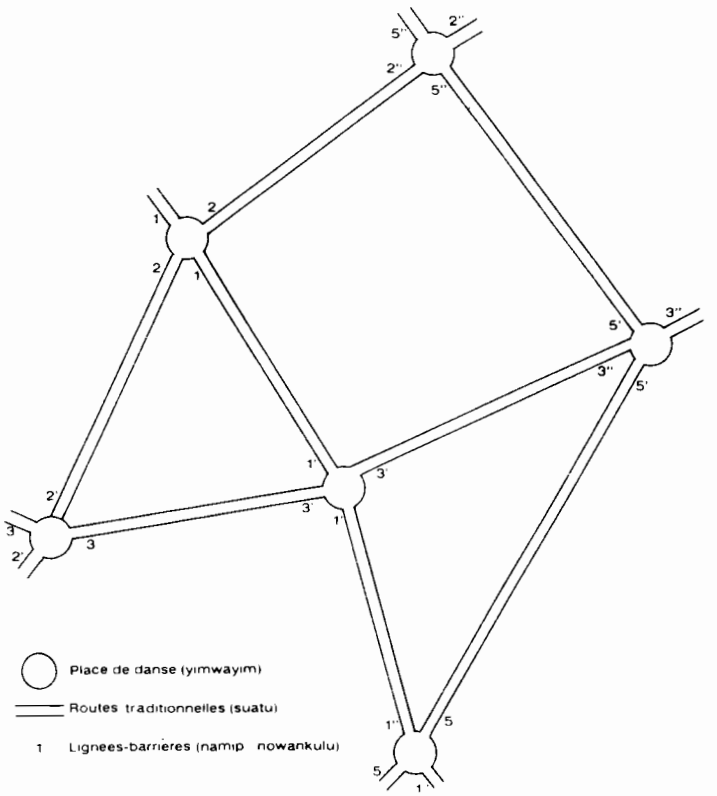

FIG. 4. — Image d'un réseau idéal (Tanna).

quelques familles nucléaires étroitement apparentées, en filiation patrilinéaire, et habitant ensemble.

D'autres « barrières » peuvent se disperser en nébuleuse loin dans la profondeur du territoire en se déplaçant au gré de la situation des jardins ou des circonstances de la vie sociale, mais ce qui compte n'est pas le lieu où elles s'érigent, mais le lieu-fondateur où elles se réfèrent, c'est-à-dire l'une des quatre barrières originelles de la grande place primordiale.

Le concept de barrière renvoie ainsi à celui de lignée, désignée en langue de Tanna par le terme *namip,* ce qui signifie « les traces sur la route ». Cette nouvelle métaphore est encore particulièrement claire : les vivants suivent les traces de pas de ceux qui les ont précédés, ils portent les mêmes noms, vivent dans les mêmes lieux, occupent les mêmes côtés de la place de danse et marchent sur les mêmes routes.

Chaque lignée est représentée localement par les deux barrières-souches qui dans le prolongement d'une même route se font face de part et d'autre d'une place de danse. Si une lignée correspond à une route et la place de danse à la rencontre de deux routes, le groupe local qui en est le produit devient la relation d'alliance entre deux lignées inter-mariantes. Les sœurs sont échangées par les hommes dans le cadre d'un mouvement tournant passant successivement par les quatre côtés de la place de danse. Les gens de Tanna résument cette politique matrimoniale en termes simples : « on se marie en suivant sa route ». Les classifications de parenté théorique ne semblent guère représenter pour eux de signification concrète. Les hommes de l'île conçoivent le monde en termes d'espace, ils suivent non pas des règles, mais des routes. Leur société se calque sur un territoire, et s'ordonne selon un maillage ponctué de lieux-carrefours que traversent des chemins d'alliances.

Chaque homme de la société traditionnelle appartient à un lieu et à une route, il est autant l'allié de celui qui lui fait face dans le lieu que l'allié de celui qui s'échelonne sur la route. Cette relation d'alliance dualiste s'exprime le soir à l'heure du kava, lorsque les alliés se réunissent sur la place de danse. Chacun occupe alors le côté qui est le sien et mâche la racine de kava qui sert à la préparation du breuvage pour l'un de ses alliés. Les grands jours, lors des rituels ou des meetings, les *napangniel* des autres places de danse viennent se joindre à leurs alliés en s'asseyant sur le côté de leur propre route. Les « frères de la route » se joignent alors aux « frères du lieu », les uns et les autres se répartissent près de leur barrière d'origine et boivent le kava qui les renvoie aux mêmes ancêtres. Le groupe local, formé de deux « groupes de parents » qui s'échangent leurs sœurs, révèle à ce moment sa véritable nature : l'espace d'un lieu et la rencontre de deux routes : la fraternité d'un côté, l'alliance de l'autre.

Le lieu et la parcelle

Dans un type de représentation de l'espace comme celui-ci, le territoire ne peut être considéré comme une simple collection de droits fonciers individuels ou encore, comme une somme de parcelles regroupées à l'intérieur d'une frontière commune. Le territoire est perçu comme un complexe organique, ordonné par un réseau de lieux diachroniques, hiérarchisés en fonction de leur ordre d'apparition.

Chacun des grands lieux fondateurs contient un éclat de la mémoire de l'île : l'île est une personne, les parties composent le tout, mais le tout est également contenu dans chacune des parties. L'espace dans cette perspective n'a de réalité qu'en tant que matrice où se forment les lieux, ce qui revient à affirmer que la dimension verticale des lieux qui apporte le sens et la profondeur l'emporte en substance sur la dimension horizontale, c'est-à-dire sur l'espace au sens propre.

Si l'essence des lieux précède l'existence de l'espace, il s'ensuit aussi que l'organisation du territoire précède celle de la société. Les groupes locaux n'existent que par la relation d'identité qui les relie aux grands lieux de leur origine. Un groupe n'a

de droits que dans la mesure où il a surgi de la terre qu'il occupe : on dit à Tanna que les hommes et la terre doivent être d'un même sang. La terre ne peut être regardée comme un avoir ; on s'identifie à elle, on ne la possède jamais, c'est elle qui possède l'homme. Comment peut-on alors isoler, par des limites, les parcelles d'un ensemble, découper un être sans le mutiler, comment peut-on séparer une partie sans dénaturer le tout ?

Dans l'article cité plus haut, Gilles SAUTTER a décrit l'archétype mental qui sous-tend l'idéologie géographique moderne ; celle-ci ne voit de réalité que quantitative et d'espace que géométrique. La « parcelle », zone homogène définie par ses limites, est l'expression la plus parfaite de cette idéologie : le lieu, quoi qu'on en dise, y perd sa substance.

On peut aussi remarquer que cette vision de l'espace cartésien existait déjà dans l'Antiquité romaine, où tout champ était marqué à chacune de ses limites d'angle par des termes, sorte de bornes sacrées qui faisaient l'objet de cultes et de sacrifices. Comme l'écrit Fustel de COULANGES : *« Le terme gardait la limite du champ et veillait sur elle. »*[8] En d'autres termes, la limite, et non le lieu, avait un caractère religieux. PLATON lui-même, commentant le droit athénien, écrivait : *« Notre première loi doit être celle-ci : que personne ne touche à la borne qui sépare son champ de celui du voisin, car elle doit rester immobile. Que nul ne s'avise d'ébranler la petite pierre qui sépare l'amitié et l'inimitié, (c'est) la pierre qu'on s'est engagé par serment à laisser en place. »*[9]

Du reste, on peut se demander si la vision géométrique de l'espace, fondée sur la survalorisation des idées de ligne et de limite, n'est pas commune à la vision de bien des peuples du rameau indo-européen — grecs et romains en particulier — et dans ce cas si DESCARTES ne s'est pas fait seulement l'interprète d'un archétype mental très ancien. Cette représentation en tout cas contredit celle de la civilisation océanienne et de nombreuses autres sociétés « pré-modernes » qui privilégient à l'inverse les idées de centralité, de « symbolisme du centre »[10] et de réseau.

Le territoire de Tanna en est un exemple parfait : il s'organise à partir de lieux-réseaux dont la force fuse au cœur des plus originels d'entre eux. La frontière n'est pas marquée par une ligne, mais par des espaces tampons laissés en forêt au sein desquels un autre réseau de lieux scintille, signalant au voyageur qu'il quitte un territoire pour pénétrer dans un autre. A l'intérieur des territoires, les limites des parcelles agricoles elles-mêmes sont toujours mouvantes et conjoncturelles. Le terroir mélanésien est fait de parcelles itinérantes qui s'organisent autour de quelques lieux fixes, mais dont les contours changent ; rien qui ressemble ici aux « termes » sacrés et aux bornages stables de l'Antiquité gréco-romaine.

Dans une perspective culturelle proche, les Aborigènes d'Australie distinguent deux espaces : au centre, celui où l'on s'asseoit, en bordure, celui où l'on marche[11]. Les Mélanésiens, quant à eux, voient des lieux où ils s'ancrent et une étendue qu'ils parcourent. Leurs « lieux » sont « du cœur » et par là du « rêve » ; ils ont surgi dans cette aura mystique tout imprégnée de la grandeur sacrée des commencements. L'étendue représente en revanche un « espace sans lieux », un terroir agricole ou un espace d'aventure, balisé seulement d'endroits dénommés par l'usage ou par le hasard des circonstances.

La structure du territoire traditionnel de l'Océanie en découle, qui renvoie, à des lieux « sans frontières » qui se lient les uns aux autres dans un système souple de

8. FUSTEL de COULANGES : *« La Cité antique »* (introduction de G. DUMEZIL), réédition de 1982, Albatros-Valmonde éditeur : 85-86.
9. Cité par Fustel de COULANGES, *op. cit.*.
10. Thème privilégié de Mircea ELIADE dans son fondamental *« Traité de l'Histoire des Religions »*, Payot, 1953, Paris.
11. Yi FU TUAN, 1977 — *« Space and Place : the perspective of experience »*, Methuen, Londres.

type réseau. Un système spatial réticulé[12] de ce type est au fond dépourvu de véritable centre, comme de véritable périphérie.

Les lieux du cœur

L'exemple de Tanna illustre bien l'idée d'un espace réticulé, mis en forme par un système en réseau. Les grands lieux de l'île se situent au commencement d'un processus culturel qui va de lieu à lieu et à chaque grand carrefour, de route à route. Les grands pouvoirs magiques de la Coutume, les symboles du pouvoir politique, les grands cycles mythiques, naissent dans un lieu, tournent dans l'île, et parfois en sortent. Dans l'espace réticulé du réseau, il n'est aucune véritable cloison qui ne puisse être tournée, pas de limite théorique à la diffusion d'un processus ; aucune « fin de monde » n'est en soi un véritable cul-de-sac, tout lieu est la maille d'un ensemble, tout lieu devient un lien.

Sur les routes, les lieux se succèdent sans se hiérarchiser. C'est là tout le principe du réseau ; il admet un point de départ, mais il n'a pas de vrai centre : la force qui jaillit du lieu fondateur se diffuse d'un point à l'autre, mais cela n'entraîne pas d'allégeance ; le pouvoir, issu de leur substance, est libre, il court pour lui seul et anime l'espace de son mouvement, donnant vie à d'autres lieux qui sont les répliques des premiers. L'idée d'égalité politique entre les grands lieux fondateurs qui se succèdent sur une route — et par là l'égalité des groupes qui occupent ces lieux — en découle.

Au sein du réseau, chaque « pirogue » détient un pouvoir souverain ; chacune est maître de ses lieux et de ses routes, de ses alliances, de ses pouvoirs magiques, de ses rituels, de ce qui vient à elle comme de ce qui en part. La place de danse qui en représente le cœur est un « lieu absolu », un lieu illimité, un principe matériel et spirituel, un résumé du monde, tout autant qu'une fraction de celui-ci. Au fond, c'est une monade, au sens où l'entend LEIBNITZ, un atome libre, un principe parfait, une *« substance simple, inétendue, indivisible, active, qui constitue l'élément dernier des choses »* (Dictionnaire Robert).

La démarche cartésienne, nous a révélé Gilles SAUTTER, a conduit les géographes à penser l'espace en termes de zonage et de limites, de contenant plutôt que de contenu et sans doute d'étendue plus que de profondeur. DESCARTES annonce ainsi l'une des fondations de la modernité[13]. Les gens de l'Océanie et de nombreuses autres sociétés « traditionnelles » nous conduisent à penser l'espace autrement. Ils sont en cela plus actuels qu'on ne le pense et par une sorte de jeu de bascule, les précurseurs de ce qui sera peut-être un jour une « post-modernité ». Leurs « lieux du cœur » sont des atomes qui synthétisent le monde et se jouent des limites, ce sont des liens et la structure des territoires qui en découle est parfois aussi malaisée à saisir que les monades de LEIBNITZ le sont à un esprit trop rigidement cartésien.

12. Le terme d'espace réticulé a été employé pour la première fois par Georges SIMONDON, philosophe logicien, dans son livre : *« Du mode d'existence des objets techniques »* (AUBIER, 1969). Gilles SAUTTER m'en a signalé l'existence.
13. Ce qui ne signifie pas qu'il ait créé l'idéologie géographique moderne : elle peut, comme on l'a vu plus haut, avoir des racines qui plongent dans un « Occident » bien plus ancien.

L'espace d'un instant, les espaces d'un lieu Marges et transitions régionales au Mexique

Luc CAMBREZY

Si le concept de région a certes fait couler beaucoup d'encre, on aura toujours du mal à en faire un débat poussiéreux ; il suffit de rappeler les charcutages territoriaux au sud Soudan dont témoigne l'actualité, il n'est que de voir les recherches de grandes chaînes alimentaires aux Etats-Unis, qui découvrent (avec l'intérêt que l'on devine) que la gastronomie, même si c'est celle du ketchup ou du pop-corn, est régionalisée (*Le Monde* du 25/09/85), pour se rendre compte que le terrain est bien occupé. L'espace reste un formidable enjeu ; et pas seulement pour les géographes. La région, les espaces organisés, sont des réalités trop complexes, trop mouvantes, pour qu'on cesse d'y travailler ; donc d'y réfléchir, même s'il est vrai qu'un livre entier ne suffirait pas à réunir les commentaires les plus pertinents. Bref, on veut comprendre « comment ça marche » ; dans un cas précis : une portion d'espace au Mexique[1].

Mais la justification est aussi d'une autre nature (fallait-il d'ailleurs se justifier ?). On voit toujours très bien ce qui se passe au centre de telle région ou de tel espace. Mais la vue se trouble aux marges. Que cette lacune s'accompagne presque toujours du propos de rigueur sur le caractère « évidemment vague et imprécis des limites de la région » n'est pas tout à fait un hasard ; même si c'est vrai.

Admettre le flou ne justifie pas qu'on l'ignore, au nom de l'essentiel qui serait au centre. Privilégier le centre, c'est trop souvent occulter les marges. Le flou a un statut et une fonction, même s'il fait désordre sur la carte et qu'on a quelque peine à lui régler son compte.

Il me paraît que ces « ensembles flous » sont riches de sens pour la compréhension des dynamiques régionales. C'est une hypothèse, disons plutôt une intuition. Comme toujours on n'invente rien : après tout, cela fait un certain temps qu'on sait que « l'espace géographique est discontinu » (BRUNET, 1972).

1. Cette recherche en cours s'inscrit dans le cadre des activités du « Laboratorio de investigaciones y desarollo regional » menées à l'INIREB (Instituto nacional de investigaciones sobre recursos bioticos) de Xalapa. Cette contribution doit être perçue comme un propos d'étape, dans une recherche encore à ses débuts, dont les bases avaient été lancées voici quelques années.

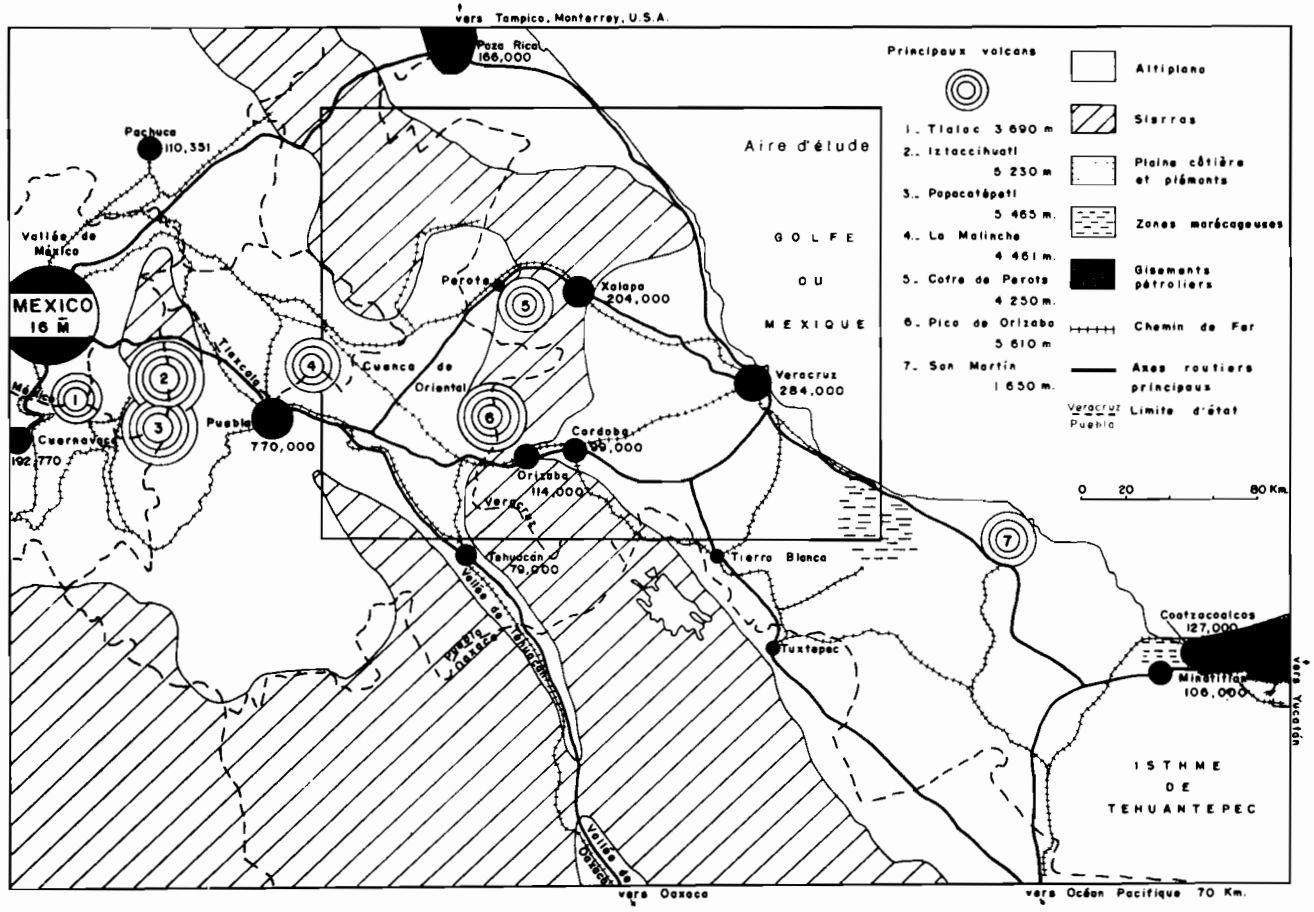

FIG. 1. — Le front montagneux de Veracruz

La région dans tous ses états

Entre Atlantique et Altiplano : le front montagneux du Veracruz (fig. 1)

L'ensemble est complexe : la ville de Xalapa et la zone caféière qui l'entoure, à mi-pente du rebord occidental de l'Altiplano, jouit d'un climat que tempère l'altitude. C'est l'étage des « tierras templadas » : 1 400 mètres d'altitude, 1 400 à 2 000 mm de précipitations annuelles, une température moyenne de 18°C ; les hommes de Cortès, puis les colons, ont très vite fait leur choix entre ces conditions largement favorables et la chaleur lourde et humide de Véracruz dans les « tierras calientes » marécageuses et paludéennes.

La vigueur des gradients altimétriques, exagérée encore par la présence de hauts volcans, met en voisinage des situations violemment contrastées. Les distances sont courtes entre les extrêmes. En ligne droite, Xalapa n'est qu'à 60 km de la côte torride ; vers l'ouest, la petite ville de Perote, déjà sur l'Altiplano, n'est qu'à 32 km. Séparés de Xalapa par le Cofre de Perote (4 250 m) ses habitants vivent, à 2 400 mètres d'altitude, les rigueurs du froid et d'une longue sécheresse hivernale. Les précipitations sont sahéliennes, rares et irrégulières (400 à 700 mm/an). La récolte du maïs n'est jamais assurée. Les nuages, portés par l'alizé de nord-est en été, par le « Norte » en hiver, se dissolvent à mesure qu'ils franchissent la Sierra ; il ne reste aux habitants que le vent qui soulève le sol, rendu poussière par la trop longue sécheresse.

La Sierra est entre ces deux mondes ; mais la diversité est aussi dans la Sierra. Diversité physique : entre l'axe néo-volcanique et les plis sédimentaires riches en pétrole ; entre les précipitations torrentielles de la Sierra Norte de Puebla (4 000 mm) et leur relative rareté à Xalapa (ce qui n'empêche pas les brouillards humides). Diversité culturelle et historique aussi (MARCHAL et PALMA, 1985) : aux axes de pénétration de la colonisation espagnole et aujourd'hui métis (Veracruz-Xalapa-Mexico et Veracruz-Cordoba-Mexico), s'opposent les espaces refuges des populations indiennes : ce qu'il en reste. Ce sont les Totonaques au nord, dans la Sierra, à cheval sur Puebla et Veracruz ; au sud, ce sont les groupes Nahuatls dans la Sierra de Zongolica. Ces deux ensembles partagent la même topographie difficile, le même isolement et la même précarité d'existence. Sortis d'une fragile autosuffisance alimentaire, pour intégrer l'économie monétaire par le biais de la culture du café, les indiens sont entrés dans de nouvelles dépendances : témoin, le caciquisme et les conflits pour la terre ; pour la récupérer ou pour ne pas la perdre... Si l'isolement a permis la survie d'une certaine identité indienne (BELTRAN, 1986), il autorise, pour d'autres ou pour certains d'entre eux, le maintien de formes classiques de caciquisme. Très vite, surgit une question élémentaire : que peut bien signifier le terme de région dans ce contexte-là ? Et plus encore si, élargissant le cercle, on prend en compte les gisements pétroliers et les centres urbains, qui leurs sont associés, de Poza Rica et de Coatzacoalcos, la ville de Puebla et, plus loin encore, celle de Mexico avec ses 16 millions d'habitants recensés en 1980...

L'hypothèse est que ces trois grands ensembles — Altiplano, Sierra, plaine côtière — rétroagissent entre eux ; que la Sierra dépend en partie de l'Altiplano et de la plaine côtière et réciproquement ; que les trois participent à l'organisation de l'espace. Nous avons affaire à des systèmes ; ces systèmes sont ouverts, ils s'interpénètrent, et la division administrative en vigueur au Mexique, ne vaut que pour l'analyse des données élaborées dans ce cadre-là.

Voici énoncées les interrogations et les hypothèses qui sous-tendent cette recherche. Elles justifient l'étendue de la zone d'étude. Pour identifier des transitions régionales le bon sens est payant : le « champ gravitaire » (BRUNET, 1979) du

centre Veracruz, s'étend jusqu'à ce que l'on pénètre dans l'aire d'extension d'autres champs gravitaires : le pétrole au nord et au sud-est, l'agglomération de Puebla à l'ouest-sud-ouest, la Mixteca et l'isthme de Tehuantepec au sud.

L'Etat prisonnier de ses limites

Le premier obstacle à l'étude régionale au Mexique provient de l'organisation fédérale du pays, doublée d'un très fort centralisme. Les racines de cette apparente contradiction sont historiques et politiques. De là, une extraordinaire atomisation de l'information, parfois accompagnée d'une évidente ignorance des données élaborées dans l'institution voisine.

Parler d'obstacle, c'est dire aussi que la division fédérale ne constitue pas le cadre approprié pour la perception des organisations régionales. C'est un lieu commun propre à n'importe quelle type de division administrative, dont la fonction est tout autre. On citera, parmi une quantité d'exemples, quelques espaces pourvus d'une très forte individualité, (cela les distingue des espaces environnants) qui relèvent administrativement de deux ou plusieurs Etats : le Totonacapan, déjà mentionné ; la région pétrolière[2] de Coatzacoalcos, entre Veracruz et Campeche ; et bien sûr l'agglomération de Mexico, dont le centre (Distrito Federal) échappe au contrôle de l'Etat du même nom qui l'entoure. Citons enfin une unité physique comme le volcan Popocatepetl, dominant la vallée de Mexico, partagé entre trois Etats[3]. Cette division du Mexique en 31 Etats et 2 392 « municipios libres » est un acquis de la Révolution. Ainsi s'explique, et s'oppose, la remarquable stabilité de la division politique du pays, en vigueur depuis 1917, aux innombrables changements qui ont précédé cette période, et ceci depuis la conquête (1519). Ces divisions frisaient parfois l'absurde puisque, dans le cas du Veracruz, le principe de continuité territoriale n'était pas même respecté (FLORESCANO, 1977).

Cette difficulté à définir un cadre spatial acceptable se retrouve intacte aujourd'hui, même si les limites des Etats ne sont plus en remises en cause. Cette hésitation s'exprime dans l'incapacité des diverses institutions, fédérales et « estatales », à s'entendre, dans un souci de cohérence et d'efficacité, sur une division commune et intermédiaire entre l'Etat et le Municipio ; partition sans existence légale, mais que la superficie et la forme des Etats rend cependant nécessaire. Un bon exemple, l'Etat de Veracruz, constitué par une étroite bande de 30 à 200 km de large sur près de 800 km de long ; sa superficie[4] est de 72 800 km^2.

Alors que tout bouge au Mexique, depuis longtemps sans doute, mais très vite depuis l'entrée du pays parmi les grands du pétrole et depuis la foudroyante explosion urbaine, voici l'Etat pétrifié dans ses limites, alors que les dynamiques régionales transgressent largement celles-ci.

Cela étant dit, le problème n'est pas tant de les remettre en cause, que d'admettre la nécessité de s'en affranchir. On ne nous fera d'ailleurs pas dire que l'organisation fédérale fut sans effet, que ce soit en termes d'organisation régionale, ou plus simplement en termes de sentiment d'appartenance à une unité administrative dotée d'une Histoire, de traditions voire d'une culture originale... au moins au centre. Il reste qu'on n'est vraiment en mesure d'évaluer l'effet d'une limite qu'en la franchissant ; nous en verrons la preuve à propos de la tenure de la terre.

2. On acceptera une facilité de langage : la région est un « être géographique », un espace vivant, organisé, et doté d'un fonctionnement propre ; la région est un système. On distinguera donc « la Région » de la région qualifiée : région agricole, région indienne, etc.
3. Le plus bel exemple reste la région frontalière entre Mexique et Etats-Unis. La frontière crée l'espace économique ; la limite est au centre.
4. Le plus grand Etat, celui de Chihuahua, couvre une superficie de 244 938 km^2 ; Mexico mis à part, celui de Tlaxcala, 4 016 km^2, est le plus petit.

Les espaces que nous étudions sont marqués par des Histoires qui s'entrechoquent et participent à la formation de nouvelles organisations spatiales : le recours à l'Histoire, au terme de la recherche, n'est pas de mise ; l'Histoire n'est pas un « résidu » (DURAND-DASTES, 1984) : elle est au centre.

Histoires d'espaces

De l'hacienda à l'ejido : les espaces oubliés de la réforme agraire

On sait que la réforme agraire n'a pas tout réglé : que ce soit par rapport aux grands « latifundios » qui subsistent ici ou là, ou se sont reconstitués; ou bien encore par rapport aux millions de « peones »[5] qui vendent leur force de travail aux agriculteurs mieux pourvus. Paysans sans terre ou minifundistes, ces peones obligent d'ailleurs à s'interroger sur la fonction de cette main-d'œuvre, dans le fonctionnement général des systèmes agraires, notamment lorsqu'il s'agit de cultures de rente (café, canne à sucre, fruitiers, etc.).

On sait aussi que la réforme agraire ne règlera pas tout à l'avenir, même si subsiste un ministère du même nom, spécialement chargé de cette question. La dotation ou la restitution de terres a certes répondu à l'attente de milliers de peones et de paysans dépossédés ; elle n'assure en aucune manière l'avenir de leurs descendants (GUTELMAN, 1974). Les parcelles attribuées sont souvent trop exiguës et légalement indivisibles. Ainsi, en parant au plus urgent, la réforme agraire a surtout eu pour effet d'augmenter le nombre d'exploitations trop petites pour être viables, sauf à s'orienter vers des cultures marchandes, hautement rémunératrices (café), dans la mesure où cela est techniquement possible.

L'histoire de cette réforme est l'histoire d'intérêts contraires, plus ou moins puissants suivant le temps et le lieu : présidents et gouverneurs « agraristes » ou au contraire « productivistes »[6], grands propriétaires, gros éleveurs, caciques, compagnies pétrolières, peones, indiens..., voici quelques-unes des forces en présence et dont le rapport, variable suivant le lieu et l'époque, a produit la situation foncière actuelle.

La tenure de la terre apparaît donc comme un facteur important de différenciation spatiale ; c'est vrai à l'échelle du Mexique, ça l'est aussi au niveau de l'aire d'étude. Le tout, il faut le rappeler, fonctionne dans un contexte de dépendance alimentaire, (le Mexique est maintenant systématiquement importateur de maïs), et dans un monde rural qui subit les effets d'une explosion démographique que n'a pu absorber une croissance urbaine pourtant largement incontrôlée.

La réalisation de la carte de localisation des quelques 1 600 ejidos (environ 28 000 au Mexique) présents dans la région, valait la peine. Les principales caractéristiques de ces ejidos (collectivité ayant bénéficié d'une dotation de terre) ont également été relevées : date de résolution présidentielle, superficies, nombre d'ejidataires, productions agricoles dominantes. Outre l'intérêt de cette base de données pour une cartographie thématique élémentaire (une variable, une carte), ce travail ouvre la voie à une passionnante recherche de type historique, à partir des interrogations que suscite l'analyse de la carte (fig. 2).

5. Dans l'Etat de Veracruz la population agricole représente 37 % du total des actifs (recensement de population, 1980). Les peones (159 000) représentent 23 % de la population agricole. Dans l'Etat de Puebla, 41 % des actifs appartiennent au secteur agricole et 20 % d'entre eux sont des peones.
6. Expression consacrée opposant, au sein de la classe politique les défenseurs des principes révolutionnaires, favorables à une distribution massive et rapide de terres, aux productivistes, peu favorables à une réforme agraire qui aurait entraîné une stagnation voire une baisse de la production agricole.

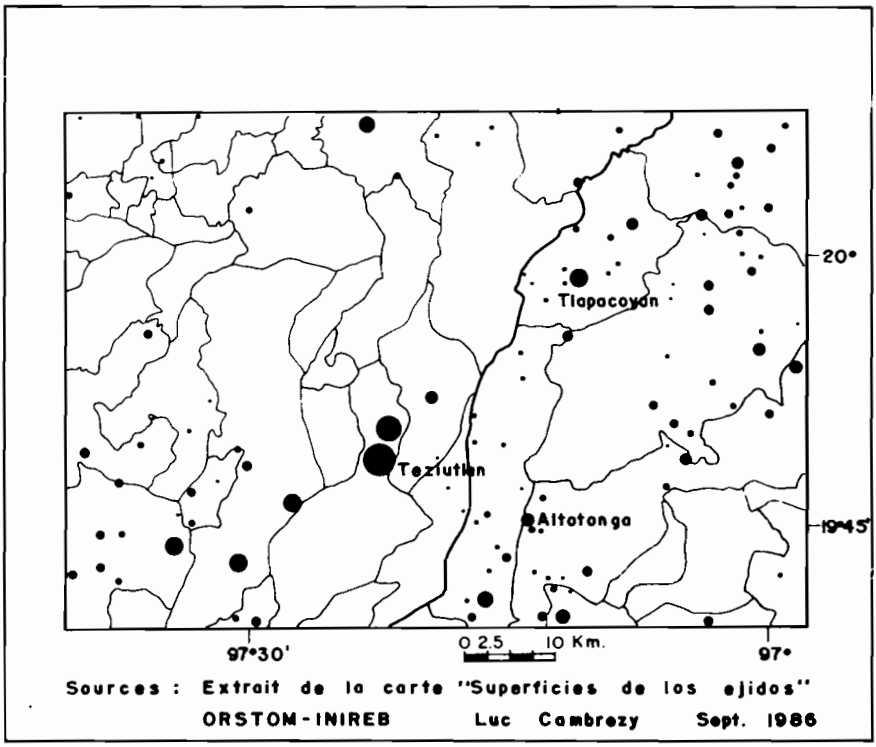

FIG. 2. — Distribution des ejidos dans la sierra norte de Puebla

On constate en effet que les ejidos sont très inégalement répartis. On s'y attendait. A des zones quasi vides s'opposent d'autres zones où l'intégralité de la superficie est fractionnée en ejidos. Bien entendu, à l'absence d'ejido correspond une prééminence de ce qu'il est convenu d'appeler la petite propriété (terme légal sans rapport avec la superficie, parfois très grande, que possède le propriétaire). Sachant que l'ejido est le produit ou bien du démantellement d'une hacienda (cas le plus fréquent), ou bien d'une conquête de terres neuves (colonias) ou encore d'une restitution de terres communales, les combinaisons à même d'expliquer ces différenciations spatiales sont les suivantes :

— *Absence d'ejidos :* hacienda non démantelée ou grand domaine reconstitué.
« hacienda » fractionnée et vendue.
non restitution de terres.

— *Présence d'ejidos :* sur une hacienda démantelée.
dans des terres ouvertes à la culture.
restitution de terres communales.

On voit donc que pour comprendre la problématique de chaque sous-zone, il faut remonter à l'origine de l'ejido, ce qui conduit à reconstituer la carte des haciendas à l'aube de la Révolution[7]. Mais l'analyse de la carte de distribution des ejidos et le premier traitement des données a aussi produit d'autres résultats : ils valent sur-

7. En l'absence de cadastre, ce travail représente un effort d'autant plus considérable que l'accès aux données (contradictoires ou difficiles à interpréter) est délicat : la terre, source de nombreux conflits dont l'actualité témoigne quotidiennement, reste un sujet brûlant.

tout par rapport à la question du « poids des limites » : administratives ou autres. L'extrait de la carte (fig. 2), choisi à dessein, reproduit un cas ou le rôle d'une limite d'Etat (Veracruz-Puebla) semble évident ; c'est d'autant plus intéressant qu'on se trouve dans une zone de Sierra où les haciendas furent peu nombreuses, peuplée par une forte proportion d'indiens.

Une des hypothèses est que l'Etat de Veracruz aurait été plus « agrariste » que son voisin. Plusieurs études consacrées aux mouvements paysans dans le Veracruz ont d'ailleurs montré l'importance d'un gouverneur, Adalberto Tejeda, dans la mise en œuvre de la Réforme agraire (HEATHER FOWLER, 1979). Cependant, à y regarder de plus près, à comparer les dates de création des ejidos dans les deux Etats, on retrouve des courbes étonnamment semblables, avec le même pic dans les années 1934-1936. Si cela ne remet pas fondamentalement en cause l'activité de ce gouverneur, cela complique singulièrement les choses...

Derrière tout cela on voit poindre une recherche qui nous oriente vers une « géographie des espaces conflictuels ». J'entends évidemment parler des conflits ayant la terre pour origine. Le thème est implicite dès lors qu'on s'attache à reconstituer l'histoire différenciée de la réforme agraire, mais on peut aller plus loin. Le présent est trop en prise sur le passé pour qu'une carte des conflits actuels ne soit pas l'image d'une situation héritée.

Il était une fois le pétrole : l'évolution des circuits de commercialisation dans le Totonacapan

Dans le remarquable travail en cours d'E. VELASQUEZ[8], la mise en évidence de réorganisations régionales mérite d'autant plus d'être notée qu'elle est le fait d'une anthropologue, au départ peu soucieuse de spatialité. Cette recherche se déroule dans une région définie à partir d'un critère ethnique : le Totonacapan, c'est-à-dire l'ensemble des municipios où la population parlant la langue totonaque dépasse les 10 %.

Les figures 3 et 4 illustrent les changements intervenus dans l'organisation des marchés et les aires de distribution et de collecte des produits agricoles. Sans entrer dans les détails d'une recherche profonde et féconde, je veux ici parler de la lecture qu'on peut en faire en terme d'« espaces mouvants ».

La situation entre 1920 et 1950 (fig. 3) – Nous sommes dans un système d'exploitation des ressources du milieu que les conflits de la Révolution ont encore peu bouleversé. La richesse pétrolière, nationalisée en 1938, toujours aux mains de compagnies étrangères, est exportée à partir de Tuxpan, et reste sans effet pour l'aménagement de la région. Le système des haciendas domine dans la plaine côtière, peu densément peuplée et couverte de forêts. Bois, banane, vanille et biens manufacturés importés font l'objet d'un trafic entre les ports et les grandes places commerciales du sud-ouest, à l'interface Sierra-Altiplano.

La Sierra est plus densément peuplée. Les indiens totonaques y sont majoritaires ; c'est un refuge. Isolés, encore très peu intégrés à l'économie monétaire, les indiens fonctionnent dans un système d'autosuffisance alimentaire. Cependant, la position géographique de cette Sierra entre les deux ports de la côte (Tuxpan et Gutierrez Zamora) et les quatre places commerciales qui assurent le relais avec les villes de Puebla et Mexico, se traduit par d'importants mouvements d'« arrieros ».

8. Je reprends cet exemple avec l'aimable autorisation de l'auteur. Emilia VELASQUEZ appartient au groupe de recherche : « Uso y manejo tradicional de los recursos naturales entre los Totonacos de Puebla y Veracruz : una vision regional ». Culturas populares ; Secretaria de Educacion Publica/INIREB/CONACYT, sous la coordination de N. Barrera BASSOLS.

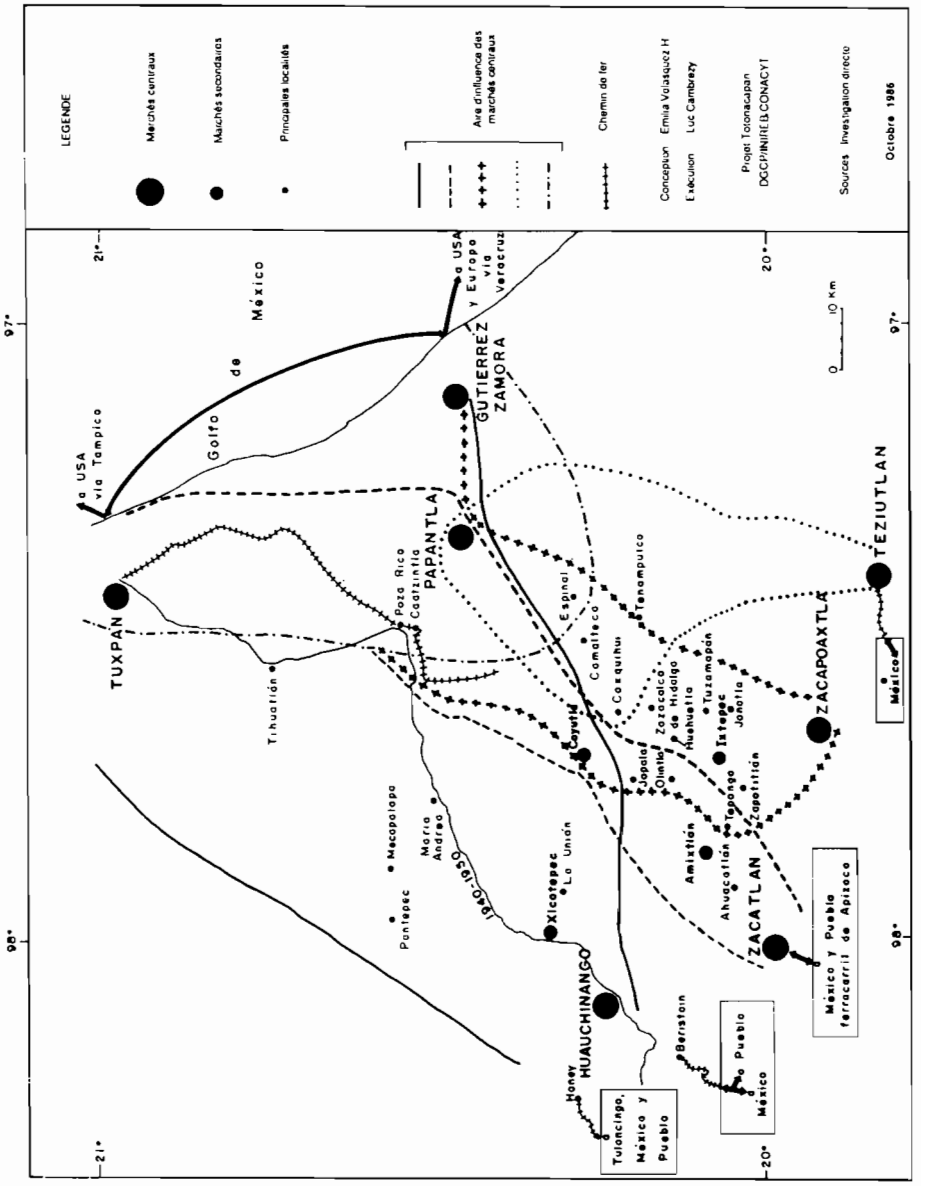

FIG. 3. — Les circuits commerciaux dans le Totonacapan : 1920-1950 (première approche)

Ces convois de muletiers assurent le transport aller et retour des marchandises. Ce mode de transport facilitant le commerce itinérant, une ébauche de négoce entre indiens et muletiers n'est pas exclue, mais l'objectif reste de relier la côte à l'Altiplano. Plus que desservie la Sierra est traversée ; les muletiers ne font qu'y passer.

La situation actuelle (fig. 4) – Cinquante à soixante ans plus tard, le bouleversement est total. Cela ne s'est évidemment pas fait en un jour : chaque ouverture de route ou d'industrie liée au pétrole participe à de nouvelles réorganisations spatiales.

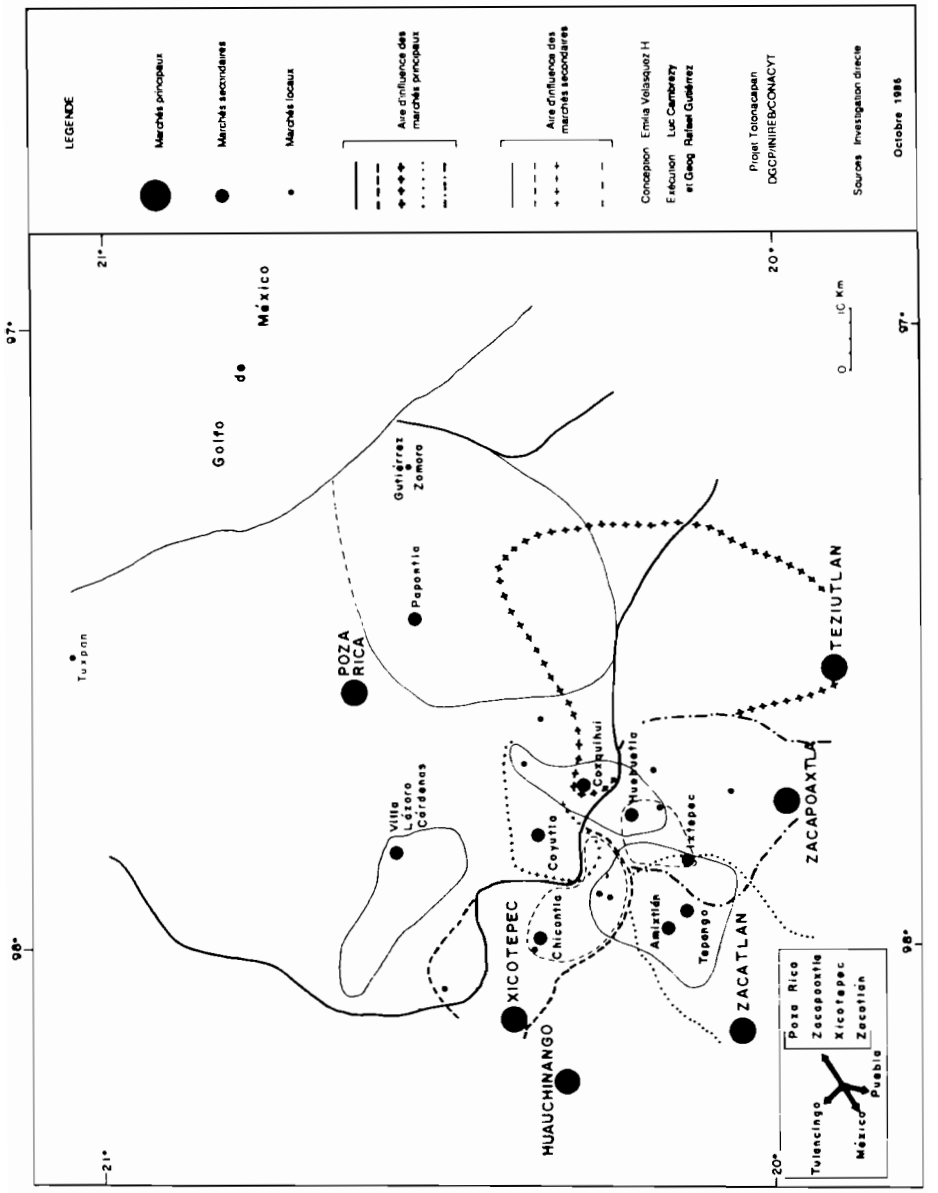

FIG. 4. — Les circuits commerciaux dans le Totonacapan : 1950-1986

Dans la plaine côtière, la forêt a laissé place à l'élevage bovin et aux cultures de citriques. Deux villes, autrefois places centrales, perdent aujourd'hui toute influence : Papantla n'est plus qu'une place secondaire. L'ensemble de la région est riche, les liaisons aisées. L'apparition de commerces variés dans les bourgs et les villages ne favorise pas la naissance ou le maintien des marchés fixes ou temporaires. Les commerçants établissent leurs échanges directement avec Poza Rica. Toute la plaine est aujourd'hui dans l'orbite de cette ville née du pétrole. En 1930, il s'agissait

encore d'un « pueblo » dépendant du municipio de Coatzintla (4 825 habitants). Fondé en 1951, le municipio de Poza Rica comptait 166 000 habitants en 1980... Les biens produits dans la région sont exportés — vers Mexico, par la route (construite entre 1940 et 1950) Poza Rica-Mexico — vers Tampico (pétrole) et Veracruz (biens manufacturés en entrée/sortie), par la route côtière (1950-1960). Les flux principaux ne traversent plus la Sierra, mais la contournent.

Dans celle-ci, les oppositions avec la plaine côtière demeurent très marquées, et peut-être plus vives que dans la situation précédente. Et pourtant bien des choses ont changé ; les cultures marchandes, café et piments surtout, ont fait de l'autosuffisance alimentaire un souvenir : apparaît alors un système hiérarchisé de collecte des produits cultivés et de distribution des vivres manquants comme des biens de première nécessité. Mais des constantes demeurent : population indienne, exiguïté des exploitations agricoles dans une topographie tourmentée, isolement de la Sierra toujours mal pourvue en routes carrossables. La hiérarchisation du commerce se combine avec la disparition des convois de muletiers à longue distance et la multiplication des intermédiaires. Dans des situations de monopole pour l'entrée-sortie des produits, ceux-ci, puissants et influents, n'ont aucun intérêt au désenclavement de la Sierra. Que s'ouvre une route ou que se superposent les aires de rayonnement des marchés suffit pour mettre en péril le monopole. Les paysans peuvent alors profiter de la concurrence qui commence à jouer entre commerçants : ils sont dans la possibilité de vendre au plus offrant et d'acheter au meilleur prix. L'inconvénient que représente la distance du centre de collecte et d'approvisionnement se trouve pondéré par la double ou triple opportunité.

On pourrait multiplier les réflexions sur cet exemple ; il faudrait aussi parler de ces lieux et de ces espaces qui n'ont cessé de changer de statut et de fonction au cours du temps : telle la ville d'Alvarado, merveilleusement située a l'embouchure du rio Papaloapan, à 60 km au sud de Veracruz ; petit port somnolant au rythme de la pêche à la crevette, ses années de gloire furent les années noires de Veracruz (RODRIGUEZ, 1986). Telle aussi la région caféière de Xalapa, autrefois grande productrice d'oranges : remplacés par la culture du café, les orangers occupent maintenant la plaine côtière.

Espaces d'enjeux, espaces de relation : l'analyse par les signes

Nous avons affaire à des espaces mobiles dans le temps. Le temps est une entrée dans la complexité régionale. Mais la mobilité est aussi dans l'instant. Une région, une organisation régionale, se définissent aussi par les mouvements qui les animent : mouvements de produits, de personnes, de capitaux et d'information ; c'est une autre entrée. Ces mouvements définissent des espaces, qu'il s'agisse de réseaux — une cité dominante et ses « vassales », (RAYNAUT, 1984), ou de mouvements purement linéaires (une route).

Camions croulant sous la canne à sucre fraîchement coupée conduits à l'« ingenio », mules chargées de bois descendant la Sierra, migrations de peones pour la cueillette du café ; tous ces mouvements n'ont pas la même importance en termes économiques ni la même extension spatiale, mais tous participent de la vie d'une région. C'est en sorte la manifestation concrète de sa réalité. Ce sont des signes.

Le bulldozer passe, le Coca-Cola suit...

On peut s'irriter de la présence de panneaux publicitaires de la firme américaine dans les endroits les plus impossibles, on ne peut pas ne pas s'étonner de l'extraordinaire efficacité du « système Coca-Cola ». Mais comment font-ils donc[9] ?

9. La consommation de « refrescos », c'est-à-dire de boissons gazeuses, est excessivement élevée au Mexique ; sa fabrication absorbe une grande partie de la production sucrière, à peine suffisante.

La fabrication et la distribution du Coca-Cola et des autres boissons de la marque est l'affaire de plusieurs groupes financiers, avec ou sans capital étranger, et indépendants les uns des autres. Le Mexique est partagé en 57 concessions ou « franquicias ». A chaque concession correspond une usine de fabrication et de mise en bouteille des boissons. Un groupe financier peut posséder une ou plusieurs concessions. La relation avec la firme nord-américaine s'établit par l'achat de l'extrait, fabriqué aux Etats-Unis, et par l'imposition d'un certain nombre de normes de qualité et de publicité (sigle, uniforme, forme de la bouteille, etc.). On le voit, pour la maison mère, les risques financiers sont réduits au minimum. Les autres produits entrant dans la composition de la boisson (sucre, adjuvants et eau) sont achetés sur place.

Spatialement, l'organisation est la suivante : chaque concession, parfaitement délimitée, se subdivise en sous-zones. Celles-ci comportent un dépôt, régulièrement approvisionné par de lourds camions venant de l'usine. C'est de ces dépôts que partent les camions distributeurs. Que s'ouvre une nouvelle route ou piste carrossable et le chauffeur ira à la recherche de nouveaux clients. L'offre est sur le point de précéder la demande ; à coup sûr elle la provoque.

La firme ne va donc pas encore partout ; les sierras isolées restent en blanc sur la carte établie par l'entreprise, mais cela ne signifie pas pour autant que la boisson y soit inconnue. En effet, là où s'arrête le camion, commence l'espace des « mayoristas », ces commerçants ambulants qui, à cheval ou en véhicule tout-terrain, vendent, plus cher, les produits faisant défaut. De Puebla à Veracruz, on dénombre cinq fabriques, dont l'aire de distribution couvre tout ou partie de la région d'étude : Puebla, Apizaco, Poza Rica, Veracruz et Xalapa. La partition de l'espace est originale car on s'attendait à ce que chaque fabrique se situe au centre de la concession ; il n'en est rien ; tout se passe comme si la situation côtière de l'usine de Veracruz repoussait vers le nord l'aire d'influence de la fabrique de Xalapa, pour couvrir les centres urbains de Cordoba-Orizaba. mais celle de Xalapa laisse l'Altiplano et le Cofre de Perote à Apizaco[10].

La stratégie de la firme est évidente : couvrir tout l'espace. En cela elle s'apparente aux objectifs sous-jacents à toute division administrative. Contrôler tout l'espace sans laisser de vides mais sans superposition ni double appartenance. On ne relève que d'une seule fabrique et d'un seul dépôt, de la même façon qu'on ne dépend que d'un seul municipio et d'un seul Etat. On a compris la stratégie, on a vu l'ambition. L'espace est un enjeu économique.

Les espaces de relation sont d'une autre nature, même si l'économique n'est pas absent. Je veux ici parler des espaces de circulation des hommes vus à travers le moyen de transport qu'ils privilégient.

Un moyen de transport pour tous : l'autobus

Le développement considérable du réseau routier au cours de ces vingt dernières années s'est accompagné d'une profonde évolution des moyens de transport. Aujourd'hui, l'autobus, communément appelé « el camion », est le transport du plus grand nombre. C'est qu'au manque de souplesse inhérent au transport ferroviaire, s'ajoute la lenteur des voyages et la vétusté des équipements.

On peut établir une typologie du transport par autobus, à partir des critères suivants : 1° la classe, c'est-à-dire la qualité du service (confort, rapidité, ponctualité) ;

10. C'est une observation que l'on a pu faire pour plusieurs variables traitées ; les « centres » sont excentrés.

on distingue trois classes. 2° la fréquence des arrêts directs, arrêts fixes et arrêts continuels à la demande. Les combinaisons les plus fréquentes se définissent comme suit :

— Autobus de première ou seconde classe, liaisons rapides entre villes importantes, peu ou pas d'arrêts. Ce sont les « directos ». La concession, c'est-à-dire l'espace que l'Etat leur autorise, se définit au niveau de la Fédération ; ils traversent plusieurs Etats.

— Autobus de seconde classe, arrêts fixes dans des localités intermédiaires ; les distances couvertes sont également importantes ; seuls changent le confort et la rapidité du voyage.

— Autobus de troisième classe, basés dans une ville ou un bourg important ; ils desservent les bourgs et les villages environnants, empruntent aussi bien les routes goudronnées que les pistes ; ils s'arrêtent à la demande du voyageur. On les appelle « ordinarios » ; la concession est le plus souvent « estatale ».

Il est évident que le nombre d'entreprises augmente en fonction de la typologie énoncée précédemment. Ce sont quelques puissants groupes pour la première catégorie ; les autobus se comptent par milliers. A l'inverse, la petite société à concession réduite, ne possède que quelques unités. On compte plusieurs sociétés de ce type par ville importante. A chaque catégorie correspond un espace caractérisé aussi bien par les distances couvertes que par la clientèle concernée.

L'espace du voyage – La figure 5 représente les espaces couverts par les autobus directs de première et seconde classe, à partir des deux villes de Xalapa (77 localités desservies journellement) et Veracruz (96). A quelques exceptions près (vallée de Oaxaca, isthme de Tehuantepec, frontière Etats-Unis), l'espace qui se dessine à partir de ces deux villes est semblable ; c'est celui du golfe du Mexique dans sa totalité jusqu'à Puebla et Mexico. Puisque les villes desservies sont généralement les mêmes, ce sont surtout les centres de gravité qui se déplacent ; prenons deux villes moyennes : Perote (50 km de Xalapa) et Alvarado (60 km de Veracruz). La liaison est possible avec ces deux villes aussi bien de Xalapa que de Veracruz. Simplement, au départ de Xalapa, ce sont 30 autobus/jour pour Perote, et 14 pour Alvarado ; de Veracruz, 19 autobus pour Perote, mais 41 pour Alvarado.

La clientèle de cette catégorie d'autobus est essentiellement urbaine ; le paysan (« el campesino ») n'a guère de raisons d'aller dans une ville autre que celle proche de son village. Cet espace-là n'est pas le sien.

L'espace ordinaire – Pour aller à la ville, ou pour retourner à son village, le paysan emprunte l'« ordinario ». C'est l'autobus de campagne ; il ne concerne guère le citadin. Chaque ville de moyenne ou grande importance compte une ou plusieurs compagnies de transport. La fréquence de la desserte varie selon le lieu et l'état des routes ; elle peut osciller de 1 autobus par semaine (le jour de marché) à plusieurs dizaines par jour. Si la carte laisse entrevoir quelques « blancs », le cas le plus fréquent est celui d'un enchevêtrement des aires de rayonnement à partir de chaque centre urbain. Fait significatif, l'espace ordinaire n'exclut pas la grande distance. A une auréole de trafic intense dans un rayon de 20 à 40 km, s'ajoute une autre auréole définie par quelques axes majeurs, qui met en contact l'aire de distribution d'une ville avec celle d'une autre ville. Ainsi de Xalapa est-il possible de joindre en « ordinario » les villes de Puebla, Veracruz ou de Tehuacan. Il n'y a pas de ruptures.

Une observation valable pour les deux catégories décrites s'impose donc ; on ne passe pas de l'aire de distribution d'une ville à celle d'une autre ville. Pas plus qu'on ne passe de l'« aire d'influence » d'une ville à celle d'une autre ville. Voilà bien un concept ambigu et trompeur s'y l'on n'y prend garde. Les espaces ne se juxtaposent pas, pas plus qu'ils ne s'emboîtent ; ils s'enchevêtrent et se décalent. Il y a des blancs et des superpositions ; on ne ferme pas un espace de relations.

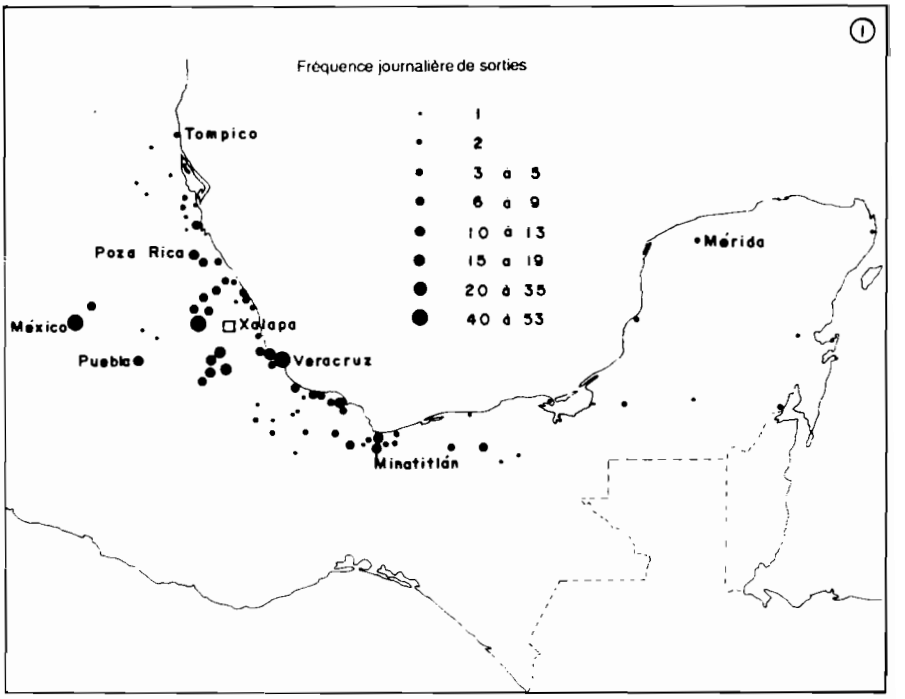

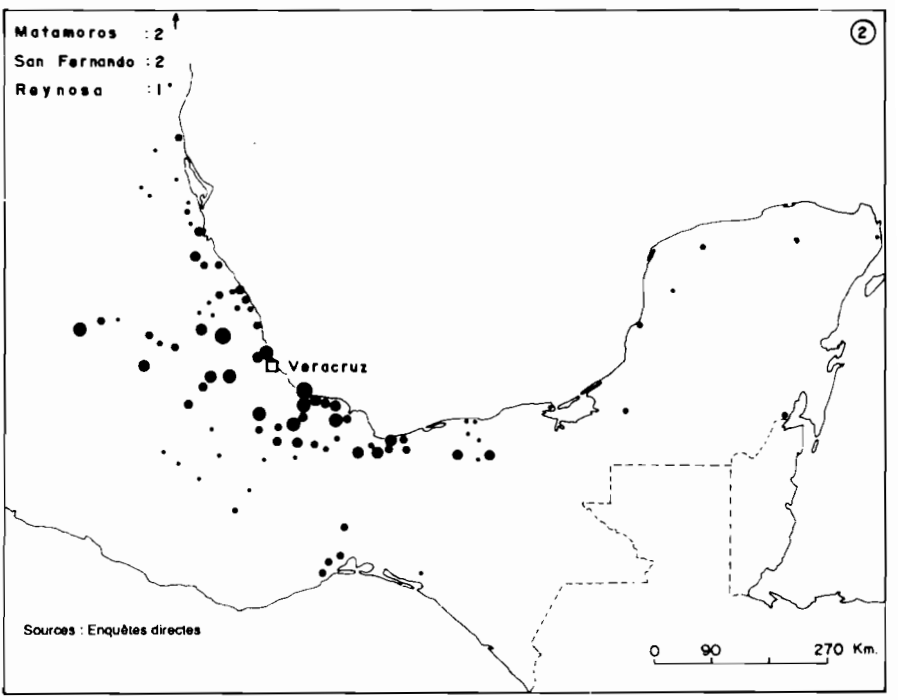

FIG. 5. — Destinations des autobus directs de première et seconde classe au départ de Xalapa ① et Veracruz ②

Conclusion

On cherche de l'ordre et de la hiérarchie : village, commune, région, Etat ; géographie générale, géographie régionale, géographie du lieu. Ces belles constructions sont irritantes, ces emboîtements des caricatures, ces ruptures des simplifications. On cherche de l'ordre, on privilégie les centres et on oublie les marges. On suppose que l'espace le plus grand inclut la totalité du plus petit.

Changeons de perspective et la vue se transforme. L'ordre est d'un autre ordre, l'édifice s'écroule ; la complexité se fait lumineuse. Aux espaces emboîtés, succèdent des « déboîtements ». Voici des espaces flous, enchevêtrés ; le lieu se connecte à plusieurs espaces, proches ou lointains. Nous voici enfin capables de penser des espaces sans penser des ruptures. L'espace géographique est discontinu mais le passage du global au local est sans ruptures. Les changements d'échelle sont des artifices. Le zoom, s'il existait, serait un progrès sur le téléobjectif à grossissement fixe (1/50 000, 1/250 000, 1/1 000 000) ; il resterait sans doute insuffisant pour décrypter cette complexité. Voici la région ouverte sur son environnement et « l'environnement est intrinsèque » (BRUNET, 1980). La région est sans limites et le géographe se voit perdu. Mais non, il respire mieux, il se retrouve.

BIBLIOGRAPHIE

BELTRAN (G.-A.), 1986 — *Zongolica : encuentro de Dioses y Santos Patronos*. Xalapa, Universidad Veracruzana.

BRUNET (R.), 1972 — *Pour une théorie de la géographie régionale*. Travaux de l'institut de géographie de Reims, n° 11 : 3-14.

BRUNET (R.), 1979 — Systèmes et approche systémique en géographie. Bull. Assoc. geogr. franc., n° 465, *in : Espacements I* : 59-67.

BRUNET (R.), 1980 — *Sens d'une recherche ou dialectiques de l'espace géographique*. Brouillons Dupont, n° 6 : 5-20.

DURAND-DASTES (F.), 1984 — *Systèmes et localisations : problèmes théoriques et formels*. Géopoint 84, Université d'Avignon : 19-44.

FLORESCANO (S.), 1977 — *Las divisiones politicas del Estado de Veracruz, 1824-1917*. Dualismo, 11 : 39-110. IIESES, Universidad Veracruzana.

GUTELMAN (M.), 1974 — *Capitalismo y Reforma Agraria en Mexico*. ERA, Col. Problemas de Mexico.

HEATHER FOWLER SALAMI, 1979 — *Mobilizacion campesina en Veracruz (1920-1938)*. Siglo XXI. Mexico.

MARCHAL (J.-Y.), PALMA (R.), 1985 — *Analisis grafico de un espacio regional : Veracruz*. INIREB-ORSTOM. Xalapa.

RODRIGUEZ (H.), 1985 — *Para la historia urbana de Veracruz*. Universidad Veracruzana, 30 p. *multigr.*

RAYNAUT (Cl.), 1985 — La région des anthropologues. *Le développement rural en questions*. Mémoire ORSTOM n° 106 : 132-134.

Migrations historiques et peuplement dans les régions lagunaires du Bénin méridional

Jean PLIYA

La grande originalité des paysages géographiques du Bénin méridional tient à la présence, tout le long du littoral sur plus de 120 kilomètres et sur une profondeur de plus de 40 kilomètres à l'intérieur des terres, de lagunes en relation avec la mer ou de lacs aux eaux plus ou moins douces selon le mouvement des crues des fleuves intérieurs ou côtiers.

La côte est bordée par un cordon de sables récents qui isole un réseau de lagunes séparées par des cordons anciens ou insérés dans les plateaux argilo-sableaux du Continental terminal. A l'intérieur, on trouve successivement de l'ouest à l'est, les plateaux de Comé et de Bopa, entre le fleuve Mono qui sépare le Togo et le Bénin méridional et le lac Ahémé, puis le plateau d'Allada, entre le même lac et l'ensemble fluvial Ouémé-sô et enfin, au-delà, le plateau de Sakété.

Un premier réseau de lagunes côtières s'étend sur 65 km environ, de la frontière togolaise au village de Togbin, à moins de 10 km de Cotonou. Il se subdivise en lagune de Grand-Popo et lagune de Ouidah, de part et d'autre du chenal de l'Aho qui apporte au lac Ahémé ou évacue vers l'Océan les eaux maritimes ou les eaux douces et les sédiments du Mono. Le deuxième réseau, alimenté par les eaux du plus long fleuve du Bénin, l'Ouémé, part de la lagune de Cotonou, s'épanouit dans le lac Nokoué qui communique avec la lagune de Porto-Novo une trentaine de km plus à l'est et avec la lagune de Lagos un peu plus loin.

Ces plans d'eau sont entourés de marais et de marécages qu'entretiennent les échanges hydrologiques fluvio-marins. Les rives des lacs, des lagunes et des îlots qui émergent de-ci, de-là ont constitué au XVIIIe et XIXe siècle des zones refuges pour des populations de paysans chassés des plateaux où s'étaient constitués des royaumes guerriers, notamment celui d'Abomey. Les fugitifs ont fini par s'adapter à ces sites particuliers au point de se convertir en pêcheurs dont la civilisation est devenue celle des « hommes de l'eau ». Le poids des migrations historiques mérite donc d'être souligné comme facteur de répartition des hommes, d'occupation et d'aménagement des espaces, enfin de création d'activités économiques originales.

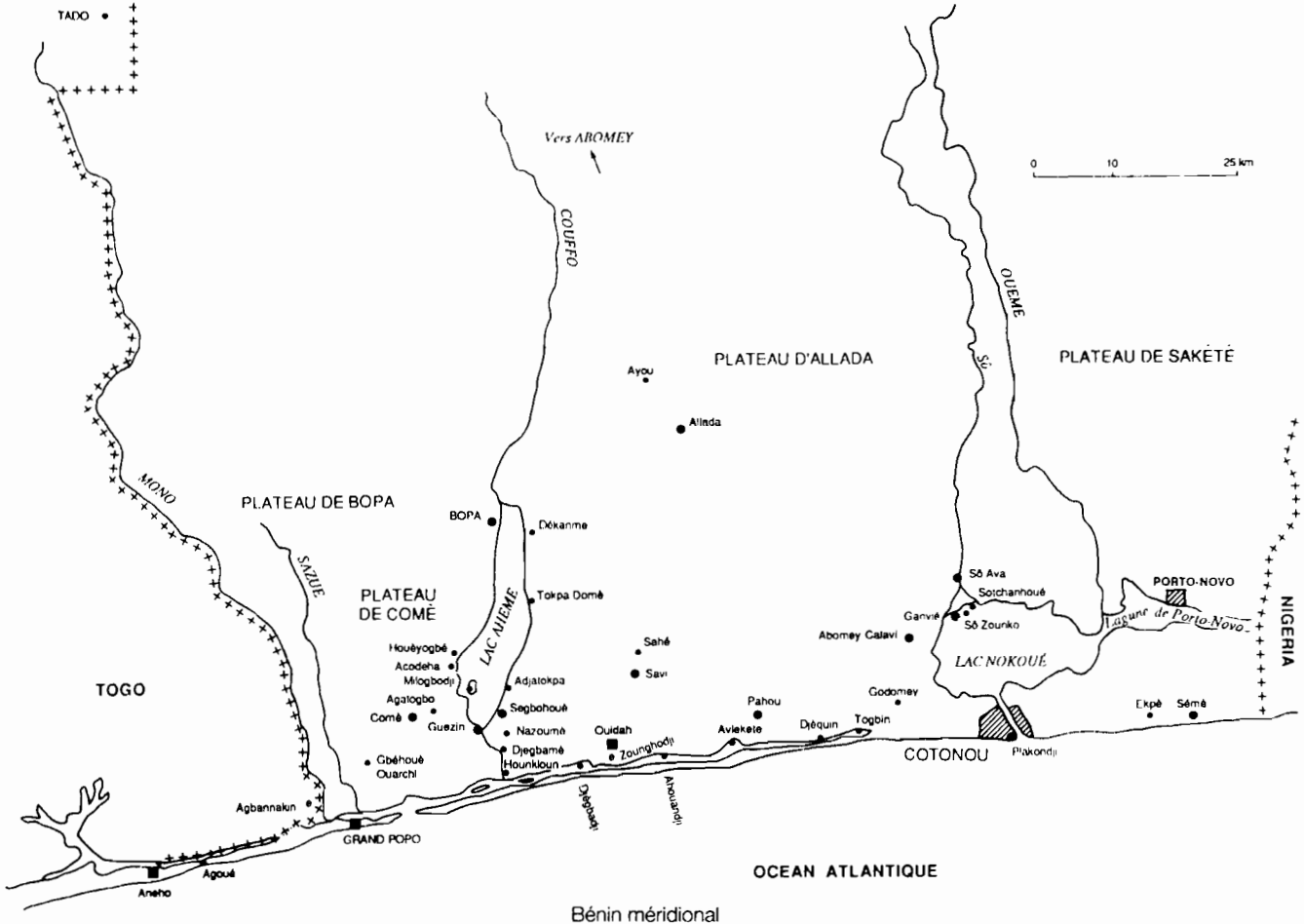

Bénin méridional

Les différents peuplements

Le peuplement Pédah

Il est sans doute le plus ancien dans la région du sud-ouest béninois. Il s'est établi autour du lac Ahémé et dans la partie centrale du littoral, de part et d'autre de Ouidah.

Avant le XVIe siècle, les populations qui prirent plus tard le nom de Pédah partirent du plateau de Tado, au Togo, et vinrent s'installer dans la partie méridionale du plateau d'Allada et sur les rives sud-est du lac Ahémé, autour de la localité de Ségbohoué. De là elles ont essaimé vers le nord en longeant la rive orientale. L'un de leurs chefs de migration fonda la ville de Sahé qui devint la capitale du royaume pédah à une dizaine de kilomètres à l'est du village d'Adjato-kpa. L'influence des Pédah s'imposa et la plupart des peuples voisins prirent leur langue et quelques-unes de leurs coutumes.

Kpassé, le second roi de Sahé fonda à moins de cinq kilomètres de la mer un domaine agricole qui devint la ville de Ouidah. C'est sur la plage de Ouidah que débarquèrent, au début du XVIIIe siècle, les premiers navigateurs portugais. Bientôt les comptoirs de commerce des Européens, protégés par des forts, s'installèrent à Ouidah pour commercer avec le royaume de Sahé qui s'enrichit rapidement tout comme le royaume d'Allada. Ce dernier, situé plus à l'est, tirait profit du commerce avec les Européens par le port de Djequin, au sud de l'actuelle ville de Godomey.

Ces réussites suscitèrent la convoitise du royaume fon d'Abomey à 130 kilomètres à l'intérieur des terres, qui commença à s'organiser à la fin du XVIIe siècle pour devenir rapidement un état conquérant. La prise d'Allada, en 1724, par le roi d'Abomey Agadja préluda à celle de Sahé en 1727. Une fois sa capitale occupée, le roi pédah Houffon s'enfuit vers l'ouest, traversant le lac Ahémé, accompagné d'un groupe important. Les fugitifs cachèrent les précieux objets de leurs cultes traditionnels dans l'îlot boisé de Mitogbodji, poussèrent vers des lieux plus hospitaliers, fondèrent les agglomérations de Houeyogbé, Acodeha, Agatogbo.

Après la destruction de Sahé, le roi d'Abomey Agadja construisit au nord de la ville de Ouidah un camp fortifié nommé Savi pour mieux la contrôler. Les populations pédah se dispersèrent donc autour du lac Ahémé et jusque dans les zones marécageuses ou lagunaires plus méridionales comme Nazoumé, mais elles ne connurent pas de répit avec les successeurs d'Agadja qui venaient capturer des hommes pour la traite ou le service de la royauté d'Abomey. Au XIXe siècle, les raids du roi Behanzin vers les plateaux de Bopa et de Comé, occupés par les populations Sahoué et Ouatchi, déclenchèrent une nouvelle dispersion vers la zone marécageuse, de part et d'autre du chenal de l'Aho, à Chehoué-Ouatchi par exemple. Ainsi des agriculteurs spécialisés vont devenir des pêcheurs lagunaires et lacustres, qui pêchent aussi bien dans les marais et les marigots.

Sur le plateau d'Allada, les Pédah dits Ayou désertèrent également leurs villages pour accroître la population des rives du lac Ahémé. A l'époque où se produisait la première dispersion des Pédah, les populations Aïzo du plateau d'Allada vinrent s'installer sur les rives nord-est du lac Ahémé et y fondèrent les principaux villages d'agriculteurs pêcheurs comme Adjatokpa, Tokpadomé. Certains parvinrent à Guezin, au débouché du lac dans le chenal de l'Aho, et furent à l'origine d'une importante chefferie, celle des Zounnon, dont l'autorité, surtout religieuse, sur les Pédah s'accroissait à mesure que s'éteignait celle, politique, des souverains rescapés de Sahé et établis à Mitogbodji.

Dans leur entreprise de conquête, les Fon d'Abomey entrèrent également en contact avec le deuxième groupement de pêcheurs en importance dans le sud-ouest béninois, les Pla, dont le territoire s'étendait le long de rives du Bas-Mono et des lagunes avoisinantes, jusqu'à la frontière togolaise.

Le peuplement pla

Partis sans doute de Tado au XVIIe siècle, les Pla ont suivi en pirogue le fleuve Mono et sont venus fonder Agbannakin, leur capitale historique, avant d'atteindre la mer. La rencontre des Pla et des Pédah provoqua des conflits à l'issue desquels la limite orientale du territoire des Pla fut fixée au débouché de l'Aho, dans la lagune de Ouidah, au lieu-dit Ahodenou, aujourd'hui Hounkloun.

Vers l'est en suivant la plage et la lagune côtière les Pla atteignirent Aného et même Aflao à la frontière Togo-Ghana. Les Fanti qui ont fondé Aneho venaient d'El Mina. C'étaient d'habiles navigateurs. Le rameau le plus oriental des Pla se trouvait à Djèquin. Après la chute de ce port, les Pla mêlés aux Pédah subirent les conséquences de la prise de Sahé puis de Ouidah, en 1742. La dispersion qui s'ensuivit poussa les Pla vers Zoungbodji, au sud de Ouidah, et plus loin vers l'est, sur les rives du lac Nokoué, au sud-ouest de la lagune de Cotonou, à Plakondji et bien au-delà sur les plages d'Ekpé et de Sémé, vers Porto-Novo.

Coincés entre les plateaux intérieurs, les lagunes et la mer, les Pla du royaume d'Agbannakin organisèrent bien avant le XXe siècle les activités liées au rivage et à la vie sur les lagunes, notamment la pêche qui était confiée à un ministre. Au XIXe siècle, la plupart des Pla du secteur togolais se replièrent vers l'est à la suite d'une poussée des Fanti qui fondèrent la ville d'Agoué. Le royaume des Pla fut alors comprimé dans la basse vallée du Mono.

Ainsi l'implantation actuelle des Pédah et des Pla est-elle essentiellement le résultat des vicissitudes historiques dont la plus déterminante fut l'expansion impérialiste du royaume d'Abomey. La conquête a eu deux conséquences majeures : la dispersion des Pédah et leur installation massive autour du lac Ahémé et dans les régions lagunaires et marécageuses avoisinantes et le cantonnement des Pla et des Aïzo dans les régions lagunaires et littorales ou sur les rives du lac Nokoué.

Avec le renforcement de l'influence du royaume d'Abomey et jusqu'à la fin du XIXe siècle, les Pédah et les Pla insoumis furent constamment harcelés et les royaumes de Ouidah et d'Allada jusqu'à Abomey-Calavi intégrés. Dès lors, la zone lagunaire et celle du complexe côtier devinrent par excellence des zones de refuge où les populations ont fini par se livrer à la pêche, à la fabrication de sel et à l'exploitation de la palmeraie. Désormais, elles seront incapables, comme l'a souligné P. PELISSIER, de « constituer un ensemble politique homogène et structuré ».

D'autres fugitifs demandèrent l'hospitalité aux Pla de Grand-Popo ou tentèrent de s'installer dans des sites nouveaux bien abrités. Nous illustrerons cette situation par les exemples des villages de Djègbadji, d'Avléketé dans la zone lagunaire et des villages lacustres sur pilotis du nord-ouest du lac Nokoué.

Le village de Djegbadji

Il a été fondé par un Pédah enfui de Djègbamè après la conquête de Comè. Etabli sur une île de la lagune de Ouidah, près de Zoungbodji, il devint le centre d'activités originales : pêche, exploitation de la palmeraie d'Elaeis et surtout fabrication de sel. Le contexte socio-politique de ce village était semblable à celui de beaucoup d'autres villages de la zone lagunaire comme Pahou, Togbin, Avléketé, Zoungbodji. Les populations réfugiées étaient contrôlées par des Fon d'Abomey, dans le cadre d'une véritable politique de colonisation. Des familles fon systématiquement transplantées se mêlaient aux populations locales pédah et pla pour contrôler le territoire, percevoir des droits et des taxes pour la royauté d'Abomey.

Dans le village de Djègbadji comme dans bien d'autres situés sur la lagune et jusque sur les rives du lac Ahémé, la fabrication artisanale du sel devint une activité marquante qui dure jusqu'à nos jours. Elle se pratiquait selon des techniques originales à partir des sols salés, raclés près des mangroves et soumis à la lixiviation dans des paniers faits de branches de palétuviers. Les solutions salines concentrées étaient chauffées. Après évaporation de l'eau, le sel était recueilli et vendu. Tributaire de

l'écosystème mangrove, cette activité a contribué à sa dégradation et à sa disparition en certains endroits.

Les immigrants fon durent eux aussi s'adonner à la pêche ; mais n'ayant pas la maîtrise de la pêche à l'épervier, ils s'appliquèrent à poser en travers de la lagune des barrages munis de nasses, ce qui demeure aujourd'hui, dans cette lagune, l'un des moyens de pêche les plus usités.

Le village d'Avlékété

Situé au sud de Pahou, ce village est un autre exemple d'implantation dans la zone lagunaire qui illustre fort bien l'impact d'Abomey. L'insécurité, la fuite devant les chasseurs d'esclaves poussèrent des Pla venus d'Agbannakin, sur le Mono, et de Djèquin vers cette île. Vers la fin du XIXe siècle des esclaves y étaient parqués en attendant leur embarquement sur les bateaux négriers. Après la conquête française, ceux qui ne furent pas expédiés demeurèrent sur place et il s'ensuivit un mélange de peuples très divers comme on peut le noter dans des localités voisines comme Ahouandji et Godomey. Tous ces gens, agriculteurs au départ, finirent par pratiquer la pêche et des cultures maraîchères.

Les villages lacustres du Lac Nokoué

Des populations d'agriculteurs aïzo se réfugièrent, du XVIIe au XIXe siècle sur les rives boisées du lac Nokoué et s'adaptèrent au milieu fluvio-lacustre lorsqu'intervinrent des perturbations écologiques majeures. La plus importante de ces perturbations est l'ouverture artificielle d'une passe dans le cordon littoral à Cotonou. Cet événement changea un plan d'eau rémanent alimenté en eaux douces par l'Ouémé et un de ses défluents, la Sô, en un lac d'eaux saumâtres, élément fondamental de la pêche lacustre et lagunaire du Bénin méridional. Dès lors, les populations se spécialisèrent dans les activités de pêche, si bien qu'ils devinrent « les hommes de l'eau », les Toffinou.

La tradition orale des Toffinou, rapportée par BOURGOIGNIE (1972) affirme qu'avant l'arrivée des Français, le lac Nokoué ne communiquait pas avec la mer. C'est en 1885 que, pour diverses raisons et notamment la protection de la ville naissante de Cotonou contre les inondations, les Européens ont procédé à l'ouverture du chenal de Cotonou. Depuis ce temps, il y a eu alternance périodique d'obstruction et d'ouverture. Il en est résulté des répercussions hydromorphologiques et biogéographiques importantes : d'une part la vidange des eaux douces intérieures, d'autre part la pénétration de la mer dans les lagunes Nokoué et de Porto-Novo, le changement de la nature des eaux et des biotopes offerts au peuplement piscicole et à la flore.

« Lorsque le chenal de Cotonou est ouvert, une partie de la crue de l'Ouémé qui autrefois avait accès aux marais de la région de Ouidah, se déverse directement en mer et la décrue est accélérée dans tout le bas-delta. » (PELISSIER, 1963). De décembre à avril, se produit un renversement de courant qui entraîne l'irruption de l'eau salée dans le lac Nokoué en attendant que les prochaines crues diminuent la salinité des eaux.

La modification de la salinité du lac affecta notamment la forêt riveraine qui disparut progressivement et fut remplacée aux endroits favorables par la mangrove qui s'étendait alors sur les rives de la lagune côtière depuis le Togo, les rives du Bas-Mono, le lac Ahémé, la lagune de Ouidah jusqu'au lac Nokoué. Les populations réfugiées, se trouvèrent donc à découvert, exposées en principe aux menaces de leur ennemis du royaume d'Abomey. Mais la chute de ce royaume en 1894 établit une nouvelle situation socio-politique caractérisée par une meilleure sécurité pour les riverains, assurée par l'administration coloniale. Cependant, ces populations ne revinrent pas sur la terre ferme. Privés de l'abri du couvert forestier, elles s'installè-

rent sur l'eau, et créèrent le célèbre habitat lacustre des villages sur pilotis qui fait l'attrait touristique majeur des cités comme Ganvié, Sô Ava, So Zounko, Sôp Tchanhoué. Désormais les « Toffinou » dépendirent plus que jamais de la pêche et des échanges des produits halieutiques contre les produits agricoles des plateaux voisins. C'est dans ce contexte marqué par l'accroissement démographique des populations lacustres que naquit la fameuse technique de semi-pisciculture appelée « acadja ». D'après la tradition, c'est l'abondance des poissons aux abords des palétuviers, *Rhizophora racemosa,* qui aurait donné l'idée aux habitants du village lacustre de Sôp-Tchanhoué, dans l'actuel district de Sô-Ava, de reconstituer artificiellement un milieu comparable. Ainsi, des branchages furent plantés dans la vase dans des plans d'eau de 1,50 m à 1,80 m de profondeur encadrant une végétation flottante. Ce parc artificiel sert de refuge et de lieu de reproduction à de nombreuses espèces de poissons qui se nourrissent du phytoplancton résultant de la pourriture des branchages. Améliorée par la suite, cette technique sera la plus productive dans le lac Nokoué, la lagune de Porto-Novo jusqu'aux années 1960 et, dans le lac Ahémé entre 1957 et 1970, avant que des perturbations hydrobiologiques et une gestion anarchique ne réduisent sa contribution à la production. En effet le rendement moyen de ces acadjas selon M. GNONHOUÉ, un expert béninois qui en suit l'évolution depuis de nombreuses années, est d'environ 5 à 7 tonnes à l'hectare.

Cet exemple comme les deux précédents montre de façon remarquable les conséquences socio-économiques des migrations historiques.

L'évolution récente

Cependant toutes les populations dont nous avons étudié les mouvements ne se sont pas stabilisées, ni dans l'espace ni dans leurs activités traditionnelles. Dans le cadre des structures administratives issues de la colonisation, qui ne tinrent pas suffisamment compte de l'ancienne extension des groupes humains, la mobilité des populations reprit, non plus pour la recherche de refuges mais pour des raisons économiques et sociales : déclin de Grand-Popo, de Ouidah et de son port, Djègbadji, déclin du marché d'Acodéha, croissance de Cotonou favorisée par le wharf, développement de la pêche maritime qui attira sur le littoral béninois un afflux de populations ghanéennes et des Pla. Si ces derniers se lancèrent dans la pêche maritime avec succès, les Pédah, eux, ne purent se contenter de la pêche lagunaire et ils diversifièrent leurs activités pour s'intégrer à un commerce plus rémunérateur.

Le peuplement du littoral béninois par les Pla et les « Kéta » du Ghana

La première migration importante des pêcheurs Pla sur le littoral s'est produite vers Cotonou et a été provoquée par la construction du wharf, achevée en 1891, et qui servit au débarquement des troupes françaises de conquête. Des Pla, venus de Grand-Popo et de Djègbadji, des Pédah du lac Ahémé se mêlèrent comme main-d'œuvre aux Kroumen venus du Ghana, de Côte d'Ivoire ou du Libéria, voire du Sénégal pour aider au déchargement des bateaux. Le recrutement des Pla s'intensifia au point qu'il fallut leur donner un emplacement, situé contre le déversoir du lac Nokoué, c'est-à-dire la lagune de Cotonou. Rappelons qu'ils s'étaient spécialisés depuis longtemps dans les opérations de canotage, à l'époque où Grand-Popo était un des deux principaux ports du Bénin, où Ouidah et son avant-port Djègbadji desservaient les comptoirs et les forts européens qui s'y étaient établis.

Jusqu'à la construction du port de Cotonou, de 1959 à 1965, l'importance des Pla était réelle dans ces activités. Mais ils se sont également et fort heureusement reconvertis à la pêche maritime artisanale, à l'école des immigrés du Ghana, introducteurs des grandes barques de pêche des Fanti, capables de franchir la barre, et

se sédentariser. Ils constituent encore aujourd'hui, avec les Pla, les agents déterminants de la pêche maritime artisanale dans le port de Cotonou ou dans les villages du littoral.

Les conséquences des migrations historiques ont joué non seulement sur l'implantation des riverains des plans d'eau du Bénin méridional, mais elles ont aussi déterminé les principales activités qu'ils exercent aujourd'hui ainsi que les caractéristiques de l'habitat, la répartition, la composition et la typologie des villages de pêcheurs. Notre objectif était d'attirer l'attention sur l'impact des facteurs historiques sur l'aménagement des paysages géographiques, les modifications de l'espace et les écosystèmes, la détermination des genres de vie. Nous retiendrons que les principales migrations historiques de la zone lagunaire et lacustre du Bénin méridional, la constitution du royaume Pédah de Sahé et ses avatars, l'expansion des Pla le long du fleuve Mono et du littoral tant vers l'ouest que vers l'est, l'implantation des groupes fon à la faveur de la conquête militaire des rois d'Abomey suivie d'une colonisation systématique, les apports techniques révolutionnaires des pêcheurs ghanéens, la construction du wharf de Conotou et du port, sont les principaux facteurs du changement. De remarquables adaptations aux modifications écologiques se sont produites, dans le cas des « Toffinou » du lac Nokoué et de la plupart des populations qui ont exploité les données de ce milieu complexe et instable, en vue de diversifier leurs activités économiques. Certains de ces hommes ont atteint des réussites techniques très efficaces comme celle de la pisciculture en acadja, qui sont considérées aujourd'hui comme des modèles exportables qui méritent l'attention des décideurs politiques, lorsqu'ils recherchent les solutions les plus fiables pour relancer des activités économiques en crise comme la pêche lacustre et lagunaire du Bénin méridional.

BIBLIOGRAPHIE

BOURGOIGNIE (G.-E.), 1972 — *Les hommes de l'eau. Ethno-écologie du Dahomey lacustre*, Editions Universitaires, Paris.

GNONHOUE (D.), 1981 — Les pêcheries en acadjas et leur évolution au Bénin, *INFOSEC, Cahiers et Documents*, 4, La pêche au Bénin.

GUILCHER (A.), 1959 — La région côtière du Bas-Dahomey Occidental, *Bull. de l'IFAN*, série B, t. XXI, juillet-octobre, n° 3-4.

KARL (E.), 1974 — *Traditions orales du Dahomey*. Cotonou.

LOMBARD (J.), 1953 — Ville africaine, *Etudes Dahoméennes*, n° 10.

PARADIS (G.) et ADJANOHOUN (E.), 1974 — L'impact de la fabrication du sel sur la végétation de mangrove et la géomorphologie du Bas-Dahomey, *Annales de l'Université d'Abidjan, série E*, t. VII, fasc. 1, p. 607.

PAZZI (R.), 1972 — *Note d'histoire des peuples Adja, Evé, Gen et Fon*.

PELISSIER (P.), 1963 — *Les pays du Bas-Ouémé*, Travaux du département de Géographie de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Dakar, n° 10.

POGNON (A.), 1965 — Le lac Ahémé et les « Amedjrotin », *Aube Nouvelle*, 31 octobre.

POGNON (A.), s.d. — *Dans le tourment du destin*, Editions ABM Cotonou.

SURGY (A. de), 1969 — *La pêche maritime traditionnelle à l'ancienne « Côte de Guinée », Origine et développement*, Document du Centre d'Etudes et de Recherches de Kara.

VERGER (P.), 1968 — *Flux et reflux ; traite des nègres entre le Golfe du Bénin et Bahia de Todos os Santos (du XVIIe au XIXe siècle)*, Mouton, Paris.

WELCOMME (R.-L.), 1971 — *Evolution de la pêche intérieure, son état actuel et ses possibilités*, Document FAO, Rome.

Aux deux rives de l'Atlantique
Le fait migratoire en pays lobi et dans l'Etat de Bahia

Georges SAVONNET

Migrations en Afrique de l'Ouest avant le XXe siècle

Au cours des siècles précédant l'époque coloniale, les « migrations volontaires »[1] des paysans noirs sont très rares : les groupes lignagers ou les communautés villageoises disposent de terres généralement abondantes qui suffisent à leurs besoins, la pression démographique reste faible, enfin, l'insécurité est grande au-delà d'un certain rayon autour du village. Cette insécurité est la conséquence de dissensions entre ethnies, entre villages voisins ou clans adverses. Seules les populations à pouvoir centralisé, disposant d'une armée forte, peuvent se déplacer sans crainte à l'intérieur de leur territoire (type mossi du Burkina).

Toutefois, au cours des siècles, certaines populations, périodiquement, sont obligées de fuir l'envahisseur ou de le suivre en captivité : extension de l'empire du Ghana au Xe et XIe siècles, du Mali au XIVe siècles, guerres d'El Hadj Omar à la fin du XIXe siècle. Enfin la chasse à l'homme par les rabatteurs d'esclaves dès le début du XVIe siècle va s'amplifier jusqu'au début du XIXe et provoquer de nombreux déplacements de populations rurales qui fuient les razzias de bandes armées de fusils introduits par les esclavagistes occidentaux.

En effet, l'introduction d'armes à feu va donner aux populations noires qui les reçoivent une supériorité sur leurs voisins ne disposant que de leurs arcs et de leurs flèches. Ainsi « l'un des motifs de la guerre de 1735 entre Ashanti et Dagomba (Ghana actuel), fut la recherche d'esclaves ; grâce à leurs armes à feu, les *gun-men* (ashanti) vainquirent les excellents guerriers dagomba » (J. ROUCH, 1956). Ces derniers, vaincus par leurs voisins méridionaux, vont par la suite, en se dotant à leur tour d'armes à feu, agrandir leur territoire (milieu du XVIIIe siècle) en repoussant vers le nord Dagari, Wilé et Dyan ; vers l'ouest, Dyan, Lobi, Birifor qui, après avoir traversé la Volta noire, s'installent sur les terres libres des Koulango. Chez les Lobi,

1. Nous opposons le terme « migration volontaire », qui est décidée librement, à « migration forcée », conséquence d'une pression exercée par des éléments extérieurs (guerre, sécheresse...).

ce mouvement de population amorcé il y a deux siècles se poursuit encore de nos jours : depuis une dizaine d'années, ils ont atteint les limites de la grande forêt à 250 km de leur point de départ.

Abandonnons pour l'instant les Lobi sur les marges forestières ivoiriennes pour revenir quelques siècles en arrière et suivre les migrations des esclaves noirs au Brésil ; ayant traversé l'Atlantique, nous y resterons pour observer les stratégies utilisées par les Portugais pour coloniser les immenses espaces du *Nordeste,* puis la « descente » des ruraux vers les riches Etats du Sud ; enfin, avant de revenir en Afrique, nous examinerons les effets de la crise sur les mouvements des populations rurales nordestiennes.

Migrations forcées des esclaves noirs au Brésil

Les Noirs, pour la plupart d'origine paysanne, ont été « recrutés »[2] par les « *pombeiros* » travaillant pour le compte d'un « roitelet nègre » qui les troque contre des armes à feu, des cotonnades, du tabac... auprès du négrier occidental ; ce troc ou *resgate* se déroule pour ce qui intéresse le Brésil, sur les côtes du Bénin, du Nigéria ou d'Angola. Embarqués (ou plus précisément, entassés) dans les cales d'un bateau (appelé *tumbeiro* par les Portugais, c'est-à-dire croque-mort !) après avoir été baptisés, les captifs entreprennent la longue traversée qui les amène à Bahia (durée 40 jours au minimum depuis l'Angola). La mortalité est effrayante : sur 1 211 « pièces » embarquées en 1625 par le gouverneur de l'Angola, il n'en reste plus à l'arrivée que 628 vivants, parmi lesquels 68 décéderont peu après leur débarquement (F. MAURO, 1983 : 194).

Généralement, dès leur débarquement, les esclaves sont « mis en quarantaine » pour effacer les fatigues du voyage. Bien traités, bien nourris, ils feront bonne figure au moment de leur vente ; nombre d'entre eux sont acquis par les *Senhores do engenho* (maîtres des plantations de canne à sucre) et emmenés sur la propriété où ils passeront le reste de leur courte vie active (7 ans en moyenne d'après F. MAURO, 1983 : 204).

Sur l'*engenho de açugar*, les esclaves sont rassemblés dans des quartiers, nourris, habillés et mariés par leur maître, lequel dispose, selon son bon plaisir, de leurs enfants lorsque ceux-ci sont en âge de travailler. Aucune organisation sociale n'est tolérée par le *senhor* afin d'éviter les rébellions organisées ; seules, furent autorisées au XVIIIe siècle les *beluques* dominicales, divertissements comprenant des chants et des danses dans la langue de leur pays d'origine autour d'un tam-tam. Ces *beluques*, qui passent pour de simples distractions de nègres nostalgiques, étaient en réalité des réunions où l'on invoquait les dieux d'Afrique et par lesquelles les esclaves reprenaient conscience de leurs origines ; ces manifestations socio-religieuses ont donné naissance aux actuels *codomblè* étudiés depuis un demi-siècle par P. VERGER ; ces *codomblè* sont des cérémonies afro-brésiliennes qui maintiennent « tenacement la tradition et qui leur ont donné (aux esclaves) la force de rester eux-mêmes » (P. VERGER, 1957 : 19-20).

Plus tard, à la fin du XVIIIe siècle, survient l'effondrement de l'économie basée sur la canne à sucre ; une partie des esclaves est alors vendue dans les Etats du Sud où la caféiculture prend une grande extension. Après l'abolition de l'esclavage au Brésil en 1888, la situation des Noirs affranchis ne s'améliore guère : « le changement social ayant éliminé l'« esclave », il subsista le « nègre » perçu comme un résidu racial... relégué... dans la catégorie inférieure des pauvres » (Cl. SAVONNET, 1984 : 168). Ils abandonnent alors les plantations où le qualificatif « esclave » colle

2. Heureux euphémisme du parler brésilien !

à la couleur de leur peau, et se réfugient pour la plupart dans des villes où, là aussi, ils ont peine à s'intégrer dans le nouvel ordre économique...

Colonisation de l'intérieur par les Portugais

Revenons en arrière, au XVIe siècle. A cette époque, la production de la canne à sucre sur les terres de la *Mata* et de *l'Agreste*[3] en pleine expansion exige un développement accéléré de l'élevage (pour la fourniture de viande et de bêtes de trait) (C. FURTADO, 1972 : 57). Le climat trop humide de la côte étant défavorable à cette activité, le roi du Portugal incite nobles et gens de son entourage à créer des fermes d'élevage à l'intérieur du pays. Ce sont les « petits blancs » portugais, insuffisamment fortunés pour créer leur propre *engenho de açucar*, mais courageux et entreprenants qui seront les acteurs de cette grande aventure.

Ils se rassemblent en des *bandeirantes*[4] de plusieurs dizaines de personnes, remontent le cours des fleuves (le São-Francisco à Bahia) (fig. 1) et installent à proximité de leurs rives leur *fazenda de creação* (ferme d'élevage). De là, ils se taillent de vastes domaines sur les terres des Indiens qu'ils capturent pour leur service, ou refoulent toujours plus loin ou encore qu'ils éliminent en cas de résistance. Ainsi, à partir des berges des cours d'eau, se développe une colonisation des terres sur les immenses étendues du sertão. Ces communautés très isolées comprennent des *vaqueiros* (gardiens de troupeau), des *lavradores* (paysan) et plus tard, apparaîtra le *garimpeiro* (chercheur de pierres et métaux précieux) : les premiers sont aidés dans leurs tâches par des captifs indiens qui s'adaptent fort bien aux activités pastorales, les seconds utilisent des noirs qui s'accommodent des travaux agricoles et domestiques.

Ces communautés de *sertanejos*[5] installés à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale, très difficiles d'accès, craignant toujours une attaque des Indiens ou la sécheresse qui ruine tous leurs espoirs, ces communautés marginalisées ont « sécrété » un genre de vie, se sont forgé des lois, une éthique, qui n'ont rien de commun avec celles qui prévalent dans les riches fazendas de l'est ou dans les villes côtières.

Ces types d'hommes à la vie rude, indépendants mais fiers malgré leur pauvreté, qui se révoltent parfois contre le pouvoir (tel le mystique Antonio Conseilheiro à la fin du XIXe siècle) sont magnifiquement décrits par Euclyde de Cunha dans son ouvrage « *Os Sertões* » (EUCLYDEIDA CUNHA, 1903 : 91-114).

La présence des terres libres à l'infini a annihilé chez le *sertanejo* toute recherche novatrice capable d'améliorer la rentabilité de l'exploitation (C. FURTADO, 1972 : 52 et suiv.). Ses modes d'exploitation sont donc ultra-extensifs et l'entraînent à se déplacer lorsque la terre est épuisée ou que les sécheresses successives ont ruiné sols et pâturages. Il abandonne donc terre et maison et s'en va ; hardes et provisions sont transportés à dos de mulet, le reste de la famille suit à pied et par petites étapes recherche un endroit moins inhospitalier. Ces groupes de migrants en détresse rassemblant une ou deux familles sont appelés « *flagelados* »[6].

Découvrent-ils une place plus verdoyante, un *brejo* (endroit humide), ils y dressent leur campement, débroussaillent, ouvrent des champs... l'espoir revient. Si le groupe n'est pas « dérangé » par d'autres flagelados plus nombreux et plus forts

3. *Mata* = forêt, *agreste* = zone humide située à l'arrière des côtes atlantiques, *sertao* = mot dérivé de desertao.
4. Bandeirantes = Bandeira : drapeau, le bandeirante est un porte-drapeau qui part en avant pour la conquête, ici, des terres.
5. Sertanejo : habitant du sertão.
6. Le Brésilien Glauba Rocha, dans son film « Vidas secas » (réalisé dans les années 1950), évoque d'une manière poignante le cheminement sans fin des flagelados à la recherche de terres meilleures.

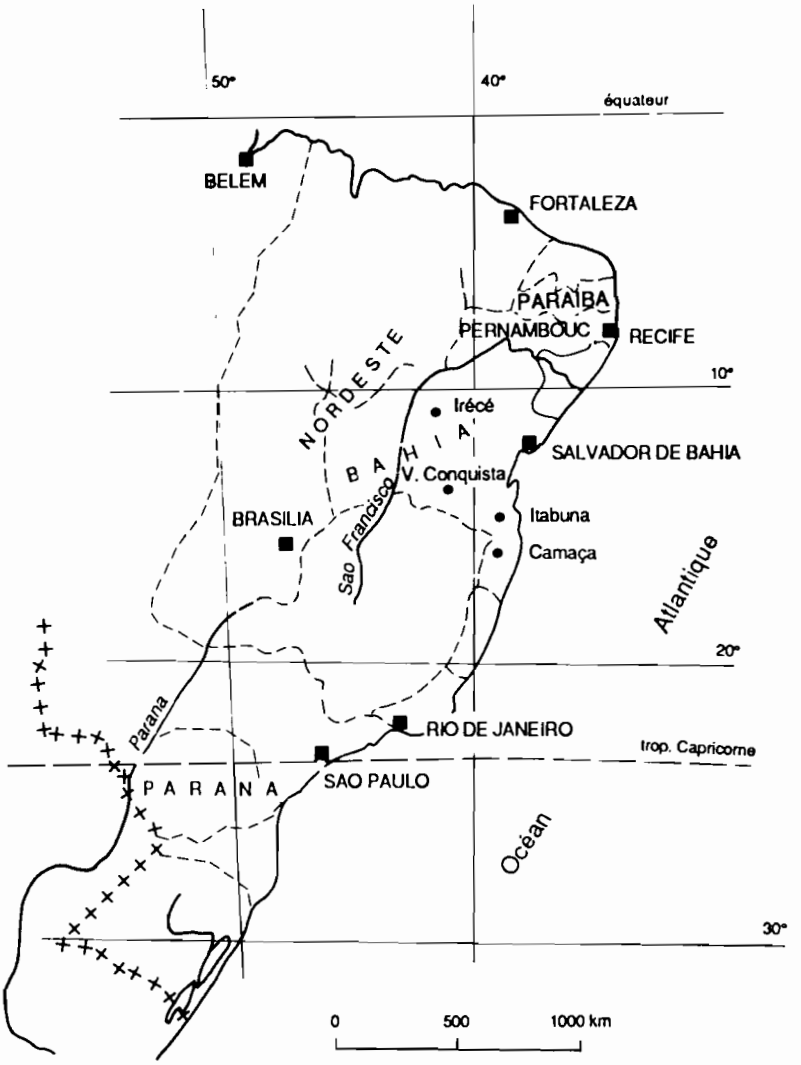

FIG. 1. — Brésil oriental

qu'eux, si la terre tient ses promesses, alors un nouveau village se forme ; peut-être, portera-t-il le nom de son fondateur[7].

C'est à partir de ces points d'ancrage (villages de front pionnier) que va se développer au cours des années, en tache d'huile, une colonisation régionale : chaque chef de famille établit chacun de ses garçons mariés soit sur une terre de son propre domaine soit sur une terre proche du village. Si la terre est inoccupée, le paysan se taille un immense domaine (de plusieurs centaines d'hectares), il devient *posseiro* c'est-à-dire occupant sans titre ; dans le cas contraire il doit l'acheter aux premiers occupants.

7. Exemples empruntés au Sertão de Bahia : Marcelo Gomes, Dom Basilio, Souto Soarès...

Pendant toute la moitié du XXe siècle, l'isolement du sertão est profond : les voies de communication sont pratiquement inexistantes et souvent peu sûres ; le paysan est donc confiné dans une sorte d'isolat où il vit replié sur lui-même. Tout le matériel est fabriqué sur place selon les modèles datant du XVIIIe siècle : moulins à sucre, à manioc, à glaise (destinée à fabriquer briques et tuiles rondes), ils sont mus par un mulet ou un bœuf. Fours à chaux, à briques ou à semoule de manioc et alambic à *cachaça* (alcool de canne) sont chauffés au bois. Les chars à bœufs (aux roues en bois, pleines), métiers à tisser le coton, le cuir destiné à la fabrication des vêtements, chapeaux et chaussures sont fabriqués dans chaque village (G. SAVONNET, 1979, planches photos : 186-187).

En 1975, dans l'arrière pays de Bahia, on découvre encore ces scènes pastorales d'une époque révolue, ces images d'une civilisation vivant hors du temps. Cependant, les choses bougent quelque peu : sur les foires, les marchés, le jeune est informé des possibilités de travail offertes sur les plantations de caféiers du Parana ou à São Paulo. C'est à partir des années 1925-30 que les Etats du Parana et São-Paulo entrent dans l'imaginaire du jeune sertanejo et apparaissent comme des « Eldorado » qu'il faut connaître.

Migrations individuelles vers le sud

Il va donc tenter lui aussi l'aventure ; il part à pied, vers le sud, se faisant embaucher ici et là pour subvenir à ses besoins ; il met parfois plusieurs mois pour atteindre le Parana[8] ; il y trouve facilement du travail : le sertanejo est réputé travailleur et honnête. Nourri, logé sur le domaine, il amasse quelques économies ; à partir des années 1950-60, il peut même suivre les cours d'alphabétisation, le soir. Après quelques années passées loin du pays, deux possibilités s'offrent à lui : revenir au village ou rester dans le sud.

Dans le premier cas, si l'inflation n'a pas amputé ses économies d'une large fraction de son pouvoir d'achat[9], il pourra acheter à bon compte une fazenda abandonnée, des terres, un attelage. Instruit, il mettra peut-être en pratique les méthodes de production observées dans le sud... Il réussira dans son entreprise à deux conditions : que le prix des denrées ne s'effondre pas[10], que la pluviométrie soit bonne au cours des premières années. Dans le cas contraire, c'est l'échec et le retour définitif dans le sud[11] !

Dans le deuxième cas, il reste dans les Etats méridionaux ; alphabétisé, il parviendra à occuper un poste de responsabilité dans la fazenda. Mais la ville l'attire ; ayant trouvé un emploi plus rémunérateur, il quitte la plantation ; il habitera dans une lointaine banlieue, y construira sa maison, se donnera un certain confort ; par ordre d'importance, électricité, cuisine au gaz, télévision, réfrigérateur.

De mes enquêtes faites en 1978 à San-Andrè (banlieue industrielle située à 35 km de São-Paulo), je retiens la faiblesse des salaires : mensuellement 200 $ US pour une famille de quatre ou cinq personnes ; on vit chichement, mais on a la sécurité de manger à sa faim, d'envoyer les enfants à l'école, d'avoir un hôpital, un dis-

8. L'un d'entre eux, parti de la Chapada da Diamantina en 1950 pour le Parana, met trois années pour atteindre cet Etat : il passe deux années à Itabuna et une à Camaça (Etat de Bahia).
9. De 1975 à 1980 le taux moyen annuel de l'inflation varie de 40 % à 80 % et de 80 à 200 % de 1980 à 1985.
10. Par exemple, le prix du kilo de ricin qui atteignait 5 cruzeiros en 1975 s'effondra à 1 cruzeiro en 1976.
11. Dans la région de Brumado, sur une centaine de fazendeiros enquêtés en 1976-77, j'ai rencontré 7 propriétaires moyens (100 à 150 ha) qui avaient réussi, après séjour dans le Sud, à créer au retour au pays une exploitation moderne et rentable ; tous avaient été alphabétisés au Parana ou à São-Paulo.

pensaire à proximité. Les relations sont rares avec le pays, on ne se déplace que pour des événements graves, les envois d'argent sont exceptionnels, chacun vit replié sur soi, aussi on ne voisine guère : ainsi les immigrés d'une même région vivant dans le même quartier s'ignorent. Situation impensable dans les villes d'Afrique noire. Mais aucun migrant interrogé ne regrette le Sertão et n'envisage d'y revenir pour finir ses jours.

Soulignons bien que tous les immigrés interrogés avaient réussi ! Mais que sont devenus les malchanceux, les malheureux ? Je ne les ai pas rencontrés. Combien sont-ils ? Où sont-ils ? Comment vivent-ils ?

Migration des ruraux et crise

Depuis 1980, le sertanejo émigre moins vers les villes du sud et sur les latifundia : nombre d'entreprises ont réduit leurs activités, la culture du caféier nécessitant une main-d'œuvre abondante a été remplacée par celle (très mécanisée) du soja. Ce dernier produit offre, à un marché mondial en pleine expansion, souvent deux récoltes par an (B. BRET, M.-D. de SUREMAIN, 1985 : 78) — tandis que le café était, à cette latitude, périodiquement anéanti par la gelée. Les plantations ont donc été déplacées plus au nord, sur les hautes et bonnes terres des plateaux de Bahia : 40 000 ha environ étaient en production dans la région de Vitoria de Conquista en 1983 ; cette nouvelle stratégie économique intéresse aussi la culture du riz sur les nouvelles terres inondées du São-Francisco, celle du haricot de la région d'Irécé, enfin au Pernambouc et Paraiba, dès 1975, les autorités brésiliennes ont appliqué le programme alcool (à partir de la distillation de la canne à surcre) destiné à remplacer le pétrole.

Cette orientation nouvelle de l'économie agricole fondée sur la grande exploitation a pour effet d'évincer de leurs terres des milliers de petits propriétaires qui, pour la plupart, se sont réfugiés dans les petites villes du Nordeste[12] et deviennent une main-d'œuvre « a vontade dos impresarios »[13] (R. LINHART, 1980 : 34, 35). Notons que plus des deux tiers des immigrés vivant dans l'Etat de Bahia sont des étrangers, totalement démunis venus des Etats voisins (H. THERY, M. DROULERS, 1985 : 14, 15). Ainsi, l'Etat de Bahia qui jusqu'ici se délestait périodiquement de nombreux éléments de sa population jeune, serait devenu, dès 1980, une zone attractive. Mais cette attraction des petites villes de l'intérieur masque une situation tragique vécue par les nouveaux venus sans ressources. Par exemple, pour vaincre la faim au Pernambouc où le salaire journalier du coupeur de canne varie entre un et trois dollars US, le paysan cherche un emploi temporaire sur les rizières du São-Francisco, les champs de haricots de Irécé ou par la cueillette du café à Victoria da Conquista, cueillette qui se déroule de juillet à fin septembre ; elle nécessite pendant ces trois mois la présence de 20 000 travailleurs ; d'après mes calculs sur les chiffres présentés par B. BRET et M.-D. DE SUREMAIN (1985 : 84-91), le salaire journalier du cueilleur varierait entre 2 et 5 $ US.

Cette situation dramatique du paysan évincé de ses terres est chose courante au Brésil ; mais généralement il parvenait au bout de quelque temps à trouver un travail en ville ou à découvrir une terre libre sur laquelle il recréait son exploitation. Aujourd'hui, la ville n'embauche plus, c'est la crise et, dans l'Etat de Bahia, les terres libres sont les moins aptes à la culture... Mais on dit qu'en Amazonie, à 2 500 km

12. A Irécé, dans l'Etat de Bahia, la population est de 14 000 hab. en 1975, de 38 000 en 1983 (Je remercie ici, le CREDAL – et plus spécialement Hervé THÉRY – qui a mis à ma disposition les derniers documents sur ses recherches dans l'Etat de Bahia).
13. « A la discrétion de l'employeur » *in* : « La faim et le sucre ». « Ainsi (en 1979), depuis 1964, le salaire a été divisé par deux et la production journalière multipliée par deux. »

plus à l'ouest, la forêt est immense... Les terres sont les plus fertiles du Brésil... On peut manger à sa faim et même devenir riche en quelques années... Par ailleurs, le voyage par camion est gratuit...

Migrations des ruraux en Afrique de l'Ouest au XXe siècle

En Afrique de l'Ouest contemporaine, il apparaît, dans une première approche que les mouvements migratoires des ruraux n'ont rien de commun avec ceux du Brésil. Ici, les motifs de départ, les préparatifs, les prospections dans la région d'accueil, les relations avec les autochtones, etc., sont régis par des règles socio-religieuses qui doivent être respectées (Cl. BOUET, 1977 : 33 et suiv.). Par ailleurs, il existe encore, bien vivants et actifs, des cercles d'alliance entre individus appartenant, par exemple, à une même famille ethnique, un même clan ou à un même groupe linguistique. A l'intérieur de ces « communautés », les membres entretiennent entre eux des relations privilégiées faites d'alliances, de solidarité ; ils ne s'en départissent pas, quel que soit l'écart social entre « frères ». Enfin, le paysan pratiquant la religion traditionnelle (ils sont encore nombreux au Burkina et en Côte d'Ivoire) ne peut exécuter certains actes relatifs au foncier (actes banals en économie moderne) tels que la vente ou la location de la terre qui, elle, reste la propriété exclusive des dieux du sol.

C'est donc sur ce fond original où le social et le religieux traditionnels prédominent, que vont s'inscrire, se développer les mouvements migratoires des ruraux de l'Afrique de l'Ouest.

Nous n'insisterons nullement sur les migrations forcées de la période coloniale au cours de laquelle les jeunes fuient les réquisitions de l'administrateur, du militaire ou du recruteur de la SIAMO[14], pour nous pencher sur les deux modes de migration les plus communément pratiqués de nos jours : migrations familiales sur les terres neuves, migrations des jeunes sur les plantations et dans les villes.

Migrations familiales sur fronts pionniers

Contrairement à ce qui se passe dans le Sertão brésilien, il ne s'agit pas pour le migrant des savanes de conquérir la terre, mais bien de recevoir l'autorisation de la cultiver pour subvenir aux besoins du groupe. Cette autorisation est obtenue soit directement des divinités de la terre (après sacrifices sur le sol) lorsque la région est inoccupée, soit par le chef de terre du village voisin. Par ailleurs, cette migration est soigneusement préparée par l'envoyé du chef de famille qui, en saison sèche, visite la région, s'entretient avec les chefs de villages autochtones, avec ses compatriotes déjà établis dans le pays. La décision une fois prise, c'est le départ — autrefois à pied (comme les flagelados brésiliens), aujourd'hui par camions ; puis c'est l'installation, la mise en valeur des terres... Aux récoltes, les nouveaux venus offrent au chef de terre quelques paniers de chacun des produits moissonnés, des animaux, non pas comme redevance ou prix de la location des terres, mais bien comme offrandes destinées aux autels protecteurs du village en remerciement des bienfaits reçus (G. SAVONNET, 1962 : 35-42).

Ici donc, la terre (et le respect qu'on lui porte) apparaît comme le « nœud » des relations qui s'établissent entre les deux communautés. Ces relations devraient finalement aboutir à une assimilation complète des immigrés au village-hôte, ceci par des échanges matrimoniaux avec la population locale.

14. SIAMO : Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre.

Or, cette stratégie d'assimilation des étrangers au village-hôte se heurte souvent aujourd'hui à des incompatibilités d'ordre sociologique, politique ou religieux.

Ainsi, dans le nord-est ivoirien et tout spécialement dans la région de Bouna (fig. 2), aucun échange matrimonial entre immigrés lobi et leurs hôtes koulango n'a jamais, à ma connaissance, pu se réaliser depuis un demi-siècle : les divergences dans le fondement des règles coutumières ayant trait aux alliances matrimoniales[15] sont telles qu'elles interdisent ici tout mariage inter-ethnique.

Par contre la pratique des cultes attachés aux divinités de la terre, commune aux Koulango du nord et aux Lobi, facilite considérablement le règlement des litiges, différends qui peuvent les opposer : d'un commun accord, chaque contestation est tranchée par le chef de terre après consultation des puissances chtoniennes et sacrifices sur leurs autels.

Il est probable que cette coexistence pacifique entre les deux groupes, fondée sur un consensus à base religieuse, a permis à la minorité koulango de se maintenir sur place sans être refoulée par les migrants lobi toujours plus nombreux ; ces derniers étaient 75 000 contre environ 7 000 Koulango en 1975 !

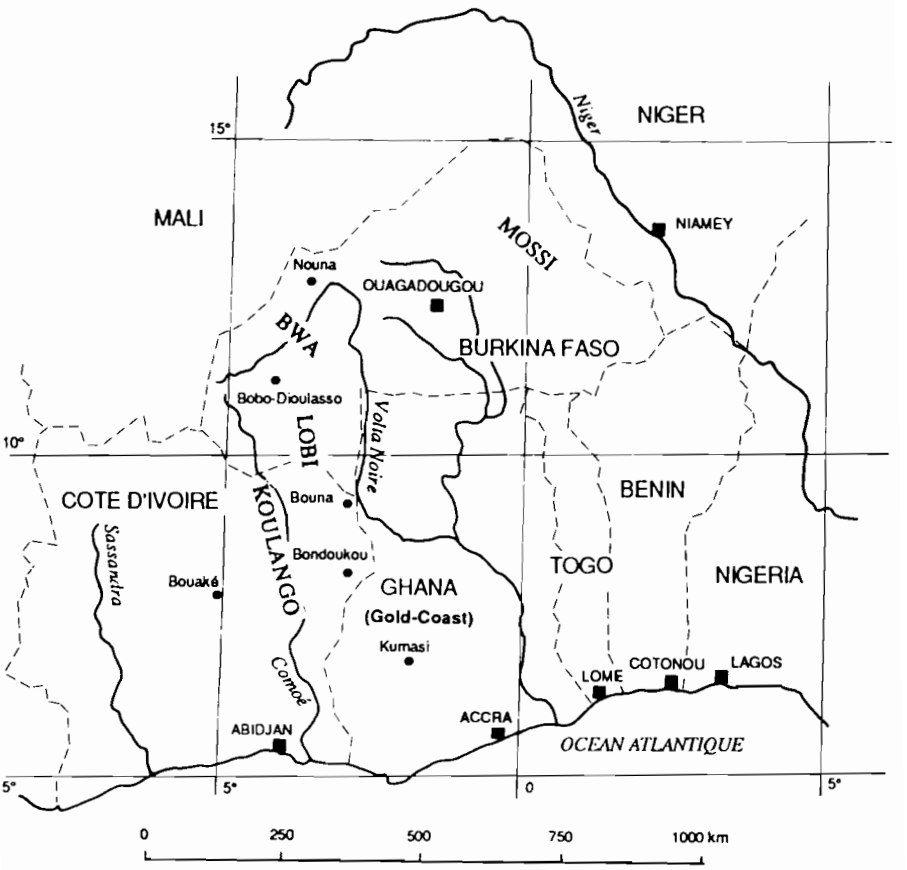

FIG. 2. — Afrique de l'Ouest

15. Chez les Lobi, la venue d'une épouse dans un foyer est régulée par une compensation matrimoniale (ou dot) ; chez les Koulango, les échanges matrimoniaux se font dans un cercle d'alliance restreint à l'intérieur duquel chaque maisonnée exerce son contrôle : la dot, ici, est inutile.

Il en va différemment dans le sud-Bouna (région de Bondoukou-Nassian) où l'arrivée récente et massive des Lobi chez les Koulango (ces derniers tous islamisés), pose de multiples problèmes en 1985 : aucun terrain d'entente aux plans religieux et surtout foncier n'avait pu être retenu par l'administration pour les résoudre.

Dans la région de Nouna (nord-ouest du Burkina), les 18 000 immigrés mossi islamisés en 1975 chez les Bwa (ces derniers étaient 160 000 à la même époque) « mènent le jeu » pour la conquête des terres, ceci, malgré leur faiblesse numérique. Les nouveaux venus qui ont été chassés de leurs terres par la sécheresse, jouissent d'une organisation socio-politique centralisée et très hiérarchisée ; ayant abandonné les pratiques liées à leur religion ancestrale, ils ne respectent plus les règles foncières, encore fidèlement appliquées par leurs hôtes bwa ; ces derniers, organisés en de petites communautés villageoises autonomes, sont donc plus vulnérables. Le processus de conquête des terres se déroule selon le schéma suivant : « au-delà d'un certain effectif (dans le village d'accueil), les nouveaux venus ne demandent plus... les terres aux Bwa et s'arrogent le droit de défricher à leur convenance sous couvert de leur propre chef de village. L'espace s'organise alors sans autres règles que celles de la société *mossi elle-même.* » (M. BENOIT, 1982 : 48-49).

Ces quelques exemples soulignent la rapide et récente dégradation des rapports entre immigrés et autochtones ; elle aboutit parfois à des situations conflictuelles pour le contrôle des terres et leur accaparement par des étrangers. Cette situation nouvelle semble par ailleurs être encouragée par les législations foncières des Etats africains qui, se substituant aux chefs de terre locaux, sont devenus en principe les propriétaires légaux de toutes terres villageoises vacantes.

Migrations des jeunes vers les plantations et les villes

Dès le début du XXe siècle, les premières migrations des jeunes se sont développées spontanément du Niger vers la Gold-Coast (Ghana actuel). Cette colonie anglaise connaît dès avant la Grande Guerre un essor rapide et fait appel à une main-d'œuvre nombreuse composée de Zerma et de Mossi venus des colonies françaises. Par groupes de 30 à 50, armés d'arcs et de flèches (pour parer aux mauvaises rencontres), les jeunes migrants empruntent les anciennes pistes ouvertes autrefois par les esclavagistes ; ils atteignent, après un mois et demi de marche, Kumasi, ville déjà reliée à la côte par chemin de fer en 1904 (J. ROUCH, 1956 : 25, 26). En 1970 encore, cette ville connaît jusque dans le moindre village des savanes burkinabè une renommée sans égale.

Il est certain que la grande famine de 1920 « fut l'un des facteurs décisifs du grand rush des Zerma entre les deux guerres » (*op. cit.*, 1956 : 28). En 1921, on dénombre 50 000 étrangers en Gold-Coast dont 12 000 venus d'A.-O.F.[16] ; en 1931, ils sont respectivement 300 0000 et 200 000 ! Que font-ils ? Les uns sont manœuvres sur les plantations, d'autres (très rares) sont devenus mineurs, beaucoup s'adonnent au commerce (l'un d'eux, en 1950, était maître du marché de la viande à Accra) (*op. cit.*, 1956 : 86) d'autres deviennent policiers, douaniers...

Le développement économique de la Côte d'Ivoire est plus tardif, les ruraux préfèrent travailler en Gold-Coast où ils sont mieux payés et moins sujets à des tracasseries administratives. Dès 1930, les autorités coloniales françaises essaient (maladroitement) de dévier le flot migratoire vers la Côte d'Ivoire en recrutant des travailleurs : échec ; on institue en 1938 le travail obligatoire : les jeunes se cachent ; après son abolition en 1946, le SIAMO prend le relais : sans grands succès... Les jeunes ruraux ne commenceront à s'intéresser aux plantations ivoiriennes qu'en

16. A.O.F. : Afrique Occidentale Française.

1960-65, période correspondant au début du déclin des activités ghanéennes et au décollage économique ivoirien.

En 1975, la Côte d'Ivoire compte 6 000 000 d'habitants parmi lesquels 1 500 000 étrangers, dont 750 000 Voltaïques (500 000 d'entre eux vivent en milieu rural, 250 000 en ville).

Les départs et les séjours des jeunes sont fort bien organisés. Si le départ et le retour au village se font dans le plus grand secret[17], le voyage se déroule sans difficulté suivant les itinéraires balisés par des relais tenus par des compatriotes. Arrivés sur la plantation ou dans la ville choisie, l'immigré est pris en charge par sa communauté ethnique (présidée par un ancien) ; on lui trouve du travail, dès lors il s'organise comme il l'entend, mais conserve des liens étroits avec le chef de la communauté, participe aux fêtes et rituels[18]. Après un séjour plus ou moins long dans le pays d'accueil, il revient discrètement au village, de nuit ; le lendemain après avoir dormi chez un camarade, c'est la fête, il distribue des cadeaux, de l'argent pour étaler sa réussite ; s'étant « généreusement » dépouillé de toutes ses économies pour accroître son prestige (et celui de sa famille !), les jours suivants, il reprend la houe et les pratiques culturales des anciens comme s'il n'avait jamais quitté le pays[19].

Depuis une quinzaine d'années, départs et retours sont devenus banals ; les absences s'allongent, les séjours au village diminuent ; chaque migrant cherche à obtenir des ressources plus substantielles pour lui-même et pour les siens : il devient par exemple manœuvre sur une plantation de caféiers avec espoir d'accéder à la terre. Pour cela il travaille consciencieusement pour son patron, rend des services à sa famille... des liens affectifs se nouent entre patron et manœuvre ; après 5 ou 6 ans de fidèles services, l'immigré reçoit un morceau de forêt destiné à sa future plantation qu'il agrandira par la suite au fil des ans (avec l'aide de ses frères venus du Burkina Faso ou du Mali) — (Cl. BOUET, 1977 : 29-35). C'est par transactions monétaires que se réalisent le plus souvent aujourd'hui les agrandissements des plantations en grande forêt ivoirienne.

En ville, le réseau de solidarité joue encore maintenant un rôle important dans l'insertion du nouveau venu dans sa communauté ethnique d'accueil ; mais les brassages de population, la scolarisation des enfants, l'utilisation de la langue officielle (celle de l'ancien colonisateur), élargissent ses relations interethniques au détriment des contacts avec ses compatriotes. A la seconde génération « se développe chez les émigrés le sentiment d'être citadin face au rural » (J.-C. BARBIER, G. COURADE, P. GUBRY, 1981-1982 : 126). Dès lors, les relations avec le pays d'origine qui, jusque-là, étaient étroites (voyages fréquents, envoi d'argent et de cadeaux...) se relâchent et finissent par s'évanouir...

Depuis une dizaine d'années, on assiste, principalement sur les fronts pionniers, à des retours au village de jeunes ayant quitté la ville (où le chômage sévit) ou le lycée. Les scolarisés s'occupent par exemple de la commercialisation des produits, deviennent gestionnaires des coopératives villageoises, d'autres tiennent boutique, sont réparateurs de bicyclettes ou de mobylettes ou encore tentent, dans l'exploitation familiale, de moderniser les techniques agricoles... Ces actions novatrices des enfants du pays sont rendues possibles pendant la période d'adaptation de la communauté immigrante au nouveau milieu, adaptation qui nécessite, sur front pionnier, des stratégies, des orientations nouvelles, autant de « failles » dans l'organisation traditionnelle qui facilitent l'insertion et la participation des jeunes aux activités du groupe et accroissent les chances d'une évolution en profondeur (G. SAVONNET, 1986 : 55-70).

17. « Le départ est ressenti comme une rupture, une trahison » — P.X. TRINCAZ, 1979 : 24.
18. En 1963, J. Rouch a découvert à Accra un petit champ de mil — il croît difficilement à cette latitude — entretenu par les Dogon du Mali. Les épis de cette céréale étaient indispensables à la célébration d'un de leurs rituels.
19. « Jaguar », film de J. ROUCH (1954) raconte d'une façon amusante les tribulations de quatre Nigériens émigrés au Ghana.

En zone de départ, dans les villages d'origine, malgré les retombées financières importantes provenant des migrants (en 1982, le Burkina aurait reçu 45 milliards de FCFA, soit 100 millions de FF de ses ressortissants) (J.-L. BOUTILLER, A. QUESNEL, J. VAUGELADE, 1985 : 246), l'évolution technique agricole reste faible. Les capitaux reçus sont en grande partie dilapidés par les anciens pour des dépenses ostentatoires[20]. Par ailleurs la société ne bénéficie nullement de l'expérience acquise par l'émigré : dès son retour, il reprend son rang dans la hiérarchie coutumière sans pouvoir investir ses économies et ses idées dans des activités novatrices.

En matière de conclusion

Pour conclure, après avoir rappelé les caractères essentiels de ces deux types d'émigrés ruraux, il paraît intéressant de connaître l'influence des systèmes politiques sur l'intégration de ces populations dans une économie moderne.

L'histoire, l'organisation sociale sont à la source de ces différences : l'Africain, plutôt conservateur, profondément attaché à la terre de ses ancêtres qu'il utilise souvent avec économie, apparaît comme un paysan authentique, peu enclin à l'émigration. Intimement lié à sa communauté familiale, bien intégré à la collectivité villageoise (qui ne peut prospérer en dehors d'une action solidaire de tous ses membres), le paysan de l'Ouest africain éprouve, en quelque lieu qu'il soit, un besoin viscéral de vivre en société, de communiquer !

Le Sertanejo, quant à lui, de tout temps a disposé d'immenses espaces qui l'incitent à se déplacer lorsque sa terre est épuisée. Cultivateur par obligation[21], il abandonne volontiers ce métier pour devenir vaqueiro ou garimpeiro. Ainsi, peu attaché à sa terre, à son groupe familial (qui éclate après la mort du père), à son village, le Sertanejo apparaît tout au long de son histoire comme un éternel migrant, un homme seul, libre et fier de l'être. Par ailleurs, le perpétuel combat qu'il mène, seul, chaque jour pour vivre, lui a forgé un caractère dur, méfiant (envers ses amis, ses voisins, ses proches qu'il perçoit comme des concurrents), mais aussi décidé à sortir de son état misérable.

De ces deux types d'hommes, courageux, travailleurs, le migrant sertanejo semble, en première analyse, mieux armé que l'Africain pour s'intéger au monde moderne. Qu'en est-il dans la réalité quotidienne marquée aujourd'hui par la récession économique, le chômage ? Pour répondre à cette question, nous devrons tenir compte des politiques de promotions sociale et économique adoptées par les autorités gouvernementales.

Dans les nouveaux Etats de l'Ouest africain, de nombreux dirigeants issus souvent du milieu rural, s'intéressent de très près à l'amélioration des conditions de vie paysanne. C'est ainsi que depuis les années 1960-65, ont été prises (avec l'assistance de l'ancien pays colonisateur) des mesures de promotion rurale[22] et d'aide alimentaire. Par ailleurs, les législations foncières des nouveaux Etats interdisent généralement tout accaparement des terres[23] mais laissent une grande latitude aux paysans pour régler suivant leurs coutumes les différends fonciers[24].

20. Par exemple : achat de bétail destiné aux échanges matrimoniaux.
21. Rappelons que du XVIe au XVIIIe siècle, l'esclave noir fait la plupart des travaux agricoles dans les colonies pionnières.
22. Intéressant aussi bien les techniques culturales que les améliorations sociales : alphabétisation, ravitaillement en eau, santé, réseau routier...
23. « La terre appartient à celui qui la travaille » ; notons que les exploitations familiales dépassant 100 ha cultivés sont exceptionnelles en Afrique de l'Ouest.
24. Les litiges fonciers évoqués plus haut entre paysans émigrés et leurs hôtes font l'objet de longs palabres – ils peuvent durer plusieurs années – mais finissent toujours par trouver une solution.

Dans les grandes villes, Abidjan, Dakar, Accra, l'entraide entre ruraux immigrés continue de jouer un certain rôle : le chômeur n'est pas abandonné ; généralement, il parvient souvent, après avoir fait jouer toutes les relations possibles de son réseau d'alliance, à trouver du travail chez un « grand frère » employé dans une petite ville ou sur une plantation. Dans le cas contraire, il reviendra « sans honte » au village, pauvre en argent mais riche en anecdotes qui, racontées à ses compagnons, lui procureront un prestige certain. Plus préoccupant est le sort des chômeurs issus de la deuxième ou troisième génération urbanisée : incapables de se réinsérer dans le milieu rural ou dans une ville secondaire, ils vont grossir les bandes de marginalisés qui sèment trop souvent la peur dans les villes.

Au Brésil, depuis toujours, et quel que soit le régime, l'action gouvernementale est conduite, en pratique, par une oligarchie capitaliste qui impose une politique favorable à ses intérêts : très bas salaires, protection sanitaire souvent précaire chez les immigrés urbains, analphabétisme endémique[25], absence d'encadrement en zone rurale.

Les migrations vers les cités industrielles ou les grandes plantations étaient pour le jeune sertanejo le seul espoir d'améliorer ses conditions de vie. Aujourd'hui, cette perspective lui est fermée : on n'embauche plus ! Quant au chômeur urbain, il ne peut retourner au village : sa fierté ne pourrait supporter l'affront de revenir au pays plus pauvre qu'il en est parti. Marginalisé, il poursuit sa misérable migration qui, peu à peu, devient vagabonde, pour survivre...

Ainsi, la réussite du migrant rural dans ses projets, n'est plus fonction des seules qualités de l'individu, elle est tributaire des conditions économiques mondiales et des orientations socio-économiques des gouvernements.

Dans ce nouveau contexte, le Brésil, qui a fondé tous ses espoirs sur la grande entreprise, consacre la majorité des forces du pays à sa réussite, mais en même temps, il favorise une immense déprédation du milieu naturel auquel s'ajoute le gaspillage des énergies humaines, source d'une grande instabilité économique et d'une continuelle paupérisation des migrants ruraux. Inversement, la plupart des Etats africains ont privilégié le développement de la petite et moyenne entreprise (agricole et industrielle) qui sont taillées à la mesure des possibilités humaines actuelles ; cette politique reste assez souple pour permettre, sans trop de heurts, l'adaptation progressive du paysan et du migrant aux nouvelles conditions de l'économie moderne.

BIBLIOGRAPHIE

Brésil

DA CUNHA (E.), 1903 réed. — *Os Sertaõ, Livros do Brasil,* Lisboa, 466 p.

VERGER (P.), 1957 — Notes sur le Culte des Opisa et Vodun, IFAN Dakar, 570 p.

CELSO FURTADO, 1972 — *La formation économique du Brésil de l'époque coloniale au temps modernes,* Mouton, Paris. La Haye, 205 p.

SAVONNET (G.), 1979 — Le paysan de la région de Brumado, Brésil (polygone des sécheresses, sud de l'Etat de Bahia), *in : Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.* n° 3 : 179-204.

LINHART (R.), 1980 — *Le sucre et la faim (enquête dans les régions sucrières du Nord-Est brésilien,* éd. de Minuit, Paris, 93 p.

SAVONNET (G.), 1982 — Milieu naturel et développement agro-pastoral sur les plateaux du Nordeste brésilien (Etat de Bahia), *in : Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.,* n° 1 : 3-30.

25. En 1978, j'avais estimé à environ 10 % le pourcentage des enfants scolarisables fréquentant l'école, dans le sertão de la région de Brumado (Etat de Bahia). En Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, ce pourcentage varie entre 50 et 70 %. Au Sénégal, Mali, Burkina, il est de l'ordre de 20 à 30 %.

MAURO (F.), réed. 1983 — *Le Portugal, le Brésil et l'Atlantique au XVIIe siècle (1570-1670)*, Centre culturel portugais, Paris, 633 p.

RODRIGUEZ DA SILVA (H.), 1984 — L'industrialisation au Brésil durant la première guerre mondiale, le témoignage du journal « Brésil » *in : La préindustrialisation du Brésil, essais sur une économie de transition, 1830/50, 1930/50*, S/dir. F. MAURO, CNRS, Paris : 67-82.

SAVONNET (Cl.), 1984 — Main-d'œuvre noire et industrialisation au Brésil (1850-1950) *in : La préindustrialisation...* CNRS : 159-174.

THERY (H.) & DROULERS (M.), 1985 — Migrants de l'Etat de Bahia, (version provisoire), 38 p. *multigr.*

BRET (B.) & SUREMAIN (M.-D. de), 1985 — Vitoria da Conquista et sa région *in : Document de recherche du CEDRAL*, L. A. 111, CNRS : 75-109.

Afrique de l'Ouest

ROUCH (J.), 1956 — *Migrations au Ghana (Gold-Coast), enquête 1953-1955*, Société des Africanistes, Paris, 173 p.

SAVONNET (G.), 1962 — La colonisation du pays Koulango (Haute Côte d'Ivoire) par les Lobi de Haute-Volta, *in : Les cahiers d'Outre-Mer* t. XV : 25 à 46.

BOUET (Cl.), 1977 — *Bettié et Akiekrou, étude comparée de deux terroirs en zone forestière, in :* Atlas des structures agraires au sud du Sahara, ORSTOM, Paris, 127 p.

TRINCAZ (P.-X.), 1979 — Transformations sociales dans les zones nouvelles d'implantation rurale, les Sérèr dans les terres neuves du Sénégal oriental, *in : Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, n° 1-2 : 19-36.

BENOIT (M.), 1982 — *Oiseau de mil — les Mossi du Bwamu — (Haute-Volta)*, Mémoire ORSTOM, n° 95, Paris, 105 p.

BARBIER (J.-C.), COURADE (G.), GUBRY (P.), 1981-1982 — L'exode rural au Cameroun, *in : Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum. :* 107-148.

BOUTILLIER (J.-L.), QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), 1985 — La migration de la jeunesse du Burkina, *in : Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, n° 2-3 « Jeunesse, développement et changements sociaux » : 243-249.

SAVONNET (G.), 1986 — Installation des Lobi dans le Nord-Est ivoirien et développement agro-pastoral. CIDT, Bouaké, ORSTOM Paris et Petit-Bassam (Côte d'Ivoire), 79 p. *multigr.*

Montagnes du désert De l'évolution comparée de deux massifs sahariens : Ahaggar et Aïr

Edmond BERNUS

Ahaggar et Aïr constituent, dans l'imaginaire européen, des microcosmes restés à l'abri des civilisations occidentales. Au cœur du pays touareg, ils sont des paradis perdus que l'on peut visiter, photographier, avant de retourner au confort de l'hôtel et de l'avion climatisés. A partir des aéroports de Tamanrasset et d'Agadez, les agences de voyages offrent la possibilité de connaître leurs paysages grandioses, naguère inaccessibles. Ces deux massifs se découvrent l'hiver, dans une lumière limpide, alors que l'Europe baigne dans les frimas. Ahaggar et Aïr ont été progressivement pénétrés, explorés, puis conquis et mis en valeur. Leur histoire récente n'a cependant pas suivi un cours parallèle : elle a été décalée dans le temps et, curieusement, le massif le plus éloigné de l'Europe a été le premier exploré.

Explorations décalées, renommées différées

L'Aïr, bien avant l'Ahaggar, a été visité par des voyageurs allemands et des militaires français qui ont apporté, par leurs écrits, des témoignages irremplaçables. Heinrich BARTH traverse l'Aïr et séjourne à Agadez en 1850 ; arrivant du Nord aride, en fin de saison des pluies, il est saisi par la beauté du paysage et par la végétation luxuriante : « Le pays que nous traversions était d'une sauvagerie pittoresque, avec des surfaces rocailleuses, coupées à tous moments par des vallées sinueuses et des cours d'eau asséchés, richement couverts d'herbages et de mimosées, tandis que des montagnes majestueuses et des pics isolés surplombaient le paysage. » Dans un élan d'enthousiasme, il s'écrie : « L'Aïr peut être considéré, à bien des points de vue, comme la Suisse du désert. » Publié dès 1857 en anglais et, sous forme résumée, en français en 1860 dans le *Tour du Monde,* revue qui diffuse les récits des voyageurs et tient une chronique des explorations, le journal de BARTH inspire Jules VERNE dans de nombreux passages de *Cinq semaines en ballon*. C'est grâce à BARTH que le Dr FERGUSSON survole l'Aïr : « Le Victoria franchissait avec une extrême rapidité un terrain caillouteux, avec des rangées de hautes montagnes nues à base granitique ; certains pics isolés atteignaient même quatre mille pieds de hauteur ; les gira-

fes, les antilopes, les autruches bondissaient avec une merveilleuse agilité au milieu des forêts d'acacias, de mimosas, de souahs et de dattiers ; après l'aridité du désert, la végétation reprenait son empire. C'était le pays des Kailouas qui se voilent le visage au moyen d'une bande de coton, ainsi que leur dangereux voisins les Touaregs. » (VERNE, 1966 : 310). Avec quelques inexactitudes notoires (les Kailouas sont les Touaregs Kel Owey), Jules VERNE, en quelques lignes, fait de l'Aïr un paradis terrestre. Le texte et la gravure des *Voyages Extraordinaires* donnent au grand public une vision précise, mais partielle, qui force le trait sur l'exubérance végétale et animale. L'Aïr fut à nouveau parcouru en 1876-77 par un voyageur allemand, Erwin VON BARY, dont le journal publié en français en 1898, donna une description très précise du massif et de ses habitants. Juste avant la fin du siècle, en 1899, la Mission FOUREAU-LAMY traverse l'Aïr par Iferouane, Aoudéras et Agadez : les documents rapportés et publiés en 1908 apportent une nouvelle contribution à la connaissance du massif.

L'Ahaggar, pendant ce temps, reste une citadelle fermée. Henri DUVEYRIER, entre 1859 et 1862, ne peut y pénétrer et visite seulement le Tassili des Ajjer, Ghadamès, Ghât et Mourzouk. Dans ses « Touareg du nord », il apporte cependant une description complète de l'Ahaggar et de ses habitants ; grâce à Cheikh Othman, il donne des précisions étonnantes sur le massif, sur les tribus et leur histoire. L'Ahaggar ne s'entrouve alors que par procuration : « J'ai été assez heureux pour obtenir du Cheikh Othman qu'il me fit, sur le sable, le plan en relief des parties du territoire des Touareg que je ne pouvais explorer... » (DUVEYRIER, 1864 : XV).

La réputation de massif inviolable, farouchement défendu par ses habitants, est confirmée après le drame de la mission FLATTERS en 1881. Chargée d'« ouvrir à la science les routes historiques du commerce de l'Algérie et de la Tunisie avec les Etats haoussa et d'y faire les études nécessaires pour l'établissement d'un chemin de fer » (MAUNOIR et DUVEYRIER, 1881 : 419), cette mission est attaquée, cinq de ses membres sont massacrés, et les autres empoisonnés ou tués au cours de leur retraite. Ce n'est qu'en 1902 que la colonne du lieutenant COTTENEST force l'Ahaggar au combat de Tit, où les Touaregs sont décimés par le feu des militaires français ; après ce désastre, Moussa ag Amastan se résoud à demander la paix en 1904. Alors seulement, l'Ahaggar s'ouvre aux colonnes françaises, comme celle de la mission ARNAUD-CORTIER en 1907 et, cinquante ans après BARTH, le lieutenant CORTIER peut en toute quiétude donner libre cours à son lyrisme : « L'air est transparent et d'une fluidité admirable. Les derniers rayons du soleil nuancent de rose tendre les divers plans du massif et les montagnes plus voisines... Ainsi sur l'écran du ciel qui en fond les détails, le Ahaggar se projette tout entier. D'ici on croirait quelque ville médiévale endormie, avec ses pignons pointus, ses clochetons étagés, et la Koudia[1] en est la cathédrale immense avec l'Ilamane pour flèche, le Tahat pour dôme et les mille aiguilles pour clochetons et gargouilles. » (CORTIER, 1908 : 103).

Ainsi, d'un côté, le droit de passage a-t-il été considéré comme une aliénation de souveraineté et, de l'autre, a-t-il été accordé à des missions successives, sans attaques organisées, sans refus de contacts des chefs de l'Aïr ou du Sultan d'Agadez. C'est sans doute la tradition ancienne d'un commerce caravanier entre Tripoli et le pays haoussa qui incite les Kel Aïr à laisser ouverte cette route transsaharienne qui leur est familière.

Si les Kel Ahaggar, vaincus en 1902, comprennent vite que toute résistance est inutile, les Kel Aïr, en ne s'opposant pas, ne subissent pas de défaite. Ce n'est que quinze ans plus tard que la révolte se propage dans tout le pays touareg sud-saharien jusqu'en Aïr, où Kaocen mène une guerre de mouvement longue à réduire. Malgré ces luttes meurtrières et en dépit de nombreux ouvrages (déjà cités) publiés sur l'Aïr, auxquels s'ajoutent ceux du lieutenant JEAN en 1909 et de l'anglais F.-R. RODD en

1. Koudia est le nom arabe, Atakor est le nom touareg du massif central de l'Ahaggar, mais les deux termes ne se recouvrent pas exactement.

1926, c'est l'Ahaggar qui, après la Première Guerre mondiale, accède à la notoriété, mais sous un aspect plus sensationnel que scientifique. L'assassinat du Père de FOUCAULD en 1916, *L'Atlantide*, le livre de Pierre BENOIT en 1920, les romans de Roger FRISON-ROCHE en 1950 et 1952, l'explosion de la bombe atomique à In Eker en 1960 donnent un mélange de faits réels et de récits romancés où le temps et l'espace se bousculent pour faire naître un mythe. Paysages grandioses, ermite de l'Asekrem, cruauté et mysticisme, violence de ces pilleurs du désert et droiture de ces chevaliers voilés composent un cocktail de mystères et de confusions. Enfin, par son accès plus facile, par son moindre éloignement de l'Europe, l'Ahaggar s'ouvre au tourisme avant l'Aïr. Il faut attendre le rallye Paris-Dakar pour que l'Aïr le concurrence, plus d'ailleurs par le Ténéré et ses dunes que par les montagnes elle-mêmes.

Ressemblances et différences

Les traits qui rapprochent Ahaggar et Aïr l'emportent sur ceux qui les opposent. Tous deux surgissent du désert : ce sont des massifs anciens surmontés de formes volcaniques hardies donnant des paysages grandioses hérissés de pics, d'aiguilles ou de dômes, et tapissés de coulées basaltiques ; ils sont cernés de cuestas majestueuses, massives ou déchiquetées (Tassili des Ajjer, falaise de Tigiddit, etc.). L'altitude atténue les effets d'une latitude et d'une continentalité qui les vouent au domaine hyperaride. Culminants, l'un à près de 3 000 mètres (2 918 au Tahat dans l'Ahaggar), l'autre à un peu plus de 2 000 mètres (2 020 à l'Indoukal-n-Taghes dans l'Aïr au massif des Bagzan), ils reçoivent plus de pluies que les plaines et les plateaux qui les enserrent. Les montagnes aux vastes bassins-versants emmagasinent l'eau des crues dans des nappes d'inféro-flux qui suivent les vallées divergeant des principaux sommets. L'eau peut être trouvée à faible profondeur dans le lit ou sur les terrasses des oueds ; elle s'accumule dans le creux des rochers pour former des réserves naturelles *(agelmam)*, souvent pérennes ; enfin, de nombreuses sources minéralisées ou gazeuses, tièdes, voire chaudes, alcalines, sulfureuses, etc., liées au volcanisme, ont des propriétés thérapeutiques traditionnellement exploitées : nomades et aujourd'hui citadins du Maghreb et d'Afrique noire y viennent soigner sélectivement maladies de peau, rhumatismes ou douleurs internes (GAST, 1968 : 175-176 ; BERNUS, 1981 : 262).

Les deux massifs possèdent en commun une végétation très pauvre : 300 espèces pour l'Ahaggar (MAIRE, 1933 ; QUEZEL, 1954) et 450 pour l'Aïr (BRUNEAU de MIRE et GILLET, 1956) sur 150 000 km² chacun. Flore pauvre, mais riche en comparaison des déserts de l'ouest (Majâbat) et de l'est (Ténéré) : 7 espèces pour le premier sur 150 000 km² (MONOD, 1958) et 20 espèces pour le second sur 200 000 km² (QUEZEL, 1965), ce qui constitue des vides biologiques presque absolus.

Ahaggar et Aïr font partie de l'ensemble montagneux formant l'axe centro-saharien. On y retrouve « une intrication remarquable de types appartenant à des régions phytogéographiques différentes » (BRUNEAU de MIRE et GILLET, 1956 : 877). Les végétations de type tropical, saharien, méditerranéen sont présentes : il s'agit de massifs où des flores d'origines diverses sont en compétition et où chacune d'elles a progressé ou régressé selon les variations climatiques qui se sont succédé depuis le Tertiaire. On y trouve également une végétation étagée et certaines espèces n'apparaissent qu'au-dessus de 1 500 ou de 1 800 mètres. Un autre point de convergence peut être noté : la présence d'espèces surtout répandues dans le sud du Sahel. Par exemple, l'*Acacia albida*, célébré au Sénégal par Paul PELISSIER, nous donne l'occasion de vérifier son étonnante diffusion. En zone cultivée, il ne dépasse guère vers le nord l'isohyète 400 mm. Absent de la zone désertique qui sépare Aïr et Ahaggar, il existe en peuplements lâches, parfois isolés à l'intérieur de ces deux massifs où il tombe moins de 50 mm par an, dans le site privilégié des terrasses ou du lit des oueds. Dans l'Aïr, je l'ai rencontré à Timia aux côtés de palmiers dattiers, plus

au nord dans des vallées exclusivement pastorales, plus au nord encore, à l'est du Greboun, au pied des dunes de Temet.

En ce qui concerne la faune, les deux massifs apparaissent comme des îlots, des réserves, bien que les espèces y soient peu nombreuses; Eléphants, rhinocéros, girafes représentés sur toutes les parois rocheuses ont disparu : lions et girafes vivaient encore dans l'Aïr à la fin du XIXe siècle, selon BARTH et von BARY. Quelques autruches sont encore présentes, ainsi que des gazelles et des antilopes, bien que parmi ces dernières, l'addax, qui se déplace dans les dunes, soit en voie de disparition. Seul le mouflon, mieux protégé dans des repaires escarpés peu accessibles, se maintient en Ahaggar comme en Aïr.

Ce qui rassemble enfin ces deux massifs, c'est le fait d'être habité par des populations appartenant à une même civilisation, à une même culture. Les Kel Ahaggar et les Kel Aïr sont des Touaregs, qui s'appellent eux-mêmes Kel Tamahak ou Kel Tamajaq, car ils parlent une même langue *(tamahak, tamajaq* ou *tamasheq)*, obéissent à une même tradition, à un même code et se connaissent depuis des siècles. Certaines tribus de l'Aïr sont originaires de l'Ahaggar, telles les tribus regroupées par l'administration sous le nom de « Hoggar de l'Air », arrivées au début du XIXe siècle, ou les Taytoq, arrivés plus récemment encore, au début du XXe siècle. Inversement, quelques tribus de l'Ahaggar seraient venues de l'Aïr à la fin du XVIIIe siècle, telles les Agou-n-Tahlé et Tégéhé-n-Efis (GAST, 1968 : 23). Contacts, échanges, rezzous et contre-rezzous se sont poursuivis au cours du XIXe siècle et au début du XXe. Si la frontière entre les nouveaux Etats a perturbé puis interrompu les caravanes des Kel Ahaggar qui apportaient au sud le sel de l'Amadrogh et les plantes médicinales de l'Atakor, et revenaient chargées de mil soudanien, les contacts subsistent, tout en se transformant.

L'agriculture irriguée d'oasis, pratiquée par une partie de chacune des deux communautés, constitue encore un trait commun aux deux massifs. Ce jardinage permet de réaliser plusieurs cycles au cours de l'année : céréales méditerranéennes (blé, orge) l'hiver, céréales soudaniennes (mil, sorgho) l'été, sans oublier le maïs, ainsi que de nombreux légumes (tomates, oignons, piments, pastèques, melons, etc.). On trouve également des palmiers dattiers et un certain nombre d'arbres fruitiers méditerranéens (figuiers, citronniers, grenadiers, etc.).

Si les ressemblances entre les deux massifs sautent aux yeux du profane, des différences peuvent être décelées dans tous les domaines. L'Ahaggar s'ordonne autour d'un massif central, l'Atakor, où culminent les plus hauts sommets parmi un extraordinaire foisonnement de formes volcaniques : ces manifestations récentes, liées à un jeu de fractures, ont donné un relief hardi. A partir de ce noyau, divergent des oueds profondément entaillés qui vont se perdre dans les plaines environnantes. L'Aïr, au contraire, est constitué d'une série de massifs isolés, bien individualisés grâce à la présence de complexes subvolcaniques à structure annulaire qui recoupent à l'emporte-pièce le vieux socle cristallin. Ces complexes donnent tantôt de hauts massifs tabulaires comme les Bagzan et Goundaï, tantôt des reliefs contrastés comme celui de l'Ofoud (MOREL, 1985). Autrement dit — d'une citadelle centrale, qui domine l'Ahaggar, part un réseau hydrographique rayonnant — de bastions séparés, mondes fermés, qui s'alignent dans l'Aïr sur une ligne de faîte nord-sud, décalée vers l'est, diverge un réseau vers l'ouest et vers le sud.

Autre différence, la nature des pluies : si la pluviométrie est plus faible dans l'Ahaggar que dans l'Aïr, cela est évidemment dû à la latitude. Mais plus que la quantité d'eau tombée, c'est la répartition des pluies au cours du cycle annuel qui les distingue. L'Ahaggar situé au cœur du Sahara constitue un carrefour d'influences soudanienne (mousson), méditerranéenne et atlantique : de ce fait, les pluies tombent n'importe quand, ou ne tombent pas si aucune influence ne s'est manifestée hormis l'anticyclone continental. D'après DUBIEF (1947) et QUEZEL (1954), de 1860 à 1939, les pluies se répartissaient à peu près également entre les quatre saisons, alors que, depuis 1940, les pluies estivales dominent. En Aïr, au contraire, aussi irré-

gulières en volume que soient les pluies, elles tombent toujours en été avec un maximum en août : ce sont exclusivement des pluies de mousson.

Dans le domaine végétal, on constate des différences importantes tant quantitatives que qualitatives. L'Ahaggar, bien entendu, est plus pauvre que l'Aïr en nombre d'espèces, mais aussi en superficie couverte par la végétation tant arborée qu'herbacée. Globalement dans l'Ahaggar, l'élément saharo-sindien domine dans presque toutes les associations relevées par QUEZEL (56 à 83 %), à l'exception de l'une d'elle (40 %). Dans l'Aïr, c'est au contraire l'élément tropical qui domine avec 56 % des espèces spontanées relevées (BRUNEAU de MIRE et GILLET, 1956). Quant à l'élément méditerranéen qui s'est introduit à des périodes plus humides, il est plus important dans l'Ahaggar que dans l'Aïr : dans l'Ahaggar, il représente 15 à 20 % de la végétation, avec des taux variables selon les associations, alors que dans l'Aïr, il ne représente que 2,5 % soit 10 espèces seulement. Bien que l'on retrouve dans les deux massifs des effets de l'altitude et de la latitude, on pourrait dire que dans l'Ahaggar ce sont les premiers qui l'emportent alors que dans l'Aïr ce sont lès seconds. En effet, à part un étage montagnard, au dessus de 1 500 mètres, où survivent les quelques espèces méditerranéennes (dont le fameux *Olea laperrini,* ainsi que *Rhus oxyacantha*), l'Aïr comporte surtout un découpage régional : enclave sahélienne dans la partie méridionale moins élevée et mieux arrosée, zone de transition sahélo-saharienne au nord, et région entièrement saharo-sindienne à son extrémité septentrionale et sur sa bordure orientale.

La faune, comme la végétation, est plus riche dans l'Aïr que dans l'Ahaggar. Il faut signaler la présence de singes *(Erythrocebus patas)* dans la partie montagneuse de l'Aïr, alors qu'ils ne sont pas signalés à des centaines de kilomètres à la ronde : ces bandes de singes qui menacent souvent les productions des jardiniers, restent enfermées dans ce « monde perdu ».

Si les Kel Ahaggar et les Kel Aïr appartiennent à une même culture, à une même civilisation, ils se distinguent par bien des points. Sur un plan purement matériel, on peut signaler que les premiers habitent des tentes en peaux, alors que les seconds utilisent des tentes en nattes faites de l'assemblage des bandes tressées en fibre du palmier doum *(Hyphaene thebaica)*.

Une autre différence apparaît dans les techniques agricoles. L'irrigation en Ahaggar est réalisée grâce à la *foggara*, drain souterrain dont la pente plus faible que celle de l'oued, amène en surface l'eau du sous-sol, pour la rassembler dans un bassin réservoir d'où elle est conduite dans les différents jardins selon un « tour » précis. Cette technique qui capte en amont l'eau des nappes d'inféroflux pour la diriger vers l'aval, par gravitation, est bien connue au Sahara comme dans les pays du Moyen-Orient (*qanat* de l'Iran). D'autres jardiniers, à l'aide d'un animal, tirent une puisette munie d'un déversoir replié pendant la remontée, qui, à la sortie du puits, libère l'eau dans un canal. L'Aïr, qui au XIXe siècle, a utilisé le puits à balancier et le puits à traction animale a délaissé le premier pour le second, introduit plus récemment. La *foggara,* par contre, est absente, sans doute en raison des pluies estivales qui auraient détruit chaque année les drains souterrains.

L'évolution de l'occupation de l'espace

L'évolution au fil des siècles passés

Sans s'attarder sur l'arrivée des Touaregs, on peut remarquer que celle-ci s'est réalisée dans des pays occupés par des populations dont on ne sait pas grand-chose. L'Ahaggar était presque vide et ses habitants, les Isebeten, étaient selon la tradition « très primitifs et idolâtres, peu combatifs peu nombreux et complètement isolés » (GAST, 1968 : 23). L'Aïr, à l'arrivée des tribus berbérophones, était probablement

habité par des populations noires mal connues qu'on a pu rapprocher de groupes résiduels qui parlent encore un langage songhay considéré comme archaïque par les linguistes, ou de certains groupes haoussaphones du sud qui estiment pour une part être originaires de l'Aïr.

C'est, semble-t-il, à la fin du XVIIe siècle que les Kel Ahaggar constituent un ensemble politique indépendant avec un *amenokal* choisi dans la tribu suzeraine des Kel Ghela. Dans l'Aïr, l'arrivée successive de groupes qui forment sur place les tribus actuellement connues, portant un nom issu d'un toponyme local, provoque des rivalités, des conflits et entraînent la recherche, à l'extérieur, d'un arbitre, le sultan d'Agadez, en 1405 : cette chefferie urbaine s'est perpétuée jusqu'à nos jours et donne à Agadez son rayonnement économique, religieux et commercial, sans réellement porter ombrage au pouvoir des chefs de « confédérations » nomades, maîtres des grands espaces environnants.

Dans l'Ahaggar comme dans l'Aïr, l'arrivée de groupes étrangers provoque le départ de « tribus » en place et favorise des migrations en chaîne : le puzzle actuel résulte d'un long processus qui se poursuit encore sous nos yeux. Les deux massifs, pôles d'attraction et de dispersion, ne peuvent pas assurer l'auto-suffisance de leurs habitants, ce qui implique des échanges avec des zones écologiquement complémentaires, mais aussi des pillages de caravanes ou des rezzous lointains. Le confinement dans les montagnes est impossible : les Kel Ahaggar et les Kel Aïr ont besoin du mil soudanien et viennent l'échanger ou l'acheter contre le sel — sel de l'Amadrogh pour les premiers, complété de plantes médicinales ; sel de Fachi et de Bilma pour les seconds qui pratiquent un commerce triangulaire entre l'Aïr, les oasis du sel et les marchés du sud. Les pâturages de l'Ahaggar ne peuvent nourrir que des troupeaux de chèvres noires à poils longs, un nombre limité de chamelles laitières et quelques chameaux de bât[2]. Vaches, chamelles, brebis vivent en permanence sur les parcours méridionaux du Tamesna, où nomadise une partie des « tribus » des Kel Ahaggar. C'est une composante indispensable de l'écosystème global.

Les Kel Ahaggar et les Kel Aïr pratiquent donc au début du XXe siècle une économie diversifiée faite d'élevage, d'agriculture et de commerce caravanier. Leur organisation politique et sociale, comme leur histoire respective fait que ces diverses activités ne sont pas réalisées par les mêmes acteurs. En Ahaggar, un *amenokal* novateur introduit des jardiniers dans la seconde moitié du XIXe siècle : *harratin* sahariens, cultivateurs pauvres du Tidikelt et du Touat, esclaves soustraits aux travaux pastoraux forment la classe des quinteniers *(khammès)* qui perçoivent le cinquième des récoltes, plus tard parfois la moitié *(aghil)*. En Aïr, au contraire, les Kel Owey depuis des siècles mènent une triple activité d'agriculture irriguée, d'élevage et de commerce caravanier : dans une même famille les hommes peuvent se livrer successivement à des activités différentes au gré de leur convenance ou des besoins du marché, et dans la plupart des cas, ils travaillent à leur compte. Ils ne connaissent pas de spécialisation, ni de rejet manifeste du travail de la terre, même si les tâches caravanières sont tenues pour plus valorisantes. Les Kel Owey vivent fixés dans des campements ou des villages aux habitations construites en pierre, qui jouxtent des jardins ombragés de palmiers, où un bœuf, dans un va-et-vient incessant, tire une puisette qui déverse l'eau dans un canal.

On ne peut cependant réduire les Kel Aïr à ce modèle unique. A l'ouest du massif vivent des éleveurs qui nomadisent avec leurs troupeaux de chamelles et de petit bétail entre les contreforts montagneux et les plaines occidentales. Ce sont les Kel Ferwan, les Ikazkazan, les Kel Tadélé, pour ne citer que quelques groupes parmi les plus connus.

2. Bien entendu, il s'agit du dromadaire à une bosse qu'on a pris la fâcheuse habitude d'appeler chameau.

L'évolution récente

La colonisation, l'Indépendance, les sécheresses récentes ont apporté bien des changements dans les sociétés sahariennes.

Les chefferies ont perdu leur autorité et les Etats indépendants pratiquent des politiques qui ne sont pas exactement parallèles. La frontière, les contrôles administratifs et la nouvelle route provoquent la disparition rapide des activités caravanières des Kel Ahaggar. Les centres d'agriculture sont modernisés, des pompes mécaniques remplacent souvent puits à traction animale et *foggara* et la terre est donnée à celui qui la cultive : les éleveurs Kel Ahaggar sont privés de cette ressource et doivent acheter les céréales qui n'arrivent plus du sud et que les jardiniers cessent de leur fournir.

Dans l'Aïr, les Kel Owey continuent comme par le passé à cultiver les jardins, mais la sécheresse, dont on ne voit pas le terme, les a obligés à réduire et même à cesser leurs activités caravanières après 1984, d'abord faute du fourrage indispensable à la double traversée du Ténéré, ensuite par manque de chameaux en état d'affronter le désert. Pour désenclaver le Kawar, le gouvernement a tenté de substituer des camions aux chameaux défaillants, mais les camionneurs n'apportent pas la même gamme de produits que les caravaniers (tissus, viande séchée, beurre, thé, sucre, tabac et bien d'autres choses encore). De plus, la longue pratique de l'échange et du marchandage entre des partenaires qui se connaissent et s'apprécient, est remplacée par des règlements administratifs et des prix fixés à l'avance. C'est pourquoi, en 1986, dès que cela a été possible, les caravanes ont repris en grand nombre la route de Bilma.

Cependant les mutations les plus importantes qu'ont connues l'Ahaggar et l'Aïr au cours des vingt dernières années, sont liées au développement rapide d'activités nouvelles. En Algérie, les chantiers atomiques, la recherche minière, la route goudronnée, l'essor touristique de Tamanrasset ont opéré un renversement des valeurs, une concentration des populations dans les villes.

Dans l'Aïr, l'industrialisation a été rapide avec la recherche puis la mise en exploitation de l'uranium. Il en est résulté toute une série de réalisations : exploitation de charbon pour une centrale thermique, construction d'une route goudronnée reliant Arlit à la capitale, provoquant, selon son tracé, le développement (Agadez) ou la mise en sommeil (In Gall) de cités anciennes, et la création de villes nouvelles.

En Ahaggar, dans chaque campement, des hommes exercent des métiers salariés plusieurs mois par an : chez les Kel Tazoulet de Tazrouk, « Le troupeau, dont la garde est assurée par des femmes et des fillettes (...) reste comme autrefois une ressource alimentaire importante, mais c'est aussi la principale forme d'épargne, une façon de mettre à l'abri les surplus dégagés par le travail du salarié ; on constate d'ailleurs que l'association des deux activités — travail salarié, élevage — est un gage du maintien du nomadisme, favorisé aussi par l'accroissement des débouchés liés à l'élévation du niveau de vie. » (BISSON, 1983 : 17).

De plus, dans les deux régions où sévit une sécheresse qui n'en finit pas, les agglomérations voient affluer des nomades sans ressources qui cherchent refuge chez des parents et des amis ou qui s'installent aux portes des villes dans l'espoir de secours. L'Algérie a ainsi accueilli en 1984 environ 20 000 Touaregs maliens et nigériens dans la région de Tamanrasset ; on sait qu'en mai 1986, dix mille d'entre eux ont été renvoyés par les autorités algériennes dans leur pays d'origine.

Alors qu'une tradition urbaine existait dans l'Aïr (Assodé, Agadez) et non dans l'Ahaggar, ces montagnes du désert s'urbanisent parallèlement, en dehors même de ces concentrations de réfugiés mal recensés. Dans le département d'Agadez, c'est-à-dire dans l'Aïr et ses bordures, le nombre des éleveurs reste très faible comme la densité démographique. Le phénomène le plus remarquable est l'accroissement rapide des populations fixes, en raison de l'industrialisation et de la création de nouveaux centres (cités minières comme Arlit, Akokane, Anou-Agharen, sous-préfec-

ture de Tchirozerine, implantations le long de la route Agadez-Arlit). A côté de pasteurs et d'agro-pasteurs en faible accroissement, les citadins en pleine expansion représentent plus du quart (28 %) de la population totale.

Dans l'Ahaggar, on note une évolution comparable. Entre 1966 et 1977, toutes les « wilaya(s) » sahariennes ont enregistré une croissance supérieure à la moyenne du pays. « L'urbanisation saharienne est en effet l'un des acquis les plus remarquables de l'évolution de ces toutes dernières années. » (BISSON 1983 : 11). Si l'on constate que dans la seule wilaya de Tamanrasset, d'après le recensement de 1977, le tertiaire de service procure 37,76 % des emplois salariés, le bâtiment et les travaux publics, 22,7 % et l'industrie, 26,7 %, chiffres supérieurs à la moyenne algérienne, on mesure l'importance de l'urbanisation. Au recensement de 1977, le daïra de Tamanrasset, c'est-à-dire l'Ahaggar dans son ensemble, comprenait 23 247 habitants. En 1986, des estimations donnent 20 000 habitants pour la seule ville de Tamanrasset ou encore selon la presse (*Le Monde* du 24 mai 1986), 35 000 à 50 000 habitants en tenant compte de l'afflux des réfugiés. La part de la population urbaine dans une région très faiblement peuplée devient rapidement écrasante.

Dans l'Ahaggar, « conséquence de la diversification des emplois salariés, un partage des activités s'est effectué au sein de la société nomade (...) (le nomadisme) a su en effet se transformer en une spéculation moderne tout en conservant sa caractéristique fondamentale, la souplesse. Le nomade reste un extraordinaire connaisseur du milieu écologique. » (BISSON, 1983 : 17). Les Kel Aïr, depuis des siècles parcourent des pistes, élèvent des animaux, cultivent des jardins, commercent à des centaines de kilomètres de distance. Une telle ouverture montre que ces Touaregs sont aptes au changement. L'industrie, pas plus que le tourisme ne sont pour eux des solutions miracles, mais des activités supplémentaires qui leur permettent, selon les circonstances, de diversifier encore davantage leurs ressources.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMOU (A.), 1979 — *Agadez et sa région. Contribution à l'étude du Sahel et du Sahara nigériens.* Etudes Nigériennes n° 44, Niamey, 358 p.

BARY (E. de), 1898 — Le dernier rapport d'un Européen sur Ghât et les Touareg de l'Aïr, *Journal de voyage d'Erwin de Bary,* 1876-77, traduit et annoté par H. SCHIRMER — Fischbacher, Paris, 221 p.

BENOIT (P.), 1920 — *L'Atlantide.* Albin Michel, Paris, 286 p.

BERNUS (E.), 1981 — *Touaregs nigériens. Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur.* Mémoires ORSTOM n° 94, Paris, 509 p.

BERNUS (E.), 1986 — Aïr, *in : Encyclopédie Berbère*, tome III, Edi-Sud, Aix-en-Provence : 342-346, 352-355, 356-363.

BERNUS (E.), 1987 — Les Touaregs — *Ethnies*, Revue de Survival International (France), Paris, n° 6-7 : 7-13.

BERNUS (S.), 1972 — *Henri Barth chez les Touaregs de l'Aïr. Extraits du Journal de Barth dans l'Aïr, Juillet-Décembre 1850.* Traduction et commentaires de S. BERNUS. Etudes Nigeriennes n° 25, CNRSH, Niamey, 194 p.

BISSON (J.), 1983 — L'industrie, la ville, la palmeraie au désert : un quart de siècle d'évolution au Sahara algérien. *Maghreb-Machrek,* (édité par la Documentation Française à Paris), n° 9 : 5-29.

BRUNEAU de MIRE (P.) & GILLET (H.), 1956 — Contribution à l'étude de la flore du massif de l'Aïr. *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée,* vol. 3, n° 5-12 : 221-247, 422-438, 701-760, 857-886.

CORTIER (Lt M.), 1908 — *D'une rive à l'autre du Sahara.* Larose, Paris, 416 p.

DUBIEF (J.), 1959-63 — *Le climat du Sahara.* Alger, Institut de Recherches Sahariennes, t. I, 312 p. et t. II, 275 p. (Publications de l'Institut de Recherches Sahariennes, mémoire hors-série).

DUVEYRIER (H.), 1864 — *Les Touareg du Nord.* Challamel, Paris, 499 p.

FOUREAU (F.), 1902 — *D'Alger au Congo par le Tchad. Mission saharienne Foureau-Lamy.* Masson, Paris, 829 p.

GAST (M.), 1968 — *Alimentation des populations de l'Ahaggar. Étude ethnographique.* Mémoire du CRAPE n° 8, Arts et Métiers Graphiques, Paris, 457 p.

GAST (M.), 1986 — Ahaggar, *in : Encyclopédie Berbère,* tome III, Edi-Sud, Aix-en-Provence : 282-303.

HAMANI (D.), 1989 — *Au carrefour du Soudan et de la Berbérie. Le sultanat d'Agadez.* Etudes Nigériennes n° 55, Niamey.

JEAN (Lt C.), 1909 — *Les Touareg du sud-est, l'Aïr, leur rôle dans la politique saharienne.* Larose, Paris, 358 p.

JOSSE (R.), 1971 — Problèmes de mise en valeur du Hoggar et de croissance urbaine à Tamanrasset. *Les Cahiers d'Outre-Mer,* n° 95, Bordeaux : 217-244.

LHOTE (H.), 1955 — *Les Touaregs du Hoggar.* Payot, Paris, 467 p.

MAIRE (R.), 1933 — *Etude sur la flore et la végétation du Sahara central. Mémoire de la Société d'Histoire Naturelle d'Afrique du Nord :* 1-272.

MAUNOIR (C.) & DUVEYRIER (H.), 1881 — Revue Géographique. *Le Tour du Monde* : 419-420.

MONOD (Th.), 1958 — *Majâbat al-Koubrâ. Contribution à l'étude de « l'Empty-Quarter » Ouest Saharien.* Mémoire de l'IFAN n° 52, Dakar, 406 p.

MOREL (A.), 1985 — *Les hauts massifs de l'Aïr (Niger) et leurs piémonts. Etude géomorphologique.* — Université de Grenoble, Thèse de Doctorat ès Lettres, 404 p.

OZENDA (P.), 1977 — *Flore du Sahara.* Editions du CNRS, Paris, 622 p.

QUEZEL (Dr P.), 1954 — *Contribution à l'étude de la flore et de la végétation du Hoggar.* Institut de Recherches Sahariennes. Monographie régionale n° 2, Alger, 160 p.

RODD (F.-R.), 1926 — *People of the veil.* Macmillan, London, 504 p.

ROGNON (P.), 1967 — *Le massif de l'Akator et ses bordures (Sahara central). Etudes géomorphologiques.* Editions du CNRS, Paris, 557 p.

ROGNON (P.), 1986 — Ahaggar, *in : Encyclopédie Berbère,* tome III, Edi-Sud, Aix-en-Provence, pp. 269-275.

VERNE (J.), 1862 — *Cinq semaines en ballon.* Hetzel, Paris, 372 p. (nouvelle édition, 1966).

Un exemple d'économie d'aubaine sur un espace imaginaire : espace caldoche et temps canaque du Nord calédonien

Jean-Claude ROUX

Cet essai porte sur les colons « caldoches » du Nord calédonien, c'est-à-dire du triangle septentrional de la Grande Terre calédonienne qui s'étend de Temala (commune de Voh) sur la côte ouest à la pointe de Boat Pass, et de ce point jusqu'à la rivière Ouaime sur la côte est (commune de Hienghene).

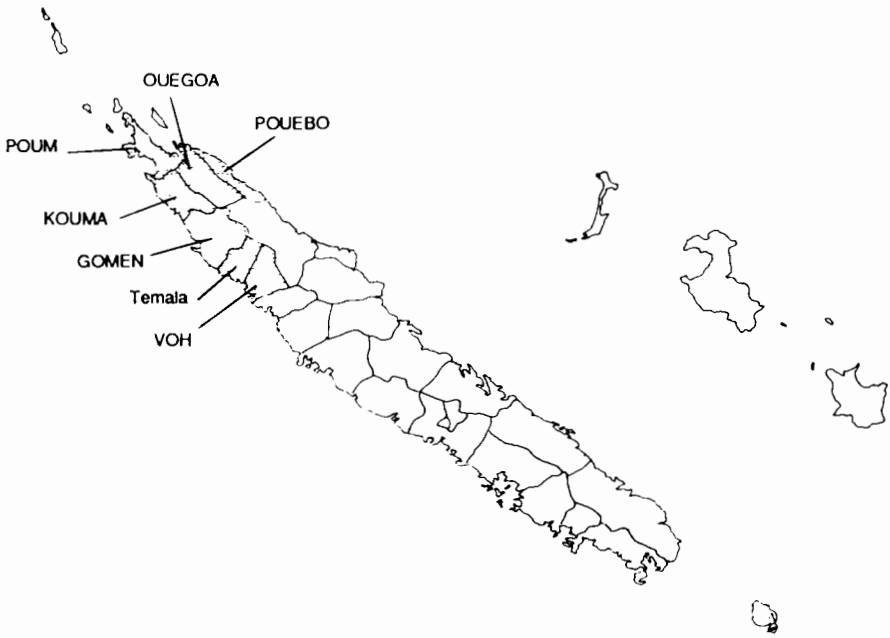

FIG. 1. — Le Nord calédonien

Divisé en communes appartenant aujourd'hui à une région, le Nord calédonien a une superficie de 3 000 km² (Poum, Koumac, Kaala, Quegoa, Pouebo) et une population de 8 000 habitants approximativement.

Longtemps isolé de Nouméa (à 400 km), le Nord calédonien fut l'un des premiers lieux de contact entre les Européens et les Mélanésiens (DOUGLAS, 1972), puis connut, après une « pacification » difficile, un petit boom minier (or de Fern-Hill, cuivre de Pilou, La Balade, plomb et zinc de Meretrice, cobalt de Chagrin et Poum). La fermeture en 1962 de la mine de Thiebaghi, puis le boom du nickel dans le sud de l'île à partir de 1968, vont marginaliser, malgré de grandioses projets miniers à Koumac ou à Poum, l'économie de cette région et redonner un intérêt au secteur agro-pastoral, unique source d'activité locale avec la petite pêche. L'économie rurale de la zone fut caractérisée par l'existence jusqu'au début des années 80 d'un grand domaine, la Société de Quaco (32 000 ha pour cette société, créée en 1869), de quelques propriétés de moyenne importance (plus de 500 ha) et de propriétés plus petites souvent isolées et obtenues au titre des concessions domaniales attribuées aux anciens libérés, aux colons Feillet (à Voh et Gomen), puis aux « enfants du pays », c'est-à-dire aux fils des premiers colons.

Notons que la population de la région, pour plus des deux tiers, appartient à l'ethnie mélanésienne, qu'il n'y a pas de groupe polynésien, que le peuplement d'origine asiatique, jadis sensible, est devenu résiduel.

Quant aux « Caldoches », c'est-à-dire aux descendants des Européens ayant fait souche dans la région, ils sont en général le produit de métissages, parfois complexes, au fil des générations.

Précisons que la même situation, plus ou moins marquée, se rencontre aussi chez les tribus côtières mélanésiennes, moins fréquemment dans les tribus longtemps isolées de l'intérieur et du Diahot.

Au plan foncier on notait en 1983 la présence de 495 propriétaires disposant de 65 000 ha en propriété et de 200 locations du Domaine public couvrant 29 000 ha. En régulière extension jusqu'en 1974 par le jeu de l'attribution de concessions ensuite cédées en pleine propriété, cet « espace-colon » a connu, depuis, une diminution sensible dans certaines communes du fait du rachat des terres pour la réforme foncière. Plus de la moitié des surfaces comme des propriétés procédait du patrimoine des anciennes familles fondatrices, en place depuis un siècle environ, bel exemple de conservatisme foncier.

Une étude des caractéristiques des propriétaires fonciers indiquait en 1983 que la majorité d'entre eux était constituée de personnes âgées et qu'un nombre important de propriétés était en succession. Au point de vue professionnel, moins d'un tiers des propriétaires faisait de l'agriculture leur activité principale. Cela s'expliquait par la dominante d'un élevage extensif peu rentable, bien que peu exigeant en investissement dans la pratique courante, l'amateurisme de certains, l'absence de moyens techniques et financiers de la majorité et une qualité souvent médiocre des sols, aggravée par des conditions climatiques irrégulières[1].

Plus qu'économique, l'élevage, qui dans le Nord nécessite trois, voire cinq hectares par tête de bétail, est devenu souvent un style de vie, une manière de traverser les crises propres aux cycles miniers calédoniens, donc une façon aussi de rester libre dans un épanouissement « naturaliste » (ou écologique) autorisé par les faibles densités, l'acceptation d'un bas niveau de vie et les facilités données par la chasse et la pêche. Economie d'aubaine sous-tendant une vision du « temps arrêté » sur un espace colonial d'origine, remodelé régulièrement par l'évolution du politique, telle pourrait être une définition introductive à la situation du Nord calédonien et de sa population d'origine caldoche qui vit une transition capitale de son existence, de ses habitudes, de ses fondements mêmes, en tant que groupe humain original.

1. L'agriculture, en 1985, représentait 5 % du PNB calédonien.

L'état de colon

Dans le Nord comme dans d'autres régions de Nouvelle-Calédonie, être colon est d'abord un « état » (et non pas une « situation » privilégiée socialement). Si le mot « colon » est souvent mal perçu et mal compris, au moins par le visiteur métro-

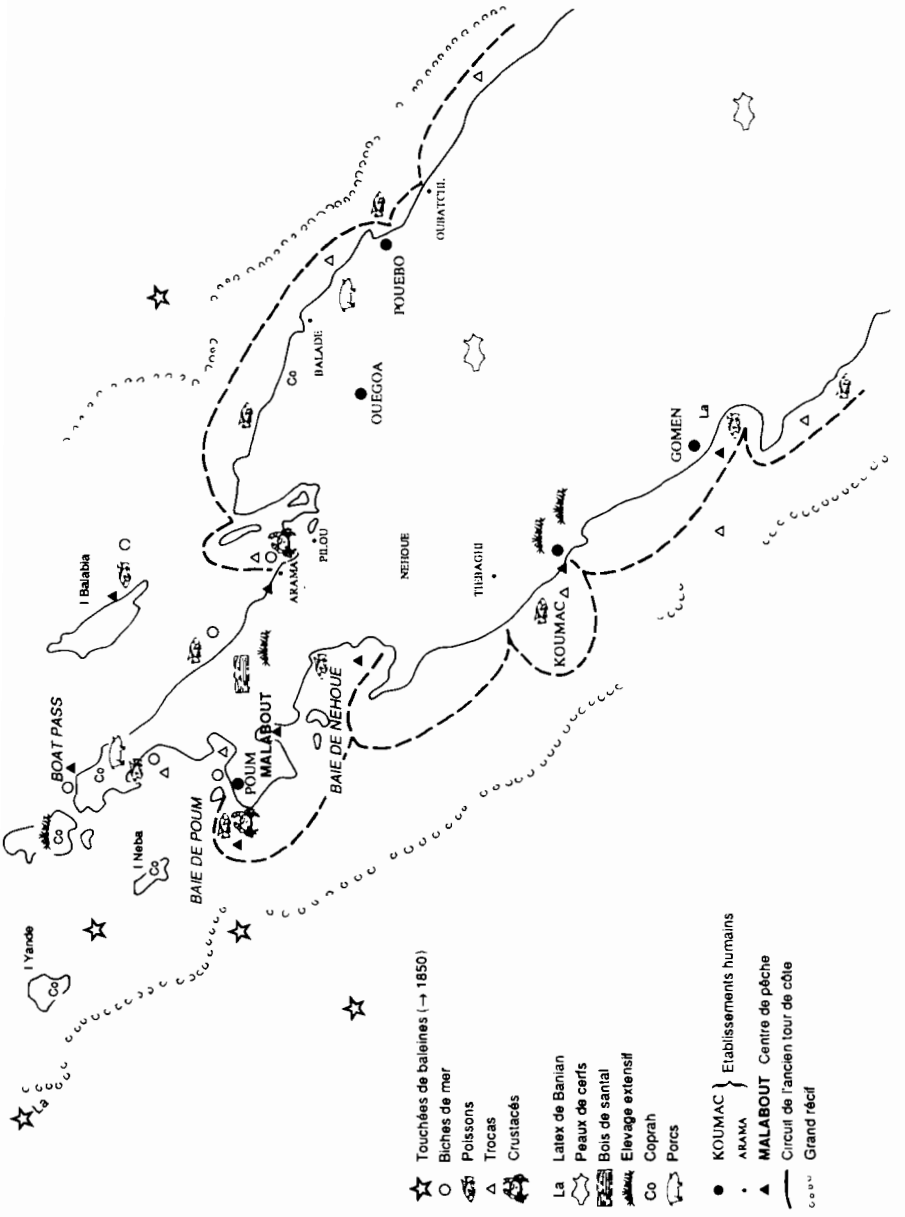

FIG. 2. — Les premiers circuits d'économie de prédation

politain, en Nouvelle-Calédonie, ce mot ouvre une série de connotations, relevant souvent du « non-dit » social, et intéressantes à ce titre. Si l'on se place dans une analyse en terme de sémantique diachronique, le colon est un des personnages clés, un des pivots du théâtre historique et social du territoire. En effet, devenir colon a été une possibilité offerte à la quasi-totalité des groupes humains qui ont abouti en Nouvelle-Calédonie et y ont fait souche. Ainsi les hommes des métiers de la mer (le plus ancien de ces groupes), marins, baleiniers, santaliers, pêcheurs (de perles de troca, de nacre, de poissons à fumer, de trepang), ont donné, après fixation à terre, abandon ou adaptation de leur métier initial, de nombreux colons qui tout en assurant une mise en valeur rurale ont maintenu ou adapté une activité liée à la mer. Tels furent les colons pêcheurs du Nord et de Poum, les « faiseurs de coprah » ou les trafiquants qui ouvrirent des comptoirs sur leurs propriétés. La mine fournira aussi un contingent notoire de colons, comme le commerce et les milieux d'affaires. Mais, c'est surtout l'administration qui directement (par la Pénitentiaire) ou indirectement (par ses propres agents) étendra largement la cohorte des colons locaux.

Le bagne va donner au colonat le fort contingent des « concessionnaires » (ALBERTI, 1909), c'est-à-dire des libérés de bonne conduite, jugés dignes d'obtenir un lopin de terre leur permettant de renouer avec une vie respectable et d'assurer leur « rachat ».

Des « libérés », volontairement, soit par goût, soit par hasard, ou par rencontre de l'âme sœur, choisirent de se faire oublier en devenant colons.

A côté de cette veine, plus ou moins aventurière et fruste souvent, des fonctionnaires ou militaires obtenant leur « permission » de congé, bénéficièrent d'attributions foncières qui les transformèrent en colons. Enfin, « l'establishment » de Nouméa, souvent d'origine cosmopolite, se plaira à avoir des propriétés plus ou moins importantes qui serviront de thébaïdes, de lieux de retraite, mais seront souvent aussi rigoureusement mises en valeur par un propriétaire qui, par goût comme par intérêt, aimait la terre et son caractère lucratif.

Ainsi, l'hétérogène cosmos social calédonien va-t-il se trouver orchestré par sa situation par rapport à la terre. L'état de colon pour beaucoup signifiera trouver une autre nature, une nouvelle virginité sociale, compte tenu des réalités de l'époque. Pour d'autres, il leur permettra d'assumer leurs goûts, leur amateurisme ainsi qu'on le vit dans le cas de fils de familles plus ou moins fortunés qui vinrent jouer avec plus ou moins de succès au « gentleman-farmer ».

Dans la France australe calédonienne, décrétée colonie de peuplement, « être colon » prit le sens d'une promotion et d'un recommencement social. Pour les humbles, les plus nombreux, être colon c'était participer à une nouvelle citoyenneté s'intégrant dans une nouvelle société. Cet état de colon a donc été vécu par beaucoup, d'abord, comme un état de rédemption et de renaissance sociale effaçant officiellement un passé lourd et permettant, par la propriété foncière, l'enrichissement moral et matériel qu'elle supposait, donc l'accession à une nouvelle dignité. Celle-ci s'insérait dans une quasi et/ou pseudo « nouvelle société coloniale » qui allait attirer des individus cosmopolites, souvent hommes d'expérience et un tantinet aventuriers par goûts et obligations.

Dans un parfum d'aventure...

On ne comprendrait rien à la psychologie des gens du Nord si l'on ne prenait pas en compte ce qu'a été, il y a tout juste un siècle, la réalité de la vie quotidienne et la riche diversité humaine de certains de ses acteurs. Recréons d'abord un Nord qui constitue un quasi-archipel, intérieur à la Nouvelle-Calédonie et relié principalement par voie maritime à Nouméa et aux autres centres de brousse. Un Nord, lui-même fractionné en « îles » du fait du relief, de l'absence de voies de communications permanentes : Témala, charnière entre le Nord et la région de Voh, ne sera

colonisée par les colons Feillet venus de Voh que vers 1900, d'autres Feillet (venus du Berry) iront installer leur activité à Gomen (les Clavier, Gaudry, Fournier, Petit, etc.). Déjà, ils trouveront à Gomen des mineurs de cuivre (Lepigeon), des pêcheurs de troca, des « saigneurs » de banians (arbre qui fut exploité un temps pour son lait, utilisé comme caoutchouc) échappés ou libérés du bagne, des éleveurs cosmopolites de Ouaco, d'origine anglo-australienne (Martin).

A Gomen, voisinent le discret « communard » Lebreton, l'ancien secrétaire du ministre de la Guerre et futur président de la République Mac-Mahon (dont on garde encore le souvenir de la bibliothèque amenée de Paris) et le marquis de Suire, fils de famille en rupture de manoir, qui se vit attribuer le titre ambigu de « Marquis de la bitte »... Il y a aussi Lepigeon venu d'Australie comme chercheur d'or mais qui ne trouvera que du cuivre à Koumac...

Koumac n'est alors qu'une étape-relais, avec quelques anciennes et obscures familles déjà en voie de métissage (les Colleux et Boudoube) et la future « tribu multiraciale » des Weiss dont un des ancêtres, chassé en 1871 de sa patrie alsacienne avec son frère, deviendra un sculpteur réputé. Quelques grands propriétaires plus ou moins absentéistes y passent rarement (Brun et King). Au nord de Koumac, on trouve la Thiébaghi qui, à partir de 1900, va développer une active exploitation du chrome avec sa main-d'œuvre asiatique (village javanais de Thiébaghi), italienne plus tard. Plus au nord, Chagrin, puis bien après les mines de Poum (cobalt), un havre de paix pour les échappés de la pénitentiaire et les libérés. Et, de Koumac jusqu'à Poum, un no man's land peuplé de quelques isolés, souvent farouches, presque misérables, à Malabout, Golonne : les frères Vilotte y vécurent de façon spartiate, gagnant quelque argent frais des coupes de bois pour les mines, de pêche en baie d'Olane, de chasse vers les hauts d'Arama, de capture de bétail ensauvagé...

Poum, à l'époque, exploite quelques mines mais vit de la pêche, du coprah, du troca, de l'élevage de porcs et de la construction de bateaux côtiers. Quelques figures hautes en couleur y prospèrent plus ou moins aventureusement et largement. Ainsi la petite colonie créée par les Williams-Winchester, à l'ilôt Mouac où ils étaient présents avant l'installation de la France (SHINEBERG, s.d.). D'origine anglo-australienne, charpentiers de marine de leur état, ces adventistes zélés prirent femmes métisses à Maré où elles étaient élevées par les missionnaires anglicans... Ces unions donneront des familles fécondes et on y gardera jusqu'à nos jours l'habitude de donner des prénoms anglo-saxons aux enfants, de faire le pudding les jours de fête, de garder une certaine « distinction ».

Les Williams-Winchester devinrent pêcheurs, colons, marins de cabotage, commerçants, interprètes (ils parlaient l'anglais, le « bichelamar », les langues de Belep et des Nenemas de Poum). A côté de ces quasi-nobliaux du colonat, vivaient des individus parfois plus hauts en couleurs contrastées : descendants d'Arabes libérés de Belep, Chinois venus faire du trépang ou du mouton à Boat-Pass (Otchine), du commerce de coprah (Ali Long) et d'autres métiers (Ha-Ho pour le porc). Quelques Scandinaves hantent la région (Stuart, Petersen à l'île Pott [Belep] où son gendre Mortensen viendra le rejoindre pour faire de l'élevage, tout en prenant la précaution d'amener son piano de Suède !). De nombreux autres Européens aux origines incertaines vivent dans la baie de Poum comme pêcheurs (Vincent, Frachisse, Duhamel) ; certains ont un passé légendaire (tel Canaldo, qui après un duel meurtrier à Fidji dut changer de nom et abandonner son état de capitaine de navire) ; des femmes européennes « isolées » y apparaissent aussi et l'état civil de l'époque atteste au registre des naissances les nombreuses unions libres nomades qui supposent un certain laxisme des mœurs locales...

Un fils de famille venu de La Réunion, Turpin de Morel (TURPIN DE MOREL, 1956-1957), y sévit aussi en inculquant à sa « popinée » (femme autochtone) des discours grivois qu'elle récitait ingénument aux rares officiels de passage.

Pensons au « trésor de Boat-Pass », une marmite remplie de pièces d'or et enterrée au pied d'un cocotier. Elle valut à son propriétaire (Féréol, un libéré) une

mort jugée suspecte ; elle a provoqué depuis des décennies des recherches artisanales discrètes et vaines... Pensons à l'île Baaba et à son infernale chaudière à fabriquer de la corde de coprah où s'abîmèrent de nombreuses mains. Pensons aux troupeaux de bovins de la Maison Ballande mis sur Baaba et sur l'île de Balabio. Bétail qui s'ensauvageait en partie et qui, à marée basse, prit l'habitude de migrations vers la Grande Terre... souche des petits troupeaux sauvages qui hantèrent longtemps le Diahot et Arama et firent la bonne fortune des coureurs de brousse à niaoulis.

Face à l'île de Balabio, Arama, tribu canaque décimée par la peste vers la fin du siècle. Du village d'Arama, la distance était courte en longeant la côte pour arriver aux mines de Pilou et Ao où débuta l'aventure du cuivre qui porta de fabuleuses promesses, provoqua la création de Port-Pilou, d'une voie Decauville, d'un barrage pour l'eau. Pilou, où dans le cadre de « contrats de chair humaine » (LACOUREGE, 1973) furent amenés des dizaines de condamnés, qui après une rude journée de travail y étaient (dit-on ?) enchaînés le soir dans les geôles taillées dans la colline grillée par le soleil. Pilou, Balaguet, Noet, Javel, Forêt d'Oune, la Roche Mauprat, lieux-dits qui après l'arrêt de l'activité minière, devinrent une sorte de vaste no man's land entre la tribu d'Arama et les marais du Diahot. En effet, des nuées de moustiques obligèrent, jusqu'à l'introduction de tilapias dans les diverticules du Diahot, les rares voyageurs curieux ou les chasseurs à porter au visage et aux mains des toiles grillagées de protection... Seuls les grands clans des Napoléon et des Song se disputèrent longtemps les locations ou concessions de cette contrée revêche mais fascinante.

Enfin, les bouches du Diahot, seul fleuve notable du pays, porteur d'un rêve calédonien avec la création dans les années 1870 du « Commissariat de l'or » dans le Diahot avec siège à Ouégoa. Ouégoa fut un temps, avec son avant-port et sa fonderie de Pam, une sorte de Far-West « caldoche » où accoururent des chercheurs d'or professionnels venus d'Australie, voire de Californie, attirés par le mirage de Fern-Hill, où l'on ouvrit la première mine d'or à l'éphémère existence. Ouégoa où l'on aurait pu jusqu'il y a peu voir jouer les Dalton chez les Apaches. Ouégoa, longtemps obnubilée par ses pénitentiaires, ses Arabes redoutés, ses « concessionnaires » qui s'inscrustèrent dans le paysage grâce à de nombreuses unions mixtes avec les autochtones. Et puis, le col d'Amos franchi (la route permanente d'accès ne fut créée qu'en 1948), voici la côte est avec Balade-Pouébo. Premiers lieux et hauts-lieux de la prise de possession, de la présence missionnaire, des premiers contacts (Cook), puis des conflits entre Européens et Mélanésiens. Pensons ici aussi à l'éphémère filon d'or de Galarino, au projet avorté de Port-Tao et d'une fonderie. N'oublions pas, bien que cela soit plus proche de nous, la famille Janisel de Pouébo, dont le père, ex-employé des chemins de fer français, poussé dans le Pacifique par le mirage colonial, mit en valeur des rizières labourées par des charrues mues par traction électrique ! Comble du phantasme de l'exotisme, la maison familiale (aujourd'hui mairie de la commune) des Janisel, fut construite selon le plan d'une gare française !

C'est à partir de cette collection de souvenirs et de petites histoires locales, de personnalités pittoresques que doit se lire la psychologie sociale actuelle de la région, car on le devine, le Nord, c'est d'abord un cimetière de projets (ROUX, 1977), d'espérances, d'illusions, d'efforts vains, et de souffrances à la limite de l'humain parfois. On ne peut oublier aussi les dizaines de tombes anonymes de Téoudié (Gomen), Koumac, les tombes isolées des Japonais de Boat-Pass, les tombes de Ouégoa ou Pouébo avec leurs nombreux inconnus venus mourir là, échouer sans espoir de pélerinage des leurs...

C'est de toute cette réalité, même si aujourd'hui, comme toute tradition orale, la réalité d'antan devient mythe et ce faisant se prépare à mourir bientôt définitivement à la mémoire historisante des hommes, qu'est faite la mémoire collective des Nordistes. Eux-aussi, ils entretiennent, discrètement peut-être, car ils sont pudiques, leurs traditions, leurs visions de l'époque des ancêtres fondateurs, le souvenir des misères familiales ou collectives subies, comme des jours fastes et libres d'antan...

Le Nord du temps arrêté

Que signifie la terre pour eux ? Ces arpents de niaoulis, de collines sèches, de bords de mer à mangrove, de vallées étroites aux lits caillouteux ?

C'est leur matrice, le lieu de rencontre d'un destin souvent imposé ou d'une espérance déçue, et d'une acceptation plus ou moins résignée. La terre est leur histoire, leur horizon, la dimension qui leur fut consentie. Largement métissées, longtemps marginalisées, souvent paupérisées, les familles de colons du Nord ont vécu jusqu'aux années soixante dans une sorte de ghetto géographique, hors duquel la faible scolarisation reçue ne permettait pas une évasion facile (nous avons relevé 30 % d'analphabètes ou quasi-analphabètes chez les Européens de Kaala-Gomen de plus de 14 ans, lors du dénombrement de 1974). Longtemps, l'espace étant ouvert, voire vide, le colonat du Nord a lentement glissé dans la facilité, le conservatisme, la routine d'une sorte de rêve naturaliste immobile, se satisfaisant de lui-même. Situation d'autant plus facile que, beaucoup de colons étant d'origines plus que modestes, le sens de l'ambition sociale, du confort, de la possession de bien matériels, des honneurs ne faisait pas partie des critères sociaux en vogue dans ce milieu fruste. Seuls luxes, la possession d'armes de chasse (parfois des collections), ou de bateaux de pêche, ou de chevaux de course... Plus tard de tracteurs surpuissants, sortes de gros jouets coûteux et peu utilisés.

D'ailleurs beaucoup de colons ne le devinrent qu'après des haltes professionnelles plus ou moins longues à la mine pour la majorité de ceux que nous connaissons parmi les vieux, à la plonge au troca ou à la pêche. Après cette initiation rude, compte tenu des conditions de l'époque, le jeune colon avait accompli avec plus ou moins de succès les rites de passage à la réalité de son monde local. Cela le confortait souvent pour revenir avec allégresse dans la propriété paternelle, la station-cocon. La famille, souvent nombreuse (5 à 12 enfants parfois) l'y attendait, le rythme de vie traditionnel et simple de la station le reprenait (BAUDOUX, 1973 et MARIOTTI, 1984). Qu'il était bon quand même d'être fils d'une station de Poum ou d'Ouégoa ! La chasse, la pêche, la quête des crabes, les conduites de bétail, les repas d'amis souvent pantagruéliques, le dressage des chevaux souvent ensauvagés ramenés du haut-Diahot... N'y avait-il pas de quoi occuper son homme avec intensité ? Et puis, de temps en temps, une virée au folklorique bal d'Ouégoa où « indigènes et blancs » se retrouvaient pour danser, les premiers regardant les seconds pendant longtemps..., puis à la sortie souvent, la bonne bagarre pour une tête de bétail disparue pour laquelle on demandait des comptes à un voisin inamical, pour un manque « d'égard » à la cavalière du soir ou une vieille jalousie...

Il y avait aussi « la ponce », la bagarre, plus ou moins rituelle entre autochtones et Européens, souvent après boire, l'arrivée des notables, maires, chefs de tribus, voire de l'unité des deux gendarmes locaux venus pour calmer les esprits... et rétablir l'ordre républicain...

Enfin, après le temps des amours buissonnières arrivait le temps des unions durables. Souvent « on démarrait à la colle » comme à la saison des gommes en se mettant en concubinage avec une voisine, une parente plus ou moins lointaine, une « popinée (fille) de tribu ». Si la famille était nombreuse, la propriété exiguë, on s'efforçait, par relation avec un notable de Nouméa ou un conseiller général, d'obtenir une concession, ou des locations intéressantes. Cela était facile aux enfants du pays qui longtemps bénéficièrent des fameux « 25 comme enfant du pays + 175 de mise en valeur » (hectares). On construisait sur la concession une maison de tôle ondulée ou une case en torchis, façon européenne ou façon canaque, selon les ressources. Près d'un creek (ruisseau) permanent, on plantait un potager, des taros, des ignames, quelques bananiers. La chasse régulièrement rapportait cochons sauvages, roussettes, cerfs, chèvres ensauvagées. Les creeks parfois abondaient en crevettes et si on était proche de la mer, un « coup de pêche » améliorait sans peine l'ordinaire. Pour le faire-valoir de la station, si on avait des économies, on achetait un troupeau. Sinon, on allait travailler quelque temps à Koumac ou « sur mines »

pour se constituer un magot pour démarrer. Jusqu'en 1940, voire 1960, dans certaines zones du Nord, peu ou pas de barrières ; quant aux soins du bétail, jusqu'à l'introduction des tiques par les mulets de l'armée américaine, les baignades du bétail n'existaient pas...

Le troupeau une fois constitué était souvent laissé à l'état de nature. Seules opérations ayant une certaine régularité : le marquage des veaux et le recensement du bétail. Cela donnait lieu à des réunions des membres d'une même famille, avec les stockmen mélanésiens loués à forfait ; amis ou curieux y participaient aussi et le soir se retrouvaient unis par la solidarité du travail commun, des émotions vécues intensément. Car souvent les troupeaux s'étaient cachés, défiant les sollicitations des cavaliers rabatteurs qui les poussaient vers les couloirs de calicots aboutissant aux paddocks. Alors sifflaient les « stockwhips » (fouets), rageaient les « chiens bleus » introduits d'Australie (notons l'introduction dans le vocabulaire courant de nombreux termes d'élevage apportés par les Australiens). Le rabattage prenait des allures de traque, de chasse parfois plus ou moins épique où l'on n'hésitait pas à « flinguer à la Winchester » un vieux taureau rétif.

La station a ainsi créé un climat spécial de complicité et de participation à un mode de vie commun ; il en fut de même pour d'autres catégories de colons plus orientés sur les activités de la mer. Pensons aux colonies saisonnières de colons pêcheurs de Balabio, des îles du Nord, qui se retrouvaient pour la plonge au troca, la pêche. Communautés humaines étroites bien qu'hétérogènes, aux métiers souvent dangereux, aux bénéfices aléatoires car plus ou moins laissés à la discrétion des comptoirs coloniaux installés par les « grandes boîtes » de commerce ou les négociants futés. La mine aussi a façonné des milieux humains typiques, solidaires, égoïstes, ayant leur langage d'initiés, la tradition des prospections héroïques, des bons et des mauvais coups du sort... des grandes ripailles bien arrosées.

Ces différents processus aboutirent, dans le Nord au moins, à mêler les hommes par-delà les origines, à les associer, à les solidariser et à les amalgamer dans un fond psychologique commun fait de réserve sinon d'hostilité face à l'étranger, puis de chaleur et d'entraide envers ceux qui étaient acceptés. Il en est résulté chez beaucoup le goût du nomadisme et de l'amateurisme : « on a fait de la plonge », puis « la mine », puis le « stock » (garde des troupeaux), puis le commerce, puis on est devenu « colon-éleveur »... enfin conseiller municipal...

Une familiarité tournant à la convivialité propre à certains fronts pionniers fit accepter et supporter les contraintes de la situation : isolement souvent durable des familles, pas d'écoles sauf dans les centres, absence de médecin proche, pistes aléatoires, dévastations dues aux cyclones, irrégularité des cours des produits agricoles, incertitude de l'emploi qui, faute de qualification, était souvent un emploi de tâcheron, sentiment aussi d'être différent par le mode de vie, les habitudes prises par rapport aux autres Calédoniens, aux « gars de la ville ». Incompréhension aussi face aux métropolitains et à leurs valeurs.

Le temps retourné

Mais les « états de grâce » ne sont souvent que temps de maturation, pour des changements futurs. C'est avec la Seconde Guerre mondiale que l'on peut faire débuter le « retournement » de la situation du Nord. L'installation en brousse comme à Nouméa de nombreux camps militaires ou dépôts de l'armée américaine va contribuer à l'ouverture de routes, de pistes, d'aérodromes. Les Américains vont recruter de nombreux employés, souvent bien rémunérés et qui vont découvrir la société d'abondance « made in USA ». Des contacts amicaux ou sentimentaux s'établiront aussi, ouvrant les horizons à de nombreux Calédoniens, les amenant à des prises de conscience nouvelles et ainsi à formuler des exigences nouvelles en ce qui concerne leur vie, leurs habitudes, leurs aspirations.

A partir de 1945, et au moment où la prospérité apportée par la présence américaine s'estompe, des remises en cause politiques vont transformer le théâtre jusque-là inamovible du système colonial. La suppression définitive du régime d'introduction des travailleurs sous contrats (d'origine vietnamienne, indonésienne ou hébridaise) va enlever au secteur minier et au secteur agricole un contingent important de travailleurs de qualité et d'un coût minoré.

En 1947, avec la suppression des lois de l'indigénat qui s'appliquaient aux autochtones mélanésiens, c'est la remise en cause de la place et du rôle des « indigènes », jusque-là plus ou moins marginalisés dans les réserves, qui débute.

A partir de 1953, l'extension des droits politiques à tous les Mélanésiens, puis à partir de 1956, la mise en place d'une Assemblée territoriale et d'un Conseil de gouvernement autonome, qui vont s'efforcer de décoloniser les structures et les mentalités, montrent l'étendue des changements intervenus.

C'est au niveau des rapports Calédoniens-Mélanésiens actuels et surtout futurs que se situe probablement l'avenir des structures agricoles du territoire (ROUX, 1977).

Longtemps le Canaque a été un acteur à la fois présent et occulté du paysage calédonien. Si nous restons dans le cadre régional du Nord, on peut constater que très tôt un processus de métissage s'est mis en place. La rareté ou l'absence des femmes dans la société pionnière du Nord à ses débuts, le fait aussi qu'une partie des colons européens ne pouvait guère espérer en trouver facilement ailleurs, compte tenu des préjugés de l'époque, ont obligé beaucoup de colons, ne serait-ce que par le caractère géographiquement marginal de leur situation, à prendre partenaire en tribu. Cela explique aujourd'hui à Poum, Arama, Ouégoa, Koumac, l'importance du métissage, et ce, depuis plusieurs générations, et l'attachement renforcé au sol natal par rapport aux régions d'économie de rente du Sud calédonien.

Mais quelques familles ne se sont jamais métissées (à Gomen). En effet, le malaise du métissage en Nouvelle-Calédonie réside dans le fait social indéniable qu'il n'a pas été facilement admis pendant longtemps par la société coloniale, hors du contexte de la « brousse profonde ». Ce n'est guère qu'après 1950 qu'une ouverture des esprits et une acceptation aujourd'hui large du phénomène sont apparues, facilitées par le boom minier et l'installation à Nouméa d'une nouvelle population. Le métissage a buté aussi bien sur les blocages structurels et les coutumes de la société mélanésienne que sur les valeurs de la société coloniale élitiste, dirigée par Nouméa et son « establishment » souvent puritain, en façade au moins. Peut-être ce blocage social envers « les gens d'Ouégoa » ou du « Grand Nord » en général explique-t-il aussi cet « enkystement » dans une structure foncière coloniale archaïque et obsolète jusqu'à nos jours dans certaines zones, au moins du Nord. Réussir l'insertion dans la Calédonie active, affairiste et soucieuse de pureté d'ascendance — les descendants du bagne et des tribus canaques révoltées ont été les deux archétypes négatifs, douloureux et socialement anxiogènes de nombreuses familles calédoniennes de « bonne origine » jusqu'à il y a peu — n'était finalement guère facile pour un broussard du Nord, souvent quasi illettré, métissé, inadapté à la vie urbaine et à ses contraintes sociales. L'étude des biographies familiales illustre bien ce blocage, avec de nombreuses familles du Nord restées enracinées dans la région jusqu'aux années cinquante. Ce n'est guère qu'après cette date que le Nord s'ouvre, que des familles « descendent » s'installer à Nouméa, que les enfants y présentent les concours administratifs, rentrent en un mot dans les circuits normaux de la vie et des échanges du territoire. Aujourd'hui, dans la plupart des vieilles familles, il y a souvent un fils, un frère, une sœur installés ailleurs, voire à l'étranger, mais le phénomène est récent et nos enquêtes ont rencontré encore des familles qui restent totalement ancrées sur l'espace régional du Nord. Il est évident aussi que la promotion des Mélanésiens au salariat, à la fonction publique et aux responsabilités politiques a contribué aussi à ouvrir, dans le Nord spécialement, le jeu social, et à remettre en cause les pratiques anciennes qui réservaient les emplois publics locaux d'abord aux enfants des familles des colons.

En 1974-1976, la quasi-totalité des colons interrogés estimaient qu'ils n'avaient pas de problèmes avec les indigènes. Réponse stéréotypée qui en fait voulait occulter, en termes de devenir, les problèmes que tous ressentaient : concurrence avec les Mélanésiens pour les emplois publics, pour les crédits d'équipement des communes, pour l'attribution des crédits de développement agricole, début de concurrence au sein des partis politiques.

Dernier point à évoquer, l'aspect qualitatif réel et moyen des rapports entre colons et Mélanésiens. Certains observateurs superficiels ou radicaux estiment que les rapports entre les deux groupes sont bloqués depuis longtemps par « les rapports dominateurs/dominés, engendrés par le système colonial rigide mis en place ». Si cette appréciation peut théoriquement être énoncée, elle mérite d'être corrigée dans le temps comme dans l'espace. Depuis une génération au moins, on peut estimer que les rapports humains en Nouvelle-Calédonie ont évolué dans le sens d'un assouplissement et d'un libéralisme institutionnel évident. L'Assemblée territoriale et les Conseils de gouvernement ont arbitré de plus en plus et au mieux de leurs compétences dans le sens d'une décolonisation, lente peut-être mais réelle, les rapports entre communautés. La création à partir de 1969 de mairies dotées d'un conseil municipal élu au collège unique a contribué aussi à ouvrir un dialogue, à dégager des solutions sensibles aux multiples problèmes nés de statuts différents au niveau du foncier et des problèmes de la vie familiale. D'autre part, le fait qu'une partie du colonat est d'origine métisse a créé aussi certaines solidarités de fait entre des familles de colons et des familles mélanésiennes. Souvent colons et tribus canaques sont liés durablement par des accords tacites pour l'utilisation de terres de colons ou de pâturages en tribus (Diahot) ; quant à la main-d'œuvre temporaire ou permanente, des accords oraux font que tel colon prendra sa main-d'œuvre à telle tribu ou tels clans. On peut noter aussi une entraide entre tribus et colons pour les commissions, les déplacements vers Ouégoa ou Koumac voire Koné (siège de la sous-préfecture). Au niveau des activités ludiques, chasse et pêche, souvent des amis ou voisins européens et canaques se joignent. Certes, cela n'empêche pas aussi les différends (problèmes de barrières, de vagabondage de bétail, de coupes de bois « sauvages », de feux de brousse). A ces différends, finalement normaux en milieu rural quelles que soient les latitudes, s'ajoutent bien sûr aujourd'hui la revendication foncière plus ou moins systématique et depuis peu certaines intimidations verbales et symboliques envers les propriétaires européens. Et dans ce domaine, il y a dégradation des rapports, réflexes d'opposition, voire affrontements limités, il y a peu... Notons quand même aussi que certains propriétaires (ils sont rares à notre connaissance dans le Nord et souvent absentéistes) ont proposé aux tribus voisines de « revendiquer leurs terres » pour que l'Etat les indemnise au meilleur coût ! C'est l'avenir des mesures techniques des opérations de réforme foncière qui conditionnera le type de rapports futurs entre Européens et Mélanésiens et le type d'économie agricole qui pourra être maintenu ou créé.

G. ROCHETEAU (1968) écrivait en 1966 (p. 21) : « Il faut rendre compte en effet du caractère très original des confrontations ethniques dans l'extrême Nord-Calédonien, où indigènes et allogènes vivent dans une sorte de symbiose économique, et où l'Européen, s'il est plus souvent dans une situation privilégiée est aussi souvent, pour l'autochtone, un ami... » Nous ne pouvons que souscrire totalement à ce point de vue qui correspondait à la situation existante jusqu'à il y a peu dans l'ensemble du Nord calédonien.

BIBLIOGRAPHIE

ALBERTI (J.-B.), 1909 — *La colonisation à la Nouvelle-Calédonie, Colonisation pénale, Colonisation libre,* Paris, Larose : 272 p.

BEAUDOUX (G.), 1973 — *Les blancs sont venus,* 2 tomes, SEHNC, Nouméa.

DOUGLAS (B.), 1972 — *History of culture contact in North Eastern New Caledonia,* Canberra, 446 p. *mulgigr.*

LACOUREGE (G.), 1973 — *Une conquête du hasard,* Nouméa.

MARIOTTI (J.), 1984 — *A bord de l'Incertaine,* SEHNC, Nouméa.

ROCHETEAU (G.), 1968 — *Le Nord de la Nouvelle-Calédonie, région économique.* Mémoire ORSTOM, nº 32, Paris : 130 p.

ROUX (J.-C.), 1977 — *Bilan et perspectives de l'économie rurale de la Nouvelle-Calédonie.* Document publié par le Centre de Productivité de Nouméa, Chambre de commerce et d'industrie, 110 p., *multigr.*

SHINEBERG (D.), s.d. — *Ils venaient pour le Santal* (Traduit par A. SUREAU), Publications de la SEHNC nº 3, Nouméa, 454 p.

TURPIN de MOREL, 1956-1957 — Le Nord : souvenirs, *in : Etudes Mélanésiennes* nº 10-11.

Chronique d'une région en mal de décolonisation La basse-vallée du Sassandra (Côte d'Ivoire)

Anne-Marie PILLET-SCHWARTZ

Préambule

Il y a longtemps que je veux raconter Sassandra et sa région, mais je n'ai jamais réalisé ce projet, consciente de la difficulté qu'il pouvait y avoir à vouloir traduire l'intériorité d'un paysage que la nature et l'homme se sont si mal partagé. Les siècles, les années s'y fondent sans jamais se heurter, l'Histoire s'y reproduit sans jamais s'effacer. Jeune chercheur en quête de « terrains » qui puissent me permettre d'apprécier à la base la politique de diversification agricole mise en œuvre par la Côte d'Ivoire au lendemain de son indépendance, je n'ai pas résisté à l'appel du passé, à la coloration unique qu'il donne, là-bas, aux êtres et aux choses, au moindre événement. J'ai sans hésiter jeté mon dévolu sur le complexe agrumicole qui était et qui reste la principale ressource de cette contrée. Il était alors en pleine crise.

Je ne suis pas sûre d'avoir bien su expliquer à l'époque les raisons de mon choix. Au « patron » qui me demandait pourquoi j'avais retenu, à titre d'exemple, le citron aux côtés de cultures forestières (palmier à huile, hévéa, riz) qui connaissaient un développement autrement rapide (la banane ou l'ananas n'étaient-ils pas mieux placés dans les statistiques ivoiriennes ?), j'évoquai vaguement le rôle d'une colonie de planteurs européens complètement oubliée hors de la région, mais très active sur place, très consciente de ses intérêts. Sa présence anachronique ne pouvait en effet qu'enrichir mon débat. Avec elle, le classique duo Etat-paysan sur lequel s'articule ma problématique prenait un tour nouveau. L'« opération de développement » mettait d'emblée en présence non plus deux, mais trois parties bien distinctes, obligeant ainsi ceux qui étaient chargés de la mener à bien à jouer sur deux tableaux. Par-delà l'éclairage que pouvait m'apporter cette situation inhabituelle cependant, je crois que c'est surtout ce qu'elle cachait en arrière-plan — et qui normalement n'entrait pas dans mon champ d'investigation — qui détermina mon choix. Je ne pouvais, si je voulais travailler là-bas, échapper à la pression de l'Histoire et cette contrainte me plut. J'abandonnai l'idée d'une étude purement sectorielle. J'optai résolument pour une approche de caractère régional à la fois plus exhaustive et plus intimiste.

Je m'en suis tenue à cette ligne, bien que le terrain ainsi conçu ait été, à plus d'un titre, l'un des plus difficiles auquel je me sois mesurée. Soucieuse néanmoins de ne pas brosser un tableau trop impressionniste du complexe agro-industriel, qui reste

tout de même le point central de cette recherche, je suis retournée là-bas à plusieurs reprises. Je n'ai pu que constater à chaque fois le « blocage », qu'il s'agisse de trouver une issue à la crise qui affecte le consortium chargé du devenir des agrumes ou de faire quelque chose pour l'ouverture de la région elle-même. On y pense, on en parle, on s'y emploie, mais il semble qu'aucun changement venu d'en haut, en l'occurence d'Abidjan, ne puisse jamais s'imprimer sur cette terre, comme si l'océan, le fleuve et la forêt en avaient définitivement scellé le destin. Le passé y est toujours aussi immédiat et le décor toujours aussi nostalgique. Un décor à la mesure de ceux qui regardent l'Afrique avec la modestie et la passion des premiers explorateurs.

L'époque précoloniale

Un site remarquable

L'embouchure du Sassandra fut vraisemblalement repérée par les Portugais dès leur premier voyage le long de la côte du Golfe de Guinée, en 1470-1471. Elle figure en effet sous le nom de *Rio de S. Andre* sur la carte nautique qui aurait été réalisée lors de ce périple[1]. Elle fut, pendant toute la période pré-coloniale, très remarquée par les navigateurs européens, qui n'ont pas manqué de souligner la qualité exceptionnelle du site. Le Français Nicolas VILLAULT DE BELLEFOND, par exemple, qui en 1666-1667 visita celle que les Hollandais appelaient depuis le début du siècle la *Côte des Dents*[2], écrit, parlant des différents points où l'on pouvait l'aborder : « ...mais entre toutes ces places celles du grand *Drouin* et de *Rio S. Andre* sont les plus belles... Pour *Rio S. Andre,* c'est de toute l'Afrique le lieu le plus propre à bâtir... »[3]. Témoignage auquel fait écho en 1724 celui d'un autre Français, le Chevalier DES MARCHAIS : « *Rio S. André* est sans contredit le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse. »[4] Témoignage que reprendront bien d'autres. On peut citer encore celui de cet Anglais au service de la Royal African Company, William SMITH, qui date de 1727 : « C'est là une très bonne rade pour les bateaux, et, depuis peu, une place de très bon commerce... »[5] Il est certain que ce large estuaire, surmonté de collines, présentait un caractère défensif idéal pour la traite et, de surcroît, sans équivalent à des dizaines de lieues à la ronde.

Les marins se rendirent vite compte par ailleurs que son arrière-pays recélait des richesses naturelles non négligeables, notamment de l'ivoire, que certains, comme cet autre Anglais, John BARBOT, estimaient d'excellente qualité : « L'intérieur du pays peut fournir par an une grande quantité de bonnes et grandes dents d'éléphant, qui sont le meilleur ivoire du monde... »[6] Le Hollandais John SNOEK, agent de la Compagnie Générale des Indes Occidentales, dans une lettre qu'il écrit de Drewin, en décembre 1701, à son tour, évoque la générosité de cette région : « Le 26 vers le soir, nous mouillâmes l'ancre devant *Druwin.* Le lendemain à la pointe du jour nous reçûmes trois *canoas* avec des dents d'éléphant, que j'achetais bien cher, après avoir fait un présent à ceux qui les apportaient. » Et il ajoute plus loin avec le cynisme de l'époque : « C'est une chose pitoyable, et en même temps

1. « Carte anonyme du dernier quart du XVe siècle », *Portugaliae Monumenta Cartographica,* Lisbonne, 1960.
2. Il s'agit du littoral de l'actuelle Côte d'Ivoire.
3. VILLAULT DE BELLEFOND (N.), 1670 — *Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée,* J. Starkey, London, p. 172.
4. LABAT (Rév. p.), 1730 — *Relation de voyage du chevalier des Marchais en Guinée et à Cayenne,* Paris, tome 1, p. 183.
5. SMITH (W.), 1744 — *A new voyage to Guinea...,* J. Nourse, London : 109-110.
6. BARBOT (J.), 1746 — *A description of the coasts of North and South Guinea,* London, Henry Lintot & John Osborn, p. 141.

digne d'envie, que ces barbares sont pourvus abondamment de toutes sortes de vivres. Car ils ont en particulier du milhio, des jammes, des bakavens, des bananas, et en un mot de tout ce qu'il y a sur la côte, aussi bien que de toutes sortes d'animaux, vaches, moutons, poules, etc. et aussi des animaux sauvages ; de sorte que rien ne leur manque de ce qui est nécessaire pour l'entretien de la vie. »[7] Qu'il s'agisse des vivres du cru, nécessaires au ravitaillement des navires, de l'ivoire qui reste jusqu'au début du XIXe siècle le principal produit de traite que l'on vient chercher sur le littoral ouest-ivoirien, des esclaves que l'on peut y trouver au XVIIIe siècle[8], ou encore de l'or, dont fait état un commerçant de Liverpool à la fin de la période précoloniale[9], la basse-vallée du Sassandra offre indubitablement, pendant ces longs siècles de découverte et de traite, plus de possibilités que les places voisines.

Une place redoutée

Pourtant cette enclave privilégiée de la *Côte des Dents* ne connaîtra jamais le trafic intensif des grandes escales de la *Côte de l'Or* ou de la *Côte des Esclaves*. Aucune forteresse n'y sera jamais bâtie. L'explication tient en deux mots : la *Côte des Dents* était appelée aussi *Côte des Malgens* dans sa partie ouest, métaphore qui apparaît pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle[10], à l'heure où précisément la traite de l'ivoire commence à prendre là-bas de l'importance. Elle y a alors définitivement supplanté celle de la malaguette, cette épice que l'on trouvait au XVIe siècle le long de la côte libérienne (la *Côte des Graines*) et dans ses prolongements. L'embouchure du Sassandra est particulièrement redoutée. On s'y arrête davantage pour « faire de l'eau » que pour commercer. Et encore, souvent se contente-t-on d'y puiser de l'eau saumâtre, de peur de s'enfoncer trop avant à l'intérieur des terres avec les chaloupes.

Les récits des voyageurs entretiendront le mythe jusqu'au XIXe siècle. On peut citer une fois encore Nicolas VILLAULT DE BELLEFOND, qui ne se contentera pas de louer les avantages du site : « Il peut y avoir treize ans que quatorze Hollandais (...) furent tués et mangés à *Rio S. André* en allant faire de l'eau, sans que jamais l'on ait pu savoir d'où venait la querelle : c'est pourquoi nous y allâmes tous bien armés. »[11] Les comptes rendus de massacres, les histoires d'anthropophagie, les mises en garde se succèdent... Un siècle plus tard, le ton est toujours le même, si l'on en juge d'après le témoignage de cet autre Français, le Capitaine DENYS-BONNAVENTURE, qui, en 1788, passa par là : « ...ils avaient assassiné, quelque temps avant notre arrivée, trois Hollandais et l'équipage d'une goélette anglaise ; c'est également l'opinion de quelques navigateurs que j'ai consultés : ils regardaient ceux de la rivière Saint-André comme les plus méchants »[12]. Ce n'est qu'au début du XIXe siècle que les navires de tous pavillons, qui trafiquent le long des côtes du Golfe de Guinée, commenceront à considérer le site de Sassandra comme une place de commerce à part entière.

7. SNOEK (J.), 1705 — « A description of the Tooth and Grain coast », *in* : W. Bosman, *A New and Accurate Description of the Coast of Guinea*, J. Knapton, London : 514-515.
8. METTAS (J.), 1978 — *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle, Tome 1 : Nantes*, SFHOM, S. Daget, Paris.
9. ROBERTSON (A.), 1819 — *Notes on Africa ; Particularly those parts which are situated between Cape Verd and the River Congo*, Paternoster Row, London : 67-68.
10. « L'Afrique revuë et augmentée », carte établie par P. Du Val, Géographe ordinaire du Roy, Bibliothèque nationale de Paris, 1684.
11. VILLAULT DE BELLEFOND (N.), *op. cit.*, p. 172.
12. LABARTHE (P.), 1803 — *Voyage à la Côte de Guinée ou Description des Côtes d'Afrique depuis le Cap Tagrin jusqu'au Cap de Lopez Gonzalves*, A. Faivre, Paris, p. 49.

Un commerce laborieux

On faisait bien certes un peu de traite au large, à bord des navires, mais dans un tel contexte, celle-ci resta limitée, jugée peu rentable : « Je n'ai jamais vu d'hommes plus convoiteux et plus sauvages que ceux-là... », écrit encore le Hollandais John SNOEK, « ...nous ne pouvons négocier ici qu'avec une perte considérable ». Enumérant ensuite tous les produits dont ceux-ci disposent pour leur subsistance, il déplore : « On a d'autant plus sujet de leur porter envie, qu'ils ne veulent vendre à personne que leurs plus méchantes denrées et encore fort cher. »[13] Le ton est donné. Il reviendra souvent. Ainsi, par exemple, chez ce Lieutenant français, Dam JOULIN, qui, en 1739, à son tour témoigne : « A Saint-André, nous faisons seulement 11 tierçons d'eau, rien d'autre. Cependant, il ne manque ni de captifs, ni de morfil, mais ils veulent vendre trop cher. »[14] On savait que Sassandra ne manquait pas de ressources, mais on ne parvint jamais à franchir un certain cap, à conjurer une certaine malédiction, *a priori* difficile à expliquer, si ce n'est éventuellement par la taille de l'estuaire, exceptionnelle sur cette portion de côte. Celle-ci rendit peut-être en effet les premiers étrangers plus hardis et plus agressifs. Elle permit peut-être aussi aux rares habitants d'être moins vulnérables, ce qui est important, quand on sait qu'en raison du sous-peuplement qui prévaut dans cette région, la traite des esclaves y était pratiquée essentiellement par enlèvement, et non par arrangement avec certains groupes privilégiés, comme ailleurs.

Le fait est que ces rapports de méfiance et d'hostilité réciproques commencent à cesser lorsque les Anglais, puis les Français interdisent celle-ci, en 1807 et 1815. Elle se poursuit clandestinement là où elle est vraiment organisée et rentable, tandis que, ironie du sort, les populations du littoral ouest-ivoirien se mettent petit à petit au service des équipages européens, qui ont de plus en plus besoin de main-d'œuvre, avec les problèmes que pose la traite clandestine des esclaves, l'intensification du commerce et plus tard l'apparition de la navigation à vapeur. Elles renouent là avec leur vraie vocation, qui s'était affirmée dès le XVIe siècle, à l'heure où la malaguette constituait encore l'unique produit de traite africain et où les peuples côtiers de l'actuel Libéria et des régions voisines étaient les principaux interlocuteurs des Européens. L'embouchure du Sassandra, ultime bastion à l'est de ce trafic, devient le point d'embarquement le plus oriental de ce nouveau type de marin, connu depuis lors sous le nom de *Krouman*. Tout en commençant à libérer ainsi une partie de ses forces vives, elle s'ouvre à l'étranger, qui entend bien cette fois profiter de ses ressources.

L'époque coloniale

Une transition difficile

Les populations qui, à la veille de l'époque coloniale, occupent la frange côtière de part et d'autre du Sassandra, constituent, sur un front de quelque 60 kilomètres, un petit groupe ethnique peu homogène. On les appelle les *Neyo*. Bien que moins sanglante qu'ailleurs, du côté du Cavally, par exemple, leur reddition ne va pas sans heurts. Plusieurs récits, à mi-chemin entre le fait divers et la légende, jalonnent encore le XIXe siècle.

L'un deux, relatif au massacre d'un équipage anglais, qui eut lieu vers 1830, met, non sans panache, un point final à l'épopée des aventuriers qui se sont succédé là au

13. SNOEK (J.), *op. cit.* : 514-515.
14. JOULIN (D.), 1957 — « Journal de l'Affricain, 1739-1740 », *in* : J. Mousnier, *Journal de la traite des Noirs*, Editions de Paris, p. 79.

cours des siècles précédents, sans jamais réussir à s'incruster. Celle-ci trouve un épilogue tout à fait approprié en effet dans la fin que connaît le malheureux navire. Les Neyo, voulant venger certains des leurs qui avaient péri en mer alors qu'ils y travaillaient, après avoir tué tous les matelots qui s'y trouvaient, lui font passer la barre et le laissent s'échouer. Un îlot se forme alors, monument à la mesure de ce milieu sans complaisance. G. THOMANN, le premier administrateur du poste de Sassandra, sensible à la symbolique de l'histoire, 70 ans après, la reconstituera : « Le bateau vint s'échouer dans la lagune, sur un banc de sable. Il fut peu à peu recouvert par les alluvions, des plantes germèrent et maintenant une végétation luxuriante recouvre l'épave du navire anglais. L'îlot ainsi formé a reçu le nom de l'infortuné capitaine, il s'appelle *Fisolocpo* (*Locpo*, île, *Fiso*, de Fish). » Et il ajoute : « Quand les eaux sont très basses, les enfants du village vont creuser le sol de l'île *Fisolocpo* et y trouvent des débris d'armatures en cuivre ou des boulons, dont ils font des jouets. »[15]

L'incident est significatif non seulement de l'extraordinaire puissance de la nature qui caractérise la région, mais aussi de la ténacité des populations autochtones et du climat qui règne encore quand, à l'instigation du Lieutenant de vaisseau E. BOUET, est signé parmi d'autres, en 1845, le premier traité entre les représentants de la France et les chefs neyo. Celle que les signataires appellent alors la *rivière Saint-André* garde son aura d'espace inviolé, où tout reste possible, le meilleur et le pire. E. BOUET, lui-même, prêche plutôt la prudence : « Le naturel des habitants est perfide et il faut s'en méfier ; j'ai eu personnellement l'occasion de m'en plaindre (...), et je me suis vu obligé de me servir de mes armes. »[16] Tant et si bien que ce sont finalement les Anglais qui les premiers intallent là-bas des comptoirs commerciaux. Lorsqu'en 1893, près d'un demi-siècle après la signature du premier traité, est créé, en même temps que la Colonie de Côte d'Ivoire, le poste administratif de Sassandra, quatre firmes anglaises, Woodin, King, Lucas et Rider Son Andrews, occupent déjà le terrain. Grande est la surprise de l'unique Anglais qui vit sur place, lorsqu'il voit débarquer G. THOMANN, qui entreprend aussitôt de faire construire un bâtiment administratif, une imposante bâtisse « en dur », qui sert d'ailleurs encore de nos jours.

Une poste administratif plein de promesses

Très vite, différentes mesures sont prises pour tenter de sortir de son isolement le nouveau poste. En 1896 une ligne télégraphique le relie à la capitale, Grand-Bassam, tandis qu'est créé le *cercle du Sassandra*, auquel fait pendant à l'ouest celui du Cavally. En 1897, G. THOMANN remonte jusqu'à la hauteur de Soubré, ce qui avait été tenté en 1891, mais s'était soldé par un échec. En 1900 est créé à quelque 70 kilomètres en amont, sur le fleuve, un poste complémentaire, celui de Boutoubré, qui est aussitôt relié à Sassandra par une piste. Huit ans après, ce dernier est remplacé par celui de Soubré, situé encore plus au nord, ce qui donne lieu à l'ouverture d'un nouvel axe, parachevé en 1910, la *piste Schiffer*, ainsi qu'à celle d'une nouvelle ligne télégraphique. Le poste de Sassandra y perd d'ailleurs son titre de chef-lieu de cercle (lequel, centré sur Soubré, devient le cercle du Bas-Sassandra). Il le retrouve cependant dès 1915 pour le garder jusqu'à la fin de l'époque coloniale, le cercle étant désormais, fait notable, non plus celui *du* (Bas-) Sassandra, mais celui *de* Sassandra.

Une ville est née. Elle est située sur la rive droite du fleuve. Un wharf de 170 m de long, destiné à conjurer les effets de la barre, est mis en service en 1914. Un par un, les premiers comptoirs français, au front desquels on peut lire encore parfois de

15. THOMANN (G.), 1901 — « A la Côte d'Ivoire. Le Sassandra », *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, BCAF, tome XI, p. 24.
16. BOUET (E.), 1843 — *Esquisse commerciale de la Côte Occidentale d'Afrique depuis Gallinas jusqu'au Gabon. Années 1938 et 1939*, Autographié à l'Imprimerie Royale, Paris : 20-21.

nos jours des noms célèbres, surgissent de terre. Ainsi en va-t-il de l'Omnium colonial, le tout premier, de la Société Devez et Chaumet, de la Société Duteil de la Rochère, de la SCOA (Société Commerciale de l'Ouest-Africain), de la Société Maurel et Prom, de la CFAO (Compagnie Française de l'Afrique Occidentale), etc. C'est à cette époque également qu'est fondée la SFHPCI (Société Française des Huileries et Plantations de Côte d'Ivoire), qui obtient en 1912, dans la palmeraie naturelle de Grand-Drewin, à quelques kilomètres de la ville, une concession de près de 2 000 ha. Les produits exportés sont évidemment encore uniquement des produits de cueillette : acajou, huile et amandes de palme, latex et, de façon déjà moindre, ivoire, *piassava* (fibres pour la fabrication de brosses et balais) et *camwood* (bois rouge de teinture). Ils représentent quelques 1 000 tonnes quand commence le XXe siècle, les produits importés étant encore par contre presque uniquement de la pacotille (alcool, fusils, tissus, bimbeloterie, etc.).

Les représentants des firmes anglaises et françaises, auxquels viennent se joindre petit à petit quelques commerçants à leur compte, originaires des nouvelles colonies anglaises ou de la Côte d'Ivoire elle-même, n'attendent pas longtemps cependant pour créer leurs premières plantations. Celui de la maison anglaise Woodin plante dès 1904, à Grand-Drewin, des caféiers du Libéria. Le cacaoyer également fait son apparition. On entreprend même de le vulgariser : des cabosses sont distribuées aux habitants de Sassandra et d'un village voisin en 1908. Ce n'est toutefois qu'après la grande crise mondiale que débute vraiment la colonisation agricole de la basse-vallée du Sassandra et que s'installent les premiers planteurs européens. Jusque-là, les cultures de rente étaient restées une affaire de commerçants et de petits paysans. Les seuls étrangers qui s'étaient installés en brousse étaient des forestiers. Les nouveaux colons développent bien sûr le café et le cacao, mais aussi et surtout, introduisent, en 1933, la banane. Le sous-peuplement de la région leur permet de se constituer sans ambages, du moins au début, des fiefs de plusieurs dizaines d'hectares, dont la plupart dépasseront rapidement 100 ou 200 hectares. Phénomène exceptionnel dans la nouvelle Côte d'Ivoire, ils constituent une véritable *colonie de peuplement,* animée d'un esprit pionnier tel que bientôt la totalité de l'espace humanisé semble n'avoir jamais existé que pour elle. Dans le sillage du nouveau port, une région, à son tour, est née, isolat typique de l'époque avec son wharf, ses comptoirs commerciaux, ses forestiers, ses planteurs et bien sûr, ses « indigènes », comme on dit alors. Elle englobe désormais non seulement les Neyo mais aussi des Bakwé et des Godié du sud, groupes autochtones auxquels vont venir s'ajouter petit à petit des immigrés venus du nord, Bété, Guéré, Dan notamment, attirés davantage par le métier de *Krouman* d'ailleurs que par les possibilités de « manœuvrage » qui s'offrent à terre.

Un îlot de prospérité

Bien que dotée d'une station de radio en 1925 et plus ou moins reliée au reste de la colonie par la piste Sassandra-Gagnoa à partir de 1926, la nouvelle région reste totalement tournée vers son port, dont le trafic augmente rapidement : de 4 300 tonnes en 1932, il passe à 18 700 tonnes en 1936, année au cours de laquelle est mis en service un nouveau wharf. « Le malheur des uns faisant le bonheur des autres », celui-ci bénéficie en outre de la suppression, en 1945, de l'escale de Tabou sur la ligne des courriers maritimes de la côte occidentale d'Afrique. Il reste ainsi le seul port à l'ouest du Bandama à être régulièrement desservi par les paquebots des Chargeurs Réunis, et un nouveau wharf, une fois de plus, s'avère nécessaire. Il sera inauguré en 1951. Cet essor va de pair évidemment avec celui de la région. De la veille de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au seuil de la décennie 1950, celle-ci connaît en effet les prémisses d'une relative fortune. Rien ne semble lui manquer pour que s'y reproduise en toute sécurité le système colonial : Sassandra est le deuxième port de la Côte d'Ivoire, la place ne fait pas défaut, la force de travail apparemment non plus, toutes les entreprises semblent vouées au succès. Cet îlot de prospérité connaît

de surcroît, malgré son isolement, un relatif rayonnement. En témoignent, par exemple, la présence de l'IRHO (Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux) sur l'ancienne concession de la SFHPCI, à partir de 1942, ou celle de l'« agent de comptoir » dont dépendent les maisons de commerce de non seulement Soubré et Gagnoa, mais aussi Divo, Daloa et Man. Il n'existe certes que la piste de Gagnoa, incertaine en saison des pluies, pour se rendre dans ces différents centres, mais cela est déjà beaucoup en regard de l'enclavement quasi général du Sud-Ouest, d'autant plus que celle-ci se voit dotée en 1938 d'un pont, qui enjambe le Sassandra à une douzaine de kilomètres en amont de son estuaire. Sans aucun doute la région est-elle très excentrée, mais elle possède des atouts pour sortir de son isolement.

Tout se joue évidemment à cette époque à très petite échelle. La zone d'influence directe de Sassandra n'excède guère une frange côtière de 20 kilomètres de profondeur et le nombre d'individus qui vivent là ne dépasse guère 4 000. Les Européens eux-mêmes ne sont même pas une centaine. Au nord, la forêt reste entière, refermée depuis longtemps sur la *piste Schiffer*. Dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale cependant, la situation commence à se modifier. Le flux des pionniers européens s'intensifie, les forestiers sortent des sentiers battus. Depuis 1925, en effet, année de l'arrivée du premier d'entre eux, ceux-ci ont vu leurs conditions de travail s'améliorer considérablement. Dotés d'engins efficaces, ils peuvent désormais s'éloigner du fleuve, par lequel étaient évacuées les billes de bois, remonter vers le nord et ouvrir des pistes. C'est ainsi qu'est amorcée une nouvelle fois une piste directe Sassandra-Soubré (à cette époque il faut passer par Gueyo), mais celle-ci, que l'on appellera cette fois la *route des crêtes* ne sera malgré tout achevée qu'en 1967. Ils ne sont encore, il est vrai, que 16 à la veille de l'Indépendance à se partager la forêt entre Sassandra et Soubré. Leur audience auprès du Commandant de Cercle ou même du Gouverneur est néanmoins grande, en raison du rôle qu'ils jouent pour le désenclavement de la région d'une part, pour son développement économique de l'autre. Le bois représente en effet 38 700 tonnes sur les 50 000 qui sont exportées par le port de Sassandra en 1958, et la ville abrite déjà à cette époque deux scieries.

Le rôle des planteurs européens est plus social et plus politique que le leur, mais leur impact sur la vie économique de la région est également important, puisque les exportations de bananes représentent près de 8 000 tonnes à la fin de la décennie 1950. Ils sont également protégés par le Commandant, qui fait ce qu'il peut pour encourager les hésitants à rester. Plus nombreux (ils étaient 14 en 1939, ils sont 22 en 1951, ils seront 40 au moment de l'Indépendance) et plus concentrés dans l'espace que les forestiers, ils connaissent des problèmes différents. Les nouveaux venus, par exemple, parmi lesquels d'anciens colons d'Algérie, sont souvent obligés d'accepter au début des conditions de vie difficiles (case précaire où l'on s'entasse à deux générations, situation annexe auprès d'un forestier ou des Travaux publics, etc.), mais ils ont en revanche toute facilité, du fait qu'ils appartiennent presque à une caste, si l'on peut dire, pour réaliser les différentes opérations nécessaires au démarrage de leur exploitation. Ce qui fait qu'à la fin de l'époque coloniale, chacun est confortablement installé au cœur de son domaine, dans un cadre en général superbe, avec tout ce qu'il faut à portée de main pour que tourne son affaire. Les plantations, il est vrai, tendent à se disperser au fur et à mesure que grandit l'exploitation, en raison des exigences de la culture du bananier, mais la terre est si facile à acquérir que ce n'est pas un problème. Ses détenteurs, qu'ils soient neyo, bakwé ou godié, en général ne résistent pas. Un adjoint du Commandant les convoque en présence du demandeur et dresse « un procès-verbal de palabre ». Ce dernier leur verse une somme variable selon le terrain, mais qui tourne, dans les années 1950, autour de 1 000 ou 1 500 francs CFA l'hectare. Il lui en coûtera plus évidemment lorsqu'il fera ensuite une demande de concession définitive à l'Administration. Mais il n'attend jamais d'en arriver là pour commencer la mise en valeur.

La monoculture de la banane reste la règle jusqu'à la fin de la décennie 1950. Les cours sont à la hausse et celle-ci a acquis ses titres de noblesse pendant la Seconde

Guerre mondiale. Grâce à une subvention du Gouvernement, en effet, les planteurs purent faire de la banane séchée, qu'ils exportèrent en convois vers l'Europe, entre autres vers l'Allemagne, et leur activité principale fut sauvée. Comme les nouveaux arrivants, les populations locales suivent le mouvement. On compte, au moment de l'Indépendance, plus de 50 % de planteurs de banane africains, mais, leurs exploitations et leurs méthodes étant sans commune mesure avec celles des Européens, ils ne fournissent, situation classique, que 20 % de la production. Il faut dire que leur choix est moins tranché. Les allochtones, notamment, préfèrent souvent le café ou le cacao. Les planteurs européens font bien, eux aussi, d'autres cultures (arbres fruitiers, maraîchage, riz, cocotier, etc.) et même de l'élevage, mais ce n'est en général que pour compenser l'absence de ravitaillement. C'est ainsi néanmoins que la culture des agrumes, qui remplacera bientôt celle de la banane, va faire son apparition dans la région. Dès 1939 en fait, un certain Vonblon, venant d'Algérie, avait introduit à Sassandra des plants de citronniers d'origine sicilienne. Il fit ses premiers essais en 1941-1942, construisit sa distillerie au lendemain de la guerre et exporta son premier lot d'huile essentielle vers Grasse en 1948. Deux autres planteurs européens, auxquels il avait distribué des plants, suivent ses traces pendant la décennie 1950, en construisant à leur tour leur atelier, expériences modestes mais à partir desquelles s'amorce un virage.

L'époque de l'Indépendance

Une vocation contrariée

L'Indépendance va-t-elle sonner le glas de tous ces colons à présent bien enracinés dans leur nouvelle terre ? Sans doute beaucoup se posent-ils la question à l'époque. Leur inquiétude est de courte durée, mais cela n'empêche pas qu'ils soient confrontés alors à une multitude de problèmes. Si l'option de la Côte d'Ivoire leur laisse le droit de continuer à vivre comme par le passé, les mutations économiques et sociales qui accompagnent le changement de régime vont les obliger par contre à se reconvertir. Grâce aux progrès énormes qui ont été faits en matière d'aménagement du territoire pendant la décennie 1950, la nouvelle nation peut en effet envisager une exploitation plus systématique de ses ressources et revoir, pour ce faire, en termes de développement macro-économique, les vocations régionales. C'est ainsi que le Sud-Ouest sous-peuplé, encore presque intact, se voit voué à une exploitation forestière intensive, aux dépens de l'économie de plantation, qui y est négligée, jugée insuffisamment développée et rentable. L'émergence du port d'Abidjan, qui depuis l'ouverture du canal de Vridi, en 1951, ne cesse de se développer, justifie d'ailleurs pleinement ce schéma. Avant même que ne sonne l'heure de l'Indépendance, le port de Sassandra, qui connaissait encore l'activité fébrile, presque euphorique, des lendemains de la Seconde Guerre mondiale, commence à vaciller sur ses bases. Une à une en effet, les sociétés commerciales les plus importantes abandonnent leur comptoir, au profit de la capitale, laissant sur place les petits commerçants désorganisés. A tel point qu'en 1957 déjà 75 % du commerce local est tributaire d'Abidjan, ce qui, vu l'état des communications entre les deux villes, ne manque pas de créer une pénurie quasi permanente d'articles de base (ciment, outillage, farine, riz, sucre, lait, etc.)[17].

Ce n'est qu'après 1960 toutefois que les planteurs de banane commencent à sentir les effets du développement du port d'Abidjan. L'écart entre les coûts d'embarquement de leur production par le wharf et ceux de celle des planteurs du Sud-Est sur les quais d'Abidjan se creuse et commence à se répercuter sur leur budget (on

17. DABLE (L.-Y.), 1957 — « Sassandra. Décadence ou prospérité », Cercle de Sassandra, Sassandra, 8 p. *multigr.*

charge alors 1 000 tonnes de bananes en 24 heures à Abidjan, contre 400 seulement à Sassandra). Dès 1962, certains planteurs européens, parmi les plus anciens, commencent à battre en retraite. La plupart cependant « s'accrochent », s'encourageant les uns les autres à faire toujours plus de bananes, pour que le quota de 10 000 tonnes, qui leur avait été attribué, continue à être à peu près assuré. Trois coopératives sont même créées à cette époque. La plus ancienne et la plus importante, COBASSANDRA, fera le maximum, entre 1958 et 1967, notamment auprès des planteurs africains, pour essayer de sauver le marché. Rien n'y fera. Les rapports entre les intéressés et les grandes compagnies iront en se détériorant. Certains planteurs européens seront même accusés de pratiques douteuses, destinées à augmenter le poids de leurs cargaisons (fourniture de régimes pourris ou mouillés, par exemple). Finalement, beaucoup ont déjà lâché prise lorsqu'est supprimée officiellement l'escale bananière de Sassandra, en 1967. Deux d'entre eux essaient malgré tout de sauver leurs plantations, en évacuant eux-mêmes leur production sur Abidjan. Ils ne « tiendront » que deux années, les deux stations de conditionnement et d'emballage, qui existaient dans la région, ayant été à leur tour fermées. Une ultime tentative de redressement sera encore faite après 1967. Les planteurs essaieront d'obtenir que leur quota de 10 000 tonnes soient détourné non sur Abidjan, mais sur le port à naître de San Pedro, à une centaine de kilomètres de là. La COBASSANDRA, avant de disparaître, trouvera même là-bas un terrain de 1 500 ha. Les décideurs resteront intraitables.

A la fin de la décennie 1960, le port de Sassandra n'exporte quasiment plus que du bois (quelques centaines de tonnes de bananes, provenant de petites plantations africaines, y sont tout de même encore embarquées). Dix années ont suffi pour que le tonnage de grumes soit multiplié par dix (464 200 tonnes en 1969) et pour que se manifestent auprès des populations certaines retombées négatives. Certes, ce n'est pas la place qui manque et même si le nombre de forestiers, parmi lesquels beaucoup d'Ivoiriens maintenant, ne se compte plus, les planteurs n'ont pas à en pâtir. Les premiers sont pour la plupart dispersés de part et d'autre de la route des crêtes, alors que les seconds ont, avec le temps, gagné du terrain le long de la piste de Gagnoa, ou encore de celles, nouvellement ouvertes, de Lakota ou de San Pedro. Le préjudice que porte ce petit boom à l'économie de plantation tient plutôt à la pénurie de main-d'œuvre qu'il crée, problème qui existait déjà avant l'Indépendance, d'ailleurs, mais qui s'accentue alors considérablement. La concurrence est double : elle se situe non seulement au niveau des chantiers forestiers et des deux scieries modernes, qui ont remplacé les anciennes à Sassandra, mais aussi et surtout au niveau du port où l'on a besoin de plus en plus de *Kroumen* pour le chargement des billes de bois. Beaucoup de planteurs, parmi les nouveaux venus surtout, s'éloignent de Sassandra pour essayer de résoudre le problème. Certains s'installent jusqu'à 60 à 70 kilomètres de la ville. La plupart prennent conscience que face à cette double pression, la montée d'Abidjan d'une part, la désertion de la main-d'œuvre de l'autre, il faut trouver des solutions.

Une illusion perdue

Plusieurs planteurs européens n'avaient pas attendu l'Indépendance pour assurer leurs arrières. Ils s'étaient improvisés mécanicien, transporteur, boutiquier, ou encore éleveur. Lorsque la menace qui pèse sur l'économie bananière se précise cependant, une solution plus radicale et plus globale s'impose. Celle-ci s'offre à eux tout naturellement avec le citron. En 1960 une dizaine d'entre eux en ont déjà planté quelque 160 ha et trois possèdent leur distillerie. C'est le début de l'époque dorée des agrumes. Aux citrons viennent s'ajouter bergamotes, bigarades et limes. En 1967, année de la suppression de l'escale bananière, le cap des 1 000 ha est franchi, superficie que se partagent une quarantaine de planteurs, dont une dizaine déjà sont ivoiriens ou même voltaïques. Six distilleries, représentant 50 millions de francs CFA d'investissements, tournent alors à plein rendement. Leur chiffre d'affaire glo-

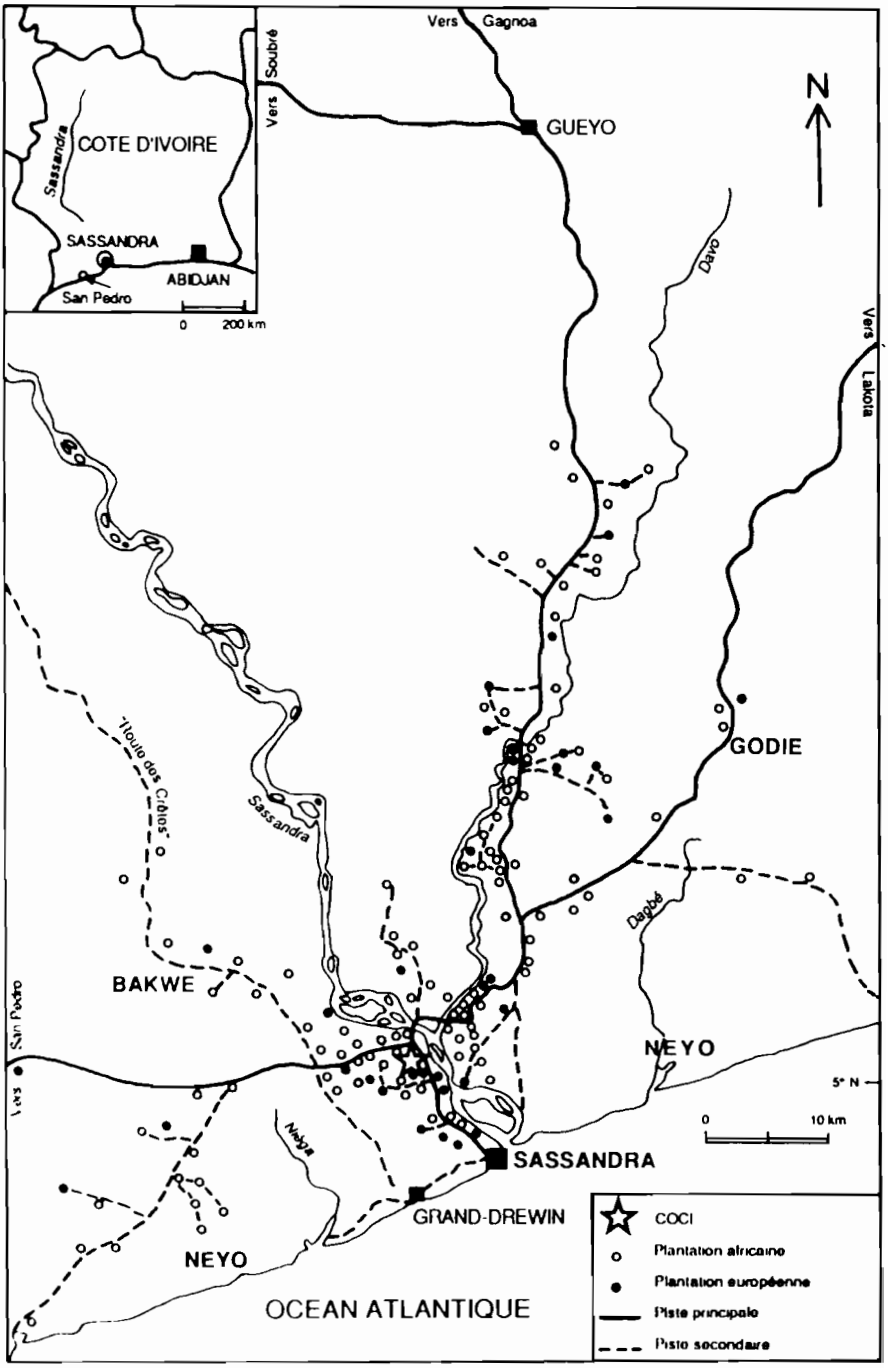

Basse-vallée du Sassandra. Les plantations d'agrumes en 1972.

bal peut atteindre quelque 80 millions de francs CFA. Les derniers récalcitrants reprennent confiance et se rendent, bientôt suivis par des dizaines de petits planteurs, qui profitent du vent favorable, pour créer, dans l'orbite des grands et avec leur aide parfois, leur propre plantation. C'est ainsi qu'entre 1967 et 1970 le verger de Sassandra passe de 1 000 à 2 000 ha et qu'est décidée en même temps la création d'une usine moderne, dans laquelle doit être traitée la totalité de la production agrumicole. Celle-ci voit le jour dès la fin de l'année 1970 et est confiée à une société d'économie mixte (dont l'Etat possède au départ 50 % des actions), le COCI (Consortium des agrumes à essences et plantes à parfum de Côte d'Ivoire). Un an après, les six distilleries sont rachetées d'autorité à leurs propriétaires, lesquels ont certainement plus à perdre qu'à gagner dans cette évolution.

Un complexe agro-industriel est né, inquiétude pour les uns, espoir pour les autres, notamment pour ceux que préoccupe l'avenir de leur région, une nouvelle fois menacée par l'émergence d'un port, celui de San Pedro, qui sera inauguré en 1972. Cette ambiguïté n'empêche pas que les superficies plantées continuent à s'accroître de façon spectaculaire. Encouragés par le COCI, les petits planteurs se multiplient et les grands créent de nouvelles plantations. Parmi ces derniers se trouvent désormais des hauts fonctionnaires ivoiriens, parfois totalement étrangers à la région. Leur participation rassure les uns et les autres. Aucun d'entre eux ne semble se préoccuper de la crise mondiale qui débute. Jusqu'au jour où, « pris entre deux feux », surproduction d'un côté, mévente de l'autre, le COCI entreprend de baisser les prix auxquels il achetait leurs récoltes. Cette mesure est prise au terme des campagnes agricoles 1974-1975 et 1975-1976. Pendant ces deux années en effet, la production des planteurs dépasse la capacité de l'usine (qui est de 40 000 tonnes/an), alors que, de son côté, le marché mondial est saturé (le tonnage global excède d'un tiers les besoins). De 11 francs CFA/kg, le prix d'achat au producteur est ramené successivement à 8 et 6 francs CFA/kg, énorme désillusion pour tous. Certains abandonnent, mais restent sceptiques devant la solution que leur suggère le COCI : le ver à soie. La plupart continuent, n'ayant pas le choix. Leur nombre, qui était de 166 en 1976, est encore de 136 en 1980, celui des planteurs européens passe dans le même laps de temps de 19 à 15. Les superficies elles-mêmes, malgré les incitations à la reconversion, régressent modérément, passant de 4 700 à 3 800 ha. C'est surtout la production en fait qui chute, signe du désintérêt des populations, qui refusent d'arracher leurs arbres, mais ne sont plus suffisamment stimulées pour les exploiter à fond. De 41 000 tonnes, elle descend, pendant cette période, à 18 000 tonnes. L'époque dorée des agrumes est bien finie.

Un imbroglio sans issue

Or c'est précisément en 1980 que le COCI entreprend de faire restructurer et moderniser son usine, afin qu'elle puisse fournir désormais, outre des huiles essentielles, des jus et des écorces séchées, et qu'elle soit plus rentable. Son coût excessif de fonctionnement avait été durement ressenti, en effet, au cœur de la crise, en 1975-1976. Tout en augmentant sa capacité (qui passe à 50 000 tonnes/an), on réduit par conséquent son personnel, dont le nombre est ramené de 200 à 50. L'opération ne coûte pas moins de 265 millions de francs CFA, mais la crise se fait moins violemment sentir sur le marché mondial, la demande reprend et le COCI est décidé à pratiquer des prix compétitifs, mesure qu'il n'avait pas su prendre à temps auparavant. Inquiet, à juste titre, cependant devant la défection, plus morale que réelle d'ailleurs, des planteurs, il commence par leur proposer des prix d'achat plus rémunérateurs : 12,20 francs CFA/kg au lieu de 6 pour la campagne 1979-1980 et 15 pour les suivantes. La production remonte effectivement au-dessus de 20 000 tonnes pendant quatre années, mais elle chute à nouveau de façon spectaculaire lors de la campagne 1984-1985. Elle atteint cette année-là sa cote la plus basse, avec 11 200 tonnes seulement, alors qu'il en eût fallu 40 000 pour répondre à la demande d'une clientèle exi-

geante, qui n'aime pas disperser ses commandes. C'est un rude coup pour le COCI, qui prévoit la même chute pour la campagne suivante, et doit répondre également d'une qualité insuffisante devant ses acheteurs, dont certains lui ont déjà intenté un procès, une fois, à ce sujet.

La perception des planteurs est évidemment tout à fait différente. Pour eux, ces piètres résultats ne sont que l'aboutissement d'un long marasme, dont la restructuration de l'usine, elle-même, n'a pas réussi à les tirer. Les planteurs européens, qui, bien que préoccupés avant tout par leur chiffre d'affaires, jouaient tout de même un rôle pilote, ne sont plus que 11 maintenant. Ils ont perdu, avec leurs illusions et avec l'âge, leur combativité. Fini le temps de la crise, où ils ne cessaient de regretter leur distillerie et leur production inégalable, « claire comme de l'huile d'olive ». La plupart attendent de pouvoir liquider leur affaire maintenant. Les hauts fonctionnaires ivoiriens ne sont, eux-mêmes, guère plus motivés. Déçus d'avoir fait un investissement à perte, confrontés à tous les problèmes que pose leur absentéisme, notamment à celui de la pénurie de main-d'œuvre, plusieurs, et non des moindres, ont carrément abandonné leurs plantations. Quelques-uns achètent encore celles des Européens, mais dans un esprit de thésaurisation plutôt que pour les faire fructifier. Les petits planteurs, enfin, dont la part relative ne cesse de grandir, manquent, comme toujours, d'expérience et de moyens pour rentabiliser vraiment les quelque cinq hectares qu'ils peuvent avoir. Ce sont eux qui répondent à l'appel du COCI en mal de candidats, mais leur bonne volonté ne suffit pas. Parmi eux se trouvent de plus en plus d'étrangers, des Voltaïques et des Maliens (35 % de l'ensemble des planteurs en 1980, 70 % en 1985). Anciens manœuvres ou immigrés récents, ils sont souvent dans une situation de dépendance par rapport à leurs homologues autochtones ou européens, ce qui ne favorise pas leur réussite. On comprend mieux dans ces conditions pourquoi les rendements ne furent, lors de la campagne 1984-1985, que de 5 tonnes/ha alors qu'ils auraient pu être de 25 ou 30 tonnes. D'autres facteurs ont certes joué : la sécheresse, l'état des pistes, mais le profil économique et social du planteur et, partant, sa disponibilité, sont primordiaux.

Pourtant le COCI ne peut capituler et fermer ses portes. Trop d'argent a été englouti dans cette affaire (entre 1969 et 1979, par exemple, l'Etat a versé un milliard de francs CFA de subventions). Il continue à chercher des solutions, son objectif principal étant maintenant d'alimenter son usine. Et c'est ainsi que, paradoxalement, alors qu'il poussait les planteurs à arracher leurs citronniers en 1975, il essaie maintenant de créer des plantations industrielles ou, à défaut, semi-industrielles, pour pallier la sous-production. Il a acquis, en 1982, sur la *route des crêtes,* un terrain de 4 000 ha, sur lequel 1 100 devraient, en un premier temps, être mis en valeur : 700 par des anciens, connaissant les agrumes, 400 par des jeunes, nouveaux dans le métier de planteur. Sur les 150 ha qui étaient déjà plantés en 1985, abandonnés aux mains de 22 débutants, 10 seulement, d'après le responsable, pouvaient être considérés comme valables. L'expérience est peu encourageante, si l'on tient compte du fait que sur les 500 ha réalisés en plantations individuelles, entre 1980 et 1985, il y en a tout de même 200 de corrects. Il est difficile, pour le géographe, d'imaginer quel sera le dénouement de cet imbroglio. Au niveau international, on peut espérer que la conjoncture d'une part, la gestion de l'autre continueront à s'améliorer, mais au niveau du producteur, aucune stratégie n'a fait ses preuves pour le moment. En 1980 pourtant, au moment de la rénovation de l'usine, un très gros effort avait été fait pour mobiliser les planteurs d'un côté, les organismes susceptibles de les aider de l'autre, depuis la BNDA (Banque Nationale pour le Développement Agricole), jusqu'à l'ONPR (Office National de Promotion Rurale), en passant par la SODEFEL (Société pour le Développement des Fruits et Légumes), et avec en plus la caution d'une coopérative, COOPAGRUM, actionnaire du COCI à 67,96 % (l'Etat lui ayant, parmi d'autres, retrocédé ses parts). Si aucun résultat positif n'a été enregistré par la suite, alors que c'eût été vraiment dans l'intérêt de *tout le monde* que la production s'améliore, ne serait-ce pas parce que Sassandra n'a pas réussi sa décolonisation ?

Conclusion

La région de Sassandra a été si fortement structurée par cette colonie de peuplement en voie de disparition qu'il n'est guère étonnant finalement qu'elle en garde ce halo, qui fait songer à une lumière qui n'en finit pas de s'éteindre. Ce site attachant a mis longtemps à entrer dans l'Histoire, comme s'il était trop bien gardé pour être la proie des « conquistadors ». Il met longtemps aujourd'hui à trouver sa place dans la nation ivoirienne, comme s'il était tout aussi bien défendu par ceux qui firent sa gloire avant l'Indépendance. Sa colonisation fut certes une œuvre accomplie, un modèle du genre, et l'on comprend qu'il en reste aujourd'hui des traces, malgré les remous qui accompagnèrent l'émergence d'Abidjan et du COCI, puis celle de San Pedro, qui porta le coup de grâce à la région. Le port fut obligé en effet de fermer définitivement en 1972, ruinant les derniers descendants des grands comptoirs. Tous les efforts d'aménagement, qui furent réalisés dans le Sud-Ouest pendant la décennie 1970, le furent au profit de la nouvelle ville, Sassandra faisant de plus en plus figure, à côté, de vieille cité coloniale décadente. Les planteurs européens, eux-mêmes, atteints non seulement dans leur liberté et dans leur prospérité, mais aussi dans leur identité ont fini par se retirer du devant de la scène. Cependant ils sont encore là, comme le sont encore, en dépit des assauts du temps, les plantations, les distilleries, les maisons au toit de briques, le wharf, et tant d'autres vestiges qui se fondent dans le paysage, tel ce bateau qui donna naissance à l'îlot de Fisolocpo. On rêve, devant ces témoins d'une époque révolue, de voir revivre Sassandra, mais n'est-ce pas précisément ce mirage qui empêche la région de sortir de son isolement, le COCI de son imbroglio et les populations autochtones d'un dénuement et d'une léthargie, qui sont un peu la rançon de cette grandeur finissante ?

La clef des champs
*Genèse d'un espace rural dans le nord-est du Mexique**

Marielle PEPIN LEHALLEUR

Depuis soixante ans, la ville de Ciudad Mante construit sa région à cheval sur plaine et montagne dans l'Etat du Tamaulipas qui fait frontière commune avec les Etats-Unis le long du Golfe du Mexique.

A moins d'un degré au sud du tropique du Cancer, à cent mètres d'altitude et cent vingt kilomètres de la mer, le climat y est extrêmement chaud et humide pendant les pluies (irrégulières, de mai à octobre) et chaud et sec le reste de l'année, sauf quand soufflent les *nortes,* ces vents qui font brutalement tomber la température à dix, cinq ou même parfois zéro degrés.

La ville est née du sucre, lorsqu'en 1927 les pouvoirs publics choisirent le petit village de Canoas pour y implanter une raffinerie de canne à sucre, au centre d'un district irrigué de 19 000 hectares et à proximité d'un nœud ferroviaire et routier qu'ils créèrent tout d'une pièce. Ce premier programme calculé et massif de colonisation d'une région jusque-là quasi déserte prenait le relais d'une série d'actes individuels ou collectifs qui n'avaient encore fait qu'égratigner la terre. En 1927, c'est l'agro-industrie dans toute sa force qui prend possession de la région.

La riche entreprise sucrière fut accaparée par les hommes influents du régime pendant dix ans, puis expropriée et transformée en coopérative par le président de la République Lazaro Cardenas (1939) au bénéfice des ouvriers et des paysans qui reçurent les *ejidos* auxquels leur donnait droit la réforme agraire[1].

* Les recherches sur la région de Mante ont été menées individuellement de 1982 à 1984, et en équipe depuis lors. L. ARAGON, C. CEBADA, S. DAVILA, G. GODARD, H. NAVARRO, J.-J. SANTIBANEZ, G. SAUTTER, M. SEBILLOTTE ont participé à divers titres aux enquêtes et à l'analyse de la situation régionale.

1. La réforme agraire, inscrite à la Constitution de 1917, n'a été appliquée qu'avec d'extrêmes réticences par les premiers présidents de la République. Il faut attendre Lazaro Cardenas (1934-1940) pour qu'elle prenne une grande ampleur. La réforme agraire consiste en l'expropriation des terres dépassant un certain seuil (de 100 à 500 hectares, selon leur qualité), et leur attribution en possession collective et inaliénable aux groupes de paysans qui en font la demande. Cet *ejido* est le plus souvent partagé entre les *ejidatarios* dont chacun cultive sa parcelle (de 4 à 20 hectares) mais il existe aussi de nombreux *ejidos* exploités collectivement. L'*ejidatario* peut transmettre son droit agraire ou sa parcelle au successeur de son choix.

La canne à sucre conquit alors les terres avoisinantes. A partir de 1947, elle s'étendit sur un second périmètre irrigué desservant une nouvelle raffinerie, privée cette fois[2], et sur les terres de *temporal* (qui ne reçoivent que l'eau des pluies), en plaine et dans les premières vallées de la Sierra Madre orientale, jusqu'à une distance de 70 kilomètres de la ville de Mante.

L'industrie sucrière est des plus centralisatrices ; elle plie la production agricole aux besoins et au rythme de la fabrique. La coopérative et le gérant visionnaire qui, de 1947 à 1958 la dirigea, convertirent ce principe technique en idéal d'organisation territoriale et de vie sociale. Vers Ciudad Mante convergeaient la canne à sucre, les hommes et les investissements, tandis que les gains de la coopérative assuraient, d'abord aux sociétaires, mais aussi aux habitants de la ville et de la région, d'amples bénéfices sociaux et culturels. Les villages sucriers reçurent leur école, leur terrain de jeu — le base-ball était à l'honneur — et leur magasin coopératif. Au-delà de la colonie ouvrière, construite et entretenue par la raffinerie et qui excitait l'envie des autres quartiers, la ville même de Mante fut non seulement dotée d'installations scolaires, hospitalières et sportives, mais aussi pavée, fleurie, ombragée, éclairée, au moins sur quelques rues autour de la place centrale. On y accueillait des artistes et des conférenciers de passage[3].

Pendant toutes ces années, Ciudad Mante fut ville-objet, choyée et manipulée par le complexe sucrier, sans pouvoir propre. Au sein même de la coopérative, les solides appuis dont le gérant disposait à Mexico lui permettaient de priver les éventuels opposants à son action de tout appui externe, et de se poser lui-même en unique vecteur des relations économiques et politiques avec le système sucrier national. Le cas échéant, la corruption ou la violence tenaient lieu de conviction.

Favorisées par la concentration des équipements et des services, d'autres productions se développèrent dans la région. Ciudad Mante devint une halte sur la route panaméricaine menant de Mexico à la frontière nord ; l'industrie hôtelière prospéra, et la nouvelle bourgeoisie de la capitale et d'ailleurs se plut à y entretenir des ranchs combinant rapport, plaisir et prestige. Des concessionnaires de scieries, généralement originaires de l'Etat du Michoacan, distant de 700 kilomètres, envahirent les montages d'Ocampo et de Gomez Farias pour débiter l'acajou, le cèdre, le hêtre et le pin, et expédier les grumes vers les centres urbains quand ils n'approvisionnaient pas directement en caisses d'emballage les producteurs de primeurs locaux. La tomate d'exportation, surtout, connut un développement spectaculaire dans les années d'après-guerre, ponctué de moments d'euphorie ou d'abattement selon que les horticulteurs de la Floride toute proche obtenaient ou non la fermeture de la frontière. Mais si la concurrence de ces activités se faisait parfois sentir, notamment autour de la main-d'œuvre, l'hégémonie politique de la coopérative ne fut en aucun cas contestée.

C'est à partir de 1960 que Ciudad Mante allait s'émanciper du carcan sucrier, obtenir son autonomie municipale et dominer véritablement la région en devenant le pôle urbain d'une nouvelle production agro-industrielle : le coton.

En dehors des périmètres irrigués, les terres de plaine restées jusque-là largement incultes furent défrichées à un rythme extrêmement rapide — 200 000 hectares de 1961 à 1966 — et semées en coton, en réponse aux sollicitations du marché mondial et au besoin de terres neuves qui se faisait sentir, puisque les régions tradition-

2. La raffinerie de Xicotencatl, à 25 kilomètres au nord de Ciudad Mante, est alimentée par le district d'irrigation Rio Frio — Xicotencatl construit en 1946 et 1951 par les pouvoirs publics. La raffinerie appartient à un grand patron du sucre mexicain, Aaron Saenz, installé dans la région depuis 1917, et l'un des principaux actionnaires et dirigeants de la raffinerie de Mante pendant son époque privée. Ayant chacune sa propre aire de ravitaillement en canne à sucre, les deux raffineries ne se font pas directement compétition mais elles sont en rivalité constante.
3. En 1921, ce qui allait devenir le district irrigué de Mante comptait 2 000 habitants (y compris le village de Canoas), mais atteignait 5 000 en 1930 et 15 000 en 1940 au moment des dotations agraires. Après dix ans de vie de coopérative, de 1940 à 1950, la zone irriguée rurale passait de 6 000 à 11 000 habitants, et Ciudad Mante de 9 000 à 21 000.

nellement cotonnières du Mexique se trouvaient infestées de parasites (comme à Matamoros, sur la frontière texane) ou agitées par les troubles sociaux (La Laguna, dans les Etats de Coahuila et Durango). Le coton s'installa d'un coup avec tout son attirail technique, financier, commercial d'amont et d'aval, et une large participation du capital américain. Le long de la route et de quelques pistes s'enfonçant vers l'intérieur, on vit surgir des magasins de semences et de pesticides, des hangars et terrains d'atterrissage pour les avions légers chargés des pulvérisations, des égreneuses avec leurs entrepôts, et aussi de longues constructions de tôle ondulée appelées *galerones* où s'entassaient les ouvriers agricoles venus de régions lointaines pour la récolte. La question foncière fut facilement réglée sur ces terres qui n'avaient pas représenté jusqu'alors un véritable enjeu économique et dont le coût se réduisait presque à celui du défrichage. Quant à celles qui étaient restées ou retombées dans le domaine public, il suffisait d'en acquitter rétroactivement les impôts accumulés sur cinq ans pour se les approprier.

La population de Ciudad Mante augmenta à nouveau de façon rapide — de 31 000 en 1960 à 51 000 en 1970 — mais, en dehors des quartiers périphériques où s'installaient de façon précaire les immigrants les plus démunis, c'est surtout le centre avec le secteur tertiaire qui se gonflait d'un afflux de commerçants, médecins, employés de banque, techniciens et ingénieurs[4]. La vie et les habitants de Mante prenaient une allure de plus en plus citadine et *norteña* (proche du style américain).

Personne n'échappa au mirage du coton dans la région, pas même les sucriers et la coopérative qui allèrent jusqu'à le cultiver en terre sèche, en dehors du district. Quelques-uns y firent fortune, surtout parmi ceux qui assuraient les services, la transformation ou l'exportation. Mais les aléas climatiques, l'invasion des parasites, la mauvaise qualité des insecticides fournis et l'inexpérience des agriculteurs improvisés se conjuguèrent pour tourner l'aventure en déroute. De 1968 à 1970, la région sembla sombrer dans le marasme. Restaient le sucre, toujours en place sur les périmètres irrigués, et la production vivrière dans les bassins et vallées de montagne. Mais, dans la plaine laissée en friche, les cultivateurs devaient remettre leurs propriétés hypothéquées aux banques, maintenant à court de capital monnayable, tandis que les travailleurs abandonnés par le coton cherchaient vainement un emploi.

Comme quarante ans auparavant, un vaste programme gouvernemental d'aménagement hydraulique, agricole et foncier vint transformer la situation. Dépassant largement le cadre de la région de Mante, il s'étendait à tout le bassin inférieur du Panuco jusqu'à Tampico, et s'inscrivait dans la politique d'investissement agricole public et de relance agraire par dotations de nouveaux *ejidos* collectifs du président Echeverria (1970-1976). Son ampleur répondait aux espérances toutes nouvelles de développement économique national que faisait miroiter la découverte des gisements de pétrole du Chiapas et du Tabasco.

Localement, la nouvelle ère économique s'ouvrit sur la création d'un troisième périmètre irrigué — Las Animas — au milieu de l'ancienne zone cotonnière, dont la plus grande part fut distribuée entre près de soixante *ejidos* collectifs. D'importantes surfaces en sec promises — dans un futur encore non défini — à l'irrigation furent, elles aussi, drainées, défrichées et attribuées à de nouveaux *ejidos*, et tout ceci s'accompagna de la mise en place d'un appareil d'encadrement allant de la recherche agronomique à l'assistance technique et au crédit agricole[5]. Ces structures condition-

4. Depuis cette époque, c'est l'antenne locale de la CNOP (Confédération nationale des organisations populaires) représentant le secteur tertiaire au sein du parti révolutionnaire institutionnel (PRI) qui est chargée de désigner le candidat à la présidence municipale. Le député de la circonscription, par contre, est choisi par la CNC (Confédération nationale paysanne).
5. Sur l'Unité de Las Animas, les terres irrigables couvrent 48 600 hectares, dont 42 000 sont tenus par des *ejidatarios* et 6 600 privés, mais seulement de 15 à 25 000 hectares sont irrigués chaque année. Il s'agit, pour une large part, de propriétés privées et de terres *ejidales* louées selon une pratique devenue légale, sous certaines conditions, en 1982 (loi sur les terres en friche).

nent encore actuellement la situation agraire régionale, bien que la crise économique qu'affronte le pays depuis 1982 ait réduit les flux financiers que les appareils, toujours en place, sont capables de canaliser.

Après quelques tâtonnements, la zone nouvellement irriguée et les terres de *temporal* qui l'entourent ont été vouées en priorité — par le biais du crédit — aux oléagineux (soja, carthame), aux céréales (maïs ou sorgho), et aux pâturages artificiels. D'autres cultures, comme le riz ou le tournesol, ont été lancées de façon moins convaincante par quelques producteurs privés, alors que sans intervention officielle mais avec succès, la fruticulture (mangue, avocat, orange) s'est développée sur la frange la plus humide de la plaine au pied des montagnes, et dans les premières vallées, à l'ouest.

La tomate absorbée par la consommation régionale s'est toujours maintenue dans quelques villages où des colons chinois, au tout début du siècle, l'avaient acclimatée. Mais renouant avec les souvenirs d'après-guerre, la tomate de spéculation liée aux conjonctures du marché international et national a refait son apparition, sous la conduite de quelques gros producteurs qui jouissent d'un certain contrôle sur l'ensemble de la filière, remontant jusqu'aux entrepôts du marché central de Mexico ou à des points de vente aux Etats-Unis. Dans l'unité d'irrigation de Las Animas, ou à proximité immédiate, d'importantes exploitations privées se sont reconstituées par le biais de sociétés familiales et de prête-noms, ou encore en profitant de nouvelles dispositions légales permettant la location des terres *ejidales*. Liées à des chaînes commerciales américaines, elles se spécialisent dans la production de primeurs variées pour l'exportation.

Vers l'ouest, les premiers bassins et vallées de la Sierra Madre orientale ont été entraînés, eux aussi, dans le mouvement pionnier et ils ont connu la pénétration puis le retrait de la canne à sucre, la flambée du coton, les grands défrichages, l'expansion des oléagineux et des céréales. Mais les productions nouvelles sont plutôt venues diversifier que déplacer l'ancien système de polyculture-élevage : les innovations économiques et culturales ont été intégrées aux pratiques locales avec moins d'impétuosité technicienne qu'en plaine, en s'adaptant à la diversité de milieux dont certains ont été façonnés par l'agriculture depuis la Colonie, tandis que d'autres, au contraire, ne se sont que récemment ouverts à l'exploitation. Dans les lieux d'implantation ancienne, les dotations agraires, nombreuses et souvent soutenues par le crédit institutionnel, ont bénéficié des aménagements entrepris par les haciendas, alors qu'elles sont souvent moins performantes sur les terrains neufs. Partout se retrouvent imbriqués l'ancien et le moderne, car si l'araire est toujours en usage sur les terrains en pente ou empierrés, ceci n'empêche pas d'y appliquer engrais chimiques, défoliants ou insecticides, et on laboure les fonds plats au tracteur, que l'exploitant soit privé ou *ejidatario*. Comme au XVIIIe et XIXe siècles, le maïs reste la culture par excellence avec des rendements, inespérés en plaine, qui atteignent 2 tonnes et exceptionnellement 4 tonnes par hectare sans fertilisant. Mais là aussi, on sème maintenant du carthame en hiver, et sur les terrains assez profonds, du soja, tandis que le sésame et le haricot noir régressent sous l'effet de l'augmentation du coût du travail et de la propagation des parasites.

Pour bien des traits, le bassin et les vallées d'Ocampo prolongent la plaine. Les nouvelles cultures, leurs techniques et les techniciens s'y implantent ; on y retrouve, juxtaposés, l'*ejido* et la propriété privée, et le commerçant et le banquier y opèrent, parfois par personne interposée. Quand il leur manque terre ou crédit, les paysans de la montagne, comme ceux des terres basses, s'engagent à la journée ou à la tâche pour couper la canne à sucre ou cueillir les primeurs, ou encore se joignent au mouvement pendulaire des *braceros* vers la frontière. Les flux se confondent, passant par Ciudad Mante qui prélève sa part des salaires en échange des marchandises et des services dont elle détient le monopole.

Sur toute l'étendue du front pionnier que Mante a ouvert au travers de la plaine et des vallées montagneuses, au-delà des contrastes qu'offrent les aménagements et les cultures et malgré les marques différentes que chaque âge de défrichage et d'emprise agro-industrielle a laissées aux coins du paysage, un air de parenté s'impose. Il

reflète la vélocité et l'inachèvement des transformations survenues depuis quelques décades, après la discrétion des aménagements pastoraux et agricoles des siècles précédents, et renvoie aux actions croisées des hommes et des institutions qui ont donné forme et matière aux grands processus nationaux de conquête des terres, de réforme agraire et de révolution verte.

Mais tout en obéissant à des principes et à des intérêts extra-régionaux, le façonnement de la région a été assumé par des pionniers venus, en flux successifs ou concurrents, réaliser leurs propres projets. C'est la résultante de ces forces que l'on perçoit dans les régularités et les déséquilibres régionaux.

Changer d'échelle et arpenter les champs permet de retracer le cheminement des volontés confrontées, leurs succès et leurs échecs.

El Tigre : un village sur son quant-à-soi

Rendons-nous d'abord dans les montagnes, à El Tigre, petit village de cinq cents habitants accroché aux premières pentes d'un fond de vallon protégé des *nortes,* qui débouche sur le large bassin d'Ocampo. Le village n'est que verdure, chaque maison cachée sous les arbres fruitiers d'un jardin enclos. Rassemblement de deux hameaux où furent installés, aux premiers troubles révolutionnaires, les péons devenus métayers de l'hacienda du même nom, El Tigre s'adosse à un long muret de pierre sèche hérité de l'hacienda, qui entoure sur plusieurs kilomètres les terres agricoles et les protège du bétail laissé en libre pâture.

Les parcelles familiales des terres *de adentro* (les terres encloses) s'échelonnent sur le versant, épousant ses courbes et renforçant, par la variété de leur aménagement, la diversité naturelle des facettes créées par la pente, l'orientation, la rugosité du terrain, l'épaisseur de la couche arable, la quantité et la taille des pierres, etc. Les sillons s'écartent ou se rapprochent, perpendiculaires ou parallèles à la pente. Des 720 hectares enclos, 80 sont accessibles aux tracteurs, et les autres travaillés à l'araire. Le maïs prédomine mais une promenade attentive révèle qu'il a été semé à des dates diverses, qu'il est parfois seul ou que s'y entremêlent du haricot noir, divers types de citrouilles et plus ou moins de mauvaises herbes (en particulier le *pica pica,* plante urticante redoutable récemment infiltrée dans le vallon). Le marécage où l'hacienda contraignait ses travailleurs à semer du riz est retourné à son état naturel et sert éventuellement de pâture, à l'époque sèche, aux mules et chevaux qui restent au piquet. Une ancienne chaudière où était cuit le sucre roux reste debout au milieu des *milpas* de maïs, enserrée dans les racines aériennes d'un énorme fromager. Quelques *cues* (ou tumuli) ponctuent les champs, vestiges d'une occupation extrêmement lointaine[6] avec laquelle renouent peut-être, dans la ferveur religieuse, les processionnaires qui vont à la grotte toute proche du Père Eternel demander que tombe la pluie.

Au pied du village, sur les terres d'en dehors *(de afuera)*, un grand champ collectif de 200 hectares a été défriché en 1979 sur un plan argileux que le tracteur ouvre sans difficulté mais qui ne jouit pas du bon drainage et de la fertilité des terrains volcaniques du versant. Face au collectif, 80 hectares prélevés sur un large lot encore embroussaillé qu'arpente le bétail ont été cédés par l'assemblée *ejidale* aux services éducatifs du Tamaulipas pour que soit construit un lycée agricole : marque d'une relative abondance de terre autant que du pari à la scolarisation où se sont engagés les habitants de El Tigre. Finalement près de 2 000 hectares de friches, de pâturages et de forêts s'étagent sur les pentes plus prononcées au pourtour des terres arables.

6. Des agriculteurs ont occupé ce vallon depuis 3 000 A.D. (selon MAC NEISH, 1958) jusqu'à la fin du XVIe siècle, quand ils en furent chassés par les indiens nomades Chichimèques (STRESSER-PEAN, 1977).

Que voit-on de la région depuis El Tigre ? Tout d'abord, en contrebas des terres de l'*ejido* encadrées par les deux sierras boisées qui délimitent le vallon : les ruines imposantes de l'hacienda, point d'ancrage et premier filtre des relations régionales de El Tigre. Le démantèlement volontaire de l'hacienda fut tenté comme une manœuvre de diversion en 1918, pendant la Révolution, au moment de l'occupation de ces vallées par les troupes de paysans-soldats des généraux Carrera Torres et Cedillo. L'hacienda fut pourtant expropriée et partiellement attribuée en possession *ejidale* en 1929-1930 aux anciens péons devenus métayers ; mais le pouvoir de facto dont jouissaient à Ocampo les caciques *cedillistes* leur permit de faire figurer le nouvel *ejido* au nombre de leurs colonies agricoles-militaires[7]. Au terme de démarches d'abord clandestines puis de plus en plus ouvertes auprès des autorités constituées du Tamaulipas, et le pouvoir de Cedillo s'affaiblissant, les partisans de l'agrarisme officiel obtinrent gain de cause. En 1937, El Tigre fut confirmé dans sa qualité d'*ejido* et reçut un supplément de terre. Ceux des *colonistas* qui n'acceptaient pas ce changement quittèrent le village, parfois pour obtenir non loin de là le statut d'*ejidatario* qu'ils refusaient sur place.

Pendant ces temps troublés et malgré les changements successifs qui affectaient leur identité collective, les paysans de El Tigre eurent tout loisir pour aménager leur terroir selon leurs propres conceptions.

Poursuivant les travaux menés par l'hacienda, chaque famille entreprit de défricher petit à petit, sur la partie enclose, diverses parcelles de son choix, à la recherche du plus large éventail de potentialités. A trois reprises au cours des décennies suivantes, les possessions familiales furent révisées et éventuellement ramenées à des tailles plus restreintes pour s'adapter à l'évolution démographique ou équilibrer les attributions en terre parcellaire et collective. Les négociations menées au sein de chaque famille et entre elles, puis entérinées globalement par les autorités agraires, reposaient sur le troc de parcelles, l'échange de travail, les promesses d'héritage et autres concertations. Elles ont abouti à une distribution qui assure dans l'immédiat non pas l'égalité mais une étroite interdépendance des noyaux domestiques au sein des lignées familiales, et l'espoir pour les jeunes d'accéder à la terre, en différé mais avec l'aide de tous leurs proches. Ceci s'assortit d'une série de règles non écrites qui restreignent aux familles déjà établies la transmission des parcelles, tout en ménageant aux quelques *vecinos* qui vivent au village mais ne sont pas *ejidatarios* la possibilité d'obtenir de courts contrats de métayage[8]. A El Tigre, l'individualité de chaque producteur est reconnue et volontiers proclamée au plan du savoir-faire technique et des calculs économiques, mais les obligations, les alliances et les exclusions qui fondent la coopération scandent la vie agricole au jour le jour (organisation du travail, échange d'instruments), au fil des saisons (mise en culture, choix des productions, modalité de faire-valoir), et selon le rythme plus lent du cycle de vie des familles (constitution et transmission du patrimoine).

Sur le champ collectif, défriché par les services officiels et cultivé sous crédit, donc sous le contrôle de la banque rurale, les contraintes de la solidarité sont plus automatiquement imposées. Cependant, les bénéfices sont distribués en deux tranches distinctes pour favoriser l'initiative personnelle : 30 %, répartis entre tous, rémunèrent le droit de possession *ejidale* alors que les 70 % restants vont aux *ejidata-*

7. En vertu d'une interprétation abusive de la loi de réforme agraire, Cedillo attribuait les terres des haciendas expropriées à ses partisans, mais ceux-ci devaient apporter leur quote-part de récoltes pour subvenir à l'entretien des troupes, et rallier leur chef en cas de besoin. Ce chef révolutionnaire, qui avait établi son fief militaire et politique à San Luis Potosi et dans les zones limitrophes (dont les montagnes d'Ocampo), fut finalement isolé par le pouvoir central, et tué au cours d'une ultime rébellion en 1939.
8. A côté des 80 *ejidatarios* titulaires de parcelles, on recense 15 jeunes qui attendent d'hériter et cultivent dès maintenant quelques hectares qu'on leur a prêtés contre une aide en travail, 6 *vecinos* qui ont épousé des filles d'*ejidatarios* et peuvent espérer une transmission de parcelle pour leur fils, 7 *vecinos* sans attache familiale locale qui travaillent comme journaliers.

rios qui ont directement participé aux travaux agricoles (contre salaire). Les *ejidatarios* de El Tigre semblent avoir réussi à tirer parti de leurs anciens démêlés avec la coopérative sucrière de Mante ou lors de la création de la société collective d'élevage maintenant dissoute, quand la délégation de pouvoir et la mainmise de fonctionnaires (pas toujours honnêtes de surcroît) sur l'organisation de la production avaient entraîné apathie, contestations et défaut de paiement. Actuellement, les agriculteurs cherchent au contraire à conserver la responsabilité individuelle et collective de leurs décisions et obtiennent des résultats qui semblent satisfaire la banque et l'assurance agricole autant qu'eux-mêmes.

Les rapports avec les marchands et prêteurs d'Ocampo s'en trouvent considérablement réduits, sans pour autant disparaître puisque c'est à ceux-ci que sont vendues la plupart des récoltes, et chez eux encore que les familles achètent ce que le magasin coopératif du village ne peut fournir. Mais la position marginale d'Ocampo dans le dispositif institutionnel et politique régional limite la sphère d'influence des anciens notables.

Les jeunes et quelques *ejidatarios* ont parfois recours au travail salarié, participant épisodiquement aux campagnes de coupe de canne à sucre des raffineries de Xicotencatl ou de El Naranjo. Ils s'y présentent normalement en petits groupes pour s'intégrer ensemble aux équipes organisées par les agents recruteurs. La proximité des raffineries permet de revenir au village le dimanche.

Lorsqu'il s'agit des services publics et autres décisions relevant de la municipalité d'Ocampo, les habitants de El Tigre montrent la même capacité de mobilisation que dans les affaires agricoles : regroupés par sexe (comité de femmes pour l'installation et la gestion du moulin à maïs), par âge (les jeunes hommes fondateurs de la coopérative d'achats), par voisinage, affinités sportives, etc., ils élisent des représentants, les accompagnent, exigent régulièrement des comptes... Cette vie associative intense n'est pas exempte de conflits, tant s'en faut, mais la recherche active d'un compromis préalable à l'échelle locale semble constituer une base efficace de négociation avec les partenaires extérieurs.

Sauf pour les relations individuelles avec les commerçants d'Ocampo, c'est donc à travers le prisme de l'affrontement et de l'entente entre voisins que les villageois de El Tigre entrent en rapport avec les autorités municipales, les organes syndicaux, les administrations, les élus de la circonscription, etc. L'écoute relative qu'ils obtiennent peut sans doute être imputée au manque d'envergure sociale de leurs interlocuteurs les plus proches et à l'éloignement des grands organes d'encadrement, mais surtout à la capacité de la communauté de forger un consensus à usage externe en dépit de ses différences, voire de ses inégalités internes.

Resté sur les marges des zones de turbulence du développement régional, El Tigre s'y intègre progressivement, comme à distance, en payant de la frugalité de ses conditions de vie le maintien d'un certain contrôle sur son environnement immédiat.

Graciano Sanchez : les surprises d'un développement programmé

Après les subtilités du paysage de El Tigre et son vallon en camaïeux qui ne se dévoile que pas à pas, le Nouveau Centre de peuplement ejidal (NCPE) de Graciano Sanchez s'expose au regard dans une nudité brutale.

On est là en plat pays, au cœur du périmètre irrigué de Las Animas. Pas de repère, pas d'arbre. Même la rivière du Guayalejo, qui traverse le district sur toute sa longueur et creuse des méandres profonds, ne se laisse découvrir qu'au dernier moment, alors qu'on touche déjà à ses bords escarpés où poussent une végétation touffue et de hauts *sabinos*. La terre et le ciel semblent glisser l'un sur l'autre, et seul le piton volcanique du Bernal, dressé comme un poing, vient fixer le paysage et accrocher quelques nuages à la tombée de la nuit. La plaine est découpée en immen-

ses parcelles quadrangulaires, régulières, non encloses. Elles frappent par leur uniformité. Un œil plus attentif décèle pourtant, côte à côte, de belles récoltes, des champs où les plants sont chétifs et clairsemés, et d'autres encore, les plus nombreux, restés en friche ou rendus aux mauvaises herbes après un premier labour. En prolongeant le parcours, on découvre sur la rive droite du Guayalejo de grandes rizières dont la verdeur tranche sur les tonalités jaunes et grises et, sur la rive gauche, non loin de Graciano Sanchez, quelque 1 200 hectares soignés comme un jardin où melons, oignons, piments, courgettes et tomates se succèdent en rotation rapide tout au long de l'année. D'autres terrains, dans la même zone, portent l'une ou l'autre de ces primeurs, le temps que dure son cycle. Depuis deux ou trois ans apparaissent deci de-là des pâturages semés et entourés de barbelés où paissent de grands troupeaux de zébus.

Le Nouveau Centre de peuplement ejidal de Graciano Sanchez a été créé de toutes pièces, en 1976, pour y réunir la population des vingt *ejidos* nouvellement dotés de terre ou relocalisés dans cette portion du district irrigué. Le village s'étend sur une légère élévation et se voit de loin, signalé par une étonnante foison de poteaux électriques. Avant leur raccordement — tout récent — à une source d'énergie, leur présence inutile ne faisait que souligner l'allure de campement provisoire de ce village implanté sur un vaste quadrillage de rues juste raclées au bulldozer et non empierrées que le ravinement rend, pour beaucoup, impraticables. Les arbres, rares et rabougris, sont trop chichement arrosés dans cette zone irriguée où les maisons n'ont pas encore l'adduction d'eau. Dix ans après la fondation du NCPE, il faut aller puiser au canal, à 700 mètres de la lisière du village, ou acheter l'eau aux porteurs qui sillonnent les rues avec leurs charettes. Chaque *ejido* est regroupé au long de quelques tronçons de rue dont la physionomie évoque de façon plus ou moins évidente une évolution sociale particulière. Les maisons sont généralement de construction précaire — toit de palmes ou de tôle ondulée sur des murs à clayonnages colmatés de pisé — mais tandis que la plupart des rues les alignent dans une uniforme pauvreté, elles contrastent, dans quelques quartiers, avec des maisons en dur devant lesquelles trônent une camionnette, une voiture ou des tracteurs. Au centre du village, les espaces communs gardent encore une allure de terrains vagues bien qu'il s'y développe de plus en plus d'activités conviviales. Les enfants et les femmes animent les abords de l'école primaire et du centre de santé, et achètent boissons fraîches et menue épicerie dans les échoppes à auvent. Le dimanche, il y a attroupement autour des matchs de volley, de foot ou de base-ball, et le groupe de *danse aztèque* se produit parfois dans le temple en construction où se succèdent catholiques et protestants. Les colporteurs, qui sillonnent la région en camionnette, profitent de cette animation pour offrir vêtements, quincaillerie, détergents et alimentation. Ils absorbent une partie de la paye hebdomadaire dont vivent la plupart des familles, et qu'alimentent le travail des hommes dans les exploitations privées du voisinage et la participation plus ponctuelle des femmes et des adolescents aux récoltes de primeurs.

Près de quatre mille personnes vivent à Graciano, à 27 kilomètres du centre urbain le plus proche, Gonzalez, que l'on atteint par une piste embourbée ou poussiéreuse selon la saison. C'est la seule direction que l'autobus emprunte tous les jours ; les autres lieux reliés par transport public sont Ciudad Mante (à 45 km), Los Aztecas (à 25 km) où se trouvent les organismes de gestion du district d'irrigation et La Mora (à 50 km), en zone sucrière, où l'on peut, le dimanche, aller rendre visite à la famille, puisque c'est de là que provient bon nombre d'*ejidatarios*, fils de planteurs de canne qui n'ont pu être dotés sur place.

Si Graciano Sanchez semble loin de tout, de quoi donc est-il près ? Tout d'abord des terres des différents *ejidos*, bien sûr, et c'est la raison première de sa localisation. Mais il est tout aussi proche de plusieurs grandes propriétés privées qui existaient avant l'établissement du district irrigué et restent en culture sèche, ou qui se sont reconstituées, en terre irriguée, par la suite. Les premières cultivent le coton, le soja, le sorgho ou le carthame ; les secondes font des primeurs, de façon exclusive ou en combinaison avec les oléagineux. Elles ont toutes besoin, à des degrés divers,

de la main-d'œuvre que le village *ejidal* leur offre à profusion, et y envoient leurs camionnettes faire le ramassage dès 6 heures du matin pour revenir à 4 heures de l'après-midi.

Ce n'est pas l'évolution qui semblait s'annoncer en 1976 quand le gouvernement, prenant en main une contrée investie puis ruinée et abandonnée par le coton, la creusait de canaux et distribuait des terres aux ouvriers agricoles laissés pour compte, aux fils de sucriers bénéficiaires de la réforme agraire à la génération précédente, à de nombreux ruraux et à quelques citadins demandeurs de terre aux quatre coins du Tamaulipas, voire même du pays. En ces années de renouvellement du pacte agrariste, la réforme se voulait complète, profonde, génératrice d'une agriculture *ejidale* moderne et compétitive : il fallait créer de véritables entreprises agricoles dotées de l'équipement mécanique, de l'assistance technique et du crédit nécessaires, pour contribuer à alimenter la demande nationale et approvisionner l'agro-industrie.

On forma des *ejidos* de 30 à 50 membres, même s'il fallut parfois pour cela réunir des gens d'origine et d'expérience diverses qui ne se connaissaient pas auparavant. Les *ejidos* reçurent leur allocation de terre — un bloc compact de 400 à 500 hectares irrigués — et quatre ou cinq tracteurs équipés à crédit. Le ministère de l'Agriculture dressa la liste des cultures prioritaires et moins risquées sous ce climat, donc susceptibles de crédit pour les *ejidatarios* : maïs, sorgho, carthame et soja. Le calendrier officiel et les recommandations agronomiques fixaient les conditions d'octroi des crédits de campagne garantis par l'assurance agricole (Anagsa) et canalisés vers les *ejidos* par la Banque rurale et une série de banques privées (nationalisées en 1982). En amont, une programmation très poussée — rigide et parfois inadaptée, s'accordent à dire *ejidatarios* et techniciens — et en aval, une production offerte localement à quelques grosses firmes commerciales et deux associations *ejidales* sur la base d'un prix minimum censé dégager une petite marge bénéficiaire pour le producteur, quand les prévisions sont confirmées. Au total, des filières fortement intégrées à l'industrie (depuis les intrants jusqu'aux débouchés : la fabrication d'huiles alimentaires et de fourrage enrichis) où les risques, comme les aléas du fonctionnement des différentes instances, sont largement transférés à des producteurs agricoles à la fois épaulés et cernés de près. Ainsi, c'est au niveau de la gestion des *ejidos* collectifs que se répercutent les fluctuations et les imprévisions issues de l'ensemble du système.

De fait, l'histoire des *ejidos* de Graciano Sanchez est pleine de péripéties et révèle des évolutions fort diverses, où le système de crédit, volontiers personnifié, prend l'allure d'un père débonnaire, d'un ogre menaçant ou d'un partenaire retors avec qui il faut jouer au plus fin. Le départ semblait pris, entre 1976 et 1978, dans des conditions assez uniformes, bien que les terres distribuées ne soient pas toutes susceptibles d'irrigation (les travaux de nivelage sont restés inachevés) et que la qualité des sols soit inégale. Mais la création même de chaque *ejido* exprimait déjà, en fait, un rapport de forces différent. Ainsi, certains *ejidatarios*, déjà installés comme tels avant la construction du district et temporairement expropriés, obtinrent en compensation des superficies plus vastes. Un autre groupe s'était organisé, au sein même de la grande exploitation horticole qui les employait, pour réclamer un *ejido* ; le patron choisit de les épauler et de les guider dans le choix de leur terrain, tout en continuant à les employer à des travaux spécialisés et en les chargeant, à l'occasion, de recruter et d'encadrer la main-d'œuvre locale. Au contraire, certains *ejidos* durent se constituer sur place à partir d'éléments venus d'ailleurs, et se virent attribuer leur lot dans un milieu qu'ils ne connaissaient pas.

Dans chaque cas, les techniciens des ministères et des banques ne s'adressaient donc pas aux mêmes interlocuteurs quand ils leur recommandaient d'entreprendre telle culture et d'acheter une variété de semence plutôt qu'une autre, qu'ils contrôlaient les tâches réalisées et la comptabilité, ou qu'ils supervisaient les assemblées *ejidales*.

D'emblée, les résultats productifs furent médiocres, dans les conditions moyennes, et franchement mauvais à la moindre anicroche : des pluies qui se font attendre,

la panne d'un tracteur, le versement que la banque effectue en retard, une brouille entre *ejidatarios*... Les prévisions étaient-elles trop optimistes ? On incrimina l'inefficacité des *ejidatarios*, leur mésentente, leur manque d'ardeur au travail, les lenteurs de la banque et de l'assurance, la corruption. Quelques cas prouvaient, a contrario, qu'un groupe bien organisé et pas trop malchanceux pouvait s'en tirer. On en conclut qu'il fallait diviser et regrouper les effectifs en ensembles plus homogènes, ce qui commençait d'ailleurs à se produire, sous diverses formes, de façon spontanée.

Dans les *ejidos*, les solidarités familiales ont tantôt miné, tantôt consolidé l'organisation collective, en se coulant parfois dans la division en « secteurs de crédit » que la banque a établie comme mesure générale en 1982 pour trouver une base de négociation des dettes et relancer le crédit.

Les secteurs qui disposent de terres de meilleure qualité sont nombreux à les louer aux entreprises productrices de primeurs qui se sont développées ces dernières années sur une base locative. Les *ejidatarios* bailleurs de terre travaillent comme ouvriers agricoles, en complétant l'apport salarial par une petite production céréalière sur les terres plus médiocres.

Quelques *ejidos* ayant conservé leur capacité financière et productive ont malgré tout été divisés en secteurs. Il en est parmi eux où les *ejidatarios* laissent pratiquement la banque gérer leur crédit et ne s'occupent que d'organiser les tours de travail et la distribution des salaires, alors que dans d'autres cas des équipes directives se sont affirmées, qui prennent en main la comptabilité, les achats d'intrants, les ventes de grain et les versements à la banque.

Dans les *ejidos* les plus entreprenants, la différenciation interne semble plus poussée qu'ailleurs. C'est moins l'inégalité des revenus qui frappe que la variété des dynamiques sociales où se sont engagés les secteurs, parfois les familles ou les individus. Beaucoup d'entre eux travaillent de façon épisodique ou régulière dans les grandes entreprises agricoles voisines, souvent à des postes de confiance, mais certains exploitent en même temps leurs terres et en tirent bénéfice, alors que d'autres les louent, parfois à leurs employeurs. Ceux qui sont restés producteurs directs et peuvent accéder au crédit ont à traiter avec toutes sortes de partenaires — techniciens, commerçants, banquiers... et avec leurs propres travailleurs, car ils emploient leurs voisins *ejidatarios* quand, de leur côté, ils réalisent ailleurs une tâche mieux rémunérée. Tandis que les bailleurs de terre se lancent parfois dans d'acrobatiques placements à court terme pour tirer parti du loyer perçu avant de rembourser leur dette, les secteurs qui ont conservé leur capacité de crédit en arrivent à mettre plusieurs banques en concurrence pour financer des projets extra-agricoles (station d'essence ou atelier mécanique, par exemple). Certains *ejidatarios* ont acheté des camionnettes et des tracteurs qu'ils font travailler dans les environs, voire même de gros camions et exceptionnellement des moissonneuses avec lesquels ils se joignent aux grands convois qui partent faire les récoltes sur la frontière nord.

C'est donc en ordre dispersé et avec des postures diverses que les *ejidatarios* de Graciano Sanchez abordent les différents marchés. Dans les rapports économiques au quotidien, chacun — individu, secteur ou *ejido* — tente de défendre ses intérêts particuliers, sans qu'apparaisse clairement la recherche de formes de solidarité, que ce soit entre ouvriers agricoles, bailleurs de terre ou clients des banques et des *coyotes* (acheteurs de récoltes). Même les *ejidos* restés producteurs — où l'organisation collective a donc prouvé son efficacité — se montrent réticents face à l'Union régionale des unions d'ejidos, solidement implantée dans la zone sèche limitrophe, qui les invite à participer à un grand projet coopératif de semi-industrialisation des oléagineux.

Au sein de l'appareil d'encadrement, dans les comités chargés de superviser et programmer l'utilisation hydraulique du système, la production agricole, la répartition du crédit, la fixation du prix de campagne des grains, etc., les *ejidatarios* sont représentés globalement face aux producteurs privés, aux commerçants, aux fonctionnaires ; mais ne serait-ce que la disparité de leurs intérêts empêche qu'ils y soient tous défendus à la fois.

Par contre, tous les résidents de Graciano ont ensemble besoin de l'adduction d'eau, de meilleurs transports publics, de ravitaillement à moindre prix, d'un élargissement des services scolaires et sanitaires. La mobilisation villageoise que peuvent susciter ces problèmes reste embryonnaire, mais son émergence coïncide avec l'éclosion de rapports de convivialité qui transcendent l'*ejido* et le voisinage immédiat pour se développer à l'échelle de la localité. Peut-être les solidarités locales entre voisins dissemblables trouveront-elles, plus aisément qu'une identité sectorielle battue en brèche, leur voie d'expression politique.

Reconnaissons alors que l'uniformité trompeuse des champs de Graciano Sanchez entretient plus qu'une simple analogie avec sa dynamique sociale. On y trouve la marque d'une structuration qui concrétise le projet de développement pensé au niveau national, qui cherche à banaliser le territoire et à le rendre en moyenne plus apte à se prêter aux usages désirés. Son empreinte se rapproche curieusement des très anciens tracés du parcellaire colonial qui régulaient la propriété juridique mais n'entravaient pas plus les déambulations du bétail que les limites *ejidales* ne figent les flux économiques. Au ras des champs, la variété apparaît. Les *ejidos* se morcellent et de nouveaux amalgames fonciers se recomposent, insérés avec des fonctions variables dans les marchés de la terre, du crédit ou des produits, et porteurs de fruits différents. Dans le même mouvement, le fractionnement du corps social *ejidal* se résoud en secteurs, en groupes apparentés, en familles indépendantes qui cherchent à réitérer, en cercle plus restreint, les mêmes solidarités ou en créent de nouvelles. Pourtant l'origine *ejidale* reste une marque d'identité même lorsqu'elle ne sert pas à qualifier collectivement des groupes définis mais seulement des individus.

En sa qualité de conquête sociale codifiée en un article constitutionnel, l'*ejido* est surtout un mode de régulation des rapports fonciers et productifs à usage externe, qui définit la position du paysan dans la société mexicaine. Sa capacité réelle d'organiser les affaires internes dépend de la façon dont le groupe villageois choisit de l'assumer et de l'intégrer à ses autres principes de vie.

A Graciano Sanchez, l'institution *ejidale* semble avoir, non pas disparu, mais éclaté en différents niveaux d'organisation sociale, et trouver son sens le plus fort dans une codification des rapports des paysans avec d'autres secteurs sociaux. Par contraste, c'est au niveau local qu'elle apparaît plus opératoire à El Tigre, où elle se trouve sustentée par les interrelations familiales et recouvre la notion de terroir.

Ainsi les deux villages pris comme exemples se ressemblent fort peu, vus de l'intérieur, mais peuvent être inventoriés sous le même vocable et nous conduisent au cœur des mêmes mécanismes de domination. Le maillage économique, administratif et politique que contrôle la capitale régionale, Ciudad Mante, se fait certes plus lâche dans les vallées où les rapports sociaux se sont ancrés de plus longue date, mais cette différence ne fait qu'accentuer les contrastes paysagers et sociaux sur lesquels cette région pionnière a construit sa dynamique d'incorporation.

BIBLIOGRAPHIE

MAC NEISH (R.). 1958 — « Preliminary Archaeological Investigations in the Sierra de Tamaulipas, Mexico ». *Transactions of the American Philosophical Society*, New Series, vol. 48, part 6, Philadelphia, 1958.

STRESSER-PEAN (G.). 1977 — *San Antonio Nogalar*, Mission archéologique et ethnologique française au Mexique, Mexico, 1977.

L'intérêt d'une frontière : l'exemple des Monts Mandara (Cameroun/Nigéria)

Antoinette HALLAIRE

Lorsqu'on évoque les partages de l'Afrique de l'époque coloniale, on déplore souvent les tracés des frontières qui ont rarement tenu compte de la réalité sociale (alors mal connue), et ont coupé des groupes humains homogènes. Cette situation paraît effectivement choquante, et les responsables des nouveaux Etats, désireux de forger le sentiment d'unité nationale, la dénoncent. Mais qu'en est-il pour les populations concernées, celles qui se trouvent ainsi « dépecées » en deux ou trois morceaux ?

Observons-le concrètement sur un exemple, celui des habitants des Monts Mandara, partagés en deux par la frontière entre Cameroun et Nigéria.

La frontière Cameroun/Nigéria à travers les Monts Mandara

Au début du XXe siècle, les Allemands prennent possession du nord du Cameroun, qui englobe alors la totalité des Monts Mandara. Après la guerre de 1914-1918, le Cameroun est placé sous mandat (qui deviendra tutelle en 1945) de la France (Cameroun français) et de la Grande-Bretagne (Cameroun britannique). Les Monts Mandara sont dès lors partagés en deux. Après l'indépendance du Cameroun en 1960, les habitants du Cameroun britannique sont invités à décider de leur appartenance par référendum. Ceux du sud choisissent le Cameroun, ceux du nord optent pour le Nigéria. C'est maintenant une frontière entre deux Etats indépendants qui sépare les montagnards.

Les Monts Mandara constituent une région relativement homogène. Avec leurs pentes raides, leur altitude (qui influe sur le climat et la végétation), et leurs sols caillouteux, les aptitudes agricoles sont différentes de celles des plaines voisines. Le relief accidenté a évité à leurs habitants de subir la domination des empires musulmans voisins, et leur peuplement s'est constitué essentiellement à partir d'hommes venus au cours des siècles se réfugier pour conserver leur liberté. Ils ont été, jusqu'à une date toute récente, un des bastions de l'animisme, et le demeurent encore aujourd'hui dans une large mesure.

Le cloisonnement du relief a cependant favorisé la différenciation de nombreux groupes ethniques (plus de trente, du côté camerounais, pour 450 000 habitants), qui ont chacun leur personnalité bien marquée. Mais tous appartiennent à une même civilisation et présentent une unité qui permet, et qu'entretiennent, les fréquentes migrations d'un groupe à l'autre.

Le tracé de la frontière suit grosso modo une ligne de partage des eaux, laissant la plus grande partie de la zone montagneuse au Cameroun, et seulement ses retombées sur la plaine du Yedseram au Nigéria. Or, les limites entre terroirs et territoires ethniques montagnards correspondent généralement à des talwegs. D'une façon quasi systématique, la frontière s'est donc trouvée partager en deux des groupes ethniques et même des communautés villageoises.

Examinons les conséquences de cette coupure pour les populations.

Le passage de la frontière : une échappatoire ou un moyen de pression

Les habitants des Monts Mandara sont des paysans attachés à leur sol et d'une grande stabilité. Certains cependant peuvent se trouver contraints à quitter leur village pour une raison ou une autre : saturation foncière de leur terroir, mésententes, rejet de leur communauté pour des transgressions d'interdit... On observe ainsi, en étudiant l'histoire locale, de nombreuses migrations intramontagnardes, anciennes ou récentes. Des familles sont passées d'un village à un autre, voire d'un groupe ethnique à un autre. Le passage de la frontière apporte une autre dimension à ce type de départ. Il permet à un individu ayant des démêlés avec la justice de son pays (dettes ou amendes à payer par exemple), d'y échapper.

Il permet également de se soustraire à des contraintes jugées excessives. De 1960 à 1980, une politique de fermeté est menée au Cameroun à l'égard des montagnards : on les oblige à se vêtir, à descendre habiter au pied de leurs massifs, à cultiver du coton lorsqu'ils disposent de sols adéquats. Si la masse s'est pliée tant bien que mal à ces directives, certains, dans quelques cas extrêmes, ont préféré aller s'installer dans les montagnes voisines du Nigéria.

Ainsi en 1977, la société cotonnière, qui cherche constamment à augmenter les superficies de coton, décide d'en faire faire à des groupes montagnards très denses, disposant de peu de terres en piémont, et qui, pour cette raison, n'y avaient pas jusqu'alors été engagés. Des terrains sont délimités, sur leurs meilleurs sols, où les villageois sont invités à faire du coton. Ceux-ci passent outre, et y sèment comme chaque année du sorgho. Un mois plus tard, ils sont contraints par les gendarmes d'arracher leur sorgho en train de pousser. A la saison sèche suivante, plusieurs familles ayant subi ces mesures partent s'établir au Nigéria.

Ces migrations-fuites se présentent surtout comme des représailles, une menace que les montagnards peuvent brandir pour rendre l'administration plus tolérante. De fait, la culture du coton sera rapidement abandonnée dans ce secteur.

Un autre exemple illustre un type de situation différent, mais où l'émigration au Nigéria est également utilisée comme moyen de pression. Un gros village frontalier réclame vainement une école primaire. Le chef de village fait alors valoir que leurs voisins nigérians en sont largement dotés, et évoque le risque de voir ses administrés franchir la frontière pour pouvoir scolariser leurs enfants. Il obtient finalement son école.

On touche là, en effet, à un point sensible de la politique des deux pays. Pour des raisons de prestige, chacun d'eux cherche à attirer les populations frontalières. Après le rattachement du Cameroun britannique nord au Nigéria, le Cameroun a engagé ceux qui voulaient rester camerounais à venir se réfugier chez lui. Une zone d'accueil, sur le plateau alors vide à l'ouest de Mokolo, leur a été ouverte, et ils ont été dégrevés d'impôt pendant trois ans. Un bon nombre de familles sont alors

venues. Le Nigéria a ensuite pris des mesures analogues, qui ont provoqué des mouvements inverses.

Enjeu de la rivalité entre les deux pays, les populations y trouvent en fin de compte leur profit.

Frontière et stimulation économique

Les disparités économiques entre le Cameroun et le Nigéria créent un effet de seuil. Les prix des produits locaux et des marchandises importées varient, parfois fortement, d'un pays à l'autre. Les populations sont sensibilisées à ces différences, surtout lorsqu'elles appartiennent à un groupe ethnique à cheval sur la frontière, et sont constamment amenées, pour des raisons familiales ou amicales, à faire des allées et venues entre les deux Etats.

L'écoulement des produits locaux

Habitant à proximité de la limite entre les deux zones économiques, les cultivateurs peuvent en jouer pour tirer le meilleur parti possible de leurs productions. Examinons le cas des Camerounais.

Leurs deux principales productions, le sorgho et l'arachide, sont vendues sur le marché camerounais. La demande de sorgho y est importante, notamment dans les villes ; l'arachide, principale culture commerciale, exportée ou destinée à la consommation du sud du pays, bénéficie d'une bonne organisation commerciale et de prix intéressants.

En revanche, des produits annexes, souvent spécifiques de la région montagneuse : haricot, voandzou, souchet, sont expédiés au Nigéria où les prix sont plus élevés qu'au Cameroun.

Les paysans savent parfaitement choisir leur point de vente et diriger leur produit vers l'est ou vers l'ouest suivant le cas.

La demande du Nigéria a provoqué une diversification de la production, du moins dans la partie sud des Monts Mandara où les populations, plus aisées qu'au nord, sont mieux insérées dans une économie de marché. Le voandzou et le souchet autrefois exclusivement destinés à l'autoconsommation familiale et cultivés par les femmes sur de micro-parcelles, sont devenus des cultures commerciales d'appoint. Certaines exploitations en font de véritables champs, que cultivent hommes et femmes, et en vendent chaque année une ou plusieurs centaines de kilos. Le haricot, que les montagnards cultivent soit en rotation soit en association avec le sorgho, est devenu aussi une source de revenus complétant ceux que procure l'arachide.

Ces montagnards ont pu ainsi s'orienter vers un système de petite polyculture, qui est le meilleur garant de sécurité.

La contrebande

Les taxes et droits de douane sont faibles ou inexistants au Nigéria, et élevés au Cameroun, les deux pays n'ayant pas la même politique en ce domaine. Il en résulte des différences de prix considérables, pouvant aller du simple au double, pour les produits industriels et les marchandises importées. Une telle situation favorise évidemment la contrebande, que les multiples postes douaniers camerounais sont impuissants à enrayer totalement.

Un premier avantage pour les populations frontalières, qui est en fait plus ou moins toléré (au moins pour les achats portant sur de petites sommes), consiste à aller acheter sur les marchés nigérians proches, Mubi et Madagali, des produits destinés à leur propre consommation. Elles peuvent ainsi se procurer à bon compte des

tôles pour couvrir leurs cases, du bois de construction, des transistors, des bicyclettes, des pagnes et vêtements, des cuvettes et casseroles, etc.

Mais certains ne s'arrêtent pas là. Quoi de plus facile en effet pour un frontalier que de faire acheter par un ami ou parent d'un village nigérian voisin des marchandises qu'il entrepose chez lui, puis de leur faire passer clandestinement la frontière pour aller les vendre sur les marchés du voisinage, en réalisant de bons bénéfices ? Ce type de petite contrebande serait très répandu.

Quelques-uns, pour élargir leur rayon d'action, utilisent une motocyclette, avec laquelle ils peuvent emprunter des sentiers et ont toute chance d'éviter les contrôles douaniers. Ils vont vendre leurs marchandises dans les villes de Guider ou Garoua, où les attendent des acheteurs spécialisés. Activité risquée mais lucrative.

La vitalité économique des zones frontalières

La contrebande ne profite qu'à une petite minorité, et au détriment de l'Etat et du commerce officiel. Mais elle n'est qu'un aspect, finalement accessoire, de la stimulation économique apportée par la disparité des prix.

Elle a, dans certains cas, un rôle d'entraînement. On rencontre des commerçants, aux activités parfaitement licites, qui ont appris leur métier (observation des cours, maniement des changes) et se sont constitué leur fonds initial grâce à la contrebande. Ayant acheté leurs premiers stocks, voire un camion, ils s'établissent officiellement, paient patente, et font honnêtement leur travail. La région, en partie pour cette raison, secrète de nombreux commerçants, dont certains de grande envergure, qui offrent des services adaptés aux paysanneries, et elle échappe à l'emprise des commerçants peul des villes du Nord-Cameroun.

Les masses paysannes, de leur côté, sont stimulées pour produire en vue de la vente. Elles ont à leur disposition les services de nombreux commerçants ; elles sont habituées à comparer les prix, et savent vendre au bon moment et au bon endroit. Certains, on l'a vu, ont développé des cultures secondaires qui s'écoulent bien au Nigéria. La cueillette est très pratiquée en saison sèche : celle du fruit du tamarinier, mais aussi celle de la graine d'un petit arbuste sauvage (tchaloy en fulfuldé) poussant sur les pentes parmi les rochers, dont des commerçants ont découvert récemment qu'elle se vendait bien, notamment au Tchad.

La frontière est donc un facteur indubitable d'activité économique. Son effet est sans doute particulièrement sensible pour une région montagneuse comme celle des Monts Mandara qui n'a pas la possibilité de se lancer dans de grandes spéculations comme la culture mécanisée du coton, et doit tirer parti de ses moindres ressources.

Les groupes frontaliers du sud des Monts Mandara connaissent depuis une quinzaine d'années un véritable décollage économique qui est dû pour une bonne part à l'effervescence commerciale liée à l'effet frontière.

Ces quelques observations sont sans doute partielles et il est possible que des aspects néfastes du découpage entre Cameroun et Nigéria nous échappent. Elles incitent, en tout cas, à se garder des idées reçues dans ce domaine.

Mais le cas des frontaliers des Mandara nous apporte un enseignement plus général. Il montre que des populations, vivant en l'occurrence dans un milieu physique aux aptitudes agricoles médiocres, peuvent connaître une relative prospérité grâce aux échanges entre Etats voisins. On s'inquiète aujourd'hui des effets pervers engendrés trop souvent par les opérations de développement agricole ; celles-ci sont généralement fondées sur une monoculture destinée à l'exportation vers l'Europe, des innovations techniques et un encadrement donnant des directives précises. Une autre perspective est ici ouverte, valable également pour les régions plus éloignées d'une frontière : chercher à stimuler le commerce interrégional par l'information,

par une bonne infrastructure routière, et par un réseau commercial adapté à ce type d'échanges ; mais laisser, dans la mesure du possible, jouer les initiatives des paysans, afin de préserver leur capacité à s'adapter et leur dynamisme.

Le développement des périphéries nationales en Afrique

John O. IGUE

Les travaux géographiques consacrés aux frontières politiques en Afrique noire ont abordé deux problèmes[1] : les frontières comme « espaces de litige »[2] et les frontières comme « espaces de chaleur »[3].

Les deux approches n'ont vu en ces lignes de partage colonial que les facteurs de tensions sociales et de guerres qui secouent le continent africain. Le rôle de structuration spatiale que jouent ces frontières a peu retenu l'attention bien que cet aspect soit le fondement des travaux scientifiques en Europe et en Amérique du Nord[4].

Ce n'est pas seulement en Europe et en Amérique du Nord que les frontières participent à la formation d'espaces originaux entre les Etats qu'elles délimitent. En Afrique, et malgré l'importance des conflits armés ou larvés, certaines d'entre elles

1. Le rôle économique des frontières a fait l'objet de quelques mémoires et thèses. On peut citer comme exemples :
   — MONDJANNAGNI (A.), 1964 — Quelques aspects historiques, économiques et politiques de la frontières Dahomey-Nigéria. *Etudes Dahoméennes.*
   — THOM DERRICK (J.), 1970 — *The Niger-Nigeria Boderland : A politico-geographical analysis of boundary influences upon the Haoussa,* Ph. D. Michigan State University.
   — MILLS (R.-L.), 1973 — The development of a frontier zone and border landscape along the Dahomey-Nigeria boundary, *Journal of Tropical Geography,* 36.
2. FOUCHER (M.), 1984 — Les Géographes et les frontières : *Hérodote*, n° 33-34.
3. LACOSTE (Y.), 1982 — Typologie géographique, *in : Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde.* L'Harmattan, Paris VII, 1981. On peut également citer GALLAIS (J.), 1982 — Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine, *Les Cahiers d'Outre-Mer* 138.
4. GUICHONNET (P.), et RAFFESTIN (Cl.), 1974 — *Géographie des frontières*, PUF Paris.
   — MARTIN (J.-E.), 1958 — Industrial employment and investment in a frontier region : The Franco-German Exemple. *Geography* 58 : 53-58.
   — DAVEAU (S.), 1959 — *Les régions frontalières de la montagne jurassienne : Etude de géographie humaine*, Lyon.
   — REVEL-MOUROZ (J.), 1978 — Economie frontalière et organisation de l'espace : Réflexions à partir de l'exemple de la frontière Mexique-Etats-Unis. *Cahiers des Amériques latines* 18.
   — REYNOLDS (C.-W.), 1978 — *Analysis of the impact of U.S. Economy on the Economy of Mexico and its border region*, Berkeley.

ont favorisé l'apparition de régions géographiques dynamiques. Citons à ce propos l'exemple des frontières de la Gambie, du Bénin et du Togo... Dans ces différents cas, elles entraînent la distribution entre pays voisins des richesses provenant des ressources naturelles dont disposent abondamment certains Etats. Cette distribution est à la base de la création et du développement de ces régions géographiques.

L'apparition de ces zones frontalières diminue les contraintes de la partition sur les populations. Elle stimule le déplacement des travailleurs d'un pays à un autre et renforce les échanges commerciaux. Il en résulte la revalorisation des centres urbains secondaires situés de part et d'autre des lignes de partage, la naissance d'agglomérations jumelles dans les principaux points de passage et le développement d'un important réseau de marchés frontaliers périodiques dont bon nombre sont aussi des marchés jumeaux.

Ce nouvel espace est souvent qualifié d'« espace frontalier » ou de « périphérie frontalière »[5], mais ces termes sont insuffisants pour rendre compte de la complexité des phénomènes qui se déroulent à ce niveau. Il s'agit en réalité, du moins dans le cas de l'Afrique, de zones franches *de facto* qui se détachent par leur fonctionnement de l'espace national.

L'autonomie dont jouissent ces zones par rapport aux lois qui régissent le territoire national permet plutôt de les considérer comme des *périphéries nationales*, c'est-à-dire de *véritables enclaves* qui s'imposent par leur rôle économique et social aux Etats-Nations limitrophes. La notion de *périphérie nationale* implique donc l'existence d'un espace économique autonome qui se greffe sur deux ou plusieurs Etats-Nations dont le fonctionnement repose sur des contrastes géographiques marqués.

Parmi les aspects de cette autonomie on peut mentionner :

— L'usage de plusieurs monnaies dont le cours est réglé dans toute la zone par un système judicieux de marché parallèle de change.

— Bien que les principaux postes de douane y soient localisés, un contrôle inefficace pour la simple raison que le milieu rend inopérante l'action des douaniers dont beaucoup deviennent d'ailleurs des alliés inconditionnels des commerçants.

— Une exceptionnelle solidarité ethnique des populations victimes du partage colonial, qui concurrence fortement le développement d'une conscience nationale. Si cette dernière parvient tout de même à se concrétiser, elle se double alors d'une conscience ethnique, plus concrète, qui fonde l'existence de réseaux d'échanges dynamiques, capables de résoudre toute difficulté liée à une transaction par-delà la frontière.

Somme toute, un nouvel espace se greffe ainsi sur celui des pays voisins pour leur conférer des avantages tels que la formation de marchés-relais situés en marge du contexte national et la constitution de cordons de sécurité dans bien des cas, en dépit d'un discours officiel contraire[6].

5. Les régions frontalières d'Europe et d'Amérique sont souvent qualifiées d'espace frontalier ou de périphérie frontalière. Le premier apparaît très souvent dans les travaux de GUICHONNET et de RAFFESTIN sur la Géographie des frontières *op. cit.* Le second moins courant vient de Hélène RIVIÈRE d'ARC dans Espace national et périphéries frontalières en Bolivie. *Notes et Etudes documentaires* n° 4533-4534, Paris, 1979.
6. Le Nigéria a profité de tels avantages pendant la guerre du Biafra. Mais lors de la fermeture de ses frontières en 1984, il a développé un discours officiel contraire aux profits qu'il tire de ses voisins que sont le Bénin, le Cameroun et le Niger. Pourtant, grâce à l'existence des périphéries nationales, cette fédération a souvent utilisé ses voisins francophones comme des relais dans le cadre d'actions régionales ou même continentales. Sur ce dernier aspect, on peut consulter avec profit les travaux suivants :

   — NWOKEDI (O.-C.), 1983 — *Le Nigéria et ses voisins francophones : contribution à l'étude de la politique régionale du Nigéria de 1970 à 1981* ; Bordeaux, CEAN, Thèse de 3e cycle.

   — BACH (D.), 1985 — Le Nigéria en Afrique de l'Ouest : limites et paradoxes d'une influence. Table Ronde sur *L'Insertion du Nigéria dans le système international*, Bordeaux, CEAN, 2-3 mai 1985.

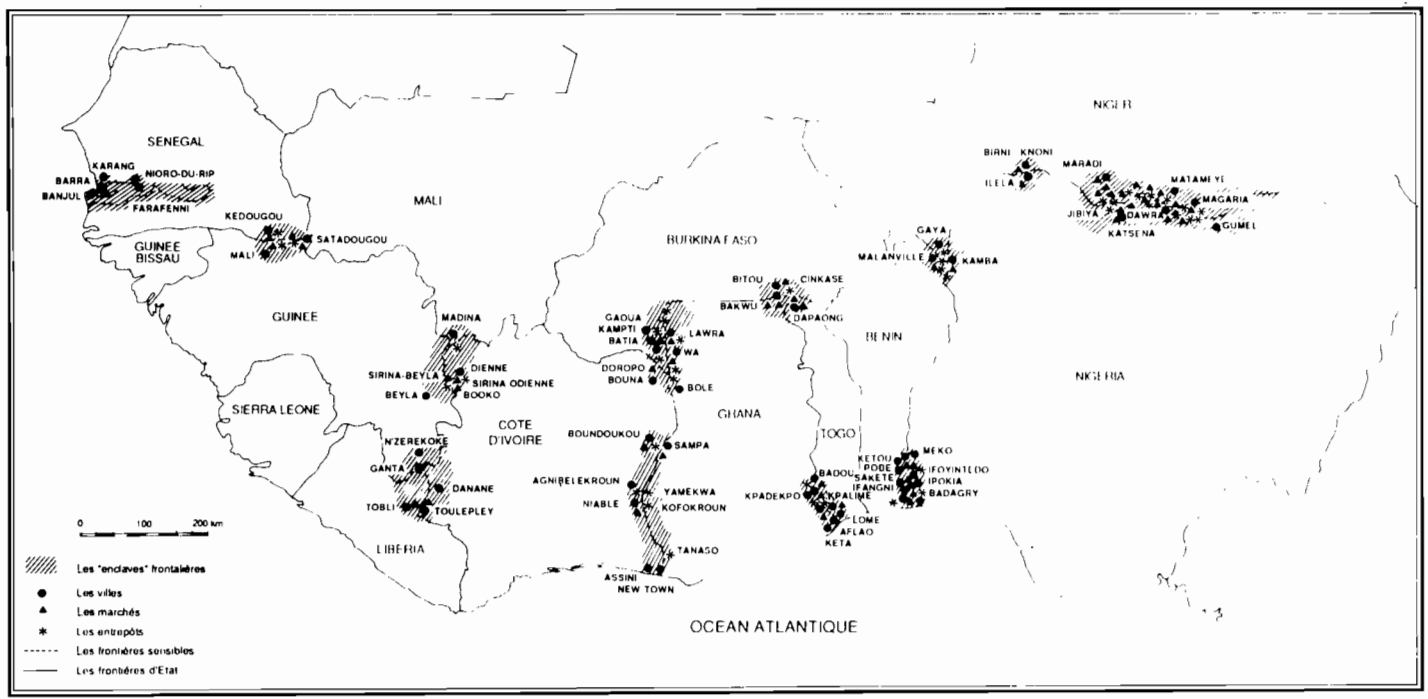

Les périphéries nationales d'Afrique occidentale

Conditions de développement et extension des périphéries nationales

Parmi les facteurs qui déterminent l'apparition des régions frontalières, on peut signaler au moins quatre types :

• Les facteurs structurels sont au nombre de trois :

— les racines historiques des Etats africains. De ce point de vue, on peut dire que les échanges commerciaux, qui constituent l'un des aspects dynamiques de ces régions et qui revêtent un caractère illégal, au fur et à mesure que s'affirment les indépendances et que se créent des enceintes douanières et tarifaires différenciées, sont des legs d'anciennes relations historiques ;

— les différences de peuplement ou de richesse économique qui permettent à certains pays mieux doués de distribuer une partie des ventes venant de l'exploitation des ressources naturelles vers leurs voisins plus petits et plus pauvres ;

— les différences d'espaces monétaires où figurent des entités politiques qui sont rattachées à des monnaies convertibles relativement fortes ou stables vis-à-vis de celles qui ont des monnaies autonomes plus instables. La décote des secondes par rapport aux premières sur les marchés parallèles de change engendre des flux de nature particulièrement spéculative.

• Les facteurs conjoncturels liés à des aléas climatiques, les crises sociales et conflits armés ou larvés.

• Troisième type de facteurs, les avantages comparatifs et les complémentarités entre produits agricoles. Contrairement aux discours selon lesquels les Africains n'ont rien à échanger entre eux, il existe plusieurs formes de complémentarité entre pays producteurs de céréales et pays producteurs de tubercules, pays d'élevage ou d'agriculture. Il en résulte l'existence d'un marché commun naturel qui s'est formé « clandestinement » en raison du mauvais fonctionnement des différentes structures officielles d'intégration.

Les avantages comparatifs sont aussi dus aux inégalités des ressources naturelles et du coût du travail ; avec pour conséquence une organisation des échanges destinée à contourner les entraves telles que la rigidité ou la restriction des politiques commerciales.

• Les différences entre politiques économiques constituent la quatrième série de facteurs. Parmi ces différences, en dehors des disparités monétaires déjà évoquées, on peut signaler les disparités douanières, les inégalités des taxes à l'exportation, la surévaluation ou sous-évaluation des monnaies et la différence dans les régimes de subventions aux importations, etc.

Du point de vue de leur extension spatiale, on peut distinguer deux types de périphéries nationales en Afrique :

— celles qui se sont développées entre Etats issus d'empires coloniaux différents suite aux contrastes de ressources, de marché et de politique économique ;

— celles aussi qui ont fait leur apparition à la faveur des seuls contrastes géographiques : c'est le cas actuellement entre pays côtiers et sahéliens d'Afrique occidentale.

Si nous nous limitons à la sous-région ouest-africaine sur laquelle porte l'essentiel de nos recherches, on peut signaler les périphéries nationales suivantes : dans la partie sud, c'est-à-dire entre pays francophones et anglophones, et d'est en ouest :

L'espace Badagry-Kétou à la frontière bénino-nigériane qui s'étend sur environ 80 kilomètres du sud au nord. Il comprend huit principaux marchés traditionnels jumeaux. Ces marchés dont certains se classent parmi les plus importants du Bénin par le volume des flux marchands et de la masse monétaire qu'ils brassent tous les quatre jours[7], sont encadrés par une douzaine d'agglomérations de plus de 10 000 habitants chacune, parmi lesquelles huit sont jumelles (tab. I). Le dynamisme de cet

7. Ces quatre jours correspondent à la périodicité de ces marchés.

TABLEAU I
Zones frontalières : pays francophones et anglophones

LOCALISATION DES ESPACES	VILLES PRINCIPALES	POPULATION DES VILLES	PRINCIPAUX MARCHES	PRINCIPAUX PRODUITS EXPOSES AUX MARCHES	ENTREPOTS FRONTALIERS	GROUPES ETHNIQUES	MONNAIES UTILISEES
Badagry-Kétou (Nigéria-Benin)	*Nigeria* Badagry Ijofin Ipokia Ifoyin Tedo Oja -Odan Meko *Benin* Adjara Avrankou Ifangny Sakété Pobè Kétou	25 000 hts 8 872 " 15 506 " 12 092 " 10 800 " 22 200 " 8 724 " 9 344 " 7 264 " 15 226 " 22 633 " 12 950 "	*Nigéria* Toube - Ago-Sasa Koko Oja-Odan Ilara *Benin* Adjara Avrankou Ifangny Pobè Kétou Ilara	*Venant du Nigéria* Cacao, produits pétroliers, produits manufacturés, cola, etc... *Marchandises "béninoises"* Wax hollandais Dentelles d'Autriche Cigarettes, alcools, Maïs, huile de palme, dérives de tubercules...	Meridjonou Gbawodjo Ohumbe Towe Ilara Idigni Ilikimou	Yoruba Gun	Naïra Franc Cfa
Aflao-Badou (Ghana-Togo)	*Ghana* Kéta Aflao Djodze Ho Kpedape *Tago* Lomé Assahoum Palimé Badou	- - - - - 450 000 hts 5 000 " 27 000 " 7 526 "	*Ghana* Keta Aflao Djodze Kpedape *Tago* Lome Noepe Assahoun Agou Palimé Tomegbe Badou	*Produits ghanéens* Cacao, fruits, cola, bois... *Produits togolais* Riz, pâtes alimentaires, tomate en boîte, tissus, alcools...	Noepé Agou Tomegbe..	Ewe - Tafi	Cédi Naïra Franc Cfa
Assini-Boundoukou (Ghana - C.I.)	*Ghana* Sampa Newton Assini *C.I.* Boundoukou Agnibelekrou	- - -	Boundoukou Niable Sampa(Ghana)	Cacao, produits pétroliers, produits vivriers, produits manufacturés	Ebilassekro (C.I.) Encni (Ghana) Tanasso Debiesso	Agni Nzima (Applolonéen	Cédi Franc Cfa
Toulepleu (C.I.) N'Zerekore (Guinée) Ganta-Topli (Libéria)	*C.I.* Toulepleu Danane *Guinee* N'Zerekore Dieke *Libéria* Ganta Tabli		N'Zerekore Toulepleu Ganta Tabli	Café Riz Produits manufacturés		Krou Guerze	Franc guinéen (ancien Silly) Dollar Franc Cfa

espace repose sur la solidarité ethnique Yoruba-Gun, mais surtout sur la présence des marchés périodiques qui rythment toutes les activités d'échange. La zone est particulièrement réputée pour le commerce du cacao, du carburant et des produits manufacturés venant du Nigéria, en contrepartie desquels le Bénin livre du maïs, des cossettes d'igname, de l'huile de palme et toute une gamme de produits de luxe (Wax hollandais, Bazin allemand, dentelles d'Autriche, cigarettes des grandes marques anglaises, etc.) objet d'une intense activité de réexportation.

Entre le Togo et le Ghana, on peut mentionner le secteur Kéta, Aflao, Lomé, Kpalimé et Badou. C'est là, sur environ 100 kilomètres du sud au nord, que sont disposées les principales agglomérations d'« Eweland » tel qu'il existait avant son partage par les puissances impérialistes. Ici, tout comme pour le Bénin et le Nigéria, se trouvent les marchés de Kéta, Lomé, Noepé, Agou, Kpalimé et Badou, pour ne citer que ceux-là. Mais les activités de ces marchés sont reléguées au second plan pour des raisons politiques par celles des villes jumelles de Kpalimé-Kpadekpo et Lomé-Aflao ; ce dernier exemple rappelle, par sa situation géographique et l'importance de la population concernée, le modèle des villes américano-mexicaines bien étudiées par Revel-Mouroz[8]. Les activités de cet espace reposent sur un important marché de change parallèle pour lequel Lomé peut être considérée comme la première place financière de la sous-région. Ici, les dix monnaies des Etats d'Afrique occidentale se changent au marché noir en face de la gare routière située au quartier Anagokomê, non loin du grand marché. Cette activité d'échange permet un important trafic de diamants, de cacao, d'œufs, de fruits et légumes en provenance du Ghana en contrepartie desquels le Togo fournit les produits manufacturés (Wax hollandais, alcool, tabac et cigarettes, etc.) venant des marchés européens.

Plus loin, entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, la zone Bondoukou-Assini occupe environ 100 kilomètres, du sud au nord. Cet espace s'est entièrement développé en pays Agni. Son fonctionnement repose sur les marchés de Bondoukou, Niablé (Côte d'Ivoire) et Sampa (Ghana) et sur le trafic du cacao ghanéen par la Côte d'Ivoire pour lequel la localité de Niablé (sous-préfecture d'Abengourou) est l'un des plus importants centres de collecte. Ce type d'espace existe et fonctionne de la même manière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria d'une part, entre la Côte d'Ivoire et la Guinée d'autre part. Leur parfait fonctionnement a permis aux populations d'échapper jusqu'ici aux conséquences parfois catastrophiques de la rigidité des institutions socio-économiques des Etats-Nations africains.

Si l'on quitte la partie sud de l'Afrique occidentale pour remonter vers le nord, on compte entre Nigéria et Sénégal environ huit régions frontalières à cheval sur les pays côtiers et les pays sahéliens (tab. II). Elles fonctionnent de la même manière que les périphéries nationales du secteur sud, mais diffèrent profondément par leur dynamisme interne. De l'est vers l'ouest se succèdent ainsi :

— la zone Maradi-Katsena dont l'épicentre est constitué par les marchés de Jibiya (au Nigéria) et de Maradi (au Niger) ;

— la zone de Birni-Koni (Niger) et Illela (Nigéria) ;

— la zone de Gaya (Niger), Kamba (Nigéria) et Malanville (Bénin). Il faut rappeler que ce dernier marché et celui de Jibiya fonctionnent comme les plus grands greniers des pays côtiers à la porte du Sahel ;

— en allant vers l'ouest, on aborde l'espace frontalier de Dapaong (Togo), Bakwu (Ghana) et Bittou (Burkina Faso) soudé en une petite unité économique par les grands marchés de Cinkassé et de Bakwu qui s'animent tous les trois jours ;

— ensuite vient la zone de Bouna (Côte d'Ivoire), Gaoua (Burkina Faso) et Bole (Ghana) animés par le marché ivoirien de Doropo ;

— elle est prolongée, au nord, par un espace qui participe au renforcement des échanges entre le Ghana et le Burkina et encadrée par les villes burkinabé de Diebegou et ghanéenne de Lawra ;

8. REVEL-MOUROZ (J.), *op. cit.*

TABLEAU II
Espaces frontaliers : pays sahéliens et côtiers

NOM DES ESPACES	VILLES PRINCIPALES	POPULATION DES VILLES	PRINCIPAUX MARCHES	PRINCIPAUX PRODUITS EXPOSES AUX MARCHES	ENTREPOTS FRONTALIERS	GROUPES ETHNIQUES	MONNAIES UTILISEES
Maradi-Katsena (Niger-Nigéria)	Katsena Maradi	- 48 853 hts	Jibiya (Nigeria) Maradi(Niger)	Sorgho, mil, niébe, arachide, souchet, igname	Karaki (Nigeria) Dan-Ararou (Nigeria) Jubiya-Madji (Nigeria) Kank (Niger) Dabara-Firji (Niger)	Haoussa	Naïra Franc Cfa
Birni-Koni, Iléla (Niger-Nigéria)	Birni-Koni Iléla	15 227 hts -	Birni-Koni (Niger)	Shorgho, mil, niébé, arachides, maïs, riz, patate douce	Iléla (Nigéria)	Haoussa	Naïra Franc Cfa
Gaya-Kamba-Malanville (Niger, Nigéria, Bénin)	Gaya Kamba Malanville	8 107 hts - 12 500 "	Malanville (Bénin) Kamba(Nigéria)	Sorgho, mil, maïs, gari, igname, cola, oignon, poisson fumé	Ilo (Nigéria) Garou (Bénin) Dolle (Niger)	Dallol-Maouri	Franc Cfa Naïra
Dapaong-Bakwu-Bittou (Togo, Ghana, Burkina)	Dapaong Bakwu Bittou	15 200 hts 25 000 " 5 215 "	Cikanse (Togo) Bakwu (Ghana)	Maïs, mil, sorgho, niébé, igname, riz, huile de palme, patate douce, banane fraîche	Cikanse (Togo Yargatenga Sengha (B.F.) Ouidana Pulsiga (Ghana) Kayire (Togo)	Gourmantche	Franc Cfa Cedi Naïra
Bouna-Gaoua, Kampti-Bole (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso)	Bouna Gaoua Kampti Bole	5 787 hts 9 543 " 2 835 " -	Doropo (C.I.)	Bétail, mil, sorgho, maïs igname, cola, légumes frais banane	Bitchiri (C.I.) Bienou (C.I.) Calgouti (BF) Bati (BF) Toba (BF) Bole (Ghana)	Lobi-Koulango	Franc Cfa Cédi
Diebegou - Lawra (Ghana, Burkina Faso)	Diebegou Lawra Hamale	- - -	Hamale (Ghana) Sirana-Beyla	Mil, sorgho, igname, cola	Legmoin (BF) Toba (BF) Hamale (Ghana)	Lobi	Franc Cfa Cedi
Odienne-Beyla-Madina (Côte d'Ivoire, Guinee, Mali)	Odiene Beyla	13 864 hts -	Sirana-Beyla (Guinée) Sirana-Odienne Booko	Bétail, sorgho, riz, igname, fonio, cola	Kessedougou	Malinke Dioula	Franc Cfa Franc guinéen (ancien Silly)
Mali-Kédougou (Guinée, Sénegal)	Mali Kédougou	- -	Kédougou (Sénégal)	Riz, bétail, cola, fonio, fruit		Malinki-Peul	Franc guinéen Franc Cfa

— l'ensemble Odienné (Côte d'Ivoire), Beyla (Guinée) et Madina (Mali) qui s'anime autour des principaux marchés guinéens de Sirana-Beyla et ivoiriens de Sirana-Odienné et Booko. Bien que les deux premiers fournissent un bel exemple de marchés jumeaux, Boko est de loin le centre commercial le plus dynamique ;

— enfin, entre la Guinée, le Sénégal et la Gambie, il faut mentionner les importantes relations commerciales existant d'une part entre les localités de Mali (Guinée) et de Kédougou (Sénégal), d'autre part entre les centres de Karang (Sénégal), Barra et Banjul (Gambie), Nioro-du-Rip (Sénégal) et Farrafenni (Gambie) (tab. II).

L'existence de ces nombreuses zones frontalières apparaît comme une garantie pour les échanges entre pays sahéliens et côtiers. Dans chacun de ces espaces, et à chaque séance de marché, des centaines et parfois des milliers de tonnes de marchandises traversent la frontière.

Structure et fonctionnement des périphéries nationales

La structure des différents espaces que nous venons de présenter est très complexe ; trois éléments méritent qu'on s'y intéresse : les marchés périodiques, les villes et les entrepôts frontaliers.

Pour échapper aux tracasseries des politiques coloniales, les populations frontalières ont créé plusieurs marchés dont la fréquentation permet de communiquer régulièrement. C'est le souci de solidarité qui a été à l'origine de ces marchés jumeaux. Mais le déséquilibre spatial introduit par la façon dont chaque puissance a géré son domaine a fini par faire de ces centres d'échange un véritable support de l'économie régionale. Les contrastes géographiques qui résultent de ce déséquilibre entre les actuels Etats-Nations ont rendu leur rôle déterminant dans les échanges.

Cependant, tous ces marchés ne résultent pas des conséquences du partage colonial. Certains d'entre eux, dans le cadre de l'économie traditionnelle, étaient des centres commerciaux particulièrement célèbres avant la pénétration européenne. Entre le Bénin et le Nigéria, Kétou, Oké-Odan et Badagry avaient joué un grand rôle dans le commerce précolonial qui existait entre Oyo, Abéokuta, Egbado et le royaume Gun de Porto-Novo. Autour de ces vieux marchés s'en sont développés de nouveaux tels que Ilara, Oja-Odan, Toubè et Adjara qui ont su perpétuer cette tradition commerciale. Actuellement, ces marchés se sont multipliés avec la diffusion des rentes apportées par l'exploitation des ressources naturelles et agricoles.

Les plus importants de ces centres commerciaux, entre le Bénin et le Nigéria, sont des marchés jumeaux, c'est-à-dire qu'en face du marché béninois se trouve son homologue nigérian, le plus souvent à moins de dix kilomètres, suivant l'ordre ci-après, du sud vers le nord (tab. III).

Entre le Niger et le Nigéria existent également de très anciens marchés nés dans le contexte du commerce transsaharien. Parmi ceux-ci, on peut mentionner, du côté

TABLEAU III

BENIN	NIGERIA
Adjara	Toubè
Avrankou	Ago-Sasa
Ifangni	Koko
Kéfou	Ilara

nigérien, Maradi, Gazoum, Roumdji, Matameye, Magaria, Zinder et Birni-Koni. Dans la partie nigériane, il y a Daoura, Zongo, Katsena, Madaou, Illela et Kamba.

Leur structure et leur organisation diffèrent de celles décrites à propos du Bénin. Il s'agit pour la plupart de marchés situés en marge des agglomérations, soit à l'entrée, soit rejetés derrière le village. Les rares d'entre eux qui sont à l'intérieur des cités, comme c'est le cas à Kamba, Katsena, Maradi ou Daoura sont totalement clôturés. Tous s'animent une fois par semaine à des jours différents.

Compte tenu de leur importance et de leur dynamisme, on peut les classer en trois groupes :

— les marchés polaires, ou de premier ordre, qui rayonnent sur des régions très étendues et dont l'approvisionnement se fait parfois de très loin ;

— les marchés-relais, ou de second ordre, qui s'approvisionnent auprès des premiers ;

— les marchés de brousse qui sont des satellites des deux précédents pour la vente des produits manufacturés et la collecte des denrées agricoles.

Ces trois structures fonctionnent bien et favorisent une meilleure circulation des produits entre le Niger et le Nigéria.

Ailleurs en Afrique de l'Ouest, on peut mentionner les marchés situés à cheval sur le Togo, le Ghana et le Burkina Faso, qui rythment les échanges commerciaux entre ces trois pays.

Le plus important réseau de ces marchés est situé dans la zone délimitée par les villes frontalières de Bakwu (Ghana), Dapaong (Togo) et Bittou (Burkina Faso). Ces villes, qui exercent des fonctions administratives dans le cadre de leur Etat respectif, constituent les sommets d'un triangle dont le centre est occupé par la localité de Cinkassé divisée en deux par la frontière Togo-Burkina ; la partie burkinabé a 1 016 habitants ; celle qui est située en territoire togolais en compte 2 800 et se trouve à 3 kilomètres du Ghana. Celui-ci possède avec Bakwu les deux grands marchés de la région qui organisent tous les échanges frontaliers au niveau des trois pays.

Le marché de Cinkassé se tient le lundi et le jeudi. Celui de Bakwu, tous les trois jours comme c'est de coutume en pays gourmantché. Tous les deux sont au cœur d'un important réseau de centres commerciaux secondaires qui leur servent de relais. Ainsi au Burkina Faso : Bitou, Yorgatenga, Sengha et Tindégou ; au Ghana : Ouidana, Puisiga ; au Togo : Dapaong, Kayire et Largande.

Le fonctionnement et le dynamisme de tous ces centres d'échange repose sur la cohésion ethnique du groupe gourmantché qui, en dépit du partage de son territoire entre trois puissances coloniales (Grande-Bretagne, Allemagne et France), continue de maintenir son unité historique à partir de Fada N'Gourma (Burkina Faso) et de Gambaga (Ghana). Ces différents marchés recrutent leur clientèle d'abord à l'intérieur des villes frontalières qui les encadrent, ensuite dans les Etats limitrophes. Tous sont des pôles qui, par leur rayonnement, exercent une très forte attraction sur plusieurs pays lointains.

Le rôle des villes frontalières est capital dans la vie de ces périphéries nationales. Par leur position et leur population, elles contribuent à la survie de ces espaces. Du point de vue de leur origine, on peut distinguer quatre groupes :

— les anciennes bases historiques des populations frontalières ; les agglomérations nées aux principaux points de passage, le long des artères de communication ; les villes fondées dans les colonies plus accueillantes, suite à des tracasseries administratives et les anciens villages érigés en base de pouvoir traditionnel pour récompenser leurs chefs, plus dociles ou plus coopérants, ou pour pallier l'absence d'une autorité traditionnelle utilisable comme relais dans le cadre de la politique d'« indirect rule ».

Les agglomérations qui sont nées aux principaux points de passage sont toutes des villes jumelles. Elles se sont développées à partir de l'aménagement de ces différents points frontaliers, sur lesquels se greffent d'importants flux migratoires. Ces

points de passage fonctionnent comme des étapes pour des migrants qui cherchent à exploiter les avantages économiques du pays voisin. Ils sont d'autant plus nombreux que le voisinage immédiat permet de s'infiltrer illégalement en pays limitrophe. Beaucoup d'entre eux ne quittent plus ces postes ; ils y élisent domicile en s'adonnant aux activités lucratives.

Parmi les villes qui sont nées aux principaux points de passage, on peut citer Klaké-*Kweme* et Igolo-*Idiroko*[9] entre le Bénin et le Nigéria, Aflao (en face de Lomé) entre le Togo et le Ghana ou Malanville (en face de Gaya) entre le Niger et le Bénin.

Mais le phénomène des villes jumelles ne se limite pas seulement aux points de passage. Il caractérise aussi les vieilles cités historiques. Ici, c'est le refus des chefs déchus de leur fonction de se soumettre au nouveau conquérant qui détermine la création d'une nouvelle base d'autorité traditionnelle de l'autre côté de la frontière, presque en face de l'ancienne métropole. L'exemple à signaler dans ce cas, est celui d'Ifoyintedo fondée vers 1920 suite à la nomination du chef Tori d'Avrankou par les Français comme chef de canton devant gérer le royaume d'Ifoyin dont la capitale était Ifoyin-Ile, située en territoire béninois (actuel district d'Ifangni). Le roi yoruba, déçu de devoir se soumettre à son hôte, transféra le siège de son pouvoir en territoire britannique.

Parmi les villes qui sont nées suite à des tracasseries administratives, on peut mentionner Ilara entre le Bénin et le Nigéria, et Jibiya entre le Niger et le Nigéria. Le premier fut fondé par les habitants de Kétou en 1915, pour protester contre le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale. Le second ne date que de 1959, suite aux événements politiques opposant les partisans du parti Sawaba de Djibo aux membres RDA de Diori. Après leur échec au référendum de 1958 concernant l'indépendance du Niger, les Sawabistes, qui se recrutaient en majorité dans la préfecture de Maradi, ont quitté la région pour aller fonder Jibiya en territoire nigérian, à quelques kilomètres de Maradi.

La ville de Maradi elle-même fut détachée de l'autorité des émirs haoussa-peul de Katsena au Nigéria. Mais le plus bel exemple de villages érigés en villes est celui de Meko en face de Kétou (Bénin). Après la délimitation frontalière, son chef, qui dépendait de celui de Kétou, fut promu roi pour gérer selon le système d'« indirect rule » la population kétou relevant de l'administration britannique.

La volonté d'arracher les populations de toutes ces villes frontalières à leur ancienne base a favorisé la réalisation de quelques équipements garants du développement urbain. Aujourd'hui, ces agglomérations tirent profit de leur origine commune pour se soustraire à l'emprise administrative des pouvoirs centraux en renforçant l'autonomie des périphéries nationales.

Entre les villes et les marchés se trouvent d'autres localités qui servent d'entrepôts pour d'importants volumes de marchandises prêts à franchir la frontière. Ces localités, qualifiées d'entrepôts frontaliers, sont des lieux de revente pour les commerçants grossistes qui opèrent de chaque côté de la ligne de partage entre les Etats et commercent des marchandises qui peuvent provenir de très loin. D'autres entrepôts se situent dans les zones de production et servent de centres de collecte et de distribution. Le rôle de ces localités-entrepôts est capital dans les échanges frontaliers, activité-clé de ces périphéries nationales. C'est grâce à eux que s'effectuent des échanges invisibles portant sur plusieurs milliers de tonnes (cf. tab. I et II).

Les trois structures qui viennent d'être passées en revue font l'originalité des espaces frontaliers d'Afrique et garantissent leur bon fonctionnement.

Le fonctionnement de ces périphéries nationales est particulier. Toutes sont des espaces autonomes qui échappent totalement aux lois économiques en vigueur dans

9. Les localités *soulignées* sont en territoire nigérian.

les Etats qui les abritent. Cette autonomie peut être mise en relief de plusieurs manières :

— par l'interférence de plusieurs monnaies,

— par une forte mobilité journalière des populations,

— par une forte circulation des produits agricoles et manufacturés.

L'interférence monétaire se manifeste par l'utilisation indifférente de toutes les monnaies qui circulent dans les pays voisins, voire dans toute la sous-région ouest-africaine, avec néanmoins une forte emprise de la monnaie du pays économiquement le plus solide. Il en résulte l'existence de plusieurs marchés de change qui fonctionnent comme de véritables guichets de banque. La mobilité des populations s'appuie d'un côté sur l'influence qu'exercent les grandes villes situées à l'arrière-zone de ces espaces ; de l'autre, elle vient de la fréquentation des marchés périodiques, si nombreux dans le secteur.

Dans le premier cas, les sondages effectués en 1984 dans quelques points de passage entre le Bénin et le Nigéria ont révélé :

— Entre Klaké (Bénin) et Kweme (Nigéria), 553 véhicules transportant 3 301 personnes circulent dans la zone, par jour, dont la moitié avec 1 695 personnes fréquente les deux localités et l'autre moitié ayant 1 606 voyageurs à bord traverse le milieu et se dirige vers Lagos.

— Entre Igolo (Bénin) et Idiroko (Nigéria) seulement 230 personnes traversent la frontière les jours ordinaires ; les trois quarts restent dans les deux localités, le quart restant continue sa route vers Lagos. Les jours du marché d'Ifangni, situé à 3 kilomètres d'Idiroko, 3 200 Nigérians en moyenne franchissent la frontière[10].

Pendant la fermeture de la frontière à partir d'avril 1984, ces mouvements ont continué de la même manière témoignant ainsi de l'autonomie de ces espaces. Par exemple, en septembre 1985, les enquêtes effectuées sur le territoire nigérian à l'entrée des principales localités frontalières ont donné les résultats suivants :[11]

— Kweme : 3 727 véhicules par semaine soit 532 véhicules par jour (contre 553 avant la fermeture),

— Idiroko : 35 536 véhicules en 15 jours, soit 2 252 véhicules par jour.

— Ilara : 316 véhicules par semaine, soit 45 par jour.

Ces différents résultats montrent bien que la fermeture des frontières n'a gêné en rien le fonctionnement de ces espaces entre le Bénin et le Nigéria, tout comme, du reste, entre le Niger et le Nigéria[12].

Les échanges commerciaux concernent à la fois les produits agricoles, industriels, d'élevage et de pêche. Dans le domaine agricole, pour nous limiter à cela, le Niger vend au Nigéria environ 120 000 tonnes de niébé par an, dont 24 tonnes seulement par le circuit officiel. Le reste des échanges se fait à partir des marchés frontaliers. Cette légumineuse qui a remplacé l'arachide depuis 1975 est complétée par un important trafic de bétail pour environ 160 000 têtes de bovins et 109 000 têtes d'ovins par an. De cet effectif seulement 51 677 bœufs et 33 936 moutons sont officiellement enregistrés. En contrepartie, le Nigéria livre 136 000 à 273 000 tonnes de sorgho et de mil par an, complétées par une quantité substantielle d'engrais.

On pourrait multiplier ces exemples en parlant de la fuite du cacao ghanéen vers le Togo et la Côte d'Ivoire ou de la fraude de l'arachide entre le Sénégal et la Gambie ou encore du Bénin qui réexporte depuis 1983 environ 80 000 tonnes de riz asiatique vers le Nigéria en échange de fèves de cacao.

10. Ces enquêtes ont été réalisées par l'un de nos étudiants . SOARES (M.), 1984 — Etude géographique de deux postes frontaliers : Idiroko et Klaké — Mémoire de Maîtrise de Géographie, UNB

11. Ces enquêtes ont été réalisées par le Prof. ASIWAJU Antony et moi-même avec la collaboration des étudiants de l'Université de Lagos.

12. Sur cet aspect on pourra consulter : IGUE (O. John), 1985 — Rente pétrolière et commerce des produits agricoles à la périphérie du Nigéria : les cas du Bénin et du Niger. Montpellier, INRA-LEI.

Ce n'est pas le volume des marchandises commercialisées qui est significatif, mais plutôt son impact sur les pays limitrophes. De ce point de vue, ces échanges jouent plusieurs rôles parmi lesquels on peut signaler :

— Celui du *stock régulateur* qui peut concerner l'apport de produits bruts ou un apport financier substantiel. Ce stock permet ainsi aux Etats de compter sur leurs voisins pour régler une partie de leurs difficultés alimentaires ou financières.

— L'existence de ces différents mouvements, pour la plupart illicites, qu'il s'agisse des flux monétaires (par le biais des marchés parallèles de change) de personnes ou de marchandises, illustre fort bien les limites des espaces territoriaux des actuels Etats-Nations. Cela paraît d'autant plus évident que ce qui est illégal d'un côté, une fois la frontière franchie, devient aussitôt légal, témoignant ainsi du degré insuffisant d'autonomie de ces différents Etats. Tous se sont greffés les uns sur les autres par le biais des périphéries nationales.

En définitive l'apparition des périphéries nationales que nous venons de décrire très brièvement permet de réaliser une certaine intégration régionale qui s'organise de fait au travers des échanges frontaliers. Elles constituent des réseaux d'échanges fondés sur la solidarité éprouvée entre les populations, mais la plupart du temps situés en marge de la légalité. Elles réalisent par ce biais ce que les négociations interétatiques et les projets n'ont pu bâtir.

Ce sont même les entraves sur lesquelles butte l'intégration officielle qui, souvent, favorisent le développement de ces espaces dont toute la vie repose sur des réseaux parallèles et clandestins. De ce fait, si les politiques économiques ne sont pas homogènes dans la sous-région (ce qui freine l'élaboration d'une stratégie commune), elles sont devenues, par le biais des échanges qu'animent les périphéries nationales étroitement interdépendantes. Car si la nature clandestine du commerce détourne ou affaiblit la portée des interventions étatiques sur un territoire, elle répercute aussi l'effet des politiques des Etats voisins.

D'ailleurs, dans le fonctionnement des régions frontalières que nous venons de présenter, il ne s'agit plus d'opposer l'officiel au parallèle ou au clandestin, tel qu'on en a souvent l'habitude : trop de relations lient les circuits étatiques aux réseaux illégaux d'échanges ; sinon on ne comprendrait pas que les mesures d'interdiction ou de contrôle du commerce parallèle aient souvent pour résultat d'accroître les disparités des deux côtés d'une même frontière et de stimuler ainsi les flux que l'on cherche à empêcher, tout en renforçant le développement des enclaves frontalières.

Ces enclaves frontalières constituent de nouveaux types de régions géographiques qui diffèrent du modèle classique de région, fondé sur l'interaction entre les villes et les campagnes qui en dépendent. Les crises sociales dues à la sécheresse, à l'avancée du désert, à l'épuisement ou à la mévente des produits agricoles, au manque de démocratie, etc., entraîneront une multiplication des formes de discontinuité spatiale qui obligera désormais les géographes africains et africanistes à se débarrasser de certains concepts dont l'intérêt sera de moins en moins évident.

Le mythe de la « Côte des Malgens », un obstacle au peuplement du Sud-Ouest ivoirien Et si c'était la faute à la géographie ?

Alfred SCHWARTZ

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la partie occidentale du littoral ivoirien apparaît dans la toponymie de la côte ouest-africaine sous la dénomination peu amène de « Côte des Malgens »[1]. « Des équipages y ont été attaqués et, assure-t-on, mangés. », peut-on lire en guise d'explication à cette appellation dans un traité contemporain d'histoire de l'Afrique qui fait autorité[2]. La réputation ainsi faite aux habitants de cette côte les poursuivra jusqu'à nos jours. Elle sera en particulier, dans les années 1970, un obstacle de taille à une opération de peuplement envisagée dans le cadre d'un vaste projet d'aménagement du Sud-Ouest ivoirien, opération qui prévoyait le transfert de quelque 75 000 Baoulé « déguerpis » du périmètre d'inondation du barrage de Kossou, dans le centre du pays, vers l'arrière-pays krou sous-peuplé du port de San Pedro en cours de création.

Nous nous proposons d'examiner ici les fondements de cette terminologie de « Côte des Malgens », à la lumière des appréciations de première main portées au fil du temps par les « visiteurs » européens sur l'« humeur » des habitants du littoral ivoirien, et, parallèlement, des effets de dérive (à la fois géographique et littéraire) qui ont, dans le cas présent, incontestablement accompagné la traduction de ces appréciations en toponymes par les géographes-cartographes.

Fin du XVe siècle

Il ne subsiste malheureusement pas de témoignage direct sur ce que fut le tout premier contact, fin 1470-début 1471, entre les navigateurs portugais et les habitants du littoral ouest-ivoiren. Des cartes de la côte de Guinée furent dressées dans le sil-

1. Il s'agit tantôt de la portion de côte comprise entre Lahou (embouchure de la rivière Bandama) et le cap des Palmes, tantôt de celle entre Sassandra et Gruwa (localité de l'actuel Libéria située à mi-chemin entre le cap des Palmes et la rivière Cavally), tantôt encore seulement de celle entre Sassandra et Lahou.
2. DESCHAMPS (H.), 1970 — *Histoire générale de l'Afrique noire*, t. 1, PUF, Paris, p. 225.

lage des « découvreurs »[3]. Sur la plus ancienne, qui pourrait avoir été établie dès 1471[4], figure déjà le toponyme de São Andre, futur Sassandra. Aucune dénomination ne semble cependant avoir été donnée au littoral lui-même en cette fin du XVe siècle.

XVIe siècle

C'est au tout début du XVIe siècle que remonte la première description que nous connaissions de l'actuelle côte ivoirienne. Elle nous est fournie par le routier du navigateur portugais Duarte Pacheco PEREIRA, *Esmeraldo de situ orbis,* que les historiens situent vers 1506-1508[5]. Voici les extraits les plus significatifs, au plan de la géographie humaine, de la présentation qui y est faite de la côte entre le cap des Palmes et Sassandra :

> « A 8 lieues au-delà du Cap das Palmas est une rivière qui a nom rio de Sam Pedro[6] (...) ; ce fleuve a une embouchure assez petite, mais, comme nous n'avons pas l'habitude de naviguer de son embouchure vers l'intérieur, nous éviterons de parler de ce qui nous est inconnu, bien que le rivage ou la côte de la mer nous soit bien connu depuis de nombreuses années.
> Du rio de Sam Pedro au rio de Santo Andre, il y a 25 lieues et au milieu un cap étroit qui s'appelle le Cap da Praya[7] qui possède en direction de l'Ouest des terrains appelés *harrozaes* (rizières) (...). Toute la côte est peuplée (...). Comme jusqu'à aujourd'hui nous n'avons eu aucune pratique ni commerce avec ce rio de Santo Andre, nous ne voulons pas en parler davantage. Nous savons cependant que c'est une région très peuplée et que ce fleuve, comme tous les autres de Guinée, est très malsain à cause des fièvres. »[8]

Ce témoignage nous apprend que, dès cette époque, la partie la plus occidentale du littoral ivoirien est « bien connue depuis de nombreuses années », ce qui sous-entend qu'elle est régulièrement fréquentée depuis la découverte, que de Tabou à Béréby « toute la côte est peuplée », mais qu'au début du XVIe siècle aucun commerce n'existe encore à l'embouchure du Sassandra, bien que ce soit « une région très peuplée ». Absolument aucune mention n'est faite de l'« humeur » des habitants.

Si nous suivons par contre Duarte Pacheco PEREIRA *au-delà* du rio de Laguoa, l'actuelle rivière Bandama, dont l'embouchure est à Lahou, nous trouvons dans l'*Esmeraldo...* un jugement sur les occupants du littoral qui a indiscutablement un rapport avec le qualificatif de *malgens* :

3. Les cartes nautiques portugaises anciennes les plus remarquables ont fait l'objet d'une impressionnante publication par le Portugal en 1960, à l'occasion du cinq centième anniversaire de la mort de Henri le Navigateur. Cf. A. CORTESAO et A. TEIXEIRA DA MOTA, *Portugaliae Monumenta Cartografica,* Lisbonne, 1960, 6 volumes.
4. Reproduite sous le titre de « Carte anonyme du dernier quart du XVe siècle » *in : Portugaliae...,* Vol. 1, planche 2. Cette carte, qui n'est pas datée, serait, selon la formule de l'historien ALMAGIA rapportée dans le commentaire de la planche, « synchronique des découvertes portugaises ». L'original en est conservé à la Biblioteca Estense de Modène.
5. Une traduction en français de l'*Esmeraldo...* a été faite par R. MAUNY, et publiée *in : Centro de estudos da Guiné Portuguesa,* nº 19, Bissau, 1956.
6. Il s'agit en réalité de l'actuelle rivière Tabou, une transposition toponymique s'étant opérée ultérieurement entre les deux rivières.
7. Site de l'ancien poste administratif de Béréby.
8. *In :* MAUNY (R.), 1956 : 113-114.

« Du rio de Laguoa à 7 lieues au-delà s'échelonnent le long de la côte 7 villages très peuplés (...). Les Nègres de cette côte sont de grands pêcheurs et possèdent des pirogues avec des châteaux à l'avant ; ils ont des capuchons comme des voiles et vont nus et sont idolâtres : nous les appelons *Beiçudos*[9] et là on ne fait pas de commerce. Ce sont de mauvaises gens. »[10]

Pour R. MAUNY, il n'y a pas de doute : c'est bien cette dernière appréciation qui vaut au littoral *ouest-ivoirien* l'appellation de *Côte des Malgens*[11]. Le problème, c'est que, 7 lieues au-delà de Grand-Lahou, cela nous mène à plus de 150 kilomètres de Sassandra, à quelques kilomètres à peine de Jacqueville, c'est-à-dire sur le rivage alladian. Si mauvaises gens il y avait, celles-ci se trouvaient donc plutôt sur le littoral *est-ivoirien*, du moins dans l'*Esmeraldo*[12]... Ironie du destin, cette même côte sera appelée par la suite *Côte des Bonnegens*, par opposition sans doute à cette fameuse *Côte des Malegens* du littoral occidental !

Les autres témoignages du XVIe siècle dont nous avons connaissance ont surtout trait à l'activité commerciale alors pratiquée sur la côte ; ils laissent toutefois deviner la sociabilité des partenaires autochtones. Ils sont de deux « marchands » anglais se livrant au commerce interlope (le monopole du négoce tout au long de la côte africaine étant officiellement reconnu au Portugal), essentiellement à base d'ivoire sur cette partie occidentale du futur littoral « ivoirien ». Le premier, John LOK, nous signale ainsi, en 1554, qu'à la rivière appelée *De los Potos* (l'actuelle rivière de San Pedro) « on peut avoir de l'eau fraîche (...) et plein d'ivoire et de dents d'éléphant »[13]. Le second, William TOWRSON, qui, entre 1555 et 1557, effectue trois voyages sur la côte de Guinée, nous rapporte de façon fort détaillée une opération de traite qu'il réalise, au cours de son premier voyage, « à 13 lieues à l'est du cap des Palmes », en un point que nous identifions à l'embouchure de la rivière Néro, donc à l'actuelle baie de Grand-Béréby[14]. L'opération est empreinte de tant d'égards réciproques entre partenaires qu'elle mérite d'être relatée dans son intégralité pour situer le climat qui préside alors aux échanges sur cette portion de côte. Les négociations vont se dérouler en trois étapes. Le premier jour, c'est la manœuvre d'approche, la prise de contact :

« (...) nous entrâmes (dans la rivière) à la rame et trouvâmes l'entrée très mauvaise, pour la raison que la mer monte très haut : et une fois entrés, plusieurs embarcations s'approchèrent de nous et nous montrèrent qu'elles avaient des dents d'éléphant, et nous en amenèrent une d'environ huit livres et une petite d'une livre, que nous achetâmes ; puis on apporta plusieurs dents au bord de la rivière, faisant des signes que si le lendemain nous revenions, on nous les vendrait : ainsi nous donnâmes à chacun des capitaines[15] une manille, et ainsi nous partîmes, et arrivâmes à bord, et envoyâmes l'autre barque à un autre endroit, où certaines embarcations qui étaient venues en mer nous firent signe qu'il y avait de l'eau fraîche ; et arrivés là, ils trouvèrent un village, mais pas de rivière, cependant les

9. Ce qui signifie « aux lèvres épaisses » ; cf. R. MAUNY, 1956, p. 187, note 237.
10. *In* : MAUNY (R.), 1956, p. 115.
11. *Ibid.*, p. 187, note 238.
12. Soulignons que sur la carte de la côte établie par R. MAUNY pour aider le lecteur à se retrouver dans la toponymie de l'*Esmeraldo*..., les « Beiçudos » sont incorrectement placés entre le rio de S. André (Sassandra) et le rio de Laguoa (Lahou), alors que Duarte Pacheco PEREIRA les situe sans contestation possible à l'est du rio de Laguoa.
13. « The second voyage set out by Sir George Barne, Sir John Yorke, Thomas Lok, Anthonin Hickmann and Edward Castelin, in the year 1554 », *in* : R. HAKLUYT, *Voyages*..., Edition de 1962, Everyman's Library, Dent's London, vol. IV, p. 52.
14. « The first voyage made by Maister William Towrson, Merchant of London, to the Coast of Guinea, with two ships, in the year 1555 », *in* : R. HAKLUYT, 1962, vol. IV, pp. 77-79.
15. Terme souvent employé au sens de chef.

gens leur apportèrent de l'eau fraîche et leur montrèrent une dent d'éléphant, leur faisant des signes que le lendemain ils leur vendraient des dents (...). »[16]

Le second jour, on passe à des choses plus sérieuses, cette fois-ci à bord même du navire :

« Vers 9 heures il arriva des embarcations des deux endroits ci-dessus mentionnés, et elles amenèrent avec elles plusieurs dents, et après m'avoir fait jurer par l'eau de la Mer que je ne leur ferai pas de mal, 3 ou 4 hommes montèrent à bord de notre bateau, et nous leur donnâmes à manger de toutes les choses que nous avions, et ils mangèrent et burent de tout, ainsi que nous-mêmes. Après, nous achetâmes toutes leurs dents, qui étaient au nombre de 14. Il y avait 10 petites. Puis ils partirent, nous faisant signe que le lendemain nous devions venir dans leurs villages (...). »[17]

Le troisième jour, TOWRSON et le Maître du navire répondent à cette invitation et se rendent, accompagné chacun d'un « négociant »[18], dans l'un et l'autre villages, distants de 3 milles :

« A ces endroits nous emmenâmes un peu de chaque sorte de marchandise que nous avions : et lui (le Maître) obtint dans l'un des villages 9 dents qui n'étaient que petites, et dans l'autre village où moi je me trouvais, j'en eus 11, qui n'étaient pas grandes non plus, et nous laissâmes à bord avec le Maître[19] quelques manilles, avec lesquelles il acheta 12 dents sur le bateau durant notre absence ; et ayant acheté toutes celles-là, nous comprîmes qu'ils n'avaient pas d'autres dents : ainsi dans le village où j'étais quelqu'un m'apporta une petite chèvre, que j'achetai, et au Maître dans l'autre village ils apportèrent 5 petits coqs, que nous achetâmes également, et après cela nous vîmes qu'il n'y avait plus rien d'autre à avoir, nous partîmes (...). »[20]

Au début de l'année 1557, alors qu'il effectue son second voyage[21], nous retrouvons TOWRSON sur la côte du Sud-Ouest ivoirien, en un endroit mal défini, à un jour de voile de Sassandra, et que nous situons quelque part du côté de San Pedro. Près du navire anglais mouille un navire français, commandé par le Capitaine BLUNDEL. Là, le 4 janvier 1557, les deux équipages réunis organisent sans doute la toute première chasse à l'éléphant effectuée par des Européens en Côte d'Ivoire :

« Ce jour nous prîmes 30 hommes avec nous et allâmes chercher des éléphants, nos hommes étant tous bien armés d'arquebuses, de piques, d'arcs, d'arbalètes, de hallebardes, d'épées, de sabres et de boucliers : nous trouvâmes deux éléphants que nous touchâmes plusieurs fois avec les arquebuses et les arcs, mais ils s'éloignèrent de nous et blessèrent l'un de nos hommes. »[23]

16. « The first voyage... », p. 77. La traduction que nous en faisons ici est volontairement littérale.
17. *Ibid.*, p. 78.
18. « Merchant » en anglais. Apparemment il ne s'agit pas de courtiers africains, mais de membres de l'équipage européen spécialement préposés à la traite.
19. Sans doute de son remplaçant, puisque le Maître en titre était à terre.
20. « The first voyage... », p. 79.
21. « The second voyage made by Maister William Towrson to the Coast of Guinea, and the Castle of Mina, in the year 1556, with Tiger of London, a ship of 120 tunnes, the Hart of London of 60 tunnes, and a Pinnesse of 16 tunnes », *in* : R. HAKLUYT, 1962, vol. IV, pp. 95-98.
22. *Ibid.*, p. 98.
23. *Ibid.*, p. 98.

Moins de 3 mois plus tard, TOWRSON est de retour sur la côte pour la troisième fois[24]. Il ne s'attarde cependant guère sur le littoral ouest-ivoirien, où il n'effectue qu'une petite opération à la rivière de Potos :

> « Le 21 (mars 1557) nous arrivâmes à la rivière de Potos, où quelques-unes de nos embarcations entrèrent pour faire de l'eau, et moi-même je m'y rendis avec notre pilote, et pris 12 petites dents d'éléphant. Le 23, après avoir pris autant de dents que nous pûmes (...) nous mîmes voile en direction de Mina. »[25]

Ce qui ressort avec évidence de ces témoignages anglais, c'est qu'à aucun moment il n'est question de « méfiance », ni d'un côté ni de l'autre. La relation de TOWRSON est à cet égard particulièrement significative. L'opération de traite réalisée en 1555, à l'embouchure de la rivière Néro, se déroule sous le signe de la plus parfaite cordialité. Après avoir convié plusieurs hommes du pays à manger et à boire copieusement à bord du navire, TOWRSON se rend en personne dans un village de la côté, le Maître du navire dans un autre, tous deux ayant été à leur tour invités. De même, quand, en 1557, est organisée, du côté de San Pedro, une chasse à l'éléphant, la seule « méfiance » des 30 hommes qui participent à l'événement est-elle pour les deux pachydermes qu'ils poursuivent, et qui finissent d'ailleurs par blesser l'un d'eux. Une telle équipée ne pouvait pourtant pas passer inaperçue, même dans une région aussi peu peuplée. Et l'on conçoit qu'elle eût pu susciter le courroux des autochtones, inquiets de cette atteinte à leur monopole de producteurs d'ivoire. Or, aucune réaction d'hostilité ne fit suite à cette intrusion.

XVIIe siècle

Au XVIIe siècle, les témoignages sont, tout d'abord, le fait de Hollandais — ou d'agents au service des Hollandais. Depuis 1580, le Portugal, annexé par l'Espagne, a perdu sa suprématie sur la côte ouest-africaine. La Hollande prend la relève, prétextant du conflit qui l'oppose alors à l'Espagne pour aller chercher en Guinée même les produits qu'elle ne trouve plus à Lisbonne, dont les quais sont interdits à ses navires.

Un premier témoignage nous est ainsi fourni par P. de MAREES[26], qui fréquente la côte de Guinée à l'aube du XVIIe siècle, et que l'on peut considérer comme le père de l'appellation *Côte des Dents* à laquelle l'actuelle Côte d'Ivoire doit son nom — appellation qui désigne alors la côte du cap des Palmes au cap des Trois Pointes. Voici en quels termes P. de MAREES décrit, en 1602, l'activité qui règne sur cette côte :

> « (...) Puis passant le cap de Palme vient-on en plusieurs rivières auxquelles on permute quantité de dents, tirant jusqu'au cap des Trois Pointes, lequel endroit se nomme pour cette cause aussi la Côte des dents[27]. Au long du rivage gisent plusieurs petits villages, lesquels on peut bien aller voir avec le batelet en passant. Les habitants négocient ici fort gentiment et ce à cause qu'ici viennent peu de navires marchands. »[28]

24. « The third and last voyage of M. William Towrson to the Coast of Guinea, and the Castle of Mina, in the year 1557 », *in* : R. HAKLUYT, 1962, vol. IV, p. 118.
25. Ibid., p. 118.
26. MAREES (P. de), *Beschrijvinge van de Gout-custe*, 1602, *in* : De Linschoten-Vereeniging, V, 1912. Edition française : *Description et récit historial du riche royaume d'Or de Guinea, autrement nommé la Coste de l'Or de Mina...*, C. Claesson, Amsterdam, 1605.
27. Tandcust dans le texte original, Tandkust en hollandais moderne, Côte des dents ou Côte de l'ivoire. A notre connaissance, c'est la plus ancienne référence écrite à cette appellation.
28. *Ibid.*, 1605, p. 5, transcription en français moderne de nous.

En cette même année 1602, où sur l'ensemble de la Côte des Dents les opérations de traite se passent donc plutôt « gentiment », un cartographe portugais, Luis TEIXEIRA, publie une carte de la côte de Guinée[29] sur laquelle apparaît, pour désigner le littoral entre le cap des Palmes et le cap des Trois Pointes, un toponyme pourtant peu flatteur, *Costa dos Alaws*. D'après l'historien hollandais S.-P. L'HONORE NABER[30], le terme de *alaws* pourrait venir du portugais *alaõ* (plur. alões, alães), « alan », terme de vieux français synonyme de « dogue ». Pourquoi cette appellation de *Côte des Alans* ? Est-ce en référence aux *Beiçudos*, « les (hommes aux) lèvres épaisses » — c'est-à-dire semblables à celles du dogue — de l'*Esmeraldo*... ? C'est probable. La carte de Luis TEIXEIRA aurait par ailleurs été spécialement établie pour accompagner l'ouvrage de P. de MAREES, mais n'y a finalement pas été incluse[31]. Pour quelle raison ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que P. de MAREES, nous l'avons vu, ne fait aucune mention de l'appellation *Côte des Alans*.

Selon un second témoignage, les rapports entre visiteurs européens et habitants de la côte commencent en fait à se détériorer dès le début du XVIIe siècle. Voici comment Samuel BRUN, citoyen de Bâle et chirurgien-barbier de son état, décrit ces rapports, alors qu'il effectue en 1614, au service d'un navire hollandais, son second voyage sur la côte de Guinée[32] :

> « Les peuples de cette côte (du cap des Palmes au cap des Trois Pointes) sont appelés par nous Quaqua[33], à cause de leur langue, dans laquelle ils ont l'habitude de nous accoster et de nous souhaiter la bienvenue en disant : Quaqua. Là, nous mîmes à l'ancre et restâmes deux jours, pendant lesquels nous fîmes du commerce avec eux. Car ils ont un très bon pays. Cependant personne ne doit venir à terre, car ils sont tout à fait barbares, et ne tolèrent pas d'étrangers dans leur pays (...). »

Et Samuel BRUN de fournir aussitôt l'explication de ce peu de sociabilité :

> « (...) Ils ne font pas très confiance aux bateaux, car ils ont été plusieurs fois trahis par des Français. En effet, les Français les ont quelquefois entraînés sur leurs bateaux avec de bonnes paroles, leur ont pris absolument tout ce qu'ils avaient, et les ont emmenés de force et vendus (...). »[34]

Durcissement des rapports que confirme (mais pour de toutes autres raisons) un troisième témoignage, celui du Hollandais Dierick RUITERS[35] qui, en 1623, présente la côte du cap des Palmes à la Mina en ces termes :

> « (...) Beaucoup de nègres qui habitent la côte sont encore sauvages et cannibales. De ce fait, sur la côte et dans les rivières le commerce n'est pas aussi sûr qu'au large, en pleine mer, avec les bateaux en rade le long de la côte (...). »

Une côte dont la portion correspondant à l'actuel littoral ivoirien est dénommée comme suit :

> « Cette côte est appelée par nos navigateurs, Queeck[36], sur une longueur de 30 milles environ, jusqu'à un endroit appelé As sete Aldeas[37], où la côte de Queeck se termine. A partir de As Sete Aldeas jusqu'au Rio de

29. TEIXEIRA (L.), *Africae pars Guinea*, 1602, *in : Portugaliae*..., 1960, vol. III, pl. 362D.
30. *In* : RUITERS (D.), *Toortse der zee-Vaert*, 1623, De Linschoten-Vereeniging, vol. VI, 1912, p. 71, note 5.
31. S.P. L'HONORE NABER, *in : Portugaliae*..., 1960, vol. III, commentaire de la planche 362D.
32. BRUN (S.), *Schiffarten*, 1624, De Linschoten-Vereeniging, vol. VI, 1912.
33. Il s'agit apparemment, là aussi, de la plus ancienne référence écrite à ce terme.
34. *In* : De Linschoten-Vereeniging, vol. VI, 1912, pp. 26-27. Traduit de l'alémanique par nous.
35. RUITERS (D.), *Toortse der Zee-Vaert*, 1623, De Linschoten-Vereeniging, vol. VI, 1912.
36. A cause de la ressemblance de leur langue avec le cri du corbeau, est-il expliqué ailleurs...
37. « Les sept villages », déjà mentionnés par le routier de Duarte Pacheco Pereira, et qui s'échelonnaient sur la côte 7 lieues au-delà de l'actuel Grand-Lahou.

Sueyro[38] le pays s'appelle Alares (...). »[39]

Aucune explication n'est donnée sur l'origine du toponyme Alares : S.P. L'HONORÉ NABER y reconnaît le terme Alaws de la carte de Luis TEIXEIRA[40]. Ajoutons simplement que si rapport il y a entre les *Alaws* ou *Alares* et les *Beiçudos* de l'*Esmeraldo*..., cette seconde référence aux « alans » est en bien meilleure concordance géographique que la première avec la terminologie de Duarte Pacheco PEREIRA.

La prépondérance des Hollandais sur la côte de Guinée est indiscutable jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Redevenu indépendant en 1641, le Portugal lui-même leur reconnaît le monopole du commerce du cap des Palmes au cap Lopez. Dans la seconde moitié du siècle cependant, l'Angleterre et la France manifestent une présence de plus en plus active. En 1664, l'Angleterre parvient même à s'emparer — provisoirement — de tous les établissements hollandais de la côte.

Pour cette seconde moitié du XVIIe siècle, nous ne citerons qu'un témoignage, celui du Français Nicolas VILLAULT DE BELLEFOND, qui s'est rendu sur la côte de Guinée en 1666-1667, et dont la relation[41], publiée en 1670, est à notre connaissance la dernière à ne pas appliquer au littoral ouest-ivoirien le toponyme de *Côte des Malgens*. Sur la *Côte des Dents*, qu'il fait aller « du cap des Palmes à la rivière d'Asené (Assinie) », il met pourtant sérieusement en garde contre les habitants de l'actuel Sassandra :

> « Il peut y avoir treize ans que quatorze Hollandais y furent tués et mangés à *Rio S. André* en allant faire de l'eau, sans que jamais l'on ait pu savoir d'où venait la querelle : c'est pourquoi nous y allâmes tous bien armés. »[42]

Cet incident, si tant est qu'il se fût effectivement produit, constitua-t-il le point de départ de la débauche d'épithètes peu flatteuses dont seront dorénavant — et ce jusqu'à la fin du XVIIIe siècle — gratifiés les ressortissants de l'ensemble du littoral ouest-ivoirien ? Fut-il véritablement à l'origine du toponyme de *Côte des Malgens*, qui désignera à partir de cette époque ce même littoral, ou simplement le catalyseur de la transposition aux populations à l'*ouest* de Lahou de l'appréciation portée par l'*Esmeraldo*... sur les populations à l'est de cette localité, les « Beiçudos », qualifiés, rappelons-le, de « mauvaises gens » ? Les documents existants ne permettent malheureusement que de formuler des hypothèses... De même qu'ils laissent planer un doute sur la première application du toponyme à la partie occidentale du littoral ivoirien.

Le premier ouvrage à se référer à l'appellation de *Malgens* pour désigner les habitants de cette portion de littoral est incontestablement celui que publie, en 1670, sous le titre de *Africa*, l'Anglais J. OGILBY[43]. Voici la présentation toponymique et géographique qu'il fait de l'actuelle côte ouest-ivoirienne :

> « La Côte des Dents, ainsi appelée par les Français parce qu'il n'y a presque aucun autre produit à y trouver que les Dents d'éléphant, bien que d'autres l'appellent côte de *Mala Gens*, commence au village de Gruwa, à 2 milles à l'est du cap des Palmes, et se termine au cap de Lahoe, ou Lahou (...). »[44]

38. Rivière Comoé (dont l'embouchure est à Grand-Bassam) selon certains auteurs, passe d'Assinie (lagune Aby) selon d'autres.
39. *In* : De Linschoten-Vereeniging, vol. VI, 1912, p. 71. Traduit à notre intention par Léontine VISSER, chercheur à l'Institut d'Anthropologie culturelle de l'université de Leide.
40. *Ibid.*, p. 71, note 5. Cette terminologie n'apparaîtra plus par la suite.
41. VILLAULT DE BELLEFOND (N.), 1670 — *Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée*, J. Starkey, Londres.
42. *Ibid.*, p. 117.
43. J. OGILBY, (J.), 1670 — *Africa*, Londres, Johnson.
44. *Ibid.*, p. 416.

Or, l'ouvrage d'OGILBY est un travail de compilation. Il a donc été réalisé à partir de documents publiés antérieurement. Quels sont ces documents ? J. OGILBY ne le dit pas. Qui sont en particulier ces « autres » qui qualifient la côte de Gruwa à Lahou de *Mala Gens ?*

La première carte à faire état du toponyme de Côte des Malgens pour désigner le littoral du cap des Palmes à Lahou est celle que réalise « à la même époque » le Français P. DUVAL (ou DU VAL), « Géographe ordinaire du Roy » — « à la même époque », car cette carte n'est malheureusement pas datée[45]. S'il nous est possible de situer ce document dans une fourchette de temps précise, grâce à deux autres cartes, qui sont quant à elles bien datées, établies (l'une avant, l'autre après) par le même auteur, il nous est cependant impossible de le situer avec exactitude par rapport à l'ouvrage d'OGILBY, donc de savoir si celui-ci en a eu connaissance et, le cas échéant, en a emprunté la toponymie. Sur une première carte de la côte ouest-africaine[46], signée P. DU VAL D'ABBEVILLE et datée de 1653, aucune mention n'est encore faite, en effet, de l'appellation *Côte des Malgens :* la partie occidentale de l'actuel littoral ivoirien est appelée *Tand Koste* (du cap des Palmes au cap Lahou), la partie orientale *Quaqua Koste* (du cap Lahou à Axim). Sur une seconde carte, intitulée *L'Afrique revuë et augmentée,* signée P. DU VAL et datée de 1684[47], figure par contre le toponyme de Côte des Malgens : tout le littoral du cap des Palmes à la rivière Sweiro da Costa (actuelle Comoé) y est appelé *Coste des Dents* ou de *l'yvoire*, avec en plus les mentions de *Coste de Malegens* pour la partie occidentale, *Coste de Bonnegens* pour la partie orientale. Cette carte « revuë et augmentée » en reprend donc une précédente : il ne peut s'agir que de celle non datée, intitulée *Le Pais des Noirs où sont la Nigritie, La Nubie* et *la Guinée,* carte qui aurait ainsi été réalisée entre 1653 et 1684 (elle l'a vraisemblablement été autour de 1670). C'est précisément sur ce document qu'apparaît la première subdivision de l'actuel littoral ivoirien en *Costa de malegens* ou *Tand Cust* (d'un endroit situé à mi-distance entre le cap des Palmes et Tabou au rio dos Barbos, le Bandama) et *Costa de Bonegens* (du rio dos Barbos à Axim).

Comme pour le travail de J. OGILBY, la question est ici à nouveau de savoir quelles ont été les sources de la cartographie de P. DU VAL. On peut supposer que celui-ci puisait son information dans les publications les plus récentes de son époque, en particulier quand son dessein était de remettre une carte à jour. Or, un point est à peu près certain : en 1653, quand il réalisa sa première carte, la terminologie *Côte des Malgens-Côte des Bonnegens* ne devait pas encore avoir cours, sinon il en aurait fait état. C'est donc après cette date seulement qu'elle a dû apparaître. La revue des sources de l'époque, qui auraient pu servir de base aux travaux cartographiques de P. DU VAL, nous renvoie, d'une part, à la *Relation des côtes d'Afrique...* de N. VILLAULT DE BELLEFOND, qui paraît en 1670 et utilise, rappelons-le, la seule appellation de *Côte des Dents* pour désigner l'ensemble du littoral du cap des Palmes à Assinie, tout en attirant l'attention sur les risques qu'il y a à mettre pied à terre à Sassandra ; d'autre part, à l'*Africa* d'OGILBY, qui paraît également en 1670 et applique bien déjà l'appellation de *Côte de Mala Gens* à la portion de littoral comprise entre Gruwa et Lahou, mais sans que l'on puisse affirmer avec certitude que sa source soit en définitive autre que la carte non datée de P. DUVAL...

La revue des témoignages de première main portés, de la fin du XVe siècle à la seconde moitié du XVIIe siècle, par les visiteurs européens de la côte de Guinée sur

45. *Le pais des Noirs où sont la Nigritie, la Nubie et la Guinée...*, par P. DUVAL, Géographe ordinaire du Roy, Paris, non datée. Le fichier du Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de Paris, où l'original de cette carte est conservé, la date de la « 2e moitié du XVIIe siècle ».
46. *Carte de Nigritie et Guinée,* par P. DU VAL d'ABBEVILLE, Géographe du Roy, Paris, 1653. Bibliothèque Nationale de Paris, Département des Cartes et Plans.
47. *L'Afrique revuë et augmentée,* par P. DU VAL, Géographe ordinaire du Roy, Paris, 1684. Bibliothèque nationale de Paris, Département des cartes et plans.

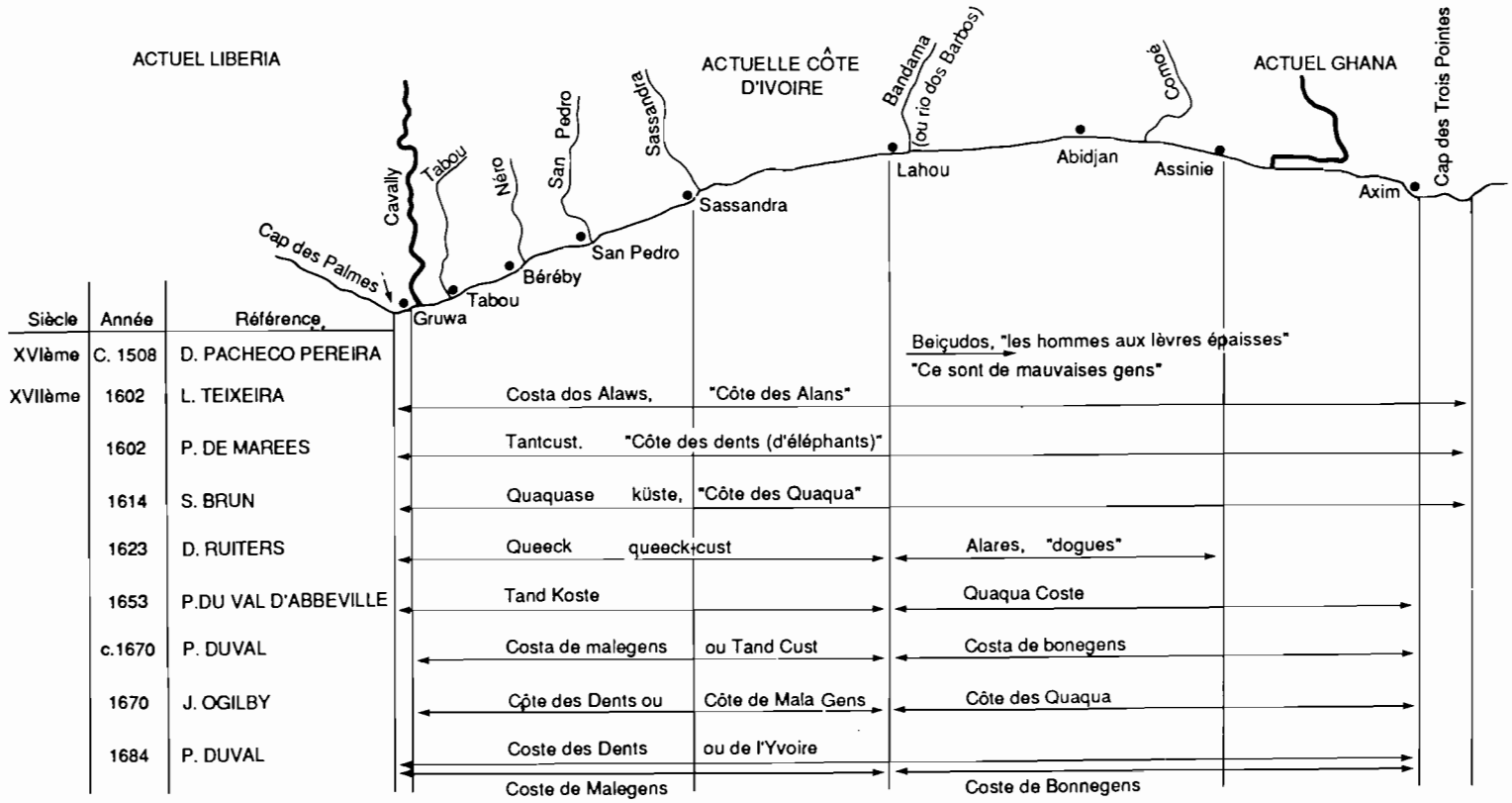

Toponymie de la côte entre le Cap des Palmes et le Cap des Trois Pointes aux XVIe et XVIIe siècles.

leurs rapports avec les habitants de l'actuel littoral ouest-ivoirien n'apporte donc pas d'éclairage décisif à l'émergence du toponyme de *Côte des Malgens* donné à cette portion de littoral par les sources de seconde main à partir de 1670. L'information disponible ne permet en fin de compte (et pour résumer le débat) que de formuler des hypothèses.

Première hypothèse : c'est bien Duarte Pacheco PEREIRA, par l'appréciation portée dans les années 1506-1508 sur les habitants de la côte à l'*est* de Lahou, qu'il qualifie de « mauvaises gens », qui est à l'origine du toponyme. Cette appréciation aurait purement et simplement fait l'objet ultérieurement, dans les sources de seconde main, d'une transposition aux habitants du littoral à l'*ouest* de Lahou, soit involontairement, à la suite d'une erreur d'interprétation ou de transcription, soit volontairement, à la suite de la dégradation des rapports signalée sur la portion la plus occidentale de l'actuelle côte ivoirienne à partir du début du XVIIe siècle.

Seconde hypothèse : c'est toujours à Duarte Pacheco PEREIRA que revient la paternité du toponyme, mais à travers l'appellation de *Beiçudos*, « (les hommes) aux lèvres épaisses », qu'il donne aux habitants de ce même littoral à l'est de Lahou. C'est ce terme de *Beiçudos* qui sert très vraisemblablement, en effet, de fondement au toponyme de Costa dos Alaws, « Côte des Alans », que le cartographe portugais Luis TEIXEIRA utilise en 1602 pour désigner l'ensemble de la côte entre le cap des Palmes et le cap des Trois Pointes, et que nous retrouvons en 1623 chez D. RUITERS sous la forme de Alares pour désigner la côte du Bandama à la Comoé. « Alan » est synonyme, nous l'avons vu, de « dogue ». Or, des gens qui ont un physique de dogue peuvent-ils être d'une humeur autre que de dogue, c'est-à-dire de mauvaise humeur ? Par conséquent, ne sont-il pas de « mauvaises gens » par nature ? Un rapprochement entre « physique » et « psychique » certes un peu hâtif et tout à fait simpliste, mais qui pourrait ne pas être étranger à l'application ultérieure, par des « observateurs » à 4 000 kilomètres de là, de la dénomination de *Côte des Malgens* à cette partie occidentale du futur littoral ivoirien, dont les ressortissants commencent à avoir mauvaise presse à partir du début du XVIIe siècle.

Troisième hypothèse : c'est au géographe-cartographe français P. DUVAL qu'incombe la seule responsabilité de l'application à l'actuel littoral ouest-ivoirien du toponyme de *Côte des Malgens,* par simple traduction dans le langage cartographique des témoignages de première main dont il a pu avoir connaissance vers 1670 quand il réalisa sa carte non datée, *Le Pais des Noirs où sont la Nigritie, la Nubie et la Guinée,* sur laquelle figure la première référence à cette terminologie, témoignages qui, au fil du XVIIe siècle, nous l'avons vu, sont de moins en moins complaisants pour les habitants de cette partie du littoral. Le fait que sur la carte de la même côte établie en 1653 par le même auteur ne figure pas encore le toponyme de Côte des Malgens plaide, en effet, tout à fait en faveur de cette hypothèse. Si P. DUVAL ne recourt alors pas à cette terminologie, c'est qu'il ignore sans doute tout bonnement l'existence de l'*Esmeraldo*... et sa référence à de « mauvaises gens » à l'est de Lahou. Et même si ultérieurement il en avait fait la découverte, pourquoi aurait-il fait passer les « mauvaises gens » de Duarte Pacheco PEREIRA de la côte à l'*est* de Lahou à la côte à l'*ouest* ? Pourquoi aussi aurait-il substitué à ces « mauvaises gens » de la terminologie portugaise les « bonnes gens » de sa propre terminologie ? Vers 1670, P. DUVAL est indubitablement en possession d'informations nouvelles — et récentes — lui permettant de « justifier » cette toponymie.

Si cette dernière hypothèse était la bonne, la géographie française porterait incontestablement une part importante de responsabilité dans l'échec que connaîtra dans les années 1970 la politique volontariste de peuplement de l'arrière-pays du littoral ouest-ivoirien initiée par les autorités ivoiriennes dans le cadre d'un projet d'aménagement de la région, articulé sur la création d'un port en eau profonde à San Pedro. Cette politique prévoyait le transfert pur et simple dans cet arrière-pays quasiment vide d'hommes de la totalité des populations amenées à quitter le périmètre d'inondation de la retenue hydro-électrique de Kossou, alors en cours de réalisation dans le centre du pays. La complémentarité entre les deux opérations apparaissait sur ce point comme évidente. C'était ne pas compter avec la réputation de « mauvai-

ses gens » que les habitants de l'interfluve Sassandra-Cavally continuent à avoir auprès de leurs concitoyens ivoiriens trois cents ans après l'apparition du toponyme de Côte des Malgens, et qui constituera, pour les raisons que l'on imagine, un frein puissant au transfert. Sur les 75 000 Baoulé « déguerpis » de Kossou, il n'en viendra, en effet, que 3 500 dans le Sud-Ouest...

Liste des auteurs

Antheaume Benoît, ORSTOM, SDU, Paris
Aquarone Marie-Christine, Amnesty International, New York
Attia Habib, CNRS, URA 94, Paris
Benoit Michel, ORSTOM, MAA, Montpellier
Bernus Edmond, ORSTOM, MAA, Paris
Blanc-Pamard Chantal, CNRS, URA 94, Paris
Bonnemaison Joël, ORSTOM, SDU, Paris
Boulet Jean, ORSTOM, MAA, Paris
Boutrais Jean, ORSTOM, MAA, Paris
Cambrézy Luc, ORSTOM, MAA, Mexico
Chaléard Jean-Louis, Ecole Normale Supérieure, Fontenay-Saint-Cloud
Champaud Jacques, ORSTOM, SDU, Montpellier
Charlery de la Masselière Bernard, Université de Toulouse-Le Mirail
Cormier-Salem Marie-Christine, ORSTOM, TOA, Montpellier
Dandoy Gérard, ORSTOM, MAA, Montpellier
Deverin Yveline, Université du Burkina Faso, Ouagadougou
Dongmo Jean-Louis, Université Nationale du Cameroun, Yaoundé
Dubourdieu Lucile, ORSTOM, SDU, Paris
Dubresson Alain, Université de Paris X, Nanterre
Gallais Jean, Université de Paris IV
Gascon Alain, CNRS, URA 94, Paris
Gourou Pierre, Université libre de Bruxelles, Professeur au Collège de France
Gu-Konu Emmanuel, Université de Paris I
Hallaire Antoinette, ORSTOM, MAA, Paris
Hoffmann Odile, ORSTOM, MAA, Paris
Igue John O., Université Nationale du Bénin, Cotonou
Lassailly-Jacob Véronique, CNRS, URA 94, Paris
Le Pape Marc, CNRS, URA 94, Paris
Lericollais André, ORSTOM, MAA, Dakar
Lesourd Michel, LEDRA, Institut de géographie, Université de Rouen
Mainet Guy, Université du Sénégal, Dakar
Manou-Savina Annie, CEFIGRE, Abidjan
Marchal Jean-Yves, ORSTOM, MAA, Paris
Marguerat Yves, ORSTOM, MAA, Lomé
Meschy Lidia, IRFED, Paris
Peltre Pierre, ORSTOM, MAA, Quito
Peltre-Wurtz Jacqueline, ORSTOM, MAA, Quito
Pépin Lehalleur Marielle, CNRS, CREDAL, Paris
Pillet-Schwartz Anne-Marie, CNRS, URA 94, Paris
Pliya Jean, Institut de géographie, Université du Niger, Niamey
Portais Michel, ORSTOM, SDU, Mexico
Pourtier Roland, Université de Paris I
Raison Jean-Pierre, EHESS, Paris
Rakoto-Ramiarantsoa Hervé, Université de Madagascar, EN 3, Tananarive
Ramamonjisoa Joselyne, Université de Madagascar, Tananarive
Roux Jean-Claude, ORSTOM, SDU, Lima
Salem Gérard, ORSTOM, SDU, Montpellier
Saussol Alain, Université Paul Valéry, Montpellier
Savonnet Georges, ORSTOM, Paris
Schwartz Alfred, ORSTOM, SDU, Paris
Seck Assane, Université du Sénégal, Dakar
Seignobos Christian, CNRS, Yaoundé
Sevin Olivier, ORSTOM, MAA, Djakarta
Taillard Christian, CNRS, UPR 300, Paris
Tallet Bernard, Université de Paris I
Vidal Claudine, CNRS, URA 94, Paris

Table des matières

Sommaire 5
Biographie de Paul Pélissier 7
Biographie de Gilles Sautter 9
Bibliographie de Paul Pélissier 11
Bibliographie de Gilles Sautter 15
Bibliographie commune 21

Deux géographes : Paul Pélissier et Gilles Sautter. Pierre Gourou 23

LIENS

Abécédaire. Chantal Blanc-Pamard et André Lericollais 29
Aux débuts de la géographie africaniste (1950-1960). Paul Pélissier. Jean Gallais 55
Gilles Sautter, qui êtes-vous ? Habib Attia 61

CAMPAGNES EN DEVENIR

Approches 71
Au Mexique, anomalies d'une réforme agraire et paysages trompeurs : la recherche d'un espace fonctionnel. Jean-Yves Marchal et Odile Hoffmann . . 71
Le temps comme catégorie géographique. Lidia Meschy 81
Retour à Ambohiboanjo (plaine d'Antananarivo). Jacqueline Peltre-Wurtz . . 89
Le travail agricole dans trois ethnies du Nord-Cameroun : Moundang, Toupouri et Massa. Jean Boulet 100
Du terroir au système d'information géographique ou de l'enrichissement de la « boîte à outils » du géographe. Gérard Dandoy 111
Du bon usage des « mythes » par le géographe. Christian Seignobos 117

Paysans, pasteurs, pêcheurs 127
Quantifier la production villageoise de café ou la lecture dans le marc... L'exemple de Béna (centre-ouest du Togo). Benoît Antheaume 127
Aménagements hydrauliques et droits fonciers. Le cas des « déguerpis » de Kossou (Côte d'Ivoire). Véronique Lassailly-Jacob 138
Les exploitations agricoles dans le nord-ouest du Rwanda. L'organisation territoriale. Bernard Charlery de la Masselière 149
Le zébu et le vétérinaire. Un siècle d'histoire de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre. Jean Boutrais 161
Les espaces halieutiques dans les terroirs de la Casamance. Modes de gestion et adaptations aux modifications de l'environnement. Marie-Christine Cormier-Salem 172

Crises 187
La mort des arbres à Sob, en pays Sereer (Sénégal). André Lericollais 187
Au voleur ! Economie de crise et tactiques paysannes. Le cas du manioc sur les Hautes Terres malgaches. Chantal Blanc-Pamard 198
Tonguia ou le terroir des gourmands. Michel Benoit 209

A l'épreuve du développement rural 215

Le paysan encadré ? Les pays Merina et Betsileo au cœur des Hautes Terres malgaches. Hervé Rakoto-Ramiarantsoa 215
Banjar et Néerlandais : les vicissitudes d'un polder (Kalimantan, Indonésie). Olivier Sevin 228
Connaître les exploitations agricoles : un outil pour les politiques de développement rural au Burkina Faso. Bernard Tallet 241
Densités de population : obstacle ou contribution au développement ? Yveline Deverin 249
Perdre sa terre et espérer la retrouver. A Madagascar, l'aménagement de rizières dans la plaine de l'Onive. Joselyne Ramamonjisoa 259
Le budget peut-il créer un monde ? Lucile Dubourdieu 265

AUTOUR DES VILLES

Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire. Jean-Louis Chaléard et Alain Dubresson 277
Géographe : ne dire que ce qui se voit ou donner à voir ? Gérard Salem . . . 291
Récits d'espaces. Les premiers faubourgs d'Abidjan. Marc Le Pape 296
Abidjan des années trente : landscapes. Claudine Vidal 303
Eléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain : réflexions sur le cas ivoirien. Annie Manou-Savina 310
Les accidents du drainage urbain à travers la presse : Quito (Equateur) 1900-1986. Pierre Peltre 318
Douala : flux ethniques, création urbaine et dynamisme régional. Guy Mainet 335
Dynamique sociale et dynamique spatiale d'une capitale africaine : Lomé. Yves Marguerat 341
L'approvisionnement de Yaoundé en viande de bœuf. Jean-Louis Dongmo . . 350
A la recherche des villes moyennes... Jacques Champaud 362

COMPOSITIONS D'ESPACES

Territoires de l'Etat 377

Découpage territorial et mal développement en Afrique. Assane Seck 377
L'appel du large (A propos d'un différend entre la Guinée et la Guinée-Bissau). Marie-Christine Aquarone 385
Les espaces de l'Etat. Roland Pourtier 394
Les erreurs géographiques de l'Ujamaa tanzanienne. Jean-Pierre Raison . . . 402
Construction nationale et insularité en milieu sahélien : la République du Cap-Vert. Michel Lesourd 421
Les « bastides » d'Ethiopie. Les villes fortes de Menilek dans le sud de l'Ethiopie et l'urbanisation contemporaine. Alain Gascon 435
La conquête inca : une étape dans l'histoire de l'espace andin équatorial. Michel Portais 445
« La nature propose, l'homme dispose » : spatialités différentielles et développement rural en Afrique tropicale. Emmanuel Gu-Konu 453

Espaces en liberté 465

Les régimes politiques passent... Les échelles d'organisation de l'espace demeurent. Essai sur l'héritage des systèmes politiques thaï au Laos. Christian Taillard 465

De l'aire clanique à la terre canaque : coutume et revendication nationale en Nouvelle-Calédonie. Alain Saussol 492
L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique. Joël Bonnemaison 500
L'espace d'un instant, les espaces d'un lieu. Marges et transitions régionales au Mexique. Luc Cambrézy 511
Migrations historiques et peuplement dans les régions lagunaires du Bénin méridional. Jean Pliya 525
Aux deux rives de l'Atlantique. Le fait migratoire en pays lobi et dans l'Etat de Bahia. Georges Savonnet 532

Identités régionales 545

Montagnes du désert. De l'évolution comparée de deux massifs sahariens : Ahaggar et Aïr. Edmond Bernus 545
Un exemple d'économie d'aubaine sur un espace imaginaire : espace caldoche et temps canaque du Nord calédonien. Jean-Claude Roux 554
Chronique d'une région en mal de décolonisation. La basse-vallée du Sassandra (Côte d'Ivoire). Anne-Marie Pillet-Schwartz 565
La clef des champs. Genèse d'un espace rural dans le nord-est du Mexique. Marielle Pépin Lehalleur 578
L'intérêt d'une frontière : l'exemple des Monts Mandara (Cameroun/Nigéria). Antoinette Hallaire 589
Le développement des périphéries nationales en Afrique. John O. Igue 594
Le mythe de la « Côte des Malgens », un obstacle au peuplement du Sud-Ouest ivoirien. Et si c'était la faute à la géographie ? Alfred Schwartz 606

Liste des auteurs 617

Photographies en couleur :

Liens : photo H. GUILLAUME, forêt galerie en Afrique de l'Ouest.
Campagnes en devenir : photo O. SEVIN, pépinières flottantes, Kalimantan.
Autour des villes : photo C. DEVILLERS, Abidjan.
Compositions d'espaces : photo M. GROUZIS, Sahel.

S.P.E.I. 54420 PULNOY DÉPÔT LÉGAL 1ER TRIMESTRE 1990

Préfacé par Pierre GOUROU, ***Tropiques, lieux et liens***, collection d'articles de chercheurs africains, français et malgaches, géographes et sociologues, témoigne de la vitalité d'une rencontre autour de Paul PELISSIER et Gilles SAUTTER. Depuis les années cinquante à Dakar et à Brazzaville, depuis les années soixante dans leurs universités, à l'EHESS, à l'ORSTOM et au CNRS, ils ont été et demeurent créateurs et animateurs de la recherche géographique en Afrique et plus largement dans les pays tropicaux.

Une présentation de leur cheminement s'imposait mais ne pouvait suffire à rendre compte de l'univers dans lequel Paul PELISSIER et Gilles SAUTTER ont évolué, accompagnés de leurs "élèves"; c'est pourquoi leur oeuvre est aussi mise en mots, lecture insolite qui révèle les liens qu'ils ont tissés avec tous ceux qui leur sont proches.

L'ouvrage s'organise autour de trois grands thèmes . *Campagnes en devenir* est consacré à diverses approches de géographie rurale et aux mutations des campagnes tropicales, qu'elles soient spontanées ou induites tant par les actions de développement rural que par les crises écologiques et économiques. *Autour des villes* entend dépasser la classique opposition entre ville et campagne et, tout en analysant particulièrement la vie civile et la vie des villes, prend en compte la variété des rapports qui lient citadins et ruraux. *Compositions d'espaces* considère les modes de construction de l'espace sous l'impulsion de l'Etat comme sous l'effet des initiatives locales, la construction de personnalités régionales et nationales, leurs relations et leurs conflits.

La majorité des travaux rassemblés concerne l'Afrique francophone et Madagascar, mais plus d'un tiers du volume est consacré à l'Amérique latine, à l'Asie et aux îles du Pacifique, une géographie sans frontière dans ses lieux comme dans ses thèmes, comme la voulurent et la font Paul PELISSIER et Gilles SAUTTER.

ISSN 1142-2580 ISBN 2-7099-0936-7

ORSTOM 213, rue La Fayette 75480 Paris cedex 10
Editions, diffusion : 70-74, route d'Aulnay 93143 Bondy cedex

DIDACTIQUES

Qui vise à instruire. Qui appartient à la langue des sciences et des techniques